

N° 1 et 2. — 13e Année Paraissant le Dimanche 9 Janvier 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction des docteurs DUPOUY et VERRIER

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements		
	PARIS	5 fr.
	DÉPARTEMENTS	5
	ETRANGER	6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat. Pour les annonces, à M. Bouillon, 21, r. Le Peletier

Grands hommes et Hétaires. — La plupart des hétaires durent surtout leur réputation aux grands hommes qui se firent leurs protecteurs. Dans le nombre, nous citerons :

Herpylis. Elle eut l'amour d'Aristote et lui donna un fils. *Le prince des philosophes* la fit son héritière, avant de mourir.

Lagisque. Le rhéteur Isocrate, l'ami de Philippe de Macédoine et l'émule de Démosthènes, ne résista pas aux charmes de cette belle fille.

Mégalostrate. Elle partagea la philosophie érotique d'Alcman, poète antérieur à Homère, qui succomba à une phtiriase consécutive à ses excès vénériens.

Léontium. Hétaire athénienne, disciple et maîtresse d'Epicure, remarquable par l'éloquence de son style; elle inspira une violente passion au poète Hermasianax, et entretint une vive polémique avec le philosophe Théophraste.

Thais. Hétaire d'Athènes, elle réussit, quand Alexandre entra dans cette ville, à le captiver par sa beauté et le suivit jusqu'en Asie. Elle prit part à l'orgie à la suite de laquelle le conquérant fit brûler Persépolis. Elle fut ensuite la maîtresse de Ptolémée, qui devint roi d'Egypte. Celui-ci la mit au nombre de ses femmes légitimes, et eut d'elle trois enfants.

Bacchis. Cette maîtresse fidèle de l'orateur Hypéride fut remarquable par son désintéressement et la bonté de son cœur. On l'appelait la bonne Bacchis; Hypéride écrivit qu'elle avait ennobli le nom de courtisane.

Téodète. Elle aima tendrement Alcibiade et rendit pieusement les devoirs funèbres au brillant général d'Athènes.

Glycère. Elle obtint de Ménandre, le *Prince de la nouvelle comédie*, qu'il mît au rang de ses pièces favorites la comédie faite en son honneur. Elle disait souvent : « J'aime mieux être la reine de Ménandre que la reine de *Tarse*, » ville qu'elle habitait quand elle était royalement entretenue par le gouverneur des provinces asiatiques.

Agathoclée exerça un empire absolu sur Ptolémée Philopator dont elle bouleversa le royaume.

Archéanassa fut chérie, comme Ninon, dans sa vieillesse. Platon l'aima et oublia pour elle les principes sévères de sa philosophie. On dit qu'il lui adressa ces vers (traduction de Fontenelle) :

L'aimable Archéanasse a mérité ma foi,
Elle a des rides, mais je voi,
Une troupe d'Amours se jouer dans ses rides.
Vous, qui pûtes la voir avant que ses appas
Eussent, du cours des ans, reçu ces petits vides,
Ah ! que ne souffrîtes-vous pas !

Aristagore, courtisane de Corinthe, amante de Démétrius de Phalère. Celui-ci, nommé hipparque à la fête des Panathénées, fit élever à cette courtisane un siège au-dessus d'Hermès. A la célébration des mystères d'Eleusis, il la plaça à l'entrée du sanctuaire.

Démétrius, cité devant le tribunal de l'Aréopage à cause de son luxe : « Je vis en homme bien né, dit-il ; si j'ai pour maîtresse une très belle femme, je ne fais injure à personne. Je bois du vin de Chio, je mène une vie voluptueuse, mais je dépense mes revenus. Je ne vis ni suborné par des présents, ni en adultère, comme quelques-uns de vous. » Et il nomma plusieurs des juges du tribunal. Antigone, à la suite de ce discours, le fit thesmothète.

Bédion, riche des dépouilles du poète Antagoras. Simonide fit contre elle et deux de ses compagnes cette imprécation :

Fuyez, fuyez Cythère, et cette rive ingrate
Qu'infecte la syrène et l'avide pirate ;
L'amant de Bédion et celui de Thaïs
Vous instruisent assez par leurs vastes débris.
Ils pleurent : ils sont nus. Allez, sur ce rivage,
Epouvanter vos yeux d'un insensé naufrage !...

Cléonice. Elle a écrit plusieurs ouvrages de philosophie qui ne nous sont pas parvenus. Elle périt, poignardée par erreur, de la main de Pausanias, dans la chambre duquel elle pénétra la nuit sans s'être fait annoncer.

Manie, on l'appelait aussi l'*Abeille*, en raison de la finesse de sa taille. Elle avait le port et les traits d'une grâce et la voix d'une sirène. Elle attacha à son char de courtisane de nombreux citoyens et étrangers. Les Grecs appelaient son amour une douce folie. Démétrius lui demanda un jour la révélation de ces beautés secrètes que Vénus *callipyge* aurait enviées : elle se retourna, et parodiant deux vers de Sophocle : « Contemple, fils superbe d'Agamemnon, ces objets pour lesquels ton inclination a toujours été si prononcée » Elle fut infidèle à Léonticus, son amant, pour deux jeunes gens qu'elle reçut chez elle la même nuit et auxquels elle se livrait alternativement sans qu'ils s'en doutent : « J'ai eu la curiosité de connaître, dit-elle, l'espèce de blessure que deux athlètes, tous deux vainqueurs dans les jeux olympiques, pourraient me faire, dans une seule nuit. »

MILTO. On l'appelait l'Aspasie orientale. Elle naquit dans la Phocide; sa modestie égalait sa beauté. On raconte ainsi son histoire : un satrape l'enlève et la conduit à Sardes, dans le palais de Cyrus. Les eunuques la mènent à l'appartement des femmes.

Milto pleure; l'horreur de sa destinée se dévoile à ses regards : elle rejette avec indignation la parure qu'on lui présente; elle invoque tour à tour les dieux, son père et la vengeance.

On la traîne dans la salle du festin. Cyrus était ivre. Elle résista d'abord à toutes les tentatives faites contre sa pudeur, mais ensuite elle accorda à l'amour ce qu'elle avait refusé à la tyrannie. Cyrus voulut la combler de présents; elle lui répondit ces paroles rares dans la bouche d'une courtisane : « Ces présents magnifiques doivent appartenir à Parisatis, la mère de Cyrus. Cet argent, ces trésors sont à votre peuple; mon trésor à moi est dans votre cœur. »

Elle éleva cependant une statue d'or à Vénus, qui avait présidé à sa destinée. Après la mort et la défaite de Cyrus, elle fut amenée prisonnière à Artaxercès, qui la trouva belle et la prit pour maîtresse. Mais elle n'eut jamais d'amour pour ce prince, qui lui donnait pour rival de ses royales faveurs un horrible eunuque, pour lequel il éprouvait une grande passion.

LEAENA. Hétaire philosophe, maîtresse d'Harmodius, conspira avec lui contre le tyran Hippias. Mise à la torture pour qu'elle nommât ses complices, afin d'être sûre de ne pas faiblir et de garder son secret, elle se coupa la langue avec ses dents et la cracha à la figure de ses bourreaux. On lui éleva un monument d'airain représentant une lionne, la gueule ouverte et sans langue, qu'on plaça près de la citadelle d'Athènes.

TARGÉLIE. Elle refusa de trahir sa patrie, au profit de Xercès, elle fut la maîtresse de tous les chefs des armées grecques, et dut à son esprit remarquable autant qu'à sa beauté, de devenir reine de Thessalie, comme l'a écrit Plutarque.

NICARÈTE Elle fut la maîtresse du célèbre philosophe Stilpon, de Mégare. Mathémacienne remarquable, son cœur avait un faible prononcé pour tous ses frères de la mathématique.

THÉORIS. Elle se sacrifia à l'amour sénile du grand Sophocle. Démosthènes, pour se venger de ses dédains, la fit condamner à mort pour un prétendu crime d'impiété commis dans ses fonctions de prêtresse du temple de Vénus et de Neptune. C'est pour Théoris que le vieux Sophocle adressait cet hymne à Vénus : « O déesse, écoute ma prière! Rends Théoris insensible aux caresses de cette jeunesse que tu favorises, répands des charmes sur ma chevelure blanche; fais que Théoris préfère un vieillard. Les forces du vieillard sont épuisées, mais son esprit conçoit encore des transports. »

THÉODOTE. Elle s'éprit à ce point de Socrate qui se faisait appeler le sage conseiller en amour, σοφος τα ερoτιχα l'ami des femmes, qu'Aristophane, le rival du philosophe, se vengea, en portant contre celui-ci l'accusation grave de corrompre la jeunesse et d'introduire des divinités nouvelles, accusation qui aboutit à la ciguë, mais qui ne rendit pas le poète plus heureux auprès de la superbe courtisane.

GNATHÈNA. Remarquable par son esprit et la vivacité de ses réparties, elle fut longtemps la tyrannique maîtresse du poète Dyphile. A l'exemple des philosophes, qui suspendaient dans leur académie les tables de leurs lois particulières, elle avait placé dans son vestibule le code de ses institutions, les lois érotiques et le régime du lieu, en 320 vers.

PYTHIONICE. Célèbre par le luxe royal qu'elle afficha aux dépens d'Harpalus, le lieutenant concussionnaire d'Alexandre à Babylone.

SCYONNE, SATYRA, LAMIA et NANION, qui s'attelèrent un jour au char de Thémistocle.

Et bien d'autres encore, courtisanes et amantes, accordant très gracieusement leurs plus intimes faveurs aux maîtres de la poésie, de l'éloquence et de l'art, avec autant d'empressement qu'aux grands favorisés de la fortune et de la naissance.

(*A suivre.*) Dr DUPOUY.

Le salicylage des aliments

M. Vallin a donné communication à l'Académie de son rapport sur l'action de l'acide salicylique sur les aliments et les boissons alimentaires, auxquels on le mélange pour assurer leur conservation, en raison de ses propriétés antifermentiscibles.

Depuis 1881, on a considéré le salicylage comme une chose dangereuse, et un arrêté a paru qui a proscrit l'emploi de l'acide salicylique dans les substances qui servent à l'alimentation. Depuis, de nombreuses protestations se sont produites et, petit à petit, l'arrêté est tombé à l'état de lettre morte.

La première question qui se pose est celle de savoir si les doses modérées d'acide salicylique longtemps continuées peuvent provoquer des troubles physiologiques.

L'expérience clinique montre que l'on peut sans inconvénients graves administrer de fortes doses d'acide salicylique à certains malades, les rhumatisants, par exemple; mais les faits de ce genre ne peuvent être invoqués en faveur du salicylage, d'abord parce qu'ils s'adressent à un petit nombre d'individus malades. Or, l'on sait que certains malades supportent admirablement des substances qu'ils ne supporteraient nullement à l'état de santé. Tel est le cas pour l'opium et l'iodure de potassium.

Mais ce n'est pas tout : il faut savoir que certains sujets tolèrent moins facilement que d'autres l'administration des substances salicylées : telles sont les personnes atteintes d'affection du rein, et sous ce rapport il est bon de savoir que de nombreuses personnes, en apparence bien portantes, sont cependant albuminuriques; enfin les vieillards supportent très mal ce produit. Il est probable que la difficulté qu'ont les vieillards pour tolérer l'acide salicylique tient précisément à ce que ces maladies sont particulièrement fréquentes chez eux.

Les dyspeptiques, dont le nombre est considérable, sont également très incommodés par l'usage des salicylates, probablement parce que ces substances, par leur action antifermentescible, ont une influence fâcheuse sur les ferments nécessaires à la digestion.

Ces diverses considérations sont suffisantes pour justifier la réserve que nous croyons devoir apporter dans la question de l'usage des substances salicylées.

On dira, il est vrai, que certains expérimentateurs ont essayé sur eux-mêmes l'effet produit par des doses modérées mais longtemps prolongées de salicylate, et qu'ils n'en ont pas été sérieusement incommodés; ces faits ne permettent pas de conclure; tout

arrive, sans doute, mais des cas isolés ne sauraient prévaloir contre les cas très nombreux auxquels il vient d'être fait allusion.

On a proposé de transiger et de permettre l'addition de salicylates, pourvu que cela ne dépasse pas une dose maximum : 8 à 10 grammes par hectolitre pour le vin, 6 à 8 grammes par hectolitres pour la bière. Même dans ces conditions, la tolérance ne peut être admise ; d'abord, les salicylates se transforment au bout d'un certain temps, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer les expertises en apparence contradictoires auxquelles on arrive lorsqu'on pratique l'analyse à des moments différents; dans ces conditions, la dose d'acide salicylique contenue dans une boisson peut s'abaisser par le seul fait du temps, sans que cependant la boisson cesse de devenir dangereuse, les produits de la décomposition des salicylates étant eux-mêmes dangereux.

Il faut en outre envisager ce fait que la tolérance d'une dose maximum d'acide salicylique autoriserait l'introduction de cette substance dans une foule d'aliments où elle n'a pas été introduite jusqu'ici. Il en résulterait que la quantité que nous absorberions chaque jour deviendrait considérable, et que l'on ne pourrait même plus invoquer l'innocuité relative des petites doses.

On a proposé également d'autoriser le salicylage, uniquement à titre d'essai. Même dans ces conditions restreintes, on ne saurait autoriser cette pratique; ce serait une expérience dangereuse, et la commission la rejette complètement, car elle permettrait de réintroduire l'acide salicylique dans certaines substances d'où on l'a fait disparaître par le fait de la prohibition, et c'est là un inconvénient déjà signalé.

Quant à permettre la vente des aliments salicylés à la condition de l'indiquer par une étiquette, c'est juste théoriquement, mais pratiquement c'est impossible. Légalement, on ne peut obliger un commerçant à indiquer avec précision les substances qui entrent dans la composition d'un produit qu'il met en vente ; d'ailleurs, la chose fût-elle possible, qu'il serait facile de dissimuler l'étiquette révélatrice.

En résumé, voici les conclusions auxquelles se rallie la commission et qui sont la conséquence des considérations qui précèdent :

Il est établi par l'observation médicale que les doses faibles mais journalières et prolongées d'acide salicylique ou de ses dérivés, peuvent déterminer des troubles notables de la santé chez certains sujets impressionnables à ce médicament, chez les personnes âgées, chez celles qui n'ont plus l'intégrité parfaite de l'appareil rénal ou des fonctions digestives.

En conséquence, l'addition d'acide salicylique et de ses dérivés, même à des doses faibles, dans les aliments solides et liquides, ne saurait être autorisée.

Mort par la rage, après inoculations intensives

Un fait très grave vient d'être communiqué à l'Académie de médecine par M. Peter. C'est un nouveau cas de rage suivi de mort, après inoculations *intensives*, pratiquées suivant la méthode récemment proposée par M. Pasteur. Voici l'observation lue par M. Peter, mardi dernier à l'Académie, et qui peut se résumer en trois mots : morsure, inoculation, mort :

Un jeune homme de vingt ans, nommé Réveillac (demeurant chez son beau-frère, M. Poignet, charbonnier, passage d'Allemagne, n° 9, à la Villette), est mordu à un doigt de la main par le chien de son patron. Le chien reconnu enragé par un vétérinaire fut abattu peu de temps après.

Le jeune Réveillac se rendit le lendemain de la morsure chez le pharmacien pour se faire cautériser sa plaie. Le pharmacien jugea qu'il était trop tard pour que la cautérisation fût efficace. On conseilla alors à Réveillac de se rendre au laboratoire de la rue Vauquelin. Ce qu'il fit le lendemain, c'est-à-dire quarante-huit heures après la morsure.

Au laboratoire, les inoculations furent pratiquées dans la région des hypochondres, suivant la nouvelle méthode *intensive* dont M. Pasteur nous a donné la formule le 2 novembre dernier. Réveillac fut inoculé *trois* fois par jour, à 9 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi et à 9 heures du soir. Les *trois* inoculations quotidiennes furent faites pendant *douze* jours consécutifs.

La santé resta parfaite jusqu'au dimanche 12 décembre exclusivement. Ce jour-là, Réveillac éprouva un symptôme prémonitoire d'une importance considérable, à savoir *une douleur*, qui bientôt devint constante, *au niveau de la cicatrice des piqûres des inoculations antirabiques*, et non pas au niveau de la cicatrice de la morsure du doigt.

Ce symptôme m'a été spontanément indiqué par la sœur de Réveillac : « Cela l'a pris par des douleurs dans les points où il avait été *vacciné*. » Et, quelques instants après, le beau-frère, absent au moment de mon arrivée, me disait presque dans les mêmes termes, « que la maladie avait commencé par des douleurs là où on l'avait *vacciné*. »

Bientôt malaise général et sentiment d'extrême faiblesse. Sa sœur engage Réveillac à aller demander conseil et secours à « M. Pasteur », et le malade lui répond : « mais il faudrait pouvoir, et je ne peux pas. »

La journée du dimanche se passe ainsi dans l'immobilité et la tristesse.

Le lundi, la faiblesse augmente ; le malade ne peut quitter la chambre et prend à peine quelque nourriture.

Le mardi, il s'alite définitivement et meurt le jeudi, six semaines après la morsure. Le docteur Miquel, mandé ce jour-là, arrive et le trouve mort, ayant une bave écumeuse à la bouche.

Les renseignements fournis au docteur Miquel le jeudi 16 décembre, comme à moi le 30 du même mois, sont : qu'il y a eu le mercredi et le jeudi, troisième et quatrième jour de la maladie, des spasmes de la gorge, de l'impossibilité à avaler les liquides, puis, qu'à d'autres moments, la déglutition de petites quantités de boisson pouvait se faire.

Il n'y a jamais eu de convulsion, mais de la faiblesse, puis de la paralysie.

Par exemple, à ma question : « Votre frère a-t-il eu des convulsions ? — Oh ! bien loin de là, me fut-il aussitôt répondu ; le mercredi, et surtout le jeudi, nous étions obligés de le tourner et de le retourner dans son lit, soit d'un côté, soit de l'autre, tant il était incapable de le faire. Son bras, soulevé par nous, retombait aussitôt. »

« A-t-il poussé des cris ? — Bien au contraire, il parlait à peine, sinon pour dire de temps à autre : « Oh ! ce chien ! » Et le jeudi il a gardé un silence presque absolu. »

C'est ainsi qu'il s'est éteint, après avoir eu de l'écume à la bouche dans les derniers moments.

Tel est ce cas de mort chez un mordu inoculé suivant la nouvelle méthode *intensive*.

Il est impossible de ne pas être ici frappé de deux faits, au moins :

Le premier, c'est que les douleurs prémonitoires se sont montrées non pas au niveau du doigt mordu, mais *au niveau des piqûres* faites par les *inoculations antirabiques*.

Le deuxième, c'est que les symptômes n'ont pas été ceux de la rage ordinaire, puisque (à part les spasmes œsophagiens) les accidents dominants, au lieu d'être convulsifs, ont été *paralytiques*.

A propos de deux observations d'hématocèle chez la femme

PAR LE Dr VERRIER

1° Une femme, domestique, âgée de 39 ans, est malade depuis six semaines lorsqu'elle fait demander le médecin.

Originaire d'une ville du midi elle a été réglée pour la première fois à 15 ans et d'une façon normale, plutôt abondante.

Elle avait eu deux enfants à terme, mais à la suite du dernier

accouchement elle fut prise d'une métrite pour laquelle elle se fit soigner chez elle, puis elle vint à Paris.

Les dernières règles au lieu de durer 8 jours comme les précédentes se supprimèrent brusquement et sans cause appréciable au bout de 4 jours, il y a de cela 6 semaines et elles n'ont point reparu depuis.

Il survint alors du malaise, des douleurs lombaires et abdominales, de la tension hypogastrique, des nausées et même des vomissements. La malade dut prendre le lit, mais elle n'appela pas pourtant le médecin. Elle reprit même ses occupations quelques jours après.

Le 12 novembre 1885, réapparition à peine marquée des menstrues, lesquelles s'accompagnèrent des mêmes phénomènes que ci-dessus.

Appelé cette fois je constate les faits rapportés plus haut avec une fatigue et une prostration excessives. Elle est pâle, anémiée, les conjonctives décolorées et le faciès hippocratique. Cependant il n'y a pas de fièvre. P. 88, T. 37,5. Etat saburral de la langue, constipation, dysurie avec ténesme, ventre tendu, palpation douloureuse, impossibilité de se tenir dans le décubitus latéral, soit d'un côté, soit d'un autre. Transport à l'Hôtel-Dieu (service de M. Gallard).

Au palper on rencontre un empâtement entre le pubis et la fosse iliaque et en procédant avec attention M. Gallard croit reconnaître trois tumeurs lobulaires à convexité supérieure.

La première, médiane, au niveau du pubis; c'est la moins grosse; la seconde à droite de celle-ci et la troisième à gauche. Cette dernière remonte jusqu'à la hauteur d'une ligne passant par l'ombilic. Dans aucune on ne trouve de fluctuation. Au toucher on rencontre le col derrière le pubis refoulé en avant et aplati transversalement par une tumeur située évidemment derrière l'utérus.

Cette position et cette situation du col refoulé en avant et aplati est un signe important de la présence d'une tumeur rétro-utérine.

Où était l'utérus dans cet empâtement? Il formait de toute évidence la tumeur médiane, englobée entre les deux autres, d'où la constipation habituelle de la malade, le ténesme et la dysurie qu'elle éprouvait, l'utérus comprimant la vessie en avant, et la tumeur comprimant le rectum en arrière. Le tout constituait une même masse morbide.

Du côté du vagin il n'y avait pas de battements artériels.

Pour établir le diagnostic de cette maladie aiguë de date récente, puisqu'elle remontait à la fin d'octobre et au plus loin fin septembre, il fallait d'abord éliminer le cancer, de même qu'un kyste de l'ovaire qui ne donne pas lieu à une tumeur symétrique et qui évolue avec lenteur. Ce n'était pas non plus une tumeur fibreuse dont tous les symptômes sont ceux d'une affection chronique, quoiqu'il arrive parfois que l'inflammation envahisse les tumeurs fibreuses. Enfin si l'on exclut aussi les phlegmasies périutérines franches on est conduit comme l'a fait M. Gallard, à admettre l'hématocèle, dont le diagnostic se trouve confirmé par la marche de la maladie.

Les lavements, les purgatifs et les calmants ont été successivement employés. Une détente est survenue après la première purgation, la langue est devenue plus humide et la soif moins vive. Les douleurs, il est vrai, s'étendent jusque dans la cuisse, mais cela se produit souvent dans les tumeurs du bassin par suite de la compression du plexus sacré par la tumeur, et c'est là précisément notre cas.

C'est à droite, du côté où la tumeur est moins grosse, que la douleur est plus vive; on le comprendrait mieux si la grosse tumeur était de ce côté. Quoi qu'il en soit, le quatrième jour, on revint au purgatif et le cinquième, l'état général était meilleur.

Aujourd'hui, la malade va bien. Les tumeurs existent encore, mais elles ont considérablement diminué, la matité ne s'entend plus que sur le corps de l'utérus au niveau de la plus petite tumeur. Au toucher, le doigt passe entre la symphyse et l'utérus, ce qu'il ne pouvait faire au début de la maladie. Celle-ci est donc en voie de résolution et la vessie se trouve libérée de la compression qu'elle subissait. Rien ne se dissipe, du reste, aussi rapidement que les collections sanguines.

2° Au n° 26 de la même salle, était couchée une femme du même âge entrée, il y a bientôt deux ans, en avril 1884. Cette malade a été soignée plusieurs fois dans le service de M. Moutard Martin pour une métrite aiguë et une péritonite; elle a eu des hémorrhagies abondantes.

Au palper, on trouve une tumeur volumineuse remontant dans la cavité abdominale à gauche jusqu'à la hauteur de l'ombilic. C'est une hématocèle unilatérale, ce qui n'est pas rare, bien que le plus souvent l'hématocèle soit double.

Dans ce dernier cas, la tumeur est irrégulière et au lieu d'englober l'utérus comme dans le cas précédent, on sentait un sillon de séparation entre la tumeur et l'utérus. L'utérus ne faisait donc pas partie de la masse morbide, puisqu'on sentait des battements artériels qui n'existaient pas chez la femme de l'observation n° 1. Ces battements n'existent pas toujours, on les rencontre surtout dans les abcès chauds au moment de la formation du pus. Il se forme alors des vaisseaux nouveaux et les anciens augmentent de volume. Mais le plus souvent, il n'y a pas de battements artériels dans l'hématocèle, sauf le cas où un phlegmon vient compliquer l'hématocèle, car alors se montrent les battements.

Cette dernière malade a eu aussi des poussées péritonéales que n'avait pas eu la première. La résorption du sang a donc été moins rapide chez le n° 26 et la terminaison s'est faite par abcès. C'est là un élément de diagnostic différentiel. Ce qui complique encore la difficulté du problème clinique, c'est la rareté relative des hématocèles. *(A suivre.)*

Guérison instantanée de la coqueluche

Le traitement que vient de publier un de nos confrères norvégiens (1) est intéressant à connaître en ce qu'il a été d'une efficacité extraordinaire entre ses mains, et qu'il semblerait démontrer l'origine parasitaire de ce groupe de symptômes auquel on a donné le nom de coqueluche.

Il y a six ans environ, dit le Dr Mohn, j'avais mon fils aîné, alors âgé de trois ans, atteint de scarlatine et de coqueluche. Les quintes avaient commencé 8 jours après l'éruption scarlatineuse qui avait été légère; l'enfant n'avait gardé le lit que deux ou trois jours : la coqueluche non plus ne présentait pas de gravité. Au bout de six semaines, c'est-à-dire cinq semaines après le début des quintes, on désinfecta les pièces et les effets au moyen de fumigations sulfureuses. Quelques heures avant la désinfection, il y avait eu encore une quinte fort violente, aussi M. Mohn avait-il hésité à se servir de soufre. Il se décida quand même pour les vapeurs d'acide sulfureux, et il en résulta que l'enfant atteint de coqueluche fut *guéri instantanément* et que sa sœur, un peu plus âgée, qui avait quelques accès de toux consécutifs à une coqueluche, fut aussi de même *immédiatement débarrassée de sa toux*.

Quatre ans plus tard, M. Mohn avait une de ses filles, âgée de trois ans, atteinte de coqueluche grave. Trois frères et sœurs avaient été atteints en même temps, mais ne présentaient point de symptômes aussi sérieux; cette petite fille avait aussi une bronchite, et les épistaxis l'avaient considérablement affaiblie : M. Mohn redoutait une issue funeste.

Toutes les médications internes avaient été essayées; les inhalations de chloroforme et l'acide phénique aussi, mais sans aucun résultat.

Notre confrère se souvint alors de la façon dont les fumigations sulfureuses avaient fait disparaître la coqueluche chez son fils

(1) Mohn. — Les fumigations d'acide sulfureux dans la coqueluche. — (*Norsk Magazin for Laegevidenskaben*, novembre 1868.

ainé ; il brûla du soufre, et la nuit suivante il n'y eut plus que deux légères quintes de toux ; le lendemain tout avait disparu. Les autres enfants furent guéris de suite après cette fumigation.

M. Mohn cite d'autres cas :

Une petite fille de cinq mois, atteinte de coqueluche depuis cinq semaines, et un garçon de quatre ans, toussant depuis quinze jours, sont guéris comme par enchantement de suite après une fumigation sulfureuse.

Un enfant de trois ans, coquelucheux depuis cinq semaines, et trois frères ou sœurs, toussant à la suite d'une coqueluche, sont tous guéris instantanément après une fumigation d'acide sulfureux.

Un enfant d'un an, atteint de toux convulsive depuis un mois, est de même guéri de suite après la désinfection à l'acide sulfureux.

Voici la façon d'opérer :

« Les enfants sont le matin vêtus de linge propre et transportés ailleurs. Dans la chambre à coucher et dans la pièce où séjournent habituellement les malades on suspend la literie, les habits, les jouets, tout ce qui ne peut être lavé. On brûle 25 grammes de soufre par mètre cube dans les pièces à désinfecter et on laisse le gaz sulfureux faire son effet pendant cinq heures. On expose ensuite à l'air les effets, la literie, etc. ; on aère les chambres largement, et le soir l'enfant couche dans une chambre et dans un lit complètement désinfectés... Et l'enfant est guéri de la coqueluche. »

Ce mode de traitement est certainement bien simple et facile à employer, et il est appelé à rendre des services là où des coqueluches rebelles ont résisté à tous les moyens à la mode.

A la Société de médecine de Kristiania où M. le Dr Mohn communiqua les faits ci-dessus, le Dr Schonberg partagea l'opinion de son confrère qui pense que l'acide sulfureux agit en débarrassant l'air, la literie, les vê ements, etc., des spores pathogènes, beaucoup mieux que ne le feraient le changement d'air, l'aération des pièces et des effets, ce vieux moyen qui a bien des succès à son actif.

Morsure de vipère

M. Pluyette (de Marseille) a envoyé à la *Société de chirurgie* l'observation d'un homme qui avait été mordu à la main par une vipère originaire d'Afrique, et qui est particulièrement venimeuse.

Aussitôt après l'accident, cet homme mit une ligature serrée autour de son poignet, et suça la plaie. Un quart d'heure après, M. Pluyette put cautériser cette même plaie au fer rouge et enlever la ligature.

Malgré ces précautions, le membre devenait, deux heures après l'accident, le siège d'un œdème considérable avec tension douloureuse au niveau de la main. Dix-huit heures après, cet œdème avait gagné tout le bras, et la peau s'était couverte de plaques rouges, d'aspect gangréneux. Quarante-huit heures après, l'état du blessé commença à s'améliorer et treize jours après il pouvait quitter l'hôpital.

Outre le traitement immédiat fait par le malade et par le chirurgien, on fit, les jours suivants, une injection de teinture d'iode aux environs de la plaie, ainsi que cela se pratique autour des plaies charbonneuses; on mit le membre dans un bain antiseptique et l'on administra des excitants diffusibles. Tous ces moyens ont pu exercer une action favorable sur la marche de la maladie, mais il est probable que c'est surtout grâce à la ligature du membre et à la cautérisation immédiate que l'on doit d'avoir sauvé ce malade.

Restauration de la couleur des cheveux par l'huile de foie de morue phosphorée. — D'après *Gaillard Journal* (p. 559), le correspondant anglais du *Journal of american Medical Association*, raconte qu'on a montré récemment un malade dont la chevelure grise était revenue à sa couleur naturelle sous l'influence de l'administration interne d'huile de foie de morue phosphoree ?

Conseil d'hygiène de la Seine

Dans sa séance du 24 décembre, le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine a entendu la lecture d'une note relative à la répartition des eaux de sources dans la capitale. Il a examiné ensuite les moyens les plus efficaces d'assurer le bénéfice de ces eaux à l'ensemble de la population parisienne.

Voici les conclusions du rapporteur qui seront discutées dans une séance ultérieure :

1° Hâter les travaux d'adduction des nouvelles sources acquises par la ville de Paris ;

2° Dès que ces travaux seront accomplis, imposer aux propriétaires le principe de l'abonnement obligatoire aux eaux de source et, en attendant, appliquer cette mesure partout où elle sera possible ;

3° Résilier par mesure de salubrité publique les abonnements aux eaux de l'Ourcq pour le service privé ;

4° Ne substituer actuellement dans la mesure du possible les eaux de Seine aux eaux de sources que pour les services autres que l'alimentation ;

5° Hâter la construction des égouts latéraux destinés à préserver la Seine de toute pollution par les eaux industrielles, ménagères et par les vidanges ;

6° Prélever sur le nouvel emprunt la somme nécessaire pour fournir des eaux irréprochables aux diverses écoles ;

7° Inviter l'administration de l'Assistance publique à exécuter à bref délai les travaux nécessaires à la distribution de ces eaux dans les divers établissements de son ressort ;

8° Elever immédiatement à l'entrée des diverses casernes des bornes-fontaines alimentées en eaux de source, sans préjudice de la poursuite des négociations entreprises à l'effet d'introduire ces eaux à l'intérieur même des divers établissements militaires.

Des injections médicamenteuses intra-pulmonaires dans la bronchite chronique et la phtisie

Le Dr Reichert a adopté une méthode de traitement local de la phtisie qui consiste à injecter dans le poumon, à travers le larynx des substances antiseptiques. Il a expérimenté diverses substances telles que le thymol, le menthol, l'essence d'eucalyptus, l'acide salicylique et a constaté que la solution qui lui donnait les meilleurs résultats était celle qui contenait 1 à 2 grammes d'acide salicylique dans 200 grammes d'eau distillée, à laquelle on ajoutait 3 à 6 grammes d'essence de menthe. Il s'est très bien rendu compte que, lorsque l'injection était faite habilement à travers le larynx, le liquide arrivait jusque dans les petites bronches. Ce qui le démontre, ce sont les sensations éprouvées par le patient à la suite d'une injection bien faite : légère sensation de brûlure dans la poitrine, souvent plus marquée du côté malade, mais ne durant que quelques minutes. Ensuite survient, pendant quelque temps, une dyspnée légère, suivie pendant une demi-heure ou une heure d'une certaine sensibilité.

Jamais l'auteur n'a constaté le moindre inconvénient. Il estime que la muqueuse bronchique est bien moins sensible qu'on ne le pense aux agents extérieurs et même que, pour certains, elle est moins sensible que celle du nez ou du pharynx. Il considère comme avantageux l'effet de stimulation produit par l'injection sur la muqueuse bronchique, car il a observé que les cas les plus mauvais d'affections laryngées et que les cas de phthisie les plus rapidement mortels survenaient chez les malades qui évitaient avec le plus grand soin toute espèce de stimulation, telle que celle produite par la parole ou par la toux. La pratique des injections ne provoque nullement l'hémoptysie, l'auteur les a employées, même quand celle-ci existait, ce qui a déterminé l'arrêt de l'hémorrhagie, et le sang qui était ensuite expectoré était sous forme de petites masses coagulées.

Il faut injecter chaque jour, en une fois, la quantité de liquide indiquée plus haut. L'injection devra être faite en introduisant la canule aussi profondément que possible dans la trachée et au moment de l'expiration.

Les cas les plus convenables sont ceux de la bronchite chronique de catarrhe avec légères indurations aux sommets, ainsi que la période moyenne de la phthisie; mais ce traitement est contre-indiqué à la période avancée et pendant les exacerbations de l'affection. La durée du traitement varie d'un à quatre mois.

Les mouvements inconscients

Le centenaire de M. Chevreul a donné l'occasion de rappeler que c'est à ce vénérable savant que l'on doit la première démonstration scientifique du fait des mouvements musculaires inconscients, c'est-à-dire qui ne sont ni connus ni voulus de celui qui les exécute. Cet ordre de faits, qui a donné la clef d'une série de phénomènes restés jusque-là dans le domaine du merveilleux et du surnaturel, a été récemment l'objet d'une série d'intéressantes études nouvelles, dans lesquelles s'est particulièrement signalé M. Charles Richet. C'est encore à lui que nous devons l'intéressante dissertation sur les mouvements inconscients, qui fait partie de l'*Hommage à M. Chevreul à l'occasion de son centenaire*, par MM. Berthelot, Demarçay, Dujardin-Beaumetz, E. Gautier, Ed. Grimaux, G. Pouchet et Ch. Richet, que vient de publier la libraire Alcan. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur rappeler ici quelques-uns des faits principaux que cette étude a mis en lumière.

Toute émotion intérieure psychique détermine un mouvement extérieur musculaire.

Une pensée se traduit au dehors par des mouvements.

Ces mouvements peuvent être: *a.* volontaires et conscients; *b.* involontaires et conscients; *c.* involontaires et inconscients.

Les mouvements involontaires et inconscients peuvent acquérir, dans certains cas, une énergie extraordinaire, si bien qu'on est tenté d'attribuer à une force étrangère les effets qu'ils produisent.

Telles sont les propositions que M. Ch. Richet s'est proposé de démontrer.

Toute émotion intérieure psychique détermine un mouvement extérieur musculaire, fort ou faible, mais qui, vraisemblablement, ne manque dans aucun cas; quand on ne l'a pas constaté, c'est que l'observation n'a pas été suffisante. Un individu qu'on menace et qui a peur fait une grimace involontaire. Si, dans ce moment, on lui tient la main, on sentira un très léger tremblement des doigts ou du poignet, ou une accélération du pouls avec un trouble dans la respiration et dans la coloration de la face.

Il en est de même pour toutes les autres émotions et pour toutes les pensées. Chaque fois qu'une émotion ou une image se présente à l'esprit, il y a simultanément un changement dans la pression du sang, dans le rythme du cœur et de la respiration, dans la tension des divers muscles, dans la sécrétion des glandes, dans la circulation périphérique des divers organes.

On peut donc établir ce principe, qui unit d'un lien étroit la psychologie à la physiologie : que toute pensée se traduit au dehors par un mouvement.

Il va de soi que ce mouvement est involontaire, mais il faut ajouter qu'il est souvent inconscient.

Cette inconscience se présente sous deux formes différentes.

Dans un cas, il ne peut y avoir conscience, par suite de la nature même de ce mouvement, qui échappe à notre sensibilité consciente. Tel est le cas des mouvements de l'iris, de l'intestin, du rythme du cœur, de la tension de la circulation périphérique, qui échappent, au moins dans certaines limites, à l'appréciation de la conscience.

Dans l'autre cas, si ces mouvements sont inconscients, c'est d'une part parce qu'ils sont faibles, et d'autre part parce que notre attention est distraite. Pour les rendre conscients, il faut recourir à un appareil de renforcement qui les développe et les amplifie. C'est ce que fit M. Chevreul en 1833, à l'aide de son pendule explorateur (anneau de fer suspendu à un fil de chanvre), traduisant par une grande oscillation des mouvements imperceptibles de la main.

C'est par une application de l'idée ingénieuse de M. Chevreul qu'un habile prestidigitateur en est venu, dans ces derniers temps, à deviner la pensée de tels ou tels individus, rien qu'en leur tenant la main.

« On ne soupçonnera jamais, dit M. Ch. Richet, qui a répété lui-même ces curieuses expériences, à quel point des individus de bonne foi indiquent par des mouvements de la main la pensée intérieure qui les anime. Sans le savoir et sans le vouloir, ils guident avec une grande force, et ils sont étonnés eux mêmes des résultats obtenus, tellement leurs mouvements échappent à leur appréciation. »

Dans les propositions ci-dessus énoncées, il en est une à laquelle M. Ch. Richet a cru devoir donner quelques développements; c'est la troisième, celle qui est ainsi formulée : les mouvements involontaires et inconscients peuvent acquérir, dans certains cas, une énergie telle qu'on soit tenté d'attribuer à une force étrangère les effets qu'ils produisent. On y trouvera, en effet, l'explication de certains phénomènes dits de spiritisme. Il s'agit des tables tournantes.

Les fins de non-recevoir d'imposture et de supercherie ne pouvaient résister à l'évidence des faits et à la bonne foi du plus grand nombre de ceux qui les avaient constatés. Il fallait en prendre son parti et demander une autre explication à l'observation et à l'expérience. C'est encore M. Chevreul qui a émis, le premier, en 1855, l'explication la plus rationnelle du fait, en l'attribuant à l'action combinée de mouvements involontaires et inconscients.

Cette interprétation du fait brut acquise, il restait à expliquer l'apparente intelligence des mouvements produits, comme en réponse à des questions posées.

Rien de plus simple, suivant M. Ch. Richet. Ces mouvements prétendus intelligents de la table ne sont autres que les mouvements inconscients d'un *médium*. Qu'est-ce que ces médiums? Ceux-là mêmes, mais ceux-là seuls, qui peuvent involontairement et inconsciemment traduire leur pensée par des mouvements plus ou moins étendus de la main. — La force mystérieuse à laquelle on était disposé à attribuer les mouvements de la table tournante n'est autre que l'action musculaire d'un de ces médiums.

On est donc autorisé à faire rentrer dans l'ordre des phénomènes normaux et simples les phénomènes dits spiritiques. Le spiritisme envisagé ainsi constitue une méthode précieuse pour l'étude non seulement des mouvements, mais encore des pensées inconscientes.

« En effet, ajoute M. Ch. Richet, ces mouvements inconscients ne sont pas livrés au hasard : ils suivent, au moins lorsqu'on opère avec certains médiums, une vraie direction logique, qui permet de démontrer à côté de la pensée consciente, normale, régulière du médium, l'existence simultanée d'une autre pensée collatérale qui suit ses périodes propres et qui n'apparaîtrait pas à la conscience si elle n'était pas révélée au dehors par ce bizarre appareil d'enregistrement.

C'est ainsi que si l'on place un médium à une table, on pourra, après avoir fait des questions, obtenir des réponses; réponses logiques, déductives, qui surprendront le médium lui-même, car souvent il ignorera les faits révélés par sa mémoire inconsciente et traduits en mouvements par ses contractions masculaires inconscientes. »

En résumé, réserves faites sur plus d'un point obscur que M. Ch. Richet s'est donné la tâche d'éclairer par une série d'expériences extrêmement ingénieuses, dont il sera temps de parler lorsqu'il aura atteint la solution cherchée, notre savant confrère s'est considéré comme autorisé à formuler la conclusion suivante :

« Toutes les forces dites surnaturelles ne sont que des forces

humaines, musculaires ou psychiques. Mais comme elles sont soustraites à notre conscience, elles nous paraissent reconnaître une cause différente de nous, explication qui est aussi peu rationnelle que possible.

En réalité, ajoute-t-il, il semble qu'il y ait non seulement un inconscient musculaire, mais encore un inconscient intellectuel, et je crois que, sous l'influence de certaines conditions psychologiques spéciales, des consciences, des personnalités diverses coexistent avec notre conscience et notre personnalité principales. »

De quelque manière que l'avenir transforme cette théorie psychologique de l'inconscience, le problème posé n'en est pas moins important; et c'est à M. Chevreul que M. Ch. Richet fait remonter l'honneur d'en avoir tracé les premières lignes.

Gazette des Hôpitaux.

Causes et traitement du coryza aigu

D'après un article du *Journal of the American-association*, le coryza aigu constitué par ce qu'on appelle vulgairement un *rhume de cerveau* (cold in the head) serait le premier stade de développement d'une maladie épidémique connue sous le nom de grippe ou influenza.

Quand une personne est enrhumée du cerveau, les fosses nasales sont tout d'abord malades. Tout peut s'arrêter là, mais le plus souvent l'inflammation se propage aux arrière-fosses nasales, au pharynx, au larynx, aux poumons. Quand cette succession se produit, on ne peut incriminer le froid, et l'auteur croit préférable de rapporter l'affection à un micro-organisme.

Les agents généralement employés pour le combattre viennent à l'appui de cette idée; tous, en effet, sont antiseptiques, entre autres le remède de Brandt, qui se compose de :

Acide phénique, 4 gr. 50 ; alcool, 1 gr. 50 ; ammoniaque liquide, 4 gr. 50 ; eau distillée, 10 grammes. — Imbiber de cette solution une éponge que l'on place dans un cornet de papier et inhaler les vapeurs par le nez.

Au reste, la théorie parasitaire du coryza n'est pas nouvelle. Henry Holland, en 1839, l'a soutenue. Hueter, Biermer, etc., considèrent qu'il est produit par une bactérie.

Maladies respiratoires

Emploi des lavements gazeux. — M. le Dr Cornil dit que cette méthode a été inaugurée par le Dr Bergeon, agrégé libre de la Faculté de médecine de Lyon. M. Bergeon a traité les phtisiques par les injections gazeuses ; ces phtisiques n'ont plus d'expectoration, et quelques-uns ont pu reprendre une vie active. M. Bergeon indique ainsi les moyens d'obtenir des résultats constants : 1° Le gaz acide carbonique doit être aussi pur que possible pour ne pas impressionner, d'une manière fâcheuse, l'intestin ; 2° Le gaz doit être recueilli dans un récipient préalablement bien expurgé d'air, les tubes de l'appareil injecteur doivent être convenablement disposés, pour ne laisser pénétrer aucune trace d'air atmosphérique dont la présence dans l'intestin, même en minime quantité, détermine du météorisme et de l'entéralgie. Il doit passer ensuite dans une eau bien sulfureuse ; 3° Prendre, par rapport à l'indigestion, les précautions ordinaires, c'est-à-dire faire l'injection avant le repas ou trois heures après ; 4° Faire usage d'instruments assez sensibles pour que le médecin sache toujours se rendre un compte exact de la pression qu'il exerce sur l'intestin. L'application de cette méthode ne peut donc être confiée qu'à des personnes expérimentées. Il faut être très circonspect dans l'emploi des gaz autres que l'hydrogène sulfuré. Dès à présent, on peut dire que les injections d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré constituent un traitement qui peut donner d'excellents résultats.

Cas d'empoisonnement à la suite d'application locale de cocaïne. — Le Dr W.-H. Long cite le cas d'un homme de 33 ans, atteint d'une tumeur du larynx, qui mourut à la suite d'applications d'une solution à 2 pour 100 de cocaïne. — (*The American practitioner and News*, déc. 1886, p. 408.)

Nouvelles scientifiques

Par décrets, en date du 30 décembre 1886, sont nommés :

1° Professeur de physique à la Faculté de médecine de Paris, M. Gariel ;

2° Professeur d'anatomie à ladite Faculté, M. Farabeuf ;

3° Professeur de pathologie interne à ladite Faculté, M. Dieulafoy ;

4° Professeur de toxicologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, M. Moissan ;

5° Professeur adjoint à la Faculté des sciences de Paris, M Joannès Chatin ;

6° Professeur de physique à la Faculté des sciences de Poitiers, M. Garbe.

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 3 et 4. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 23 Janvier 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction des docteurs **DUPOUY** et **VERRIER**

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements		
	PARIS	5 fr.
	DÉPARTEMENTS	5
	ETRANGER	6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.
Pour les annonces, à M. Bouillon, 21, r. Le Peletie

§ VI. L'amour antiphysique en Grèce

Pédérastie et Sodomie.

Les dépravations des mœurs asiatiques, les rapports contre nature des hommes et des femmes se propagèrent en Grèce avec le culte des idoles, en se transformant, dit-on, en une espèce d'aberration sentimentale et sensuelle de l'esthétique du corps humain. Le culte de Vénus et la prostitution féminine enrayèrent en partie cette tendance des Grecs vers ce vice inné des peuples orientaux, et, notamment, des Lydiens, des Syriens et des Phéniciens. Aussi, les premiers législateurs, Dracon, Solon et les autres portèrent-ils toute leur attention à réprimer les effets pernicieux de l'amour antiphysique, et surtout à protéger l'enfance contre les attentats auxquels celle-ci était exposée.

Dans sa harangue contre l'impudique Timarque, Eschine dit aux juges : « Nous sommes obligés de confier nos enfants à des maîtres qui ne peuvent subsister qu'autant qu'ils ont des mœurs, et auxquels le défaut de sagesse ôterait toute ressource. Le législateur, néanmoins, toujours plein de défiance, désigne clairement l'heure à laquelle un enfant libre doit aller aux écoles, et quand il doit en sortir. Il défend aux maîtres et aux chefs des gymnases de les ouvrir avant le soleil levé, et il leur ordonne de les fermer avant le soleil couché, tenant pour suspectes la solitude et les ténèbres. Il veut que le chorège, qui emploie les enfants pour les fêtes de Bacchus, ait passé quarante ans, afin qu'il n'ait de liaison avec eux que dans un âge mûr. Suivant le législateur, l'enfant bien élevé, parvenu à l'âge d'homme, peut être utile à sa patrie. Mais, si le naturel est gâté d'abord par une vicieuse éducation, les enfants ne peuvent donner que des citoyens corrompus semblables à Timarque.

« Le législateur a encore porté une autre loi pour la sûreté de vos enfants, la loi de la prostitution : il établit les dernières peines contre quiconque prostituera un enfant libre ou une femme. Quelle autre loi a-t-il encore portée ? La loi concernant l'outrage, qui renferme, dans un seul mot, tous les délits de cette nature. Elle dit expressément que quiconque outragera un enfant (on l'outrage quand on l'achète pour ses plaisirs), ou un homme, ou une femme, soit libre, soit esclave ; quiconque se portera contre quelqu'une de ces personnes à des excès criminels pourra être accusé et condamné à une peine corporelle. »

Eschine rappelle ensuite la disposition de la loi contre les hommes qui s'adonnent eux-mêmes à la prostitution, et qui est ainsi conçue : « Quiconque des Athéniens se prostituera aux plaisirs d'autrui ne pourra être choisi pour les neuf Archontes ; il ne pourra être nommé à un sacerdoce ; il ne pourra plaider pour le peuple, ni obtenir aucune magistrature dans la ville ou hors la ville, par le sort ou par l'élection ; il ne pourra être envoyé comme héraut d'armes ni comme député ; il ne pourra donner son avis ni dans le Sénat, ni dans l'assemblée du peuple. »

Toutes ces précautions prises par les législateurs montrent bien la tendance qu'avaient les Grecs pour le vice contre nature. En effet, malgré toutes les rigueurs des lois, Athènes acquit presque autant de célébrité, par ses pédérastes et ses pédophiles, que Corinthe par ses tribades. Aristophane disait dans sa comédie *les Nuées*, écrite contre Socrate : « Autrefois, il était défendu à un garçon d'être assis dans » l'arène autrement qu'avec un vêtement qui descendait bas » sur les cuisses, afin de ne montrer rien d'indécent aux étran- » gers ; il n'oubliait jamais, quand il se levait, d'effacer jus- » qu'à la trace de sa place, pour que l'empreinte des parties » naturelles n'excitât aucun désir chez les amoureux. »

D'après les historiens grecs, nous savons aussi que dans le voisinage des gymnases et des palestres se trouvaient les boutiques des barbiers, Κουρεῖα, des parfumeurs, Μυροπωλεῖα, des changeurs, Τραπεζαι, des fabricants, Εργατεροι, et les maisons des bains, Βαλανεῖα, qui servaient de réunions aux pédérastes actifs et passifs. Si l'on s'en rapporte à la harangue d'Eschine, les actes de pédérastie et de sodomie de ces hommes s'exerçaient publiquement dans les endroits retirés et obscurs de la ville, principalement à la Pnix, place d'Athènes, située en face de l'Acropole.

Ce vice qui, à Sparte, suivant Elien, Platon et Xénophon, était puni du déshonneur, de l'exil et de la mort, chez les Eliens et les Béotiens, était toléré et même autorisé. Et il était tellement répandu dans la ville de Chalcis, en Eubée, à Chios et à Siphnos, îles de l'archipel, qu'on se servait proverbialement du nom de ces pays, comme radical, pour former des verbes synonymes de παιδεραστεῖν, sodomiser. « D'après Rosenbaum, les Grecs ne voyaient dans la pédérastie qu'une passion contre nature, une forme du libertinage, ακολασια. On trouvait peut-être chez les uns, dit-il, des raisons qui paraissent justifier leur goût particulier, et on ne voyait dans leur manière de se procurer du plaisir qu'un moyen de soulager

leurs sens, qu'une *figura Veneris*, qui approchait de l'onanisme. Mais pour le pédéraste passif, qui provoquait les premiers, il n'y avait pas une raison semblable, car on ne pouvait pas regarder certain prurit, *prurigo ani impudicus*, comme une cause physique de cette passion. On devait le considérer comme un être placé sous une influence maladive... »

Ces rapports antiphysiques n'existaient pas seulement chez les individus des classes inférieures; ils avaient lieu également chez les hommes appartenant à l'aristocratie. Une hétaire du nom de Nico, renommée pour son esprit ironique, se trouvait avec le *mignon* de Sophocle, appelé Démophon. Celui-ci lui demanda la permission de s'assurer qu'elle était faite comme la Vénus Callipyge. « Que veux-tu faire de cela, lui dit-elle dédaigneusement, est-ce pour le donner à Sophocle? »

Une autre preuve historique de l'amour antiphysique est l'histoire de la passion de Socrate pour Alcibiade, que certains commentateurs ont considérée comme un sentiment d'amour sentimental, de pédophilie exagérée. Qu'on comprenne la chose comme l'on voudra; mais Platon a rapporté un fragment de dialogue entre Aspasie et Socrate, au sujet d'Alcibiade, qui n'implique pas une parfaite et chaste innocence de la part du philosophe. En voici la traduction :

— Socrate, j'ai lu dans ton cœur; il brûle pour le fils de Dinomaque et de Clinias. Ecoute, si tu veux que le bel Alcibiade te paie de retour, sois docile aux conseils de ma tendresse...

— O discours ravissants! s'écrie Socrate, ô transports!... Une sueur froide a parcouru mon corps, mes yeux sont remplis de larmes...

— Cesse de soupirer, interrompit-elle; pénètre-toi d'un enthousiasme sacré; élève ton esprit aux divines hauteurs de la poésie : cet art enchanteur t'ouvrira les portes de son âme. La douce poésie est le charme des intelligences; l'oreille est le chemin du cœur, et le cœur l'est du reste...

— Pourquoi pleures-tu mon cher Socrate? Il troublera donc toujours ton cœur, cet amour qui s'est élancé comme l'éclair, des yeux de ce jeune homme insensible? Je t'ai promis de le fléchir pour toi.

Comment faut-il appeler cet amour d'un homme pour un adolescent? Les moralistes ont dit que la cause des vices antiphysiques chez les Grecs résidait dans certaines liaisons qu'ils se permettaient comme honnêtes, mais qui les conduisaient fatalement à des actes malhonnêtes. Le *dialogue des amours*, attribué à Lucien, donne une autre raison à l'amour pour les jeunes garçons. Nous trouvons, en effet, deux personnages qui discutent aux alentours du temple de Cnide, l'un sur l'amour des femmes, l'autre sur celui des garçons. Nos deux orateurs sont Chariclès et Callicratidas. Nous allons voir les arguments dont ils se servent à l'appui de leurs opinions :

CHARICLÈS. Ta victime souffre et pleure dans tes odieuses caresses; si l'on permet de tels désordres parmi les hommes, il faut laisser aux Lesbiennes leur stérile volupté.

CALLICRATIDAS. Les lions n'épousent pas les lions, dis-tu? C'est que les lions ne philosophent pas... Le matin, au sortir du lit, la femme ressemble à un singe; des vieilles et des servantes, rangées à la file comme dans une procession, lui apportent les instruments et les drogues de sa toilette, un bassin d'argent, une aiguière, un miroir, des fers à friser, des fards, des pots remplis d'opiat et d'onguents pour nettoyer les dents, noircir les sourcils, teindre et parfumer les cheveux : on croirait voir le laboratoire d'un apothicaire. Elle couvre à moitié son front sous les anneaux de ses cheveux, tandis qu'une autre partie de sa chevelure flotte sur ses épaules. Les bandelettes de sa chaussure sont si serrées qu'elles entrent dans sa chair; elle est moins vêtue qu'enfermée sous un tissu transparent qui laisse voir ce qu'il est censé cacher. Elle attache des perles précieuses à ses oreilles, des bracelets en forme de serpents d'or à ses poignets et à ses bras; une couronne de diamants et de pierreries de l'Inde repose sur sa tête; de longs colliers pendent à son cou; des talons d'or ornent sa chaussure de pourpre; elle rougit ses joues impudentes, afin de dissimuler sa pâleur. Ainsi parée, elle sort pour adorer des déesses inconnues, et fatales à son mari. Ces adorations sont suivies d'initiations mal famées et de mystères suspects. Elle rentre, et passe d'un bain prolongé à une table somptueuse; elle se gorge d'aliments, elle goûte à tous les mets. Un lit voluptueux l'attend : elle s'y livre à un sommeil inexplicable, si c'est un sommeil; et quand elle sort de cette couche moelleuse, il faut vite courir aux thermes voisins

Voyons maintenant le jeune homme. Il se lève avant l'aurore, se plonge dans une eau pure, étudie les maximes de la sagesse, joue de la lyre, exerce sa vigueur sur des coursiers de Thessalie, et lance le javelot. Qui ne serait l'ami d'un pareil adolescent? L'amour était le médiateur de l'amitié entre Oreste et Pylade; ils voguaient ensemble sur le même vaisseau de la vie : il est beau de s'exciter aux actions héroïques par une triple communauté de plaisirs, de périls et de gloire. L'âme de ceux qui aiment de cet amour céleste habite les régions divines, et *deux amants de cette sorte reçoivent, après la vie, le prix immortel de la vertu.*

Callicratidas, a dit Chateaubriand (1) a exprimé dans son plaidoyer l'opinion de Platon et de Socrate, déclaré le plus sage des hommes. Il fait observer que Licinius juge le procès entre Chariclès et Callicratidas : il laisse les femmes aux hommes vulgaires et les petits garçons aux philosophes.

Quant à Théomneste, un autre juge du débat, « il rit de la prétendue pureté de l'amour philosophique, et finit par la peinture d'une séduction dont les nudités sont à peine supportables sous le voile de la langue grecque. » C'est Chateaubriand qui interprète ainsi ce passage, qui le conduit à cette conclusion que : les plus grands personnages de la Grèce et les plus hautes renommées passèrent sous le joug de ces dégradantes passions. Alexandre fit rougir ses soldats de sa familiarité avec l'eunuque Bagoas. Sophocle sort d'Athènes avec un jeune garçon qui lui dérobe son manteau; Euripide se raille de Sophocle et lui déclare qu'il a possédé pour rien la même créature.

Autre fait : Dans le dialogue des *Courtisanes* de Lucien, on

(1) Chateaubriand, études historiques.

voit Chélidonion proposer à Drosé d'écrire avec du charbon sur les murs du Céramique : *Aristenet corrompit Clinias.* Cet Aristenet était un philosophe qui avait enlevé Clinias à Drosé.... C'est édifiant.

Telles étaient les mœurs grecques ! Les poètes chantaient les amours antiphysiques des dieux, de Minos pour Thésée, de Laïus pour Chrysippe. Hiérononyme, le péripatéticien, louait la pédérastie, et faisait l'éloge de la légion de Thèbes ; et Agnon, l'académicien, considérait comme licite, chez les Spartiates, la prostitution des deux sexes avant le mariage.

Citons encore un passage très curieux de Dion Chrysostome (1), qui prouve l'effrayante extension qu'avait prise la pédérastie chez les habitants de Tarse, et qui peut donner une idée de ce qu'était alors ce vice en Orient. Le voici : « Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître un fait remarquable : c'est que beaucoup d'individus sont atteints d'une maladie qui, comme je l'apprends, était autrefois beaucoup plus fréquente chez d'autres que chez vous. Vous me demandez quelle est cette maladie. Bien que je ne puisse m'exprimer plus clairement, il ne vous sera néanmoins pas difficile de la deviner.

« Ne croyez p que je parle de choses secrètes ou cachées ; non, les faits parlent assez nettement d'eux-mêmes. Beaucoup dorment en marchant et en parlant, quoiqu'ils paraissent bien éveillés ; il n'en est cependant pas ainsi : la preuve la plus évidente de leur sommeil, c'est qu'ils ronflent, ρέγχουσιν. Je ne puis certainement m'exprimer avec plus de décence. Cependant tous ceux qui dorment ne sont pas atteints du mal. Ce vice déshonore et stigmatise la ville. Ce sont surtout ceux qui dorment pendant le jour qui sont le plus grand opprobre de la patrie, et vous devriez les bannir du pays, de même qu'on devrait les chasser de partout. Bien que menacés de toutes sortes de peines et livrés au mépris public, on les trouve à tous moments dans les différents endroits de la ville. Du reste, leurs vices sont passés aux petits garçons et aux adultes : sans cesser d'être honnêtes, ceux-ci ne considèrent cependant la chose que comme insignifiante, et quoiqu'ils se gardent du fait, ils ne le désirent pas moins. Si l'on trouvait une ville où l'on n'entendrait que des gémissements et où personne ne pourrait se promener sans qu'à chaque instant il fût tourmenté par des plaintes, en vérité, qui voudrait y demeurer. Le gémissement ordinaire est, comme tout le monde le sait, l'expression du malheur ; mais celui dont je parle est le résultat de l'impudicité la plus affreuse. Il est certes préférable d'avoir des relations avec des infortunées qu'avec des pédérastes.

« S'il est impossible d'entendre toujours jouer de la flûte, et si, comme on le dit, le séjour du rocher qui résonne du chant des Sirènes est insupportable, quel homme vertueux pourrait se faire à ce son désharmonieux et rauque ? Celui qui passerait devant une maison où il entendrait ces plaintes, penserait assurément que c'est une maison publique ; mais que dirait-il d'une ville où ces gémissements frapperaient ses oreilles en tous lieux, à toute heure, à toute minute ?

(1) Orationes XXXIII, vol II.

« La pédérastie se pratique dans les rues, dans les maisons, sur les places publiques, au théâtre, au gymnase. J'ajoute que jusqu'ici je n'ai pas encore entendu de joueur de flûte s'exerçant sur son instrument dès le grand matin, tandis que la musique affreuse des pédérastes commence déjà au point du jour.

« En vérité, je ne me cache pas qu'on m'accusera de dire des absurdités en parlant de ces choses-là ; cependant elles ne sont rien moins que légères. Vous qui, en conduisant sur vos charriots, des légumes au marché, n'examinez sur votre chemin que la grande quantité de pain blanc, ainsi que la viande fraîche et salée, considérez aussi une fois avec la même attention cette horreur.

« Si quelqu'un venait dans une ville où ce vice pût se montrer au doigt, que dirait-il d'un tel endroit? Que serait-ce si tous s'y promenaient la robe relevée, comme s'ils marchaient dans la boue ? Ignorez vous donc d'où provient votre honte, ce qui donne à vos ennemis le droit de vous mépriser ? Et pourquoi vous appelle-t- on *Kerchidas*? Peu vous importe, croyez-vous, ce que les autres disent de vous, mais bien ce que vous faites vous-mêmes.

« N'est-il pas affreux (et je pense) plus dangereux que la peste de voir une maladie frapper certains hommes du peuple, de manière à leur donner à tous une voix de femme, de telle sorte que ni jeune homme ni vieillard ne puissent plus proférer aucun son mâle ? — Aucun entend avec plaisir parler une femme, parce que cette voix est naturelle ; il n'en est pas de même des androgynes, des cinædes, ou bien des individus auxquels on a amputé les parties génitales. Quoique ce timbre ne se rencontre pas toujours et chez tous, il leur est néanmoins inhérent ; c'est pour eux un stigmate caractéristique. Eh bien ! si quelqu'un voulait vous juger à distance par le timbre seul de la voix, il pourrait décider quelle espèce d'homme vous êtes et ce que vous faites, car vous n'êtes bon qu'à garder les bœufs et les moutons. Loin de vous considérer comme des descendants des Argines, comme vous le soutenez, il vous prendrait pour des Grecs, qui surpassent les Phéniciens en impudicité et en luxure. Quant à moi, je pense que l'homme vertueux n'a rien de mieux à faire que de se boucher les oreilles avec de la cire lorsqu'il se trouve dans une ville pareille, comme s'il passait devant les sirènes. Ici, il court un danger de mort : mais là, c'est celui du déshonneur et de la débauche la plus honteuse. Autrefois, on n'entendait chez vous que les sons de la musique ionique, dorique, ou bien l'harmonie phrygienne ou lydienne ; mais aujourd'hui vous ne trouvez de charmes que dans la musique des Arcadiens et des Phéniciens ; vous préférez ce rythme à tout autre, comme s'il était possible de faire de la bonne musique avec le nez ? — un rythme pareil doit nécessairement être suivi d'autre chose.

« Vous n'ignorez pas qu'une maladie endémique s'est emparée de vos nez, de la même manière que chez d'autres le courroux du ciel a frappé quelques parties en particulier, tels que les mains, les pieds et le visage. On dit qu'Aphrodite, pour punir les femmes de Lesbos, leur a envoyé une maladie des

aisselles; eh bien ! c'est ainsi que la colère divine a détruit le nez du plus grand nombre de vous, et c'est de là qu'est venu ce son particulier, car de quelle autre cause proviendrait-il? C'est le signe de l'impudicité la plus honteuse poussée jusqu'au délire, et du mépris de toute moralité. Votre langage, votre démarche, votre regard, tout en fait foi. »

Cette affection du nez, qui rappelle l'ulcération de papules syphilitiques de la membrane pituitaire et la carie des os du nez, des cornets et du vomer, qui en sont la conséquence, a été mentionnée également par Ammianus Marcellus, dans sa description des mœurs des Romains (1) : *aut pugnaciter aieis certant, turpi sono fragosis naribus introrsum reducto spiritu concrepantes.*

Il n'y avait pas qu'à la voix que se reconnaissait le pédéraste, Aristote (2) le diagnostiquait aux signes suivants : « Le cinæde a l'œil hagard, les mouvements des mains sont relâchés; il marche en croisant les jambes l'une sur l'autre, les yeux sont très mobiles. Tel était le sophiste Dionysius. »

Polémon, de son côté (3), reconnaît l'androgyne « à son regard languissant et lascif, il tourne les yeux; il éprouve une grande mobilité, des tractions nerveuses au front et dans les joues, des contractions aux paupières; le cou est penché, les hanches sont constamment en mouvement; les genoux et les mains paraissent arqués; le regard est fixe et droit en avant. Il parle d'un voix flûtée, criarde et tremblante. »

Philon, philosophe platonicien, après avoir parlé des lois de Moïse sur la fornication, a fait une symptomatologie très exacte du pédéraste, qui a droit de figurer dans l'histoire de la prostitution. Il dit :

« Un autre mal, plus grand que celui que je viens de signaler, s'est glissé dans les États, savoir la pédérastie. Autrefois, c'était presque une honte de prononcer seulement ce nom; aujourd'hui c'est presque une gloire non seulement pour ceux qui la pratiquent, mais pour ceux-là mêmes qu'on dit être affectés de la νοσος θηλεῖα; cette maladie fait cependant disparaître chez eux tout caractère de virilité, et les efféminé au dernier point. Pour atteindre leur but, ils tressent et arrangent leurs cheveux; ils se fardent et se peignent la figure avec de la céruse, du rouge et autres choses semblables; ils se parfument avec des huiles odorantes, (car c'est de parfums qu'ils ont le plus besoin); en tenant beaucoup au luxe extérieur, ils ne sont pas honteux de changer d'une manière artificielle l'homme en femme. Ils faut être sévère contre eux, si l'on veut obéir à la loi naturelle; il ne faut pas les laisser vivre un jour, pas même une heure, car ils ne sont pas seulement la honte d'eux-mêmes, mais aussi de leur famille, de leur patrie, et même du genre humain entier.

« Le pédéraste doit subir cette peine, parce qu'il cherche un plaisir contre nature et parce qu'il ne contribue pas pour sa part à l'augmentation de la population, car il détruit en lui la faculté de procréer, et il propage deux des plus grands vices : L'impuissance et l'efféminatíon; il pare les jeunes gens comme des femmes, et il amollit les hommes dans la fleur de l'âge, au lieu de les encourager à acquérir de la force et de l'énergie. Enfin, à la manière d'un mauvais cultivateur, il laisse en friche le sol profond et fertile, et le rend stérile; il laboure au contraire jour et nuit un terrain dont il ne peut assurément attendre aucun produit. Cela provient, comme je le crois, de ce que, dans un grand nombre de pays, on a institué des prix pour la lubricité du pédéraste et du pathicus. »

Dans un autre passage, Philon, parlant des habitants de Sodome dit que « s'il arrivait qu'ils eussent des enfants, ils devenaient *pathici* et contractaient la νοσος θηλεῖα, vice contre lequel tout fut inutilement employé, et ils corrompirent autant qu'il était en eux tout le genre humain. »

L'histoire de la pédérastie dans l'antiquité a déjà permis à Starck de considérer ce vice comme un *Vitium corporis* ou *effeminatio interno morboso corporis statu procreata.* Les pathologistes modernes le rangent aujourd'hui dans la folie érotique consciente, et ne voient en lui qu'une perversion du sens génésique. Ils ont même admis une distinction entre la pédérastie congénitale et la pédérastie acquise.

La première, contemporaine de la naissance, résulte d'un trouble primordial dans le cerveau. La seconde résulte tantôt d'habitudes vicieuses, telles que la débauche ou l'alcoolisme, tantôt de maladies, telles que la paralysie générale chez les vieillards, ou les affections des organes génito-urinaires, la cystite en particulier (1).

La prostitution ne donna pas seulement naissance à la pédérastie; elle initia les hommes à tous les genres d'impudicité et leur apprit les vices que les Grecs désignaient, dans leur ensemble, par le mot λεσβιάζειν, c'est-à-dire imiter les Lesbiens.

A ce propos, il faut lire Lucien (2) s'adressant à l'ignoble Timarque, qui avait souillé sa bouche dans les plus impures

(1) Ammiatus Marcellus. Rerum gestarum lib XIV, cap 19.
(2) Physiognomicon, cap 3.
(3) Physiognomicon lib. II,

(1) M. le Pr Ball s'exprime ainsi dans une de ses leçons cliniques :
Dans l'antiquité, la pédérastie était admise comme une chose très naturelle et presque en honneur. Il est certain qu'elle peut se concilier avec la plus saine raison et la plus brillante intelligence. Aussi voyons-nous Ganymède remplir auprès de Jupiter des fonctions qu'on ne mettrait pas aujourd'hui sur les autels.

« Nous avons l'habitude de considérer l'antiquité à travers un prisme. Dans notre admiration pour les grands hommes de Plutarque, nous oublions parfois que le plus vertueux des héros de la Grèce, Épaminondas, se faisait l'amant de ses soldats, et que, lorsqu'il tomba sur le champ de bataille de Mantinée, deux de ses fidèles se passèrent leur épée à travers le corps, de désespoir amoureux.

« Le grand Alexandre lui-même n'aimait que les garçons, si bien qu'il fut difficile de lui faire prendre les précautions nécessaires pour perpétuer la gloire de son nom.

« Mais ce n'étaient là que les effets du vice, et nous n'avons à nous occuper que de malades. Un exemple célèbre et presque historique est celui du comte C.... rapporté par Casper. Cet homme, d'une des meilleuree familles de la Prusse, ayant conservé jusqu'à l'âge de trente-deux ans une chasteté presque absolue, justifia cette parole du grand Frédéric : « L'amour est un dieu perfide, quand on lui résiste en face, il se retourne. » Ayant fondé une société de pédérastes auxquels il écrivait des lettres passionnées et faisait des scènes de jalousie et d'infidélité, il fut poursuivi, jugé, et déclaré malade d'esprit, peut-être un peu grâce aux hautes influences de sa famille.

« Les hommes de ma génération se rappellent une association semblable qui florissait à Paris pendant les dernières années du second empire et qui recélait les plus grands noms de France. On avait institué plusieurs sortes de dignité, entre autres celle de l'archevêque de Paris qui bénissait les mariages. Cette société, longtemps tenue secrète, ne résista pas aux investigations alors très inquiètes de la préfecture de police ».

(2) Pseudologist (Opéra. Cap. VIII).

caresses : « Or, pourquoi deviens-tu furieux, car le peuple ajoute encore que tu es *fellator* et *cunnilingus*, mots que tu parais comprendre aussi peu que *apophras* : peut-être les prends-tu pour des titres honorifiques ? ou bien tu y es habitué sans l'être au mot *apophras*, veux-tu retrancher de tes titres celui que tu ne connais pas ?

« Je sais parfaitement ce que tu as fait en Palestine, en Egypte, en Phénicie, en Syrie, ensuite en Hellas et en Italie, et maintenant ce que tu fais à Ephèse où tu mets le comble à tes œuvres.

« Mais tu ne réussiras jamais à persuader à tes concitoyens que tu ne leur répugnes pas à tous, que tu n'es pas le rebut de la ville entière. Tu te fais fort sans doute de l'opinion qu'on avait de toi en Syrie, où on ne t'aurait accusé d'aucune faute, d'aucun vice ? Mais par Hercule, Antioche entière connaît l'histoire de ce jeune homme venant de Tarse, que tu as corrompu ; et cependant il me sied peut-être mal de publier des choses pareilles. Tous ceux qui se sont trouvés sur les lieux s'en souviennent et le savent très bien, puisqu'ils t'ont vu appuyé sur les genoux et faire ce que tu sais bien, si tu ne l'as pas oublié.

« Mais quand on te surprit couché sur les genoux du fils du tonnelier Oinopion, que pensais-tu alors ? Ne te prit-on pour tel lorsqu'on vit de pareilles choses ? Par Jupiter, comment oserais-tu encore nous embrasser après une action semblable ? Plutôt embrasser une vipère ! Car un médecin appelé peut du moins enlever le danger de la morsure. Mais après avoir reçu de toi un baiser, porteur d'un tel venin, qui oserait encore approcher d'un temple ou d'un autel ? Quel dieu voudrait écouter ce suppliant ? de combien de bénitiers et de trépieds n'aurait-il pas besoin ? »

De même que l'on employait le mot σιλεσβιάζειν pour désigner le vice du *fellator*, on désignait sous celui de φοινικίζειν la honteuse habitude du *cunnilingus* qui se pratiquait en Phénicie. Et on poussait tellement loin le mépris de toute pudeur, dit Rosembaum, qu'on n'avait pas honte de se servir des femmes et des filles qui avaient leurs règles ; et c'est un fait qui a une grande importance au point de vue de la genèse de la syphilis.

Ce vice, désigné souvent sous le nom de σκύλαξ parce qu'il est pratiqué par les chiens, était devenu très commun en Grèce, comme le prouvent les épigrammes d'Aristophane, qui n'hésitait pas à en parler dans ses comédies (1), et certains passages de l'anthotologie grecque (2) et enfin les observations de Galien (3).

(*A suivre*) Dr Dupouy.

La rage à l'Académie

M. Grancher, au nom du Laboratoire, a répondu au discours de M. Peter, dont nous avons donné l'analyse dans notre dernier numéro. Son argumentation consiste principalement à dire que sur les six faits rapportés par M. Peter, deux sont contestés par MM. Dujardin-Beaumetz et Brouardel, et deux autres ne sont connus que par un article d'un médecin anglais. Il ne conteste pas d'ailleurs l'existence et la possibilité de quelques insuccès, mais il affirme que la mortalité reste au-dessous de 1 0|0.

MM. Brouardel et Dujardin-Beaumetz donnent successivement les observations des deux malades dont la mort est attribuée, par M. Peter, à la rage de laboratoire. Ils concluent à un défaut de preuves suffisantes, et plaident un peu les circonstances atténuantes, en déclarant qu la méthode des inoculations a eu certainement des insuccès et qu'elle en aura encore d'autres.

M. Peter répond aux précédents orateurs en signalant trois nouvelles observations de malades morts de la rage après inoculations intensives. Puis, il donne lecture d'un quatrième fait qui lui est communiqué par le Dr Pitoy, de Combeaufontaine.

S'adressant aux partisans des doctrines pastoriennes, il leur dit :

« 1° La rage du chien est convulsive ; inoculée à l'homme, elle est *convulsivante*. Par conséquent, lorsqu'un homme est mordu par un chien enragé, la rage qu'il peut contracter est convulsive.

Vous en concluez que c'est le chien enragé qui lui a donné cette maladie. Ici vous êtes logiques.

2° La rage du lapin est paralytique, l'induction légitime est que, inoculée, elle doit être *paralysante*.

Vous inoculez à un homme la moelle de ce lapin rabique paralytique, il meurt quelque temps après avec des symptômes paralytiques, et vous concluez que le lapin ne lui a pas donné cette maladie. Ici vous cessez d'être logiques.

3° La rage paralytique est excessivement rare chez l'homme. Elle est devenue fréquente depuis les inoculations anti-rabiques.

Et vous niez que cette plus grande fréquence soit due aux inoculations. Ici encore vous cessez d'être logiques.

Pourquoi ? C'est que vous avez la conviction sincère de l'efficacité, je dirais presque de l'infaillibilité de ces inoculations anti-rabiques ».

S'il est vrai, dit encore M. Peter, que M. Von Frisch, de Vienne, se soit déclaré favorable aux inoculations anti-rabiques, il a fait de grandes restrictions, en disant : « Il n'existe pas de base scientifique suffisante pour l'institution, chez l'homme, d'un traitement préventif de la rage avec morsure ; en outre, il est possible de supposer que, par le traitement préventif lui-même, ou tout au moins par le procédé rapide préconisé récemment par M. Pasteur, on pourrait transmettre la maladie ».

Enfin, M. Peter, après une brillante discussion de la nouvelle doctrine, formule ces conclusions :

« 1° La mortalité annuelle de la rage a-t-elle diminué, en 1886, par la médication anti-rabique préventive ? — Non !

2° Cette mortalité tend-elle à augmenter avec la médication rabique intensive ? — Oui.

Où donc est le bienfait ? »

La mortalité par la rage a été de 30 en moyenne, durant quinze ans, M. Brouardel le dit lui-même dans l'article « Rage ». Elle est restée de 30 pour une année d'application de la méthode anti-rabique, jusqu'au mois d'octobre de l'année dernière. Depuis lors, elle paraît s'accroître.

M. Vulpian termine la discussion sur la rage en disant qu'on n'a jamais pu savoir le nombre de personnes atteintes et mortes de la rage en France. D'après lui, il y en aurait eu plus de 300 cas cette année, sans les inoculations préventives. Et si celles-ci donnent quelques insuccès, ils sont rares, et ils le deviendront encore davantage par le traitement intensif.

A propos de deux observations d'hématocèle chez la femme

(*Suite et fin*) par le Dr Verrier.

A ce sujet M. Gallard veut bien nous communiquer les réflexions suivantes :

Chez la malade n° 1 la tumeur médiane est évidemment formée par le fond de l'utérus débordant l'excavation et refoulant le col

(1) Acharn. 271. — Equit. 1284. — Pax 885.
(2) Lib. 11, tit. 13, N 19.
(3) De simpl. médic. temperam. ac facult. Lib. X cap. 1.

en avant. C'est là un signe physique. Quant au sang qui s'accumule en arrière de l'utérus et le soulève en même temps qu'il se déplace, il n'y a pas encore longtemps qu'on discutait sur son origine.

On trouve bien dans les livres anciens des affections qui se rapportent complètement à la description que nous avons donnée des hématocèles, mais on ignorait alors si la collection rétro-utérine était de sang ou de pus.

En 1831, Récamier en ouvrant des abcès de la paroi postérieure du vagin y trouva du sang collecté. Bourdon en trouva aussi dans les tumeurs fluctuantes du bassin. Un interne de Nélaton fit sa thèse en 1850 sur l'hématocèle. On n'était pas encore d'accord à cette époque sur le lieu qu'occupait la collection sanguine. Les uns la voulaient en circuit, d'autres, mais plus rarement, sur les côtés. D'ou le nom d'hématocèle péri-utérine qui avait été donné à ces collections, Gallard dit que ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les trouve sur le côté. Il critique le nom de périhystérique qu'avait voulu donner Trousseau.

Quant à la provenance du sang, il vient d'une lésion spontanée des vaisseaux ou d'une lésion accidentelle (traumatisme extérieur ou interne). Dans ce cas l'hématocèle peut se produire aussi bien chez l'homme que chez la femme, le siège de la collection seul varie.

L'hématocèle rentre alors dans les hématocèles de cause chirurgicale.

Mais dans le cas de nos deux malades c'est une hématocèle spontanée. Le sang est-il alors exhalé par le péritoine (péritonite hémorrhagique de Tardieu) à la suite d'excès sexuels, ou à la suite d'un travail inflammatoire développé dans des néomembranes péritonéales?

Trousseau voulait que les hémorrhagies vinssent des muqueuses et non des séreuses, aussi faisait-il venir l'hématocèle de la muqueuse du pavillon ou de la trompe d'où il en faisait une hématocèle cataméniale.

On a trouvé cependant des traces sur l'ovaire même (Laugier, Gallard). Ce dernier auteur rattache en conséquence l'hématocèle à une lésion ovarienne.

L'anatomie pathologique de l'hématocèle consiste dans une collection sanguine que l'on trouve en arrière de l'utérus débordant les ovaires et les trompes.

Cette collection, en partie coagulée, a, après la mort, l'aspect de la gelée de groseille. Elle forme des masses fibrineuses encore colorées, mais dont les caillots présentent des nuances diverses. Ils sont ou noirâtres, ou blanchâtres ou ils ont l'aspect fibrineux et autour nage un sérum plus ou moins décoloré comme dans le *cœur force*.

Autour de ces masses existent des adhérences qui réunissent entre elles les anses intestinales quelquefois même faisant adhérer celles-ci à la cavité pelvienne et formant la poche kystique dans laquelle s'est accumulé le sang.

Plus tard, au lieu de rétrograder comme cela s'est passé pour le n° 1 de la salle Sainte-Marie, on peut voir survenir la suppuration, le liquide collecté devient alors noirâtre, fétide et l'on trouve dans le kyste du sang et du pus mélangés.

En 1850, on discutait encore sur le lieu où se fait l'épanchement sanguin. C'est ainsi qu'on admettait sa présence tantôt en dedans du péritoine et tantôt en dehors. M. Gallard croit les premiers cas plus fréquents, il les donne même comme le type de l'hématocèle.

Les hématocèles traumatiques ou chirurgicales par altération de tissu se font dehors de la cavité péritonéale.

Les hématocèles spontanées au contraire sont intrapéritonéales. On a admis que le sang des règles formait la collection hématique.

En effet, si nous supposons aux femmes dont la membrane hymen serait imperforée, le vagin cloisonné, le sang s'accumule alors dans l'utérus et peut par les trompes refluer dans le péritoine. Mais lorsque l'orifice utérin et celui du vagin sont libres on ne saurait invoquer le même motif.

On a bien inventé pour les besoins de la cause un spasme, une contraction qui viendrait fermer l'orifice, mais hâtons-nous de dire que c'est là une pure hypothèse. Personne n'a jamais rencontré de spasme semblable.

D'ailleurs il n'y a pas de sphincter, donc il ne saurait y avoir de contracture, et d'autre part il se fait à peu près toujours au moment de la production de l'hématocèle une hémorrhagie extérieure.

M. Gallard possède dans sa collection un dessin qui lui a été donné par le Dr Richardière dans lequel on trouve tous les orifices dilatés et remplis par des caillots venus de l'ovaire. Le sang avait pénétré dans l'utérus par la trompe et s'y était coagulé.

On peut conclure de là que l'hématocèle se fait de dedans au dehors, le sang menstruel vient d'ailleurs de la muqueuse utérine et non de la muqueuse des trompes comme le voulait Trousseau, il est même probable que le sang de l'utérus n'y remonte pas non plus.

Quelques auteurs font venir le sang des ovaires. Au moment de la rupture de la vésicule sous l'influence de la congestion pendant que l'ovule est saisi et transporté avec un peu de sang par la trompe, une autre partie du sang tombe dans la vésicule et s'y mêle avec les granulations préexistantes pour former le corps jaune.

Cette déchirure de la vésicule peut quelquefois donner lieu à une hémorrhagie plus grave, laquelle s'épanche dans la cavité péritonéale pour former le noyau d'une hématocèle.

Il peut aussi suivre le trajet de l'ovule, mais s'il y en a une notable quantité il reflue encore de l'utérus dans le péritoine.

M. Sappey dit qu'on trouve dans la cavité péritonéale, en arrière de l'utérus, des noyaux qui n'ont pas d'autre provenance. Ce sont des petites hématocèles.

L'ovaire étant congestionné, l'irritation péritonéale augmente encore la congestion ovarienne et il peut se produire une hématocèle plus abondante.

Au milieu des caillots on trouve des ovules et même des œufs avec leurs embryons ou des débris embryonnaires, sortes de grossesse extra-utérine.

Il est arrivé à M. Gallard, en 1882, de trouver de vrais fœtus, ou encore les os, soit seuls, soit au milieu de caillots provenant d'une hématocèle. Ce n'est là, sans doute, qu'une coïncidence, car il existe des hématocèles, chez des vierges, mais elles se produisent de la même façon et s'il n'y a pas de fœtus on y rencontre des ovules, la seule différence, c'est que celui-ci n'a pas été fécondé. Seulement quand il y a eu fécondation, la congestion est plus forte et l'hémorrhagie plus grande.

Quel que soit le siège de l'hématocèle la symptomatologie est la même.

Dans le plus grand nombre des cas, les phénomènes du début sont ceux de la conception. Il y a quelques années, M. Gallard a montré à des élèves une malade qui, après des excès de coït, fut prise des symptômes d'une hématocèle,

Chez celle du n° 1, au contraire, il n'y avait pas eu rapports sexuels, mais l'hématocèle a débuté au moment de l'ovulation, et si cette première fois la quantité de sang épanché n'a pas été suffisante pour arrêter la malade dans ses habitudes, le mois suivant, le même fait s'est répété et la malade est entrée à l'hôpital.

C'est, en général, ainsi que l'hématocèle débute et ce n'est que quand il y a résolution que l'amélioration se produit après les règles. Ce cas est rare.

On a fait jouer aussi aux néomembranes un rôle producteur dans l'hématocèle. M. Gallard croit que si cela était, cette maladie serait plus fréquente. Cependant, M. Vulpian a démontré que dans la pachyméningite, il y avait quelquefois rupture des néomembranes. M. Gallard a constaté ces ruptures en 1873, dans des kystes fœtaux intra-abdominaux. Ces ruptures donnent lieu à des hémorrhagies intra-pelviennes, qui ne sont autres que des hématocèles cataclysmiques foudroyantes; mais cela a été généralisé à tort, car ces ruptures sont rares et constituent ce qu'on appelle la

pachypéritonite pelvienne. On ne peut constituer une doctrine avec ces exceptions, mais il faut se reporter à ce qui a été dit plus haut.

Marche. — La marche de l'hématocèle est paroxistique. Dans les cas légers, la résolution se fait; d'autres fois, une deuxième période menstruelle augmente les accidents, comme cela est arrivé au n° 1.

On gardera cette malade en observation jusqu'à la troisième période des règles.

D'après Robert Barny, la crise pourrait être suivie de la rupture du kyste et de la mort. Enfin, on a noté la suppuration et l'évacuation spontanée du kyste par le rectum, le vagin, la vessie, d'où la guérison; mais quelquefois aussi surviennent la fièvre hectique et la mort après de longs mois de souffrances.

Traitement. — Au début, c'est par le repos qu'on traitera l'hématocèle. L'eau froide sera préférée à l'eau chaude. On emploiera même la glace. Un léger purgatif et attendre...

S'il s'établit un travail inflammatoire, quelques sangsues, des ventouses seront favorables à la résolution.

On a ponctionné des hématocèles, mais cela a toujours été sans succès; souvent ces ponctions ont été suivies de suppuration fétide, tandis que par l'expectation, Nélaton a vu se produire des résorptions.

C'est de l'expectation armée.

Combattre aussi la douleur par les moyens connus.

Une fois la suppuration établie, si la collection proémine dans le vagin, il faut ponctionner en évitant le péritoine ou la vessie. Dans le rectum, c'est difficile, mais si l'abcès se sent sous la peau, on peut ponctionner au niveau de l'arcade de Fallope.

Dans tous les cas, il faut se servir d'un gros trocart; le liquide qui sort est grumeleux; (ne pas faire d'aspiration), mais, après la ponction, une injection antiseptique. Il serait mieux pourtant d'attendre un peu que la poche soit revenue sur elle-même, en raison de la rupture des adhérences à craindre. Une fois la poche vidée, les injections sont plus sûres, moins dangereuses. On se sert d'une sonde élastique ou en caoutchouc, sorte de drain avec lequel on lave la cavité de l'abcès. Les rechutes sont faciles; les malades restent de longs mois valétudinaires. Cependant, à l'aide des reconstituants, et avec de la patience, on est fondé à espérer à la longue une guérison complète.

D E. Verrier.

Physiologie pathologique de la goutte saturnine

D'après Jaccoud

Pourquoi le plomb amène-t-il la goutte? Ici il faut distinguer deux groupes de cas; 1° celui où le saturnisme ne produit les attaques de goutte que lorsque les malades sont atteints de néphrite interstitielle depuis un temps plus ou moins long. On comprend très bien que la néphrite gêne l'élimination de l'acide urique, et l'apparition de la goutte l'explique parfaitement. Mais ces cas sont l'exception; 2° les cas où il n'existe point de néphrite antérieure. Or, quand on ne peut pas invoquer les excès d'alimentation, il faut chercher la cause de la goutte dans l'évolution des matières azotées, non pas dans leur introduction dans l'économie, non plus que dans l'élimination, mais en réalité dans un ralentissement, une altération de la combustion des matières organiques, de telle sorte qu'une proportion anomale persiste à l'état d'acide urique. Or, l'intoxication plombique a justement pour effet de ralentir les combustions organiques, notamment en ce qui concerne les matières azotées, et, par suite, de créer l'uricémie. Il ne faut donc pas invoquer un défaut d'élimination rénale, et cela d'autant plus que lorsqu'on observe des goutteux en puissance de goutte régulière avec attaques annuelles et périodes intercalaires de bonne santé, on trouve toujours, pendant ces périodes, un excès constant d'acide urique.

PRODUITS RECOMMANDÉS

Eau nitrée d'Alsace, 13 centigrammes d'azotate de potasse par litre Puissant diurétique. Autorisation de l'État.

Vin Auguet toni-réparateur, au quina, coca, écorces d'oranges amère et vin vieux d'Espagne.

Hygiène Equitation. — Grand manège Grouls, 42, rue d'Enghien. Leçons collectives à prix réduit pour jeunes gens et jeunes filles.

Le Gérant-rédacteur en chef Docteur Dupoly

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.



N° 5 et 6. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 6 Février 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction des docteurs **DUPOUY** et **VERRIER**

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat. Pour les annonces, à M. Bouillon, 21, r. Le Peletier

LA PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITÉ

Tribaderie et Saphisme

On a admis que lorsque, chez un peuple, les mœurs des hommes sont dépravées, celles des femmes le sont toujours davantage. Cette proposition demande à être discutée. L'amour lesbien existait en Grèce au plus haut degré, il est vrai, mais il était inconnu des femmes et des filles des citoyens d'Athènes, que la sagesse du législateur avait renfermées dans les gynécées. Ignorantes des excitations des sens, les matrones avaient été par lui exclues de la vie mondaine, et maintenues avec intention dans les limites restreintes d'une éducation plus que médiocre. Les grandes courtisanes, les musiciennes, les danseuses, les hétaires instruites, philosophes, poètes et rhétoriciennes étaient, par contre, extrêmement adonnées au vice asiatique. En voulant s'élever dans le domaine de la haute culture de l'esprit, dédaigneuses des préceptes de la morale vulgaire, elles avaient trouvé les fruits de l'arbre de la science. Et, de même que chez les hommes, l'amour antiphysique, chez les femmes, apparut, sous la forme nymphomaniaque, mais exclusivement pratiqué par quelques courtisanes, dont les sens étaient émoussés par les excès. Connu sous le nom d'amour lesbien, il fut d'abord formulé par l'imagination poétique de Sapho : il comprend donc, dans son ensemble, l'étude des aberrations de l'instinct et du sentiment.

Les historiens de l'antiquité nous ont laissé la relation de ces affections morbides, qui intéressent à la fois la pathologie et la psychologie. Les Grecs avaient donné au vice des femmes le nom de *Amour réciproque*, Ἀντέρως et à celles qui s'y adonnaient le nom de *Tribades*, Τριβάς. Lucien a raconté dans ses plus intimes détails une nuit d'orgie entre tribades, sous la forme d'un dialogue entre deux courtisanes, Clénarium et Léæna. — Celle-ci, questionnée par son amie, avoue dans quelles circonstances elle a eu des relations sexuelles avec Mégilla, comment, encore innocente, elle a été séduite par cette tribade de Corinthe. Elle termine ainsi le récit de cette scène de fureur hystérique. — Mégilla me supplia longtemps, me fit présent d'un collier précieux, d'un vêtement diaphane. Je me prêtai à ses transports ; elle m'embrassait alors comme un homme : elle se croyait tel, s'agitait et succombait sous le poids de la volupté. — Et quelles étaient tes sensations, fait son amie Cléonarium, où, comment? — Ne me demande pas le reste, répond Léæna. Véritable turpitude !.. Par Uranie ! Je ne le révélerai pas.

Dufour, qui s'est étendu très longuement sur la tribaderie des courtisanes et des joueuses de flûte, a fait d'intéressantes réflexions à ce sujet : « Ces femmes tenaient moins à l'amour des hommes, dit-il, qu'à celui dont elles seules faisaient tous les frais. Exercées de bonne heure dans l'art de la volupté, elles arrivaient bientôt à des désordres où leur imagination entraînait leurs sens. Leur vie entière était comme une lutte perpétuelle de lascivité, comme une étude assidue du beau physique : à force de voir leur propre nudité et de la comparer à celle de leurs compagnes, elles y prenaient goût et elles se créaient des jouissances bizarres et d'autant plus ardentes, sans le secours de leurs amants, que souvent ceux-ci les laissaient froides et insensibles. Les passions mystérieuses qui s'allumaient ainsi chez les aulétrides étaient violentes, terribles, jalouses, implacables.....

« Ces mœurs dépravées étaient si répandues chez les joueuses de flûte, que plusieurs d'entre elles se réunissaient souvent dans des festins, où pas un homme n'était admis ; et là elles faisaient la débauche sous l'invocation de Vénus *Péribasia*. Ce fut dans ces festins, qu'on appelait *festins callipyges*, ce fut au milieu des coupes de vin couronnées de roses, ce fut devant le tribunal de ces femmes demi-nues, que le combat de la beauté se livrait encore, comme sur les bords de l'Alphée, du temps de Cypélus, sept siècles avant l'ère chrétienne. »

Pour se rendre un compte exact de ces fêtes nocturnes où les hétaires, les joueuses de flûte et les danseuses se disputaient non seulement la palme de la beauté, mais encore de la volupté, il faut lire les *Lettres d'Alciphron* (1). Il y a dans ce recueil la lettre que Mégare, la courtisane la plus libertine de son temps, écrivait à la douce Bacchis, la plus chaste des hétaires, dont les mœurs et la conduite étaient, d'après ses compagnes, trop honnêtes pour l'état dans lequel elle vivait. Mégare raconte donc les détails d'un festin magnifique entre hétaires et aulétrides : « Quel repas délicieux ! dit-elle dans sa lettre ! quelles chansons ! que de saillies ! on a vidé des coupes jusqu'au lever de l'aurore. Il y avait des parfums, des couronnes, les vins les plus exquis, les mets les plus délicats. Un bosquet ombragé de lauriers fut la salle du festin ; rien n'y manquait... » On peut deviner le reste ; ce sont des scènes successives de prostitution et de désordre des sens, qui sont de plus en plus surexcités par les libations et les propos les plus obscènes.

---

(1) Elles ont été publiées en français, en 1785, par l'abbé Richard, et ensuite par P. Chaussard.

A côté de la sensualité nymphomaniaque de la prostitution, il faut maintenant faire une place pour l'érotomanie. Esquirol a justement différencié ces deux affections. Dans la nymphomanie, le mal naît des organes reproducteurs dont l'irritation réagit sur le cerveau. Dans l'érotomanie, l'amour est dans la tête. Le nymphomaniaque est victime d'un désordre physique, l'érotomaniaque est le jouet de son imagination : il est atteint de délire partiel. En d'autres termes, l'érotomanie est à la nymphomanie ce que les affections vives du cœur sont au libertinage. « Dans l'érotomanie, ajoute le savant aliéniste, les yeux sont vifs, animés, le regard passionné, les propos tendres, les actions expansives... Mais dans leur sommeil les malades ont des rêves qui ont inventé les *succubes* et les *incubes*. »

Il ne faut donc pas perdre de vue, comme l'a dit Lorry, que chez les érotiques il y a toujours une sorte d'éréthisme des organes de la génération. Les explications que nous donne Esquirol sur les névroses liées aux fonctions vénériennes des femmes étaient nécessaires pour comprendre l'amour lesbien que Sapho révéla au monde grec, et qui a été le sujet d'interprétations différentes.

Dans l'histoire de l'amour antiphysique, Sapho fut le Socrate féminin de la Grèce. Le point de départ de sa philosophie était l'amour sentimental de la femme pour la femme, et le point d'arrivée, probablement cet « éréthisme des organes », amenant les *lesbiennes* à faire, à un moment donné, l'abandon impudique de leur corps. C'est un cas particulier de la prostitution.

Cependant, Sapho n'était pas une courtisane, dans l'acception du mot ; elle appartenait à une famille riche et distinguée de Mitylène, en Lesbos. A peine pubère, elle dévorait les poètes érotiques, les romans d'amour. Ses jours et ses nuits étaient consacrés à des lectures qui provoquaient chez elle des soupirs et des palpitations, qui se transformaient la nuit en songes enflammés, lui retraçant les tableaux aperçus par son imagination. Mariée à Cercola, d'Andros, elle devint bientôt veuve, (vers l'an 590 avant l'ère vulgaire). Philosophe et poète, elle arriva, par un désordre progressif de son imagination et de ses sens, à se persuader que l'amour réciproque des femmes était supérieur à l'amour physiologique.

« Elle était belle, dit Platon. » Et Mme Dacier, qui a écrit sa vie, l'a dépeinte ainsi : « Le caractère de la tête de Sapho, tel qu'il est représenté sur les médailles antiques, annonce un tempérament éminemment érotique. Sapho était brune et petite ; *ses yeux noirs lançaient la flamme.* »

Dans les discours qu'elle adressait à ses élèves et à ses amantes sur l'amour lesbien, il y avait une éloquence malheureusement trop persuasive qui lui fit de nombreuses prosélytes, parmi lesquelles : Amyctène, Athys, Cydno, Anagore, Phyrrine, Andromède, et « cent autres, disait-elle, que j'ai aimées non sans péché ».

Atque aliæ centum quas non sine crimine amavi.

Les anciens étaient unanimes pour admirer la verve et le feu qui brillaient dans les vers de Sapho ; ils la surnommèrent la *dixième muse*, ce qui a fait dire à Lebrun :

Sapho couchait avec les Muses,
Elle fut presque leur amant.

Ce qu'il y a de plus beau dans les fragments de ses poésies qui nous sont parvenus, c'est certainement l'ode à *l'aimée*. Le délire qui règne dans cette poésie où la fièvre brûlante de l'amour, l'extase, le trouble, les langueurs, l'abandon, l'égarement et jusqu'à la dernière crise de la passion, sont retracés avec la double flamme du génie et de la volupté, dont ils impriment toutes les images au fond du cœur qu'ils séduisent par la vérité naïve du tableau, qu'ils étonnent et entraînent par cet emportement qui ne feint point et qu'il faut avoir éprouvé pour le peindre ; voilà ce qui a placé Sapho au premier rang dans les annales de la poésie et dans celles de l'amour. Telle est l'appréciation de l'auteur de *Fêtes et Courtisanes de la Grèce*. Les symptômes de la fièvre de l'amour, ajoute-t-il, ont reçu en médecine le nom de caractère saphique. Et, il faut oser le dire, le génie de Sapho tient à ses mœurs. Vertueuse, elle n'aurait pas été le poète le plus passionné de l'Antiquité.

On retrouve dans les poésies de Sapho des vers voluptueux consacrés à deux Grecques, ses élèves et ses amantes. Ce fut sur ces monuments et non sur le témoignage de quelques écrivains que s'établit la réputation de libertinage de cette femme. Ces écarts, cette perversion de goûts qui font rougir la nature, trouvaient un exemple et non une excuse dans cette dépravation universelle qui précipitait alors l'autre sexe dans des embrassements stériles et vicieux. *Cependant l'image des transports de Sapho est moins hideuse que celle des égarements de Socrate* (Chaussard).

Lesbienne, passionnée, courtisane à ses heures, Sapho de Mitylène restera, malgré cela, un des grands esprits et un des grands poètes de l'Antiquité. Douée d'un souffle ardent, d'une imagination lucide, d'un goût exquis, on se demande comment tant de génie ait pu s'allier à tant de corruption. Il faut, pour se rendre compte de ce fait, connaître bien la facilité des mœurs de l'Antiquité, la puissance de l'hétairisme, qui, seule, permettait aux femmes de prétendre à la grande culture intellectuelle ; et, on doit bien le dire aussi, il faut avoir respiré ces étranges effluves de l'Orient qui multiplient les facultés et enflamment les épidermes. Sapho vivait par l'esprit et par les sens, élevant partout le coefficient de l'idéal et du réel : mélange ardent d'éther et de matière, méconnaissant involontairement les lois terrestres !

Ce que cette femme chante est mêlé de feu, disait Plutarque, et le feu qui purifie tout, comme l'amour, permet, jusqu'à un certain point, de rendre justice au poète qui a écrit l'ode à *l'aimée*, et qui a fait ensuite à son amant le sacrifice de sa vie.

Ce beau chant d'amour nous a été conservé par le rhéteur Longin, qui en a fait l'analyse dans son *Traité du Sublime*. « Quand Sapho, dit-il, veut exprimer les fureurs de l'amour, elle ramasse de tous côtés les accidents qui suivent et qui accompagnent en effet cette passion ; mais où son adresse paraît principalement, c'est à choisir de tous ces accidents ceux qui marquent davantage l'excès et la violence de l'amour,

et à bien lier tout cela ensemble... De combien de mouvements contraires elle est agitée ! Elle gèle, elle brûle, ou elle est entièrement hors d'elle-même, ou elle va mourir. En un mot, on dirait qu'elle n'est pas éprise d'une seule passion, mais que son âme est le rendez-vous de toutes les passions ; et c'est en effet ce qui arrive à ceux qui aiment. »

Catulle a fait une imitation de cette belle ode, mais elle ne nous est malheureusement pas parvenue, dans son intégrité. Il la dédia à Lesbie :

Ille mi per esse deo videtur.

. . . .

Après lui, Boileau a voulu la traduire, mais il n'a réussi qu'à produire une pâle et froide douzaine d'alexandrins. La traduction de Delille donne une plus juste idée des *vers saphiques* (1). On va en juger :

Heureux celui qui près de toi soupire,
Qui, sur lui seul, attire tes beaux yeux,
Ces doux accents et ce tendre sourire !
Il est égal aux dieux.

De veine en veine, une subtile flamme
Court dans mon sein sitôt que je te vois,
Et dans le trouble où s'égare mon âme,
Je demeure sans voix.

Je n'entends plus, un voile est sur ma vue,
Je rêve et tombe en douces longueurs,
Et sans haleine, interdite, éperdue,
Je tremble, je me meurs.

L'*Almanach des Muses*, de 1775, a publié une imitation de M. de Langeac, qui n'est pas dénuée de mouvement. Le numéro du même journal a publié deux autres imitations dues à Louis Gorsse et à C. de Guerle. Il en est d'autres encore, mais nous devons une mention spéciale à l'auteur anglais de l'*Hymne à Vénus*, Addison, qui a su faire passer dans ses vers cette gradation d'images et de sentiments tant admirés par Longin, et si bien conservée par Catulle.

Le titre donné à l'ode par Sapho ne permet pas de douter que ce fut une de ses amantes qui la lui inspira. Le simple et modeste mot à mot que je permets d'en faire, n'en fera qu'approximativement comprendre toute la passion :

« Il me semble égal aux dieux celui qui peut te voir en face et entendre ta voix si douce. — Ton sourire enflamme mon amour, et dans ma poitrine, mon cœur est en proie au délire. — Dès que je t'aperçois, la parole ne peut plus sortir de ma bouche, ni ma langue se mouvoir. — Une flamme subtile rapidement envahit mes membres ; mes yeux se voilent, et un tintement soudain vient frapper mes oreilles. — Une sueur froide perle sur tout mon corps, je tremble, et, plus pâle que la feuille craintive, sans souffle, je me sens mourir... »

Il est difficile de faire coïncider de pareils sentiments poétiques avec les vulgaires pratiques de la tribaderie dont les hétaires et les joueuses de flûte nous ont fourni un trop frappant exemple. Malgré cela, certains auteurs ont affirmé que les élèves de Sapho « apprenaient de bonne heure l'emploi

(1) Le *vers saphique :* Un trochée, un spondée, un dactile et deux trochées, fut trouvé par Sapho.

extra-naturel de leurs charmes naissants » ; et que la doctrine de l'auteur de ce poème plus élégiaque qu'érotique était « *une école de prostitution* ».

On pourrait objecter à cette appréciation sévère les beaux chants d'amour qu'elle composa en l'honneur des fêtes nuptiales et son amour pour sa fille Cléis, dont elle disait dans une de ses odes : « J'ai à moi une belle enfant dont la beauté est semblable à celle des crysanthèmes, Cléis, ma Cléis bien-aimée, que je ne donnerais pas pour toute la Lydie. » Et si réellement Sapho a connu les sensations de l'amour antiphysique, ce ne fut pas de lui cependant qu'elle eut le plus à souffrir et auquel il faut attribuer sa perte.

Un soir, debout sur une barque balancée par les eaux de la mer, un jeune homme d'une grande beauté se montra à ses yeux : c'était Phaon. Elle l'aima, l'idolâtra, et réussit à s'en faire aimer. Mais l'amour est inconstant, et Phaon partit bientôt pour ne plus revenir. C'est pour lui qu'elle composa plusieurs de ses poésies, et notamment cet hymne à Vénus, dont voici la traduction de M. P. de Sivry :

Redoutable Vénus, qui, dans Cypre adorée,
Te plais à tromper les mortels,
Quitte Paphos et tes autels,
Et viens calmer le trouble où mon âme est livrée
O déesse ! ô Vénus ! tu sais combien de fois
Tu daignas de ton trône accourir à ma voix
Un jour à mes regards traversant l'empyrée,
Tes rapides oiseaux, plus prompts que les zéphirs,
Descendirent ton char de la voûte azurée ;
Tu voulus même alors, aimable Cythérée,
Interroger ma peine et flatter mes désirs.
Sapho, me disais-tu, d'une bouche riante,
Ma Sapho, quelle injure irrite tes douleurs ?
De quelque jeune ingrat, veux-tu, nouvelle amante,
Captiver les ardeurs ?
Va, qui fuyait tes pas bientôt suivra leur trace :
Qui rejetta tes dons viendra t'en accabler ;
Et cherchant dans tes yeux, ou sa perte ou sa grâce,
Ton superbe ennemi devant toi va trembler.
Déesse, il en est temps, accomplis ta promesse.
Prends pitié des tourments que tu me vois souffrir.
Venge-moi du trait qui me blesse,
Et que l'ingrat que j'aime apprenne à s'attendrir.

Sapho, ont dit ses commentateurs, paraissait tenir des dieux le don céleste de l'inspiration. Embrasée des feux de la poésie, elle improvisait des vers sans recherche, sans efforts, qui semblaient couler d'une source pure et facile. Les Muses voulaient la dédommager des rigueurs de Vénus. Mais elles ne purent y parvenir. Quand elle vit que ses charmes et sa lyre ne pouvaient plus toucher le cœur de l'infidèle lesbien, égarée, folle, éperdue, elle se précipita dans la mer de Leucade (1).

(1) C'est dans ce moment de désespoir qu'Ovide lui fait dire :

At quanto melius jungi mea pectora tecum,
Quam poterant saxis præcipitanda dari!
Hæc sunt illa, Phaon, quæ tu laudare solebas ;
Visaque sunt toties ingeniosa tibi.

Combien il serait préférable, murmura-t-elle, que mon cœur fût uni au tien, au lieu d'être précipité du haut de ces rochers ! C'est lui, c'est ce cœur, ô Phaon, que tu avais coutume de vanter, qui, tant de fois, te parut nativement fait pour l'amour. (Héroïdes 15).

Les poètes n'ont pas manqué de dire que la fin tragique de Sapho fut une vengeance de Vénus, qui n'avait pu lui pardonner « d'avoir aimé ses élèves avec excès », suivant l'expression de l'abbé Barthélemy. Pour nous, considérons cette mort volontaire comme le résultat d'une imagination déréglée, comme l'effet du désespoir d'une grande âme.

Cette lesbienne hystérique avait concentré toutes ses forces intellectuelles et physiques dans un foyer d'audacieuses voluptés. Là, elle trouva les secrets de l'amour saphique, que les lois sociales réprouvent justement au même titre que l'amour socratique, car tous les deux sont en opposition avec les lois de la nature ; et c'est là, dans ce milieu morbide, qu'elle rencontra la désillusion et le désespoir qui la conduisirent au suicide, terminaison qui rentre dans le domaine de la psychologie morbide.

Toutes les écoles philosophiques modernes ont condamné l'amour antiphysique, parce que toutes sont relativement chastes par rapport aux doctrines de l'Antiquité. Mais pour juger celles-ci avec impartialité, il faut se reporter aux mœurs d'alors, qui étaient loin d'être austères. Dans le *Dialogue des Courtisanes*, de Lucien, ne voyons-nous pas à chaque instant des scènes entre mères et filles ? Les mères cherchent à corrompre les filles, à leur enlever tout remords et toute pudeur, les instruisant au libertinage, aux secrets de la prostitution, au vol, au mensonge, leur conseillant de se livrer au plus rustre, au plus vieux, au plus infâme, pourvu qu'il paye et qu'il se laisse dépouiller facilement par elles. N'est-ce pas la perversion morale acquise et héréditaire à sa plus haute puissance ?...

Dans les Sectes à l'encan, du même auteur, nous trouvons un spécimen curieux des doctrines des maîtres de la sagesse, qui est un document précieux pour l'histoire philosophique de l'Antiquité. Jupiter préside et se fait le commissaire-priseur de la vente de toutes les vies philosophiques. Il a pour huissier Mercure, qui appelle les marchands et leur offre de leur faire crédit pendant un an, moyennant caution..,

Pythagore vient d'être vendu dix mines, parce qu'on a découvert qu'il a une cuisse en or. Les autres vont nous donner une idée juste de leur morale. Ecoutons : Mercure vient de faire entrer Diogène. On l'interroge.

— Quelle est ta profession ?

— Diogène. Médecin de l'âme, héraut de la liberté et de la vérité. Voici ma doctrine : Trouver à redire à tout, avoir la voix rude comme un chien, la mine barbare, l'allure farouche et sauvage, vivre au milieu de la foule comme s'il n'y avait personne, être seul au milieu de tous, *préférer la Vénus prostituée, et se livrer en public à ce que les autres rougissent de faire en secret*. Si tu t'ennuies, tu prendras un peu de ciguë et tu t'en iras de ce monde. Voilà le bonheur, en veux-tu ?

Après Diogène, dont on ne donne que deux oboles, Mercure fait venir Aristippe ; il est ivre et ne peut répondre. Mercure explique sa doctrine : Ne se soucier de rien, se servir de tout, et *chercher la Volupté n'importe où*.

Socrate succède à Héraclite et Démocrite. On lui pose cette question : — Qu'es-tu ? Il répond cyniquement :

— Amateur de petits garçons et maître ès-art d'aimer.

L'expression grecque est plus nette encore que la traduction française. Sur sa doctrine, il dit : j'ai inventé une république, je me gouverne d'après ses lois. Les femmes n'appartiennent pas à un seul mari ; chaque homme peut avoir commerce avec elles.

On lui pose plusieurs autres questions encore :

— Les lois sur l'adultère sont-elles abrogées?

— Niaiseries, fait-il.

— Et qu'as-tu statué sur les jeunes et beaux garçons ?

— Ils deviendront, répond Socrate, le prix de la vertu, et leur amour sera la récompense du courage... !

Socrate est vendu deux talents, ajouta Lucien (1).

Et que dire maintenant des philosophes de ce peuple, qui avait pour vestales, dans le temple de Corinthe, douze cents prostituées consultées et employées dans les affaires de la République ? (2) Comment les taxer d'immoralité, quand les ministres des dieux de l'Olympe enseignaient toutes les turpitudes de la Mythologie : Junon se plaignant à Jupiter qu'il ne la caressait plus depuis qu'il avait enlevé Ganymède, Mercure se moquant avec Apollon de l'aventure de Mars, enchaîné par Vulcain dans les bras de Vénus, et la Mère des amours invitant Pâris à l'adultère ?...

Ne dirait-on pas que les religions avaient été admirablement conçues pour autoriser tous les vices et encourager toutes les prostitutions ? C'est la conclusion logique. D'ailleurs, on ne gouverne les hommes qu'en flattant leurs passions, et les ministres des cultes anciens ont toujours trop aimé l'autorité.

(*A suivre.*) Dr Dupouy.

Du salicylage des aliments

M. Vallin, au nom de la commission, a donné lecture des conclusions suivantes, à l'Académie de médecine :

« Il est établi par l'observation médicale que les doses faibles mais journalières et prolongées d'acide salicylique ou de ses dérivés, peuvent déterminer des troubles notables de la santé chez certains sujets impressionnables à ce médicament, chez les personnes âgées, chez celles qui n'ont plus l'intégrité parfaite de l'appareil rénal ou des fonctions digestives.

» En conséquence, l'addition d'acide salicylique et de ses dérivés, même à des doses faibles, dans les aliments solides et liquides, ne saurait être autorisée. »

M. Constantin Paul prétend que les accidents observés à la suite de l'ingestion des aliments salicylés sont rares. Cela est vrai, mais cela s'explique par ce fait que l'on ne recherche pas assez l'acide salicylique et que l'on ne voit pas facilement les relations de cause à effet qui existent entre les accidents observés et l'usage de la substance toxique.

Cela s'explique d'autant plus facilement que les accidents gastralgiques déterminés par l'acide salicylique sont facilement rapportés à des causes banales.

---

(1) On connaît l'appréciation de Lélut sur l'état psychologique de Socrate. L'état d'excentricité maniaque du philosophe se rattachait à des hallucinations actives de l'ouïe.

(2) Athæn, *bib.* XIII.

Il se produit ici ce qui s'observe pour le plomb et les accidents qu'il provoque. Ils ne sautent pas aux yeux, et il faut les rechercher avec soin pour les constater.

D'ailleurs, il serait inexact de dire que ces accidents sont absolument exceptionnels. Il me suffira de vous rappeler à ce sujet le cas d'un de nos collègues, sujet à des accès de goutte, chez lequel il est impossible d'utiliser l'acide salicylique, en raison des accidents graves qu'il produit même à dose très modérée.

Nous aurions bien voulu fixer un maximum que l'on n'aurait pu dépasser, mais l'expérience à ce sujet est faite ; ce maximum est toujours dépassé dans la pratique.

D'ailleurs, si l'on tolère une certaine quantité d'acide salicylique, on créera en quelque sorte un encouragement au salicylage ; on l'emploiera dans tous les aliments pour les conserver, et on négligera, par contre, d'autres moyens aussi bons et parfaitement inoffensifs tels que la pasteurisation de la bière ou le chauffage des vins.

Mais ce n'est pas tout ; dans un récent congrès de brasseurs, d'hygiénistes, de chimistes, on a agité la question du salicylage, et les membres du congrès ont conclu eux-mêmes à la prohibition du salicylage de la bière dans le but de la conserver.

J'ai reçu d'un brasseur une lettre écrite dans le même sens.

Du moment que les intéressés demandent cette interdiction, je crois que l'Académie ne peut pas se montrer moins soucieuse des intérêts de la santé publique.

Il faut, avant tout, que les aliments et les boissons ne soient ni sophistiqués ni drogués.

Quant à l'objection qui consiste à dire que les aliments vont devenir putrides si on ne les salicylate pas, il est facile de répondre qu'au cas où pareille chose se produirait, on ferait ce qui a toujours été fait, on ne les introduirait pas dans la consommation.

Les conclusions de la commission sont alors mises aux voix et adoptées telles quelles à l'unanimité moins 2 voix.

De la désinfection à bord

M. Proust a entretenu l'Académie des principes qui doivent guider l'administration sanitaire pour sauvegarder les intérêts de la santé publique sans nuire aux intérêts du commerce.

Voici ses conclusions :

Les mesures d'assainissement et de désinfection exécutées à bord, sous la direction d'un médecin instruit et indépendant des Compagnies de navigation, rendront souvent inutiles les quarantaines dites d'observation, surtout lorsqu'il s'agit de longues traversées.

Ce qui vient de se passer sur le *Mytho* établit que la désinfection à bord n'est pas seulement une mesure théorique, mais qu'elle peut être complètement réalisée.

La présence dans ces dernières années du choléra à bord d'un certain nombre de navires provenant de l'Extrême-Orient, la façon dont les autorités anglaises interprètent les conditions sanitaires des ports indiens (Bombay, Calcutta), l'absence de valeur à accorder aux patentes délivrées sur de pareilles bases, rendent tout à fait indispensable la pratique à bord des mesures d'assainissement et de désinfection.

Une inspection médicale sérieuse à Suez, et des mesures d'assainissement et de désinfection adaptées à l'état des navires, sont également nécessaires.

Les ports principaux qui, depuis dix ans, ont donné lieu à l'exportation du choléra par des navires venant de l'Extrême-Orient vers l'Occident et qui, par suite, doivent être l'objet d'une surveillance plus attentive dans les ports de l'Inde anglaise sont : en première ligne Bombay, puis Calcutta, Moulmain et Basseim (Birmanie anglaise), Kuratchi (aux bouches de l'Indus), Saïgon (Cochinchine française) et quelques autres parties des possessions françaises de l'Extrême-Orient

Enfin, plus récemment, en 1885, les deux grands ports de la Chine et du Japon, Sanghaï et Yokohama.

Les provenances de certaines régions de l'Amérique du Sud, si souvent déjà suspectes au point de vue de la fièvre jaune, doivent être également surveillées en ce moment au point de vue du choléra.

L'Internat des hôpitaux de Paris

Deux étrangères, Mlles Klumpke et Edwards, viennent d'être nommées, l'une interne à l'hôpital de Lourcine, l'autre interne provisoire.

Nous ne voulons pas revenir sur les considérations que nous avons émises sur l'admission des femmes dans le personnel médical des hôpitaux. Si le directeur de l'Assistance publique se trouve bien de suivre les inspirations du conseil municipal, sur cette question, si les médecins des hôpitaux acceptent ces nouveaux collaborateurs en jupons, si enfin les externes ne se sentent pas atteints dans leur dignité, en suivant la visite d'une blonde russe ou allemande (quand le chef est absent), n'en parlons plus ; mais que, parmi les prix de l'internat, on comprenne, à l'avenir, une quenouille d'honneur et quelques boîtes de poudre à la maréchale.

Très prochainement, le parlement va voter la nouvelle loi militaire. Les étudiants en médecine auront, d'après le projet du ministre de la guerre, à faire trois ans, comme les camarades. Or, pendant qu'ils seront aux exercices, aux grandes manœuvres, au Tonkin, en Afrique ou à Madagascar, nous assisterons à un phénomène très curieux : les étrangers et étrangères s'empareront sans concurrence possible de toutes les fonctions médicales de l'Assistance publique. Et on appellera cela favoriser l'influence scientifique française dans le monde. C'est probablement pour le même motif qu'on vient de décorer de la Légion d'honneur un jeune docteur américain, qui était encore interne, il y a un an !!!

D.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Organisation des services de l'hygiène publique en France

Exposé des motifs du projet de loi déposé par le ministre du commerce sur le bureau de la Chambre des députés :

La dernière épidémie de choléra qui a envahi la France a mis en lumière quelques-uns des défauts de l'organisation de nos services sanitaires, notamment l'incoordination des mesures prises en temps d'épidémie. Tout le monde a reconnu que pour être efficaces, ces mesures doivent être inspirées par un pouvoir donnant une même direction aux personnes chargées de veiller sur la santé publique dans toute l'étendue du territoire.

Divers projets, inspirés par cette pensée, ont été soumis au Parlement.

Pour obtenir ce résultat, il n'est pas nécessaire d'apporter de profonds changements à l'œuvre du législateur de 1848. Il suffit, pour assurer le jeu des institutions créées par la seconde République, de coordonner les efforts, de renseigner le pouvoir central, de sorte qu'il puisse prendre en temps utile les mesures sanitaires. Celles-ci sont tantôt du domaine municipal, tantôt vraiment gouvernementales, suivant qu'elles sont purement locales ou qu'elles doivent être générales.

La loi du 5 avril 1864 a ainsi déterminé les pouvoirs des diverses autorités chargées de veiller à l'exécution des mesures sanitaires : L'agent principal est le maire, à qui l'article 97 confie le soin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique... sous la surveillance de l'administration supérieure (art. 91) et avec le droit pour le préfet de prendre les mesures nécessaires quand il n'y a pas été pourvu par les autorités municipales (art. 99.)

L'intervention des maires est indispensable pour veiller à la salubrité de tout le territoire.

En matière d'hygiène, chaque commune est solidaire des communes voisines. L'insouciance de l'une d'elles suffit pour mettre en péril le pays tout entier, si, par son incurie, elle laisse s'implanter dans son sein une maladie infectieuse ; bientôt les voyageurs l'emportent avec eux, non pas seulement dans les communes voisines, mais à de grandes distances, grâce à la rapidité des communications. Chaque fois qu'un bateau part de Toulon pendant une recrudescence de l'épidémie de fièvre typhoïde, la statistique prouve que, lorsqu'il arrive en Cochinchine, notre colonie subit une nouvelle invasion. Pour se protéger, il ne suffit donc pas qu'une commune veille sur son hgyiène propre, il faut qu'une autorité supérieure oblige les autres communes à agir de même. Il serait facile de multiplier les exemples.

Les travaux récents ont bien montré l'influence de la pureté ou de l'impureté des eaux potables sur la salubrité. Comment une commune pourrait-elle empêcher sa voisine de polluer les eaux destinées à son alimentation, soit qu'elle projette ses eaux vannes dans la rivière, soit qu'elle souille par ses puisards la nappe d'eau souterraine ?

Le gouvernement seul peut avoir le droit d'empêcher, par son intervention, la contamination des communes les unes par les autres.

Les pouvoirs accordés aux maires et aux conseils municipaux par les lois antérieures leur ont-ils d'ailleurs permis jusqu'à ce jour d'assurer la salubrité de la commune elle-même ? La loi du 22 avril 1850 laisse aux conseils municipaux le soin de déclarer s'il y a lieu de créer une commission des logements insalubres. La loi date de trente-six ans ; actuellement 8 ou 10 villes au plus utilisent cette faculté, et il ne pouvait guère en être autrement. Comment trouver dans la plupart des localités les éléments nécessaires pour constituer une commission compétente ?

La statistique médicale montre que sur 36,000 communes, 29,000 n'ont ni docteur, ni officier de santé ; et, d'autre part, les personnes autorisées hésitent à accepter la responsabilité qu'entraîne la fonction de membre de ces commissions. Aussi dans les petites communes, celles où les lois de la salubrité sont le plus méconnues, personne ne s'occupe de cette question ; et cependant l'expérience a depuis longtemps établi que lorsqu'une épidémie s'abat, sur un village, elle y fait des ravages bien plus cruels, toute proportion gardée, que dans les villes réputées insalubres. Dans les villes elles-mêmes, la salubrité a souvent été bien mal surveillée et les résultats sont déplorables. Ainsi, par 100,000 habitants, la fièvre typhoïde cause : à l'étranger, 14 décès à Vienne, 17 à Londres, 19 à Bruxelles ; en France, 63 à Paris, 149 à Marseille. Si l'on fait le même calcul pour les troupes, on voit (statistique 1872-82), que 10,000 hommes de garnison perdent par la fièvre typhoïde : à Lille 3 soldats, à Cambrai 3, à Châlon-sur-Marne 4, à Paris 37, à Lyon 37, à Toulon 104, à Brest 115, à Carcassonne 126, à Troyes 137.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaire. Il faut laisser aux municipalités le soin de veiller à la salubrité des communes ; mais lorsqu'elles font preuve d'inertie, le gouvernement doit avoir le pouvoir d'assurer la santé et la vie des citoyens et celle des soldats qu'il envoie dans ces diverses localités.

Il en est ainsi en Angleterre ; quand l'autorité locale néglige d'appliquer les prescriptions de la loi générale de santé publique de 1875, l'article 299 donne le droit au *Local Government Board* de l'y contraindre, et au besoin de faire exécuter les travaux d'assainissement à la charge de l'autorité en défaut.

Grâce au service de l'inspection, grâce à la centralisation que l'Angleterre, par dérogation à ses habitudes, a donné à ses services sanitaires, la mortalité générale annuelle est tombée de 22 à 19 0/00 ; la mortalité par fièvre typhoïde est tombée de 934, par million d'habitants, à 307. En France, la mortalité générale est de 23 0/00 pour toute la France, 27 0/00 dans le département de la Seine, 26 pour la population des villes, 22 pour celle des campagnes.

C'est au ministère du commerce qu'est confiée, depuis 1828, la direction des services de l'hygiène publique. Cette attribution doit doit être maintenue : il n'y a pas de question de santé publique qui ne touche étroitement aux intérêts économiques du pays. La police sanitaire maritime, dont le but est de préserver notre pays des maladies exotiques : choléra, fièvre jaune, peste, est parfois obligée d'imposer aux voyageurs, aux navires, aux marchandises, des quarantaines, des mesures de désinfection et d'assainissement. La difficulté est de concilier, dans la mesure du possible, les intérêts de la santé publique et ceux du commerce. Leur connexité exige qu'ils soient placés sous la direction d'un seul et même ministre.

S'il appartient au ministre du commerce de défendre la France contre les maladies exotiques, c'est à lui qu'incombe le soin d'en limiter les effets une fois qu'elles l'ont envahie.

Diviser ces deux services serait aller à l'encontre du vœu si énergiquement formulé par tous : une direction unique pour l'hygiène publique.

La salubrité des denrées alimentaires, la réglementation des industries dangereuses ou insalubres, la surveillance du travail des enfants dans les manufactures, etc., ne peuvent pas être étudiées sans tenir compte des intérêts industriels et commerciaux.

Le ministre du commerce peut seul maintenir l'équilibre entre ces derniers intérêts et ceux de l'hygiène, qui leur sont parfois opposés.

C'est donc le ministère du commerce qui a préparé, avec l'aide du Comité consultatif d'hygiène publique, un nouveau projet de loi relatif à la réorganisation des services de l'hygiène publique.

Ce projet comprend :

La réorganisation des *Conseils d'hygiène départementaux.* Il faut leur donner la vie et l'autorité qui leur ont manqué depuis leur création, leur rendre notamment l'attribution écrite en première ligne dans l'article 9 du décret du 18 décembre 1848 : « l'assainissement des localités et des habitations. » Lorsque la loi de 1850 sur les logements insalubres a été promulguée, on a considéré les conseils d'hygiène comme dessaisis de ce soin, et il ne leur a plus été possible de remplir leur seconde attribution : « Mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies endémiques, épidémiques et transmissibles. » Comment, en effet, lutter contre les épidémies, si on ne peut veiller à la salubrité des maisons où elles naissent ou se renforcent ?

Le titre 1er de la loi institue un conseil d'hygiène au chef-lieu de chaque département (art. 1er) et des commissions d'hygiène au chef-lieu des circonscriptions régionales fixées par règlement d'administration publique (art. 9). Il n'y a pas lieu en effet de suivre, pour la répartition des services de l'hygiène, les divisions administratives. L'expérience a montré, d'une part, que plusieurs arrondissements voisins ont souvent des intérêts hygiéniques communs, que dans quelques-uns d'entre eux, le recrutement d'un personnel compétent est parfois difficile, et que, d'autre part, dans des départements industriels, très peuplés, il est des cantons pour lesquels la création d'une commission spéciale d'hygiène est nécessaire.

La composition de ces conseils et commissions, l'organisation de leurs travaux sont établis par les articles 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12 et 13, leurs dépenses sont prévues par l'article 14. Leurs attributions sont fixées par l'article 15, leur avis est demandé sur toutes les questions relatives à l'hygiène. Le texte nouveau ne diffère que peu de celui de l'article 9 décret de 18 décembre 1848. On a joint seulement à leurs attributions : la surveillance des eaux au point de vue de leur salubrité (l'importance des eaux dans la propagation des maladies épidémiques légitime cette proposition) ; l'organisation de la statistique médicale, qui ne saurait être confiée à une autorité plus compétente ; enfin la surveillance des bureaux

municipaux d'hygiène et des laboratoires municipaux et départementaux d'analyses créés depuis quelques années.

L'unité des décisions prises dans toute l'étendue du territoire sur la nocuité ou l'innocuité des diverses substances, sur la valeur des procédés d'analyses ne peut être assurée qu'à ce prix.

Par contre, les questions relatives aux enfants assistés, sur lesquelles, d'ailleurs, l'administration n'a jamais consulté les conseils d'hygiène et qui sont plutôt du domaine de l'assistance publique, ont été rayées des attributions des conseils d'hygiène.

Les articles 16, 17, 18, 19, 20, 22 et 23 fixent la procédure à suivre pour l'application des mesures prescrites; ils spécifient avec le plus grand soin les garanties et les moyens de secours donnés aux personnes contre les décisions sanitaires et les conditions dans lesquelles doivent intervenir le ministère du commerce et de l'industrie, le Comité consultatif d'hygiène publique de France, les conseils de préfecture et le Conseil d'Etat.

On pourrait se demander si ces recours n'entraîneront pas des délais préjudiciables à la santé publique. Cette crainte serait légitime, si on n'établissait pas pour certains cas une procédure plus rapide. En temps d'épidémie, le succès dépend de la promptitude et de la précision des mesures prises contre la dissémination des germes morbides émanant des premiers malades; après les inondations, après l'extinction des grands foyers d'incendie, il reste des matières organiques en fermentation qui sont une menace pour la santé publique; il y a urgence à ce que l'autorité puisse sans délai parer au danger. L'article 21 pourvoit à cette nécessité.

Le titre II crée des inspecteurs-adjoints de l'hygiène, agents responsables vis-à-vis du gouvernement, chargés de provoquer toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur exécution (Art. 26, 27, 28). Faute d'agents responsables, le gouvernement n'est pas renseigné sur la géographie médicale de la France. Il n'apprend l'insalubrité d'une ville ou d'une bourgade que lorsqu'une épidémie éclate et alors que toute mesure hygiénique sérieuse est impossible à appliquer. Il faut reprendre avec quarante ans de retard ce travail, dont l'utilité était déjà reconnue par le législateur de 1848. Dans le département du Nord, ce service d'inspection a été créé par un arrêté du préfet en date du 19 juin 1883. Il fonctionne sans provoquer de réclamations et il a déjà produit d'excellents résultats.

Rien n'empêchera les maires, pour seconder l'action de ces inspecteurs, de nommer d'autres agents municipaux. Ils conserveront tous les pouvoirs en matière de salubrité, mais les services généraux fonctionneront sous le contrôle du gouvernement.

Le titre III prévoit certaines dispositions spéciales pour le département de la Seine, et le titre IV des dispositions transitoires organisant le passage de l'état actuel au mode de procéder ultérieur.

Les quatre premiers titres de projet visent l'organisation des services de l'hygiène à la périphérie, le soin d'assurer l'unité des mesures et la direction générale est attribuée par le titre V au Comité consultatif d'hygiène publique de France et au Comité de direction des services de l'hygiène. Divers articles du projet de loi prévoient l'intervention du Comité d'hygiène dans les recours formés par les particuliers contre les décisions des conseils départementaux, la loi doit fixer les attributions de ce Comité et celles du Comité de direction. Elles ne diffèrent pas essentiellement de celles qui avaient été déterminées par les décrets antérieurs.

Quant à l'organisation des travaux du Comité et au nombre des membres qui le doivent composer, il y aurait imprudence à les fixer dès maintenant par une loi. En effet, si, comme on est en droit de l'espérer, les réformes atteignent le but, le nombre des affaires dont les services sanitaires du ministère auront à s'occuper, augmentera dans une proportion considérable. On ne pourra utilement procéder à la réorganisation des services administratifs centraux, avant que l'expérience ait montré quelles sont les nécessités auxquelles ils devront satisfaire. Un décret rendu ultérieurement devra y pourvoir.

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

Lingam indien et du Phallou asiatique. Il servait au même but : celui de déflorer les vierges avant le mariage, et comme tel il appartenait à la prostitution sacrée. Ce dieu étrusque, que nous connaissons non seulement par les monuments figurés de l'histoire, mais encore par les écrits d'Arnobe et de Saint-Augustin, s'appelait *Mutunus* et *Mutuna* ; car il y avait le dieu mâle et le dieu femelle. Ses temples n'étaient que d'infimes édicules entourés de bosquets dans lesquels se tenait assise la figure du dieu.

Quand le culte de la prostitution sacrée se répandit à Rome et dans le sud de l'Italie, Priape et Mutunus étaient toujours considérés comme des divinités sacrées présidant à la fécondation des femmes et à la vigueur des époux, éloignant les charmes nuisibles à l'accomplissement du mariage, et à la grossesse des femmes. C'est à ces vertus supposées qu'il faut attribuer cette pratique de prostitution religieuse, qui consistait à amener les jeunes épousées vers l'idole de Priape (1), à les faire asseoir sur la forme saillante que présentait cette figure. « C'est une coutume considérée comme très honnête et très religieuse, dit saint Augustin, parmi les dames romaines, d'obliger les jeunes mariées à venir s'asseoir sur la masculinité monstrueuse et surabondante de Priape. *Sed quid hoc dicam, cum ibi sit et Priapus nimius masculus, super cujus immanissimum et turpissimum fascinum, sedere nova nupta jubeatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum*(2). »

De son côté, Lactance dit : « Parlerais-je de ce *Mutunus* sur l'extrémité duquel les nouvelles mariées viennent s'asseoir, afin que le dieu paraisse avoir, le premier, reçu le sacrifice de leur pudeur. *Et Mutunus in cujus sinu pudendo nubentes prœsident ; ut illarum puditiam prio deus delibasse videatur* (3) ».

Il est visible que ces cérémonies avaient été apportées de l'Inde et de l'Asie occidentale, qui furent le berceau de la prostitution sacrée.

Les femmes stériles avaient recours aux mêmes divinités pour chasser les charmes qui s'opposaient à leur fécondation, comme l'a dit Arnold à ses compatriotes : « Ne conduisez-vous pas, même avec empressement, vos femmes près de Mutunus ? Et, pour détruire de prétendus ensorcellements, ne les faites-vous pas enjamber l'horrible et immense Phallus de cette idole ? *Etiamne Mutunus, cujus immanibus pudendis horrentique fascino, vestras inequitare matronas, et auspicabile ducitis et optatis* ? (4)

Autant les classes inférieures avaient pour leur Priape un culte fervent et profondément superstitieux, autant les hommes des classes élevées méprisaient cette stupide idole asiatique. Les premiers législateurs avaient compris l'avantage de reconnaître un culte qui favorisait considérablement le développement de la population. Mais, intérieurement, ils n'en faisaient pas plus de cas qu'Horace lorsqu'il écrivait à un ami qu'un figuier qu'il venait d'abattre devait servir à lui faire un banc ou un Priape, *ad libitum*.

Dans les statues qu'on lui éleva dans les temples, Priape était représenté sous la forme d'un homme velu, avec des jambes et des cornes de bouc, tenant à la main une baguette, et pourvu d'un membre viril formidable, sur lequel étaient prononcés quelquefois des serments solennels. Dans les premiers temps de la civilisation latine, les femmes romaines, les matrones et les jeunes filles, lui rendaient spécialement hommage et délaissaient pour lui Vénus elle-même. Elles portaient à ses pieds des offrandes nombreuses et lui faisaient des sacrifices, non seulement dans ses temples publics, mais dans les chapelles qu'elles élevaient dans le foyer domestique. Elles avaient pour ce dieu ridicule un faible très marqué, tout en conservant leur honnêteté de femme. Il personnifiait à eurs yeux le principe de la procréation ; il était l'emblème de la fécondation universelle, comme le Lingam de l'Inde et l'Osiris des Egyptiens. Elles le couronnaient de feuillages, l'ornaient de guirlandes de fleurs et de fruits. Et la fille d'Auguste, notamment, mettait chaque matin autant de couronnes sur son image qu'elle lui avait offert de sacrifices pendant la nuit. A certains jours, les femmes mariées allumaient des feux de joie devant ses statues et dansaient aux sons de la flûte autour de son piédestal. Il est vrai que c'était après le soleil couché ou le matin avant l'aurore qu'elles venaient, pudiquement voilées, demander au dieu de Lampsaque de protéger leurs amours et de bannir de leurs flancs la honteuse stérilité. Mais elles n'étaient nullement scandalisées de sa nudité.

Le culte de Priape, ainsi compris et pratiqué, pouvait avoir quelques apparences de superstition religieuse, mais il avait surtout le tort de mettre en contact, dans les cérémonies d'une chasteté douteuse, des femmes honnêtes et des jeunes filles avec toutes les prostituées de la ville. Ces fêtes priapiques furent donc certainement un des éléments de corruption pour les femmes romaines.

Considéré comme l'emblème de la vie conjugale et de la force procréatrice, Priape se retrouvait, sous l'apparence de l'organe viril, comme le motif dominant, dans toutes les circonstances de la vie ordinaire. On le voyait dans la forme des pains, des verres et des ustensiles nécessaires de la table, dans les objets de toilette, les bijoux, les lampes et les flambeaux. On en faisait en métal précieux, en corne, en ivoire, en bronze, en argile. De même que les Phalli et les Lingams, il servait ainsi d'amulette pour les femmes et les enfants. On le voyait, en un mot, partout, (les nombreux dessins trouvés dans les ruines de Pompéï l'attestent), et il finissait même, par sa banalité, à perdre une grande partie de son caractère obscène, comme on le voit encore en Turquie et dans quelques villes de l'Algérie, sous le nom de *Garageuss*. Les paysans de la Pouille l'appellent encore aujourd'hui : *Il membro santo*.

Quant aux hommes, ils avaient conservé la tradition des habitants de Lampsaque, et ne voyaient en lui que la divinité protectrice de l'appareil externe de la génération, le dieu qu

(1) Le Phallus isolé prenait le nom de *Mutunus* ; quand il était adhéren aux *Hermès* ou *Termes*, il s'appelait Priape.

(2) *Civit. Dei, lib.* 6, *cap.* 9.

(3) *De falsa religione Ibib.* 1.

(4) *Lib.* IV, p. 131.

guérissait les affections contagieuses, les maladies secrètes. Un poème des *Priapées* nous fait connaître l'histoire d'un malheureux dont le pénis était gravement affecté. Mais craignant le couteau du chirurgien, honteux d'avouer la cause de son mal, il eut recours à un vœu adressé à Priape, et eut la chance de guérir sans l'assistance de l'art (1). C'est un véritable document pour l'histoire des maladies vénériennes.

La théogonie des peuples de l'Antiquité se prêtait merveilleusement à toutes leurs passions. Les Romains, comme les Grecs, eurent leur déesse de l'amour, qui protégeait leurs plaisirs, à laquelle les femmes demandaient, en lui offrant l'encens et le myrte, l'art de plaire et de séduire.

Il y eut donc à Rome deux Vénus, comme à Athènes : une Vénus honnête, qui présidait aux chastes amours, mais qui comptait peu de fidèles, et la Vénus des courtisanes, qui avait plus de succès que la première. Son culte, il est vrai, ne fut jamais assez fervent pour lui attirer des prêtresses fanatiques, faisant à son profit le commerce de la prostitution. Et si quelques prêtres essayèrent quelquefois d'importer à Rome les traditions sacrées des temples de Corinthe, ils échouèrent presque toujours, en raison du scepticisme religieux du peuple romain.

Nous savons que les temples de Vénus à Rome étaient très nombreux, nous citerons parmi les principaux, ceux de *Vénus victrix*, de *Vénus-genitrix*, *Vénus-erycine*, *Vénus-volupia*, *Vénus-salacia*, de *Vénus-myrtea*, de *Vénus-lubentia*, etc. Mais le culte de la prostitution sacrée ne s'y pratiquait point. Cependant, si les courtisanes, moins désintéressées, ne se vendaient pas dans l'intérieur des temples, au profit de la déesse et des prêtres, elles consentaient quelquefois à se livrer à ceux-ci pour obtenir de Vénus de protéger le commerce de leurs amours; mais c'était tout. Les temples de la déesse étaient principalement des lieux de rendez-vous pour les amants, et la *Bourse* des marchandes d'amours. Ils étaient remplis d'*ex-voto*, de miroirs et autres objets de toilette, de lampes et surtout de priapes votifs. On sacrifiait sur ses autels des colombes, des chèvres et des boucs. Ses principales fêtes avaient lieu au printemps et se traduisaient par des danses, des soupers et des orgies analogues à celles de notre carnaval. Tout cela se passait la nuit, en dehors des temples, et ces débauches portaient le nom de *Veillées de Vénus*. Le mois d'avril était ainsi consacré à la déesse des amours, qui était fêtée par les jeunes gens et les courtisanes, avec plus ou moins d'indécence et de pratiques licencieuses, suivant le degré d'éducation des acteurs, qui prenaient part à ces réjouissances printanières. Sous ce rapport, on peut donc dire : *Nihil novi sub sole*.

(*A suivre*) Dr Dupouy.

(1) VOTI SOLUTIO

Cur pictum memori sit in tabella
Membrum quæritis unde procreamur?
Cum penis mihi forte læsus esset,
Chirurgique manum miser timerem,
Diis me legitimis, nimisque magnis
Ut Phœbo puta, filioque Phœbi
Curatam dare mentulam verebar,
Huic dixi : fer opem, Priape, parti,
Cujus tu, pater, ipse par videris :
Qua salva sine sectione facta,
Ponetur tibi picta, quam levaris,
Parque, consimilisque, concolorque.
Promisit forte : mentulam movit
Pro nutu deus et rogata fecit.

Priapeïa, sive diversorum pœtarum in Priapum lusus, n° 37.

La Rage

M. Peter a communiqué à l'Académie de médecine un travail de MM. de Renzi et Amoroso de Naples sur la valeur des inoculations antirabiques, dont voici les conclusions, en contradiction, d'ailleurs, avec celles de M. Catani, de la même ville :

« Les inoculations sous-cutanées répétées avec le virus frais, lorsqu'elles sont pratiquées même au nombre de douze (deux fois par jour), ne produisent pas des effets différents de ceux l'on constate avec une seule inoculation.

Les inoculations *préventives*, faites avec des moelles de sept jours sur des lapins, n'ont point préservé ces animaux du développement ultérieur de la forme rapide ordinaire et de la mort consécutive ; elles n'ont point réussi davantage à prolonger l'incubation ou à retarder la mort. Cela résulte des expériences comparatives faites dans des conditions identiques sur des animaux témoins.

Le traitement curatif par la méthode *intensive* institué chez les lapins inoculés sous la dure-mère a été *absolument inefficace* et n'a même pas retardé la mort. C'est le résultat *constant* de nos expériences.

Nos expériences sur les chiens prouvent encore, de la façon la plus claire et la plus évidente, que la médication anti-rabique très rapide et répétée (trois fois) à bref délai, n'a *aucun effet favorable*. Les chiens soumis à ce traitement sont morts plusieurs heures avant le chien-témoin, auquel on n'avait fait subir aucun traitement. — Il s'ensuit de ces expériences que les inoculations très rapides, intensives, peuvent, pour leur propre compte, accélérer la mort.

Il résulte donc de nos recherches expérimentales sur le traitement préventif de la rage (recherches faites par nous avec la plus rigoureuse exactitude, soit par la méthode intensive ou très rapide, soit d'après la méthode simple), que ce traitement n'a été *d'aucune efficacité*, mais, qu'au contraire, il a *contribué à aggraver* la *forme morbide de la rage* et à donner *plus promptement la mort* aux animaux.

Ainsi, la médication anti-rabique, qui, d'après les vues de M. Pasteur, avait pour base les recherches expérimentales, *n'a aucun fondement*.

La pelade est-elle contagieuse?

M. Ollivier a appelé l'attention de l'Académie sur la question de contagion de la pelade, 1° au point de vue scientifique, parce que le problème de l'étiologie et de la contagiosité de la pelade est loin d'être résolu ; 2° au point de vue de l'hygiène scolaire d'un certain nombre d'enfants.

Les médecins des établissements scolaires considèrent cette affection comme contagieuse, alors qu'elle ne devrait être regardée que comme une affection du système nerveux, comme l'expression d'une trophonévrose, par conséquent sans germe ni agent de contage.

La doctrine de la transmission par contagion est fondée sur des arguments de deux ordres : les uns sont tirés de l'observation clinique, les autres de recherches micrographiques ; mais, à côté de quelques prétendus faits de contagion, il est des cas fort nombreux où celle-ci ne s'est point produite, en dépit des circonstances les plus favorables.

On a dit : « La preuve que la pelade est contagieuse, c'est qu'elle a son champignon propre, comme la teigne tondante et la teigne faveuse » ; or, le champignon décrit par Gruby n'a été retrouvé par personne, et celui qu'a figuré Malassy se rencontre sur la tête de

sujets sains. Par conséquent, l'existence d'un parasite spécifique de la pelade reste problématique.

L'observation clinique, d'accord avec l'expérimentation, démontre que la contagion est problématique ; on l'a peut-être notée à titre de rare exception dans quelques dermatoses indéterminées du cuir chevelu, ressemblant à la pelade.

Est-ce là un motif suffisant pour entraver l'instruction d'un certain nombre d'enfants, pour s'exposer à les arrêter dans leurs études, car la maladie dure parfois un à deux ans ? Pour moi, je ne le pense pas, et c'est cette conviction qui m'a donné le courage de combattre ici une opinion soutenue encore aujourd'hui par quelques dermatologistes, mais abandonnée par le plus grand nombre.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine

Conclusions du rapport de M. Proust, sur l'utilité de vacciner ou de revacciner les ouvriers venant de l'extérieur pour participer aux travaux de l'Exposition universelle de 1889 :

« 1° Il y a lieu de vacciner ou de revacciner tous les ouvriers « qui vont se rendre à Paris pour les travaux de l'Exposition « universelle de 1889 ;

« 2° La vaccination et les revaccinations pratiquées avec le « vaccin animal auront lieu dans un local spécial disposé à cet « effet ou sur les chantiers eux-mêmes ;

« 3° Il y a lieu de créer à Paris un institut de vaccination ani- « male sous la direction et le contrôle du Conseil d'hygiène et de « salubrité du département de la Seine. »

« En attendant que cette création fût réalisée, il serait posssible de traiter avec l'établissement privé de M. Chambon, pour en obtenir les mêmes services qu'en retire l'administration de l'Assistance publique.

« Le service médical de l'Exposition devra examiner les ouvriers du cinquième au dixième jour pour s'assurer des résultats de la vaccination, tant au point de vue du succès de l'opération, que des accidents qui pourraient survenir.

Thérapeutique pathogénique de la fièvre typhoïde

(Méthode de M. le professeur Bouchard)

Dans une très intéressante leçon faite à l'hôpital des Enfants, sur la fièvre typhoïde, M. le professeur Grancher, s'inspirant des vues pathogéniques sur cette affection exposées par son collègue, M. le professeur Bouchard, dans les remarquables leçons dont nous avons entretenu nos lecteurs dans les deux Revues précédentes, a présenté un historique rapide de l'état présent de nos connaissances sur ce sujet. Nous n'en voulons retenir, pour l'instant, que ce qui a trait aux règles du traitement de la fièvre typhoïde, déduites de ses principales conditions pathogéniques, telles que M. Bouchard les a formulées lui-même.

Ces règles comprennent quatre points principaux : l'antiseptie générale, l'antiseptie intestinale, l'antithermie, l'alimentation.

Dès que le diagnostic est fait ou soupçonné, M. Bouchard prescrit :

a. Un purgatif qui sera renouvelé méthodiquement tous les trois jours (15 grammes de sulfate de magnésie).

b. 40 centigrammes de calomel par jour, en vingt prises de 2 centigrammes (une toutes les heures), sont administrés pendant quatre jours consécutifs et répondent à l'indication de l'antiseptie générale.

c. L'antiseptie intestinale est obtenue par le mélange de 100 grammes de poudre de charbon végétal, de 1 gramme d'iodoforme et de 5 grammes de naphtaline.

Le tout est mêlé à 200 grammes de glycérine et aux 50 grammes de peptone qui sont la base de l'alimentation. Cette mixture forme un magma noir, semi-liquide, qui est absorbé dans les vingt-quatre heures, à la dose d'une cuillerée toutes les deux heures, dans un tiers de verre d'eau.

Il déblaye, matin et soir, régulièrement, le gros intestin, au moyen d'un lavement phéniqué à 1 p. 1000, chaque lavement comprenant 50 centigrammes d'acide phénique pour 500 grammes d'eau.

d. Dès le premier jour, le malade prend huit bains par jour, jusqu'à parfaite guérison, quand les oscillations se font entre 37 et 38 degrés. (Ce ne sont pas des bains à basse température, de 18 à 20 degrés, comme dans la méthode de Brand, mais de 2 degrés au plus inférieurs à la température centrale, 38 degrés, par exemple, si le malade est à 40 degrés, les refroidissant insensiblement d'un dixième de degré par minute, jusqu'à 30, mais jamais au-dessous, de manière à réaliser une perte de calorique sans choc nerveux ni spasme des vaisseaux cutanés. On reprend même les bains dès que la température dépasse 37° 5.

e. La quinine est réservée pour les circonstances où, malgré la balnéation, la température demeure trop élevée. Les doses sont de 2 grammes pendant les deux premiers septenaires, de 1 gr. 50 pendant le troisième, de 1 gramme pendant le quatrième et le cinquième. Ces doses sont administrées d'une façon massive : 50 centigrammes de demi-heure en demi-heure. On ne revient à l'emploi de la quinine qu'après un intervalle de trois jours. L'indication de l'usage de la quinine est la température rectale de 40 degrés le matin ou 41 le soir. Les bains dispensent souvent de l'emploi de la quinine et suffisent comme procédé antithermique.

f. Le régime comprend : le bouillon cuit avec de l'orge et administré largement (1 litre 1/2 à 2 litres par jour), la glycérine (associée au charbon, à l'iodoforme et à la naphtaline ainsi qu'aux peptones), comme il a été dit plus haut ; la limonade au citron additionnée d'un peu de vin.

Ce traitement systématique, complexe comme le sont les indications elles-mêmes, ne dispense pas, dans la pensée de M. Bouchard, de combattre certains accidents : le délire excessif et prolongé par l'opium, les complications péritoniques par la glace ou l'onguent napolitain.

Voici maintenant quels sont les résultats obtenus par cette méthode.

Autrefois la mortalité par fièvre typhoïde, qui était dans son service de 25 p. 100, est tombée à 15 p. 100 dès qu'il a pu neutraliser les poisons intestinaux ; puis à 10 p. 100, quand il a réussi à obtenir l'antiseptie intestinale. Elle est tombée jusqu'à 7 p. 100 quand il a institué le traitement complet (depuis le mois d'avril 1884.)

Le nombre des malades qui ont été soumis à la méthode complète dans le service de M. Bouchard à l'hôpital Lariboisière, depuis le 1er avril 1884 jusqu'au dernier relevé qui en a été fait, est de 266, sur lesquels il y a eu 31 décès, soit une mortalité de 11, 7 p. 100 (elle a varié entre 7 et 11 p. 100 dans la dernière période, par suite de quelques circonstances particulières qu'il serait trop long de rapporter ici).

La durée moyenne de la maladie a été de dix-neuf jours.

Les rechutes si fréquentes, qui atteignent 20 p. 100 sur l'ensemble des malades, se sont abaissées à 10 p. 100 dans la dernière période.

(*Gazette des Hôpitaux.*)

Le surmenage intellectuel

On peut diviser les troubles attribués au sédentarisme et au surmenage scolaire en huit groupes principaux, d'après leurs causes probables.

Troubles résultant du surmenage intellectuel. — Quant aux troubles attribués aux travaux excessifs de l'esprit chez les écoliers, ils consistent principalement en céphalées qui ont été, dans

ces dernières années, l'objet de travaux intéressants de la part de MM. Blache, Keller, etc., de troubles du sommeil, d'insomnies ou de cauchemars, ou, dans d'autres cas, de somnolence invisible. etc. Ils déterminent quelquefois l'invasion précoce des névroses, comme l'hystérie, la chorée ; on les a accusés aussi de pouvoir produire la méningite, etc. Les manifestations les plus simples du surmenage intellectuel à l'école sont, à peu de chose près, les mêmes que celles qui ont été assignées par les médecins américains à l'exhaustion nerveuse, si fréquente chez les hommes d'affaires après une longue contention d'esprit, les mêmes aussi que ceux que les anciens auteurs attribuaient aux hommes de lettres abusant des travaux intellectuels.

Ces travaux ont, d'ailleurs, été accusés de troubles beaucoup plus graves ; on leur a attribué des états congestifs du cerveau, et même des inflammations, notamment la périencéphalite. Lord Shaftesbury attribue au surmenage intellectuel la fréquence des affections mentales chez les professeurs ; récemment, on a relevé le grand nombre de femmes-médecins devenues aliénées sous l'influence de la même cause, et on a insisté particulièrement sur la nocuité excessive des travaux intellectuels chez les femmes et chez les jeunes filles : cette remarque avait déjà, d'ailleurs, été faite par Tissot et par Bégin (1).

Réveillé-Parise qui a étudié ces questions avec beaucoup de soin, a fait une observation qui se trouve vérifiée par les faits nombreux rapportés par Moreau, de Tours, dans sa *Psychologie morbide*, à savoir qu'au premier rang des causes prédisposantes des maladies des personnes qui se livrent avec excès aux travaux de l'esprit, il faut placer « la diathèse d'irritabilité », c'est-à-dire une prédisposition nerveuse congénitale.

Cette remarque est applicable au surmenage intellectuel dans les écoles. Finkeinburg a montre qu'en Allemagne les jeunes gens qui se présentent au volontariat sont impropres au service militaire dans la proportion de 80 pour 100, tandis que, pour les autres, cette proportion n'est que de 25 à 50. Hertel, en Danemark, a trouvé que 29 garçons sur 100 et 41 filles des écoles sont atteints d'inappétence, de céphalées, d'épistaxis, d'anémies, d'affections oculaires, etc. Axel Key, en Suède, a vu les mêmes troubles sur 37 enfants pour 100 dans la classe inférieure, sur 58.5 pour 100 dans les classes supérieures. En France, MM. Schindler et Arnould ont constaté la même infériorité physique chez les engagés conditionnels et chez les engagés à Saint-Cyr.

De ce que c'est chez les jeunes gens soi-disant les plus cultivés que se trouvent le plus souvent les caractères de la déchéance organique, on conclut que la déchéance est due aux travaux spéciaux auxquels ils ont dû se livrer pour acquérir cette culture. Il n'est pas douteux que l'excès de travail psychique ne soit capable de déterminer un épuisement général de tout l'organisme, tout comme l'excès de travail physique, et on peut reconnaître que, comme disait Tissot, « la méditation affaiblit comme feraient des évacuations excessives, » que toutes les fonctions subissent le contre-coup de cet épuisement, qu'il peut en résulter des céphalées, des étourdissements, des vertiges, des palpitations, des troubles digestifs entraînant une tristesse maladive et une dépression psychique corrélatives ; mais de là à accepter comme une vérité générale « que l'homme qui pense le plus est celui qui digère le plus mal » (Tissot), qu'il y a une relation indispensable entre les troubles fonctionnels énumérés précédemment et le travail intellectuel, qui serait leur seule arme, il y a loin.

Il est une circonstance étiologique dont on ne tient pas assez compte et qui pourtant n'avait pas échappé aux anciens, notamment à Tissot. Cet auteur fait remarquer que des parents adonnés au luxe et aux plaisirs, et contraints aux travaux excessifs qui sont devenus nécessaires pour satisfaire leurs désirs sans cesse multipliés, ne peuvent guère produire que des enfants affaiblis qui en procréeront de plus affaiblis encore. Les excès de jouissances comme les excès de travail sont capables de produire le surmenage héréditaire.

Il faut considérer, en effet, que les accidents attribués au surmenage intellectuel ne se rencontrent pas chez tous les enfants des écoles indistinctement, qu'ils ne se manifestent pas chez ceux qui travaillent le plus et le mieux et qu'ils se rencontrent ailleurs que chez les écoliers. Il n'est pas rare d'observer chez ceux qui se livrent à un travail continu et uniforme, dessinateurs, graveurs, employés aux écritures, etc., des céphalalgies avec ou sans épistaxis, qui se produisent après un temps de travail plus ou moins court, et cessent avec le repos. D'autre part, ce n'est pas chez les enfants qui travaillent le plus et dont le travail est le plus efficace que ces accidents se manifestent avec le plus d'intensité. On les voit se développer chez de très jeunes enfants, dès le début de leur éducation, ou chez des enfants peu laborieux, d'ailleurs. L'intensité du travail intellectuel n'est pas en relation nécessaire tant avec les troubles somatiques qu'avec les troubles psychiques attribués au surmenage.

Il est certains que chez un grand nombre de savants, comme l'a bien montré Moreau (de Tours), on observe des troubles mentaux ou névropathiques ; mais ces troubles s'observent plutôt chez les géniaux à tempérament impulsif que chez les travailleurs obstinés.

Les statistiques de Benoiston de Chateauneuf (1) indiquent une durée de vie relativement considérable chez les savants et en particulier chez les membres des Académies qui se distinguent surtout par la somme de leurs travaux. Cette longue survie et la vigueur de la santé des hommes de cette catégorie est généralement attribuée à la régularité de leur vie, à leur sobriété et à une hygiène générale bien entendue. Il est peut-être plus légitime d'admettre que c'est parce qu'ils jouissent d'une solide organisation physique qu'ils peuvent se passer d'excitations auxquelles les autres hommes moins bien constitués sont obligés de recourir, qu'ils peuvent fournir une grande somme de travail et d'application, et résister aux causes de mort.

Si les jeunes filles sont plus souvent atteintes, toutes proportions gardées, des troubles dits de surmenage, c'est que d'une manière générale elles sont plus prédisposées aux affections névropathiques, à la chlorose, etc., et qu'elles éprouvent plus facilement les effets du travail excessif, quel que soit ce travail.

Si les jeunes gens des classes dites supérieures paraissent plus sujets à ces mêmes troubles, ce n'est pas tant en raison de leurs excès de travail qu'en raison de leurs prédispositions congénitales. Si on examine avec soin les antécédents des enfants atteints de céphalée scolaire, par exemple, on trouve souvent que, comme pour certains troubles locaux (myopie scolaire, crampes professionnelles), ils sont prédisposés par leur hérédité morbide, mise en évidence, par des stigmates névropathiques. On pourrait apporter de nombreux exemples à l'appui de cette proposition ; parmi les observations assez rares d'enfants qui sont obligés de renoncer définitivement à leurs études, je citerais deux jeunes filles, dont la famille est déjà représentée par deux générations dans le livre de Moreau (de Tours).

C'est aussi chez les sujets prédisposés que l'on voit survenir des troubles mentaux consécutivement aux excès relatifs de travail. En général, sous l'influence de la fatigue, les sensations subjectives deviennent plus intenses, les couleurs complémentaires, par exemple, apparaissent avec une intensité beaucoup plus grande, les phénomènes de contraste simultané sont plus manifestes, etc. ; les excitations externes ou internes, les bruits circulatoires, etc., deviennent souvent le point de départ d'illusions qui sont capables de servir de base à des interprétations délirantes. Aussi l'exhaustion

(1) Bégin. *De l'influence des travaux intellectuels sur le système physique de l'homme.* Thèse de Strasbourg, 1828.

(1) *De la durée de la vie chez les savants et les gens de lettres* (*Ann. d'hyg.*, 1841, t. XXV, p. 241).

nerveuse, la neurasthénie s'accompagnent elles fréquemment à la longue de troubles mentaux variés : les rapports qui existent entre l'épuisement et l'apparition du délire sont d'ailleurs encore mis en lumière par ce fait, qu'un grand nombre de vésanies sont précédées d'une période de dépression physique et psychique facile à constater.

Je me suis proposé de rappeler que les défauts d'hygiène auxquels on peut rapporter les maladies scolaires ne sont pas, tant s'en faut, exclusivement propres aux écoles, et que, d'autre part, les troubles attribués au surmenage se rencontrent surtout chez des sujets prédisposés. On peut en déduire que la question du surmenage n'est pas une question étroite d'hygiène spéciale. Chez les sujets sains et bien entretenus le travail excessif ne détermine qu'une fatigue en général facilement réparable ; mais si à ce travail excessif se joignent des privations de toutes sortes, il en résulte un épuisement général qui non seulement favorise la déchéance individuelle, mais surtout prépare les aptitudes morbides de la génération suivante. C'est moins en raison de la fatigue personnelle qu'en raison de l'épuisement héréditaire, du surmenage capitalisé, que l'on subit l'impôt progressif de la dégénérescence et que l'on devient moins capable d'efforts productifs.

(*Progrès médical*) CH. FÉRÉ.

Empoisonnement par les champignons

Par le Dr Bougnies-Corbeay, de Saint-Michel (Aisne).

Au point de vue alimentaire, les champignons tombent sous les considérations suivantes :

Les espèces *indéfiniment comestibles* n'existent qu'à l'état de conserves bien faites.

Sur pied, il n'y a que des espèces *demi-comestibles* qui à un certain moment, inappréciable pour le vulgaire, peuvent devenir des poisons énergiques par la formation de cryptomaïnes.

Le traitement rationnel de l'intoxication par les cryptomaïnes est encore à formuler.

Parmi les espèces absolument incomestibles, voici quels sont les différents principes actifs reconnus par l'analyse ; l'acide helvellique pour l'Helvella esculenta : l'agarine, l'amanitine, la muscarine, et des matières résineuses pour le *Bolet luride*, la plupart des amanites; et quelques autres agarics. Quant aux Russules et aux Lactaires, rien de positif encore.

Le traitement de l'intoxication par ces dernières substances est presque tout symptomatique, car l'antidotisme signalé entre elles et l'atropine ou la pilocarpine n'a point, jusque-là, reçu de sanction clinique et demande de nouvelles informations.

L'auteur cite une remarque très judicieuse de M. Bardy, à laquelle nous sommes heureux de nous associer. On fait ordinairement le silence sur les accidents provoqués par les champignons ou bien on laisse à la presse politique seule le soin de les publier. C'est un tort. Les comités d'hygiène et les sociétés locales devraient en rendre la relation obligatoire de la part de leurs membres, chaque fois qu'il leur arrive d'en être les témoins.

Quant au traitement de l'empoisonnement par les champignons, ses indications sont de trois ordres : cliniques, physiologiques et chimiques.

A. — Indications cliniques.

1° Favoriser le débarras du tube digestif, si on arrive au début des accidents, par l'ipéca, puis l'huile de ricin.

2° Recourir aux excitants généraux internes et externes, couvertures chaudes, frictions périphériques, potion stimulante. Les injections sous-cutanées d'éther pourront rendre de bons services.

2° Acétate d'ammoniaque,	10 grammes
Eau chloroformée,	5 —
Laudanum de Sydenham,	50 gouttes.
Sirop de menthe,	50 grammes
Aq.,	260 —
	M. S. A.

Une cuillerée à soupe toutes les demi-heures aux plus malades, toutes les heures aux autres.

Sirop de morphine........	40 grammes
Sirop d'éther.............	20 —
Aq......................	200 —
	M. S. A.

Par cuillerée à soupe toutes les heures.

B. — Indications physico-chimiques.

Elles comprennent tous les moyens isolants ou neutralisants.

En conséquence, il conviendra de prescrire les boissons albumineuses, le laitage, la limonade, avec 50 centigrammes de tannin par litre, ou 1 gramme de biiodure de potassium.

Cette conduite remplit le double but de satisfaire la soif impérieuse des malades et de précipiter les alcaloïdes toxiques.

C. — Indications physiologiques.

Un seul corps s'offre à nous avec la prétention d'être l'antidote dynamique de la muscarine — substance qui passe pour jouer le premier rôle dans l'empoisonnement par les champignons — c'est l'atropine. Les expériences de laboratoire démontrent que ces deux corps absorbés *à doses toxiques* s'annihilent complètement, du moins si c'est la muscarine qui a été prise la première, car la réciproque ne serait point vraie, paraît-il, dans le cas inverse (Prévost, Schmiedeberg, Alison, Lauder-Braunton). Une chose inquiète : il faut aller aux fortes doses pour atteindre à l'antidotisme, et, jusque-là, la clinique reste muette sur la valeur de l'expédient.

Un autre contre-poison a été proposé qui, jusque-là, n'a point non plus franchi la limite des laboratoires.

Chez des chiens qui ont pris des agarics à dose mortelle, on peut, d'après M. Siccard, conjurer tous les accidents en injectant sous la peau dorsale 1 centigramme de pilocarpine (nitrate), dont on active les effets par une friction énergique sur tout le corps, et que l'on complète au bout d'une demi-heure par une seconde injection du même titre sur la région cardiaque gauche. Aussitôt que la dysphagie cesse, on fait boire de l'eau de guimauve à 2.5 0/0 de nitrate potassique ; l'empoisonnement rétrograde. (*Revue de thér. méd. ch.*)

Mort de M. Béclard

Jules Béclard, doyen de la Faculté de médecine de Paris et professeur de physiologie, a succombé, le 9 février dernier, à la suite d'une affection inflammatoire des poumons. J. Béclard avait soixante-neuf ans. Il était le fils du Dr Pierre-Augustin Béclard, mort en 1825, à peine âgé de quarante ans, auteur de travaux remarquables sur l'anatomie et professeur à la Faculté.

Notre savant maître, Jules Béclard, fit ses études médicales à Paris et fut nommé, en 1839, interne à l'asile des aliénés de Charenton, où il resta trois ans avec Baillarger et Moreau de Tours. Il fut reçu docteur en 1842 et agrégé en 1844, le premier de sa promotion. En 1862, il fut élu membre de l'Académie de médecine dont il devint bientôt le secrétaire perpétuel. Enfin, en 1872, il succéda à Longet dans la chaire de physiologie, et, en 1881, à Vulpian, dans les délicates fonctions de doyen. Il venait de recevoir la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Les principaux ouvrages de Jules Béclard sont : Un grand *Traité de physiologie humaine* et différentes monographies : *Du système cartilagineux* (1864); — *Hygiène de la première enfance* (1852); — *De la contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale; — Influence de la température sur le développement comparé des systèmes organiques; — Fonctions de la rate; — Influence de la lumière sur le développement des animaux; — Mémoires sur de Blainville; G. Saint-Hilaire*, etc.

En outre, il a traduit et annoté les *Eléments d'histologie*

humaine, de Kolliker; il a écrit de nombreux articles dans la *Gazette hebdomadaire de médecine*; il a collaboré au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*; il a prononcé des *Eloges académiques* qui étaient dignes de l'*Académie française*.

Tel fut le savant, que les membres de l'Association des médecins de la Seine avaient choisi pour leur président. Sa mort sera une perte considérable pour la science et un deuil pour tout le corps médical, et principalement pour les étudiants, pour lesquels sa bienveillance et sa courtoisie étaient proverbiales.

Jules Béclard avait pensé un instant à jouer un rôle politique. Mais il ne réussit pas à obtenir les faveurs du suffrage universel. Il ne fut donc ni député, ni sénateur, mais en revanche, la postérité inscrira son nom parmi les travailleurs qui ont illustré la science française et dont le caractère loyal fut digne de servir de modèle à ses contemporains et à ses successeurs.

D...

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de médecine de Littré

La seizième édition (160e mille)

C'est certainement le plus grand sucès de la librairie médicale de notre époque, et il s'explique non seulement par la valeur scientifique du livre, mais par la nécessité, quand on lit ou qu'on écrit, d'avoir pour la recherche d'une étymologie ou d'une définition, un guide sûr et méthodique. Ce dictionnaire, — dont l'éloge n'est plus à faire, — embrasse à la fois les termes de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire, de physique, de chimie, de botanique et de zoologie. C'est nne véritable encyclopédie des séiences médicales : il serait plus facile de dire ce qu'il ne contient pas que d'énumérer toutes les branches de savoir humain dont il expose les principes et les applications. Il ne saurait être suppléé par aucun livre à raison de la condensation extrême des matières qui, favorisée d'ailleurs par le format et le caractère serré de la justification, renferme en un seul volume, très maniable, mais compact, la valeur de huit ou dix volumes ordinaires.

Le *Dictionnaire de médecine* de Littré forme un vol. grand In-8° jésus de 1900 pages à deux colonnes, illustré de 550 figures. Prix : 20 fr. — Expédition franco à domicile contre l'envoi d'un mandat postal à la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

***

Nous recevons le premier numéro de la *Revue générale de clinique et de thérapeutique*. Rédacteur en chef : Dr Henri Huchard. Tous nos vœux pour notre nouveau collègue de la presse médicale.

***

Le Dr Th. Carader vient de faire paraître à la librairie Delagrave une très intéressante étude sur les usages du coaltar saponiné en hygiène et en médecine infantiles.

Envoi gratuit sur demande accompagnée 0.05 cent. pour affranchissement.

Publications du Progrès Médical

Paris, 14, rue des Carmes, Paris

Leçons sur les Maladies du système nerveux professées à la Salpêtrière par J.-M. Charcot et recueillies par MM. Babinski, Bernard, Féré, Guignon, Marie et Gilles de la Tourette.

Tome III, 2e fascicule, un volume in-8° de 380 pages, avec 64 figures dans le texte. Prix : 9 fr. — Ce fascicule complète le Tome troisième.

Le Gérant-rédacteur en chef. Docteur Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 9 et 10. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 6 Mars 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction des docteurs DUPOUY et VERRIER

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements { PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

Les fêtes de la Prostitution religieuse

On sait ce qu'étaient les premiers habitants de Rome : Un ramassis de voleurs, de gens sans aveu, de femmes ne valant guère plus que les hommes. Avant que leur premier législateur ait institué le mariage, il n'y avait chez eux aucune moralité, et la vie sexuelle, comme l'a dit Tite Live, ne s'élevait pas au-dessus de la bestialité. Aussi trouvait-on déjà des femmes publiques à Rome avant qu'il y eût une histoire. A la prostituée du Tibre, on avait donné le surnom de louve. *lupa*, de même qu'on désignait les misérables dictériades des faubourgs d'Athènes sous le nom de λύκαι. La nourrice de Romulus, Acca Laurentia n'était qu'une louve de cette espèce, une des prostituées favorites des bergers de Faustulus Sa demeure avait pris le nom de *lupanar*, et les fêtes célébrées en son honneur, après sa mort, s'appelèrent les *lupercales*, que le Sénat supprima à cause des désordres qu'elles engendraient.

Malgré cela, on peut dire que ce fut sous les premiers rois que commença le beau temps de la Rome antique : des magistrats austères donnaient l'exemple des vertus. « Les censeurs, dit Sabatier, étaient investis du pouvoir de corriger les abus que les lois n'avaient point prévus, de réformer les désordres publics et domestiques, et la débauche trouvait un frein salutaire dans le respect qu'avaient en général les citoyens pour l'honnêteté et la décence.

« A cette époque, les guerres lointaines, les richesses de l'Asie et les principes de la secte d'Epicure, que Fabricius avait souhaité de voir adopter par tous les ennemis de sa patrie, n'avaient pas encore corrompu les Romains.

« Plus tard, le luxe, la mollesse, l'amour de l'or et des voluptés gagnèrent et pervertirent toutes les classes. Leurs vices, après avoir eu l'occasion d'éclater dans le tumulte et au milieu des horreurs des guerres civiles, se montrèrent sans crainte dans le calme et les délices de la paix. La fréquence des adultères, un célibat scandaleux, un libertinage effréné, suivirent de près les dépouilles qu'apporta la victoire et contribuèrent à venger les maux de l'univers. »

Ce fut alors qu'on vit une autre louve, du nom de Flora, se faire épouser par Tarutius, un des plus riches patriciens de Rome, à laquelle cette prostituée légua, en mourant, son immense fortune. En acceptant l'or de la courtisane, la ville crut devoir lui témoigner sa reconnaissance, en instituant des fêtes en son honneur : Ce furent les *Florales*, qui se célébraient dans les cirques, sous le patronage des prostituées et des édiles. (1).

Ces fêtes impudiques que Juvénal a dénoncées dans ses vers immortels, sous le nom de *pana et circences*, datent déjà du sixième siècle de la fondation de Rome. Peut-être faut-il les confondre avec les *Jeux floraux*, qui venaient des Sabins, jeux institués en l'honneur de Flore, la déesse des jardins ? Quoi qu'il en soit, ces fêtes étaient extrêmement licencieuses ; elles ont été décrites par Lactance, dans les termes suivants :

« Les courtisanes sortaient de leurs maisons en cortège, précédées de trompettes et enveloppées de vêtements très amples, sous lesquels elles étaient nues et parées de tous leurs bijoux ; elles se rassemblaient dans le cirque, sous les yeux du peuple qui se pressait à l'entour, et là elles se dépouillaient de leurs habits et se montraient dans la nudité la plus indécente, étalant avec complaisance tout ce que les spectateurs voulaient voir, accompagnant de mouvements infâmes cette impudique exhibition. Elles couraient, dansaient, luttaient, sautaient comme des athlètes et des baladins, et chacune de leur posture lascive arrachait des cris et des applaudissements à ce peuple en délire. Tout à coup, des hommes également nus s'élançaient dans l'arène, aux sons des trompettes, et une effroyable mêlée de prostitution s'accomplissait publiquement, avec de nouveaux transports de la multitude. Un jour, Caton, l'austère Caton, parut dans le cirque au moment où les édiles allaient donner le signal des jeux ; mais la présence de ce grand citoyen empêcha l'orgie d'éclater. Les courtisanes restaient vêtues, les trompettes faisaient silence, le peuple attendait. On fit observer à Caton que lui seul était un obstacle à la célébration des jeux ; il se leva, ramenant le pan de sa toge, sur son visage et sortit du cirque. Le peuple battit des mains, les courtisanes se déshabillèrent, les trompettes sonnèrent, et le spectacle commença. »

Pour retrouver d'autres exemples de prostitution publique, en l'honneur d'une déesse, qui n'était qu'une courtisane déifiée, il faut se reporter aux scènes de folie érotique, qui se passaient autour de la statue de Moloch, et à certaines fêtes

(1) Flora, cum magnas opes ex arte meretricia quæsivisset, populum scripsit hæredem, certamque pecuniam reliquit, cujus ex annuo fœnere suus natalis dies celebraretur editione ludorum, quos appellant FLORALIA. Celebrantur cum omni lascivia. Nam præter verborum licentiam, quibus obscœnitas omnis effunditur, exuuntur etiam vestibus populo flagitante meretrices, quæ tunc mimarum funguntur officio et in conspectu populi, usque ad satietatem impudicorum hominum cum pudendis motibus detinentur. LACTANCE. INSTIT DIVIN.

d'Isis que les Romains n'oublièrent pas d'emprunter aux Egyptiens.

Ces fêtes, connues sous le nom d'*Isiaques*, ont été racontées par Apulée, dans l'*Ane d'or*. Elles se passaient en partie dans les rues et les voies publiques, dans lesquelles on voyait les initiés, hommes et femmes, accourir de tous les points de la ville, tous vêtus de robes blanches en étoffes transparentes, agitant leurs sistres de métal. Ils se rendaient processionnellement au temple de la déesse à la suite des prêtres d'Isis, les plus ignobles et les plus méprisables personnages du culte de la prostitution. Ils portaient dans leurs bras un phallus en or, « l'effigie vénérable de la respectable déesse », dit Apulée. Dès que la troupe entière était entrée dans l'intérieur, commençait l'initiation aux mystères d'Isis, c'est-à-dire les scènes d'effroyables orgies sensuelles, analogues à celles des Florales dont nous venons de parler.

C'étaient encore ces mêmes prêtres d'Isis, mendiants et proxénètes, d'une saleté repoussante, qui présidaient aux autres fêtes de la prostitution en l'honneur de Bacchus, célébrées sous le nom de *Bacchanales* ou de *Dionysiaques*, parce qu'on voyait dans Bacchus une des incarnations d'Osiris. Les lieux que l'on choisissait de préférence pour la célébration des *Dionysiaques* étaient les plus solitaires, tant parce que la solitude encourageait les bacchantes que parce qu'elle était plus propre aux retentissements de la voix. *Evohe*! *Evohe*! tel était le cri par lequel, disait-on, Jupiter encourageait son fils, Bacchus, à vaincre les obstacles que lui suscitait la jalouse Junon.

La statue du dieu était ordinairement peinte avec du cinabre. L'*hiérophante*, ou prêtre chargé de révéler les choses sacrées, représentait le créateur, le *Demiourgos*. Ceux qui portaient des flambeaux se nommaient *Lampadophores*; leur chef ou le *Daduche* figurait le soleil.

Les principales cérémonies consistaient en processions où l'on portait des vases remplis de vins et couronnés de pampre. Des jeunes femmes chargées de corbeilles pleines de fruits et de fleurs venaient ensuite : c'étaient les *Cénéphores*. Derrière celles-ci, on voyait des joueuses de flûte et des cymbalistes, et après des troupes d'hommes et de femmes masqués en satyres, en pans, en faunes, en sylènes, en nymphes et en bacchantes; tous couronnés de violettes et de feuilles de lierre, les cheveux en désordre, le teint animé par les vapeurs du vin; les vêtements disposés avec un art impudique de manière à laisser à découvert tout ce qu'il eût fallu cacher, et tous chantant les *phallica*, chansons obscènes en l'honneur de Bacchus.

Les *Phallophores* et les *Ityphalles* suivaient cette cohue les premiers présentant effrontément aux regards des spectateurs des priapes postiches attachés sur les hanches à l'aide de courroies, les seconds portant les mêmes objets, avec des proportions plus gigantesques, au bout d'une longue perche. Enfin, la marche était fermée par les quatorze prêtresses chargées par l'archonte-roi, ou président de la fête, de tous les préparatifs.

Arrivés au lieu du rendez-vous, soit dans le milieu d'une forêt silencieuse, soit au sein d'une vallée profonde entourée de rochers, cette multitude de gens débauchés et fanatiques tiraient du coffre, appelé par les latins *arca ineffabilis*, l'image de Bacchus, la plaçaient sur un Hermès et lui offraient un pourceau en holocauste. Les vins et les fruits étaient ensuite distribués avec largesse. En peu de temps, l'abondance des libations, les cris redoublés, la joie immodérée et le mélange des sexes portaient le trouble dans tous les sens et frappaient de démence les prêtres de cette infâme divinité. Chacun alors agissait en présence de tous comme s'il eût été isolé du monde entier, et les plus honteuses débauches avaient pour témoins plusieurs centaines de spectateurs. Les femmes nues couraient çà et là, provocant les hommes par les gestes et les propos obscènes; et ceux-ci songeaient peu, à ce moment, à ce que faisaient, dans cette cohue, leurs femmes, leurs sœurs ou leurs filles; le déshonneur leur paraissait peu de chose parce qu'il était réciproque; et il n'est sorte de débauches, en un mot, qui ne trouvât en cette occasion, un nouveau raffinement.

Quand enfin la nuit, qui avait étendu ses voiles sur ce théâtre d'abominations, fuyait devant les blanches lueurs de l'Orient, le dieu alors était renfermé dans l'*arca ineffabilis*. Les hommes gorgés de vin et énervés par les plaisirs, regagnaient en chancelant leur logis solitaire, ou revenaient successivement avec les femmes et les enfants... mais flétris et déshonorés!

Ces turpitudes devinrent tellement ignobles que le Sénat les proscrivit souvent, mais sans pouvoir jamais arriver à les détruire. L'honneur de les faire disparaître définitivement des mœurs romaines devait revenir à l'empereur Dioclétien.

Mais il n'y avait pas que dans ces sortes de fêtes que les courtisanes jouaient un rôle. Tite-Live (1) dit que les Romains étaient dans l'usage de les produire à la scène. Elles figuraient dans la représentation de l'enlèvement des Sabines, et elles se prostituaient après que les jeux étaient finis; aussi plusieurs auteurs de l'Antiquité ne mettent-ils aucune différence entre les théâtres et les lieux de débauche. Tertulien va jusqu'à dire qu'un héraut annonçait à haute voix, tout en faisant un éloge détaillé de leurs charmes, ces héroïnes de la prostitution, indiquant leur demeure et le prix qu'il fallait mettre à leur complaisance. Elles étaient si nombreuses, qu'outre les places qu'elles occupaient dans l'intérieur des salles de théâtre, elles remplissaient la scène et l'avant-scène pour être plus exposées aux regards des spectateurs. Pompée, après avoir fait la dédicace de son théâtre, vit qu'il avait ouvert un asile à la débauche, et le convertit en un temple qu'il consacra à Vénus, afin de prévenir, par cette apparence de religion, le reproche qu'il craignait que les censeurs ne fissent à sa mémoire. (2) Sabatier.

Les courtisanes qui jouaient les mimes se montraient nues sur la scène; elles simulaient aux yeux du peuple tous les actes de la prostitution et finirent, à l'époque d'Héliogabale, par en offrir le spectacle de la réalité. Lampside l'affirme. Tels étaient les plaisirs des Romains, les vainqueurs du monde!

Tite-Live a tracé, lui aussi, un tableau révoltant des désordres qui se pratiquaient dans ces assemblées nocturnes et re-

(1) Lib. II

(2) Bulenger, *de Theatro* lib. I; Rosin. antiq. rom. lib. V.

ligieuses, appelées *Bacchanales*; il nous a laissé la description de la cérémonie de l'initiation aux mystères de Bacchus. Ce fut la prêtresse *Paculla Minia*, qui initia la première ses deux fils. A partir de cette époque, on initiait les jeunes garçons, quand ils entraient dans leur vingtième année (1).

« Introduit par des prêtres dans des lieux souterrains, le jeune initié se trouvait livré à leur brutalité. Des hurlements affreux et le son de plusieurs instruments, comme cymbales et tambours, servaient à étouffer les cris que les violences qu'il éprouvait pouvaient lui arracher. Les excès de table, où le vin coulait en abondance, excitaient à d'autres excès que la nuit favorisait par ses ténèbres. Tout âge, tout sexe étaient confondus. Chacun satisfaisait le goût auquel il était enclin; toute pudeur était bannie ; tous les genres de luxure, même ceux que la nature réprouve, souillaient le temple de la divinité. (*Plura virorum inter sese, quam fœminarum esse stupra*). »

Si quelques jeunes initiés témoignaient de la honte pour ant d'horreur et opposaient de la résistance à ces prêtres libertins, ou même s'ils s'acquittaient avec négligence de ce qu'on exigeait d'eux, ils étaient sacrifiés ; et, dans la crainte de leurs indiscrétions, on leur ôtait la vie. On les attachait fortement à certaines machines, avec lesquelles ils étaient subitement enlevés et plongés ensuite dans une caverne profonde. Les prêtres justifiaient en public leur disparition, en disant que le dieu, irrité, était l'auteur de cet enlèvement.

Les danses, les courses, les cris des hommes et des femmes qu'on disait agités d'une fureur divine, et qui ne l'étaient que par les fumées du vin, formaient un épisode principal de ces érémonies, et faisaient diversion à d'autres désordres. On voyait des femmes, les cheveux épars, tenant en mains des torches allumées, aller les plonger dans les eaux du Tibre, sans les éteindre. Mais, ce prétendu miracle s'opérait, dit Tite-Live, parce que la matière inflammable de ces torches était composée de soufre et de chaux.

Dans ces assemblées nocturnes, on y trouvait des initiés de toutes les classes, et même des Romains et des Romaines du premier rang; et leur nombre était immense. Ce n'était plus une société, c'était un peuple entier qui partageait ces désordres abominables et conjurait même contre l'Etat. Ce fut sous ce dernier rapport que le consul Posthumius fit envisager cette agrégation, lorsqu'il la dénonça au Sénat, et c'est peut-être cette seule considération qui détermina celui-ci à porter atteinte à la religion de Bacchus, en abolissant ces assemblées, en l'an de Rome, 621 (2). »

Si les Romains abolirent pour quelque temps les Bacchanales, ils laissèrent subsister le *culte de la bonne déesse*. Les hommes, à la vérité, étaient bannis de ses mystères, mais les excès ne l'étaient point. Juvénal nous en a donné une description dans sa sixième satire, description analysée dans un de nos précédents ouvrages (3).

Les *Libérales* étaient encore des fêtes analogues, célébrées au mois de mars, en l'honneur du *Pater liber*, un pseudonyme de Bacchus. Le Phallus figurait avec distinction dans la fête des *Libérales*. Les Romains, nous le savons, nommaient ce simulacre de la virilité *Mutunus*. « C'était le symbole indécent, dit Saint-Augustin, que l'on vénérait non pas en secret, mais très publiquement et que l'on transportait pompeusement, pendant les *Libérales*, sur un char, dans les faubourgs de la ville. »

A Livinium, la fête du dieu *Liber* durait un mois, pendant lequel, dit Varron, on se livrait à la joie, à la licence, à la débauche. Les chansons lascives, les discours les plus libres répondaient aux actions. Un char magnifique, portant un énorme Phallus, s'avançait lentement jusqu'au milieu de la place publique. Là, on faisait une station, et l'on voyait alors une matrone, *mater familias*, venir placer une couronne sur cette figure obscène. Telles étaient les fêtes et cérémonies de la prostitution sacrée en Italie.....

(*A suivre.*) Dr Dupouy.

(1) Dulaure, les divinités génératrices ou le culte de Phallus. Paris 1805.
(2) Tite-Live, 4e D. liv. 9.
(3) Médecine et mœurs de Rome, d'après les poètes latins.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Diabète, guérison rapide par l'opium et la belladone

Voici l'observation communiquée à l'*Académie des sciences* par M. Villemin :

En 1882, un artilleur de haute stature et fortement charpenté, malade depuis un mois ou deux, présentait tous les symptômes caractéristiques du diabète ; il rendait 14 litres et demi d'urine et 811 grammes de sucre par jour. Admis au Val-de-Grâce, ce malade fut immédiatement soumis au régime des diabétiques, mais, au bout de huit jours, il ne s'était pas produit la moindre amélioration et l'échéance fatale s'avançait à grands pas. C'est dans ces conditions que M. Villemin tenta la médication par la belladone et l'opium, non sans une certaine timidité.

On administra tout d'abord au malade, par vingt-quatre heures, 10 centigrammes d'extrait de belladone et 5 centigrammes d'extrait d'opium. L'urine ne tarda pas à descendre à 10 litres et le sucre à 40 grammes.

Les doses des deux extraits furent successivement augmentées et portées à 20 centigrammes chaque jour. Un mois plus tard, il n'y avait plus dans l'urine trace de sucre.

La guérison s'est maintenue tant qu'a duré l'action médicamenteuse, quoique le régime des diabétiques eût été supprimé, mais, dès qu'on suspendait ou qu'on diminuait l'un ou l'autre des narcotiques, les urines devenaient plus abondantes et le sucre reparaissait.

En résumé, l'action heureuse de ces deux substances ne s'est pas seulement manifestée par le retour de la sécrétion, urinaire au taux normal et par la suppression de la glycose dans l'urine, mais aussi par une amélioration sensible de l'état général du malade, qui a senti ses forces se relever et vu son embonpoint renaître. Au bout d'un mois, il avait regagné 8 kilogrammes.

De l'empoisonnement chronique par le tabac.

M. Favarger a fait à la *Société médicale de Vienne* (Autriche), une communication sur ce sujet, dont voici le résumé : Après avoir parlé de l'action de la nicotine, l'orateur passe au nicotisme chronique. Les symptômes que provoque cette substance passent, dit-il, souvent inaperçus, ou sont attribués à d'autres causes. Ils ne font

leur apparition qu'après l'usage de cigares forts pendant une dizaines d'années. Le nicotisme chronique est le plus ordinairement causé par l'usage des havanes.

Quant à la manière de fumer, il y a lieu de distinguer quatre types de fumeurs : 1° Ceux qui avalent la fumée ; dans ce cas la nicotine agit peut-être directement sur l'estomac ; 2° Ceux qui se contentent d'aspirer ; l'action nocive reste limitée dans ce cas au pharynx et au larynx ; 3° Quelques fumeurs tiennent constamment leur cigare entre les lèvres et avalent alors une certaine quantité de salive mélangée à la nicotine ; 4° Il en est d'autres enfin qui font usage de porte-cigares insuffisamment entretenus ou renouvelés.

L'intoxication chronique par la nicotine se traduit surtout par des troubles de la circulation et de la digestion. Un des symptômes les plus fréquents consiste en palpitations, puis il survient de la dyspnée, de l'asthme cardiaque, et plus rarement des accès sténocardiaques. L'examen physique du cœur donne tantôt un résultat négatif et tantôt décèle l'existence d'une myocardite chronique ou d'une dégénérescence graisseuse du cœur. Du côté des fonctions digestives, on observe de l'inappétence, une douleur dans la région épigastrique, de la diarrhée et de la constipation. Du côté du système nerveux, il faut citer l'insomnie et les syncopes.

M. Favarger a rapporté un exemple remarquable de dégénérescence graisseuse du cœur chez un homme âgé de soixante ans, qui fumait depuis de longues années de forts havanes. Quelques semaines avant sa mort, il fut atteint, après un repas, de palpitations et d'un accès d'asthme, qui revint le lendemain. Jusqu'au moment de sa mort, qui survint peu de temps après, la température resta très basse (de 31°6 à 36°3), le pouls très fréquent et petit (140-160) et les pupilles très contractées. A l'autopsie, on trouva des exsudats pleurétiques, une dilatation avec dégénérescence graisseuse du cœur et un ulcère de l'estomac qui avait déterminé une hémorrhagie mortelle.

Dans ce cas la dégénérescence graisseuse du cœur ne pouvait être attribuée ni à l'alcoolisme ni à aucune autre cause. Il est donc probable qu'elle était le résultat d'une intoxication nicotinique. Cette opinion est corroborée par la fréquence anormale du pouls, par l'abaissement de la température excessivement basse et par l'étroitesse des pupilles. Bien qu'on n'ait pas constaté d'athérome artériel, il existait cependant dans ce cas un rétrécissement fonctionnel des artères coronaires également dû à la nicotine : c'est à ce rétrécissement cause d'ischémie cardiaque, que doit être rattachée la dégénerescence de cet organe.

Quant à l'ulcère stomacal, on peut supposer qu'il a été engendré par l'action topique de la salive mélangée à la nicotine, ou bien par des troubles circulatoires, suivant le processus indiqué par Rokitansky et Virchow.

Quant au traitement du nicotisme chronique, M Favarger recommande comme moyens prophylactiques : 1° De ne jamais fumer à jeun, mais seulement après les repas : de cette manière, on réduit le nombre des cigares, on fait agir la nicotine sur l'estomac plein, on évite la perte de l'appétit et on met à profit l'action antinicotinique de l'acide tannique contenu dans certaines boissons (vin rouge, café, thé) ; 2° De ne pas tenir les cigares dans la bouche d'une façon permanente ; 3° De renouveler et de nettoyer souvent les porte-cigares ; 4° De faire alterner les cigares forts avec d'autres plus faibles.

Comme meilleur antidote de la nicotine, M. Favarger recommande l'acide tannique. On peut administrer aussi de l'iodure de potassium. L'atropine est un antidote physiologique de la nicotine.

(*Semaine medicale*).

Crémation

Un congrès international des délégués des sociétés et des amis de la crémation, dû à l'initiative de la commission internationale, se tiendra à Milan, pendant le mois de septembre 1887. — Le but de ce congrès est d'assembler les savants de tous les pays, qui voudront étudier en commun les questions se rattachant à la crémation et à l'hygiène des cimetières. Voici le programme : 1° Relation générale concernant les progrès de la crémation chez les différentes nations ; 2° Projet de constitution d'une ligue internationale entre les sociétés de crémation ; 3° Projet de législation internationale, relatif au transport des cadavres d'un pays à un autre, à la crémation et à la conservation des cendres, sous le point de vue de l'hygiène publique et de la médecine légale ; 4° Relations sur les conditions hygiéniques des cimetières chez les différentes nations. — Rapporteurs : MM. les délégués de chaque nation. 5° Des différents systèmes de crémation considérés sous le point de vue technique, moral, hygiénique et économique; 6° Projet de législation internationale relatif à la liberté des funérailles.

Exposition : Dans le but de mettre toujours plus en évidence les progrès de la crémation et la perfection des moyens adoptés pour l'incinération des morts, une exposition aura lieu durant le congrès.

Cette exposition se composera : 1° De modèles, de plans, de dessins relatifs aux cimetières, aux temples, aux appareils destinés à la crémation ; 2° D'objets inhérents à l'introduction du cadavre dans l'appareil crématoire, à l'extraction des cendres ; 3° De modèles, de plans, de dessins relatifs aux cinéraires, aux urnes, à la conservation des cendres; 4° de modèles, de plans, de dessins de chars, de cercueils, de linceuls pour les cadavres destinés à la crémation ; 5° De modèles, de plans, de dessins de chambres mortuaires, de chambres pour constater les décès, pour l'autopsie des cadavres, dans les cas de mort incertaine, soudaine ou suspecte ; 6° De livres, d'opuscules, de lois, de règlements inhérents à la crémation.

Les sociétés et les personnes qui peuvent y avoir quelque intérêt, sont priées de vouloir bien demander, en temps utile, l'espace nécessaire au placement convenable des objets qu'elles désirent exposer.

Les Irascibles. — (*Gaceta Medica Catalana.*)

C'est dans l'adolescence que l'irascibilité se manifeste avec tous ses caractères et dans toute sa splendeur. A cet âge, en pleine souveraineté mentale, les obsessions cérébrales, fait fondamental de l'irascibilité, acquièrent des proportions démesurées, et c'est à elles que sont subordonnés les actes et les décisions des individus irascibles. C'est ainsi que nous voyons que les plaisirs se convertissent chez ces individus en passions véhémentes auxquelles ils doivent *aveuglément* obéir, et qu'ils se prennent de goût pour les jeux de hasard, pour la chasse, ou pour toute autre distraction ; ils se voient continuellement tyrannisés par de telles passions jusqu'au point d'en oublier leurs affaires et leur propre famille, et jusqu'au point d'en arriver à leur ruine, seulement pour donner satisfaction à la passion qui les dévore.

Quelle que soit la sphère sociale dans laquelle les irascibles se trouvent placés, l'irascibilité se caractérise toujours par le manque d'un frein qui modère l'exagération mentale. Parmi les individus de basse classe et d'instruction rudimentaire, l'irascibilité se révèle par une série continue d'altercations : aussi bien dans la vie du foyer domestique que dans n'importe quel autre acte de la vie de relation ; cette classe d'irascibles, entre en fureur pour la raison la plus insignifiante, et cette fureur même où ils entrent les oblige à commettre des actes que la loi punit sévèrement. Beaucoup de gens incarcérés qui sont accusés d'avoir commis des assassinats, ou d'avoir causé des blessures graves ou peu graves, suivant que le Code pénal les qualifie, sont des individus irascibles qui n'ont pu contenir leur colère en s'emportant contre l'ami qui discutait avec eux, ou contre le maître qui les reprenait, ou contre l'épouse qui essayait tendrement de les corriger des défauts se rattachant à leur caractère.

Si nous montons les degrés de l'échelle sociale, nous rencontrerons dans tous les cas des manifestations de l'irascibilité sous des formes distinctes qui révèlent le degré d'éducation, mais toujours sur un même fond, qui est le manque de frein cérébral. Ainsi nous voyons que, parmi les gens de la classe moyenne, les irascibles se distinguent par leurs manières d'être brutales, parce qu'ils ne tolèrent de personne la faute la plus insignifiante, parce qu'ils traitent leurs subordonnés avec un mépris et une fureur qui leur valent le titre de maîtres de nègres (*negreros*) de la part de ceux qui les entourent. L'irascibilité a des manifestations analogues pour les individus de plus haute hiérarchie sociale, mais qui ne sont pas doués du puissant frein d'une éducation solide et soignée. Chez ceux qui se trouvent dans cette dernière condition, l'irascibilité se traduit par des formes moins communes et plus étranges, mais ne peut pas se cacher ; ainsi nous voyons que celui qui prend l'idée de valeur personnelle *s'aveugle* avec cette idée, comme on dit vulgairement, ou, pour parler avec plus de rigueur scientifique, est *obsédé* par une telle présomption, et cette obsession constante le porte à commettre des actes dégradants ; il méprise tout, il rabaisse tout le monde, il critique et ridiculise tout, simplement pour faire ressortir sa personnalité, qu'il juge supérieure à toutes les autres et qu'il regarde comme infaillible. Celui qui se met dans l'esprit l'idée de gloire en est aussi obsédé et fait des efforts inouïs pour l'acquérir ; c'est ainsi qu'on le voit travailler avec acharnement pour être exalté par tout le monde ; et malheur à celui qui vient à le critiquer, bien qu'avec raison, parce qu'il est haï de lui avec un aveuglement fatal. En un mot, quelle que soit l'idée qui provoque l'obsession, l'irascible qui la possède en est tyrannisé et, d'accord avec elle, raisonne et agit en désaccord avec la saine raison. »

A la suite de cette description, le Dr Verdos se demande quel est le mécanisme intime de ce processus d'irascibilité. Il en voit l'explication dans la réunion des deux conditions suivantes : chez ces personnes chez lesquelles l'automatisme cérébral, ce que Carpenter a appelé la cérébration inconsciente, se présente avec tant d'exagération, l'excitabilité du pouvoir vibratoire des cellules cérébrables est à la fois excessive et prolongée.

L'investigation de ces provinces situées sur les confins de la folie offre certes beaucoup d'intérêt : mais est-on vraiment autorisé à conclure avec l'auteur que ce genre d'études donnera le droit à la phrénopathie moderne de s'enorgueillir d'avoir résolu le problème de savoir où finit la raison ? C'est là un problème singulièrement difficile et délicat, au sujet duquel il sera bon de garder toujours de la modestie ; et beaucoup de prudence est nécessaire pour ne pas se laisser entraîner avec excès aux annexions aux dépens de la raison.

Traitement de la blennorragie aiguë par les injections alcalines de bicarbonate de soude

M. A. Castellan, médecin de deuxième classe de la marine, publie dans le *Bulletin de thérapeutique* l'article suivant :

Sous l'influence des idées nouvelles, on admet aujourd'hui que l'urétrite est une affection parasitaire. L'observation ayant porté à penser que son parasite peut vivre dans un milieu acide, et qu'il se stérilise bientôt dans un milieu alcalin, il était logique de demander si, en rendant le pus alcalin à l'aide d'un traitement approprié, on ne parviendrait pas à faire disparaître le parasite qui rend l'affection transmissible.

On voit d'un coup d'œil l'importance que pourrait avoir l'application de pareilles idées sur la nature de la blennorragie. Aussi, sur les conseils de mon affectionné maître, M. le directeur du service de santé Bérenger-Féraud, j'ai fait, à l'hôpital de Saint-Mandrier, quelques expériences là-dessus.

Mode de traitement. — Il est assez simple et facile à pratiquer en n'importe quelle circonstance ; il n'exige qu'un peu de papier réactif et une solution de bicarbonate de soude : à l'aide du premier, on s'assure de l'acidité du pus ; avec le second, on agit sur la nature de l'écoulement.

Pour déterminer si l'écoulement est acide ou alcalin, on recommande au malade de ne pas uriner, autant que possible, avant la visite du matin ; on fait sortir du pus par une pression méthodique sur le méat, et, avec un petit carré de papier réactif qu'on imbibe de ce pus, on obtient la réaction demandée.

Je dois consigner que, sur douze malades observés, le papier bleu a changé de couleur et a varié au rouge très régulièrement. Chez quelques-uns, même après un traitement par l'opiat depuis quelques jours, on a constaté une acidité du pus plus ou moins marquée. Ce fait de l'acidité du pus blennorragique semble donc acquis.

Pour combattre l'acidité du pus, je me suis servi du bicarbonate de soude, dont l'action topique n'est pas irritante. On fait des solutions de 8 à 10 grammes de bicarbonate de soude par 1,000 grammes d'eau, et l'on fait pratiquer trois à quatre injections par jour.

Ajoutons que pour suivre les progrès du traitement, on s'assure tous les deux ou trois jours, de la qualité du pus.

En général, il faut peu de temps pour que cette alcalinité survienne : sept à huit jours, à peine, de traitement suffisent. Dès ce jour-là, l'écoulement va sans cesse en s'atténuant, quoique éprouvant des recrudescences, et il finit enfin par disparaître. Le malade n'éprouve plus de douleur à la miction.

Du massage dans la sciatique.

Le traitement le plus habituel de la sciatique consiste dans l'emploi de l'électricité et de l'hydrothérapie sous ses diverses formes. Ces moyens, d'abord très longs, sont loin d'être efficaces dans tous les cas.

Aussi a-t-on préconisé de divers côtés, entre autres, les cautérisations cutanées, les injections sous-cutanées et l'élongation des nerfs. M. Schüller a fréquemment pratiqué des injections sous-cutanées au niveau des différents points du trajet du nerf sciatique. Il injectait habituellement, au moyen d'une seringue de Pravaz, 1 à 2 grammes d'une solution aqueuse d'acide phénique à 2 ou 3 pour 100. Il a ainsi obtenu dans plusieurs cas la cessation de la douleur au bout de quinze à vingt jours. Mais, néanmoins, dans la plupart des cas, les résultats du traitement ont été assez peu satisfaisants.

Dans le courant de l'année 1882, M. Max Müller a eu l'idée de pratiquer, dans un cas de sciatique qui avait résisté à tous les autres traitements, des massages méthodiques dont il a obtenu, en cette occasion, des résultats très remarquables. Pendant l'année 1885, quinze autres malades ont été soignés d'une façon identique et avec non moins de succès. Ces quinze malades étaient tous des hommes de la classe ouvrière. Le plus jeune avait vingt-cinq ans, un autre, vingt-six ; un troisième, trente-cinq ; un quatrième, trente-neuf ; les autres, de quarante-deux à soixante-trois ans. Chez la plupart d'entre eux, la cause occasionnelle des douleurs a été le froid, l'humidité, etc. Tous avaient présenté des douleurs vives et des troubles de motilité intenses. Pour pratiquer le massage, l'auteur fait coucher les malades sur le côté sain, les articulations des hanches et des genoux légèrement fléchies ; puis, le long du trajet du nerf et au niveau des masses musculaires environnantes, sont pratiquées tantôt avec les doigts ouverts, tantôt avec les poings fermés, des frictions, des pressions, des percussions, etc. Les premières séances de massage sont ordinairement très douloureuses ; mais ces douleurs cessent très rapidement. La névralgie elle-même s'améliore très vite. Dès les premiers jours du traitement, les malades passent des nuits plus calmes et leur marche devient plus facile après chaque séance. Dans la plupart des cas de sciatique que l'auteur a soignés suivant cette méthode, la guérison a été complète en moyenne au bout de deux semaines et demie, plusieurs malades ont, même été guéris déjà au bout de neuf, dix, quinze

jours. Dans un seul cas, le massage, pratiqué d'abord tous les jours, puis seulement tous les deux jours, dut être continué pendant près de six semaines.

(*Deutsch. med. Wolchen.* et *Bull. de thérap.*)

Antisepsie et antirabisme.

Voici, sur ces triomphantes doctrines, l'opinion motivée d'un praticien, M. Peter, dont les leçons cliniques de l'hôpital Necker viennent d'être inaugurées par une vigoureuse réfutation du *pastorisme* régnant :

« L'antisepsie chirurgicale repose sur cette notion, que le blessé est un individu sain, mais porteur d'une plaie. Or, cette plaie peut, par hypothèse, donner entrée à ce qu'on appelle les germes de l'air, et ces germes de l'air peuvent, entrés, infecter l'organisme. Il importe donc de s'opposer à la pénétration de ces germes ou de les détruire afin d'empêcher cet organisme sain de devenir malade : telle serait la tâche du chirurgien. Mais, pour le médecin, la situation est tout autre ; il est, lui, non pas en présence d'un organisme sain, mais d'un organisme déjà malade. Quand il est appelé et qu'il intervient, cet organisme est déjà infecté : par hypothèse, le microbe est déjà dans la place ; il n'a plus à lui en défendre l'entrée, son rôle n'est plus que de l'en faire sortir. Je n'ai pas à insister davantage pour démontrer le chimérique de l'antisepsie médicale, dont les résultats d'ailleurs sont loin d'être encourageants. « Les *inoculations antirabiques* ne sont ni moins généreuses ni moins chimériques : irrationnelles en principe, elles ont été inefficaces en réalité.

« Irrationnelles, puisqu'elles ont la prétention, contraire aux faits, d'empêcher l'éclosion d'une maladie en incubation et qui tient l'organisme en sa puissance : la vaccine n'a pas ce pouvoir sur la variole incubante ; et l'on voit dans l'organisme contaminé par la variole, qu'on veut entraver par la vaccination, variole et vaccine apparaître à leur jour et simultanément évoluer. « Inefficaces ces inoculations, dites antirabiques, qui, après avoir été annoncées, avec l'éclat que vous savez, échouent aujourd'hui lamentablement. La France ayant eu dans l'année qui vient de s'écouler une mortalité par la rage égale à la moyenne des années précédentes, c'est-à-dire 30 cas dont 14 morts enragés, après les inoculations, se disant préservatrices, et 16 morts enragés, sans ces inoculations.

« Vous voyez ce que la médecine vraiment scientifique et le public y ont gagné ! »

Note sur un cas de paralysie hystérique consécutive à un rêve, par Ch. Féré.

Une jeune fille de 14 ans s'est présentée à la consultation de la Salpêtrière dans les circonstances suivantes :

Depuis quelque temps elle avait beaucoup grandi et ses règles s'étaient supprimées. Une nuit, elle rêva que des hommes la poursuivaient pour la tuer, sur la place de l'Odéon. Elle fit de grands efforts pour leur échapper et réussit ; mais à son réveil elle était extrêmement fatiguée, et dans la journée qui suivit, ses jambes fléchissaient sous elle. Le rêve se répéta plusieurs nuits de suite persista même pendant la veille. Chaque matin, la faiblesse des jambes augmentait. Quelques jours plus tard, après avoir fait un effort pour monter un escalier, elle s'affaissa et fut tout à fait incapable de se relever : elle était paraplégique.

Je n'insisterai pas ici sur les détails de l'observation qui sera publiée ailleurs (voir *Brain*, 1887). Je me contenterai de faire remarquer le rôle important qu'a joué le rêve dans la production de cette paralysie. Ce rôle du rêve dans le développement de certains troubles psychiques temporaires ou permanents s'est révélé dans des faits très nombreux; mais ce fait de paralysie consécutive à un rêve me paraît digne de fixer particulièrement l'attention. Il permet en effet, il me semble, de donner pour certains cas au moins, une interprétation pathologique des paralysies dites psychiques, différente de celle qui est généralement acceptée depuis les travaux de MM. Russell, Reynolds et Charcot. On admet, en effet, que ces paralysies sont des paralysies par idée ou par suggestion, c'est-à-dire que le trouble moteur ne survient que consécutivement à une représentation mentale de ce trouble. Cette théorie a même été appliquée aux paralysies par choc traumatique.

Les circonstances qui ont précédé l'apparition de la paralysie chez ma malade me paraissent favorables à la théorie de la paralysie par épuisement que j'ai déjà soutenue pour les paralysies traumatiques (*Bull. Soc. de biol.*, 1886).

En réalité, l'affaiblissement des membres se produisait graduellement sous l'influence de la fatigue, par l'épuisement des centres moteurs résultant d'une succession rapide de décharge de volitions non suivies de mouvements effectifs. Tous les rêveurs connaissent la fatigue musculaire qui succède aux rêves de mouvement. Cette même malade nous a d'ailleurs offert un autre exemple de paralysie par fatigue lorsqu'elle est devenue incapable d'exécuter les mouvements adaptés de la phonation, à la suite d'une décharge d'un autre genre.

J'ajouterai qu'en provoquant chez des hypnotisables des rêves de course dans le sommeil naturel, j'ai pu déterminer des parésies analogues, soit dit en passant, s'accompagnant de dicrotisme du pas semblable à celui de la malade, et déterminé par la prédominance d'action des gastrocnémiens qui produisaient un choc de la pointe du pied précédant le choc du talon.

Dans un certain nombre de cas, les paralysies dites psychiques sont déterminées par un épuisement consécutif à un travail cérébral prolongé et non par la représentation subjective de la fatigue ou de la paralysie.

Je signalerai encore chez cette malade un autre accident qui n'est pas sans intérêt dans l'espèce. Dans un accès d'excitation déterminé par le repos forcé, elle se livra à un flux de paroles avec une violence extrême, qui ne dura pas moins de deux heures et après lequel elle s'endormit. Quand elle se réveilla, elle avait une aphonie complète qu'on peut aussi, il me semble, rapporter à la fatigue. Je noterai en passant que cette aphonie s'est accompagnée de troubles de l'écriture, ce qui n'a guère été observé dans l'hystérie.

La guérison a été obtenue par les mouvements passifs, sur la valeur desquels j'ai déjà eu occasion d'insister devant la Société.

Je rappellerai à propos du rôle des excitations périphériques sur le rétablissement de la sensibilité et du mouvement chez cette catégorie de sujets, que deux des malades achromatopsiques sur lesquelles je suis parvenu à rétablir la vision des couleurs par les excitations colorées à l'aide de verres rouges, ont conservé les résultats acquis depuis la fin de juillet dernier, c'est-à-dire depuis près de quatre mois. (*Soc. de Biologie.*)

Hygiène de l'enfance

Une exposition d'hygiène de l'enfance s'ouvrira aux Champs-Elysées, le 15 juin prochain, dans le pavillon de la Ville de Paris, sous la présidence de M. le docteur Chassaing, conseiller municipal.

Cette exposition, d'un caractère nettement scientifique et philanthropique sera — avec des éléments d'attraction en plus — ce que l'exposition d'hygiène urbaine de la caserne Lobau a été pour les architectes et les constructeurs.

Vulgariser les connaissances utiles relatives à l'enfance, extirper de la puériculture les préjugés dangereux semés par l'ignorance ou la superstition, tel est son programme.

Nous croyons que ce programme, fidèlement exécuté, donnera d'excellents résultats ; nous avons pour garants les noms des conseillers municipaux, des journalistes, des savants et des artistes qui composent le comité d'organisation.

S'adresser pour les renseignements à M. G. Engammare, secrétaire de l'Exposition, 27, rue Condorcet, Paris.

NOUVELLES

M. Rochard, rapporteur d'une commission du Conseil d'hygiène de la Seine, a adressé au préfet de police un rapport très bien étudié, dans lequel il montre les nombreux inconvénients des fêtes foraines dans Paris. Il formule ainsi ses conclusions :

« Pour tous ces motifs, la Commission exprime, à l'unanimité, l'avis qu'il serait à désirer que ces fêtes fussent supprimées, à l'exception de la Foire aux jambons et de la Foire au pain d'épice, qui sont entrées dans les habitudes de la population, et qu'il serait difficile d'interdire. Encore serait-il nécessaire d'en limiter rigoureusement la durée et de ne pas trop en étendre le périmètre. »

Dans sa séance du 18 février, le Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine a émis l'avis qu'il serait à désirer que les fêtes foraines fussent supprimées, à l'exception de la Foire aux jambons et de la Foire au pain d'épices.

* * *

Une vingtaine de bornes-fontaines à repoussoir, alimentées d'eau de source, viennent d'être installées à la porte des principales casernes et des hôpitaux militaires de la capitale.

Des ordres sont donnés pour que la troupe puise, à ces bornes-fontaines, l'eau nécessaire aux besoins de l'alimentation proprement dite.

De tous les lycées de Paris, le Louis-le-Grand (grand), actuellement en reconstruction, sera, après l'installation qui va être prochainement faite au lycée Charlemagne (grand), le seul qui ne soit pas desservi en eau de source.

* * *

MM. Brousse et Vilar ont déposé, vendredi dernier, sur le bureau de la Chambre des députés, une proposition de loi relative à la réglementation du vinage.

* * *

L'Académie de médecine a entendu le rapport de M. Vidal sur l'Inspectorat des eaux minérales, dont les conclusions sont en désaccord formel avec les vœux de l'opinion publique. Ainsi, l'Inspectorat est maintenu dans ses dispositions fondamentales. On nommera un grand nombre de médecins adjoints choisis parmi les plus chauds partisans de la suppression, et on entretiendra des inspecteurs généraux, grassement rétribués, pris parmi les membres de l'Académie ou leurs amis. Tous dentistes.

Pour MM. les oculistes.

Henri Heine était très sceptique vis-à-vis les oculistes qu'il avait tous consultés pour son affection profonde de l'œil :

— Je me rappellerai toujours, racontait-il, ce que j'ai lu dans une histoire de l'antiquité. Il s'agissait d'un roi d'Egypte devenu aveugle. Il fit venir devant lui le plus célèbre thaumaturge de son temps, et il lui ordonna de dire ce qu'il fallait qu'il fît pour recouvrer la vue. Majesté, répondit le devin la chose est bien simple : vous récupérerez la vue aussitôt que vous vous serez bassiné les yeux avec de l'urine d'une femme fidèle. A ces mots, le roi se crut guéri ; il donna des ordres de tous côtés. Mais, à son grand étonnement, toutes les urines de femme qu'on lui apportait soit de la capitale, soit des provinces, ne produisaient aucun effet. L'urine de la reine elle même ne le sortit pas d'embarras. — Comment voulez-vous, ajoutait Henri Heine, que moi-même je puisse jamais recouvrer la vue ?

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 11 et 12. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 20 Mars 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS............... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

La Prostitution légale

De même qu'à Athènes, il y avait à Rome deux grandes classes de prostituées : celles qui faisaient leur métier dans les maisons publiques, dans les lupanars, et les courtisanes libres, qui étaient innombrables et dans les rangs desquelles se glissaient clandestinement un grand nombre de femmes mariées, avec ou sans l'approbation de leurs maris (1).

Quoique, à un moment donné, la jeunesse romaine ait voulu lancer, sous le nom d'*Amica*, la grande courtisane, rivale de celle d'Athènes et de Corinthe, on ne vit jamais à Rome des femmes semblables aux hétaires de la Grèce, aussi remarquables par leur beauté que par leur haute culture intellectuelle. Les Romains étaient trop matériels dans leurs passions et trop fiers de leur grandeur politique, pour s'associer à de simples courtisanes, qui ne brillaient, d'ailleurs, ni par leur esprit, ni par leur savoir. Leur sensualité ne comprenait que l'orgie avec les filles, la satisfaction brutale de leurs appétits. Ils se contentaient des femmes entretenues, qu'ils appelaient *delicatæ* ou *preticsæ*, quand elles ne fréquentaient que les gens riches, et qu'elles avaient de la tenue et un certain luxe. Pour le peuple, il y avait une catégorie de femmes publiques de bas étage désignées sous le nom de *prostibulæ*, se subdivisant en *putæ*, *alicariæ*, *casoritæ*, *copæ*, *diabolæ*, *forariæ*, *blitidæ*, *noctuvigilæ*, *copæ*, *drabolæ*, *prosedæ*, *perigrinæ*, *quadrantariæ*, *vagæ*, *scorta*, *scrantiæ*, suivant qu'elles fréquentaient les boulangeries, les cabarets, les places publiques, les carrefours, les cimetières, les bois environnants; qu'elles étaient plus ou moins avilies, italiennes ou étrangères, qu'elles attendaient chez elles les clients, ou qu'elles les raccrochaient de la fenêtre ou aux coins des rues, qu'elles taxaient plus ou moins haut leurs faveurs, qu'elles recherchaient les citoyens, les esclaves ou les affranchis. Toutes ces dénominations n'ont d'autre valeur que de nous faire connaître que la prostitution publique s'étalait dans toutes les parties de la ville, qu'elle s'adressait à toutes les conditions et qu'elle était tolérée sans autre restriction que l'inscription sur les registres et le payement de la taxe, le *meretricium*.

Il y a lieu cependant d'établir une classe à part pour les danseuses et joueuses de flûte, qui rappelaient les fameuses Aulétrides grecques, et que la police romaine laissait exercer, sans les soumettre à la *licentia stupri*. Presque toutes, d'ailleurs, venaient de l'Orient, de la Grèce, de l'Egypte ou de l'Asie. Elles eurent bientôt acquis une grande réputation à Rome, en raison de leur parfaite expérience de tous les arcanes de la volupté; elles se faisaient payer très cher et cumulaient les bénéfices de leur art avec ceux de la prostitution. On ne les voyait que chez les gens riches, à la fin des banquets, au milieu des orgies. Les Caditanes d'Espagne faisaient une grande concurrence aux autres danseuses étrangères : Martial et Juvénal ont parlé de leur talent à exciter les désirs voluptueux des spectateurs.

On les nommait *saltatrices*, *fidicinæ*, *tibicinæ*, selon qu'elles étaient danseuses, joueuses de flûte ou de lyre. On ne peut se faire une idée de la licence des mouvements auxquels elles se livraient, aux sons des instruments, quand elles mimaient les différentes phases de l'amour, qu'en se souvenant de ce que nous avons dit des Aulétrides d'Athènes et de Corinthe, mais elles n'eurent jamais le prestige des grandes courtisanes grecques.

Quelques unes, il est vrai, eurent la gloire d'être aimées par les grands poètes latins, Horace, Ovide, Catulle, Properce, Tibulle. Cythéris reçut souvent Cicéron à sa table et quelques autres grands citoyens, mais ses semblables n'eurent jamais un rôle marqué dans les affaires publiques.

Ces grandes courtisanes, *bonæ meretrices*, donnaient le ton, décrétaient la mode, attiraient à elles l'aristocratie, ruinaient les vieux et débauchaient les jeunes, anesthésiaient l'énergie physique et morale de tous, mais c'était tout.

Leur luxe était presque aussi grand que celui des hétaires d'Athènes et s'étalait publiquement, dans toute sa splendeur et dans toute son insolence, sur la voie sacrée. C'est là qu'il fallait aller le soir, pour les voir dans leurs toilettes tapageuses, couvertes de bijoux, luttant de coquetterie entre elles, promenant leur voluptueuse nonchalance dans leurs litières portées par une escouade de nègres vigoureux. Elles jouaient de l'éventail avec une grâce parfaite, ou tenaient à la main le miroir métallique qui leur permettait de constater l'art de leur coiffure et les reflets de leur diadème d'or sur la nuance blonde de leurs cheveux. Il y en avait qui se promenaient à cheval et maniaient avec dextérité de superbes chevaux ou des mules richement caparaçonnées. Il y en avait aussi qui allaient à pied mais toujours précédées ou suivies de quelques esclaves, qui portaient ou recevaient leurs amoureuses confidences.

(1) Pour faire échapper à la loi contre l'adultère leurs amants, les femmes mariées prenaient la livrée des prostituées et la perruque blonde.

Quoique très riches, elles n'étaient pas soumises à la taxe de la prostitution et par conséquent à la *licentia stupri* : la loi n'a jamais été faite que pour les croquants. Nos grandes horizontales d'aujourd'hui ne sont pas non plus inscrites à la Préfecture de police. Et cela sera toujours ainsi

Les *bonæ meretrices* de Rome possédaient un art merveilleux pour faire comprendre leurs pensées aux hommes qu'elles rencontraient dans le cours de leurs promenades. Le jeu de la prunelle, les signes imperceptibles des mains et des doigts, la mimique éloquente de leurs lèvres, tout cela en disait autant et plus que les plus longs discours.

Cette pantomime amoureuse ne leur était pas d'ailleurs particulière; elles y excellaient, mais c'était avant tout le langage des amants de toutes les classes de la société.

Quant à la prostitution vulgaire, elle avait à Rome différents lieux attitrés, ceux qui étaient connus et tolérés de la police, et les maisons clandestines. Une clientèle particulière fréquentait ces divers établissements : les filles inscrites étaient dans les lupanars, les insoumises dans les hôtelleries, les boutiques des marchands de vin, des boulangers et des barbiers. C'est dans ces espèces de maisons de passe que les femmes mariées et les jeunes filles cachaient leurs amours.

Les maisons publiques se trouvaient principalement dans les quartiers excentriques tels que celui de Suburre, au mont Cœlius près des casernes, dans ceux des Esquilies et du grand Cirque. Dans le centre de la ville, près du temple de la Paix, il y en avait quelques-unes également ; c'étaient les plus aristocratiques et les mieux tenues, — naturellement.

Les lupanars du peuple que Tertulien appelait les *consistoires* de la débauche publique, se composaient d'un certain nombre de cellules obscures, remplies d'acteurs des deux sexes, dans un état complet de nudité. Le tribut de la prostitution était perçu d'avance. Ces cellules avaient une porte d'entrée et une porte de sortie, sur deux rues différentes. L'ameublement d'une cellule se réduisait à une natte en jonc ou à un grabat, *pulvinar*, garni d'une couverture sale et rapiécée, *cento* ; plus une lampe remplie d'une huile puante, qui trahissait, par l'odeur de la fumée qu'elle laissait aux vêtements, ceux qui sortaient de ces lieux de débauche. Sur les murs, on voyait des dessins obscènes grossièrement exécutés. A la porte du lupanar se dressait un priape indicateur, arme parlante du lieu, qui se transformait à la nuit en une lanterne affectant la même forme. Enfin, un écriteau placé au-dessus de chaque cellule indiquait si elle était vide, *nuda*, ou occupée, *occupata*, ainsi que le taux des faveurs de la locataire, ce qui évitait ainsi le marchandage. Dans les lupanars aristocratiques, les cellules, *cellæ*, ne donnaient pas dans la rue mais dans l'intérieur d'une cour ou d'un *patio*, au milieu duquel s'élevait une fontaine avec un bassin (1). Les dessins obscènes étaient remplacés sur les murs par des scènes mythologiques dans lesquelles les dieux et les déesses sacrifiaient à l'amour. Le mobilier était aussi plus confortable et les amateurs trouvaient là un personnel complet pour le service.

(1) Il y en avait qui étaient pourvus d'un balcon où se tenaient les filles dans une toilette aguichante et couronnées de fleurs, tenant à la main une branche de myrte.

Les *ancillæ ornatrices* étaient les domestiques destinées à la toilette des filles, à les habiller, et à les rhabiller, à les parer, les farder, etc. ; les *aquarioli* apportaient aux consommateurs des boissons fraîches et du vin (1) ; le *bacario* était préposé aux ablutions hygiéniques auxquelles se livraient l'homme et la femme, avant et après le coït; le *villicus*, était le gérant du *leno* ou de la *lena*, qui tenait les maisons, et auquel on remettait le prix porté sur l'écriteau. Les *admissarii*, enfin, étaient des hommes ou des femmes chargés de raccoler des clients sur la voie publique et de les conduire au lupanar. C'est pour cette raison qu'on les appelait également *adductores* ou *conductores*.

Le nombre des lupanars était considérable, et cependant il y avait beaucoup de femmes qui se livraient clandestinement à la prostitution Celle-ci s'était propagée dans les camps, au mépris de la sévérité de l'ancienne discipline, qui ne permettait pas aux femmes de suivre les armées. Valère Maxime, qui a signalé ce fait, ajoute que la chose en était venue à ce point que le jeune Scipion, en prenant le commandement en Afrique, lors de la troisième guerre punique, jaloux d'établir une prompte réforme dans son camp, en fit chasser deux mille femmes publiques. Sabatier.

Les femmes qui se livraient à la prostitution clandestine, c'est-à-dire sans être inscrites sur les registres des édiles, étaient condamnées à l'amende, et, en cas de récidive, chassées de la ville, à moins qu'elles ne trouvent pour répondant un *leno*, qui régularisait leur position et les admettait ensuite au nombre de ses pensionnaires. Malgré cela, il y avait à Rome un nombre considérable de filles vagabondes, *erratica scorta*, qui n'avaient d'autres domiciles que la rue, les voies publiques, les marches des monuments, les bancs des marchés, les pierres des tombeaux, les voûtes des aqueducs, le pied d'une statue de Vénus ou de Priape.

Le zèle bruyant et souvent intéressé des édiles était insuffisant pour combattre la prostitution clandestine et éviter les scènes scandaleuses, les crimes et les délits qu'elle provoquait journellement. D'ailleurs, ils n'avaient à intervenir qu'au point de vue des intérêts du fisc, et n'avaient pas à connaître des attentats contre la morale publique. Presque toutes les nuits, précédés de plusieurs licteurs, ils faisaient des rondes, et s'ils dédaignaient de poursuivre *les louves* dans les repaires fangeux où elles cherchaient leur vie, ils affectionnaient particulièrement les descentes de police dans certaines maisons de prostitution. Quelquefois même ils se dispensaient de se faire annoncer par les licteurs, et réclamaient de quelques courtisanes des faveurs qu'ils considéraient comme les prérogatives de leur mandat. C'est ainsi qu'Hostilius Mancinus fut blessé par une pierre lancée par la courtisane Mamilia dont il voulait forcer la porte, sous prétexte d'inspecter la demeure.

La prostitution romaine n'était pas seulement le terme final de l'inconduite des femmes ; on recrutait aussi pour elle des vierges, qui débutaient d'emblée dans le vice, victimes offertes à la lubricité des *amatores*. . . . .

(1) Lib. II, Cap. 2. til. I.

« Lorsqu'une malheureuse, lorsqu'une pauvre enfant, dit Pierre Dufour, se sacrifiait pour la première fois, c'était fête au lupanar ; on appendait à la porte une lanterne qui jetait une lumière inaccoutumée sur les abords du mauvais lieu ; on entourait de branches de laurier le frontispice de l'horrible sanctuaire : ces lauriers outrageaient la pudeur publique pendant plusieurs jours, et quelquefois, le sacrifice consommé, l'auteur de cette vilaine action, qu'il payait très cher, sortait du bouge couronné lui-même de lauriers. Cet impur ennemi de la virginité s'imaginait avoir remporté une belle victoire, et la faisait célébrer par des joueurs d'instruments, qui appartenaient aussi au personnel de la débauche. Un tel usage, toléré par l'édile, était un outrage d'autant plus sanglant pour les mœurs que les nouveaux mariés conservaient, surtout dans le peuple, une coutume analogue, et ornaient aussi de branches de laurier les portes de leur demeure le lendemain des noces. » « *Ornentur postes et grandi jiana lauro,* » a dit Juvénal. Tertullien a critiqué cette mode et dit en parlant de la nouvelle épouse : « qu'elle ose sortir de cette porte décorée de guirlandes et de lanternes, comme d'un nouveau consistoire des débauches publiques. »

Un passage non moins curieux pour l'histoire des mœurs romaines est celui de Symphosianus (2), où se trouve ce dialogue :

— Aie pitié de ma virginité, dit une pauvre esclave achetée pour le lupanar, ne prostitue pas mon corps en me déshonorant par un honteux écriteau !

— Qu'une servante, dit le *leno* au fermier des filles, vienne la parer et qu'on mette sur l'écriteau : « Celui qui déflorera Tarsia donnera une demi-livre d'argent, ensuite elle sera livrée à tout venant moyennant une pièce d'or. »

Il faut croire que la virginité se payait un prix très élevé, car les auteurs latins affirment que le salaire des lupanars était très modique. Ainsi, Juvénal, pour dire que Messaline exige le prix de ses faveurs, écrit *Æra poposcit*, c'est-à-dire réclame quelques sous. Pétrone en fait dire autant à Ascylte, lorsque celui-ci est conduit dans un lupanar « par un vieillard vénérable » : *Jam pro cella meretrix assem exegerat.* Déjà la fermière des filles avait reçu un as pour le prix de sa cellule (1).

Cependant, ce trafic de la virginité n'était souvent qu'une spéculation de la part des proxénètes. On trouvait plus de pseudo-virginités que de virginités réelles. Et Lucilius, dans une de ses satires, ne manque pas de faire donner à un jeune homme novice ce conseil très pratique : « Achète la fille sans garantie. »

(A suivre.)

Le surmenage intellectuel

Une nouvelle discussion vient de s'engager à l'*Académie de médecine* sur cette importante question du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles.

M. Lagneau a cherché quelle était l'aptitude militaire des jeunes gens des écoles comparativement avec les autres, comme base de l'évaluation des influences nocives de nos modes d'éducation sur le développement physique.

Voici quels ont été les résultats de sa statistique :

Sur 1,000 jeunes gens		
NON BACHELIERS...	540 admis dans l'armée	460 exemptés.
BACHELIERS	425 —	575 —

Il est vrai qu'en Prusse les élèves des grandes écoles ont, d'après le Dr Finkelburg, une proportion de 800 exemptés sur 1,000. Et encore y en a-t-il beaucoup, parmi ceux qui sont acceptés, qui sont atteints de myopie.

A l'Ecole polytechnique, les maladies dues à l'excès de travail empêchent un certain nombre d'élèves de passer leurs examens. Le Dr Martin, médecin de cette école, a constaté que beaucoup de ces jeunes gens mouraient de 25 à 35 ans, particulièrement de phtisie contractée lors de la préparation du concours d'admission. M. Beard, des Etats-Unis, M. Charcot, M. Henrot, ont insisté sur la fréquence de la neurasthémie, de l'épuisement nerveux, du ramollissement cérébral précoce, et de la phtisie chez les plus brillants élèves des écoles qui, malgré leurs succès, trop souvent dans la suite, sont loin de se montrer supérieurs à leurs anciens condisciples.

Il est constant que nos modes d'instruction prématurés, excessifs, nos examens exigeant une sédentarité et un surmenage intellectuel antiphysiologiques, sont également funestes à l'intelligence par un travail trop souvent stérile, et au corps trop souvent arrêté dans son évolution et sa croissance normales.

C'est avec raison que M. Berthelot et plusieurs membres de la Chambre des députés considèrent la situation comme très grave, et regardent comme urgentes des réformes non seulement pour l'enseignement primaire, mais surtout pour l'enseignement secondaire et supérieur. L'instruction militaire préparatoire, que le projet de M. le général Boulanger exige dès l'âge de dix-sept ans, en motivant quotidiennement des exercices, des marches, des manœuvres militaires, semble devoir prévenir pour les jeunes gens, sinon pour les enfants, la sédentarité et le surmenage intellectuel dans les établissements d'enseignement public.

Le discours de M. Lagneau a amené M. Dujardin-Beaumetz à la tribune, à l'occasion du surmenage des jeunes filles dans les écoles primaires. « L'enseignement qui leur est donné, dit-il, se divise en trois groupes : les cours élémentaires, les cours moyens, les cours supérieurs et les cours complémentaires.

» Le temps disponible par semaine comprenant cinq jours, le jeudi et le dimanche exceptés, est de trente-deux heures et demie pour les cours élémentaires et moyens, et de trente-cinq heures pour les cours supérieurs et complémentaires. Tout ce temps est absorbé par les leçons de l'école et il n'y a aucune heure destinée aux devoirs ; de telle sorte que l'enfant, qui a écouté pendant plus de six ou sept heures, doit consacrer un temps presque égal pour les devoirs. Aussi que se passe-t-il? L'enfant se couche à une heure tardive. Les jeunes filles n'auront plus un instant pour s'occuper des soins du ménage.

» Ces programmes exagérés, en dehors de toute proportion avec ce que doit savoir le plus grand nombre des enfants du peuple, a d'autres conséquences plus sérieuses que le surmenage. A mesure que l'on rend l'école plus attrayante, que l'on multiplie les plaisirs et les fêtes pour la population des écoles, on éloigne un certain nombre d'enfants de la vie et de la tradition de la famille.

» Dans cette lutte incessante, s'il y a quelques élèves qui arrivent combien restent sur le carreau ? Sur 3,000 jeunes filles ayant le brevet élémentaire, 500 atteignent le brevet supérieur. Au commencement de l'année 1887, il y avait en France 12,747 jeunes filles aspirant aux fonctions d'institutrice, 8,567 pour la France et 1,174 pour le département de la Seine. On peut juger par là des déceptions qui attendent le plus grand nombre de ces élèves et les graves conséquences qui en peuvent résulter.»

(1) Pétrone. *Satyricon, cap. VIII.*
(2) *Symphosianus. Histoire d'Appolonius de Tyr.*

Après quelques observations présentées par MM. Javal, Gautier et Larrey, sur la demande formelle faite par M. Dujardin-Beaumetz et appuyée par ses collègues, il sera nommé une commission chargée de faire un rapport à l'Académie sur ce sujet.

Inspectorat des eaux minérales.

M. Rochard, en sa qualité de membre de la commission extraparlementaire des eaux minérales, est venu combattre en partie les propositions de M. Vidal à la tribune de l'Académie de médecine.

M. Rochard accepte la suppression par extinctions des inspecteurs, mais il réclame en même temps, la création d'inspecteurs généraux, n'exerçant pas, investis de la surveillance des eaux minérales groupées par régions. Ces inspecteurs chargés du contrôle seraient présentés par l'Académie de médecine et non par le comité consultatif d'hygiène. Ils seraient rétribués, de même que les médecins chargés des soins à donner aux indigents, par un impôt, basé sur le tarif des patentes, et prélevé sur les établissements thermaux.

Le somnambulisme au point de vue médico-légal.

M. Mesnet a communiqué à l'*Académie de médecine* l'observation d'un malade de son service, âgé de 19 ans, inculpé de vol, dont la mère était hystérique, et qui depuis l'âge de quatorze ans est lui-même sujet à des accès de somnambulisme spontané se produisant aussi bien le jour que la nuit. Ces accès de sommeil étaient si fréquents qu'on le renvoya successivement de plusieurs ateliers où il travaillait.

A partir de cette époque, la mobilité d'esprit de ce jeune homme déjà impressionnable et nerveux, devint de plus en plus grande ; il changea continuellement de résidence, composa des morceaux de musique, s'habilla en aide-major, et finalement au mois de novembre dernier, à la suite d'excès de femmes, vola divers objets mobiliers (chaises, tables, etc.),

A l'hôpital, on constata que ce jeune homme avait de fréquents accès de somnambulisme spontané pendant lesquels il se levait, s'habillait, se promenait dans les salles : pendant ces accès, tantôt il balaye la salle, essuie les meubles, etc., tantôt il dirige un orchestre imaginaire, d'autres fois, au contraire, il essaie de se jeter par les fenêtres et commet des tentatives de suicide inquiétantes.

Il existe chez ce malade, en dehors des crises, une analgésie et une anesthésie complètes de la sensibilté générale et une abolition également complète du goût et de l'odorat.

La constatation du somnambulisme spontané étant bien établie, on réussit par la fixation du regard, à hypnotiser ce malade et à provoquer chez lui ce qu'on a appelé l'état de *fascination hypnotique*. Pendant ce sommeil provoqué, le malade n'a plus aucune communication avec le dehors; il n'est plus accessible à d'autres excitations que celles que lui donne l'expérimentateur, dont il suit obstinément tous les mouvements.

Pendant cet état de fascination hypnotique, on peut suggérer au malade des hallucinations très nombreuses de la vue et de l'ouïe.

Pour le réveiller il suffit de lui souffler vigoureusement sur la face; à l'état de veille, le malade ne garde aucun souvenir des faits et des actes accomplis par lui pendant la période hypnotiqae.

La mémoire de ces faits se rétablit au contraire complètement lorsque le malade est de nouveau plongé dans l'hypnose.

A la suite de ces séances répétées de somnambulisme provoqué, le malade eut un jour une attaque convulsive, de forme franchement hystérique, puis il s'endormit d'un sommeil très calme.

Il était encore intéressant de savoir, pour compléter ces expériences, si ce jeune homme était accessible aux suggestions post-hypnotiques. Dans ce but, un jour, après l'avoir endormi, on lui ordonna impérieusement de prendre le lendemain la montre d'un élève du service, de la mettre dans sa poche et de s'en aller immédiatement après.

Le lendemain, à la visite, on vit le malade debout et immobile fixer obstinément les yeux sur la chaîne de M. X... Sa physionomie était calme, son regard contemplatif, etc.; il devint bientôt évident pour tous les assistants qu'il s'hypnotisait lui-même à la vue des anneaux brillants qu'il avait devant les yeux.

Après avoir incliné sa tête et son corps du côté de M. X.., il fit lentement un pas en avant et porta plusieurs fois la main vers la chaîne sans la toucher, puis brusquement, dans un mouvement rapide, il détacha la clef de la boutonnière, retira la montre et la mit dans la poche de son pantalon ; au même instant il quitta la salle et s'enfuit.

On le réveilla en lui soufflant sur les yeux, et quand on retira de sa poche la montre en lui disant qu'il l'avait dérobée un instant auparavant, il protesta de son innocence, et se mit à fondre en larmes.

Il n'est pas besoin d'insister pour démontrer l'importance médico-légale de pareils faits. Il s'agit là d'actes parfaitement inconscients qui ne laissent au réveil aucun souvenir. Quand le magistrat intervient, qu'il s'agisse d'un vol, d'un homicide, etc., en présence d'un homme qui ne peut expliquer ses actes, qui se retranche derrière la défaillance de sa mémoire, le juge d'instruction est amené à croire à un système de défense ; *il passe outre*, bien que le malade lui réponde immédiatement : *je ne sais pas*, et que le fait accompli, et qu'il *ignore réellement*, ait souvent eu pour témoin une nombreuse assistance !

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Séance du 4 *mars* 1887.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à MM. les membres du Conseil d'hygiène par M. Vaillant, conseiller municipal, signalant l'état d'insalubrité et d'encombrement des prisons du département et demandant que ces établissements soient visités par une commission composée de membres du Conseil d'hygiène et de la commission des logements insalubres.

Après la lecture de cette lettre, quelques membres du Conseil font observer que les réformes demandées par M. Vaillant entraîneraient la construction d'un certain nombre de prisons destinées à recevoir le trop plein des prisons actuelles, et qu'en conséquence il faudrait que le Conseil général votât les crédits nécessaires; qu'en attendant l'enquête est inopportune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'ajourner l'enquête.

M. le baron Larrey lit un rapport sur un cas de lèpre, suivi de mort, observé à l'hôpital Laennec. Le défunt, âgé de 40 ans, charretier à Paris, était entré à l'hôpital le 31 octobre dernier. Ses parents n'avaient jamais été atteints d'une maladie de la peau et lui-même avait toujours été bien portant, lorsqu'il y a deux ans, la maladie lépreuse a commencé par la membrane pituitaire, devenue le siège d'écoulement et d'épistaxis. Cet homme avait voyagé sur les côtes de France et d'Espagne, puis sur les côtes du Sénégal, où l'on suppose qu'il a pris le germe du mal. La maladie semble avoir progressé sans poussées aiguës, sans effet de sensibilité par les tubercules cutanés. Des tubercules ulcérés se manifestèrent ensuite sur le bord interne du pied et derrière l'oreille. Enfin, le malade a succombé, le 4 février, aux suites d'une congestion pulmonaire, avec aphonie complète.

M. le docteur Auguste Ollivier rend compte d'une visite qu'il a faite dans un immeuble de la rue Chaptal, où une épidémie de rougeole avait été signalée. La maladie avait pris naissance chez le concierge, dont les deux enfants avaient été atteints successivement.

Dans le même corps de bâtiment, une petite fille de cinq ans,

habitant le quatrième étage, eut également la rougeole. Enfin, dans un logement situé au fond de la cour, un enfant âgé de quatre ans gagna la maladie. Tous ces enfants guérirent.

M. Ollivier fait observer que, dans ces divers cas de rougeole, la contagion a été manifeste : le premier enfant atteint a été contaminé au contact d'autres enfants se trouvant à la période d'invasion de la rougeole, c'est-à-dire alors que l'éruption, n'étant pas encore apparente, n'éveille aucun soupçon, aucune crainte.

Quant aux autres enfants atteints, leurs allées et venues auprès des premiers malades ont suffi pour leur faire contracter la même affection.

A cette occasion, il est donné connaissance au Conseil d'un rapport adressé par M. le docteur Le Roy des Barres, vice-président de la Commission d'hygiène de l'arrondissement de Saint-Denis, au sujet d'une épidémie de rougeole qui a eu lieu à Bondy, du 13 au 18 février, et qui a fait huit victimes en moins de cinq jours. Le plus âgé des enfants atteints n'avait que trois ans et demi. Toutes les mesures ont été prises par l'administration locale pour arrêter le développement de cette épidémie, qui paraît avoir disparu aujourd'hui.

Empoisonnement par les champignons, par le Dr Beugnies-Corbeau, de Saint-Michel (Aisne)

Au point de vue alimentaire, les champignons tombent sous les considérations suivantes :

Les espèces *indéfiniment comestibles* n'existent qu'à l'état de conserves bien faites.

Sur pied, il n'y a que des espèces *demi-comestibles* qui, à un certain moment, inappréciable pour le vulgaire, peuvent devenir des poisons énergiques par la formation de cryptomaïnes.

Le traitement rationnel de l'intoxication par les cryptomaïnes est encore à formuler.

Parmi les espèces absolument incomestibles, voici quels sont les différents principes actifs reconnus par l'analyse, l'acide helvellique pour l'Helvella esculenta : l'agaricine, l'amanitine, la muscarine, et des matières résineuses pour le *Bolet luride*, la plupart des amanites, et quelques autres agarics. Quant aux Russules et aux Lactaires, rien de positif encore.

Le traitement de l'intoxication par ces dernières substances est presque tout symptomatique, car l'antidotisme signalé entre elles et l'atropine ou la pilocarpine n'a point, jusque-là, reçu de sanction clinique et demande de nouvelles informations.

L'auteur cite une remarque très judicieuse de M. Bardy, à laquelle nous sommes heureux de nous associer. On fait ordinairement le silence sur les accidents provoqués par les champignons ou bien on laisse à la presse politique seule le soin de les publier. C'est un tort. Les comités d'hygiène et les sociétés locales devraient en rendre la relation obligatoire de la part de leurs membres, chaque fois qu'il leur arrive d'en être les témoins.

Quant au traitement de l'empoisonnement par les champignons, ses indications sont de trois ordres : cliniques, physiologiques et chimiques.

A. — Indications cliniques.

1° Favoriser le débarras du tube digestif, si on arrive au début des accidents, par l'ipéca, puis par l'huile de ricin.

2° Recourir aux excitants généraux internes et externes, couvertures chaudes, frictions périphériques, potion stimulante. Les injections sous-cutanées d'éther pourront rendre de bons services.

Acétate d'ammoniaque,	10 grammes
Eau chloroformée,	5 —
Laudanum de Sydenham,	50 gouttes
Sirop de menthe,	50 grammes
Aq.,	250 —

M. S. A.

Une cuillerée à soupe toutes les demi-heures aux plus malades, toutes les heures aux autres.

Sirop de morphine,	40 grammes
Sirop d'éther,	20 —
Aq.,	200 —

M. S. A.

Par cuillerées à soupe toutes les heures.

B. — Indications physico-chimiques.

Elles comprennent tous les moyens isolants ou neutralisants.

En conséquence, il conviendra de prescrire les boissons albumineuses, le laitage, la limonade, avec 50 centigrammes de tannin par litre, ou 1 gramme de biiodure de potassium.

Cette conduite remplit le double but de satisfaire la soif impérieuse des malades et de précipiter les alcaloïdes toxiques.

C. — Indications physiologiques.

Un seul corps s'offre à nous avec la prétention d'être l'antidote dynamique de la muscarine, — substance qui passe pour jouer le premier rôle dans l'empoisonnement par les champignons, — c'est l'atropine. Les expériences de laboratoire démontrent que ces deux corps absorbés à *doses toxiques* s'annihilent complètement, du moins si c'est la muscarine qui a été prise la première, car la réciproque ne serait point vraie, paraît-il, dans le cas inverse (Prévost, Schmiedeberg, Alison, Lauder-Braunton). Une chose inquiète : il faut aller aux fortes doses pour atteindre à l'antidotisme, et jusque-là la clinique reste muette sur la valeur de l'expédient.

Un autre contre-poison a été proposé qui, jusque-là, n'a point non plus franchi la limite des laboratoires.

Chez des chiens qui ont pris des agarics à dose mortelle, on peut, d'après M. Siccard, conjurer tous les accidents en injectant sous la peau dorsale 1 centigramme de pilocarpine (nitrate), dont on active les effets par une friction énergique sur tout le corps, et que l'on complète au bout d'une demi-heure, par une seconde injection du même titre sur la région cardiaque gauche. Aussitôt que la dysphagie cesse, on fait boire de l'eau de guimauve, à 2,5 p. 0/0 de nitrate potassique ; l'empoisonnement rétrograde.

Empoisonnement par le saucisson

par M. Nauwerck

Dans le mois d'avril de cette année, tombaient malades, au village de S., dix personnes qui avaient fait usage de viande de porc ayant été soumise à la fumée pendant vingt-quatre heures seulement. Les animaux avaient paru sains ; on avait consommé du lard, du sang, du poumon, du foie, du muscle ; les boyaux qui avaient servi appartenaient au gros intestin, à l'intestin grêle et à l'estomac.

Les symptômes étaient caractéristiques : phénomènes gastro-intestinaux, phénomènes généraux, puis troubles fonctionnels dans le territoire des nerfs oculaires, dilatation pupillaire, paralysie de l'accommodation, ptosis, sécheresse de la bouche, difficulté de la déglutition, voix éteinte, angine, etc. Deux des malades succombèrent.

L'intervalle écoulé entre la consommation des saucissons et l'apparition des premiers symptômes, varia de vingt heures à trois et cinq jours ; la mort survint les troisième et sixième jours. La convalescence fut lente et prolongée ; les troubles de l'accommodation persistèrent longtemps. Les deux victimes n'avaient guère mangé, de la viande altérée, que la valeur d'un pfefferwurst de Tubingue ; la femme l'avait consommée à contre-cœur. Au moment où on procéda à l'examen, la viande était gâtée et sentait mauvais. Ehrenberg n'y trouva pas de poisons inorganiques, mais des quantités notables de choline, de neuridine, de di-et-trimé-thylamine, et de chlorammonium, un total de plus de 1 gramme sur 300 grammes de substance analysée. Cette découverte est des plus intéressantes, bien que les symptômes du botulisme semblent accuser d'autres facteurs encore, ou du moins les accidents se déclarent souvent,

comme dans le cas actuel, si tardivement; qu'on est contraint d'admettre que la production de poisons similaires peut se faire dans l'intestin même, donnant lieu par la résorption aux phénomènes observés.

L'agent de cette transformation est évidemment un schizophyte. L'auteur a isolé un bacille et deux micrococci ; ceux-ci d'un développement très lent dans la gélatine nourricière, ce qui doit les faire exclure d'une participation active au processus étudié. Il n'en est pas de même du bacille qui amène une putréfaction rapide d'un sang stérilisé avec formation de skatol et d'indol, et, injecté en assez grandes quantités dans les veines d'un lapin, le tue en douze heures. Il est donc probable que ce bacille est porté vivant dans l'intestin, où il y opère sur les aliments ingérés les transformations aboutissant à l'auto-intoxication, d'autant plus que l'auteur pense avoir retrouvé dans le conduit intestinal du porc sain, un bacille identique morphologiquement et biologiquement.

Il est donc indiqué de nettoyer et de désinfecter avec le plus grand soin l'intestin et l'estomac du porc qui doivent servir d'enveloppe au saucisson; leur cuisson prolongée est absolument nécessaire ; et comme il est plus difficile d'assurer l'antisepsie d'intestins volumineux, il vaut mieux n'accepter que de petits saucissons. L'intoxication déclarée, il faut débarrasser à tout prix le tube digestif, et éviter d'administrer des albuminoïdes dans l'alimentation. (*Med. Corresp. Bl. d. Wüttemb. arzt., Land. Ver.* 1886. 20.)

L'arsenic du sol au point de vue toxicologique

PAR MM. GARNIER ET SCHLAGDENHAUFFEN

Il n'est pas d'empoisonnement par l'arsenic où la défense n'ait eu beau jeu à prétendre que le poison arsenical peut se trouver partout, même dans un organisme sain, en quantités suffisantes pour qu'un appareil aussi sensible que l'appareil de Marsh en puisse déceler la présence.

L'une des objections que peut soulever les résultats de l'expertise et qui ne manque jamais d'être mise en avant, est celle-ci : L'arsenic existant normalement dans le sol de beaucoup de cimetières, ne peut-il avoir été entraîné jusqu'au cadavre par les eaux de pluie ?

Pour résoudre la question ainsi posée, les auteurs du mémoire ont, d'une part, étudié chimiquement des terrains arsenicaux, et, d'autre part, cherché expérimentalement dans quelles conditions se produit, dans un sol non arsenical, la diffusion de l'arsenic soluble et non soluble :

1° *Terrains naturellement arsenicaux.* — L'arsenic contenu dans les terrains examinés existe à l'état d'arséniate de fer. Ce sel est très légèrement soluble dans l'eau bouillante, contrairement à ce qu'on avait admis jusqu'à présent, mais résiste complètement à l'action de l'eau à la température ordinaire, par conséquent, quelles que soient les conditions climatériques et saisonnières, ce composé d'acide arsénique et de fer, ne peut venir au contact des cadavres inhumés et s'y introduire par un phénomène d'imbibition ;

2° *Diffusion dans un sol non arsenical d'arsenic et de dérivés arsenicaux solubles et non solubles.* — Cette diffusion, étudiée expérimentalement, soit au laboratoire, soit dans des fosses de cimetière, peut être considérée comme rendue impossible par ce fait que l'arsenic, tout aussi bien que ses dérivés solubles ou insolubles, ne tarde pas à se transformer en composé insoluble au contact d'une terre ferro-calcaire et ferrugineuse.

Par conséquent, la question peut être dès à présent jugée ; l'imbibition des cadavres par l'arsenic du sol n'est pas possible, celui-ci n'existant pas à l'état de dérivé soluble. (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, janvier 1887.) — v.

Crémation électrique.

Il est question d'installer, dans une des principales villes de l'Italie, un monument où la crémation se fera par l'électricité. Dans cet édifice, les corps seront instantanément consumés, au moyen d'un foyer électrique produisant une chaleur intense. Les différentes et nombreuses Sociétés pour la crémation qui se sont formées depuis quelque temps en Europe ont décidé d'envoyer des représentants en Italie pour assister aux expériences de la nouvelle méthode devant remplacer avec avantage les procédés un peu compliqués adoptés jusqu'ici. Les partisans de la crémation ne doutent pas que le système actuellement proposé ne triomphe des dernières objections et préventions de bien des Etats européens contre cette mesure.

Les acides de l'estomac sain et malade.

Recherches de CAHN *et* VON MERING.

Cahn et von Mering ont obtenu les résultats suivants ;

1° Il est possible de déterminer quantitativement les acides volatils, l'acide lactique et l'acide chlorhydrique du contenu stomacal :

2° Chez l'homme sain, on trouve des quantités appréciables d'acide chlorhydrique dans l'estomac, déjà une demi-heure après le repas ;

3° Lorsque le régime est tout à fait carnivore, on ne trouve, dans l'estomac, que de l'acide chlorhydrique ;

4° En cas de régime mixte, l'estomac de l'homme sain ou malade renferme, outre l'acide chlorhydrique, une proportion notable d'acide lactique de fermentation et des acides volatils ; cette proportion est d'autant plus élevée que les aliments ont séjourné plus longtemps dans l'estomac ;

5° Dans la fièvre et l'anémie grave, l'acide chlorhydrique peut faire défaut ;

6° Dans la cachexie amyloïde et particulièrement dans la dégénérescence amyloïde de l'estomac, l'acide chlorhydrique se rencontre régulièrement ;

7° Dans le carcinome du pylore, la présence de l'acide chlorhydrique est la règle ; son absence est une exception. En général, on en trouve, non pas des traces, mais des proportions qui atteignent la normale ou la dépassent ;

8° Le violet de méthylaniline ne convient pas comme réactif pour reconnaître la présence de l'acide chlorhydrique dans le contenu de l'estomac. L'absence de la réaction ne prouve pas que l'acide chlorhydrique fait défaut ; la présence de la coloration bleue, n'indique pas non plus d'une façon certaine la présence de l'acide chlorhydrique. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège.*)

FAUSSE CRITIQUE

Dans son numéro du 15 mars, le rédacteur de *la Médecine contemporaire*, à la suite d'un article sur la décanat de la Faculté de Paris, et sans aucune transition, a trouvé l'occasion de critiquer mon appréciation sur l'internat des femmes. Et il ajoute les réflexions suivantes : « On pourra être étonné de lire dans *notre confrère le Moniteur de l'Hygiène publique* qui se distingue généralement par sa prédilection pour les questions et sujets relatifs aux organes sexuels... etc. » Et plus loin : « Ces réflexions sont sans doute spirituelles, mais on avouera qu'elles ne sont guère galantes, surtout de la part d'un philosophe qui paraît avait un goût si prononcé pour la galanterie et toutes ses variétés ».

Je ferai remarquer à mon confrère et ami E. Duval que s'il a voulu faire allusion à mon travail sur la *Prostitution dans*

l'Antiquité, il n'a pas compris le sens philosophique et hygiénique de cette étude : Une partie est, il est vrai, consacrée à montrer à quels excès vénériens, physiologiques et contre nature, se livraient autrefois les peuples de l'Orient ; l'autre partie à démontrer la genèse des maladies vénériennes, et de la syphilis en particulier. Il y avait là une question d'histoire de la médecine qu'il était intéressant d'élucider, à l'aide des documents historiques écrits et figurés que nous possédons, et des nombreux passages plus ou moins mal connus et diversement interprétés des médecins de l'Antiquité. Il n'y a donc rien de commun entre la galanterie, comme le dit un peu trop légèrement M. Duval, et mon travail, qui a été entrepris sur le plan de l'ouvrage de Rosenbaum, *la Syphilis dans l'Antiquité*.

En ajoutant aux documents fournis par les médecins et les historiens les documents de la science archéologique, j'ai pensé répondre aux critiques qui s'élèvent toujours, quand on cite purement et simplement des passages d'auteurs grecs et latins. Les vrais savants rendront justice, je l'espère, aux recherches très longues et très pénibles, auxquelles je me suis astreint, pour établir l'authenticité des faits que j'ai rapportés.

D'ailleurs, les appréciations plus que flatteuses que j'ai reçues déjà sur mon livre, appréciations *manuscrites* émanant d'hommes considérables, appartenant à l'Académie et à la Faculté, sont de nature à me consoler des fausses critiques qui s'écrivent à la légère, certainement sans intentions mauvaises, comme des paroles imprudentes prononcées pontificalement par une personnalité soumise à de difficiles épreuves. Celui-là, je le renvoie à Sénèque, qui a dit avec raison qu'il n'y a que la corruption qui s'offense du tableau de la corruption : *Depictam semet adversatus pravitas*.

Dr Dupouy.

NOUVELLES

La loi concernant la répression des fraudes commises dans la vente des beurres, porte que, sous peine d'emprisonnement et d'amende il est interdit d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer, ou d'exporter, sous le nom de beurre, de la margarine, de l'oléo-margarine et, d'une manière générale, toute substance destinée à remplacer le beurre, ainsi que les mélanges de margarine, de graisse, d'huile et d'autres substances avec le le beurre, quelle que soit la quantité qu'en renferment ces mélanges.

Pour la vente en gros et en détail de margarine, d'oléo-margarine ou mélanges destinés à remplacer le beurre, les vendeurs devront ne livrer le produit que dans les récipients ou enveloppes portant en caractères apparents les mots : *Margarine, oléo-margarine ou graisse alimentaire.*

***

La réunion annuelle de l'Association française pour l'avancement des sciences aura lieu, cette année, à Toulouse, du 22 au 29 septembre prochain.

PRODUITS RECOMMANDÉS

Le Gérant-rédacteur en chef, Docteur Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

EAU NITRÉE D'ALSACE

La seule Eau diurétique connue

Indiquée dans les hydropisies épanchements, rhumatismes, affections du rein, blennorrhagie,

Et en général dans toutes les maladies où l'on prescrit la médication diurétique.

13 centigr. d'azotate de potasse

PAR LITRE

Approuvée par l'Académie de Médecine

VIN AUGUET

TONI-RÉPARATEUR

Quina, Coca, Ecorces d'oranges amères et Vin vieux d'Espagne

Les certificats élogieux envoyés à l'auteur par les praticiens distingués qui l'ont expérimenté, recommandent ce produit à l'attention sérieuse du monde médical.

Ce vin délicieux s'emploie contre l'**Anémie**, la **Chlorose**, les **Fièvres**, **Névralgies**, **mauvaises Digestions**. Il convient particulièrement aux personnes affaiblies par le travail, les maladies et es excès.

EXCELLENT pour LES NOURRICES

La bouteille, **4 fr.** Pharmacie AUGUET, rue Thomassin, 8, à Lyon, et toutes les bonnes pharmacies.

EAU FERRUGINEUSE DE

RENLAIGUE

(PUY-DE-DOME)

ANÉMIE - CHLOROSE - DYSPEPSIE

Médaille d'Or, Nice 1884

SIROP DE GIBB

AU BROMURE D'AMMONIUM

Sédatif plus puissant que les préparations similaires aux autres bromures

Dépôt : 87, rue du Temple, 87, Paris

Vient de paraître :

Chez **Meurillon**, Libraire-Editeur, 16, rue Serpente, Paris

LA PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITE

DE M. LE DOCTEUR **DUPOUY**

Un volume In-8° illustré de figures intercalées dans le texte.

Les trois Eaux de **MONTMIRAIL** (Vaucluse).

Médailles à Paris 1878, Marseille 1879, Avignon, Bordeaux 1880

1° EAU PURGATIVE FRANÇAISE

Unique (d'après l Académie). Préférable aux purgations Etrangères (Gubler).

Eau sulfurée calcique, la plus riche connue Dartres, catarrhe-inhalations contre bronchite

Eau ferrugineuse.— Hydrothérapie térébenthine expéditions. — Saison 1er juin au 1er octobre

EAU MINÉRALE NATURELLE



SOURCES: *Grande-Grille*, Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire; *Hôpital*, Maladies de l'estomac; *Hauterive*, Affections de l'estomac et de l'Appareil urinaire; *Célestins*, Gravelle, Maladies de la Vessie, etc.

Bien désigner le nom de la Source

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

LA CAISSE DE 50 BOUTEILLES
Paris, 35 fr. ; Vichy, 30 fr. (Emballage franco)

LA BOUTEILLE, A PARIS, 75 C.

L'Eau de Vichy se boit au verre, 25 c.

A Paris, 8, boul. Montmartre; 28, r, des Francs-Bourgeois, et 187, r. St-Honoré, où se trouvent à prix réduits toutes les eaux minérales naturelles sans exception.

LA TERPINE PAULIAC

est employée

1° En **Elixir**, dosé à 20 centigr. par cuillerée.
2° En **Pilules** à 10 centigr., 100 par flacon.
2° En **Capsules** à 20 centig. de Terpine pure.

Les préparations de **Terpine PAULIAC** (bihydrate de térébenthine), sont bien supérieures à toutes celles de goudron, de créosote, des térébenthines et surtout de leur essence, dont elles n'ont aucun des inconvéniients. La *Terpine Pauliac* est employee avec succès dans la **Phtisie catarrhale**, les **Hémoptysies**, les **Bronchites chroniques**, les maladies des muqueuses des voies respiratoires et urinaires.

Vente: BOURY, ph., 26, r. du Pont-Louis-Philippe, Paris et dans toutes les pharmacies.

LES PASTILLES DE BIBORATE DE SOUDE

DE P. DUROY

Contre les affections inflammatoires de la bouche et du pharynx

A la Pharmacie, 87, rue du Temple

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 25 ans

CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.

DUPONT, Rue Hautefeuille, 10.



Panneau à charnières.



Siège sans bras dossier à charnières.

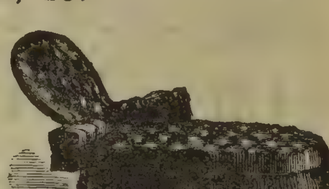


Panneau à coulisses.

GARDE-ROBES EN BOIS, DE DIFFÉRENTS SYSTÈMES



FERMÉ



OUVERT

FAUTEUIL-BIJOU

SOLUTION DE BI-PHOSPHATE DE CHAUX

DES FRÈRES MARISTES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re classe à MONTELIMAR (Drome)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix, 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre.

Economie de 50 0/0 sur les produits similaires, solutions ou sirops.

Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède demander la notice, qui est expédiée *franco* contre un timbre-poste de 0 fr. 15 c.

VÉRITABLES PILULES DU Dr BLAUD

Peu de préparations ferrugineuses peuvent se présenter à la confiance des médecins et des malades, appuyées sur des documents aussi authentiques que ceux qui suivent :

1° Insérées au nouveau *Codex*, ces Pilules sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 50 ans, par la plupart des médecins, pour guérir l'anémie, la chlorose (pâles couleurs), et faciliter la formation des jeunes filles.

2° Voici l'opinion des hommes les plus *éminents* dans les sciences médicales qui les ont expérimentées :

« **Depuis 35 ans que j'exerce la médecine, j'ai reconnu aux Pilules de Blaud des avantages incontestables sur tous les autres Ferrugineux, et je les regarde comme le meilleur antichlorotique.** »

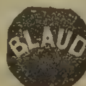
Dr DOUBLE, ex-Président de l'Académie de médecine.

« De toutes les préparations ferrugineuses qui nous ont donné de bons résultats dans le traitement des affections chlorotiques, les *Pilules de Blaud* nous paraissent devoir tenir le premier rang. »

(T. II., p. 99, *Dictionnaire universel de médecine* »

Ces Pilules, préparées d'après la véritable formule de l'auteur, par son neveu AUG. BLAUD, Pharmacien de la Faculté de Paris, ne se vendent qu'en flacons et 1/2 flacons du prix de **5** et **3** fr. et jamais au détail

Enfin, exiger que son nom soit gravé sur chaque Pilule comme ci-contre.



Paris, 8, rue Payenne et dans chaque Pharmacie (*Se defier des contrefaçons.*)

N° 13 et 14. — 13e Année | Paraissant le Dimanche | 3 Avril 1887.

Médecine publique | LE MÉDECIN | Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS .... 5 fr. — DÉPARTEMENTS ..... 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

LES AUXILIAIRES DE LA PROSTITUTION A ROME

Autant que les proxénètes officiels, les femmes-médecins de Rome se faisaient les complices des grandes courtisanes et des matrones adultères auxquelles elles donnaient leurs soins. On désignait ces femmes, qui se livraient à la pratique de la clinique amoureuse, sous des noms différents : *Medicæ*, *obstetrices*, *sagæ*. C'étaient les auxiliaires intéressées de la prostitution, principaelment les *sagæ*. Et personne n'ignore que c'est de ce mot que vient sage-femme, que Stern conseille, avec raison, de ne pas confondre avec femme sage.

Dans une de ses épigrammes mentionnée dans *La Médecine et les Mœurs de la Rome antique, d'après les poètes latins*, Martial parle de ces *medicæ*, qui soignaient une hystérique, la belle Léda, mariée à un vieux barbon impuissant. Elles se retirent immédiatement, dit le poète, dès qu'on juge à propos de faire appeler les médecins :

PROTINUS ACCEDUNT MEDICI MEDICÆQUE RECEDUNT.

Les *obstetrices* étaient les accoucheuses proprement dites; elles avaient pour aides des *adstetrices*. Les *sagæ*, comme les *medicæ* et les *obstetrices*, se mêlaient aussi d'accouchements et des maladies de femmes. Tout ce monde-là ne valait donc pas grand'chose et s'occupait surtout de trafics interlopes, d'avortement et de proxénétisme. C'est parmi elles que se recrutaient les magiciennes, les sorcières, les parfumeuses, les coiffeuses, etc. Toutes leurs actions portaient le cachet d'un commérage superstitieux, spéculant sur la coquetterie, la débauche et la crédulité des femmes. Il y avait en elles de l'entremetteuse, de la sage-femme et de la marchande à la toilette Elles faisaient disparaître les enfants non reconnus, préparaient, par des sacrifices, une heureuse grossesse, une délivrance favorable, exempte d'accidents. Pendant le travail, elles invoquaient Diane trois fois ou plus, si c'était nécessaire.

C'est à elles encore qu'incombait le soin de laver l'enfant, de faire la toilette de l'accouchée pendant cinq jours. Enfin, on les appelait quand le nouveau-né était malade ; et toute leur pratique consistait, dans cette circonstance, à couvrir le corps de l'enfant d'amulettes, en invoquant Junon, Lucine, Diane et même Castor et Pollux.

Pline a rapporté quelques-unes de leurs prescriptions relatives au traitement des maladies par le sang menstruel frais ou incinéré. Les fièvres intermittentes et la rage étaient tributaires du *virus lunare*, soit en frictions, soit en contact avec la peau, dans un sachet ou un médaillon en argent. Ce sang avait encore une qualité, d'après les sages-femmes romaines : une femme qui avait ses règles détruisait les chenilles et les insectes d'un champ, si elle en faisait le tour une ou plusieurs fois. Mais, en revanche, elle frappait les plantes de stérilité, faisait tomber les fruits des arbres et avorter les cavales, chassait les abeilles et enlevait le fil des rasoirs, etc. La vie privée de ces femmes était en rapport avec leur ignorance ; elles avaient un faible pour le jus de la treille, comme on le voit dans l'*Andrienne*, une des plus charmantes comédies de Térence, où Lesbie, la *saga* appelée pour assister la jeune Glycérie, nous est présentée comme la compagne de bouteille des vieilles esclaves. C'est cette Lesbie qui, d'après le même auteur, prescrivait un bain immédiatement après l'accouchement de sa patiente et lui faisait avaler quatre jaunes d'œuf.

A Rome comme à Athènes, les sages-femmes avaient non seulement le monopole des avortements et des infanticides, crimes à peu près tolérés par les lois et la morale publique, mais aussi celui des suppressions et des suppositions d'enfants. C'étaient elles qui allaient porter les nouveau-nés dont on voulait se débarrasser sur les bords de la mare de Vélabre, au pied du mont Aventin. Dans ce charnier ignoble, on en voyait d'autres venir chercher les sujets destinés aux suppositions d'enfants nécessaires à la captation des héritages.

Juvénal, dans son éloquente satire sur les femmes, dit bien en effet : « Je n'insiste pas ni sur les suppositions d'enfants, ni sur la perfidie de celles qui, se jouant des vœux et de la joie d'un époux, lui rapportent des bords de l'infâme Vélabre des héritiers dont il se croit le père. »

Ces créatures malfaisantes ne reculaient devant aucun crime pour satisfaire leur cupidité ; elles vendaient aussi des philtres aphrodisiaques et anaphrodisiaques, dans lesquels il entrait parfois, comme nous le dit Horace, du sang d'un jeune enfant assassiné par elles. Les drogues de Canidie, les formules de Salpé (1), l'Hippomane (2) des sorcières, l'Eryngion (3) de Sapho : voilà en quoi consistaient leur thérapeutique et leur matière médicale :

(1) Salpé, une *obstetrix*, citée par Pline (liv. 28) prescrivait contre l'impuissance de tremper sept fois les parties génitales d'un âne dans de l'huile bouillante et de se frotter avec cette huile les parties génitales.

(2) Liquide qui s'écoule des parties génitales d'une jument qui vient d'être saillie.

(3) *Eryngion campestre* genre de la famille des Ombellifères, connu sous le nom vulgaire de panicaut des champs, ou chardon à cent têtes. Sa racine, a dit Pline (liv. 22), représente les parties naturelles de l'homme ou de la femme. (Ne pas confondre cette Sapho avec Sapho de Mitylène).

Il est inutile de compiler d'autres auteurs et de faire de plus nombreuses recherches sur ce sujet, nous savons maintenant quelles étaient les fonctions des femmes-médecins à Rome. Elles avaient surtout le monopole des avortements et servaient d'auxiliaires à la prostitution.

La loi romaine punissait cependant assez sévèrement l'avortement, mais on ne l'appliquait pas, et les magistrats laissaient les *sagæ* se livrer à leur lucrative industrie. Voici en effet, quel était le texte de la loi :

« Quiconque aura fait prendre une potion abortive, même sans intention criminelle, sera envoyé aux mines, s'il est pauvre. Et s'il est riche, il sera exilé dans une île, et une partie de ses biens sera confisquée. Si la mère ou l'enfant a succombé par l'effet de ce breuvage, les coupables seront punis du dernier supplice. »

Qui abortitionis poculum dant, et si dolo non faciant, humiliores ad metallum, honestiores in insulam, amissa parte bonorum, relegantur. Quod si poculo mulier aut homo verierit, summo supplicio afficiuntur.

Malgré cela, l'avortement était entré dans les mœurs romaines et se pratiquait ouvertement. Les auteurs en parlent comme d'une habitude tolérée par les lois, à laquelle les princesses et les patriciennes avaient recours pour différentes raisons.

Juvénal, dans sa satire contre les hypocrites, nous montre encore Domitien faisant des lois contre l'adultère, tandis que sa nièce Julie se rendait fameuse par ses avortements,

QUUM TOT ABORTIVIS FŒCUNDAM JULIA VULVAM,

et qu'elle extirpait de ses flancs trop féconds des lambeaux palpitants qui, par leur ressemblance, déposaient contre son oncle.

SOLVERET, ET PATRUO SIMILES EFFUNDERET OFFAS.

On le voit : Julie s'était fait avorter pour faire disparaître la preuve de ses relations avec Domitien, son oncle. Or, c'était le plus souvent pour des raisons analogues que les femmes avaient recours à l'avortement. Corinne, la maîtresse d'Ovide et la petite-fille d'Auguste, se fit avorter pour détruire la preuve de ses relations avec le poète : « Corinne a vu comme tant d'autres, dit l'auteur des *Amours*, un témoin accusateur de sa faute venir troubler ses jours, et, comme tant d'autres femmes, elle a cherché à détruire cet enfant qui menaçait son repos et sa beauté. »

DUM LABEFACTAT ONUS GRAVIDI TEMERARIA VENTRIS,
IN DUBIO VITÆ LASSA CORINNA JACET.

Ovide, qui n'était pas complice du crime, s'est indigné contre sa maîtresse, puis il a demandé aux dieux de lui pardonner ; mais il a maudit la première femme qui a donné l'exemple d'un pareil attentat.

« Elle méritait, dit-il, de succomber dans cette lutte contre la nature. Elle voulait épargner à son ventre quelques rides ; »

UT CAREAT RUGARUM CRIMINE VENTER ;

« Et elle courait le risque de descendre au tombeau, »

« Femmes, ajoute-t-il, pourquoi porter dans vos entrailles un fer homicide, pourquoi présenter le poison à l'enfant qui ne vit pas encore. »

VESTRA QUID EFFODITIS SUBJECTIS VISCERA TELIS
ET NONDUM NATIS DIRA VENENA DATIS.

Il termine enfin son éloquente élégie par cette péroraison : « Elle meurt après avoir tué son enfant, et quand on la porte échevelée sur son lit funèbre, tous ceux qui la voient disent : C'est juste, c'est bien fait, elle l'a bien mérité ! »

SÆPE, SUOS UTERO QUÆ NECAT, IPSA PERIT.
IPSA PERIT, FERTURQUE TORO RESOLUTA CAPILLOS :
ET CLAMANT, MERITO ! QUI NODOCUMQUE VIDENT.

Dans les *Héroïdes*, Ovide nous fait lire la lettre de Canacé à son frère Macarée, des œuvres duquel elle est devenue enceinte : « Ma nourrice eut la première le pressentiment de ma grossesse ; elle me dit : Fille d'Eole, tu aimes ! Je rougis, la pudeur me fit baisser les yeux sur mon sein ; ce langage muet, cet aveu étaient assez significatifs. Déjà le fardeau arrondissait mes flancs incestueux, et mes membres malades étaient appesantis de son poids furtif. »

JAMQUE TUMESCEBANT VITIATI PONDERA VENTRIS,
ÆGRAQUE FURTIVUM MEMBRA GRAVABAT ONUS.

« Que d'herbages, que de médicaments ma nourrice ne m'apporta-t-elle pas, combien ne m'en fit-elle pas prendre d'une main audacieuse ; »

QUAS MIHI NON HERBAS, QUÆ NON MEDICAMINA NUTRIX
ATTULIT, AUDACI SUPPOSUITQUE MANU ;

« Afin, — et cela seul nous te l'avons caché, — de détacher entièrement de mes entrailles le fardeau croissant ! Ah, trop vivace, l'enfant résista aux efforts de l'art, et fut en sûreté contre son ennemi secret. »

Nous voyons, d'après cela, que c'était le plus souvent à l'aide de substances emménagogues qu'on cherchait à provoquer l'avortement, mais ces moyens ne réussissaient pas toujours et l'enfant restait en sûreté dans un coin de sa matrice. Alors il fallait faire la ponction de l'œuf avec une tige de fer homicide, comme on le fit à la jeune fille, qui « mourut après avoir tué son enfant. »

Mais ce n'était pas toujours pour anéantir le produit de relations illégitimes que les femmes romaines se faisaient avorter. C'était aussi, et le plus souvent, comme le dit Ovide, pour éviter les déformations de la taille, par crainte des vergetures du ventre, qui enlèvent à un amant une partie de ses illusions.... — ces vergetures que les honnêtes femmes regardent comme les nobles cicatrices de la maternité !

Ainsi donc, éviter les ennuis de la grossesse, les douleurs de l'accouchement, les soins de la maternité, conserver ses charmes pour plaire à ses amants : telle était la morale de la matrone romaine, à l'époque de la décadence. C'est à elle, en effet, que s'adresse Aulu-Gelle, avec une juste indignation quand il dit : « Penses-tu que la nature ait donné des mamelles aux femmes comme de gracieuses protubérances destinées à orner la poitrine et non à nourrir les enfants ? Dans cette idée, la plupart de nos merveilleuses, *prodigiosæ mulieres*, s'efforcent de dessécher et de tarir cette fontaine sacrée

où le genre humain puise la vie, et risquent de corrompre ou de détourner leur lait, comme s'il gâtait ces attributs de la beauté. C'est la même folie qui les porte à se faire avorter, à l'aide de diverses drogues malfaisantes, afin que la surface polie de leur ventre ne se ride pas et ne s'affaisse point sous le poids de leur faix et par le travail des couches. »

Nous venons de voir que les *sagæ* ne faisaient pas seulement commerce de proxénétisme et d'avortement, qu'elles fournissaient les cosmétiques, les parfums et tous les agents aphrodisiaques. Elles avaient recours, pour leurs préparations, aux substances aromatiques de l'Asie et de l'Afrique, qui avaient une action stimulante sur les organes de la génération. Et c'est dans l'emploi exagéré de ces ingrédients que les Romains trouvaient le secret de leur incomparable lubricité et de leurs excès vénériens. Tous les genres de prostitution étaient donc tributaires des *sagæ*, parfumeuses et magiciennes, sages-femmes et entremetteuses, mais toujours vieilles courtisanes blanchies sous le harnais de la prostitution.

De même que les barbiers, actifs auxiliaires de la pédérastie, elles retiraient de gros bénéfices de leur industrie, car tout le monde se parfumait à Rome : les hommes, les femmes, les enfants, les filles publiques et les gitons. Au lever, au coucher, avant les repas, après le bain, on se faisait sur tout le corps des onctions d'huiles parfumées, on imprégnait les vêtements et les cheveux d'essences odoriférantes, on faisait brûler dans les appartements des poudres aromatiques, on en mettait dans les aliments, dans les boissons, dans les meubles, dans l'eau destinée aux ablutions ; on en répandait sur les couvertures des lits. Le système nerveux était dans un état de surexcitation et d'éréthisme perpétuel par l'odeur pénétrante des parfums. Mais c'était la clientèle des viveurs et des courtisanes qui en faisait le plus grand usage. « C'était principalement, dit Dufour, dans les préludes de la palestre de Vénus, *palæstra venerea*, pour nous servir de l'expression antique, que les parfums venaient en aide à la volupté. Les deux amants se faisaient oindre tout le corps avec des spiritueux embaumés, après s'être lavés dans des eaux odoriférantes ; l'encens fumait dans la chambre, comme pour un sacrifice ; le lit était entouré de guirlandes de fleurs et semé de feuilles de roses, les meubles recevaient une pluie de nard et de cinnamome. Les ablutions d'eaux aromatisées se renouvelaient souvent dans le cours de ces longues heures d'amour, au milieu d'une atmosphère plus parfumée que celle de l'Olympe. »

Tous les ustensiles du libertinage, tous les objets qui pouvaient fournir à la prostitution le moyen de surexciter artificiellement les sens, faisaient encore partie du commerce interlope des *sagæ*. Nous ne donnerons pas la description de tous ces instruments de débauche et de dépravation, qui favorisaient le culte de l'amour antiphysique.

Ces raffinements monstrueux des fils dégénérés des premiers Romains furent flétris par l'apôtre saint Paul (1) : Dieu les a livrés, dit-il, aux passions de l'ignominie ; car les femmes ont changé l'usage naturel des hommes en un usage qui est contre nature ; et semblablement, abandonnant l'usage naturel de la femme, les hommes se sont embrasés d'impurs désirs les uns envers les autres, et reçoivent en eux-mêmes le châtiment de leur erreur. »

(1) Saint Paul, première épitre aux Romains.

(A suivre.) Dr DUPOUY.

L'eau de rivière et la fièvre thyphoïde à Paris

MM. Chantemesse et Widal ont adressé la communication suivante à l'*Académie de médecine* :

Nous nous proposons d'étudier les rapports qui existent à Paris, entre l'apparition des épidémies de fièvre typhoïde et la distribution de l'eau de rivière. Si l'on ne tenait compte que de ces rapports, on n'aurait pas tous les éléments du problème de l'étiologie de la dothiénentérie. Il existe, en effet, dans certains quartiers, des puits, des fontaines qui communiquent avec la nappe souterraine et qui pouvent, lorsque celle-ci est souillée, devenir des agents de propagation de la fièvre typhoïde.

Au-dessus de cette dernière cause, il y en a une autre plus importante, celle qui a déterminé les épidémies des dernières années. C'est la distribution de l'eau de rivière.

En 1882, Paris a perdu par fièvre typhoïde 3,352 habitants. Ce chiffre considérable comprend deux périodes mensuelles. Dans les six premiers mois, il est mort 965 personnes, nombre qui dépasse beaucoup celui des périodes similaires des autres années. Le second semestre a vu mourir 2,387 individus. La mortalité a atteint 325 au mois d'août, 275 au mois de septembre, 860 au mois d'octobre. La statistique de novembre et décembre était relativement peu chargée.

Or, dans cette année 1882, ainsi qu'il résulte des relevés qu'a bien voulu nous communiquer très obligeamment M. Bechmann, ingénieur en chef du service des Eaux, on a distribué beaucoup d'eau d'Ourcq, de Seine et de Marne.

Au mois d'août, certains arrondissements, le 11e et le 12e, par exemple, recevaient en majeure partie de l'eau de rivière. Aux mois de septembre et octobre ils étaient alimentés uniquement par cette eau.

En outre, nous avons vu dans les études statistiques publiées par M. Durand-Claye qu'à la veille de la terrible épidémie, l'eau de l'Ourcq, toujours très impure « a été spécialement troublée aux mois d'août et de septembre par des dragages exécutés en pleine eau au bassin de la Villette pour l'approfondissement de ce bassin ».

Le résultat de l'enquête faite dans des casernes où le chiffre des effectifs de la morbidité typhique était placé en parallèle de la qualité des eaux de boisson, est, d'ailleurs, identique à celui que donne la statistique de la mortalité de la population civile.

En 1886, la fièvre typhoïde a reparu sous forme épidémique au mois d'août. Le tableau suivant montre quels ont été les rapports de la courbe de cette maladie avec les périodes pendant lesquelles on a distribué de l'eau de rivière :

Entrées par fièvre typhoïde dans les hôpitaux en 1886 :

Du 13 juin	au 19 juin..........	16 entrées.
20 —	26 —	13 —
27 —	3 juillet........	15 —
4 juillet	10 —	23 —
11 —	17 —	9 —

On distribue de l'eau de rivière après avertissement officiel, du 28 juillet au 8 août :

Du 18 juillet	au 24 juillet........	36 entrées
25 —	31 —	92 —

1er août	7 août	146	—
8 —	14 —	148	—
15 —	21 —	80	—
22 —	28 —	58	—
29 —	24 septembre.....	72	—

L'épidémie a été sévère puisque, du 1er au 14 août, il est entré dans les hôpitaux 294 typhiques. Mais, de plus, la période d'incubation de la maladie a été remarquablement courte. L'eau de rivière dévait contenir sous un petit volume une grande quantité de bacilles typhiques. Nous retrouverons ce fait quand nous parlerons plus loin des rapports de la maladie avec les mouvements de la nappe souterraine.

Enfin, en 1887, une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté, dont les rapports avec la distribution de l'eau de rivière ne peuvent être méconnus. On ne saurait invoquer maintenant, ni les chaleurs de l'été, ni les retours mystérieux et inexplicables de la maladie à certains mois de l'année. Nous sommes en hiver, la nappe souterraine a sa hauteur moyenne, et la fièvre typhoïde a éclaté brusquement sous forme d'épidémie, parce que depuis le 21 janvier on distribue de l'eau de rivière dans tous les quartiers de Paris. Le tableau cijoint en donne la démonstration :

Entrées par fièvre typhoïde dans les hôpitaux en 1887 :

Du 2 janvier au	8 janvier....................	30 entrées
9 —	15 —	46 —
16 —	22 —	26 —
23 —	29 —	19 —
On distribue de l'eau de rivière dans tous les quartiers, du 24 janvier au 10 mars		
Du 30 janvier au	5 février....................	24 entrées
6 février	12 —	44 —
13 —	19 —	79 —
20 —	26 —	79 —
27 —	5 mars	77 —
6 mars	12 —	96 —

Ainsi, notre enquête sur les épidémies de fièvre typhoïde en 1887, 1886, 1885, 1882, démontre d'une manière évidente les rapports de cause à effet entre la distribution des eaux de rivière et l'apparition des épidémies typhoïdes. Les périodes d'incubation sont variables suivant la teneur de l'eau contaminée en microbes pathogènes.

On objectera qu'à l'époque où l'eau de Vanne et l'eau de Dhuis n'arrivaient pas à Paris, où l'on ne buvait par conséquent que de l'eau de Seine, il n'y avait pas plus de fièvre typhoïde qu'à présent.

Nous répondrons, que la distribution d'eau de source cessant une ou plusieurs fois chaque année, pendant un temps plus ou moins long, on est obligé de recourir à l'eau de rivière, et que bien des personnes protégées jusque-là contre la fièvre typhoïde, la contractent à ce moment. Ainsi se modifient et s'égalisent les statistiques annuelles.

Qu'on nous permette cependant de citer quelques statistiques officielles portant sur des périodes où l'on buvait de l'eau de Seine à Paris :

En 1854, 1855, 1856, la population était moins nombreuse que maintenant, et le chiffre de la mortalité par fièvre typhoïde a atteint, en 1854, 2,077, en 1855, 3,243, en 1856, 1,537, c'est-à-dire des nombres que l'on ne dépasse pas dans les épidémies les plus *meurtrières* de la période actuelle.

La conclusion à tirer de ces faits, au point de vue de l'hygiène publique, serait d'imposer à l'administration municipale l'obligation de prévenir les habitants, lorsqu'on remplace dans un îlot de la ville les eaux de source par des eaux de rivière. L'avertissement devrait être donné plusieurs jours à l'avance, par l'affichage à la porte des maisons, et non par un simple avis verbal aux concierges, qui ont l'habitude de ne rien communiquer aux locataires, et qui ne comprennent rien à l'importance hygiénique de ces sortes de communications. D.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Séance du 18 mars 1887.

M. le docteur Léon Collin donne lecture d'un rapport concernant quelques cas de variole qui se sont produits à Mazas et au dépôt, près la préfecture de police. Trois malades, détenus à Mazas, ont été transférés à l'infirmerie spéciale de la prison de la Santé, qui a reçu également deux malades provenant du dépôt.

M. le rapporteur fait connaître les mesures de désinfection qu'il y a lieu de prendre au sujet des cellules qui ont été occupées par ces malades. Il recommande l'installation des varioleux, à la prison de la Santé, sous une tente Tollet installée dans le chemin de ronde. Il demande, en outre, que si de nouveaux cas intérieurs se manifestaient à Mazas et au dépôt, on procède à la revaccination en masse des détenus. Enfin, il engage l'Administration à redoubler de surveillance à l'égard de l'état de santé des détenus, afin d'isoler et de diriger d'urgence vers l'infirmerie spéciale tout prisonnier atteint d'affection contagieuse. Toutes les mesures de désinfection ont été prises immédiatement par l'Administration.

M. le président fait connaître ensuite que le conseil municipal, dans la séance du 7 mars courant, a pris la délibération suivante :

« M. le préfet de police est invité à saisir le Conseil d'hygiène du département de la Seine de la question des dangers que présenterait l'emploi des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux destinées aux usages alimentaires. »

Le Conseil décide que cette question sera renvoyée à l'examen de la Commission, qui a été chargée de l'analyse des eaux arrivant à Paris par l'aqueduc d'Arcueil, lequel est revêtu intérieurement d'une bâche de plomb.

Bandage et hernie

A un point de vue, à la fois physiologique et sociologique, notre cher rédacteur en chef se propose de faire [quelque jour l'histoire de la hernie à travers les âges ; comme et avec les mêmes intentions, il fait celles de la prostitution et des maladies qui en sont les conséquences, il la fera donc en maître, devant qui il n'est que prudemment modeste de s'effacer.

On se bornera donc à quelques mots sur ce grave sujet, destiné encore plus aux abonnés praticiens de ce journal, qu'au public, qui, d'ailleurs, n'en dédaigne pas la lecture.

La hernie n'est vraiment grave que par la légèreté avec laquelle on la traite. S'en déclare-t-il une, ou seulement une pointe, nombre de praticiens, cependant fort distingués, quand ils sont consultés, la constatent, plus ou moins distraitement, prescrivent un bandage au consultant, et passent outre à d'autres exercices, s'en remettant à l'habileté possible, mais en somme empirique du bandagiste, qui n'est, lui, en réalité, qu'un ouvrier, plus ou moins ingénieux, et nullement un anatomiste, un savant enfin.

Ce qui peut résulter de plus heureux dans et par cette procédure, est bien simple ; c'est l'application d'un appareil qui, en apparence est approprié au cas, et qui, en réalité, laisse tout ou à peu près tout à désirer, eu égard à ses conséquences.

Or, la curation est possible en 75 cas sur 100, pour tout hernieux, qui sera muni d'un appareil fait pour son état particulier, et non pour la hernie en général, dont on sait les variétés.

Cet appareil, dans le cas de non appropriation prescrite par un praticien attentif qui en aura déterminé les dispositions, ne sera qu'un palliatif conjurateur de souffrances intestinales, et de bien plus graves dangers, dont quelques-uns sont mortels mais nullement un instrument de réduction radicale possible.

De ce qui n'est qu'un accident, toujours grave d'ailleurs, on peut donc faire une incurable infirmité.

Le médecin consulté devra donc, non pas se borner à la prescrip-

tion de bandages quelconques qui se vendent couramment, même chez les herboristes, mais en déterminer les formes, les dispositions ; se les faire soumettre, les faire essayer, et modifier s'ils lui semblent être convenables, et si vraiment, ils le sont, il en permettra l'application définitive.

De même, le malade hernié ne devra pas manquer de s'en remettre à un médecin seulement, et à se faire indiquer après et par lui, un habile et consciencieux bandagiste, qui, il le faut répéter, tout ingénieux et habile qu'il puisse être, n'est cependant digne d'aucune aveugle confiance en cette grave matière, où la vie, en de certains cas, peut être en jeu et en danger.

Un bandage peut avoir l'air de bien aller, et l'on le peut croire d'autant plus aisément, qu'il permettra de vaquer à toutes occupations quelconques ; alors que, en réalité, il ne va pas réellement.

Mais quoi ! l'on se trouve un peu soulagé, et le bandagiste vous a dit les mots sacramentels : « Ça vous va comme un gant, et vous pouvez aller danser » le soulagement momentané que l'on en éprouve semble, en effet, donner à cette formule commerciale, une sorte de consécration, d'où une sécurité trompeuse à laquelle il ne se faut point fier, sous peine de terribles mécomptes à plus ou moins longue ou courte échéance.

Ne fût-ce que la perspective d'être astreint au port d'un bandage pendant des vingtaines d'années, au lieu de quelques mois, cela vaut bien, pour le médecin, et plus encore pour le hernié, la peine d'y songer très sérieusement.

Plus on y songera sérieusement, moins la hernie si calamiteuse, si répandue, sera sérieuse, encore qu'elle ait la réputation d'ailleurs imméritée d'être incurable.

Elle ne l'est pas, elle ne l'est plus. Les admirables travaux et expériences des Demeaux, des Gosselin, des Choffé, ne sauraient laisser place au moindre doute à cet égard.

Mais encore faut-il vouloir le nécessaire et s'y conformer.

Malades et médecins, c'est à vous d'aviser sur ce que dit et pense...

J. MARET-LERICHE.

Le secret médical et les assurances sur la vie

Le tribunal civil de Besançon vient de rendre un jugement sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention de nos confrères.

Voici les faits de la cause :

M. D... avait contracté une assurance sur la vie de 5,000 francs Après son décès, la Compagnie exigea de ses héritiers, conformément aux clauses de la police, la production d'un certificat indiquant le genre et la durée de la maladie à laquelle avait succombé M. D...

Les héritiers s'adressèrent au médecin qui l'avait soigné. Mais celui-ci refusa de délivrer le certificat.

« Ce serait, disait-il, trahir un secret professionnel que de révéler la maladie qui a déterminé la mort de M. D..., et je ne veux pas me mettre dans le cas de me faire appliquer l'article 378 du Code pénal ».

Les médecins ne sont pas d'accord sur l'étendue de leurs obligations quand il s'agit d'un certificat à produire en matières d'assurance.

Les uns pensent qu'ils peuvent faire connaître la maladie dont leur client a été atteint chaque fois que cette maladie n'aura pas un caractère honteux ou héréditaire. D'autres estiment, et au nombre de ceux-ci se trouve le docteur Brouardel, que le médecin de la famille doit toujours garder le silence, car s'il délivre des certificats dans certains cas et qu'il en refuse dans d'autres, son refus, lorsqu'il se produira, équivaudra au plus détestable des certificats. Le médecin fera ainsi planer sur le défunt les soupçons les plus malveillants ; il pourra causer un préjudice irréparable aux enfants de son client décédé, etc.

Le docteur qui avait soigné M. D... fut assigné devant le tribunal civil en même temps que la Compagnie. Les héritiers de M. D... réclamaient à cette dernière le paiement de l'assurance, et au médecin un certificat qui leur donnât le moyen d'obtenir ce paiement. Leur demande fut soutenue par Me Belin.

Me Francey plaida pour le docteur et soutint que son client invoquant le secret professionnel, ne pouvait être contraint de délivrer un certificat.

Me Bouvard invoqua pour la Compagnie d'assurances les clauses de ses polices, où figure parmi les pièces à produire à l'effet d'obtenir les règlements après décès le certificat du médecin traitant.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. le substitut Schuler, a mis le docteur X... hors de cause sans dépens et condamné la Compagnie à payer le montant de l'assurance, celle-ci n'alléguant même pas que M. D... avait succombé à une des causes de mort qui, suivant la police, l'exonérait entièrement.

La Compagnie a été, en outre, condamnée à tous les dépens,

Réflexions à propos du choléra de l'ile d'Yeu et de Bretagne, PAR M. CHARRIN

La courte note de M. Charrin n'est destinée qu'à enregistrer un exemple de plus de la contagion par l'eau. Un marin infecté de choléra aux Sables, revient malade chez lui, dans un bourg de l'île d'Yeu, et y meurt en deux jours de choléra. Les déjections sont jetées près de la maison, dans le voisinage d'un puits situé en contre-bas et où venaient s'alimenter plusieurs ménages voisins. Six cas de choléra, dont quatre mortels, se développèrent dans l'entourage, parmi les personnes qui faisaient usage de cette eau contaminée.

Le puits, observé par M. Charrin, était plein jusqu'aux bords et l'eau était jaunâtre et sale. Cet aspect et cette abondance de l'eau sont, du reste, habituels en cette saison, et comme corollaire, les médecins avaient coutume de noter l'apparition d'entérites pour ainsi dire saisonnières.

En somme, en cette saison pluvieuse, les puits débordent, alimentés par les eaux de filtration du sol. En temps ordinaire, ces eaux impures ne charrient que des germes peu spéciaux ; mais après la venue d'un malade atteint de choléra, et dont les matières avaient été jetées sur le sol, elles ont apporté à l'eau du puits les germes infectieux du choléra.

Le choléra se propage donc surtout par les eaux de consommation. En effet, si la diffusion s'opérait par la contagion directe, ne devrait-on pas voir l'épidémie s'étendre dans les foyers de population dense, comme à Brest ? Or, dans cette ville très populeuse, à peine a-t-on vu naître 38 cas de choléra. Pourquoi ? C'est que Brest est alimenté par deux sources parfaitement captées, dont les eaux sont à l'abri de toute infection. Pas de transmission possible par l'eau, peu de diffusion pour les épidémies de choléra. (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, janvier 1887.) — V.

Diagnostic médico-légal de la pyromanie par l'examen indirect

Par le Dr MARANDON DE MONTJEL. (*Arch. de Neurol.* nº 37 p. 19 1887.)

L'auteur rapporte six observations intéressantes de pyromanie qu'il fait suivre des conclusions suivantes importantes au point de vue médico-légal :

1° Il existe une maladie mentale caractérisée essentiellement, sinon uniquement, par une impulsion irrésistible à mettre le feu ;

2° Très souvent le diagnostic par l'examen direct est impossible, soit à cause de la dissimulation des accusés, soit à cause de leur faiblesse intellectuelle ;

3° Dans ces cas le diagnostic peut être rigoureusement établi par certaines données spéciales de l'examen indirect;

4° Ces données, au nombre de quatre, et relatives aux faits incriminés, sont par ordre d'importance : (*a*) incendies dans les matières très inflammables ; (*b*) multiples; (*c*) à la campagne ; (*d*) les dimanches et jours de fête à la sortie du cabaret ;

5° Les données relatives aux accusés, au nombre de dix, sont par ordre d'importance (*a*) absence de mobile ; (*b*) faiblesse intellectuelle ; (*c*) troubles physiques et psychiques concomitants des crimes ou immédiatement antérieurs ; (*d*) antécédents personnels nerveux ou mentaux ; (*e*) hérédité nerveuse ; (*f*) état des fonctions génitales ; (*g*) empressement à porter secours; (*h*) préméditation et ruse dans le crime, dissimulation et mensonge durant l'instruction; (*j*) sanité d'esprit affirmée par l'opinion publique ; (*k*) gens de la campagne.

6° Les données relatives à l'accusé sont les plus importantes.

7° Il est rare que toutes ces particularités se rencontrent chez le même individu.

8° Toutefois l'absence de mobile devra toujours être constatée. La présence d'un mobile est incompatible avec la pyromanie.

Observations sphygmographiques chez des aliénés,

Par DUNCAR GREENLEES (*Journ. of ment.-science*, p. 472, 1887).

Dans les différentes formes de folie, l'influence du système nerveux sur le cœur et la circulation est telle que dans presque tous les cas le caractère sphygmographique du pouls est altéré. Manie aiguë ou excitation maniaque : tension artérielle abaissée. Pouls dicrote. Mélancolie aiguë : systole cardiaque, faible, réplétion insuffisante des artères. S'il y a de la stupeur : systole plus forte et légère tension artérielle. Epilepsie : artères lâches, basse tension artérielle. Pendant l'état de mal et l'état inconscient des attaques : pouls monocrote ou dicrote, pulsations fréquentes, petites et précipitées. Paralysie générale : à la première période, systole forte, soudaine, tension basse, ligne de descente avec 4 ou 8 ondulations. A la deuxième période, sommet arrondi ou prolongé indiquant une tension forte. A la dernière période, pouls faible ressemblant à celui de la première période. Démence : faible énergie cardiaque et circulation lente. Imbécillité congénitale : tension artérielle, forte systole.

Ce mémoire est accompagné de nombreux tracés à l'appui de ces données.

Asthme, *salicylate de cocaïne.*

Le professeur Mosler, de Greifswald, a institué un nouveau traitement de l'asthme nerveux. On sait que la cocaïne a sur les terminaisons des nerfs sensoriels, non seulement une action locale, mais encore centrale qui, tout d'abord stimulante du centre nerveux, finit, si on continue son usage, par devenir sédative et même narcotique.

Par son action périphérique ou centrale, elle peut être utile dans les maladies spasmodiques, telles que l'asthme. L'année dernière, Beschornes a publié deux cas dans lesquels il a obtenu de bons résultats de l'emploi de la cocaïne. Le professeur Mosler l'a essayée avec succès dans trois cas chez des malades de 23 à 25 ans. Aucune maladie du cœur et des poumons ne compliquait l'asthme.

Le salicylate de cocaïne est administré sous forme d'injections sous-cutanées à la dose de 40 centigrammes au début de l'attaque. Le premier malade, qui compte dans sa famille des personnes atteintes de maladies du poumon, et chez lequel l'asthme dure depuis sept ans, a été soulagé après la troisième injection.

Deux autres injections ont arrêté les attaques qui, auparavant, avaient lieu toutes les nuits. Dans le second et le troisième cas, le traitement a agi plus rapidement. Dans un seul cas, les injections ont causé une légère sensation de faiblesse et l'apparition de taches noires devant les yeux, mais ces symptômes disparurent rapidement. Il est impossible de tirer de ces expériences des conclusions démontrant que le salicylate de cocaïne donnerait des résultats permanents. Des essais plus nombreux montreront peut-être qu'il n'agit que comme palliatif. C'est, du reste, dans l'espoir que les médecins entreront dans cette voie de recherches que le professeur Mosler a publié le résultat de ses expériences.

(*Brit. med. journ. et Nouv. Remèdes.*)

Traitement de la coqueluche par les pulvérisations d'eau phéniquée. (Goldschmidt.)

L'auteur ajoute beaucoup d'importance à son *modus faciendi.* Il fait pulvériser une solution d'acide phénique (4 à 5 0/0), au moyen d'un petit pulvérisateur Richardson, qu'on promène dans la chambre, tout en le maintenant en fonction. Le jet du pulvérisateur est dirigé de tous côtés, sur les tentures et les objets de literie. L'opération est renouvelée toutes les deux ou trois heures, et l'on pulvérise à chaque fois la valeur de 40 à 60 grammes de la solution, suivant la grandeur de la pièce. Il faut qu'en y pénétrant du dehors on sente une forte odeur d'acide phénique. C'est à la condition de tenir les sujets dans une atmosphère chargée en permanence de molécules d'acide phénique, que M. Goldschmidt a obtenu, depuis douze ans, « des résultats parfois étonnants, satisfaisants toujours ». — Une centaine d'enfants ont été traités de cette façon, et l'extrême simplicité du procédé doit le faire essayer.

Coqueluche. — Croup

Sirop de menthe poivrée	250 grammes
Phénate de soude....................	2 —

Une cuillerée à dessert toutes les deux heures.

Traitement du diabète.

Depuis douze ans, M. Martineau a eu la bonne fortune d'obtenir 67 guérisons définitives, sur 70 diabétiques arthritiques qu'il a traités par l'eau lithinée arsenicale. Le procédé, qui lui a été suggéré par le professeur Rouget, consiste à mettre dans le globe supérieur d'un appareil à eau de seltz (système Briett) de la capacité d'un litre environ :

1° Un paquet contenant 20 centigrammes de carbonate de lithine ;

2° Une cuillerée à bouche de la solution suivante :

Eau distillée 500 gr.

Arséniate de soude 0,20 cent.

Cette eau est bue pendant le repas, mélangée au vin. Le contenu de l'appareil doit faire trois repas au moins.

Le régime n'est pas modifié ou ne comporte qu'une certaine réserve sur les féculents, les fruits et le sucre.

Aucun traitement particulier n'a été suivi, dit-il, et c'est bien à la recette que je recommande qu'il faut attribuer les bénéfices obtenus. — Lorsque le diabète est traité isolément soit par la lithine, soit par l'arsenic, le résultat n'est plus le même.

Traitement de l'érysipèle (Péan).

Le Dr Péan préconise contre l'érysipèle, à quelque endroit qu'il soit placé, le traitement suivant :

Badigeonner toute la rougeur avec un mélange à parties égales d'essence de térébenthine et d'éther. Recouvrir aussitôt après d'une épaisse couche d'amidon. Recommencer toutes les trois heures.

Deuxième réponse. — Peur ne pas manquer de galanterie vis-à-vis de notre confrère Duval, nous conviendrons que, pour certaines femmes, l'amphithéâtre de médecine opératoire peut avoir plus d'attraits que le banal gynécée où nos braves mères nous ont élevés.

Mais pourquoi conteste-t-il aux documents que nous avons réunis sur l'existence de la syphilis chez les anciens peuples de l'Orient, la précision suffisante pour élucider l'histoire de cette maladie, puisqu'il n'a pu encore (faute de temps), se rendre compte de leur valeur ? Si la syphilis n'était pas la conséquence fatale de la prostitution, comme nous en avons donné des preuves accablantes, il faudrait faire table rase de tous les monuments écrits et figurés de l'histoire, et traduire en musique la légende du grand Colomb, qui trouva l'Amérique..... D.

NOUVELLES

La rougeole et la fièvre typhoïde sévissant actuellement parmi la garnison de Périgueux, les territoriaux qui viennent d'arriver dans cettte ville ont été casernés en ville dans un atelier de carrosserie. On a pris toutes les précautions pour éviter la contagion.

***

Une épidémie de rougeole assez grave a éclaté à bord du transport-hôpital le *Bienhoa* qui vient d'arriver du Tonkin à Toulon. L'épidémie a été importée par un soldat d'infanterie de marine embarqué à Tourane, et malgré les mesures d'isolement, soixante personnes ont été atteintes pendant la traversée. Deux sont mortes en cours de voyage, dix ont été mises à terre à Port-Saïd, les autres étaient complètement guéries à leur arrivée en France.

***

Une épidémie de rougeole à éclaté à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; l'infirmerie est entièrement occupée par les malades ; un élève a succombé.

***

Un enfant de six ans, nommé J. Sintès (de Maison-Cerrée), fut mordu le 19 janvier dernier par un chien enragé à la face et à la main gauche. Mis en traitement à l'Institut Pasteur le 23 janvier, il est mort de rage le 24 février, onze jours après la fin du traitement.

***

Parmi les tableaux destinés au prochain Salon, on en cite un, de M. Gervex, qui représentera la clinique de M. Péan, à l'hôpital Saint-Louis, et un autre, de M. Brouillet, celle de M. le professeur Charcot, à la Salpêtrière.

***

Nous venons de recevoir l'*Almanach-Annuaire* de l'Electro-Chimie et de l'Electricité, livre très bien fait et très utile pour toutes les personnes qui s'occupent d'électricité. Les renseignements précieux y fourmillent, et aussi, — en excellent ordre — les adresses de tous les producteurs et commerçants en ces sortes de produits. — L'*Annuaire d'Electricité* est publié par un homme des plus compétents en la matière, M. Firmin Leclerc, 72, rue Louis-Blanc.

Prix, 2 fr. 50, et 2 fr. 75 *franco* par poste.

PRODUITS RECOMMANDÉS

Le Gérant-rédacteur en chef, Docteur Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 15 et 16 — 13e Année   Paraissant le Dimanche   24 Avril 1887.

Médecine publique   LE MÉDECIN   Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

LES AUXILIAIRES DE LA PROSTITUTION A ROME

(Suite)

Ce châtiment, c etait, comme nous le verrons, les maladies des organes de la génération : les écoulements, les ulcères, les condylomes de l'anus. Et comment aurait-il pu en être autrement avec les ignobles pratiques de l'onanisme et de la sodomie, les femmes demandant à des Phallus artificiels les sensations que leurs sens blasés étaient impuissants à éprouver dans les relations naturelles, les hommes ayant recours, pour réveiller leur virilité, à des suppositoires irritants, à des moyens factices dont faisaient particulièrement usage les libertins, amollis par tous les raffinements de la prostitution. Ils désignaient ces engins obscènes sous le nom de *fascina*, expression dont se sert Pétrone dans la description des mystères, « qui rendent aux nerfs leur entière vigueur ». Et voici en quoi consistaient ces mystères :

Simul que profert Œnothea scorteum fascinum, quod ut oleo et minuto pipere atque urticæ trito circumdedit semine, paulatim cœpit inserere ano meo... Viridis urticae fascem comprehendit, omniaque infra umbilicum cœpit lenta manu cædere (1). Ce qui signifie (2) :

« A ces mots, Œnothée apporte un phallus en cuir, le saupoudre de poivre et de graines d'ortie pilée détrempée d'huile, il me l'introduit par degrés dans l'anus... Puis, saisissant une poignée d'orties vertes, m'en fouette à petits coups le basventre. »

Œnothée, est-il besoin de le dire, était une magicienne, une prêtresse, une horrible vieille, qui faisait de la thérapeutique aphrodisiaque, comme toutes les *sagæ* de Rome.

Comme autres auxiliaires de la prostitution, il faut mentionner tout le personnel des bains publics, car il est bien certain que les lupanars et autres lieux de la prostitution légale n'étaient pas les seuls endroits de débauche à Rome. Les Thermes étaient de ceux-là, et c'est avec raison que Pétrone a dit d'eux :

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora sana;
Et vitam faciunt balnea, vina, Venus.

Les bains, les vins, l'amour détruisent la santé du corps, et cependant ce qui fait le charme de la vie, ce sont les bains, les vins et l'amour.

Vers trois heures de l'après-midi, les cloches annonçaient l'ouverture de ces établissements. Les uns étaient destinés à l'aristocratie, les autres au peuple. Le prix d'entrée dans ceux-ci était extrêmement modique, et quelques bains étaient même gratuits, car ils avaient été fondés et ils étaient entretenus par de riches particuliers, comme un moyen de propagande électorale. Dans le principe, les Thermes étaient construits de manière à laisser les salles dans une demi-obscurité, et les sexes étaient séparés. Mais ensuite on laissa largement entrer la lumière, et ils furent communs aux deux sexes. Cette promiscuité amena fatalement les plus grands désordres dans les mœurs. Il y avait des piscines qui pouvaient contenir jusqu'à mille personnes. Hommes, femmes, enfants grouillaient dans l'eau dans le plus complet état de nudité. Dans ces vastes lupanars aquatiques, le champ était vaste pour la prostitution. Et, sous les yeux des édiles, elle s'y étalait avec le cynisme le plus parfait. Non seulement, il s'y donnait des rendez-vous, non seulement il s'y commettait publiquement des scènes d'impudicité, mais encore des obscénités monstrueuses. Les Lesbiennes romaines offraient aux hommes leurs plus impures caresses, et apprenaient leur art aux esclaves et aux enfants. On désignait ces derniers sous le nom de *fellatores* et les femmes sous celui de *fellatrices*. Et toutes ces passions dégoûtantes se montraient en plein jour. Qu'on lise Juvénal, les vers satiriques de Martial, les comédies de Plaute et de Térence. Des matrones abandonnaient leur corps à des masseurs de profession : *Unctor sciebat dominam suam hujusmodi titillatione et contrectatione gaudere.* Juvénal avait dit la même chose dans un vers célèbre. Tels étaient les Thermes : des endroits de prostitution publique, de débauche et d'excès de tous genres, car on y mangeait souvent, on y buvait, on y jouait, on s'y livrait à toutes les voluptés impures, malgré les édits de certains empereurs, de Marc-Aurèle et d'Alexandre Sévère, malgré les énergiques protestations des citoyens honnêtes, qui prévoyaient les malheurs dont était menacée la patrie latine.

La prostitution trouvait encore un asile dans les tavernes, les auberges et les cabarets. Dans la taverne ou *popina*, on voyait dans une salle sombre et voûtée du rez-de-chaussée des hommes et des filles attablés, au milieu des tonneaux et des amphores. Là aussi, ils buvaient, mangeaient, jouaient et se livraient à toutes les débauches. Dans les auberges, *cauponæ* il y avait des chambres qu'on louait aux consommateurs. Quant aux *aiversoria*, ils n'étaient que des hôtels garnis où on logeait à la nuit.

(2) Petrone. Satyricon. Cap. CXXXVIII.
Traduction de H. de Guerle, inspecteur d'Académie, et de M. de Guerle, censeur du lycée Louis-le-Grand.

Les édiles avaient la surveillance de ces établissements et de ces bouges où se réfugiaient, la plupart du temps, les criminels et les filles insoumises, qui voulaient s'affranchir de la taxe de la prostitution. Les hôteliers étaient responsables de toutes les infractions qui se commettaient chez eux, et l'édile leur infligeait de nombreuses amendes qu'ils devaient payer séance tenante, ou si non recevoir, *coram populo*, un certain nombre de coups de verges administrés par les licteurs.

Les souterrains des boulangeries où étaient installées les meules pour moudre le blé servaient aussi de refuge aux filles vagabondes et à leurs acolytes. L'édilité y faisait ses meilleurs râfles, mais ne s'opposait pas au triste commerce qui s'y pratiquait jour et nuit.

Enfin, comme autres lieux de prostitution, il faut mentionner les recoins obscurs qui se trouvaient sous les gradins du cirque, entre les colonnades et les *caveæ*, où étaient enfermés les gladiateurs et les fauves. Les jours où il y avait des jeux publics, toutes les courtisanes de bas étage venaient se prostituer dans les dessous humides des arènes. Des places qu'elles occupaient dans l'intérieur de l'édifice, elles faisaient des signes aux spectateurs et les entraînaient au dehors par les *vomitoria*. Cela durait pendant toute la représentation, et on ne voyait qu'elles et les crieurs publics, qui leur servaient de souteneurs, aller et venir dans les escaliers des *cunei* et les *præcinctiones*, promenoirs circulaires situés entre le *podium*, où se tenaient l'empereur, les vestales, les sénateurs et les chevaliers, et les degrés de pierre, *popularia*, réservés au peuple. Les édiles toléraient ces impudiques orgies, qui n'offensaient que très peu, à la vérité, la morale publique, et ne demandaient aux hôteliers, logeurs, boulangers, crieurs publics, auxiliaires et souteneurs des prostituées, qu'à payer exactement la taxe, le *meretricium*.

LOIS ET RÈGLEMENTS DE LA PROSTITUTION A ROME

Grâce aux lois sévères de Romulus et à l'habileté de ses successeurs, l'institution du mariage, créée surtout au point de vue politique, donna aux femmes des mœurs sévères, qui furent l'élément principal de la grandeur romaine. Les lois de Romulus, au nombre de quatre, étaient nécessaires pour mettre un frein à la violence des passions de ces hommes à demi sauvages, et établir la principale base sociale du nouvel Etat. Mais les dispositions du code matrimonial, gravées sur les tables d'airain du Capitole, ne concernaient que les citoyennes ; la plèbe affranchie resta livrée au concubinage et à la prostitution. Ce fut là une grande faute politique, fatalement destinée à entretenir ce foyer de corruption, qui s'étendit, sous l'Empire, après les grandes guerres asiatiques, à toutes les classes de la société, et amena progressivement la décadence des Romains.

Le mariage jouissait à Rome d'une considération et d'effets civils plus ou moins étendus, suivant les formes dans lesquelles il était contracté. Celui qui se faisait par le sacrifice de la *confarration*, c'est-à-dire par l'usage du même pain que mangeaient les époux lors de la cérémonie, était regardé comme le plus honnête ; c'était celui qui conférait le plus de droits à la femme, de même que les titres les plus respectables. Le mariage par *usucapion*, moins respecté et auquel on donnait le nom de demi-mariage, se formait par la simple cohabitation d'un an, pourvu qu'il n'y eût pas une interruption de trois jours consécutifs : il devint fréquent par le relâchement des mœurs. Le concubinage n'avait rien d'absolument honteux ; il passait pour une troisième espèce de mariage ; les lois l'appelaient une coutume licite.

Cependant cet état, dont la légalité ne reposait que sur l'intention apparente de ceux qui l'embrassaient, dont l'existence n'était déterminée que par la présomption de leur volonté, *ex sola animi destinatione*, ainsi que s'en exprime le législateur, prenait la dénomination de noces non juridiques, *injustæ nuptiæ* La concubine n'était pas épouse, elle en tenait la place et elle en était distinguée par les vêtements. Les enfants, quoique admis dans le commerce des autres citoyens, ne faisaient pas partie de la famille de leurs pères ; ils n'en héritaient point ; et lorsqu'il ne fut permis de prendre en concubinage que des femmes de condition servile, ou nées de parents obscurs ou qui, d'une naissance illustre, auraient dégénéré en se livrant à la prostitution, en exerçant d'autres métiers également bas et méprisables, les concubines furent envisagées d'un œil défavorable ; on les distingua peu des prostituées ; la débauche publique n'étonna plus les mœurs, elle en fit partie (1).

Les historiens nous ont fait connaître le mépris des Romains de la République pour l'adultère, les supplices horribles infligés aux femmes coupables, livrées publiquement aux assauts d'un âne, attelées comme des bêtes au char d'un bourreau, et finalement condamnées à la prostitution publique. Mais pendant que la matrone, *mater familias*, était entourée de respect et d'honneurs, pendant que les vestales étaient chargées d'entretenir sur les autels le feu sacré de la pudeur, beaucoup de femmes et de filles du peuple se soumettaient au pire des esclavages : à la prostitution.

Le grand juriste Domitius Ulpianus, l'auteur du *Liber singularis regularum*, dont les travaux de droit romain ont été presque entièrement reproduits dans les *Pandectes*, nous a laissé, sous le titre de *De ritu nuptiarum*, le définition légale de la prostitution à Rome. Voici ce qu'il dit :

Une femme fait un commerce public de prostitution, quand non seulement elle se prostitue dans un lieu de débauche, mais encore lorsqu'elle fréquente les cabarets et d'autres endroits dans lesquels elle ne ménage pas son honneur.

On entend par un commerce public le métier de ces femmes qui se prostituent à tous venants et sans choix. Ce terme ne s'étend pas aux femmes mariées qui se rendent coupables d'adultère ni aux filles qui se laissent séduire.

(1) Sabatier, Législation romaine — Terrasson, *Histoire de la Jurisprudenee romaine.*

Une femme qui s'est abandonnée pour de l'argent à une ou deux personnes n'est point censée faire un commerce public de prostitution.

Octavianus pense avec raison que celles qui se prostituent publiquement, même sans prendre d'argent, doivent être mises au nombre des femmes qui font commerce public de prostitution.

Les filles publiques n'étaient pas comprises dans les recensements de la population, mais elles étaient inscrites sur les registres de la prostitution tenus par les édiles, qui leur délivraient alors l'équivalent de la moderne *carte de préfecture*, une licence de débauche, en latin *licentia stupri*. Ce permis de prostitution ne fut, pendant longtemps, délivré qu'aux femmes plébéiennes ; mais, sous l'empire, quand la dépravation eut atteint ses limites extrêmes, les patriciennes, *ingenuœ*, réclamèrent leur inscription (1).

Les prostituées étaient notées d'infamie, ce qui entraînait légalement la *mort civile*. Cet état était également et avec raison imposé aux gens qui s'adonnaient au commerce du proxénétisme, au *lenocinium* (2). La note d'infamie était une tache *indélébile*, qui atteignait tous les agents de la prostitution, les filles publiques et leurs patrons, le *leno* et la *lena*, les cabaretiers, hôteliers, loueurs, boulangers, parfumeurs et autres marchands, désignés sous le nom générique de *meretrices*, c'est-à-dire tous ceux qui spéculaient sur ce honteux trafic du corps humain. Car la turpitude, disait la loi, n'est pas abolie par l'intermission.

Par une contradiction avec l'esprit de la loi romaine tous les *meretrices*, qui étaient privés de leurs droits civils, étaient cependant soumis à l'impôt proportionnel envers la ville ; ils avaient à payer le *vectigal* ou le *meretricium*.

Ce fut Caligula qui eut l'idée de frapper d'un impôt la débauche publique, comme cela se pratiquait en Grèce, sans l'affermer cependant. Alexandre Sévère, trouvant que cet argent ne sentait pas bon, ne consentit à le recevoir que sous le nom de taxe affectée à l'entretien des édifices publiques. L'histoire ne nous dit pas si le budget des monuments publics vint s'ajouter à la liste civile de cet empereur. Cela aurait été un précédent très remarquable de ce que les financiers politiques appellent virement. Théodose et Valentinien l'abolirent complètement, mais leurs successeurs le rétablirent sans vergogne. Anastase, enfin, le fit disparaître pour toujours.

(1) Des femmes de sénateurs et de chevaliers sollicitèrent d'être comprises, comme *meretrices*, sur les registres des édiles, pour se soustraire aux châtiments qui les menaçaient, à la surveillance de leur famille, et mener la vie licencieuse qui leur plaisait.

Voici, d'ailleurs, ce que dit Tacite, *Annales Lib.* II Cap, LXXXV : « Le Sénat fit cette année des règlements sévères pour réprimer la dissolution des femmes. On interdit le métier de prostituée à celles qui auraient un aïeul, un père ou un mari chevalier romain ; car Vistilia, d'une famille prétorienne, avait été chez les édiles pour se faire inscrire sur la liste des filles publiques (*nam Vestilia, prœtoria familia genita, licentiam stupri apud œdiles vulgaverat*), d'après un usage de nos pères qui pensaient qu'une femme serait assez punie par la seule déclaration de son impudicité. (*More inter veteres recepto, qui satis pœnarum adversum impudicas in ipsa professione flagitii credebant.*)

(2) De ritu nuptiar. Lib. XXII, tit 2.

Une autre loi relative à la prostitution défendait aux citoyens d'épouser des esclaves affranchies par les *lenones*, interdisait aux filles publiques de se marier, et aux sénateurs d'épouser des filles de *lenones*.

Des règlements de police imposaient à toutes les prostituées un costume particulier. A la place de la stole pudique des matrones, qui tombait jusqu'aux pieds, elles ne devaient porter qu'une tunique courte et une toge ouverte par devant, ce qui leur fit donner le surnom de *togatœ*. A une certaine époque, elles empruntèrent aux courtisanes asiatiques les robes de soie transparente, *sericœ vestes*, qui permettaient de voir toutes les parties du corps dans toute leur nudité. Les matrones, sous l'Empire, adoptèrent cette mode et prirent à leur tour cette livrée d'infamie, qui a tant indigné Sénèque. « Nous faisions venir à grands frais, disait-il, ces étoffes des pays les plus éloignés pour que nos femmes, n'aient rien de plus à montrer en secret à leurs amants. » Les bandelettes blanches, *vittœ tenes*, qui retenaient les cheveux des jeunes filles et des honnêtes femmes leur étaient interdites. Elles devaient se coiffer d'une perruque blonde ou se faire teindre les cheveux en jaune, qu'elles cachaient dans la rue sous un capuce, *palliolum*. Au cirque ou au théâtre, dans les réunions publiques elles avaient une coiffure spéciale : la mitre, le nymbe ou la tiare, à leur choix, avec des fleurs et quelquefois une parure d'or ou de pierreries. La mitre moins coupée que celle de nos prélats, était également ornée de deux pendants qu'elles ramenaient sur les joues.. Enfin, elles devaient avoir les pieds chaussés de sandales. Les brodequins étaient réservés aux matrones.

Par un arrêté de Domitien, il leur fut défendu de se promener dans les rues en litière. (1) Car ce véhicule, réservé, dès son apparition, aux matrones enceintes, devint bientôt, pour les grandes courtisanes, une sorte d'alcove ambulante, portée par huit esclaves, où elles faisaient monter leurs amants de passage auxquels elles se livraient, après avoir tiré les rideaux. Quand elles étaient seules, *in patente sella*, elles se montraient dans les promenades publiques, étalées horizontalement sur leurs coussins, cherchant à attirer les regards des hommes et à provoquer leurs désirs. Après Domitien, elles reprirent l'usage de la litière et les femmes mariées en firent autant, ce qui fit dire à Sénèque : « Alors les matrones romaines se couchaient dans leurs voitures comme pour se mettre à l'encan. »

(A suivre.) Dr Dupouy.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Seance du 15 *avril* 1887.

M. Hétier donne lecture d'un rapport sur un système de wagons dits : « solidaires, » destinés par l'inventeur à la construction des

(1) Cet arrêt de Domitien, relatif aux prostituées, comme ceux d'Auguste et de Tibère, n'était qu'un acte d'hypocrisie. Ces monstres couronnés se paraient, en montant sur le trône, des dehors de la vertu et affectaient le plus grand zèle pour la pureté des mœurs, tout en donnant l'exemple des plus sales excès. Mais, comme le dit Sabatier, que peuvent les lois dans l'intérêt des mœurs, quand les mœurs sont ouvertement outragées par ceux-là mêmes qui font les lois?

cheminées. Au dire du pétitionnaire, ces wagons auraient la propriété de remédier aux inconvénients qui peuvent résulter, tant pour l'hygiène que pour la sécurité, des communications ouvertes entre deux tuyaux de cheminée voisins.

M. le Rapporteur rappelle que le système des wagons solidaires satisfait aux dispositions de l'ordonnance de police du 15 septembre 1875, sur les incendies, mais qu'il faut laisser au temps et à l'expérience le soin de démontrer les avantages ou les inconvénients de ce système. Il ajoute que la jurisprudence constante du Conseil étant de s'en tenir, sur toutes les questions, à des prescriptions d'ordre scientifique, il ne lui appartient pas de se prononcer sur les mérites d'un système breveté dont les avantages peuvent être obtenus par d'autres procédés, connus ou inconnus.

M. le docteur Dujardin-Beaumetz donne lecture du rapport suivant :

« Monsieur le Préfet,

« Vous m'avez demandé de faire une enquête sur un décès par la rage qui a eu lieu le 20 mars à l'Hôtel-Dieu.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce cas de rage ne peut être compris parmi ceux qui constituent la statistique des cas d'hydrophobie du département de la Seine.

« Il s'agit, en effet, d'un pâtre de la vallée de la Séréna-Badajoz (Espagne), qui a été mordu fort grièvement, le 15 février dernier, par un loup enragé. Cet animal avait aussi attaqué et mordu plusieurs passants parmi lesquels le fils de ce pâtre. Ce dernier étant mort de la rage, le père prit peur et accourut au laboratoire de M. Pasteur, où le traitement fut commencé le 15 mars : trois jours après, le 18, il était pris des accidents rabiques auxquels il succomba le 20, à l'Hôtel-Dieu.

« L'époque tardive (un mois après la morsure) à laquelle les inoculations anti-rabiques ont été pratiquées d'une part et l'explosion des accidents rabiques trois jours après le début du traitement, de l'autre, permettent d'affirmer que ce malade était déjà en puissance de rage et sous l'imminence des accidents rabiques lorsqu'il s'est décidé à recourir au traitement par les inoculations.

A propos des résultats obtenus par l'application de la loi Roussel dans le département de la Seine

Communication de M. Blache à l'Académie

En examinant les différents modes d'élevage employés pour les 4,817 enfants surveillés en 1885, on en trouve :

Confiés à des nourrices au sein	2,480
Confiés à des nourrices au biberon	1,792
Confiés à des sevreuses ou à des gardeuses	545
	4,817

ce qui fait qu'un peu plus de la moitié des enfants surveillés actuellement sont élevés au sein et un peu plus du tiers au biberon. L'obstacle principal à l'élevage au sein est le prix élevé de ce mode d'allaitement.

Au point de vue du sexe, sur 4,817 enfants surveillés en 1885, on compte :

Garçons	2,541
Filles	2 276
	4,817

Comme la surveillance a pour but, et, je suis heureux de l'ajouter, pour effet de diminuer les chances de mortalité, il est intéressant d'étudier les causes de mortalité et d'examiner la nature des maladies d'après les modes d'élevage, les quartiers, les saisons, le sexe, l'état civil, l'âge et la durée du séjour chez la nourrice.

En 1885, il est mort 403 enfants sur 4,817. Le nombre correspondant en 1884 avait été de 413. Il y a donc diminution de 0 44 0/0 en faveur de l'année 1885, où la mortalité a été de 8 36 0/0.

Quant à la nature des maladies, on peut dire, en résumé, que sur 100 enfants décédés :

21 ont succombé à des *maladies du système nerveux* ;
18 ont succombé à des *maladies de l'appareil respiratoire* ;
45 ont succombé à des *maladies de l'appareil digestif ;*
10 ont succombé à des *maladies épidémiques ou contagieuses* ;
6 ont succombé à des *maladies diverses.*

Par rapport au mode d'élevage, on trouve que sur 1,000 enfants surveillés, 74 étaient élevés au sein et 113 au biberon, et que les uns et les autres ont succombé aux diverses maladies dans les proportions suivantes :

Enfants élevés au sein

Maladies du système nerveux	18
Maladies de l'appareil respiratoire	16
Maladies de l'appareil digestif	25
Maladies épidémiques ou contagieuses	10
Maladies diverses	5
	74

Enfants élevés au biberon

Maladies du système nerveux	20
Maladies de l'appareil respiratoire	14
Maladies de l'appareil digestif	68
Maladies épidémiques ou contagieuses	7
Maladies diverses	4
	113

La statistique de la mortalité par quartiers ne donne pas lieu à des observations bien concluantes. En somme, jusqu'à présent, les chiffres n'ont pas démontré que le séjour dans la capitale soit pernicieux pour les nourrissons.

Par rapport aux saisons, on peut dire que c'est dans la saison d'hiver et dans celle d'automne que la mortalité infantile atteint son minimum, tandis qu'en été elle atteint son maximum.

A l'égard du sexe, la mortalité, en 1885, s'est élevée pour le sexe masculin : on compte, en effet, au cours de cette année, un total mortuaire de 57.08 0/0 pour les garçons, et de 42.92 0/0 pour les filles.

Au point de vue de l'âge, on a constaté que la mortalité avait atteint son maximum pendant les 1er, 2e, 3e et 4e mois, pour suivre de là une marche successivement décroissante.

Bière et Cercueil

« Nu, j'ai quitté le ventre de ma mère; et nu je descendrai dans mon dernier berceau ». Job.

Pourquoi : bière? et pourquoi cercueil? n'ayant temps ni goût pour faire de l'érudition à coup de dictionnaire, il faut bien se servir du mot : *bière*, encore qu'il soit absurde ; pour désigner la chose qui est un : cercueil, auquel il se faut tenir.

Le cercueil donc, est de la plus haute antiquité — variés en sont les formes, les matériaux et les conditions — mais ceci est l'affaire des érudits — il ne s'agit ici que d'étudier ses avantages et ses inconvénients, à tous les points de vue.

Envisagé par rapport à l'inhumation, le cercueil est anti-naturel, anti-hygiénique : en ce sens qu'il va à l'encontre du but inhumatoire, puisqu'il retarde l'action chimique de la destruction, en conservant plus qu'il ne le faudrait, les éléments putrides, liquides et graisseux, qui y sont renfermés.

Plus un cadavre est mis, par le cercueil, à l'abri du contact de

la terre à laquelle il se doit agréger, au moyen d'un hermétisme plus ou moins complet ; moins il correspond vite au véritable but de l'inhumation, hormis après une trop longue période inhumatoire.

En contact direct, ou plus direct, avec la terre, et, si surtout celle-ciest de nature très perméable, un cadavre disparaîtrait (peut-être) en 5 ans ; certainement, au bout de dix années.

Tout au contraire, couchés dans un cercueil moyennement conditionné, on en peut retrouver, et encore trop reconnaissables, n'eussent-ils pas les conditions de l'embaumement et de la momification, après des périodes considérables, — tout le sous-sol de la vieille Egypte en est la preuve.

Mais quoi, elle avait et nous avons encore la sentimentale manie de la survivance, plus ou moins indéfinie de la forme morte à celle de la forme animée.

D'où aussi, et inversement, cette autre idée plus juste, mais qui fut peu pratiquée, d'inhumer sans cercueil, à l'aide d'un simple suaire, en vue d'une disparition plus rapide des cadavres.

Une gravure du vieux Paris nous en fournit la preuve ; elle représente le cimetière des Innocents au XVI[e] siècle, — le jour même de l'assassinat de Henry IV. — D'un côté, on y poursuit le régicide qui s'y réfugie, peut-être comme en un lieu d'asile consacré ; tandis que, de l'autre, on procède à l'inhumation d'un cadavre, seulement enveloppé d'un suaire de toile.

Les deux fossoyeurs, au moyen de liens, enserrent, l'un, les pieds, l'autre les épaules du mort, et le font ainsi glisser dans la fosse. — Le séant doit ainsi en atteindre le fond avant les extrémités, à cause de la flaccidité du corps.

Le clergé préside à l'opération, à laquelle il ne manque que .. le cercueil.

Ainsi, le corps devait, en peu de temps, s'agréger, s'assimiler à la terre, quoique le cimetière des Innocents fût peu vaste ; et que, d'autre part, la population fût très dense — qu'en outre, les *Campo Santo* fussent nombreux, puisqu'ils étaient paroissiaux ; si bien que les relèvements n'avaient pas lieu ; on avait donc compris qu'il était cependant nécessaire que l'œuvre de terre fût, quand même, très rapide.

En effet qu'aurait-on remis à jour ? rien. — On inhumait donc sans cesse et l'on n'exhumait jamais. — Et cela valait infiniment mieux.

Les temps sont bien changés, la densité de la population a nécessité d'immenses nécropoles, sans cesse de plus en plus insuffisantes. On se vit donc forcé de mesurer de plus en plus avaricieusement l'espace inhumatoire d'abord, et le temps de l'inhumation ; à ce point que ces immenses charniers sont devenus de réels dangers pour la santé des survivants ; notamment aux entours de grands centres de population.

Paris seul n'a pas moins, dans sa banlieue, et sans cesse, de 400,000 cadavres en travail de putréfaction ; et l'on n'en relève pas moins, en un état horrible et dangereux, de 60,000 par an, pour les jeter pêle-mêle à l'ossuaire, et faire place aux nouveaux arrivants. C'est monstrueux !

D'où l'idée, tout au moins, qui se pratique dans quelques parties de l'Angleterre et du Canada, d'inhumer les morts dans des cercueils d'osier à claire-voie, de façon à permettre à l'œuvre de terre, de s'accomplir plus vite ; or, là, le sol ne fait pourtant pas défaut.

La terre ne semble-t-elle pas dire au corps « quels que soient les obstacles que tu m'opposeras ; tu es, tu seras à moi ; soit plus tôt, soit plus tard ? Tu viens de moi, tu reviens à moi, tu es moi ; tu seras à moi ».

Et des humanités mal inspirées par un funeste sentimentalisme ont dit : ce sera le plus tard possible ; nous ferons des *coffres* si solides, qu'ils résisteront *toujours*, ce qui n'a pas de sens ; mais *longtemps*, ce qui en a un.

Et elles inventèrent le cercueil.

D'autres ont dit : O terre, puisqu'il faut revenir à toi, puisque nous sommes toi et à toi ; mieux vaut que ce soit plus tôt que plus tard ; et ils imaginèrent l'incinération immédiate après le décès.

Elles la pratiquèrent d'abord grossièrement, et par nombre de moyens ; ceux qui étaient à leur disposition, et l'opération en était, en somme, si effroyablement repoussante, soit que ce fût la « *grillade* », horreur ! — soit que ce fût la cuisson à l'eau qui n'était pas moins répugnante, qu'elles durent y renoncer

Saint Laurent fut « *grilladé* ! » et certains missionnaires dont les ossements reposent dans la chapelle, dite des Carmes, à Paris, rue de Vaugirard, furent cuits dans l'eau bouillante, comme des légumes secs, — d'autres le furent dans l'huile, dans de la fonte de fer et de cuivre en fusion, et ce dernier mode avait du moins le mérite d'une extrême rapidité, sans fumée ni odeur quelconque.

En attendant, et ce sera long, que la crémation, la vraie, la bonne, telle qu'elle peut être pratiquée à cette heure du XIX[e] siècle, soit d'une pratique à peu près constante — nous en sommes loin, malgré et à cause de la mauvaise loi sur les funérailles, telle qu'elle est conçue et sera édictée, — en attendant donc ce moment, il semble nécessaire, que, en fait d'inhumation, les cercueils dont il est impossible de défendre l'usage, soient du moins, de moins en moins résistants à l'action destructive de la terre, afin que son œuvre s'accomplisse de plus en plus rapidement.

On ne saurait donc trop exhorter les personnes de vrai bon sens, à ne se servir que de cercueils les plus élémentaires ; et l'administration a tolérer ceux en osier, à claire-voie, ou même à s'en passer tout à fait. En tous cas, à se priver des doubles ou triples cercueils, ou même de simples, qui sont de véritables constructions que la terre a tant de peine à entamer, encore qu'elle y arrive toujours.

Mais quelle grosse affaire, quelle pesante routine à soulever et à détruire !

Pas d'illusion — tout possible que cela soit, cela ressemble presque à de l'utopie, encore que, comme la crémation, rien ne soit plus pratique.

La possibilité n'en est plus, à ce point d'être contestable — c'est la bonne volonté qui fait défaut et la regressive indifférence et le sentimentalisme ridicule.

Avec elles, l'horreur du : *Ce qui ne se fait pas*, jointe à l'attachement : *Ce qui se fait* : *non parce que* c'est bon, mais parce que ça se *fait*, on ne vainc pas de tels obstacles par la persuasion — des lois dures — *Duræ leges* — y sont nécessaires. Comment les faire ? et, faites, comment en imposer l'application !

Pas moins que, à défaut de la crémation ; les cercueils d'osier semblent s'imposer, tout au moins au raisonnement.

Conclusion — le cercueil est mauvais, autant que la momification et l'embaumement sont odieux et ridicules, et l'enfouissement rétrograde. — Le dernier mot actuel, en ce qui concerne le traitement des morts et de la mort, c'est donc la crémation ; telle du moins que l'état présent de la science met à même de la pratiquer utilement, décemment, solennellement, raisonnablement, pieusement et majestueusement ; au point de vue de l'hygiène et de l'économie de l'espace nécropolien.

Le cercueil d'osier n'est qu'un moyen transitoire, — il est pourtant raisonnable de le préconiser, jusqu'au moment où l'inhumation sera l'exception et non la règle pour tous. « Nu, dit Job, j'ai quitté le ventre de ma mère ; et nu, je descendrai dans mon dernier lit ».

Il paraît que, en son temps et dans sa bonne ville de Hus, on ne se servait pas de cercueils.

Le cercueil n'est donc en aucun cas indispensable, utile ni naturel, et il est certain qu'il est nuisible au but qu'il s'agit d'atteindre.

C'est ce qu'a voulu, mais probablement sans y parvenir, prouver. .

J. MARET-LERICHE.

Projet de loi contre l'alcoolisme en France

En mars dernier, le Sénat avait nommé une commission d'enquête sur la consommation de l'alcool en France. Cette commission était composée de 18 membres, parmi lesquels MM. les Drs Guyot, Lecherbonnier, Th. Roussel, Testelin, M. Claude (des Vosges), rapporteur.

C'est elle qui avait porté la question de l'alcoolisme devant l'académie de médecine, et qui avait provoqué sur ce sujet la discussion que l'on connaît.

M. Claude vient de déposer son rapport sur le bureau du Sénat. Il propose à l'adoption de la chambre haute, le projet de résolution suivant :

Art. 1. — Le rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la consommation de l'alcool sera renvoyé à M. le ministre des Finances et à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie.

Art. 2. — Le Sénat recommande au Gouvernement les conclusions de la commission d'enquête comme bases d'une réforme fiscale que sa connexité avec les règles de la morale et de l'hygiène publiques rend chaque jour plus urgente.

Voici maintenant celles des conclusions de la commission qui intéressent l'hygiène publique.

. . . .

3° Interdiction de la circulation de tous les alcools, eaux-de-vie, liqueurs, reconnus par l'analyse chimique nuisibles à la santé. Les alcools toxiques, dits supérieurs, devront être absolument éliminés dans la fabrication des spiritueux en général.

. . . .

6° Le contrôle hygiénique des alcools fabriqués est obligatoire. Il sera, autant que possible, opéré à l'aide de l'instrument ou procédé qui fait l'objet de la proposition de loi formulée par la commission d'enquête et adoptée par le Sénat dans sa séance du 19 octobre dernier (1).

7° L'alcoolisation des vins ne pourra pas être opérée avec un autre alcool que l'alcool chimiquement pur. Le degré normal des vins ne pourra pas dépasser 12°. La législation en vigueur s'appliquera aux vins présentant une force alcoolique supérieure à 12° (le degré normal étant ainsi abaissé de 15° à 12°).

8° Le sucrage des vins doit être préféré au vinage, lors même que celui-ci serait pratiqué avec de l'alcool chimiquement pur.

. . . .

Du traitement antiseptique de l'anthrax

Pendant les années 1883, 1884 et 1885, M. Slesarewsky a observé 63 cas d'anthrax, dont 61 guérirent. Les deux autres se terminèrent fatalement. Cinq furent traités par les cautérisations au thermocautère, sept par l'excision et la poudre d'acide salicylique et 51 par l'excision avec le pansement par le sublimé pulvérisé. Dix jours après l'institution de ce dernier pansement la surface de l'anthrax se couvrait de granulations et la guérison s'obtenait rapidement. Aussi, cet observateur compare la valeur thérapeutique du sublimé dans l'anthrax à celle de la quinine dans les fièvres palustres.

M. Morozoff préfère l'acide phénique en injections et sous forme d'une solution à 4 0/0; il considère ce traitement comme le meilleur malgré les douleurs qu'il provoque, mais ne le recommande qu'en l'absence de symptômes adynamiques. C'est alors qu'il lui substitue les cautérisations avec la potasse caustique après avoir pratiqué de nombreuses incisions à la surface de la tumeur. On peut d'ailleurs compléter cette médication par de nombreuses injections hypodermiques d'acide phénique en solution à 2 ou 3 0/0. De 1881 à 1883, il a obtenu 47 guérisons dans une série de 50 cas.

C'est la même méthode que Levantieff a employée avec succès. Il a vu dans l'espace de trois jours les symptômes s'amender et la guérison s'établir. M. Lebedeff a obtenu des guérisons avec l'acide phénique en solution qu'il appliquait à l'extérieur, en même temps qu'il l'administrait par la voie stomacale.

Enfin, M. Indiitnyi a combiné l'incision et la cautérisation par les acides chlorhydrique ou nitrique ou le fer rouge avec les injections sous cutanées de solutions phéniquées à 2 0/0. Il a obtenu quatre succès chez quatre malades où il employa l'acide phénique seul.

Une formule, donnée par M. Gonaieff, est aussi en faveur parmi les médecins russes. Elle consiste dans une solution hydro-alcoolique d'acide salicylique. Cependant elle possède l'inconvénient — que ne présente pas la solution phéniquée, — d'obstruer les canules aiguillées de la seringue à injections.

(*Russkaia Meditz.*)

Traitement de l'anthrax par la méthode antiseptique.

Dans un article de *Lyon medical*, M. le docteur Daniel Mollière fait remarquer que l'anthrax étant la conséquence de l'évolution d'un microbe aujourd'hui défini, il est rationnel d'appliquer à son traitement la méthode antiseptique. Si les lésions sont déjà profondes, si sous un vaste foyer d'anthrax cutané se sont formés des abcès sous-cutanés, l'intervention chirurgicale est de rigueur afin d'obtenir à tout prix une désinfection complète; mais quand le parasite n'a encore envahi que la peau, les indications ne sont plus les mêmes. On peut faire avorter la lésion et enrayer l'évolution de l'anthrax. Cette pratique est surtout utile dans l'anthrax de la lèvre supérieure qui peut avoir de si graves conséquences. Voici comment M. D. Mollière traita un anthrax de ce genre, à marche très rapide, avec douleur très violente et fièvre très intense. Faisant solidement maintenir la tête du malade par un aide, le chirurgien exerça sur la lèvre des pressions légères pendant qu'un jet de solution de sublimé au millième était dirigé sur la surface morbide; on put ainsi faire sortir quelques bourbillons et un peu de pus sans amener une goutte de sang. Il fit ensuite une pâte d'acide borique qui fut appliquée sur toute la surface malade, et laissée jusqu'au lendemain, maintenu par un tampon de coton salicylé et une bande de tarlatane aseptique. Le lendemain la tension avait disparu, la douleur aussi. On put, par des pressions modérées et sans faire souffrir le malade, exprimer encore quelques bourbillons. Même pansement antiseptique que la veille, avec l'acide borique. Au troisième jour la plaie, indolente et souple, présentait l'aspect d'une lèvre atteinte de mentagre parasitaire. Le même pansement fut renouvelé tous les jours. Le onzième jour le malade a pu quitter l'hôpital complètement guéri, portant sur la lèvre une croûte squameuse formée par de l'épiderme et de l'acide borique.

M. Mollière ajoute avoir guéri par cette méthode non opératoire bon nombre d'anthrax, traitement d'autant plus important à préconiser qu'il est infiniment plus facile que le traitement opératoire et qu'il est à la portée de tous.

---

(1) La loi à laquelle il est fait allusion, et qui d'ailleurs n'est pas encore définitive, parle non pas d'un instrument ou procédé pour contrôler les alcools, mais d'un prix qui « sera décerné à la personne qui découvrira un procédé simple et usuel pouvant être mis en pratique par les agents de l'administration pour déterminer dans les spiritueux du commerce et les boissons alcooliques, la présence et la quantité de substance autre que l'alcool chimiquement pur ou alcool éthylique ».

C'est l'Académie des sciences qui doit fixer les conditions dans lesquelles sera distribué ce prix et qui le décernera.

NOUVELLES

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa dix-septième session en Algérie, à Oran, en 1888, pendant les vacances de Pâques.

En prévision des difficultés matérielles que présente l'organisation de ce congrès et en vue d'éviter l'encombrement qui résulterait d'inscriptions prises à la dernière heure et qui augmenterait les embarras du voyage et du séjour pour les personnes qui prendront part à la session, le Conseil d'administration a décidé que, seuls, les membres figurant sur les listes de l'Association de 1887 seront assurés de bénéficier des avantages qui seront accordés à l'occasion du congrès d'Oran.

Les personnes inscrites en 1888 ne jouiront de ces avantages que si le nombre des congressistes ne dépasse pas le chiffre prévu ; elles seront admises par ordre d'inscription.

* * *

ARRÊTÉ RÉGLANT LE CONCOURS POUR LES EMPLOIS DE MÉDECIN DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE PARIS

Le concours pour les emplois de médecin des bureaux de bienfaisance est réglé ainsi qu'il suit :

1° Une épreuve de diagnostic suivie d'une ordonnance écrite en formule.

Les malades seront choisis par les juges avant la séance et tirés au sort par les candidats à mesure qu'ils seront appelés à subir les épreuves.

Il sera donné au candidat dix minutes pour l'examen des malades; cinq minutes pour l'exposition orale du diagnostic et dix minutes pour la rédaction de l'ordonnance, avec formules, laquelle rédaction sera lue à la fin de la séance. Vingt-cinq points seront donnés pour cette épreuve.

Les vingt-cinq points seront divisés en :

a Quinze points pour le diagnostic;

b Dix points pour l'ordonnance.

2° Une consultation écrite sur la conduite à tenir dans un cas de pratique obstétricale (question commune à tous les candidats).

Il sera donné quinze points pour la consultation écrite.

3° Appréciation des titres antérieurs.

Dix points seront accordés à l'appréciation des titres antérieurs.

Les épreuves seront publiques.

Il y aura un concours tous les ans, à moins de vacances exceptionnelles dans les places des médecins des bureaux de bienfaisance.

Les candidats, en s'inscrivant, indiqueront, par ordre de préférence, les arrondissements pour lesquels ils concourent.

Le jury sera composé de quatre médecins des bureaux de bienfaisance, ayant au moins dix années de fonctions et tirés au sort, et d'un délégué de l'Administration centrale.

Les règles générales des concours de l'Assistance publique seront applicables à ce concours.

PRODUITS RECOMMANDÉS

Le Gérant-rédacteur en chef. DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.



N° 17 et 18. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 8 Mai 1887.

Médecine publique — LE MÉDECIN — Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81 | Abonnements: PARIS............... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6 | Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

LES MALADIES VÉNÉRIENNES

chez les Grecs et les Romains

L'existence des maladies vénériennes chez les peuples de l'Antiquité ne saurait être discutée aujourd'hui, en présence des nombreux documents scientifiques et littéraires que nous possédons. Nous avons démontré, dans les chapitres précédents, que la syphilis et la blennorrhagie étaient très anciennement connues en Chine, au Japon, dans l'Inde et dans les autres contrées de l'Asie. Nous avons rapporté des faits indiscutables sur la fréquence des maladies vénériennes chez les Hébreux et les autres peuples de l'Orient. Ces maladies, dont on ne peut attribuer l'origine qu'aux excès vénériens, aux rapports contre nature des hommes et des femmes, devaient affecter fatalement les Grecs et les Romains, qui avaient adopté les mœurs dépravées des Asiatiques, et qui s'étaient adonnés comme ceux-ci à toutes les débauches de la prostitution. Ces débauches, sous l'influence du climat brûlant et humide de l'Orient, avaient déterminé, d'abord chez les femmes, des affections utéro vaginales, qui devinrent contagieuses, et qu'elles communiquèrent aux hommes.

D'après Rosenbaum, Neumann (1) aurait dit, après avoir émis son opinion sur le *morbus phenicus* : « *on trouve dans l'écrit pseudo-galénique une liste de mots qui nous porte à croire que les anciens ont bien connu les affections vénériennes.* » Et en commentant ces mots, l'auteur allemand arrive à conclure que le vice du *fellator* et de *l'irrumator* était une des causes principales de ces maladies.

Les prostitués des deux sexes, qui se livraient à ces sortes de débauches, étaient sujets aux affections de la bouche, de la langue et du palais. Sur eux, tous les satiriques ont lancé leurs plus mordantes épigrammes, et Euripide a particulièrement exprimé le fait dans cette expression : γλωσσαλγεα στομερτον, c'est-à-dire la douleur de langue (la glossalgie), causée par στομα la bouche et εργον l'usage des organes sexuels. La description des *ulcères de la gorge* d'Arétée (2), est considérée, par Rosenbaum, comme une affection syphilitique très bien décrite, mais rattachée à tort à des faits étiologiques mal compris. Ces angines d'Egypte et de Syrie étaient le résultat du *fellare*. « De là s'expliquent, ajoute Rosenbaum, ces βουбασ:ιαα ηλκεα, que Salmasius, mentionne d'après Aétius, et qu'il déclare identiques aux ulcères égyptiens et syriens ; car déjà Hérodote nous a parlé des mystères de Bubastis, aux fêtes d'Isis. L'affection porte ici seulement le nom d'un lieu où elle régnait probablement avec plus d'intensité tandis que Arétée l'attribue au pays entier. »

(1) Manuel de Clinique de Neumann, vol VII, p. 88.
(2) De signis et causis acutorum morborum, cap. 9.

Quant à ces dartres malignes que les Grecs désignaient sous le nom de λεχενες, et les Romains sous celui *d'atra lues* et de *mentraga*, elles ont un cachet vénérien d'autant plus évident qu'elles étaient contagieuses et que leur étiologie se rapporte au vice du *cunnilingere*.

Ces dartres avaient ordinairement pour lieu d'élection les lèvres et la plus grande partie de la face, mais le mal ne se bornait pas toujours aux glandes de la peau ; les bulbes des cheveux en étaient aussi atteints. De là la calvitie suivie d'ulcères du cuir chevelu, dont les ravages étaient extrêmement rapides. Lorsque l'affection se généralisait et envahissait le reste du corps, elle prenait le nom de *psora* ou de *lepra*, symptômes importants au point de vue de l'histoire de la syphilis, car les accidents secondaires échappèrent à la sagacité des médecins de l'Antiquité.

Ils nous ont laissé cependant la description et le traitement de certaines maladies des organes sexuels, dont l'analyse, que nous emprunterons en grande partie à Rosenbaum, permettra de conclure non seulement à l'ancienneté des maladies vénériennes, mais à leur origine dans les débauches de la prostitution, comme l'a fait voir avec une remarquable érudition l'auteur de la *Syphilis dans l'Antiquité*.

GONORRHÉE. — La gonorrhée est ainsi nommée de γονη sperme et de ρειν couler. Galien (1).

C'est une affection des vaisseaux spermatiques et non des organes sexuels, qui ne servent que de chemin à l'excrétion du sperme. Galien (2).

Il faut en distinguer deux espèces, suivant que l'affection est accompagnée ou non d'érection du pénis (3). Galien.

La gonorrhée avec érection du pénis est appelée tantôt satyriasis, tantôt priapisme (4). C'est une espèce de spasme qui ne frappe que le pénis (5). Il est occasionné par une

(1) De locis affect. Lib. VI, cap 6.
(2) De locis affect. Lib. XIV, cap. 10.
(3) De symptom., morb., caus. Lib. II, c[illegible]
(4) De tumor. præternat, cap. XIV.
(5) De usu part. Lib. XIV, c. 10.

affluence des humeurs, surtout de celles qui sont épaissies e mal mélangées (1).

Cependant, Paul d'Egine appelle priapisme cet état spasmodique du pénis, tandis qu'il désigne sous le nom de satyriasis l'affection inflammatoire des vaisseaux spermatiques. Il est inutile de prouver que les deux opinions sont justes, en cela que la gonorrhée spasmodique et inflammatoire est dans les deux cas accompagnée du priapisme. Il n'y a point ou peu de matière secrétée, après quoi les malades se sentent soulagés ; cependant, ils sont attaqués de nouveau du mal jusqu'à ce que la cause de l'érection ait disparu, et alors le pénis diminue (2). Actuarius.

D'après Paul d'Egine, le *parésis* des vaisseaux spermatiques se déclare lorsque la maladie ne diminue pas ou qu'il y a des spasmes généraux. Ceux qui sont atteints de spasme meurent vite avec des sueurs froides et du tympanisme de l'abdomen.

Alexandre Trallianus a vu durer les érections encore après la mort. Cette forme n'est pas fréquente ; elle se trouve principalement chez les jeunes gens (3). Galien. Cette maladie a été observée par Thémison, qui a vu souvent cette maladie en Crète, où elle est très fréquente et où elle est souvent une suite de la pédérastie.

La gonorrhée, sans érection du pénis ou véritable gonorrhée, présente un écoulement continuel et involontaire du sperme. Galien (4). Elle offre de l'analogie avec l'incontinence d'urine, et a, comme celle-ci, pour cause ordinaire, la faiblesse ou l'absence d'énergie des vaisseaux séminifères. Galien.

Souvent l'écoulement est précédé d'une période d'inflammation, par laquelle la maladie se rapproche de la première forme : les malades ont beaucoup de sperme brûlant, qui les excite à l'évacuation, ce qui les affaiblit beaucoup ; mais s'ils évitent le coït ils gagnent le mal de tête et de ventre ainsi que des nausées ; et les pollutions nocturnes leur donnent les mêmes incommodités que le coït même. L'évacuation a lieu avec de la chaleur et de la douleur, et cela non seulement chez les hommes, mais aussi chez les femmes. Galien écrit, en effet (5) : « Un de ces malades m'a dit que non seulement lui, mais aussi les femmes avec lesquelles il exerçait le coït, auraient ressenti une douleur mordante au moment de l'éjaculation. »

Suivant Arétée (6), au contraire, la démangeaison dans les organes sexuels, le sentiment de la volupté et le grand désir du coït n'auraient lieu que chez les femmes. C'est là une assertion qui s'explique, parce que dans les pays méridionaux la durée de l'inflammation est très courte et ordinairement presque imperceptible, à moins que, pendant ce temps, le coït ne soit exercé, ce qui a lieu très souvent. D'ailleurs, le médecin n'a le plus souvent à traiter que la forme chronique.

(1) Meth. med. Lib, XIV, c. 7.
(2) Actuarius. Méth. méd. Lib. I., cap 22.
(3) Méth. méd. Lib. XIV, cap. 7.
(4) De locis affect. VI, cap. 6.
(5) De Sanitate, tuenda, lib. VI, cap. 14.
(6) De morb. chron. sympt. Lib. II, cap 11.

Généralement, le malade ne s'aperçoit de la maladie que lorsque l'écoulement commence; mais celui-ci continue, lorsque l'inflammation est moindre, sans cesse, jour et nuit, sans le sentiment érotique, sans rêves voluptueux, souvent même sans que le malade le sente. Celse (1).

Ce qui s'écoule est une matière liquide, froide, pâle et stérile, qui s'épaissit vers la fin de la maladie, redevient aqueuse, et puis cesse de couler. Alex. Trallianus (2).

Mais, lorsque la maladie continue, surtout chez les jeunes gens, alors la mine des malades ressemble à celle des vieillards : ils deviennent paresseux, flasques, sans courage, timides, stupides, perdent leurs forces, maigrissent, et deviennent incapables de travail ; ils prennent de mauvaises couleurs, deviennent pâles, efféminés, n'ont pas d'appétit, sont froids au toucher, se plaignent de pesanteur dans les membres et dans les lombes ; ils sont faibles et incapables de tout. L'abdomen s'affaisse ainsi que le reste du corps qui se dessèche ; les malades ont les yeux enfoncés dans l'orbite. Galien (3).

La maladie n'est pas dangereuse par elle-même, mais elle peut se compliquer de plusieurs affections, et tend à prendre une marche chronique. Arétée (4), Cœlius Aurelianus.

Il faut bien distinguer la gonorrhée des pollutions nocturnes, qui ne sont quelquefois qu'une affection secondaire. Cœlius Aurelianus (5).

Quant à la gonorrhée des femmes, il est presque impossible de se faire une connaissance exacte de ce que les anciens médecins en savaient, parce que l'idée du sang menstruel corrompu et du ρους γυναικειος par lesquels, selon eux, tout le corps se purifiait des mauvaises humeurs, Galien (6), empêchait complètement une observation sans préjugés, comme dans les temps modernes les fleurs blanches ont été longtemps la cause de la connaissance imparfaite de la blennorrhagie de la femme. Cependant Arétée cite la γονορροια γυναικεια, comme un αλλος ρους λευκος.

Tels sont les documents que nous ont laissés les médecins de l'Antiquité sur la blennorrhagie. Leur principale erreur ne consiste guère qu'à avoir pris pour du sperme l'écoulement muco-purulent, mais à part cela, on voit que leurs observations étaient recueillies avec une scrupuleuse exactitude.

Relativement à l'étiologie, si les médecins grecs n'ont pas spécialement mentionné la contagion par le coït, ils surent reconnaître que la débauche était une des causes principales de la maladie, notamment les accidents de la bouche et des lèvres des *fellatrices* décrits par Arétée, considérés par lui comme de même nature que les ulcères syriens produits par une cause semblable. Les uréthrites occasionnées par le coït buccal ont été observées, d'ailleurs, par les syphiligraphes

(1) De re Méd. Lib. IV, cap. 21.
(2) Lib. IX, cap. 9.
(3) De finit. medic. n° 288.
(4) De morb. chron., lib II cap 5.
(5) Morb. chron., lib V, cap 7.
(6) Galien de sympt. caus., lib III, cap II.

modernes. Et c'est avec raison qu'ils admettent la contagion, comme pour le coït vaginal, puisqu'ils ont constaté dans ces écoulements des gonococcus de la blennorrhagie spécifique. Ensuite, il faut bien admettre que les pertes blanches et les menstrues des femmes grecques et romaines adonnées à tous les excès vénériens, devaient provoquer à ceux qui les approchaient des accidents analogues à ceux que nous constatons journellement

L'Orchite. Galien appelait orchite l'inflammation des testicules (1). D'après Paul d'Egine, l'orchite est caractérisée par de la douleur sous une pression assez forte des doigts, tandis qu'une pression légère passe presque inaperçue. La rougeur et la dureté sont peu sensibles à l'extérieur ; mais le doigt investigateur découvre cette dernière dans le fond (2).

Quelquefois, la fièvre s'associe à l'orchite (3), et, lorsque l'inflammation n'est pas combattue sur le champ, la douleur s'étend jusqu'aux régions inguinale et lombaire ; les parties enflent, le cordon spermatique grossit et devient dur. Celse (4).

L'induration des testicules est une cause de stérilité. Celse (5).

Enfin Arétée a fait mention de la névralgie des testicules et Hippocrate du prurigo de ces mêmes organes.

Ulcères des organes sexuels. — Les ulcères des organes sexuels sont fréquents, puisque les parties sont déjà en elles-mêmes disposées à la putréfaction, tant à cause de leur humidité naturelle, qui explique l'existence de beaucoup de glandes absorbantes et celle des poils, que parce qu'elles sont des organes d'excrétion. Galien (6).

La saison influe sur l'apparition de ces ulcères qui se montrent plus fréquents par un temps chaud et humide (7). Ils se présentent sous la forme d'aphtes, surtout chez les femmes. Quand ils sont superficiels, ils ont une grande tendance à s'étendre. Assez souvent il s'y joint de l'inflammation φλεγμονη, et le gonflement des parties affectées. Souvent ils sont douloureux, tantôt humides, tantôt secs. Dans le plus grand nombre de cas, ils prennent un caractère putride φαγεδαινα ; et ils ont une tendance à devenir gangreneux. Dans ce cas, il n'existe ordinairement qu'un seul ulcère formé d'une pustule φυμα. Souvent aussi, ils prennent une marche chronique, et alors ou ils deviennent calleux ou ils se recouvrent d'excroissances Hippocrate (8).

Les fissures et les gerçures se rencontrent souvent au prépuce lorsqu'il est trop rétréci ou retiré par force ; il se manifeste alors de la douleur et de l'inflammation, et si la guérison ne se fait pas rapidement, les bords deviennent calleux et il

(1) De diœt. in acut. XV.
(2) Lib III, cap 54.
(3) Galien, de pronost. ex puls, lib IV, cap. 10
(4) Lib. VII, 18.
(5) De semine, cap. 15.
(6) Meth. med. libr., cap. 4.
(7) Hippocrate. Aph. vol. III. Avec ces conditions climatériques, les excrétions de la peau, des glandes sébacées, des cryptes du vagin augmentent en abondance et en fétidité. Ils sont donc sous une certaine dépendance de la constitution épidémique. Rosenbaum.
(8) De natura mulierum vol. II.

faut alors les enlever avec le couteau. Mais en général, les plaies du prépuce guérissent difficilement. Hippocrate (1).

Lorsque le prépuce devient gangréneux, il faut le couper circulairement, et arrêter le sang au moyen du fer rouge. Paul d'Egine (2).

On observe des ulcères sur la face interne du prépuce, qui deviennent assez souvent la cause du phimosis et de paraphimosis. Il existe certains ulcères qui prennent une coloration noirâtre. Chez d'autres, on voit survenir des excroissances et des condylomes. Celse (3).

Les ulcères secs du gland doivent être distingués des ulcères humides et purulents, qui deviennent la cause du phimosis et du paraphimosis. La matière secrétée est tantôt claire, tantôt purulente ; elle prend quelquefois une mauvaise odeur. Ces ulcères s'étendent en largeur et en profondeur, détruisent même le gland sous le prépuce, de sorte qu'il tombe et qu'on est obligé d'inciser celui-ci. Celse, loc. cit.

Il existe une espèce d'ulcère *circa corona glandis* et une autre *cancer colis*, qui est flasque et rongeant, qui secrète un liquide clair et sanguinolent. Aétius. (4) Une autre espèce est la φαγεδαινα des Grecs, qui s'étend rapidement.

L'*Anthrax* est un ulcère qui s'annonce par un picotement, qui est suivi d'une ou de plusieurs vésicules de la grosseur d'un grain de millet, ayant l'apparence d'une brûlure ; elles crèvent et laissent derrière elles un *ulcus crustaceum*, en forme d'eschare. Actuarius (5).

L'anthrax résultait d'un coït impur, comme le prouve ce passage de Phalladius, *in Lausiaca historia* : « Un certain Héron était venu à Alexandrie où il fréquentait le théâtre, les courses de chevaux et les mauvais cabarets. De cette manière, débauché et ivrogne, il tomba dans la fange de l'impudicité. Il entra en relation avec une comédienne et lui dénoua la ceinture. Après qu'il eut accomplit cet acte, il se déclara, *par la volonté divine*, un anthrax sur son gland, et il en fut si malade, pendant six mois, que ses parties pourrirent et tombèrent d'elles-mêmes. Puis il mourut. »

Malgré les difficultés que présentent quelques mots du texte, il est néanmoins clair et hors de doute, ajoute Rosenbaum, qui rapporte cette observation, qu'Héron avait gagné l'anthrax en exerçant le coït avec une actrice, et les conditions que Phalladius y rattache ne peuvent pas amoindrir le fait ; aussi Becket a-t-il répondu aux sceptiques commentateurs de l'Allemagne : *Quelles preuves veut-on avoir de la syphilis dans l'antiquité si celles-ci ne comptent pas ?*

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de constater qu'encore aujourd'hui l'anthrax et les chancres sont regardés dans les Indes, comme identiques ; et les cabirajas ou médecins indiens désignent, suivant William Jones, ces deux affections par le nom de *Nar Farsi* ou *Ateshi Farsi*.

L'*anthrakosis* est un ulcère semblable qui est accompagné

(1) Coac. prœnot, vol. I.
(2) Lib. VI, cap. 57.
(3) Lib. VI, cap. 18.
(4) Te rib. IV, s. 2 et 3.
(5) Meth. med., II, cap. 12.

de bubons, qu'Hippocrate considère comme épidémique. Galien. loc. cit.

De même que dans les ulcères du prépuce, il s'élève sur ceux du gland des excroissances fongueuses, et, dans certains cas, des callosités sur les bords, qui laissent une cicatrice appelée ηλος chez les Grecs et *clavus* chez les Romains. Celse (1).

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour considérer ces accidents locaux de la verge comme des chancres phagédéniques compliqués de balanite, par le contact sur le gland du virus syphilitique.

(A suivre.) Dr DUPOUY.

Essai sur les conditions de développement et de conservation du bacille typhique

M. Gabriel Pouchet a communiqué à l'Académie de médecine, ses recherches pour reconnaître les conditions dans lesquelles se développe le mieux et se conserve le bacille typhique.

Pour arriver à ce but, il a essayé des cultures du bacille dans divers milieux.

« Je me suis servi, dit-il, pour les inoculations, d'une culture pure que je dois à l'obligeance de M. Chantemesse.

« Les résultats auxquels je suis arrivé jusqu'alors montrent que les conditions de développement de ce micro-organisme sont enfermées dans des limites assez étroites et qu'un assez grand nombre de circonstances sont capables d'amener, sinon sa destruction, au moins l'arrêt de son développement.

« La prolifération du bacille typhique est arrêtée dans des milieux riches en matière organique de quelque nature qu'elle soit.

Les cultures dans la gélatine peptonisée, par exemple, sont d'autant plus abondantes que la proportion de peptone est plus faible et se rapproche davantage de 1 0/0.

Les sels de cuivre, de potassium, d'ammonium, même en proportion assez minime, s'opposent au développement du bacille; il en est de même des acides. Le liquide de Raulin le tue rapidement.

Une liqueur sucrée ou albumineuse constitue un mauvais milieu de culture :

Eau distillée....................	1.000 gr.
Tartrate neutre de potasse.......	1 —
Sucre.........................	20 —
Phosphate d'ammoniaque........	1 —
Sulfate de magnésie.............	0 5
Extrait de viande...............	25 —
Gélatine......................	150 —

dans laquelle prolifèrent avec activité la plus grande partie des microorganismes contenus dans les eaux, ne permet pas le développement du bacille typhique, mais il y conserve sa vitalité et il prolifère énergiquement [illegible] à ensemencer un bon milieu de culture (du bouillon d'intestin, par exemple) avec quelques gouttes de ce mélange préalablement inoculé.

De même, le bacille typhique se conserve et se développe beaucoup mieux dans l'eau pure que dans l'eau souillée.

Le meilleur milieu de culture me paraît constitué par une gélatine nutritive, préparée avec un bouillon obtenu, dans les mêmes conditions que celles suivant lesquelles on prépare habituellement le bouillon de veau, à l'aide d'intestin débarrassé par lavage des matières fécales.

Dans un semblable milieu, la prolifération est très active et les cultures sont plus belles que dans tout autre milieu.

« J'ai pensé qu'il serait intéressant de rapprocher ce résultat expérimental, de ce fait que les légions anatomo-pathologiques de la fièvre typhoïde siègent principalement dans l'intestin, et je me propose de faire une recherche analogue sur le bacille du choléra. »

(1) Loc. cit. V. 8.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

RAPPORT de M. H. BUNEL sur les mesures hygiéniques à prescrire dans l'exécution des grands travaux de voirie. (RÉSUMÉ).

MESURES HYGIÉNIQUES à insérer dans le cahier des charges des entrepreneurs chargés de l'exécution des grands travaux de voirie et des acquéreurs des terrains expropriés.

1° Avant toute démolition, il sera procédé par une commission spéciale, composée comme il a été dit ci-dessus, à la visite des maisons expropriées.

2° Les locaux reconnus suspects et qui auraient pu être contaminés par des maladies épidémiques ou endémiques, et notamment les logements précédemment occupés par des sages-femmes, seront préalablement désinfectés au moyen d'agents chimiques dont la nature et le mode d'emploi seront déterminés par la Commission.

3° Les fosses, les égouts, les puits abandonnés, les puisards et toutes les cavités souterraines devront être vidés, asséchés et désinfectés.

4° Les résidus provenant du curage de ces fosses et de ces puits, susceptibles de compromettre la salubrité publique, seront enlevés et transportés aux voiries dans des voitures couvertes et qui ne laissent rien répandre sur le sol.

5° Il ne sera procédé à la démolition qu'après constatation par la Commission de l'exécution de ces mesures, et la démolition s'opérera au marteau, sans abatage, et en faisant tomber les matériaux dans l'intérieur des bâtiments.

6° Pour protéger le voisinage de la poussière, il sera établi, sur la ligne mitoyenne séparant les maisons à démolir des immeubles non atteints par l'expropriation, des barrières en planches jointives et d'une hauteur suffisante.

7° Dans l'exécution des travaux de terrassement pour le nivellement du sol, des fouilles pour les égouts et pour la construction des maisons neuves, la Commission pourra exiger l'arrosement des terres et des tranchées et leur désinfection au moyen d'agents antiseptiques, dans le cas où ces fouilles ou ces terres seraient, après analyse, reconnues infectées ou souillées par des déjections ou des infiltrations de fosses perdues, ou capables de compromettre gravement la salubrité publique.

Ces terres ne pourront être enlevées qu'aux décharges publiques hors Paris et, dans des cas spéciaux, elles devront être portées aux voiries.

8° La désinfection des locaux, l'arrosement des terres, des fouilles et des matériaux reconnus suspects, seront faits aux frais et par les soins des entrepreneurs chargés de l'exécution des travaux, au moyen d'agents chimiques indiqués par la Commission et sous la surveillance des membres de cette Commission.

Dans le cas où l'emploi de produits toxiques serait reconnu nécessaire, cette désinfection pourra être faite par les agents de l'administration.

9° On recommandera aux ouvriers les plus grands soins de propreté et de faire usage de café chaud plutôt que de liqueurs alcooliques.

10° Les médecins devront signaler au service médical de la mairie les cas de fièvre typhoïde, intermittente, puerpérale, de variole, de diphtérie, qui se seraient produits dans des locaux expropriés ou qui viendraient à se produire pendant l'exécution des grands travaux de voirie.

11° Enfin, rappeler aux adjudicataires les ordonnances de police du 20 juillet 1838 et du 25 juillet 1862.

Le rapporteur,
H. BUNEL

Ces conclusions ont été adoptées par le conseil de salubrite dans sa séance du 29 avril 1887.

Société de médecine publique

COMMUNICATION DE M. BROUARDEL SUR L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE TYPHOIDE DE CLERMONT-FERRAND

J'apporte à la Société les résultats de l'enquête que j'ai faite avec M. Chantemesse sur les causes de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Clermont-Ferrand pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1886. Or, de cette enquête il résulte qu'à Clermont et à Mont-Ferrand, villes distantes de deux kilomètres, il y a eu deux épidémies, qu'elles ont eu la même marche dans les deux villes, et que leur maximum d'intensité est tombé presque aux mêmes jours ; au contraire, à Royat et à Chamalières, deux petites villes non moins proches de Clermont, il y a bien eu quelques cas de dothiénentérie, isolés, pris à Clermont, mais il n'y a pas eu d'épidémie véritable. La raison en est que Clermont et Mont-Ferrand boivent toutes deux la même eau, tandis que Royat et Chamalières ont chacune une source particulière et indépendante, la source Marpon pour Royat et celle de Font-mort pour Chamalières.

Et en effet, à Clermont et à Mont-Ferrand aucun cas de fièvre typhoïde ne s'est développé chez des personnes qui faisaient exclusivement usage d'eau bouillie ou d'eau minérale ; au couvent des Ursulines toutes les personnes qui ont bu de l'eau de la fontaine particulière, située dans son parc, sont restées indemnes ; une seule qui avait bu de l'eau de Clermont est tombée malade. Dans plusieurs familles, ceux-là seuls qui buvaient de l'eau non bouillie ont eu la fièvre typhoïde.

D'où venait cette eau ? De deux sources : l'une, dite des Combes, de Bonnabry ; l'autre, la principale, le Gros-Bouillon, est captée près de Royat. Or, cette dernière est amenée à Clermont et à Mont-Ferrand par une conduite en fort mauvais état, que la municipalité de Clermond a fait depuis remplacer d'office, et qui sur son trajet pouvait être souillée par les matières fécales jetées à même dans la rue ou dans des fosses non étanches, ou par l'eau du lavoir public de Royat.

Or, le 10 août, une dame atteinte de fièvre typhoïde logeait dans la villa Bonnet, à 35 mètres de la conduite des eaux ; la fosse d'aisances était insuffisamment étanche et son linge fut lavé dans le lavoir commun de Royat. Vingt jours après, l'épidémie éclatait à Clermont et à Mont-Ferrrand.

Pendant le mois d'octobre, deux typhiques dans le vieux village de Royat avaient leurs déjections jetées au milieu de la rue, et l'épidémie se réveillait à Clermont et à Mont-Ferrand au commencement de novembre et surtout vers le milieu du mois.

Restait à faire l'analyse de l'eau. Cette analyse chimique, faite par M. Pouchet, a montré que l'eau conduite par les tuyaux de la source captée à Roya contient des matières organiques d'origine excrémentitielle animale, et le bacille de la fièvre typhoïde a été trouvé dans le réservoir d'eau d'une maison alimentée par cette eau, ainsi que l'ont montré les recherches faites par MM. Chantemesse et Widal.

Tout dans cette enquête concourt donc à prouver le rôle pathogène de l'eau dans l'apparition de la fièvre typhoïde. Les observations recueillies à Clermont et à Mont-Ferrand sur la marche simultanée de l'épidémie, l'immunité relative dont ont joui Royat et Chamalières alimentées par des eaux d'autres sources, l'immunité des habitants qui ne buvaient que des eaux minérales ou de l'eau de source, ne peuvent laisser aucun doute sur la cause de cette épidémie. Elle a pour origine le mauvais captage de l'eau prise près de Royat et la pollution de l'eau par les matières fécales.

L'érotomanie, par le professeur BALL

J'ai traité, précédemment, la folie des persécutions, la folie morale, la folie des grandeurs, la folie religieuse. Aujourd'hui, je veux vous parler de la folie érotique. Par sa fréquence, par son importance, par ses rapports avec la médecine légale, par sa connexion étroite avec un des penchants les plus légitimes et les plus puissants de la nature humaine, elle offre le plus vif intérêt. Il ne s'agit pas de répondre à une vaine curiosité, mais l'intérêt de cette question s'impose autant au médecin qu'au psychologue, par le jour qu'elle jette sur plusieurs cas de pratique journalière.

Il importe d'établir d'abord quelques distinctions. Esquirol en établissait deux, séparant l'érotomanie proprement dite, ou amour chaste, de la nymphomanie, ce penchant irrésistible qui se traduit par l'invasion des sens dans l'intelligence. J'en ajouterai une troisième, que j'appellerai le sens génital, dans laquelle sont comprises ces aberrations et ces monstruosités de l'instinct, qui provoquent l'intervention de la justice et la vindicte sociale.

Dans la leçon d'aujourd'hui, je vais vous entretenir de l'érotomanie ; et, selon l'habitude, avant la maladie, nous allons étudier le malade.

C'est un homme de trente-neuf ans, actuellement dans le service, bien constitué physiquement. Il ne présente aucun de ces stigmates d'aliénation héréditaire, fréquente chez les fous de son espèce. Pourtant les antécédents du côté de sa famille sont positifs : son père est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, halluciné, persécuté, tellement que, dans son pays, on avait coutume de l'appeler « le fou ». Cet homme a eu dix-neuf enfants, dont notre malade est le treizième. Or, vous savez que je considère le grand nombre des enfants, joint à la longévité, comme une condition prédisposante à l'aliénation mentale. Sa mère est morte à l'âge de quatre-vingts ans, atteinte de névrose épileptique.

Voici, maintenant, les antécédents personnels du malade, qui a été, lui aussi, de bonne heure persécuté et épileptique. Il est doué d'une vive, lucide et puissante intelligence, et il a reçu une éducation et une instruction supérieures, s'étant destiné à la prêtrise. S'il n'est pas bachelier, c'est que ses directeurs n'ont pas jugé nécessaire qu'il obtînt ce grade.

Dès l'âge de treize à quatorze ans, il éprouvait parfois des vertiges épileptiques ; c'était une faiblesse, une absence, une sorte de syncope intellectuelle qu'il éprouvait pendant les classes. Ces accès allèrent en augmentant. Ne se sentant pas la vocation ecclésiastique, il entra dans l'enseignement libre, le seul que lui permît l'absence de grades universitaires.

Plus tard, s'étant mis dans le commerce, il y fut notablement apprécié, surtout comme comptable. Malheureusement, à chaque instant il faisait quelque incartade singulière. Ainsi, jouant au billard, il devenait tout d'un coup rêveur et avait une absence ; puis, revenant à lui, il s'étonnait de se trouver là et demandait qui l'y avait conduit. Enfin, un jour, il urina dans la poche de deux de ses collègues et il fut aussitôt congédié. Il eut alors une existence difficile et vécut dans la misère ; mais, malgré tout, il ne ressentait jamais d'impulsion vraiment criminelle.

Il y a sept ans, un nouveau trouble se produisit dans ses facultés mentales : il fut envahi par une hallucination de l'ouïe, croyant s'entendre adresser des injures, particulièrement l'épithète de *fou* que les gens de son pays avaient donnée à son père. En proie au délire des persécutions, il a été interné dans divers asiles en province et, en particulier, dans celui de Saint-Dizier. C'est là qu'il a rencontré dans la personne du très honorable directeur de cet établissement, le seul persécuteur imaginaire qui ait obsédé son esprit et qui ait excité sa haine implacable. « S'il le tenait entre ses mains, il le disséquerait vivant ! » C'est donc un halluciné épileptique, dangereux, malgré son intelligence et la régularité de sa conduite.

Ce n'est pas tout. Il est encore somnambule : chargé une fois d'un long travail de comptabilité, il l'a trouvé, à son grand étonnement, tout fait à son réveil le lendemain matin. Il est aussi im

pulsif et émotif, car il éprouve des impressions pénibles, des terreurs pour les motifs les plus futiles. Ainsi, on remarque chez lui la *topophobie*, c'est-à-dire qu'il ne peut passer dans certains endroits, convaincu que les murs s'écrouleront sur lui. C'est là, paraît-il une des obsessions les plus pénibles. Il y a de plus l'*onomatomanie*, besoin impérieux qui lui vient de temps en temps de chercher certains noms et certaines adresses, et qui nécessite l'intervention d'un dictionnaire Bottin ou autre. Enfin, il récite souvent de longues tirades des auteurs classiques qu'il sait par cœur.

Appelé à tirer au sort, il a passé sept ans sous les drapeaux, où ses chefs n'ont jamais eu à noter rien d'extraordinaire. Il a fait la guerre de 1870 et s'est même distingué plus d'une fois. Blessé à Sedan, il a été proposé pour le grade de sous-lieutenant à la fin de la campagne. Preuve remarquable qu'un homme, absolument incorrect au fond, peut, pendant très longtemps, ne donner extérieurement aucun signe de désordre.

Mais survient une circonstance particulière qui joue un grand rôle dans la vie de cet homme. Un jour, il croise dans la rue une jeune femme ou une jeune fille, la regarde, se retourne : elle avait disparu, mais il l'aimait déjà! C'est ce que Stendhal appelle le « coup de foudre ». A partir de ce moment l'inconnue est devenue maîtresse de son âme et l'idole de ses pensées. Il lui a adressé des vers passionnés qu'il ne lui a jamais envoyés bien entendu, car il ne s'est jamais mis en quête de savoir qui elle était et où elle était. Son amour est si désintéressé qu'elle ne doit même pas savoir qu'elle est aimée de lui. Si, par hasard, on a l'air de mettre en doute sa pureté, les larmes lui viennent aux yeux. Le mariage lui apparaît comme une chose très répugnante. Et pourtant, phénomène remarquable, malgré une impression aussi profonde, l'image qui lui est restée est si fugitive qu'il ne peut même pas dire si la dame de ses pensées est blonde ou brune. Tel est le tableau de l'érotomanie bien définie, survenue chez notre aliéné comme le couronnement de l'édifice.

Ce malade est bien le type de la folie de l'amour chaste. Cet amour repose sur un idéal vague, nuageux, à peine entrevu ; c'est l'amour le plus pur et le plus sérénal qui puisse exister. Généralement, les érotomanes portent des tares héréditaires et nous venons d'en voir un exemple ; mais généralement aussi, d'après plusieurs auteurs, ils sont faibles d'esprit : nous avons aujourd'hui un démenti de cette loi et j'en ai observé plusieurs. La tare héréditaire grandit et se développe peu à peu. On observe, chez les érotomanes, une attitude singulière avec le sexe opposé jusqu'à la puberté. C'est au moment de cette crise que naît ordinairement un roman, dont le point de départ est tantôt une vision purement imaginaire, tantôt une rencontre fortuite. Placées dans ce milieu intellectuel morbide, dans cette atmosphère malsaine, les dispositions innées s'accroissent et s'exagèrent. Sauf de rares exceptions chez quelques-uns, la chasteté est absolue. Mais il est à noter que, le plus souvent, l'objet aimé est très élevé, bien au-dessus de l'amoureux : c'est une princesse, une grande dame, une reine. En un mot, jamais érotomane ne s'est épris de sa cuisinière.

On sait l'histoire de ce page de Marie Stuart, amoureux de sa reine, et qui fut trouvé deux fois couché sous son lit. La première fois, on lui pardonna ; mais, la seconde fois, il fut conduit sans pitié à l'échafaud, et, avant de mourir, il s'écria : « O cruelle dame ! »

Il est une reine qui a réuni plus d'adorateurs que toutes les autres, je veux parler de la sainte Vierge, de celle qu'on appelle la reine des anges et l'impératrice des cieux. Pour qui connaît la connexion intime qui existe entre le sentiment religieux et le sentiment érotique, il n'est pas douteux que cette passion si éthérée pour la Vierge de quelques jeunes prêtres et même de graves théologiens ne représente une effusion spéciale de l'érotomanie, et que ce soit l'amour inconscient de la femme qui ait dicté les écrits ardents de ces célibataires.

Mais, au milieu de ce bouillonnement confus des facultés mentales, quelle est l'attitude du sujet ? A ce point de vue, les sujets se divisent en deux catégories : 1° les amoureux discrets, qui n'abordent jamais l'objet de leur muette adoration ; 2° les amoureux indiscrets, qui rendent souvent leur passion onéreuse à celle qui en est honorée.

Une femme du monde, très élégante, était en butte aux obsessions d'un jeune magistrat. Il ne lui avait jamais témoigné son sentiment, il ne lui avait jamais adressé une parole, même hardie, mais il avait le talent de se trouver toujours sur son chemin. Sortait-elle, elle le rencontrait à sa porte. Rentrait-elle, il était encore à sa porte. Se sauvait-elle à la campagne, elle y retrouvait son persécuteur.

Nous avons eu longtemps, dans notre service, un autre fou par amour chaste. Il avait été pendant dix ans dans l'infanterie de marine et il avait conservé sa virginité intacte. Il fut ensuite professeur dans une institution. Un jour qu'il conduisait des élèves, il voit dans la rue une jeune personne et il en est épris. Sans désemparer, il court chez les parents et leur demande la main de leur fille. Il est mis à la porte. Etant revenu à différentes reprises, il se fait insulter, souffleter par un frère de la jeune fille. Enfin la famille le fait arrêter et conduire au Dépôt, d'où il est envoyé à l'asile Sainte-Anne. Il manifestait les intentions les plus chastes et semblait disposé à les continuer après le mariage. Nous n'avons pu réussir à lui faire comprendre que la disproportion était trop grande entre sa position de 50 francs par mois et celle de la jeune fille. Il persistait à croire que son incarcération à Sainte-Anne était un temps d'épreuve qu'on voulait lui faire subir avant de réaliser ses vœux.

Personne n'a oublié le retentissement d'un procès célèbre auquel reste attaché le nom de notre maître éminent. Lasègue. Teulat, précepteur chez le duc de Broglie, était devenu amoureux de sa belle-fille, la princesse de Broglie. Ayant été congédié, il poursuivait la princesse de ses obsessions et allait même jusqu'à lancer des pierres à ses fenêtres, soit en guise de menaces, soit pour la prévenir de sa présence.

Il fut interné pendant un certain temps pour aliénation mentale. Mais quand il fut mis en liberté, il intenta à Lasègue un procès en séquestration arbitraire. Lasègue plaida sa cause lui-même, et il eut beaucoup de peine à faire comprendre à la Cour la différence qui existe entre le délire des érotomanes et le délire des amants.

Un phénomène important et caractéristique de l'hallucination qui nous occupe, c'est le délire dégagé de tout alliage. Un roman pathologique se produit parfois dans un esprit sain d'ailleurs et peut prendre les tournures les plus imprévues.

Une vieille demoiselle, très distinguée, élevée de sentiments, d'une chasteté au-dessus de tout soupçon, très appréciée de ses amis, rencontre un jour un monsieur qui la regarde en passant. — « S'il m'a regardée, c'est qu'il m'aime », se dit-elle. — Et aussitôt là voilà en proie au délire de la persécution. On l'avait conduite ici et elle croyait que cet homme cherchait à escalader les murs, employait les moyens les plus machiavéliques pour parvenir jusqu'à elle avec les intentions les plus injurieuses pour sa vertu. Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un mérite littéraire remarquable. Nous avons publié quelques-unes de ses poésies. Elle a quitté la clinique toujours avec son obsession et nous ne savons ce qu'elle est devenue.

Malheureusement les faits de ce genre sont incapables de rétrograder ; ils sont à peu près incurables. Dans ces délires partiels où l'édifice intellectuel n'est ébranlé que d'un côté, et en érotomanie en particulier, les malades versent le plus souvent dans la démence. Aussi je crains bien que le premier dont je vous ai parlé finisse par tomber dans l'abolition complète de ses facultés intellectuelles.

Je vous ai fait le tableau de la folie amoureuse dans sa forme pure et chaste. Je veux, en terminant, vous dire un mot de l'heure solennelle qui sonne dans la vie de tout médecin aliéniste, lorsqu'il est appelé à se prononcer devant la justice et à exercer ainsi une

véritable magistrature. Quand on est en présence d'un homme comme le nôtre, le doute n'est pas possible. Mais pareil cas n'est pas commun. Combien la tâche est difficile, lorsqu'il s'agit de condamner par son appréciation un de ses semblables, surtout dans les affections de ce genre, qui attirent souvent les sympathies les plus légitimes. On dit que les aliénistes voient partout des fous. C'est pourquoi j'ai demandé dernièrement à l'Académie de médecine de fixer des limites à la responsabilité des médecins alienistes. Mais il faut faire son devoir en dépit des clameurs extérieures et s'élever à la hauteur de la situation. Sans doute il est plus difficile de voir son devoir que de le faire. Cependant, quand on a recueilli les antécédents et les circonstances concomitantes de l'hallucination, les photographies du malade à des âges différents si c'est possible, quand on a bien envisagé les conditions de l'acte en lui-même, on peut distinguer avec certitude un érotomane d'un amoureux.

THERAPEUTIQUE.

Les hypersécrétions salivaire, sudorale, intestinale, et en général de toutes les glandes, provoquées par le jaborandi, indiquent son action thérapeutique dans les maladies constitutionnelles et les diathèses, dans leurs manifestations sur le système lymphatique, la peau et les muqueuses. « Le jaborandi agit sur toutes les glandes, en excitant les extrémités terminales des nerfs sécreteurs, dans les points où ces extrémités entrent en relations avec les cellules glandulaires elles-mêmes. » Vulpian.

C'est le type du dépuratif végétal.

L'iode se transforme dans l'organisme en *iodure de sodium* qui est « *quarante fois moins toxique que l'iodure de potassium* ». Bouchard ; — « qui est entièrement inoffensif à une dose où *les sels de potassium provoquent des accidents mortels* » Northnagel et Rossbach ; — « qui a la même valeur thérapeutique que l'iodure de potassium, sans avoir son action nocive sur le cœur ». H. Huchard; — « qui est assimilé plus facilement et qui est mieux toléré que le sel de potassium ». Noël Guéneau de Mussy.

Le sirop dépuratif de Chaumille est un sirop de jaborandi iodé.

NOUVELLES

A la séance du 3 mai de l'Académie de médecine, le président a fait part à l'Académie de la triste nouvelle de la mort de M. Gosselin; il a rappelé les mérites de cet éminent professeur et les nombreux titres qu'il s'était acquis à l'affection, au respect et aux regrets de tout le corps médical. Immédiatement la séance a été levée en signe de deuil.

***

Le Conseil municipal de Paris a adopté la délibération suivante :

« L'Administration est invitée à présenter les devis nécessaires à la création de 366 lits nouveaux à l'hôpital maritime de Berk-sur-Mer.

« La dépense sera imputée sur la subvention extraordinaire de 10 millions à provenir des fonds d'emprunt. »

« L'Administration est invitée à soumettre au Conseil municipal le résultat des études et de l'enquête de l'Assistance publique sur la création de stations maritimes ou terrestres pour les enfants malades ou convalescents. »

***

Le Conseil d'Etat a prononcé jeudi dernier la reconnaissance de l'Institut Pasteur comme établissement d'utilité publique.

***

Les médecins et chirurgiens de l'hôpital Saint-Louis viennent de fonder dans cet hôpital une *Bibliothèque médicale*. Cette bibliothèque, qui contiendra les principaux ouvrages de médecine et de chirurgie générales, sera plus spécialement réservée aux livres anciens et récents et aux publications diverses concernant la *dermatologie*, la *syphiliographie* et la *vénéréologie*. On comprend l'importance de cette bibliothèque, son utilité pour les médecins et pour les élèves, ainsi que le rôle qu'elle est appelée à prendre dans la vulgarisation en France des travaux étrangers, si nombreux et si considérables à l'époque actuelle.

Les fondateurs de cette bibliothèque font appel au concours généreux de tous leurs confrères de la France et de l'étranger pour venir à leur aide dans la réalisation de cette œuvre d'utilité générale et internationale.

***

Le Dr Villette, ancien médecin des bureaux de bienfaisance, médecin de l'état civil du 2e arrondissement, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Notre honorable confrère a été reçu docteur en 1831 ; il exerce donc la médecine depuis cinquante-six ans ! Voilà une récompense bien méritée. C'est rare.

Le Gérant-rédacteur en chef, Docteur Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 19 et 20 — 13 Année. Paraissant le Dimanche 22 Mai 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

LA PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITÉ

LES MALADIES VÉNÉRIENNES
chez les Grecs et les Romains (*suite*)

Celse, d'ailleurs, ne manque pas d'ajouter que la gangrène de l'organe survient quelquefois, qu'elle attaque la verge entière et que, dans ce cas, il faut inciser, trancher dans le vif, enlever les parties gangrenées et cautériser fortement avec un mélange de chaux et de piment.

Plusieurs auteurs grecs et latins ont écrit sur les ulcères des organes sexuels de la femme, parmi lesquels il faut citer Aétius, Arétée, Paul d'Egine et Archigènes. Aétius dit :

« On rencontre dans l'épaisseur des nymphes des abcès qui, lorsqu'ils se dirigent vers l'anus, ne peuvent être ouverts par le couteau, parce qu'il en résulterait facilement des fistules, ce qui n'est pas à craindre quand ils se dirigent vers l'urèthre. — Le vagin et l'orifice de la matrice sont sujets à des ulcères, *pustulæ scabræ*, qui laissent derrière eux des écailles furfuracées, et d'autres, *tubercula miliaria*, qu'on distingue très bien au toucher et avec le *speculum matris*. Ceux-ci nuisent à la menstruation et à la fécondation. » Aétius (1).

Certains ulcères, qui se montrent à l'orifice de la matrice, ont la forme de fissures, qui deviennent calleuses ou donnent lieu à des excroissances. Ils secrètent ordinairement une sanie claire, et sont douloureux dans le coït. Galien (2).

Les ulcères proprement dits sont superficiels et présentent des excoriations ; ils sont larges et secrètent une petite quantité de pus épais, sans odeur. A cette classe appartiennent les ulcères aphteux d'Hippocrate. Il en existe d'autres qui sont profonds, douloureux et qui donnent un pus de mauvaise nature. Dans certains cas, ceux-ci s'étendent très profondément, leurs bords deviennent durs ; ils secrètent une sanie fétide, sont accompagnés de violentes douleurs, et arrivent à détruire le tissu de l'utérus. Cette espèce porte le nom de φαγέδαινα ; elle est très dangereuse et se termine par la mort (3). Hippocrate.

Les ulcères des organes sexuels de la femme deviennent dangereux pour les hommes qui exercent le coït avec celles qui en sont affectées. Cedrenus (4).

(1) Tetrab. IV, S. 4.
(2) De loc. affect. lib. IV, cap. 5.
(3) De natura muliebri et de morb. mulier.
(4) Synopsis, Paris 1647, in fol., p. 266

Cette action contagieuse était connue des Romains, comme le prouve ce fait rapporté par Palladius (1) :

Pendant la persécution des chrétiens ordonnée par l'empereur Dioclétien, une jeune fille d'une rare beauté fut dénoncée comme chrétienne. Appelée devant le juge, elle ne chercha pas à renier sa religion, et refusa les propositions que celui-ci lui fit avec insistance et menaces. Condamnée à être livrée à la prostitution publique, elle fut conduite dans un lupanar et offerte par le *leno* à tous les libertins de la ville. Sur le point de succomber à leurs violences, elle leur dit alors qu'*elle avait un ulcère* (*ulcus*) *à un endroit secret*, et qu'elle se livrerait à eux quand elle serait guérie. Ce subterfuge lui épargna le supplice qu'elle craignait — ce qui indique nettement la connaissance de la contagion des ulcères des organes sexuels de la femme, le *morbus indecens* ou *lues venerea* dont les effets étaient redoutés au plus haut point par les prostitués des deux sexes.

Les Rhagades. — Les ulcères et les fissures de l'anus étaient communs chez les pédérastes passifs. Gallien leur donnait le nom de douleurs brûlantes, et Celse les appelait rhagades, ῥαγάδια.

Aétius, qui a écrit très longuement sur les maladies de l'anus, a vu ces affections se compliquer d'abcès avec trajets fistuleux. Dans ce cas, ils prenaient le caractère de la νομή, ou de la φαγέδαινα. Assez souvent il se formait des adhésions ou des excroissances.

Celse a indiqué encore une autre affection de l'anus qui était le résultat de la débauche : c'était la chute du fondement, et un ulcère semblable à un champignon qui se montrait à l'anus et à la vulve.

Il y avait enfin les condylomes, les fics et autres végétations dont nous parlerons dans un chapitre spécial.

Les Bubons. — Les médecins de l'Antiquité entendaient par bubon, *bubo*, toute inflammation des glandes lymphatiques ; mais comme cette affection se montre particulièrement dans la région inguinale, on appelait ainsi particulièrement bubon l'inflammation des glandes inguinales, ainsi que cette région elle-même. Les Romains employaient aussi le mot *inguem* pour désigner la région et la maladie. Plus tard on fit plusieurs distinctions : on appelait *bubon* l'inflammation

(1) Vita Patrum cap. CXLVIII.

accompagnée d'enflure, et *phyma* l'inflammation qui marchait rapidement et entrait vite en suppuration. Galien désignait par le mot φυγεθλον l'enflure des glandes, accompagnée d'une inflammation érysipélateuse de la peau, qui prenait le nom de χοιρας, ou *struma*, quand il y avait induration. D'après le même auteur (1), ces glandes, à cause de leur structure molle, sont, en général, disposées à être affectées de ρευματα. C'est pour cette raison que les glandes des aines, des aisselles et du cou s'enflamment, lorsque des ulcères se forment aux orteils, aux doigts et à la tête. Les bubons se forment également et sont plus difficiles à guérir, *lorsque le corps est surchargé de mauvaises humeurs.* La plupart des écrivains admettent que, par suite d'autres causes, les bubons étaient aussi précédés d'ulcères, quoique aucun d'eux ne spécifie particulièrement les ulcères des organes sexuels. Cependant, dans le passage d'Hippocrate (2), les mots ελκωματα, φυματα εξωθεν, επανθεν τα περ βουβωνας, permettent de supposer une explication de ce genre. Rosenbaum.

Galien recommandait de faire des scarifications sur les bubons qui avaient des dispositions à la suppuration, mais de ne pas se presser de les ouvrir. Ce n'est que lorsqu'il ne pouvait obtenir la résolution qu'il se décidait à l'opération, qu'il pratiquait par une incision transversale, parallèle à la région inguinale et non au fémur, parce que dans ce cas, les bords de la plaie ne se rapprocheraient que difficilement.

Les syphiligraphes modernes ont, comme les médecins de l'Antiquité, différencié le bubon simple qui ne suppure que rarement, déterminé par une plaie ou un ulcère, du bubon virulent qui est produit par la propagation du principe virulent d'un chancre et sa localisation sur un ou plusieurs ganglions lymphatiques.

Des exanthèmes. — L'herpès des organes sexuels suivi d'ulcération, l'herpès εσθιομενης d'Hippocrate (3), d'après l'explication du texte par Hensler, se communiquait par le coït. Un passage de Galien peut être interprété dans le même sens; car il admet la contagion, mais on ne saurait affirmer qu'il s'agit de l'herpès ou d'un autre exanthème du vagin (4).

Aétius a mentionné, dans le *Tetrabiblon*, des *pustulae spontaneae in pudendis*, qui produisent le phimosis; et dans le même chapitre (5) il a donné la description du *sabies scroti*, qui a une disposition à se transformer en ulcère avec écailles, en laissant après lui un *pruritus scroti* très violent. Galien, de son côté, définit le *psoriasis scroti* comme une induration du scrotum compliquée de démangeaisons et quelquefois d'ulcères.

Les condylomes. — Ce sont des éminences qui se produisent en quantité plus ou moins grande à l'anus et aux parties génitales. Ce fut Galien qui leur donna le nom de condylomes κονδυλωμα, quand ils se fixaient à l'anus, mais les

(1) Meth. méd. ad Glaucum lib. II, cap. 1 et lib. XIII cap. 5
(2) Lib. IV aph. 82.
(3) Aphorisme vol. III et *de liquidorum usu* vol. II
(4) Synops. med. sec. loc. lib IX, cap. 8
(5) Serm. 2 cap. 15

autres médecins grecs les désignaient sous le nom de συκος, συκωσις, συκωμα, συκωδης, quand ils se trouvaient aux parties génitales. Les Romains appelèrent le condylome *ficus*.

Galien décrivait le συκον ou le *ficus* comme un tubercule ulcérant, secrétant de l'humidité, (*loc. cit.*) Suivant Oribase, il était de forme ronde, de couleur rougeâtre, un peu dur et douloureux. Il ne se montrait pas seulement à l'anus et aux parties génitales, mais aussi sur les lèvres, le menton et sur les parties velues du corps.

Hippocrate désignait les condylomes des parties génitales de la femme sous le nom de κιων et disait qu'ils répandent une mauvaise odeur (1).

Aétius en a fait cette description : *Condyloma est rugosa eminentia. Rugae enim circa os uteri existentes dum inflamantur, attolluntur et indurantur, tumoremque ac crassitudinem quandam in locis efficiunt* (2).

Les condylomes se rencontraient le plus souvent à l'anus, surtout chez les hommes. Celse. Et on les attribuait à la pédérastie. Mais il est impossible de décider de ces condylomes ceux qui étaient primitifs et secondaires, ce qui ne nous autorise cependant pas à nier l'existence de ces derniers dans l'antiquité. Rosenbaum. Le traitement des condylomes, qui étaient considérés par Celse, comme des végétations amenées par un état inflammatoire particulier de l'anus, *tuberculum, quod ex quadam inflammatione nasci solet*, était analogue à celui des rhagades, qui avaient la même origine impudique : c'est-à-dire emplâtres résolutifs et cautérisations énergiques.

On traite les condylomes, maintenant, par l'excision et la cautérisation, et on les considère comme une irritation produite par le contact du pus blennorrhagique ou syphilitique. On ne saurait admettre que les condylomes aient eu autrefois un cause différente, puisqu'il est acquis que ces excroissances étaient le produit de la débauche et ne se rencontraient que chez les prostitués des deux sexes et tous ceux qui avaient commerce avec eux.

Les *fics* qui étaient si fréquents chez les Romains, n'étaient que des condylomes de l'anus dont la cause était, avec raison, attribuée aux pratiques honteuses des rapports antiphysiques et qu'un traitement insuffisant laissait arriver à la suppuration et rendait presque héréditaires. C'est ainsi que des familles entières étaient atteintes de *fics*. Ces excroissances présentaient différentes variétés qui ont été décrites comme des entités pathologiques, malgré leur analogie avec les autres. Tels sont le *thymion* décrit par Celse (3) comme une excroissance variqueuse, indolore, rougeâtre, rétrécie à la base, dure et rugueuse au sommet, l'*akrochordon* proéminence lisse, ronde, charnue, avec une base mince et ronde, indolore et calleuse. Tantôt ces dernières tombent d'elles-mêmes, tantôt elles s'enflamment et entrent en suppuration; et lorsqu'on les coupe elles ne laissent pas de racines. Celse (4).

Galien et Aétius ont rencontré l'akrochordon à l'anus et

(1) De natur. mulier vol. II
(2) Tetrab. IV serm. 4
(3) Lib. IV, cap. 28.
(4) Meth. méd., lib. XIV, cap. 17.

aux parties sexuelles de la femme. On les enlève d'après eux avec le couteau ou des caustiques.

La μυρμηκιασις des médecins grecs, décrite sous le nom de *formica* par Celse, est une autre forme d'excroissance très rebelle, qui ressemble beaucoup à l'akrochordon. Elle n'est pas si élevée, mais elle est plus dure que le thymion; elle a des racines plus profondes et elle est plus douloureuse que celui-ci; elle est large à la base et mince au sommet. Quand on la touche, elle donne au malade la sensation d'une morsure de fourmi, d'où vient son nom de *formica*.

Telles sont, en résumé, les affections vénériennes que les médecins de l'Antiquité ont observées sur les parties sexuelles des hommes et des femmes. Quoiqu'ils ne nous aient pas laissé assez de documents pour établir positivement leur principe contagieux, il nous paraît cependant impossible de ne pas l'admettre, d'après l'étiologie et les caractères de leurs symptômes.

Lèpre et Eléphantiasis. — Les maladies vénériennes répandues en Egypte et dans toutes les contrées de l'Asie mineure où se pratiquait la prostitution sacrée, prirent, à un moment donné, un caractère beaucoup plus grave en Syrie et en Judée. Car alors, vint se greffer sur elles la lèpre, avec ses formes protéiques, mais toujours empreintes d'un élément constitutionnel, qui n'était peut être lui-même qu'une modification de la syphilis constitutionnelle de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

De ce mélange, sous l'influence de la malpropreté des peuples et de l'ignorance des prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène, on vit survenir ces nombreuses maladies des organes de la génération, cette *lues venerea* localisée sur la peau et les membranes muqueuses, dont quelques médecins de l'Antiquité ont donné la description très détaillée. Il ne pouvait en être autant du traitement, car généralement les malades s'adressaient aux charlatans de l'époque : vendeurs de philtres, d'amulettes et de sortilèges, enchanteurs, prêtres et magiciens, tous plus ou moins souteneurs reconnus de la prostitution, religieuse ou profane.

Ce n'est qu'exceptionnellement en effet que les malades avaient recours aux médecins qui, d'ailleurs, se désintéressaient le plus possible de ces affections, comme l'indique Celse dans son 6e livre, et où il dit dans l'introduction : « Pour traiter un pareil sujet, il n'existe pas dans la langue latine d'expressions convenables; et il est difficile de respecter la bienséance, en maintenant les préceptes de l'art. Cette considération n'a pas dû cependant retenir ma plume, parce que d'abord je ne veux pas laisser incomplets les utiles renseignements que j'ai reçus; et qu'ensuite il importe de répandre dans le vulgaire les notions médicales relatives au traitement de ces maladies qu'on ne révèle jamais à d'autres que malgré soi. *Dein, quia in vulgus eorum curatio etiam præcipue cognoscenda, quæ invitissimus quisque alteri ostendit.* »

Ces affections étaient donc déjà les *maladies secrètes*, du temps d'Auguste.

La lèpre, comme on le sait, venait de l'Egypte et de l'Asie Mineure, ces foyers permanents de toutes les pestilences. Les Hébreux, les Syriens, les Phéniciens et les Egyptiens en étaient atteints depuis longtemps. Elle avait pris chez ces peuples une forme chronique, constitutionnelle et héréditaire, se transformant, dans ses manifestations, suivant l'âge, le tempérament des sujets et les circonstances climatériques, présentant des redoublements symptomatiques et des exacerbations dans les impuretés de la prostitution et les excès vénériens.

Ce n'est que vers l'an 650 de la fondation de Rome qu'elle fit son apparition en Italie, sous le nom d'éléphantiasis des Grecs, et apporta aux maladies vénériennes un cachet particulier qui en fit la syphilis secondaire.

On voit, en effet, Celse, s'appuyant sur quelques observations isolées, venir déclarer que « ce mal affecte la constitution tout entière, au point que les os même sont altérés ». Mais, avant lui, un médecin grec, Arétée de Cappadoce, en avait fait une saisissante description, et l'avait représentée comme un feu qui ne se répand au dehors qu'après avoir envahi toutes les parties intérieures du corps. « Au début de la maladie, dit-il, la peau de la face et de certaines parties du corps devient luisante, quelques tubérosités épaisses et raboteuses bourgeonnent les unes auprès des autres, et l'espace intermédiaire de ces tumeurs inégales se gerce comme la peau de l'éléphant. Bientôt tout le corps se recouvre de semblables tubérosités, les poils dépérissent et tombent, la tête se dégarnit, et la face et le pubis ne tardent pas à leur tour à se dépiler. La face se hérisse de poireaux durs et pointus, des dartres envahissent les doigts, les genoux et le menton. Les pommettes des joues enflent et rougissent, les yeux sont obscurcis et de couleur cuivreuse, les sourcils se rapprochent et se chargent de larges poireaux livides. Les joues et le nez offrent aussi des excroissances noirâtres, les lèvres se tuméfient, la lèvre inférieure est pendante et baveuse, les dents deviennent noirâtres, des ulcères rayonnent autour des oreilles et il en sort une humeur purulente. Toute la superficie du corps est sillonnée de rides calleuses et même de fissures noires : de là son nom d'éléphantiasis. Des crevasses divisent aussi les talons et les plantes des pieds jusqu'au milieu des orteils. Si le mal prend des accroissements, les tubérosités des joues, du menton, des doigts, des genoux, se terminent en ulcères fétides et incurables; ils s'élèvent même les uns au-dessus des autres, de façon que les derniers semblent dominer et ronger les premiers. Il arrive même que les membres meurent avec le sujet, jusqu'à se séparer du reste du corps, qui perd ainsi successivement le nez, les doigts, les pieds, les mains entières, les parties génitales; car le mal ne tue le malade, pour le délivrer d'une vie horrible et de cruels tourments, qu'après l'avoir démembré. »

Voilà la symptomatologie de la lèpre. Elle diffère sensiblement des accidents cutanés de la syphilis moderne ; mais qui pourrait affirmer que celle-ci, évoluant en toute liberté sur certains sujets scrofuleux, sans le secours thérapeutique du mercure et de l'iodure de potassium, n'affecterait pas un processus analogue à sa période de marasme et de cachexie

Archigènes a fait, lui aussi, connaître son opinion sur l'éléphantiasis. Il déclare que non seulement la maladie est contagieuse, mais encore que l'affection cutanée n'est que secondaire. Il dit que sa cause lui est inconnue, mais que les malades sont des individus très lascifs, et que les eunuques en sont exempts... Ce serait là encore une preuve de l'origine vénérienne de la lèpre, cependant certains auteurs prétendent qu'on ne trouve pas des indications suffisantes pour conclure que cette maladie ait primitivement affecté les organes sexuels. Mais le savant commentateur des textes grecs et latins n'hésite pas, dans son ouvrage sur l'*Histoire de la syphilis dans l'Antiquité*, à affirmer, comme presque tous les syphiligraphes modernes, que la lèpre et le mal vénérien, en se combinant ensemble, n'en ont plus fait qu'un. Pour lui, comme la *mentagra* pouvait se transformer en *psora*, aussi bien l'éléphantiasis, mis en rapport avec le *morbus phœnicus*, pouvait prendre naissance dans le coït, et son apparition principale à la face ne prouve rien contre ce fait, puisque les glandes cutanées de la face ont une grande connexité avec les organes sexuels. D'ailleurs, un grand nombre d'exemples, cités par les écrivains du moyen âge, prouvent que la lèpre se communiquait par le coït, ce qui permet de conclure que la syphilis du XV[e] siècle était cette même affection, modifiée par un *genius epidemicus* particulier, qui sévissait quinze siècles auparavant sous le nom d'éléphantiasis, affection prenant sa source dans une cohabitation impure et dans les débauches de la prostitution.

(*A suivre*) D[r] DUPOUY.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

—

Revaccination obligatoire des enfants des écoles

M. le Secrétaire perpétuel a lu, au nom de M. Blot, le rapport officiel suivant, qui doit être adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Par une lettre en date du 5 avril 1887, vous voulez bien consulter l'Académie sur la question de savoir s'il y aurait utilité à promulguer une loi sur la *revaccination obligatoire* des enfants des écoles.

L'Académie s'empresse de saisir cette occasion pour rappeler les longues, attentives et très sérieuses études faites par elle, en avril 1881, sur ce sujet d'une si grande importance. Cette étude a été suivie d'un vote qui, à une très grande majorité, réclamait cette loi, laquelle, depuis longtemps, est appliquée en Allemagne, en Belgique et dans plusieurs autres nations de l'Europe. Depuis 1881, l'Académie redemande chaque année, dans son rapport officiel sur le service de la vaccine, que les pouvoirs publics veuillent bien s'occuper de cette grave question d'hygiène prophylactique.

Malgré tous ces vœux renouvelés de tous côtés, rien ne s'est encore fait pour la population civile, et cependant les résultats obtenus dans l'armée sont aussi satisfaisants que possible. En effet, on peut dire aujourd'hui, sans exagération, que nos soldats sont presque complètement à l'abri de la variole, même en temps d'épidémie, alors que les troupes séjournent dans le milieu infecté de la population civile.

En conséquence, monsieur le ministre, vous rendriez un très grand service en voulant bien user de tous les moyens qui sont à votre disposition pour obtenir qu'on applique enfin à la population civile ce qui a produit de si merveilleux résultats dans la population militaire. Aujourd'hui que la *vaccination animale* ne laisse pas subsister les quelques objections qui avaient été produites, tout, absolument tout, milite en faveur de cette mesure si efficace de prophylaxie.

On s'est beaucoup préoccupé de la faible natalité dans notre pays, mais on aura bien autrement raison de faire tout au monde pour diminuer la mortalité. Nous n'avons pas de moyens efficaces d'augmenter la natalité ; nous possédons, au contraire, des ressources certaines pour diminuer la mortalité, et plus particulièrement celle que cause la variole.

Toutes les prescriptions qui pourront avoir pour résultat de rendre *obligatoire la revaccination*, à l'entrée dans les écoles, doivent donc être considérées comme autant de bienfaits pour la population.

(Ces conclusions sont adoptées sans discussion.)

Malgré l'avis unanime de l'Académie, quoique partisan de la revaccination des jeunes gens, je maintiens mon opinion, déjà plusieurs fois émise, et qui est essentiellement contraire à l'obligation, que je considère comme un attentat à la liberté individuelle. N'y aurait-il pas d'ailleurs, dans certaines familles entachées de diathèses, des contre-indications aux inoculations virulentes? Qui pourrait affirmer le contraire ?

D.

Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles.

M. G. Lagneau a donné ensuite lecture au nom d'une commission dont font partie MM. Larrey, Bergeron, Dujardin-Beaumetz et Proust, d'un rapport dans lequel il indique d'abord les états morbides attribuables au surmenage et à la sédentarité ; puis les mesures hygiéniques propres à les prévenir.

Etats morbides. — L'examen des yeux de milliers d'écoliers et d'étudiants a démontré que la myopie, exceptionnelle chez les enfants commençant à aller à l'école, par suite des travaux minutieux de lecture et d'écriture, devient de plus en plus fréquente, à mesure que les élèves progressent dans leurs études et arrivent dans les classes supérieures, dans les classes spéciales.

Des déformations osseuses, obliquité du bassin, incurvations rachidiennes, voussures thoraciques, inégale élévation des épaules, saillie plus grande de la clavicule droite que de la gauche, se manifestent très fréquemment chez les enfants, surtout chez les jeunes filles de six à quatorze ans, par suite de la station assise trop prolongée, sans dossier, par suite aussi de certains modes d'écriture obligeant à élever et avancer l'épaule droite plus que la gauche.

Des dyspepsies, des troubles digestifs, une nutrition insuffisante, de la pâleur, de l'anémie sont fréquemment la conséquence de la position courbée sur un pupitre, de l'immobilité durant de longues heures de classes et d'études, dans des salles insuffisamment aérées.

La phtisie qui se montre si fréquemment parmi les habitants sédentaires des villes, trop souvent se manifeste chez nos jeunes gens les plus studieux, qui, presque constamment penchés sur leur table, ne respirent qu'incomplètement, l'air ne pénétrant qu'imparfaitement les vésicules pulmonaires.

Des troubles nerveux, légers ou graves, passagers ou durables, céphalalgie, hypéresthésie, neurasthénie, lenteur intellectuelle, altérations profondes des facultés cérébrales, sont souvent la conséquence de la surcharge, de la contention intellectuelle prématurée, excessive et prolongée, à laquelle se soumettent des jeunes gens en vue de concours, des élèves d'écoles spéciales, des instituteurs et institutrices.

Mesures hygiéniques. — Autant que possible l'externat doit être substitué à l'internat ; car, plus que l'externe, l'interne est soumis à l'encombrement humain du dortoir, à la sédentarité, à

l'inertie corporelle durant les classes, durant les longues études.

Le sommeil, de plus longue durée pour les enfants que pour les jeunes gens, ne doit pas être de moins de huit heures pour ces derniers, le cerveau ayant besoin de se reposer des fatigues occasionnées par le travail intellectuel.

La durée quotidienne du travail intellectuel, de huit à vingt ans, progressivement proportionnel à l'âge, ne doit pas être de plus de trois à huit heures.

Le travail intellectuel doit être interrompu par des récréations, des jeux, des chants. La durée des classes de vingt à trente minutes pour les enfants, ne doit pas dépasser une heure ou une heure et quart pour les jeunes gens.

Pour réduire à moins de trois à huit heures, selon les âges, le travail intellectuel comprenant les classes et les études ou devoirs de maison, on doit surtout diminuer les études ou devoirs de maison, qui, plus longtemps que les classes, astreignent à l'immobilité.

Les programmes de l'enseignement doivent être réduits proportionnellement au temps donné au travail intellectuel.

Non seulement l'étendue des programmes d'examens doit être limitée, mais aux examens généraux, encyclopédiques qui exigent un surmenage intellectuel fatigant, il faut substituer des examens partiels, fréquents, motivant un travail régulier, laissant à l'intelligence le temps de s'assimiler les connaissances multiples successivement étudiées.

En dehors des heures données au sommeil, aux repas, au travail intellectuel, suivant les âges, de dix à six heures doivent chaque jour être données aux jeux, chants, courses, premenades, gymnastique, exercices et manœuvres militaires. Mais pour les jeux, la course, les promenades, la gymnastique, il faut que les élèves aient de l'espace, de la liberté ; pour les exercices et manœuvres militaires, il faut que les jeunes gens ayant acquis, durant la période scolaire, cette instruction militaire préparatoire, sachent que plus tard ils seront d'autant moins de temps retenus à l'armée que cette instruction militaire préparatoire aura été reconnue plus complète.

Conclusion. — L'académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences morbides du surmenages intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées et écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes d'enseignement actuellement adoptés.

FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS. — M. Brouardel

Erotomanes ; exhibitionistes ; nymphomanes ; masturbateurs.

Corps étrangers du rectum (1)

Après vous avoir fait l'histoire des aberrations génitales innées, acquises et morbides, il me reste aujourd'hui à vous parler de celles qui surviennent dans un groupe d'individus qui sont certainement des malades, mais qu'on n'ose pourtant pas ranger parmi les déments, je veux parler des érotomanes, des exhibitionistes et des nymphomanes.

L'érotomane, être essentiellement platonique, suit constamment et indéfiniment l'objet de sa flamme, sans lui adresser jamais une parole. Lasègue disait qu'il fait *fonction d'ombre*. Mais si, d'une part, il est absolument muet devant l'objet aimé, d'autre part, devant le papier, il se trouve en proie à une exaltation mentale qui lui dicte des lettres et des vers passionnés, qu'il n'envoie pas le plus souvent. Il est là, à l'ordinaire, vaniteux et très satisfait de lui-même, ce qui peut faire croire au début de la paralysie générale.

Mais les choses peuvent se gâter : lorsque, par exemple, un père de famille, impatienté, finit par demander des explications à un individu qui, depuis longtemps, est le *poursuivant* de sa fille.

Un officier en retraite, veuf, demeurant à Vincennes, avait remarqué un jeune homme, qui passait des heures entières sous les fenêtres de sa fille, et qui, dès qu'elle sortait, la suivait sur le trottoir opposé. Il va aux informations et apprend que ce concitoyen, clerc d'avoué, est assez riche, appartient à une famille honorable, a fait de bonnes études. Croyant voir là un prétendant, qui se présentait dans de bonnes conditions, il le fait encourager à franchir sa porte. En effet, le jeune homme vient une première fois et reçoit le meilleur accueil ; puis il ne reparaît plus, sinon sur le trottoir, selon son habitude, et s'enhardit à ecrire des lettres à la jeune fille. Enfin, comme on va lui demander des explications, il envoie pour toute réponse un coup de couteau à son interlocuteur et il est condamné à trois mois de prison.

Quelquefois, l'érotomane se tourne non contre l'obtacle à sa passion, mais contre lui-même, quand il est mis au pied du mur et obligé de se prononcer. J'ai eu affaire à un clerc de notaire qui, après une poursuite et des négociations analogues, s'était tiré un coup de pistolet. L'enquête a établi qu'il avait simulé une attaque dans son garni. Selon moi, ce garçon, qui n'avait jamais pratiqué le coït au su de personne, était très probablement un impuissant, et, mis en demeure d épouser la jeune fille qu'il poursuivait, il avait préféré une tentative de suicide à un affront conjugal.

Il peut donc y avoir, de ce côté, des actes provoquant l'intervention de la médecine légale, et, comme toujours, il faut rechercher les antécédents : on en trouve fréquemment.

Le groupe des exhibitionistes a été décrit par Lasègue. Avant d'en faire la symptomatologie générale, voyons comment il a été amené à la constituer. La préfecture de police avait été prévenue que, tous les jours, à quatre heures et demie, dans une église quelconque de Paris, un individu exposait aux yeux du public ses organes génitaux. Le coupable fut arrêté, peu de temps après, à Saint-Roch, au moment où il venait de sortir ses organes génitaux, d'ailleurs sans la moindre érection et dans le plus complet platonisme, auprès d'une religieuse qui poussa un cri, lequel cri attira le *suisse.* C'était un jeune homme, ayant reçu une brillante éducation, déjà assez avancé dans la diplomatie, et, dans le passé duquel il était impossible de se rattacher à un autre fait extravagant de ce genre Aussi fut-il condamné.

Une autre fois, un homme de soixante ans, employé supérieur dans une administration, avait l'habitude de faire son exhibition à la fenêtre, tous les jours, à onze heures, aux yeux d'une petite fille qui demeurait en face. Au bout d'un an, il tomba dans la démence et mourut, dans le courant de l'année, d'accidents cérebraux.

Un vieux général en retraite, âgé de soixante-cinq ans, offrait une périodicité plus singulière. Pour lui, c'était tous les deux jours, à deux heures, devant la grille d'une pension de jeunes filles. Comme chez le précédent, la décadence intellectuelle fut rapide, et, au bout d'un an, il mourut dans la démence.

Enfin, un jeune homme de vingt-six ans, coupable des mémes attentats, eut un accès de manie aiguë et on dut l'enfermer dans un asile d'aliénés.

Vous voyez qu'on ne trouve, parmi les symptômes, aucune manifestation lubrique, mais simplement l'exhibition flasque, sans tentative d'entrée en relations. Chez quelques-uns, l'acte automatique est accompagné d'une sensation particulière. Témoin celui qui racontait éprouver, au moment de ses crises, une congestion, d'abord au *pôle nord*, puis au *pôle sud*. Il entendait par là sa tête et ses pieds. Remarquez surtout la périodicité, qui est quelquefois horaire et locale, et la concomitance des phénomèmes nerveux : hystérie et épilepsie.

Je n'irai pas jusqu'à dire que les faits de ce genre indiquent tou-

(1) MM. les professeurs de la Faculté ont actuellement une tendance marquée pour les questions relatives aux mœurs. Voir dans notre dernier numéro les articles de MM. Brouardel et Ball.

N. D. L. R.

ours le début de la décadence intellectuelle ; cependant, quand ils se produisent, la perturbation psychique n'est pas loin.

Or, rien n'est plus facile que de déclarer un homme aliéné, quand, en dehors de l'acte qui lui est reproché, on trouve dans sa vie d'autres actes irréguliers et de même valeur. Mais, quand toute sa vie a été d'ailleurs absolument correcte, on ne peut dire que l'acte impudique constitue à lui seul la preuve de l'aliénation et l'inculpé échappe au médecin pour passer en police correctionnelle. Vous rencontrerez souvent ces difficultés, et c'est pourquoi Kraftebing, Vespale, Motet et d'autres ont fait tous leurs efforts pour démontrer que la période prodromique de la paralysie générale est beaucoup plus longue qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent.

Un fait assez remarquable que je tiens à vous signaler, c'est que la famille elle-même n'a aucune prise sur ces malades. Mais, si, par hasard, on fait entrer un passant et surtout un militaire et qu'on les effraie de leur présence, il survient une période de repos de une, deux, trois heures. Ils ont encore assez d'intelligence pour savoir qu'ils ne doivent pas céder à leurs impulsions.

Les nymphomanes se caractérisent par une exaltation irrésistible et insatiable de l'appétit vénérien.

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Elles peuvent être comparées aux satyriasiques. La vue d'un individu masculin quelconque met ces femmes dans un état éréthique qui, en dehors de toute manœuvre, amène chez elles le spasme voluptueux accompli dans sa plénitude. Quelquefois elles vont plus loin, et je vous citerai d'abord le fait d'une jeune fille dont la garde avait été confiée à deux femmes, et qui, lorsqu'elle se trouvait seule devant un homme, l'attaquait avec violence, au point de laisser des traces ecchymotiques pour lesquelles avait à intervenir la médecine légale.

Souvent, ce sont des idiotes. A la campagne, une petite fille de seize ans se couchait dans les fossés et provoquait les passants en relevant ses jupes. Il était impossible de tenir cette fille et elle fut mise dans une maison de correction, ce qui fut certainement très mauvais, au point de vue de la moralité du personnel.

M. Trélat rapporte l'exemple d'une fille de professeur qui, à l'âge de quinze ans, faisait entrer des soldats par sa fenêtre. Pour ma part, j'ai eu des expertises à faire sur une petite fille de onze ans, qui avait été arrêtée cinq fois en six mois, pour excitation à la débauche. Elle était, du reste, absolument vierge.

La fille d'un médecin, un de mes camarades, s'est enfuie de chez son père à l'âge de seize ans, pour venir à Paris dans un lupanar. Malgré les démonstrations les plus pressantes, elle n'a voulu faire aucune concession, et elle y est encore.

Enfin, cette malheureuse passion persiste jusque dans le mariage. J'ai connu une femme du monde, qui ne pouvait résister au spasme voluptueux, en dehors de toute excitation locale. Comme c'était une femme extrêmement intelligente et de beaucoup de volonté, elle a pu cacher sa maladie aux yeux de tous et ces filles ne s'en sont jamais doutées.

En thèse générale, les nymphomanes sont des individus mal équilibrés. Mais où est le siège de cette vésanie ? Nous n'en savons rien. Le traitement ne consiste que dans la séquestration ou l'interdiction. J'ai vu, à la Salpêtrière, une femme dont la vie n'a été qu'une série indéfinie d'internements et de libérations. Elle allait chercher des amants jusque dans les quartiers de cavalerie.

Voyons maintenant, ce que nous pouvons avoir à faire comme médecins légistes, à propos de certains faits de nature diverse.

M. Tardieu fut consulté, il y a quelques années, sur des photographies de femmes, dans le vagin desquelles l'œil plongeait si profondément qu'on supposait que cet horizon avait dû être obtenu à l'aide de manœuvres ou d'instruments spéciaux. M. Tardieu déclara n'y avoir rien de particulier.

Dans une autre circonstance, on avait trouvé sur la voie publique un *pénis amputé*, selon l'expression de celui qui l'avait ramassé. C'était en effet une bonne contrefaçon. Un lambeau de peau artistement enroulé enveloppait un mamelon de femme et le tout était uni par des points de suture bien dissimulés. Ici, le coupable ne pouvait être qu'un étudiant en médecine, et, si on l'avait trouvé, il aurait été certainement puni.

Vous serez quelquefois appelés à vous prononcer sur des faits de masturbation. On dit que les masturbateurs ont une verge assez volumineuse, terminée par un gland en massue séparé de la verge, par un col saillant. Eh bien ! j'ai vu toutes les formes de verge même chez ceux qui ne s'adonnent pas à la masturbation. Il n'y a pas deux humains qui aient une verge semblable pas plus qu'un nez semblable. Aussi, je vous engage à faire, dans vos expertises, les réserves les plus expresses, et si vous avez des tendances à conclure à la masturbation chez un homme ayant une grosse verge et un gros gland, ne manquez pas d'ajouter : « Mais il y a des individus qui ont cette forme sans être des masturbateurs. »

On rencontre des ingéniosités de débauche si extraordinaires qu'on se demande où peut s'arrêter l'imagination humaine sur ce chapitre. Un officier de santé de l'Allier, qui se livrait sur des paysans à la masturbation manuelle et à la succion buccale, avait installé pour ses exercices un fauteuil à speculum et une sorte d'appareil à ventouses, assez compliqué, mais qui se résumait, en somme, en un verre de lampe où, ayant introduit la verge du patient, il faisait le vide, ce qui amenait l'éjaculation. Il a fait lui-même, pour se défendre, une sorte de consultation médico-légale, où il entre dans des détails assez curieux sur les conditions de l'érection. Il fait observer que les paysans seraient mal venus d'arguer de leur ignorance pour nier leur complicité, car les actes de l'érection et de l'éjaculation exigent autre chose qu'une manœuvre mécanique et ne peuvent se produire sans le libre consentement du sujet, la participation de désirs et d'idées la *communion de goûts* (sic). Et, comme preuve à l'appui de cette sympathie nécessaire entre le cerveau et les organes génitaux, il rappelle que les pollutions nocturnes surviennent habituellement à la suite d'un rêve lascif ; qu'un étalon qui refuse telle jument accepte immédiatement telle autre, etc.

Mais, à ces exemples, on peut opposer la trépidation du chemin de fer, le fait de coucher avec son pantalon, qui amènent souvent l'érection et l'éjaculation en dehors de toute excitation cérébrale. Il est d'ailleurs très possible que le chatouillement des organes génitaux suffise pour susciter des idées lascives.

Il y a encore d'autres cas où vous pourrez être appelés. Un jeune garçon, qui amenait toutes les semaines à Paris une de ces voitures de blanchisseur que vous connaissez, pris un jour de dysenterie, fut obligé d'arrêter sa voiture devant chaque *vespasienne* des Champs-Elysées. Or, il y en a qui ont une fort mauvaise réputation, si bien que ce garçon fut arrêté et conduit au Dépôt, les agents prétendant qu'il avait laissé des traces non douteuses de sperme. Je fus chargé de l'examiner et je n'eus pas de peine à constater que ce prétendu sperme n'était autre que ses selles, qui avaient l'apparence glaireuse bien connue du frai de grenouille. Son avocat prit avec moi la chose à cœur et je fis remarquer à la Cour, qu'il me semblait difficile, non seulement, qu'un garçon, ayant la dysenterie et par conséquent le ventre coupé par des douleurs atroces, ait eu des envies de masturbation, mais surtout qu'il ait pu les satisfaire cinq fois en une demi-heure. Il a été acquitté, mais son innocence n'a pas été reconnue *de plano*.

Enfin, Foucher rapporte le fait d'un jeune homme de dix-huit ou dix-neuf ans, qui, en accomplissant des actes violents dans une société de pédérastie, avait complètement arraché la peau du scrotum et de la verge à un de ses camarades. L'expertise a fait rentrer l'accident dans la catégorie des faits ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Je termine en vous disant un mot des corps étrangers introduits dans le rectum. Ils sont introduits tantôt par l'individu lui-même, tantôt par une personne tierce. Pierre de Marchettis raconte l'histoire d'une queue de cochon introduite par des étudiants trop facé-

tieux dans le rectum d'une fille publique et dans le sens des poils, ce qui l'empêchait de sortir. Il fallut recourir à un chirurgien pour la retirer.

Un Alsacien, entré à l'hôpital avec des tranchées atroces, disait avoir avalé des escargots entiers. On trouva, en effet, dans l'ampoule rectale 60 escargots avec leurs coquilles et on en conclut que ce n'était pas du tout par l'orifice buccal qu'ils étaient entrés.

Morand rapporte un fait où on voit la crédulité humaine dépasser tout ce qu'on peut imaginer. Un moine s'était laissé dire, que, pour guérir ses coliques, il n'avait qu'à s'introduire dans le rectum une bouteille d'*eau de la reine de Hongrie*, après avoir fendu le bouchon pour que l'eau puisse s'écouler. Et il avait réussi à le faire. C'est la première fois que j'aie vu l'exercice illégal de la médecine rempli par un enfant de neuf ans qui, ayant la main plus fine et plus douce, parvint à retirer la bouteille.

On a vu des individus s'introduire une fourchette, un pilon de mortier de 14 centimètres de long ; on a vu un pompier se perforer le rectum avec la lance de sa pompe ; enfin, au bagne, un garçon de dix-huit ans se cacha dans le rectum un petit nécessaire de limes du poids de 650 grammes, qui était remonté jusque dans le côlon transverse. (*Gazette des hôpitaux*).

Indications de l'eau minérale des Eaux-Bonnes

(BASSES-PYRÉNÉES)

Une observation clinique de plus d'un siècle, qui va des Bordeu jusqu'à Pidoux, pour nous borner aux deux noms les plus illustres, a prouvé l'efficacité incomparable des sources sulfurées des Eaux-Bonnes dans le traitement des maladies chroniques de la gorge et de la poitrine. Les formes lentes et torpides de l'angine catarahale et granuleuse, de la rhinite, de la laryngite et de la bronchite sont sûrement améliorées, quand elles ne sont pas guéries, par l'usage méthodique de l'eau des Eaux-Bonnes, notamment chez les herpétiques et les scrofuleux.

Quant à la phtisie pulmonaire, malgré les progrès et les essais de la thérapeutique contemporaine, les faits sont là pour démontrer que l'assertion de Pidoux est aussi vraie aujourd'hui qu'hier : *que l'eau des Eaux-Bonnes est plus spécialement anti-tuberculeuse dans la phtisie pulmonaire, qu'elle est le plus puissant remède connu contre cette affection.* D'autre part, l'altitude de la célèbre station est un auxiliaire précieux de l'efficacité de ses eaux.

A plus forte raison peut-on attendre de son emploi les résultats les plus avantageux dans des maladies moins graves, telles que l'asthme, la pleurésie et la pneumonie chroniques. Dans l'asthme, cette eau minérale agit non-seulement sur le catarrhe qui existe dans la plupart des cas, mais elle agit même sur la contractilité des petites bronches pour supprimer ou diminuer l'emphysème qui en est la cause la plus commune. Dans la pleurésie et la pneumonie, on voit (et même rapidement, si l'on a affaire à un sujet non tuberculeux), se résoudre peu à peu l'épanchement ou se résorber les exsudats et les engorgements pulmonaires.

Enfin, l'eau et le climat des Eaux Bonnes (1) sont indiqués d'une manière spéciale dans la chlorose qui n'a pas été améliorée par le fer, et dans les anémies ou cachexies qui sont le propre des tempéraments viciés ou qui succèdent aux maladies de langueur.

(1) Eaux-Bonnes n'a rien à envier aux stations des Pyrénées, des Alpes et d'Auvergne les plus fréquentés. La beauté du site, le confort et la modération des prix de ses hôtels et de ses maisons particulières ; son Casino magnifique dont la nouvelle direction assure une série de fêtes ininterrompues ; ses promenades nombreuses et uniques au monde par leur splendeur ; le voisinage immédiat des Eaux-Chaudes (7 kilomètres) si efficaces contre les rhumatismes, la goutte et la stérilité des femmes, reliée à Eaux-Bonnes par un service regulier de tramways, ses belles excursions scientifiques et d'agrément dont elle est devenue le centre depuis la fondation recente du rendez-vous de départ : Excelsior. Tout concourt à faire de cette station une cité thermale des plus attrayantes.

NÉCROLOGIE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le Corps médical de Paris aura rendu les derniers devoirs à M. Edme-Félix-Alfred Vulpian, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur et doyen honoraire de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu, officier de la Légion d'honneur.

Nous pouvons ajouter (ce que ne dit pas la lettre de faire part) un des esprits les plus droits et les plus honnêtes de la Faculté. Vulpian, comme Béclard et Gosselin, qui l'ont précédé de quelques jours, était essentiellement bon, probe et modeste. Pourrons-nous en dire autant un jour de leurs successeurs ?

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

N° 21 et 22 - 3 Anée. Paraissant le Dimanche 5 Juin 1887

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS .... 5 fr. DÉPARTEMENTS ..... 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

LA PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITÉ

MONUMENTS FIGURÉS DE L'HISTOIRE DE LA PROSTITUTION

PREUVES ARCHÉOLOGIQUES DE LA PROSTITUTION RELIGIEUSE ET LÉGALE

L'histoire du culte des divinités orientales, qui se rattache à la prostitution dans l'Antiquité, ne nous a pas été transmise seulement par les écrits des historiens. On la retrouve encore dans les monuments figurés, précieusement recherchés par les archéologues modernes : médailles, inscriptions, fragments monumentaux, pierres gravées, camées, cônes, cylindres, etc.

Les gravures représentées sur ces pierres, ces fragments de sculpture, ces stèles, ces anneaux, ces cachets, ces vases et coupes découverts dans les ruines des cités anciennes, viennent témoigner de la réalité des cultes de Mylitta, de Priape, de Phallus, d'Osiris et autres divinités semblables.

Ces petits cylindres et ces cônes en pierre ou en terre cuite, qu'on peut voir dans les vitrines du *Musée du Louvre* et dans le *Cabinet des médailles et antiques* de la Bibliothèque nationale, étaient des amulettes emblématiques que portaient les hommes et surtout les femmes, soit au cou, soit aux bras. Les inscriptions et gravures hiéroglyphiques ont été déchiffrées par les archéologues, et ce n'est que d'après leur enseignement que je me permettrai d'y chercher la démonstration des faits avancés sur l'origine de la prostitution.

M. Menant, dans son remarquable ouvrage sur les *Pierres gravées de la haute Asie* et les *Cylindres de la Chaldée*, combat, jusqu'à un certain point, l'interprétation donnée aux figures symboliques par ses prédécesseurs. Mais il convient, cependant, que ces pierres gravées, produits délicats d'un travail de patience et de précision, sont un des éléments importants d'après lesquels on peut reconstruire l'histoire artistique des peuples. « Car la cupidité, dit-il, qui dénature les objets d'or et d argent, ne saurait atteindre une agate ou un silex. » Ces pierres étaient de véritables bijoux, affectant des formes diverses: plaques, amandes, fuseaux... Quelques-unes servaient de cachets, de bagues, de chatons scarabéoïdes. Beaucoup sont en forme de cônes ou de pyramides. Le cylindre a généralement de 2 à 5 centimètres de hauteur ; il est percé suivant son axe ; la gravure se développe sur la surface convexe et les sujets sont souvent accompagnés de légendes. Celles-ci en caractérisent d'ailleurs la provenance et permettent de reconnaître ainsi les cylindres chaldéens, assyriens, égyptiens, phéniciens et perses.

M. Menant a décrit un grand nombre de cylindres asiatiques ; il est arrivé à établir une théogonie dans laquelle le dieu suprême, *Hou*, est représenté sous la forme d'un buste humain terminé par des plumes et accompagné de deux ailes étendues. Au-dessous de lui, une trinité de grands dieux : *Samas*, le dieu-soleil, symbolisé par un disque lumineux ; *Sin*, le *dieu-lune*, symbolisé par un croissant, et *Istar*, autre grande déesse, symbolisée par une étoile. Cette trinité rappelle exactement Osiris, Isis et Horus.

Les travaux de M. Lajard ont une grande analogie avec ceux de M. Menant ; mais ils présentent un intérêt plus considérable pour l'étude de la prostitution sacrée.

Sans vouloir nous faire le défenseur de la thèse de ce savant, nous mentionnerons spécialement un passage de ses différents mémoires adressés à l'*Académie des Inscriptions*. Il s'agit d'un cône en agate dont la base, très large, porte gravée en creux et vue de face, une figure debout, qui a deux têtes de profil. L'une, tournée de droite à gauche, offre les traits d'un homme barbu, l'autre, tournée de gauche à droite, est celle d'une femme. Une couronne à cinq pointes embrasse les deux têtes, et, dans le champ de la pierre, immédiatement au-dessus de cette couronne, on observe trois astérisques qui sont placés sur une même ligne et à égale distance l'un de l'autre. Le reste du costume de cette figure androgyne se compose de quatre parties distinctes : un vêtement intérieur, un vêtement inférieur, une ceinture qui les lie l'un à l'autre, et un vêtement extérieur.

De la main droite, et par conséquent du côté de la tête barbue, cette figure tient par la queue un serpent. Un autre serpent plus long entoure de ses anneaux une partie du milieu du corps de la femme. Dans l'espace compris entre les deux bras et les deux serpents, on observe de chaque côté un dragon ailé, à gueule béante, qui paraît vouloir attaquer le serpent auquel il est opposé. Les rayons solaires, dont la tête de l'un des serpents est entourée, le croissant qui surmonte la tête de l'autre, et le soin qu'on a pris de disposer les deux reptiles de manière qu'ils correspondent, celui-ci à la tête humaine femelle, celui-là à la tête humaine mâle, sont autant de particularités qui indiquent positivement l'intention qu'on

avait eue d'en faire les symboles du pouvoir générateur mâle ou actif et du pouvoir générateur femelle ou passif. Or, on sait très bien que, chez les Anciens, le serpent était l'emblème de la vie et de la reproduction, comme on le voit dans les figures d'Isis et de Mithra (fig. 2 et 3), et d'après la statue liontocéphale du musée de la villa Albani.

Du côté gauche de la base du cône (fig. 1) est une roue qui n'est pas fermée par les jantes, mais dont les rayons sont terminés chacun par une petite boule. « C'est encore là le symbole du pouvoir générateur, ajoute M. Félix Lajard ». Car l'interprétation des symboles remonte à une antiquité très reculée, puisqu'elle semble avoir été liée à la formation même du langage chez les plus anciens peuples de l'Asie.

Au-dessous des pieds de la figure androgyne on aperçoit un vase à deux anses semblable à une amphore, autre emblème de la virilité, tandis que le vase cratère, qui est du côté gauche, représente l'organe féminin. Enfin, du côté droit de la figure, se trouve un *Ctéis*, κτεις, qui est l'emblème évident de l'appareil sexuel externe de la femme.

Les deux dragons ailés qui, sur cette même pierre, sont opposés aux deux serpents, nous offrent un exemple remarquable de cette croyance religieuse qui admettait deux créations : l'une d'êtres bons ou bienfaisants, l'autre d'êtres mauvais ou malfaisants. Ce dogme, très explicitement exposé dans les livres de Zoroastre, et très clairement indiqué sur quelques monuments figurés du culte de Mithra, se retrouve dans la plupart des systèmes religieux de l'Antiquité.

Voici maintenant les réflexions de M. Lajard sur ce cône :

« La présence de l'organe même du pouvoir générateur femelle parmi les attributs placés autour de la figure androgyne, que je prends pour la Vénus assyrienne Mylitta, est un fait important. Cet organe, nous le voyons encore sur plusieurs cônes ou cylindres qui, à mon avis, appartiennent aux mystères de Mylitta. J'en connais deux exemples : Le premier est tiré d'un beau cylindre du musée britannique, le second m'est fourni par la base d'un cône du Cabinet Calvet (d'Avignon).

« Un autre cône, décrit par La Chausse (fig. 4) nous offre de même la représentation d'un prêtre revêtu du costume asiatique et accomplissant un acte d'adoration devant un autel sur lequel on voit un Ctéis et l'étoile de Vénus. Ici, dit M. Lajard, le Ctéis semble devenir l'emblème de la déesse elle-même et caractériser son culte avec cette énergie, cette naïve grossièreté, dont, sans doute, furent empreintes à leur origine les doctrines religieuses, qui avaient cours chez les Assyriens et les Phéniciens. Ces doctrines à travers une longue série de siècles et de révolutions religieuses ou civiles, ont laissé sur le sol de l'Asie occidentale des traces si profondes, qu'en étudiant les coutumes et les mœurs des populations actuelles, on acquiert la triste conviction que, malgré les efforts successifs du christianisme et de l'islamisme, l'adoration du Ctéis n'a pas cessé d'être en usage chez certaines sectes religieuses de l'Orient.

« Placé sur notre cône (fig. 1), précisément auprès de cette moitié de l'image de Mylitta qui appartient au sexe masculin, la Ctéis semble, par cette position, y indiquer quel sacrifice particulier cette divinité exigeait de ses nombreuses sectatrices, obligation qui, par un déplorable abus qu'il eût été facile de prévoir et plus sage de prévenir, dégénéra, dans la suite, en de honteuses prostitutions.

« Cette institution existait non seulement à Babylone, où on la voit intimement liée au culte de Mylitta, mais en Phénicie, en Syrie et en général dans tous les pays fréquentés par les Assyriens et les Phéniciens. Aussi la retrouve-t-on chez les Moabites et les Madianites, avec le culte et les mystères de Baal-Péor. On la retrouve encore dans les colonies phéniciennes d'Afrique, chez les anciens Arméniens avec le culte de Vénus Anaïs, chez les Cypriens et les Corinthiens, toujours plus ou moins transformée en d'ignominieuses impudicités Si nous observons chez les Lydiens l'usage des prostitutions publiques, on doit croire que, comme les Cypriens et les Grecs, ils l'avaient reçu des Phéniciens et des Assyriens avec le culte d'Astarté et de Mylitta. Cette conjecture semble être justifiée par le témoignage de Strabon qui, après avoir parlé de la prostitution des jeunes Arméniennes, dans le temple d'Anaïs, ajoute que, selon Hérodote, il en est de même chez les Lydiens. De son côté, cet historien assigne réellement à cet usage une origine asiatique, en disant qu'à l'exception la prostitution des filles, les lois des Lydiens ont de nombreuses conformités avec celles des Grecs ».

Ce n'est pas seulement en Asie que Vénus était représentée avec les attributs d'un homme. Selon Guidas et d'autres auteurs, les Romains avaient consacré à cette déesse, dans Rome même, des statues qui reproduisaient son image avec une barbe et les parties génitales des deux sexes C'est pour ce motif qu'on donnait à la déesse l'épithète de *biformis*. Un médaillon de Démétrius II porte au revers l'image de Vénus, avec une barbe ; elle est coiffée d'un casque à trois aigrettes ; elle tient de la main droite un arc, et son costume est celui d'une femme. La fig. 5 est le dessin d'une médaille de la Bibliothèque nationale, qui représente d'un côté une tête d'homme et de l'autre Vénus ayant à ses côtés une rangée de phallus. Telle est du moins l'opinion de Mionnet en France, de Frœlich et de Richter en Allemagne et de Duane en Angleterre.

Comme autres preuves archéologiques, nous mentionnerons les sujets gravés sur les cylindres de la riche collection de la Bibliothèque nationale. Voici les principaux, d'après le catalogue de M. Chabouillet :

Sous le n° 705, on voit un prêtre debout, adorant Mylitta assise sur un trône, tenant une couronne, les pieds posés sur une chèvre dont le corps se termine en poisson. Derrière la chèvre marine, l'on voit le Ctéis.

Au n° 734, c'est Bélus assis sur un trône ou *Thalamus*, qui supporte une pyramide à degrés. Une femme en adoration semble lui amener une jeune fille, la tête et le sein nus, à laquelle il offre une fleur. Au-dessus de Bélus, le disque de Vénus et le croissant de la lune. Cette jeune fille est l'épouse offerte toutes les nuits à Bélus, dans son temple de Babylone suivant le témoignage d'Hérodote.

Au n° 743, c'est Anaïtis assise, tenant une couronne, suivie

de deux personnages en adoration. Dans le champ, on voit le croissant et l'astre de Vénus. Derrière la déesse, le *Mîr*, la moitié du *Hom* et le Ctéis.

Au n° 806, c'est une femme adorant le dieu de la guerre et Vénus-Anaïtis, vue de face.

Au n° 812, Mylitta et Anaïtis. Devant celle-ci se tient un prêtre ; Mylitta a devant elle la déesse Koun, des Egyptiens, et sa main porte le sceptre surmonté d'une fleur et de deux *Urœus*.

Le Mîr était l'emblème de la divinité, le symbole divin; il est représenté par un petit cube aux angles arrondis entouré sur ses parties latérales et inférieures de nombreux rayons. Quant au Hom, c'est *l'arbre de vie*, l'arbre sacré, l'arbre de la science. Il affecte des formes différentes, ne rappelant en aucune façon, d'ailleurs, le *homa*, dont on ne coupait les branches qu'avec un respectueux cérémonial analogue à celui des druides pour le gui sacré du chêne.

Quant au Ctéis, c'est un losange dont les angles du petit diamètre sont arrondis, et au centre duquel se trouve un point très marqué.

Nous ne discuterons pas l'interprétation qu'il faut donner à ces dessins, mais nous nous arrêterons à d'autres monuments figurés *authentiques* et nombreux qui viennent ajouter leur témoignage à celui des monuments écrits, pour nous prouver que si la prostitution n'était pas autorisée par les lois civiles de la Grèce, nous devons cependant la comprendre au nombre des coutumes religieuses, qui, avec le culte asiatique de Vénus, s'introduisirent chez les Grecs. Parmi ces monuments, nous pouvons en citer plusieurs de la collection Durand décrits par M. de Witte, entre autres deux vases, deux coupes et une pierre gravée. L'un des vases nous offre la représentation d'un temple de Vénus dans lequel une courtisane reçoit, par l'intermédiaire d'un esclave, la proposition d'un étranger couronné de myrte, qui est placé en dehors du portique et qui tient à la main une bourse.

Sur l'autre vase, un étranger également couronné de myrte, est assis sur une espèce de lit, et semble adresser la parole à une courtisane qui est debout, à côté de lui.

Les deux coupes reproduisent des sujets analogues accompagnés de groupes d'hommes et de courtisanes; on y remarque aussi un miroir, attribut caractéristique de Vénus.

« Sur la pierre gravée, l'on voit, dit encore M. F. Lajard, un sujet très obscène dans lequel la déesse ou l'initiée tient elle-même un miroir à la hauteur de ses yeux. Les cinq autres faces de la pierre représentent plusieurs animaux qui caractérisent le culte de la Vénus orientale. Ces scènes nous montrent combien la dépravation des mœurs avait dénaturé l'institution primitive du sacrifice de la virginité dans le sanctuaire de Vénus. Cette remarque me paraît également justifiée par la manière dont quelques auteurs de l'Antiquité s'expriment au sujet des pratiques plus ou moins licencieuses, qui, dans diverses localités de la Grèce, accompagnaient la célébration des mystères d'Aphrodite ou de plusieurs divinités avec lesquelles Vénus a une identité primitive. »

Tous ces cônes, emblèmes de Vénus, se vendaient dans les villes, principalement aux étrangers qui visitaient les temples de la déesse. Ils portaient presque tous les mêmes gravures, ce qui indique bien la ressemblance des pratiques du culte de Mylitta chez les Assyriens, avec celles du culte de Vénus chez les Grecs et les Romains, et celles du culte de Mithra chez les Perses. D'autres pierres gravées et des bas-reliefs persiques et romains représentent, en effet, Mithra placée, comme la Vénus androgyne du cône de M. Lajard, entre les deux portes du ciel, c'est-à-dire ayant à sa droite le soleil, à sa gauche la lune (une petite circonférence entourée de rayons et un croissant).

Quelques monuments figurés permettent de considérer également le taureau et le lion comme les attributs caractéristiques de Vénus, en Orient et en Occident. Nous citerons, à l'appui de cette assertion, le grand bas-relief assyrien d'Yazili-Kaïa trouvé par M. Ch. Texier près de Ptérium et la tablette exhumée des ruines de Babylone, de la collection du baron Roger. Le premier de ces monuments montre la déesse debout sur un lion ; dans le second elle est debout sur un taureau. Un grand nombre d'autres monuments figurés la représentent encore assise sur des lions ou sur des taureaux.

Si, malgré les affirmations des historiens, on pouvait douter que la Vénus grecque et la prostitution religieuse eussent pour origine le culte de l'Astarté phénicienne, on en trouverait encore une preuve matérielle dans les antiquités trouvées à Chypre (fig. 6). Dans cette île, la population était phénicienne, mais elle reçut, comme on le sait, dès les temps les plus reculés, des colonies grecques. Le culte d'Aphrodite est parti de là, et l'imagination des poètes en fit la déesse sortant de l'écume de la mer. M. Jules Soury, dans ses *Etudes historiques*, a constaté, d'après les données archéologiques, que l'art et toutes les divinités de la Grèce sont venus de l'Asie. «Parmi les idoles phéniciennes de Cypre, qui sont au Louvre, dit cet auteur, il en est une au front orné d'une couronne. Des colliers entourent son cou et tombent sur sa poitrine. La main droite de la déesse se porte vers son sein, la gauche vers ses flancs sacrés d'où les dieux et les hommes sont sortis. N'est-ce point là le geste de la Vénus de Cnide et de la Vénus de Médicis? C'est le même geste, mais il ne faut point songer à voir ici l'indice d'un sentiment de pudeur émue et craintive. La mère universelle qui a tant d'enfants, et dont les créatures puisent une vie toujours nouvelle à ses mamelles intarissables, loin de cacher son sein robuste, le montre, non sans orgueil, aux hommes et aux dieux. Son peuple de colombes, qui tout le jour roucoule amoureusement, sous les sombres cyprès qui croissent dans les bosquets sacrés du temple, les milliers d'hiérodules des deux sexes qui la servent, la foule de pèlerins qui viennent, au temps des fêtes, se réjouir tour à tour dans le sanctuaire et sous les tentes des prêtresses, tout éloigne de la bonne déesse et de son temple cette grâce chaste et pudique qui charme les sens affinés de l'homme civilisé. Au fond, cette grossière terre cuite et l'œuvre des sculpteurs grecs sont un même et unique symbole. On pourrait dire que les métamorphoses de cette idole sont l'image fidèle des trans-

formations par lesquelles la vieille civilisation asiatique, transmise par l'intermédiaire des peuples de l'Asie mineure, est devenue la civilisation grecque. »

MM. F. Creuzer et Guignant, disent aussi qu'ils ont trouvé en Cypre des formes évidemment orientales de ce culte de la nature divinisée dans sa force génératrice, l'androgyne *Aphrodite*, unissant les deux pouvoirs mâle et femelle et le cône sacré, symbole distinct de ce dernier pouvoir. Mais dès les temps les plus anciens, à côté de ces emblèmes non moins bizarres que significatifs, qui semblent tenir en principe aux religions de l'Inde, avait pris place l'attrayante déesse qui, par son nom de *Cypris*, atteste que l'île entière était soumise à son empire. Partout elle fut adorée, mais nulle part l'idée d'une divinité génératrice ne se révèle avec des rites et des attributs plus évidemment orientaux, plus voluptueux, plus sensuels, qu'à Corinthe et au mont Eryx. A Corinthe, mille hiérodules ou courtisanes sacrées, que nous avons déjà rencontrées dans maint temple asiatique, desservaient les autels d'Aphrodite. Sur le mont Eryx était un antique et riche temple de la déesse où les femmes se prostituaient en son honneur, au milieu de ses fêtes.

D'un autre côté, une intaille antique, venant de l'île de Cypre (Cabinet des médailles de la *Bibliothèque nationale*. n° 1582) représente un temple de Vénus, au milieu duquel on voit le simulacre de la déesse : une pierre conique. A droite et à gauche sur une colonne, se trouve une colombe. Au-dessus du simulacre, le croissant et le soleil, comme sur les pierres égyptiennes et assyriennes.

Ainsi donc, cultes et déesses étaient identiques, à peu de chose près; et on peut dire que les peuples en acceptaient les uns des autres les doctrines et les pratiques avec le même empressement ; elles flattaient leurs appétits sensuels. Nous allons encore constater ce fait qui est très remarquable dans l'histoire ancienne. Les superstitions religieuses poussaient les Egyptiens à s'entourer de priapes de toutes les formes. Ceux-ci se faisaient en porcelaine de différentes couleurs et en terre cuite. Et, comme aux Assyriens et autres Asiatiques, cela leur servait d'amulettes. On en a retrouvé dans les momies; et Muniloti a donné, il y a quelques années, la description de peintures priapiques des murs du temple de Karnac. Les monuments funéraires et autres, les stèles et beaucoup d'objets à l'usage de ces peuples portaient des gravures du dieu.

(*A* Dr Dupouy.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

La diarrhée verte des jeunes enfants.

A la séance du 17 mai de l'Académie de médecine, M. Hayem signalait, en son nom et au nom de M. Lesage, son interne, la découverte d'un microbe spécial, que M. Lesage a constaté dans les selles de très jeunes enfants atteints de diarrhée verte, et qu'il considère comme l'agent de contagion de cette affection infantile,

A la séance du 31 mai, M. Damaschino est venu réclamer pour lui et pour M. Clado, son interne, la prorité de cette découverte, attendu qu'en mai 1884, ils avaient présenté à la *Société de biologie* une note sur les *microbes en bâtonnets de la diar.hée infantile*, avec préparations microscopiques à l'appui. « Le nombre de ces bacilles est très considérable, disaient-ils, mais il est proportionné aux différentes périodes de la maladie, il décroît à mesure que la diarrhée diminue d'intensité et que les selles perdent leur teinte verdâtre. »

Que MM. Damaschino, Hayem, Lesage et Clado cherchent donc un traitement énergique de cette diarrhée verte des jeunes enfants qui fait tant de victimes, cela vaudrait mieux que de réclamer la priorité d'avoir aperçu le premier ou le second quelques bâtonnets sous la lentille du microscope. M.

FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS.— M. Brouardel (1)

Attentats aux mœurs. — Aberrations génitales innées

Le seul article du code qui vise les attentats publics à la pudeur est l'art. 330 du code pénal : « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an, et d'une amende de 16 francs à 200 francs. »

Qu'est-ce que le législateur entend par outrage public à la pudeur? Un arrêt de la Cour de cassation le définit : tout acte qui, par sa licence et sa publicité, peut être une occasion de scandale. On a discuté s'il faut entendre la publicité *réelle* ou seulement *possible*.

La jurisprudence admet que la possibilité suffit pour constituer le délit : c'est donc assez qu'un acte ait été commis dans le corridor d'une maison ou dans l'allée d'un jardin où *il aurait pu* être vu, pour qu'il soit considéré comme un outrage public à la pudeur. D'autre part, il est admis qu'on ne publie que ce qui tombe sous le sens de la vue, mais non des paroles ou des chansons. Les attentats publics à la pudeur sont donc des actes licencieux qui peuvent avoir été vus et avoir été une occasion de scandale.

Quand vous aurez été commis dans des affaires d'attentat à la pudeur, vous verrez combien ce genre de délit est plus commun qu'on ne le pense. Il occasionne actuellement en France plus de 3,000 jugements par an.

Il est nécessaire que je vous fasse l'histoire de l'attentat à la pudeur dans ses diverses formes, et il y a, dans ce sujet, une certaine difficulté d'exposition. La première partie, qui a trait à la publicité de l'acte naturel de la génération, est très simple, mais la seconde, qui impose l'étude psychique du coupable est plus compliquée : c'est une question très délicate et toute neuve, fouillée seulement depuis quelques années.

L'outrage public à la pudeur peut d'abord être accompli par deux personnes ensemble. Ceux d'entre vous qui ont fréquenté les villages, savent que, dans presque tous, il y a des filles qu'on appelle des *fromentines* et qui ont la spécialité de se livrer dans les blés et les foins. Généralement, c'est le garde-champêtre qui les surprend en besogne et sa déposition seule suffit. A Paris, ces choses ne se passent pas dans les blés, mais dans certains enclos, dans des constructions abandonnées, et les femmes qui fréquentent ces endroits portent le nom de *pierreuses*. Elles ont ordinairement un casier judiciaire bien fourni et on en voit qui en sont à leur cinquantième, centième condamnation pour des faits de ce genre.

Une autre catégorie d'actes est celle qui se commet dans les voitures et les wagons en marche. Lorsque les stores ne sont pas baissés, la Cour de cassation a jugé, d'une façon absolue, qu'il y avait toujours attentat public à la pudeur. D'un autre côté, lorsque les stores sont baissés, elle a refusé de juger la question en principe et s'en est rapportée à chaque tribunal en particulier, pour

(1) Les leçons de M. Brouardel sont très intéressantes. — Pourvu qu'il ne se trouve pas à la Faculté quelque imbécile pour traiter de pornographiques les journaux qui les reproduisent!

N. D. L. R.

apprécier si les actes avaient pu être vus du dehors d'une façon ou de l'autre. Dans ce cas, il y a attentat public à la pudeur.

D'ailleurs, on trouve des délicatesses de jurisprudence bizarres. Une grande tragédienne étrangère, qui habitait à Paris avec son mari du côté de l'avenue de Villiers, n'avait pas remarqué que les persiennes de leur chambre pouvaient se lever à volonté du dehors. Un jour qu'elle se livrait avec son mari à d s actes conjugaux, un gamin indiscret qui s'était hissé jusqu'à la fenêtre, non content de regarder ce spectacle, appela des camarades, et il y eut bientôt un véritable attroupement qui attira les sergents de ville. Or, on jugea qu'il y avait attentat public à la pudeur, de la part de ces malheureux, dans le sein du mariage et entre les quatre murs de leur chambre, parce qu'ils n'avaient pas pris des précautions suffisantes pour empêcher la publicité.

Cependant, si quelqu'un était témoin par supercherie, il n'y a pas publicité. Dans un pavillon situé entre cour et jardin, un individu pénètre dans la cour, pousse la porte du pavillon et, apercevant des faits du même genre que les précédents, crie au scandale. Il fut jugé qu'il n'y avait pas eu d'outrage public, parce que, s'il avait vu quelque chose, ce témoin l'avait bien voulu.

D'autre part, l'outrage public peut avoir lieu dans un endroit clos; exemple : un exhibitioniste, qui tombe au milieu d'une petite soirée de cinq ou six personnes, devant lesquelles il vient étaler ses parties génitales.

Mais il n'y a pas publicité, si les témoins sont complices. Un individu avait couché avec deux femmes. Or, il ne pouvait pas les coïter toutes les deux à la fois et l'une d'elles était forcément témoin.

Pourtant, cet homme n'était certainement coupable d'outrages vis-à-vis de qui que ce soit, car le troisième larron ne se trouvait pas là par hasard à son insu.

J'arrive à la partie plus difficile de ma leçon, à l'étude de cette classe d'individus où rentrent les masturbateurs, les pédérastes, les faits de bestialité, les exhibitionistes, enfin les érotomanes de toutes les formes. Tâchons de voir ce que sont ces individus. Et, à ce propos, je vous rappelle ce que je vous ai déjà dit, que tout individu, dont les fonctions génitales ne s'accomplissent pas normalement, est prédisposé à des troubles psychiques. Je ne veux pas dire par là que tout individu, qui commet des actes contre nature, appartient à la psychopathie, mais, souvent, il relève plutôt de la pathologie que de la police correctionnelle. Tantôt, comme l'a dit Maudsley, il y a beaucoup de crime et peu de folie; tantôt, au contraire, beaucoup de folie et peu de crime.

Nous allons suivre une division un peu schématique. La classification par types s'impose à la description, tout en ayant le défaut de figer trop les images et de forcer un peu les lignes. Mais il suffit que vous sachiez que ces types se rencontrent rarement à l'état de pureté, parce qu'ils s'envahissent les uns les autres et se mêlent.

Le premier groupe est représenté par les *satyriasiques*, qui se satisfont par des moyens légitimes, mais qui sont affligés d'une érection presque constante, leur faisant désirer sans cesse le coït. Etant interne de M. Velpeau, en 1860, je me rappelle l'avoir accompagné en ville pour enlever une tumeur du sein à une femme. Pendant qu'on la chloroformait, cette femme nous ayant fait des confidences extraordinaires, nous la questionnâmes à son réveil sur la véracité de ses paroles et elle nous raconta alors que son mari, véritable satyre, lui imposait jusqu'à dix et douze conjonctions par jour. Comme elle tenait un magasin de chaussures, elle avait consenti, à bout de forces, qu'une des demoiselles de magasin partageât les faveurs de son mari. Mais, bientôt, la permission s'était etendue à toutes, et il y avait alors dans ce magasin huit jeunes filles, qui servaient d'abord les pratiques et servaient, ensuite, les désirs du cordonnier.

Je suis actuellement, avec M. Vibert, en présence d'une femme qui, épuisée par des faits de ce genre, a demandé la séparation de corps. Non seulement son mari avait une fureur sexuelle impossible à satisfaire, au service de laquelle il l'appelait à toute heure du jour et de la nuit, mais lorsqu'elle n'arrivait pas à la minute, il lui administrait une volée de coups de poing.

Il est assez rare que le satyriasis donne naissance à une enquête Cependant M. Motet rapporte le fait d'un employé de bureau satyriasique, qui passait tous les jours devant le jardin d'une pension de jeunes filles dont la grille était ouverte. Très gêné par ses érections, il se livrait en marchant à toute sortes de contorsions et prenait les postures les plus bizarres. Les jeunes filles l'ayant remarqué, imaginèrent de le poursuivre en singeant les grimaces de cet individu. La maîtresse de pension, qui s'en était aperçue et avait appris ce qu'était le personnage, le fit arrêter, mais il fut acquitté, parce qu'il avait une infirmité le mettant dans l'impossibilité de marcher autrement.

J'aborde le groupe le plus important, celui des aberrations génésiques que je divise en deux classes : les aberrations innées et les aberrations acquises qui proviennent, tantôt de l'habitude du vice, tantôt de la paralysie, de l'idiotie, de la sénilité, d'une altération cérébrale, etc. Ce groupe a été étudié par Vespale, Kraftebing, Charcot, Motet, et, tout dernièrement encore, dans les *Annales d'hygiène* et dans une thèse présentée à Lyon par un élève de M. Lacassagne.

Il y a certain nombre d'enfants, et, pour ma part, je n'en connais qu'un, qui, dès leur plus tendre enfance, se précipitent sur leurs petits camarades et paraissent vouloir tenter sur eux les actes que font les chiens dans la rue. Si on cherche bien dans le passé de ses enfants, on trouve presque toujours, soit chez les parents, soit chez eux-mêmes, un antécédent quelconque. Les parents de celui que j'ai connu accusaient sa nourrice de lui avoir appris des choses qu'il n'aurait pas dû savoir. Le fait est que, lorsque cet enfant vous caressait en vous regardant avec des yeux ardents, tout son petit être respirait un désir de volupté extraordinaire. Un jour, il fut surpris ayant pénétré dans le lit de son frère et cherchant à introduire sa verge dans l'anus. Je ne sais s'il avait reçu une éducation préalable, mais, certainement, il avait aussi quelque chose d'inné. Avec les femmes, avec sa mère et sa sœur, on lui reprochait d'être froid et peu affectueux.

Ces phénomènes se produisent donc parfois avant l'âge de dix ans. Mais un fait plus fréquent, c'est qu'au moment de la puberté, les instincts génitaux suivent une marche inverse à celle de la nature, surtout chez les enfants dont j'ai déjà parlé. Ils sont pris de passion pour un de leurs *copaings*; ils le suivent pas à pas, et tout ce qu'il fait, ils le font. D'autres fois, ce type idéal repose sur un individu beaucoup plus âgé, dont ils recherchent l'intimité et, pour peu que celui-ci s'y prête, il en résulte souvent des actes de masturbation ou de pédérastie. Cette espèce de contagion peut constituer un réel danger dans les collèges. Il existe deux ou trois exemples, où elle s'est répandue à 100 et 150 élèves.

Lorsqu'on revient sur le passé de certains individus, on découvre qu'étant enfants, ils jouaient à la poupée, faisaient des travaux de tapisserie; en un mot, on trouve une âme de femme dans un corps d'homme. Dans leurs rêves, ils ne se sentent jamais en contact avec une femme, mais avec des hommes grands, vigoureux et aux *grosses fesses*. Ce mot est caractéristique dans leur bouche. Après avoir passé par ces idées nocturnes, lorsque, sous l'influence de camarades, ils essayent du coït féminin, ils éprouvent un échec et, après quelques tentatives avortées, ils y renoncent et se livrent à l'onanisme. Lorsqu'ils ont pris l'habitude des actes inverses, ils en sont souvent très humiliés; leur défaut d'aptitude génitale devient une obsession, ils font des aveux désespérés au médecin et finissent quelquefois par le suicide. Quelquefois aussi ils tombent de débauche en débauche et ne sont plus seulement des pédérastes *de amicitiâ*, comme disaient les anciens; mais se prostituent au premier venu.

(*à suivre*)

LA MORT MODERNE

Ceci est de l'hygiène morale, elle a aussi sa part dans la conservation et la préservation de la santé. A ce titre, et pour une fois, ce qui suit ne sera pas aussi déplacé ici qu'il pourrait sembler.

Il ne s'agit pas de l'historique de l'avant ou de l'après décès, depuis les temps antiques jusqu'à ce jour ; mais seulement d'une esquisse, à larges traits ; moins des sentiments qui y devraient présider que de ceux qui, généralement n'y président plus, ou que fort peu.

L'avant décès

Des gens en pleine liberté, ou d'indifférence en matière de religion, en tout cas, ne pratiquant les devoirs d'aucune d'elles, se montrent, même en pleine apparence de désolation, moins soucieux de leurs moribonds, que d'une prétendue « convenance » tout à fait déplacée en pareil cas, et d'ailleurs nullement obligatoire, les font *munir*, comme ils disent, de sacrements religieux; encore qu'ils devraient, n'étant pas religieux, songer à toute autre chose, surtout que leurs mourants n'en voudraient peut-être pas, s'ils pouvaient encore se prononcer — Ils appellent ça des « consolations » à la réalité desquelles ils ne croient pas le moins du monde.

Pourquoi donc agissent-ils ainsi ? Ah voilà; c'est « convenable » et puis « ça se fait ». Pour qui ? pour le « monde » à qui, en fait, cela est après tout bien égal et tout à fait indifférent; qui donc pense après dîner au mort d'hier ?

Puis, suivant les moyens, et même en les dépassant, hormis pour les honoraires dus au médecins, on songe à se procurer un cercueil, un beau, très cher; puis un char bien panaché, à chevaux caparaçonnés — des cérémonies chantantes, illuminantes, musiquantes ; surtout un cortège, fût-il composé d'indifférents que le trépassé n'a jamais connus — n'importe.

Armé du bottin, secondé par les concierges, on dresse des listes et on lance des invitations aux quatre vents de l'horizon, du rez-de-chaussée au grenier, dans le voisinage ; 1,000 pour avoir 50 assistants.

Tels, qui ne font pas honneur à la circulaire lithographiée, toujours la même, combien banale, en beau papier coûteux, envoient leur carte à la famille qu'ils ne connaissent pas; une « convenance » en vaut une autre; allons-y.

Ou bien, l'on se fait représenter par ses... domestiques, gantés de laine noire. C'est « *convenable* » et l'on a fait... ce qui « *se fait* » et tout le monde est enchanté, si surtout il a fait un beau temps et qu'il y ait eu « *beaucoup* de monde ».

Ça donne de l'appétit, on revient diner en *famille*, devisant sur celui-ci ou celle-là, qui y était ou n'y était pas; ou qui avait, l'une un chapeau à plumes, l'autre une cravate de couleur et un paletot gris, ce qui n'était pas « *convenable* ».

Tout compte fait, et à part de tout aussi *importants* détails, tout s'est « bien passé ».

Beau corbillard, recueillement mixte, suite nombreuse de gens connus ou non ; tous jasant de leurs petites affaires ; tous ayant apporté, c'est encore « convenable » force couronnes économiques, en perles, en métal, en porcelaine. — Ca ne se fane pas — faut être pratique ; — on les a déposées au bord du « *trou* » qui sera demain la » tombe » et la petite *fête* est *complète*.

Les femmes (elles) n'ont rien épargné, dans leur désespoir, pour que leur deuil soit élégant ; ça s'achète tout fait, et c'est très « *convenable* ».

Le *deuil* — on ne le quittera plus, oh ! jamais, jamais — il le faut donc coquet et seyant bien, à la mode — dame, on est désespéré, mais on a son amour-propre, à ne pas se faire remarquer par une dérogation aux « *convenances* ».

Viennent ensuite les soucis de la tombe (jamais celui du médecin) qui sera désormais le seul but de promenade et de permanent pèlerinage — n'y mettra-t-on que le nom du défunt ? C'est bien court, on a tant de chagrin !

Qu'y mettra-t-on ? naturellement... ce qui *s'y met*, quelque chose de « *convenable* », pourvu que ce soit bien banal et bien coûteux.

Quoi? ne cherchons pas, — un honnête marbrier fournira le *specimen* de l'expression du désespoir « *général* ».

Nom, prénoms, qualités, profession, vertus, regrets, devises, citations, invocations, affichage, assignations de rendez-vous dans les cieux, où l'on ne veut aller que le plus tard possible, quoique le défunt seul vous faisait tenir à la vie.

« Rien ne m'est plus.

« Plus, ne m'est rien !

Fait-on une objection au malin marbrier qui vit de la béotie désolée ? — Il vous répond que « ça se *fait* », que c'est très « *convenable* » et qu'il en fait « beaucoup » ainsi ; et que vous n'avez qu'à le laisser faire pour bien graver votre « éternelle désolation » le tout, au plus juste prix.

Il est coulant en affaires, il vous mettra par dessus le marché un « ange du ciel prie pour nous » ou bien un au « revoir dans le sein de Dieu » ou un éclatant « *Spes unica* » en gothique lapidaire ou en relief, avec trois belles larmes, etc., etc., etc.

C'est ça qui est le plus « convenable » ; y peut-on résister ? non, et le moyen *Spes unica* ! ou autre latinité de même farine.

Il n'y a pas dix tombes sur cent, qui ne portent que le nom du décédé et pas deux sur mille qui n'en porte aucun.

« Une croix de bois noir, sur un tombeau sans nom ? »

Ce n'est pas bien faire les choses, il faut qu'elles soient au cimetière, ce qu'elles ont été au lit du mourant, au convoi, à l'église et partout... « convenables » — dame, il faut être décent, pas vrai ?

Est-on assez riche ou aisé, on a son « caveau de famille » le plus souvent une petite chapelle ridicule et d'aussi mauvais goût que le chagrin. — Cela tient de la souricière, de la lanterne magique, du chalet de Nuremberg, de la pendule empire, du bibelot quelconque; tout ce que l'on veut ou que l'on peut imaginer, hormis un monument funèbre.

On a son architecte, il a fait un plan raisonnable, mais on le fait dénaturer par le marbrier qui l'*enjolive*.

Ce sont : anges avec des ailes et des trompettes, et des devises en banderolles « il monte vers les cieux » bien trouvées — un lâché de pigeons, emblème de l'amour « *Fugit amor* », très galant cela — ou un chien qui dort, la fidélité, une chouette, la vigilance, l'oiseau nocturne ; un sablier l'image du temps ; des patères à rosaces pour y accrocher des couronnes en toc ; que sait-on !

Puis un jardinet, joli, joli, avec un croix ou un cœur en buis, et un rosier au milieu — des bustes en bronze et en plâtre que les oiseaux souillent et qui pleurent des larmes de boue, faites de poussières et d'eaux pluviales, — « Oh très convenable » ; — ça console !

Enfin un beau petit *joli* tombeau, souriant et gai, avec listel et moulures métalliques oxydables; et ces mots gravés en creux : FAMILLE BARBANCHON.

Les grandes pensées viennent du cœur du « marbrier ». Ci, forte carte à payer. Mais le deuil *inconsolable* ne compte pas; pourvu que le tout soit très « *convenable* ».

Aussi l'est-ce, il n'y manque que la douleur, à part cela tout est bien.

Enfin il faut que, fosse, tombe ou mausolée soient dans un cimetière urbain, bien famé, avec concession perpétuelle, en bonne compagnie.

Foin des dépotoirs d'Ivry, de Saint-Ouen, de Pantin ou Bagneux — oh fi ! — Les morts y *pourrissent* et n'y *reposent* pas. — C'est bon pour les suppliciés, les pauvres et la canaille — enfin pour les libres penseurs. — A eux le charnier, à nous la nécropole.

Voilà, et nous sommes ici forcé d'omettre bien des touches à ce singulier tableau, ce de que l'on ose encore appeler le culte et la majesté de la mort. — Farce !

Encore un mot, pourtant. S'agit-il des morts de haute importance dont la vie a laissé un plus ou moins long écho sous quelque rapport que ce soit? Oh! cela constitue, sous le titre de deuil

public, de vraies réjouissances *générales*, avec discours officiels, où il n'y a plus même l'hypocrisie de la désolation.

On y va pour voir, en curieux; pour entendre, en dilettanti littéraires; pour saluer ces sommités que l'on ne connaît pas, et en être salué; encore qu'elles ne nous connaissent pas davantage, et pour que les reporters disent dans les journaux du soir : « On y remarquait MM. tels ou Mmes telles! »

Pendant la route, qui part du logis mortuaire à la tombe, on a supputé la fortune du mort, ses défauts plus que ses qualités. « Hein, quelle perte! » — Va-t-il, ou ne va-t-il pas se remarier? dit-on du survivant ou de la survivante.

Ah! mon gaillard! — Ah! ma rusée! — Chut, on nous observe.

Allez-vous jusqu'au cimetière? Oh! non, il faut que je rentre. Nous avons une loge pour entendre Judic ou Granier. — Et vous? Oh! moi, je vais « jusqu'au *bout* »; vous comprenez, *pour* la famille, il faut être « *convenable* » dans ma « position ». — Oui, je comprends, adieu. — Bien des choses chez vous. — Merci, manquerai pas. — Quel raseur!

Et l'on y va ainsi et l'on en revient de même pour vaquer à ses plaisirs, à ses intérêts, à ses affaires, en maugréant contre les « corvées » imposées par la « convenance ».

En somme, la vie n'a qu'un temps, le mort avait le sien. Il faut se faire une « raison ». Chacun son « tour ». Nous y passerons *tous*; pauvre X.; après tout, il est bien heureux, il a tant souffert! — Cependant, il avait un bon médecin. — Oui, l'essentiel, c'est qu'il ne souffre plus.

Quand on est mort c'est pour longtemps,
Dit un vieil adage,
Fort sage,
La, la, la, la, la, la, la.

Ça se chantonne, vieux refrains, vieux clichés, toujours les mêmes; bêtes, vulgaires, ennuyés, ennuyeux, inconscients, routiniers, lesquels de la douleur n'ont absolument que le nom, mais qui, en réalité, ne peuvent mystifier que les reporters et les imbéciles. Tout un.

La mort! Ah! le bon billet! Une gêneuse, n'en faut plus. Oh! la la, dit le *populo*. C'est hideux de parfaite convenance ».

De la dépense, des tentures, des chants, du bruit, de la publicité, du plumet, du cortège et du deuil... élégants.

Quant à du vrai deuil sans faste, sans cris, sans pleurs ni sanglots intempestifs et des tombeaux sans fleurs et sans nom, cela ne se rencontre plus, ou si rarement, que autant vous dire qu'il n'y en a plus nulle part.

Eh bien! quoi, faut-il pour cela jouer son Alceste et pousser les hauts cris? Non! Vous n'avez plus de chagrins, et vos morts ne vous touchent que modérément! Soit. Mais du moins, et c'est ce que l'on vous demande, est-ce donc trop exiger que de ne pas feindre ce que vous n'éprouvez plus?

Non, religieux, ne blaguez pas avec des cérémonies religieuses. Non désolés, n'affichez pas, par des cierges, des tentures, des cortèges composés d'inconnus en grande partie, des relations que vous n'avez pas, car, ce n'est après tout que cela qui vous préoccupe.

En somme, on a pensé à tout ce qui est inutile et on l'a réalisé. Et nullement à l'indispensable, le paiement du médecin et le désespoir sans bruit ni faste.

On a tout sacrifié à la « convenance », que peut-il rester pour la douleur? *Nihil!!!*

J. MARET-LERICHE.

NOUVELLES

Le nombre des décès constatés jusqu'à ce jour à la suite du sinistre du 25 mai s'élève à 74, dont 12 concernant des personnes dont l'identité n'est pas encore reconnue à cette heure. 4 de ces décès ont eu lieu à domicile; les 70 autres, sur le lieu même du sinistre. En outre, on a trouvé quelques fragments de cadavre, qui n'entrent pas dans le chiffre précédent. Nous ne comptons pas non plus dans le nombre ci-dessus un jeune homme, habitant rue de Grammont, qui est tombé et s'est tué en regardant l'incendie.

Les médecins ont reconnu que presque toutes les victimes dont l'identité a été reconnue étaient mortes d'*asphyxie*. Ce diagnostic a été formulé dans 52 cas. Quant aux 4 décès survenus à domicile, 3 d'entre eux sont attribués à des brûlures étendues, et 1 autre, qui concerne une femme très âgée n'est attribuable ni à des brûlures, ni à l'asphyxie, ni à aucune lésion, mais au choc nerveux résultant de la frayeur. Dans 6 cas, le diagnostic ne nous a pas encore été transmis avec assez de détail. Le diagnostic de la cause de mort des 12 cadavres dont l'identité n'a pas été reconnue ne nous a pas été transmis, ces victimes n'ayant encore donné lieu à aucun acte de décès.

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

SIROP DÉPURATIF
Au Jaborandi Iodé

Préparé par B. CHAUMELLE, pharmacien

PARIS — 28, RUE RÉAUMUR, 28 — PARIS

Doses : Adultes, trois cuillerées à soupe ; Enfants, trois cuillerées à dessert. —— Prix : Le litre, 8 fr. — La demi-bouteille, 3 fr.

EAU NITRÉE D'ALSACE

La seule Eau diurétique connue

Indiquée dans les hydropisies épanchements, rhumatismes, affections du rein, blennorrhagie,
Et en général dans toutes les maladies où l'on prescrit la médication diurétique.

13 centigr. d'azotate de potasse
PAR LITRE

Approuvée par l'Académie de Médecine

Extrait de Viande
BOUILLON INSTANTANÉ
LIEBIG

5 Médles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens.

Les trois Eaux de **MONTMIRAIL** (Vaucluse).
Médailles à Paris 1878, Marseille 1879, Avignon, Bordeaux 1880

1° EAU PURGATIVE FRANÇAISE

Unique (d'après l'Académie). Préférable aux purgations Etrangères (Gubler).

Eau sulfuree calcique, la plus riche connue
Dartres, catarrhe-inhalations contre bronchite
Eau ferrugineuse.— Hydrothérapie térébenthine
expéditions. — Saison 1er juin au 1er octobre

SOLUTION
DE
BI-PHOSPHATE DE CHAUX

DES FRÈRES MARISTES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re classe à MONTELIMAR (Drome)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix, 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre.

Economie de 50 0[0 sur les produits similaires, solutions ou sirops.

Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède demander la notice, qui est expédiée *franco* contre un timbre-poste de 0 fr. 15 c.

EAU FERRUGINEUSE DE
RENLAIGUE
(PUY-DE-DOME)

ANÉMIE - CHLOROSE - DYSPEPSIE

Médaille d'Or, Nice 1884

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 25 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.

VIN AUGUET
TONI-RÉPARATEUR

Quina, Coca, Ecorces d'oranges amères et Vin vieux d'Espagne

Les certificats élogieux envoyés à l'auteur par les praticiens distingués qui l'ont expérimenté, recommandent ce produit à l'attention sérieuse du monde médical.

Ce vin délicieux s'emploie contre l'**Anémie**, la **Chlorose**, les **Fièvres**, **Névralgies**, **mauvaises Digestions**. Il convient particulièrement aux personnes affaiblies par le travail, les maladies et les excès.

EXCELLENT pour LES NOURRICES

La bouteille, 4 fr. Pharmacie AUGUET, rue Thomassin, 8, à Lyon, et toutes les bonnes pharmacies.

COALTAR SAPONINÉ LE BEUF

Antiseptique puissant et nullement irritant, cicatrisant les plaies, admis dans les hôpitaux de Paris et les *hôpitaux de la* marine militaire française.

GOUDRON LE BEUF

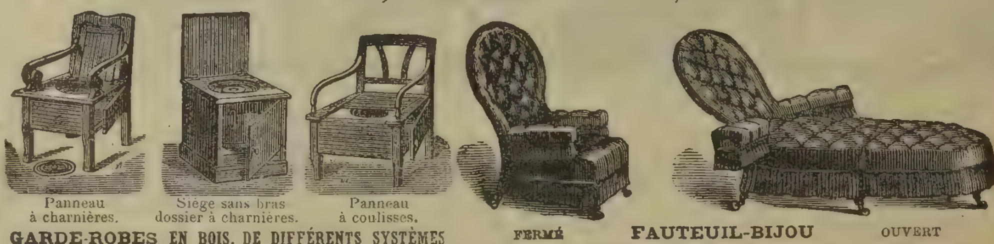
« L'émulsion du Goudron Le Beuf peut être substituée, dans tous les cas, à l'eau de Goudron du Codex. » *(Nouv. Diction. de Méd. et de Chir. pratiques*, tome XVI, page 528.)

TOLU LE BEUF

« Les émulsions Le Beuf, de goudron, de TOLU possèdent *l'avantage* d'offrir sans altération, *et sous une forme aisément absorbable*, tous *les principes* de ces médicaments complexes, et de représenter conséquemment toutes leurs qualités thérapeutiques. » *(Com. thérap. du Codex*, par A. GUBLER, 2e éd., p. 167 et 314.)

Dépôt: 25, rue Réaumur, et dans toutes les Pharmacies.

DUPONT, Rue Hautefeuille, 10



Panneau à charnières. — Siège sans bras dossier à charnières. — Panneau à coulisses.
GARDE-ROBES EN BOIS, DE DIFFÉRENTS SYSTÈMES — FERMÉ — FAUTEUIL-BIJOU — OUVERT

VÉRITABLES PILULES DU Dr BLAUD

Peu de préparations ferrugineuses peuvent se présenter à la confiance des médecins et des malades, appuyées sur des documents aussi authentiques que ceux qui suivent :

1° Insérées au nouveau *Codex*, ces Pilules sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 50 ans, par la plupart des médecins, pour guérir l'anémie, la chlorose (pâles couleurs), et faciliter la formation des jeunes filles.

2° Voici l'opinion des hommes les plus *éminents* dans les sciences médicales qui les ont expérimentées :

« **Depuis 35 ans que j'exerce la médecine, j'ai reconnu aux Pilules de Blaud des avantages incontestables sur tous les autres Ferrugineux, et je les regarde comme le meilleur anti-chlorotique.** » Dr DOUBLE, ex-Président de l'Académie de médecine.

« De toutes les préparations ferrugineuses qui nous ont donné de bons résultats dans le traitement des affections chlorotiques, les *Pilules de Blaud* nous paraissent devoir tenir le premier rang. » (T. II., p. 99, *Dictionnaire universel de médecine* »

Ces Pilules, préparées d'après la véritable formule de l'auteur, par son neveu AUG. BLAUD, Pharmacien de la Faculté de Paris, ne se vendent qu'en flacons et 1/2 flacons du prix de 5 et 3 fr. et jamais au détail.

Enfin, exiger que son nom soit gravé sur chaque Pilule comme ci-contre.



Paris, 8, rue Payenne et dans chaque Pharmacie *(Se défier des contrefaçons.)*

N° 23 et 24. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 26 Juin 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements { PARIS............... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. VIGUIER, 24, rue Chauchat.

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Le projet de loi sur le recrutement de l'armée, qui a pour objectif de rendre obligatoire pour tous les Français le service militaire de trois ans est excellent en principe, mais nous croyons devoir attirer l'attention des Pouvoirs publics sur son application.

Les armées françaises doivent être nombreuses et comprendre tous les citoyens valides capables de porter les armes. Elles doivent être composées, en temps de guerre, de tous les éléments de la nation et être commandées par des officiers instruits. C'est admis.

Tous les Français de 20 à 23 ans, reconnus propres au service militaire, doivent, selon leurs aptitudes, subir, pendant 3 ans, un entraînement capable de donner un maximum de force à la défense nationale, soit comme soldats, soit comme chefs, à un rang quelconque de la hiérarchie.

Les privilégiés de l'instruction secondaire, élèves des Facultés et des grandes Ecoles du gouvernement, doivent donner l'exemple du sacrifice de leur temps, de leurs ressources financières, de leur discipline, de leur activité. Aussi proposons-nous pour eux l'amendement suivant :

Pendant la période de 3 ans de leur service militaire, ils seront dirigés sur une ville, siège d'une Université ; ils seront casernés et soumis au régime et à la discipline militaires. Ils porteront l'uniforme de l'armée, sans marque distinctive.

Indépendamment des exercices de l'école de compagnie et de bataillon, ils suivront des cours d'art militaire, de fortifications, de topographie, etc., analogues à ceux de l'Ecole de Saint-Cyr. Ils seront exercés au tir du fusil et du canon et aux manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie.

Ils subiront un examen de sortie et des examens semestriels. Ils pourront être promus ensuite, par ordre de mérite, au grade d'officier de réserve, attachés à des régiments en garnison au lieu de leur résidence. Ils assisteront tous les ans aux grandes manœuvres et seront en communication, le plus souvent possible, avec les officiers de l'armée active, pour compléter leur instruction militaire au point de vue pratique.

Pendant les trois années de leur service obligatoire, ils auront la liberté de suivre les cours des Facultés où ils sont régulièrement inscrits, pendant cinq heures par jour, les heures de cours devant coïncider avec les heures accordées aux études professionnelles par l'autorité militaire.

Des salles de travail et une bibliothèque seront à la disposition des soldats-étudiants dans les casernes occupées par eux.

Le prix de la pension, de l'entretien et des droits universitaires, sera fixé à la somme de 1,500 francs payable par an et d'avance.

Cette disposition de la loi du service militaire obligatoire pour les étudiants aura pour résultat de ne pas apporter une interruption fâcheuse dans les hautes études, — interruption qui serait leur condamnation, et qui, aussi bien chez le chimiste, le mathématicien, le physiologiste, l'ingénieur que chez l'avocat, le publiciste, le littérateur, amènerait fatalement la perte du goût pour le travail intellectuel. Il est évident que les habitudes de caserne et les loisirs de la vie de garnison ne prédisposent pas aux efforts réclamés par les débuts toujours arides de l'étude des sciences.

Comme autre avantage de ce projet, on peut affirmer que le niveau des études ne pourrait que s'accroître par la discipline militaire et la suppression d'une liberté excessive laissée aux étudiants dans les villes universitaires.

Enfin, prenant comme moyenne le chiffre de 5,000 étudiants pour chacune des trois années, on aurait, comme ressource budgétaire, la multiplication de 1,500 par 15,000 = 22,500,000 francs, et en tenant compte des boursiers, vingt millions.

L'amendement proposé donnerait satisfaction à tout le monde, car les classes privilégiées pourraient ainsi largement payer leur dette au pays, sans compromettre l'avenir des hautes études dont elles sont responsables.

Dr DUPOUY.

Le Surmenage intellectuel.

La question du surmenage intellectuel devient de plus en plus intéressante. L'Académie de médecine s'en occupe très sérieusement. On ne peut que l'en féliciter et lui donner le patriotique conseil de ne s'arrêter qu'après avoir obtenu gain de cause auprès des universitaires.

Dans la dernière séance, M. Brouardel a déclaré que l'étiolement physique et intellectuel qui atteint une partie des élèves de l'enseignement secondaire de nos lycées n'a pas seulement pour cause le *surmenage intellectuel* et la *sédentarité*. Il faut y joindre le séjour dans les grandes villes.

Il nous montre le Gavroche parisien, maigre, intelligent et frondeur, se transformant à l'âge de la puberté, par les vices et le séjour de la capitale, en une sorte de Ganymède gras et efféminé. De même que pour les ouvriers des autres grandes villes, c'est, dit-il, vers seize ou dix-huit ans, et quelquefois plus tôt, que ces infantiles prennent de l'embonpoint, leurs membres des allures féminines, et c'est parmi eux que les pédérastes choisissent leurs sujets, leurs *clercs ;* ainsi que le remarque Tardieu, ce n'est pas parce qu'ils se livrent à des actes contre nature que ces individus prennent des allures féminines, mais c'est parce qu'ils sont physiquement féminins qu'ils se laissent embaucher par les pédérastes exploiteurs.

L'étiolement intellectuel et l'inaptitude génésique sont les deux caractères prédominants de l'enfance des grandes villes. Les facteurs qui concourent à ce triste résultat sont multiples.

Ces arrêts de développements physiques et génitaux ne sont pas les seuls qui atteignent le petit Parisien : généralement l'intelligence, elle aussi, s'étiole, et ce sont les jeunes camarades venus de province qui prennent d'ordinaire les premiers rangs.

Ce qui manque le plus à ces enfants, c'est la faculté d'arrêter leur attention sur une même question. L'effort nécessaire pour approfondir un sujet leur fait défaut. Le maître emmagasine trop de choses dans la tête de l'élève qui n'a le temps d'en étudier aucune,

et encore moins de tirer de lui-même les conclusions qui découlent des faits qu'il examine.

Le développement de l'intelligence chez ce jeune homme procède par à-coups, ainsi que le développement de son organisme physique ; à des périodes de paresse succèdent des phases d'activité, suivies, elles aussi, d'accalmie.

Que deviennent plus tard ces jeunes Parisiens? Incapables d'accomplir un long et consciencieux travail, ils excellent d'ordinaire aux choses artistiques. S'ils sont peintres, ils ont plus de couleur que de dessin; s'ils sont poètes, la ciselure du vers assure leur succès plus que la vigueur de la pensée.

En somme, pour lutter contre l'étiolement, il faut autant que possible éviter les grands internats.

L'encombrement qui en résulte place les enfants des ouvriers dans les conditions les plus fâcheuses.

Il faudrait placer les lycées en dehors des villes, dans un endroi orné de grands jardins, dont l'air, avant d'arriver aux poumons de l'enfant, n'ait pas traversé plusieurs fois ceux de leurs camarades. Tous les ans il faudrait envoyer leurs enfants, pendant les vacances, dans des bois ou au bord de la mer, organiser ces *colonies de vacances*, dont les premiers résultats sont si encourageants,

L'enfant né dans les grandes villes, ou celui qui y sera prématurément envoyé, puis placé comme interne dans un lycée, est exposé à subir des arrêts de développements physiques et intellectuels les plus graves pour l'avenir.

Ce qui est le plus frappant dans ce dernier ordre d'idées, c'est pour ces enfants internés la difficulté et parfois l'impossibilité d'accomplir l'effort intellectuel *personnel*. Pour combattre cette même tendance il faut, au lieu de multiplier les matières des programmes, contraindre ces enfants à penser par eux-mêmes et arrêter leur esprit sur des objets bien précis.

Je suis d'accord avec la commission qui propose à l'Académie d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences morbides du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées ou écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes et aux programmes d'enseignement actuellement adoptés.

A son tour, M. Rochard dit qu'il est certain qu'aujourd'hui un groupe de députés compte se servir de l'initiative parlementaire pour introduire un projet de loi sur l'instruction publique, dès que l'Académie aura formulé ses conclusions.

Il importe donc que ces conclusions soient complètes et précises.

Voici, par exemple, comme il conviendrait de les rédiger :

L'Académie de médecine, pénétrée des inconvénients graves que présente l'abus du travail intellectuel dans les établissements consacrés à l'éducation des deux sexes, persuadée qu'il porte une atteinte sérieuse à la santé et au développement des enfants qui y sont soumis, appelle sur ce sujet l'attention des pouvoirs publics.

Elle émet le vœu :

1° Que la durée des classes et des études, que le temps exigé par les devoirs et les leçons, soient calculés de manière que le travail intellectuel ne dépasse pas huit heures par jour, pour les élèves les plus âgés ;

2° Que le temps attribué aux récréations et aux exercices du corps soit augmenté, que ces derniers deviennent obligatoires et entrent comme épreuves éliminatoires dans les examens et les concours, avec des coefficients suffisants pour que les candidats aient intérêt à s'y livrer et à s'y rendre habiles.

3° Que les lycées où les élèves seront internés soient transportés hors de l'enceinte des grandes villes et qu'on n'y conserve que des externes. »

L'avantage qu'il y aurait à faire porter les notes des examens, aussi bien sur les exercices purement physiques que sur les exercices intellectuels, c'est qu'on forcerait les enfants à leur consacrer chaque jour un nombre d'heures déterminé. Ce serait le meilleur moyen d'empêcher l'excès de travail et le surmenage intellectuel.

De B...

LA PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITÉ

MONUMENTS FIGURÉS DE L'HISTOIRE DE LA PROSTITUTION (*Fin*).

PREUVES ARCHÉOLOGIQUES DE LA PROSTITUTION RELIGIEUSE ET LÉGALE.

En Egypte, le défunt était assimilé à Osiris, et cette assimilation était un gage d'immortalité. C'est probablement ainsi qu'il faut expliquer la présence des priapes sur les sarcophages, et notamment sur celui du Louvre, qui est, d'après l'inscription, le tombeau d'un prêtre du règne de Psamétik Ier. Au milieu des gravures de la paroi extérieure, on voit, en effet, étendu sur le dos, un Osiris, muni d'un priape perpendiculaire à l'axe de son corps. C'est le symbole de la vie, de la fécondité qui appartient à la divinité Soleil, mais c'est encore à la fausse interprétation donnée à cet emblème que les prêtres ont pu exploiter la prostitution religieuse, chez des populations dont l'esprit inculte était incapable de discerner l'idée philosophique, qui se cachait sous une image matérielle.

Les femmes, qui ont toujours eu un goût prononcé pour les amulettes et autres objets semblables, portaient des colliers faits avec un certain nombre de cylindres enfilés par une double tige de fer. Parmi les cylindres *du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, nous citerons celui qui est inscrit sous le n° 934. Il représente deux personnages vêtus à l'égyptienne et tenant chacun un sceptre placé de chaque côté de la figure du *Hom* surmonté du *mîr*. On voit derrière trois symboles : l'oiseau à la tête humaine (l'âme selon les Egyptiens), le Ctéis et la mandragore.

Un cône, n° 1056, montre un dieu barbu, vêtu à l'égyptienne, tenant encore un sceptre, assis devant un pyrée allongé. Dans le champ, le globe sur le croissant et le Ctéis.

On voit dans la même collection plusieurs autres cônes sur lesquels sont gravés un croissant et deux globes avec Mîr et Ctéis, ou bien *l'Ouoti*, l'œil, symbole de la vie et de l'activité, quelquefois un croissant posé sur le *Hom* entouré d'une couronne, ou une femme avec des symboles différents et le serpent Uræus. On voit aussi des scènes obscènes, comme la pierre qui porte le numéro 1104. Enfin deux cylindres (175 et 176) représentent une Vénus égyptienne, avec des cornes de vache, ce qui établit l'analogie entre Isis et la Vénus assyrienne, représentée souvent sous la forme d'une vache allaitant un veau. L'analogie est frappante, comme on le voit.

On ne peut admettre l'idée de courtisane, sans y adjoindre celle de la coquetterie et du maquillage. Dans la salle de Jules II, consacrée aux monuments de la vie privée des Egyptiens, on y aperçoit non seulement les superbes bijoux destinés aux femmes, bracelets en or incrustés d'émaux, des colliers dans le même genre, des bagues représentant une femme devant Osiris, mais encore tous les objets qui servent à décorer et à peindre le visage. Dans une des armoires de cette salle, on trouve aussi, comme l'a décrit M. Rougé, les

petits pots et étuis de diverses formes, en bois ou en terre, qui servaient à mettre les ingrédients nécessaires à la toilette des Egyptiennes. Le principal était le noir d'antimoine destiné aux yeux ; les aiguilles de bois, de pierre ou d'ivoire, terminées en massue, avaient la forme convenable pour ne pas blesser les paupières dans cette délicate opération. Les petits pots ont tantôt la forme d'une colonne, tantôt celle d'un nœud de roseau qu'on imitait en terre émaillée. Le dieu monstrueux nommé *Bès*, qui, à ce qu'il paraît, présidait, malgré sa laideur, à la toilette des femmes, forme aussi très habituellement le principal motif de la décoration de ces petits ustensiles. Faut-il ajouter que les perruques, les fausses tresses faisaient partie de l'art de s'attifer chez les Egyptiennes ? Il y a là encore des échantillons de leurs postiches assez bien conservés, et tout l'attirail de la coquetterie féminine destiné à l'embellissement du corps.

Les preuves figurées de la prostitution en Italie et du culte de Vénus et de Priape nous sont tout aussi abondamment fournies par les recherches archéologiques. Le Musée secret des peintures, bronzes et statues de Naples contient des originaux très remarquables, qui ont été décrits, avec un grand talent d'artiste, par M. C. Famin. Ces monuments, qui intéressent si vivement la science, dit cet auteur, ont traversé les siècles, et ont été conservés dans les entrailles de la terre pour apporter aux générations futures les leçons de l'histoire. Beaucoup ont été découverts sur les flancs du Vésuve, ensevelis sous la cendre volcanique, à Herculanum, Pompéi et Stabia.

D'après le plan des maisons de Pompéi, on a pu se rendre compte que, chez les gens aisés, il y avait un réduit consacré spécialement au culte de Vénus. Les Grecs le nommaient Αφροδισιον et les Latins *Venereum*. Cette chambre contenait généralement des peintures lascives, en grec γρυλλι, en latin *Libidines*. Dans presque toutes les maisons, on a retrouvé des sujets érotiques en sculpture, bronze, marbre, cristal de roche, terre cuite ou autres matières, des priapes, des amulettes bachiques ou autres obscénités. D'où il résulte, ajoute l'auteur, par l'étude et la comparaison de ces antiquités dont la seule inspection alarme la pudeur, qu'il n'y eut avant l'ère chrétienne d'autre culte que celui qu'on pourrait appeler *théophallique*.

On a retrouvé à Pompéi plusieurs *lupanaria*, sur la porte d'entrée desquels on voit un grand signe priapique en pierre. Mais il n'y avait pas que dans les maisons publiques que se pratiquait le culte de Priape. Les Romains prenaient celui-ci réellement au sérieux, et lui rendaient un hommage qui était en contradiction avec leur scepticisme philosophique, comme le témoigne un bas-relief en marbre dessiné à la pl. IV de l'ouvrage de M. Famin.

Ce bas-relief représente une scène d'intérieur, un acte de candeur et de piété et non une dégoûtante orgie. Les deux époux, vêtus aussi décemment que le permet la nature du sacrifice auquel ils vont procéder, paraissent demander au dieu qui préside à la génération le terme d'une fâcheuse stérilité. C'est surtout dans les gestes expressifs de la femme qu'il faut chercher cette explication. L'époux est occupé à tendre un rideau qui dérobera aux regards les mystères du sacrifice. Le dieu, représenté sous la forme d'un vieillard chauve et barbu, repose sur une petite colonne. La femme placée devant lui, les yeux fixés sur l'organe viril, lui offre, avec des feuilles de chêne, la pomme de pin qui surmonte le Tyrse des prêtresses de Bacchus.

La planche VII est la copie d'un bas relief en marbre représentant une scène des *Bacchanales*, une des fêtes les plus célèbres du paganisme, que l'on désignait quelquefois aussi sous le nom d'*Eleusines*, de *Lamptéries*, de *Mystères* d'*Isis* ou de *Fêtes de la bonne déesse*. Dans le milieu du bas-relief, on voit un vieux Silène couronné de lierre, portant en main une coupe, et de l'autre une couronne, prix de sa victoire sur les buveurs ; il chancelle et tomberait certainement s'il n'était soutenu par deux jeunes faunes. A la gauche de Silène, on voit successivement une bacchante, joueuse de cymbales, un jeune garçon portant quelques-uns des instruments de l'initiation ; un impudique *Phalliphore* attachant sa courroie ; un Satyre femelle attachant le *pedum* (baton pastoral), et la *sirinx* (flûte à sept tuyaux) aux pieds du Bacchus-Hermès. Dans le coin, on remarque le dieu Cupidon qui semble venir prendre part à la fête. A la gauche de Silène se trouve un petit autel surmonté d'une pomme de pin : un flambeau allumé est là préparé pour le sacrifice. Une bacchante couchée sur une peau d'ours, repose voluptueusement dans une attitude qui laisse peu d'équivoque sur les causes de sa lassitude. Enfin, à l'extrémité du bas-relief, une femme déguisée en satyre se pose elle-même sur l'attribut d'un Priape-Hermès.

La planche VIII figure un *sacrifice à Priape*. Ce bas-relief indique un fait évident de prostitution religieuse. Il est la représentation de l'une des cérémonies les plus atroces du paganisme. Plusieurs femmes conduisent une jeune fille, que l'on peut supposer une nouvelle mariée, à une statue de Priape, et déjà l'infortunée est sur le point de faire à ce marbre le sacrifice de sa virginité. Seule de la troupe, elle est entièrement nue : elle baisse la tête d'un air confus et triste, et s'appuie sur l'épaule d'une femme âgée, de sa mère peut-être ! Non loin de là, une petite fille joue de la double flûte, pour couvrir les cris que la douleur arrachera à la victime ; plus loin, une vieille femme, accoudée sur un genou, regarde cette scène et paraît s'impatienter de l'hésitation que manifeste la jeune épouse.

« Il est à présumer, dit M. Famin, que ce rite impur ne subsista pas longtemps ; mais il est permis de supposer que les prêtres des fausses divinités exploitèrent alors à leur profit la crédulité publique et se substituèrent eux-mêmes aux insensibles idoles. On voit dans le temple d'Isis, à Pompéi, sur l'autel où était placée la statue de la déesse, un piédestal creux dans lequel on s'introduit par un escalier dérobé qui aboutit au logement intérieur des prêtres. C'est par là que passait le fourbe chargé de faire *parler* la statue. »

Nous voyons, dans le même ouvrage, des priapes en pierre qui étaient placés dans les coins des rues, près des fontaines publiques, au-dessus des habitations, comme celui trouvé à la porte d'un boulanger de Pompéi, avec cette épi-

graphe : *Hic habitat felicitas.* On y voit encore des colonnes votives, des lampes phalliques, des phallus votifs, des amulettes, des *libidines* et des *spinthria*, tableaux représentant des scènes érotiques d'une obscénité dégoûtante.

Les dernières planches nous montrent des vases grecs, italo-grecs, siculo-grecs et étrusques, à fond noir et figures rougeâtres, des vases à cloche, des langelles à fond rouge avec figures noires, de même provenance. Tous ces objets affirment d'une manière caractéristique les pratiques connues ou inconnues du culte de Priape, et corroborent les assertions des monuments écrits de l'histoire de la Prostitution dans l'Antiquité.

D'ailleurs, on remarque encore au *Musée du Louvre*, dans la salle des vases noirs, un grand nombre d'objets de fabrication étrusque, dont la plus grande partie provient des tombeaux de l'ancienne Cœré et des fouilles faites à Véies et à Clusium. Les vases sont décorés de figures gravées ou modelées en relief, représentant des imitations grossières de la nature humaine, ou bien des monstres asiatiques : sphinx, taureaux à face humaine, centaures aux pieds d'hommes, etc. On en voit également avec des chasses, qui se déroulent sur la panse de ces vases, rappelant les motifs des cylindres assyriens, ce qui donnerait raison aux explications de M. F. Lajard.

Le dictionnaire de Pitiscus a donné la description d'une figure du dieu Mutinus, découverte à Rome sur le mont Viminal, dans les décombres d'un ancien temple ; on le voit encore aujourd'hui dans cette ville. Elle est en marbre blanc et haute d'environ trois palmes.

Dans la galerie de Florence se trouve un groupe représentant une femme debout, dont la tête, entièrement recouverte par une espèce de bonnet, présente une forme peu naturelle. Ses mains, qui descendent plus bas que ses hanches, semblent soutenir ses vêtements relevés et laisser à découvert une partie de son corps. Un énorme Phallus s'élève de terre jusqu'à la partie sexuelle de cette figure qui, grandement caractérisée, paraît être en contact avec l'extrémité supérieure du Phallus.

Les Cabinets d'antiquités, notamment celui de la Bibliothèque nationale, contiennent plusieurs amulettes ithypalliques qui témoignent du culte de Priape à Rome. « Les unes, dit Dulaure, représentent le Phallus combiné avec le *mullos* ou la figure du sexe féminin. Les autres représentent un Phallus simple, mais muni de deux ailes et de deux pattes d'oiseaux et quelquefois de sonnettes. D'autres amulettes ithyphalliques ont la forme d'un chien couché, ou de cuisses et de jambes humaines ployées et sans corps. Les plus décents offrent la figure d'une main fermée et dont le pouce est placé entre les deux doigts qui le suivent. C'est une figure que les antiquaires nomment *main ithyphallique.* »

De même qu'Osiris figurait quelquefois avec un triple Phallus pour signifier la multiplication de sa faculté productrice, on retrouve de même sur plusieurs monuments antiques des Phallus doubles ou triples, isolés ou adhérents à un corps humain. Il en existe en France au pont du Gard et à l'amphithéâtre de Nîmes, qui sont isolés.

Dans le royaume de Naples et dans la province de Peucétie, on a trouvé des pierres gravées qui représentent la figure de Priape munie d'un double Phallus ; et dans la ville de *Trani* un tableau votif en brique qui laisse voir la même idole avec un triple Phallus.

Ce Phallus portatif, appelé *Fascinum*, se retrouve enfin sculpté ou gravé sur des vases, des ustensiles et des meubles en général. Dans les Cabinets d'antiquités, les anneaux, les sceaux, les médailles, les pierres gravées ithyphalliques ne sont pas rares. M. de Chaduc, antiquaire français, était parvenu à réunir dans sa collection trois ou quatre cents pierres gravées ithyphalliques des plus curieuses.

Les figures de Priape étaient placées sur les routes ; et, dans ce cas, elles étaient confondues avec Mercure ou s'appelaient dieux Termes. Elles servaient, dit Scaliger, à indiquer le chemin par la direction de leur attribut. Le célèbre philologue a vu un de ces Hermès phalliques à Rome, dans le palais d'un cardinal très connu.

Le Phallus ajouté à une borne itinéraire, fait remarquer Dulaure, « devait préserver les voyageurs d'accidents, tout comme le Phallus ajouté à un tronc d'arbre devait détourner des champs voisins, les accidents nuisibles aux récoltes ; c'était l'opinion constante des Anciens, et la cause unique de l'érection d'un si grand nombre d'idoles du dieu Priape ».

Les pierres gravées, publiées par d'Hancarville, remontent presque toutes au temps d'Auguste et de Tibère. Elles représentent des Termes de Priape, des sacrifices au dieu de Lampsaque, des satyres et des nymphes, voire même des dieux et des déesses, des empereurs et des impératrices, se livrant au coït sous toutes ses formes. Parmi les planches de cet ouvrage, nous remarquons celles qui portent les n° XXXII et XXXV ; elles appartiennent à la même pierre, gravée des deux côtés, pierre passée avec le reste du Cabinet du baron Itoch entre les mains du roi de Prusse. La planche XXXII représente Messaline, la femme de l'empereur Claude, dont le nom a passé à la postérité comme le type de la débauche et de la prostitution ; elle est assise devant un édicule ou petite chapelle de Priape, tenant une branche de myrte à la main. La planche XXXIII représente un cercle, de la circonférence duquel rayonnent sept Priapes. Au-dessus du cercle, on lit MESSAL., et au dessous du cercle CLAVDI. Entre chaque Priape, on voit une lettre ; en lisant chacune de gauche à droite on fait le mot INVICTA. « Au milieu du cercle, écrit d'Hancarville, se trouve un limaçon, animal à deux sexes et bien digne d'être l'objet de l'envie de Messaline. Les sept Priapes, qui entourent le limaçon et lui rendent hommage, sont en trop petit nombre pour donner une idée du tempérament insatiable de cette femme dont Juvénal achève le portrait en disant :

« *Et lassata viris, nondum exsatiata recessit.* »

La planche XLV est une scène de sacrifices à Priape.

Le prêtre, qui dans cette cérémonie joue de la double flûte, est de ceux que Sidonius Apollinaris appelle *Mystae*, parce qu'ils servaient également Priape et Bacchus. Hérodote les nomma *Phalliphores* ou porte-Priape, parce que

dans les processions ils portaient le symbole du dieu de Lampsaque. Ces processions étaient très solennelles, et les femmes en espéraient la fécondité, disait-on.

Il faut lire dans Apulée tous les détails scandaleux des cérémonies obscènes et du culte abominable dont les prêtres de la déesse syrienne avaient la direction. On y recommandait le plus grand secret, aussi bien que dans les mystères de Priape. Quartilla, dans Pétrone, ne fait que prier les témoins de ses débauches d'être fidèles au silence le plus impénétrable. Ces débauchés insatiables, en se prostituant comme des femmes perdues, avaient l'audace d'embrasser l'autel de ce dieu et de lui adresser leurs abominations :

Non te movere lumbos in crocotula
Prensis videbo altaribus.

Dans un autre ouvrage de M. H. d'Hancarville, nous pouvons nous rendre compte de la prostitution effrénée des hommes et des femmes à Rome, sous l'empire des Césars. C'est surtout aux matrones que se rapportent les recherches de l'auteur, qui a pu visiter, pendant son séjour à Rome, tous les Cabinets archéologiques et les collections princières des médailles et pierres gravées. Si l'on ne se trouvait en présence de pièces authentiques, de monuments figurés de l'histoire, qui ne peuvent être, comme les monuments écrits, sujets à des discussions et à des critiques de toute nature, l'imagination la plus active se refuserait à concevoir de pareilles scènes de débauche et de prostitution.

En parcourant les planches du livre de M. d'Hancarville, on ne peut mettre en doute un instant que la prostitution des femmes de l'aristocratie romaine ne dépassait toutes les limites.

C'est avec de l'or et rien qu'avec de l'or que César put satisfaire le penchant qui l'entraînait vers les passions de toute nature, et qu'il eut pour maîtresses les plus grandes dames de l'aristocratie romaine, qui se livraient à lui comme de simples courtisanes qu'on appelle et qu'on paye. Il est vrai que, par réciprocité conjugale, Pompéia, la femme légitime de César, fit entrer un jour dans le temple de Vénus-Urania le jeune Clodius, son amant. Celui-ci, découvert, passa en jugement. Il fut acquitté par l'ordre de l'empereur, qui prononça, à cette occasion, ces fameuses paroles : « La femme de César ne doit pas même être soupçonnée. » C'était habile.

Une autre médaille, examinée par M. d'Hancarville, montre Claude vêtu en femme avec l'impératrice Postumia devant un trépied de l'autel de la déesse.

Examinons maintenant le camée d'Arellius représentant Auguste se prostituant à son grand oncle César. Nous savons que le peuple lui appliqua ce vers un jour qu'il assistait au spectacle :

Vides ne ut cinædus orbem digito temperet ?

Vois-tu comme un prostitué tient les rênes de l'univers ?

Les monuments figurés ne viennent toujours, comme on le voit, que pour corroborer les témoignages écrits de l'histoire.

En voici d'autres encore : Le camée d'Apollonius de Sicyone représente une scène d'obscénités entre Auguste et sa fille Julia, que les historiens ont toujours considérée comme un prodige d'esprit, de beauté et de lubricité.

Le camée d'Artémon Rhodius fait voir l'impératrice Livie offrant deux jeunes filles à Auguste, son mari, qui était très passionné pour les vierges. Cette complaisance de l'épouse avait un but politique : celui de dominer l'esprit de l'empereur. Le fait de la prostitution n'en existe pas moins.

Un autre camée d'Arellius figure la femme de Mécène se prostituant à Auguste, en présence de son mari, faisant semblant de dormir. Ce Mécène était l'ami et le protecteur célèbre d'Horace, de Virgile et de tous les grands poètes de leur siècle. Il encourageait les lettres et les arts !

La médaille représentée à la planche XVI montre l'ignoble Tibère avec ses prostitués ordinaires, hommes et femmes.

C'est de cet empereur que Tacite a dit : Il se précipita dans le crime et l'infamie, quand, libre de la honte et de la crainte, il ne suivit plus que son penchant naturel. *In scelera simul ac dedecora prorupit, postquam, remoto pudore et metu, suo tantum ingenio utebatur.*

La planche XVII est un dessin, d'après une peinture antique, montrant Tibère dans le jardin de son palais, entouré de petites grottes remplies d'hommes et de femmes habillés en nymphes et en satyres, qui lui donnent mille spectacles obscènes et variés.

Le camée de Lysias reproduit une scène de sodomie de Tibère. Assistant à un sacrifice devant la statue de Priape, il prend de force les deux jeunes prêtres qui officiaient. Suetone a rappelé ce fait en ces termes : « *Vix dum re divina peracta, ibidem statim seductum constupraret, simulque fratren ejus tibicinem.* A peine le sacrifice était-il achevé que, dans le même lieu, tirant à part le jeune ministre des autels, il satisfit sa brutale passion et il ne tarda pas à en faire autant sur son frère, qui jouait de la flûte. »

Le camée de Térence permet de voir le même Tibère avec trois courtisanes se livrant avec elles à la débauche des sens la plus échevelée. C'est complet.

La médaille représentée par la planche XVII est aussi une scène de prostitution dégoûtante entre Mallonia, une dame de la haute aristocratie romaine, et Tibère.

La planche XXV est la reproduction d'une médaille qui rappelle la prostitution de la femme de Pison à Caligula, cet empereur qui exigeait de ses sœurs qu'elles se prostituassent à lui et à ses compagnons de débauche.

La médaille dessinée à la planche XXVII est une scène de prostitution d'hommes et de femmes avec Caligula. Le sujet de cette médaille est expliquée par une célèbre épigramme de l'anthologie.

Le camée d'Apollodore de Messène (Pl. XXVIII) représente Caligula prié par Cassius Chéréa de lui donner le mot de guerre. L'empereur lui tend la main en une forme obscène, et donne comme mot d'ordre : Priape. Ce fut la cause de sa mort.

Le camée de Pythadore de Tralles est l'image de Messaline consacrant à Priape quatorze couronnes de myrte, comme autant de victoires remportées sur quatorze robustes champions.

Le camée d'Epitincanus est une scène entre Néron et une vestale forcée de se prostituer à lui (pl. XXXIV).

Le camée de Cratérus représente Néron habilié en femme se prostituant à Doryphorus, très surpris du caprice de son maître.

Un autre camée de Pythadore de Tralles est une scène de débauche entre Néron, une femme et trois cynèdes. (Pl. XXXVI).

La planche XXXVIII est la représentation d'une médaille montrant une autre scène de sodomie entre Néron et Doryphorus, son prostitué officiel.

La planche XL est encore une scène de débauche et de sodomie entre une femme, Othon et Néron, d'après le camée de Parthénius (d'Athènes).

Les autres planches figurent toujours des scènes de prostitution d'hommes et de femmes. Inutile de les décrire.

Les fêtes de Vénus se célébraient, comme nous l'avons dit, dans un chapitre précédent, vers les derniers jours de mars. Et comme en Grèce, en Syrie, en Egypte, la Vénus romaine était associée au simulacre de la virilité. Les dames romaines montaient en cérémonie au mont Quirinal, où était la chapelle de Phallus, s'emparaient de l'objet sacré et le portaient en procession jusqu'au temple de Vénus-Erycine situé hors de la porte Colline. Arrivées dans le temple de la mère des amours, ces matrones plaçaient elles-mêmes le Phallus dans le sein de Vénus. Nous savons cela par les historiens.

Une pierre antique nous donne l'explication de cette cérémonie. C'est une cornaline gravée qui en représente tout l'appareil somptueux et magnifique :

Un char triomphal porte une espèce d'autel, sur lequel repose le Phallus, d'une grosseur colossale. Un génie s'élève au-dessus du simulacre et tient sur lui une couronne suspendue. Le char ainsi que la figure du génie sont entièrement abrités par un dais ou vaste draperie carrée, soutenue aux quatre coins par des piques, dont chacune est portée par une femme demi-nue. Ce char est traîné par des boucs et des taureaux, sur lesquels sont montés des enfants ailés. Il est précédé par un groupe de femmes sonnant de la trompette. Plus avant, et en face du char, est une forme caractéristique du sexe féminin, représentant le *Sinus Veneris*. Cette forme, proportionnée au Phallus élevé sur le char, est maintenue par deux génies qui semblent indiquer la place qu'il doit occuper. Cette cérémonie terminée, les dames romaines reconduisaient dévotement le Phallus dans sa chapelle, qui devint célèbre dans la suite, par l'édifice que fit élever dans le voisinage l'empereur Héliogabale. C'est là qu'il établit son sénat de femmes chargées de décider sur toutes les questions de galanteries et de débauches.

. . . .

M. Hugues d'Hancarville a dû certainement hésiter avant de livrer à la publicité ces dessins reproduisant les sujets des médailles et pierres gravées qu'il a examinées pendant son séjour en Italie Il lui a fallu le courage des grands moralistes, qui font passer la vérité historique avant les préjugés hypocrites de la pruderie ignorante. Aussi, a-t-il pris pour épigraphe de son livre ce sage précepte de Sénèque :

« Il n'y a que la corruption qui s'offense du tableau de la corruption. — *Depictam semet adversatur pravitas.* »

Charron en a dit autant dans son livre de la sagesse : « *La philosophie se mesle et parle librement de toutes choses pour en trouver les causes, les juger et les régler.* »

C'est sous l'égide de ces mêmes sentences que je veux placer ce travail d'hygiène sociale, écrit spécialement pour mes confrères du Corps médical habitués, comme moi, à la vue des différents tableaux de l'anatomie pathologique humaine, — physique et morale.

Dr DUPOUY.

Dangers de l'utilisation des produits tels que le petit-lait et le fromage obtenus avec le lait de vaches tuberculeuses.

Communication de M. Galtier à l'Académie des sciences.

CONCLUSIONS

Les germes de tuberculose que le lait des vaches phthisiques renferme sont à redouter, non seulement quand ce produit est utilisé cru et sans transformation pour la consommation de l'homme et l'alimentation des animaux, mais aussi quand il est employé à la fabrication des produits que l'industrie laitière en tire habituellement. Ces germes se conservent dans le lait traité par la présure, dans le fromage, dans le petit-lait, et peuvent rendre ces produits dangereux comme l'était le lait d'où on les a tirés. L'homme peut très vraisemblablement s'inoculer des germes de phthisie tuberculeuse en consommant soit du lait cru de vaches phthisique, soit du lait caillé, soit du fromage frais, soit du fromage desséché ou salé, soit du petit-lait préparés avec le lait des bêtes tuberculeuses. Les oiseaux de basse-cour et les animaux de l'espèce porcine, pour l'alimentation desquels on en utilise dans bien des fermes le petit-lait provenant de la fabrication des fromages, peuvent s'infecter à leur tour quand, parmi les vaches laitières, il s'en trouve qui sont atteintes de tuberculose ; et il n'est pas irrationnel de rattacher à la cette cause un certain nombre de cas de tuberculose de la poule et du porc. En conséquence, il est rigoureusement indiqué, non seulement d'éloigner de la consommation le lait cru des vaches phtisiques ou suspectes, mais encore de ne pas employer ce produit à la fabrication du fromage et du petit-lait ; il convient de le réserver exclusivement pour l'alimentation des animaux et de le soumettre préalablement à l'ébulition.

Les vins plâtrés

M. Marty a communiqué à l'Académie les résultats de ses expériences faites sur lui-même relatives à l'action nocive des vins plâtrés. Il a constaté, par l'effet de ces vins, des troubles digestifs caractérisés par tous les symptômes de la gastralgie acidique : douleurs épigastriques, brûlures de l'estomac et de l'œsophage, etc.

J'ai constaté les mêmes effets depuis plus de quinze ans et j'ai observé que les vins blancs, qui ne contiennent pas de sulfates, ne possèdent pas la même action funeste sur le tube digestif. Je suis convaincu que les affections si fréquentes aujourd'hui des voies digestives n'ont pas d'autre cause que le plâtrage des vins. Le conseil supérieur d'hygiène publique nous rendrait un immense service en faisant signer au ministre du commerce l'interdiction la plus absolue d'éclaircir les vins par le plâtrage.

De l'étiologie de la scrofulose

COMMUNICATION A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BERLIN

M. Rabl a examiné 1,000 cas de scrofulose au point de vue de l'étiologie et a trouvé qu'ils pouvaient être répartis ainsi : Scrofulose des parents (79), tuberculose des parents (446), logements humides (356), mauvaises conditions hygiéniques (25), maladies infectieuses aiguës (69) vaccinations (14), décrépitude du père (7), proches parentés (4).

Les recherches de M. Rabl ont montré que la scrofulose était plus fréquente dans le sexe féminin que dans le sexe masculin et et que la tuberculose du père engendrait beaucoup plus souvent la scrofulose des enfants que la tuberculose de la mère.

Il existe donc plusieurs causes pouvant produire la scrofulose, et ces causes peuvent donner naissance à toutes les formes de la maladie. *Semaine médicale.*

Diarrhée des jeunes enfants

M. Hayem a observé combien était fréquente cette diarrhée verte si funeste aux jeunes enfants. Il résulte de ses recherches que la dyspepsie et les troubles gastro-intestinaux du premier âge sont de nature microbienne, ce qui avait déjà été démontré depuis plusieurs années par l'examen des tubes de caoutchouc adoptés aux biberons.

Le traitement préconisé par M. Hayem est une solution d'acide lactique à 2 0/0, administrée à la dose d'une cuillerée à café, un quart d'heure après la tétée, soit, par conséquent, une dose de 50 centigrammes par vingt-quatre heures.

Hygiène alimentaire

A l'époque des chaleurs caniculaires où les affections sont si fréquentes, nous croyons devoir rappeler que la meilleure eau de table est l'eau de Vals-la-Favorite.

D'après l'analyse de M. Glenard, que nous avons sous les yeux, il est certain que l'eau de la *Favorite* appartient au groupe des eaux bicarbonatées sodiques. Elle contient également du bicarbonate de potasse en quantité appréciable, et près de 3 centigr. de bicarbonate de lithine. Très gazeuse, acidule, elle est fort limpide et très agréable à boire. *Elle active le travail digestif, favorise l'assimilation et neutralise la fermentation putride des résidus alimentaires dans l'estomac et l'intestin.*

Au point de vue thérapeutique, l'eau de la *Favorite,* si riche en principes minéralisateurs, donne les meilleures résultats dans le traitement des diverses hépatites, amène la dissolution des calculs biliaires, en empêche la formation, et restitue enfin à la glande son intégrité fonctionnelle. Elle convient spécialement à ces malades qui se plaignent d'un sentiment de pesanteur dans l'hypochondre droit, de chaleur et de douleur à l'épigastre, de pyrosis. Car on sait que les affections du foie s'accompagnent toujours de phénomènes gastralgiques très pénibles. Réciproquement quand l'estomac est primitivement atteint, le foie se prend presque aussitôt, et, dans ce cas encore, il y a la plus grande utilité à faire usage de l'eau de la *Favorite.* La dyspepsie, les embarras gastriques, les inflammations intestinales, toutes les maladies du tube digestif se trouveront également bien de son emploi, soit qu'on la prenne pure, ou coupée avec le vin, ou encore coupée de lait, suivant la gravité du cas.

PUBLICATIONS DU PROGRÈS MÉDICAL

Paris — 14, rue des Carmes, 14 — Paris

Manuel Pratique de la Garde-Malade et de l'Infirmière

Publié par le Dr Bourneville, médecin de Bicêtre, directeur des Ecoles Municipales d'Infirmières, avec la collaboration de MM. Blondeau, de Boyer, Ed. Brissaud, Budin, H. Duret, G. Maunoury, Monod, Poirier, Ch.-H. Petit-Vendol, P. Regnard, Sevestre et P. Yvon. Cet ouvrage adopté par les Ecoles départementales et municipales d'Infirmiers et d'Infirmières du département de la Seine et de Paris, est divisé en trois volumes dont les titres suivent : Tome I, ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE, prix : 2 fr.; — tome II, PANSEMENTS, prix : 3 fr. 50 ; — tome III, FEMMES EN COUCHES, MÉDICAMENTS, PETIT DICTIONNAIRE, prix : 2 fr. — Les trois volumes réunis, prix, 5 fr. — Troisième édition revue et augmentée.

Terrillon. — Leçons de Clinique chirurgicale

Rédigées par le Dr Routier. Volume in-8° de 135 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le Gérant-rédacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

Nos 25 et 26 — 13e Année. Paraissant le Dimanche 10 Juillet 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

AVIS

Depuis le 1er Juillet, l'Administration du *Moniteur de l'Hygiène Publique* a été confiée à M. Gabillon, 33, rue de Rivoli, seul chargé désormais des abonnements, annonces, réclames, échanges, etc.

Le surmenage intellectuel dans les écoles

Discours du Dr Peter à l'Académie de médecine

L'hygiène publique possède un nouveau et précieux document, qui condamne une fois de plus les programmes universitaires et l'internat des lycées : M. le professeur Peter a fait entendre à l'Académie la parole d'un clinicien consommé, et a démontré, par des faits péremptoires, les résultats déplorables du surmenage auquel on contraint les enfants et particulièrement les élèves de l'enseignement secondaire classique. Il a traité la question de main de maître en médecin, en hygiéniste, en psychologue. Voici ce qu'il a dit :

Le surmenage provient de ce que dans les choses de l'intelligence on ne respecte pas la loi de l'offre et de la demande : je veux dire que, dans les programmes d'études, la demande est supérieure à l'offre, qui est l'aptitude intellectuelle des candidats.

Or, la nature nous enseigne que dans la masse des intelligences, ce qui domine, ce sont les aptitudes moyennes : en deçà sont les « faibles d'esprit » ; au delà les esprits supérieurs.

Or, il semble que les programmes scolaires aient été faits pour ceux-ci ; mais eux, ils dépasseront toujours vos programmes, car ils étudient non seulement sans fatigue, mais avec plaisir et pour leur plaisir, car ils obéissent à une tendance, bien plus, à un besoin de leur intelligence ; ils ont soif de savoir.

Les autres, les faibles d'esprit, n'atteindront jamais vos programmes. J'ajoute que les esprits moyens ne les atteindront qu'en peinant, et au risque d'en rester pour toujours des fourbus du cerveau.

Ainsi, les programmes trop touffus dépassent les aptitudes moyennes et inférieures et créent de véritables dangers. Ces programmes sont à reviser et à réformer.

Ce qui est à réformer également, c'est l'hygiène de l'école.

En réalité, le surmenage intellectuel est une des formes du surmenage général auquel sont soumis les civilisés, et particulièrement les Français. Nous sommes des surmenés, surtout depuis 1871 : on sait pourquoi. Nous sommes des surmenés volontaires, des surmenés patriotiques luttant pour l'existence.

Je ne parlerai pas des surmenés à l'état chronique, des surmenés par ambition scientifique, politique ou industrielle, qui arrivent à la célébrité, à la fortune... et à la mort, par artério-sclérose, hypertrophie du ventricule gauche, albuminerie, etc...; de ceux-là, je parlerai en temps et lieu.

Je limiterai mon sujet aux surmenés du cerveau, surmenés involontaires que ne protège aucune loi Roussel, et qui sont victimes dans nos lycées et nos pensionnats, comme dans nos écoles supérieures, de programmes surchargés, où l'hygiène du cerveau est aussi méconnue (je ne dis pas méprisée) que l'hygiène musculaire.

Je limiterai davantage encore mon sujet en me bornant à la partie pathologique de la question.

Le surmenage, c'est le fonctionnement excessif, exagéré ; il a pour conséquence et pour expression, la *fatigue*. La fatigue vulgaire, banale, c'est la fatigue musculaire, laquelle s'exprime physiologiquement et pathologiquement par la courbature et l'impotence fonctionnelle. La *courbature*, c'est la douleur par épuisement et encombrement. Epuisement plus ou moins momentané de la fibre musculaire vivante; encombrement plus ou moins persistant de cette fibre musculaire vivante par la fibre musculaire morte, c'est-à-dire par la créatine, la créatinine, l'inosite, l'acide lactique, cadavres ou produits cadavérisés de la fibre musculaire usée, oxydée, détruite.

Ce qui est vrai de la fibre musculaire, l'est de la cellule cérébrale préposée à la pensée. Celle-ci comme celle-là s'épuise et s'encombre par le fonctionnement excessif (à cela près que l'encombrement se fait par la cholestérine et la leucine) ; celle-ci comme celle-là, la cellule cérébrale comme la fibre musculaire, se courbature par le surmenage.

Ainsi la *courbature cérébrale* est de même cause que la courbature musculaire (épuisement de la cellule vivante et encombrement par la cellule morte), et elle s'exprime de même sorte, par la douleur et par l'impotence ; cette douleur est la céphalalgie ; l'impotence est l'inaptitude intellectuelle ; tels sont les symptômes de la courbature cérébrale.

La *céphalalgie* est donc le phénomène primordial, nécessaire, obligé, qu'on observe au début de tous les cas de surmenage cérébral : soit seul, soit comme le premier terme de séries morbides variées aboutissant, l'une à la *fièvre de fatigue*, l'autre à la *fièvre typhoïde*.

Dans une première série morbide, on observe la céphalalgie et les épistaxis ; un degré de plus, il y a céphalalgie, épistaxis et mouvement fébrile : c'est la fièvre de fatigue.

Une autre série morbide est constituée par la céphalalgie d'abord, puis il y a céphalalgie avec épistaxis, et troubles digestifs, épuisement général, fièvre persistante : c'est la fièvre typhoïde.

Je parlerai d'abord et surtout de la *céphalalgie*, car, négligée, méconnue, méprisée, elle peut conduire à des désastres pathologiques. La céphalalgie, c'est le cri de souffrance de l'organe fatigué qui demande grâce, qui réclame un repos nécessaire. Si ce cri n'est pas écouté, le cerveau refuse la fonction, il ne comprend plus, les cellules cérébrales se mettent en grève. C'est l'impotence fonctionnelle : fait très fréquent qu'ont observé tous les médecins chez de jeunes sujets dont le cerveau est loin d'être toujours apte à la fonction intellectuelle *imposée*, le mal de tête est la seule chose dont ils se plaignent, les malheureux ! et comme c'est là un phénomène subjectif qui échappe au contrôle, l'élève est trop souvent traité de paresseux.

Ce mal de tête a pour caractère de se reproduire dès que recommence l'essai du fonctionnement, soit par la lecture, soit par l'étude : je dis la lecture même la moins sérieuse, l'étude même la moins prolongée. Un autre caractère, qui suit de près le mal de tête, est l'impuissance fonctionnelle : les idées se brouillent, la compréhension cesse, c'est comme une sorte de « crampe des écrivains » cérébrale.

Le cerveau est alors *invalidé*, et trop souvent il l'est pour un long temps, sinon pour toujours, je dis : quant à l'étude.

La gravité possible du surmenage cérébral ayant pour expression symptomatique la simple céphalalgie est donc l'épuisement et l'invalidation. J'en connais des cas qui durent depuis trois ans : l'intelligence semble intacte, les fonctions cérébrales moyennes, ordinaires, s'accomplissent normalement; les jeunes sujets prenant part à la conversation, raisonnent pertinemment, mais dès qu'ils veulent lire ou étudier, tout devient confus. Ainsi, dans un cas bien remarquable, une jeune personne intelligente par elle-même ou par sa lignée, trois ans après le début de son surmenage intellectuel ayant pour symptôme la céphalalgie et des épistaxis (lesquelles ont duré pendant dix-huit mois), cette jeune personne, dis-je « ne peut pas lire plus de deux pages sans avoir mal à la tête, et sans croire que les caractères, devenant pointus, lui entrent dans les yeux et lui occasionnent des douleurs » ; ce sont les propres termes dont se sert la jeune personne navrée de son impuissance fonctionnelle, qui la condamne à renoncer — à ses examens, comme à ses « brevets ».

Dans un autre cas observé dans le même établissement, une jeune fille a pu passer ses examens il y a un an, mais elle est invalidée depuis lors et ne peut s'occuper d'aucun travail sérieux.

Après la céphalalgie seule vient la céphalalgie « accompagnée », *cephalalgia comitata*, céphalalgie avec épistaxis et fièvre ; c'est la *fièvre de surmenage*, ici de surmenage intellectuel : la ptomaïnémie, la leucomaïnémie, décrite par moi, dès 1869, sous le nom *d'autotyphisation*. Cette fièvre de surmenage présente à son début tous les symptômes de la fièvre typhoïde, tous, excepté la régularité de la courbe thermique ; dans certains cas, en effet, on peut voir la température s'élever brusquement à 39°, 39°5, et cela dès le premier ou le second jour.

On l'observe le plus habituellement au moment des examens, c'est-à-dire à cette période d' « entraînement » intellectuel où s'épuise le cerveau. (M. Peter en cite un cas d'après la relation faite par la mère de la jeune victime du surmenage cérébral.)

Il m'a été donné d'observer cette jeune fille deux ans après les accidents aigus et, depuis bientôt un an elle est restée hors d'état de se livrer à aucun acte intellectuel quelque peu prolongé, sans éprouver aussitôt un mal de tête, avec impossibilité de continuer.

Je cite ce fait comme un type à côté duquel j'en pourrais grouper d'autres, chez des élèves des lycées comme de l'Ecole normale ou de l'Ecole polytechnique et cela surtout au moment des examens : fièvre de surmenage aux allures redoutables et à la courte durée — à cela près que le cerveau peut en sortir amoindri dans son entendement pour longtemps, sinon pour toujours.

Un degré de plus et c'est la fièvre typhoïde : l'autotyphisation est au maximum ; l'organisme est sursaturé des déchets du cerveau ; les voies sont préparées, le microbe peut entrer en scène.

Une manie — vraie calamité sociale — la « manie des brevets » s'est emparée de nos jeunes filles ; les unes y perdent le peu d'intelligence qu'elles avaient; les autres, nouvelles Philamintes, y gagnent le ridicule déploré par Chrysale. Nous aussi, nous avons nos « Femmes savantes » mais avec la fièvre typhoïde en plus.

Aussi, quand viennent les examens de l'Hôtel de Ville, vous pouvez observer ceci : Dans le même lieu, très confortable (rue Montaigne, par exemple), buvant la même eau, respirant le même air, un père, une mère, une jeune fille (leur plus jeune enfant) se portent bien. La fille aînée seule est malade : elle a la fièvre typhoïde. Et il n'y a de différences entre ces quatre personnes, placées dans des conditions matérielles identiques, que ce fait, à savoir, le surmenage de la fille aînée par ces examens de l'Hôtel de Ville. Sans action sur l'organisme des trois autres, le bacille de Gaffky a eu raison de l'organisme de la surmenée.

Le même bacille emprunte la même puissance aux examens de la Sorbonne. On le voit, dans les mêmes conditions de grand confortable, perpétrer les mêmes effets ; là, toute une famille jouit de la santé la plus florissante, un seul de ses membres est malade : il a la fièvre typhoïde, et comme la jeune fille de tout à l'heure, il ne diffère de ses consanguins et de ses cohabitants que par le surmenage intellectuel, collaborateur actif du bacille de Gaffky.

Dans tous ces cas, d'ailleurs (dont je choisis les plus typiques), les accidents nerveux prédominent; il y a du délire professionnel, le délire du candidat.

Je ne dirai rien du cœur dilaté, palpitant, douloureux (rudiment de la myocardite et de l'endocardite végétante ou ulcéreuse, que j'ai observées sur les surmenés par les travaux physiques.) Ces palpitations douloureuses n'étant qu'un trouble fonctionnel qui n'a ordinairement de gravité que sa persistance assez grande, je me contenterai de dire ici qu'elles sont parfois l'occasion d'une erreur de diagnostic et surtout de pronostic.

J'ai hâte d'arriver à la tuberculose des surmenés de l'intelligence : je dis des surmenés de nos écoles, où à l'épuisement cérébral s'ajoute la malfaisance de l'air confiné et de la sédentarité.

L'air confiné, on n'en dira jamais assez de mal. C'est d'abord de l'air stagnant. Or, l'air, comme l'eau, n'est pur et vivifiant qu'à la condition d'être *vif*, c'est-à-dire incessamment mobile et toujours renouvelé ; il en est de l'air stagnant comme de l'eau d'un marécage. Même dans un milieu inhabité où nulle souillure respiratoire ne s'y est mêlée, l'air devient par sa stagnation même malsain à la respiration ; « il sent le moisi ». Mais, que dire maintenant de l'air confiné d'une salle d'études ? Ce n'est pas seulement de l'air, stagnant, c'est par surcroît, de l'air *prérespiré* ; pris, rendu, repris vingt fois à la minute par des poitrines humaines, c'est de l'air *ruminé*, de l'air souillé de toutes les émanations de tous, saturé d'acide carbonique comme des poisons animaux les plus variés; ce n'est plus de l'air respirable, mais une sorte de « saumure gazeuse » où il y a de tout, même des microbes !

Et c'est dans cette saumure que macèrent pendant de longues heures les poumons de nos enfants, dont l'organisme réclame d'autant plus impérieusement l'aliment aérien que cet organisme est en pleine évolution, qu'il lui faut ainsi non seulement la ration d'entretien, mais la ration de croissance. Et ce que je dis des enfants des villes est encore plus vrai des enfants de la campagne; leur organisme exige de l'air d'autant plus pur qu'il ne connaît que celui-là, et n'est pas acclimaté à la malaria de nos villes. Aussi sont-ils les premières et les plus nombreuses victimes de ce que par antiphrase on appelle la « vie de pension ! »

Et si cette infraction à l'hygiène était la seule ! mais (je l'ai dit ailleurs et je le répète ici volontiers) il a encore et surtout « les muscles au repos et la cervelle aux travaux forcés ».

Les « muscles au repos », c'est-à-dire la fibre musculaire s'amenuisant et s'atrophiant — la circulation ralentie — la digestion languissante, la réparation amoindrie, la vitalité en péril. Alors, le bacille de Koch peut venir.

La « cervelle aux travaux forcés », nous en avons vu les conséquences morbides les plus ordinaires, quant au cerveau. Eh bien, chez quelques-uns dont l'organisme est prédisposé à la tuberculose, celle-ci éclate et se localise sur l'encéphale : c'est la méningite tuberculeuse. Ainsi, chez d'autres, syphilitiques, la localisation de la diathèse se fera sur l'encéphale, comme mon savant ami Fournier l'a observé chez des candidats aux écoles d'enseignement supérieur.

Cependant, c'est le plus habituellement la *tubtuberculisation pulmonaire* qui se développe et — fait hautement accusateur — elle

se développe chez des sujets dans la famille desquels cette maladie n'existe pas.

J'ai cité, dans mes *Leçons cliniques*, le fait d'un jeune homme de la Ferté-sous-Jouarre, dont le père, la mère et la sœur sont exceptionnellement vigoureux et bien portants, qui s'est tuberculisé dans un de ces établissements où l'on fabrique des lauréats du grand concours ! J'ai cité également le fait d'une jeune fille de Caudebec, elle aussi de souche campagnarde, remarquablement robuste, qui se tuberculisa dans un pensionnat de Passy.

Je pourrais ajouter des cas analogues constatés par moi chez de jeunes sujets de Nogent-sur-Seine, de Mâcon, de Rouen, du Havre, etc., où le surmenage intellectuel et la vie sédentaire sont seuls incriminables.

On les dirait tous calqués les uns sur les autres.

Et ce qui est vrai des pensionnats l'est également des écoles supérieures, de l'Ecole normale comme de l'Ecole polytechnique. Mêmes causes, mêmes effets : surmenage intellectuel et méconnaissance de l'hygiène, tuberculisation pulmonaire.

Voici, par exemple, un jeune homme des plus robustes, né de parents vigoureux qui sont actuellement pleins de santé, ayant une sœur également bien portante, mais qui est restée avec ses parents dans la ville natale. Le jeune homme, lui, s'est tuberculisé à Paris, dans les conditions suivantes : il travaillait chaque jour, de six heures du matin à dix heures du soir, avec un répit de deux heures, dont une partie était consacrée à la « réfection corporelle », comme dit Rabelais, c'est-à-dire que ce jeune homme travaillait quatorze heures par jour dans sa petite chambre de l'Ecole normale, immobile, lui bien musclé, et à la portion congrue d'un air confiné, lui de souche campagnarde.

J'en sais d'autres qui se sont ainsi tuberculisés, soit à l'Ecole normale, soit au sortir de celle-ci.

De même pour l'Ecole polytechnique, on s'y tuberculise pendant ou après, — je dis sans prédisposition héréditaire : Tel le cas de ce jeune homme dont l'histoire lamentable m'a été communiquée par un médecin distingué de Paris, le docteur Hallé : « Le père et la mère vivent encore en pleine santé, il en est ainsi de ses sept frères et sœurs. »

Eh bien, ce jeune homme de si belle provenance s'est tuberculisé par suite d'un véritable surmenage intellectuel et en même temps de l'hygiène que voici : Café noir et un peu de pain à 7 h. 1|2 du matin; puis, à 2 h. 1|2, après sept heures d'un travail épuisant, déjeuner très court, et, comme complément de réfection, dîner à 8 heures; coucher à 9 heures. (Nos ouvriers sont plus heureux, — et nos forçats aussi). C'est huit jours après sa sortie de l'Ecole que ce jeune homme eut sa première hémoptysie, laquelle dura quatre jours. Trois mois plus tard, il mourut de phthisie aiguë.

Mais après la preuve la contre-épreuve. Il m'a été donné de voir la tuberculisation engendrée par le surmenage intellectuel et la vie claustrale de pensionnat; puis à ma grande satisfaction, cette tuberculisation enrayée par l'existence inverse. Ainsi, il y a trois ans, on m'amenait une jeune fille de province qui s'était tuberculisée dans un couvent d'Angleterre : elle présentait des craquements humides sous les clavicules; ses règles étaient supprimées; mais de sa santé primitive elle avait conservé un magnifique estomac. Je prescrivis immédiatement le retour à la maison paternelle, la vie plantureuse et en plein air, plus la médication révulsive. Un an plus tard, je la revis : disparition des signes physiques et réapparition des règles, embonpoint et fraîcheur revenus. Un an se passe encore et on me la ramène, non point cette fois pour me demander de la faire vivre, mais d'autoriser médicalement un mariage projeté. Il me parut qu'on était un peu trop pressé, non moins que trop ambitieux, et je conseillais d'attendre, disant au père quelque peu humaniste : « *Primo vivere, deinde nubere*. »

En résumé, dans la rédaction des programmes universitaires, on n'a pas assez tenu compte des aptitudes intellectuelles moyennes; le surmenage cérébral, avec toutes ses conséquences morbides, en a été le résultat; il faut réformer ces programmes.

Dans l'hygiène scolaire, on n'a pas assez tenu compte des besoins impérieux et tout matériels de l'organisme : il faut réformer cette hygiène.

La jeunesse française, comme l'enfance, a besoin d'une loi Roussel.

A l'Académie de médecine d'avertir, aux pouvoirs publics d'aviser. Il y a péril. Nous ne devons pas laisser moissonner notre jeunesse dans sa fleur !

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS. — M. BROUARDEL

Attentats aux mœurs. — Aberrations génitales innées

(*Suite et fin*)

Il y a donc là toute une déviation, qui commence généralement au collège et qui devient de plus en plus fréquente. Est-ce que les habitudes scolaires se sont modifiées? Est-ce la multiplicité des élèves, est-ce le surmenage intellectuel qui entrent ici comme facteurs? Je n'en sais rien. Mais, si vous êtes médecins d'établissement, quand vous verrez des enfants avec des mammites, l'œil caressant, cherchant à être aimables, méfiez-vous, même au point de vue de la salubrité intellectuelle du collège.

Une déviation analogue se retrouve chez les femmes avec les mêmes amitiés, les mêmes séries de rêves, etc. Vespale rapporte l'exemple d'une femme de trente-cinq ans, sœur d'une maîtresse de pension en Allemagne, qui, à l'âge de quinze ou seize ans, couchant avec une de ses cousines, se livrait sur elle a des actes manuels ou labiaux. Mais elle raconta plus tard qu'elle jouait toujours le rôle actif. Elle refuse ensuite de se marier et se lie avec une autre jeune fille qui meurt. Enfin, rebutée et humiliée par une élève de sa sœur, elle la viole et est enfermée comme aliénée. Elle raconta alors toute sa vie passée sans la moindre pudeur et on constata qu'elle était vierge.

Un autre fait, cité par Kraftebing, est celui d'une fille de médecin, qui, échappée une première fois de chez ses parents, fut retrouvée dans une maison de tolérance, où elle s'était prise d'une amitié de ce genre pour une fille publique. Peu de temps après être sortie d'une maison de correction, elle se sauva de nouveau et alla rejoindre son amie dans une autre maison de tolérance en Allemagne.

Or, chez ces deux sujets, il y avait des antécédents : la première était née avec un bec de lièvre et une fente de la voûte palatine ; la seconde avait pour père un ivrogne et ivrogne avant la naissance de sa fille. Vous voyez qu'on trouve toujours quelque chose au point de vue de l'interprétation clinique.

Un sous-groupe est représenté par les hystériques sur lesquels je n'ai pas à revenir.

Un phénomène assez fréquent est une localisation voluptueuse anomale. Vous avez lu, dans les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, qu'ayant éprouvé une jouissance particulière sous sa première fessée, il cherchait toutes les occasions de s'en faire donner d'autres. Cette excessive sensibilité cutanée de la région fessière est assez commune, et d'ailleurs, quelques vieux débauchés font rallumer leur chaleur par la *flagellation*.

Fidèle à l'ordre hiérarchique, j'arrive à une forme plus grave. Pour ceux qui ont pris certaines habitudes, le désir génésique se systématise et ils en arrivent, par exemple, à ne pouvoir plus entrer en érection que devant un costume militaire ou ecclésiastique, une barbe de vieillard, une livrée de domestique, etc. C'est ainsi qu'à la fin de l'empire, dans l'affaire de la rue de Marbeuf, on découvrit que les membres de la Société se déguisaient en guides de la Garde, en ecclésiastiques, en domestiques, en un mot revêtaient tous les costumes susceptibles de susciter chez certains individus le spasme vénérien.

Remarquez que, presque toujours, c'est l'œil qui est l'agent de la concupiscence. D'autres fois, il lui faut un homme nu, dont il regarde les organes génitaux ou l'anus ; d'autres fois, certains objets absolument inanimés. Kraftebing rapporte l'exemple d'un individu, qui avait eu sa première éjaculation en voyant un bonnet blanc sur la tête d'une vieille femme et qui, depuis entrait en érection chaque fois qu'il en voyait un, même étendu pour sécher. Pour un autre, cité par Charcot, c'était un tablier blanc ; il est entré au couvent où son obsession l'a poursuivi.

Il y a quelques années, une dame fut réveillée en sursaut, ayant le cou fendu depuis l'oreille jusqu'à la clavicule et une main entamée. Elle appelle sa fille qui couchait à côté. On fouille, L'assassin avait disparu. Impossible d'en trouver la trace. Or, mon intention fut mise en éveil, lorsque je vis dans la loge du concierge un imbécile qu'on me dit être son fils. Je priai le juge d'instruction de continuer l'enquête dans cette loge et on trouva, dans la table de nuit de l'imbécile, un des jupons de la fille de la victime, inondé de taches spermatiques. Ce garçon avait eu une nuit l'idée d'aller se satisfaire sur la jeune fille elle-même et, pour ne pas être dérangé, il avait voulu se débarrasser d'abord de la mère.

D'autres couchent en costume de femme pour s'exciter. Motet cite le fait d'un individu chez lequel la vue seule d'une bottine de femme provoque l'éjaculation.

Le jour où vous serez commis dans des enquêtes de ce genre, vous serez navrés de voir des hommes, souvent intelligents et honnêtes, frappés d'une infirmité qui les empêche d'occuper le rang qu'ils méritaient dans la société. Je soigne, depuis quelques années, un homme dont vous connaissez tous le nom, docteur en beaucoup de choses, extrêmement généreux et bon et qui a rendu de très grands services. Il n'a jamais vu de femmes, n'a jamais été pédéraste, malgré de violentes tentations auxquelles il résiste énergiquement ; mais un objet de deuil, un enterrement qui passe, bouleverse ses facultés génésiques, au point qu'il lui a été impossible d'aller à l'enterrement de ses parents.

Le jardinier d'un jardin public avait l'habitude de se masturber auprès d'une Vénus de Milo. A Saint-Pétersbourg, un individu fut surpris dans la même action près d'une des nymphes qui ornent l'entrée du palais impérial.

Lorsque vous fouillerez dans le passé de ces malheureux, vous trouverez des tares, soit dans les antécédents héréditaires, soit dans les maladies de leur jeunesse. Ils ont été troublés dans tout leur être avec prédominance du sens génésique.

Ils sont excités toujours par la vue, quelquefois par l'odorat, jamais par l'ouïe. Tardieu parle des *renifleurs* qui vont respirer les exhalaisons des colonnes Rambuteau. Il y a aussi les *stercoraires* qui n'entrent en érection que lorsqu'ils voient une femme aller à la garde-robe devant eux. Les Allemands prétendent qu'il existe en France des maisons publiques, où les cabinets sont disposés de telle façon qu'on puisse assister facilement à ce spectacle. Je ne sais si les Français connaissent ces maisons-là, mais ce que je retiens, c'est que les Allemands savent les décrire, et j'en conclus que, s'ils n'en ont pas chez eux, c'est sans doute parce qu'ils ont soin d'entretenir les nôtres !

Une forme, encore plus grave, a pour représentants ces individus qui ne reculent pas devant un crime et tuent une femme ou un enfant, soit pour ajouter encore à leur volupté, soit pour jouir du cadavre. Au moyen âge, Gilles de Laval, le fameux *Barbe-Bleue* qui infligeait toutes sortes de tortures à des enfants, jouissait encore d'eux pendant qu'ils râlaient. Dans un mémoire justificatif au roi, il reconnaît lui-même en avoir sacrifié plus de six vingts par an, c'est-à-dire plus de cent vingt. A Rome, Tibère se conduisait de même. Et, de nos jours, Menesclou peut être rangé dans cette catégorie.

Certains individus trouvent une jouissance à causer de la douleur aux femmes. A une époque, à Strasbourg, des hommes, munis de cannes armées de stylets, lardaient les femmes qu'ils rencontraient à la nuit, en sorte qu'on n'osait plus sortir, passé une certaine heure.

Il y a deux ans, à Paris, le même fait s'est produit deux fois dans la même semaine. Une actrice connue a reçu un coup de pointe à l'abdomen, qui a perforé tous les vêtements, et 2 ou 3 centimètres de couche adipeuse, et une jeune fille avec sa mère a reçu la même blessure au sein.

Enfin, une dernière variété comprend ceux qui entrent en érection en présence d'un cadavre. Nous avons été obligés d'établir un surveillant à la Morgue, parce que certains individus venaient se masturber à la vue des corps exposés. Un exemple fameux est celui du sergent Bertrand, et plus récemment celui de Blau, à Saint-Ouen : tous deux déterraient les cadavres de femmes pour en abuser.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pareilles circonstances, il y a toujours eu des individus qui se sont déclarés, à tort, les coupables. Cela prouve bien que les actes de ce genre rentrent plutôt dans le domaine de la psychopathie que dans les manifestations d'un esprit qui raisonne.

Recherches physiologiques sur un supplicié. Communication de MM. Regnard et P. Loye à l'Académie des sciences.

Des dispositions spéciales nous ont permis d'examiner l'état de la tête du condamné *moins de deux secondes* après la décapitation, lors de la dernière exécution capitale qui a eu lieu à Amiens le 15 juin 1887. La face, à ce moment, avait conservé sa coloration rosée : les traits étaient immobiles, les yeux grandement ouverts, la bouche convulsivement close. La tête n'a pas présenté le moindre mouvement spontané.

Pendant cinq secondes, nous avons provoqué très nettement le clignement des yeux en touchant du bout du doigt la surface de la cornée : à la sixième seconde, ce réflexe était aboli.

Le tronc n'a pas fait le moindre mouvement après la décapitation.

Au bout d'une minute, la face a commencé à pâlir ; mais les mâchoires sont restées énergiquement rapprochées ; il était impossible d'introduire entre elles l'extrémité d'un doigt. Le pincement de la peau ne produit pas de changement de la physionomie. L'approche d'une lumière devant l'œil n'amène aucun rétrécissement de la pupille. Du côté du corps, il ne se manifeste non plus aucun mouvement spontané ni aucun réflexe : le réflexe rotulien ne peut être provoqué.

Quatre minutes après la décollation, les paupières sont un peu tombantes ; la bouche est toujours fortement close, mais on peut cependant introduire un doigt entre les mâchoires. L'excitation de la moelle épinière ne produit aucun mouvement ni dans la tête, ni dans le tronc. Les excitations sensorielles sont également sans résultat.

Nous examinons ainsi les restes du supplicié pendant vingt minutes ; à ce moment, nous faisons l'autopsie en présence de MM. Lenoël, Mollien et Scribe, professeurs à l'École de médecine. A l'ouverture de la poitrine, le cœur battait encore ; le péricarde étant ouvert, les battements continuent jusqu'à la vingt-cinquième minute dans les ventricules et jusqu'à la soixantième dans les oreillettes. Le cœur, examiné une heure après la décollation, était rigide dans le ventricule gauche et mou dans les cavités droites. Il ne contenait pas de sang.

Le poumon gauche présentait de l'emphysème, mais pas de taches ecchymotiques ; le poumon droit était enveloppé de fausses membranes d'ancienne pleurésie. Les intestins n'ont pas montré le moindre mouvement ; ils contenaient peu de gaz. La vessie était vide.

A l'ouverture du crâne, les vaisseaux de la dure-mère sont assez bien remplis d'un sang rouge. L'espace sous-arachnoïdien contient-

de l'air; les vaisseaux cérébraux contiennent du sang mélangé de nombreuses bulles d'air.

Cette entrée de l'air sous l'arachnoïde est un phénomène d'ordre purement physique en rapport avec l'écoulement d'une certaine quantité de sang en dehors de la boîte crânienne.

La section a été faite à la partie inférieure de la quatrième vertèbre du cou.

En résumé, nous insistons surtout sur l'absence de tout mouvement spontané et sur la persistance du réflexe cornéen, pendant cinq secondes après la décapitation. Cette observation, croyons-nous, n'avait pas été faite jusqu'à présent.

On aurait pu croire, en un mot, à part la contracture des mâchoires, à part le jet sanguin, que la décapitation avait été faite sur un cadavre et non sur un homme vivant, tant les restes sont demeurés inertes aussitôt après la chute du couteau. Cette mort calme, sans agonie, sans convulsions, est bien différente de celle qui a été décrite par l'un de nous chez les animaux. Il ne s'agit pas ici d'une mort par asphyxie, mais bien plutôt d'une mort par inhibition, analogue à celle que M. Brown-Séquard a provoquée chez les animaux au moyen de certaines irritations du système nerveux.

Nouveau colorant pour les vins

M. Portes montre à la Société un échantillon d'un nouveau colorant pour les vins, qui n'est pas encore très connu et qui est vendu sous le nom de *colorant introuvable pour les chimistes*. En effet, les vins colorés au moyen de ces colorants jouissent, comme les vins naturels, de la propriété de verdir par l'ammoniaque. Cette matière colorante, qui communique au vin une couleur analogue à celle du vin naturel, est, comme la matière colorante du vin naturel, un mélange d'une matière bleue, d'une matière rouge et d'une matière jaune.

Les essais qu'a faits M. Portes lui ont permis d'être renseigné sur la composition de ce colorant; c'est un mélange de tropœoline 00 (orangé Poirier nº 4), de sulfo de fuschine et de carmin d'indigo. M. Portes a isolé chacune de ces trois substances par le procédé suivant : il a traité la matière colorante par l'alcool amylique bouillant, qui a dissous la tropœoline; le résidu a été traité par l'alcool, qui a dissous le sulfo de fuschine; enfin, le résidu a été traité par l'eau, qui a dissous le carmin d'indigo. On comprend facilement comment ce colorant peut verdir par l'ammoniaque : ce réactif décolorant le sulfo de fuschine, il ne reste en présence qu'une matière jaune, dont le mélange donne une couleur verte.

Quand cette matière colorante est mêlée au vin, la recherche en est assez difficile; le sulfo de fuschine est la seule des substances qui entrent dans sa composition dont on puisse facilement déceler la présence.

La sciure de bois comme substance à pansements

M. H.-O. Thomas vient de publier un travail sur la sciure de bois, en tant que matière à pansements. Il prend de la sciure ordinaire, dépouillée naturellement de tous les petits fragments pointus ou anguleux qui s'y trouvent souvent; il l'humecte d'une matière médicamenteuse antiseptique et l'emploie sèche ou humide, selon les circonstances. Pour lui donner des propriétés antiseptiques, il emploie tantôt de l'eucalyptol et de l'acide phénique, tantôt de l'acide pyroligneux et du bi-chlorure de mercure. Dans les cas de fracture avec plaie, la sciure rend un service double; elle absorbe les liquides de la plaie, et sert à maintenir l'immobilité; elle sert de lit, de support à la partie blessée qui repose sur elle sans fatigue. M. Thomas emploie la sciure de bois pour toutes les plaies possibles et déclare s'en trouver fort bien. Il semble qu'en effet la sciure doit présenter des propriétés absorbantes notables; elle est facile à manier et il doit être plus aisé de remplacer quelques poignées souillées par le pus et le sang, que de refaire un bandage entier et de remettre de la ouate ou de la charpie. Nous avions déjà de la laine et du papier de bois; voici la charpie de bois.

Sagæ parisienses

Le 17 août dernier, Mlle Maria Dalandier, cuisinière chez M. et Mme Delarue, 11, rue Kléber, demanda à ses maîtres la permission de s'absenter pendant l'après-midi afin d'aller voir une « payse » de passage à Paris. La permission lui fut accordée. Maria Dalandier revint rue Kléber vers cinq heures du soir. Elle était fort pâle. En servant à table elle se trouva mal. M. Delarue fit immédiatement chercher un médecin qui, après examen de la malade, déclara que la jeune fille était atteinte d'une péritonite, conséquence d'un avortement récemment pratiqué sur la cuisinière. Maria Dalandier mourut au bout de quarante-huit heures. Jusqu'au dernier moment elle se renferma dans un mutisme complet.

La préfecture de police reçut bientôt plusieurs lettres anonymes dans lesquelles on annonçait que la mort de Maria Dalandier était due aux pratiques abortives d'une sage-femme demeurant non loin de la Bastille. Une enquête fut ouverte. L'amant de Mlle Dalandier, un père de famille, nommé Nauder-Steickelm, se présenta chez le commissaire de police de son quartier et remit à ce magistrat une lettre qu'il avait reçue de sa maîtresse, à la date du 16 août dernier. Cette lettre était ainsi conçue :

Mon cher Théophile,

Je suis très ennuyée... Je me suis procuré cent cinquante francs et il m'en faut autant. Tâche de faire ton possible pour me donner le reste. J'ai trouvé une sage-femme qui me demande trois cents francs et il faut que je les verse de suite. Elle ne veut pas me toucher avant. Elle ne fait pas souffrir. Fais ton possible pour me donner ce que je te demande. Sans cela je suis tellement ennuyée que je finirai par me tuer.

Bien à toi,

MARIA.

M. Nauder-Steickelm déclara au commissaire de police qu'il avait vainement essayé de détourner la jeune fille de ses projets d'avortement.

La sage-femme qui a fait avorter Maria, continua M. Nauder-Steickelm, a été indiquée à ma maîtresse par une de ses amies, Mlle Amiens, qui avait elle-même recouru aux pratiques abortives de cette femme...

On rechercha Mlle Marie Amiens qui ne fit aucune difficulté d'avouer qu'en 1879 elle s'était «débarrassée», grâce à l'habileté d'une sage-femme dont elle ignorait le nom.

— J'ai recommandé, dit-elle, cette sage-femme à mon amie Maria, car la «faiseuse d'anges» ne m'avait pas fait souffrir. Seulement elle prenait un peu cher, trois cents francs!...

— Comment s'appelle cette sage-femme? lui demanda-t-on.

— Je ne sais... Elle habitait dans une rue donnant sur la rue Saint-Antoine, et ayant à l'un de ses coins un temple protestant...

On se mit en quête de l'avorteuse que l'on finit par découvrir rue Castex. C'était une dame Larrigaldi, sage-femme de l'Assistance publique, jouissant dans son quartier d'une excellente réputation.

Mme Larrigaldi proteste avec indignation contre l'accusation lancée contre elle. Elle n'avait jamais fait avorter personne, ni Mlle Maria Dalandier, ni Mlle Marie Amiens. Elle ne connaissait même pas cette dernière.

Mlle Marie Amiens, mise en présence de la sage-femme, ne put affirmer que c'était là la personne qui l'avait fait avorter. Mais la jeune fille reconnut parfaitement l'appartement, occupé par Mme Larrigaldi, comme étant celui où des manœuvres abortives avaient été exercées sur sa personne.

Mme Larrigaldi vient de comparaître devant la cour d'assises de

la Seine sous l'accusation d'avortement sur la personne de Mlle Maria Dalandier. A côté d'elle, assise sur le banc des accusés, se trouvait Mlle Marie Amiens, accusée, elle, de complicité d'avortement.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Bard et plaidoiries de Mes Demange et Wilhems, la cour a acquitté Mlle Marie Amiens et condamné Mme Larrigaldi à trois ans d'emprisonnement.

Loi militaire pour les Médecins.

Dans sa séance du 3 juillet, la Chambre des députés, au cours de la discussion du projet de loi organique militaire, a adopté un amendemement de M. le docteur Legludic, député de la Sarthe, relatif au service militaire des médecins, pharmaciens, vétérinaires, étudiants en médecine et élèves en pharmacie.

Voici la rédaction de cet amendemement qui est devenu l'article 25 :

« Les étudiants en médecine pourvus de douze inscriptions valables pour le grade de docteur en médecine, les officiers de santé, les élèves en pharmacie qui ont leurs inscriptions de stage et les quatre premières inscriptions d'école et les pharmaciens de 2e classe peuvent accomplir leur service actif dans un corps de troupe ou dans un hôpital militaire en qualité d'infirmiers.

« Les jeunes gens qui sont pourvus du diplôme de docteur en médecine, les internes des hôpitaux nommés au concours, munis de seize inscriptions valables pour le doctorat et attachés à des établissements hospitaliers dans les villes où se trouve une Faculté de médecine ; les pharmaciens de 1re classe et les vétérinaires diplômés accomplissent leur service actif dans un corps de troupe ou dans un hôpital militaire en qualité d'auxiliaires.

« Si, après une année de présence, ils sont l'objet d'un rapport favorable de leurs chefs et subissent avec succès l'examen dont les matières sont déterminées par le ministre, ils peuvent être nommés aides-majors de 3e classe de réserve ou aides-vétérinaires de 2e classe de réserve et renvoyés dans leurs foyers. Le nombre des jeunes gens qui jouissent du bénéfice de cette disposition est fixé chaque année par le ministre de la guerre.

« Les officiers de santé, les étudiants en médecine et en pharmacie, les pharmaciens de 2e classe peuvent également être renvoyés dans leurs foyers après une année de présence. Toutefois, les étudiants en médecine et en pharmacie seront tenus de justifier de l'obtention du diplôme de docteur en médecine ou de pharmacien dans les trois années qui suivront leur retour dans leurs foyers. Sinon, ils seront rappelés comme infirmiers dans les corps de troupe ou les hôpitaux militaires pour y achever les trois années de service actif prescrites par la présente loi. »

Dans la séance suivante, la Chambre des députés a adopté l'article 26 qui est ainsi conçu :

« Par exception, les sursis accordés aux élèves du service de santé militaire et aux élèves militaires des écoles vétérinaires peuvent être prolongés jusqu'à leur sortie de l'école d'application de médecine militaire et des écoles vétérinaires. Pendant leur séjour dans ces écoles, les élèves sont assujettis à la discipline militaire et soumis aux lois et règlements militaires.

« Les élèves du service de santé militaire et les élèves militaires des écoles vétérinaires contractent, en entrant à l'école, l'engagement de servir dans l'armée active pendant six ans au moins, à dater de leur nomination au grade de médecin aide-major de 3e classe ou d'aide-vétérinaire de 2e classe.

« Ces dispositions sont également applicables aux élèves de l'école de médecine navale. »

L'affaire du baron Raymond Seillière devant la Société médico-psychologique.

Dans la dernière séance de la Société médico-psychologique, M. Motet a donné lecture de tout le dossier de l'affaire Seillière, non point, a-t-il dit, pour se justifier d'accusations indignes, mais pour revendiquer hautement devant ses pairs sa part de responsabilité. Malgré tout l'intérêt scientifique de cette communication, M. Motet ne l'eût jamais faite, car elle constituerait une violation du secret professionnel, si ce secret existait encore et s'il n'eût été violé par une interpellation publique à la Chambre des députés.

Ce n'est pas dans une voiture cellulaire, comme on l'a raconté, mais dans le coupé d'un ami, le colonel Gallet, que M. Seillière a été conduit dans la maison de santé de Vanves A son arrivée, il se disait petit-fils de don Juan et d'une Mauresque capturée à la bataille de Lépante ; il descend aussi de Jupiter par Mahomet ; la Sainte-Vierge l'a pris sous sa protection et lui dicte ses actes, mais il est entouré d'une bande d'ennemis déguisés en juifs qui cherchent à l'empoisonner, etc., etc. Son agitation était extrême, il proférait des menaces de mort contre son frère et a même assommé un de ses domestiques à l'aide d'un verre lié dans une serviette dont il s'était fait une massue.

Tout son délire repose sur un mélange d'idées de persécution, d'idées ambitieuses et d'idées mystiques alternant ou s'enchevêtrant sans aucune transition. De plus, il est pris par moments de syncopes épileptiformes s'accompagnant d'une perte totale de souvenir.

Le diagnostic de cette affection est assez délicat. Deux hypothèses également admissibles se présentent tout d'abord : ou c'est un début de paralysie générale (manie congestive de Baillarger) ou un accès de manie aiguë chez un héréditaire, compliquée d'accidents cérébraux spécifiques. On peut encore penser à la folie à double forme et au délire aigu. Quoi qu'il en soit, l'état est fort grave et justifie pleinement la mesure prise par la famille.

Traitement de la blennorrhagie par les injections d'huile iodoformée, par Thiéry.

Etant donnée la nature bactérienne de la blennorrhagie, l'auteur propose de la traiter par une substance microbicide pouvant agir sans coaguler l'albumine. Dans l'iodoforme, il trouve un agent agissant à la fois comme antiseptique puissant et comme analgésique. Le liquide employé est l'huile iodoformée, selon la formule suivante :

Huile d'amande douces...	100 grammes.
Iodoforme pulvérisé.....	10 —

Le malade a soin d'uriner immédiatement avant que l'on ne pratique l'injection ; la seringue chargée est introduite au delà du méat comme pour une injection ordinaire ; on chasse dans le canal environ 8 gr. de l'huile iodoformée, et le patient a soin de maintenir le canal fermé avec le doigt, et même de favoriser, par une légère pression, la descente du liquide ; l'injection doit être gardée 20 minutes.

Les malades traités par l'auteur ont été guéris complètement après 5, 8, 10, 16, 18, 22, 25 injections ; celles-ci, dans les cas très aigus, doivent être faites deux fois par jour.

Le Dr J.-A. Winternitz préconise le traitement suivant contre la blennorrhée sans rétrécissement :

« Je me sers d'un tube ayant la forme d'une sonde métallique ouverte aux deux extrémités et muni d'un piston librement adapté. Après l'avoir en partie rempli avec de l'iodoforme finement pulvérisé, j'invite le malade à uriner, puis j'introduis la bougie jusqu'à la portion prostatique de l'urèthre, et je distribue l'iodoforme aussi également et légèrement que possible sur toute la portion de l'urèthre parcourue par l'instrument. Je conseille ensuite au malade

de retarder la miction aussi longtemps qu'il le pourra. Les applications sont faites deux fois par jour, le matin et le soir, le plus près possible du moment du coucher ».

Ce traitement amène la guérison d'anciennes blennorrhées en quinze à vingt jours.

L'érysipéloïde et son étiologie

Cette affection a fait l'objet d'une communication très intéressante au Congrès de Berlin, par M. le professeur Rosenbach, de Gœttingue. L'auteur s'est occupé depuis longtemps de cette curieuse affection qui a tous les caractères extérieurs du vrai érysipèle, et qui en diffère par une bénignité remarquable. Les personnes atteintes n'ont pas de fièvre, peu ou pas de douleurs. L'affection part d'un point, s'étend lentement et s'arrête; elle n'a pas de durée fixe, d'où le nom d'érysipèle chronique, d'*érysipelas migrans* qu'on lui a donné.

M. Rosenbach a réussi à isoler le micro-organisme, qu'il cultive dans la gélatine; il ne l'a rangé encore dans aucune catégorie de microbes connus, car il lui paraît différer de toutes les classes décrites jusqu'à présent. Au premier abord, il n'avait reconnu qu'un micrococcus; mais, depuis lors, en étudiant les cultures, il a découvert que son micrococcus n'est que la spore d'un mycélium très fin, qui demande à être encore étudié.

Rosenbach s'est vacciné lui-même avec son micro-organisme, et dès le troisième jour une auréole rouge commençait à se former autour de la piqûre et s'étendait lentement pendant que le centre revenait à l'état normal, comme il l'a vu dans tous les cas observés de l'érysipéloïde. La température, pendant les quatre semaines qu'a duré l'affection, a oscillé entre 36°8 et 37°2.

Le vésicatoire à l'hydrate de chloral

Les propriétés révulsives du chloral sont bien connues. D'autre part, M. Brown-Sequard a obtenu des effets à distance par les applications de ce corps sur la peau. Conséquemment, le procédé proposé par M. Ivanowsky ne possède pas le mérite de la nouveauté.

Le vésicatoire au chloral est un morceau d'emplâtre adhésif saupoudré d'une couche d'hydrate de chloral. Pendant cette préparation, on a diminué la consistance de l'emplâtre en l'exposant à la chaleur; par le refroidissement, la poudre de chloral est fixée à sa surface.

Appliqué sur la peau, ce vésicatoire produit une rapide rubéfaction et, paraît-il, une très faible douleur. Après dix à quinze minutes, le malade éprouve une sensation de démangeaison et de brûlure; l'exsudat séreux est formé. En prolongeant l'application, on provoquerait l'escarrification de la peau.

L'action de ce vésicatoire est donc rapide et les phénomènes réflexes qu'il provoque sont durables. Il y aurait donc tout avantage à en faire l'essai clinique. (*Cour. méd.*)

La rhubarbe contre les ascarides vermiculaires

Le docteur Sydney Martin (*practitioner*) admet que, dans un grand nombre de cas, bien que l'irritation à la marge de l'anus puisse être calmée par les injections d'eau froide, on n'en voit pas moins, parfois, persister l'irrégularité des selles, les troubles du sommeil, phénomènes qui indiquent que les ascarades existent encore dans la partie la plus haute de l'intestin. Il pense que, dans ce cas, de petites doses de rhubarbe pourront expulser les ascarides et régulariser les selles, de telle façon que l'on puisse se dispenser de faire des injections. La formule suivante, dont on peut faire varier les doses suivant l'âge de l'enfant, lui a donné de bons résultats.

Teinture de rhubarbe.	3 gouttes.
Carbonate de magnésie	20 centigr.
Teinture de gingembre	1 goutte.
Eau.	4 grammes.

Ce mélange doit être pris deux ou trois fois par jour suivant l'effet produit sur l'intestin. L'auteur ajoute qu'il ne peut dire si la rhubarbe agit comme vermicide ou simplement en gênant les ascarides qui abandonnent alors la place qu'ils occupaient pour tomber dans le rectum et être expulsés avec les selles.

Le Gerant-redacteur en chef, DOCTEUR DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, impr. breveté, 24, rue Chauchat.

Nos 27 et 28 — 13 Année. Paraissant le Dimanche 24 Juillet 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé franco à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements		
	PARIS	5 fr.
	DÉPARTEMENTS	5
	ETRANGER	6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

AVIS A NOS ABONNÉS

Prière de nous adresser le montant de leur abonnement, en un mandat sur la poste, dans le courant de la semaine prochaine. Cet avis s'adresse à ceux qui n'ont pas reçu leur quittance en 1887.

LA RAGE

En réponse au discours de M. Pasteur, sur les avantages des inoculations, discours dans lequel il réfutait les arguments de M. Peter, *sous prétexte d'incompétence*, le savant professeur de la Faculté de Paris a prononcé à l'Académie une de ses éloquentes harangues dont voici la péroraison :

« Quelques mots encore et tout personnels :

» Dans mes luttes scientifiques et mon enseignement, j'ai combattu trois choses :

» 1° Le traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids :

» 2° La ponction de la poitrine dans tous les cas de pleurésie aiguë ;

» 3° La médication dite antirabique et surtout par la méthode intensive.

» Eh bien, le traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids est aujourd'hui abandonné en France, et l'on n'emploie plus les bains froids que dans des cas nettement déterminés par moi, — non pas pour soustraire du calorique, pour abaisser la température, mais pour modifier l'état du système nerveux Or, des expériences de physiologie, communiquées lundi dernier à l'Institut, sont venues démontrer la vérité de mes assertions. Ici, comme bien souvent, la clinique avait précédé l'expérimentation.

» La ponction de la poitrine n'est plus pratiquée dans tous les cas de pleurésie aiguë, mais dans des cas nettement déterminés, alors que l'abondance de l'épanchement force la main de l'opérateur.

» Enfin, en raison des périls qu'elle entraîne, la méthode intensive a vécu ; en raison de leurs insuccès, la méthode primitive et la méthode mixte disparaîtront à leur tour, ou, dans tous les cas, sont désormais classées dans l'esprit des médecins non prévenus.

» C'est par là que je termine, en ajoutant que l'Académie, comme le public médical, aurait plus grand profit à voir se confirmer la discussion profonde sur le surmenage intellectuel et sur la prophylaxie de la syphilis, que d'entendre disserter stérilement sur une maladie aussi rare que la rage. (Applaudissements.)

LA PROSTITUTION MASCULINE (1)

§ I. Corruption des Césars.

Nous avons successivement passé en revue tous les genres de prostitution à Rome, la prostitution hospitalière et religieuse, la prostitution légale pratiquée par les filles publiques: louves et grandes courtisanes, matrones et filles libres. Nous avons à faire connaître maintenant la prostitution des hommes qui était aussi répandue que celle des femmes, non seulement dans la plèbe, parmi les affranchis et les esclaves, mais aussi dans les classes supérieures, chez les empereurs, les sénateurs, et les chevaliers, dont les vices et les corruptions étonneront éternellement les nations civilisées. Voici des faits :

César. — Ce n'était pas assez pour lui d'avoir séduit Posthumia, femme de Servius Sulpicius, Lollia, femme d'Aulus Gabinius, Tertulla, femme de Marcus Crassus, Marcia femme de Cneius Pompée, Servilie et sa fille Tertia (1). Après tous les adultères dans lesquels il avait entraîné les matrones romaines, après ses amours pour la reine Eunoé de Mauritanie et pour Cléopâtre, il fallait encore qu'il se prostituât lui-même aux hommes. Celui qui eut sa virginité fut Nicomède, roi de Bithynie. Cicéron l'affirme dans ses lettres. Dolabella le lui reprochait à la tribune du Sénat et l'appelait la *concubine d'un roi*; Curion le traitait de *lupanar de Nicomède* et de *prostituée bithynienne*. Un jour qu'il eut l'impudence de parler en faveur de Nysa, la fille de son amant, Cicéron l'interrompit avec un geste de dégoût : « Passons, je te prie, sur tout cela; on sait trop ce que tu as reçu de Nicomède, et ce que tu as donné pour cela. »

Octavius désignait César sous le titre de *reine* et Pompée sous celui de *roi*. Après la conquête des Gaules, César montant au Capitole entendit ses soldats chanter autour de son char de triomphe : « César a soumis les Gaules, Nicomède a soumis César. Voici que César triomphe aujourd'hui pour

(1) Extrait de *l'histoire de la Prostitution dans l'antiquité*, par M. le Dr Dupouy.

(1) Suétone, cap. 4. Les douze Césars.

Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles.

La discussion sur cette intéressante question vient de se terminer à l'*Académie de Médecine*.

M. Hardy a prononcé un excellent discours qu'il termine ainsi :

En résumé, on enseigne à nos enfants beaucoup trop de choses, et il serait plus court de dire ce qu'on ne leur enseigne pas, que d'énumérer toutes les branches des connaissances exigées d'eux. C'est une éducation encyclopédique, et on comprend que pour posséder quelques notions de ces connaissances, il faille piocher dur. Il y a donc sur ce point aussi des réformes à accomplir. Comme nécessaires à l'instruction des jeunes gens, je placerai : la langue française, le latin, un peu de grec, les premières notions de mathématiques, une langue étrangère, la géographie et l'histoire, et un peu de philosophie; mais j'élaguerai des programmes de l'instruction secondaire les sciences proprement dites, et je bannirai complètement des lycées la botanique, la zoologie, l'anatomie et la physiologie. Ces sciences, qui font partie du programme de l'enseignement supérieur, devraient être réservées pour des études spéciales en rapport avec les aptitudes.

Pour tous les bons esprits, il est évident qu'on apprend beaucoup trop de choses à nos enfants; c'est pour le corps et pour l'esprit une fatigue qui altère leur santé, et je dis plus, une fatigue inutile, car malgré cette instruction si variée qu'on veut leur inculquer, nos jeunes gens sortent des établissements universitaires ne sachant rien ou presque rien. Je ne veux d'autre preuve de ce que j'avance que le résultat des examens probatoires du baccalauréat. En effet, vous savez que, depuis quelques années, le nombre des élus est restreint, que plus de la moitié des candidats sont refusés. Or, comme la grande majorité de ces candidats sortent de nos lycées, nous n'avons pas à nous enorgueillir de nos méthodes d'enseignement. On dit : les examinateurs sont trop sévères, j'ai de la peine à le croire; j'admets plutôt la faiblesse des candidats et surtout les défauts de l'enseignement officiel actuel. De notre temps, les jeunes gens qui sortaient du collège étaient généralement admis au baccalauréat et sans préparation spéciale.

En présence des inconvénients que je viens de signaler, il me semble que comme médecins et comme pères de famille nous devons plaider chaudement en faveur de la réforme de l'instruction publique et particulièrement de l'instruction secondaire. Nous devons demander des logements plus salubres, un peu plus de sommeil si nécessaire à l'enfance et à la jeunesse, et surtout nous devons dire bien haut qu'en enseignant tant de choses diverses à nos enfants, on les fatigue et on ne leur donne que des connaissances superficielles qu'ils oublient bien vite au sortir de l'école. Pour ces jeunes gens, aussi mal préparés, vienne maintenant le service obligatoire de trois années, pendant lesquelles tout travail de l'esprit sera suspendu, et je me demande avec tristesse quel sera l'avenir intellectuel de la France : je vous laisse, Messieurs, faire la réponse. (Applaudissements.)

Quoique M. Lancereaux pense que le surmenage intellectuel soit plus rare que le pensent ses collègues, il dit, dans sa réponse à M. Hardy, qu'il faut reconnaître cependant que les programmes souvent trop chargés, même dans les classes inférieures, ne sont pas toujours proportionnés au développement intellectuel des élèves.

Demandons aux pouvoirs publics que l'air et la lumière soient distribués aussi largement que possible; qu'il y ait des lois pour préserver de l'encombrement l'écolier dans son étude, aussi bien que l'ouvrier dans son atelier. Demandons que la nourriture soit conforme à l'âge et aux besoins de l'organisme et que le corps soit développé par la gymnastique et les exercices militaires.

M. Lagneau a résumé les opinions émises par les membres de l'Académie. Il a constaté que tous les médecins demandent la réduction des programmes d'études et d'examens, et l'introduction de plus en plus grande des exercices physiques dans les écoles. Plusieurs hauts universitaires demandent également la réduction des programmes, le surmenage intellectuel faisant trop souvent perdre toute force de volonté, toute initiative individuelle.

La conclusion qui s'impose à cette longue discussion, a ajouté l'honorable académicien, la voici :

« L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences morbides du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées et écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes et aux programmes d'enseignement actuellement adoptés. ».

---

avoir soumis les Gaules; Nicomède ne triomphe pourtant pas, lui qui a soumis César. »

Un jour qu'il s'emportait jusqu'à dire qu'il marcherait sur la tête de ses concitoyens, on lui répondit que cela *serait difficile à une femme*. Et il se contenta de répliquer que Sémiramis avait régné dans l'Assyrie, et les Amazones dans une grande partie de l'Asie. *Suétone*. Tel fut César, « le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris. »

OCTAVE. — Suétone a dit de lui (1) : « Sa réputation fut flétrie dès sa jeunesse par plus d'un opprobre. » Marc-Antoine lui reprocha « d'avoir acheté, au prix de son déshonneur, l'adoption de son oncle. » Lucius, frère de Marc-Antoine, a dit qu'Octave, « après avoir livré la fleur de son innocence à César, la vendit une seconde fois en Espagne à Hirtius pour 300,000 sesterces. Lucius ajoutait « qu'Octave avait coutume de se brûler le poil des jambes, afin que ce poil repoussât plus doux. » Sextus Pompée le traita d'*efféminé*, et on sait ce que signifiait ce mot à Rome.

Tout le peuple lui appliqua un jour avec acclamation un vers prononcé sur le théâtre, en parlant d'un prêtre de Cybèle qui jouait du psaltérion. Ce vers, pris dans un sens équivoque, pouvait signifier : Voyez ce cinæde gouverner l'univers. *Vides ut cinædus orbem digito temperet?*

Octave ne fut pas seulement un *cinæde*, il était atteint de la même fureur érotique que son oncle pour les femmes mariées et principalement pour les vierges, *ad vitiandas virgines promptior*. Suétone l'affirme en ces termes : « Ses amis ne s'occupaient qu'à lui chercher des femmes mariées et des filles nubiles, qu'il faisait mettre nues devant lui pour les examiner comme des esclaves en vente au marché de Toranius. » C'est ainsi, dit Dufour, que ces tristes objets de la luxure impériale devaient, avant d'être choisis et approuvés, remplir certaines conditions requises par les caprices d'Auguste, qui se montrait curieux des plus secrets détails de leur beauté. C'est ainsi que les commentateurs ont interprété ces mots : *conditiones quæsitas*, que l'historien a laissés, en quelque sorte, sous un voile transparent.

Autre épisode de son immoralité et de son despotisme, rapporté par Suétone et MarcAntoine : « Au milieu d'un festin, Octave fit passer, de la salle à manger dans une

(1) Suétone. Vie des douze Césars. Gap. LXVIII et suivants.

De la Pédérastie en Allemagne

Nous savions déjà par le Dr Casper, de Berlin, d'après son ouvrage : *Le Viol et la Péderastie, au point de vue de la médecine légale,* qu'il existait en Allemagne de nombreuses sociétés de pédérastie (1).

Et la pédérastie, depuis lors, a pris un tel développement dans ce pays, que le législateur, pour en arrêter l'expansion, s'est vu contraint d'en faire un délit que punit l'article 175 du Code criminel. Mais ce vice s'est si bien acclimaté en Allemagne, qu'il y a quelques années le docteur H. Marx a poussé le cynisme jusqu'à publier une brochure dans laquelle il proteste contre la répression légale appliquée aux amours contre nature de certaines catégories d'individus (2).

Cette brochure nous paraît si extraordinairement curieuse, elle indique une telle dépravation morale, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner un résumé.

Elle a pour titre : *Urnings-Liebe.*

Le Dr Marx distingue parmi les antiphysiques ceux qui, bien que pourvus d'organes mâles, se rapprochent par leurs apparences extérieures, des formes de la femme, jouent en amour le rôle exclusivement passif, mènent une vie régulière avec leurs amants auxquels ils restent fidèles, ils ne cèdent jamais à des désirs de libertinage ou de débauche. Ces gens-là ne sont, d'après lui, ni des sodomistes, ni des pédérastes ; ce sont des êtres d'une nature toute particulière qui constituent le genre Hommes-Femmes ; il les a baptisés des *Urnings.*

Voici à quels signes, selon lui, on reconnaît les *Urnings :* dès leur enfance ils recherchent la société et les jeux des petites filles ; adultes, ils se distinguent par un timbre de voix de femme et une grande timidité de caractère. Un rien les trouble, les effraye et leur fait monter le rouge au visage. L'escrime, la gymnastique, la lutte, l'équitation, en un mot tous les exercices violents leur répugnent. Par contre, ils ont un goût prononcé pour les travaux à l'aiguille, une préférence très prononcée pour les costumes de jeunes filles, les étoffes bariolées, les bagues, les chaînes, les fleurs, les parfums. Plus vieux, ils manifestent une répugnance persistante pour les femmes, avec lesquelles ils ne veulent jamais avoir des rapports sexuels. « *C'est vers l'homme mâle* (1) que les attire invinciblement le besoin d'aimer ; c'est dans ses bras que les pousse irrésistiblement la toute-puissance d'un premier amour. » C'est vers lui qu'ils veulent vivre et partager leur fortune, sans jamais le reregretter et sans désir de changement.

Les *Urnings* sont donc, prétend-il, des êtres qui, obéissant aux lois et aux exigences naturelles que Dieu a mises en eux, « ont le droit de vivre, de jouir de la vie, d'être heureux selon leurs instincts, dont ils ne peuvent être rendus responsables, puisque ces instincts sont nés avec eux. » A ce titre, les lois leur doivent protection comme à toutes les femmes, et « c'est une honte que l'article 175 du Code criminel allemand, qui punit les rapports contre nature, leur soit appliqué. »

Condamner un *Urning* ou l'enfermer dans un asile d'aliénés, parce qu'il poursuit « un but naturel, celui d'aimer comme sa nature l'exige, sans la contrarier (en lui donnant au contraire une satisfaction tellement impérieuse, qu'elle est néccessaire au bon état de sa santé morale et physique), c'est reculer jusqu'à l'époque où la loi condamnait les sorciers et les hérétiques. »

Après avoir fait un tableau touchant des injustice qu'ont à endurer les *Urnings*, le Dr Marx réfute les motifs d'ordre et d'intérêt public qu'invoque le législateur pour justifier la loi.

On prétend, dit-il, que les rapports antiphysiques oblitèrent l'intelligence, qu'ils amènent des troubles dans l'organisme, comme la faiblesse, l'épuisement et la phtisie ; ce sont là des arguments d'autant plus faux, en ce qui concerne les *Urnings* « que leur amour étant une manifestation physiologique ne peut donner lieu à aucune perturbation de la santé ».

La seule justification qu'on puisse donner de la loi, c'est la répu-

(1) Une des plus célèbres était celle qui avait pour chef le comte Cayus, qui avoua que depuis vingt-six ans, il s'était livré à des hommes deux ou trois fois par semaine.

(2) Dr H. Marx. *Urnings-Liebe*, Leipzig, 1875.

(1) L'homme vraiment mâle n'est pas pédéraste, il méprise l'amour des *Urnings* allemands et des efféminés. Il recherche la femme selon la loi naturelle. Le pédéraste actif devient toujours plus ou moins passif, à un moment donné. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que la dépravation des mœurs en Allemagne soit par trop considérable. Dr D.

---

chambre voisine, la femme d'un consulaire, quoique le mari de celle-ci fût au nombre des invités ; et, lorsqu'elle revint avec Octave, après avoir donné aux convives le temps d'avoir vidé plus d'une coupe à la gloire de César, la dame avait les oreilles rouges et les cheveux en désordre. Le mari seul n'y prit pas garde. » Suétone ajoute dans le chapitre suivant : « On parla aussi beaucoup d'un repas secret qu'on appelait *le repas des douze divinités*, dans lequel les convives étaient habillés en dieux et en déesses, et où lui-même représentait Apollon ». Antoine, dans plusieurs lettres très violentes contre l'empereur, n'a pas hésité à nommer ceux qui étaient de ce fameux festin, sur lequel un anonyme a fait ces vers :

Lorsque parmi les cris, le scandale et l'outrage,
Profanant d'Apollon l'auguste et sainte image,
César et ses amis, par de coupables jeux,
Retraçaient les plaisirs et les crimes des dieux.
Tous ces dieux protecteurs de Rome et de l'Italie,
Détournèrent les yeux de cette scène impie,
Et le grand Jupiter descendit en courroux
Du trône où Romulus le plaça parmi nous.

Voilà Octave-Auguste, l'auteur hypocrite de la loi sur l'adultère, et l'amant incestueux de sa fille Julie.

TIBÈRE. — Suétone a raconté la corruption de ses mœurs (1) : « Il établit une nouvelle magistrature qu'on pouvait appeler l'*Intendance des Voluptés,* et qu'il confia à Casonius Priscus, chevalier romain. *Novum officium instituit, a voluptatibus, præposito equito romano Tito Cæsonio Prisco.*

» Il avait, dans sa retraite de Caprée, des réduits destinés pour ses débauches les plus secrètes ; c'est là que des jeunes filles et des jeunes garçons, imaginant des plaisirs monstrueux, qu'il appelait *spintria*, formaient entre eux une triple chaîne ; et, ainsi entrelacés, se prostituaient devant lui, pour ranimer par ce spectacle les désirs éteints d'un vieillard. Il avait plusieurs chambres décorées des peintures les plus lascives où l'on voyait les livres d'Eléphantis (2), afin qu'on trouve de tous côtés des leçons et des modèles de jouissance, *ne cui in opera edenda exemplar imperatæ schemæ deesset.*

» Il poussa, dit-on, la turpitude encore plus loin, et même à un point qu'il est aussi difficile de croire que de rapporter. On prétend qu'il accoutumait de petits enfants, qu'il appe-

(1) Cap. XLIII, XLIV et XLV.

(2) L'Aloisia de l'Antiquité. Il ne nous est rien resté d'elle, mais elle est citée dans Martial et dans le *Priapeia.*

gnance que manifeste l'opinion publique pour l'*amour urnien*. Mais cette répugnance tient à un préjugé : « On éprouve autant de répugnance pour un *Urning*, que parce qu'on s'est habitué à le considérer comme un mâle ; qu'on le considère comme une femelle, et alors tout préjugé disparaîtra. Pourquoi au surplus, le rendre responsable d'une erreur du créateur, qui a déshonoré son corps en lui donnant un organe tout à fait inutile. »

Conséquent avec ses principes, le Dr Marx adresse sa brochure, *Urnings Liebe*, au peuple allemand, aux hommes de science et aux membres du Parlement, pour obtenir non seulement l'abrogation de l'article 175 du code criminel en ce qui concerne les *Urnings*, mais la reconnaissance légale d'un troisième genre : *le genre Urnien*, et, comme conséquence, l'institution du mariage légal de l'*Urnien* avec l'homme mâle de son choix (1).

Si l'on considère les mystères des tavernes anglaises où se rencontrent les nombreux Anglais partisans du NOMALESS CRIME, *la concurrence que fait à la prostitution féminine, en Italie, la prostitution du* PICCOLO BAMBINO ; *et, en général les habitudes pédérastiques de l'Orient, ne sommes-nous pas en droit d'affirmer que le peuple français et le peuple espagnol sont relativement les seuls peuples chastes de l'Europe? Dans ses leçons sur la pédérastie passive et active, M. le professeur Brouardel n'a parlé que de ce qui se passe en France. Il nous a paru équitable de montrer que la dépravation des mœurs dans notre pays était peu de chose comparativement à celle de nos voisins.*

DUPOUY.

Un accouchement dans l'état de somnambulisme provoqué

M. Mesnet s'était proposé d'étudier, chez une jeune malade entrée enceinte dans son service et très facilement hypnotisable, les deux questions suivantes : 1° quelle est l'influence du sommeil hypnotique sur les douleurs de la parturition ; 2° quels sont ses effets sur les contractions utérines.

Il s'agissait d'une jeune femme de vingt-deux ans, sujette à de grandes attaques d'hystérie et qui, étant toute contractée à la suite d'une de ces attaques, vers l'âge de onze ans, fut hypnotisée et guérie à la Salpêtrière. De onze à quatorze ans, elle eut plusieurs fois à se faire admettre, pour la même cause, dans ce même hospice. A dix-huit ans, elle se plaça comme domestique, mais elle ne put conserver sa place.

En 1884, à l'âge de dix-neuf ans, elle entra à l'hôpital Saint-Antoine, dans un service de chirurgie, pour une douleur extrêmement vive dans le côte droit de l'abdomen, avec pertes abondantes ; mais elle refusa tout examen direct ; et ce ne fut que pendant le sommeil hypnotique, dans le service de M. Mesnet, qu'il fut possible de la toucher et de la passer au spéculum. Elle n'en eut jamais connaissance à l'état de veille.

Devenue enceinte au mois d'août 1886, elle fut prise, dès les premiers mois de sa grossesse, de vomissements incoercibles et revint alors dans le service de M. Mesnet.

Elle présentait alors une hémianesthésie complète, sans affaiblissement musculaire, du côté gauche ; un seul point d'hyperesthésie fut découvert vers le flanc droit.

Elle est extrêmement facile à endormir, et, dans l'état de somnambulisme, tout en jouissant, en apparence, de l'intégrité de ses facultés intellectuelles, elle peut être impressionnée à volonté. On peut lui suggérer toutes sortes d'hallucinations et d'illusions, qu'elle prend pour des réalités ; la moindre pression exercée sur le facial produit la contracture de la moitié de la face ; et l'on peut constater chez elle, de mille autres manières, une hyperexcitabilité névro-musculaire très marquée.

Elle se trouvait donc dans les conditions les meilleures pour les expériences que M. Mesnet voulait faire sur elle.

Les premières douleurs de la parturition, d'abord très légères et très espacées, se manifestèrent dans la journée du 30 mars.

Mais ce fut seulement le lendemain à minuit que, les douleurs étant devenues très violentes et le col présentant déjà une dilatation du diamètre d'une pièce de 5 francs, M. Léon, interne de M. Mesnet, endormit cette malade et la fit entrer dans l'état de somnambulisme. Depuis minuit jusqu'à trois heures et demie, en lui suggérant que les douleurs se calment et cessent, et en la frictionnant en

(1) Carlier, Etude de pathologie sociale. *Les Deux Prostitutions*, Dentu et Ce, éditeurs.

---

lait ses petits poissons, à jouer entre ses jambes quand il était dans le bain, à le mordre et à le téter, genre de plaisir analogue à son âge et à ses inclinations.

» On rapporte aussi que, dans un sacrifice, épris tout à coup de la beauté de celui qui présentait de l'encens, il attendit à peine que la cérémonie fût achevée pour faire violence à ce jeune homme ainsi qu'à son frère qui jouait de la flûte ; et qu'ensuite il leur fit casser les jambes parce qu'ils se reprochaient réciproquement leur infamie. Il fit périr Mallonia qui l'avait traité à haute voix de vieillard impur et dégoûtant, *obscenitate oris hirsuto atque olido seni clare exprobata.* » Aussi, dans les *Atellanes* (3), on appliquait à Tibère, avec une acclamation universelle, la peinture obscène d'un vieux bouc léchant une chèvre, *hircum vetulum capris naturam ligurite.* L'histoire a flétri Pomponius Flaccus, Sextius Gallus et d'autres avec lesquels il se prostituait dans les nuits d'orgie, où ils se faisaient servir par des jeunes filles nues. *Nudis puellis ministrantibus.*

CALIGULA. Il eut, dit Suétone, un commerce criminel et suivi avec toutes ses sœurs, qu'il prostituait ensuite à ses *mignons*. Il fut aussi infâme dans ses mariages que dans ses divorces. Il fut corrompu et corrupteur. Il aima d'un amour infâme Marcus Lépidus, Mnester le mime et quelques otages. Et Valérius Catulus, jeune homme d'une famille consulaire, lui reprocha d'avoir abusé de sa jeunesse jusqu'à lui fatiguer les flancs. *Valerius Catullus consulari familia juvenis stupratum a se, ac latera sibi contubernio ejus defessa etiam vociferatus est.* Sans parler de ses incestes avec ses sœurs et de sa passion pour la courtisane Pyrallide, il ne respecta aucune des femmes les plus distinguées. Il les invitait à souper avec leurs maris et les faisait passer en revue devant lui, les examinant avec l'attention et la recherche d'un marchand d'esclaves, et même leur relevant le menton avec la main, si la honte leur faisait baisser la tête. Il menait dans une chambre voisine celle qui lui plaisait ; et, rentrant avec les traces de la débauche encore toutes récentes, il louait ou blâmait tout haut les charmes et les défauts qu'il avait eu l'occasion de constater.

Il mangeait et couchait dans une écurie avec les cochers verts. A l'un d'eux nommé Cythicus, après un festin, il donna

(3) Poésies satyriques et licencieuses qui se jouaient à Atella.

même temps légèrement au point douloureux, on peut arriver à calmer effectivement la sensation douloureuse bien que les contractions se continuent régulièrement avec énergie.

Mais à trois heures et demie, la tête s'engage, la douleur devient très vive ; occupant d'abord le côté, elle s'étend bientôt à l'abdomen tout entier. Alors les frictions, les suggestions restent sans résultat. L'expression se modifie, le calme disparaît, l'attention ne peut plus être fixée. La malade s'anime, s'excite à chaque douleur nouvelle, en laissant échapper de longs gémissements ; criant qu'elle n'en peut plus, qu'elle est à bout de forces, qu'elle souffre trop, qu'il faut l'accoucher avec les fers. Elle paraît souffrir autant que toute autre parturiente à l'état de veille. Et cependant les paupières n'ont pas cessé d'être closes, les yeux convulsés en bas, les catalepsies partielles toujours faciles à réaliser, de même que les phénomènes d'irritabilité névro-musculaire. Aucune convulsion ne s'est montrée, aucune menace de transformation de l'état somnambulique à l'état léthargique n'est apparue. A cinq heures moins le quart l'accouchement se termine.

Immédiatement après, la malade, étant toujours dans l'état de somnambulisme, demande quel est le sexe de son enfant et éprouve un grand chagrin d'apprendre que ce n'est pas une fille comme elle le désirerait.

Après la délivrance, une fois le lit changé, la toilette terminée, on la réveille en lui soufflant sur les yeux. Elle se frotte les paupières, les ouvre, paraît surprise qu'on soit près d'elle, puis portant la main sur son ventre elle s'écrie : « *Tiens*! qu'est devenu mon ventre? ce n'est pas possible! » Elle ne sait rien de ce qui s'est passé dans la nuit. Apprenant qu'elle est accouchée, elle demande si son enfant est une fille et quand on lui dit qu'elle a mis au monde un garçon, elle éprouve le même désespoir qu'elle avait montré étant endormie.

Quel exemple plus convaincant peut-on trouver de la scission de la mémoire dans les états de veille et de sommeil!

En dernière analyse, on peut dire que l'accouchement s'était fait complètement à l'insu de cette malade, puisque, réveillée, elle n'en avait aucune notion, aucune connaissance; au point de vue médico-légal, M. Mesnet conclut que le dédoublement de la mémoire pourrait devenir, dans telles circonstances particulières, l'occasion facile de substitution d'enfant, au moment de l'accouchement.

Superfétation

Le docteur Nowlin, appelé auprès d'une négresse en travail, arriva comme elle venait de mettre au monde deux jumeaux. L'un d'eux était un pur Africain, offrant les traits typiques de sa race ; l'autre était un beau mulâtre, présentant les caractères manifestes de la race caucasienne. La mère, ainsi que son mari, était un type de nègre africain très pur. Questionnée en particulier par le docteur Nowlin, elle lui avoua que le lendemain du jour où elle avait eu des rapports avec son mari, elle s'était livrée à un homme de race blanche. Il y avait deux placentas et deux cordons distincts.

Etat actuel des connaissances médicales au sujet de la chorée.

Les questions qu'il y a à se poser par rapport à la chorée sont les suivantes :

La maladie est-elle associée avec le rhumatisme dans une large proportion ? Cette association est encore repoussée par un certain nombre de cliniciens.

Est-elle toujours consécutive à une endocardite rhumatismale et les signes d'affection cardiaque qui se rencontrent souvent associés à la chorée, sans qu'il y ait eu d'attaque constatée de rhumatisme, doivent-ils être quand même attribués à cette origine ?

Il paraît bien établi que les conditions ordinaires de production de la chorée prédisposent à la formation d'embolies et que les centres nerveux sont dans un état de faiblesse et d'instabilité (quelle qu'en soit la cause mécanique ou diathésique) qui peut donner naissance à des mouvements irréguliers sous l'influence des moindres irritations périphériques.

(*British medical Journal.*)

Les décorations du 14 juillet

Un grand nombre de nominations d'officiers d'instruction publique et d'officiers d'académie viennent d'avoir lieu à l'occasion du 14 juillet.

---

deux millions de sesterces pour récompenser ses complaisances.

Il transforma son palais en lupanar et maison de jeu, où il attirait la haute aristocratie romaine pour lui voler son argent et l'associer à ses sales débauches.

C'est à lui qu'on doit le *Vectigal* de la prostitution, impôt du huitième des gains journaliers (*ex capturis*), que devaient payer chaque femme publique et tout individu qui tirait bénéfice de la débauche publique.

Claude. Imbécile époux de Messaline, qui se prostituait aux muletiers de Subure, il eut au moins cette supériorité sur ses prédécesseurs de ne point se prostituer aux histrions et de limiter ses passions aux excès purement physiologiques. Suétone s'est attaché à lui rendre justice à cet égard dans ce passage de son histoire : « *Libidinis in feminas profusissimæ, marium omnino expers.* » Il porta l'amour des femmes jusqu'à l'excès, mais il n'eut aucun commerce avec les hommes. Cette exception était à mentionner.

Néron. — Domitius, son père, répondit à ses amis qui le félicitaient de la naissance de son fils : « d'Agrippine et de moi il ne peut naître qu'un monstre, un fléau de l'humanité, *Domiti negantis quidquam ex se et Agrippina nisi detestabile et malo publico nasci potuisse.* Le présage était juste, laissons la parole à Suétone, l'historien des Césars : « Sans parler du commerce infâme avec les hommes libres et de ses amours adultères, il viola une vestale, nommée Rubria. Il fit eunuque un jeune garçon nommé Sporus, et l'épousa avec l'appareil le plus solennel. « *Puerum Sporum, exsectis testibus, etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus est : cum dote et flammeo per solemni nuptiarum celeberrimo officio deductum ad se pro uxore habuit.* » (1) Il fit habiller ce Sporus comme une impératrice, et l'accompagna en litière dans les assemblées et les marchés de la Grèce, et dans les différents quartiers de Rome, lui donnant de temps en temps des baisers, *identidem exosculans.* Il est avéré qu'il voulut faire de sa mère sa maîtresse et que les ennemis d'Agrippine l'en détournèrent, de peur que cette femme impérieuse et violente n'abusât de ce nouveau genre de faveur. Il plaça parmi ses concubines une courtisane qui ressemblait beaucoup à Agrip-

(1) Suétone, *Vie de Néron*, cap. XXVIII.

Nous relevons les noms suivants parmi les officiers d'instruction publique : Mme Emilie Ernest, Mme Brès ; M. Parfouru, dit Porel, directeur du théâtre de l'Odéon.

Parmi les officiers d'Académie, nous remarquons les noms de : MM. Berthelier, artiste dramatique ; Ferdinand Dubois, compositeur de musique ; Mmes Henrion-Berthier, professeur de chant ; Adèle Isaac, cantatrice ; Marie Donne, professeur de solfège au Conservatoire ; Lage, dite Simone Arnaud, auteur dramatique ; MM. Marais, artiste dramatique ; Mène, médecin du théâtre de l'Odéon ; Mmes Yveling Rambaud, cantatrice ; Reichemberg, sociétaire de la Comédie-Française ; Caroline Salla, cantatrice ; MM. Sellier, artiste lyrique ; Victor Silvestre, directeur du théâtre de Gymnase de Marseille ; Mmes Agar, pensionnaire de la Comédie-Française ; Daram-Bernard, cantatrice ; M. Delrat, directeur du théâtre du Capitole, à Toulouse ; Mlle Angèle Blot, harpiste.

M. H. Bauer fait, à propos de cette distribution de palmes académiques, les réflexions suivantes dans *l'Echo de Paris* :

« Les comédiens se sentent nés pour les grands honneurs et les gros appointements. Ils sont gâtés par les éloges, grisés par les succès faciles et injustifiés. Du train dont vont les choses, un instituteur attend vingt ans un petit ruban violet dont les aunes se déroulent sur la poitrine rebondie des chanteuses et le veston des pitres. Bientôt M. Auguste nouera de la palme violette la houppe rouge de sa perruque et M. Loyal tressera d'une rosette d'instruction publique la queue de son cheval savant. »

Il est bien évident qu'il y a un parti pris de faire d'une ancienne distinction universitaire un joujou offert à tous les amis e bonnes amies des ministres, de leurs chefs et sous-chefs de bureau. Il n'y a plus à revenir là-dessus. Mais je voudrais que les ministres de l'instruction publique fussent condamnés à porter la décoration violette jusqu'à la fin de leurs jours : ce serait la punition juste à leur infliger, pour avoir prostitué ce qui était autrefois la récompense des savants et des membres de l'Université.

Plusieurs de nos confrères de la presse politique et même de la presse médicale s'étonnent avec raison des fantaisies ministérielles, a propos des décorations françaises et étrangères distribuées et autorisées d'une manière inconsidérée.

Le *Figaro* du 20 juillet décoche à la manie de quelques femmes de se faire décorer un trait un peu sévère mais juste ; il dit :

« Dans le premier semestre de cette année, l'*Officiel* a enregistré deux nouvelles croix féminines. Loin de nous la pensée de discuter les choix qu'a cru devoir faire le gouvernement. L'un d'eux a soulevé quelques critiques. Des esprits chagrins ont déploré l'étrange fantaisie de la jeune et jolie femme qui, au lieu de faire à son corsage les honneurs du ruban rouge, a préféré le porter sur un habit masculin, au sujet duquel il s'est produit un petit scandale public. L'autre n'a rencontré qu'approbations, car personne ne saurait trouver mauvais cet hommage rendu aux vertus d'une femme charitable qui fait de sa grande fortune un usage aussi noble qu'intelligent. »

Le *National* ajoute :

« Parmi les inconvénients de ces décorations féminines, Mlle de Bovet, du *Figaro*, eût pu en ajouter un nouveau, qu'elle ignorait sans doute. C'est la manie récente de « faire les tramways » pour y exposer, sur un corsage, le ruban rouge et jouir ainsi de l'étonnement des simples bourgeoises qui se contentent d'être de bonnes mères de famille. »

Pour clore les citations, le Dr Grellety donne, dans la *Gazette de Gynécologie*, la définition suivante des décorations:

« Estampilles de savoir et de valeur personnelle qui, trop souvent, ne constituent que des étiquettes de Bordeaux collées sur des bouteilles de petit bleu. Elles permettent à certains praticiens, qui ne brillent pas précisément par la distinction native, d'acheter un melon sans être pris pour leur domestique. »

Notre confrère est peut-être un peu sévère. Il est bien certain qu'il y a bien des bouts de ruban rouge qui se montrent sur de v laines poitrines, mais en revanche il en est un qu'on vient de mettre sur un noble cœur, sur celui du Dr Gibert. D.

Nouvelles

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que notre brave et dévoué collaborateur, M. Viguier, a été forcé de renoncer à administrer le *Moniteur de l'Hygiène publique*. Ses occupations multiples dans plusieurs feuilles de la presse politique ne lui permettaient plus, depuis longtemps, de s'occuper activement de notre administration. Mais nous espérons qu'il trouvera bien, de temps en temps, un petit moment de loisir pour nous faire quelques-unes de ses revues critiques, avec le sel gaulois et le bon sens qu'il sait mettre dans tout ce qu'il écrit. N'est ce pas, Viguier ?

---

pine, et on assure même que toutes les fois qu'il alla en litière avec sa mère, on aperçut sur ses habits des traces de pollution, *libidinatum inceste ac maculis vestis proditum affirmant.*

Il se prostituait de manière qu'il n'y avait pas un de ses membres qui ne fût souillé. *Suam quidem pudicitiam usque adeo prostituit, ut contaminatis pene omnibus membris.* Il imagina comme une nouvelle espèce de jeu, de se couvrir d'une peau de bête, et de s'élancer d'une loge sur des hommes et des femmes liés à des poteaux et livrés en proie à ses désirs ; et quand il les avait satisfaits, *il servait de proie lui-même* à son affranchi Doryphore qu'il épousa ainsi que Sporus, *Conficeretur a Doryphoro liberto, cui etiam, sicut ipsi Sporus, ita ipse denupsit.* Il contrefit même avec lui les cris que la douleur arrache à la virginité ravie. *Voces quoque et ejulatus vimpatientium virginum imitatus.* Je tiens de plusieurs témoins, ajoute Suétone, qu'il était persuadé qu'aucun homme n'est chaste dans aucune partie de son corps, mais que la plupart savaient dissimuler leur vice : Aussi pardonnait-il tout à ceux qui avouaient leur impureté.

Il n'y eut aucune espèce de liens qui pût garantir de ses attentats. Il viola le jeune Aulus Plautius avant de l'envoyer au supplice. Il fut un des agents les plus actifs de la corruption romaine et de la prostitution matronale. Il méprisait tous les cultes, excepté celui d'Isis, déesse de Syrie....

L'histoire a flétri justement l'empereur *Nero Claudius Ænobarbus* !

Galba. — La pédérastie était un de ses vices. Mais il préférait la maturité robuste à la jeunesse délicate. *Libidinis in mares pronior, et eos nonnisi praeduros, exoletosque. Suétone.*

Lorsqu'en Espagne, Icélus, l'un de ses anciens *mignons*, vint lui annoncer la mort de Néron, non seulement il l'embrassa indécemment devant tout le monde, mais il le tira à part pour le faire épiler et rentrer dans ses précédentes fonctions.

(A suivre)

Le Gérant-rédacteur en chef, Lr DUPOUY,
Paris. — Alcan Lévy, 24, rue Chauchat.

Nos 29 et 30 3 Année. Paraissant le Dimanche 7 Août 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements		
	PARIS	5 fr.
	DÉPARTEMENTS	5
	ETRANGER	6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

AVIS A NOS ABONNÉS

Prière de nous adresser le montant de leur abonnement, en un mandat sur la poste, dans le courant de la semaine prochaine. Cet avis s'adresse à ceux qui n'ont pas reçu leur quittance en 1887.

Hygiène des Lycées, Collèges et Écoles

C'est dans deux jours que l'*Académie de médecine* va voter les conclusions de la longue discussion sur le surmenage scolaire. Nous croyons devoir attirer son attention sur les considérations suivantes, qui n'ont été présentées par aucun de ses membres :

De même que dans l'armée, on voit, en temps de paix, deux médecins au moins par régiment et le même luxe de personnel médical sur chaque navire de l'Etat, — de même il devrait y avoir dans tous les lycées un médecin-résidant investi de fonctions réelles et ayant une autorité absolue sur toutes les questions qui se rapportent à l'hygiène publique de l'établissement et à l'hygiène particulière des élèves.

Ce médecin devrait tenir une feuille d'observation pour chaque élève ; il devrait surveiller ses fonctions physiologiques, observer l'évolution de ses organes, et lui prescrire le genre d'alimentation et d'exercices gymnastiques qui convient à ses forces et à son tempérament. Actuellement, les médecins des lycées, collèges et écoles sont appelés à signer (sans lire) le menu des soupes et ragoûts de la semaine, et à visiter les élèves qui sont à l'infirmerie.

Ce rôle est insuffisant, nos confrères devraient suivre les enfants dans leurs études, leurs repas, leurs récréations, leur sommeil et leurs promenades, calculer leur force musculaire au dynanomètre, les toiser, les peser, les interroger, comme un médecin le fait pour ses propres enfants.

Quand il reconnaît que les forces cérébrales d'un élève sont surmenées, il devrait avoir un droit de *veto* lui permettant de s'opposer à la continuation d'un travail qui n'est pas en proportion avec les forces de celui-ci. On sait que ce droit de *veto*, réclamé, par nous, pour les médecins de lycées, appartient aux médecins de la marine, qui arrêtent les exercices, quand ils jugent que les hommes de l'équipage sont fatigués.

Les médecins des lycées devraient également avoir le droit de fixer les heures du lever et du coucher des élèves. On éviterait ainsi le surmenage physique de ces pauvres enfants que le roulement du tambour arrache au sommeil à 5 heures du matin, en été, et à 5 heures 1[2 en hiver ! Ils devraient être chargés de régler le temps consacré aux exercices gymnastiques : boxe, escrime, danse, équitation, etc., et de désigner les élèves aptes à ces différents exercices.

En un mot, ils devraient être les chefs absolus de l'hygiène dans les lycées, collèges et écoles.

A ces conditions, les *épreuves des baccalauréats étant réparties également sur les quatre classes d'humanités* : troisième, seconde, rhétorique et philosophie, — la question du surmenage serait résolue, et les programmes pourraient rester à peu près ce qu'ils sont.

Telle est l'opinion d'un médecin père de famille, qui n'est pas membre de l'Académie.

Dr Dupouy.

LE SURMENAGE INTELLECTUEL

Les Baccalauréats (Fin de la discussion à l'Académie).

La question du surmenage intellectuel n'est pas encore épuisée à l'*Académie de médecine*.

M. Gauthier a fait une très juste critique de cet examen encyclopédique qu'on appelle le baccalauréat. Il voudrait qu'il soit remplacé par des examens annuels devant les professeurs des lycées, comme cela se fait en Allemagne, qu'on allège les programmes et qu'on spécialise les études de l'enfant le plus tôt possible. Il ajoute :

« Il y a dans nos lycées moins de surmenage cérébral que d'ennui et d'étiolement physique et moral, et, pour y remédier, il convient de simplifier et spécialiser les programmes d'examen, en conservant les baccalauréats si l'on veut, mais en donnant aux élèves et leur demandant des connaissances adaptées à leurs facultés personnelles variables, approfondies sur les parties qui leur plaisent, plus superficielles sur les autres. Il faut surtout éviter la préparation intensive aux baccalauréats qui occupe et fatigue sans mesure l'écolier, durant les deux ou trois dernières années. Il suffit pour cela d'abord de faire compter, dans une large mesure, à l'examen du baccalauréat, les notes prises au lycée, au moins depuis la quatrième ; ensuite de faire participer à cet examen les professeurs des collèges où a été élevé le candidat.

« Il faut rendre le lycée supportable, et même aimable, en augmentant les heures de repos, laissant les élèves libres de se livrer à leurs jeux les plus bruyants, les excitant même à ceux qui développent leurs forces physiques, leur courage et leur gaieté. Il faut obliger chaque élève à consacrer une heure au moins à apprendre

un métier manuel, un métier de force, et une autre heure à faire des armes, de la gymnastique, du cheval, de la natation, de la danse, du chant et des exercices divers.

« Il faut augmenter le bien-être des élèves, la longueur des récréations. Il faut qu'ils aient le temps d'organiser des parties, des promenades à la campagne. »

M. Féréol fait un éloge pompeux de l'Université ; il réclame « le maintien dans les programmes des sciences naturelles et de ces admirables langues mortes dont nous sommes les fils et qui seront toujours la meilleure école du goût, de la pensée et des caractères, qui ont fait de nous un grand peuple, et un peuple délicat et à qui ceux-là même qui les renient aujourd'hui doivent encore le meilleur de ce qu'ils sont. Laissons venir après nous s'y former l'élite de notre jeunesse ; et ne fermons pas à nos enfants la source où nous avons bu. »

L'orateur convient cependant qu'il serait nécessaire de réduire les programmes trop surchargés.

M. Le Fort a répondu à M. Féréol.

« Il faut être père de famille, dit-il, pour bien apprécier le surmenage scolaire actuel. M. Féréol juge surtout l'Université et son enseignement d'après ses souvenirs personnels qui datent d'une trentaine d'années. Mais tout a bien changé depuis ce temps. On a voulu combiner deux choses incompatibles, car chacune tient trop de place pour admettre l'autre à côté d'elle dans l'enseignement secondaire. On a voulu conserver intactes les anciennes humanités, telles qu'on les comprenait dans le siècle dernier, et y ajouter tout le bagage de la science moderne. Qu'est-il résulté de cela ? C'est qu'on n'apprend plus rien à fond, sérieusement, c'est qu'on surmène nos enfants d'une manière atroce, sans arriver à faire entrer dans leur esprit une masse de connaissances demandant deux fois plus de temps qu'ils n'en peuvent donner.

« Tout le monde ici est donc d'accord sur l'urgente nécessité de décharger les programmes. Mais sur quoi doit porter le dégrèvement ? Là est la question. Pour ma part, je crois que ce sont les humanités qui doivent diminuer d'importance. A quoi sert le grec, par exemple ? Quand j'ai dû récemment m'y remettre pour guider les études d'un de mes enfants, je me suis aperçu que j'en avais oublié jusqu'à l'alphabet, et cet oubli ne m'a jamais gêné. Au contraire, les langues vivantes sont d'une utilité incontestable. J'irai bientôt représenter en Allemagne l'Académie : eh bien ! je n'aurai certainement pas à y parler grec, mais à me servir d'une langue vivante que j'ai dû apprendre surtout une fois sorti du collège. J'admets pourtant qu'il peut être bon d'enseigner aux enfants un peu de latin. »

M. Lacaze-Duthiers, qui est, depuis trente ans, examinateur pour le baccalauréat ès sciences, critique sévèrement les baccalauréats encyclopédiques. Il avoue que les programmes actuels sont absurdes. D'après lui, il y a lieu de scinder le baccalauréat et le spécialiser, suivant la carrière à laquelle se destinent les candidats.

M. Peter est revenu à la tribune. Il a déclaré tout d'abord qu'il n'est pas l'ennemi de l'Université et que les « humanités » ne doivent pas faire oublier l'humanité. Il veut bien que l'on fasse des érudits, mais qu'on ne tyrannise pas la jeunesse par des examens indigestes et compliqués qui ne font que surmener ses organes, sans résultats pour la science.

A l'appui de son opinion, il a cité plusieurs lettres, qui sont de véritables observations cliniques. Elles démontrent que le surmenage prépare le terrain à l'infection des maladies zymotiques et au développement des bacilles pathogènes ; elles prouvent que les représentants de l'Université sont trop durs pour les élèves confiés à leur direction, et proviseurs, censeurs, professeurs et répétiteurs traitent trop les élèves comme des détenus ou des disciplinaires de l'armée.

Cela est malheureusement trop vrai ; et, sans aller plus loin, nous signalerons certains proviseurs des lycées de Paris qui rendraient des points aux préfets à poigne de l'Empire. Ces fonctionnaires mettent leur gloire à faire preuve d'une sévérité outrée, et à répondre aux observations des parents par des menaces d'expulsion. On ne devrait pas tolérer un pareil despotisme. Les lycées sont faits pour les élèves ; ils sont institutions nationales et il ne devrait pas être permis à un simple administrateur de décider de l'avenir d'un enfant pour lequel une famille réclame des adoucissements à la discipline austère prescrite par des règlements surannés.

M. Peter termine ainsi son remarquable discours :

« On a dit que la discussion académique s'égarait, et que nous

---

LA PROSTITUTION MASCULINE [1]

§ I. Corruption des Césars.

OTHON. VITELLIUS. — Après Othon, qui célébra publiquement les mystères d'Isis, pendant les courtes années de son règne, vint Vitellius. Il passa son enfance et sa première jeunesse à Caprée, servant aux plaisirs de Tibère, ce qui fut la cause première de l'élévation de son père : il en conserva le surnom de *Spintria*, nom inventé par Tibère pour exprimer les plus monstrueuses débauches.

Son règne fut celui des histrions, des cochers et surtout d'Asiaticus l'affranchi. Il avait été attaché à Vitellius dès sa première jeunesse par un commerce de prostitution mutuelle. *Hunc adolescentulem mutua libidine constupratum.* Mais il le quitta un jour par dégoût. Vitellius le retrouva à Pouzolles, le mit dans les fers, puis le délivra et se reprit d'inclination pour lui. Devenu empereur, il lui remit publiquement à table l'anneau d'or des chevaliers.

COMMODE. Il fut aussi licencieux, aussi infâme que Caligula et Néron. L'historien Lampride a écrit sur lui qu'il « fut impudique, méchant, cruel, libidineux, et qu'il souilla même sa bouche. *Turpis, improbus, crudelis, libidinosus, ore quoque pollutus, constupratus fuit.* » Il fit du palais un lieu de débauche ; il y attira les femmes les plus belles et les plus jeunes, comme des esclaves attachées au lupanar, pour les faire servir à ses plus impurs caprices. *Popinas et ganeas in palatinis semper ædibus fecit* ; *mulierculas formae scitioris, ut prostibula mancipia lupanarium, ad ludibrium pudicitiae contraxit.* Il vivait avec les histrions et les filles publiques ; il fréquentait les maisons de prostitution ; et, déguisé en eunuque, il allait dans les cellules pour y porter de l'eau et des rafraîchissements.

Sur le char dans lequel il fit son entrée à Rome, il avait près de lui son giton favori, l'ignoble Antérus, auquel il prodiguait les plus immondes caresses. Avec lui, il avait coutume de passer une partie de ses nuits dans les bouges de Rome dont il ne sortait que lorsqu'il était ivre.

[1] Extrait de *l'histoire de la Prostitution dans l'antiquité*, par M. le Dr Dupouy.

n'avons pas mission pour discuter des programmes d'études ; c'est là du pur formalisme.

« En effet, puisque ce sont ces programmes trop touffus qui causent le mal, nous devons les en accuser, et, comme ceux qui les rédigent ne sont pas sans entrailles, avertis par nous, ils les réformeront. L'Académie de médecine aura atteint ainsi son but en accomplissant sa tâche.

« Ici un argument *ad hominem*. J'ai eu ce bonheur, étant petit enfant, d'être trop pauvre pour être mis au collège — j'en serais mort (ce qui ne déplairait pas à tout le monde) ; mes deux fils n'ont pas eu, comme moi, le bonheur de naître pauvres ; l'un, l'aîné, est entré au lycée ; six mois après il avait une fièvre typhoïde d'une extrême gravité : il en guérit néanmoins, mais il acheva ses études comme externe, et sous la direction d'un précepteur. Son intelligence est aussi vive que son corps vigoureux. L'autre n'a jamais franchi le seuil d'un lycée ; il a tous les professeurs qui conviennent, et j'ai de la sorte conservé intactes la santé de son corps et celle de son esprit.

« J'ai donc, pour moi et les miens, prêché d'exemple, ce qui ne m'empêche pas de venir au secours des malheureux lycéens — au contraire.

« Il faudrait donc bien se garder de supprimer dans les conclusions de la commission la mention du surmenage intellectuel ; il n'existe que trop et constitue l'une des causes les plus actives du mal que nous combattons.

« Ce qu'il faut demander au même titre et avec la même énergie, c'est la réforme de l'hygiène, c'est l'installation des lycées à la campagne, avec parcs comme en Angleterre — mais non pas avec des parcs « trompe-l'œil » dont la vue réjouit l'esprit des parents et qui ne servent en réalité qu'au directeur et à sa famille; les enfants abimeraient les arbres, les préaux sont assez bons pour eux!

« Ce que nous voulons, c'est l'air pur dans les salles et le plein air dans les champs.

« Ce que nous voulons encore, c'est la diminution des heures de travail et l'élégation des programmes scolaires. Il ne faut pas qu'à la géhenne physique s'ajoute la géhenne morale ; nos enfants n'ont pas mérité ces tortures. »

Après quelques observations présentées par MM. Luys, Javal et Trélat la discussion générale est mise aux voix et adoptée. On votera sur les conclusions à la séance prochaine.

DUPOUY.

PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS

Conclusions de la commission. — Rapport de M. A. Fournier

1° La prostitution crée un *danger public* par les contages vénériens qu'elle dissémine dans la population ;

2° Il est indispensable, au double point de vue de l'hygiène et de la morale, que la prostitution soit *surveillée* et, s'il y a lieu, *réprimée* par les pouvoirs publics ;

3° Le système de la *prostitution libre*, c'est-à-dire non surveillée, est désastreux pour la santé publique ;

4° La *provocation publique*, qui constitue le seul mode de manifestation extérieure par lequel la prostitution puisse être atteinte légalement, doit être combattue et réprimée sous ses diverses formes.

Sur ce dernier point, le seul qui ait donné lieu, au sein de la commission, à des dissidences d'opinion, M. le rapporteur fait remarquer que la *provocation publique*, qui constitue à la fois un scandale public, un exemple de démoralisation et un danger par la quantité incalculable de contaminations dont elle est l'origine, a pris de nos jours un développement inusité, se manifestant sous des formes diverses ou se dissimulant parfois sous des masques trompeurs.

Il y a la *provocation de la rue*, qui fourmille sur les grands boulevards ou dans les rues avoisinantes, de huit heures du soir à une heure du matin ; — la *provocation matinale*, qui se manifeste sous la forme de prétendues *petites ouvrières* allant à leur ouvrage, un carton ou un paquet à la main ; — la *provocation des boutiques*, qui s'exerce des boutiques vers la rue, notamment dans certains magasins ou faux magasins de parfumerie, de ganterie pour hommes, de photographies, de librairies, de curiosités, etc. ; — la *provocation* qui rayonne autour des collèges, des lycées, des externats, etc., exploitée par de véritables agences de femmes qui guettent les jeunes lycéens aux heures d'entrée ou de sortie, qui les attirent chez elles, qui se procurent leurs adresses

---

Il logeait dans son palais plusieurs centaines de femmes prises parmi les matrones ou les prostituées. Il avait un nombre égal de cinædes, choisis dans les différentes classes de la société, qui étaient affectés à ses impurs caprices. Des hommes et des femmes étaient chaque jour conviés à sa table et à ses impériales orgies. Tantôt il ordonnait à toutes ses concubines de se livrer entre elles aux assauts du saphisme le plus obscène, tantôt il se donnait le spectacle d'une prostitution générale entre les deux sexes, s'élançant l'un contre l'autre pour outrager les lois naturelles. *Ipsas concubinas suas sub oculis suis stuprari jubebat* ; *nec irruentium in se juvenum carebat infamia, omni parte corporis atque ore in sexum utrumque pollutus*. Il souilla tous ceux qui l'approchaient et se fit polluer ensuite par eux, *omne genus hominum infamavit quod erat secum et ab omnibus est infamatus*. Il se prostituait de préférence à un affranchi appelé par lui *Onon*, en raison de certaines particularités physiques de cet individu qui rappelaient l'âne.

Avant d'en arriver à se prostituer à tous ses vils favoris, il avait violé ses sœurs, ses parents, et regretté de ne pouvoir commettre l'inceste avec sa mère.

D'après Hérodien, Commode ne put supporter longtemps cette vie de débauche dans laquelle il contracta une maladie qui avait pour symptômes de *grosses tumeurs dans les aines* et de nombreuses *rougeurs sur le visage et les yeux*.

HÉLIOGABALE. Ce fut l'incarnation du vice et de la folie satyriasique. Il s'habillait en femme, se couvrait de bijoux et mettait sa gloire à se prostituer à tous ceux qui se présentaient à lui. Il était le digne fils de la courtisane Sémiamire et de Caracalla. Il faisait rechercher dans tout l'empire les hommes qui réunissaient les avantages physiques les plus favorables à ses voluptés de courtisane. Aux jeux du cirque, il ne cherchait qu'à voir les gladiateurs les plus robustes pour en faire ses compagnons d'infamie. C'est là qu'il aperçut plusieurs cochers qu'il associa à ses sales débauches, entre autres Hiéroclès pour lequel il avait une telle passion qu'il lui donnait publiquement les plus dégoûtantes caresses. *Hieroclem vero sic amavit ut eidem oscularetur inguina*.

Pour pouvoir tout à son aise faire le choix de ses amants, d'après les qualités qu'il recherchait, *ut ex eo conditiones bene vasatorum hominum colligeret*, il fit construire dans son palais des bains publics dans lesquels il se baignait avec

et les relancent, même par lettres, jusqu'au domicile paternel : — la provocation des *brasseries à femmes*, des *brasseries à inviteuses, etc.*, établissements qui, inconnus encore il y a quelques années, se sont multipliés avec une rapidité néfaste, et sont devenus les centres les plus actifs de propagation de la syphilis, car un grand nombre, sinon tous, ne sont que des *maisons de prostitution déguisées*, et des maisons à prostituées *libres*, c'est-à-dire non surveillées, ce qui les rend infiniment plus dangereuses que les maisons publiques et en fait des sentines de perdition physique et morale pour les jeunes gens surtout, qui y trouvent les trois fléaux de la société actuelle : la flânerie, l'alcoolisme et la vérole ; — la *provocation des debits de vins*, plus dangereuse encore que la précédente, parce qu'elle s'adresse à un public plus nombreux : à la classe ouvrière et à l'armée.

De ces diverses formes de provocation publique résultent de tels dangers pour la santé publique que la commission, en les signalant à l'autorité, n'a pas hésité à demander que cette provocation, source de tant de contagions, fût désormais considérée comme un *délit*.

La commission propose à l'approbation de l'Académie les résolutions suivantes : 1° Appeler l'attention de l'autorité sur les développements qu'a pris la provocation sur la voie publique dans ces dernières années notamment, et en réclamer une répression énergique ; — 2° nécessité manifeste d'assimiler à cette provocation de la rue divers modes non moins dangereux qu'a revêtus, surtout de nos jours, la provocation publique, à savoir : celle des boutiques, celle des brasseries dites à femmes ; — et, plus particulièrement encore, celle des débits de vin ; — 3° signaler à l'autorité d'une façon non moins spéciale la provocation qui rayonne autour des lycées, des collèges, et qui a pour résultat l'excitation des mineurs à la débauche ; — 4° déclarer qu'au nom de la santé publique, non moins que de la morale, ces divers ordres de propagation constituent un délit qui doit être réprimé légalement.

Il y aurait, en outre, lieu de spécifier que la sauvegarde de la santé publique exige comme sanction, en l'espèce, la surveillance médicale des filles reconnues coupables du délit de provocation. D'où : 1° l'obligation de la visite périodique de ces filles ; 2° l'internement dans un asile sanitaire spécial, de celles d'entre elles qui seraient reconnues affectées de maladies vénériennes, de syphilis tout particulièrement.

M. le rapporteur s'attache à faire ressortir la différence qui existe entre le système nouveau proposé par la commission et l'ancien système, c'est-à-dire le système encore actuellement en usage, qui repose entièrement sur l'*arbitraire administratif*, et dans lequel la police a la haute main sur la prostitution. Le système de la commission, s'il était adopté, aurait pour base, non pas l'arbitraire administratif, mais la *loi*. La commission réclame en effet, et avant tout, une loi définissant le délit de provocation publique et en confiant la répression à qui de droit.

Elle demande, en second lieu, que les principes du droit commun président à toutes les mesures de répression ou de coërcition qui seront jugées nécessaires en l'espèce Ainsi, l'inscription d'une fille coupable du délit de provocation sur la voie publique, ne pourrait jamais être prononcée que par un tribunal et après débat contradictoire. D'autre part la commission a été d'avis à l'unanimité que, toutes choses une fois rentrées de la sorte dans la stricte légalité, il y avait intérêt pour la santé publique à ce que la pénalité de l'inscription continuât, comme devant, à entraîner de fait la *surveillance médicale de la fille inscrite*.

Mais, jugeant insuffisantes les mesures actuellement en vigueur, la commission propose : 1° de soumettre uniformément les filles inscrites, libres ou en maisons, à une visite hebdomadaire, de date fixe ; et en outre, à une visite supplémentaire qui sera faite mensuellement par un médecin inspecteur, à une date inconnue. Chacune de ces visites sera *complète* et portera principalement sur l'examen des organes génitaux et de la bouche.

Enfin, en ce qui concerne la province, la commission demande que les mesures de surveillance et de prophylaxie qui fonctionnent ou fonctionneront dans la capitale, soient rendues rigoureusement exécutoires dans les départements et dans toute l'étendue des départements.

Il est un point cependant sur lequel la commission n'a pu se mettre d'accord. Ce point est relatif à la question de savoir si la provocation sur la voie publique peut être ou non tolérée de la part des filles inscrites et soumises à la surveillance médicale. La majorité de la commission a été d'avis de proscrire absolument et de poursuivre toute provocation sur la voie publique, d'où qu'elle

---

toute la populace de Rome. C'est dans le même but qu'il parcourait journellement les maisons publiques, les bords du Tibre et les carrefours. Et il élevait aux plus hautes dignités de l'Empire ceux qui possédaient les attributs virils les plus énormes. *Commendabos sibi pudibilium enormitate membrorum.*

Un jour, il rencontra un esclave, qui avait une taille de géant et des formes athlétiques. Il le fit enlever tout couvert de sueur et de poussière, puis l'installa dans sa chambre à coucher. Et, le lendemain, il l'épousa solennellement. Voici, d'ailleurs, la traduction de l'historien don Cassius, faite par M. le président Cousin : « Il se faisait maltraiter par *son mari,* dire des injures et battre avec une si grande violence qu'il avait quelquefois au visage des marques des coups qu'il avait reçus. Il ne l'aimait pas d'une ardeur faible et passagère, mais d'une passion forte et constante, tellement, qu'au lieu de se fâcher des mauvais traitements qu'il recevait de lui, il l'en chérissait plus tendrement. Il l'eût fait déclarer César, si sa mère et son aïeule ne s'étaient pas opposées à cet acte de démence impudique. »

Cet esclave ne fut pas le seul amant préféré de l'empereur. Il eut pour rival le cuisinier Aurélius Zoticus qu'Héliogabale fit chambellan, sans le connaître, sur le récit qu'on lui fit de ses avantages corporels. « Dès qu'Héliogabale le vit entrer au palais, dit don Cassius, il accourut à lui avec beaucoup de rougeur sur le visage, et Zoticus, en le saluant, l'ayant appelé seigneur et empereur, selon la coutume, il lui répondit en tournant la tête d'un air plein de mollesse, comme une femme, et, en jetant sur lui des regards lascits : « Ne m'appelez pas seigneur, puisque je suis une dame ! » Il l'emmena au bain à l'heure même avec lui, et l'ayant trouvé tel qu'on le lui avait présenté, il soupa entre ses bras comme sa maîtresse. »

Nous aurions bien des choses encore à raconter sur cet im pur grand-prêtre du Soleil, sur ses relations avec les prêtres de Cybèle et les représentants de la prostitution féminine et masculine, mais toute cette fange impériale nous donne le haut-le-cœur, et nous arrêtons là l'histoire de la corruption des Césars et autres tyrans de la Rome antique, laissant à d'autres le soin de dire à quel degré d'avilissement un peuple est tombé, pour se donner de tels maîtres !

Cependant, de cette esquisse historique sur les monstruo-

vienne, quelles que soient les femmes qui se livrent à la provocation. La minorité pense qu'il faut *subir* ce qu'il est impossible d'empêcher, c'est-à-dire la provocation sur la voie publique, telle qu'elle est actuellement tolérée par les règlements, mais elle s'efforce de la réglementer en ne la tolérant que des filles inscrites et soumises à la surveillance médicale.

Relativement à l'*hospitalisation* et au *traitement* des syphilitiques, la commission propose les dispositions suivantes :

I. Le nombre des lits affectés au traitement des maladies vénériennes étant actuellement d'une insuffisance notoire, il sera augmenté dans la proportion reconnue nécessaire par une enquête ouverte à ce sujet.

II. Cette augmentation du nombre des lits affectés aux vénériens et aux vénériennes se fera, non pas par la création de nouveaux services spéciaux dans les hôpitaux généraux, mais bien par la création de nouveaux hôpitaux spéciaux, lesquels devront toujours être placés en dehors de la zone d'enceinte.

III. Les médicaments propres au traitement des maladies vénériennes seront délivrés gratuitement dans tous les hôpitaux, hôpitaux spéciaux ou hôpitaux généraux.

IV. Un service de consultations gratuites, avec délivrance gratuite des médicaments, sera annexé à l'asile sanitaire spécial destiné au traitement des prostituées vénériennes.

V. Dans les hôpitaux spéciaux, la consultation sera faite :

1° Pour les malades ne réclamant pas leur admission, par un médecin ou un chirurgien du Bureau central ;

2° Pour les malades réclamant leur admission, par des médecins ou chirurgiens titulaires ;

Les médecins ou chirurgiens du Bureau central, délégués à ces fonctions, ne pourront les résilier avant cinq ans d'exercice.

VI. Dans toute ville de province, tout au moins dans chaque chef-lieu de département, il sera créé un service spécial pour le traitement des affections vénériennes, et les locaux affectés à ce service seront aménagés suivant toutes les règles de l'hygiène.

M. le rapporteur aborde ensuite la question si importante des *réformes* à apporter *dans l'enseignement*. Un des meilleurs moyens, dit-il, de lutter contre la syphilis et d'en diminuer la dissémination, c'est d'apprendre aux jeunes générations médicales, mieux qu'on ne le fait aujourd'hui, à la connaître, à la dépister sous ses formes diverses, à la traiter, à la guérir.

Dans ce but, la commission propose les mesures suivantes :

1° Ouvrir librement *tous* les services de vénériens ou de vénériennes à tout étudiant en médecine justifiant de seize inscriptions ;

2° Exiger de tout aspirant au doctorat, avant le dépôt de sa thèse, un certificat de stage de trois mois dans un service de vénériens ou de vénériennes ;

3° Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement de tout le personnel médical chargé du traitement des vénériennes à Saint-Lazare ; et de tout le personnel intégralement, c'est-à-dire des chefs de service, des élèves internes et des élèves externes ;

4° Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement du personnel médical chargé de la surveillance des filles inscrites au dispensaire de salubrité ;

5° Composition du service de Saint-Lazare (ou du service hospitalier qui lui sera substitué), suivant le plan des services de l'Assistance publique ; et utilisation de ces services pour le stage spécial imposé aux étudiants en médecine dans les hôpitaux spéciaux ;

6° Les jurys des divers concours dont il vient d'être question pourraient être composés de la façon suivante :

1° Pour la nomination des médecins en chef : un membre de l'Académie de médecine, un représentant de l'Ecole (professeur ou agrégé), trois médecins des hôpitaux spéciaux (Saint-Louis, Midi, Saint-Lazare) ;

2° Pour la nomination des médecins du dispensaire et des élèves internes ou externes : quatre médecins du dispensaire, présidés par un membre de l'Académie.

La commission pense que cet ensemble de mesures aurait pour résultat de créer un véritable *mouvement scientifique* autour de la syphilis, mouvement salutaire et fécond, qui aurait pour conséquence forcée de disséminer et de vulgariser l'étude de la maladie.

Relativement à la prophylaxie de la syphilis dans l'armée et la marine, la commission propose les mesures suivantes :

I. Instituer dans l'armée une série de *conférences* ayant pour

---

sités des empereurs romains, il y a plusieurs conclusions à tirer : c'est d'abord l'influence des mœurs des souverains sur celles de leurs peuples, l'action pernicieuse du libertinage de l'aristocratie sur les couches sociales inférieures, l'exemple contagieux que la prostitution des cours exerce fatalement dans tous les rangs de la société. Le savant Barthélemy a exprimé cette pensée dans l'*Introduction du voyage de la Grèce*, où il dit : « Plus ceux qui sont à la tête du gouvernement tombent de haut, plus ils font une impression profonde. La corruption des derniers citoyens est facilement réprimée et ne s'étend que dans l'obscurité, car la corruption ne remonte jamais d'une classe à l'autre ; mais quand elle ose s'emparer des lieux où réside le pouvoir, elle se précipite de là avec plus de force que les lois elles-mêmes : aussi n'a-t-on pas craint d'avancer que les mœurs d'une nation dépendent uniquement de celles du souverain » (1).

C'est pour cette raison qu'à toutes les époques et chez toutes les nations le pouvoir absolu a toujours été un exemple de dépravation morale et une des causes efficientes de la prostitution. Et il ne saurait en être autrement, quand on remet aux mains d'un homme, élevé dans l'adulation, la puissance souveraine qui lui permet de dispenser, au gré de ses caprices, les faveurs, les distinctions et les richesses, quand autour du trône et de l'alcôve des princes, on laisse approcher les *nobles courtisanes*, instruments dociles de l'ambition des nobles courtisans.

Ces satyres sanguinaires, dangereux à tous les points de vue, n'ont pas toujours été considérés par les philosophes, comme complètement responsables de leurs crimes. Ils appartiennent, jusqu'à un certain point, il est vrai, à la psychologie morbide ; à la clientèle du savant Moreau de Tours, c'est-à-dire à la médecine légale. Comme beaucoup d'autres princes et princesses, comme le maréchal Gilles de Retz, comme le fameux marquis de Sades, ils étaient certainement atteints de *perversion sexuelle morbide, à forme sanguinaire,* à laquelle M. Ball reconnaît comme caractères fondamentaux : une fureur sexuelle impossible à satisfaire, dont la dérivation se traduit par la férocité (1) ; — l'indifférence qu'apportent les coupables

(1) Anarcharsis, p. 272.

(1) De pareilles tendances peuvent aller jusqu'au cannibalisme et à l'anthropophagie. Un auteur allemand cite le fait d'un homme qui avait eu la moitié de la poitrine mangée par une femme lascive.

objet d'éclairer les soldats sur les affections vénériennes en général et sur les dangers de la syphilis en particulier, (dangers personnels, dangers héréditaires, dangers de contagion), sur le bénéfice à attendre d'un traitement scientifique, sur la nécessité d'un traitement prolongé, sur les périls de la prostitution clandestine exercée par les insoumises, les rôdeuses, les bonnes de cabaret, etc.

Ces conférences seraient faites par les médecins militaires de chaque corps. Elles seraient annuelles ; elles auraient lieu de préférence quelque temps après l'enrôlement des jeunes recrues ; une conférence semblable serait également faite aux réservistes le lendemain de leur arrivée au corps.

II. Provoquer de la part d'un soldat récemment affecté de syphilis, une déclaration relative à la femme dont il a contracté la maladie.

III. Consigner les établissements déguisés sous le nom de débits de vins ou de liqueurs et ne constituant en réalité que des maisons de prostitution non surveillées ; interdire formellement aux soldats la fréquentation de ces établissements.

IV. Ecarter toutes les punitions du programme prophylactique de la syphilis.

V. Supprimer les visites faites en commun et les remplacer par des examens privées, individuels, discrets.

VI. Instituer un service de police spéciale autour des grands camps, tels que Satory, Saint-Maur, Châlons, etc.

VII. Enfin, accorder à tout militaire sorti momentanément de l'hôpital, où il était entré pour des accidents syphilitiques, la faculté de suivre un traitement *externe* dirigé par le médecin du corps auquel il appartient, et cela pendant toute la durée du temps nécessaire à la guérison complète de sa maladie.

Un dernier point concernant la prophylaxie de la syphilis, est celui qui se rapporte à la protection à accorder aux *nourrices* contre les risques de la contamination dérivant du nourrisson. M. le rapporteur est d'avis que, dans un esprit d'équité, il conviendrait d'accorder dans la mesure du possible, aux nourrices contre leurs nourrissons, la garantie que les familles réclament contre les nourrices. A cet effet la commission demande qu'un arrêté préfectoral complète sous la forme suivante, les obligations auxquelles sont assujettis les bureaux de placement :

« Nul n'est admis à prendre une nourrice dans un bureau de placement que sur la présentation d'un certificat médical garantissant la nourrice contre tout risque d'affection contagieuse qui pourrait lui être transmise par son nourrisson. »

Tel est le résumé des travaux de la commission.

« Comme conclusion, dit M. le rapporteur en terminant, permettez-nous d'ajouter un dernier mot.

« Ou votre commission s'illusionne absolument, ou du débat qui ne peut manquer de surgir ici relativement aux grandes questions que nous venons d'agiter devant vous, résultera quelque chose d'utile à la cause publique.

« Jamais occasion plus solennelle n'a été offerte à la prophylaxie de la syphilis, d'affirmer à la fois son urgence, sa nécessité sociale, ses imperfections et ses lacunes actuelles.

« Si nous pouvons quelque chose contre la syphilis, c'est le moment de le faire ou jamais. C'est le moment ou jamais de secouer la poussière du passé, d'abandonner les vieilles routines et d'en finir avec les systèmes usés, vermoulus, impuissants et de tenter un effort nouveau, conforme à l'esprit moderne, digne de l'hygiène et de la science modernes, effort pouvant être fécond en heureux résultats.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Crampe des écrivains consécutive à la compression du nerf cubital.

La crampe des écrivains ne se développe guère que chez des sujets prédisposés, mais elle se montre vraisemblablement sous l'influence de causes déterminantes très diverses. J'ai observé, il y a quelque temps, un sujet névropathe chez lequel le spasme fonctionnel connu sous le nom de crampe des écrivains, s'est développé en conséquence d'une compression du nerf cubital.

Le malade s'était endormi appuyé sur son coude droit ; quand il se réveilla il ressentit dans le bord interne de l'avant-bras et de la main, une sensation d'engourdissement avec picotements douloureux. Pendant toute la soirée, il fut sans cesse tenu en éveil par de petites secousses dans la région interne de la paume de la main.

à cacher et à nier leurs actions monstrueuses ; — la présence presque constante à l'autopsie de lésions matérielles, localisées dans certains points particuliers des centres nerveux.

Comment, en effet, interpréter autrement que par une sorte de folie impulsive, comme une inversion de l'instinct sexuel, les atrocités de ces hommes qui, à différentes époques de l'histoire, ont été les représentants des aberrations génésiques des peuples ? Les monstruosités de Gilles de Laval, sire de Retz, sont un frappant exemple de cette manie priapique et sanguinaire vers le milieu du xv[e] siècle. Ce haut et puissant seigneur de la féodalité, de retour, après la campagne de France, à son château de Machecoul, en Bretagne, sacrifia, en l'espace de quelques années, plus de huit cents enfants à ses passions contre nature. Il fut, pour ces faits, traduit devant la haute Cour de Bretagne. Il avoua ses crimes et écrivit à Charles VII une lettre où il raconte son histoire. Cette lettre est une véritable observation clinique et mérite d'être rapportée.

(*A suivre.*)

Un berger, du nom d'André Pichel, passa aux assises criminelles de l'Allemagne pour avoir violé, tué et coupé en morceaux des petites filles. Is raconta lui-même à l'audience comment il s'y prenait et il ajouta qu'il éprouvait parfois le désir violent d'arracher un morceau de chair et de le manger.

Un vigneron, âgé de vingt-quatre ans, quitta brusquement ses parents sous prétexte de chercher une place. Après avoir erré pendant huit jours dans les bois, il rencontra une petite fille qu'il viola, tua, et non content d'avoir horriblement mutilé ses parties sexuelles, il déchira la poitrine et mangea le cœur. Esquirol, qui a fait l'autopsie de cet homme, a trouvé des adhérences de la pie-mère aux circonvolutions cérébrales déterminant une sorte d'altération, d'inflammation cérébrale. Il existe d'autres observations de méningite dans des cas semblables.

Nouvelles

L'inauguration de la statue de P. Broca, fondateur de la Société d'anthropologie de Paris, a eu lieu samedi dernier, 30 juillet 1887, à dix heures du matin.

M. de Quatrefages a déposé au pied de la statue de Broca deux couronnes : la première à titre de délégué de la Société des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou, la seconde comme représentant de M. Anatole Bogdanow, fondateur et président de cette société.

La statue, érigée sur le terre-plein situé au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard St-Germain, est l'œuvre de M. Paul Chopin.

Vient de paraître chez Dentu une curieuse étude de physiologie féminine, sous le titre : *Le droit d'aimer*. L'auteur est un ancien magistrat, M. Marius Bourlange. C'est à lire et à discuter.

Le lendemain, les spasmes avaient plutôt augmenté d'intensité et empêchèrent le malade d'écrire.

La compressiou du nerf cubital, on le sait, est facilement réalisée au neveau de la gouttière épitrochléenne, mais elle peut également se produire à la partie inférieure de l'avant-bras comme le prouvent bien certains cas de névrites professionnelles décrits par Leudet. Certaines attitudes de l'écriture dans lesquelles l'avant-bras porte à faux sur un angle saillant pourraient peut-être rendre compte de la production de la crampe.

Gallard a déjà fait remarquer que ce spasme ne se développait pas toujours chez les individus qui écrivent le plus, mais souvent chez de hauts fonctionnaires qui écrivent peu. Il est possible que la suractivité cérébrale constitue chez ces derniers une cause prédisposante importante, mais le fait que je viens de signaler montre que l'on peut provoquer une crampe des écrivains en s'endormant dans une position vicieuse.

Pilules contre la gravelle

(H. Huchard).

Benzoate de soude.................. }
Carbonate de lithine............... } ää 3 gr.
Extrait de stigmates de maïs...... }
Huile essentielle d'anis........... III gouttes.

F. s. a. 60 pilules argentées. — Deux à chaque repas, aux personnes qui ont de la gravelle urique, et qui éprouvent des accidents uricémiques.

Bain antispasmodique

(Topinard).

Essence de romarin............... }
— de thym.................. } ää 2 gr.
Alcool à 90°...................... 30 gr.
M. S. A.
Pour un bain.

Remède contre les verrues

(Hermann.)

4 Bichlorure de mercure............ 1 gr.
Collodion.......................... 30 —

Faire dissoudre. Enduire avec soin la verrue avec une petite quantité du liquide une fois par jour.

(Formule de Vidal.)

Acide salicylique................ 1 gr.
Alcool à 90°...................... 1 gr.
Ether............................. 2 gr. 50
Collodion......................... 5 gr.

M. S. A. Une goutte tous les jours sur les Verrues. On arrive ensuite à les faire tomber avec l'ongle. Cette formule se rapproche de celle de M. Vigier contre les cors.

Le gérant redacteur en chef: D DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Nos 31 et 32 — 13e Année. Paraissant le Dimanche 21 Août 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. — DÉPARTEMENTS 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivol

Surmenage intellectuel et sédentarité dans les Écoles

L'Académie de médecine a définitivement clos la discussion sur le surmenage intellectuel par le vote de l'ordre du jour suivant :

« L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de modifier, conformément aux lois de l'hygiène et aux exigences du développement physique des enfants et des adolescents, le régime actuel de nos établissements scolaires.

« Elle pense : que les collèges et lycées pour élèves internes doivent être installés à la campagne ; que de larges espaces bien exposés doivent être réservés pour les récréations ; que les salles de classes doivent être améliorées au point de vue de l'éclairage et de l'aération.

« Sans s'occuper du programme d'études, dont elle désire, d'ailleurs, la simplification, l'Académie insiste particulièrement sur les points suivants :

« Accroissement de la durée du sommeil pour les jeunes enfants;

« Pour tous les élèves, diminution du temps consacré aux études et aux classes, c'est-à-dire à la vie sédentaire, et augmentation proportionnelle du temps des récréations et exercices;

« Nécessité impérieuse de soumettre tous les élèves à des exercices quotidiens d'entraînement physique proportionnés à leur âge.

« Marches, courses, sauts, formations, développements, mouvements réglés et prescrits, gymnastique avec appareils, escrime de tous genres, jeux de force, etc. »

Il n'y a pas qu'en France que cette question du surmenage attire l'attention des Académies et des Sociétés savantes. Au *Congrès médical britannique* le Dr More Madden, de Dublin, s'exprimait ainsi :

« Depuis plus de vingt ans, je suis attaché comme médecin à l'hôpital de Saint-Joseph, le premier qui ait été fondé en Irlande pour le traitement des maladies des enfants. Pendant ces dernières années, j'ai observé une augmentation considérable des affections cérébrales et cérébro-nerveuses que j'attribue à l'excès de travail intellectuel qu'on impose aux enfants dès leur jeune âge. Pendant les huit ou dix premières années, l'éducation de l'enfant devrait être essentiellement, sinon exclusivement, morale et physique ; au lieu de cela, on les oblige, surtout dans les écoles publiques, à un travail beaucoup trop considérable qui ne peut manquer d'exercer une influence funeste sur le cerveau. De là, la fréquence des affections cérébrales : méningite, céphalalgie, insomnie et névroses de toute espèce. Je considère la mauvaise alimentation comme une cause prédisposante importante. L'enfant mal nourri et surmené a peu de chances de devenir un homme sain et instruit. Pour des raisons d'ordre public, l'Etat a décidé que l'enfant pauvre devait être soumis à l'instruction obligatoire ; il devrait s'occuper avec une égale sollicitude de son bien-être matériel, de sa nourriture et de son développement physique.»

En Autriche, le collège médical de Vienne vient d'entendre la lecture du rapport présenté par le Dr Heim, de la section d'hygiène, sur le surmenage intellectuel des élèves dans les collèges. Notre confrère s'exprime ainsi :

« Y a-t-il un surmenage et sur quoi est-il fondé ? Un seul regard jeté sur l'enseignement dans les écoles et sur le temps nécessaire pour les devoirs accomplis à domicile, suffit pour démontrer que les premières exigences de la vie — la nutrition, le sommeil et le séjour à l'air libre — ne peuvent être remplies que d'une façon bien insuffisante. En outre, le séjour prolongé dans l'air vicié des classes encombrées, la sédentarité, résultant de l'accomplissement des devoirs à domicile, nuisent à la santé des élèves. Un autre facteur d'une certaine importance, dans la question du surmenage, est constitué par les maladies infectieuses, qui, bien souvent, donnent lieu à une absence prolongée de l'école. Pour ne pas risquer de perdre un an, l'élève est forcé de rattraper le retard causé par l'absence de l'école au prix de sa santé. Ce facteur devrait être pris en considération dans le programme de l'enseignement, au moins pour les deux premières classes des lycées.

Ce qui produit le surmenage intellectuel, c'est la méthode d'enseignement, ce sont les nombreux devoirs à domicile et l'obligation d'apprendre par cœur presque tous les sujets. La conséquence en est que les élèves n'ont pas le temps suffisant pour les exercices physiques nécessaires au développement du corps et que la mémoire et le pouvoir de conception des élèves s'affaiblissent. Mais les suites fâcheuses ne se limitent pas là, elles se manifestent encore par l'apparition de certaines maladies.

Nous voyons grandir sous nos yeux une génération anémique et neurasthénique, d'une tenue vicieuse, atteinte de myopie progressive et présentant une disposition acquise pour la phthisie et pour beaucoup d'autres maladies, impropre à un travail sérieux et inapte aux devoirs de l'âge mûr. Il est vrai qu'une bonne partie des maladies attribuées au surmenage ont aussi d'autres causes ; il est vrai aussi que l'éducation moderne des enfants n'est pas rationnelle, et que souvent les enfants apportent avec eux à l'école des dispositions pour bien des maladies, mais on ne peut nier que nombre de ces maladies doivent être attribuées au surmenage. En première ligne, il faut compter les troubles de la nutrition qui se manifestent par la pâleur, l'amaigrissement, la fatigue générale, l'anémie, la chlorose, les troubles digestifs.

Après avoir mentionné la fréquence des catarrhes, des voies respiratoires, le rapporteur ajoute :

Parmi les maladies de l'appareil circulatoire, il faut compter les congestions veineuses et les hypérémies qui produisent des céphalées, des palpitations, des épistaxis, etc.

L'influence novice du surmenage sur le développement du système osseux et musculaire se fait de plus en plus sentir ; les déviations de la colonne vertébrale, le développement défectueux du thorax et de la musculature ont sans doute pour causes la sédentarité dans les écoles et l'attitude vicieuse des enfants. En ce qui concerne les maladies des yeux, la myopie est au premier rang parmi les conséquences fâcheuses du surmenage scolaire. Les conjonctivites sont aussi très fréquentes ; elles sont la conséquence fâcheuse du travail à la lumière artificielle, du défaut de mouvement à l'air libre. Les maladies du système nerveux et du cerveau produites par le surmenage font l'objet d'un rapport du professeur Meynert. Pour remédier aux inconvénients mentionnés, la commission est d'avis qu'il faut améliorer non seulement l'hygiène de l'école, mais aussi celle de l'enseignement. Dans ce but, la commission propose, outre les réformes formulées par M. Loeffler dans un rapport spécial, d'adresser au ministre de l'instruction publique une pétition, dans le but de nommer une commission composée de médecins et de pédagogues, qui serait chargée de la revision du programme de l'enseignement et de son amélioration conforme aux exigences de l'hygiène.»

Après le Dr Heim, M. le professeur Meynert a présenté à la Société un rapport sur les affections mentales et nerveuses déterminées par le surmenage scolaire, basé sur une longue statistique. Voici les conclusions du rapport :

1° Certaines maladies mentales sont — quoique rarement — produites par le surmenage dans les écoles secondaires ;

2° Un grand nombre de cas pathologiques ne viennent pas dans les asiles d'aliénés, mais sont traités en ville comme neurasthéniques ;

3° Les excitations sexuelles déterminées par les congestions dues à la vie sédentaire, favorisent l'apparition de la neurasthénie et des troubles psychiques ;

4° Les influences nocives du surmenage ne se font pas sentir seulement dans la jeunesse, mais aussi dans l'âge mûr, par une disposition spéciale pour les maladies mentales ;

5° Les affections mentales propres à l'âge de la puberté (hébéphrémie, aliénation mentale juvénile) sont très pernicieuses par la tendance qu'elles ont de se combiner à l'idiotie ;

6° Les causes d'épuisement font que la démence aiguë se combine, dans l'âge de la puberté, avec la stupeur ;

7° L'hérédité des maladies nerveuses rend responsable le surmenage intellectuel de l'inaptitude progressive des générations suivantes ;

8° Les suicides de plus en plus fréquents sont un symptôme fâcheux d'une neurasthénie progressive.

Ainsi donc, c'est un cri unanime de la part des hygiénistes de tous les pays : Le surmenage intellectuel dans les lycées et écoles présente des conséquences désastreuses pour la jeunesse. Nous devons combattre de toutes nos forces cette tendance ridicule des Universités à créer des petits prodiges encyclopédiques et des candidats aux diathèses et aux affections nerveuses les plus graves.

D.

Loi sur l'alcoolisme

La commission nommée par le Sénat pour faire une enquête sur la consommation de l'alcool en France, tant au point de vue de la santé et de la moralité qu'au point de vue du Trésor, a dressé, d'après des documents officiels, une série de statistiques précisant, d'une manière incontestable, la relation qui existe entre la consommation de l'alcool et l'*ivresse publique*, la *criminalité*, la *natalité*, la *mortalité*, la *vitalité*, la *mort accidentelle*, le *suicide* et l'*aliénation mentale*.

L'étude de ces diverses relations est on ne peut plus intéressante pour le médecin, qui voit augmenter chaque jour les ravages produits par les boissons alcooliques. Toutefois, cette progression de l'alcoolisme ne présente rien de surprenant pour qui sait que depuis cinquante ans la consommation moyenne de l'alcool par tête a quadruplé en France : de 1 litre qu'elle était en 1831, elle est arrivée à 4 litres en 1884. Mais ce n'est pas seulement en intensité que se fait cette augmentation, c'est aussi en étendue; depuis 1873, la consommation des alcools en France affecte un véritable mouvement de tache d'huile ; celle-ci s'étend progressivement et gagne peu à peu tout le terrain perdu par le vin, dont la consommation est en raison inverse de la consommation de l'eau-de-vie.

LA PROSTITUTION MASCULINE (1)

§ I. Corruption des Césars.

« Je ne sais, dit-il, mais j'ai de moi-même et de ma propre tête, sans conseil d'autrui, pris ces imaginations d'agir ainsi, seulement par plaisance et déclaration de luxure ; de fait j'y trouvai incomparable jouissance, sans doute par l'instigation du diable. Il y a huit ans que cette idée diabolique me vint. Or, étant d'aventure en la librairie du château, je trouvai un livre latin de la vie et des mœurs des Césars de Rome, par un savant historien qui a nom Suétonius. Le dict livre était orné d'images fort bien peintes, auxquelles se voyaient les déportements de ces empereurs païens, et je lis en cette belle histoire comment Tibérius, Caracalla et autres Césars s'esbattaient avec des enfants et prenaient plaisir à les martyriser. Sur quoi je voulus imiter lesdits Césars, et le mesme soir, je commençais à le faire en suivant les images de la leçon et du livre. » Il avoua avoir abusé des enfants « pour son ardeur et délectation de luxure, et les avoir fait tuer par ses gens, soit en leur coupant la gorge avec dagues et couteaux, en séparant la teste de leur corps, ou leur rompant les testes à coups de bâton ou autres choses ; et aucune fois leur enlevait ou leur faisait enlever les membres pour en avoir les entrailles, les faisait attacher à un croc de fer pour les étrangler et les faire languir ; comme ils languissaient à mourir, avait habitation d'eux, et aucune fois, après qu'ils étaient morts, prenait plaisir et délectation à voir les plus belles testes des dicts enfants, lesquels, en après, étaient ars. » Il continue plus loin : « Quant à ceux occis à..., on les bruslait en ma chambre, sauf quelques belles testes que je gardais comme reliques. Or, je ne saurais dire au juste combien furent ainsi tués et ars, sinon qu'ils furent bien au nombre de six vingts par an. « Souventes fois je me lamente et reproche d'avoir laissé votre service, mon très vénéré sire, il y a six ans, car en y persévérant je n'eusse point tant forfait ; mais je dois néanmoins confesser que je fus induit à me reti-

(1) Extrait de *l'histoire de la Prostitution dans l'antiquité*, par M. le D Dapouy.

Si l'on divise la France en sept grandes régions, et si l'on attribue à chacune de ces régions, d'une part la moyenne individuelle de la consommation en alcool pur, de l'autre le nombre proportionnel des poursuites pour ivresse, pendant la période 1873-1880, on trouve que : plus la consommation de l'eau-de-vie augmente, plus les cas d'ivresse se multiplient, et c'est dans les régions non vinicoles, c'est-à-dire où l'alcool se consomme surtout dans les spiritueux, que cette multiplication atteint son maximum.

Que l'on compare à cette statistique le relevé des viols et des attentats à la pudeur pendant le années 1876 à 1880, et l'on constatera que le nombre de ces crimes et délits contre les mœurs est à peu près en rapport avec la consommation d'alcool habituelle de chacune de ces sept régions. Il en est de même pour le nombre des accusés jugés par les cours d'assises et des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, de 1881 à 1884. Il existe donc un lien étroit entre la criminalité et la consommation alcoolique à laquelle concourent surtout les spiritueux.

A côté de ces effets, l'alcoolisme en produit d'autres encore plus funestes parce qu'ils atteignent la force vitale du pays ; nous voulons parler de l'influence que la consommation exagérée de l'alcool, surtout de l'alcool d'industrie, exerce sur la constitution humaine, la santé des enfants souffrant le plus souvent des excès alcooliques du père. On peut rattacher — pour partie, bien entendu — le phénomène de la diminution de plus en plus marquée de la population, qui affecte quelques points de notre territoire, au phénomène de l'augmentation de la consommation alcoolique. En Normandie principalement, la mortalité des enfants du premier âge est effrayante, et si la consommation alcoolique n'est pas la seule cause de dépopulation dans ce pays et dans certains départements (Jura, Basses-Alpes, Lot-et-Garonne, Ariège, etc.), elle contribue certainement à l'accroissement de la mortalité, aussi bien qu'à l'affaiblissement physique de la race.

Quelques économistes ont avancé que la consommation de l'alcool élève le niveau moyen de la taille et favorise, en cela, le perfectionnement d'une race. Cette assertion est erronée : depuis 1872, la consommation de l'alcool a presque doublé en France, et cette augmentation n'a eu aucune action sur la taille des conscrits. Mais si l'on compare le nombre des jeunes gens réformés par les conseils de revision et celui des inscrits sur les listes de tirage de 1873 à 1886, on trouve une progression de la proportion des réformés dans certains départements où l'alcoolisme fait le plus de ravages.

En ce qui concerne le nombre des accidents mortels et des suicides dus à l'alcoolisme, les comptes généraux de l'Administration de la justice criminelle montrent que, d'abord très bas en 1836 (morts accidentelles 226; suicides 137), il s'élève pour ainsi dire sans interruption jusqu'en 1885 (morts accidentelles 538 ; suicides 868). Ajoutons que le nombre des morts accidentelles et des suicides dus à l'alcoolisme sont, il va sans dire, en rapport corrélatif avec la consommation moyenne de l'alcool par tête dans chaque département.

Si, comme l'ont fait MM. Claude (des Vosges) et V. Turquan, l'on dresse séparément la carte géographique des suicides alcooliques et une autre carte des aliénés alcooliques placés dans les asiles publics, et qu'on répartisse chacune de ces deux catégories par départements, on trouve entre ces deux cartes une certaine analogie. De 1,496 qu'il était pendant la période quinquennale 1861-1865, le nombre des aliénés alcooliques dans les 46 asiles départementaux est toujours allé en progressant et s'élevait, en 1881-1885, à 7,387 ; en d'autres termes la proportion des aliénés dont l'affection est due à l'alcoolisme était, en 1861, de 8 à 9 0[0 des entrées; elle se montait, en 1885, à 16 0[0. Voilà la marche moyenne de l'aliénation alcoolique pendant les vingt-cinq dernières années ; mais, si l'on considère en particulier les proportions afférentes à chacun des 46 asiles, on voit que les asiles qui accusent le plus fort contingent alcoolique se trouvent précisément dans les pays où la consommation alcoolique est des plus fortes.

Maintenant que l'on connaît toute l'étendue du mal et que l'on peut apprécier exactement la gravité de la situation, il appartient au gouvernement et aux Chambres de prendre des mesures, d'édicter des lois que les divers peuples considèrent aujourd'hui comme des mesures de sécurité nationale, comme des lois de salut public.

(*Semaine Médicale.*)

La contagion à l'hôpital des Enfants (1)

Le fait de la *contagiosité* de certaines maladies est aujourd'hui accepté par tous les médecins. La transmission, à faible distance

(1) *Progrès médical.*

---

rer en mes terres de Rays par certaine furieuse passion et convoitise que je sentais envers votre propre dauphin, tellement que je faillis l'occire un jour, comme j'ai depuis occis nombre de petits enfants par secrète tentation du diable. Donc, je vous en conjure, très redouté sire, de ne pas abandonner en ce péril votre très humble chambellan et maréchal de France, lequel ne veut avoir la vie sauve que pour une belle expiation de ses méfaits, selon la règle des Carmes. »

Malgré cela, il fut condamné et brûlé à Nantes en 1440. Peut-être hésiterait-on aujourd'hui à exécuter un pareil monstre, et le considérerait-on comme en partie irresponsable. La médecine légale et la psychologie morbide tendent de plus en plus à réclamer les débauchés, les corrompus et les prostitués comme des sujets appartenant à leur juridiction. Malheureusement ils échappent à la loi quand ils sont sur le trône.

§ II. La Pédérastie légale

Les Etrusques, les Samnites et les Messapiens, ainsi que les premiers habitants de la grande Grèce connurent les premiers le vice de la pédérastie et le communiquèrent aux Romains. Il ne faut donc pas s'étonner, après les orgies ignominieuses des empereurs, si l'on vit des hommes et des enfants des classes inférieures se livrer à la prostitution, et se soumettre passivement aux passions brutales des autres hommes. On trouva bientôt dans les maisons de débauche autant de cellules réservées aux jeunes garçons qu'il y en avait pour les filles. La loi accordait à la pédérastie et aux rapports contre nature la même tolérance qu'aux vénales amours des courtisanes. Elle percevait l'impôt de la prostitution des hommes comme celui de la prostitution des femmes. La seule restriction imposée était de respecter les hommes libres, les ingénus (1),

(1) Un certain Papirius fut condamné pour acte de pédérastie envers un *ingénu* du nom de Publius. Et ce même Publius fut plus tard condamné pour un acte analogue envers un autre *ingénu*.

ou par contact plus ou moins immédiat, de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la coqueluche, de la diphthérie, n'est plus contestée. Donc tout enfant atteint d'une maladie de cette espèce doit être séparé, isolé des enfants qui en sont indemnes.

Tout le monde est d'accord sur ce point et personne n'exposerait sciemment son propre enfant aux dangers d'une pareille contagion. S'il en est ainsi, pourquoi l'isolement n'est-il pas encore réalisé dans les hôpitaux d'enfants de Paris? Pourquoi sommes-nous obligés de constater, en 1887, que les victimes de la contagion nosocomiale ont été aussi nombreuses en 1886 que dans les années précédentes. Après les thèses si courageuses et si instructives de Maunoir (1876), de Béclère (1882), après les doléances et les protestations répétées des médecins (Vidal, Besnier, Marjolin, etc.), après les articles sévères des journaux de médecine, le mal est toujours aussi grand et la statistique funèbre toujours aussi navrante

Le Dr Lancry, ancien interne à l'hôpital des enfants de la rue de Sèvres, vient de publier une thèse sur la contagion de la diphthérie et sur la prophylaxie des maladies contagieuses dans les hôpitaux d'enfants.

Les critiques que M. Lancry adresse à l'hôpital de l'*Enfant-Jesus* peuvent s'appliquer avec la même force aux autres hôpitaux d'enfants de Paris (Trousseau, Enfants-Assistés).

C'est avec raison qu'il blâme l'organisation actuelle des consultations : « Qui ne sera pas étonné, dit-il, en apprenant que les 100 à 150 enfants qui viennent chaque jour de Paris ou de la banlieue consulter à l'Enfant-Jésus, sont tous assis pêle-mêle sur des bancs, dans une grande salle d'attente, où les plus favorisés, ceux qui ont les premiers numéros d'ordre, séjournent au moins une heure ? Parmi ces enfants, il y a des croups, des angines diphthériques, des rougeoles, des varioles, des scarlatines, des fièvres typhoïdes, des coqueluches, des gales et des teignes. Or, les enfants atteints de ces maladies sont mêlés avec la foule de ceux, bien plus nombreux, qui n'ont aucune maladie contagieuse...

Si on voulait intentionnellement répandre à profusion par les quatre coins de la ville le contage de la diphthérie et de toutes les affections contagieuses, je me demande ce qu'on pourrait trouver de plus efficace pour atteindre ce but...

M. Lancry ajoute que, s'il avait un enfant, il ne voudrait à aucun prix le conduire à la consultation de l'Enfant-Jésus, estimant que les dangers qu'il lui ferait courir ne pourraient être compensés par les conseils de maîtres qui méritent cependant toute sa confiance. Il me semble qu'il ne serait pas impossible de donner satisfaction, sur ce point, à M. Lancry. L'Administration devrait se mettre en mesure de consacrer à la consultation plusieurs salles séparées : une salle commune dans laquelle ne seraient admis que les enfants non suspects d'affections contagieuses ; deux ou trois petites salles d'attente pour les enfants atteints de diphthérie, rougeole, coqueluche, etc. Un externe ou même l'interne du service chargé de la consultation se tiendrait, dès l'ouverture des portes, dans un vestibule destiné au triage consciencieux des enfants. Nous avons éprouvé cette mesure bien simple et, dans des conditions moins favorables que celles dont peut disposer l'Assistance publique, nous avons obtenu les meilleurs résultats de cet isolement préalable des enfants conduits au Dispensaire de la Société Philanthropique. L'Administration ne doit pas fermer les yeux sur la promiscuité dangereuse qui a régné, de tout temps, dans ses consultations hospitalières. Il est nécessaire, il est urgent, de faire cesser une situation que la routine explique sans l'excuser. Si l'Administration reste sourde à la voix des médecins, elle verra tomber peu à peu ses consultations externes, ce qui sera un préjudice pour l'enseignement de la pédiatrie déjà si précaire en France, et un scandale pour une administration républicaine qui, plus que toute autre, loin d'écarter d'elle les malheureux, doit les attirer, aller au-devant d'eux.

L'isolement n'existe pas plus dans les salles de l'hôpital qu'à la salle de consultation. Archambault, il y a longtemps déjà, disait qu'aux Enfants-Malades *on mourait, non pas de l'affection pour laquelle on entrait, mais de celle qu'on y contractait.* Eh bien! dit M. Lancry, *c'est toujours la même chose ou plutôt c'est pire.* Les cas intérieurs de rougeole, de coqueluche, de scarlatine, d'ophthalmie, de diphthérie sont tout aussi nombreux que par le passé.

En 1882, l'Administration a ouvert un pavillon d'isolement pour la diphthérie, il faut lui savoir gré de cette innovation. Mais l'isolement n'est pas absolu, et, ce qui le démontre, c'est la statistique des cas intérieurs que publie M. Lancry. Il y a eu :

---

mais ceux-ci pouvaient à leur gré sodomiser les esclaves, les hommes et les enfants qui n'étaient pas considérés comme citoyens. Ainsi le voulait la loi *Scantinia*, qui fut édictée à propos d'une tentative de viol commise par Caius Scantinius contre le fils d'un patricien du nom de Metellus. Cette loi laissait donc toute liberté aux attentats des citoyens sur les malheureux ilotes de la civilisation romaine, à ce point que certaines familles aristocratiques donnaient à leurs fils un petit esclave, *concubinus*, sur lequel ils exerçaient leurs passions naissantes. L'*Epithalame de Julie et de Mallius*, de Catulle (2), en donne un exemple remarquable qui montre avec quelle morgue et quelle dépravation de mœurs, les familles patriciennes traitaient les populations conquises, les affranchis et tous les misérables qui subissaient leur autorité. La langue latine avait adopté l'expression de *pueri meritorii* pour désigner les enfants condamnés à la prostitution masculine ; puis, à un certain âge, ceux-ci se nommaient *pathici, ephebi, gemelli*. Dressés dès l'enfance au triste métier pour lequel ils semblaient être nés, ils savaient s'épiler, se parfumer, boucler leurs longs cheveux et donner à leur tournure une apparence féminine. Les danseuses, les histrions, les mimes se recrutaient parmi eux, et devenaient alors des *cinœdi* qu'on faisait en grande partie châtrer.

La castration était pratiquée soit par les barbiers, *tonsores* soit par les marchands d'eunuques, *mangones*. Tantôt c'était dès l'enfance que l'on faisait l'opération : *ab ubere raptus puer*, a dit Claudius, et dans le même sens, Martial, dans ces vers :

Rapitur castrandus ab ipso
Ubere ; suscipiunt matris post viscera pœnœ.

Tantôt la castration se faisait seulement à un âge avancé, *ut mentulatiores essent*, pour offrir aux dames romaines, suivant l'expression de saint Jérôme : *securas libidinationes*. Juvénal l'a dit très clairement d'ailleurs dans sa satire sur les femmes. Et il a fait, de plus, remarquer dans une autre que « ce ne fut jamais l'enfant difforme que le fer cruel d'un tyran

Morgus, tribun militaire, fut également condamné pour n'avoir pas respecté un officier de sa légion.

Le centurion Cornelius fut passé par les armes pour avoir violé un citoyen de sa compagnie.

(2) Dupouy, *Médecine et mœurs de la Rome antique*, d'après les poètes latins

Dans le 2e trimestre	1882	31	cas intérieurs.
— l'année	1883	83	—
— —	1884	189	—
— —	1885	149	—

Cette statistique est encore trop faible, car elle ne comprend pas les cas intérieurs du pavillon d'isolement qui frappent les enfants atteints d'angine suspecte. S'il y avait des chambres d'observation ou de *quarantaine* pour les cas douteux, cette dernière catégorie de cas intérieurs disparaîtrait.

Voilà pour la diphthérie; passons à la rougeole. Déjà Béclère avait vu, dans un seul service, 52 cas intérieurs de rougeole et 30 décès.

D'après les calculs de M. Lancry, et ils sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, les cas intérieurs de rougeole à l'Enfant-Jésus donneraient annuellement 40 décès. La scarlatine fournirait 12 à 15 cas intérieurs (3 à 4 décès); même proportion pour la coqueluche.

Voici les conclusions de l'étude statistique à laquelle s'est livré M. Lancry : l'hôpital de l'Enfant-Jésus tue environ 200 enfants par an, savoir : 100 à 120 par diphthérie ; 40 par rougeole.

10 par scarlatine et coqueluche ; le reste par les complications éloignées de la rougeole, de la coqueluche et de la diphthérie. Et tout cela, sans préjudice des maladies contagieuses que vont rapporter à leurs frères et sœurs, à leurs camarades d'école, etc., tous les enfants qui sortent de l'hôpital, soit pour y avoir été soignés, soit simplement pour y être venus chercher une consultation. Certes, les chiffres fournis par M. Lancry ne sont pas rigoureusement et absolument exacts ; ils sont trop forts ou trop faibles ; ils n'en sont pas moins convaincants.

Si nous appliquons ces calculs à l'hôpital Trousseau et à l'hospice des Enfants-Assistés qui sont aussi défectueux, au point de vue hygiénique, que l'Enfant-Jésus, nous aurons une moyenne annuelle de 500 décès imputables à l'absence ou à l'insuffisance d'isolement des maladies contagieuses. C'est là un gros chiffre qui prête à de douloureuses réflexions. Quels que soient les services rendus à la population indigente de Paris par les hôpitaux d'enfants, ils auront de la peine à balancer cette mortalité *évitable* que nous avons le regret de constater périodiquement.

Si l'Administration a cru faire *tout* ou même *beaucoup* en édifiant, dans chaque hôpital d'enfants, un pavillon d'isolement pour la diphthérie, elle s'est trompée. Les sacrifices, d'ailleurs modérés, qu'elle s'est imposés dans un but si louable, sont insuffisants.

L'isolement qu'elle a tenté pour une seule maladie est illusoire ; les cas intérieurs de diphthérie sont aussi nombreux que jadis. Le personnel n'est pas isolé, les enfants suspects ne sont pas mis en quarantaine.

Enfin, aucune tentative d'isolement des autres maladies contagieuses (rougeole, scarlatine, coqueluche) n'a été faite. Les salles communes laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'hygiène ; une visite à l'hôpital des Enfants laisse toujours une impression pénible. Un médecin de l'hôpital Trousseau nous avouait récemment qu'il verrait brûler, sans émotion, cet établissement. En effet, ces vieux bâtiments répondent si peu à leur affectation actuelle que leur anéantissement complet serait désirable.

Si les hôpitaux d'enfants n'existaient pas, faudrait-il les reconstruire dans les mêmes conditions? Personne n'oserait le soutenir. Mais ils existent et on veut les utiliser ; l'Administration est liée par un passé dont elle a reçu l'héritage; nous lui accorderons des circonstances atténuantes, et c'est tout. Car nous avons la conviction que, le jour où elle le voudra résolument, elle pourra réaliser cet isolement que nous réclamons avec tant d'énergie. Les dépenses qu'entraînerait la création de pavillons en bois seraient relativement minimes et, d'ailleurs, ne seraient-elles pas couvertes en quelque sorte par le chiffre des vies humaines qu'on aurait économisées ? (1).

Que faudrait-il, pour isoler ces maladies contagieuses qui, dans les seuls hôpitaux d'enfants, font environ 500 victimes par leur transmission fatale? Les pavillons d'isolement existent pour la diphtérie, il suffirait d'ajouter quelques chambres de *quarantaine* et d'isoler *complètement* le personnel médical et administratif pour faire disparaître les cas intérieurs. La rougeole, la plus contagieuse des maladies, devrait être également isolée dans un pavillon analogue à celui de la diphthérie.

Dr Comby

(1) Des pavillons en briques et bois analogues à ceux de l'hôpital Broussais ou en brique et fer comme à Bicêtre seraient largement suffisants.

---

priva des sources de la vie. Car jamais Néron, parmi les jeunes patriciens qu'il convoitait, n'enleva ni le boiteux, ni le scrofuleux, ni le bossu. »

Nullus ephebum
Deformem sœva castravit in arce tyrannus,
Nec prœtextatum rapuit Nero loripedem, nec
Strumosum atque utero pariter gibboque tumentem.

Mais cette espèce d'eunuques ne servait pas seulement aux femmes : ils avaient aussi des attraits pour les maris pédérastes *pœdicones*, d'où le proverbe :

Inter fœminas viri et inter viros fœminœ.

« Au reste, dit Dufour, pour bien comprendre l'incroyable habitude de ces horreurs chez les Romains, il faut se représenter qu'ils demandaient au sexe masculin toutes les jouissances que pouvait leur donner le sexe féminin, et quelques autres plus extraordinaires encore que ce sexe, destiné à l'amour par la loi de nature, eût été fort en peine de leur procurer. Chaque citoyen, fût-ce le plus recommandable par son caractère et le plus élevé par sa position sociale, avait donc dans sa maison un sérail de jeunes esclaves, sous les yeux de ses parents, de sa femme et de ses enfants. Rome, d'ailleurs, était remplie de gitons qui se louaient de même que les filles publiques ; de maisons consacrées à ce genre de prostitution, et de proxénètes, qui ne faisaient pas d'autre métier que d'affermer à leur profit les hideuses complaisances d'une foule d'esclaves et d'affranchis. »

Dans un chapitre du *Satyricon*, l'auteur latin (1) nous fait assister à une scène de mœurs, qui est un des documents les plus intéressants de l'histoire de la prostitution. En parlant de « ce vieillard vénérable » qu'il rencontre la nuit, perdu dans les rues de Rome, Ascylte ajoute : A peine arrivé, cet homme tire sa bourse d'une main, et de l'autre... l'infâme ! il ose marchander mon déshonneur au poids de l'or.

(1) Petrone Satyricon cap. VIII.

(*A suivre.*)

Congrès médical britannique

De la mortalité chez les riches et chez les pauvres

M. Drysdale (de Londres). — Je suis attaché comme médecin à un hôpital fréquenté par les classes les plus pauvres de la métropole, et l'expérience m'a démontré que la mortalité, chez ces gens-là, est beaucoup augmentée par la mauvaise nourriture, l'exiguïté des logements et l'insuffisance des vêtements. Si, dans un même district de Londres, on classe les maisons selon leur valeur en deux catégories et on calcule la mortalité pour chacune, on trouve des différences de 11 à 50 0[00. L'âge moyen, en Angleterre, au moment de la mort, est de 55 ans, tandis que chez les pauvres de la paroisse de Lambeth, ce chiffre n'est que de 29 1[2 ; on peut dire que la pauvreté seule tue chaque année, en Angleterre seulement, plus de 142,000 personnes. Chez les riches, la tuberculose cause 65 0[00 de décès; chez les pauvres 250 0[00. D'une manière générale, les phthisiques ont de nombreuses familles ; c'est ainsi qu'à Brompton Hospital, on a calculé que le nombre moyen des enfants dans ces familles était de 7.5; j'ai recherché moi-même quel était le nombre moyen des enfants dans les familles pauvres de l'est de Londres et je suis arrivé au chiffre de 7.20 ; il va sans dire que la plupart de ces malheureux enfants sont voués à une existence misérable et que beaucoup d'entre eux meurent bientôt de bronchite ou de quelque autre affection ; ceux qui survivent sont le plus souvent malingres et rachitiques.

Si nous calculons la natalité et la mortalité dans les paroisses riches de Kensington, St-Georges, Hampstead et St-James, nous trouvons, pour 1886, 7,779 naissances et 5,614 décès, soit une natalité de 21.8 et une mortalité de 16 0[00 ; le même calcul, appliqué à quatre paroisses pauvres de l'est de Londres, nous donne les chiffres de 38.3 et de 24. 4 0[00 pour la même année et pour une population à peu près égale.

Il résulte de ceci que les pauvres de Londres procréent presque deux fois plus d'enfants que les riches et que le rapport de la mortalité dans les deux classes est comme 3::2.

Le taux très élevé de la mortalité à Dublin s'explique en grande partie par la pauvreté de la population et par l'immigration de vieux paysans qui viennent mourir dans les hôpitaux et les asiles d'indigents (1). (*Sem. méd.*)

Dr Keser.

Hypnotisme et suggestion

Traitement de l'aménorrhée par la suggestion hypnotique

M. Auguste Voisin a traité, par la suggestion, trois femmes aménorrhéiques, qu'il a guéries à l'aide de ce seul procédé.

Le sujet de la première observation est une femme atteinte de phénomènes hystériformes et de névralgies du ventre, de la poitrine, du cou et de la tête, et qui n'avait pas eu ses règles depuis trois mois. Tous les moyens habituels ayant été employés sans résultat; certain, d'ailleurs, que cette femme n'était pas enceinte, M. Voisin eut l'idée de recourir à la suggestion hypnotique comme moyen de rappeler les règles. Le 16 octobre dernier, le sommeil ayant été facilement obtenu, M. Voisin lui suggéra, pendant qu'elle était dans l'état somnambulique, d'avoir ses règles le 20 au soir. Les règles parurent à cette époque. Le 21 octobre, pendant un nouveau sommeil, M. Voisin lui suggéra d'avoir ses règles jusqu'au 23 au soir, ce qui eut lieu.

(1) Une des choses qui frappent le plus l'étranger lors de son arrivée à Dublin, c'est la pauvreté extrême d'une proportion considérable de la population ; la misère est encore plus abjecte ici qu'à Londres et beaucoup plus générale ; on peut faire de longues promenades dans la ville sans rencontrer un individu décemment vêtu et dans les quartiers pauvres on est suivi d'une bande de va-nu-pieds couverts de haillons indescriptibles.

Le retour des règles devant se produire vers le 17 novembre, le 9 novembre M. Voisin lui suggéra, pendant le sommeil hypnotique, d'avoir ses règles le 12 jusqu'au 14 au soir. Il en arriva ainsi que cela avait été suggéré.

Cette femme a eu, depuis, une troisième fois ses règles, sous l'influence de la suggestion, dans la nuit du 3 au 4 décembre, trois semaines après la précédente époque.

La deuxième observation a trait à une femme qui était venue consulter M. Voisin à la Salpêtrière, en juillet dernier, pour des névralgies très douloureuses de la tête, de la poitrine et du ventre, ainsi que des étourdissements, des soubresauts, qui coïncidaient avec la suppression de la menstruation depuis trois mois. Il n'y avait aucun signe de grossesse. Il lui fut suggéré, pendant qu'elle était hypnotisée, d'avoir ses règles dans trois jours, à trois heures de l'après-midi : ce qui arriva en effet. Depuis ce temps, la menstruation a eu lieu en temps voulu, et les phénomènes morbides qui avaient produit l'aménorrhée (ou qui en étaient peut-être le résultat) avaient cessé.

Enfin, dans la troisième observation, il s'agit d'une jeune fille de dix-huit ans, que M. le docteur Liébault (de Nancy) présenta à M. Voisin pendant la dernière session de l'Association française des sciences, qui a eu lieu dans cette ville. Cette jeune fille était affectée d'une aménorrhée, qui durait depuis cinq à six mois, et de névralgies. M. Liébault hypnotisa cette jeune fille, et M. Voisin lui suggéra, pendant le sommeil, d'avoir ses règles le lendemain à huit heures du matin. Le sang menstruel parut en effet le lendemain, et les névralgies cessèrent.

Guérison par suggestion d'une habitude vicieuse datant de dix ans

Nous rapprocherons, de ces faits curieux, le fait suivant, rapporté par M. le docteur Edgar Bérillon, dans la *Revue de l'hypnotisme*, citée plus haut.

Un enfant de onze ans avait contracté en nourrice, vers l'âge d'un an, l'habitude de tenir constamment dans la bouche deux doigts de sa main gauche, l'index et le médius. Depuis lors, le soir, dès qu'il était dans son lit, il commençait à sucer ses doigts et ne pouvait s'endormir sans les tenir dans sa bouche. Il lui arrivait souvent aussi de le faire dans la journée. Seule, une occupation, nécessitant l'emploi des deux mains, interrompait cette succion. Tout fut mis en œuvre pour le guérir de cette habitude vicieuse, mais en vain. La grand'mère ayant amené cet enfant à la consultation de M. Bérillon, pour le prier de tenter la guérison de cette habitude à laquelle elle attribuait divers troubles digestifs auxquels il était sujet, notre confrère le fit asseoir dans un fauteuil et tenta immédiatement de l'hypnotiser par fixation d'un objet brillant et par suggestion du sommeil. Au bout de quelques minutes, ses yeux se fermaient, ses membres étaient en résolution, les mouvements réflexes étaient abolis. Bien que le sommeil fût superficiel, M. Bérillon en profita néanmoins pour faire à l'enfant la suggestion verbale de s'endormir dès le soir même et les jours suivants, sans mettre ses doigts dans la bouche. L'injonction fut répétée d'une façon formelle, à trois reprises. Après cinq minutes de sommeil, M. Bérillon réveilla l'enfant et lui demanda s'il se souvenait de ce qui venait de se passer. Il répondit qu'il s'était senti engourdi et sans volonté.

Dès le lendemain, les parents prévinrent notre confrère que, à leur grand étonnement, l'enfant avait obéi à la suggestion et qu'il s'était endormi comme cela lui avait été ordonné. Il avait bien eu une légère tentation de mettre comme à l'ordinaire ses doigts dans sa bouche, mais il avait eu la force d'y résister. Il en fut de même la nuit suivante. Seulement, dans la matinée du jour d'après, il sentit renaître plus vivement l'idée de sa mauvaise habitude sans cependant la mettre à exécution.

Ramené de nouveau chez M. Bérillon, celui-ci procéda à une nouvelle hypnotisation, qui fut plus facile et plus profonde que la

première. Le sommeil obtenu, la même suggestion fut faite à haute voix et répétée à plusieurs reprises. Le soir, l'enfant se coucha et s'endormit sans penser à sucer ses doigts, et depuis lors il n'a plus cédé à cette habitude invétérée. Il dort maintenant plus facilement qu'autrefois, et les troubles gastriques qu'il éprouvait ont cessé. La guérison s'est maintenue.

(*Revue de l'hypnotisme*).

Bibliographie

Vient de paraître, chez l'auteur, rue Saint-Denis, 269, la 5e édition du **Traité pratique de gymnastique hygiénique et médicale**, orné de 28 planches, de M. Ph. J. B. Carue.

Le but que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage est de propager et de rendre accessible à tous la gymnastique, si nécessaire au développement des facultés physiques et morales, à l'entretien de la vie, de la santé et de la vigueur, enfin à l'acquisition de la grâce et de la souplesse.

M. Carue donne une série de mouvements et d'exercices, avec ou sans appareils, qu'il a combinés et calculés, pour que chacun puisse servir avec profit au développement de tel ou tel membre, de tel ou tel muscle, de telle ou telle partie du corps humain, qui risquerait de s'atrophier, par suite de l'inaction.

Les maladies épidémiques (hygiène et prévention), tel est le titre d'un nouveau volume de la *Bibliothèque utile*, de notre confrère le Dr E Monin, tome 97 de la collection; Félix Alcan, éditeur, prix 0 fr. 60 c., broché cartonné 1 fr.

PUBLICATIONS DU PROGRÈS MÉDICAL
Paris — 14, rue des Carmes, 14 — Paris

Le charbon des animaux et de l'homme, par J. Straus, professeur agrégé.

Un volume in-8°, de 223 pages, avec 4 figures et une planche. Prix : 6 fr.

La Tuberculose des animaux et la Phtisie humaine, par G. Butel, vice-président de la Société de médecine vétérinaire pratique.

Paris, chez Asselin et Houzeau.

Nouvelles

Depuis le 9 août, l'observation de 24 heures imposée dans les ports français de la Méditerranée aux provenances de l'Italie continentale, du cap Santa-Maria di Leucca, à Naples inclusivement, est portée à trois jours.

Une observation de 24 heures est imposée aux mêmes provenances dans les ports de l'Océan et de la Manche.

* *

— M. Paul Gibier, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, est chargé d'une mission en vue d'étudier la fièvre jaune dans les pays où elle sévit ordinairement et de la combattre par des moyens prophylactiques.

Le gérant redacteur en chef : D Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Nos 35 et 36 — 13 Année. Paraissant le Dimanche 18 Septembre 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. — DÉPARTEMENTS 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivol

HYGIÈNE PUBLIQUE

Guerre à l'alcool

Les gouvernements étrangers se préoccupent de plus en plus des dangers de l'alcoolisme et cherchent tous les moyens possibles pour enrayer la marche progressive du fléau moderne.

Le Parlement belge a voté cette année une loi qui punit de la prison et de l'amende les ivrognes, et les cabaretiers, qui spéculent sur leur état d'ivresse. Elle ne reconnaît pas les dettes faites dans les cabarets, elle prohibe la vente de l'alcool dans les maisons de débauche. Mais ce n'est pas encore assez.

Le deuxième Congrès international contre l'abus de l'alcool, qui vient de se tenir à Zurich, devait conclure à l'abstinence complète de toutes les boissons alcooliques, en raison des conséquences toxicologiques et pathologiques qu'elles engendrent. La cause de l'invasion de la « *peste alcoolique* », a dit M. Millot, directeur du bureau de la statistique, revient au mauvais système fiscal des cantons non vinicoles, qui diminue l'importation du vin et de la bière et favorise les distilleries de mauvaises eaux-de-vie. D'ailleurs, l'alcool n'est nécessaire ni à l'homme malade ni à l'homme sain, a déclaré le Dr Drysdale, médecin des hôpitaux de Londres, et l'abstinence complète de cette boisson, qui n'a aucune valeur nutritive, est essentiellement favorable à la santé et à la longévité.

La guérison de l'alcoolisme, considéré comme maladie, a été proposée avec raison par plusieurs orateurs, par l'internement, pendant dix ou douze mois, dans des asiles spéciaux analogues aux asiles d'aliénés.

D'après une statistique très exacte faite par le Dr Drysdale, il résulte que le peuple anglais dépense annuellement 130 millions de livres sterling (plus de trois milliards) pour les boissons alcooliques ! Et pour lutter contre leur funeste action, M. Capper a montré l'utilité des *Cafés de tempérance*, à Liverpool, où, pour dix centimes, on fournit une consommation saine aux ouvriers : Thé, café, cacao.

Enfin, comme il l'avait déjà écrit dans le *Brit. Med. Journal*, le Dr Croothers vient de faire sur la *Maladie de l'ivresse* une communication très intéressante au *Congrès international des sciences médicales de Washington*. Cette affection doit être considérée, d'après notre savant confrère, comme une psychose coïncidant avec une dégénérescence des éléments anatomiques de l'encéphale, psychose souvent héréditaire ou consécutive à une maladie quelconque. D'après cela, on peut conclure que le traitement de la *Maladie de l'ivresse* s'impose comme celui de toutes les maladies, d'autant plus que l'expérience a déjà donné des résultats favorables : sur 3,000 cas observés dans les 50 hôpitaux pour ivrognes des Etats-Unis, 35 0|0 des malades en traitement, pendant au moins un an, ont été guéris d'une manière définitive, alors que tous les moyens thérapeutiques employés à domicile avaient été épuisés sans succès.

D'après ce qui se passe chez les autres nations, n'y aurait-il pas lieu d'essayer chez nous de sortir de la période d'études et de frapper le fléau alcoolique avec énergie ? Sans égaler les Anglais, il faut savoir en effet que la consommation de l'alcool suit en France une marche envahissante, que de 891,500 hectolitres en 1850, elle atteint aujourd'hui 1,864,844 hectolitres, c'est-à-dire que la dépense de l'ouvrier chez les débitants monte à 1,600,000, sans compter un milliard pour représenter les salaires perdus !

Allons ! messieurs les législateurs : à la besogne, faites rapidement une loi contre le poison alcoolique, arrêtez cette horrible dégénérescence de notre race produite par l'ivrognerie, inspirez-vous des intérêts de la Patrie, et ne songez pas aux conséquences électorales du vote qu'on attend de vous.

Dr DUPOUY.

Épidémie de suette du Poitou

RAPPORT LU A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Sur l'épidémie de suette qui a sévi dans le Poitou, pendant les mois de juin et juillet derniers

Description de la suette :

Les symptômes moyens de la *première période* sont les *sueurs*, la *fièvre*, un *état de faiblesse générale* et des *phénomènes nerveux* de diverse nature.

Les sueurs sont d'abondance très variable, continues, et affectent un caractère paroxystique très net.

La fièvre est généralement modérée, mais dans les cas graves d'emblée elle peut atteindre et dépasser 40°.

La faiblesse, le malaise général sont très marqués, il s'y joint souvent une céphalalgie très vive.

Les phénomènes nerveux sont : des *étouffements* continus et paroxystiques sans aucune lésion pulmonaire ; un *sentiment de constriction*, de barre épigastrique, des *palpitations*, de l'*agitation* et du *délire*. Quelquefois il existe des *crampes* et des *contractures* survenant par accès dans les muscles du mollet et dans la main. Il existe encore dans cette période deux phénomènes très fréquents qui n'ont pas jusqu'ici été remarqués par les auteurs, ce sont des épistaxis et la toux.

Deuxième période : Eruption. — Celle-ci se montre habituellement le quatrième jour à dater du début ; elle s'annonce par des *démangeaisons* des *picotements* et par une augmentation des troubles nerveux.

Dans l'éruption de la suette, il y a deux éléments à considérer :

1° L'éruption de miliaire proprement dite, c'est-à-dire la papule miliaire se transformant plus tard en vésicule, s'ouvrant et s'exfoliant enfin au dernier degré de son évolution ;

2° L'exanthème qui sert de substratum à l'éruption miliaire. Cet exanthème est essentiellement polymorphe, il varie d'un malade à l'autre, et chez le même malade d'un jour à l'autre. Ses caractères permettent de le

classer sous trois formes : rubéolique, scarlatiniforme et *hémorrhagique*.

L'éruption d'emblée rubéoliforme peut persister sous cette apparence ; elle peut être d'emblée scarlatiniforme et se montrer telle pendant toute la durée de la maladie. L'éruption se montre d'abord sur la face, elle atteint ensuite le cou, les membres supérieurs et le tronc; enfin, en dernier lieu, les membres inférieurs sont envahis, mais ordinairement à un moindre degré que le reste du corps.

On a décrit sous le nom de miliaire blanche une variété spéciale d'éruption consistant en vésicules diaphanes siégeant sur une peau de teinte normale; ce phénomène ne nous a pas paru avoir grande importance.

L'éruption se constitue souvent d'une seule poussée et, de la face où elle débute, elle envahit toute la surface cutanée en vingt-quatre ou quarante-huit heures; mais dans des cas qui sont loin d'être rares, elle se fait en plusieurs temps espacés par des intervalles très appréciables. Les nouvelles poussées sont annoncées par une reprise des phénomènes généraux.

Les sueurs diminuent quand la poussée éruptive s'est faite, la fièvre est moins vive et les phénomènes nerveux s'apaisent.

C'est dans cette deuxième période qu'on observe quelquefois un ralentissement du pouls très marqué, que nous avons vu tomber jusqu'à 55 pulsations. Le malade tousse souvent et l'auscultation fait percevoir des râles de bronchite. La constipation persiste. Jamais on ne constate d'albuminurie. Les épistaxis se montrent encore dans cette période, ainsi que des hémoptysies et plus rarement des hémorrhagies intestinales.

Troisième période : Desquamation. — Elle est due au moins en grande partie à l'exfoliation des vésicules miliaires et se présente sous deux formes : 1° Desquamation par *points isolés*, desquamation *en collerette* : 2° desquamation à grands lambeaux, desquamation écailleuse, en doigts de gant.

La desquamation marque la troisième période de la maladie; mais il ne faut pas croire qu'elle ne se montre que lorsque l'éruption est terminée ; elle la suit immédiatement, elle l'accompagne même.

La maladie est en réalité terminée quand l'éruption commence à pâlir, quand l'état général s'améliore, quand la fièvre tombe. C'est à ce moment et ordinairement vers le huitième ou le dixième jour, dans les cas moyens, que le malade quitte son lit et entre en convalescence.

Convalescence. — Ce qui la caractérise surtout, c'est sa lenteur, son incertitude, il semble que le malade ne parviendra jamais à recouvrer sa santé. La suette miliaire la plus bénigne, celle même qui reste à l'état d'ébauche, est suivie d'une convalescence longue et pénible.

Les convalescents se présentent avec une teinte anémique très prononcée, ils sont mal assurés sur leurs jambes : il y a souvent de l'œdème des membres inférieurs, les muscles de la face sont agités de tremblements fibrillaires, la langue tremble à la façon de celle des paralytiques généraux. Le malade a de l'insomnie, une anorexie très tenace; il est à la moindre fatigue repris de sueurs abondantes.

On rencontre encore pendant cette période, quelques autres phénomènes intéressants, mais extrêmement rares : crises rectales spasmodiques, crises névralgiques intercostales, irrégularités du cœur, etc.

Dans quelques cas, la suette laisse après elle des troubles mentaux plus persistants : accès de manie, de mélancolie, etc.

Formes cliniques. — La suette miliaire est une affection généralement bénigne; la description qui précède s'applique aux cas d'intensité moyenne, mais il est deux variétés qui s'écartent notablement de ce type : l'une en diffère par son extrême gravité, l'autre par sa bénignité; l'une est la *suette miliaire mortelle*, l'autre la *suette miliaire ambulatoire*.

Suette miliaire rapidement mortelle. — La rapidité de cette forme est vraiment extraordinaire ; elle est caractérisée par des sueurs profuses, une température très élevée, de l'agitation, du délire, des étouffements, etc. Presque toujours le mal survient avant l'apparition de l'éruption ou tout à fait au début de celle-ci. Les malades chez qui l'éruption s'est faite sont le plus souvent hors de danger; la mort peut cependant survenir au milieu d'une deuxième poussée éruptive.

Un phénomène qui a frappé tous les médecins, c'est l'extrême rapidité de la décomposition cadavérique dans tous ces cas.

Suette à forme ambulatoire. — Dans cette forme, c'est debout, presque sans interrompre son travail, que l'individu fait sa maladie et, dans la grande majorité des cas, c'est en plusieurs temps, par plusieurs poussées que l'éruption se constitue. Cette éruption est d'ailleurs le plus souvent très discrète.

Les *rechutes* ne sont pas rares dans la suette miliaire ; elles se font souvent à une époque tardive, pendant les premiers temps de la convalescence.

PRONOSTIC. — Il n'est pas facile à établir, et doit être réservé dans tous les cas. Après l'éruption, le danger est moindre; le plus ou moins de confluence de celle-ci ne paraît pas avoir d'importance.

Le *pronostic* varie en gravité avec l'âge. Bénin dans l'immense majorité des cas chez les enfants, il s'aggrave chez les adultes.

Le DIAGNOSTIC semble des plus faciles. Cependant, il y a une forme de cette maladie qui, chez quelques adultes et surtout chez les enfants, affecte avec la rougeole une ressemblance très grande. La période prodromique de cette forme débute, en effet, comme celle de la rougeole : le malade tousse, il y a quelquefois du coryza, plus souvent du larmoiement, mais on voit

DÉPRAVATION DES MŒURS DANS LA SOCIÉTÉ ROMAINE

La Prostitution matronale

La prostitution élégante a toujours eu, en effet, pour résultat de porter la démoralisation dans la famille. Les grandes courtisanes attirent à elles les hommes mariés, et les femmes légitimes sacrifient souvent leur honneur pour disputer aux autres leurs éphémères succès. Elles tiennent à honneur de ravir à leurs rivales une part de leurs triomphes et des adulations que les hommes leur accordent. C'est dans ce but qu'on vit les matrones venir, comme les grandes *meretrices*, se montrer sur la voie sacrée. Comme celles-ci, elles voulurent avoir leurs litières, se pavaner sur de riches coussins, se faire suivre d'un cortège nombreux de serviteurs. Elles prirent leurs modes, copièrent leurs toilettes extravagantes, et, finalement, voulurent avoir aussi des amants, patriciens ou plébéiens, poètes ou manants, libres ou esclaves, hommes ou eunuques. Elles créèrent, en un mot, la *Prostitution matronale.* « Les servantes, qui escortaient le véhicule où elles se montraient dans une mise plus qu'indécente, s'écartaient, dit M. Walkenaer, à l'approche des jeunes gens efféminés, *effeminati,* dont les doigts étaient chargés de bagues, la toge toujours élégamment drapée, la chevelure peignée et parfumée, le visage bigarré par ces petites mouches, au moyen desquelles nos dames, dans le siècle dernier, cherchaient à rendre leur physionomie plus piquante. On remarquait aussi, dans ces mêmes lieux, des hommes dont la mise faisait ressortir les formes athlétiques et qui semblaient montrer avec orgueil leurs forces musculaires. Leur marche rapide et martiale offrait un contraste complet avec l'air composé, les pas lents et mesurés de ces jeunes jouvenceaux, aux cheveux soigneusement bouclés, aux joues fardées, jetant de côté et d'autre des regards lascifs. Ces deux espèces de promeneurs n'étaient le plus souvent que des gladiateurs ou des esclaves ; mais certaines femmes d'un haut rang choisissaient leurs amants dans les classes infimes, tandis que leurs jeunes et jolies suivantes se conservaient pures contre les attaques des hommes de leur condition, et ne cédaient qu'aux séductions des chevaliers et des sénateurs. »

bientôt apparaître d'autres phénomènes insolites dans une rougeole : *sueurs* plus ou moins abondantes, *étouffements, vomissements, épistaxis*, etc.

L'éruption n'est pas retardée jusqu'au sixième jour, elle se fait le plus souvent dès le deuxième jour. Au premier abord, cette éruption ressemble à celle de la rougeole, mais on ne tarde pas à découvrir avec le doigt, au niveau des plaques rubéoliques, de petits points acuminés qui donnent à la peau une apparence grenue. La desquamation est souvent furfuracée, comme dans la rougeole, mais dans l'immense majorité des cas elle se montre par plaies isolées et affecte la disposition écailleuse ou à grands lambeaux. La langue revêt l'aspect framboisé qu'on lui connaît dans la scarlatine.

La forme rubéolique de la suette est le plus souvent bénigne, mais elle tue quelquefois, et avec grande rapidité, au milieu de phénomènes nerveux intenses. La forme rubéolique comporte des *poussées éruptives* apparaissant pendant la convalescence, elle comporte aussi des *rechutes*. On voit donc qu'elle comprend, avec quelques-uns des éléments primordiaux de la rougeole, des éléments étrangers à cette affection.

Mais ce qui différencie surtout la force rubéolique de la suette de la rougeole, ce sont ses caractères épidémiologiques :

1° La forme rubéolique de la suette apparaît dans des pays qui ont eu récemment une épidémie de rougeole et elle y touche un nombre considérable d'enfants ;

2° Elle récidive dans la même épidémie sur les mêmes enfants ;

3° Dans une même habitation on voit souvent les parents alités, malades de suette classique ; leurs enfants ont été atteints avant eux ou le seront ensuite, mais sous la forme rubéolique ;

4° L'incubation de cette forme est, dans certains cas bien notés, de 24 heures.

Il existe donc chez les enfants et chez les adultes une forme spéciale de suette se rapprochant de la rougeole au point de vue symptomatique, maic en différant absolument par quelques caractères *cliniques* et surtout par ses caractères *épidémiologiques*.

De tout temps on a signalé une relation entre les épidémies de suette et de rougeole, et de tout temps les auteurs ont parlé de rougeole *hybride, modifiée par la suette*, etc. Dans toutes ces rougeoles compagnes de la suette, depuis celles décrites par Parrot, en 1841, jusqu'à l'épidémie de rougeole qui a été signalée en 1887 dans les pays où sévissait la suette, il paraît aujourd'hui certain qu'on a eu affaire à la forme rubéolique de cette maladie.

La question des rapports de la rougeole avec la suette, de l'existence épidémique parallèle de ces deux affections, de leur soi-disant réaction l'une sur l'autre, se trouve ainsi singulièrement simplifiée.

Origine de l'épidémie de 1887. — L'épidémie de 1887 a-t-elle eu pour origine le réveil sur plusieurs points à la fois et presque à la même époque de foyers endémiques toujours mal éteints, ou bien n'a-t-elle eu qu'une seule origine, un seul foyer qui, se réveillant tout à coup, aurait propagé la maladie dans toute la zone atteinte ? Nous laissons la questions sans pouvoir la résoudre. En tout cas, nous n'avons pu saisir aucun lien entre la suette et l'impaludisme.

L'épidémie de 1887 a atteint un nombre considérable d'individus : elle en a tué fort peu. Grande *intensité*, peu de *gravité*, voilà ses deux caractéristiques. Un fait majeur encore dans cette épidémie, c'est le nombre véritablement colossal des enfants qui ont été atteints comparé à celui des adultes frappés.

C'est là où l'épidémie a été générale, où elle a frappé adultes et enfants, qu'elle a eu le plus de gravité ; c'est là où elle a été surtout infantile, qu'elle en a eu le moins. En résumé, la suette est grave, à un degré variable (33 à 5 0/0) chez les adultes, elle est beaucoup plus bénigne chez les enfants.

Contagion. — La suette miliaire est éminemment contagieuse. Sans doute cette contagion n'est pas inévitable, et tous ceux qui s'y exposent ne prennent pas la maladie. Il serait très intéressant de connaître les modes de transmission du contage ; mais c'est là une question que nous n'avons pu résoudre. Nous pouvons dire seulement que l'eau potable nous paraît hors de cause et que la suette a l'air de se transmettre à la façon de la rougeole et de la scarlatine.

Quant à l'*incubation*, elle peut être très courte, durer moins de vingt-quatre heures ; nous connaissons la durée maxima ? Nous ne possédons, quant à présent, aucun fait qui nous permette de tenter de l'établir.

Organisation du service sanitaire. — Le but à atteindre était double : 1° organiser la désinfection dans les foyers alors en activité ; 2° empêcher l'épidémie de s'étendre.

Les mesures de désinfection ont consisté en : 1° désinfection des chambres, des vêtements et des objets de literie des malades à l'acide sulfureux ; 2° désinfection des linges par une lessive au sulfate de cuivre ; 3° blanchiment des murs à la chaux.

En outre, deux étuves mobiles à désinfection par la vapeur sous pression furent expédiées de Paris et donnèrent de très bons résultats. La désinfection par ce procédé étant véritablement efficace et peut-être la seule efficace, c'est elle qu'on devra chercher toujours et partout à réaliser.

Si maintenant nous envisageons dans leur ensemble les mesures que nous avons appliquées dans les contrées touchées par l'épidémie, nous pourrons dire que notre action n'a pu avoir tous les résultats qu'on aurait été en droit d'en attendre, si nous avions agi sur une surface de pays moins étendue, dans des communes moins disséminées, si notre organisation n'avait pas été tout entière à créer ; les conditions où nous étions placés étaient véritablement des plus défavorables. Sans prétendre que notre action ait eu une inefficacité absolue, il nous sera permis de dire qu'elle a été

Les histrions, les gladiateurs, les comédiens, étaient, en effet, les amants préférés des grandes dames romaines. Dans sa sixième satire, qu'il leur a consacrée, Juvénal a fait l'historique de leurs honteuses prostitutions, comme nous l'avons écrit dans notre travail sur la *Médecine et les mœurs de la Rome antique*. Perse ne leur a pas non plus ménagé ses critiques et ses épigrammes. Et Pétrone les a décrites « prenant leurs amours dans la fange, parce que leurs sens ne s'éveillent qu'à la vue d'un esclave, d'un valet à robe retroussée. D'autres raffolent, ajoute-t-il, d'un gladiateur, d'un muletier poudreux, d'un histrion qui étale ses grâces sur la scène. Ma maîtresse est de ce nombre : elle franchit les gradins du Sénat, les quatorze bancs des chevaliers, et va chercher au plus haut de l'amphithéâtre l'objet de ses feux plébéiens. »

A un moment donné, quand les mœurs asiatiques se répandirent dans la société romaine, celle-ci prit pour règle cette maxime d'Aristippe : *Vivamus dum licet esse, bene*. La vie n'avait d'autre but pour elle que le plaisir, les fêtes, les jeux du cirque, la table et la volupté. Les *comessationes*, qui avaient tant d'attraits pour elle, étaient des festins qui duraient du soir à l'aurore, des orgies, auxquelles présidaient Priape, Comus, Isis, Vénus, la *Volupia* et la *Lubentia*, et qui se terminaient dans l'ivresse, la débauche et l'épuisement de toutes les forces organiques. Le jour était consacré au sommeil et aux bruyants et impudiques ébats dans les bains publics.

Pour se rendre exactement compte des vices et des désordres du peuple romain, il faut lire les poètes satiriques et principalement le *Satyricon* de Pétrone. Celui-ci nous raconte la rivalité de deux hommes épris tous les deux du même giton, puis le viol, publiquement consommé, par ce méprisable petit personnage, sur la jeune Pannychis âgée de sept ans, déjà initiée à tous les mystères de la prostitution, les scènes d'obscénités d'une vieille enchanteresse avec un jeune homme blasé et impuissant, le festin du vieux et ignoble Trimalcion, avec tous les raffinements d'une opulence vaniteuse, d'une bestiale goinfrerie et de la luxure la plus effrénée.

Dans ce repas pantagruélique, qui n'est que la critique des orgies impériales, on assiste entre chaque service aux pantomimes dégoûtantes des acrobates, aux dialogues épicés des bouffons, aux danses voluptueuses des almées indiennes dans toute leur nudité, sous le voile diaphane qui les couvre, à

utile ; elle a donné tout ce qu'on pouvait en attendre en l'espèce, c'est-à-dire encore trop peu de chose, mais assurément quelque chose.

ACADÉMIE DES SCIENCES

M. A. Chauveau a présenté une note de M. Galtier, intitulée : *Dangers des matières tuberculeuses qui ont subi le chauffage, la dessiccation, le contact de l'eau, la salaison, la congélation, la putréfaction.*

« Le suc du muscle d'un animal phthisique est, comme le sang, parfois virulent, ainsi que l'ont démontré des expériences diverses, et notamment celles de M. Toussaint. Il n'y a pas longtemps encore que j'ai vu des lapins devenir tuberculeux, dans les proportions de 2 sur 3, à la suite d'injections intra-veineuses de suc musculaire de vache phtisique ou de lapin mort de tuberculose expérimentale. Il est donc démontré une fois de plus que, si la viande des bêtes phtisiques n'est pas toujours dangereuse, il y a des cas où elle l'est ; et elle l'est d'autant plus sûrement, comme l'a prouvé M. Toussaint, qu'elle a été plus incomplètement chauffée ou plus incomplètement cuite dans ses parties profondes. En effet, tandis que du suc musculaire et du lait préalablement tuberculisés n'ont pas transmis la maladie aux lapins qui en ont reçu dans la veine, après un chauffage poussé jusqu'à l'ébullition, il en a été tout autrement quand ces matières avaient été soumises à une température moins élevée. Ainsi j'ai rendu tuberculeux des lapins en leur inoculant du suc musculaire et du lait chauffés à des températures qui ne dépassent pas le centre d'un gros morceau de viande cuit sur le gril ; j'ai donné la maladie à des cobayes en leur inoculant de la matière tuberculeuse qui, après avoir été enfermée dans des tubes scellés à la lampe, avait subi pendant vingt minutes un chauffage à 60°, ou pendant dix minutes un chauffage à 71°. Le conseil donné par M. Toussaint, il y a quelques années, mérite donc d'être suivi : la viande d'un animal tuberculeux ou suspect ne doit pas être mangée saignante.

« La dessiccation à une certaine température ne stérilise pas le virus tuberculeux : elle facilite même sa conservation ultérieure. Depuis longtemps déjà l'expérimentation a établi cette vérité ; et, plus d'une fois, j'ai eu, comme bien d'autres, l'occasion d'en reconnaître l'exactitude dans le cours de mes recherches. J'ai notamment fait développer la maladie en employant des matières desséchées à diverses températures inférieures à 30°, en inoculant par injection hypodermique, intra-péritonéale, intra-veineuse, ou par pulvérisation dans les voies respiratoires, des matières desséchées depuis quinze jours, un mois, trente-huit jours. J'ai constaté aussi que la salaison peu prolongée ne détruit pas la virulence des matières tuberculeuses ; des cobayes, inoculés avec le produit d'organes soumis pendant quarante-huit heures à l'action du sel de cuisine employé à raison de 6 grammes pour 16 grammes de matière à saler, ont contracté la maladie. Tous ces faits sont bien de nature à légitimer les mesures que l'on tend de plus en plus à conseiller pour la destruction, la dénaturation et la désinfection des matières tuberculeuses ; et il en est de même de ceux qui suivent.

« Le séjour dans des eaux qui se renouvellent ou qui ne se renouvellent pas, laisse toujours intacte la virulence tuberculeuse. Ainsi, j'ai transmis la maladie à de nombreux lapins en leur inoculant des rates tuberculeuses conservées en petits fragments pendant huit, dix, quinze, dix-sept jours dans l'eau à 3° et 8° de température et arrivés à un degré plus ou moins avancé de putréfaction. D'ailleurs, la putréfaction à l'air libre dans l'obscurité ou à la lumière respecte longtemps les germes de la tuberculose ; j'ai, en effet, rendu malades et fait mourir phtisiques des cobayes et des lapins en leur inoculant soit du lait ou du petit-lait abandonné, après tuberculisation préalable, à la putréfaction pendant cinq et dix jours, soit du suc de rate ou de poumon tuberculeux en putréfaction depuis dix et vingt jours dans un milieu dont la température variait chaque jour de 8° à 20°.

« En résumé, donc, le virus de la tuberculose est doué d'un pouvoir de résistance tel, qu'il peut conserver son activité dans les eaux, dans les matières putréfiées, à la surface des objets, malgré la dessiccation, malgré les variations de température et malgré la congélation. Si l'on considère, d'autre part, que les malades excrètent souvent des quantités considérables de matière virulente, qu'ils en rejettent dans les milieux extérieurs, non seulement avec leurs produits de sécrétion pathologique, mais encore avec certains produits de sécrétion physiologique, on est bien forcé de ne pas méconnaître les dangers que créent pour l'hygiène de l'homme

---

toutes les contorsions lubriques des baladins, à l'embrasement érotique de tous les convives. Et pour achever le tableau, Pétrone n'oublie pas de nous présenter la maîtresse de la maison, Fortunata, la femme légitime de l'amphytrion, se livrant aux désordres de la prostitution matronale, avec Scintilla, l'épouse d'Habinnas, l'hôte de Trimalcion. Cela se passe avant le dessert, quand les fumées du vin ont chassé le dernier sentiment de pudeur des invités : « A un signal de leur maître, tous les esclaves se mirent à appeler Fortunata à trois et quatre reprises. Elle arriva enfin. Sa robe, retroussée par une ceinture vert pâle, laissait apercevoir en dessous sa tunique couleur cerise, ses jarretières en torsade d'or et ses mules ornées de broderies de même métal. Elle se plaça sur le même lit qu'occupait Scintilla qui lui en témoigna sa satisfaction. Elle l'embrassa et elles en vinrent à un tel degré d'intimité que Fortunata offrit ses bracelets à Scintilla... Cependant, les deux amies déjà étourdies par le vin, se mettent à rire entre elles, et, dans leur ivresse, se jettent au cou l'une de l'autre. Mais tandis qu'elles se tiennent ainsi étroitement embrassées, Habinnas se lève en tapinois, et saisissant Fortunata par les pieds, lui fait faire la culbute sur le lit. Ah ! Ah ! s'écria-t-elle, en voyant ses jupons retroussés par dessus ses genoux. Soudain elle se rajuste ; et, se jetant dans les bras de Scintilla, cache sous son mouchoir un visage que la rougeur rend encore plus indécent (1). »

Après cela, que pouvait-on faire pour clore cette nuit bachique ? se livrer aux dernières libations devant la figure en pâtisserie de Priape, et crier, en se soulevant sur le lit : *Le ciel protège l'empereur, père de la patrie ! Consurreximus altius, et Augusto, patri patriae feliciter ! diximus.*

Mais ce n'est pas tout encore. Les convives se préparent à partir, Habinnas se met à faire l'éloge d'un de ses esclaves, qui est circoncis, qui a le regard de Vénus, quoiqu'il louche un peu... Scintilla l'interrompt, lui fait une scène de jalousie et lui reproche d'avoir fait de ce scélérat d'esclave son mignon, celui qui portera un jour la marque d'infamie. A son tour, Trimalcion couvre aussi de baisers un de ses esclaves. Fortunata, réclamant alors ses droits d'épouse, accable d'injures son mari, et crie à haute voix qu'il est bien ordurier, bien infâme, de se livrer ainsi sans contrainte à ses honteux pen-

(1) Satyricon cap LXVII.

et des animaux les diverses matières qui peuvent contenir des agents de maladie, telles que les immondices provenant de maisons où se trouvent des personnes phtisiques et les litières, fumiers ou purins des étables où sont logés des animaux tuberculeux. Les bêtes malades souillent de leurs excrétions les divers objets qui sont à leur portée, l'eau des abreuvoirs; leurs excréments peuvent entraîner avec eux de la matière virulente en cas de tuberculose intestinale; il en est de même des urines, quand les reins sont envahis par les lésions. J'ai, en effet, donné la tuberculose à des lapins en leur injectant dans une veine de faibles doses d'urine recueillie dans la vessie d'autres lapins morts de tuberculose généralisée.

« La conclusion à tirer de ce qui précède est qu'il est indispensable d'exiger la désinfection de tous les objets souillés par les animaux tuberculeux, de leurs excrétions, des locaux occupés par eux, des fumiers et des purins qui en proviennent, afin de prévenir la dissémination de la maladie et sa transmission à l'homme. »

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

ASSOCIATION MÉDICALE BRITANNIQUE (1887)

De la folie à deux

M. Hack Tuke (de Londres). — Il est difficile de trouver un équivalent anglais pour cette forme d'aliénation mentale, aussi me servirai-je de la désignation française.

La folie à deux survient, en général, chez les personnes émotionnées et attristées par la vue d'un membre de leur famille atteint d'aliénation mentale, surtout lorsqu'elles ont été appelées à remplir les fonctions de garde-malade; on désigne aussi par ce terme les cas de folie se développant simultanément chez deux individus sous la même influence; le nom de folie à deux n'est pas toujours strictement exact, car plus de deux personnes peuvent en être atteintes. Dans une autre catégorie de cas, un aliéné communique à un autre aliéné la forme spéciale de délire dont il souffre lui-même; ou bien encore, deux jumeaux deviennent fous simultanément.

Je crois que l'influence de l'aliéné sur l'individu sain est exceptionnelle et que dans les cas où elle se produit, l'individu supposé sain est en réalité un névropathe ou un faible d'esprit. Les femmes sont plus sujettes que les hommes à cette forme de folie; en outre, les idées délirantes qui se transmettent d'une personne à une autre, sont le plus souvent plausibles et ont une base apparente de réalité.

La folie à deux n'est qu'une exagération de l'influence psychique qui existe normalement entre deux individus sains d'esprit. Il n'en est pas moins vrai que la présence d'un aliéné dans une famille peut être une source de danger pour ceux qui l'entourent; il ne faut jamais permettre à une jeune fille de soigner sa sœur atteinte d'aliénation mentale.

La base du traitement, dans la folie à deux, est un changement prompt et complet de l'entourage.

De l'aliénation mentale survenant après l'usage des anesthésiques

M. Savage (de Londres). — Les causes de l'aliénation mentale sont souvent multiples, et il n'est pas facile de faire la part de chacune d'elles. Les causes prédisposantes peuvent exister longtemps avant qu'un accident quelconque détermine l'apparition des symptômes. Nous savons cependant que les agents qui produisent des désordres psychiques temporaires peuvent aussi, dans certains cas, être la source de troubles persistants; tout agent qui cause du délire peut aussi produire une aliénation mentale qui, le plus souvent, revêt la forme délirante. Le désordre psychique, ainsi produit, peut disparaître au bout de quelque temps ou aboutir à la démence, parfois aussi à la paralysie générale.

C'est ainsi que le délire causé par l'alcool, la fièvre, la belladone, le shock, peut se continuer sous forme de manie aiguë. Le chloroforme, administré à un aliéné convalescent, peut déterminer la réapparition des désordres psychiques; il en est de même parfois après un intervalle assez long (deux ans, par exemple), de guérison complète; j'ai observé un cas de ce genre dans lequel la guérison est survenue subitement.

---

chants. Enfin, à tous ces noms elle ajoute celui de chien! Trimalcion exaspéré de cet outrage lance une coupe à la tête de Fortunata. Celle-ci se met à crier...

Arrêtons-nous maintenant. Le tableau est complet; nos lecteurs peuvent se prononcer sur les mœurs de l'aristocratie romaine.

Il est certain que le *Satyricon* de Pétrone n'est pas un document historique, que l'auteur n'a écrit qu'un roman, et que ses personnages appartiennent à la fiction. Mais personne ne conteste que son œuvre est une étude de mœurs, et il faut reconnaître, dans les scènes symboliques qu'il a écrites, avec un grand talent et une remarquable indépendance de caractère, les nuits scandaleuses de la cour de Néron. Et cette sanglante satire avait tellement le mérite d'avoir touché juste, que le Sardanapale romain signa l'arrêt de mort de l'auteur. La satire de Pétrone n'est-elle pas d'ailleurs la description de la société romaine telle que l'ont dépeinte tous les historiens latins? Eucolpe et Ascylte sont bien les débauchés décrits par Martial. Quartilla représente exactement la courtisane de Subure, Eumolpe est le portrait des poètes vaniteux qui pullulaient à Rome; et Chrysis, Circé, Philumène sont des types observés et naturels qu'on n'invente pas; Trimalcion enfin donne l'idée juste de l'impertinence, de la grossièreté de sentiments, de la vanité ridicule du parvenu, du croquant millionnaire, qui veut éblouir son monde par un faste de mauvais goût et une générosité tapageuse, qui le font mépriser de ses amis et de ses hôtes. En un mot, tous ces personnages sont vrais, toutes ces situations sont *vécues*, tous ces portraits sont pris sur nature.

Quant aux autres scènes d'orgies que nous voyons dans le festin de Trimalcion, on les retrouve, moins longuement décrites, peut-être, dans Juvénal, dans Suétone, dans Tacite, et dans un nombre considérable d'auteurs latins, qui ont eu le courage de dénoncer les infamies qui se commettaient dans les palais des Patriciens et à la cour des Césars. Cicéron, les résumait, dans un de ses plaidoyers, par ces mots qui étaient dans sa pensée tous synoymes: *Libidines*, *amores*, *adulteria*, *convivia*, *comessationes*.

Docteur Dupouy.

FIN

Une dame névropathe a été atteinte de manie aiguë après l'anesthésie par le protoxyde d'azote.

On a décrit plus d'un cas d'aliénation mentale à la suite de l'ovariotomie, mais il est difficile d'affirmer que l'anesthésique a été la cause des accidents qui ont parfois abouti à la paralysie générale et à la mort. On a remarqué aussi que chez certaines femmes accouchées dans la narcose chloroformique des symptômes d'aliénation mentale faisaient leur apparition, tandis que ces mêmes personnes, accouchées autrefois ou plus tard sans chloroforme, restaient saines d'esprit.

Dans la plupart de ces cas, il existait une névrose héréditaire ou acquise, et c'est là un point dont il est bon de tenir compte dans le pronostic d'une opération chirurgicale.

Découverte du bacille de la scarlatine

Les docteurs W. Allain Jamieson et M. Alexandre Edington (d'Edimbourg) annoncent dans le dernier numéro du « *British Medical Journal* » la découverte d'un bacille spécifique de la scarlatine. Le microbe a été isolé et cultivé, et l'on a découvert son caractère spécifique. Cette découverte tend à démontrer les conclusions récentes de Klein sur l'origine de la scarlatine, qui viendrait de la vache. Le docteur Edington dit qu'il est très bien prouvé que « ce bacille de la scarlatine est la cause particulière et unique de la fièvre scarlatine.»

Traitement de l'incontinence d'urine, par la suggestion hypnotique.

Soixante-dix-sept enfants, âgés de plus de trois ans, atteints d'incontinence d'urine, ont été traités par cette méthode.

Vingt-trois ont été guéris, après une ou deux séances, sans rechute; *vingt-trois*, après un plus grand nombre de séances, également guéris, mais qu'on n'a pas pu suivre; de sorte que pour ceux-ci on ne connaît pas exactement le résultat. *Dix* guérirent après un long traitement et ne furent plus soumis à l'observation, L'état de *neuf* s'améliora. *Quatre* ne vinrent qu'une fois. *Huit* ne guérirent pas du tout.

Ce traitement a donc réussi dans quatre-vingt-cinq cas sur cent. Pour l'étiologie, nous trouvons : un cas arrivé par suite de pneumonie, un par suite d'angine, un par suite de masturbation, deux sans cause apparente, et soixante-dix-huit atteints de cette affection depuis l'enfance.

(*Archiv of. pediat.*) MARCEL DUPOUY, trad.

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale* ; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

Malformation génitale et mariage

M. Polaillon. — J'ai été consulté par une jeune personne de 25 ans, pour savoir si, malgré certain vice de conformation, elle pouvait se marier.

Cette personne, qui n'a jamais été réglée, a toutes les allures et toutes les apparences d'une femme : les seins sont développés, la peau est fine, le bassin large. Au niveau des anneaux inguinaux, on voit deux grosseurs ressemblant à de petites hernies, et à droite on trouve un corps du volume d'un petit œuf de poule, mou, faisant ressentir par la pression une douleur spéciale et présentant une partie dure analogue à un épididyme.

De l'autre côté on trouve un autre corps ovoïde, anologue au précédent, mais plus petit.

La conformation extérieure de la vulve est exactement celle d'une femme bien conformée : l'ouverture vaginale seule est toute petite, non bordée d'un hymen, et conduit dans un cul-de-sac de 3 à 4 centimètres de longueur. Il ne semble pas y avoir d'utérus : le touché rectal combiné avec l'exploration vésicale ne fait rien trouver qui ressemble à un utérus, et surtout à un utérus où le sang des régles serait retenu.

Je n'hésite pas à considérer cette personne comme une femme, malgré l'absence d'utérus et de règles, et je regarde les tumeurs inguinales, qui n'ont jamais eu cependant de poussées congestives menstruelles, comme des ovaires. Je crois qu'en présence de la constatation d'absence d'utérus, il n'y a rien à tenter chirurgicalement pour agrandir ce cul-de-sac ; mais je pense, et c'est le conseil que j'ai donné, que cette personne, quoique femme, ne peut contracter honnêtement un mariage qu'après avoir averti celui qu'elle doit épouser.

M. Brouardel. — J'estime aussi qu'il est convenable que cette personne avertisse son futur mari, libre à lui ensuite de persister dans ses intentions.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LA HAUTE-VIENNE

Mesures contre la ladrerie

Comme pendant à la récente communication académique du Dr Ollivier sur les échinocoques, voici le résumé des mesures proposées par le Dr LEMAISTRE :

1° Faire bien cuire les viandes ;

2° Tuer le ver solitaire chez l'homme ;

3° Tuer les chiens atteints de ver solitaire et imposer une amende à leurs propriétaires ;

4° Etablir des latrines partout à la campagne ;

5° Elever de préférence des porcs de race étrangère ;

6° Toujours les parquer ;

7° Faire exécuter avec une grande énergie la loi qui déclare la ladrerie vice rédhibitoire ;

8° Saisir toute viande sursemée et l'enfouir profondément sous terre ;

9° Enfin recommander les plus grands soins de propreté à ceux qui manipulent les viandes fraîches : les bouchers et les charcutiers, par exemple, qui ne devraient jamais, après avoir dépecé un animal, mettre entre leurs dents le couteau sur lequel peuvent se trouver souvent le cysticerque et l'embryon hexacanthe.

THÉRAPEUTIQUE

Inhalations de sublimé dans le traitement de la diphthérie

Sur trente et un cas de diphthérie traités par les inhalations de sublimé, le Dr Julius Strumpf (*Munch. medic. Wochenschrift*, n° 12, 1808), n'a eu que deux décès : un enfant de huit ans mort

d'un croup très grave après deux séances d'inhalation seulement ; puis un second enfant de neuf ans qui succombe aux symptômes nerveux de la maladie.

Il a donc obtenu vingt-neuf succès sur trente et un cas. Jamais, à part la salivation, il n'observa de symptômes d'empoisonnement. 200 grammes de solution suffisent pour 50 inhalations. Chez les enfants de six ans, il emploie une solution de 20 centigrammes de sublimé dans 200 grammes d'eau, 10 centigrammes seulement pour les enfants de deux à six ans, et 5 à 7 centigrammes pour les moins âgés.

L'auteur termine en rappelant que les mêmes inhalations lui ont rendu de grands services dans le traitement de la phtisie au début.

Diarrhée verte infantile. (Hayem et Vigier.)

Acide lactique	2 gr.
Sirop simple	98 —
Essence de citron	1 goutte.

Mêlez et filtrez au papier.

Ce sirop ressemble tout à fait au sirop de limons, et se prescrit à la dose de 2 à 3 cuillerées à café par jour.

Aliment réparateur pour les enfants (Marteau).

La formule suivante est destinée au même but que le racahout, la farine lactée, etc. :

Farine de maïs rouge	500 gr.
Cacao caraque torréfié et pulv	100 —
Sucre en poudre vanillé	300 —

La dose à prendre en vingt-quatre heures est de 100 grammes. On délaye dans une tasse de lait et on fait bouillir pendant cinq minutes.

Sous l'influence de cette alimentation, il pénètre, en un mois, dans l'économie : 145 grammes de graisse assimilable de maïs ; 60 grammes de beurre de cacao ; 280 grammes environ de beurre de vache, et 25 grammes de phosphate de chaux provenant du maïs.

Blennorrhagie (*traitement*)

On admet généralement aujourd'hui que la blennorrhagie est une maladie parasitaire. L'observation semble prouver que le parasite ne peut vivre que dans un milieu acide, et les injections avec les liquides alcalins non irritants se présentent naturellement à l'esprit. Sur cette donnée, le Dr Castellan, après s'être assuré par le papier réactif de l'acidité du muco-pus, prescrit trois ou quatre injections chaque jour, avec une solution de bicarbonate de soude au centième. En général, sept ou huit jours de ce traitement suffisent pour produire une diminution notable de l'écoulement et une convalescence rapide. Ces injections font disparaître tout de suite la sensation de brûlure qui accompagne la miction.

(*The med. Record* et *Union méd*).

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Nos 37 et 38. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 2 Octobre 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

LES CONGRÈS

Nous sommes en ce moment en pleine saison de congrès médicaux : Congrès international de Washington, congrès de Toulouse pour l'avancement des sciences, congrès international d'hygiène et de démographie de Vienne, congrès international des sociétés de la Croix rouge de Carlsruhe, congrès des naturalistes et médecins allemands de Wiesbaden, congrès des sciences médicales de Pavie.

Nous approuvons certainement ces grandes assises annuelles de la science, mais peut-être ne faudrait-il pas tomber dans l'exagération. Nous ne voulons pas faire de personnalités, mais il nous semble qu'il y a, parmi les membres de ces différents congrès, quelques individualités qui tiennent beaucoup de place pour ne rien dire et pas mal de spécialistes, qui trouvent là un moyen de propagande et de réclame à bon marché. Nous pourrions citer tels de nos confrères qui abusent étrangement de la publicité bienveillante de la presse médicale, qui reproduit avec trop de complaisance leurs boniments et leurs prétendues découvertes. Leurs communications ne sont souvent que du vieux neuf plus ou moins bien accommodé à la sauce moderne, sauce aux microbes, aux bacilles, aux microzoaires de toutes les formes, et de toutes les dimensions. En résumé, s'il y a beaucoup à prendre, il y a beaucoup à laisser dans ce qui se dit dans les congrès. On peut ajouter aussi que presque toutes les questions manquent de discussion. Chacun vient pour son compte, à son tour, débiter au milieu de l'inattention générale le petit morceau de prose que la sténographie aura soin de reproduire et d'envoyer aux rédacteurs de journaux médicaux et politiques. Le moyen commence à être un peu usé et il y aurait lieu à l'avenir de réglementer plus sévèrement la tenue des congrès, d'éliminer tout ce qui sent la médiocrité. Autrement, cela ne serait bientôt plus qu'une foire charlatanesque où le public, — le bon public qui lit encore naïvement le compte rendu imprimé dans son journal, — serait abruti par les coups de tam-tam, de grosse caisse et de cymbales des uns et des autres.

DUPOUY.

CONGRÈS DE VIENNE

Modes de propagation de la fièvre typhoïde

M. Brouardel expose la propagation de la fièvre typhoïde par l'eau : 1° d'après les preuves tirées de l'observation de la propagation dans les épidémies. Il cite les expériences faites à Genève en 1884, mais il passe sous silence les nombreuses observations faites en France par de simples praticiens, — observations publiées, il y a 12 ans, par le *Moniteur de l'Hygiène publique* ; — 2° d'après les preuves tirées de l'examen microbiologique d'Eberth, de Chantemesse, de Widal et de quelques autres. Il admet la proposition de Lorain : la typhoïdette ou synoque conférant l'immunité de la fièvre typhoïde, comme la varioloïde de l'immunité de la variole.

Il constate que la propagation peut se faire également par l'air, comme l'a démontré M. Bouchard, par les émanations d'un égout, comme l'a mentionné le Dr Landouzy, par les émanations de tuyaux de latrines. Il pose comme conclusion la nécessité d'alimenter largement les grandes villes en eaux de source.

Enseignement de l'hygiène dans les Universités et écoles techniques

M. de Pettenkofer démontre l'utilité de l'hygiène pour les médecins, les architectes et les ingénieurs. La mortalité et la morbidité constituent, en effet, une dépense énorme dans tous les pays. La statistique apprend que la mortalité de 30 0/00 du nombre des habitants correspond à 1,05 cas de maladies et à 21,000 journées de traitement pour 1,000 habitants. En admettant que chaque journée représente 2 fr. 50 pour perte de travail et autant pour frais de traitement, on obtient pour la dépense annuelle 105,000 fr. par an, ce qui donnerait pour Paris, avec ses 2,500,000 habitants, 130250000 fr. D'après ces données, on comprend l'économie que pourraient faire les gouvernements en propageant dans toutes les classes de la société les principes de la science hygiénique, et par conséquent la valeur d'un ministère de l'Hygiène publique, déjà réclamé à l'Assemblée nationale, en 1871, par le Dr Dupouy.

CONGRÈS DE TOULOUSE

Organisation du service de la Santé publique

M. Henrot, de Reims, réclame la création d'un grand service d'hygiène publique. En attendant, il voudrait que le Gouvernement rendît obligatoire : 1° La déclaration des cas de maladies infectieuses, la désinfection des maisons où elles se produisent, l'isolement des malades atteints de ces affections.

M. Henrot demande la nomination d'un médecin sanitaire dans chaque commune, avec un Conseil d'hygiène communal. De plus, un bureau d'hygiène présidé par un médecin chargé d'adresser tous les jours un rapport à un directeur départemental.

Tous ces agents chargés de l'hygiène publique des communes seraient rétribués.

Nous espérons que les médecins ne seront jamais condamnés par une loi française à se porter dénonciateurs des maladies constatées par eux chez leurs clients. M. Henrot partage malheureusement l'opinion émise par quelques Jacobins de la profession, qui hantent probablement les environs de la rue de Jérusalem. On peut d'avance m'inscrire comme réfractaire à cette loi, si jamais elle passe ; et, avec moi, la grande majorité des membres du Corps médical. Notre honorable confrère a accepté la défense d'une idée émise par d'autres, sans s'être rendu compte des protestations que son adoption amènerait de notre part.

Les colonies sanitaires de vacances

M. Delvaille (de Bayonne) fait un grand éloge des colonies sanitaires de vacances où sont envoyés les enfants souffreteux des écoles primaires. Il a été à même de constater les meilleurs résultats obtenus cette année chez les enfants des écoles de Bayonne envoyés à Saint-Jean-de-Luz : augmentation du poids de l'enfant (1 kilog. en moyenne,) augmentation de la taille (6 millim. en moyenne), augmentation du périmètre de la cage thoracique (12 millim. en moyenne).

Peut-être y a-t-il dans les idées du Dr Delvaille une certaine exagération ! Bayonne est une petite ville, qui est admirablement située entre les montagnes et la mer, sur une élévation. Nous serions, nous Parisiens, très satisfaits d'y envoyer nos enfants en villégiature. On peut se demander, si les petits Bayonnais vont en vacances à Saint-Jean-de-Luz, où l'on enverra les petits scolaires de Saint-Jean-de-Luz !...

Les égouts des villes

M. Masson constate que les grandes villes du Midi ont un système d'égouts plus que primitif. A Toulon, les égouts sont inconnus. Les immondices sont déposées sur la voie publique. A Marseille, il est connu qu'elles vont empoisonner les eaux stagnantes du port. A Cette, la situation des égouts est déplorable. A Montpellier, les tuyaux d'écoulement sont trop étroits pour permettre l'entraînement des détritus et même des chiffons et papiers. A Nîmes, il y a des fosses fixes, mais il n'y a pas de système établi pour l'entretien des égouts. A Carcassonne, il n'y a pas d'égouts. A Toulouse, il n'y a que des fosses et des dépotoirs. En résumé, toutes les villes du Midi sont des foyers d'infection.

M. Masson propose, pour remédier à ce triste état de choses, un système de petite canalisation avec des tuyaux de poterie de 50 centimètres de diamètre. Cela ne coûterait pas cher, il est vrai; mais à un moment donné il pourrait peut-être se produire des obstructions que les systèmes de chasse seraient impuissants à vaincre. Cependant cette canalisation vaudrait mieux que rien du tout.

L'aération dans les locaux scolaires

M. Herscher réclame une meilleure aération dans les locaux scolaires dont l'air est vicié par le séjour des élèves. L'expérience faite par M. Vallon, au lycée Janson, le démontre péremptoirement : la quantité d'acide carbonique était quatorze fois plus grande dans les salles d'études occupées par les élèves qu'avant l'ouverture du lycée, c'est-à-dire quatre fois plus que la quantité maxima indiquée par les physiologistes.

Influence des déménagements sur les maladies épidémiques

M. de Musgrave-Claye, de Pau, a constaté que des enfants ont été atteints de rougeole en venant habiter des locaux occupés antérieurement par des familles chez lesquelles s'étaient produits des cas de la même fièvre éruptive. Il y a donc lieu de désinfecter les appartements avant d'y emménager.

Avis aux propriétaires.

Les constructions scolaires au point de vue de l'hygiène

M. Drouineau (de la Rochelle) réclame l'application du règlement de 1882 sur les constructions scolaires. Contrairement à ce qu'il prescrit, il y a plus de 50 élèves par classe, condition d'insalubrité au premier chef. Les préaux couverts et les cours n'ont pas les dimensions déterminées par le règlement. Les préaux n'ont pas 1 m. 25 par élève et les cours n'ont pas 200 mètres au moins avec un minimum de 5 m. c. par élève. La conclusion de M. Drouineau est l'adjonction d'un hygiéniste dans le comité des établissements scolaires.

Très bien.

CONGRÈS DES MÉDECINS RUSSES, DE MOSCOU

Un nouveau traitement de la phtisie.

Par le Dr Kremjansky, de Karkoff.

Ce système est basé sur la bactériologie et sur les résultats des expériences du professeur Koch, lesquelles ont permis de constater que le bacille pulmonaire peut être détruit par une faible solution d'aniline. Mais il a fallu chercher un moyen sûr de mettre l'aniline en contact avec le sang sans préjudicier à l'organisme. M. Kremjansky croit avoir atteint ce but par un appareil spécial qu'il a construit pour l'inhalation d'aniline. L'inhalation doit être poursuivie au point que le malade présente les premiers symptômes d'empoisonnement.

Aussitôt que son visage devient d'une couleur noirâtre, on remplace le tube de l'inhalateur d'aniline par un tube qui transmet dans les organes respiratoires de l'essence d'huile d'eucalyptus.

Cette opération fait disparaître immédiatement tous les symptômes d'empoisonnement.

M. Kremjansky affirme qu'il suffit de faire faire au phtisique cinq inhalations d'aniline au cours de deux jours pour détruire entièrement les bacilles. Dès lors, la guérison des cavernes pulmonaires prend un cours naturel, comme dans les plaies ordinaires.

Inoculation préventive de la fièvre jaune.

Communication au Congrès international de Washington

de M. Dominigos Freire (de Rio-de-Janeiro).

Le microbe spécifique dont la présence est constante dans le sang des individus atteints de la fièvre jaune, est susceptible d'être transmis à des animaux ; on réussit ainsi, par un procédé tout analogue à celui employé par M. Pasteur pour la rage, à atténuer ce virus qui, dès lors, constitue un agent protecteur contre une attaque future de fièvre jaune. Ce virus atténué, inoculé à des sujets sains, produit tous les symptômes de l'affection : forte fièvre, douleurs intra-orbitaires, parfois des vomissements et un léger ictère ; mais tous ces symptômes disparaissent sans traitement dans l'espace de 2-3 jours ; jamais je n'ai eu à déplorer ni cas de mort, ni aucun symptôme vraiment grave à la suite de ces inoculations préventives. Voici quels sont les résultats de mes inoculations :

Inoculations pratiquées en 1886 : 3,473.
Décès : 7.
Inoculations pratiquées en 1885 : 3,051.
Décès : 1.
Total des inoculations : 6,524.
Total des décès : 8.
Mortalité réduite à 0.1 0/0.

La plus grande partie des individus vaccinés appartenaient à la classe pauvre et vivant dans de mauvaises conditions hygiéniques ; tous étaient susceptibles de contracter la maladie étant étrangers et non acclimatés.

Le nombre des inoculés, par rapport à l'âge, est représenté comme suit en 1886 :

De quelques mois à 10 ans...				1491
De 11	ans à	20 ans......		606
De 21	—	30 —		527
De 31	—	40 —		391
De 41	—	50 —		296
De 51	—	60 —		133
Au-dessus de 60 ans........				29

Cette statistique nous montre l'absolue innocuité de l'opération même chez de petits enfants.

M. Freire présente un grand nombre de préparations microscopiques du microbe et en détermine les caractères ; il donne en outre un bref aperçu de sa méthode.

MISCELLANEA

Des effets des projectiles de petit calibre sur les tissus

Expériences de M. Chauvel

Les projectiles actuellement en usage dans les armes nouvelles sont des balles revêtues d'une enveloppe d'acier ; mais surtout elles sont petites et leur force de propulsion est très considérable.

Le projectile mesure 38 millim. de long sur 8 millim. de diamètre ; il pèse 16 grammes. Il offre la forme d'un cylindre, terminé par un cône très aigu. La cartouche qui le contient renferme 3 gr. 25 de poudre ; la vitesse initiale à pleine charge est de 550 mètres par seconde.

Tels qu'ils sont et dans les conditions où ils sont placés, ces projectiles, petits, non déformables, doués d'une vitesse considérable. passent, aux yeux des Allemands Rœger, Beck, pour des instruments de guerre destinés à éviter les ravages considérables propres aux projectiles anciens ; ce serait, suivant leur expression, la guerre *humanitaire* que la guerre effectuée avec le concours de ces balles.

Nous avons, pour vérifier l'exactitude de ces assertions, institué quelques expériences, dont voici les conclusions :

A courte distance et à pleine charge, cette balle donne les mêmes désordres que les projectiles en plomb du fusil Gras ; ce sont les mêmes plaies viscérales graves, presque fatalement suivies de mort ; les mêmes éclatements des os qui nécessitent l'amputation en un lieu toujours éloigné du siège du truamatisme.

La même balle peut traverser plusieurs corps humains et produire à la fin de sa course des désordes les plus graves avec dilacération des parties molles. J'ai superposé deux cadavres dans une de mes expériences et j'ai pu me rendre compte de l'étendue des dégâts en pareille circonstance. Sur un de mes deux sujets j'ai observé une plaie intestinale d'une étendue de plus de 2 centimètres et peu en rapport par conséquent avec la petitesse du projectile.

Enfin, pour conclure, je dirai que ces désordres produits par les projectiles nouveaux, à pleine charge et à courte distance (et la courte distance s'entend jusqu'à 300 et 400 mètres), rappellent identiquement les effets des anciens projectiles de plomb, effets qui étaient connus sous le nom d'*action explosive* du projectile, et mis au compte, soit de la fusion de la balle, soit de sa déformation, soit encore de ce qui a été appelé action hydraulique.

Après avoir observé ces effets à courte distance, il me fallait instituer des expériences à une portée plus longue, à 800 et 1,000 mètres. Pour y arriver, j'ai employé des cartouches à demi-charge, dont la force de propulsion est beaucoup moindre et qui donnent une vitesse initiale répondant au tiers de la vitesse initiale fournie par les cartouches à pleine charge.

Les effets produits par ces cartouches à demi-charge, sont, de près, les mêmes que les effets des cartouches pleinement chargées à 1,000 mètres.

Dans ces conditions et en opérant à quinze pas, j'ai observé aux parties molles des lésions insignifiantes formées par des trajets petits, non déchiquetés, parfaitement susceptibles de se réunir facilement par première intention. Les extrémités spongieuses des os longs, au lieu d'être éclatées comme dans les expériences précédentes, sont perforées nettement comme avec un fin trocart. Ici encore, la blessure permet une guérison simple et rapide. Les diaphyses compactes, seules, souffrent beaucoup même dans ces conditions ; il se produit des fractures à longues esquilles, qui sont loin d'offrir la simplicité désirable.

Enfin, de tout ceci ressort pour moi cette opinion que, de près comme de loin, les nouveaux projectiles ne possèdent point cette bénignité qui leur avait fait donner par les Allemands le nom d'humanitaires. A courte distance, leur action est aussi terrible que celle des projectiles en plomb, et ceci, en passant, montre le mal fondé des théories tendant à admettre une soi-disant action explosive. A longue distance, les diaphyses sont fracturées d'une manière peu favorable à la réparation simple.

En somme, les projectiles agissent par la seule force de propulsion, ainsi que l'a si bien établi M. Legouest ; or, la chaleur de fusion, l'action hydraulique ou la déformation ne peuvent plus se soutenir en présence de ces expériences pratiquées à l'aide de balles indéformables, enroulées dans une enveloppe épaisse d'acier.

Virus de la tuberculose. — Des recherches expérimentales auxquelles le Dr Galtier vient de se livrer sur divers animaux et qu'il a exposées dans une communication à l'Académie des sciences de Paris, il résulte que le virus de la tuberculose est doué d'un pouvoir de résistance tel, qu'il peut conserver son activité, même quand les matières tuberculeuses ont subi le chauffage, la dessiccation, le contact de l'eau, la salaison, la congélation ou la putréfaction.

Il est donc indispensable d'exiger la désinfection de tous les objets souillés par des animaux tuberculeux, des locaux occupés par eux, des fumiers, des purins qui en proviennent, afin de prévenir la dissémination de la maladie et sa transmission à l'homme.

Prévention des kystes hydatiques

Le Dr Auguste Ollivier a fait récemment à l'Académie de médecine une importante communication sur ce sujet. Tout le monde sait que les hydatiques de l'homme viennent du chien, et que l'échinococque humain ne se développe qu'à la suite de la pénétration, dans nos organismes, de l'œuf du tænia canin, le *tænia echinococcus*. En Islande, où l'habitant vit avec le chien dans la plus dégoûtante promiscuité, les kystes hydatiques sont très fréquents, et leur nombre y est directement proportionnel à celui de ces animaux. A Paris, la maladie hydatique est également très

fréquente, grâce au nombre imposant des chiens inscrits (80,000) et surtout des chiens « hors la loi »...

Le savant hygiéniste cite plusieurs observations dans lesquelles le fait de la transmission de cette maladie du chien à l'homme est peu douteuse, et il affirme, à bon droit, que des enquêtes minutieuses en découvriraient à tout instant. La pénétration a lieu surtout par les voies digestives, au moyen des aliments solides ou liquides. Le chien d'appartement est le compagnon trop familier de l'homme et principalement de l'enfant : la tendance de l'animal au lèchement explique la propagation facile des œufs de tænia. Quant à l'origine de ces œufs, elle est dans la malpropreté et l'incurie qui président trop souvent au choix et à la préparation des aliments, végétaux surtout.

Verrues de croissance

Un jeune homme de dix-neuf ans est venu hier, raconte M. Trélat, nous consulter, non pas qu'il soit malade, mais parce qu'il est couvert de verrues assez récemment développées. A ce propos, j'ai fait quelques recherches dans les auteurs, et ce n'est guère que dans un *Traité* de Kaposi, traduit par M. Besnier, que j'ai trouvé quelque chose sur ces verrues des jeunes gens, et encore ce quelque chose est consigné seulement dans une note du traducteur : Ces verrues sont des papillomes à revêtement corné plus ou moins abondant. »

Les verrues dont nous parlons ici ont passé pendant longtemps pour être contagieuses, bien que, en réalité, elles ne le soient pas. Pourquoi ? Parce qu'on les observe bien souvent en grande masse, en grande quantité, chez les jeunes gens. Elles sont même parfois si nombreuses et développées sur diverses régions, telles notamment la face, les mains, etc., qu'on les a prises, dans certains cas pour du lichen, ou quelque autre tumeur de la peau. De là des erreurs de diagnostic.

Mais pourquoi ces verrues sont-elles quelquefois aussi nombreuses ? Pourquoi se développent-elles plutôt chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles ? Pourquoi enfin les voit-on chez certains malades disparaître spontanément ?

Notre malade d'hier est un exemple remarquable de développement, considérable au point de vue de la multiplicité, de ces verrues, car il en présente une trentaine rien que sur une seule main. Or un fait très intéressant, dans ce genre d'affections, c'est qu'il suffit le plus souvent d'attaquer cinq ou six de ces verrues par un moyen quelconque, en les rasant, par exemple, et les cautérisant ensuite à plusieurs reprises avec le nitrate d'argent, pour voir toutes les autres disparaître d'elles-mêmes.

Ces verrues appartiennent spécialement à la jeunesse, comme je vous le disais en commençant, à l'adolescence ; elles ressemblent à des tumeurs de croissance, aux affections de la fin de l'âge du développement de l'organisme. Moi-même, étant au collège, j'en eus une quinzaine à un moment donné ; mon père me remit quelques petits fragments de nitrate d'argent, de sorte que, après avoir coupé, cautérisé et guéri successivement deux de ces petites verrues, je vis les autres disparaître. Pourquoi ? C'est que nous ne savons pas.

(*Gazette des Hôpitaux.*)

Le méricisme

Fabrice d'Acquapendente, le premier, a décrit deux cas de méricisme, c'est-à-dire de cette perversion qu'éprouvent certains sujets dans l'acte de la digestion, et qui leur fait ruminer leurs aliments comme des bœufs. M. le docteur Rusconi a relevé le plus grand nombre des cas connus (il y en a plus de 60) où cette étrange fonction digestive a été constatée. Quelle est la cause du méricisme ? Chaque observateur a émis la sienne ; en somme on n'en sait rien. L'imitation est une cause qui plus d'une fois a contribué à la diffusion de cette infirmité qui rentrerait ainsi dans la grande classe des névroses. Les hommes y sont plus sujets que les femmes : les médecins en proportion plus grande que les autres professions. Le plus célèbre entre tous est Brown-Séquard, qui ruminait à volonté et répétait sur lui-même les expériences classiques de Réaumur et de Spallanzi en avalant une éponge liée par un fil pour étudier les phénomènes de la digestion stomacale ; peu après l'ingestion, l'estomac repoussait le corps étranger avec régurgitation des aliments jusqu'à la bouche, phénomène que notre célèbre physiologiste enregistra pendant bien des années.

(*Gaz delli ospitali.*)

Daims attaqués de la rage

Le *Medical Press and Circular* rapporte le fait suivant très curieux : Plus d'une centaine des daims qui forment une des attractions du parc historique et célèbre de Richmond ont manifesté des symptômes de rage, et l'on a appris avec autant de regret que de surprise qu'il a fallu abattre 130 de ces animaux sur 1,500. Ce qui est remarquable, c'est que rien ne vient jeter aucune lumière sur la cause de cet accident. Il est tout à fait improbable qu'un chien enragé, dont on n'a d'ailleurs constaté aucune trace, ait pu mordre un si grand nombre d'animaux, et la circonstance que ceux-ci ont été atteints simultanément exclut l'hypothèse qu'ils auraient pu s'infecter entre eux. On attend que le vétérinaire officiel fasse connaître les considérations sur lesquelles il s'est appuyé pour déclarer que la maladie était réellement la rage. Si les idées admises dans la science de cette maladie ne sont pas erronées, il n'y a qu'une manière d'en expliquer la communication. Faut-il admettre, comme on l'a suggéré, que les conditions d'existence des daims sont de nature à favoriser chez eux le développement de la maladie? Mais, outre que rien ne prouve cette vue, son admission n'éclairerait en rien le point obscur de la source de la contagion.

THÉRAPEUTIQUE

Traitement des ulcères de jambe par le salicylate de bismuth

Depuis plusieurs années, M. Desplats applique, avec un succès complet, son traitement aux ulcères simples même les plus étendus, et il croit utile de communiquer le *modus faciendi*. Les ulcères simples ou variqueux doivent leur persistance à deux causes principales : 1° les mauvaises conditions de vitalité des tissus ; 2° la multiplication des microbes à la surface de la plaie. La pommade de salicylate de bismuth au 1/10 est à cet égard très favorable, car la valeur antiseptique de cet agent est bien connue. Pour faciliter la circulation en retour, empêcher les contractions musculaires de la jambe ou du pied, tout en permettant la marche, il est nécessaire d'appliquer un bandage ouaté, recouvert d'un silicate solidement fait. Le malade peut, dès lors, se lever et vaquer à ses occupations. Le bandage est laissé trois semaines à un mois et le plus souvent, lorsqu'on l'enlève, l'ulcère est guéri. Quelquefois, au bout de quelques jours, le malade se plaint que l'appareil prend une mauvaise odeur; dans ce cas, l'air passe et filtre à travers l'appareil desserré et l'occlusion est imparfaite; il est alors nécessaire d'enlever l'appareil et de le remplacer par un second plus soigneusement appliqué et plus hermétiquement clos. En résumé, le traitement répond à trois indications : faire antisepsie de l'ulcère, faciliter la circulation en retour par un bandage compressif et enfin immobiliser les muscles de la jambe, tout en permettant la marche.

Emploi des vapeurs d'acide fluorhydrique contre la tuberculose

On avait remarqué à la cristallerie de Baccarat et à celle de Saint-Louis, l'heureuse influence des émanations d'acide fluorhydrique sur les ouvriers tuberculeux. Ce fait a donné l'idée à M. le Dr Garcin d'expérimenter cet agent. Les résultats ont été des plus heureux et lui ont fourni l'occasion d'en saisir l'Académie de médecine de Paris. Sur 100 tuberculeux, il aurait obtenu 35 guérisons et 41 améliorations ; il a noté 10 morts seulement. Dans 14 cas, la maladie serait restée à l'état stationnaire.

Le procédé employé par M. Garcin consiste à faire séjourner, pendant une heure tous les jours, le malade dans une cabine mesurant six mètres cubes d'air, saturé d'acide fluorhydrique. Cette saturation s'obtient en faisant passer un courant d'air à l'aide d'une pompe dans un bocal en gutta-percha, contenant :

Eau distillée. . . . . 300 grammes.
Acide fluorhydrique. . . . . . 100 —

La dose d'acide doit varier suivant la résistance et la tolérance plus ou moins grande de chaque malade.

Sous l'influence de cette médication, les quintes de toux diminuent et finissent par disparaître complètement ; les crachats changent de caractère ; les sueurs cessent ; l'appétit s'améliore. En un mot, les bacilles pathogènes ne se retrouvent plus dans les sécrétions. Pour atteindre cet heureux résultat, 15 à 30 séances suffisent.

Du menthol dans le traitement de la tuberculose pulmonaire

M. Rosenberg prescrit les inhalations de menthol à l'extérieur et les cachets de menthol à l'intérieur.

Les inhalations sont pratiquées avec l'appareil de Schreiber (de Kœnisberg) et avec 30 à 50 gouttes d'une solution à 30 pour 100 de menthol dans l'huile. A l'intérieur, la dose administrée quotidiennement varie entre 10 et 15 centigrammes. D'après Rosenberg, l'action thérapeutique du menthol se traduirait rapidement par l'augmentation de l'appétit et du poids, par l'atténuation des sueurs nocturnes, enfin par la diminution de la sécrétion catarrhale et de la toux. Au reste, l'examen des crachats a permis d'y constater encore la présence des bacilles, de sorte que l'action parasiticide du menthol n'est rien moins que prouvée.

L'hypnotisme appliqué aux sourds-muets

Il y a un demi-siècle, un Anglais Braid, affirma qu'il avait pu, en hypnotisant des sourds-muets, faire naître chez eux la faculté d'entendre certains sons. Il ne paraît pas qu'on ait pris en considération les affirmations de Braid et qu'on ait répété ses expériences. Tout récemment, le docteur Berkam, de Braunschweg, a repris ce sujet, et s'est livré, sur neufs jeunes individus complètement sourds, à des essais qui auraient amené quelques résultats positifs. Il peut y avoir là un sujet de recherches et d'études.

(*The med. Record.*)

Pédérastie passive et active

Leçon de M. Brouardel

Nous avons commencé précédemment l'histoire de la pédérastie, et, après avoir vu qu'il était très facile de reconnaître la pédérastie passive sur un sujet non consentant (rougeur de la marge, excoriation, fissures, ganglions dans l'aine, douleur même au repos et surtout dans la défécation), nous avons démontré le peu de valeur de l'infundibulum que nous ne considérons pas, avec Zacchias et Tardieu, comme un refoulement mais comme un effet de la contraction du releveur de l'anus. Descouts, qui, comme médecin du Dispensaire, n'a d'autre objectif, depuis plusieurs années, que les déformations de la vulve et de l'anus, n'a jamais trouvé d'infundibulum bien marqué, même chez les femmes venant de certains établissements spéciaux.

Un autre signe, après le relâchement du sphincter et après la disparition des plis (étoile de Tardieu), dont nous avons déjà parlé, serait dans ce fait que la muqueuse rectale, perdant ses adhérences avec les tissus sous-jacents, tombe et forme une sorte de bourrelet un peu semblable aux petites lèvres de la femme. Je ne nie pas ce phénomène, mais n'est-il dû qu'à des actes mécaniques ?

Quand on a cinquante ans et qu'on exerce la médecine depuis vingt ou vingt-cinq ans, on a vu d'abord beaucoup d'hémorrhoïdes : c'est un fait presque constant chez la femme ayant eu des grossesses, et très fréquent chez l'homme après trente ans ; mais on a vu aussi bien souvent, spontanément et en dehors de tout acte obscène, une congestion anale se produire et le prolapsus de la muqueuse s'ensuivre. Il y a donc toujours un diagnostic à faire.

Vénot (de Bordeaux) dit avoir observé souvent des ulcérations de la marge de l'anus sur les prostituées. Descouts n'a pas encore noté un seul fait de ce genre.

Il est possible qu'une fistule à l'anus ou un cancer du rectum aient tiré leur origine de la pédérastie. Pourtant, rien ne justifie cette opinion que le cancer succède à un traumatisme. Le cancer du col de l'utérus n'est-il pas beaucoup plus fréquent chez les vierges que chez les femmes mariées? C'est pourquoi je ne crois pas à ce signe de la pédérastie.

Dans quelques cas, un signe important peut se présenter dans les affections syphilitiques acquises. C'est en effet un préjugé que le mal vénérien ne peut pas se propager par la sodomie. Je ne parle pas de la blennorrhagie qui est en effet très rare au rectum, mais les chancres de la marge sont au contraire très fréquents. Et, dans certains cas, ces constatations peuvent donner une certitude à peu près absolue : par exemple, si les individus soupçonnés portent à la fois un chancre, l'un du côté gauche de la verge, l'autre du côté gauche de l'anus.

Encore une fois, chacun de ces signes considéré isolément n'a pas une grande valeur. Si vous obtenez l'accouplement de plusieurs d'entre'eux, vous aurez quelque probabilité, mais je vous engage à rester, dans tous les cas, dans cette catégorie de médecins que Tardieu taxait d'une trop grande timidité. Et ce n'est pas moi seul qui condamne ici Tardieu, mais la grande majorité des médecins legistes.

Un des diagnostics les plus difficiles à faire en médecine légale est certainement celui de la pédérastie active. On a indiqué comme caractéristique une verge petite, effilée, se terminant *more canum*, avec une empreinte, un étranglement au-dessus du gland, ou bien au contraire une verge très grosse se terminant en massue. Je vous assure qu'après avoir examiné la verge de presque tous les malades qui me sont passés entre les mains depuis de longues années, je n'en ai pas trouvé beaucoup qui se ressemblent et que je ne suis pas arrivé à concevoir des types de verge bien définis.

On a prétendu aussi que, chez certains pédérastes, la verge était comme tordue et la fente presque horizontale.

Tardieu a dû faire sa description sur un des commis de pédéras-

tie, des petits chanteurs infantiles dont je vous ai fait le portrait. D'autre part, il s'est, je crois, un peu trop inspiré de ce qu'il appelle les confidences naïves d'une fille publique, qui lui avait raconté que les pédérastes qu'elle avait connus offraient tous des verges de chien. Je ne trouve pas le renseignement très scientifique et je vous fais d'ailleurs observer que M. Tardieu se trouve en présence de deux types absolument différents qu'il paraît difficile de concilier: petites verges et grosses verges. Il rappelle d'ailleurs, à l'appui de sa théorie, certaines déformations professionnelles, le pouce aplati dans certaines métiers, les lèvres du flûtiste, etc. Toujours est-il que l'épithète de *caractère* me semble ici trop absolue.

Mais, en somme, comment vous en tirerez-vous si vous êtes appelés à faire une expertise? Ce qui pourra vous arriver de plus heureux, c'est que l'inculpé refuse d'être examiné. Autrement, certaines habitudes singulières pourront quelquefois vous mettre sur la voie. Certains, dès qu'il vous aperçoivent, se mettre à quatre pattes sur le lit, sans se le faire dire, et se prêtent à l'examen comme s'ils en avaient l'habitude. D'autres, au contraire, résistent et commencent par vous prévenir qu'ils ne sont pas faits comme les autres, etc. Tout cela n'a pas une grande importance.

Ne vous laissez induire en erreur, ni par la dilatation résultant accidentellement de l'absence de sphincter (malade de Trélat), ni par une rectile qui peut survenir après une inflammation de l'utérus, après des hémorrhoïdes, etc.

Autrefois un signe assez probant résidait dans certains tatouages qu'on rencontre de moins en moins. C'est ainsi que plusieurs pédérastes avaient, une botte dessinée sur la verge et ils s'abordaient en se disant: « Je vas te mettre ma botte dans le c... » Chez d'autres, on trouvait un serpent s'enroulant sur les cuisses et dont la tête entrait dans le rectum.

Enfin un dernier symptôme est constitué par les traces de violence. Les conditions habituelles dans lesquelles naissent les expertises médico-légales sur la pédérastie sont tantôt un outrage public à la pudeur, tantôt un prétexte tiré d'actes impudiques pour avoir un moyen de pénétrer chez le patient et de l'assassiner. Il y a eu, depuis dix ou quinze ans, un nombre de cas assez considérable rentrant dans cette dernière catégorie. On n'a jamais employé que deux procédés: ou bien la transgulation, ou bien le coup de couteau. Celui qui se trouve placé derrière l'autre lui passe un nœud coulant autour du cou ou bien il lui donne le coup de couteau classique des tentatives de suicide: de haut en bas et de gauche à droite sur le cou.

J'ai été chargé, il y a deux ou trois ans, d'une expertise à propos d'un individu qui avait été surpris traîteusement par l'autre, pendant qu'il était sur son bidet. La scène qui a précédé le meurtre n'était du reste pas douteuse; on a trouvé dans la chambre des pots de pommade, des fleurs, des photographies, etc.

Quelquefois, il y a là-dessous des drames de vengeance et de jalousie, quelquefois de simples manœuvres d'escroquerie. Lorrain rapporte l'histoire de Bourda, *la belle Bordelaise*, et d'Alèche, *le beau blond*, qui n'avaient ni l'un ni l'autre des tournures de petits pédérastes. Le premier était sec, mince, une figure d'agent de la sûreté pour les mœurs? Une nuit, l'un des deux coupa le cou à l'autre pour avoir son argent. Cet homme était affreusement sale. Il avait deux doigts de crasse sur le cou.

Remarquez que ces individus, friands de bagues et de bibelots, ne connaissent que de très loin les soins de la propreté la plus vulgaire.

Lorsque vous serez chargés d'expertises de cette nature, préoccupez-vous de l'état intellectuel des coupables. Ils n'ont certainement pas, en général, l'intelligence ordinaire. Faites toujours un large compartiment pour la simulation, mais pour peu que vous trouviez dans leur vie passée d'autres actes irréguliers, vous pourrez les ranger facilement dans le domaine de la psychopathie.

Si vous rencontrez des époux voulant arguer de faits de ce genre en séparation de corps, ne faites jamais de certificats de complaisance. Il y a là, au point de vue de la réputation du corps médical en général, un écueil à éviter.

VARIÉTÉS

La concurrence médicale

Il y avait dans une petite bourgade grosse de cinq cents âmes, un médecin qui faisait florès, tout seul qu'il était, et par conséquent à l'abri des coups de patte de l'un ou de l'autre confrère.

C'était une façon de grand diable d'homme, basané et d'une maigreur à proposer une alliance à Sarah Bernhardt. Avec ça, de longs cheveux noirs, qui encadraient sa face argileuse, et lui donnaient un air de revenant.

Arrive in leu! Survient un loup.

Pas de ciel sans nuage; pas de soupe sans un cheveu. En effet, un beau matin, juste en face de son enseigne, le docteur vit luire la plaque d'un nouveau confrère.

Le concurrent, lui, était rondelet, rosé, frisé, comme un petit ange bouffi, un vrai miroir de santé, dans toute la fraîcheur appétissante de ses charmes blondinets. Les femmes des environs l'avaient surnommé « le bouton de rose » — je ne sais plus comment ça se dit en anglais — appellation flatteuse, à laquelle notre Hippocrate répondait par un sourire qui creusait dans ses deux joues de pêche, des fossettes à y loger un tas d'indiscrétions.

Et cela, joyeusement, le cœur léger, en jetant un coup d'œil sur la fenêtre d'en face, où maigrissait de dépit le confrère à l'ocre, qui décidément semblait vouloir poser pour une momie.

La concurrence se fit intense. Chaque jour, ce Grec et ce Troyen se déchiraient entre eux le Patrocle de la clientèle. C'était à qui donnerait le meilleur accroc, dans le pan, ou plutôt à la réputation du collègue; avec des fooooormes, bien entendu.

Le dodu l'emportait sur le sec.

Un jour pourtant, le démon de la ruse cingla son grand front jaune. Une dame venait d'entrer dans son cabinet.

La consultation finie, « mais, docteur — lui dit-elle — comment cela se fait-il que vous soyiez si maigre, que vous ayiez l'air si malade, alors que votre collègue jouit de tous les avantages de la santé? »

« Oh! oh! madame, c'est bien simple, — reprit-il avec un éclair dans l'œil. — Nous ne sommes que deux médecins et par conséquent obligés de nous soigner l'un l'autre... Voilà l'histoire; c'est moi qui le traite... et c'est lui qui me soigne. Vous voyez bien, n'est-ce pas, la différence de traitement! »

(Le Scalpel) Dr LEGRAND DU FRESNE.

NOUVELLES

Législation contre l'alcool. — Sur la proposition du ministre des finances, une commission extra-parlementaire a été constituée audit ministère à l'effet d'étudier les réformes qu'il convient d'apporter à la législation de l'alcool, et en général au régime des boissons.

Dans le rapport adressé à l'appui de sa proposition, le ministre des finances s'exprime comme suit, en ce qui concerne le côté de la question qui touche à l'hygiène et à la santé publique:

« L'opinion se préoccupe, depuis longtemps, des dangers que fait courir à la santé publique la consommation des alcools d'industrie qui, depuis les ravages de l'oidium et du phylloxera, se sont substitués peu à peu aux alcools de vin.

« Ces dangers ont été mis en évidence par l'enquête que le Sénat a entreprise l'année dernière sur la consommation de l'alcool en France. Le rapporteur de la commission, l'honorable M. Claude (des Vosges), a pu conclure des faits recueillis dans l'enquête que « l'alcoolisme a déjà porté le trouble dans l'économie sociale tout entière » et qu' « un certain nombre de nos départements sont menacés d'une dégénérescence rapide de la race. »

« Ce qui fait la gravité particulière du péril, c'est qu'il tient bien moins à des habitudes nouvelles, à une démoralisation quelconque de nos populations, qu'à une sorte d'empoisonnement lent et inconscient. Sans doute, sur certains points, la multiplication des débits de boissons a pris des proportions véritablement inquiétantes; mais si elles ont ce caractère, c'est surtout en raison de la nature des liquides débités.

« Il est démontré que la majeure partie des alcools impurs provient de livraisons faites en fraude. Tantôt ces alcools sont introduits dans la circulation par des bouilleurs de cru qui, abusant d'un privilège consenti par le législateur, éludent le paiement des droits; tantôt ils le sont par des expéditeurs étrangers qui, sous prétexte de « viner » leurs vins, — opération d'ailleurs interdite en France, — rehaussent le degré alcoolique des vins qu'ils importent chez nous. Dans l'un et l'autre cas, l'Etat est frustré de sommes considérables.

« L'intérêt du Trésor se joint donc aux prescriptions les plus impérieuses de l'hygiène pour exiger que toutes ces fraudes prennent fin et que des alcools complètement rectifiés soient seuls livrés à la consommation. »

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux; — la prostitution légale, les dictérions; — lois sur la prostitution à Athènes; — la prostitution libre, les courtisanes; — grands hommes et Hétaires; — l'amour antiphysique en Grèce; — tribaderie et saphisme; la prostitution sacrée en Italie; — les fêtes de la prostitution à Rome; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale; — les auxiliaires de la prostitution; — lois et règlements de la prostitution à Rome; — la prostitution masculine, corruption des Césars; — la pédérastie légale; — dépravation des mœurs dans la société romaine; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

VIN AUGUET

TONI-RÉPARATEUR

Quina, Coca, Ecorces d'oranges amères et Vin vieux d'Espagne

Les certificats élogieux envoyés à l'auteur par les praticiens distingués qui l'ont expérimenté, recommandent ce produit à l'attention sérieuse du monde médical.

Ce vin délicieux s'emploie contre l'**Anémie**, la **Chlorose**, les **Fièvres**, **Névralgies**, **mauvaises Digestions**. Il convient particulièrement aux personnes **affaiblies par le travail**, les maladies et les excès.

EXCELLENT pour LES NOURRICES

La bouteille, **4** fr. Pharmacie AUGUET, rue Thomassin, 8, à Lyon, et toutes les bonnes pharmacies.

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 25 ans

CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.

Extrait de Viande

BOUILLON INSTANTANÉ

LIEBIG

5 Médles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens.

Les trois Eaux de **MONTMIRAIL** (Vaucluse).

Médailles à Paris 1878, Marseille 1879, Avignon, Bordeaux 1880

I° EAU PURGATIVE FRANÇAISE

Unique (d'après l'Académie). Préférable aux purgations Etrangères (**Gubler**).

Eau sulfurée calcique, la plus riche connue Dartres, catarrhe-inhalations contre bronchite Eau ferrugineuse.— Hydrothérapie térébenthine expéditions. — Saison 1er juin au 1er octobre

---

SOLUTION

DE

BI-PHOSPHATE DE CHAUX

DES FRÈRES MARISTES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re classe à MONTELIMAR (Drome)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix, 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre.

Economie de 50 0|0 sur les produits similaires, solutions ou sirops.

Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède demander la notice, qui est expédiée *franco* contre un timbre-poste de 0 fr. 15 c.

SIROP DÉPURATIF
Au Jaborandi Iodé

Préparé par B. CHAUMELLE, pharmacien

PARIS — 28, RUE RÉAUMUR

Doses : Adultes, trois cuillerées à soupe; Enfants, trois cuillerées à dessert.

Prix : Le litre, **8** fr. — La demi-bouteille, **3** fr.

VÉRITABLE

EAU HEMOSTATIQUE

(RÉSINATE ANTISEPTIQUE DE BENJOIN ALUMINEUX)

DE

PAGLIARI

PHARMACIEN-CHIMISTE ROMAIN

Le docteur Sédillot, dans son dernier ouvrage de la *Médecine opératoire*, publié en 1865 et 1866, tome 1er, pages 218 et 219, dit :

« Depuis nos travaux sur les propriétés de **l'Eau Pagliari**, personne ne conteste plus l'efficacité des hémostatiques. **L'Eau Pagliari** n'agit pas simplement comme styptique, elle jouit de la propriété de coaguler le sang. Depuis nos expériences, nous avons adopté l'usage de **l'Eau Pagliari** et *nous en avons toujours un flacon à notre disposition dans nos salles de clinique et au moment de nos opérations.* C'est un liquide d'une odeur agréable, sans saveur styptique et *d'une action très favorable sur les plaies récentes ou anciennes.* »

MM. les médecins doivent donc prescrire **exclusivement** *la véritable eau de Pagliari.*

L'EAU PAGLIARI se trouve dans un flacon portant une étiquette revêtue des médailles et insignes honorifiques, avec la marque de fabrique de Rome et la Louve. Elle porte en outre les signatures *T. Gras*, pharmacien, et *G. P. Pagliari.*

VIN DURAND

Diastasé. — Toni-Digestif.

DYSPEPSIE	GASTRALGIE	CHLOROSE
NAUSÉES	ANÉMIE	CONVALESCENCES

8, Avenue Victoria, PARIS, et Pharmacies.

DUPONT, Rue Hautefeuille, 10

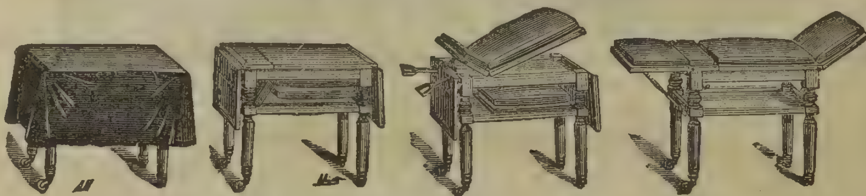


TABLE A SPECULUM ET A OPÉRATIONS

Se transformant dans toutes ces positions.—Coussins mobiles.

VÉRITABLES PILULES DU Dr BLAUD

Peu de préparations ferrugineuses peuvent se présenter à la confiance des médecins et des malades, appuyées sur des documents aussi authentiques que ceux qui suivent :

1° Insérées au nouveau *Codex*, ces **Pilules** sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 50 ans, par la plupart des médecins, pour guérir l'anémie, la chlorose (pâles couleurs), et faciliter la formation des jeunes filles.

2° Voici l'opinion des hommes les plus *éminents* dans les sciences médicales qui les ont expérimentées :

« Depuis 35 ans que j'exerce la médecine, j'ai reconnu aux Pilules de Blaud des avantages incontestables sur tous les autres Ferrugineux, et je les regarde comme le meilleur anti-chlorotique. »

Dr DOUBLE, ex-Président de l'Académie de médecine.

« De toutes les préparations ferrugineuses qui nous ont donné de bons résultats dans le traitement des affections chlorotiques, les *Pilules de Blaud* nous paraissent devoir tenir le premier rang. »

(T. II., p. 99, *Dictionnaire universel de médecine* »

Ces Pilules, préparées d'après la véritable formule de l'auteur, par son neveu AUG. BLAUD, Pharmacien de la Faculté de Paris, ne se vendent qu'en flacons et 1/2 flacons du prix de 5 et 3 fr. et jamais au détail

Enfin, exiger que son nom soit gravé sur chaque Pilule comme ci-contre.



Paris, 8, rue Payenne et dans chaque Pharmacie (*Se défier des contrefaçons.*)

39 et 40. — 13e Année. **Paraissant le Dimanche** 16 Octobre 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5. ETRANGER 6.

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

Origine, nature, transmissibilité et propagation de la lèpre.

Mémoire présenté à l'Académie de médecine par le Dr Leloir.

Le rapport de la Commission sur le travail de M. Leloir, rédigé par M. le Dr Besnier, a été lu à l'Académie, dans la séance du 11 octobre.

L'auteur considère la lèpre comme une maladie bacillaire, et le bacille se retrouve sur le lépreux vivant et sur le lépreux mort, dans toutes les lésions produites par la maladie, dans les liquides et les solides.

La lèpre ne doit pas être considérée comme une maladie historique sans intérêt d'actualité; l'étude des épidémies montre qu'elle est toujours vivante et qu'elle menace sans cesse ceux qui ont des rapports avec les foyers où elle est endémique (1).

Le bacille de la lèpre n' été retrouvé, dit l'auteur, ni dans l'air, ni dans le sol, ni dans les eaux des régions où l'élément lépreux est en pleine prolifération.

La contagiosité de la lèpre, sa transmission d'homme à homme, par la cohabitation surtout, est établie par des exemples nombreux et par l'histoire du développement des foyers lépreux.

D'après la considération des faits précis et bien observés, il est manifeste que la lèpre peut se produire par voie conceptionnelle indirecte, par la circulation utéro-placentaire, par hédéro-contagion, ou si l'on veut par hérédité.

La lèpre ne serait pas, pour M. le Dr Leloir, une maladie éteinte dans certaines contrées, et il y a lieu de s'en préoccuper au point de vue de l'épidémiologie générale et internationale. La lèpre est transmissible; l'homme est l'agent de cette transmissibilité; il la transporte d'un lieu dans un autre, et elle reste attachée à lui et non au sol.

Les conditions de propagation de la maladie sont favorisées par la misère sociale et la promiscuité sordide. Par contre, la contagion devient à peu près nulle, par l'application des lois de l'hygiène générale et privée.

« Ainsi mieux conçue et plus clairement définie, dit M. Besnier, en terminant son rapport, grâce aux travaux des médecins contemporains parmi lesquels beaucoup sont nos compatriotes et au premier rang desquels il faut placer M. Leloir, grâce au développement des doctrines de Pasteur, la lèpre est définitivement entrée dans les périodes scientifiques de son histoire; or, maintenant, à défaut d'une thérapeutique efficace, le médecin peut lui opposer une prophylaxie certaine, basée sur les progrès de l'hygiène et de la socio

(1) Il existe encore quelques foyers de lèpre en Egypte, en Arabie, en Syrie et dans l'Archipel grec. Mais depuis le XVIe siècle, la lèpre peut être considérée comme une maladie éteinte en Europe. Dr D.

LA LÈPRE AU MOYEN AGE

La lèpre est une maladie originaire de l'Orient; l'Egypte et la Judée furent autrefois ses principaux foyers. C'est en revenant d'une expédition en Palestine qu'une armée romaine, commandée par Pompée, l'importa en Italie. Dès les premières années de l'ère chrétienne, il en est fait mention par Celse, qui conseillait de la traiter en provoquant des sueurs, à l'aide de bains d'étuve; et quelques années plus tard par Arétée, qui avait recours à l'ellébore, aux bains sulfureux et à la chair de vipère donnée comme aliment, traitement déjà adopté d'ailleurs par Musa et Archigène.

Au deuxième siècle, elle est déjà en Gaule : Soranus d'Ephèse traitait les lépreux d'Aquitaine, qui étaient très nombreux (1). D'après Velly, la lèpre existait communément en France vers le milieu du VIIIe siècle, époque où Nicolas, abbé de Corbie, fit construire une léproserie, mais elle ne devint très fréquente qu'après les Croisades, du XIe au XIVe siècle. A cette époque, le nombre des ladres, nom qu'on donnait aux lépreux, en souvenir de leur patron St-Lazare, devint si considérable, qu'il n'y eut ni villes ni bourgades qui ne fussent obligées de bâtir une ladrerie pour les y sequestrer. Sous Louis VIII, on comptait 2,000 de ces hôpitaux, et on en compta plus tard 19,000.

D'après les historiens de l'époque, dès qu'un homme était soupçonné de ladrerie, il ne pouvait entrer en relations avec quiconque, sans déclarer le genre de maladie dont il était atteint. Sans cette précaution, ses actes devenaient nuls. De là le capitulaire de Pépin, pour la dissolution du mariage contracté avec des lépreux et celui de Charlemagne, leur défendant de fréquenter des gens sains. La crainte de la contagion était telle, que dans les endroits où il n'existait pas de ladrerie, on bâtissait pour le malheureux atteint de la maladie une petite maison appelée *borde* (1). On lui donnait un manteau gris, un chapeau et une besace, on le munissait en outre d'une *tartavelle*, espèce de crécelle, ou d'une petite sonnette, avec laquelle il prévenait les passants de son malheureux sort et empêchait qu'on ne s'approchât de lui. Une tasse ou un chapeau, placés de l'autre côté du chemin, invitaient les âmes charitables à lui faire l'aumône et ensuite à s'éloigner.

(1) Grégoire de Tours dit qu'ils avaient à Paris une sorte de lieu d'asile, où ils se nettoyaient le corps et où ils pansaient leurs plaies.

(1) On désignait sous le nom de *borde*, *bordeau*, *bordel*, *bordette*, *bourde*, *bourdeau*, une petite maison, une cabane bâtie à l'extrémité de la ville, dans le faubourg, une petite ferme, une masure, menil, closerie, petite grange, métairie, une cabane dans laquelle on renfermait les lépreux. Ils étaient dérivés des mots *boaria*, *borda*, *bordellum*, *boria*, en bas lat. On a appliqué ensuite ces expressions aux lieux de débauche.

logie générales, et prendre les mesures de précaution, nécessaires dans quelques conditions déterminées, sans avoir recours aux procédés cruels d'un autre âge, et en restant fidèle aux principes de liberté et d'humanité qui sont la gloire la plus pure de notre époque. »

L'Académie a décidé que le rapport serait discuté.

LA LÈPRE AU MOYEN AGE

En raison de l'actualité que donne à l'histoire de la lèpre, le travail de M. le Dr Leloir et la discussion annoncée à l'Académie sur cette intéressante question de pathologie, nous publions aujourd'hui en feuilleton le chapitre consacré à la lèpre, dans l'ouvrage que nous terminons en ce moment sur la **Médecine, l'Hygiène et les Mœurs au moyen âge**. D.

Epidémie de suette miliaire du Poitou

M. Chedevergne (de Poitiers) a lu à l'Académie un travail sur l'épidémie de suette militaire qui a sévi il y a quelques mois dans le Poitou.

M. Brouardel, dit l'orateur, sans se prononcer d'une façon absolue, a prétendu que cette suette était peut-être autochtone, et que les rougeoles anormales ou bizarres qui avaient été observées à Poitiers pendant l'hiver dernier, avaient bien pu enfanter la suette de Montmorillon.

Examinant ce point particulier, M. Chedevergue a cherché, d'après les nombreux cas de rougeole qu'il a observés, à se rendre compte de l'action et de la nature de la miliaire qui a compliqué cette maladie dans la dernière épidémie.

Est-ce la miliaire vulgaire, simple éruption sudorale ? Est-ce la suette miliaire ? Qu'on soit tenté de répondre affirmativement à la première question, quand les papules sont clairsemées et discrètes, cela est permis ; mais quand elles sont généralisées et confluentes, on ne peut s'empêcher de les considérer au moins comme une complication fort sérieuse.

Ce n'est cependant pas la suette miliaire primitive d'après l'orateur, car cette forme n'apparaît qu'au troisième ou quatrième jour de l'éruption morbilleuse, mais ce peut être, dit-il, une suette secondaire. Pourtant elle en différerait absolument par ses symptômes généraux, car elle ne présente ni étouffements, ni anxiété précordiale, ni dépression des forces. Elle ne doit pas non plus être assimilée à la suette rubéolique, car elle en diffère également par ses symptômes.

Il y aurait donc, d'après M. Chedevergne, une suette miliaire primitive et une suette miliaire secondaire, qui comporteraient chacune deux espèces.

Dans l'épidémie de Poitiers, le substratum de la suette a été la rougeole. Depuis juillet il n'y a plus eu de rougeole, partant plus de suette.

L'affection morbilleuse a été le point de départ du ravivement d'un vieux foyer, mais celui-ci n'a pas été assez fort pour produire la maladie elle-même, il n'a créé qu'un dérivé.

Mais ce dérivé a-t-il pu donner naissance à la suette de Montmorillon ? Il suffira de remarquer que le premier cas de suette bien avérée a éclaté le 16 mars, et que c'est seulement un mois plus tard que l'ébauche de suette de Poitiers a fait son apparition. Il ne resterait que l'hypothèse de la confusion possible, à Poitiers, de la suette infantile et de la rougeole ; mais l'exposé des caractères physiques, la durée de l'incubation, les délais de la contagion, etc., rendent cette hypothèse tout à fait invraisemblable.

En résumé, l'épidémie de rougeole poitevine a présenté deux particularités remarquables, deux anomalies :

1° La mort par des manifestations méningo-encéphaliques fréquentes, à la suite de la rétrocession de l'exanthème morbilleux.

2° La complication d'une suette secondaire qui vient s'ajouter aux variétés déjà nombreuses de ce Protée. Si l'on parcourt, en effet, la région du centre de la France où a régné avec intensité la rougeole, par exemple, de Bourges à Montmorillon et bien au-delà, en passant par Poitiers, on trouvera la rougeole pure, la rougeole avec miliaire discrète, la rougeole avec miliaire confluente ou rougeole compliquée de suette miliaire, la suette rubéolique et la suette miliaire véritable.

M. Chèdevergne termine son travail par l'exposé suivant des caractères différentiels de la suette rubéolique et de la rougeole

---

Les ladreries s'enrichirent petit à petit des libéralités des rois, des seigneurs et du peuple, et le sort des lépreux devint moins horrible et moins inhumain qu'au début.

Ils étaient cependant toujours soumis à de sévères règlements de police; il leur était notamment défendu, sous les peines les plus sévères, d'avoir des relations sexuelles avec les personnes saines, car celles-ci étaient considérées comme le mode le plus dangereux de la contagion. Aussi, dès qu'ils avaient franchi la porte de la léproserie étaient-ils considérés comme morts civilement. Et pour leur faire bien comprendre leur position, le clergé les accompagnait, à leur résidence, comme pour des funérailles, il leur jetait de la terre du cimetière sur la tête en leur disant : « Gardez-vous d'entrer en nulle maison que votre borde. Quand vous parlerez à quelqu'un vous irez au-dessous du vent. Quand vous demanderez l'aumône, vous sonnerez votre crécelle. Vous n'irez pas loin de votre borde sans avoir votre habillement de bon malade. Vous ne regarderez, ni puiserez en puits ou en fontaine, sinon les vôtres. Vous ne passerez pas planches ni ponceau où il y ait appui, sans avoir mis vos gants. Vous ne marcherez pas nu-pieds, ne passerez dans les rues étroites, ne frôlerez les murs, les arbres, les portes, ne dormirez pas au bord du chemin, etc. ». Morts, ils étaient enterrés dans le cimetière de la léproserie par leurs compagnons.

Ainsi séparés de la société, les parias vivaient entre eux, se reproduisaient quelquefois, et terminaient leurs jours dans la plus affreuse cachexie, avec le mépris, le dégoût et la répulsion qu'ils inspiraient à tout le monde.

Il est vrai que chaque fois que se relâchait le cordon sanitaire destiné à isoler les lépreux, on voyait survenir une recrudescence de la maladie. Alors, on se hâtait de remettre en vigueur les anciennes ordonnances. C'est ainsi qu'en 1371 le prévôt de Paris fit publier un édit enjoignant à tous les ladres de quitter la capitale, dans le délai de quinze jours, sous de très grosses peines corporelles et pécuniaires ; — qu'en 1388 il fit défense aux lépreux d'entrer dans Paris sans sa permission ; — qu'en 1402 il renouvela cette défense, « sous peine d'estre pris par l'exécuteur et ses valets, et détenus prisonniers pendant un mois, au pain et à l'eau et ensuite bannis du royaume; — qu'enfin, le 15 avril 1488, il enjoignit « à toutes personnes attaquées du mal abominable, très périlleux et contagieux, de la lèpre, de sortir de Paris avant la feste de Pâques et de se retirer dans leurs maladreries aussitost après la publication de ladite ordonnance, sous peine de prison pendant un mois, au pain et à l'eau, de perdre leurs chevaux, housses, cliquettes et barillets, et punition corporelle arbitraire; leur permettant néanmoins d'envoyer quester pour eux leurs serviteurs et servantes estant en santé. »

On comprend dès lors comment, à différentes époques, on accusa ces pauvres ladres des crimes les plus horribles, entr'autres d'avoir empoisonné les rivières, les puits et les fontaines. Sur cette accusation, dit l'auteur du *Dictionnaire des mœurs des Français*, Philippe-Le-Long en fit brûler un certain nombre et confisqua tous leurs biens qu'il donna aux ordres de Malte et de Saint-Lazare.

compliquée de miliaire. Voici les caractères cliniques : dans la suette rubéolique : sueurs abondantes, parfois profuses, vomissements, étouffements, épistaxis répétées ; l'éruption se fait parfois le deuxième jour, parfois le premier, mais dès le second jour elle s'étend en nappe scarlatiniforme ; desquamation furfuracée ou à grands lambeaux. Le malade meurt deux ou trois jours après le début avec des phénomènes nerveux intenses, suffocations, constriction, épigastrique, délire, agitation.

Dans la rougeole compliquée de miliaire ; sueurs modérées, ni vomissements, ni étouffements, ni épistaxis. Le cinquième jour a lieu l'éruption morbilleuse, le septième, le huitième ou le neuvième l'éruption de miliaire. Elle reste franchement rubéolique jusqu'à l'apparition de la miliaire qui, si elle est confluente, la couvre et la cache d'autant mieux que l'exanthème morbilleux cesse alors d'exister. Les autres rougeoles, c'est-à-dire les 9/10 des cas, restent indemnes de miliaire et se comportent comme d'habitude, desquamation presque toujours furfuracée. La mort a lieu du cinquième au dixième jour, à dater du début de la maladie.

Voici maintenant les caractères épidémiologiques : la suette rubéolique prend les enfants ayant eu la rougeole, elle récidive. Les parents des enfants ont la suette classique. L'incubation est de vingt-quatre heures.

Notre rougeole, avec ou sans miliaire, n'a pris que des enfants qui n'avaient pas eu la rougeole, elle n'a pas récidivé. Les parents des enfants n'ont pas été malades. L'incubation a toujours été de dix à onze jours. La miliaire n'est arrivée que trois ou quatre jours après.

CONGRÈS DE TOULOUSE

Notes sur une épidémie de fièvre typhoïde développée autour d'une usine.

M. Bézy (de Toulouse.)

Trois faits importants ont mis en lumière le rapport entre les épidémies de fièvre typhoïde et la présence du bacille typhique : ce sont l'épidémie de Pierrefonds (présence du bacille dans l'eau d'un puits découverte par M. Brouardel), les épidémies de Paris correspondant avec la présence dans les conduits des eaux de certains réservoirs (bacille dans ces eaux démontré par M. Chantemesse), enfin l'épidémie de Belvès (Dordogne,) coïncidant avec la présence du bacille dans les eaux d'une fontaine alimentant le quartier contaminé (M. Brouardel, Schutzemberger et Marty : bulletin de l'Académie de médecine, septembre 1887).

L'auteur rapporte une épidémie de fièvre typhoïde qui a éclaté dans un village près de Toulouse, coïncidant avec la présence du bacille dans les résidus d'une usine qui a été le centre de l'épidémie. Son travail comprend trois chapitres :

I. *Histoire de l'épidémie.* — Huit malades, un décès, trois cas graves. Le premier malade atteint est un enfant de neuf ans dont l'habitation est à quelques mètres d'un fossé mère qui reçoit les résidus d'une distillerie où se fait la *rectification* de l'alcool. L'odeur infecte qui se dégage du fossé a décidé l'auteur à faire pratiquer l'examen de ces résidus.

II. *Recherches de l'agent infectant.* — Les résidus ont été examinés par M. Ch. Fabre (de Toulouse), docteur ès sciences, dans le laboratoire de M. Berthelot et au collège de France. L'analyse chimique a révélé la présence de chlorures, de cyanures, d'ammoniaques composées, de matières organiques. — Au point de vue des micro-organismes, l'examen a révélé une grande quantité de microbes. Le procédé des levigations successives (Chantemesse), avec expériences du contrôle sur l'eau distillée qui a servi aux lévigations, démontre la présence du bacille typhique. — Y a-t-il une simple coïncidence, ou faut-il voir une relation entre l'épidémie et la présence du bacille? Quoi qu'il en soit, les résidus des distilleries, appelés vinasses, sont un milieu de développement pour les bacilles typhiques. Il s'agit de chercher les moyens de les détruire sur place.

III. *Moyens à prendre.* — Le décret de 1886, basé sur celui de 1810, classe les bâtiments dangereux en trois catégories, or, les distilleries de mélasse sont en troisième catégorie, et n'ont à répondre que du danger d'incendie. Il y a lieu d'obliger les propriétaires de ces usines à désinfecter les vinasses dans l'usine même, dans des cuves renfermant du sulfate de fer, comme cela se fait dans d'autres régions de la France. — Il faut ensuite faire désinfecter les fossés mères qui ont servi jusqu'à ce jour, avant le curage réglementaire

---

Les historiens et les chroniqueurs des XIe et XIIe siècles désignaient souvent le malheureux atteint de la lèpre sous le nom de *Mesel*, *Mezel*, *Méseau* ou *Mésiaus*. Cependant, Barbazan (1) a prétendu qu'il fallait faire une distinction : le *Mesel*, d'après lui, était un homme couvert de plaies et d'ulcères, tandis que le ladre était un homme insensible (2). Il pense que la *Mesellerie* a été dans l'origine une maladie différente de la ladrerie et que ces deux maladies ont été confondues à tort.

« Elles ont servi, dit-il, à désigner un mal affreux que l'on réputait le plus dangereux de tous. »

A l'appui de l'assertion de Barbazan, nous avons trouvé dans quelques auteurs de langue romane des documents qui la confirment, et qui nous paraissent assez intéressants pour être cités, et faire partie désormais de la littérature médicale. Voici les principaux :

« Seneschal, or vous demande-je, fist-il, (St-Louis) lequel « vous ameriez miex, ou que vous féussiés *mesiaus* ou que vous « eussiés fait un pechié mortel; et je qui ongues ne li menti, lj « respondi que je ameraie miex avoir fait trente, que de estre « *mésiaus.* »

Joinville, *Histoire de Saint-Louis.*

La lèpre n'était cependant pas une cause absolue de divorce, comme on le voit dans ce passage :

« Que home ne pot sa femme lessier que por fornication, et por « lepre non, et *mesel* se poent marier L'en dit ci, que cele est « forçable à eschever le mariage, se si mari, devient *mesel*, entre « tant qu'il fust fiancé. »

Manuscrit de la bibliothèque nationale, n° 8407, fol. 100.

Dans le même manuscrit, on trouve un autre fait analogue concluant à l'invalidation du mariage pour cause de *mesellerie* compliquée d'impuissance :

« Uns esposa une fame, qui par rempure avait perdu ce qui « est nécessaire, nonques n'habita avec elle, por ce qu'il est *meséaus* se velt à autre marier, et l'en dit qu'ele se marit, car le « premier ne vaut riens à marier, ne plus que un enfant, quant « il ne pot cohabiter.

« Que non poer de cohabitation fet empechement eu mariage « come un enfant. »

Les individus atteints de *mesellerie* étaient, en réalité, placés hors la loi. Il est dit, en effet, dans *la coutume de Beauvoisis*, cap. 39 :

« *Mesiaus* ne doit pas être oï en témoignage, car coustume « s'acorde que il soient debouté de la conversatron des autres « gens.

« La sesime reson si est, quant *mesiaus* apele houme sain ou

(1) Étienne Barbazan, érudit et historien né en 1696. Auteur de nombreux travaux sur l'histoire de France : *Recueil alphabétique de pièces historiques, Tableaux et Contes francais, des* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles, l'Orderic de chevalerie*, et manuscrits nombreux sur l'origine de la langue française. (Bibliothèque de l'Arsenal).

(2) C'était évidemment la *lèpre anesthésique*, qui peut exister seule ou accompagner la *lèpre maculeuse.*

—Enfin, à l'avenir, il y aura lieu de classer les distilleries de mélasse en première catégorie, et d'obliger ceux qui voudront en établir à l'avenir à prende toute les précautions sous peine de répressions sévères.

Sur la pathogénie de la chlorose

M. André (de Toulouse). Tous les auteurs qui ont écrit sur la chlorose, sont muets sur l'état du foie dans cette maladie. M. André a étudié, dans son service de l'Hôtel-Dieu et dans sa clientèle, l'état de cet organe dans la chlorose et a constaté ainsi, dans tous les cas sans exception, une atrophie temporaire. A mesure que les malades s'amélioraient, la matité hépatique qui était devenue des plus réduites (4 centimètres) augmentait progressivement pour atteindre enfin les limites normales (8, 9 et 10 centimètres).

A priori, il est aisé de comprendre que, dans la chlorose, les organes de la sanguinification sont dans un état d'inertie plus ou moins prononcé. Le foie, d'après les physiologistes modernes, possède quatre fonctions principales : l'hématopoïèse, la destruction des globules rouges, la glycogénie et la production de l'urée (Murchison, Brouardel).

Si, d'habitude, la pathologie emprunte ses matériaux à la physiologie, il arrive aussi quelquefois que la pathologie prête un secours inattendu à la physiologie. C'est le cas pour la chlorose. La disparition de l'atrophie hépatique après la guérison témoigne bien du retour de ces grandes fonctions.

M. André a constaté aussi que le chiffre de l'urée augmentait parallèlement à l'augmentation de volume du foie.

Atrophie du foie, tel est donc le symptôme que l'auteur considère comme pathognomonique de la chlorose, car dans l'anémie ordinaire, après hémorrhagie ou convalescence, le foie est plutôt gros.

Les conséquences thérapeutiques consistent dans la stimulation de l'organe par l'hydrothérapie, l'électricité, les médicaments hépatiques (évonyne, boldo, podophylle, aliments sucrés, etc.).

Observation d'onanisme guérie par la suggestion hypnotique

M. Auguste Voisin

La nommée X..., âgée de onze ans, est amenée par sa mère au mois de décembre dernier, pour être traitée d'un onanisme effréné et auquel elle se livre depuis l'âge de deux ans, à tel point qu'on ne peut plus la laisser seule un instant et qu'il est indispensable de lui attacher les mains la nuit. De plus, elle a pris l'habitude d'embrasser son père sur la bouche en portant la main sur ses parties génitales.

Cette enfant est très forte pour son âge, elle paraît avoir quinze ans ; ses membres, son ventre présentent un grand embonpoint.

Le mensonge est entré dans ses habitudes d'esprit, elle ne dit pas un mot de vérité et ment à tous propos. Il lui est impossible, en outre, de rester seule dans une chambre, elle ne veut pas que sa mère la quitte un seul instant.

Les moyens que l'on emploie ordinairement en pareil cas ne réussissant pas, M. Voisin propose de recourir, comme traitement, à l'hypnotisme, à la suggestion hypnotique.

Le 24 décembre, l'auteur essaie d'abord l'action de l'hypnose, elle est nulle. Cependant, dès cette première séance, il parvient à hypnotiser la malade à l'aide de la lampe au magnésium et à obtenir, après une demi-heure, le réveil par suggestion, c'est-à-dire par le toucher de l'oreille gauche avec la main.

Le 15 janvier 1887, l'enfant est ramenée par sa mère à M. Voisin. Ce même jour, deuxième séance d'hypnotisme ; le résultat obtenu a toujours été un état mixte léthargo-somnambulique avec souvenir, au réveil, de ce qui a été recommandé à la petite malade. Pendant cet état, il lui est impossible de soulever les paupières, de remuer les membres ; ses joues deviennent pourpres, la respiration est oppressée, l'inspiration est forte ; il se produit plus fréquemment un peu d'urination involontaire. Parfois même, M. Voisin a obtenu des secousses fines des membres.

Dès cette seconde séance, la suggestion a porté sur la cessation de l'onanisme et du mensonge ; elle a provoqué un grand nombre de fois des gestes ainsi qu'une mimique exprimant le mécontentement et la volonté de ne pas obéir. L'enfant a continué, en effet, à se livrer aux mêmes actes d'onanisme.

« quant li hons sains apele un *mesel*, li *mesiaus* peut mettre en « sa deffense que il est hors de la loi mondaine, ne que il n'est « pas tenus à respondre là où il y ait gages, et encore par plus « vive reson se li *mesiaus* apele houme sain, se puet li hons sains « deffendre que il n'est pas tenus à respondre à un *mesel* de tes « cas. »

Ces malheureux ne pouvaient donc hériter de personne, et ils ne pouvaient disposer de leurs biens que pendant leur vie. Ce passage de l'*Ancienne coutume de Normandie* le dit très explicitement :

« Li *mesel* ne poent estre heirs à nulli, partant que la maladie « soit apparoissante communément, mais ils tendront lor vie « l'éritage, que ils avoient, eins qu'il fussent *mesel*. »

Comme dans beaucoup d'autres maladies, la lèpre se présentait avec des formes différentes de gravité, comme le prouve ce passage du *Pélerinage de l'humaine lignée :*

« Homs, qui ne scet bien discerner
« Entre santé et maladie,
« Entre le grant *mesellerie*
« Entre le moienne et le menre. »

Cette gravité des différentes formes de la lèpre a été mentionné également par les arabistes, et notamment par Avicenne, qui avait vu de nombreux cas compliqués d'ulcération des organes génitaux, par l'anglais Gilbert, qui écrivait au XIII[e] siècle que l'existence de plusieurs espèces de lèpre ne pouvait pas être toujours bien distinguée, en raison de l'analogie de leurs symptômes. Et quant à son caractère de maladie constitutionnelle, nous savons que le syrien Jaliah ebu Serapion en attribuait la cause à la prédominance de certaines humeurs, enfin, que Valescus de Tarente avait constaté son hérédité.

La lèpre, la ladrerie et la mesellerie ne furent donc, en résumé, que les formes cliniques d'une maladie héréditaire et contagieuse dont les symptômes apparaissent successivement sur la peau, les membranes muqueuses, les viscères et le système nerveux : C'était donc bien une diathèse très semblable, dans son évolution, à la diathèse syphilitique, laquelle se généralisera au moment même où la lèpre tendra à s'éteindre ou à se confondre avec elle.

Les médecins des léproseries nous ont laissé un assez grand nombre de documents sur les caractères de la lèpre. Mais leurs observations sont tellement confuses qu'il y a lieu d'en conclure qu'ils considéraient toutes les maladies cutanées comme appartenant au même vice constitutionnel. Ils reconnaissaient cependant la ladrerie aux symptômes suivants décrits par Guy de Chauliac :

« Paupières et sourcils gonflés, chute des cils et des sourcils « remplacés par des poils plus fins. Ulcération de la cloison des « narines ; odeur de punais, langue granuleuse, haleine fétide, « respiration pénible, épaississement des lèvres et dureté, fissure, « lividité de celles-ci, gencives inégales, ulcérées; voix nazonnée. « Ecailles furfuracées dans les cheveux, couleur livide de la face, « regard fixe, aspect hideux ; front poli comme la corne, pustules « sur la face. Veines de la poitrine développées; mamelles dures

Cependant, le 20 février, après quatre séances, la mère de l'enfant m'annonce que sa fille ne s'est touchée que deux fois depuis une semaine.

Le traitement a été continué et les séances ont été répétées tous les quinze jours, de sorte que, le 2 juin dernier, la mère a pu déclarer que les pratiques d'onanisme avaient tout à fait cessé, que sa fille ne mentait plus ; mais elle avait encore peur de rester seule.

Le traitement par l'hypnotisme et la suggestion a été continué suivant la même méthode tous les quinze jours, et le 5 août 1887, la guérison était complète.

La lenteur des résultats paraît, d'après M. Voisin, tenir à ce que l'enfant n'était pas plongée dans le sommeil léthargique complet et qu'elle se souvenait au réveil de ce qui lui avait été suggéré pendant cet état mixte. Il faut, en effet, pour que la réussite ait lieu et surtout pour qu'elle se fasse rapidement, que le médecin obtienne la concentration absolue de la pensée des malades sur l'idée qu'il leur suggère.

Régulation des règles par la suggestion

M. Bernheim (de Nancy)

MM. Liébault et Voisin ont relaté des cas de suppression menstruelle avec rétablissement des règles par la suggestion. J'ai aussi observé des cas de ce genre. Je veux communiquer une observation de menstruation trop fréquente et trop abondante, dans laquelle la suggestion a produit la régularisation à quatre semaines au lieu de treize à quinze jours.

Mme H..., trente-cinq ans, mère de famille, vint me consulter le 30 septembre 1886 pour un rhume avec enrouement datant de neuf mois. Elle a eu autrefois de fréquentes crises d'hystérie qui ont diminué beaucoup depuis quatre à cinq ans. De plus, et c'est là-dessus seulement que je veux insister, elle a des règles trop copieuses et trop fréquentes. Avant son premier accouchement, elle était réglée tous les vingt et un jours ; jamais elle n'a dépassé cette limite. Depuis, c'est tous les quinze jours, et depuis deux ans tous les onze à treize jours. Ces règles sont abondantes, durent quatre et cinq jours, s'accompagnent de crampes vives, sont précédées pendant deux et trois jours d'un état d'énervement avec mauvaise humeur, antipathie pour ses enfants, symptômes qui disparaissent avec le flux. La dernière époque a eu lieu du 11 au 15 septembre.

J'hypnotise Mme H... et, sous l'influence des suggestions, l'oppression, l'enrouement, les points douloureux cèdent en quelques séances ; je n'insiste pas.

Le 24 septembre, à la quatrième séance, je lui suggère qu'elle aura ses règles le 9 octobre (28e jour), sans douleur ni malaise précurseur et que ses règles dureront trois jours, peu abondantes.

Depuis le 22 (11 jours après l'époque précédente), Mme H... sent des symptômes précurseurs, tiraillements dans le dos, barre de fer à l'estomac, comme d'habitude à l'approche des époques. Je suggère la disparition de ces symptômes et je répète la suggestion à peu près tous les deux jours. Le 28 septembre au soir elle a quelques crampes, le 30 quelques pertes blanches, le 1er octobre de légères douleurs abdominales, mais les règles n'apparaissent pas. Les 2 et 3 octobre, elle a de la céphalalgie, des maux de cœur et des envies de vomir, quelques vertiges.

Enfin les règles apparaissent dans la nuit du 7 au 8 octobre, au bout de vingt-six jours. Les règles durent trois jours, sont peu abondantes et donnent lieu à beaucoup moins d'énervement qu'à l'habitude.

Le 18 octobre, je suggère la prochaine époque pour la nuit du 4 et 5 novembre, sans malaise et pendant trois jours. Les règles viennent au bout de vingt-quatre jours, le 1er novembre, et durent trois jours, peu abondantes.

Depuis cette époque Mme H... a continué à être réglée très exactement le vingt-huitième ou vingt-neuvième jour. Les règles sont peu abondantes, durent trois jours et ne s'accompagnent ni de douleur, ni de malaise précurseur.

En résumé, une dame de trente-cinq ans qui a des règles abondantes durant cinq à six jours tous les onze à quinze jours, qui n'était jamais restée plus de vingt et un jours entre deux périodes menstruelles, arrive par suggestion hypnotique à les avoir successivement tous les vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuvième jours. Ces règles durent trois jours au lieu de durer cinq à six jours.

Dans les premières périodes après la suggestion, Mme H... n'arrivait pas jusqu'au jour désiré, mais avait de la tendance à y

---

« Amaigrissement des muscles de la main, surtout ceux du « pouce et de l'index ; lividité et scissure des ongles. Refroidisse- « ment des extrémités ; présence d'éruptions serpigineuses ; insen- « sibilité des jambes, dispersion des jointures et nodosités autour « d'elles. Sous l'influence du froid, il paraît sur la peau des éle- « vures comme sur celle d'une oie plumée

« Sensation de picotements, ulcération de la peau. Sommeil « pénible, fétidité de la sueur ; pouls faible, odeur fétide du sang, « qui est visqueux, onctueux au toucher, sablonneux après l'in- « cinération, de couleur noire ou violacée. »

Le caractère contagieux de la lèpre par les rapports sexuels furent consignés par quelques autres médecins attachés aux maladreries et par les mesures de police sanitaire prises par les pouvoirs publics. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle, le célèbre Roger Bacon, surnommé le docteur admirable, écrivait que le commerce avec une femme lépreuse pouvait être suivi d'accidents très graves. Et cette opinion était corroborée par un médecin de l'Université d'Oxford, son contemporain, Jean de Gaddesen, et par l'observation de Bernard Gordon, célèbre médecin de Montpellier. C'était l'histoire d'une comtesse atteinte de la lèpre qui vint à Montpellier pour se faire soigner de cette affection. Un bachelier en médecine, chargé des pansements à faire à cette dame, devint son amant et fut atteint d'accidents cutanés très graves.

A cette époque déjà, la lèpre commençait à prendre un caractère vénérien très marqué, en raison du nombre considérable de prostituées qui en étaient atteintes.

Jean Manardi, médecin italien, a défendu plus tard cette opinion. Dans une lettre qu'il adressait à son confrère Michel Santana, un des premiers médecins s'occupant spécialement du traitement des malades atteints de vérole, il disait : « Cette maladie a éclaté d'abord à Valence, en Espagne, par le fait d'une fameuse courtisane qui, pour le prix de 50 écus d'or, accorda ses faveurs à un chevalier atteint de la lèpre. Cette femme ayant été gâtée, gâta à son tour les jeunes gens qui la voyaient, et dont plus de 400 furent infectés en peu de temps. Quelques-uns d'eux ayant suivi le roi Charles en Italie y portèrent cette cruelle maladie. »

Un autre médecin italien, André Mathiole, montre encore l'identité de la lèpre et de la syphilis dans les termes suivants : « Quelques-uns ont écrit que les Français avaient gagné ce mal par un commerce impur avec des femmes lépreuses, en traversant les montagnes d'Italie. » (1)

Nous pourrions multiplier ces citations, compléter les faits observés par Fernel et Ambroise Paré en France, et par les médecins italiens et nous en arriverons à comprendre comment cet ensemble a conduit Manardi à formuler cette conclusion : « Ceux qui ont commerce avec une femme, qui a eu affaire un peu auparavant à un lépreux, tandis que la semence reste encore dans la matrice, gagne quelquefois la lèpre et quelquefois d'autres maladies plus ou moins considérables, selon qu'ils sont eux-mêmes disposés. »

Cette modification de la ladrerie en lèpre vénérienne se fit progressivement, par l'intermédiaire des agents ordinaires de

(1) Pierre, André Mathiole *De morbo gallico.*

arriver. La première fois, des symptômes précurseurs habituels se montrèrent vers le onzième jour, à l'époque où les règles auraient dû venir sans la suggestion ; puis, vers le vingt-deuxième jour, des *symptômes analogues à ceux de la grossesse accompagnent la prolongation de la période aménorrhéique.* La suggestion fait acte d'inhibition jusqu'au vingt-sixième jour, puis peu à peu l'organe arrive sous cette influence à régulariser le molimen menstruel au vingt-huitième ou vingt-neuvième jour.

MISCELLANEA

Nouvelles études sur l'étiologie de la tuberculose

Wolffberg est du nombre de ceux qui admettent que certaines conditions sont nécessaires pour que le parasite puisse végéter et produire la maladie. Ces conditions qui créent la prédisposition à la tuberculose se trahissent par des troubles de la nutrition générale, une diminution de l'énergie vitale, une dégénérescence à la fois locale et générale. Cela est vrai non seulement pour la phtisie, mais pour toute espèce de tuberculose. La prédisposition doit donc être recherchée, d'après Wolffberg, dans certains éléments cellulaires. C'est dans les cellules que se livre la lutte avec le bacille. Mais l'auteur considère comme simplement associés à la prédisposition tuberculeuse certains vices de conformation de la poitrine, le faible développement des muscles et surtout du cœur, l'hématopoïèse incomplète, alors que toutes ces défectuosités ne sont très probablement que les conditions fondamentales qui favorisent l'envahissement de certains éléments par les bacilles.

La prédisposition à la tuberculose est héréditaire ou acquise ; le rapport des deux formes étiologiques a été diversement fixé. Meissen, sur 731 phtisiques à Falkenstein, a trouvé 305 tuberculoses acquises, 426 héréditaires en ce sens qu'il existait des phtisiques parmi les ascendants ou les collatéraux, mais il ne serait pas exact de regarder tous ces malades comme des tuberculeux héréditaires. Cette prédisposition créée par l'hérédité ne peut être établie que dans les centres ou les hospices où la filiation étiologique peut être facilement déterminée par des observations nombreuses et suivies. La prédisposition est le plus souvent acquise, car il est clair qu'une famille dans laquelle la tuberculose serait réellement héréditaire finirait par s'éteindre rapidement. En réalité, tous ceux dont l'énergie vitale baisse d'une façon durable sont exposés à devenir tuberculeux. Brehmer a fait remarquer à ce sujet que les derniers venus d'une nombreuse famille, les parents fussent-ils parfaitement sains, sont particulièrement menacés. Il est possible, bien que le fait soit contesté plutôt pour des raisons théoriques, que des conditions prédisposantes passagères mais non complètement accidentelles paraissent se transmettre par l'hérédité.

(*Deutsche med. Zeit.*)

Géographie épidémiologique

Le Dr Bertillon s'est donné la peine de relever, pour 1886, l'état sanitaire des principaux pays. On pourrait le résumer en ces termes :

1° *Fièvre typhoïde.* — Plus fréquente dans les villes françaises que dans les villes anglaises, allemandes, scandinaves, flamandes, suisses et américaines. Les villes où elle était fréquente en 1885 sont celles où elle est fréquente en 1886 ;

2° *Variole.* — Très rare en Allemagne, dans les villes anglaises, scandinaves, américaines, partout où la vaccination est obligatoire ; fréquente dans les villes d'Autriche-Hongrie, de Russie, d'Italie, d'Espagne et de France (épidémie meurtrière à Marseille) ;

3° *Rougeole.* — N'a pas été fréquente dans les mêmes villes qu'en 1885 ;

4° *Scarlatine.* — Rare en France (excepté Dunkerque) ; plus fréquente dans les villes anglaises et américaines. Fréquente aussi en Allemagne et dans les villes du Nord ;

5° *Coqueluche.* — Plus fréquente dans les villes d'Angleterre que dans celles de France ;

6° *Diphthérie.* — Moins meurtrière en Angleterre qu'en France, en France qu'en Allemagne et dans les villes du Nord. De toutes les villes de France, Marseille est la plus éprouvée.

---

la prostitution, ribaudes et ruffians, qui éludaient depuis longtemps les sages prescriptions de police sanitaire concernant les lépreux. En 1543, le mal était déjà trop grand pour réparer les fautes commises, car l'ordonnance de François Ier sur le rétablissement des léproseries resta sans effet. Il n'y avait en effet presque plus de lépreux, il n'y avait que des *vérolés.* L'hôpital de Lourcine, qui avait été affecté à ceux de Paris, en contenait déjà 660 en 1540, et il y en avait encore dans les salles de l'hôpital de la Trinité et dans celles de l'Hôtel-Dieu. Il en était de même en Province, et notamment à Toulouse, qui eut le mérite de créer le premier hôpital de vénériens, sous le nom gascon de : *Houspital das rognousez de la rougno de Naples.* Enfin un demi-siècle plus tard, en 1606, faute de lépreux, on supprima officiellement les léproseries : Henri IV attribuait dans un édit royal celles qui restaient « à l'entretenement des pauvres gentilshommes et soldats estropiez. »

C'est ainsi que se termina l'épidémie de lèpre, qui sévissait en France depuis le deuxième siècle ; et le même phénomène s'observa, à peu près à la même époque, dans les autres contrées de l'Europe occidentale. La syphilis, produit des maladies vénériennes de l'antiquité et de la lèpre du moyen âge, annonçait une ère nouvelle : elle se faisait la contemporaine de la Renaissance.

Quoi qu'il soit admis aujourd'hui dans nos Facultés et nos Ecoles que la science médicale date de la découverte du microscope et que l'étude des anciens n'est qu'une exposition rétrospective destinée à montrer le peu de valeur scientifique du passé, je pense qu'il y a dans les faits admirablement observés par nos prédécesseurs, de grands enseignements à retenir. Comme exemple, je citerai cette transformation d'une maladie constitutionnelle, atténuée par le temps, usée par une transmission héréditaire de près de quinze siècles chez le même peuple, en une diathèse analogue, reprenant ainsi une vigueur nouvelle, pour frapper d'autres générations, et, dans un temps donné, disparaître probablement à son tour dans une métamorphose encore inconnue. Cette pensée fera sourire cette altière section hors rang de la médecine, qui s'est vouée à la culture des bactéries spécifiques, mais elle serait certainement adoptée comme un dogme irréfutable, si les faits qu'elle représente *coïncidaient* avec une modification quelconque de la queue d'un bacille.

Quant à nous, nous resterons convaincu que tout ce qu'on peut voir à travers l'objectif d'un instrument de précision ne saurait détruire les travaux accumulés de vingt siècles d'études médicales. *Scientiæ enim per additamenta fiunt.*

Dr Dupouy.

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale* ; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24, rue Chauchat.

Nos 41 et 42. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 30 Octobre 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements { PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

La Démonomanie au Moyen âge

ORIGINES DE LA MAGIE ET DE LA SORCELLERIE

A partir du jour où Louis XIV cassa l'arrêt du Parlement de Rouen, qui condamnait à mort plusieurs individus du pays de Vire, prévenus du crime de sorcellerie, on ne vit plus en France beaucoup de sorciers.

C'était en 1682; il y avait presque un siècle qu'Urbain Grandier avait été mis à la torture et brûlé vif, pour avoir jeté un maléfice sur les Ursulines de Loudun!

Une réaction violente contre les inquisiteurs, les théologiens et leurs buchers commençait à se produire, grâce à la courageuse intervention d'éminents philosophes et de savants, justement indignés des crimes des prêtres apostoliques et romains. Cette réaction eut pour résultat de démontrer que les innombrables victimes de l'intolérance religieuse au Moyen âge n'étaient ni des sorciers, ni des possédés, ni des suppôts de l'enfer. Les psychologues et les moralistes les réclamèrent et en firent alors des aliénés, des malades atteints du délire partiel, qui caractérise la forme monomaniaque de la folie. Les malheureux, ainsi réhabilités par la science, furent donc classés dans la catégorie des hallucinés, des démonomanes, des érotomanes, des lycanthropes, etc., sans compter les autres espèces de monomanies, telles que le vampirisme, la choréomanie, la lypémanie, l'aménomanie, etc. dont on les reconnut atteints.

Les encyclopédises et leurs élèves se déclarèrent alors satisfaits, en constatant que la science psychologique avait fait table rase des superstitions et des absurdités du Moyen âge. La peine de mort était abolie pour les démonolâtres, mais on leur ouvrait toute grande la porte des asiles d'aliénés.....

Peut-être y a-t-il aujourd'hui encore mieux à faire?... Reprendre l'histoire de cette fameuse épidémie de démonolâtrie d'autrefois, examiner le dossier des prévenus de sorcellerie ou de folie, et constater qu'on n'avait à faire très souvent qu'à des simples d'esprit, névropathes et hystériques, qui subissaient l'influence d'une suggestion imposée par les charlatans du spiritisme de l'époque, ou de l'autosuggestion résultant de l'application abusive de l'esprit aux phénomènes exagérés du somnambulisme.

Je crois que c'est là qu'est la vérité, et pour mieux juger des faits, j'estime qu'il y a lieu de dresser le bilan de l'état psychologique des peuples occidentaux du Moyen âge, — état psychologique qui n'était que la continuation des idées et des traditions de l'antiquité modifiées par les préjugés fanatiques d'une religion nouvelle et par une constitution sociale cruelle et barbare.

Si l'histoire nous autorise, en effet, à conclure que les sciences occultes ont existé dès l'Antiquité la plus reculée, que les peuples, qui apportèrent la civilisation d'Orient en Occident, ont admis de tout temps l'existence des génies, des anges et des démons, il sera facile alors d'expliquer l'action que devaient avoir ces traditions mystérieuses sur l'esprit ignorant des serfs du Moyen âge, courbés sous l'esclavage de la féodalité et le despotisme du cléricalisme romain.

Interrogeons donc les textes historiques avec impartialité, analysons ces théogonies anciennes, qui sont, pour ainsi dire, le procès-verbaux du développement philosophique de l'esprit humain, et nous verrons s'il y a lieu d'admettre que les maladies mentales peuvent sévir épidémiquement sur plusieurs générations d'un peuple comme les maladies pestilentielles du VIe siècle, par exemple.

Nous savons que c'est dans l'Inde, berceau du genre humain, qu'est née la doctrine des êtres surnaturels, des génies bons et mauvais, de leur action mystérieuse sur les hommes et les choses. L'histoire nous montre, dans les temps les plus anciens, Zoroastre, inspiré par Ahura-Mazda, le seigneur Ommiscient, écrivant, dans le Zend-Avesta, le texte et les commentaires de la loi religieuse qu'il destine aux Aryas de l'Inde et de la Perse. Cette loi devait avoir pour but de détruire le culte des *dews* ou démons, qui parcouraient la terre sous une forme humaine, et de réprimer les instincts naturalistes de ce peuple, le plus ancien de l'Asie, en l'initiant à la foi des génies célestes.

Les disciplines de Zoroastre furent les *Mages*, c'est-à-dire les *savants*, mais ils modifièrent la doctrine du prophète, que les Guèbres seuls conservèrent dans sa pureté, avec le dogme fondamental du dualisme de la lumière et des ténèbres, représenté par *Ormazd* et *Ahriman*, l'esprit bienfaisant et l'esprit malfaisant.

Les Chaldéens, célèbres de toute antiquité par leurs connaissances non seulement en astronomie, mais dans toutes les sciences, adoptèrent la doctrine du Zend-Avesta, et leurs Mages la portèrent aux Egyptiens, aux Hébreux, aux Grecs, aux Romains et enfin aux Gaulois, où leurs adeptes devinrent les Druides.

La science ou magie des Chaldéens n'était autre que le magnétisme, le somnambulisme et le spiritisme.

« Les Mages, à n'en pas douter, dit M. F. Fabart, d'après l'attitude qu'ils ont dans certains bas-reliefs exhumés

des pays de l'Orient, connaissaient la vertu des passes magnétiques. On en voit qui, debout, la main étendue, influencent par les gestes et le regard des sujets assis et ayant les paupières closes.

» Les Pythonisses, les Sybilles, n'entraient en falcuté de prévision qu'après avoir passé par les crises du somnambulisme artificiel, et on trouve des passages d'auteurs anciens où il est parlé du sommeil imposé. » (1)

Dans un de mes précédents ouvrages, j'ai mentionné, en effet, plusieurs passages très curieux de la *Pharsale* de Lucain, où il est parlé des oracles de la magicienne Erichto et des réponses de la pythonisse du temple de Delphes aux réponses d'Appius. Cassandre, prêtresse d'Apollon, dans la tragédie d'*Agamemnon,* de Sénèque le tragique, est encore un type d'hystérique hypnotisable. Et si le poète ne décrit pas les moyens employés par les prêtres pour magnétiser leurs sujets, on les trouve décrits dans d'autres auteurs latins en termes assez explicites pour ne laisser aucun doute sur la connaissance des passes magnétiques. « On faisait avec la main, dit Cœlius Aurelianus, des mouvements circulaires devant les yeux des patients. Sous la fixité du regard, ceux-ci suivaient les mouvements des mains; leurs yeux clignaient... » C'est en voulant donner le traitement de la catalepsie que le médecin romain, le contemporain de Galien, nous initie aux pratiques magnétiques. Après avoir donné une description de la névrose, qu'il caractérise par la prostration, l'immobilité, la roideur du cou, la perte de la voix, la stupeur des sens, l'écartement des paupières, la fixité des yeux et du regard... l'auteur latin nous apprend comment on obtenait l'amélioration de la maladie, le réveil partiel du mouvement, des sens et de l'intelligence, — et cela en magnétisant les malades, comme l'indique clairement ce passage : *Atque ita, si ante oculos eorun quisquam digitos circum moveat, palpebrant œgrotantes, et sus obtutu manuum trajectionem sequuntur : Vel si quicquam profecerint etiam toto obtutu converso attendunt : et inclamati, respicientes lacrymantur nihil dicentes, sed volentium respondere vultum œmulantes* (2).

Les préceptes de Zoroastre furent modifiés différemment chez tous les peuples anciens. Moïse, qui voulait avoir la gloire d'être le grand prophète d'Israël, écrivit la loi de Jéhovah et renia ensuite les Mages par lesquels il avait été initié. Les Hébreux conservèrent cependant un souvenir de la religion mazdéenne; ils créèrent la magie : Ahriman devint Astaroth, Beelzébud, Asmodée et autres démons qui eurent pour interprètes les premières pythonisses et les prophétesses. Ormazd se transforma en légion d'anges et d'archanges, qui apparaissaient aux hommes pour leur faire des prophéties. Et bientôt les magiciens israélites inventaient la *Kabbale*, science occulte, par laquelle, en prononçant certains mots, ils accomplissaient des miracles et soumettaient les puissances surnaturelles aux caprices de la volonté humaine... Mais ils furent surtout nécromanciens.

Les sciences occultes des anciens, la nécromancie et la magie, avaient, comme on le voit, des rapports plus ou moins étroits avec les données fournies par l'observation des phénomènes du magnétisme moderne. Cependant la nécromancie se rapproche davantage du spiritisme, vers lequel tendent les recherches des magnétiseurs contemporains. Les nécromanciens évoquaient l'âme des morts pour connaître l'avenir et les secrets du présent. Les Juifs se livrèrent à cet art avec ardeur, malgré la défense de Moïse, qui ne voulait pas qu'ils fissent « *parler le bois* ». On sait que la pythonisse d'Endor évoqua devant Saül l'ombre de Samuel, avant la bataille de Gelboé, et lui prédisit sa mort. La grotte où vivait cette pythonisse célèbre existe encore, et elle reçoit, dit-on, la visite des voyageurs qui passent de loin en loin près du Mont-Thabor.

La magie fut aussi connue des grands prêtres de Pharaon. Comme les mages de la Médie et de Chaldée, ils conjuraient et évoquaient les esprits et les puissances surnaturelles, au moyen d'opérations et de cérémonies, principalement par des gestes et des chants.

Ce fut d'abord Hermès Trismégiste, que les alchimistes ont regardé comme leur maître, qui répandit la science de l'occulte. Ensuite, on vit les doctrines mystiques de l'Orient fleurir à Alexandrie avec les fondateurs du Néoplatonisme. Celui-ci enseignait que la *Goétie* est l'art surnaturel qui s'exerce par le secours de génies malfaisants, que la *Magie* produit ses effets mystérieux par la collaboration des démons matériels et des esprits supérieurs, que la *Pharmacie* enfin, dompte les démons par l'emploi de certains philtres et breuvages.

En Grèce et en Italie, les génies célestes, l'archéologie en fait foi, se multiplièrent à l'infini et vinrent peupler l'Olympe du Polythéisme. Les prêtres, exploitant à leur profit les idées superstitieuses du peuple, firent appel aux magiciens, aux pythonisses et aux sybilles, qui avaient conservé les secrets des mages de l'Orient. A leur exemple, les historiens, les philosophes et les poètes, s'empressèrent d'accorder leur croyance à tous les génies, à toutes les puissances spirituelles et à leurs intimes relations avec les hommes, par l'intermédiaire des Voyantes, en état de frénésie ou de somnambulisme. Nous savons que le poète Hésiode, dans sa théogonie, que Platon, à partir de son initiation aux doctrines hermétiques, qu'Aristote, dans ses ouvrages philosophiques, admettent l'existence d'être immatériels s'intéressant aux choses de l'humanité. Et les Pythagoriciens, de leur côté, affirmaient leur pouvoir de dompter les démons en se tenant dans la méditation, l'abstinence et la chasteté.

Pendant toute l'antiquité, il y eut donc des corporations de prêtres, de philosophes, de théosophes, de thaumaturges et autres, qui exerçaient l'art d'évoquer les esprits, de les conjurer par des charmes, des enchantements et des sortilèges, de changer, avec leur aide, les lois de la nature (1), de commander aux éléments, d'accomplir des faits extraordinaires. Pour faire ces prodiges, on avait recours soit aux procédés mystérieux, soit aux formules cabalistiques indiquées dans les grimoires, soit aux incantations, aux cercles magiques, soit tout simplement aux passes magnétiques.

Dosithée, Simon de Samarie, Circé, Médée, Plotin, Porphyre, Jamblique et la fameuse Canidie, si justement maudite par Horace, appartiennent à cette classe de magiciens, de gnostiques, d'enchanteurs et de médiums, qui apprirent aux peuples les arts occultes des mages de la Chaldée.

Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire pour s'en convaincre.

(1) Histoire philosophique et politique de l'Occulte.
(2) Cælius Aurelianus *de acutis morbis*. Edition Daléchamp, p. 90.

(1) Ces lois ne nous ont été données par personne et nous n'en connaissons pas le nombre. On ne doit donc considérer comme lois naturelles que celles qui nous sont connues. Mais il nous paraît certain que bien des faits surnaturels deviendront un jour des lois naturelles.

Damis, l'historien et l'élève d'Apollonius de Tyane, nous a laissé la biographie de son maître, le thaumaturge le plus extraordinaire de l'antiquité. C'est dans cet ouvrage qu'il montre Apollonius faisant une leçon de philosophie à Éphèse, s'arrêtant tout à coup pour crier au meurtrier qui, au moment même, assassinait Domitien à Rome : « Courage, Stéphanus, tue le tyran ». Apollonius avait séjourné longtemps dans l'Inde et tous ses disciples ont attesté les faits merveilleux qu'il produisait, les guérisons de maladies incurables et tant d'autres miracles qui frappèrent ses contemporains, partisans comme lui de la doctrine de Pythagore.

Porphyre a publié les cinquante-quatre traités de son maître Plotin, l'illustre néoplatonicien, traités dans lesquels on retrouve toutes les données de la psychologie expérimentale contemporaine et une philosophie mystique qui s'appuie sur l'extase, la contemplation et l'hypnotisme, — données qui seront reprises un jour par l'enchanteur Merlin, Albert-le-Grand, Pic de la Mirandolle, Raymond Lulle, Cornelius, Agrippa, le comte de Saint-Germain, Joseph Balsamon, Robert Fludd, Richard Price, les frères de la Rose-Croix....

Mais, avant eux, il y aura d'autres hommes qui se croiront en possession des secrets mystérieux de la nature, des illuminés, des voyants, peut-être des précurseurs ! et ces hommes ce sont nos propres ancêtres: les Druides et leurs compagnes des sombres forêts de la Gaule, les Druidesses, les vierges pures, qui entretenaient dans le cœur des guerriers le feu sacré de l'amour de la Patrie. Les uns et les autres appartenaient à la caste sacerdotale et ne recevaient l'investiture de leur ministère sacré qu'après vingt années consacrées à l'étude de l'astrologie, des lois de la nature, de la médecine et de la kabbale. Leur théodicée leur enseignait l'existence d'un Dieu unique et l'immatérialité d'un esprit appelé, après la mort, à se réincarner, un nombre de fois indéterminé, jusqu'à ce qu'il arrive à la perfection et reçoive une destinée nouvelle plus heureuse et plus divine. Ils admettaient donc, comme principal dogme religieux, la métempsychose ascendante, comme les premiers Mages et les grands philosophes grecs, et une multitude de génies et d'esprits supérieurs intermédiaires entre la divinité et les hommes.

Les *Druides* n'étaient pas seulement les prêtres mais aussi les dictateurs de la Gaule. Ils étaient assistés, dans leurs fonctions, par les *Eubages*, devins et sacrificateurs de leur religion, par les *Bardes*, poètes et hérauts des *Brenns*, qui partageaient avec eux le pouvoir suprême. Le druidisme était mélangé des idées guerrières des premières peuplades de la Gaule et des doctrines importées par les Mages de la Chaldée. Aussi, les Druides étaient ils, comme ceux-ci, astronomes, physiciens, médecins, prêtres et législateurs. Les Druidesses, descendantes des pythonisses et des sybilles de l'Orient, rendaient des oracles et prédisaient l'avenir. Leur influence était considérable et surpassait souvent celle des Druides, car elles connaissaient aussi bien qu'eux toutes les pratiques de la kabbale et de la magie, et elles avaient en plus, aux yeux du peuple, le prestige qui s'attache aux vierges consacrées dépositaires des secrets des dieux.

C'est pour ces raisons que les Druides et les Druidesses furent, sous la domination romaine, les défenseurs de l'indépendance nationale. Mais forcés de se réfugier dans leurs forêts épaisses, éloignés du peuple, persécutés par les Romains, par les barbares, par les chrétiens, ils se transformèrent progressivement en magiciens, enchanteurs, prophètes et charmeurs, condamnés par les conciles et bannis par les autorités civiles.

La décadence se fit progressivement, si bien qu'au VIIe siècle le druidisme avait disparu ; mais les pratiques de la magie, de l'art occulte, de la science mystérieuse des génies s'étaient transmises de générations en générations, en dégénérant et en perdant le caractère philosophique des anciens temps. En un mot, la magie était devenue la sorcellerie, et ses adeptes ne se recrutaient plus que dans les classes infimes et ignorantes de la nation. Le culte de la nature et des dieux, l'immortalité de l'âme, les cérémonies grandioses au pied des chênes antiques, avaient fait place aux démons hideux, aux superstitions grossières, aux maléfices, aux aberrations les plus immorales. L'Occulte subjugait encore les masses, mais la science était tombée aux mains des profanes et des charlatans.

(*A suivre.*) Dr Dupouy.

Statistique de la syphilis chez la femme

M. le professeur Fournier vient d'apporter à l'Académie de médecine un curieux document sur l'extension de la syphilis chez la femme, — non pas la femme galante, mais la femme mariée. — Il a fait la statistique des femmes syphilitiques auxquelles il a donné ses soins, en dehors de l'hôpital, c'est-à-dire dans sa clientèle privée. Voici les résultats auxquels il est arrivé :

Depuis mon doctorat, dit-il, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans, j'ai reçu dans mon cabinet 887 femmes affectées de syphilis (défalcation faite d'un certain nombre de cas où le diagnostic, pour des raisons diverses, est resté entaché de quelque incertitude).

Or, en premier lieu, ces 887 cas peuvent être catégorisés en deux groupes nettement définis et absolument distincts comme origine, lesquels se sont présentés dans le rapport numérique que voici :

1° Cas de syphilis d'origine sexuelle...............	842
2° Cas de syphilis d'origine non vénérienne........	45
	887

Ce second groupe (disons-le immédiatement pour en finir tout aussitôt avec lui) est composé de cas très variés, n'ayant de commun entre eux que ce fait d'une origine non vénérienne. On y trouve :

7 cas de syphilis d'origine héréditaire ;

4 cas de syphilis accidentellement contractée dans l'enfance ;

8 cas d'infection transmise à des nourrices par des nourrissons héréditairement syphilitiques ;

5 cas relatifs à des sages-femmes qui furent infectées aux doigts ou à la main dans l'exercice de leur profession ;

12 cas de contagion domestique, dérivant de nourrissons, d'enfants de nourrices ou de bonnes en état de syphilis (tous observés sur des femmes mariées ou des jeunes filles) ;

2 cas de syphilis transmise par le vaccin ;

2 cas de syphilis transmise par le cathétérisme de la trompe d'Eustache ;

1 cas consécutif à un viol ;

4 cas d'origine restée inconnue, mais d'origine très certainement étrangère à toute contamination d'ordre vénérien.

Total : 45.

Ce sont donc là à coup sûr, avec des origines variées, 45 cas rentrant dans la contagion de ce qu'on a appelé la *syphilis des innocents*. C'est donc là conséquemment et par excellence une première série de cas méritant le qualificatif de *syphilis imméritées*.

Leur nombre s'élevant à 45 sur un total de 887, le pourcentage établit qu'elles sont à l'ensemble des syphilis de tout ordre dans une proportion de 5 0/0 environ (5.07 exactement). En con-

séquence, c'est dire tout à la fois et qu'elles sont rares relativement et que cependant elles constituent, bien que rares, une certaine moyenne qui ne saurait être négligée.

Mais venons aux cas du premier groupe, qui nous intéressent d'une façon plus directe.

Ce premier groupe se compose, avons-nous dit, de 842 cas de syphilis dérivant de contamination sexuelle.

Or, sur quelles femmes ces 842 cas ont-ils été observés? Quelle était la situation sociale, l'état civil de ces femmes? C'est là, pour la question que nous étudions actuellement, un point essentiel à déterminer : c'est là ce que j'ai essayé de résoudre par le dépouillement de mes dossiers.

Eh bien, de mes notes et de mes souvenirs scrupuleusement interrogés à cet égard, il résulte que ces 842 femmes peuvent être distribuées en trois catégories, de la façon suivante :

1° Femmes appartenant au monde galant, irrégulières de tout genre	366
2° Femmes mariées	220
3° Femme de condition sociale restée inconnue	256
Total	842

M. Fournier fait les défalcations nécessaires : 10 qui tenaient la vérole d'un amant, 34 dont il n'a pu constater l'état des maris et un certain nombre qui étaient syphilitiques en même temps que leurs maris, il arrive à une moyenne de 19 à 20 0/0, c'est-à-dire une femme mariée sur cinq femmes syphilitiques!

« Voilà, ajoute le savant professeur, le fait dans sa brutalité expressive : sur 100 cas de syphilis féminines, 19 à 20 incombent aux femmes honnêtes mariées. Cette proportion, si extraordinaire et si lamentable qu'elle soit, force est de l'accepter.

« Or, ne voyez-vous pas, messieurs, la signification d'un tel chiffre? En l'espèce, quelle réponse, quelle écrasante réponse à l'adresse de ceux qui veulent faire de la syphilis le monopole du monde galant! En vérité tout commentaire serait ici superflu après une démonstration arithmétique aussi probante. »

D'après cela, E. Fournier conclut avec raison qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer une prophylaxie officielle de la syphilis. Et tous les hygiénistes le suivront certainement dans cette revendication légitime qui intéresse la santé publique.

CONGRÈS D'HYGIÈNE DE VIENNE

Nature et voies de propagation de la diphtérie

M. J. Teissier (de Lyon). — La diphtérie est incontestablement une maladie parasitaire ; mais quel est le milieu de culture habituel du germe pathogène, quelles sont ses voies d'introduction dsns l'organisme? Me basant sur une enquête minutieuse poursuivie pendant cinq années et portant à peu prés sur 230 cas par année moyenne, je crois pouvoir dire : 1° que la transmission de la diphtérie par l'eau ou les autres ingesta est nulle ; 2° que la transmission par contact direct est loin d'être habituelle, 10 0/0 seulement en moyenne ; 3° que la diphtérie est avant tout une maladie infectieuse, dont le poison générateur est transporté à distance par les courants atmosphériques et introduit dans l'organisme par les voies respiratoires. Les expériences de Klebs, à cet égard, ne laissent aucun doute, et il suffit, d'ailleurs, de suivre sur des graphiques les oscillations des différentes maladies zymotiques pour voir que la diphtérie suit exactement les mêmes variations que les maladies aiguës des voies respiratoires.

Mais d'où vient le germe? D'après mes propres recherches et les exemples fournis par Klebs et Frankotte, je n'hésite pas à considérer les poussières émanées des dépôts de fumier, de chiffons ou de paille, comme le véhicule ordinaire du germe diphtéritique. Les résidus du balayage des villes agissent dans le même sens. Cette cause pathogène a été retrouvée dans mes observations très régulièrement, soit 40 0/0.

L'orateur aborde ensuite la question des rapports de la diphtérie de la volaille et de la diphtérie humaine. Il se déclare pour l'affirmative, et s'attache plus particulièrement à répondre aux objections qui ont été faites à la doctrine de l'identité des deux affections : absence du même organisme pathogène dans la pépie de la volaille et la diphtérie humaine — bénignité de la pépie, rareté de la diphtérie à la campagne, etc. Il cite des exemples authentiques de transmission de l'homme à la volaille, et *vice versa* ; par conséquent le même germe est susceptible de fructifier dans les deux espèces différentes. Il montre que la diphtérie des oiseaux est plus grave qu'on ne le croit généralement. Enfin la diphtérie est beaucoup plus fréquente à la campagne qu'on pourrait le supposer tout d'abord ; elle se voit souvent chez les enfants de garde-barrière aux chemins de fer, et s'observe fréquemment dans les banlieues de grandes villes ou dans les régions plus spécialement occupées à l'élevage de la volaille.

De l'ensemble de ces considérations, dit M. Teissier en terminant, je me crois autorisé à conclure que les poussières de fumiers ensemencés par les volailles ou les oiseaux contaminés sont les éléments essentiels de la transmission diphtéritique. En conséquence, j'estime qu'il serait bon que l'attention des pouvoirs publics fût attirée sur de pareils faits qui commandent des mesures protectrices bien nettes : l'enlèvement des résidus du balayage dans des tombereaux fermés et pendant la nuit; enfin, la construction de fosses à fumier bien isolées, de façon à empêcher la diffusion des poussières qui en émanent.

Moyens de combattre l'alcoolisme

MM. Flood (de Christiania), Dorgesius (de la Haye), Lammers (de Brême), Guillaume (de Neuchâtel) et Gauster (de Vienne) sont tombés d'accord pour proposer les résolutions suivantes qui, après un long débat, ont été acceptées par la section :

1° Les maux, qu'engendre la consommation abusive des boissons alcooliques, se font sentir plus ou moins dans tous les pays civilisés. Les conséquences de cet abus s'observent surtout dans les hôpitaux, dans les maisons d'aliénés et dans les maisons de détention. Il est donc du devoir des hygiénistes de prendre une part active à la lutte entreprise contre l'ivrognerie, qui altère la santé physique, intellectuelle et morale des individus, détruit la vie de famille et trouble la société.

2° Les causes multiples de l'ivrognerie devraient être recherchées partout d'après un plan uniforme d'investigations et combattues simultanément par l'Etat et par l'initiative privée, à la suite d'une entente commune.

3° L'action des sociétés libres et des particuliers peut contribuer à atteindre ce but : en éclairant l'opinion publique sur l'action et les effets pernicieux de l'alcool (création de sociétés de tempérance, etc.); en remplaçant les boissons alcooliques, par d'autres boissons saines et à bon marché (création de cercles d'ouvriers, Workmen's Halls, cafés de tempérance, etc.); en favorisant tout ce qui peut améliorer les conditions sociales des classes pauvres (sociétés de consommation, sociétés de construction pour maisons d'ouvriers, cuisines populaires, caisses d'épargne, etc.); en créant des établissements destinés au traitement curatif des individus adonnés à la boisson.

4° L'Etat, de son côté, peut agir : en élevant par l'impôt le prix de l'alcool destiné à la consommation et en ne prélevant qu'un droit insignifiant sur les autres boissons fermentées ; en limitant le nombre des débits de boissons alcooliques et en fixant l'heure de clôture de ces établissements; en soumettant ces derniers à une surveillance efficace et en s'assurant surtout que l'alcool destiné à la consommation est pur (exempt d'alcool amylique); en édictant

des peines contre les débitants qui, d'une manière quelconque, favorisent l'ivrognerie et contre les individus qui sont trouvés publiquement en état d'ivresse ; en internant les ivrognes dans des établissements publics spéciaux.

5° Il est à désirer que les buveurs en traitement dans un hôpital ou dans une maison de santé et qui sont à la veille de sortir de l'établissement, puissent encore subir un stage dans une section spéciale, où ils seraient préparés à mieux résister aux tentations de la boisson.

6° Dans la lutte contre l'alcoolisme, on ne peut espérer obtenir un résultat efficace que si toutes les mesures préventives et curatives sont prises simultanément et appliquées avec persévérance d'après un plan méthodique.

CONGRÈS DE TOULOUSE

La suggestion et ses applicationsà la pédagogie

M. Bérillon

En 1886, au Congrès de Nancy, le docteur Bérillon avait présenté une étude générale sur la *Suggestion envisagée au point de vue pédagogique*. Dans ses conclusions, il demandait que, lorsqu'on aurait à se préoccuper de l'avenir d'enfants vicieux, impulsifs, incapables de la moindre attention et de la moindre application, manifestant un penchant irrésistible vers les mauvais instincts, il n'y aurait aucun inconvénient à recourir à l'hypnotisme pour améliorer les créatures desheritées.

La section de pédagogie, sur la proposition de M. le professeur Liégeois, a déclaré par un vote unanime que ces conclusions étaient acceptables et que des expériences d'hypnotisme devaient être tentées dans un but de moralisation et d'éducation sur quelques-uns des enfants vicieux, à l'égard desquels la pédagogie avoue sa complète impuissance.

Fort de ces encouragements, M. Bérillon n'a pas hésité à appliquer l'hypnotisme dans un certain nombre de cas et les observations nombreuses qu'il présente démontrent la grande efficacité de la suggestion hypnotique en même temps que sa complète innocuité.

Il a pu heureusement modifier et guérir en peu de temps et à la suite de quelques séances d'hypnotisme :

1° Une perversion grave du caractère chez une petite fille de onze ans ;

2° Des tics nerveux chez des petits garçons de dix à douze ans ;

3° De l'incontinence nocturne et diurne d'urine chez deux petites filles de huit et de neuf ans ;

4° Une tendance irrésistible au vol et au mensonge chez une jeune fille de seize ans ;

5° Des habitudes invétérées d'onanisme chez plusieurs enfants.

En outre, dans plusieurs cas, il s'est borné, avec un succès complet, à réveiller et à développer la faculté d'attention et d'aptitude au travail chez plusieurs autres enfants. Les résultats obtenus sont durables. L'enfant se conforme aux bonnes habitudes qu'on lui a fait contracter, avec autant de facilité qu'il cédait aux mauvaises.

En résumé, la suggestion, dans l'état d'hypnotisme, trouve son application surtout lorsqu'il s'agit de guérir des habitudes vicieuses, des défauts graves de caractère, des tics nerveux, des incontinences nocturnes et diurnes de l'urine et des matières fécales, des troubles mentaux et des instincts pervers qui pourraient placer dans l'avenir celui qui en est atteint dans les conditions sociales les plus défavorables.

Cabinets de lecture et maladies infectieuses

La possibilité de transmettre les maladies infectieuses par l'intermédiaire des cabinets de lecture mérite d'attirer l'attention des hygiénistes. Généralement les précautions que l'on prend vis-à-vis des vêtements, literies, etc., ne sont pas observées à l'égard des livres qui se trouvent dans la chambre des malades et qui leur servent. C'est cependant là un moyen puissant de propagation des maladies. Les squames épithéliales dans la scarlatine, la rougeole, etc., pénètrent entre les pages et ne peuvent être détruites par aucun procédé de désinfection connu, si ce n'est la destruction complète du volume. Dans le cas de cabinets de lecture, le danger est manifestement augmenté par ce fait que les livres sont simplement prêtés. D'ailleurs le malade est le plus à même d'user de lectures pendant la période de convalescence, qui est précisément la période de desquamation, et l'atmosphère de la chambre est remplie de particules flottantes propres à propager les maladies dans des circonstances favorables. Le premier point consiste donc à apprendre au public ce danger, danger dû plutôt à l'ignorance ou l'oubli qu'à une indifférence positive. Un des meilleurs moyens de faire prendre ces précautions consiste à coller dans le livre lui-même, en encre voyante, une notice indicatrice. Dans certaines localités, les propriétaires des cabinets de lecture sont prévenus des cas d'affections contagieuses signalés ; mais, outre que les bureaux d'hygiène n'existent pas partout, cette mesure est considérée plutôt comme vexatoire que propre à provoquer des soins de désinfection. Il vaut mieux faire signer par les abonnés une déclaration par laquelle ils reconnaissent ne pas avoir chez eux de malades atteints d'affections contagieuses et les condamner à une amende en cas de fausses déclarations. En temps d'épidémie, il serait même désirable dans l'intérêt du public, de fermer ces cabinets de lecture.

(*Medical Press*).

THÉRAPEUTIQUE

Puissance curative du sommeil prolongé

M. le Dr Corning dit à ce propos, que les progrès de la thérapeutique ont été sans doute très grands dans ces dernières années ; mais en dépit des progrès faits dans la classification et la connaissance des médicaments, nos plus grands succès sont dus à la coopération de la nature elle-même. La *vis medicatrix naturæ* reste toujours un facteur d'un très grand pouvoir dans la thérapeutique : si nous désirons combattre une maladie avec succès, nous devons nous appuyer sur les grandes lois de la physiologie et approprier les forces latentes placées à notre disposition aux fins d'une thérapeutique scientifique. Un des exemples les plus brillants, sinon des plus frappants de l'évidence de cette proposition, se retrouve dans l'application pratique du *repos* dans un but curatif. Malheureusement, cependant, il y avait une grande confusion dans l'idée ayant cours jusqu'ici sur le repos. Si l'on demande de quelle façon le cerveau peut se reposer, nous répondons : par l'utilisation des moyens désignés collectivement sous le nom de *sommeil*. Aussi un moyen de repos cérébral qui peut prétendre à une valeur physiologique doit avoir le sommeil comme point de départ. Et conséquemment, comme la quantité de sommeil est en rapport direct avec l'activité vitale des organes, nous verrions que plus l'épuisement cérébral est considérable, plus nous devons prescrire le sommeil pour les malades. *C'est pourquoi le sommeil prolongé peut être considéré comme le pivot du repos cérébral physiologique.* Il peut être combiné avec une suralimentation scientifique et systématique, afin que la réfection du cerveau épuisé puisse s'opérer d'une façon physiologique dans l'intervalle d'un repos inconscient.

Les points essentiels du repos cérébral sont : 1° un sommeil progressivement prolongé ; 2° un accroissement de la nutrition géné-

rale; 3° la diminution de l'activité psychique; 4° la suppression des impressions sensorielles, particulièrement de la vue et de l'ouïe.

En instituant ce mode de traitement, le Dr Corning a l'habitude d'enfermer le sujet dans une pièce sombre de 10 à 15 heures, d'une seule fois, selon la quantité de sommeil désirée pendant les 24 heures. La quantité de sommeil est progressivement accrue par suite de l'habitude, avec médication modérée de l'hydrothérapie; mais jamais il ne recourt au sommeil forcé, par l'abus inconsidéré des sédatifs. Quand le malade se réveille, comme c'est quelquefois le cas, deux ou trois fois pendant les heures consacrées au repos, on l'alimente, mais sous une forme digestible. Les quelques heures de veille sont employées à la distraction; encore toute forme d'activité mentale est formellement proscrite.

(*Journal de médecine de Paris*)

Traitement de l'obésité (Hantz).

Ce traitement fait maigrir de 6 kilos le premier mois, puis de 5, 3 et 2 kilos les mois suivants jusqu'à réduction au poids normal.

1° Chaque matin, au réveil, prendre, dans un verre d'eau chaude, une cuillerée à café de sels naturels de Carlsbad, qu'on aura fait dissoudre dès la veille.

2° Une heure avant chaque repas, prendre un verre d'eau de Vichy (Célestins).

3° En commençant chaque repas, prendre dans une cuillerée d'eau cinq gouttes de Gouttes amères de Baumé.

4° Au milieu du repas du soir, prendre dans un verre d'eau rougie vingt gouttes de Teinture de Mars tartarisée.

5° Chaque soir, au moment du coucher, prendre une cuillerée à café de la solution suivante :

Iodure de potassium............	12 grammes.
Eau........................	150 —

6° Matin et soir frictions sur tout le corps avec le gant de crin :

7° Tous les deux jours bain tiède d'une demi-heure avec :

Carbonate de soude............	125 grammes.
Sel marin.....................	2 kilogrammes.

8° Eviter les aliments féculents ou farineux, peu de pain (50 gr. par jour), pas de pâtes, de pâtisseries, de riz, de pommes de terre, de haricots, de pois, de lentilles. Eviter les graisses, la graisse des viandes, le beurre, le lait. Eviter le sucre et les aliments sucrés. Ne pas boire d'eaux gazeuses, de vins mousseux ou liquoreux; pas de bière, pas de cidre, pas de sirops, pas de liqueurs.

Manger de préférence les viandes rôties ou grillées, les poissons, les œufs, les légumes verts, les fruits.

Boire le vin rouge de Bordeaux coupé d'eau par moitié.

Chaque jour promenade matinale à pied de trois quarts d'heure.

Exercice après chaque repas.

Glycérolé contre l'eczéma. — Vidal

Glycérolé d'amidon...........	30 grammes.
Tanin........................ }	ãã 1 gramme.
Calomel...................... }	

M.

En application, matin et soir, dans les cas d'eczéma sec donnant lieu à de vives démangeaisons.

Pommade contre le pityriasis du cuir chevelu

Fournier

Fleur de soufre lavée........	0 gr. 50 centigr.
Teinture de benjoin.........	3 grammes.
Moelle de bœuf.............	30 —
Huile d'amandes douces.....	10 —

F. s. a. une pommade avec laquelle on pratique une onction sur le cuir chevelu tous les jours, tous les deux jours, ou une fois par semaine, suivant l'intensité du mal, puis la tête est enveloppée d'un bonnet. Dans les cas légers, on frictionne simplement le cuir chevelu, une ou deux fois par semaine, avec de l'huile d'amandes douces. — Le lendemain matin, lotion de la tête avec la décoction de bois de panama, ou bien avec de l'eau de son, additionnée pour 500 grammes, de 40 grammes de glycérine et de 2 grammes de carbonate de soude.

Huchard et Huchard

L'*Union médicale* a publié une lettre datée du 10 octobre adressée à M. le Dr Paul Legendre par deux de ses amis dans laquelle ceux-ci lui faisaient connaître la réponse négative de M. H. Huchard, médecin des hôpitaux, de lui accorder une réparation par les armes ou une rétractation par écrit d'une offense faite à son honneur.

Le même journal a publié dans son numéro suivant une lettre de M. H. Huchard, adressée le 14 octobre à son rédacteur en chef, pour lui faire connaître que l'offense faite à M. Legendre était contenue dans une lettre privée non destinée à lui être mise sous les yeux, et que par conséquent il n'avait aucun compte à lui rendre.

Dans le même numéro, M. Legendre a protesté et a persisté dans son droit à une réparation quelconque.

A la suite de cette polémique entre MM. Huchard et Legendre, M. le Dr Huchard, Ferdinand, médecin à Paris, est venu nous prier de faire savoir au public médical qu'il n'est pour rien dans cette affaire et qu'il désire qu'aucune confusion ne soit établie entre lui et son homonyme. — C'est fait.

A un abonné du département de la Seine.

Même sous le titre *d'hygiène morale* nous n'avons pas à nous occuper des candidatures médicales recommandées par la femme Limousin ou autre proxénète du ruban rouge, — et encore moins de la recherche des titres de certains confrères aux distinctions honorifiques qu'ils ont obtenues d'une manière quelconque. Le rôle de délateur ne nous convient pas.

* * *

Notre très distingué et très sympathique confrère M. le Dr P. Ménière, rédacteur en chef de la *Gazette de gynécologie*, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Charles Ménière, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Angers. Nous offrons nos plus cordiales condoléances à notre camarade.

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux; — la prostitution légale, les dictérions; — lois sur la prostitution à Athènes; — la prostitution libre, les courtisanes; — grands hommes et Hétaires; — l'amour antiphysique en Grèce; — tribaderie et saphisme; la prostitution sacrée en Italie; — les fêtes de la prostitution à Rome; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale; — les auxiliaires de la prostitution; — lois et règlements de la prostitution à Rome; — la prostitution masculine, corruption des Césars; — la pédérastie légale; — dépravation des mœurs dans la société romaine; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix: cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef: Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

entourés de brouillards dans les basses régions de l'atmosphère et sont attirés par le sang des victimes et l'encens que les païens leur offrent comme à leur divinité. Sans cette odeur des sacrifices, les démons ne pourraient pas conserver leur influence. Ils ont les sens les plus exquis, ils sont capables de la plus grande activité et possèdent l'expérience la plus étendue. »

Saint Augustin avait déjà écrit que les démons étaient les agents des maladies des chrétiens et s'attaquaient aux nouveau-nés qui venaient de recevoir le baptême.

L'Eglise enseignait que ces démons avaient pour intermédiaires avec les hommes des créatures réprouvées, qui étaient en révolte contre la Divinité et ses ministres. Il s'agissait des sorciers, bien entendu, ou plutôt des sorcières, qu'on ne rencontrait que dans les ruines, dans les antres des rochers, dans les lieux cachés et obscurs. Pour un morceau de pain ou une poignée d'orge, on pouvait aller les consulter, leur demander les secrets de l'avenir, les maléfices de la vengeance, les charmes qui font aimer. Parmi ces sorcières, il y avait de vieilles proxénètes qui connaissaient, par expérience, toutes les pratiques de la débauche et qui donnaient le nom de sabbat aux saturnales villageoises où se réunissaient quelques débauchés et ribaudes novices en paillardise. Elles savaient aussi ce que les filles doivent faire pour anéantir le résultat physiologique de leurs imprudences, ce qu'il faut aux vieillards pour leur faire croire au retour de leur virilité. Elles connaissaient les vertus des plantes et principalement l'action stupéfiante de quelques-unes. Peut-être y avait-il encore quelques pauvres sorciers qui avaient découvert, à la suite de leurs incantations magiques, l'époque de la délivrance féodale, de l'abolition du servage, de l'égalité, de la liberté?.. Ce qu'il y a de certain c'est que le clergé ne voyait en eux que des ennemis de la religion et de la société, des êtres dangereux qu'il fallait détruire, *per fas et nefas*, par les exorcismes, par le feu, voire même par des accusations stupides extraites de la confession de quelques hallucinés.

Ainsi, le pape Grégoire IX, dans une lettre adressée à plusieurs évêques de l'Allemagne, en 1234, leur fait la description de l'investiture des sorciers. Il leur disait : « Quand les sorciers reçoivent un novice, et quand ce novice entre pour la première fois dans leurs assemblées, il voit un crapaud d une grandeur énorme, de la grandeur d'une oie ou plus. Les uns le baisent à la bouche, les autres par derrière. Puis ce novice rencontre un homme pâle, ayant les yeux très noirs, et si maigre qu'il n'a que la peau et les os : il le baise et le sent froid comme une glace. Après ce baiser, il oublie facilement la foi catholique. Ensuite, ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue qui se dresse ordinairement dans le milieu de l'assemblée. Le novice baise le premier ce chat par derrière ; puis, celui qui préside à l'assemblée et les autres qui en sont dignes. Les imparfaits reçoivent seulement le baiser du maître, ils promettent obéissance après quoi, ils ôtent les lumières et commettent entre eux toutes sortes d'impuretés. » (1)

Voilà bien les doctrines de ceux qui composeront quelques années plus tard les tribunaux de l'Inquisition et qui accepteront la bannière de Loyola. Nous verrons bientôt un membre de la congrégation de saint Dominique et professeur de théologie, Barthélémi de Lépine, se croyant convaincu de l'existence des démons et des démonolâtres, se montrer un des plus violents adversaires des sorciers dans une dissertation fameuse, qui fut adoptée par ses coreligionnaires. Il affirmait que les Stryges ou possédés vont au Sabbat en corps ou en esprit, qu'ils ont des rapports charnels avec le diable, qu'ils immolent les enfants, qu'ils se transforment en animaux, et notamment en chattes rousses, qu'ils ont des visions obscènes, qu'il faut par conséquent les *exterminer*, car leur nombre devient incalculable.

Barthélémi de Lépine, en parlant ainsi, restait dans la tradition des Pères de l'Église : de saint Grégoire, de saint Éparchius, de saint Bernard, d'Innocent VIII, d'Antonio de Torquemada, qui se firent les historiens des incubes de leur temps et lancèrent l'anathème contre les possédés du démon de la luxure.

Son contemporain, le père jésuite Costadau, écrivait dans son traité *De Signis*, à propos de l'incubisme : « La chose est trop singulière pour la croire à la légère... Nous ne la croirions pas nous-même si nous n'étions convaincu, d'une part, du pouvoir du démon et de sa malice, et si, d'une autre part, nous ne trouvions une infinité d'écrivains, et même du premier rang, des papes, des théologiens et des philosophes, qui ont soutenu et prouvé qu'il peut y avoir de ces sortes de démons incubes et succubes ; qu'il y en a, en effet, et des gens assez malheureux, que d'avoir avec eux ce commerce honteux et de tous le plus exécrable. »

Signalons encore un autre jésuite, Martin-Antoine Del Rio, qui publia, en 1599, six livres de *Disquisitiones Magicæ*, dans lesquels sa crédulité atteint la limite du fanatisme, et en fit un des plus redoutables ennemis des démonomanes.

Telles étaient les doctrines sur lesquelles reposaient les prétentions théocratiques des théologiens.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les dernières années du moyen âge, quand les luttes de religion arrivèrent à leur période d'exacerbation, par les querelles entre les défenseurs de la cour de Rome et les Réformateurs, le nombre des démonomaniaques se multiplia à ce point que tout le monde en arriva à se persuader être au pouvoir des démons. « Dans ces temps malheureux, a écrit Esquirol, on ne vit partout que des excommuniés, des damnés et des sorciers ; on s'effraya, on créa des tribunaux, le diable fut assigné à comparaître, les possédés furent traînés en jugement, on dressa des échafauds, on alluma des bûchers ; les démonomaniaques, sous le nom de sorciers et de possédés, doublement victimes des erreurs régnantes, furent brûlés, après avoir été mis à la *question*, pour les faire renoncer aux prétendus pactes qu'ils avaient faits avec le diable. Il y avait une jurisprudence contre la sorcellerie et la magie, comme il y avait des lois contre le vol et le meurtre. Et les peuples voyant l'Église et le prince croire à la réalité de ces extravagances, restaient invinciblement persuadés... »

Aucune autorité ne s'était levée encore pour prendre la défense de ces misérables. La justice, la philosophie et la science étaient toujours inféodées à la théologie et se faisaient plus ou moins les complices de son autocratie, de son intolérantisme.

Parmi les magistrats, historiens et publicistes, qui se firent les auxiliaires les plus ardents de l'Inquisition, il faut citer J. Bodin d'Angers, procureur du roi à Laon, qui publia, en 1581, un ouvrage intitulé : *La Démonomanie*. Il exposait que les démonomanes jouissent de l'intégrité de leurs facultés mentales.

(1) Fleury. Histoires ecclésiastiques, t. XVII

et qu'ils sont complètement responsables, devant la justice ecclésiastique et les parlements, de leurs relations impures avec les êtres surnaturels. Il concluait naturellement en réclamant pour eux les flammes orthodoxes du bûcher. « Cependant on peut, disait-il, délivrer les possédés par des exorcismes, et les animaux peuvent être exorcisés comme les hommes ! » A l'appui de sa thèse, il a apporté une immense collection de faits ridicules, qui ne reposent sur aucune donnée précise. Il dit « que les possédés par un démon peuvent rejeter par la bouche des chiffons, du crin, du bois, des épingles ». Il cite le cas d'une femme qui avait le menton tourné vers la nuque, la langue poussée hors la bouche, un gosier qui fournissait des sons analogues au croassement des corbeaux, mais qui lui permettait également d'imiter le ramage de la pie et le chant du coucou.

Il prétend que le diable peut parler par la bouche des possédés et avoir recours à tous les idiomes connus ou inconnus, qu'il peut déflorer les filles et leur donner toutes les sensations voluptueuses, etc.

L'ouvrage de J. Bodin est, en réalité, un réquisitoire de procureur, présenté avec passion et rédigé avec tous les arguments erronés des inquisiteurs. Aussi arriva-t-il, à la grande satisfaction de ceux-ci, à convaincre la magistrature séculière et à fixer sa jurisprudence sur la question du crime de sorcellerie.

Par contre, la même année que Bodin livrait à la publicité son factum inhumain, paraissaient à Paris les *Essais* de Michel Montaigne, dans lesquels notre célèbre compatriote faisait appel à la philosophie. Il y demandait que la vie humaine soit à l'abri des accidents fantastiques, et rappelait cette sage réponse qu'il fit à un prince souverain, qui lui montrait des sorciers condamnés à mort : « En conscience, je leur eusse plustôt ordonné de l'ellébore que de la ciguë, car ils me paraissoient plus fous que coupables. » Et Montaigne terminait son chapitre sur la question, en disant doctement aux persécuteurs : « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif... »

Cependant, Bodin eut raison contre Montaigne.

Mais l'un est resté le procureur ignoré du moyen âge et l'autre le philosophe immortel, que Colbert avait certainement médité, avant de présenter à Louis XIV la fameuse ordonnance de 1682, qui défendait à l'avenir de « *faire cuire les sorciers tout vifs.* »

Mais, il y avait encore un siècle à attendre avant qu'un des plus grands ministres de la France mît fin aux procès de sorcellerie. Et pendant ce temps, il devait y avoir d'autres pourvoyeurs de la mort réclamant des victimes pour les bûchers de l'Inquisition. Parmi ces hommes, il faut distinguer le trop célèbre Boguet, juge criminel de Bourgogne, et Pierre de l'Ancre, son collègue d'Aquitaine, cités par Calmeil comme les plus fanatiques de leur siècle.

A suivre.) Dr Dupouy.

CONGRÈS DE VIENNE

De l'acclimatation des Européens dans les pays chauds

M. Treille (médecin principal de la marine à Paris) a obtenu un franc et légitime succès au Congrès d'hygiène. Son discours a été chaudement applaudi et l'honorable professeur des écoles de médecine navale a eu la satisfaction de voir tous les orateurs se rallier complètement aux conclusions qu'il avait formulées. La section a même voté la traduction en différentes langues du remarquable rapport que le sympathique médecin de la marine avait été chargé de faire sur l'acclimatation des européens dans les pays chauds, question pleine d'actualité et d'intérêt à une époque où toutes les nations cherchent dans la colonisation un nouvel élément de prospérité. M. Treille commence par montrer que l'européen peut vivre dans les pays chauds à la condition de ne pas violenter la nature. Partout où l'européen a pu se soustraire aux endémies du rivage, aux marais, à l'extrême chaleur et à l'extrême humidité, il s'est maintenu et a fait souche. La nature, sur beaucoup de points, a mis le remède à côté du mal : c'est l'altitude qui est la sauvegarde de l'émigration européenne. Après une étude approfondie sur l'action physiologique produite par les pays chauds sur les modifications fonctionnelles imprimées à l'organisme du colon qui vient d'Europe, M. Treille prouve que l'influence dominante dans les pays chauds, c'est la tension de la vapeur d'eau atmosphérique. Il analyse les effets de cette tension sur l'économie et admet que les climats chauds sont d'autant plus nuisibles à l'organisme de l'européen qu'ils sont caractérisés par l'élévation de plus en plus grande de la tension de vapeur atmosphérique.

Passant à un ordre de considérations plus pratiques, il recommande d'habiter les lieux élevés, autant que possible, sur un terrain à couches inclinées, permettant l'écoulement de la nappe d'eau. Il prescrit en tenant compte de la direction des vents, de se soustraire à l'influence des plaines alluvionnaires et principalement des marais en activité. Les matériaux et les modes de construction sont soigneusement passés en revue et l'Européen trouvera dans cette étude d'excellentes indications pour créer un établissement durable qui répondra à toutes les exigences de l'hygiène tropicale. Le choix de l'alimentation est l'objet d'une critique judicieuse. La chose importante est de mettre le colon en garde contre l'esprit de système, soit qu'il considère qu'il doive ne rien changer à ses habitudes, soit qu'au contraire il veuille délibérément rompre avec elles et adopter rigoursusement les usages indigènes.

Faire usage des viandes en quantités modérées, donner aux aliments légers (volailles peu grasses, œufs, poissons, riz cuit à l'étuvée) une prépondérance absolue, manger sans crainte les légumes cuits à l'eau, n'user qu'avec prudence des fruits si abondants des tropiques, voilà les règles générales de l'alimentation. M. Treille s'élève contre l'abus des condiments, acides et des épices et insiste sur la nécessité de ne boire qu'aux repas et avec la plus grande modération. Le vin, les bières fortes doivent être coupés d'eau et il y aurait avantage à bannir absolument l'usage des liqueurs, des alcools titrant 30°, 39° et au-dessus. Le professeur de l'école navale pense, contrairement à un certain nombre d'auteurs, que l'Européen peut faire la sieste une demi-heure après le déjeuner, vers midi par exemple. Il accorde volontiers un sommeil de trois quarts d'heure après le repas. En outre, il se fait l'apôtre d'une pratique qui ne sera pas admise sans protestation : au réveil de la sieste, dit M. Treille, un bain froid ou une ablution générale et rapide est nécessaire. Est-il nécessaire de le répéter, le colon devra éviter avec soin toutes les fatigues et en particulier celles qui accompagnent les excès vénériens.

Enfin M. Treille donne les plus sages conseils à ceux qui veulent émigrer. Après avoir montré qu'il était possible à l'Européen de vivre dans la zône tropicale, il ne craint pas pas d'enlever toute illusion à ceux qui pensent pouvoir dépenser leurs forces et leur activité aux colonies comme ils le faisaient sur le continent. La mise en état des terres pour la culture des denrées riches que produit la zône intertropicale ne peut être le lot de l'Européen immigré. Il lui faut renoncer au pénible travail de la terre, au maniement de la charrue, à l'exposition au soleil ou aux pluies, à tout développement continu d'efforts musculaires. Croire qu'avec une concession de quelques hectares de terre ou de forêt vierge et des

instruments aratoires, le colon qui vient d'Europe pourra par ses bras conquérir une fortune est une erreur et un danger. Son rôle doit se borner au rôle de gérant de propriétés ou d'établissements industriels, à la direction d'une exploitation agricole ou d'une mine, sans se livrer à aucun travail qui l'expose à l'ardeur du soleil.

Fournir le capital, en surveiller l'emploi, c'est une tâche qui lui incombe. Initiateur bienveillant des indigènes, pionnier de la civilisation, il ne peut être qu'un organisateur et un directeur du travail colonial

En appliquant ces principes, l'Européen aura pour lui bien des chances favorables pour réussir individuellement et socialement. Individuellement, parce que, se dérobant aux fatigues physiques, il est même en état de résister aux maladies du groupe climatique, et dans une certaine mesure, aux endémies les plus graves. Socialement, parce que si les conditions économiques sont favorables, il a dans son intelligence et sa culture morale, dans la force du capital dont il est détenteur, dans l'appui de ses relations avec l'Europe, le gage certain d'un bon établissement.

Des rapports de la Diphtérie avec les Fumiers

M. Longuet (de Paris). — Les travaux de Klebs, de Ferrand, de J. Teissier, tendent à démontrer que les dépôts de paille et de fumier jouent un rôle important dans la propagation de la diphtérie. Frappé depuis longtemps de la fréquence avec laquelle la diphtérie était signalée dans la cavalerie et en général dans les armées montées, c'est-à-dire dans le milieu militaire le plus exposé à ressentir l'influence de l'élément incriminé, nous nous sommes préoccupé de rechercher dans quelle exacte mesure les documents militaires, qui sont entre nos mains, apportent à cette opinion l'appui de leurs chiffres.

Entre toutes les statistiques médico-militaires qu'il nous a été donné de consulter, deux seulement se prêtent à cette recherche : la statistique médicale de l'armée française et celle de l'armée allemande. Encore ne nous donnent-elles que les éléments de la *mortalité* diphtéritique par arme, et non de la *morbidité*.

Cette lacune, qui sera incessamment comblée en ce qui concerne l'armée française, est certainement regrettable ; mais elle n'a d'autre inconvénient, dans l'espèce, que de réduire l'importance des chiffres sur lesquels doivent porter les comparaisons.

Dans l'armée française, où depuis dix ans la maladie a fait de grands progrès, on a compté, de 1872 à 1885, 433 décès par diphtérie. Sur ces 433 décès, 228 reviennent à l'infanterie et 188 aux armes montées (cavalerie, artillerie, train) ; il reste 15 décès fournis par les infirmiers contagionnés au chevet des malades, et 2 décès revenant à des corps d'Algérie non spécifiés. — On voit donc que les décès diphtéritiques de la cavalerie sont à ceux de l'infanterie à peu près comme 8 est à 10 ; or, la proportion des effectifs est de 3 à 10 environ : il en résulte que les armes montées sont près de trois fois plus éprouvées par la diphtérie que le reste de l'armée.

Ajoutons que, vis-à-vis de toutes les autres maladies infectieuses, la vulnérabilité de la cavalerie est exactement celle des armes à pied.

Cette prédilection de la diphtérie pour les armes montées ressort surtout avec évidence du tableau de la mortalité diphtéritique annuelle, tableau dans lequel on voit les décès diphtéritiques de la cavalerie égaler en chiffre absolu et même dépasser, dans certaines années, les décès diphtéritiques de l'infanterie.

Décès diphtéritiques dans l'armée française, 1872-1885 :

Années.	Infanterie.	Armes montées.	Corps d'Algérie.	Infirmiers.	Totaux.
1872.........	1	2	1	»	4
1873.........	4	11	1	1	17
1874.........	8	9	»	»	17
1875.........	14	12	»	»	26
1876.........	16	20	»	»	36
1877.........	5	11	»	«	16
1878.........	8	7	»	2	17
1879.........	11	5	»	»	16
1880.........	31	18	»	1	50
1881.........	24	21	»	»	45
1882.........	33	21	»	4	58
1883.........	25	24	»	»	49
1884.........	25	19	»	6	50
1885.........	23	8	»	1	32
	228	188	2	15	433

Nous devons nous en tenir ici à des considérations générales ; on nous permettra cependant de noter les deux faits suivants : Le foyer le plus actif de diphtérie dans l'armée française est constitué par le plus vaste quartier de cavalerie de la capitale ; l'hôpital militaire le plus infesté de diphtérie et où les cas intérieurs sont les plus fréquents, est situé au voisinage immédiat d'une immense écurie de la Compagnie des Omnibus et d'un dépôt de fumier incommodant gravement tous les environs,

L'armée allemande n'est pas si cruellement éprouvée par la diphtérie que l'armé française ; toutefois, les chiffres qu'il est possible d'extraire de sa statistique médicale ne viennent pas moins à l'appui de la thèse que nous défendons. Du 1er avril 1874 au 31 mars 1882, en huit ans, nous constatons que pour 90 décès pour diphtérie, 45 reviennent à l'infanterie et 35 aux armes montées ; les 10 décès restant concernent des armes non spécifiées.

Décès diphtéritiques dans l'armée allemande (11 *avril* 1874 *au* 31 *mars* 1882) :

Années.	Infanterie.	Armes montées.	Autres armes.	Totaux.
1874-1878..........	23	24	6	53
1878 1879..........	6	4	»	10
1879-1881..........	10	5	»	15
1881-1882..........	6	2	4	12
Totaux......	45	35	10	90

L'effectif de la cavalerie est proportionnellemeut un peu plus élevé en Allemagne qu'en France ; il ne ressort pas moins de ce tableau que là encore les armes montées paient à la diphtérie un tribut de deux à trois fois plus élevé que les armes à pied.

A la suite des expériences d'Emmerich, entre les mains duquel la diphtérie humaine et la diphtérie des volailles ont donné, à l'inoculation, des résultats identiques, on a supposé que la volaille, les pigeons, sont souvent les agents de l'ensemencement du germe diphtéritique sur les fumiers. L'absence ou la rareté de tels intermédiaires dans nos casernes semblerait indiquer que leur intervention est, pour le moins, très contingente. Nous voulons nous garder toutefois de pousser à l'extrême les conséquences de notre démonstration, et nous nous bornons, en terminant, à présenter cette note comme un exemple de l'appui qne la statistique peut offrir à l'Etiologie, et par suite à l'Hygiène et à la Prophylaxie.

En parcourant l'exposition hygiénique de ce Congrès, j'ai eu l'occasion de trouver une collection complète de la statistique aus-

tro-hongroise (1879-1886), j'ai fait des recherches sur le sujet en question, et j'ai pu constater que :

1° La diphtérie est beaucoup moins fréquente dans l'armée autro-hongroise que dans l'armée française, et même que dans l'armée allemande ;

2° Que la cavalerie n'y est pas plus atteinte que l'infanterie.

Pourquoi le germe fructifie-t-il ici et ne fructifie-t-il pas là? Nous ne le savons pas. Mais contre les faits positifs que nous avons apportés, un fait négatif ne saurait prévalotr.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Leçon de M. Brouardel

Membrane hymen : son examen, ses différentes formes

Nous arrivons au signe physique considéré comme le caractère essentiel de la virginité, à la membrane hymen qui ferme l'entrée du vagin. Existe-t-elle toujours? Ambroise Paré, le père de la médecine légale en France, en doutait, et il avait consulté à ce sujet les matrones. « Qu'il soit vray, dit-il, j'en ai interrogué plusieurs pour savoir où elles trouvent ladite tayege; l'une disoit tout à l'entrée de la partie honteuse, l'une au milieu et les autres tout au profond, au devant de la bouche de la matrice. Et voilà comment ces sages-femmes accordent leurs vielles (1) ». Buffon, à son tour, réagissant contre ce préjugé de son temps que la chemise de la nouvelle mariée devait être ensanglantée, ne considérait pas l'existence de l'hymen comme constante. Les recherches faites depuis le commencement du siècle, et faites avec une vraie passion à une certaine époque, attestent qu'elle existe toujours. Il y a bien eu, de 1825 à 1835, une trentaine de thèses aboutissant constamment à la même conclusion.

Néanmoins, la membrane hymen n'est pas toujours facile à voir chez les petites filles. Tantôt, elle est très profonde, en arrière des petites lèvres, tantôt presque superficielle, le vagin descendant très bas et allant au-devant des petites lèvres entre lesquelles il semble former une nouvelle paire de petites lèvres en cul-de-poule. En un mot, elle présente dans sa situation et sa structure une diversité excessive qui rend sa découverte et sa description très difficiles.

On pourrait, du reste jusqu'à un certain point, la comparer au prépuce de l'homme : elle a avec lui des analogies de développement. Chez certains individus, le prépuce est tellement large et flasque, qu'il laisse le gland complètement à nu, chez d'autres, il est si étroit qu'il ne permet pas au gland de se découvrir et nécessite l'opération du phimosis. Il en est de même de la membrane hymen, que vous trouverez, chez telle fille, longue et flasque, chez telle autre, très mince et tendue. Il en résulte, au point de vue des lésions qui suivent le coït, des différences considérables.

La première chose que vous aurez à indiquer dans votre rapport, c'est sa conformation. Vous devrez dire que l'hymen présente telle ou telle forme, permettant le coït avec ou sans déchirure de la membrane. Lorsqu'une petite fille vient au monde, elle offre presque toujours la même conformation hyménéale, la forme *labiée*. Une fente antéro-postérieure sépare deux valves, allant depuis le bulbe du vagin en avant jusqu'à la partie postérieure. Chez un nouveau-né, elle permet l'introduction d'une bougie ayant 0,009 de diamètre. Cette forme peut persister toute la vie. Chez une enfant de sept ans, elle permet l'introduction d'une bougie ayant 0^{m},01 de diamètre, et, chez une jeune fille nubile, l'introduction du petit doigt, très facilement.

(1) Edition Malsaigne, Paris, 1840, t. 11, p. 748.

Mais, en général, l'ouverture antéro-postérieure se modifie. Au lieu que les deux valves restent accolées, il se fait une saillie de la partie postérieure de la lèvre hyménéale gauche en avant de la lèvre hyménéale droite. Il y a là un entre-croisement analogue à celui des piliers du diaphragme, et, de cette position sur des plans différents, résulte un sillon qui entre obliquement dans l'orifice de l'hymen, en se dirigeant d'arrière en avant et de droite à gauche.

Cette forme labiée peut se rétracter et se transformer ainsi en *annulaire* ou *ovalaire*. Quelquefois même, elle va en diminuant encore davantage, et on n'en constate plus la présence qu'avec les doigts, les bords donnant une sensation de bourrelet.

Une autre forme est caractérisée par la présence de plicatures sur les deux valves de l'hymen. Il semble que ces valves sont trop longues, et elles se plissent comme les parois d'une blague à tabac, fermée par une coulisse Ces plis se réunissent sur des bords frangés. Ils n'ont pas la même apparence au fond du sillon qui est rouge qu'à son sommet saillant qui est blanc. En Allemagne, on a désigné cette forme sous le nom d'hymen *coralliforme*. Il arrive que chacune des valves présente des encoches ou scissures plus ou moins nombreuses, et généralement disposées symétriquement. On comprend, qu'ici, l'orifice de l'hymen est facile à dilater sans qu'il se produise de déchirure et l'absence de rupture chez des jeunes filles de douze à quinze ans ne prouve pas qu'un coït complet n'a pu avoir lieu, surtout s'il était consenti. D'autre part les sillons sont souvent pris, par des médecins peu expérimentés, pour des déchirures anciennes. Il suffit, pour éviter toute erreur, d'introduire l'index, ce qui se fait facilement, et de chercher avec la pulpe du doigt une trace de cicatrice.

Un autre type est l'hymen en forme de *croissant*, qui semble dériver du précédent, lorsque sa partie postérieure s'agrandit pendant la croissance de l'enfant. Ordinairement, cet hymen est très mince, tandis que les autres sont très gros. Il en résulte qu'à l'examen, lorsque la jeune fille a les jambes écartées, la membrane est si tendue que le doigt ne peut pas pénétrer. Mais si on fait rapprocher les cuisses, la membrane hymen se replie en gousset et la valve postérieure s'abaisse en laissant à l'orifice une plus grande dimension et une plus facile distension. La pénétration n'offre plus de difficulté, et il est bon de noter qu'elle a pu n'en pas offrir davantage au pénis de l'inculpé qu'au doigt de l'expert.

Il arrive souvent que les bras du croissant, qui vont s'insérer plus ou moins près de la colonne antérieure du vagin, subissent des arrêts de développement. Le bord libre présente alors des encoches. Deux de ces encoches, sont fréquentes ; elles occupent à peu près symétriquement, en général, les bras du croissant à l'union du tiers supérieur avec les deux tiers inférieurs. Ces encoches ont parfois deux ou trois milimètres d'étendue. Dans quelques cas, il existe une seule encoche sur l'une des branches ; l'autre est intacte. Dans d'autres cas plus rares, on en trouve quatre ainsi placées : deux symétriquement en arrière, à l'union du tiers inférieur et des deux tiers antérieurs, les deux autres comme ci-dessus. Si bien que la membrane hymen est formée en définitive par une saillie postérieure médiane, deux saillies moyennes latérales et deux petites saillies antérieures. Le siège de ces encoches, l'intégrité de leur bord libre lorsqu'on les déplisse, vous permettra de faire la distinction entre un arrêt de développement et des déchirures accidentelles.

Je ne fais que vous signaler l'hymen *punctiforme* ou *criblé* qui présente plusieurs pertuis disséminés. Quelquefois même l'occlusion est complète, l'orifice s'étant fermé dans la première enfance, et le chirurgien est obligé d'intervenir au moment de l'établissement des règles.

Un phénomène assez commun, c'est le développement bilatéral de l'hymen dont l'orifice est alors séparé en deux par une bride médiane antéro-postérieure. Souvent, cette bride se rompt, soit à son milieu, soit plutôt à sa partie supérieure et, dans ce cas, forme une languette pendante, mobile, parfois longue de plusieurs centimètres, et séparée par deux encoches des autres parties de la membrane hymen. Il faut éviter de mal interpréter cette disposition qui

présente de grandes analogies avec une des formes habituelles des déchirures de l'hymen : lambeau médian postérieur séparé par deux déchirures des autres parties de l'hymen.

Je n'insisterai pas sur les procédés d'examen. Vous savez que la jeune fille doit être placée dans la position de l'examen au spéculum. Mais je vous ai dit que, dans certains cas, il est bon que les cuisses soient rapprochées et repliées sur l'abdomen pour permettre à la membrane hymen de goder et de vous livrer passage. Il y a, en outre, plusieurs petits moyens de technique que vous apprendrez facilement : faire tousser, pousser, etc. Règle invariable : agir toujours avec une extrême douceur.

Les déformations de l'hymen consécutives au coït ne sont pas une règle absolue. Le coït peut quelquefois s'accomplir sans entraîner de déchirure de l'hymen, surtout si la jeune fille consent. Ce fait est intéressant à savoir. M. Budin a fait un relevé à la Clinique, constatant l'intégrité de la membrane hymen, au moment de l'accouchement, treize fois sur soixante-quinze primipares. Il a rapporté, en particulier, le cas d'une femme accouchée d'un enfant qui pesait 2,800 grammes, et dont la membrane hymen était absolument intacte. Vous voyez donc qu'on peut rencontrer tous les signes de la virginité, non seulement après le commerce sexuel, mais même après l'accouchement. Or, la Cour de Rome ne prononce la dissolution du mariage que si le mariage n'a pas été consommé, il est donc bon de savoir que virginité n'exclut pas consommation.

Aussi, j'ajoute, aux règles d'expertise que je vous ai déjà données, le conseil de mettre dans vos rapports : « Je certifie qu'aujourd'hui, tel jour, la membrane hymen est intacte. Je demande un nouvel examen dans six semaines ou deux mois. » Et alors seulement si la femme n'est pas enceinte, vous pourrez affirmer qu'il n'y a pas eu de coït.

J'ai omis de vous dire que, dans la forme en croissant de préférence, on peut avoir une déchirure verticale jusqu'au périnée. Ce phénomène est pourtant assez rare et ne se présente que dans le cas d'un rapprochement violent. Car, lorsque les attentats sont consentis, les déchirures sont moins rapides et en quelque sorte progressives.

(*Gazette des Hôpitaux*).

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

Vote sur les conclusions relatives à la réglementation de la prostitution

1° L'Académie estime que la réglementation de la prostitution est nécessaire pour restreindre la propagation des maladies vénériennes ;

2° La prostitution qui s'affiche dans les rues, carrefours, etc., étant la cause la plus active de la propagation de ces maladies, doit être interdite ;

3° Les personnes qui se livrent habituellement à la débauche, doivent être soumises à des visites sanitaires régulières ;

4° Les inscriptions et visites sanitaires ne seront effectuées que sous les garanties nécessaires ;

5° L'Académie estime que les visites sanitaires constituent le meilleur moyen d'arrêter la propagation des maladies vénériennes.

Syphilis communiquée en léchant l'œil avec la langue

Le Dr *Tepliachmé* (Russie) communique l'observation d'une véritable épidémie de syphilis dans le district de Glakowski. La population de cette région, pleine de préjugés, attribue tout mal d'yeux à la présence de corps étrangers, et l'usage est de faire lécher le bord conjonctival par des guérisseuses.

L'une d'elles, atteinte de plaques muqueuses à la bouche, a communiqué la syphilis à plus d'un dixième de la population de ce district où les ophthalmies sont fréquentes, les accidents débutent presque tous par un chancre induré de la paupière supérieure.

THÉRAPEUTIQUE

Recherches expérimentales et cliniques sur l'antipyrine ;

par C. Caravias. Paris, G. Steinheil, édit., 1887.

Au point de vue physiologique, l'expérimentation montre que l'antipyrine, à des doses thérapeutiques, agit surtout sur la moelle en diminuant son pouvoir excitomoteur. En injections sous-cutanées, elle a une action analgésiante des plus manifestes. A doses un peu élevées, mais non toxiques, l'amplitude de la systole cardiaque est un peu diminuée ; d'autre part, les vaisseaux périphériques se dilatent. En solution de 5 à 10 0|0, l'antipyrine est un puissant antiseptique.

Au point de vue thérapeutique, l'antipyrine a une action puissante sur l'élément douleur qu'elle fait disparaître rapidement, quelle qu'en soit l'origine. Elle a une action curative rapide sur le rhumatisme articulaire aigu en ne présentant que de très minimes inconvénients et qui sont d'ailleurs rares (vertiges, nausées et quelquefois vomissements). Elle agit dans les névralgies, la sciatique, le zona, la migraine, les douleurs des nerveux et des ataxiques, des cardiaques, etc.

Par son action antidouloureuse, aussi bien que par sa puissance antiseptique, l'antipyrine agit d'une façon remarquable sur le rhumatisme blennorrhagique.

L'antipyrine a également une action antidyspnéique des plus remarquables, surtout dans les cas de dyspnée paroxystique, comme dans l'accès d'asthme.

Dans tous ces cas, l'antipyrine peut être administrée par la voie stomacale à la dose de 3 à 6 gr. par jour, ou bien en injections sous-cutanées à la dose de 0 gr. 50 à 1 gr. à la fois, une à deux fois par jour. Cette seconde méthode devrait être réservée pour les cas où il y a intolérance gastrique du médicament ou bien dans les cas pressants (douleurs très vives, dyspnée intense, etc).

On peut employer l'antipyrine en applications locales. L'auteur a également obtenu de très bons résultats dans la blennorrhagie et la blennorrhée par l'emploi d'injections uréthrales avec une solution au 1|10 ou bien encore en se servant de bougies médicamenteuses contenant 0 gr. 80 d'antipyrine.

Injections hypodermiques d'antipyrine contre les névralgies, les douleurs fulgurantes, les coliques hépatiques, etc.

Antipyrine	9 grammes
Eau de laurier cerise	20 —

Pilules laxatives

(E. Delpech.)

Résine de podophyllin. . . .	3 gr.
Cumin pulv.	2 —
Extrait de gentiane.	1 gr. 50
Extrait de jusquiame. . . .	0 gr. 05
Savon amygdalin.	1 gr. 50

F. S. A. 100 pilules. — Une pilule le soir, dans la première cuillerée de potage pour faire cesser la constipation.

De l'Electricité comme Agent thérapeutique en Gynécologie, par le Dr Paul F. MUNDE, professeur de Gynécologie à la Polyclinique de New-York, chirurgien-accoucheur à l'hôpital de la Maternité. Traduit avec l'autorisation de l'auteur et annoté par le Docteur P. Ménière, professeur libre de Gynécologie à Paris, rédacteur en chef de la *Gazette de Gynécologie*, etc. — 1 vol. grand in-8° raisin de VIII-72 pages, avec 12 figures intercalées dans le texte.

Prix : 2 fr. 50. — Librairie O. Doin, 8, place de l'Odéon, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24, rue Chauchat.

après avoir fait usage de la même pommade magique? Comme le paysan, il se trouva seul, près de Lyon, « tout nud » dit Bodin; et il s'empressa de dénoncer sa compagne, « qui avoua et fut condamnée à estre brûlée. »

Pierre de l'Ancre a-t-il jamais fait constater par les agents du guet la présence du diable qu'il décrit, dans son *Traité sur les démons*, sous la forme d'un grand lévrier noir, ou d'un grand bœuf d'airain couché à terre,— beau corps de délit cependant à apporter au Châtelet? Il est vrai que dans un autre passage, il démontre l'inconstance du démon, en faisant de lui cette naïve description, plus digne d'un aliéné que d'un magistrat : « Le diable, au Sabbat, est assis dans une chaire noire, avec une couronne de cornes noires, deux cornes au cou, une autre au front avec laquelle il esclaire l'assemblée, des cheveux hérissez, le visage pasle et trouble, les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammez et hideux, une barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du col mal taillez, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine, sauf que les doigts sont tous esgaux et aiguz, s'appointants par les boutz, armez d'ongles, et ses mains courbées en forme d'oye, la queue longue comme celle d'un asne, avec laquelle il couvre les parties honteuses. Il a la voix effroyable et sans ton, tient une grande gravité et superbe, avec la contenance d'une personne mélancholique et ennuyée. »

Qu'était-ce donc que la sorcellerie dans l'esprit de ces lieutenants criminels appelés à rendre plus de services à l'Inquisition que d'arrêts fixant la jurisprudence? Un pacte, disaient-ils avec conviction, consenti entre l'homme et le diable : l'homme se vouant au culte de Satan et recevant en échange une part de sa puissance infernale!

D'après ce pacte, « le démon s'unit charnellement avec les sorciers et les sorcières; mais, auparavant, ceux-ci s'enrôlent à son service, renient Dieu, Christ et Vierge et profanent les objets de sainteté.

« Ils deviennent zélateurs du mal et rendent hommage au prince des Ténèbres.

« Ils se font baptiser par le diable et lui vouent leurs enfants nés ou à naître.

« Ils commettent des incestes, font mourir les gens par poisons ou sortilèges et crever le bétail.

« Ils mangent de la charogne de pendus.

« Ils entrent dans un cercle cabalistique tracé par le Maudit, se font immatriculer au livre des Réprouvés, s'engagent à toutes sortes de forfaits contre l'humanité, et acceptent les stigmates secrets qui affirment leur vasselage complet à Satan.

« Enfin, ils répudient toute autorité autre que celle de leur Maître en Kabbale et abomination, *et ils incitent le peuple à la révolte*. »

Pendant que les juges et les inquisiteurs poursuivaient tous ceux qui avaient des intelligences avec les esprits malfaisants, Leloyer publiait sa monographie sur *les Spectres*(1), qui a de grands rapports avec les théories spirites modernes.

Le célèbre conseiller angevin écrivait que l'âme, essence spirituelle, qui anime l'organisme, en peut être distraite et séparée pour un instant, comme cela a lieu pendant l'*extase*.

Or, nous savons que ce phénomène nerveux, qui peut être *naturel*, quand il se rattache à la catalepsie, à l'hystérie, au somnambulisme, ou *provoqué*, quand il est produit expérimentalement sur des sujets en état d'hypnotisme, coïncide presque toujours avec une vive impression morale et la suspension d'un ou de plusieurs sens. C'est pendant la durée de ce phénomène que l'âme, d'après Leloyer, peut exécuter des pérégrinations lointaines, non orthodoxes d'ailleurs : car c'est pour avoir raconté ce que, pendant la période d'extase consécutive à une immobilité cataleptique de plusieurs heures, ils avaient vu dans l'intérieur et dans les environs de la ville, que sept extatiques furent jugés et brûlés à Nantes, en 1549.

(1) LELOYER. *Des Spectres*. Angers in-4°, 1588.

Dans un autre chapitre, Leloyer dit encore que les âmes peuvent, après la mort, impressionner les sens, en prenant une forme fantastique. Il rappelle, à l'appui de son opinion, que la fille du fameux jurisconsulte du XVI[e] siècle, Charles Dumoulin, apparut à son mari et lui apprit le nom de ses assassins ; que ce fut un spectre qui informa la justice du crime commis par la femme Sornin sur la personne de son mari, que l'âme de Commode apparaissait souvent à Caracalla...

L'auteur des *Spectres* attribue aux êtres surnaturels l'effroi qu'éprouvent certaines personnes qui habitent dans les maisons hantées par eux. Chaque nuit elles sont réveillées par le bruit des coups qui résonnent sur les cloisons et sur les parquets ; à chaque minute des éclats de rire, des sifflements, des battements de mains attirent leur attention ; leur vue est frappée par de subites apparitions d'ombres; des spectres leur saisissent les pieds, le nez, les oreilles, vont jusqu'à s'asseoir sur leurs poitrines. Ces maisons, dit-il, sont les rendez-vous des démons.

Les personnes dont parlent Leloyer sont considérées aujourd'hui comme des *Mediums à effets physiques*, et les phénomènes observés étaient les mêmes évidemment que ceux qui ont été constatés par M. W. Crookes, avec la collaboration de Mlle Kate Fox et D. Home. (1)

Dans l'extase des sorciers, reprend Leloyer, l'âme est présente, mais elle est tellement préoccupée par les impressions qu'elle reçoit du diable qu'elle ne peut agir sur le corps qu'elle anime. Au réveil, les extatiques peuvent se rappeler les choses qu'ils ont vues, les événements auxquels ils ont assisté, comme dans le cas où l'âme abandonne temporairement son enveloppe terrestre.

Cependant, il fait des réserves ; il convient que l'extase et les hallucinations peuvent être provoquées par un état pathologique du système nerveux, et qu'elles ne sont pas fatalement le résultat des manœuvres diaboliques. Il commente également un certain nombre d'observations de stryges restés plusieurs heures dans le sommeil léthargique, soutenant, au sortir de cet état nerveux, qu'ils revenaient du Sabbat, — fait qui était de nature à jeter, comme l'a dit M. Calmeil, de la défaveur sur la théorie des conseillers de l'Inquisition.

Les théories de l'auteur des *Spectres* se rapprochaient considérablement, comme on le voit, de la science des premiers mages et des doctrines spirites contemporaines. Leloyer avait recueilli, d'ailleurs, des faits nombreux à l'appui de ses affirmations ; et nous pouvons citer au nombre de ces faits l'observation que lui donna Philippe de Mélanchton, le savant helléniste et l'auteur de la fameuse confession d'Augsbourg.

Il s'agit d'une manifestation spirite qu'eût la veuve de son oncle. Un jour, qu'éplorée, elle pensait à celui qu'elle avait

(1) Voir la *Psychologie expérimentale* du D[r] PUEL, le *Fakirisme moderne* du D[r] GIBIER, l'*Histoire de l'occulte de* FÉLIX FABART, le *Livre des Esprits* d'ALLAN-KARDEC.

perdu, deux spectres parurent, tout à coup, à ses côtés, « l'un avait l'habit, la représentation, le port et la forme de son défunt mari; l'autre, fort grand de stature, était habillé en cordelier. » Celui qui représentait le mari s'approcha d'elle, lui dit quelques paroles consolantes, la toucha de sa main et disparut avec son compagnon.

Mélanchton, quoiqu'un des chefs de la Réforme, était encore imbu des idées du cléricalisme romain; après quelques hésitations, il conclut que ces spectres étaient deux démons. De pareils phénomènes arrivent, dit-on, à certains *médiums*; M. Crookes, de Londres, a relaté des faits dont il a été témoin et qui sont autrement extraordinaires que celui-là.

Quoiqu'il soit au nombre des démonographes connus, Jérôme Cardan, de Pavie, mathématicien célèbre par la découverte de sa formule pour la résolution des équations cubiques, a affirmé qu'il avait un esprit pour protecteur, il ne doutait pas de la réalité des apparitions. Son père, raconte-t-il, reçut un soir la visite de sept esprits, qu'il qualifie cependant de diables, et qui ne craignirent pas d'argumenter avec ce savant homme.

L'imagination exaltée par la crainte chimérique des démons voyait partout l'œuvre des porteurs de maléfices, des jeteurs de sort, dans les maladies, les accidents, les infirmités, dans les incidents les plus banals de la vie. On accusa les sorcières d'attenter à la virilité, par des sortilèges. Les victimes disaient qu'on leur avait *noué l'aiguillette*. Cette prétendue castration magique, qui remonte d'ailleurs à l'antiquité, peut rentrer dans la catégorie des effets physiologiques anormaux, sous l'influence d'une cause morale, la peur, la timidité, et certainement la suggestion imposée à un esprit faible.

Ce sont donc les sorciers que Bodin accusait, mais peut-être pas toujours sans raison, de l'impuissance observée sur quelques jeunes sujets mélancoliques, facilement impressionnables.

« Les sorciers n'ont pas, disait-il, la puissance d'oster un seul membre à l'homme, hormis les parties viriles, ce qu'ils font en Allemagne, faisans cacher et retirer au ventre les parties honteuses, Et, à ce propos, Spranger récite qu'un homme à Spire, se pensant privé de ses parties viriles, se fit visiter par les médecins et chirurgiens, qui n'y trouvèrent rien, ni blessure quelconque; et depuis, ayant appaisé la sorcière qui l'avait offensé, il fut restitué. »

Il n'était pas besoin de sortilège pour *nouer l'aiguillette* d'un garçon timide, subjugué par la crainte du diable. Et, certes, si les sorciers avaient quelques notions de cette force que nous appelons aujourd'hui la suggestion, ils pouvaient aussi bien s'emparer de la puissance virile d'un *sujet*, que nous nous emparons aujourd'hui de sa volonté, de ses pensées, de sa personnalité physique et morale. Quand on peut confisquer l'autonomie psychique d'un homme, il est réduit à toutes les impuissances. Qui pourrait affirmer que la suggestion n'était pas un des mystères de la sorcellerie?

A suivre.) Dr Dupouy.

L'acide fluorhydrique dans la phtisie

Depuis longtemps, on avait remarqué que les ouvriers des cristalleries exposés aux émanations de l'acide fluorhydrique n'étaient pas sujets à la tuberculisation pulmonaire.

En 1862, le Dr Bastien avait proposé de traiter les phtisiques avec des inhalations d'acier fluorhydrique.

En 1866 M. Charcot essaya cette méthode à la Salpêtrière, sans succès. Après eux, vinrent MM. Seiler et Garcin; puis enfin, M. Dujardin-Beaumetz, qui a fait des expériences très concluantes, démontrant que l'acide fluorhydrique possède des propriétés antiseptiques et antibacillaires de premier ordre.

Dans le rapport, que vient de présenter à l'Académie M. Hérard, sur cette intéressante question de thérapeutique, on constate que l'action de l'acide fluorhydrique a pour résultats : le retour à l'appétit, la cessation des sueurs, l'arrêt des vomissements, la disparition rapide de la fièvre, de la dyspnée et de la toux. Jamais d'hémoptysie. Cette atténuation des symptômes morbides coïncide d'ailleurs avec la diminution du nombre des bacilles dans l'expectoration.

L'acide fluorhydrique doit être employé en inhalations faites dans un petit cabinet parfaitement clos. La solution se compose de :

Eau..............	300 gr.
Acide fluorhydrique	150 gr.

Ce liquide doit être versé dans un appareil en gutta-percha de la contenance d'un litre, le bouchon et les tubes en gutta-percha également.

Cette médication, dit M. Hérard possède une action thérapeutique incontestable, quand la phtisie n'est pas arrivée à une période très avancée. (1)

D.

(1) A l'appui des expériences de M. Dujardin-Beaumetz je puis citer deux observations prises dans ma clientèle : Un homme, d'une trentaine d'années, fils de père et de mère phtisiques, et une jeune fille de seize ans, soumis aux inhalations d'acide fluorhydrique ont été améliorés en moins de trois semaines sans autre traitement. Je crois même à une guérison dans un temps donné.

Dupouy.

Le cancer du Larynx

A propos d'un malade présenté par M. Tillaux à l'Académie de médecine, une discussion s'est engagée sur l'intervention chirurgicale dans les cas de tumeurs cancéreuses du larynx. MM. Verneuil, Richet, Labbé et Tillaux ont été d'avis que la trachéotomie palliative avait une grande supériorité sur l'extirpation du larynx. Celle-ci a été presque toujours suivie de mort rapide, quand elle a été pratiquée tardivement, tandis que la laryngotomie donne des résultats relatifs appréciables : prolongation de l'existence pendant une année en moyenne.

Cependant, M. Labbé croit, d'après sa statistique personnelle, que l'extirpation du larynx pratiquée dans des conditions favorables, lorsque les ganglions lymphatiques n'ont pas été envahis, peut donner des succès. Il a obtenu, dit-il, sur quatre opérations, trois guérisons absolues, qui ont duré plus ou moins longtemps. M. Labbé voudrait-il prendre la responsabilité du malade de Saint-Rémo?

D.

Empoisonnement par le gaz de l'éclairage, par M. P. Bruneau.

Lorsque le gaz d'éclairage pénètre tout à coup dans les poumons, les victimes tombent subitement foudroyées. Le plus souvent les accidents graves sont précédés de prodromes plus ou moins intenses et durables : langueur singulière, inappétence, céphalalgie puis vertiges, nausées et même vomissements. A ces symptômes, qui disparaissent quand le malade change de milieu, succède un trouble profond de toutes les facultés et en un instant il y a perte totale de connaissance et prostration des forces. La respiration s'embarasse alors et la mort ne tarde pas à survenir avec les phénomènes de l'asphyxie.

On peut voir se produire ces accidents aussi bien chez les ouvriors qui sont employés aux usines à gaz que chez les particuliers soumis à des émations quotidiennes de gaz d'éclairage, émanations dont ils arrivent à ne plus se soucier par le fait de l'accoutumance; le cas a été observé.

En cas d'empoisonnement la première indication consiste à soustraire au plus vite les malades au milieu qu'ils respirent et à employer les moyens propres à favoriser l'oxygénation du sang et à stimuler l'économie; on mettra ainsi en œuvre la respiration artificielle par des moyens différents, puis les inhalations d'oxygène; on couvrira le corps de révulsifs variés; la saignée à ce moment aurait le bon effet de prévenir l'accumulation du sang dans les organes; il est logique de croire même que l'organisme bénéficierait fort de la transfusion qui aurait pour effet d'infuser au malade un sang nouveau.

Quand il s'agira de constations médico-légales à propos d'une mort supposée due au gaz d'éclairage, le médecin expert pourra se trouver embarrassé dans le cas où le gaz filtrant à travers le sol, par exemple, s'y sera débarrassé de son odeur. C'est alors qu'il faudra recourir à l'expérimentation en installant des animaux, des chiens, dans le local incriminé, et en étudiant les phénomènes présentés par eux et en soumettant leur sang à l'analyse spectrale.

On peut encore faire des prises d'air dans la chambre où le cadavre a été trouvé et soumettre ces échantillons à l'analyse chimique sépéciale. (*Annales d'hygiène publique*).

Formules de désinfection adoptées dans les hôpitaux de Paris

Désinfection des mains des chirurgiens, médecins, élèves infirmiers, etc.

Se laver les mains d'abord avec de l'eau de savon, puis avec l'une des solutions suivantes :

Eau	1.000	grammes.
Acide phénique	50	—
Glycérine	75	—

Eau	1.000	grammes.
Sublimé	2	—
Sel de cuisine	2	—

Désinfection des literies, vêtements, rideaux, tapis, etc., infectés

Maintenir les matelas, couvertures, les vêtements, le lainage, etc., pendant vingt minutes, dans une étuve à vapeur sous pression, à une température de + 105° au moins. L'air sec, même à + 120°, ne désinfecte pas, même après plusieurs heures, le centre des objets volumineux; il roussit les tissus de laine.

Le sang, les matières fécales, les déjections albumineuses colorées laissent des taches indélébiles sur les objets portés d'emblée à + 100°. Les parties souillées des couvertures, des enveloppes de matelas seront d'abord lavées avec une solution de chlorozone (hypochlorite de sodium peroxydé), dans la proportion de 1 décilitre de chlorozone pour 30 à 40 litres d'eau.

Les chaussures seront lavées avec la solution suivante :

Eau	1.000	grammes.
Sublimé	2	—
Sel de cuisine	2	—

Désinfection du linge sale

Les draps de lits, le linge, souillés de déjections ou de sang, seront d'abord soumis à l'essangeage ou rinçage dans la dilution de chlorozone ci-dessus formulée, puis tordus, et alors seulement portés dans l'étuve à vapeur sous pression, ou plongés dans la lessive maintenue en ébullition.

En l'absence d'étuve à vapeur, plonger le linge, pendant six à douze heures, dans une solution faible de chlorure de chaux, obtenue en pressant dans un sac en toile solide 500 grammes de chlorure par hectolitre d'eau. Pour éviter la dissémination des poussières et des germes, le linge sera immergé avant d'être trié et compté.

Le cuir sera désinfecté par le badigeonnage des surfaces à l'aide d'un pinceau chargé d'une solution de sublimé (sublimé et sel marin, ââ 1 gramme par litre).

Désinfection des selles virulentes

Placer par avance, au fond du bassin en porcelaine, 100 à 200 grammes d'une solution à 5 0/0 d'acide chlorhydrique ou de chlorure de chaux, ou la solution suivante : sulfate de cuivre et acide sulfurique, ââ 50 grammes ; eau, 1 litre.

Désinfection des chambres de malades non occupées

Fumigations sulfureuses : Boucher les issues et les fissures ; faire bouillir de l'eau pendant une heure au moins, dans une large bassine placée sur un réchaud. Placer des fragments de soufre dans des récipients en tôle de 30 centimètres de diamètre, à bord très bas, de 5 centimètres au plus, reposant sur une couche de sable ; enflammer avec un peu d'alcool versé à la surface. Brûler 20 grammes de soufre par mètre cube. Ouvrir et ventiler largement au bout de 24 heures.

Fumigations nitreuses : Placer dans un bocal, reposant au fond d'une terrine en grès, des cristaux de sulfate de nitrosyle (acide sulfo-nitreux), 1 gramme par mètre cube. Porter le vase au-dessous d'un robinet laissant couler l'eau goutte à goutte, lentement sur le sel qui dégage immédiatement des vapeurs rutilantes. N'ouvrir la salle que le lendemain, en évitant de respirer l'air encore chargé de vapeurs nitreuses. Répartir en deux vases, aux extrémités de la salle, la dose de sulfate de nitrosyle.

Après l'une ou l'autre de ces fumigations, laver, à l'aide de brosses à peintre, les parois et le plancher de la salle avec une solution phéniquée à 2 0/0.

Vaginisme; inaptitude à la conception; grossesse antérieure au mariage; droit marital; saphisme; sodomie conjugale.

Leçon de M. Brouardel.

Le vaginisme est un resserrement spasmodique du vagin, capable de créer une impuissance relative et temporaire. Les obstacles à la défloration peuvent venir, soit d'une étroitesse vaginale et d'une résistance de l'hymen extraordinaires, soit d'une contraction anomale des muscles constricteur de la vulve et releveur de l'anus. Chez certaines femmes nerveuses, aussitôt qu'on approche de la vulve, ces muscles entrent en contracture et opposent un obstacle invincible à l'intromission. Le resserrement se fait à l'ordinaire au premier contact hyménéal, mais quelquefois aussi, après l'intromission, ce qui constitue le *penis captivus* des Allemands.

Quelles sont les causes du vaginisme? M. Trélat, ayant eu plusieurs observations de résistance invincible aux premières approches, a remarqué presque toujours une inflammation et des fissures a la muqueuse vaginale. En guérissant la vulvite érythémateuse, il a guéri le vaginisme. Dans la majorité des cas, où il est très difficile d'introduire le doigt et où la défloration est à peu près impossible, on constate une vulvo-vaginite non blennorrhagique. Enfin un autre élément à considérer, c'est l'influence des réflexes : il doit se passer du côté de la vulve des phénomènes de contracture, du même ordre que ceux qui se passent dans les membres chez les femmes nerveuses et hystériques. En sorte qu'il faut tenir compte à la fois, dans le vaginisme, de la présence d'une inflammation et du degré d'excitabilité de la personne.

Cette excitabilité peut amener des troubles psychiques allant

jusqu'à la folie, et on a vu des femmes, dans des conditions analogues, se jeter par la fenêtre. J'insiste sur cette relation constante que nous trouvons entre l'état des organes génitaux et l'état psychologique d'un individu, et je vous engage à rechercher, toutes les fois que vous ferez une expertise en aliénation mentale, s'il n'y a pas un point de départ génital.

Lorsque les premières tentatives masculines ont échoué, il se produit ordinairement une sorte de révolte, dans l'esprit de la femme, contre les attaques de son mari et elle exagère volontiers la résistance. Aussi, ne manquez pas de spécifier, dans vos rapports d'expert, si l'hymen est rouge, rugueux, épaissi. Le droit canonique a compris l'importance de ces détails, puisqu'il demande toujours si la membrane est intacte, rugueuse, etc. Il admet que, lorsqu'il y a eu des attaques plus ou moins répétées et infructueuses, le tort peut n'être pas complètement du côté du mari.

Comme conclusion justifiant ces détails, quand on est en présence d'un vaginisme persistant depuis un certain nombre d'années, on doit faire une enquête et sur la résistance possible de la femme et sur la vigueur du mari. Dans une affaire de séparation, actuellement en cour de Rome, j'ai constaté chez la femme un constricteur très volumineux et un releveur de l'anus formant bosse, séparé du précédent par un sillon très sensible au toucher. Le mari a demandé à faire la preuve de sa vigueur, et il a fourni le témoignage de dames plus ou moins *horizontales* qu'il avait connues avant son mariage. Or l'une d'elles a dit : « Nous arrivions très facilement à faire ce que nous voulions, *à condition que je lui vienne en aide.* » Vous comprenez la solution de la difficulté : un individu faible se trouve devant une résistance pénible à vaincre, dont triompherait probablement un mâle plus vigoureux.

Il arrive que cette contracture des muscles devient si persistante et si généralisée, qu'elle cause une rétention d'urine ; en sorte que la malade doit être cathétérisée. Une femme dans ces conditions, observée par MM. Desormeaux et Bailly, avait une attaque de nerfs chaque fois que son mari s'approchait d'elle. Ils ont obtenu par le contact du doigt la contracture, mais n'ont déterminé aucun spasme.

Dans d'autres cas, il existe une étroitesse excessive de l'hymen qui est à peine ouvert, épaissi, fibreux et très rouge, et, de plus, ce qui est très important, la vulve s'ouvre plus bas qu'à l'ordinaire. A l'inflammation, se joint un obstacle de position.

Rappelez-vous que si, quelquefois, les obstacles naturels à la défloration se surmontent avec une grande facilité, au point que certains maris soupçonnent à tort la virginité de leurs femmes, quelquefois aussi les obstacles sont tels que l'intromission est impossible pour un homme qui n'est pas très vigoureux.

M. Le Fort me racontait tout à l'heure qu'il avait été appelé, une nuit, au Grand-Hôtel par un jeune ménage russe, venu à Paris passer la *lune de miel*. Le mari s'était logé une balle dans la région précordiale, en voulant décharger son revolver, disait-il. La balle ne fut pas retrouvée, mais la guérison n'en fut pas moins rapide, puisque, deux jours après, le blessé était avec sa femme à la représentation du *Prophète*. Il avoua alors qu'il avait tenté de se suicider, désespéré de ne pouvoir accomplir ses devoirs de mari.

C'est presque toujours dans les jeunes ménages que se présentent les questions médico-légales de ce genre. Cependant l'eczéma vulvaire peut susciter, chez une femme déflorée depuis longtemps, la contracture, et produire un vaginisme accidentel.

Lorsque vous aurez été appelés dans des cas semblables, ne consentez jamais à donner un certificat. Vous ne pouvez pas, avec une femme qui vous a fait le confident de sa vie la plus intime, ne pas avoir laissé percer une fois ou l'autre un sentiment de commisération et de bienveillance. Si vous dites d'abord, dans votre rapport, qu'elle est vierge, mais ensuite qu'elle a un épaississement de l'hymen, une vulvite, etc., elle vous accusera de trahison. Aussi, pour éviter cette position fausse, je vous engage à dire à votre cliente que le parquet préfère que les constations soient faites par ses experts, qui sont d'ailleurs portés à être plus favorables aux dames.

La chute de l'utérus a été invoquée comme empêchement au mariage. Voici un cas singulier, qui appartient au docteur Meyer, et qui prouve bien qu'en Allemagne on ne voit dans le mariage que le but génital. Un jeune homme s'étant trouvé seul avec sa fiancée, le soir du contrat, fait sur elle des tentatives prématurées, et s'étant aperçu qu'elle a une chute de l'utérus, il refuse de contracter mariage. La jeune fille se plaint d'avoir été déflorée. Le tribunal, considérant que la chute de l'utérus est une infirmité assez dégoûtante pour rendre sinon le coït impossible, du moins l'envie du coït très rare, annule le contrat d'une part, et, d'autre part, condamne le jeune homme à trois mois de prison pour défloration.

J'aborde la question de l'inaptitude à la conception. La menstruation s'établit en France entre douze et dix-sept ans. Mais il y a des cas de menstruation beaucoup plus précoce. Le docteur Morand cite une enfant de quatre mois, qui était réglée et réglée régulièrement. Une enfant de neuf mois était réglée et avait des poils au pubis et des seins.

Il peut être intéressant de savoir à quel âge une fille peut concevoir. L'exemple le plus précoce est celui d'une mère de huit ans, ayant mis au monde un enfant qui a vécu deux mois. Dans ce moment-ci, M. Vibert est chargé d'une expertise au sujet d'une petite fille de dix ans et demi, enceinte de son père. Je connais une autre observation d'enfant de treize ans et demi, encore enceinte de son père.

A la suite des travaux sur la menstruation de Raciborski, on avait cru que le flux cataménial était la manifestation de la ponte de l'utérus et indiquait, par conséquent, l'instant le plus favorable à la fécondation : un peu avant, pendant ou un peu après l'époque des règles. Depuis, on a fait un grand nombre d'observations qui n'ont pas été favorables à l'absolutisme de cette doctrine. Je vous citerai seulement celle d'une femme qui a eu sept enfants, les quatre premiers sans avoir jamais été réglée, et les trois autres avec ses règles.

Maintenant, jusqu'à quel âge une femme peut-elle être enceinte? En moyenne, jusqu'à quarante ans. Mais une statitique établit que sur 10,000 femmes, 436 ont été enceintes après quarante ans. On a soutenu qu'après la ménopause, une femme ne fait plus d'enfants. Je n'oserais soutenir cette doctrine, ayant l'exemple de cette femme qui a eu quatre enfants sans être réglée, et je n'oserais la nier, ne pouvant lui opposer d'observation précise.

Vous savez que la ménopause arrive habituellement vers quarante-cinq ou cinquante ans, mais quelquefois bien plus tôt. Francis Hobbes parle d'une jeune femme ayant perdu ses règles à vingt-trois ans, et, quant à moi, je peux vous citer une de mes petites amies d'enfance qui a cessé de les voir à vingt-cinq ans.

Toutes ces questions se soulèvent à propos des contestations possibles au sujet de la légitimité d'un enfant.

Un dernier empêchement à la progéniture est l'absence d'utérus qui est d'ailleurs conciliable avec la plus belle santé. Je connais une famille où il y a quatre filles d'un extérieur très florissant, qui sont privées d'utérus. Cette infirmité ne peut être alléguée comme action de divorce, mais seulement de désaveu d'enfant.

J'en ai fini avec l'impuissance et j'arrive à un autre grief : la grossesse antérieure au mariage. Ou bien elle s'est terminée avant le mariage, ou bien elle est en cours d'évolution au moment du mariage. Dans le premier cas, il n'y a pas injure grave vis-à-vis du mari, en principe, quoique le fait d'avoir caché soigneusement une grossesse et un accouchement puisse quelquefois être invoqué comme injurieux.

Mais, dans le second cas, la grossesse en cours constitue certainement une injure grave. Le docteur Bonne fut appelé un jour, comme médecin de nuit, auprès d'une femme qui se plaignait devant son mari de coliques hépatiques. M. Bonne trouvant que ces douleurs ressemblaient beaucoup à des douleurs expulsives, demanda à rester seul avec la malade qui lui avoua être enceinte

de huit mois et mariée depuis six semaines. Ayant rejoint le mari dans la chambre voisine, il lui exposa la vérité, et lui montrant que la vie de sa femme dépendait de son sang-froid, le pria de ne pas faire de scène dans le moment. Le mari imprudent ne se contenta pas de se montrer accommodant, mais se prêta même le lendemain à une scène d'attendrissement et de réconciliation devant la famille de sa femme. En sorte que, lorsqu'il voulut divorcer quelque temps après, on lui opposa sa réconciliation devant témoins, et il ne put rien obtenir.

Une autre question est celle du droit marital. Le mari a le droit absolu d'exiger de sa femme les devoirs conjugaux dans toute leur étendue. Or il y a des femmes qui s'y refusent. Les expertises dans ces cas-là ont un côté si grotesque, si ridicule, que je ne vous souhaite pas d'avoir jamais à les faire. Il est d'ailleurs très difficile de juger la disproportion des *parties* des conjoints.

Dans quelle mesure pourrez-vous apprécier la douleur, qui résulte de l'intromission, l'accommodation progressive qui pourrait résulter de l'habitude, etc. ? Vous serez d'autant plus mal placés pour émettre une opinion, que lorsque vous examinerez les organes, ils ne seront certainement pas dans la situation du rapprochement. Enfin, si j'ajoute que ces femmes ont ordinairement un répertoire d'expressions d'hystériques, se plaignant toutes de souffrir « un martyre longtemps prolongé, » j'en aurai dit assez pour vous engager à éviter de paraître dans des affaires de ce genre.

Quelquefois, par exemple, dans le cas d'une pelvi-péritonite en voie de résolution, vous devez ordonner une abstinence conjugale plus ou moins prolongée. Or, certains maris refusent de s'y soumettre. Ici encore, refusez de paraître en justice pour ne pas être obligés, en prenant parti pour l'un, de trahir tout ou partie des secrets qui vous ont été confiés.

Enfin, il y a des femmes qui ne veulent absolument pas se prêter aux actes conjugaux. Vous avez peut-être lu *Mlle Giraud ma femme;* c'est un roman qui se réalise plus souvent qu'on ne croit. Le mari argue qu'il n'a jamais pu pénétrer même dans le lit de sa femme. Ces froideurs ont généralement pour motifs d'autres amitiés, même féminines. Les magistrats, qui ont tous lu le livre de M. Martineau sur le *saphisme*, feront toujours cette dernière supposition. Or, je tiens à vous dire que cet ouvrage est absolument exagéré et souvent faux. J'ai prié un de mes élèves de faire certaines recherches, et je l'ai fait nommer, à cet effet, médecin du Dispensaire à la Préfecture de police. Eh bien! même chez les filles sortant de certaines maisons qui ont une réputation de spécialité, il n'a pu découvrir aucun signe certain et constant des habitudes de saphisme. Il n'est pas rare de voir au Dispensaire, chez des femmes bien portantes, la fraîcheur la plus virginale des grandes et des petites lèvres, tandis que d'autres, plus novices dans le métier, présentent déjà des malformations : développement des grandes lèvres, de l'infundibulum, du clitoris, etc.

Je me trouvais, un jour, dans le cabinet d'un juge d'instruction, au moment où une femme vint se plaindre de ce que son mari avait abusé de sa fille, de huit ans, qu'elle amenait avec deux autres plus jeunes. Sur la prière du juge d'instruction, j'examinai immédiatement l'enfant dans une chambre voisine et je constatai nettement le signe indiqué par Tardieu, comme caractéristique, le développement de l'infundibulum. Mais, ayant demandé à voir les autres, je trouvai exactement le même développement, qui était sans doute un caractère de famille. Il n'y a donc pas de critérium absolument certain. Aussi, dans les expertises de ce genre, prévenez toujours le juge d'instruction que vous ne trouverez probablement pas d'indice qui vous permette de porter une affirmation.

Soyez encore prudents dans les questions de sodomie ou pédérastie conjugale. La jurisprudence voit, dans ces sortes de faits, des attentats à la pudeur comme en dehors du mariage. Or, les caractères changent avec les conditions. Sur une jeune mariée, vous trouverez l'anus infundibuliforme, avec rougeur et fissures, le sphincter contracté; longtemps après, vous ne trouverez plus rien.

Lorsque vous ne verrez rien, ne croyez donc pas, comme tant de médecins qui portent des noms souvent fort estimables, que c'est parce que vous ne savez pas voir. Vous verriez alors des choses qui n'existent pas. N'allez jamais au delà de ce que vous pouvez constater, au moment même de l'examen.

Intérêts professionnels

Le tribunal civil de la Seine vient de prendre une décision favorable au corps médical. Il a décidé que les enfants devant de par la loi *les aliments* à leurs parents, ils doivent de ce fait payer les honoraires du médecin qui a soigné ces mêmes parents. Voici en quoi consiste la décision prise.

La dette alimentaire spécifiée par l'article 205 du Code civil ne comprend pas seulement la fourniture des aliments, mais aussi le logement, les vêtements et nécessairement les soins à donner et les dépenses à faire en cas de maladie. En conséquence, le médecin a une action contre le débiteur de la dette alimentaire, pour soins donnés au créancier, alors surtout que le débiteur a assisté aux visites sans formuler d'objection et sans prévenir qu'il se refuserait à payer la dépense.

Le Docteur Festraerts

—

Nomination dans l'Ordre de Léopold. — Le *Moniteur Belge* nous apporte la bonne nouvelle de la nomination, en qualité de chevalier de l'ordre de Léopold, du Dr Festraerts, rédacteur en chef du journal liégeois, si répandu et si dévoué aux intérêts de notre profession, le *Scalpel.* Le Dr Festraerts est depuis quarante ans à la tête de ce journal. Il est, en outre, président d'honneur de la Fédération médicale, cette association qui a pour but d'élever constamment le niveau intellectuel et social des praticiens. Lutteur infatigable, il a été sur la brèche, et, en dépit des coups nombreux qu'il a portés, il jouit de l'estime et de la considération de tous.

Nous nous associons de grand cœur à nos collègues de la presse belge pour adresser à notre excellent confrère nos très humbles, mais bien sympathiques félicitations, à l'occasion de cette nomination si justement méritée.

Potion calmante à l'antipyrine

Antipyrine	2	grammes
Eau de laitue.	80	—
Sirop de punch.	40	—

A prendre par cuillerées à soupe d'heure en heure, jusqu'à effet calmant.

Pommade contre la blennorrhée

(Unna)

Beurre de cacao................	100 gr.
Cire jaune..........................	2 à 6 gr.
Nitrate d'argent..................	5 gr.
Baume du Pérou..................	2 —

F. S. A. une pommade. On en enduit une sonde d'étain avec laquelle on pratique le cathétérisme dans les inflammations chroniques de l'urèthre; il a parfois suffi de 4 à 5 cathétérismes pour amener une guérison parfaite ; dans d'autres cas, il a été nécessaire de répéter de 2 à 4 fois cette série de sondages ; pour certains malades, il a fallu joindre à ce traitement des injections de sulfophénate de zinc.

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaïres ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N[os] 49 et 50. — 13e Année. Paraissant le Dimanche 25 Décembre 1887.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

Possédés, Sorciers et démonomanes

Pour comprendre ce que fut la démonomanie au moyen âge, il faut analyser préalablement les éléments divers, qui entraient dans la constitution médicale de l'époque, et rechercher sous quelles influences morbides cette étrange névrose a dû se produire.

Ces influences, nous les trouverons d'abord dans l'état de dépression intellectuelle et morale provoquée par ces épidémies pestilentielles successives qui, depuis le VIe siècle, décimaient les populations de l'Europe occidentale, dans la propension des esprits au surnaturalisme, qui avait envahi toutes les classes de la société, dans les terreurs suscitées par les menaces incessantes des flammes éternelles, dans l'effroi que faisaient éprouver les cruautés et les persécutions des inquisiteurs et des juges fanatiques. Nous les trouverons encore dans l'affreuse misère qui anémiait d'une manière effrayante les habitants des cités et des campagnes en livrant une multitude de femmes à la prostitution, dans l'iniquité d'un régime despotique, enfin dans toutes les mauvaises conditions d'hygiène morale susceptibles d'atrophier le système nerveux et d'amoindrir la vitalité de l'organisme.

Dans le tableau des misères du moyen âge, tracé de main de maître par un de nos illustres historiens, d'après les anciennes chroniques, nous voyons ceci : « La société est empreinte d'un profond sentiment de tristesse. Il y a comme un crêpe de douleur répandu sur la génération. Le monde est livré à tous les fléaux ; les invasions des barbares, les maladies pestilentielles, l'horrible famine déciment le peuple ; des vents violents brisent les arbres séculaires ; un ciel grisâtre se mêle aux brouillards des forêts profondes, comme une nuit qui enveloppe le genre humain. C'est un cri lamentable poussé par tout un siècle... Le sombre témoignage du contemporain Glaber indique le fatal état de la société dévorée par tant de fléaux. On croyait que l'ordre des saisons et des lois des éléments, qui jusqu'alors avaient gouverné le monde, étaient retombés dans un éternel chaos et l'on craignait la fin du genre humain. (1) »

Quand éclata l'épidémie (2) de démonomanie, vers la fin du XVe siècle, plus de dix générations avaient subi l'action dépressive des superstitions et des idées fausses répandues sur la religion. L'hérédité avait préparé le terrain, les esprits étaient dans un état absolu de réceptivité à toutes les actions pathologiques. L'éducation des enfants se bornait à l'enseignement de choses insensées, de légendes diaboliques, de pratiques mystiques qui faussaient leur jugement. Ils arrivaient progressivement à éprouver un vague sentiment d'inquiétude et de préoccupation constante du péché. Dès l'âge adulte, ils étaient sujets, comme on l'a observé dans tous les cas de monomanie religieuse, à une vive excitation sexuelle et à des idées érotiques persistantes.

Parvenus à cette période, quelques-uns devenaient théomanes, d'autres tombaient dans la démonomanie, se disaient possédés ou sorciers, sous l'influence d'hallucinations du sens génésique, et des autres sens, — hallucinations psychiques, mais psycho-sensorielles dans certains cas. Ces perceptions fictives étaient produites, soit par le surmenage de l'esprit assailli de conceptions surnaturelles, soit par des impressions morbides transmises le plus souvent par le grand sympathique, soit enfin par une action inconnue provenant de l'extérieur...

Sous l'influence de ces hallucinations, qui se manifestaient dans un état de somnambulisme, ou pendant le sommeil physiologique, mais dont le souvenir persistait à l'état de veille, les démonomanes répondaient à ceux qui les interrogeaient qu'ils entendaient les bruits confus du Sabbat, les discours des diables ; qu'ils voyaient les scènes de prostitution des sorciers qu'ils apercevaient des animaux fantastiques ; qu'ils éprouvaient les saveurs étranges des agapes diaboliques, saveurs de viande corrompue, de chair humaine, de sang de nouveau-né, rarement de mets délicieux ; qu'ils percevaient les effluves repoussants et nauséabonds des démons, les odeurs sulfureuses des préparations magiques ; qu'ils se sentaient touchés par des êtres surnaturels, et qu'ils avaient la légèreté de la fumée ou des nuages et se voyaient emportés dans les airs. Leurs hallucinations du sens génital leur faisaient croire à des rapports charnels presque toujours très douloureux avec les incubes : les filles éprouvaient les impressions brutales du viol ou de la défloration, et les femmes ressentaient quelquefois les sensations voluptueuses du coït.

Ces hallucinations se développaient les unes après les autres, celles qui se rapportaient aux anesthésies arrivaient les premières et celles du sens génésique les dernières. Leur complexité produisait ce qu'on a appelé le *dédoublement de la personnalité*. Les possédés affirmaient être au pouvoir du démon, qui pénétrait dans leur corps par une des ouvertures naturelles, s'emparait de leur personne, leur apposait sa marque sur un endroit du corps, leur proposait des accouplements naturels ou contre nature, leur faisaient tenir des propos impudiques,

(1) Capefigue.

(2) Expression au figuré.

des blasphèmes contre la Divinité, et les associait, en un mot, à toutes leurs actions perverses et immorales, par un pacte signé de leur sang.

L'état nerveux dans lequel se trouvaient les faibles d'esprit, victimes de leurs hallucinations nocturnes, déterminait insensiblement une espèce de somnambulisme permanent, pendant lequel ils acquéraient une personnalité particulière et morbide ; ils affirmaient être sorciers et possédés par les démons. Quand cette personnalité disparaissait et que les sujets revenaient à leur état normal, il suffisait de la plus simple action suggestive pour la faire reparaître. C'est ainsi qu'il faut expliquer ces faits d'individus accusés de sorcellerie, qui niaient d'abord et qui avouaient ensuite. En présence de juges leur demandant, avec l'autorité de la conviction, ce qu'ils avaient fait au Sabbat, ils faisaient les récits les plus détaillés et les plus circonstanciés des réunions nocturnes des démons et de leurs adeptes. Et ils étaient conduits au bûcher comme sorciers, comme ils s'y attendaient, en avouant leurs rapports diaboliques.

Dans les chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, l'historien fidèle des faits arrivés de son temps, nous avons trouvé la description de la fameuse *épidémie* de sorcellerie de l'Artois, qui amena tant d'hallucinés sur les bûchers de l'Inquisition. Les faits que raconte notre célèbre chroniqueur viennent à l'appui de l'interprétation que nous croyons devoir donner à ces phénomènes.

Il s'exprime ainsi :

« En 1459, en la ville d'Arras, au pays d'Artois, advint un « terrible cas et pitoyable que l'on nommait *Vaudoisie*, ne « sais pourquoi. Mais l'*on disoit* que c'estoient aucunes gens, « hommes et femmes, qui de nuit se transportoient par vertu « du diable des places où ils estoient, et soudainement se trou- « voient en aucuns lieux, arrière des gens, ès bois ou ès déserts, « là où ils se trouvoient en très grand nombre, hommes et « femmes ; et trouvoient illec un diable en forme d'homme, « duquel ils ne virent jamais le visage ; et ce diable leur lisoit « et leur donnoit ses commandements et ordonnances et « comment et par quelle manière ils devoient avrer et servir, « puis faisoit par chacun d'eux baisier son derrière et puis il « baîlloit à chacun un peu d'argent, et finalement leur admi- « nistroit vins et viandes en grand'largesse, dont ils se repais- « soient, et puis tout à coup chacun prenoit sa chacune, et en « ce point s'éteindoit la lumière, et connaissoient l'un l'autre « charnellement, et ce fait, tout soudainement se retrouvoit « chacun en la place dont ils estoient partis premièrement.

« Pour cette folie furent prins et emprisonnés plusieurs « notables gens de ladite ville d'Arras et autres moindres « gens, femmes folieuses et autres, et furent *tellement getrinés* « *et si terriblement tourmentés* que les uns *confessèrent* le cas « leur être tout ainsi advenu comme dit est ; et outre plus con- « fessèrent avoir veu et cogneu en leur assemblée plusieurs « gens notables, prélats, seigneurs et autres gouverneurs de « baillages et de villes, voire tels, selon commune renom- « mée, que les *examinateurs et les juges leur nommoient et* « *mettoient en bouche*. Si que *par force de peine et de tour-* « *ments* il les *accusoient* et disoient que voirement ils les « avoient veus, et les aucuns ainsi nommés étoient tantôt « prins et emprisonnés et mis ès torture, et tant si longuement « et par tant de fois que confesser leur convenoit. Et, *furent* « *ceux-ci qui étoient de moindre gens exécutés et brûlés inhu-* « *mainement*.

« Aucuns autres plus riches et plus puissants se racheptè- « rent par force d'argent pour éviter les peines et les hontes « que l'on leur faisoit, et de tels y eut des plus grands qui fu- « rent prêchés et séduits par les examinateurs qui leur don- « noient à entendre et leur *promettaient, s'ils confessaient le* « *cas qu'ils ne perdroient ni corps ni biens*. Tels y eurent qui « souffrirent en merveilleuse patience et constance les peines « et les tourments, mais ne voulurent rien confesser à leur « préjudice ; trop bien donnèrent argent aux juges et à ceux « qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres gens qui « se absentèrent et vuidèrent le pays et prouvèrent leur inno- « cence. » (1)

Calmeil a considéré cette relation de soi-disant sorcellerie comme un délire régnant épidémiquement en Artois, où « beaucoup d'aliénés furent exécutés à mort dans ce pays », quoiqu'il s'empresse d'ajouter que « ces faits laissent entrevoir en partie les malheurs auxquels la poursuite acharnée des faux disciples de Satan exposait les sociétés d'autrefois. »

Cette névrose des habitants de l'Artois avait déjà été observée, un demi-siècle auparavant, parmi les restes des sectaires connus sous le nom *pauvres de Lyon*. On désignait ces individus, en langue romane, sous le nom de *faicturiers*, du mot *faicturerie*, qui signifiait sorcellerie, art magique. La démonomanie remonte évidemment au commencement du moyen âge.

L'arrêt du tribunal d'Arras qui condamnait les sorciers de l'Artois à être brûlés, est un document curieux, qui mérite d'être mentionné, car il s'appuyait sur les considérations suivantes, qui acceptaient comme véridiques, les conceptions délirantes des paysans artésiens :

. . . .

« Quand ils voulloient aller à la vauderie, d'ung oignement « que le diable leur avait baillé, ils oindoient une vergue de bois « bien petite, et leurs palmes et leurs mains, puis mectoient « cette verguette entre leurs jambes, et tantost ils s'envoloient « où ils voulloient estre, par-dessus bonnes villes, bois et « eaues, et les portoit le diable au lieu où ils debvoient faire « leur assemblée. Et, en ce lieu, trouvoient l'ung l'autre, les « tables mises, chargiées de viandes ; et illecq trouvoient un « diable en forme de boucq, de quien, de singe et aucune fois « d'homme, et là faisoient oblations et hommaiges audict « diable et l'adoroient, et luy donnoient les plusieurs leurs « âmes, et à peine tout ou du moings quelque chose de leurs « corps. Puis, baisoient le diable en forme de boucq, au der- « rière, avec coudeilles ardentes en leurs mains. Et après « qu'ils avoient touts bien bu et mangié, ils prenoient habi- « tation charnelle touts ensemble, et mesme le diable se mec- « toit en forme d'homme et de femme, et prenoient habitation « les hommes avec le diable en forme de femme, et le « diable en forme d'homme avec les femmes. Et même illecq « commectoient le péchié de Sodome, de bougrerie et tant « d'aultres crimes, si très fort puants et énormes, tant contre « Dieu que contre nature, que ledict inquisiteur dict qu'il « ne les oseroit nommer, pour doubte que les oreilles inno- « centes ne fussent adverties de si villains crimes, si énormes « et si cruels. » (2)

Parmi ces sorciers, il y avait un poète, un peintre et un vieil abbé, lequel passait pour un amateur des mystères

(1) Monstrelet *Chroniques* bib. 2.

(2) Jacques Duclerc. *Mémoires, Lib.* IV. *Ca.p* IV.

d'Isis.... Peut-être l'Inquisition poursuivait-elle, souvent comme sorciers et hérétiques, les individus adonnés à la débauche, qu'elle n'aurait pu atteindre autrement?

Les démons, qu'on accusait de venir cohabiter la nuit avec les femmes et quelquefois avec les hommes s'appelaient *incubes* ou *succubes*, suivant qu'ils étaient actifs (*incubare*, se couche sur) ou passifs (*sub cubare*, être couché sous).

M. Calmeil a écrit que les vierges vouées à la chasteté étaient fréquemment visitées par des démons qui se cachaient sous la figure du Christ, sous celle d'un ange ou d'un séraphin. Le diable choisissait de préférence la forme d'une vierge sainte pour attirer les solitaires et les jeunes réclus dans les pièges du vice (1). « Après avoir opéré sur le regard, par le prestige d'une beauté factice, ajoute le savant aliéniste, les malins esprits tentent de s'introduire dans la couche des jeunes filles et des jeunes hommes et ils les noient dans les voluptés d'un commerce honteux.

« Les dieux, au dire des anciens, s'unissaient avec les filles des princes; ces prétendus dieux n'étaient autres que des incubes déguisés. Un diable posséda Rhéa sous l'apparence de Mars. Un autre se fit succube et passa pour Vénus le jour où Anchise crut cohabiter avec la déesse de la beauté.

« Les démons incubes accostent de préférence les femmes perdues, sous la forme d'un homme noir ou d'un bouc. De tout temps, les esprits damnés ont attaqué certaines femmes sous la forme d'une brute lascive. Les velus, faunes ou sylvains n'étaient que des incubes déguisés. »

Les rapports qu'avaient les possédés avec les incubes et les succubes étaient souvent accompagnés d'une sensation douloureuse de compression dans la région épigastrique, avec impossibilité de faire le moindre mouvement, de parler et de respirer, phénomènes caractéristiques du cauchemar. Cependant il y avait quelques variantes dans les sensations éprouvées : Une religieuse de Sainte-Ursule, appelée Armelle, disait que : « Il lui sembloit être toujours dans la compagnie des démons qui la provoquoient incessamment à se donner et à se livrer à eux. Pendant cinq ou six mois que dura le fort du combat, il lui étoit comme impossible de dormir la nuit, à cause des spectres épouvantables dont les diables la travailloient prenant diverses figures de monstres. »(2) Angèle de Foligno accusait les incubes, dit Martin del Rio, de la battre sans pitié, de porter un feu violent dans ses organes de la génération et de lui inspirer une lubricité infernale. Il n'y avait aucune partie de son corps qui ne fut lésée par leur fait, en sorte qu'elle ne pouvait ni bouger ni se lever de son lit. Une autre religieuse, nommée Gertrude, citée par Jean Wier, avoua que depuis l'âge de 14 ans, elle couchait avec Satan en personne, et Satan s'était fait aimer d'elle à ce point qu'elle lui écrivait dans les termes les plus tendres et les plus passionnés. On trouva en effet dans sa cellule, le 25 mars 1565, une lettre remplie des détails les plus affreux de leurs débauches nocturnes. (*à suivre*) Dr DUPOUY.

(1) Calmeil. *ouv. cit.* p. 103,

(2) Ecole du pur amour de Dieu ouverte aux sçavants, ouv. cité par P. Dufour.

Causes d'erreur et règles d'expertise dans les affaires d'attentat à la pudeur

M. BROUARDEL

Voyons aujourd'hui les conditions dans lesquelles peut se présenter l'expertise dans les affaires d'attentat à la pudeur. Cette question ne saurait être trop élucidée, car les causes d'erreur sont si fréquentes dans cette matière, que M. Lorain disait qu'il se fait, chaque année, à Mazas, dix ans de prévention de trop, sur l'inculpation erronée d'attentat à la pudeur.

Ces causes sont diverses; mais, presque toujours, la faute du médecin est de suivre trop facilement la voie ouverte par le client, et de prendre ainsi, souvent, un point de départ faux. Un premier cas est celui du honteux chantage de certaines femmes, au moyen d'attentats à la pudeur simulés sur leurs filles. Une femme avait accusé un homme d'attentat à la pudeur sur sa petite fille. En effet, la vulve était très tuméfiée, et l'examen de l'hymen était rendu impossible par le gonflement des grandes lèvres, rouges, excoriées, pointillées. M. Fournier, trouvant une disproportion entre l'attentat unique supposé et l'état des parties, eut l'idée de promettre une poupée à la petite fille, si elle lui disait la vérité. L'enfant raconta alors que sa mère lui frottait les organes génitaux avec une brosse à cirage. M. Fournier a rapporté cinq cas semblables à l'Académie de médecine. Ces cas sont intéressants; il faut les connaître pour les soupçonner. Malheureusement, le procédé de la poupée, qui était permis à un médecin consultant, ne serait pas permis à un expert.

Mais je veux surtout appeler votre attention sur des faits beaucoup plus fréquents, dans lesquels l'erreur résulte d'un enchaînement presque fatal de circonstances dont le talent du médecin devrait rompre à temps la continuité. Il résulte ordinairement de ce préjugé que la vulvite est l'indice certain d'attouchements personnels ou impersonnels. Le récit de ces accusations d'attentat à la pudeur est de tous les temps. Je l'emprunte à Astley Cooper. Le chirurgien anglais signale la fréquence des écoulements vulvaires chez les petites filles, et il ajoute :

« De temps à autre, il arrive qu'une femme impressionnable s'alarme à la découverte d'un tel écoulement et qu'elle soupçonne son enfant d'avoir mal agi ; elle va trouver un médecin qui, par malheur, peut ne pas connaître cette maladie, et qui déclare que l'enfant a un écoulement vénérien... Qu'arrive-t-il en pareille circonstance ? C'est que la mère demande à l'enfant : « Qui a joué avec vous ? qui vous a pris sur ses genoux récemment ? » L'enfant répond, dans son innocence : « Personne, mère, je vous assure. » La mère reprend alors : « Oh ! ne dites pas de pareils mensonges ; je vous fouetterai, si vous continuez. » Et alors l'enfant est amenée à confesser ce qui n'est jamais arrivé, pour se sauver du châtiment. Elle dit enfin : « Un tel m'a pris sur ses genoux. » L'individu es questionné et nie énergiquement ; mais l'enfant, croyant aux menaces de sa mère persiste dans son dire ; l'homme est conduit en justice ; un médecin, qui ne connaît pas bien l'écoulement dont je vous parle, donne son témoignage, et l'homme est puni pour un crime qu'il n'a pas commis. » Astley Cooper conclut en disant : «J'ai vu de tels cas plus de trente fois dans ma vie, et je puis vous assurer que nombre de gens ont été pendus par suite d'une pareille erreur (1). »

Je vous supplie de bien retenir cette page ; car, sauf la pendaison, ce qui était vrai, il y aura bientôt un siècle l'est encore aujourd'hui.

Remarquez bien qu'ici la mère et le médecin sont tous les deux de bonne foi. La petite fille seule ment et invente une histoire dont sa mère lui a fourni inconsciemment, par ses questions, les premières bases, et dont son imagination a bientôt comblé les lacunes.

Si vous m'opposez la candeur naturelle de l'enfant, je ferai appel à vos souvenirs, et je vous dirai que l'enfant se forme volontiers un type idéal de telle personne qu'il connaît ou de tel personnage dont il a lu les exploits dans les livres, au point de s'incarner lui-même dans ce type et de se croire un instant le héros d'aventures fantastiques.

Ajoutez à cela que nous avons affaire à une nature féminine et plus ou moins hystérique. On la mène chez le commissaire de police, chez le juge d'instruction, chez le médecin ; on l'interroge, on l'exa-

(1) Astley Coeper, *Surgical Lectures* (*The Lancet*, 1824, t. III-IV p. 275).

mine ; elle se sent quelque chose, elle ment, pour continuer son petit rôle, et, une fois le mensonge fait, sous aucun prétexte, elle ne change un mot à ses dépositions. Elle ne se laisse même pas troubler par les invraisemblances qu'on relève dans son récit et qu'on explique par l'innocence du jeune âge.

Voulez-vous une preuve de ce que j'avance? Une petite fille de trois ans, qui était dans le service de M. Lannelongue pour une ophthalmie, ayant contracté une vulvite, on soupçonna un attentat à la pudeur. Je demandai à la petite fille : « Qui t'a fait cela ? » et, comme elle hésitait, je m'amusai à lui suggérer le nom d'un grand politique étranger. Elle répondit aussitôt : « Oui, c'est lui. » J'avertis le juge d'instruction qu'il pouvait maintenant l'interroger, qu'elle lui dirait le nom du coupable. Et, en effet, plusieurs jours après, elle lui répéta ce nom ; elle ne l'avait pas oublié. Rien ne ment aussi facilement qu'une femme.

Un mensonge plus difficile à dépister est celui d'une jeune fille, qui, voulant se débarrasser d'un tuteur et même d'un père gênant, l'accuse de l'avoir déflorée. Il y a là, du reste, un aléa qui échappe au médecin légiste.

Mais, lorsqu'une femme vous amène sa propre fille, en se plaignant qu'elle a été violée, songez que vous êtes en danger d'aller en assises, et surveillez ce que vous allez dire. Certains médecins ajoutent trop volontiers à leur certificat que la vulvite qu'ils constatent est le résultat manifeste d'un traumatisme ; d'autres vont même jusqu'à certifier que la membrane hymen a complètement disparu, comme si l'hymen disparaissait du vagin d'une femme comme une pièce de cinq francs d'un porte-monnaie. Quand vous verrez de pareilles affirmations dans un rapport, vous pourrez dire que le médecin qui l'a signé n'a jamais vu de membrane hymen.

Il y a quelques années, j'étais appelé à déposer en justice avec un jeune confrère. Sur sa déclaration que la membrane hymen avait complètement disparu, la justice avait poursuivi, et j'avais trouvé, à mon tour, la membrane hymen intacte. A l'audience, le président, que nos deux dépositions contraires étonnaient beaucoup, nous pria de procéder simultanément et séance tenante à un nouvel examen, et il me fut facile de montrer à mon collègue cette membrane d'une intégrité indubitable. Or, sur l'aveu très loyal qu'il fit de son erreur, le président lui en demandant l'explication il répondit : « M. le président, je n'ai jamais vu de membrane hymen. Dans les hôpitaux, lorsqu'on examine une femme devant les élèves, c'est qu'il y a une vaginite, une métrite, et, depuis longtemps, la membrane hymen n'existe plus. Si je m'étais permis de rechercher comment est faite cette membrane, sur des jeunes filles non déflorées, j'aurais moi-même commis un attentat à la pudeur. » Ceci est vrai pour la grande majorité des étudiants en médecine. C'est une raison de plus pour que l'extrême prudence soit votre première règle d'expertise.

L'interprétation du crime de viol sur les adultes est beaucoup une question de nuance. L'indignation n'est bien souvent, chez eux, qu'à la surface; je me rappelle une femme qui disait : « Monsieur, il m'a jetée par terre, sans même me faire compliment sur ma figure! » A moins que la victime n'ait été assommée d'abord par des coups, il lui est toujours facile d'empêcher un acte de s'accomplir, par un simple mouvement du bassin.

Lorsque vous serez commis à un examen, diminuez le plus possible les délais, mais ne faites jamais vos constatations sans la présence des parents; d'abord parce que la petite fille pourrait très bien changer le nom de l'inculpé en y substituant le vôtre ; ensuite parce qu'il n'y a aucun article du code qui oblige les personnes à se soumettre à un examen de ce genre, et, du moment que vous avez affaire à une mineure, le consentement, au moins tacite, des parents est nécessaire. Autant que possible, ne procédez pas à l'examen chez eux. Vous manqueriez souvent de lumière pour constater des érosions, des lésions peu apparentes. Mais, surtout, vous devriez engager une lutte dangereuse avec la petite fille qui, chez elle, se défend, crie, fait un tapage infernal. Je dis dangereuse, parce que, dans un cas cité par Liman, les parties génitales de l'enfant ayant été ensanglantées par l'expert, on ne pouvait plus savoir si la défloraison avait été faite avant ou pendant l'examen. Je vous engage donc à faire parvenir, par le commissaire de police, une lettre invitant les parents à vous amener leur fille tel jour, à telle heure, dans tel endroit. En procédant de la sorte, je n'ai jamais rencontré de résistance, jamais!

Une autre question, souvent débattue, est celle-ci : Le médecin-expert doit-il demander des renseignements à la petite fille et à la mère? Quelquefois, il est impossible de ne pas demander des renseignements, mais le corps du rapport et les conclusions ne doivent viser que ceux de ces renseignements susceptibles d'être discutés au point de vue médical. L'expert doit opposer à tout instant, dans son rapport, les dépositions de la mère et ses constatations personnelles à propos de la nature, de la date, des conditions de l'attentat. Ces comparaisons constituent les meilleurs éléments de démonstration.

Les modifications qui surviennent après le coït, dans les organes génitaux externes, fourniraient, d'après certains auteurs, des signes multiples et probants. Or, lorsque les grandes lèvres sont bien développées, chez des enfants bien portantes, elles forment deux bourrelets épais et fermes, absolument en contact sur la ligne médiane et cachant les autres parties. Au contraire, chez les enfants maigres et maladives, l'absence de tissu cellulo-adipeux amène la rétractation des grandes lèvres et laisse à jour les petites lèvres, qui sont alors allongées en forme de triangle.

Vous voyez déjà là une différence très marquée, qui ne dépend que de la constitution personnelle. Mais, dans l'immense majorité des cas, les déformations sont congénitales; par exemple, ces points sébacés des petites lèvres proéminantes, qu'on a regardées comme un caractère du *manuélisme*.

Il y a un autre organe qui a une certaine réputation : c'est le clitoris. J'ai déjà insisté sur cette question à propos du livre de M. le docteur Martineau, et je pense que vous avez accepté, avec moi, que les déformations qu'il signale ne donnent pas la mesure des habitudes incriminées. Je veux bien que la rougeur et l'érectilité du gland soient une présomption, mais non un caractère absolu.

Une déformation spéciale aux petites filles a été décrite par Dolbeau sous le nom de *canal vulvaire.* La verge, trop grosse pour pénétrer dans le vagin qui, chez une petite fille de cinq ou six ans, a environ le diamètre d'un porte-plume, fait fausse route et creuse, au-dessus de la fourchette, une espèce de cavité en cul-de-sac.

C'est vrai, mais c'est aussi, quelquefois, une conformation de famille. Pour ma part, j'avais constaté, chez une petite fille, un canal vulvaire où j'introduisais le pouce. La mère accusait le père d'avoir commis un attentat sur son enfant, pendant qu'elle était absente avec sa seconde petite fille.

Il me semblait difficile de conclure sur un signe unique, et je demandai au juge d'instruction la permission d'examiner cette autre enfant. Elle présentait exactement la même conformation, qui était évidemment un caractère de famille. Vous voyez qu'il peut être utile, dans certains cas, d'étendre l'enquête.

(*Gaz. Hôp.*)

Les Lapins d'Australie et le choléra des poules

Il y a quelque vingt ans, un économiste d'occasion, féru d'élevage, publiait une brochure — qui eut quelque retentissement — sur l'art d'élever les lapins et de s'en faire plusieurs mille livres de rentes.

Aujourd'hui, par un singulier retour des choses d'ici-bas, on propose une fortune à celui qui détruirait en masse ces terribles rongeurs. C'est ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud vient de mettre à prix, comme on l'a pu voir, la semaine

dernière, dans nos *Echos et Nouvelles*, la tête de tous les lapins qui pullulent sur son territoire. Il offre une récompense de 625,000 francs à l'Attila qui les exterminera jusqu'au dernier.

C'est là, il faut en convenir, un joli denier. C'est ce que s'est dit M. Pasteur, lequel vient d'écrire aux journaux une lettre à sensation, où il propose de détruire cette engeance dévastatrice, — à laquelle, pourtant, il doit le plus pur de sa gloire — en lui communiquant le *choléra des poules*, une maladie mal étudiée, puisqu'on ignore encore, à l'heure actuelle, en dépit des travaux de Sommer, Toussaint, Perroncito, Babes et de M. Pasteur lui-même, si le microbe, soi-disant fauteur du mal, est un *micrococcus* en haltère ou un *bacterium termo*.

Voir le dernier lapin à son dernier soupir,
Moi seul en être cause...

et encaisser la prime ! s'écrie l'illustre chimiste.

Pour ma part, j'estime qu'il ferait mieux, au lieu de chercher à dispenser, avec tant de libéralité, le choléra aux lapins du Nouveau-Monde, de s'occuper du choléra des humains, vers lequel il avait déjà tourné ses études avant la mort, en Egypte, de l'infortuné Thuillier, — le seul de ses élèves qui, là-bas, se fût astreint à suivre strictement les mesures prophylactiques tant recommandées par le Maître.

L'idée d'infester cette faune immense, au milieu de laquelle vivent, en tribus nombreuses, les Maoris, un des principaux rameaux de la grande famille polynésienne, ne pouvait germer que dans le cerveau d'un illustre.

GASTON PERCHERON.

(*Sem. vétérinaire.*)

De l'Iodoforme contre la méningite

Ce traitement consiste à pratiquer des onctions sur la tête avec une pommade contenant une partie d'iodoforme pour quatre parties de vaseline. On cite à l'appui trois observations dont deux sont relatives à des cas mortels où ce traitement fut appliqué très tardivement. Dans l'autre on en fit usage au septième jour de la maladie. Les jours suivants l'amélioration était notable, et le quinzième jour la guérison paraissait définitive. Le diagnostic, était celui de la méningite tuberculeuse.

(*The Practitionner.*)

Guérison rapide, disparition presque instantanée de l'élément douleur dans l'entorse et le diastasis

Par le docteur ABEILLE, ancien médecin de l'hôpital du Roule

Axonge, 20 grammes ;
Cérat, 10 grammes ;
Extrait de belladone, 15 grammes ;
Extrait thébaïque, 15 grammes.

« J'en couvre l'articulation du genou, je pose par-dessus une lame d'ouate imbibée d'eau froide, par-dessus l'ouate un taffetas gommé et avec un simple mouchoir je fais tenir le tout. Je recommande de faire de même deux fois dans la journée, deux fois dans la nuit et autant le lendemain. »

A l'appui de ce traitement, l'auteur publie dans le *Courrier médical* une série d'observations tellement concluantes qu'on est tenté de considérer, comme absolument merveilleux, le traitement du docteur Abeille.

L'essence de térébenthine comme désodorisant de l'iodoforme

L'essence de térébenthine détruit la mauvaise odeur que répand l'iodoforme, et cette propriété est surtout utilisable pour la désodorisation des mains, après contact avec cet antiseptique nauséabond. A cet effet on se frottera les mains avec un peu d'essence de térébenthine et on fera ensuite un lavage au savon. La térébenthine se prête également très bien à la désodorisation des ustensiles qui sont imprégnés de l'odeur de l'iodoforme.

(*Chem. Centrall.*)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

B

C

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N° 1 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 8 Janvier 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.... 5 fr. DÉPARTEMENTS.... 5 ETRANGER.... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

La Démonomanie au Moyen âge

POSSÉDÉS, SORCIERS ET DÉMONOMANES. (*Suite*).

Bodin, dans sa *Démonomanie*, a donné l'observation de Jeanne Herviller, qui fut brûlée vive par arrêt du Parlement de Paris. Elle avait confessé à ses juges qu'elle avait été présentée, à l'âge de douze ans, par sa mère, « à un diable en forme d'un grand homme noir et vestu de noir, botté, éperonné, avec une espée au costé et un cheval noir à la porte. Le diable coucha charnellement avecques elle, en la mesme sorte et manière que font les hommes avecques les femmes, hormis que la semence estoit froide. Cela continua tous les huit ou quinze jours, mesmes icelle estant couchée près de son mary, sans qu'il s'en apperceut. »

Cet auteur a rapporté plusieurs faits du même genre, entre autres celui de Madeleine de la Croix, abbesse d'un monastère d'Espagne, qui alla demander l'absolution au pape Paul III, en confessant que, dès l'âge de douze ans, elle avait eu des relations avec un démon, *en forme de More noir*, et que, pendant trente ans, elle avait continué ce commerce. Bodin croyait fermement que cette religieuse avait été vouée à Satan *dès le ventre de sa mère*; il affirmait que « telles copulations ne sont pas illusions ni maladies »; il a donné dans son ouvrage un extrait de l'interrogatoire que subirent, en présence de Maitre Adrien de Fer, lieutenant-général de Laon, les sorcières de Longni, qui furent condamnées au feu pour avoir eu commerce avec les incubes. Il parle de Marguerite Brémond, qui avoua qu'elle avait été conduite un soir, par sa propre mère, dans un pré où se tenait une assemblée de sorcières : « et se trouvèrent en ce lieu six diables qui estoient en forme humaine, mais fort hideux à voir, etc. Après la danse finie, les diables se couchèrent avec elles et eurent leur compagnie; et l'un d'eux, qui l'avoit menée danser, la print et habita avecques l'espace de plus de demie heure, mais délaissa aller sa semence bien froide. »

Le caractère distinctif de la possession des démons était une puanteur infecte qui s'exhalait de tous leurs membres. Cette odeur attribuée aux diables était une hallucination de l'odorat qui entrait, comme celles du sens génésique, dans les hallucinations complexes des démonomanes.

Les exemples d'hommes cohabitant avec les démons ont été cités par quelques auteurs du moyen âge. Grégoire de Tours nous a fait connaître la possession d'Eparchius, évêque d'Auvergne, avec des démons succubes; Jérôme Cardan, médecin et mathématicien italien, celle d'un prêtre qui avait cohabité, pendant plus de cinquante ans, avec un démon, en guise de femme; Pic de la Mirandole, celle d'un autre prêtre, qui avoua avoir eu commerce, pendant plus de quarante ans, avec un démon succube qu'il nommait Hermione.

Bodin a raconté encore l'histoire d'Edeline, prieur d'une communauté religieuse, docteur en Sorbonne. Adversaire des doctrines démonomaniaques, Edeline fut accusé par les théologiens de défendre les démons. Devant le tribunal, il avoua qu'il avait été visité par Satan sous la forme d'un bélier noir, qu'il avait prostitué son corps à un incube, et qu'il n'avait fait qu'obéir à son maître, en prêchant que la sorcellerie n'est qu'une invention chimérique.

« Quoique les interrogatoires consignés sur les registres du tribunal de Poitiers, dit M. Calmeil, ne laissent aucun doute sur l'état d'aliénation de ses facultés intellectuelles au moment de son procès, Edeline n'en fut pas mois condamné à la réclusion perpétuelle. »

Comme autre exemple d'hallucination portée au compte de l'incubisme, Guibert de Nogent raconte qu'un moine, dans une maladie, avait réclamé les soins d'un médecin juif. En échange de la santé, ledit médecin juif lui demanda un sacrifice. — Et quel sacrifice, demanda le moine? — Le sacrifice de ce qu'il y a de plus délicieux dans l'homme. — Quoi donc? Et le démon eut l'audace de s'expliquer : « O crime ! ô honte ! dit Guibert de Nogent, et celui de qui l'on exigeait une telle chose était prêtre !... Et le misérable fit ce qu'on lui demandait. Ce fut donc par cette horrible libation qu'il en vint à renier la foi chrétienne. »

Comme les hallucinations psycho-sensorielles des autres sens, celle du sens génésique pouvaient prendre ses éléments dans l'esprit érotique des malades, et de plus chez les hommes dans la réplétion des vésicules spermatiques.

C'est dans ce sens, que M. de Saint-André, médecin ordinaire de Louis XV, a donné l'explication de l'incubisme.

« L'incube est le plus souvent, a-t-il dit, une chimère qui n'a pour fondement que le rêve, l'imagination blessée, et très souvent l'imagination des femmes... L'artifice n'a pas moins de part à l'histoire des incubes. Une femme, une fille, une dévote de nom, etc. débauchée, qui affecte de paraître vertueuse pour cacher son crime, fait passer son amant pour un esprit sucube qui l'obsède. Il en est des esprits succubes comme des incubes : ils n'ont ordinairement d'autre fondement que le rêve et l'imagination blessée, et quelquefois l'artifice des hommes. Un homme qui a entendu parler des

succubes s'imagine, en dormant, voir les femmes les plus belles et avoir leur compagnie. » (1)

Il est certain qu'une imagination ardente et des appétits sensuels exagérés ont pu jouer un rôle dans l'histoire des incubes, mais cependant ce n'est là qu'une exception.

Nicolas Remy, inquisiteur de Lorraine, a donné la description des *impuretés*, qui se commettaient entre les démons et les sorcières, d'après les confidences qui lui furent faites par les possédées. Fort heureusement pour la morale, il a traduit en latin (2) les aveux qu'il prétend avoir reçus d'elles. Il dit : « *Hic igitur, sive vir incubet, sive succubet fæmina, liberum in utroque naturæ debet esse officium, nihilque omnino intercedere quod id vel minimum moretur atque impediat, si pudor, metus, horror, sensusque aliquis acrior ingruit; illicet ad irritum redeunt omnia e lumbis, affœaque prorsus sit natura* ».

A propos du jugement de quatre filles des Vosges, d'après les confessions de celles-ci, qui se nommaient Alice, Claudine, Nicole et Didace, Nicolas Rémy dit encore : *Alexia Drigæa recensuit dæmoni suo pœnem, cum surrigebat tantum semper extitisse, quanti essent subices focaru, quos tum forte praesentes digito demonstrabat; seroto, ac coleis nulsinde pendentibus.*

Claudia Fellea expertam esse se sæpius instar fusi in tantam vastitatem turgentis, ut sine magno dolore contineri a quantumvis capace muliere non posset.

Cui astipulatur et illud Nicolæ Moreliaee, Conquerentis sibi, quoties a tam misero concubitu discedebat, decumbentum perinde fuisse, ac si diutina aliqua, ac vehementi exagitatione fuisset debilata.

Retulit et Didatia Miremontana, se, licet virum multos jam annos passa esset, tamen tam vasto, turgidoque dæmonis sui inguine extensam semper fuisse, ut substrata lintea largo cruore perfunderet. Et communis fere est omnium querela, perinvitas se a dæmone suo comprimi, non prodesse tamen quod obluctantur. »

Ces filles étaient-elles atteintes de cette complexité d'hallucinations des sens, ayant pour résultat de faire croire aux malades qu'elles sont possédées par un être surnaturel qui les oblige à abdiquer leur libre arbitre en sa faveur? N'étaient-elles que de vulgaires prostituées atteintes de délire nymphomaniaque? On ne peut rien affirmer, si ce n'est que la prostitution entrait pour beaucoup dans les histoires de possession par les incubes.

A côté du Sabbat imaginaire où se rendaient les véritables hallucinées, il faut bien savoir qu'il y avait des maisons de prostitution, dirigés par de vieilles proxenètes, où se tenaient, à la nuit, les grandes assises de la débauche. Ces véritables sorcières se vantaient de leur science magique, de leurs relations avec les démons, mais en réalité elles ne connaissaient que les préparations de quelques drogues stupéfiantes dont elles faisaient tout le mauvais usage possible. Elles avaient passé toute leur existence dans le vice ; et leurs passions, au lieu de s'éteindre, s'étaient exaltées avec l'âge. « Avant d'être Sorcières, disait le professeur Thomas Erastus, ces *lamies* étaient libidineuses, et elles le deviennent de plus en plus dans leurs rapports avec les démons. » (3)

(1) *Lettres au sujet de la magie, des maléfices et des sorciers,* Paris 1725.
(2) Remigius. *Demonalatriae librites, Lugd.* 1595 p. 55.
(3) Th. Erastus. *De Lamiis.*

Pierre Dufour (le bibliophile Jacob) s'est livré lui aussi à de très longues et très savantes recherches sur les rapports de la sorcellerie avec la prostitution. Il a recueilli une moisson abondante de faits authentiques pris dans les historiens et dans les procès de démonolâtrie ; et il est arrivé à en conclure que la sorcellerie faisait moins de dupes que de victimes. « A part, dit-il, un petit nombre de magiciens crédules et de sorcières convaincues, tout ce qui avait été initié servait ou faisait servir les autres à un abominable commerce de débauche. Le Sabbat ouvrait le champ à ces turpitudes. Tantôt il ressemblait à une hideuse compagnie de libertins des deux sexes ; tantôt il réunissait, au profit de certains fourbes libidineux, une troupe de femmes *crédules et fascinées.* »

Cependant, les procès de sorcellerie continuaient toujours malgré les jugements et les exécutions.

En l'année 1574, sur la dénonciation d'une vieille démente, quatre-vingts paysans furent brûlés à Valéry-en-Savoie. Trois années plus tard, près de quatre cents habitants du Haut-Languedoc périssaient par le même supplice. En 1582, l'inquisition en faisait exécuter un grand nombre à Avignon, comme sorciers. De 1580 à 1595, neuf cents prévenus de sorcellerie étaient mis à mort.

En 1609, dans le pays de Labourd (Basses-Pyrénées), les prisons se remplirent d'hommes, de femmes et d'enfants, tous prévenus de sorcellerie. Les bûchers s'allumèrent dans tous les villages du pays, et les tribunaux n'épargnèrent personne. Beaucoup de ces malheureux s'accusaient de croire aux diables et à la sorcellerie, d'avoir été au Sabbat, de s'être prostitués aux incubes. D'autres furent victimes de la délation et furent néanmoins condamnés au feu.

La même année, quelques habitants du pays de Labourd, qui s'étaient réfugiés en Espagne, furent accusés d'avoir amené les démons dans la Navarre. Cinq malheureux furent brûlés vifs par ordre de l'Inquisition. Une femme fut étranglée et brûlée après sa mort. Des cadavres furent même exhumés pour être livrés aux flammes. Dix-huit enfin furent admis à faire pénitence.

Pendant les deux années 1615 et 1616, vingt et un démonolâtres furent jugés dans la Sologne et le Berry. Ils s'accusaient d'avoir été au Sabbat, sans avoir fait cependant les frictions obligatoires. Un vieillard de soixante-dix-sept ans, appelé Névillon, prétendait y avoir vu des processions de six cents personnes, que Satan prenait souvent la forme d'un bélier ou d'un bouc et qu'il payait aux sorciers huit sous pour le meurtre d'un homme et cinq sous pour celui d'une femme. On l'accusait d'avoir fait mourir des animaux à l'aide de ses maléfices. Il fut condamné à être pendu avec ses coaccusés. Un autre paysan, du nom de Gentil Leclerc avoua qu'il était le fils d'une sorcière, et qu'il avait été baptisé au Sabbat par un démon appelé *Aspic*. Il fut condamné à être pendu et son cadavre fut brûlé. Il en fut de même d'un homme nommé Mainguet, et de sa femme, ainsi que d'Antoinette Brénichon, qui avouèrent avoir été tous les trois au Sabbat de compagnie.

Il serait difficile d'établir le nombre exact de victimes que fit le fanatisme des inquisiteurs. Déjà, en 1436, les habitants du pays de Vaud, en Suisse, avaient été accusés d'anthropophagie, de manger leurs propres enfants pour satisfaire leurs appétits féroces. On les disait soumis à Satan et on faisait

courir le bruit que treize personnes avaient été dévorées par eux en très peu de temps. Immédiatement le juge de Boligen et l'inquisiteur d'Eude, instruisirent l'affaire. Manquant de preuves pour obtenir des aveux, ils exposèrent, comme le dit Calmeil, des centaines de malheureux aux tortures du chevalet. Ensuite ils en firent périr un nombre considérable dans les flammes. Des familles entières, frappées de terreur, s'empressèrent d'évacuer les localités et de chercher un refuge sur des terres plus hospitalières ; mais le fanatisme et la mort les suivirent comme à la piste (1).

La torture morale et physique que subirent ceux qui étaient soupçonnés de cette sorcellerie antropophagique, fit confesser, dit-on, à quelques-uns d'entre eux, qu'ils avaient le pouvoir de faire périr les enfants par le charme de leurs paroles, que les onguents faits de graisse humaine leur donnaient la propriété de voguer, à leur gré, dans les airs, que les pratiques de la science des démons leur permettait de faire avorter les vaches et les brebis, de faire tomber la foudre et la grêle sur les propriétés d'autrui, d'amener des inondations, etc. Voilà quelle fut l'épidémie d'antropophagie de 1436.

Une autre accusation d'anthropophagie fut lancée par Innocent VIII contre les habitants de la Haute-Allemagne, en 1484 : cent femmes s'accusèrent d'avoir commis des meurtres et d'avoir cohabité avec des démons.

Les inquisiteurs s'inspirèrent du récit de Nider sur la sorcellerie des Vaudois. Ils constatèrent, d'après les aveux de certaines prévenues, que celles-ci égorgeaient les enfants pour en composer un philtre leur permettant de franchir l'espace pour aller au Sabbat. D'autres s'accusèrent de se livrer à des démons incubes; plusieurs prétendirent avoir causé des désastres, des inondations, des tempêtes par le pouvoir magique qu'elles tenaient de Satan. Quelques-unes subirent les plus horribles tortures avec une insensibilité si complète que les théologiens en conclurent que la graisse d'un premier-né du sexe masculin procurait cette faculté aux démonolâtres. Cette anesthésie générale nous permet d'affirmer que ces malheureux étaient bien aliénés

On peut en dire autant de ceux qu'on accusait de lycanthropie. Il s'agissait toujours de sorciers et de possédés, c'est-à-dire d'hallucinés et de monomanes, qui s'accusaient devant les tribunaux de crimes imaginaires. Comme exemple, on peut citer le paysan dont parle Job Fincel ainsi que Pierre Burgot, de Verdun, qui n'hésitèrent pas à se reconnaître coupables de lycanthropie. Ils furent brûlés vifs à Poligny, mais on ne retrouva jamais les moindres restes des cinq cadavres de femmes et d'enfants qu'ils prétendaient avoir dévorés en partie. Ils disaient que pour se transformer en louves ils faisaient usage d'une pommade que le diable leur avait donnée; et, dans cet état, ils s'accouplaient avec des loups. Jean Wier, qui a fait de longs commentaires sur ce dernier cas de lycomanie, a pensé que la maladie de ces deux hommes pouvait se rapporter aux onctions narcotiques dont ils faisaient usage. Mais M. Calmeil incline à considérer, d'une manière générale, la lycomanie, comme un délire partiel confinant à la monomanie homicide.

Cette appréciation se justifierait par le cas de Gilles Garnier, qui fut convaincu d'avoir tué quatre enfants et mangé de la chair humaine. Il fut condamné au feu par le Parlement, à Dôle, comme loup-garrou, et les paysans des environs furent autorisés, par le même arrêt, à faire la chasse à ses semblables. Mais il ne faut pas conclure d'un fait particulier à une loi générale.

C'est ainsi qu'en 1603, le Parlement de Bordeaux pensa se montrer libéral en admettant des circonstances atténuantes en faveur d'un garçon de la Roche-Chalais, nommé Jean Grenier, accusé de lycanthropie par trois jeunes paysannes du pays. Dans le procès, on ne s'occupa en aucune façon de la recherche du corps de délit; le prévenu, d'ailleurs, avouait tout ce qu'on voulait. On le condamna à la prison perpétuelle, attendu que « la cour, dit l'arrêt, a eu égard à l'âge et à l'imbécillité de cet enfant, qui est si stupide et idiot, que les enfants de sept à huit ans témoignent ordinairement plus de jugement. »

C'était donc un de ces imbéciles de village, comme on en voit beaucoup dans les asiles de province et dont on cherche à se débarrasser par tous les moyens. D'ailleurs, à la même époque, en l'espace de deux ans, de 1598 à 1600, on ne put compter le nombre de pauvres gens du Jura que la misère portait à chercher leur nourriture un peu partout et qui furent condamnés comme démonolâtres et lycanthropes. Ne tenant pas à l'existence, ils répondaient affirmativement à toutes les questions et allaient à la mort avec la plus grande indifférence. Le fameux procureur Boguet, qu'on avait envoyé dans le pays comme lieutenant criminel, se vantait d'en avoir fait périr à lui seul plus de six cents.

La terreur inquisitoriale régnait doncencore partout. Et ce fut avec peine qu'on obtint pour un pauvre idiot, du nom de Jacques Roulet, condamné à mort par le lieutenant criminel d'Angers comme lycanthrope, de le séquestrer dans un hospice de fous, par arrêt du Parlement de Paris. Et nous étions déjà au XVIIe siècle.....

A suivre.) Dr Dupouy.

(1) Nider, *in Malleo maleficorum.*

HYGIÈNE PUBLIQUE

Isolement imposé aux élèves des lycées atteints de maladies contagieuses.

Conclusions du rapport de M. Ollivier à l'Académie de médecine.

« 1° Les élèves atteints de la varicelle, de la variole, de la scarlatine, de la rougeole ou de la diphtérie, seront strictement isolés de leurs camarades ;

» 2° La durée de l'isolement sera comptée à partir du début de la maladie (premier jour de l'invasion) ; elle sera de quarante jours pour la variole, la scarlatine et la diphtérie ; de vingt-cinq jours pour la varicelle et les oreillons ;

» 3° L'isolement cessera seulement lorsque le convalescent aura pris deux ou trois bains savonneux et aura été soumis à autant de frictions générales portant même sur le cuir chevelu.

» 4° Les vêtements que l'élève avait au moment où il est tombé malade devront être passés dans une étuve à vapeur ou soumis à des fumigations sulfureuses, puis bien nettoyés.

» 5° La chambre devra être soigneusement aérée. Les parois et les meubles seront lavés avec une solution de sublimé. Les objets de literie seront désinfectés dans l'étuve à vapeur sous pression ; enfin, les matelas, préalablement défaits, seront soumis au même traitement ;

» 6° L'élève qui aura été atteint, en dehors d'un établissement d'instruction publique, de l'une des maladies contagieuses énumérées dans ce rapport, ne pourra être réintégré que muni d'un certificat de médecin attestant que cet élève a satisfait aux prescriptions ci-dessus énoncées. »

De la contagion de la pelade

Mesures hygiéniques permettant de maintenir dans les établissements d'instruction publique les élèves atteints de pelade. Propositions de M. Ollivier :

1° Les élèves atteints de pelade seront soumis à une enquête médicale approfondie permettant d'en fixer la nature et les origines.

Il va sans dire qu'un examen microscopique minutieux fera nécessairement partie de cette enquête ;

2° Les pelades développées immédiatement à la suite de traumatismes, d'affections générales graves, d'ébranlements nerveux consécutifs à des accidents ou à des frayeurs subites, ne doivent pas être considérées comme des causes d'exclusion ou même d'isolement ;

3° Lorsqu'il sera prouvé que la pelade remonte à plusieurs mois, que l'enfant a vécu au milieu d'autres enfants, soit à l'école, soit dans la famille, sans qu'aucun d'eux n'ait été contaminé, la maladie ne pourra encore donner lieu à aucune mesure d'isolement ;

4° En dehors des conditions prévues par les paragraphes précédents, les enfants peladeux pourront être conservés dans les établissements d'instruction publique, à la condition, toutefois, que les parents admettent qu'ils soient soumis aux précautions indiquées ci-dessous :

a) Les pensionnaires coucheront, soit à l'infirmerie, soit dans une partie spécialement désignée et isolée du dortoir. On veillera à ce que les autres élèves n'emploient ni la coiffure, ni les peignes ou brosses des peladeux.

b) A l'étude et aux classes les peladeux garderont la tête couverte et seront placés à une table ou sur des sièges à part.

Il sera recommandé spécialement aux enfants de ne pas enlever leur coiffure, ni surtout de l'échanger avec celle de leurs camarades.

c) La suppression des mesures d'isolement n'aura lieu que sur l'avis motivé du médecin de l'établissement.

d) Il est bien entendu que, dans le cas d'impossibilité de mettre en vigueur les mesures précédemment indiquées, le proviseur pourrait, soit ne recevoir que comme externe un élève auparavant pensionnaire, soit l'exclusion temporaire telle qu'elle se pratique aujourd'hui.

3° Ces dispositions ne sont pas applicables aux écoles maternelles ni aux dernières classes des écoles communales, et cela parce qu'étant donné l'âge des enfants, une exclusion temporaire n'a pas les mêmes inconvénients que plus tard et qu'en outre l'application des mesures précédemment indiquées serait impossible pour la même raison.

Une commission est nommé pour examiner la proposition de M. Ollivier.

Transmission de la tuberculose par les voies respiratoires

Recherches de MM. Cadéac et Mallet.

Il est aujourd'hui bien démontré que ceux qui cohabitent avec des phtisiques sont exposés à contracter la phtisie. On ne saurait plus faire intervenir l'air expiré dans la transmission de cette maladie; il faut invoquer d'autres causes. Il faudrait attribuer cette contamination : 1° à la transformation des crachats infectieux en poussières impalpables que le balayage répand dans l'astmosphère; 2° à leur introduction dans les voies respiratoires qui sont regardées comme la porte d'entrée ordinaire, normale, des bacilles de la tuberculose.

C'est afin de juger du degré de réceptivité de l'appareil de la respiration pour les bacilles de la tuberculose, que MM. Cadéac et Mallet ont institué un certain nombre d'expériences, exécutées dans des conditions variées.

Il résulterait de ces expériences que les voies respiratoires sont très favorables au développement de la tuberculose ; mais les bacilles qui entrent dans leur intérieur s'y implantent difficilement s'ils sont incorporés à des poussières.

Le contraire a lieu lorsqu'ils y arrivent ayant pour véhicule l'eau distillée ou un liquide inerte.

Inoculation de la variole en Kabylie

M. Hervieux a lu un rapport sur une lettre de M. le docteur Longo résident à Bordi-ben-Arraridgi, dans laquelle il signale les épidémies de variole qu'entretient dans les pays kabyles la pratique de l'inoculation variolique. Ces épidémies, dit M. Longo, démontre non seulement le danger des inoculations varioliques pour les sujets qui les ont subies, mais la transmissibilité de la variole, par cette pratique, des pays kabyles aux pays arabes. Pour remédier à cette importation, M. Longo émet le vœu que l'Académie appelle l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'interdire les inoculations varioliques et de rendre obligatoire la vaccination chez les indigènes de l'Algérie.

Aujourd'hui, fait remarquer M. le rapporteur, tous les obstacles que rencontrait la propagande de la vaccine chez les indigènes de l'Algérie peuvent être, sinon annihilés, du moins notablement amoindris par l'emploi, dans ces provinces éloignées, du vaccin animal. Il sera facile désormais d'obvier à ce grave inconvénient de l'insuffisance du vaccin humain, par la création d'instituts vaccinogènes renfermant un nombre assez considérable de génisses pour subvenir aux besoins de toute la colonie. Il ne sera nullement besoin pour cela de s'adresser aux pouvoirs publics. Les ressources budgétaires de l'armée suffiraient probablement à la formation d'une ou plusieurs étables sur le territoire algérien.

Les frères et sœurs des enfants atteints de rougeole, doivent-ils continuer à fréquenter l'école? par Watterfould

(*Central fur die Gesam. Therap.*)

A son avis, les enfants en question ne doivent point être éloigné de l'école. Voici les raisons qu'il en donne.

1° La statistique démontre que ceux-ci augmente dans des proportions insignifiantes le chiffre de la morbidité par rougeole.

2° Jusqu'ici, il n'existe aucune preuve sérieuse, qu'ils soient la cause de l'extension de la maladie. En présence d'une telle incertitude, il serait donc regrettable de prendre des mesures, qui ne pourraient qu'être préjudiciables à l'instruction publique.

3° L'auteur se demande encore, s'il est vraiment pratique d'avoir recours à un moyen aussi radical pour éloigner l'enfance de la rougeole. On sait en effet combien il est rare d'y échapper à cet âge de a vie, et d'autre part, aucun médecin n'ignore la gravité de la maladie chez les adultes.

4° Enfin, il ne faut pas se dissimuler les difficultés du contrôle, et l'on ne pourrait guère rendre responsables les instituteurs de la non exécution d'un règlement d'exclusion provisoire.

Coup de soleil électrique

M. Terrier a lu à l'Académie des sciences un rapport relatif à un travail de M. le docteur Defontaine (du Creusot).

Des ouvriers de l'usine du Creusot, pendant une opération de soudure d'acier pratiquée à l'aide d'un foyer électrique, furent pris d'accidents analogues à ceux qui résultent de l'action vive du soleil ; le foyer électrique était d'une intensité de 450 ampères et correspondait à un foyer lumineux de plus de 10,000 becs Carcels.

Chez ces ouvriers, le cou, la figure, devinrent rouges et douloureux; consécutivement, les surfaces atteintes furent dépouillées par une desquamation analogue à celle qui suit une brûlure au

premier degré. Du côté des yeux, les accidents suivants : Une congestion oculaire intense avec douleurs vives et larmoiement; la rétine vivement impressionnée malgré l'interposition, durant le travail, de verres excessivement foncés, fut en proie à une torpeur assez prononcée et les sensations visuelles revinrent avec cette particularité que les objets semblaient colorés en un jaune safran.

L'influence nocive de la lumière électrique, sur les téguments d'une part, puis sur les yeux, est un fait qui a été déjà noté un certain nombre de fois. Le physicien Foucault l'avait observé le premier sur lui-même, et Charcot a signalé cet accident dans une présentation à la Société de biologie, Pour Charcot, ces phénomènes varié du coup de soleil électrique, tiendraient à l'influence particulière de certains rayons du spectre. Nous verrons que cette vue est encore celle qui a le plus de faveur aujourd'hui.

A côté de ces diverses observations, il s'en est placé un certain nombre d'autres qui toutes montrent que les accidents se produisent sous deux aspects : sous la forme de phénomènes oculaires et de phénomènes cutanés.

Je me suis moi-même exposé à un foyer incandescent électrique durant une expérience de soudure d'acier; j'avais découvert mon bras, j'avais bien garanti mes yeux avec des verres jaunes et rouges et je m'étais placé à 1 m. 50 du foyer électrique. L'expérience dura quelques minutes ; je ne sentis rien d'abord, mais au bout d'une demi-heure survint un prurit à l'avant-bras, puis une rougeur intense. La nuit je dormis mal avec quelques cuissons; tous ces phénomènes disparurent en quatre jours et furent suivis de la desquamation ordinaire. Du côté des yeux, sans qu'il se soit produit de congestion appréciable, je ressentis cependant une fatigue notable. Chez un ouvrier qui s'était exposé en même temps que moi, mais pendant une durée plus longue, les accidents présentèrent une plus grande istensité.

La gravité de ces phénomènes de coup de soleil électrique dépend et de l'intensité du foyer et de la durée d'exposition a son influence; on a calculé que, au-dessus de 200 ampères, l'intensité du foyer électrique pouvait être dangereuse.

Les accidents qui se produisent du côté des yeux se présentent également à deux degrés : tantôt l'effet est léger et on n'observe qu'une congestion faible avec larmoiement, sensation de sable fin, photophobie; le fond de l'œil est normal.

D'autres fois les phénomènes congestifs sont plus intenses, la conjonctive est tuméfiée et la douleur empêche les malades de dormir; dans ces cas, à ces accidents extérieurs s'ajoutent des troubles rétiniens caractérisés par des symptômes subjectifs de scotomes fugaces et variés; les malades perçoivent des couleurs complémentaires.

Le propre de tous ces accidents d'apparence formidable est de disparaitre rapidement; on a signalé un cas de névro-rétinite consécutive, mais l'authenticité en est douteuse.

Quelle est la cause de tout cet ordre de symptômes ? On ne peut mettre en question l'action des rayons calorifiques, car ces foyers électriques sont fort peu échauffants.

S'agit-il alors de rayons purement lumineux ou bien purement chimiques ?

La question est difficile à trancher présentement.

Ce que je puis dire, c'est que les ingénieurs, pour effectuer la soudure des métaux, se servent empiriquement de verres jaunes et rouges associés pour protéger leurs yeux.

L'Antipyrine à l'Académie de médecine

M. Brouardel a relaté les résultats d'expériences qu'il a entreprises, il y a deux ans, avec M. P. Loye, sur l'action physiologique de l'antipyrine.

Ces expériences ont établi le rôle antifermentescible, antigerminatif et antiputrescible de l'antipyrine, même quand cette substance est employée à doses très faibles. Ces faits sont d'accord avec ceux constatés par M. Alb. Robin et permettent peut-être aussi de comprendre l'action antiseptique signalée par M. Verneuil.

De son côté, M. Legroux a expérimenté le nouveau médicament dans la chorée, et obtenu six guérisons.

Ces faits semblent assez démonstratifs pour permettre de dire que l'antipyrine doit devenir un des moyens les plus rapides et les plus sûrs dans le traitement de la chorée.

En effet, chez les malades de M. Legroux, il a fallu de 6 jours au moins à 27 jours au plus pour guérir une maladie qui, traitée par les moyens ordinaires, est toujours longue et d'une durée moyenne de 69 jours d'après MM. Germain Sée et Roger, de 90 jours pour M. Cadet de Gassicourt.

Voici le mode d'administration préconisé par M. Legroux : 1 gramme d'antipyrine purifiée est dissous dans 60 grammes de sirop d'écorces d'oranges amères, et est administrée avec ou sans addition d'eau. Pour obtenir des effets thérapeutiques chez les enfants choréiques, il faut répéter cette dose trois fois dans les 24 heures.

Empoisonnement par le gaz d'éclairage

Lorsque le gaz d'éclairage, dit M. P. Bruneau, pénètre tout à coup dans les poumons, les victimes tombent subitement foudroyées. Le plus souvent les accidents graves sont précédés de prodromes plus ou moins intenses et durables : langueur singulière, inappétence, céphalalgie, puis vertiges, nausées et mêmes vomissements. A ces symptômes, qui disparaissent quand le malade change de milieu, succède un trouble profond de toutes les facultés et en un instant il y a perte totale de connaissance et prostration des forces. La respiration s'embarrasse alors et la mort ne tarde pas à survenir avec les phénomènes de l'asphyxie.

On peut voir se produire ces accidents aussi bien chez les ouvriers qui sont employés aux usines à gaz que chez les particuliers soumis à des émanations quotidiennes de gaz d'éclairage, émanations dont ils arrivent à ne plus se soucier par le fait de l'accoutumance ; le cas a été observé.

En cas d'empoisonnement, la première indication consiste à soustraire au plus vite les malades au milieu qu'ils respirent et à employer les moyens propres à favoriser l'oxygénation du sang et à stimuler l'économie ; on mettra ainsi en œuvre la respiration artificielle par des moyens différents, puis les inhalations d'oxygène ; on couvrira le corps de révulsifs variés ; la saignée, à ce moment, aurait le bon effet de prévenir l'accumulation du sang dans les organes ; il est logique de croire même que l'organisme bénéficierait fort de la transfusion qui aurait pour effet d'infuser au malade un sang nouveau.

Quand il s'agira de constatations médico-légales à propos d'une mort supposée due au gaz d'éclairage, le médecin expert pourra se trouver embarrassé dans le cas où le gaz filtrant à travers le sol, par exemple, s'y sera débarrassé de son odeur. C'est alors qu'il faudra recourir à l'expérimentation en installant des animaux, des chiens, dans le local incriminé, et en étudiant les phénomènes présentés par eux et en soumettant leur sang à l'analyse spectrale.

On peut encore faire des prises d'air dans la chambre où le cadavre a été trouvé et soumettre ces échantillons à l'analyse chimique spéciale.

(*Annales d'hygiène publique.*)

Les mouches et la phtisie

Il résulte de la communication de MM. Spillmann et Haushalter, de Nancy, sur la dissémination par les mouches du bacille de la tuberculose, qu'on trouve ce bacille, de la façon la plus nette, dans les excréments des mouches enfermées sous une cloche de verre avec des crachats tuberculeux. On constate également leur présence

dans les excréments déposés par ces insectes sur les fenêtres ou sur les murs d'une salle d'hôpital où se trouvent des tuberculeux. Ces excréments, inoculés à des cobayes, déterminent promptement chez ces animaux une tuberculose généralisée.

Il n'y a donc aucun doute à avoir à l'égard de la transmission par les mouches du bacille pathogène sur les meubles, sur les tentures et même sur les substances alimentaires. Par conséquent, il est prudent de toujours recueillir les crachats des phtisiques dans des vases clos et de désinfecter ces crachats le plus promptement possible.

Nouveau procédé d'administration de l'hydrogène sulfuré dans l'asthme et la bronchite chronique.

M. Battesti a expérimenté sur des malades atteints du bronchite chronique et d'asthme, affections reconnues tributaires des eaux sulfureuses. Depuis trois mois que les malades absorbent chaque jour deux fois du monosulfure de sodium, il n'a constaté ni le moindre dégoût ni la moindre irritation de l'estomac.

Voici sa façon de procéder :

Lehmann ayant constaté que l'estomac étant vide, l'absorption de l'acide carbonique est plus facile, M. Battesti prescrit l'emploi de l'eau sulfureuse *à jeun* ou *quatre heures* environ après le repas. Comme il répugne à certains malades de boire une grande quantité de liquide à jeun, il a recours à la formule suivante :

Monosulfure de sodium................	1 gramme
Eau distillée..........................	500 —

Une cuillerée à café de cette solution renferme 1 centigramme de monosulfure et il en administre une ou deux cuillerées à café par jour, suivant la tolérance du sujet, ce qui équivaut environ à un litre d'Eaux-Bonnes.

D'après des calculs basés sur les équivalents chimiques du monosulfure de sodium et de l'acide carbonique, il suffit de un quart de litre environ de ce gaz, pour décomposer entièrement *1 gramme* de monusulfure.

Le malade prend donc une cuillerée à café de la solution sulfureuse et immédiatement après il absorbe une cuillerée à soupe de la potion de Rivière ou un verre d'eau de Seltz aromatisée à sa convenance avec du sirop de groseille, etc. La potion de Rivière est préférable à cause de son petit volume.

De la sorte le traitement est très simple, peu coûteux et peut être continué pendant plusieurs mois consécutifs sans entraîner ni irritation, ni dégoût.

M. Battesti a obtenu ainsi la diminution de l'oppression, la cessation des étouffements, la diminution de la toux et de l'expectoration en même temps qu'une amélioration réelle de l'état général.

(*Journ. des conn. médic.*).

Dissolvant de la terpine

M. C. Paul demande à M. Vigier ce qu'il pense de la dissolution de la terpine dans la glycérine. On sait, en effet, qu'il faut environ 80 grammes d'alcool pour dissoudre 1 gr. 50 de terpine et qu'il peut y avoir inconvénient à faire ingérer à certains malades une si forte dose d'alcool. M. Vigier a assuré que 10 grammes de terpine étaient solubles dans 40 grammes de glycérine. M. C. Paul a essayé cette formule et il a obtenu non une solution, mais une gelée solide.

M. Vigier répond que les proportions indiquées par lui sont exactes, mais à la condition de chauffer la glycérine à 105 degrés ; toutefois, quelques jours plus tard, la terpine reprenant l'équivalent d'eau qu'elle avait perdu, à cette température, la solution se transforme, comme l'a dit M. C. Paul, en une gelée solide. Il faut donc ajouter un peu d'alcool à la glycérine pour obtenir une solution permanente ; soit, par exemple :

Glycérine................	4 grammes
Alcool à 95°...............	2 —
Terpine....................	0.50 centigr.

M.

On peut également donner 0,25 centigr. de terpine dissous dans 20 grammes d'élixir de Garus.

Répondant à une nouvelle demande de M. C. Paul, M. Vigier déclare qu'il ne connaît pas d'autre dissolvant de la terpine.

Mixture dentaire
(Guild.)

Collodion riciné..................	ãã P. E.
Acide phénique crist...............	

M. S. A.

On l'introduit avec un stylet mousse au fond de la cavité de la dent ; la douleur disparaîtrait instantanément si le nerf est à nu.

Traitement des engelures

Salicylate de bismuth...............	10 gr.
Amidon..............................	90 —

Mêlez.

On commence par baigner les mains gonflées par les engelures dans une décoction de feuilles de noyer ; on les essuie, on les frictionne avec de l'alcool camphré, puis on les couvre de la poudre ci-dessus.

Pour calmer les démangeaisons le soir, on se frictionne avec cette solution :

Glycérine..................	ãã 50 gr.
Eau de rose................	
Tannin.....................	0 gr. 10

Après quoi on applique la poudre au bismuth.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître, à la librairie A. Maloine: *Rabelais médecin*, notes et commentaires par le Docteur Félix Brémoud : *Pantagruel*. Ce livre est le résultat de longues et patientes recherches propres à reconstituer le tableau de l'art de guérir au temps de Rabelais. Il est certain que la lecture de Rabelais n'est pas inutile à qui veut bien connaître l'histoire de la médecine en France. C'est ce que développe M. le Docteur Hahn dans la courte préface consacrée au nouveau livre de notre savant et spirituel confrère.

Prière à nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, de nous faire parvenir le montant de leur renouvellement dans le plus bref délai, à moins qu'ils ne préfèrent qu'une quittance soit présentée à leur domicile par l'administration des postes dans le courant de la deuxième quinzaine de janvier. Cette quittance sera augmentée de 50 centimes pour frais de recouvrement.

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux; — la prostitution légale, les dictérions; — lois sur la prostitution à Athènes; — la prostitution libre, les courtisanes; — grands hommes et Hétaires; — l'amour antiphysique en Grèce; — tribaderie et saphisme; la prostitution sacrée en Italie; — les fêtes de la prostitution à Rome; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale; — les auxiliaires de la prostitution; — lois et règlements de la prostitution à Rome; — la prostitution masculine, corruption des Césars; — la pédérastie légale; — dépravation des mœurs dans la société romaine; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix: cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant redacteur en chef: Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N° 2 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 22 Janvier 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS .... 5 fr. DÉPARTEMENTS ..... 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

La Démonomanie au Moyen âge

L'HYSTÉRO-DÉMONOMANIE DES CLOITRES

L'hystéro-démonomanie des cloîtres, dont nous résumerons quelques exemples les plus remarquables, se présenta, au moyen-âge, sous la forme d'une névrose épidémique caractérisée par des troubles complexes du système nerveux de la vie de relation et de la vie organique, c'est-à-dire par des symptômes fonctionnels dépendant de la sensibilité générale, des organes des sens, des organes actifs du mouvement, — et de l'intelligence.

Dans nos observations, nous aurons à reconnaître, par conséquent : *l'anesthésie* de certains points de la surface cutanée dans les fameuses marques du diable que les inquisiteurs recherchaient avec des sondes acérées ; *l'hyperesthésie et les spasmes de l'estomac et des organes abdominaux*, dans les hallucinations d'empoisonnement par les maléfices ; *l'hyperesthésie de l'ovaire, de l'utérus et du vagin*, dans la cohabitation douloureuse avec les incubes ; *les spasmes du pharynx et des muscles laryngés*, dans la toux, les cris, les aboiements de la période prodrômique des accès convulsifs ; *les troubles vaso-moteurs*, dans les traces cutanées, présentant quelques apparences avec un des attributs du diable, mais produites tout simplement par le contact d'un corps étranger ; *le somnambulisme*, dans l'exécution de mouvements divers (quelquefois en opposition avec les lois de l'équilibre), dans l'état de lucidité d'esprit, en dehors de l'état de veille, avec ou sans la faculté de médiumnité et la conservation du souvenir, dans la perception des sensations, sans l'intervention des sens, dans les hallucinations sensorielles produites par un simple attouchement, dans *l'extase*, avec perte du sens du toucher et hallucinations de la vue (1) ; *la suggestion*, inconsciemment provoquée, dans les modifications rapides de la sensibilité, dans les altérations de la motilité, dans les mouvements automatiques exécutés par imitation (auto-suggestion) ou par l'empire d'une volonté étrangère, et, en général, *la pénétration de l'idée des phénomènes dans le cerveau*, par la parole, le geste, la vue, et la pensée (2) ; *la catalepsie*, dans l'immobilité du corps, la fixité du regard et la rigidité des membres dans toutes les attitudes qu'on veut leur donner (phénomène assez rare) ; *la léthargie*, dans la dépression de toutes les parties du corps, et une prédisposition des muscles à la contracture ; *le délire*, enfin, dans l'impossibilité de l'esprit de discerner les sensations fausses des sensations vraies.

On voit, d'après cela, qu'en analysant les symptômes principaux de l'hystéro-démonomanie, on retrouvera facilement les caractères de la folie hystérique ordinaire ; on verra qu'il s'agit toujours de femmes impressionnables, fantasques, superstitieuses, avides de notoriété et d'émotions, possédant au plus haut degré le don d'assimilation et d'imitation, sujettes au cauchemar, aux terreurs nocturnes, aux palpitations du cœur, mobiles dans leurs sentiments, passant facilement de la joie à la tristesse, de la chasteté à la lubricité, capables de simulation, de dénonciation, de tromperie de toute nature.

Les accès de délire chez les hystéro-démonomanes ont toujours un caractère d'acuité prononcé ; mais, quoique violents et répétés, ils sont susceptibles de disparition rapide, souvent suivis de récidives. Ces accès de délire s'observent : *avant les attaques convulsives*, sous la forme de mélancolie ou d'agitation, avec hallucinations de la vue et de l'ouïe ; *pendant les attaques convulsives*, dans la période des attitudes passionnelles, sous les formes les plus variées, par des gestes en rapport avec les hallucinations qui obsèdent l'esprit des malades. On voit alors celles-ci exprimer les sentiments souvent les plus opposés, de piété, d'érotisme, de frayeur ; *après les attaques convulsives*, sous la forme de désespoir, de honte, de colère, de tristesse, avec abondance de pleurs ; *en dehors des attaques convulsives*, et, dans ce cas, le délire tient lieu de toutes les phases de l'attaque : c'est l'hystérie larvée, qui a la plus grande analogie, d'ailleurs, avec l'épilepsie larvée.

Le délire de ces malades, en résumé, a donc pour caractères essentiels une grande exaltation de l'intelligence, la fixité particulière des idées, la perversion des sentiments, l'absence de volonté, la tendance à l'érotisme. Dans plusieurs observations récentes de délire chez des hystériques en état d'hypnotisme, on a constaté des visions se rapportant tantôt au coït avec des chats et des singes, tantôt à l'apparition de fantômes et d'assassins, — visions qui étaient le résultat d'hallucinations complexes, et qui ont une certaine analogie avec celles des hystéro-démonomanes du moyen âge. Et si les démons ne viennent pas actuellement jouer le rôle principal dans ces hallucinations, c'est que l'imagination n'a pas été nourrie antérieurement avec la croyance aux êtres surnaturels et à leurs rapports sexuels avec les hommes.

(1) L'extase prend un caractère sublime et contemplatif si, pendant la veille, l'âme élève ses méditations sur les grandeurs de la divinité ; elles sont érotiques, si le cœur et l'esprit se bercent dans les rêveries de l'amour ; elles sont obscènes si pendant la veille, on s'est livré à des pensées lascives, si l'utérus excité, irrité, donne lieu à des illusions, qui sont prises pour des pratiques diaboliques. Esquirol.

(2) Suggestion mentale.

Ce fut en 1491, à propos du procès de Jeanne Pothière, qu'on s'aperçut que les filles réunies en communauté étaient sujettes à une affection mentale épidémique, leur faisant croire et dire qu'elles étaient tombées au pouvoir des esprits malfaisants. Cette espèce de délire se trahissait aux yeux des observateurs par une série d'actes bizarres et extravagants. L'on retiendra que ces malades avaient déjà la prétention de lire dans l'avenir et de prophétiser (1).

Les pratiques religieuses abusives, les idées fausses sur la vie future, l'entraînement au mysticisme, la crainte de l'enfer et des pièges du démon, le développement de la névrose hystérique, chez un sujet, l'auto-suggestion consécutive de l'imitation : telle fut l'histoire succincte de l'épidémie des moinesses de Cambrai. Jeanne Pothière, leur compagne, dénoncée par elles, fut condamnée à la prison perpétuelle, pour avoir cohabité 434 fois, disait-elle, avec un démon, et avoir introduit celui-ci, dans la communauté. Car ce ne pouvait être qu'un démon qui faisait courir les moinesses à travers la campagne, qui les aidait à grimper aux arbres, à se suspendre aux branches, à deviner les choses cachées, à présager l'avenir, à être sujettes aux convulsions, etc.

Soixante ans plus tard, en 1550, on vit tout à coup survenir un grand nombre d'épidémies d'hystéro-démononanie semblables, dans les couvents de femmes. Les nonnes d'Uvertet, à la suite d'un jeûne rigoureux, furent prises d'abord de troubles nerveux divers. Pendant la nuit, on les entendait pousser des gémissements ou se laisser aller à des rires involontaires. Ensuite, elles accusèrent une force supérieure de les tirer à un moment donné de leur lit ; elles avaient en même temps des contractures qui se manifestaient dans les muscles du visage et des membres. Elles se jetaient parfois les unes sur les autres en se portant des coups furieux ; d'autres fois, on les trouvait étendues sur le sol, comme inanimées, et à cette espèce de léthargie succédait une agitation maniaque d'une grande violence. Comme les moinesses de Cambrai, elles montaient aux arbres et en redescendaient comme les chats, la tête en bas et les pieds en l'air.

On attribua ces accidents à un pacte, et la justice, s'en rapportant aux accusations de ces saintes filles, arrêta comme sorcière une sage-femme des environs, qu'on s'empressa de mettre à la question, jusqu'à ce que la mort s'ensuivit.

Une névrose à peu près semblable s'empara la même année des religieuses du monastère de Sainte-Brigitte. Dans leurs accès, elles imitaient les cris des animaux et le bêlement des moutons. A l'église, les unes après les autres étaient prises de syncope convulsive suivie d'étouffements et de spasmes œsophagiens persistant quelquefois pendant plusieurs jours et les condamnant à une diète forcée. Cette épidémie avait commencé à la suite des crises d'hystérie convulsive chez une jeune religieuse, qui était entrée au couvent pour cause de contrariétés amoureuses. Convaincue d'avoir amené le démon avec elle, on l'emprisonna pour toujours dans les prisons de l'Eglise.

A peu près à la même époque, on vit éclater une autre épidémie d'hystéro-démonomanie au couvent de Kintorp, près Strasbourg. Les religieuses se disent possédées. Les convulsions et les contractures musculaires, qui, avec le délire, suivaient les attaques, furent attribuées à l'épilepsie. Progressivement, et, par voie de contagion, toutes les religieuses furent atteintes. Quand les accès hystériques survenaient, elles poussaient des espèces de hurlements, comme les animaux, puis elles se jetaient les unes contre les autres, se mordaient et se déchiraient avec les dents et les ongles. Chez celles qui avaient des convulsions, les muscles du pharynx participaient à l'état spasmodique général. Les accès étaient annoncés par la fétidité de leur haleine et une sensation de brûlure à la plante des pieds. Un jour, quelques jeunes sœurs dénoncèrent la cuisinière du couvent, Else Kame, comme sorcière, quoiqu'elle fut atteinte, comme les autres, d'hystérie convulsive. Cette accusation fut suffisante pour que cette pauvre fille ainsi que sa mère fussent livrées aux flammes. Leur mort n'amena pas naturellement la guérison des religieuses ; la maladie nerveuse, au contraire, se répandit dans tous les environs, attaquant les femmes et les filles dont l'imagination était frappée par les récits des faits arrivés aux pensionnaires du couvent.

Nous devons faire remarquer, à propos de cette observation, que la médecine ne connaissait pas, à cette époque, les convulsions de l'hystérie, qui étaient confondues avec celles de l'épilepsie. Les spasmes du larynx, les contractures musculaires que nous provoquons aujourd'hui expérimentalement, ainsi que tous les autres phénomènes de l'hystérie convulsive, dans la phase somnambulique de l'hypnotisme, étaient considérés comme des signes de la possession diabolique. Quant à la fétidité de l'haleine, qui décélait la présence du diable chez les religieuses, c'est un symptôme fréquent dans les affections graves du système nerveux. Elle est souvent un prodrôme d'un accès ou d'une série d'accès maniaques ou convulsifs ; et j'ai constaté que cette fétidité de l'haleine coïncide avec une odeur nauséabonde de la sueur et des urines, à laquelle je crois pouvoir attribuer la même valeur séméïologique que celle de la bouche.

Une autre épidémie d'hystérie convulsive compliquée de nymphomanie, se montra, en 1554, à Cologne, dans le couvent de Nazareth. Jean Wier, qui s'empressa d'aller examiner les malades, reconnut que les religieuses étaient possédées du démon de la lubricité, et que la débauche la plus effrénée régnait dans le monastère.

P. Bodin lui-même nous en a fourni les preuves ; c'est lui qui a écrit cette histoire de religieuses érotiques :

« Quelquefois l'appétit bestial de quelques femmes fait croire que c'est un démon, comme il advint en l'an 1566, au diocèse de Cologne. Il se trouva, en un monastère, un chien qu'on disoit estre un démon, qui levoit les robes des religieuses pour en abuser. Ce n'estoit point un démon, comme je croy, mais un chien naturel. Il se trouva, à Toulouse, une femme qui en abusoit de ceste sorte, et le chien devant tout le monde la vouloit forcer. Elle confessa la vérité et fust brûlée.

« Mais il se peut faire que Satan soit envoyé de Dieu, comme il est certain que toute punition vient de luy, par ses moyens ordinaires ou sans moyen, pour venger une telle vilanie : comme il advint, au monastère du mont de Hesse en Allemaigne, que les religieuses furent démoniaques ; et voioit-on, sur leurs licts, des chiens qui attendoient impudiquement celles qui estoient suspectes d'avoir abusé et commis le péché qu'ils appellent le péché muet (1). »

Ainsi parle Bodin, l'accusateur public des sorcières laïques

(1) Calmeil, ouv. cit.

(1) Bodin, *Démonomanie des sorciers*, lib. III, cap. VI.

et religieuses. N'eût-il pas fait preuve d'une plus grande perspicacité, s'il avait humainement jugé les actions humaines, s'il avait condamné, comme une absurdité sociale, les innombrables couvents et monastères, où le fanatisme attirait, au moyen âge, tant d'hommes et de femmes, sans vocation religieuse. Les convulsions de ces filles nymphomanes étaient très violentes et entrecoupées de mouvements cyniques du bassin qu'elles exécutaient dans le décubitus dorsal, en fermant les paupières. Après ces crises, les nonnes étaient dans un grand état de prostration et respiraient difficilement. C'est la jeune Gertrude qui fut prise la première de la névrose convulsive et l'on disait que c'était elle qui avait apporté les pratiques nymphomaniaques dans le couvent et avec elles les esprits malfaisants dont étaient possédées ces nonnes.

En 1609, l'hystéro-démonomanie fit encore des victimes dans le couvent des filles de Sainte-Ursule, à Aix. Deux religieuses se disent possédées : c'étaient Madeleine de Mandoul et Loyse Capel. On les exorcisa sans le moindre succès. Conduites au couvent de Sainte-Baume, elles dénoncèrent Louis Gaufridi, prêtre de l'église des Acoulès, de Marseille. d'être magicien et de les avoir ensorcelées.

L'inquisiteur Michaëlis a rédigé les procès-verbaux d'exorcisme. On constate en les parcourant, tous les symptômes de l'hystérie convulsive, de la nymphomanie, de la catalepsie, du délire hallucinatoire. Cet homme ne vit là que les œuvres différentes de plusieurs démons, qui tourmentaient l'un après l'autre la malheureuse fille, à l'instigation de Louis Gaufridi. Celui-ci, on le comprend, fût arrêté, jugé, dégradé par le boureau et conduit au bûcher, la hart au cou, pieds nus et une torche à la main. Ce malheureux, tombé en état de démence, avait avoué être l'auteur de la démonomanie des religieuses.

A peine Gaufridi avait-il été livré aux flammes de l'Inquisition que les religieuses du couvent de Sainte-Brigitte, à Lille, qui avaient assisté aux exorcismes des nonnes de Sainte-Ursule, furent atteintes à leur tour d'hystéro-démonomanie. Le bruit se répandit qu'elles étaient possédées, et l'inquisiteur Michaëlis vint d'Avignon pour les exorciser. Une des religieuses, Marie de Sains, soupçonnée de sorcellerie fut immédiatement sequestrée dans les prisons de l'Official. Trois de ses compagnes, en traitement d'exorcisme, la dénoncèrent alors comme sorcière.

Marie de Sains, qui jusque là avait protesté de son innocence, finit par s'avouer coupable de maléfices envers les autres religieuses du cloître. Ces maléfices qu'elle plaçait sous les lits, furent inventés, disait-elle, par Gaufridi. « Le diable, pour l'en récompenser, donna à celui-ci le titre de prince des magiciens, et l'on me promit, disait-elle, les honneurs souverains pour avoir consenti à mettre en œuvre ce redoutable poison. La sœur Joubert, la sœur Bolonais, la sœur Fournier, la sœur Van der Motte, les sœurs Launoy et Péronne, qui offrirent les premières des signes de possessions diaboliques, subissant l'action du philtre. Le maléfice était composé avec des hosties et du sang consacrés, des poudres de bouc, des ossements humains, des crânes d'enfants, du poil, des ongles, de la chair et de la liqueur séminale de sorcier ; avec des morceaux de foie, de rate et de cervelle. Lucifer donna à ce mélange une vertu jusqu'alors ignorée ; les sorciers, pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance, lui immolèrent aussitôt un bon nombre de nouveaux-nés... »

Elle s'accusa, en outre, d'avoir fait mourir beaucoup de personnes, des enfants, la mère-abbesse, des religieuses et sa belle-mère ; d'avoir administré des poudres débilitantes à plusieurs autres, d'avoir jeté un maléfice de lubricité à ses compagnes, d'avoir été au sabbat et cohabité avec des diables, d'avoir commis le crime de sodomie, d'avoir eu commerce avec des chiens, des *chevaux* et des *serpents*, d'avoir enfin accordé ses faveurs à Gaufridi...

Marie de Sains, reconnue possédée du démon, fut exorcisé, condamnée à la prison perpétuelle et aux pénitences austères de l'officialité de Tournay.

Immédiatement après le procès de Marie de Sains, une autre religieuse, Simone Dourlet, fut jugée pour crime de sorcellerie. A force de tortures et de suggestions, elle finit par convenir qu'elle avait été au sabbat et qu'elle était coupable... L'histoire de cette pauvre fille est révoltante, car non seulement elle était innocente de tous les crimes qu'on lui imputait, mais elle n'était même pas malade. Elle fut victime des hallucinations de ses compagnes.

A suivre.) Dr DUPOUY.

Traitement de l'anthrax par les pulvérisations phéniquées

M. Verneuil a exposé à l'Académie les désavantages bien connus du traitement de l'anthrax par les grandes incisions.

Le résultat des expériences qu'il vient d'entreprendre est favorable au traitement de l'anthrax, dès son début, par des pulvérisations d'eau phéniquée, à 2 gr. 0/00, répétées trois ou quatre fois par jour. Chaque séance de 20 à 25 minutes.

Recommandations essentielles :

1° Garantir soigneusement contre le spray les parties voisines de l'anthrax, avec des compresses, des serviettes roulées en boudins, des coussins perforés, des pièces de diachylon ou de carton percées à leur centre, etc., etc., dispositions qui varieront nécessairement suivant les régions, et qui auront pour but de ne point mouiller le malade, ni son lit ni ses vêtements ;

2° Donner au patient une attitude commode pendant la séance, afin qu'il ne ressente point de lassitude et n'éprouve que le bien-être qui est la régle. Pour le furoncle ou l'anthrax de la nuque ou du dos, beaucoup de patients se trouvent bien à cheval sur une chaise et les bras appuyés sur le dossier.

Quand le mal siège au périnée ou près de l'anus, la position de la taille convient bien, et, pour la région lombaire ou fessière, le décubitus latéral avec flexion d'un membre, etc.

Dans le cas où ce traitement viendrait à échouer, quand on sera exceptionnellement forcé d'avoir recours à une intervention chirurgicale, M. Verneuil conseille de limiter la circonférence de l'anthrax par des pointes de feu très profondes, appliquées sous le chloroforme.

Le furoncle, qui n'est qu'un diminutif de l'anthrax, peut toujours être traité avec succés, par la méthode des pulvérisations phéniquées.

La savante communication de M. Verneuil sera lue certainement avec le plus grand intérêt pour tous les médecins praticiens.

D.

Le mal de mer à l'Académie

Une curieuse discussion sur le mal de mer s'est engagée à l'*Académie de médecine*, entre MM. O. Bonnet, Le Roy de Méricourt, Javal, Rochard et Gontran Chatin.

M. O. Bonnet, un pharmacien, nous apprend que le mal de me est produit par des causes diverses : sentiment de vide, se produi

sant principalement dans le tangage, et un état d'embarras gastro-intestinal apparaissant fatalement quelques jours avant l'embarquement. Conclusion : prendre un éméto-cathartique avant de prendre la mer. Mais si une fois en mer, les vomissements se montraient, malgré le vomitif, alors on ferait usage d'un remède héroïque : l'antipyrine...!

Il fallait s'y attendre. Nous conseillons donc aux passagers de ne pas retarder trop longtemps leur voyage, et de profiter de l'action curative, prophylactique, anti-névralgique, analgésique... de l'antipyrine : cela ne durera pas toujours. On la prend par la bouche, en lavement, en injections hypodermiques, *ad libitum*.

Pour M. Le Roy de Méricourt, un marin, la théorie de M. O. Bonnet ne vaut rien. Le mal de mer se manifeste sur un navire et pas sur un autre; cela dépend des allures du bateau. Un jour, dit-il, je quitte un yacht de promenade pour aller rejoindre une corvette, en fumant tranquillement ma pipe, ce qui prouve que je n'étais pas malade. Arrivé à bord du bâtiment de guerre, je fus pris de vomissements... (Ils étaient dus à la pipe, interrompt M. Gautier, un chimiste).

En allant, après avoir bien déjeuné au carré des officiers, dîner à l'arrière, avec le commandant, continue M. Le Roy de Méricourt, je fus pris de vomissements provoqués par le changement d'allures du navire. Un autre jour, allant du Havre à Morlaix, j'ai vomi 23 fois, pendant ce court trajet, alors que des Parisiens, qui buvaient tranquillement du champagne n'éprouvaient aucun désagrément. Conclusion : l'antipyrine n'a qu'une action problématique sur le mal de mer, dont l'antidote est le vin de Champagne.

Pour M. Javal, un physicien, un abonné du mal de mer, il n'y a que le chloral. Avec le chloral, il peut faire n'importe quelle traversée, sans éprouver le moindre malaise.

Pour M. Rochard, encore un marin, le remède du mal de mer, c'est le cognac. C'est le remède par excellence. Cependant, on peut encore obtenir du succès en se frottant le ventre avec de la pommade belladonée, dans les mêmes conditions que les femmes enceintes, atteintes des vomissements incoercibles de la grossesse. M. Rochard ne croit pas à l'embarras gastro-intestinal de M. O. Bonnet, mais il croit que les dyspeptiques y sont plus sujets que les autres. L'alcool n'est pourtant pas un médicament bien fameux pour les gens qui digèrent mal.

M. Le Fort opine, en qualité de chirurgien, pour attribuer l'action des médicaments contre mal de mer dans la confiance qu'ont les passagers dans les médicaments. Il n'y a là qu'une action morale. Aussi, dit-il, quand un navire est en danger, quand la vie des passagers est en péril, ceux-ci n'ont plus le mal de mer. On voit que M. Le Fort n'a jamais été à bord d'un navire en détresse.

Pour M. G. Chatin, un naturaliste, en allant de Rouen au Havre, il a rencontré un passager, qui lui a dit être possesseur d'un remède contre le mal de mer, aussi efficace pour l'équipage que pour les passagers. Il conclut en demandant la nomination d'une commission des remèdes contre le mal de mer. L'ordre du jour.

Dr Rondelet.

Transmission de la syphilis par le tatouage.

M. Grenville E. Moffet rapporte trois cas d'inoculation syphilitique survenue chez des militaires par le tatouage et suivie d'accidents généraux de peu de gravité. Des ulcérations de nature syphilitique se produisirent au niveau des tatouages, dues sans aucun doute aux aiguilles qui avaient servi à pratiquer cette petite opération sur une série de sujets. La période d'incubation paraît avoir été plus longue que d'habitude, circonstance favorable à la bénignité de l'infection, d'après Lancereaux. Cependant les données précises sur la durée de l'incubation font défaut. L'auteur pense que la bénignité de l'affection dans les trois cas serait due principalement à cette circonstance que l'inoculation aurait eu lieu aux dépens de lésions secondaires. La question ne laisse pas de présenter de l'importance, vu le nombre considérable de soldats et de marins qui se font habituellement tatouer. (*The Lancet*).

Poison de l'air expiré.

Des recherches de M. Brown-Séquard sur le poison contenu dans l'air expiré, voici les conclusions :

1° Dans l'air confiné se trouve un principe volatil, meurtrier, provenant des poumons, et bien plus dangereux que l'acide carbonique qui s'y rencontre aussi;

2° L'haleine humaine, de même que celle des animaux, contient ainsi un poison des plus puissants.

Ce poison est un alcaloïde volatil analogue aux ptomaïnes.

(*Société de biologie*).

Preuves apparentes de la contagion du cancer

Le docteur Richard Budd écrit dans *The Lancet* les lignes suivantes :

« I. Il y a quelques années un homme qui avait passé plusieurs années dans l'Inde vient me demander mes soins pour un cancer de la lèvre ; il refusa de se soumettre à une opération.

Quand il était couché, un petit terrier, qui n'était presque jamais sorti de sa chambre, léchait souvent, comme c'est l'habitude de ces petits chiens les lèvres de son maître. Ce chien mourut, après son maître, d'un cancer de la langue.

II. Une femme, atteinte d'un cancer de l'utérus et du vagin, était soignée par une jeune fille de dix-neuf ans, vigoureuse et d'une bonne santé. Celle-ci, malgré les avis qu'on lui donnait, persistait à laver les linges imprégnés des écoulements sanieux des plaies de sa maîtresse. Six mois après la mort de celle-ci, la jeune fille était admise au *North Infirmary* de Devon avec une large masse cancéreuse à l'aisselle, et mourait peu de temps après de cette maladie.

III. Depuis que j'ai exercé dans cette petite ville, cinq chirurgiens, qui tous avaient été employés dans le *North Infirmary* de Devon, sont morts du cancer.

Une telle mortalité s'explique difficilement, si l'on n'admet pas que la maladie s'est communiquée, pour quelques-uns du moins, pendant les pansements du cancer. Le Docteur A. H. Clemen cite le cas d'un homme qui mourut d'un cancer du penis et dont la femme était morte auparavant d'un cancer de la matrice. »

Anémie fécale

Le Dr Andrew Clark a eu l'heureuse idée d'appliquer à un état bien défini un nom approprié et de le présenter comme une découverte de la pathologie. La *catheter fever*, après avoir été discutée, a été acceptée enfin, comme une bonne expression médicale désignant un fait clinique très ancien. Nous apprenons maintenant que l'anémie fécale est reconnue nosologicalement. Le docteur Clark pense que la constipation est un agent important dans la production de l'anémie et de la chlorose chez la jeune femme. L'absorption des produits fétides de la décomposition intestinale tend à appauvrir le sang. S'il y a des gens pléthoriques qui sont constipés et des gens anémiques qui ne le sont pas, il peut bien arriver que, dans certains états, les substances fécales peuvent être absorbées à un degré extraordinaire, au préjudice de l'organisme. Indépendamment du docteur Clark, M. Duclos, de Paris, a avancé une théorie semblable sur l'origine de la chlorose. Il pense que les désordres sont occassonnés par une autre infection, un véritable empoisonnement résultant de la rétention et de la décomposition putride des matières fécales de l'intestin. Il établit comme règle que la chlorose est précédée de constipation et unie à elle ; mais cette règle n'est pas sans exception. Quelquefois l'empoisonnement se fait rapidement, la décomposition putride peut être active et l'absorption peut être plus ou moins complète, et, suivant ces différences, on observe diverses variétés de la chlorose. Et même

la fièvre et l'endocardite peuvent se produire, comme résultat d'une telle auto-infection.

(*Medical Record*) MARCEL DUPOUY (*trad.*)

Chiens suspects de rage

A la suite d'une communication d'un cas de mort par la rage, une discussion s'est élevée dans la dernière séance du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine au sujet des mesures qu'il y aurait lieu de prendre a l'égard des chiens qui ont mordu.

Jusqu'à présent, l'administration se bornait à demander au propriétaire d'un chien qui a mordu, un certificat de vétérinaire constatant l'état de santé de cet animal, parce que, d'après la loi de 1881, on ne peut abattre que les chiens enragés ou suspects de rage.

M. le secrétaire général de la préfecture de police a prié conséquemment le Conseil de définir ce que l'on doit entendre par « suspicion de rage ».

Sur cette question l'assemblée s'est partagée en deux camps :

Pour les uns, tout chien qui mord sans provocation doit être considéré comme suspect de rage et, dans ce cas, il doit être conduit à la fourrière pour y être abattu et servir à des expériences d'inoculation qui démontreront, d'une manière évidente, si l'animal était ou non enragé.

Pour les autres, une pareille mesure serait excessive et l'on ne doit considérer comme suspects de rage que les animaux qui ont été en contact avec un animal enragé,

---

HYGIÈNE PUBLIQUE

Proposition de loi concernant l'organisation de l'Administration de la santé publique

TITRE PREMIER

DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE SES ATTRIBUTIONS

Article premier. — L'Administration de la santé publique est chargée de provoquer les mesures d'hygiène publique et de salubrité et d'en surveiller l'exécution, notamment en ce qui concerne :

1° L'assainissement des villes et des campagnes, des localités et des immeubles de toute nature et de leurs dépendances, ainsi que les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles;

2° La salubrité des cours d'eau, l'alimentation en eau potable des agglomérations ;

3° Les grands travaux d'assainissement, es constructions d'édifices, écoles, prisons, casernes, hôpitaux et hospices, ports, canaux, réservoirs, fontaines, halles et marchés, abattoirs, routoirs, égouts, cimetières, la voirie, etc., sous le rapport de l'hygiène publique ;

4° La salubrité des écoles, casernes, hôpitaux et hospices, maisons d'aliénés, établissements de bienfaisance, prisons, dépôts de mendicité, asiles, etc.;

5° La salubrité tant intérieure qu'extérieure des fabriques, manufactures, usines, mines, chantiers, ateliers, ainsi que les conditions d'hygiène des personnes qui y sont employées;

6° Les demandes en autorisation, translation ou suppression des établissements insalubres, dangereux ou incommodes;

7° La police sanitaire, les quarantaines et les services qui s'y rattachent;

8° Les mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies endémiques, épidémiques et transmissibles, tant pour les hommes que pour les animaux ;

9° La propagation de la vaccine;

10° La protection des enfants du premier âge et des enfants assistés ;

11° La qualité des aliments, boissons, condiments et médicaments livrés à la consommation ;

12° L'amélioration des établissements d'eaux minérales appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux particuliers, et les moyens d'en rendre l'usage accessible aux malades pauvres

13° La police médicale et pharmaceutique;

14° La surveillance des bureaux municipaux d'hygiène et des laboratoires municipaux et départementaux d'analyses;

15° La statistique démographique et la géographie médicale.

Art. 2. — Il est institué une direction de l'administration de la santé publique réunissant les divers services auxquels ressortissent les attributions énumérées à l'article précédent.

Art. 3. — Il est créé un service d'agents de la santé publique chargés de provoquer les diverses mesures à prendre en conformité des attributions conférées à l'administration de la santé publique aux termes de l'article 1er de la présente loi, de surveiller leur exécution et de centraliser les affaires sanitaires dans la limite de leurs circonscriptions et attributions respectives.

Sous l'autorité du préfet, ils surveillent l'exécution des lois, des règlements et des décisions de l'autorité administrative en matière d'hygiène et de salubrité publique.

Art. 4. — Les agents de la santé publique comprennent un ou plusieurs inspecteurs généraux auprès de la direction de l'administration de la santé publique ; un inspecteur départemental auprès du préfet dans chaque département, et, s'il y a lieu, un ou plusieurs sous-inspecteurs départementaux sous les ordres de l'inspecteur départemental.

Art. 5. — Un règlement d'administration publique déterminera, sur la proposition du conseil supérieur de la santé publique, dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le traitement, le mode et les conditions de recrutement des agents de la santé publique.

Art. 6. — Les procès-verbaux dressés par les agents de la santé publique font foi jusqu'à preuve contraire.

TITRE II

DES CONSEILS ET COMMISSIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

§ 1. *Conseil supérieur de la santé publique*

Art. 7. — Un conseil supérieur de la santé publique est institué auprès de la direction de l'administration de la santé publique.

Il se compose de 42 membres, suivant une répartition ainsi fixée :

1° 2 sénateurs élus par le Sénat :

2° 2 députés élus par la Chambre des députés ;

3° 2 membres de l'Académie des sciences élus par leurs collègues;

4° 1 membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, élu par ses collègues ;

5° 2 membres de l'Académie de médecine, élus par leurs collègues ;

6° Le procureur général à la cour de cassation ;

7° 1 conseiller d'Etat élu par ses collègues ;

8° Le professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris;

9° 1 professeur de l'Ecole de pharmacie, élu par ses collègues ;

10° 1 professeur du Conservatoire des arts et métiers, élus par ses collègues;

11° 1 professeur de l'Ecole des mines, élu par ses collègues;
12° 1 professeur de l'Ecole des ponts et chaussées, élu par ses collègues;
13° 1 membre du conseil du service de santé des armées, élu par ses collègues;
14° 1 membre du conseil supérieur du service de santé de la marine, élu par ses collègues;
15° Le directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères;
16° Le directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'intérieur;
17° Le directeur du commerce intérieur au ministère du commerce et de l'industrie;
18° Le directeur des douanes;
19° Un inspecteur général de l'Université, désigné par le ministre de l'instruction publique;
20° Le directeur de la santé publique;
21° Le directeur du laboratoire sanitaire auprès du ministère;
22° L'inspecteur général des Ecoles vétérinaires;
23° 16 membres désignés par le ministre de l'intérieur;

Art. 8. — Les membres élus par le Sénat et la Chambre des députés sont nommés pour la durée de leur mandat législatif. Les autres membres élus sont nommés pour une période de quatre ans.

En cas d'élection par le Sénat d'un membre inamovible de cette assemblée, la durée de son mandat serait également de quatre ans.

Art. 9. — Des auditeurs sont attachés au conseil supérieur de la santé publique avec voix consultative.

Ils sont nommés par le ministre sur les propositions du conseil supérieur, et pour une période de quatre ans, toujours renouvelable.

Art. 10. — Le ministre est président de droit du conseil supérieur de la santé publique.

Les autres membres du bureau sont élus par leurs collègues.

Il sont rééligibles.

Art. 11. — Le conseil supérieur de la santé publique se réunit régulièrement tous les six mois.

Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation du ministre.

Art. 12. — Le conseil supérieur de la santé publique choisit dans son sein une section permanente qui le représente dans l'intervalle de ses réunions.

§ 2. *Des conseils départementaux et des commissions de la santé publique.*

Art. 13. — Il est établi au chef-lieu de département un conseil départemental de santé publique.

Ils se compose de :

1° Deux membres du conseil général élus par leurs collègues;
2° Le maire du chef-lieu;
3° Le procureur général ou à son défaut le procureur de la République;
4° L'ingénieur en chef des mines du service ordinaire ou à son défaut l'ingénieur ordinaire;
5° L'ingénieur en chef des ponts et chaussées du service ordinaire;
6° L'architecte départemental;
7° L'inspecteur d'académie;
8° L'inspecteur de la santé publique;
9° L'inspecteur divisionnaire du travail des enfants dans les manufactures ou son délégué;
10° Le professeur d'hygiène de la Faculté ou Ecole de médecine s'il en existe;
11° Le médecin militaire en service actif du grade le plus élevé;
12° Le médecin en chef ou à son défaut le médecin le plus ancien de l'hôpital principal;
13° Le vétérinaire délégué chef du service sanitaire du département;
14° Neuf membres nommés par le préfet.

Art. 14. — Les membres élus par le Conseil général sont nommés pour la durée de leur mandat et les membres désignés par le préfet sont nommés pour une durée de quatre ans.

Art. 15. — Il peut être institué dans chaque département des Commissions de la santé publique siégeant aux chefs-lieux d'arrondissement ou de circonscription dont le nombre et l'étendue seront fixés par le préfet, le Conseil départemental de la santé publique consulté.

Le nombre des membres de ces commissions est de neuf au moins et de quinze au plus. Ils sont nommés par le préfet.

Le Conseil départemental fait fonction de commission pour la circonscription où il siège.

Art. 16. — Les conseils départementaux de la santé publique sont présidés par le préfet. Les commissions sont présidées par le sous-préfet et, à son défaut, par le maire du chef-lieu ou elles siègent.

Art. 17. — Les conseils et commissions de la santé publique élisent un vice-président et un secrétaire choisis parmi ses membres et renouvelables tous les quatre ans. En l'absence du président de droit, le vice président remplit les fonctions de président.

Art. 18. — Les conseils départementaux et les commissions de la santé publique se réunissent tous les trois mois. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation de l'Administration ou lorsqu'il en a été fait la demande par la moitié plus un des membres.

Art. 19. — Divers fonctionnaires, désignés par le Ministre ou les préfets, peuvent être appelés à siéger dans les conseils et commissions avec voix consultative; il en sera de même de toute personne dont la compétence dans une question à l'étude serait spécialement reconnue.

Art. 20. — Tout membre des conseils et commissions de la santé publique nommés par l'Administration et qui, sans motif d'excuse, a manqué de se rendre à trois convocations successives, est considéré comme démissionnaire, et il est procédé à la nomination de son successeur.

3. — *Des dépenses de l'administration de la santé publique*

Art. 21. — Les dépenses de l'administration de la santé publique se divisent en deux parties : l'une à la charge de l'Etat, l'autre à la charge du département.

Sont à la charge de l'Etat :

1° Les frais de l'administration centrale et les dépenses du conseil supérieur de la santé publique, y compris les frais de jetons de présence;

2° Le traitement des inspecteurs généraux, des inspecteurs départementaux et des sous-inspecteurs de la santé publique, ainsi que leurs frais de bureau.

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale*; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon éditeur, 16, rue Serpente.

Le gérant rédacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N° 3 - 4e Année. Paraissant tous les 15 jours 5 Février 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

La Démonomanie au Moyen âge

L'HYSTÉRO-DÉMONOMANIE DES CLOITRES (*fin*)

Une autre forme d'hystéro-démonomanie fut observée la même année près de Dax, dans la paroisse d'Amon. Plus de cent vingt femmes furent atteintes à la fois de cette folie impulsive, selon l'expression de Calmeil, qu'on désignait alors sous le nom de *mal de Laïra*. Cette névrose, qui n'était qu'une variété de la grande hystérie, était caractérisée, soit par des convulsions, soit par des aboiements.

De l'Ancre a donné une description intéressante de ceux-ci, mais sans manquer de faire intervenir des sorcières, pour en expliquer les causes : « C'est chose monstrueuse, dit-il, de voir parfois à l'église plus de quarante personnes, lesquelles toutes à la fois aboient comme chiens font, la nuit quand la lune est en son plein. Cette musique se renouvelle à l'entrée de chaque sorcière qui a donné parfois ce mal à plusieurs, si bien que son entrée dans l'église en fait *laïra* (qui veut dire aboyer) une infinité, lesquelles commencent à crier dès qu'elle entre. »

Le même symptôme d'aboiement se manifestait au logis, quand une sorcière passait dans la rue. Aussi arrêtait-on tous les passants au moment où une de ces malades se mettait à aboyer chez elle.

Les convulsions qui faisaient ressembler quelques-unes des femmes d'Amon à des frénétiques enragées, les attaques pendant lesquelles elles se vautraient sur le sol comme des brutes, battant la terre de leur corps et de leurs membres, tournant leurs forces contre leurs propres personnes, sans que la volonté put réprimer leur acharnement à méfaire, doivent être rapportées à une violente hystérie plutôt qu'à l'épilepsie. Calmeil.

Un fait assez remarquable de cette névrose, c'est que les femmes qui poussaient des hurlements étaient exemptes de convulsions et réciproquement. On a comparé ces hurlements à ceux des nonnes de Kintorp et aux bêlements de celles de Sainte-Brigitte.

On aurait pu les rapprocher également des miaulements que faisaient entendre les religieuses allemandes, lorsque, se croyant changées en chats, elles couraient dans toutes les directions de leur couvent.

Inutile d'ajouter que le *mal de Laïra* fut cause de plusieurs condamnations de prétendues sorcières, avouant toujours aux inquisiteurs qu'elles avaient jeté des maléfices. (1)

Parmi les nombreux procès de démonolâtrie, celui qui eut le plus de retentissement fut certainement le procès d'Urbain Grandier, à propos des Urselines de Loudun, de 1632 à 1639.

Le couvent de Loudun fut fondé en 1611 par une dame de Cose-Belfiel. On n'y reçu que des filles nobles : Claire de Sazilli, les demoiselles de Barbezier, Mlle de la Mothe de Baracé, les demoiselles d'Escoubleau de Sourdis, etc. Ces dames avaient reçu une brillante éducation et s'étaient soumises à la vie monacale par vocation. Seize d'entre elles furent subitement atteintes d'hallucinations. Elles se disaient possédées et victimes de maléfices.

Pendant la nuit, elles quittaient leur lit, allaient et venaient dans le couvent, montaient sur les toits, comme font les individus atteints de somnambulisme naturel. On accusa d'abord l'esprit de l'ancien aumônier, décédé récemment, d'être la cause de ces phénomènes ; et quelques-unes de ces dames se plaignirent même d'attentats à leur pudeur et de propositions déshonnêtes de la part du revenant.

Le mal empirant tous les jours et prenant une forme remittente, la justice intervint : les religieuses déclarèrent que le magicien qui était la cause de leur possession était en réalité Urbain Grandier, curé de l'église Saint-Pierre de Loudun, homme distingué, doué d'une brillante intelligence, d'une éducation parfaite, mais très porté à la galanterie et très avide de la faveur publique.

Etait-ce Mignon, le nouvel aumônier de la communauté, et l'ennemi de Grandier, qui *suggera* aux religieuses le nom de leur prétendu persécuteur? On l'a dit... Mais Urbain Grandier n'attacha aucune importance à la chose, et tout en resta là provisoirement.

Les attaques d'hystérie convulsive se multipliaient néanmoins de plus en plus et se compliquaient de catalepsie, d'extase, de nymphomanie ; les religieuses tenaient des propos impudiques et obscènes. Les exorcistes furent appelés auprès de Mmes de Belfield, de Sazilli, du Magnaux et leurs compagnes, sans le moindre succès. Ces dames provoquaient, au contraire, les religieux par des gestes lascifs et des postures

(1) F. Willis a observé une névrose semblable, en 1700, dans un couvent d'Oxford. Les accès d'aboiements étaient suivis de convulsions et finalement d'agitation maniaque.

Raulin et Hecquet ont constaté, en 1701, une affection semblable caractérisée par des miaulements que faisaient entendre tous les jours à la même heure toutes les religieuses d'un couvent des environs de Paris. Les accès de miaulements cessèrent le jour qu'elles furent prévenues que si on le entendait encore, elles seraient fouettées par une compagnie de soldats cantonnée à la porte du couvent. *Traité des affect. vaporeuses.*

indécentes. Il y en avait qui rampaient comme des serpents, d'autres qui ployaient complètement leur corps en arrière, la tête touchant les talons, marchant ainsi avec une vitesse extraordinaire. Par moments, elles criaient d'une manière horrible ou hurlaient comme des bêtes fauves.

Un chroniqueur du temps, de la Ménarday, témoin *de visu* et *de auditu*, écrivait : « Dans leurs assouplissements, elles devenaient souples et maniables comme une lame de plomb, en sorte qu'on leur pliait le corps en tous sens, en devant, en arrière, sur les côtés, jusqu'à ce que la tête touchât par terre ; et elles restaient dans la pose où on les laissait jusqu'à ce qu'on changeât leurs attitudes. » Les attaques se produisaient surtout pendant les exorcismes. Au premier mot de Satan, « elles se levaient, passaient leur pied par dessus la tête, écartaient les jambes au point de s'asseoir sur le périnée, et se livraient sur elles-mêmes à des attouchements impudiques. » Elles déliraient, pendant ce temps-là, sur leurs idées démonomaniaques : Mme de Belfiel se disait assiégée par sept diables, Mme de Sazilli par huit, Mme de la Mothe par quatre, la sœur Elisabeth par cinq...

Pendant les exorcismes, il arrivait que les religieuses *s'endormaient*, ce qui a fait penser à Calmeil que « l'état de ces filles ressemblait peut-être, par instants, *à celui des somnambules magnétiques*. Cette supposition permet d'expliquer l'impossibilité où les religieuses se trouvaient de raconter certains jours ce qu'elles avaient dit ou fait pendant une partie des accès nerveux. Les jours où elles échappaient à l'*assoupissement*, où elles étaient au contraire violemment exaltées par la nature de leurs sensations tactiles et viscérales, elles ne se rappelaient que trop, quand arrivait le pouvoir de la réflexion, le cynisme dégoûtant de leurs actes, la hardiesse inouïe de leurs assertions. »

Il y avait déjà quinze mois que les Ursulines étaient possédées des diables, toute la communauté était atteinte, lorsque Laubardemont, un des confidents secrets de Richelieu, arriva à Laudun, pour examiner l'affaire de démonolâtrie du couvent. Le cardinal l'avait envoyé comme commissaire extraordinaire avec les pouvoirs les plus étendus.

Urbain Grandier, qui était l'auteur d'un libelle contre le despotisme de Richelieu, fut arrêté sous l'inculpation de sorcellerie et déféré devant une commission de haute justice, dont les membres avaient été choisis par Laubardemont. Il fut confronté avec les religieuses, invité à les exorciser, et ensuite soumis à la torture : on lui enfonçait dans toute l'épaisseur de la peau des pointes de fer pour trouver les régions anesthésiées, qui étaient les marques du diable.

Malgré ses protestations d'innocence, les juges, prenant acte des accusations des énergumènes, acceptant comme témoignages les scènes de délire furieux que sa présence provoquait, le condamnèrent, comme on le sait, à être attaché vif sur le bûcher, où il fut porté, après avoir été soumis préalablement à la question, assez longtemps pour que les muscles et les os de ses membres fussent broyés.

Le supplice d'Urbain Grandier ne mit pas fin à l'hystérodémonomanie des Ursulines, car cette affection s'étendit au contraire aux séculières de la ville et aux moines qui avaient été chargés des exorcismes ; mais la vengeance de l'Eminence rouge était satisfaite.

Bien des commentaires ont été faits depuis longtemps sur la démonolâtrie des Ursulines de Loudun. Je ne veux ni les reproduire, ni les discuter. Ils ne portent d'ailleurs que sur l'ignorance des maladies du système nerveux, sur l'insuffisance et la faiblesse de caractère des médecins de l'époque et sur le fanatisme des moines et du clergé. Mais il me paraît digne d'intérêt de rappeler l'analogie signalée par Calmeil entre les symptômes convulsifs observés chez les religieuses et les phénomènes du somnambulisme. Ce fait me paraît d'autant plus remarquable que le savant médecin de Charenton était un adversaire déclaré du magnétisme, et qu'il publiait son ouvrage, il y a presque un demi-siècle, en 1845. Le sommeil dans lequel tombaient les malades pendant les exorcismes, l'oubli des scènes où elles avaient joué un rôle si important sont bien à notre avis des phénomènes d'hypnotisme. Et la ressemblance est telle que je ne croirais pas impossible de reproduire artificiellement une épidémie d'hystéro-démonomanie.

Acceptons un instant en effet l'*hypothèse* d'un couvent où seraient renfermées une vingtaine de jeunes femmes parmi lesquelles on peut en admettre au moins dix dans la catégorie des hypnotisables. Admettons que ces recluses, vivant de la vie ascétique ordinaire des cloîtres, plongées dans le mysticisme religieux de la foi catholique, reçoivent un jour, comme confesseur et directeur spirituel, un homme d'un caractère énergique, connaissant toutes les pratiques de l'hypnotisme et de la suggestion, un disciple de Puel, de Charcot, de Luys, de Barety, de Bernheim, un Donato ensoutané. Qu'il plaise à cet homme de magnétiser individuellement chacune de ces femmes dans le silence et la demi-obscurité du confessionnal, qu'il leur suggère qu'elles sont possédées de tous les démons connus des sorcières ; supposons qu'il use de son pouvoir *physiologique* pour les mettre en extase, en catalepsie, en léthargie, en l'état d'hallucinations provoquées et d'excitation nerveuse, combien faudra-t-il de temps à cet homme pour faire de ces femmes des sujets semblables à celles du couvent des Ursulines de Loudun?...

Je n'ai pas admis cette fiction dans le but de conclure que les possédées de Loudun étaient le jouet d'un personnage quelconque essayant sur elles son action hypnotisante dans un intérêt que j'ignore. Mais si le fait peut être considéré comme possible par la volonté d'un individu, qui donc pourrait affirmer aujourd'hui qu'il n'existe pas une force inconnue, intelligente ou non, capable de produire les mêmes phénomènes pathologiques? — Ce qu'on appelle encore, en 1888, l'hypnotisme, dans les amphithéâtres de nos Universités, nous réserve prochainement des révélations plus extraordinaires et tout aussi surnaturelles, et le dernier chapitre qu'on écrira sur la neurologie au XIX[e] siècle sera intéressant.

Remarquons encore que les phénomènes d'hystéro-démonomanie n'étaient pas particuliers aux Ursulines de Loudun. On les a observés dans tous les couvents de femmes, dans les mêmes conditions d'habitudes de macérations excessives, de jeûnes débilitants prolongés, de longues veilles passées en prières, de dépression nerveuse causée par les meurtrissures de la discipline, d'exhortations mystiques d'un homme revêtu d'un caractère sacré, sur lequel roulent tous les entretiens, tous les propos, toutes les conversations des filles cloîtrées.

L'histoire des nonnes de Loudun se reproduisit identiquement dans les mêmes conditions chez les religieuses du couvent de Sainte-Élisabeth de Louviers, en 1643, trois ans après le supplice d'Urbain Grandier. En très peu de temps, dix-huit religieuses se montrent atteintes d'hystéro-démonomanie. Elles ont des hallucinations actives de tous les sens,

des convulsions et du délire. Comme les Ursulines, elles blasphèment, vocifèrent, se livrent à toutes les contorsions imaginables, se disent possédées des démons, décrivent, en termes obscènes, toutes les orgies du Sabbat, toutes les variétés de la débauche des sens inconnues des prostituées. Puis, finalement, elles accusent une ou plusieurs personnes de leur entourage de sorcellerie.

Les religieuses de Louviers dénoncèrent donc, après avoir été exorcisées, selon les canons de l'Église, comme les auteurs de leurs maux et comme magiciens, leur ancien confesseur, l'abbé Picard, mort antérieurement à l'apparition de leurs accidents nerveux, puis un autre prêtre du nom de François Boullé et plusieurs de leurs compagnes, notamment la sœur Madeleine Bavan. Ces malheureux furent jugés par le Parlement de Rouen, qui ordonna que le cadavre du curé Picard serait exhumé, porté sur le bûcher et lié au corps de Thomas Boullé, et que leurs cendres seraient jetées au vent. Cette exécution, en plein XVII[e] siècle, eut lieu sur la place du Vieux-Marché à Rouen, à l'endroit même où Jeanne d'Arc avait été brûlée vive, elle aussi, comme possédée par des êtres surnaturels.

Pour clore ce chapitre d'hystéro-démonomanie des religieuses, dont nous ne pouvons donner que quelques exemples, nous citerons la relation intéressante, qui nous a été laissée par les évêques, docteurs en Sorbonne et députés du roi, sur la possession des filles du couvent d'Auxonne. Il s'agit toujours de convulsions, de hurlements, de blasphèmes, d'aversion pour les sacrements, de possession, d'exorcismes. Mais il y eut surtout des phénomènes de suggestion observés avec beaucoup de précision.

On peut bien dire que les religieuses d'Auxonne étaient accessibles à la suggestion ; car, au commandement ou même par la pensée des exorcistes, elles tombaient en extase ou en état de somnambulisme. Dans cet état, elles devenaient insensibles à la douleur, comme on le constata, en enfonçant une aiguille sous l'ongle de la sœur Denise ; elles avaient aussi la faculté de se prosterner, le corps plié comme un cercle, et de faire, en un mot, tout ce qu'elles voulaient de leurs membres.

L'évêque de Châlons rapporte « que toutes lesdites filles, « tant séculières que régulières, au nombre de dix-huit, « avaient le don des langues et répondaient en latin aux exor- « cistes, faisant parfois des discours entiers en cette langue...

« Presque toutes ont témoigné avoir connaissance de « l'intérieur et du secret de la pensée, ce qui a paru particu- « lièrement *dans les commandements intérieurs*, qui leur ont « éte faits par les exorcistes en diverses occasions, auxquels « elles ont obéi très exactement pour l'ordinaire, *sans que les « commandements fussent exprimés ni par des paroles ni par « aucun signe extérieur*, ce dont ledit évêque a fait plusieurs « expériences, entre autres sur la personne de Denise Pariset, « à laquelle *ayant fait commandement*, *dans le fond de sa « pensée,* de le venir trouver pour être exorcisée, elle y est « venue incontinent, quoique demeurant dans un quartier de « la ville assez éloigné, disant au seigneur évêque qu'elle « avait été commandée par lui de venir ; ce qu'elle a fait plu- « sieurs fois.

« Et encore en la personne de la sœur Jamin, novice, qui, « en sortant de l'exorcisme, lui dit le commandement intérieur « qu'il avait fait au démon pendant l'exorcisme. Et en la per- « sonne de la sœur Borthon, à laquelle *ayant commandé men- « talement* au plus fort de ses agitations de venir se proster- « ner devant le Saint-Sacrement, le ventre contre terre et les « bras étendus, elle exécuta le commandement au même ins- « tant qu'il eut été formé avec une promptitude et une préci- « pitation toute extraordinaire. » (1)

Voilà, je crois, des faits bien authentiques de transmission de pensée ou de suggestion mentale, peut-être volontairement inconnus de certains neurologistes modernes. Les névropathes d'Auxonne présentaient des phénomènes plus extraordinaires encore : au commandement, elles suspendaient les pulsations du pouls dans un bras, dans le bras droit par exemple, et faisaient ensuite le transfert des battements du bras droit au bras gauche. Ce fait constaté par l'évêque et plusieurs ecclésiastiques, «fut exécuté ponctuellement en présence du médecin Morel, qui l'a reconnu et déposé.»

Nous en resterons là sur la démonomanie du moyen âge, sur laquelle, nous n'avons peut-être apporté aucun fait historique nouveau, mais que nous avons cru devoir envisager, dans ses rapports avec l'hypnotisme. Nous ouvrons ainsi le champ à de nouvelles investigations sur ces affections étranges, classées jusqu'à présent dans toutes les variétés de la monomanie, mais qui nous paraissent appartenir davantage à une forme de pathologie mentale indépendante de la folie proprement dite.

S'il en était autrement, il faudrait reconnaître comme aliénés, non seulement les démonomanes du moyen âge, mais encore tous les Jansémistes extatiques, choréïques et convulsionnaires du XVIII[e] siècle. Ils n'étaient certainement pas aliénés ceux qui venaient dans le petit charmier de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pâris, faire acte d'appel contre la bulle de Clément XI. Et ce n'est pas à une autre cause qu'à l'auto-suggestion qu'il faut attribuer les phénomènes nerveux dont les *Appelants* donnèrent le curieux spectacle, pendant trente années consécutives.

L'exaltation des idées religieuses, si souvent mise en avant par les psychologues, ne peut rendre compte suffisamment de ces phénomènes ; j'en vois une preuve palpable dans les accidents divers dont se trouvaient subitement atteints les plus sceptiques et les esprits forts du temps, qui venaient en amateurs, assister au spectacle des convulsionnaires. Ces accidents se traduisaient le plus souvent comme on le sait, par des cris violents, des battements précipités du cœur, des contractures des muscles et des symptômes nerveux analogues.

D'ailleurs, il est incontestable que beaucoup de malades et d'infirmes incurables obtinrent une guérison inespérée à la suite de ces crises convulsives, alors que d'autres, en état de santé, furent pris d'hallucinations et de délire. On en vit quelques-uns se lacérer certaines parties du corps qui étaient le siège de brûlures ardentes, et continuer à sauter, crier, gesticuler, se martyriser, comme des aliénés en état de démence.

Les Jansénistes ne parlaient ni des pactes, ni des démons, ni des exorcismes dont les inquisiteurs et leurs acolytes suggéraient la pensée aux démonomanes. Aussi, malgré les plus grandes austérités et les jeûnes les plus rigoureux, ne vit-on, chez les convulsionnaires de Saint-Médard, que l'idée de la possession du Saint-Esprit et les faveurs divines obtenues par la protection du bienheureux diacre. Et cependant, ces possédés de Dieu étaient comme les possédés du diable, sujets au somnambulisme, à l'extase, à la léthargie, à la catalepsie et autres phénomènes ressortissant à l'hypnotisme.

(1) Histoire des diables p. 57 et 50. Aubin ?

Dernière analogie, enfin : outre les deux *épidémies* nerveuses, ce fut l'autorité royale, forme de suggestion spéciale aux siècles passés, qui mit fin à la sorcellerie comme au Jansénisme.

Dr Dupouy.

Extrait du *Moyen âge médical*, en ce moment sous presse.

HYGIÈNE PUBLIQUE

De la durée de l'isolement des lycéens atteints de maladies contagieuses

Rapport de M. Ollivier

Conformément aux observations qui ont été présentées par plusieurs membres de l'Académie, la section d'hygiène a apporté de nouvelles modifications à l'Instruction qui fixe la durée de l'isolement imposé aux élèves des lycées atteints de maladies contagieuses. Elle estime qu'il convient d'ajouter la coqueluche aux maladies visées dans le Rapport de 1881.

J'ai donc l'honneur de soumettre de nouveau ce règlement à votre approbation :

1° Les élèves atteints de la varicelle, de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, des oreillons, de la diphtérie ou de la coqueluche, seront strictement isolés de leurs camarades ;

2° La durée de l'isolement sera comptée à partir du début de la maladie (premier jour de l'invasion) ; elle sera de quarante jours pour la variole, la scarlatine et la diphtérie, de vingt-cinq jours pour la varicelle, la rougeole et les oreillons. En ce qui concerne la coqueluche dont la durée est extrêmement variable, on ne devra autoriser la rentrée de trente jours après la disparition absolue des quintes caractéristiques ;

3° L'isolement cessera seulement lorsque le convalescent aura prix deux ou trois bains savonneux et aura été soumis à autant de frictions générales, portant même sur le cuir chevelu ;

4° Les vêtements que l'élève avait au moment où il est tombé malade devront être passés dans une étuve à vapeur sous pression ou soumis à des fumigations sulfureuses, puis bien nettoyés ;

5° La chambre qui avait été occupée par le malade devra être bien aérée. Les parois et les meubles seront rigoureusement désinfectés ; les objets de literie seront passés dans l'étuve à vapeur sous pression ; enfin les matelas préalablement défaits seront soumis au même traitement ;

6° Dans aucun cas, l'élève qui aura été atteint, en dehors d'un établissement d'instruction publique, de l'une des maladies contagieuses énumérées dans ce rapport, ne pourra être réintégré que muni d'un certificat de médecin constatant la nature de la maladie et les délais écoulés et attestant que cet élève a satisfait aux prescriptions ci-dessus énoncées. Enfin, la réception de l'élève restera toujours subordonnée à un examen du médecin de l'établissement.

(Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.)

Prophylaxie publique de la syphilis

Projet de prophylaxie publique de la syphilis présenté à l'Académie de médecine, par une commission composée de MM. Ricord, Bergeron, Le Roy de Méricourt, Léon Le Fort, Léon Colin et Alfred Fournier, rapporteur.

I. Prophylaxie administrative

1° L'Académie appelle l'attention de l'autorité sur les développements qu'à pris la *provocation sur la voie publique*, dans ces dernières années notamment, et en réclame une répression énergique :

2° Elle estime qu'il y a nécessité manifeste d'assimiler à cette provocation de la rue, divers modes non moins dangereux qu'à revêtu, surtout de nos jours, la provocation publique, à savoir celle *des boutiques*, celle *des brasseries* dites à *femmes*, et plus particulièrement encore, celle *des débits de vins*.

Art. 3. — Elle signale à l'autorité, d'une façon non moins spéciale, la provocation qui rayonne autour des *lycées*, des *collèges* et qui a pour résultat l'excitation de *mineurs* à la débauche.

Art. 4. — Elle déclare que, au nom de la santé publique, non moins que de la morale publique, ces divers ordres de provocation constituent un *délit* qui doit être réprimé légalement. Elle réclame donc une *loi* définissant le délit de provocation publique et en confiant la répression à qui de droit.

Art. 5. — La sauvegarde de la santé publique exige que les filles reconnues coupable du délit de provocation soient soumises à l'*inscription* et à la *surveillance médicale*.

Art. 6. — L'inscription d'une fille coupable du délit de provocation ne pourra jamais être prononcé que par un *tribunal* et après débat contradictoire.

Art. 7. — Une fille qui sera reconnue, après examen médical, affectée de maladies vénériennes, notamment de syphilis, sera interné dans un *asile sanitaire spécial*.

Cet asile sera exclusivement ce qu'il doit être, à savoir un *hôpital*, un hôpital comme les autres hôpitaux, à cette seule différence près que les malades n'en pourront sortir que sur un certificat médical de guérison. De cet asile sera bannie toute rigueur inutile, toute mesure vexatoire qui tendrait à en modifier le caractère et à le transformer en pénitencier.

Art. 8. — La réglementation actuelle en vigueur, relativement à la surveillance médicale des filles inscrites, sera remplacée par le système suivant : 1° Les filles inscrites, libres ou en maison, seront uniformément soumises à une visite hebdomadaire, de date fixe, et en outre, à une visite supplémentaire qui sera faite mensuellement par un médecin-inspecteur, à date inconnue.

2° Chacune de ces visites sera *complète*, et portera principalement sur l'examen des organes génitaux et de la bouche.

Art. 9. — En ce qui concerne la province, les mesures de surveillance et de prophylaxie qui fonctionneront dans la capitale, seront rendues rigoureusement exécutoires dans les départements et dans toute l'étendue du département.

Art. 10. — L'interdiction de la provocation sur la voie publique sera absolue, générale, sans exception, même pour les filles soumises à la surveillance administrative.

II. Hospitalisation. — Traitement

Art. 11. — Le nombre de lits affectés au traitement des maladies vénériennes est actuellement d'une insuffisance notoire. Il sera augmenté dans la proportion reconnue nécessaire par une enquête ouverte à ce sujet.

Art. 12. — Cette augmentation du nombre de lits affectés aux vénériens et aux vénériennes se fera, non pas par la création de services spéciaux dans les hôpitaux généraux, mais par la création de *nouveaux hôpitaux spéciaux*, lesquels devront toujours être placés en dehors de la zone d'enceinte.

Art. 13. — Les *médicaments*, propres au traitement des maladies vénériennes, seront délivrés gratuitement dans tous les hôpitaux, hôpitaux spéciaux ou hôpitaux généraux.

Art. 14. — Un service de *consultations gratuites*, avec délivrance gratuite de médicaments, sera annexé à l'asile sanitaire spécial destiné au traitement des prostituées vénériennes.

Art. 15. — Dans les hôpitaux spéciaux, la *consultation* externe sera faite :

1° Pour les malades ne réclamant pas leur admission, par un médecin ou un chirurgien du Bureau central ;

2° Pour les malades réclamant leur admission, par les médecins ou les chirurgiens titulaires.

Les médecins ou chirurgiens du Bureau central délégués à ces fonctions ne pourront les résilier avant cinq années d'exercice.

Art. 16. — Dans toute ville de province, tout au moins dans chaque chef-lieu de département, il sera créé un service spécial pour le traitement des affections vénériennes; — et les locaux affectés à cedit service seront aménagés suivant toutes les règles de l'hygiène.

III. — RÉFORME DANS L'ENSEIGNEMENT

Les innovations ou réformes proposées par la commission sont les suivantes :

Art. 17. — Ouvrier librement tous les services de vénériens ou de vénériennes (y compris ceux de Saint-Lazare), à tout étudiant ou médecin justifiant de seize inscriptions.

Art. 18. — Exiger de tout aspirant au doctorat, avant le dépôt de la thèse, un *certificat de stage* de trois mois dans un service de vénériens ou de vénériennes.

Art. 19. — Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement du personnel médical chargé du traitement des vénériennes à Saint-Lazare (ou dans l'asile hospitalier qui sera substitué à Saint-Lazare); — et de tout ce personnel intégralement, c'est-à-dire des chefs de service, des élèves internes et des élèves externes.

Art. 20. — Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement du personnel médical chargé de la surveillance des filles inscrites au dispensaire de la salubrité publique.

Art. 21. — Composition du service de Saint-Lazare (ou de l'asile hospitalier qui lui sera substitué) suivant le plan des services de l'Assistance publique; — et utilisation de ces services pour le stage spécial imposé aux étudiants ou médecins dans les hôpitaux spéciaux.

Art. 22. — Les jurys des divers concours dont il vient d'être question pourraient être composés comme il suit :

1° Pour la nomination du médecin en chef :

Un membre de l'Académie de médecine; — un représentant de l'Ecole (professeur ou agrégé); — trois médecins des hôpitaux spéciaux (Saint-Louis, Lourcine, Midi, Saint-Lazare);

2° Pour la nomination de médecins du dispensaire, comme pour celle des élèves internes ou externes :

Quatre médecins du dispensaire, présidés par un membre de l'Académie.

Art. 23. — Un programme relatif à la détermination des matières devant faire le sujet de ces divers concours sera élaboré par une commission spéciale.

IV. — PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS DANS L'ARMÉE ET LA MARINE

Art. 24. — Instituer dans l'armée une série de *conférences* ayant pour objet d'éclairer les soldats sur les affections vénériennes et les dangers de la syphilis en particulier, sur les bénéfices à attendre d'un traitement scientifique, sur la nécessité d'un traitement prolongé, sur les faits de la prostitution clandestine par les insoumises, les rôdeuses, les bonnes de cabaret, etc.

Ces conférences seraient faites par les médecins militaires de chaque corps.

Elles seraient annuelles et auraient lieu de cette préférence après l'enrôlement des recrues.

Une conférence semblable sera également faite aux réservistes le lendemain de leur arrivée au corps.

Art. 25. — Provoquer de la part de tout soldat récemment affecté de syphilis une déclaration relative à la femme dont il a contracté la maladie.

Art. 26. — Consigner les établissements déguisés sous le nom de débits de vins ou de liqueurs et ne constituant en réalité que des maisons de prostitution non surveillées; interdire formellement aux soldats la fréquentation de ces établissements.

Art. 27. — Ecarter toute *punition* du programme prophylactique de la syphilis dans l'armée.

Art. 28. — Supprimer les visites faites en commun et les remplacer par des examens privés, individuels, discrets.

Art. 29. — Instituer un service de police spécial autour des grands camps, tels que Satory, Saint-Maur, Châlons, etc.

Art. 30. — Prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer au soldat syphilitique dont le traitement a été commmencé à l'hôpital, la faculté de continuer à son corps, sous la direction des médecins de son régiment, le traitement ou la série de traitements ultérieurs indispensables à sa guérison.

Art. 31. — En ce qui concerne la marine, il serait à désirer qu'à bord des bâtiments de guerre une visite médicale de l'équipage fût faite avant l'arrivée dans chaque port, afin d'interdire la communication avec la terre aux hommes qui seraient reconnus contaminés.

Art. 32. — Il est absolument essentiel que dans toutes les villes du littoral, notamment dans les grands ports de guerre ou de commerce, un service régulier et rigoureux soit institué pour la surveillance et la visite médicale des prostituées, afin de prévenir la contamination que contractent si fréquemment les marins dans les ports de relâche ou de débarquement.

V. PROPHYLAXIE DES CONTAGIONS SYPHILITIQUES DÉRIVANT DE L'ALLAITEMENT

Art. 33. — Ajouter à la règlementation administrative des *Bureaux de nourrices*, l'article suivant :

Nul est admis à prendre une nourrice dans un bureau de placement que sur la présentation d'un *certificat médical*, certificat garantissant la nourrice contre tout risque d'affection contagieuse qui pourrait lui être transmise par son nourrisson.

La teneur dudit certificat pourrait être conçue à peu près dans les termes que voici :

« Je soussigné, docteur en médecine, etc., certifie qu'il n'est pas à ma connaissance que les parents de l'enfant X..., auxquels je donne mes soins depuis... (préciser l'époque), soient affectés d'aucune maladie héréditaire qui puisse être transmise à la nourrice chargée d'allaiter cet enfant. »

Proposition de loi concernant l'organisation de l'Administration de la santé publique

(*Suite et fin*)

Sont à la charge des départements :

Les dépenses des conseils et commissions de la santé publique du département. Ces dépenses comprennent :

1° Des jetons de présence pour chaque membre et pour chaque séance;

2° Des allocations diverses pour déplacements, expertises et études diverses;

3° Des frais de bibliothèques, d'impression et de publication.

La valeur des jetons de présence et le tarif des allocations portées au paragraphe 2 sont déterminés par un règlement d'administration publique.

La part qui incombe au département est obligatoire; elle pourra être inscrite d'office conformément à l'article 61 de la loi du 10 août 1831.

§ 4. — *Des attributions des Conseils et Commissions de la santé publique*

Art. 22. — Le conseil supérieur, les conseils et commissions de la santé publique sont chargés de l'examen des questions relatives à l'hygiène publique et la salubrité qui leur sont renvoyées par le Ministre, le préfet et le sous-préfet. Le droit d'initiative leur appartient sur toutes les questions rentrant dans les attributions spécifiées dans l'article 1er de la présente loi.

Art. 23. — Le conseil supérieur de la santé publique est chargé de veiller, sous l'autorité du Ministre, à l'application de la présente

loi et des règlements y relatifs. Il est consulté sur les modifications proposés aux lois concernant la santé publique. Il adresse, chaque année, au ministre, un rapport d'ensemble sur les travaux des conseils, des commissions et des services d'inspection de la santé publique et sur les résultats de l'application de la loi.

Ce rapport est transmis au Parlement.

Art. 24. — Les conseils départementaux sont chargés de centraliser et de coordonner les travaux de commissions de leurs départements respectifs. Chacun d'eux fera annuellement un rapport sur ces travaux et sur ceux qu'il aura lui-même effectués. Ces rapports seront transmis, par le préfet, au ministre, pour être soumis à l'examen du conseil supérieur de la santé publique.

Des extraits de ces rapports seront publiés par les soins du conseil et envoyés par le ministre, notamment aux membres des conseils et commissions de la santé publique.

TITRE III

DISPOSITIONS SPÉCIALES AU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Art. 25. — En ce qui concerne le département de la Seine, il est institué auprès de la préfecture de police, un conseil départemental de la santé publique comprenant en qualité de membres de droit :

1° Le secrétaire général de la préfecture de police ;
2° Le directeur des travaux de la ville de Paris ;
3° Le chef de la deuxième division de la préfecture de police ;
4° Le doyen de la Faculté de médecine de Paris ;
5° Le professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris ;
6° L'inspecteur général du service de santé des armées ;
7° L'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département ;
8° L'ingénieur en chef des mines chargé du service des appareils à vapeur à Paris ;
9° Le directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie ;
10° Deux architectes de la ville de Paris choisis par leurs collègues ;
11° Le chef de service vétérinaire sanitaire du département de la Seine ;
12° Deux membres du conseil général désignés par leurs collègues ;
13° Deux membres du Conseil municipal de Paris ;
14° L'ingénieur en chef de l'assainissement de la Seine ;
15° Le directeur du laboratoire de la préfecture de police ;
16° L'inspecteur divisionnaire du travail des enfants dans les manufactures ;
17° Le directeur de l'Assistance publique ;
18° Le directeur de l'Assistance publique de la Seine ;
19° L'inspecteur de la santé publique et 19 membres nommés par le préfet de la police.

Ce conseil est présidé par le préfet de police.

Art. 26. — Les attributions conférées aux préfets par la présente loi appartiennent, dans le département de la Seine, au préfet de police.

Celles qui sont conférées aux maires, appartiennent, dans la ville de Paris, au maire de l'arrondissement dont le territoire forme la majeure partie de la circonscription où chaque commission de la santé publique à son siège.

Art. 27. — Toutes les autres dispositions qui précèdent sont applicables au conseil départemental de la santé publique de la Seine, ainsi qu'aux commissions de la santé publique instituées dans ce département.

TITRE IV

DU LABORATOIRE AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Art. 28. — Un laboratoire est créé auprès de la direction de l'administration de la santé publique, afin de poursuivre l'étude des maladies endémiques, épidémiques ou transmissibles et de faire toutes les recherches scientifiques nécessaires pour l'examen des questions qui rentrent dans les attributions de l'administration de la santé publique. Il est placé sous le contrôle et la surveillance du conseil supérieur de la santé publique.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 29. — Tout médecin sera tenu de donner, soit à l'autorité administrative, soit aux agents de la santé publique, les renseignements utiles à l'hygiène générale, notamment en ce qui concerne les maladies épidémiques ou endémiques et l'indication des causes de décès.

Les contreventions au présent article seront punies d'une amende de 5 à 24 fr.

Art. 30. — Dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le maire de chaque commune sera tenu de prendre un arrêt portant règlement d'hygiène et de salubrité publique.

Ce règlement devra être approuvé par l'Administration supérieure, après avis des Conseils d'hygiène.

Art. 31. — Pour prévenir les épidémies et pour les combattre, les maires sont autorisés à prescrire toutes mesures et tous procédés d'assainissement pour assurer la salubrité des habitations, rues, égouts et lieux quelconques.

Ces mesures et procédés ne seront exécutoires qu'après approbation du préfet, sur avis du conseil départemental de lasanté publique.

Art. 32. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Elle sera exécutoire dans un délai d'un an à partir de sa promulgation. Les détails d'application en seront déterminés, dans un délai de six mois, par un règlement d'administration publique.

Diarrhée verte des enfants

TRAITEMENT PAR L'ACIDE LACTIQUE

Communication de M. Hayem à la Société médicale des hôpitaux

Depuis que les enfants de la crèche de Saint-Antoine y ont été soumis, leur mortalité a considérablement diminué. Dans ses précédentes communications, l'auteur avait indiqué des doses trop faibles; on peut donner jusqu'à 10 ou 20 cuillerées à café par jour d'une solution à 2 pour 100; une cuillerée toutes les demi-heures en dehors des tétées. M. Hayem signale, en outre, des succès qu'il a obtenus dans le traitement de certaines diarrhées chroniques rebelles des adultes par l'acide lactique; il a donné alors 2 à 3 cuillerées par jour, soit 0,75 à 1 gramme d'acide lactique par jour, dose faible, en somme, puisque Cantani donne aux diabétiques 4 et 5 grammes de cet acide par jour. Il était naturel de penser que l'acide agissait contre la diarrhée verte comme antiseptique, en contrariant le développement des bacilles dans l'intestin, comme il le fait dans les cultures. Cependant le bichlorure de mercure, qui arrête aussi les cultures du bacille pathogène, ne guérit pas la diarrhée verte. Peut-être l'acide lactique exerce-t-il aussi une stimulation favorable sur la digestion.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N° 4 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 19 Février 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. GABILLON, 33, rue de Rivoli

Prophylaxie publique de la syphilis

Discussion a l'Académie de Médecine

L'Académie a accepté les trois premiers articles du projet de la commission sur la nécessité de mettre un frein à la *provocation sur la voie publique*. Mais lorsqu'il s'est agi de considérer cette provocation comme un délit à réprimer, par un article de loi, on n'a pu s'entendre. MM. Legonest, Dujardin-Beaumetz, Brouardel ont refusé d'admettre comme un délit les propositions verbales, par gestes ou par enseignes des filles publiques. Les tribunaux ont pour but, a dit M. Brouardel, de punir les délits, mais non pas d'empêcher de les commettre.

Malgré les efforts de MM. Léon Le Fort et Fournier pour faire adopter l'article IV, celui-ci a été renvoyé à la commission, et la loi fera bientôt le pendant du dictionnaire de l'Académie Française.

La discussion d'une loi sur la prostitution par les éléments hétérogènes qui constituent l'Académie de Médecine, pharmaciens, vétérinaires, chimistes, anatomistes, physiologistes, physiciens, chirurgiens et médecins, assistés de quelques hygiénistes et syphiligraphes, me fait l'effet d'une chinoiserie pure. A mon avis, il eut été plus simple d'adopter la résolution suivante :

Un comité de cinq membres chargé de la protection de la santé publique et de la prophylaxie de la syphilis sera nommé par le conseil des ministres, sur la proposition de l'Académie.

Les décisions de ce comité auront force de loi, et seront exécutées par les agents de la force publique.

Les chambres voteraient à l'unanimité une pareille loi, et aussitôt sa promulgation, nous aurions la chance de voir les trottoirs nettoyés, les croisées fermées hermétiquement, les brasseries de tolérance vidées, les souteneurs en route pour *La Nouvelle*, et la syphilis sur la voie de passer au nombre des maladies éteintes.

D.

Les méfaits de l'antipyrine

A force de vouloir employer l'antipyrine ou l'analgesine, comme l'on voudra, comme la panacée de tous les maux, depuis la chorée jusqu'au mal de mer, on commence à s'apercevoir que cette drogue nouvelle n'est pas exempte d'inconvénients.

M. Ball l'accuse de provoquer, même à dose modérée, des taches érythémateuses, de l'insomnie, du refroidissement des extrémités de la conjonctivite catarrhale, de la raucité de la voix, l'accélération du pouls, etc.

M. Germain Sée convient du fait, mais ne le trouve pas extraordinaire. Les femmes sont plus sujettes que les hommes, dit-il, à ce rash thérapeutique, lequel peut se produire aussi bien avec des

Hystérie et Force psychique

Parmi les phénomènes observés chez les hystériques démonomanes, il y en a, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que les neurologistes modernes ont voulu passer sous silence, parce qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité d'en donner une explication plausible : il s'agit de cette force mystérieuse, qui agit sur la personnalité humaine et ses facultés, qui produit des *faits surnaturels*, en contradiction avec les lois scientifiques connues, en un mot de la *Force psychique*, nom que lui a donné W. Crookes.

Cette force, propriété que possèdent à un très haut degré, non seulement les hystériques mais encore tous les névropathes, désignés sous le nom de *médiums* par les psychologues spirites, ne saurait être contestée aujourd'hui.

Les démonologues du moyen âge l'ont constatée souvent dans les observations des démonomanes, et l'ont attribuée au malin esprit ; et si nos pathologistes n'ont pas daigné encore s'en occuper, cela a simplifié peut-être l'étude de la physiologie de la grande névrose. Mais, pour tous les esprits qui considèrent la science comme synonyme de vérité, il est incompréhensible que nos savants officiels aient été pénétrés à ce point de la peur de la critique qu'ils se soient refusés, jusqu'à ce jour, de constater purement et simplement un fait inexplicable, à la vérité, mais réel, positif, certain.

Ne nous trouvant pas accessible à cette prudence timorée, qui est, dit-on, une des conditions, *sine qua non*, pour être de l'Institut, nous poursuivrons notre investigation dans tous les documents que nous possédons sur le moyen âge médical, et nous en chercherons l'interprétation, avec une indépendance absolue.

Parmi ces documents, nous choisirons, comme type, le PROCÈS-VERBAL FAIT POUR DÉLIVRER UNE FILLE POSSÉDÉE PAR LE MALIN ESPRIT A LOUVIERS (1).

Ce procès-verbal, qui date de 1591, est en réalité une suite de procès-verbaux rédigés par plusieurs magistrats, avec la plus grande impartialité, rapportant avec précision tous les faits vus et observés par eux, interprétés, il est vrai, avec les idées de démonalâtrie du XVIe siècle, mais ayant un caractère d'authenticité indiscutable, — et d'ailleurs indiscuté.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale, publié, pour la première fois, par M. A. Bénet, archiviste-paléographe, avec une introduction de M. B. de Moray, en 1883. Delahaye et Lecrosnier, édit.

doses très faibles qu'avec des doses massives. Il conclue qu'en cas d'intoxication, il faut suspendre l'emploi de ce médicament, que les gens du monde sont trop tentés d'employer.

C'est vrai, mais à qui la faute? Pourquoi les journaux politiques se font-ils l'écho des communications académiques plus ou moins intéressées?

M. Dujardin-Beaumetz a constaté l'inocuité de l'intoxication par l'antipyrine, mais en avouant qu'on en fait un abus étrange.

C. Q. F. D.

Vulvite spontanée, traumatique, blennorrhagique. Pelvi-péritonite consécutive à un traumatisme vénérien. Diagnostic différentiel du chancre et de l'herpès.

Leçon de M. Brouardel.

Nous en sommes restés dans la dernière séance à la recherche des signes indiquant la communication de maladies vénériennes. Je vous disais qu'il était assez fréquent de voir une vulvite aiguë se surajouter à une vulvite chronique. Et je peux faire pour la vulvite l'application de ce que Lasègne a décrit pour la rhinite des petits scrofuleux : une poussée survenant brusquement dans l'inflammation chronique de la muqueuse de Schneider, et l'érythème s'étendant sur les lèvres et sur les joues, particulièrement au moment des époques. C'est exactement la même chose pour les vulvites. L'irritation, venant souvent d'un état de saleté fréquent chez les enfants du peuple, amène une poussée aiguë qui modifie les caractères de la leucorrhée, en exagère l'intensitée et en fait suspecter l'origine.

Tous les médecins qui ont soigné des jeunes garçons atteints de balano-posthite, savent que ces inflammations sont tantôt aiguës et guérissent complètement, d'autres fois sont d'emblée chroniques, mais exposées à subir des exacerbations aiguës. Il en est de même enfin pour toutes les manifestations scrofuleuses.

Quel est le rapport de la masturbation avec les vulvites? On dit que les démangeaisons provoquent des attouchements qui provoquent des sensations particulières, etc. Je le veux bien, mais il me paraît impossible d'établir entre ces deux ordres de faits un trait d'union absolu, et je me crois autorisé à affirmer que l'inflammation spontanée est loin d'être exceptionnelle.

Je passe à la vulvite *traumatique*. On doit comprendre sous ce nom les vulvites qui résultent d'un attentat unique et plus ou moins violent, et les vulvites qui succèdent à des attentats peu violents mais répétés, que ceux-ci soient personnels ou impersonnels. Lorsque les violences ont été assez vives pour produire des ecchymoses, des déchirures, l'origine de l'inflammation ne saurait être douteuse. Ces cas sont les plus rares. Quelquefois, on ne trouve qu'une rougeur accompagnée de douleurs, sans ecchymoses et sans écoulement : il est encore facile de distinguer cette forme de la forme spontanée qui était caractérisée par un écoulement catarrhal abondant. Mais ces cas ne peuvent servir de types. Ordinairement, la malpropreté de la petite fille entretient les phénomènes inflammatoires.

La vulvite traumatique se distingue de la vulvite spontanée par sa marche, bien plus que par ses caractères objectifs. Généralement, la rougeur et l'endolorissement de la vulve se manifestent immédiatement après l'acte à leur maximum, tandis que l'écoulement n'apparaît qu'au bout de trois ou quatre jours, et s'accompagne d'une nouvelle exaspération de la douleur. Mais cette période latente échappe presque fatalement à l'examen direct, car l'intervention médicale n'est que bien rarement sollicitée dans les premiers huit jours, et, d'autre part, les renseignements fournis par les parents et par la petite fille sont toujours vagues et suspects.

Il y a encore un point sur lequel M. Descouts a beaucoup insisté avec juste raison, car il peut aider le diagnostic. Lorsque des parents viennent vous dire que leur enfant a été victime d'un attentat, on leur fait porter plainte au commissaire de police, qui, immédiatement, fait saisir la chemise de la petite fille. Il ne faut pas manquer d'examiner cette chemise, qui se trouve parfois couverte d'une telle quantité de taches que l'écoulement peut être considéré comme manifestement ancien, et qu'on peut affirmer qu'il n'a pas été causé par l'attentat allégué; on a déjà éliminé du sujet une des questions les plus embarrassantes.

Pour la vulvite *blennorrhagique*, chaque auteur s'attache de préférence à un caractère. D'après Tardieu, c'est la plus intense des vulvites, et elle se distingue par une turgescence extraordinaire des vaisseaux répandus à l'entrée de la vulve et du vagin, analogue à celle que présentent la verge et le prépuce d'un indi-

---

Le premier procès-verbal est ainsi rédigé :

« Du samedy dix-septiesme iour d'aoust mil cinq centz quatre « vingtz vnze, de matin, à Louuiers, en la cohue dudit lieu, devant « nous, Loys Morel, escuier, sieur de la Tour, conseiller du Roy, « Préuost général en la mareschaussée de France et en la prouince « de Normandie, tenant garnison pour le seruice du Roy aulx villes « et chasteaux du Pont de l'Arche et Louuiers, avec vng lieutenant, « vng greffier, et cinquante archers, assisté de Me Robert Behotte, « licentié es loix, aduocat et lieutenant général de Monsieur le « Viconte de Rouen, estant réfugié aud. Louuiers, présence de Me « Loys Vauquet, nostre greffier. »

Il est dit, dans ce procès-verbal que, dans une maison de Louviers, appartenant au sieur Le Gay, deux sous-officiers de la troupe d'occupation commandée par le sieur du Rollet, qui y avaient été logés temporairement, portèrent plainte à leur chef « d'un esprit, qui revenait dans ladite maison et les tourmentait ». Or, cette maison n'était habitée que par trois femmes : Mme Le Gay, une de ses amies, Mme veuve Deshayes et une servante du nom de Françoise Fontaine.

Le capitaine Diacre, qui avait le commandement du quartier de la ville, constata le désordre général de la maison, le renversement des meubles, l'affolement des deux dames, et plusieurs blessures sur le corps de la domestique.

Celle-ci, soupçonnée d'avoir des intelligences avec le diable, fut arrêtée et conduite à la prison de la ville, où elle fut trouvée nantie d'une bourse contenant un teston, un demi-teston et une pièce de dix soiz.

Ce procès-verbal n'a pas grande valeur. Les femmes pouvaient être sous l'influence d'un cauchemar, les soldats pouvaient être ivres, le bruit pouvait être produit par mille causes possibles. Mais il était nécessaire de le mentionner, pour comprendre les procès-verbaux subséquents.

Le deuxième procès-verbal, rédigé par les mêmes personnages, constate que la servante Françoise Fontaine est née à Paris, faubourg Saint-Honoré, et qu'elle a 22 ans; qu'elle a déjà été témoin de semblables phénomènes dans la maison, hantée, dit-elle, par des esprits malins, qui l'effrayaient au point d'aller coucher chez une voisine, quand sa maîtresse était absente. Cette assertion est constatée dans les six procès-verbaux suivants, contenant les dépositions des voisines Marguerite Le Prevost, Suzanne Le Chevalier, Marguerite Le Chevalier et Perrine Fayel.

Le procès-verbal suivant dit que le samedi 31 août 1591, devant Loys Morel, sieur de la Tour, conseiller du roi, assisté de son greffier, le sieur Vauquet . . . .

vidu atteint d'une chaudepisse aiguë. Je ne crois pas qu'on puisse accorder à ce caractère une valeur absolue. Il en est de même du symptôme qu'on lui a substitué en Allemagne, l'abondance de l'écoulement (Casper) : il n'est pas constant et peut se rencontrer dans toutes les vulvites. Enfin, on a parlé aussi des abcès des glandes vulvo-vaginales; mais ils peuvent être dus à d'autres causes, et le moment de la vie où ces inflammations sont le plus fréquentes, est précisément le moment des premières approches. Ces réserves faites, si vous trouvez réunis sur une jeune fille tous ces caractères, vous aurez certainement des présomptions très grandes.

Un autre signe, beaucoup plus important, peut être tiré de l'examen de l'urèthre. Il est rare que la vulvite blennorrhagique n'envahisse pas la partie antérieure de l'urèthre. Surtout lorsqu'elle devient chronique, elle se trouve localisée à l'orifice de l'urèthre. Ricord et Rollet (de Lyon) tiennent l'uréthrite comme à peu près caractéristique et démonstrative de la blennorrhagie, communiquée chez la femme, adulte ou nubile.

Pour les petites filles, je crois qu'il y a lieu de faire beaucoup plus de réserves. Rien n'est plus fréquent que de voir, chez elles, une vulvite, simple ou traumatique, amener l'inflammation de l'urèthre. Mais je dois ajouter que, dans ce cas, elle ne survit pas à la période la plus aiguë de la vulvite, tandis que, lorsqu'elle est d'origine blennorrhagique, sa durée est beaucoup plus longue. Si, par conséquent, vous êtes fidèles à la règle que je vous ai donnée, de ne pas vous contenter d'un premier examen, lorsque vous reviendrez huit ou dix jours après, l'uréthrite non blennorrhagique sera guérie.

Depuis un certain temps, un nouveau procédé d'expertise est venu s'ajouter à ceux que je viens de vous signaler, je veux parler de la recherche des micro-organismes pathogènes de la blennorrhagie virulente. Il est certain que si le médecin légiste pouvait connaître exactement les conditions biologiques de la production du gonococcus de Neisser, il aurait en main un moyen de contrôle puissant. Bouchard d'abord, Cornil et Barbès ensuite, l'ont vu par la coloration au violet de méthyle ou à la fuchsine dans le pus blennorrhagique, et ils ont démontré d'une façon incontestable qu'on le trouvait dans la tunique vaginale deux ou trois jours après l'infection. Mais il nous manque encore ce contrôle d'avoir produit la blennorrhagie par le gonococcus isolé. On en a tenté des cultures par le procédé des bouillons Pasteur ou de la gélatine de Koch. Jamais on n'a réussi à provoquer la blennorrhagie à l'aide de ces cultures. C'est pourquoi la démonstration absolue de la virulence du gonococcus nous fait encore défaut.

Pour résumer la discussion, la marche, la durée, l'intensité de la maladie sont plus grandes dans la vulvite blennorrhagique que dans les autres vulvites.

Vous pouvez être appelés à faire des expertises dans un cas particulier de pelvi-péritonite. Souvent, l'inflammation du vagin gagne la muqueuse de l'utérus et les trompes, et se développe alors comme une vaginalite autour d'une épididymite. Si la fille ne prend pas des précautions suffisantes, survient une péritonite généralisée, et, en présence de la mort, nous pouvons nous trouver en suspicion d'empoisonnement, de coups, etc.

Quelquefois la mort se produit subitement, sans cause appréciable. Je connais, pour ma part, deux processus semblables. La première fois, c'était dans le service de mon maître Lorain : une femme est morte pendant qu'on lui faisait une injection, sans pousser un soupir. A l'autopsie, nous avons trouvé une inflammation des trompes qui étaient gorgées d'un liquide muco-purulent. La seconde fois, j'étais interne de M. Gosselin ; j'ai vu le même phénomène se produire chez une femme porteur d'un fibrome utérin. Quel est le mécanisme de cette mort subite ? On peut supposer une contraction des trompes, et la chute d'une goutte de pus dans le péritoine. Mais l'interprétation reste libre.

Lorsque j'ai porté ces faits à la Société anatomique, M. Barth (l'ancien) en a cité deux autres, et presque tous les praticiens ont rapporté des cas analogues.

Voici maintenant un autre mécanisme très rare. Une jeune fille était morte en huit jours, après avoir contracté la blennorrhagie avec un homme qui la disait consentante. J'ai trouvé à l'autopsie une embolie de l'artère pulmonaire détachée d'une thrombose de la veine iliaque gauche, avec oblitération des veines du petit bassin et métite.

J'ajoute un détail que j'ai omis à propos de l'hymen. Dans la rupture à deux lambeaux, avant que la cicatrisation n'ait pu se faire, il arrive que l'inflammation se propage aux veines et entraîne une phlébite. Il y a lieu de vous en souvenir.

---

s'est présenté Pierre Alix, dict la Prime, geollier et garde des prisons dudit Louuiers, lequel s'estoit iecté à deux genoux deuant nous, tenant les clefz desd. prisons en ses mains, pasle, desfaict et espouuanté, lequel nous auroit remonstré qu'il y auoit vng sy grand estonnement dans lesd. prisons, à raison du malin esprit qui tourmentoit ladite Françoise Fontaine, qu'il luy estoit impossible de la pouuoir plus garder, ny les autres prisonniers, qui vouloient rompre les prisons pour s'enfuir et eulx sauuer, ayant présentement veu comme ladite Fontaine, qui estoit en vng cachot ou casouart, l'on luy auoit ietté une grande et vieille porte sur elle, et sur ce qu'elle s'estait escryée, plusieurs personnes y seroient accouruz auec ledit geolier, ayant trouué ladite Fontaine comme esuanouye, ayant la gorge enflée, laquelle s'estoit fort débattue, se iettant ça et là comme vne personne qui est possédée du malin esprit, nous supliant y vouloir donner ordre et nous transporter ausd. prisons, déclarant que, de sa part, il nous rendoit et remettoit les clefz d'icelles prisons en noz mains, et n'y rentreroit iamais tant que ladite Fontaine y seroit, pour l'espouuantement qu'il auoit eu.

. . . .

A l'instant nous sommes transportez ausd prisons, assisté dud. Vauquet greffier, et Iean Vymont, l'un de noz archers ; en la court de laquelle prison nous auons trouué ladite Françoise Fontaine couchée et estendue par terre comme esuanouye, estant deuant vng cachot, auprez de laquelle estait vng appellé Anfreuille, religieux de l'abbaye de Mortemer, lequel estoit enferré par les iambes, que nous auons prisonnier par le commandement et commission du Roy, pour luy faire son procès comme criminel de leze Maiesté, lequel estoit pasle, desfaict et fort espouuanté.

. . . .

Icelle Fontaine auoit dict aud. Anfreuille qu'il falloit qu'elle s'en allast peigner ses cheueux, et pour ce faire estoit icelle entrée dans vng grand cachot qui estoit deuant lad. court, deuant lequel ilz estoient, et dans lequel cachot il y auoit vne grande et vieille porte, vng cuuyer a lessiue et quelques ponssons vuides ; laquelle Fontaine, comme elle commençoit à se peigner, s'estoit escryée, lequel Anfreuille auoit veu lad. porte qui estoit tombée sur lad. Fontaine, sans auoir veu personne dans ledit cachot qui eust faict tomber icelle porte sur elle ; qui auoit esté cause que ledit Anfreuille et les autres prisonniers là présentz, auec led. la Prime geollier estoient entrez audit cachot pour secourir icelle Fontaine et la tirer hors de dessoubz lad. porte, qui estoit tout ce que sept à huit hommes pourroient leuer ; et comme ilz s'estoient efforcez tous ensemble de leuer lad. porte, pour tirer lad. Fontaine qui estoit dessoubz, *ilz auoient veu lesd. cuuyer et ponssons qui estoient dans ledit cachot s'esleuer en l'air auec vng grand bruit*, chose qui les auoient grandement espouuantez ; ce que aiant entendu, et qui nous a esté ainsy asseuré et refféré, tant par ledit geolier, ses seruiteurs, que autres prisonniers, et voyant que icelle Fontaine estoit tousiours comme esuanouye et ne se reuenoit aucunement, ayant la gorge enflée, nous auons commandé audit Vymont, l'un de noz archers, faire venir deuant nous vn médecin, vng apothicaire et vng cirurgien, pour veoir et visiter ladite Fontaine, laquelle s'estoit reuenue comme de pasmoison, fort lasse et débille, et se plaignant.

Enfin, il ne nous reste plus qu'un caractère à considérer : l'inflammation des ganglions de l'aine. Il n'a rien de spécifique et dépend plutôt de l'intensité que de la nature du mal. Chez les petites filles strumeuses, les ganglions inguinaux sont toujours volumineux, mais lorsqu'ils sont gonflés par un travail lent et ancien, ils sont durs, mobiles, ont leurs limites nettement arrêtées; lorsqu'au contraire une inflammation récente les tuméfie, l'atmosphère celluleuse qui les entoure se gonfle, semble œdémateuse et dissimule leurs contours. En sorte que, si vous les sentez très bien, comme des petits noyaux isolés, vous pouvez dire que l'inflammation n'est pas très intense dans le moment.

Nous abordons l'étude des ulcérations de la vulve. Et d'abord lorsque vous penserez avoir affaire à un chancre mou, l'inoculation vous fournira un caractère spécifique certain. Seulement, vous aurez soin de le cautériser à temps pour arrêter son développement.

Il est bon de savoir que M. Fournier admet, contrairement à une opinion qui a cours dans le corps médical, que le chancre infectant chez la femme se complique presque toujours d'induration.

Le diagnostic différentiel du chancre et des différentes ulcérations de la vulve, herpétiques, aphteuses, diphthériques, etc., est souvent très compliqué. Lorsque vous serez appelés au début, les causes d'erreur sont si nombreuses et les conséquences de votre diagnostic sont si graves que vous devrez suivre l'ulcération depuis le commencement jusqu'à la fin de ce que M. Fournier appelle la période embryonnaire, car à ce moment, l'érosion ne possède pas un seul caractère propre, et ce n'est que de son évolution ultérieure que vous pouvez attendre la sécurité de votre diagnostic.

Le chancre est souvent confondu avec l'herpès. Il peut être confondu avec l'herpès *creux* qui attaque le derme comme le chancre. Et il ne faut pas se fier à l'induration comme caractère distinctif, car l'herpès donne quelquefois la sensation d'induration, et d'ailleurs, dans le chancre, l'induration va depuis la sensation de marbre jusqu'à la sensation parcheminée. Mais il peut surtout être confondu avec l'herpès *confluent* qui forme des groupes d'érosions contiguës qui se fusionnent pour constituer une érosion assez large. Or, dans l'herpès, l'érosion est constituée par des segments réguliers de petites circonférences. C'est l'herpès *polycyclique* de M. Fournier. Le chancre, au contraire, ne présente jamais cette configuration géométrique, quoique plus ou moins arrondi.

Mais un piège que je dois vous signaler en terminant, c'est la coexistence des deux lésions.

CRÉMATION

La séance anuelle générale, toujours solennelle comme on sait, et unique en son genre, de la Société propagandiste de la crémation, fondée en 1880 par MM. Kœchlin-Shwartz et G. Salomon, notamment, a eu lieu, comme de coutume, dans l'une des salles de la mairie du VIIIe arrondissement, rue d'Anjou, sous la présidence de MM. Bourneville, député, vice-président, S. Morin, ex-conseiller municipal et vieil apôtre de l'idée, enfin M. G. Salomon, secrétaire général depuis neuf ans, ce dont nul ne se lasse, ce dont tout le monde se réjouit.

Plus que d'ordinaire, encore que les assistants fussent peu nombreux, 45 (les 45), mais de choix et de bonne marque, la séance a été particulièrement incidentée, houleuse et presque très intéressante — on a discuté, — c'était inusité, en tout cas peu fréquent.

Tout en félicitant le bureau des efforts qu'il a faits au cours de l'exercice 1887, encore que ceux-ci soient peu visibles, mais enfin réels, il a pourtant été émis, non sans énergie, le vœu, presque la volonté tant soit peu impérative, pour qu'une impulsion plus accentuée soit désormais donnée à la propagande, au moyen surtout de séances, pour le moins quatre fois plus nombreuses qu'elles ne l'ont été et le sont depuis huit ans.

On a fait justement, sinon éloquemment remarquer que, si, comme le dit le *Figaro*, la meilleure manière de bien entendre était de bien écouter, il était aussi non moins vrai que le meilleur moyen de se faire entendre et écouter, c'était de parler le plus souvent, le mieux et le plus haut possible — dût-on dire beaucoup de choses inutiles, et que, dans le nombre, il s'en trouverait probablement d'excellentes.

Tandis qu'une seule séance annuelle de deux heures compromettait la possibilité d'un seul résultat,

Que, dans ces conditions, des propositions pourraient être formulées et discutées, — discussions et formules qui exerceraient

---

A laquelle nous auons remonstré sy elle nous voulloit recongnoistre la vérité, et comme ce malheur luy estoit arriué, nous luy sauuerions la vye, laquelle Fontaine ne nous auoit respondu autre chose que se plaignant et souspirant, qui a esté cause que nous auons délibéré de la mener dans la salle et parquet de la iurisdiction dudit lieu pour, là, l'ouyr et interroger sur ce que dessus.

Et estans rentrez dans lad. iurisdiction, la porte et entrée de laquelle est dans le porche et allée de lad. prison, icelle Françoise ne feroit entrée que enuiron fix pas dans lad. iurisdiction, et nous et nostred. greffier sommes entrez dans le parquet où est la chaire du iuge et se tient la iurisdiction, et comme nostred greffier commençoit à escripre nostre présent procès verbal, que nous luy nommions, il s'estoit escryé, et nous auoit monstré lad. Fontaine qui estoit auprez la porte de ladite iurisdiction, *laquelle nous auons veu enleuer en l'air enuiron deux piedz hors de terre, toute droicte, et aussi tost estoit tombée à terre sur son dos, toute de son long, ayant les deux bras estenduz comme vne croix, et aprez, icelle traisnée la teste deuant, estant tousiours sur son doz, le long de lad. iurisdiction, sans que personne la touchast ny feust auprez d'elle*, comme led. la Prime geollier, ledit Nicollas Pellet, vallet dudit geolier, sa femme et plusieurs prisonniers qui estoient venuz dans lad. iurisdiction, ont veu chose qui nous estonnoit grandement.

Laquelle Françoise estant reuenue, l'auons faicte releuer et à elle remonstré qu'il y auoit grandement de sa faulte en ce qui s'estoit passé, et que sy elle nous vouloit recongnoistre la vérité, et qui estoit l'occasion qu'elle estoit ainsy tourmentée, nous luy pardonnerions.

Laquelle Françoise ne nous a respondu aucune chose, et ne faisoit que souspirer et se plaindre, pendant lequel temps ledit Vymont archer estoit reuenu, qui nous auoit dict qu'il auoit esté en la maison de Mes Nicolas Roussel, médecin de Rouen, réfugié aud. Louuiers, Baugeoys Gautier, cirurgien, et un nommé Urbin, apoticaire, qui luy auoient dict que sy tost qu'ilz auroient disné et prins leur réfection, ilz nous viendroient trouuer en lad. prison.

Auquel Vymont nous auons de rechef commandé se transporter au logis du curé dudit Louuiers et luy faire commandement nous venir à l'instant trouuer auec vng autre prestre, et apporter de l'eau béniste, mesmes amener auec luy lesd. médecin, apoticaire, et cirurgien: et continuant nostred. procès verbal, nous auons de rechef veu lad. Françoise tombée sur son doz contre terre, de son long, ayant tousiours les bras estenduz comme vne croix, et estant tousiours à cinq ou six pas prez de la porte de lad. iurisdiction, sans sans qu'elle soit passée plus outre, *laquelle se traynoit sur le doz, la teste deuant, se déiettant ça et là, qui nous a donné occasion nous aprocher d'elle, l'ayant veu se trayner sur le doz, la teste deuant, à l'entour de nous, sans que personne la touchast*, et sembloit, à la veoir comme elle se déiettoit, qu'elle auoit tous les bras et cuisses cassées, et, estant arrestée sur son doz, les bras estenduz comme vne croix, nous auons veu qu'elle auoit la gorge fort enflée, les yeux qui luy sortoient hors la teste, et suoit par le front à grosse goutte, luy aiant mis nostre main sur son nez et sa bouche pour veoir sy elle respiroit, que nous auons trouué sans aucune halene, et néanmoins, aiant mis la main sur son pouls, auons trouué qu'elle auoit le pouls bon, et son bras de chaleur ordinaire, lequel bras par ce qu'elle

une salutaire influence sur les pouvoirs publics, pour leur faire faire ce qui n'est ni dans leur essence, ni dans leur tempérament, ni trop souvent de leur compétence.

On a semblé reconnaître qu'il ne suffit nullement d'émettre des vœux généraux et de lés leur soumettre *humblement*, mais qu'il était nécessaire de leur « mâcher » les choses, et de ne s'en plus reposer sur un bon vouloir fort suspect et une compétence encore bien plus douteuse.

Cependant, faut-il dire que, depuis le premier instigateur en notre ère moderne, de l'idée incinératrice des morts, si désirable et si nécessaire, Daubremesnil du Conseils des Cinq-Cents, il y a un siècle de cela jusqu'à la société actuelle, il n'a été émis que des vœux de *permission* ou d'une permission, dont la France ne ressent que peu le besoin ou du moins qu'elle n'exprime pas.

Elle est cependant enfin obtenue au moyen de la loi récente sur la liberté dite des funérailles — les désirs *platoniques* des crémationistes sont enfin exaucés.

A défaut du fait, ils ont la loi *permissionnaire* qui ne l'implique et ne peut l'impliquer, encore qu'un réglement administratif encore à faire d'ailleurs, en déterminerait la procédure qui ne servira à rien ou à bien peu près.

La loi est à refaire — de *permissionnaire* qu'elle est, il faut qu'elle devienne loi virtuelle de salut public — hormis pour quiconque déclarerait, étant en état de le faire pour lui et ses descendants vivants et mineurs, qu'il entend être inhumé, et que quiconque, librement et personnellement, n'aurait pas fait cette libre déclaration, devra être incinéré nonobstant tout et quoique ce puisse être, voulant s'y opposer — déclaration d'ailleurs toujours révocable — voilà qui est libéral.

Voilà la loi, telle qu'il la faut pour qu'elle soit sérieuse et effective; sinon, non.

C'est alors, et seulement alors, que la crémation évoluera, et pastera du domaine des spéculations platoniques et théoriques dans celui des faits quotidiens sur tout le territoire de la République.

Alors, seulement alors, toute la procédure administrative sera à faire opportunément, mais par les crémationistes à ce délégués, et qui s'y entendent, et non pas par les pouvoirs publics qui n'y entendent rien ou peu s'en faut.

Donc et théoriquement même, de par la loi de 1886, un grand pas est fait. En réalité tout est à faire.

Telle n'est pourtant pas tout à fait la conviction des *berlués* de la Société de propagande, ni surtout de son bureau et de son comité, jusqu'à présent du moins.

Ce qui est conquis, ils appellent cela une conquête « morale », les met en une jubilation tout à fait divertissante.

Pourtant, il a été décidé, et il en faut prendre acte, que quatre séances par an au lieu d'une, pour la première avoir lieu fin avril prochain, seraient tenues cette présente année.

Elles auront de quoi être remplies : 1° la revision notamment de l'article 17 du titre VI des statuts, depuis si longtemps abrogeable tant il est vicieux et a tant de points de vue.

2° La poursuite de la reconnaissance d'utilité publiqre, sous laquelle toute Société quelconque est comparable a un émasculé, et ne peut vraiment faire acte vivant et viril. On verra plus tard.

M. G. Salomon, aussi sage que son biblique aïeul, toujours dévoué, courtois, élégant et parlementaire comme pas un, a paru toutefois supporter assez impatiemment les raisons données et presque imposées à ce double égard, par MM. Gaulhiot, Le Coupey et par l'auteur de ces lignes; il s'en est fallu de peu que, tant en son nom qu'en celui de Jupiter Kœblin-Schwartz, absent depuis deux ans, il ne le rappelât à l'ordre, oubliant en cela, oh pour un instant seulement; que les idées seules étaient en question pour être discutées et nullement la valeur de son dévouement. — Ce ne fut qu'un éclair — il s'est vite remis et habitué à penser que s'il vaut beaucoup, il est aussi des membres qui valent aussi quelque chose, et que ceux-ci, encore que confiants et affectueux, ne sauraient pourtant se résigner à ne voir que par ses yeux et à applaudir, toujours et quand même, tout ce qu'il peut dire, se faire d'excellent.

Néanmoins tout ne s'en est pas moins très bien passé, et l'on peut, sans trop d'illusion, augurer que l'action propagandiste ne va pas tarder à entrer dans une phase un peu moins inféconde que celle qui la caractérise depuis huit ans,

Ainsi aura-t on, sans aucun doute, dans trois mois quelque chose de nouveau à dire sur cette belle question à nos lecteurs.

Et n'y manquera pas...

J. Maret-Leriche.

---

l'auoit estendu, nous auons voulu faire plier, ce qui nous a esté impossible, encores que nous y sommes efforcez, ayant pour ce faire mis nostre pied sur sondit bras, et icelle prinse par la main de toute nostre force, pour luy faire plyer le bras, ce qui nous a esté impossible (1).

Pour raison de quoy, nous sommes retirez dans le parquet, et continuer nostred. procès verbal, en quoy faisant, ledit Vymont archer nous estoit venu trouuer et faict entendre comme ledit curé, médecin, apoticaire et cirurgien luy auoient dict qu'ilz n'auoient la commodité de venir à présent nous trouuer, et qu'aprez leur disner, ilz y pourroient venir; ce que aiant entendu, et voiant que cest affaire estoit de conséquence et chose supernaturelle et méritoit prompte expédition, nous auons commandé audit Vymont prendre avec luy sept à huit de ses compagnons noz archers et contraindre lesd. curé, médecin, apoticaire et cirurgien, par emprisonnement de leurs personnes, à nous venir trouuer présentement, ce que ledit Vymont auroit faict.

Ce faict, lad. Françoise estoit tombée de rechef sur son doz contre terre, se deiettant çà et là, ce que voiant, nous sommes aduisez que l'éuangille Saint Iean auoit beaucoup de puissance contre les Diables, nous estant délibéré de la dire; et de peur que lad. Françoise ne s'aperceust de ce que nous voullions faire, nous nous sommes couuert le visage de nostre manteau, iusques au dessus des yeulx; ayant approché d'icelle Françoise, auons faict le signe de la croix deuant et derrière nous, comme l'on a accoustumé de faire quant l'on dict l'éuangile à l'église, et commencé à dire : *Initium sancti Euangelii secundum Johanem. In principio erat Verbum;* et comme nous continuyons à dire lad. éuangille, le corps de lad. Françoise qui estoit lors contre terre, la face en hault, les bras estenduz comme vne croix, a commencé à se trayner contre terre, la teste deuant, descoiffée, les cheueux hérissonnés, et *aussy tost s'estoit le corps d'icelle Françoise esleué hors de terre de trois à quatre piedz de hault, de son long, la face en hault, et porté le long du lad. iurisdiction, sans toucher à rien, ny veu aucune chose qui la retint, estant led. corps ainsy en l'air venu droit a nous, qui nous a donné vne tremeur et esté occasion que nous sommes retirez dans le parquet de lad. iurisdiction et fermé la porte sur nous, continuant tousiours lad. éuangille Saint Iean iusques à la fin, lequel corps est tousiours venu en l'air et nous a fuiuy iusques audit parquet, contre la porte duquel ledit corps a frappé de la plante des piedz, et aussi tost a esté remporté ainsy en l'air, la face en hault, la teste deuant, hors lad. iurisdiction;* qui a tellement épouuanté le geolier, ses seruiteurs, nosd. archers, et grand nombre de prisonniers qui estoient là présens avec plusieurs personnes dudit Louuiers, qui s'en sont fuys, les vngs dans lad. prison, et les autres dans la rue, ayant fermé les portes sur eulx, et le corps de ladite Françoise auoit esté enleué hors de ladite iurisdiction et demeuré en l'allée de lad. prison, entre la porte d'icelle et celle de la rue, que ceulx qui s'en estoient fuiz auoient fermez; ce que aiant veu et considéré, sommes demeurez fort estonné, et iusques à ce que vng nommé Desiardins et aultres prisonniers auoient ouuert la porte de la prison, et dict qu'ilz nous assisteroient, qui nous a donné occasion de sortir hors dudit parquet et de ladite iurisdiction, ayant trouué icelle Françoise couchée contre terre, ioignant la porte de lad. prison.

(1) Contracture musculaire cataleptique.

La Crémation au Danemark

Le ministre de la justice ayant défendu de procéder à la crémation des cadavres dans l'appareil, qui vient d'être construit à cet effet, la Société danoise pour la crémation, se fondant sur ce que l'incinération des morts n'est pas contraire aux lois, a adressé une plainte au tribunal de première instance et à la cour supérieure de justice.

Des tics convulsifs; *leur traitement par l'hypnotisme*

M. le Dr Burot, de Rochefort, observe actuellement un cas typique d'une affection encore mal connue, que M. Gilles de la Tourette appelle affection nerveuse, caractérisée par de l'incoordination motrice avec écholalie et caprolalie. Il s'agit d'une jeune fille de dix-neuf ans, très intelligente, d'une famille occupant une position sociale très élevée; elle est atteinte de secousses convulsives dans la face et dans les muscles supérieurs et ces secousses sont accompagnées de l'émission brusque de cris inarticulés et de mots obscènes et orduriers; les gestes et les bruits sont im tés; la malade est très impressionnable et tressaute au moindre bruit; elle a beaucoup de caprices et surtout de manies; tout se fait par habitude; non seulement elle fait; elle dit ce qu'elle ne veut pas, mais elle ne fait pas toujours ce qu'elle veut; elle voit un chat qu'elle voudrait caresser; elle l'appelle, mais, dès qu'il s'approche, elle ne peut s'empêcher de le repousser. Ainsi le trouble de la volonté est des plus marqués. Tous ces phénomènes se produisent sous forme d'impulsions irrésistibles. Ce n'est pas de l'incoordination, car les mouvements voulus sont très précis; c'est plutôt une véritable impulsion.

Dans cette maladie, que M. Burot appelle maladie des tics convulsifs, le système nerveux réflexe est excité outre mesure, et le système nerveux volontaire est affaibli, le frein modérateur de la volonté n'existe plus; les réflexes sont augmentés et il peut se produire à l'état ordinaire comme une suggestion pathologique de tout ce qui est vu ou entendu. L'hérédité et l'imitation paraissent être les deux principales causes chez cette jeune fille.

M. Burot pense qu'on a porté un jugement trop sévère sur cette maladie. L'hydrothérapie et l'isolement ont paru, dans certains cas, donner une amélioration. L'hypnotisme a paru à l'auteur le moyen le plus sûr pour amoindrir l'excitation réflexe et renforcer la volonté, mais il a été impossible de plonger cette jeune fille même dans le sommeil le plus léger. Le résultat que l'on désirait obtenir à la faveur du sommeil on l'a recherché par la persuasion. Tous les jours, M. Burot passait avec la malade le plus de temps possible, en lui persuadant qu'elle serait calme et qu'elle aurait la volonté d'arrêter ses mouvements et ses paroles. Cette persuasion douce et continue pouvait agir de deux manières, en calmant les réflexes exaltés et en renforçant les centres volontaires, mais elle s'adressait surtout à l'habitude vicieuse prise par le système nerveux. Cette jeune fille est aujourd'hui très améliorée, et il est permis d'espérer un résultat complet. Cette observation semble démontrer que la maladie des tics convulsifs est une maladie que l'on peut espérer guérir par la force de la volonté.

M. Duplouy rapproche de ce fait le cas non moins intéressant d'un officier de marine des plus distingués, qu'il a pu suivre pendant quatre années. Cet officier avait, même avant son entrée à l'école navale, un tic convulsif caractérisé par la projection brusque et involontaire du membre supérieur, avec convulsion des muscles du pharynx et cri guttural tout à fait semblable à l'aboiement. Ces phénomènes se produisaient surtout quand l'officier approchait un de ses supérieurs, qui souvent recevait un soufflet, en même temps que les mots inconvenants s'échappaient de la bouche de son subordonné. L'hydrotherapie avait complétement échoué contre ce tic convulsif; toujours très énergique, ce malade n'a pu en triompher qu'à la longue. Sans vouloir décourager M. Burot dans la voie du traitement par suggestion qu'il poursuit avec une persévérance digne d'élogne et déjà récompensée par une amélioration notable, M. Duplouy estime que la guérison de l'officier dont il vient de parler est surtout due aux progrès de l'âge. Très prononcée dans l'adolescence, la maladie, qu'il rattachait volontiers à l'une de ces manifestations si bizarres de l'hystérie parfois observée chez l'homme, s'est amendée à mesure que le sujet se rapprochait de la période moyenne de la vie; elle a pris à peu près fin dès qu'il l'eut dépassée. *(Bullet. gén. de Thérap.)*

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

. . . .

A l'instant, seroit arriué ledit Roussel médecin, et ledit Baugeoys Gautier cirurgien, ausquelz nous auons faict entendre tout ce que dessus; et comme nous conférions auec eulx pour sçauoir ce que ce pouuoit estre, lad. Françoise estoit de rechef tombée en leur présence deuant nous sur son doz, contre terre, de son long, les bras estenduz; ce que aiant veu lesd Roussel et Baugeoys Gaultier, et que lad. Françoise auoit la gorge fort enflée, se deiettant ça et là, estoient comme nous demeurez fort estonnez, et auoit dict ledit Roussel que s'il auoit de la racine d'une herbe qu'il auoit nommée, le nom de laquelle nous auons oublyé, pour mettre dans la bouche de lad. Françoise, il eust veu sy c'est de maladie ou du malin esprit qu'elle est possédée; et aussi tost le corps de ladite Françoise auoit de rechef esté trayné, estant sur le doz, le long de lad. iurisdiction, ce que aiant veu icelluy Roussel médecin, qui se disoit estre de la nouuelle prétendue religion, a dict que lad. Françoise estoit possédée du malin esprit, et n'estoit ensa puissance d'y donner ordre; acheuant lesquelz propos, led. Vymont, notre archer, a amené Mr Pierre Pellet, curé de cested. ville de Louuiers, qui auoit ameué auec luy vng clerc et faict apporter de l'eau béniste; auquel curé nous auons faict entendre tout ce que dessus en la présence desd. Roussel médecin et Baugeoys Gaultier cirurgien, estant tousiours le corps de lad. Françoise contre terre, la face en haut et les bras estenduz comme vne croix, se deiettant ça et là.

. . . .

A laquelle Françoise nous auons de rechef remonstré, que sy elle vouloit nous recongnoistre la vérité et confesser comme cets accident luy estoit arriué, et sy elle s'estoit pas donnée au Diable, et qui l'auoit occasionnée à ce faire, nous luy pardonnerions et ne la mettrions en iugement, luy faisant entendre que nous n'auions volonté de la faire punir, en nous confessant la vérité, et que sy nous l'eussions voulu faire punir, nous luy eussions faict oster et razer les cheueux et le poil qu'elle a sur elle, comme l'on a accoustumé de faire aux sorciers quant l'on leur faict leur procès.

Laquelle Françoise a dict de soi mesme qu'elle voudroit que nous luy eussions ia faict couper tous ses cheueux, sans nous auoir voulu dire l'occasion pourquoy.

. . . .

L'ayant laissée ès mains dudit Pellet curé, pour en tirer la vérité, lequel auroit prins lad. Françoise par la main et icelle menée dans le parquet de lad. iurisdiction pour l'ouyr et tirer d'elle la vérité du faict.

Dr Dupouy.

(A suivre)

PRODUITS RECOMMANDES

Eau nitrée d'Alsace, 13 centigrammes d'azotate de potasse par litre, Puissant diurétique. Autorisation de l'État.

Vin Auguet toni-réparateur, alcoline, coca, écorces d'oranges amères et vin vieux d'Espagne.

HYGIÈNE EQUITATION. — Grand manège Grouls, 42, rue d'Enghien. Leçons collectives à prix réduit pour jeunes gens et jeunesfilles.

N° 5. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 4 Mars 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements { PARIS............... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Prophylaxie de la syphilis

Décidément l'Académie de médecine prend son rôle au sérieux, et, quoiqu'elle soit convaincue d'avance qu'elle n'obtiendra même pas un succès d'estime d'un parlement frappé d'impuissance, elle n'en continue pas moins avec passion la discussion très ardue de la prophylaxie des maladies vénériennes.

Malheureusement, abandonnant le terrain scientifique, où elle aurait dû se cantonner, perdant de vue l'objectif hygiénique qu'elle veut atteindre (la diminution des accidents syphilitiques), elle se lance dans des discussions de jurisprudence et d'administration policière où elle n'entend rien. Au lieu de demander purement et simplement au gouvernement d'adjoindre au préfet de police un conseil composé de trois ou quatre spécialistes ou de déclarer aux Pouvoirs publics que leur action contre la prostitution est insuffisante, ladite Académie perd son temps à fouiller le code pénal et à chercher l'interprétation de ses articles. Les jurisconsultes ont vraiment le droit de rire des prétentions de ce groupe de chirurgiens, pharmaciens, physiciens, médecins civils et militaires discutant, ergotant, pour savoir si la provocation est une contravention ou un délit, si l'inscription d'une prostituée doit être prononcée par un magistrat de l'ordre administratif ou par un magistrat de l'ordre judiciaire, invoquant les arrêts de la Cour de cassation, exhumant des ordonnances royales du dix-huitième siècle, etc.

Prenons en effet connaissance des articles nouveaux proposés par la commission :

Art. 4. — L'Académie estime qu'au nom de la santé publique, ces divers ordres de provocations doivent être assimilés à un délit et réprimés comme tel.

Art. 5. — La sauvegarde de la santé publique exige que les filles se livrant à la prostitution, soient soumises à l'inscription et à la surveillance médicale.

Art. 6. — L'inscription des filles se livrant à la prostitution ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire.

Art. 7. — Toute fille qui sera reconnue, après examen médical, affectée d'une maladie vénérienne, sera internée dans un asile sanitaire spécial.

Cet asile sera exclusivement ce qu'il doit être, savoir *un hôpital*, mais un hôpital dont les malades ne pourront sortir qu'après guérison des accidents transmissibles.

Art. 8. — Les filles inscrites, libres ou en maison, seront uniformément soumises à une visite hebdomadaire, visite complète et de date fixe.

Art. 9. — En ce qui concerne la province, les mesures de surveillance et de prophylaxie qui fonctionneront dans la capitale seront rendues rigoureusement exécutoires dans les départements

---

Hystérie et Force psychique

(*Suite*)

« Lequel curé, aiant esté quelque temps auec lad. Françoise, nous auroit appellé et dict qu'il auoit icelle ouye par forme de deuys, et non par confession, laquelle luy avoit confessé que, quelque temps aprez la prinse dudit Louuiers pour le seruice du Roi, aucuns soldatz de la garnison auoient prins et enleué icelle Françoise de force, laquelle ilz auoient forcée et viollée ; pour raison de quoy, elle s'estoit désespérée, et auoit quelque chose dans le corps, disant led. curé que ce n'estoit faict en catholique de permettre telz actes, nous déclarant qu'il ne s'entremettroit dauantage d'ouyr ladite Françoise et se vouloit retirer ; ce que nous auons empesché et à luy faict commandement de par le Roy de nous assister, ce qu'il a accordé faire, nous aiant prié de vouloir ouyr ladite Françoise sur ce qu'elle luy auoit confessé.

. . . .

« Interrogée d'où luy procédoit qu'elle estoit ainsy tourmentée, et sy la vérité estoit pas telle, qu'elle s'estoit donnée au Diable.

. . . .

« Laquelle Françoise, estonnée, nous a dict qu'elle nous recongnoistroit la vérité, nous faisant entendre que la sepmaine que la ville de Louuiers auoit esté réduite soubz l'obeissance du Roy, vng soir, comme elle venoit de porter de la farine chez un boullenger pour faire du pain, elle auait esté rescontrée par trois soldatz de la garnison, lesquelz luy auoient dict qu'elle estoit vne garse, et qu'il falloit qu'ilz couchassent auec elle, et de faict, l'auoient voulu enleuer, mais elle leur auoit faict entendre qu'elle estoit fille de bien, et estoit vne pauure seruante qui gaignoit sa vie à aller trauailler aux vignes, comme elle s'en rapportoit à vne bonne vieille femme où elle se retiroit, ayant tant prié lesd. soldatz qu'ilz estoient allez avec elle chez lad. femme, laquelle les avoit asseurez que lad. Françoise estoit fille de bien ; ce que aiant entendu, iceulx soldatz dirent à lad. femme qu'ilz seroient bien marrys de faire mal à lad. Françoise, mais qu'ilz la vouloient prier seulement d'aller iusques en leur chambre faire leur lict, lequel n'auoit esté faict il y auoit deux ou trois iours, par ce qu'ilz n'auoient personne pour ce faire, luy promettant de ne luy faire aucun tort, et que, sy tost qu'elle auroit faict leur lith, ilz la rameneroient chez ladite femme ; laquelle femme dict à ladite Françoise qu'il n'y auoit point de danger d'aller auec lesditz soldatz faire leur lith, et que, puis qu'ilz auoient iuré qu'ilz ne luy feroient aucun mal, elle y pouuoit aller en asseurance, ce que lad. Françoise auoit faict ; et en sortant de la maison, icelle Françoise avoit retroussé son garderobbe qu'elle auoit mis sur sa teste de peur d'estre congneue : lesquelz soldatz l'avoient menée en vne maison et faict monter en vng grenier où il y auoit vng lith ; estant auquel lieu, iceulx soldatz luy dirent qu'il falloit qu'ilz eussent sa compagnie et feissent à leur volonté d'elle, ce qu'elle auoit empesché, et dict qu'elle aymoit mieulx mourir, par ce qu'elle estoit fille de bien ; l'un desquelz soldatz luy dict, aiant une plume blanche à son chappeau, et qui se disoit estre de Gaillon, que si elle ne leur permettoit de faire à leur volonté d'elle, ilz la meneroient dans leur corps de garde et la feroient cheuaucher par plus de trois

et dans toute l'étendue des départements.

Les filles reconnues affectées de maladies vénériennes seront hospitalisées dans un service spécial.

— La prostitution n'est pas un délit, proclame immédiatement M. Laborde d'après M. Thiry (de Bruxelles).

— C'est la provocation qui est un délit, réplique M. Fournier.

— Si la provocation est un délit, ajoute à son tour M. Brouardel, ce délit ne pourra être jugé par un tribunal sans qu'il y ait comparution de témoins.

Or, supposons que les premières personnes provoquées sur la voie publique soient précisément les membres de la commission, leur sera-t-il agréable de recevoir une assignation d'avoir à affirmer qu'ils ont été provoqués par les phalènes du boulevard Montmartre (1).

Et, sans exagérer, ajoute M. Brouardel, on peut constater à Paris 100,000 provocations par jour...

— M. Fournier réplique que deux préfets de police ont déclaré qu'ils verraient avec plaisir la police des mœurs passer dans les attributions du Parquet.

— Cette déclaration, répond M. Legouest, la Commission aurait dû se l'approprier et la substituer aux articles qui font l'objet de la discussion.

— L'Académie est compétente pour discuter la question de droit soulevée par les objections des membres opposants : telle est la thèse que vient développer à son tour M. Léon Le Fort.

Ce membre distingué de la section de chirurgie a fait une statistique d'où il résulte que sur 4,987 cas de maladies vénériennes, 701 cas seulement provenaient de femmes de maisons de tolérance. M. Le Fort en conclue qu'il faut demander une loi qui punisse la provocation sur la voie publique.

N'eût-il pas été plus radical de réclamer, à l'exemple de Solon, que la prostitution libre fût supprimée et parquée dans les maisons de tolérance, avec l'inspection quotidienne de médecins municipaux. Mais M. Le Fort tient à sa loi. On considère comme une contravention, dit-il, l'*état manifeste* d'ivresse sur la voie publique, et, comme un délit, l'état de récidive. La prostitution doit être traitée de même. En d'autres termes, la police est impuissante à prévenir et à réprimer la prostitution.

Comme conclusion, l'orateur propose de remplacer l'article 4 du projet par le suivant :

« L'Académie, dans l'intérêt de la santé publique, émet le vœu qu'une loi spéciale sur la prostitution règle et fortifie les pouvoirs de l'administration et lui permette d'atteindre et de réprimer la provocation, partout où elle se produit. »

Relativement à l'inscription des filles, il propose de formuler l'article 5 de la Commission de la manière suivante :

« L'Académie, estimant que la sauvegarde de la santé publique exige que les filles se livrant à la prostitution soient soumises à l'inscription et à la surveillance médicale, émet, en outre, ce vœu : 1° que la surveillance dont il s'agit soit temporaire et renouvelable ; 2° que si elle n'est pas consentie par la fille qui en est l'objet, elle ne puisse lui être imposée que par l'intervention de l'autorité judiciaire. »

A toutes ces propositions, l'Académie est restée muette, et un des membres les plus actifs de la Société nous a résumé son opinion en ces termes laconiques : « Tout cela ne nous regarde pas. » (*A suivre.*) D.

(1) Peut-être y a-t-il sur les bancs de l'Académie quelques ancêtres, qui ne seraient pas fâchés de faire constater qu'ils sont encore provocables, et que leur vertu est l'unique barrière qui s'oppose aux tentatives d'attentat à la pudeur dont ils ont été l'objet.

Accidents consécutifs au viol. Un homme seul peut-il violer une femme qui résiste? Une femme peut-elle être violée sans le savoir, notamment dans le sommeil magnétique?

Leçon de M. Brouardel.

Avant d'arriver à la question importante de cette leçon, terminons l'étude des accidents qui sont la conséquence du viol. Les actes ont été ou répétés ou uniques. Lorsqu'ils ont été répétés, on dit volontiers que l'anémie, la fatigue de la jeune fille prouvent que ces actes ont compromis sa santé. Cet argument est souvent faux et n'a pas d'importance.

Après un attentat unique, la mort peut survenir brusquement, sans violence, à la suite d'une syncope produite par l'émotion que provoque, chez certaines jeunes filles innocentes, l'accomplissement d'un acte aussi imprévu. Il y a là, au point de vue de la responsa-

---

cens soldatz, de quoy lad. Françoise aiant eu crainte s'estoit habandonnée ausd. soldatz, l'un desquelz elle disoit s'appeller la Chapelle, dudit Gaillon, l'autre, n'a sceu dire le nom, et le troisiesme, la Fontaine Cavelier, de la ville de Rouen, qui estoit celuy qui se disoit estre du Pont de l'Arche; lequel la Chapelle et son compagnon s'estoient efforcez d'avoir la compagnie de lad. Françoise, ce qu'ilz ne peurent, encores qu'elle leur eust permis de ce faire, s'estant du tout habandonnée à eulx, ce que voiant led. la Chapelle, qui s'estoit par plusieurs fois efforcé d'auoir sa compagnie, et qu'il ne pouuoit habiter avec lad. Françoise, auoit baillé sur la joue à icelle Françoise et s'estoit retiré auec sondit compagnon; et ledit la Fontaine Cavelier, qui estoit l'un des harquebusiers à cheual de la compagnie dudit sieur du Rollet, estoit demeuré à coucher auec icelle Françoise dans le grenier, et eust ceste nuict là trois fois sa compagnie; à la première desquelles fois, lad. Françoise disoit auoir ietté grande quantité de sang, comme viron d'un sceau, ainsy qu'elle auoit veu dans le lith, et pensoit que se feussent ses mois, par ce qu'elle ne les auoit iamais euz, et disoit que, du depuis, elle n'auoit eu sesd. mois; lequel la Fontaine Cavelier estant leué, auoit voulu bailler de l'argent à lad. Françoise, qu'elle auoit refuzé, ne l'ayant voulu prendre, estant fort faschée de ce qu'il luy auoit osté son honneur, ayant esté plus d'une heure à genoux deuant led. la Fontaine, pour le prier de ne la deshonOrer et la laisser aller, ce qu'il n'auoit voulu permettre, ayant couché auec elle et en sa compagnie, comme elle nous a cy dessus dict; et le lendemain matin, faschée et désespérée, s'en estoit allée à la messe, mais comme elle estoit à l'entrée du portail de l'églize de Nostre-Dame dud. Louuiers, il luy auoit prins une opinion de ne vouloir entrer en ladite église, et s'estoit comme désespérée de ce qu'il luy estoit arrivé auec lesd. soldats, s'estant comme donnée au Diable, et pensoit que dès lors elle auoit quelque chose dans le ventre, qui la tourmenteroit ainsy; n'ayant sceu entrer en lad. église, elle s'en estoit allée à la Villette, proche dudit Louuiers, à la ferme et metairye dudit sieur le Gay, où elle feust quinze jours à trauailler aux vignes, et de là la fermiere dudit sieur le Gay l'avoit amenée en cested. ville de Louuiers en la maison dudit sieur le Gay pour y demeurer.

. . . .

« Ce faict, lad. Françoise, ayant reprins ses espritz, nous a confessé qu'estant arrivée en la maison dudit le Gay, le iour Saint Ieau dernier, elle y auoit troué la demoiselle femme d'icellui sieur le Gay; en laquelle maison elle qui respond auoit couché en la chambre d'icelle damoiselle auec une autre servante.

« Dict aussy que le lendemain lad. damoiselle le Gay s'en estoit allée à Vernon, où elle auoit demeuré ung iour et une nuict lad. respondante auoit couché dans le lith de sa maistresse, avec la fille de sad. maistresse, aagée de six à sept ans, et avec elle une autre chambrière; et viron sur la minuit, comme elle respondante dormoit, elle auoit senty quelque chose pesant sur ses piedz, ayant dict à lad. chambrière, nommée Tassine, qu'elle sentoit quelque chose sur ses piedz fort pesant, laquelle Tassine luy feist response que s'estoit quelque chat, et aussi tost elle qui respond auoit senty comme l'on tiroit la couverture du lith où elles estoient couchées, qui fut cause que à l'instant lad. respondante s'estoit iettée à bas dudit lith et lad. Tassine s'estoit escryée, laquelle

bilité du coupable, quelque chose de très délicat à déterminer. Je dis très délicat, parce que des contusions invisibles (coup sur le creux de l'estomac) ont pu aussi entraîner un arrêt subit de la circulation et la mort.

Peuvent encore succéder à l'attentat unique des convulsions, des accès de délire dans lesquels la femme revoit l'homme qui l'a violée et rétablit des scènes souvent très dramatiques. Mais il ne faudrait pas croire que ces hallucinations aient toujours eu pour point de départ un attentat à la pudeur. J'ai fait, dans une circonstance analogue, une expertise où l'autopsie m'a montré un hymen punctiforme intact, et des ulcérations de l'intestin ne laissant aucun doute sur l'existence méconnue d'une fièvre typhoïde qui s'était manifestée par l'hyperthermie et le délire.

Autres conséquences : l'hystérie, l'épilepsie, la chorée. J'ai souvent dit en plaisantant que le nombre d'individus devenus hystériques ou épileptiques parce qu'ils avaient vu une chèvre, était considérable. Ce fait est exact, mais il est certain que la chèvre n'est que la goutte d'eau qui fait déborder le vase (et je ne sais trop pourquoi). Il en est de même pour les attentats à la pudeur. Quoi qu'il en soit, il résulte de ce fait une aggravation à la charge du coupable.

Enfin des accidents encore plus graves peuvent avoir lieu, par exemple, dans le cas où une jeune fille préfère se jeter par la fenêtre plutôt que de se livrer.

Passons maintenant à un autre ordre d'idées. Un homme seul peut-il violer une femme qui résiste ? La réponse est simple pour une des espèces. Lorsqu'une femme est en possession de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, je suis convaincu qu'elle est capable d'empêcher l'acte de s'accomplir, ne serait-ce que par un mouvement du bassin. Mais lorsque la victime est une jeune fille plus ou moins ignorante de ce qui va se passer, ou une vieille femme affaiblie par l'âge, ou enfin une infirme (paraplégique citée par Vibert), la résistance est au contraire impossible. Elle l'est également dans deux autres circonstances, soit que la femme ait été trahie par une surprise, soit qu'elle ait été paralysée mécaniquement. Un auteur allemand rapporte un exemple de ce dernier cas. Une jeune fille de ferme jouait avec ses compagnes, lorsque celles-ci l'attachent à une table, comme pour s'amuser; puis elle font entrer un bouvier qui accomplit sur elle le crime de viol, à la grande satisfaction de ces *Jungfrauen*.

Mais en dehors de ces circonstances, une femme se trouve aux prises avec un individu qui la brutalise; elle résiste d'abord énergiquement, puis, tout d'un coup, devient inerte et semble se livrer volontairement. Dans la suite, elle dénonce le coupable et l'accuse de l'avoir violée. Le premier mouvement du juge d'instruction est de mettre en suspicion la bonne foi de cette femme. Eh bien ! il ne faut pas, *a priori*, considérer la chose comme inacceptable. Livingstone raconte qu'étant à la chasse au lion, le lion le prit et le secoua « comme un molosse secoue un rat ». Il était anéanti, incapable de faire un mouvement. Il semble y avoir là un état particulier dû à un sentiment de terreur qui se répand dans l'individu et paralyse toutes ses facultés.

Une femme peut-elle être violée sans le savoir ? Oui, dans de circonstances particulières que nous allons passer en revue. Aucun article du code ne vise ces cas où le coupable a, par des moyens artificiels, mis la femme dans un état d'inconscience. Mais ils sont assimilés au viol, et il y a, en effet, une violence morale exercée.

Premièrement, une femme peut-elle être violée dans son sommeil naturel ? Je ne crois pas, vu les douleurs provoquées par les premières approches, qu'une jeune fille puisse être violée sans se réveiller, en dépit du sommeil profond de l'innocence.

J'admets qu'une femme mariée, qui a l'habitude de ces sensations, supporte les actes dans une sorte de demi-sommeil, croyant avoir affaire à son mari. Je vous citerai le cas d'une femme d'auberge, qui, ayant passé la nuit précédente, s'était couchée dans l'après-midi : vers quatre heures du soir, elle sent comme un poids sur son corps; un moment après elle se réveille, et voit son garçon de ferme qui se reboutonnait...

Le viol peut être accompli sur des femmes mises dans un état d'inconscience, à la suite de libations alcooliques. Lorsqu'il s'agit d'une jeune fille de vingt ans qui a consenti à suivre un monsieur dans un cabinet particulier, je ne vois pas qu'on puisse appeler cela une violation morale. Mais, pour une petite fille qu'on a entraînée en flattant sa gourmandise, la question offre une autre gravité.

Une forme beaucoup plus délicate est celle-ci : une jeune fille raconte qu'un individu a mis dans son vin un narcotique quel-

---

respondante s'estoit mise en la ruelle du lith, où elle auoit esté attirée par quelque chose qu'elle n'auoit veu, et lad. petite fille s'estoit escryée aussy, laquelle petite fille et ladite Tassine icelle respondante auoit embrassée, et eulx trois ensemble s'en estoient allez comme esperdues en la chambre d'un soldat anglois appellé le Capitaine anglois, qui estoit logé audit logis, à la porte de laquelle chambre elles s'estoient escryées, disant qu'elles auoient entendu quelque chose qui estoit venu en leur chambre ; lequel Capitaine anglois s'estoit aussy tost levé et venu nud en chemise en lad. chambre, ayant l'espée nue en la main, et comme icelluy Capitaine angloys entroit en icelle chambre, il auoit veu ietter des scabeaux, chaires et autres mesnages par terre.

« Dict outre ladite Françoise qu'aiant quité ledit Capitaine anglois, comme elle s'en alloit en une autre chambre, cela luy auoit ietté des landiers aprez elle, et de là estoit descendue en la salle basse où lad. respondante estoit allée pour appeler le sergeant Bastide, où estant, aussi tost elle auoit entendu courir aprez elle, et néanmoins ne voyoit rien, mais auoit ouy entrer quelque chose en lad. sallette qui auoit ietté le mesnage par terre, lequel sergeant Bastide, aiant entendu crier lad. respondante, s'estoit levé et allé avec ledit Capitaine anglois par tout le logis, pour veoir s'ilz troueroient aucune personne, mais ilz n'auoient rien trouué, s'estans retirez chascun en leur chambre, et lad. respondante et lesd. deux autres filles s'en estoient allées en la chambre dudit Bastide passer le reste de la nuict.

« Dict lad. Françoise que le lendemain, la nuict, lad. Tassine auoit couché auec elle, où cela estoit venu viron sur la mynuit, comme lad. respondante dormoit ; laquelle auoit senty tomber quelque chose sur elle, pour raison de quoy elle s'estoit escryée, disant : Iesus, Maria ; et lors elle auoit apperceu ung grand homme tout vestu de noir, ayant une grande barbe noire, lequel dict en ses motz à ladite respondante : ne parlez point de cela ; voulant dire qu'elle ne parlast plus de Iesus Maria, disant à icelle respondante : sauez vous pas bien que vous vous estes donnée à moy ; auquel grand homme elle feist responce qu'elle ne pensoit point s'estre donnée à luy, s'estant lors lad. respondante iettée à bas du lith, lequel grand homme auoit icelle prise et embrassée au trauers le corps, l'ayant reiettée sur led. lith ; ce que voiant icelle respondante, s'en estoit voulu fuir, ce qu'elle n'auoit peu faire, luy disant ledit homme qu'elle n'eust point de peur, et luy usant de ses motz, parlant à icelle respondante : sauez vous pas bien que vous vous estes donnée à moy lors que vous estiez faschée quant ses trois soldatz vous prindrent dernièrement en ceste ville de Louuiers ; auquel grand homme elle feist responce qu'elle ne le pensoit point congnoistre, ny s'estoit donnée à luy ; lequel grand homme auoit lors tiré vng grand sac plain de testons, quartz d'escu ; pièces de vingt solz, et autres pièces iaulnes comme or, et néanmoins n'estoient escuz.

« Interrogée comme elle auoit peu recongnoistre lesd. pièces, puis qu'il estoit nuict, n'ayant point de chandelle, et sy lui auroit baillé icelles ;

« Laquelle Françoise nous a dict que, encores qu'il feust nuict, elle voyoit fort clair et recongneut bien lesd. espèces, lequel grand homme dict en ces motz à lad. Françoise : voilà de l'or et de l'argent, prenez en vostre aise, donnez vous à moy de bon cœur, vous n'aurez

conque, qui lui a fait perdre connaissance, ce dont il a profité pour abuser d'elle. La chose n'est pas impossible. Mais, nous autres médecins, nous savons que, chez les personnes qui ne sont pas habituées à en prendre, un narcotique n'agit pas subitement et provoque d'ailleurs des nausées et des vomissements. Or, toutes les jeunes filles disent qu'elles ont été immédiatement abasourdies; puis, au bout d'une demi-heure, elles sont sorties et sont retournées à leurs occupations, sans en être autrement incommodées. En un mot, leurs histoires manquent généralement de vraisemblance.

Quant aux anesthésiques, il n'y a guère que les médecins et les pharmaciens qui puissent s'en servir. Cependant, on a parlé, un moment, d'une certaine association franco-anglaise dont les membres avaient, disait-on, la spécialité de chloroformer les femmes en chemin de fer pour en abuser. Eh bien! vous savez vous-mêmes la difficulté qu'on éprouve dans les hôpitaux à endormir un malade. D'autre part, M. Dolbeau a fait, dans son service, des expériences sur la possibilité de faire passer un individu du sommeil naturel au sommeil anesthésique (car c'était la seule hypothèse possible). Il n'a pu obtenir ce passage, avec toute son expérience et avec les précautions les plus minutieuses, que pour deux sur dix de ses malades, en vingt minutes. D'où on peut conclure qu'il est à peu près impossible d'administrer le chloroforme par surprise.

Un autre agent qui pourrait être employé est le protoxyde d'azote. L'année dernière, il a été expérimenté dans un but d'attentat, mais non d'atttentat à la pudeur, par un monsieur qui, voulant se débarrasser d'un de ses concitoyens, l'avait entraîné dans un voyage, et avait tâché de lui persuader en route qu'il était très agréable de respirer une bouteille de protoxyde d'azote, qu'il avait eu soin d'emporter; après essai, l'autre a formellement refusé... En somme, c'est un anesthésique qui pourrait être employé dans un but criminel, mais qui exige de la part de celui qui le manie des habitudes de laboratoire ou de dentiste.

Je dois ajouter que rien n'est plus fréquent que les rêves érotiques dans l'anesthésie provoquée par le chloroforme. Ce fait peut avoir des inconvénients dans les maisons particulières, et c'est un des motifs qui doivent faire éloigner toutes les personnes de la maison. Mais il est arrivé aussi que des femmes attribuant à des rapports sexuels leur ardeur génitale au réveil, ont fait des dénonciations fausses, et que des réputations de médecins ont été compromises.

J'aborde l'étude du viol accompli pendant le sommeil magnétique. C'est jusqu'à présent le seul crime qui ait été commis dans cet état particulier. Ici, nous n'avons pas affaire à l'inculpé banal, quelconque, mais à un individu rendu capable de magnétiser par une éducation spéciale : c'est un médecin, un dentiste, un médicastre, un revenant d'arrière-boutique de pharmacie.

Qu'est-ce que la victime? Je tiens à vous le dire dès le début, il faut considérer les personnes qui peuvent être soumises aux influences magnétiques comme des hystériques ou des névropathes. Ce sont des femmes qui portent toujours, soit en elles-mêmes, soit dans leurs parents, une tare du système nerveux. Je sais que je suis en désaccord avec l'école de Nancy (Bernheim et Liégeois). Mais nous devons garder vis-à-vis du magnétisme une attitude réservée. Il ne faut pas oublier que, depuis Mesmer jusqu'à Charcot, ces phénomènes avaient été exploités par le métier, la prestidigitation s'associant pour une bonne part à la réalité. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de médecins qui, se basant sur l'unité de l'entendement humain, sur le moi, ont considéré de ce côté les limites du possible comme indéfinies.

Voici comment se passent les choses au point de vue médico-légal. On pose à l'expert cette question : « Est-ce possible que les choses se soient passées ainsi? » Or, l'avocat général doit apporter la preuve de tout ce qu'il avance; la défense, au contraire, a la liberté d'apporter toute hypothèse favorable à son client. Et, comme vous ne pouvez dire qu'un oui ou un non, votre position est, de ce fait, très délicate, car la question est, vous le verrez, fort complexe.

Néanmoins, grâce à l'école de la Salpêtrière, la médecine légale possède déjà, dans ce domaine, un terrain assez solide. A côté de ce terrain, il y a des états particuliers tels que la suggestion, j'en fais un paquet à part.

Le premier point en fait de règle d'expertise est celui-ci : lorsqu'une femme articule une accusation de viol présumé, analogue à celle qui nous occupe, vous pouvez dire : « C'est une hystérique. » Mais comment démontrerons-nous que cette femme est hystérique? D'abord, par sa vie antérieure, notamment si elle a eu des attaques de nerfs devant témoins; ensuite par l'anesthésie, l'analgésie plus ou moins complète, particulièrement sur les muqueuses. Je sais

---

iamais nécessité ny affaire d'aucune chose, et sy ie vous meneray en lieu où l'on n'en scaura rien; laquelle respondante print ledit sac plain d'argent qu'elle auoit seulement manyé, disant audit homme : voilà bien de l'argent; lequel grand homme référa encores lesd. propos, et luy dict qu'elle en print par où elle en voudroit et qu'elle se donnast à luy, sans vouloir confesser qu'elle se feust donné audtt homme.

« A laquelle Françoise nous auons remonstré qu'elle ne nous disoit la vérité, l'admonnestant de nous recongnoistre au vray la vérité comme cela luy estoit arrivé, l'incitant de nous dire sy elle s'estoit pas donnée au diable, sy elle vouloit que Dieu eust pitié d'elle, auec plusieurs autres remonstrances que luy auons faictes touchant le salut de son ame.

. . . .

« Confessant lad. Françoise d'elle mesme que led. grand homme ainsy vestu de noir, ayant une grande barbe noire, et les yeux fort esclairantz et effroyables, avoir tant faict qu'elle s'estoit donnée à luy de bon cœur; ce faict, l'auoit menée en une petite chambre proche de celle où elle estoit, estant en laquelle il auoit icelle prinse, embrassée et baisée par plusieurs fois, auec plusieurs alcschementz et propos d'amour, luy disant qu'il falloit qu'il eust sa compagnie, ce que en fin elle feust contrainte luy accorder, après plusieurs refuz par elle faictz, mais led. grand homme l'auoit tant importunée de parolle auec tant de baisers et embrassementz, que en fin il auoit eu la compagnie de la respondante.

« Interrogée comme et par quel moien il auoit eu sa compagnie, et sy s'estoit elle ou led. homme qui auoit rebrassé sa chemise;

« Laquelle Françoise nous a faict difficulté de nous respondre sur cet article, disant que led. grand homme la debuoit tuer ceste nuict, auquel grand homme nous auons de rechef faict commandement de ne plus s'ataquer à lad. Françoise et qu'il eust à s'adresser à nous et nous dire ce qu'il uouloit, incitant lad. Françoise de nous recongnoistre la vérité.

« A dict que led. grand homme vestu de noir, estant en lad. petite chambre, luy auoit commandé de despouiller sa chemise, ce qu'elle auoit faict, lequel grand homme auoit jettée et couchée icelle Françoise sur ung lith, s'estant jetté sur le ventre de lad. Françoise de laquelle il auoit eu la compagnie charnelle par deux foys.

« Interrogée sy led. grand homme estoit longtemps auec elle lorsqu'il prenoit sa compagnie charnelle;

« A dict que led. grand homme estoit par l'espace de demye heure à chacune fois qu'il auoit sad. compagnie.

« Interrogée sy elle auoit recongneu que led. grand homme auoit vng membre viril;

« A dict et confessé qu'elle auoit veu led. grand homme qui auoit vng membre viril fort dur et noir, et de telle grosseur que lad. respondante en enduroit grande douleur, quant il auoit sa compagnie, par ce que sond. membre estoit dur comme vn caillou et fort froid.

« Interrogée si elle auoit quelque plaisir lorsqu'elle auoit la compagnie dud. grand homme, et si elle sentoit qu'il eust de la chaleur en son corps et en ce qui rendoit dans elle;

« A dict qu'elle n'y auoit aucun plaisir, et ne sentoit rien par ses attouchementz que du froid comme d'un vent, ne sachant sy led. homme rendoit quelque chose lorsqu'il estoit sur elle, parce qu'elle

bien que lorsqu'une femme est prévenue ou habituée à ce genre d'examen, elle peut, jusqu'à un certain point, simuler l'anesthésie. Mais il y a des moyens de la dépister. Si vous piquez la peau avec une aiguille, et si elle est vraiment hystérique, la piqûre restera exsangue; sinon vous verrez sortir une goutte de sang. De plus, chatouillez le voile du palais et l'arrière-bouche, pénétrez même dans le larynx : si la femme est hystérique, vous ne provoquerez aucun réflexe, et dans ces régions, la simulation cesse d'être possible.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES DES PRISONS DE LA SEINE

Par M. le docteur Léon COLIN.

Conclusions. — De cette étude, se dégagent deux conclusions principales :

1° L'insuffisance des immeubles affectés aux prisons civiles du département de la Seine, que ces immeubles soient anciens ou récents ;

2° La nécessité de désaffecter les prisons de Sainte-Pélagie et de Saint Lazare qui, à part même leur vétusté, n'offrent aucune des conditions requises par leur destination actuelle.

Cette suppression, qui aurait pour conséquence de surcharger encore, si la chose est possible, l'effectif des autres prisons, a pour corollaire forcé la construction de nouveaux établissements.

Votre commission émet le vœu que ces établissements soient édifiés en dehors de la ville, là où se trouvent les espaces indispensables à leur salubrité.

Il y a lieu d'englober les prisons dans ce mouvement actuel de translation, vers la périphérie, de toutes les habitations collectives : pensions, lycées, casernes, hôpitaux.

A ceux qui estimeraient que la catégorie des détenus n'offre pas les mêmes droits au bénéfice d'une installation plus salubre, nous répondrions qu'il s'agit non seulement de l'hygiène du prisonnier, mais de celle de la cité, dont ce Conseil a pour mission principale d'écarter toute chance de danger.

Nous considérerions même comme nécessaire l'application au moins partielle, mitigée, si l'on veut, de cette décentralisation à la population du Dépôt ; à l'encontre de cette manière de voir a été constamment introduit un argument dont nous sommes loin de méconnaître la valeur : la nécessité d'un rapprochement aussi complet que possible entre les personnes arrêtées et les magistrats chargés de l'instruction ; il s'agit de savoir si ce rapprochement, en vertu duquel le Dépôt continue à fonctionner dans les conditions déplorables, presque impossibles, que nous avons rappelées, ne serait pas réalisable par la résidence ou la délégation, sur des points éloignés du Palais de Justice, des magistrats chargés de cette instruction.

Ce n'est pas tout.

Comme mesure d'une portée moins fondamentale, mais d'une exécution plus immédiatement réalisable, nous croyons devoir proposer les suivantes :

Remplacement de l'eau de Seine non filtrée par de l'eau de source, et, à défaut, de l'eau de rivière filtrée.

Eclairage des chambres et des cellules par des appareils placés en dehors de ces chambres et cellules : en ce qui concerne les prisons de Saint-Lazare et de Sainte-Pélagie, installations d'appareils d'éclairage dans les galeries, corridors, escaliers, etc.

Chauffage de la prison des Jeunes-Détenus dans des conditions analogues à celles de la prison de la Santé.

Généralisation à tous les établissements pénitenciers d'appareils de désinfection, soit par le soufre, soit par la chaleur.

Installation dans ces divers établissements, et notamment aux Jeunes-Détenus, de lavabos analogues à ceux de la prison de la Santé ; affectation à chaque détenu d'une serviette ou essuie-mains pour son usage exclusivement personnel.

Coqueluche ; son origine nasale et son traitement.

Dans ces dernières années, un important chapitre de la pathologie, celui des réflexes d'origine nasale, a été créé de toutes pièces. Depuis l'époque (1873) où Volteline a le premier montré les rapports qui existaient entre l'asthme et les polypes muqueux du nez, de nombreux et intéressants mémoires ont été publiés sur cette question des névroses nasales, tant en Allemagne, en Amérique qu'en France, et Hack (de Fribourg), dans un remarquable mémoire de 1883, a montré que certaines lésions nasales, et surtout l'hypertrophie de la muqueuse du cornet inférieur, pouvaient par action réflexe déterminer : 1° l'asthme et la fièvre de foin ; 2° le spasme laryngé ; 3° la toux ; 4° certaines névralgies et principale-

---

n'auoit eu compagnie d'aucune personne que dud. grand homme, sinon dud. soldat nommé la Fontaine Cavelier ; mais se resouvient que, comme led. grand homme auoit esté longtemps sur elle, il iettoit quelque chose dans son ventre qui estoit froid comme glace, qui venoit iusque au dessus de l'estomac et des tétins de lad. respondante.

« Dict aussy d'elle mesme que comme led. grand homme auoit eu sa compagnie, il auoit grande peyne de retirer son membre viril de la nature de lad. respondante, laquelle s'efforçoit de sa part de le retirer, comme il faisoit de la sienne, et demeuroient ensemble prins par la nature, comme vng chien et vne chienne sont quant ilz ont la compagnie l'un de l'autre.

« Dict outre que comme led. homme prenoit sa compagnie, en ce faisant la baisoit par plusieurs fois et luy manyoit les tétins et les rains, sentant comme ung attouchement fort froid.

« Dict aussy lad. Françoise que, comme elle auoit senty ce que led. grand homme avoit ietté dans son estomac, qui estoit froid comme glace, elle auoit eu grand peur et fraieur, lequel grand homme en la baisant par les tétins l'auoit mordue à la mammelle senestre iusques au sang, comme elle nous a faict aparoir, luy aiant pour ce faire faict descouvrir sa mammelle, ayant au dessous du tetin troué une morsure de la largeur de la moitié du petit ongle qui estoit escorchée iusques au sang, dans laquelle marque nous auons faict entrer une esplingue de la largeur d'un doigt, sans que lad. Françoise en ait rien senty, encores qu'elle nous ayt veu ce faire, et, au contraire, aiant pris une autre esplingue pour la picquer en autre lieu, si tost que nous auons appuyé icelle esplingue sur sa mammelle, elle a commencé à s'escryer et à dire que nous la piquions.

« Et par ce qu'il estoit ià tart et quel a nuit approchoit, nous auons commandé aud. la Prime, geolier, de tenir de la chandelle et les flambeaux prestz pour nous esclairer.

« A laquelle Françoise nous auons remonstré qu'elle eust à nous recongnoistre entièrement la vérité, et que nous luy sauuerions la vie.

« Laquelle nous a faict response qu'elle estoit contente de mourir, par ce que aussy bien led. grand homme la debuoit faire mourir ceste nuict, nous priant que nous eussions à la faire mourir, confessant de soy mesme que led. grand homme auoit de rechef ietté lad. respondante pour la seconde fois sur led. lith et, ce faict, s'estoit mis sur elle et eust sa compagnie, où il auoit esté prest de demye heure, ayant rendu quelque chose dans son estomac comme vng glaçon, ayant led. grand homme tous les attouchementz aussy fort froidz ; et ne luy auoit faict sy grande douleur à la seconde fois qu'il eust sa compagnie comme il auoit faict à la première.

« Laquelle Fontaine, auant que faire rédiger par escript ce qu'elle nous venoit de confesser, comme elle parloit aud. Pellet curé, nous a de rechef dict que, outre la première fois que led. grand homme auoit eu sa compagnie, il estoit revenu le lendemain trouver lad. Françoise viron sur l'heure de minuict, s'estant assis en vne chaire proche du lith où estoit couchée lad. respondante, laquelle il auroit esueillée, estant lors vestu d'une grande robbe tennée, vng pourpoint et chausses aussy de couleur tennée, avec vng bas comun bleu ou viollet, lequel grand homme l'auroit tirée hors du lith, et

ment l'hémicrânie: 5° la rougeur et le gonflement de la peau du nez; 6° des accès de vertige; 7° des accès d'épilepsie; 8° des anomalies de sécrétion. Ces différentes névroses d'ordre nasal disparaissaient par un traitement dirigé contre les lésions de la pituitaire, par la destruction du corps caverneux du nez au moyen du galvano-cautère.

Hack et Schadewald, en outre, laissé entrevoir la possibilité de ranger la coqueluche parmi les affections réflexes d'origine nasale. Michael (de Hambourg) a adopté cette manière de voir, et en décembre 1885, il a fait un premier travail sur le traitement de cette maladie par la méthode nasale. Michael n'emploie pas les cautérisations à l'acide chromique, au nitrate d'argent, au galvano-cautère, comme pouvant déterminer des accidents locaux; il repousse les douches naso-pharyngiennes comme difficiles à pratiquer chez les enfants et comme susceptibles d'amener des otites moyennes; il préfère se servir des pulvérisations. Et, parmi les poudres qu'il a expérimentées, tannin, acide borique, iodoforme, etc., il recommande surtout la poudre de benjoin.

Il a traité 50 enfants par cette médication nasale et a obtenu la diminution rapide du nombre des quintes dès la première pulvérisation; les quintes devenaient aussi moins violentes; les résultats obtenus étaient surtout manifestes au début et à la fin de la maladie et plusieurs observations qu'il cite lui permettent de soutenir que, grâce à ce traitement, l'affection peut-être enrayée à la première période.

On doit faire une seule pulvérisation par jour; et il faut choisir le moment de l'expiration, afin de ne pas faire pénétrer la poudre dans la bouche ou le larynx, ce qui, du reste, n'aurait pas de grands inconvénients. La première pulvérisation détermine assez souvent une quinte de toux produite autant par la crainte de l'enfant que par la poudre elle-même. Les petits malades s'habituent très vite à la médication. Michael pense que l'irritation nasale donnant lieu, dans ce cas, aux réflexes est de nature parasitarie et que c'est en agissant sur l'élément infectieux que la poudre produit les effets curatifs.

Le docteur Guerder a essayé cette méthode de traitement et, dans le *Courrier médical* (juillet 1886), il fait connaître les résultats qu'il a obtenus. Il a employé une poudre impalpable, à la fois absorbante et antiseptique, préparée avec parties égales d'acide borique et de café torréfié. En un espace de temps variant de 2 à six jours, les quintes tombaient de 15 ou 20 à 4 ou 5 par vingt-quatre heures, Elles étaient, en outre, diminuées d'intensité. En mêmes temps, l'état général s'améliorait beaucoup. Quand il était appelé au début, il commençait les insufflations nasales aussitôt et, dans tous ces cas, la maladie était relativement légère et une guérison radicale obtenue dans huit ou quinze jours et même plus tôt.

Le docteur Bochem (de Bonn) a employé le chlorhydrate de quinine mélangé avec de la gomme arabique dans les proportions de 3 pour 1; il a traité 16 enfants par ces pulvérisations et le succès a été surprenant. La plupart des malades guérissent au bout de trois semaines (*Centralbl. f. kd.*, *Melin.* juin 1883). Enfin, au dernier congrès de médecins et naturalistes allemands (Berlin, septembre 1886), Michael fait connaître les résultats de son traitement de la coqueluche par les insufflations nasales dans 250 cas où il a pu l'employer.

Dans 74 pour 100 des cas, il y a une amélioration évidente, dans 12 pour 100 l'effet a été nul, dans 14 pour 100 les quintes de toux ont augmenté; la guérison a été obtenue en trois jours dans 7 pour 100 des cas, en moins de vingt jours chez 23 pour 100 des malades, chez les autres en trois à cinq semaines.

Michael ajoute que Lublinski, Sloerk et Ziem ont expérimenté sa méthode et sont arrivés à des conclusions semblables. (*B g Thérap*)

BIBLIOGRAPHIE

Le coup du Lapin, par Félix Fabart, chez Marpon et Flammarion, éditeurs.

Une rivalité sociale et amoureuse à la province, sur laquelle se greffent un épisode émouvant de l'invasion allemande et une esquisse fort intéressante du Comité central qui engendra la Commune de 1871, le tout entremêlé d'aperçus souvent originaux sur la politique, la religion, la franc-maçonnerie, le spiritisme, etc., etc....: tel est le sommaire du livre nouveau que l'auteur de l'histoire politique et philosophique de l'*Occulte* vient de faire paraître:

Le cadre est vaste et bien rempli; un encouragement patriotique se dégage de l'ensemble de l'œuvre, et l'action y est toujours assez vive pour charmer l'attention du lecteur.

Le gérant redacteur en chef: Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

icelle mise entre ses jambes, l'ayant plusieurs fois baisée et par aprez eu une fois sa compagnie, ne luy aiant ceste fois là faict despouiller sa chemise, ayant esté prez de demye heure sur elle, iettant quelque chose fort froid dans son estomac; et du depuis led. grand homme auoit continué chacun iour à venir trouuer lad. respondante sur l'heure de minuict, de laquelle il auoit eu la compagnie vne fois seulement, estant tousiours vestu de lad. grande robbe et accoustrement tenné comme elle a dict cy dessus

« Dict aussy lad. Françoise de soy mesme que, comme led. grand homme feust sorty hors de dessus elle la seconde fois, il luy dict que puis qu'elle luy auoit donné son amitié et qu'elle s'estoit donnée à luy, qu'il falloit qu'elle luy baillast quelque chose pour gaige, nous disant ce que dessus en tremblant et usant tousiours de ses motz que led. grand homme la tueroit ceste nuict pour ce qu'elle nous confessoit la vérité.

« Et par ce qu'il estoit nuict et besoing de rédiger par escript ce qu'elle nous confessoit et luy faire confesser, présence dud. curé Pellet, nostred. greffier et autres là présentz, nous les auons faict approcher prez de nous dans led. parquet où nous estions et faict allumer des chandelles, l'vne desquelles qui estoit vne grosse chandelle nous auons faict apporter sur le bureau où nostred. greffier escripuoit deuant nous, et lad. Françoise interrogée de recongnoistre ce que dessus;

« A dict, présence du curé et de nostred. greffier et autres là présentz, tout ce qu'elle nous auoit confessé cy dessus estre véritable, l'ayant icelle Françoise répété mot après autre, estant tousiours à deux genoulx.

« Confessant lad. Françoise qu'aprez que led. grand homme luy eust demandé vng gage, il demanda à lad. Françoise vng de ses doigtz pour gaige, et de faict led. grand homme luy aueit voulu oster le poulce de l'vne de ses mains, auquel grand homme elle feist response qu'elle ne luy donneroit sond. poulce et que cela luy feroit trop de mal; et par led. grand homme dict qu'il luy osteroit bien son poulce sans luy faire mal, ce qu'elle n'auoit voulu permettre; ce que aiant entendu, led. grand homme demanda à lad. respondante vng de ses ongles, et de faict luy voullut oster l'ongle du petit doigt de la main senestre, en quoy faisant il auoit icelle picquée, laquelle luy dict qu'elle ne luy donneroit sond. ongle ny aucune chose que Dieu luy eust baillé; pour raison de quoy led. grand homme luy dict qu'elle luy baillast doncques autre chose.

. . . .

« Confessant lad. Françoise de foy mesme que, voiant led. grand homme qui ne pouuoit auoir son poulce ny son ongle pour gage, il luy auoit demandé de ses cheueux pour gaige, disant à lad. respondante qu'il ne voulloit que les cheueux qu'elle iettoit lorsqu'elle se peignoit, laquelle respondante, estimant que cela ne luy seruoit de rien, estoit allée prendre son peigne dans le tirouer du buffect, duquel elle s'estoit peignée ses cheueulx, lesquelz luy pendoient iusques sur les tallons, et des cheuelx qui estoient demeurez dans led. peigne, elle en auoit prins qu'elle auoit entortillez ensemble et iceulx baillez aud. grand homme pour gage.

Dr DUPOUY.

(A suivre)

N° 6. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 18 Mars 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS........ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........ 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli.

Prophylaxie de la syphilis

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

M. Fournier, au nom de la Commission, a présenté à l'Académie des conclusions nouvelles, qui n'ont guère plus de chances d'être adoptées que les précédentes. Les voici :

Art. 4. — Ces divers ordres de provocation ayant pour conséquence la dissémination de maladies syphilitiques, l'Académie réclame du pouvoir public un ensemble de mesure réglant et fortifiant l'intervention administrative et permettant d'atteindre la provocation partout où elle se produit.

Art. 5. — La sauvegarde de la santé publique exige que les filles se livrant à la prostitution soient soumises à l'inscription et à la surveillance médicale.

Art. 6. — L'Académie émet le vœu que l'inscription des filles se livrant à la prostitution ne soit prononcée que sous la sauvegarde *du droit commun.*

Art. 7. — Toute fille qui sera reconnue, après examen médical, affectée d'une maladie vénérienne, sera internée dans un asile sanitaire spécial.

Cet asile sera exclusivement ce qu'il doit être, à savoir, un hôpital, mais un hôpital dont les malades ne pourront sortir qu'après guérison des accidents transmissibles.

Art. 8. — Les filles inscrites seront soumises à une visite hebdomadaire, visite complète et de date fixe.

Art. 9. — Les mesures de surveillance et de prophylaxie qui fonctionneront dans la capitale seront rendues rigoureusement exécutoires dans les départements.

En province, les filles reconnues affectées de maladies vénériennes seront hospitalisées dans un service spécial.

M. Laborde propose l'amendement suivant à l'article 7 :

En raison de la solidarité qui existe nécessairement entre la réglementation administrative de la prostitution, et l'application des mesures d'ordre hygiénique, soit préventives, soit curatives, des maladies syphilitiques,

L'Académie pense qu'il y a lieu d'instituer, par une solution aussi complète et appropriée que possible de cette grave question d'hygiène sociale, une commission mixte réunissant la double compétence administrative et médicale.

Cette commission médicale et administrative répond à peu près à ce que nous avons demandé dans notre dernier numéro.

M. Brouardel vient ensuite argumenter les nouveaux articles de la commission. Il repousse l'expression *de droit commun* de l'article 6, parce qu'il ne modifie pas le sens de l'ancienne rédaction, ce qui est vrai, d'ailleurs.

Hystérie et Force psychique

(*Suite*)

Ce faict, confesse que led. grand homme luy dict que, puisqu'elle luy auoit baillé vng gage, il falloit qu'elle print vng temps pour s'en aller auec luy, laquelle luy feist responce qu'elle s'en iroit avec luy quant il vouldroit, et par ledit grand homme dict qu'elle print tant de temps qu'elle vouldroit, parce qu'elle ne reuiendroit, et de faict la pressa tellement qu'elle print deux ans de temps, lequel grand homme dict lors a lad. respondante qu'il s'en alloit et la reuiendroit veoir une autre fois; auquelle elle auoit demandé par où il viendroit, d'autant qu'elle fermeroit les portes; et par led. grand homme dict qu'il ne luy diroit par où il viendroit, mais qu'il y entreroit bien, et que sy elle vouloit aller avec luy, il luy monstreroit et feroit veoir par où il venoit; auquel elle dict qu'elle n'y vouloit aller; ce faict, led. grand homme s'en estoit allé et s'estoit esvanouy, ne sachant ce qu'il estoit devenu.

. . . .

Et comme lad. Françoise nous racontoit ce que dessus, estant à deux genoulx deuant nous, qui estions assis sur vng banc que nous avions faict apporter, lad. Françoise estoit tombée le visage contre terre, comme sy l'on l'eust iettée du hault en bas, et les chandelles qui estoient dans les chandeliers estainctes, réservé celle qui estoit sur le bureau où nostred. greffier escripuoit, *qui fut soufflée par plusieurs fois, sans qu'elle feust estainte, ny veu aucune personne la souffler, laquelle chandelle feust enleuée hors du chandelier, allumée qu'elle estoit, et frottée contre terre pour icelle esteindre, laquelle en fin fut esteinte, ayant ouy vng grand bruit sans auoir veu aucune chose ny personne qui print lad. chandelle, qui estonna grandement led. curé, nostred. greffier, lesd. Vymont archer, la Prime geollier et plusieurs autres qui estoient là présentz, qui se retirèrent et nous laissèrent seul, estant lors viron les neuf heures du soir.*

Ce que aiant veu et nous trouuant seul, nous sommes recommandez à Dieu et uzé de ces motz tout hautement : Mon Dieu, faictz moy la grace de ne point perdre l'esprit, le diable ne me sçauroit que faire; diable, ie te commande, par la puissance que i'ay comme iuge, de laisser ce corps (parlant de lad. Françoise), et t'adresser à moy et me dire ce que tu demande; *à l'instant de quoy nous nous sommes trouuez saisiz par les iambes, corps et bras, vray est que ce qui nous tenoit par le bas des iambes auoit de la chaleur, et pour le reste qui nous tenoit par le corps et bras, n'y sentions aucune chaleur, mais vne grande pesanteur et entortillement comme d'un grand vent, ayant entendu frapper plusieurs coups sur lad. Françoise qui cryoit et s'esclamoit, et aussy tost nous auons esté grandement battu et offencé par le mollet des iambes auec quelque chose qui estoit dur comme bois, et par aprèz auons receu vng grand coup sur le visage du costé dextre, qui nous a escorché et enleué la peau iusques au sang, depuis le dessus de l'oreille iusques au menton le long de la machoire.*

Ce faict, nous nous sommes souuenuz de mettre la main à l'espée que nous portions à nostre costé, et *voulant tirer icelle de la main droite, l'on nous a saisy le bras droit, sans toutefois auoir senty aucun attouchement de personne, qui nous a empesché de tirer nostred. espée,*

L'orateur discute ensuite les trois solutions suivantes, les seules qui répondent à la question :

1° Ou bien tout est remis entre les mains de la police et le tribunal n'intervient pas ;

2° Ou bien tout est confié au tribunal et la police n'intervient que pour exécuter ses décisions.

3° Une troisième solution que l'Académie pourrait, selon moi, adopter sans sortir de sa compétence, serait de demander une loi de police sanitaire.

Il opte pour la dernière et, comme conclusion, propose d'adopter pour l'article 7 la rédaction suivante :

Si l'inscription n'est pas consentie par la fille à qui l'administration l'impose, cette fille pourra appeler de cette mesure devant l'autorité judiciaire.

M. Roussel examine à son tour les deux articles du projet de loi sur la protection des enfants abandonnés, qui ont trait à la prostitution des mineures, et formule sa pensée dans l'article à ajouter au projet de la Commission, dont il donne lecture :

Toute mineure de plus de seize ans, rencontrée dans un état habituel de prostitution, est conduite devant le juge de paix, qui décide, suivant les circonstances, si elle doit être, soit remise en liberté, soit rendue à ses parents, soit placée, par les soins de l'Administration, dans un établissement approprié à la réformation morale, soit, à raison de son état de santé, soumise à telles autres mesures qui seraient reconnues nécessaires dans l'intérêt de la santé publique.

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance, qui ne donnera pas probablement de résultats plus pratiques que les précédentes.

L'Académie finira-t-elle par voter quelque chose? je l'ignore, mais il me paraît certain qu'on n'arrivera à une véritable prophylaxie de la syphilis que par des mesures draconniennes, en opposition avec les principes de la liberté individuelle, qui ne devraient être que le patrimoine des citoyens et des citoyennes, mais que les besoigneux du suffrage universel concèdent aux prostituées et à leurs souteneurs.

DUPOUY.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Le tout à l'égout

Séance du 9 mars 1888

Présidence de M. le docteur Dujardin-Beaumetz, vice-président.

Au nom de la Commission du Sénat chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'assainissement de la Seine et à l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris, M. le préfet de police a saisi le Conseil d'hygiène publique et de salubrité du questionnaire ci-après :

1° L'épandage des eaux d'égout, tel qu'il est pratiqué à Gennevilliers et tel qu'il résulterait de l'adoption par le Sénat du projet de loi voté par la Chambre sur l'utilisation agricole des eaux d'égout et sur l'assainissement de la Seine, offre-t-il des dangers au point de vue de la salubrité publique?

2° Existe-t-il, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un système connu meilleur au point de vue de la salubrité publique?

3° Le système du *tout à l'égout*, pratiqué conformément au règlement voté par le Conseil municipal, le 28 février 1887, présente-t-il des inconvénients pour la santé publique?

4° Y a-t-il un système de vidange connu qui offre moins d'inconvénients pour la salubrité publique?

M. le président demande au Conseil s'il veut charger dès à présent une Commission de préparer un rapport qui serait examiné dans une séance ultérieure ou s'il veut ouvrir immédiatement la discussion.

Conformément à l'avis de M. Lépine on passe à la discussion de l'art. 1er.

M. Pasteur. — Je ne veux, dit-il, envisager la question soumise au Conseil qu'à un seul point de vue, le seul, du reste, sur lequel je puisse prétendre à quelque compétence.

Le projet de déversement des eaux d'égout et de vidange de la ville de Paris sur les champs d'Achères est-il en harmonie avec les progrès de nos connaissances sur l'hygiène? Je réponds non, sans hésiter. Une science nouvelle est née. Ses progrès sont tels qu'en quelques années, elle s'est imposée à l'enseignement supé-

---

ayant receu vng coup au poignet de la main droicte, qui nous a fort picqué et offencé, et iusques au sang, nous aiant enleué la peau, de largeur de quatre poulces, de la facon d'vng grand tiret à fermer une lettre ; et estoit demeurée lad. peau attachée à nostred. poignet, comme sy elle eust esté tennée comme la peau d'un gant, nonobstant lesquelz empeschemens nous aurions tiré nostre espée, laquelle nous auons manyée par led. parquet, pendant lequel temps lesd. curé Pellet, Vymont, le geollier et autres, mesmes le sieur de Mercey, gouuerneur de Vernon et ses gens, estoient deuant lad. iurisdiction qui oyoient et entendoient vng grand bruit ; et comme nous commandions au diable et malin esprit de parler à nous, estoit ledit curé entré dans lad. iurisdiction et venu dans led. parquet, lequel nous auoit saisy par le corps pour nous enleuer et tirer hors de là, ce qui luy a esté impossible et à nous aussy de sortir dud. parquet ; auquel curé nous auons prié se retirer et faire venir en diligence des torches et flambeaux pour nous esclairer, ce qu'il a faict; et pendant son absence, ayant l'espée nue en la main dans led. parquet où il n'y auoit aucune clarté, comme nous faisions commandement au diable et malin esprit de parler à nous et nous dire ce qu'il demandoit, l'on nous a saisy la main droite, de laquelle nous tenions nostred. espée nue, et senty comme vng pesant fardeau que nous auions sur le doz, sans toutefois que ce qui nous tenoit eust aucun sentiment de personne, réserué quelque chose qui nous tenoit par le bas des iambes, qui auoit de la chaleur, que nous croyons estre lad. Françoise, sur laquelle nous entendions frapper de grandz coups, et en fin nous nous sommes senty deschargé, et le bras duquel nous tenions nostre espée libre, de laquelle nous auons frappé plusieurs coups aux enuirons de nous sans auoir touché personne que nous ayons senty ; et nous voiant libre, et qu'aucune personne n'apportoit de la clarté, nous auons commencé à auoir quelque frayeur, estant nostre manteau que nous auions sur les espaulles tombé à terre ; pour raison de quoy, nous sommes sortiz en la rue fort eschauffé, ayant peyne de reprendre nostre haleine, comme sy nous eussions eu l'estomac enflé, qui nous auoit donné occassion de desboutonner nostre pourpoint ; et led. curé Pellet et aultres ayantz apporté grand nombre de torches et flambeaux alumez, nous sommes rentrez auec eulx dans lad. iurisdiction, pour veoir où estoit lad. Françoise, laquelle nous auons trouuée à l'entrée dud. parquet, tout de son long, le visage contre terre, comme esuanouye et blessée à sang au visage, et nostre manteau auprez d'elle, que nous auons reprins.

Laquelle Françoise nous auons faict releuer par le geollier et autres qui estoient là présentz et auons trouué et veu qu'elle auoit tout le visage en sang, fort esgratinée par les deux ioues, depuis le dessus des temples iusque au dessoubz du visage et de la machoire, de largeur de deux doigtz, et découppé menuz comme esgratigneures des ongles d'un chat, et entrelassées sur la fin comme un cordon faict en lacz d'amour, iettant grande quantité de sang par plusieurs petites veynes des deux costez du visage par lesd. découpures ou esgratingnures, et en auoit ietté en quantité de plus de deux potz de sang.

Ce faict, nous auons icelle faict emmenotter auec des menottes de fer par les mains, de peur qu'elle ne s'offencast, et commandé aud. geolier la faire songneusement garder de peur qu'il n'en

rieur dans les universités du monde. Sous son impulsion, la chirurgie et la médecine transforment leurs méthodes thérapeutiques. Elle a opéré une véritable révolution dans nos connaissances sur les maladies virulentes et contagieuses et ces maladies composent toute la grande pathologie, si l'on excepte le groupe des maladies nerveuses par hérédité. Or, le principe qui domine toute la microbiologie est le suivant : les maladies virulentes et contagieuses ne sont jamais spontanées ; elles ont toutes pour origine un ferment de maladie animé, vivant d'une vie propre, un microbe, et la spontanéité de la vie dans ces êtres microscopiques est aussi chimérique que pourrait l'être la spontanéité de la vie chez les grands animaux et chez les grands végétaux. Détruisez les microbes de la fièvre typhoïde, de la diphtérie, de la scarlatine, de la rougeole, de la morve, du charbon, du choléra, etc., ou placez-les dans des conditions où ils ne puissent plus nuire et jamais vous ne verrez apparaître un seul cas de ces maladies. Quelles que soient les conditions de vie, de misère physiologique d'un individu, jamais par sa propre nature, jamais il ne pourra créer les maladies dont je parle ni en être atteint à un degré quelconque. Encore une fois, la génération spontanée des êtres microscopiques est une chimère et toutes les maladies virulentes et contagieuses relèvent de la présence et du développement d'êtres microscopiques.

Ce sont là des faits inéluctables. Dès lors, quelle doit être la préoccupation d'une grande cité comme Paris, lorsqu'elle se propose d'assainir le fleuve qui reçoit tous les germes de la foule de maladies contagieuses qui déciment sa population? Il faut que, par tous les moyens aujourd'hui en notre pouvoir, l'hygiène se préoccupe de détruire les germes dont je parle ou d'annihiler leur funeste influence. Or, que propose-t-on? On propose, non de les conduire à la mer, où ils ne pourraient plus nuire, mais de les accumuler chaque année de plus en plus sur des champs situés aux portes de la grande ville, et ces champs seront cultivés. Encore, si vous les laissiez stériles, vous ne seriez pas exporés à ramener les germes dans Paris.

M. Bourgoin croit devoir faire remarquer que les eaux peuvent être purifiées, non pas tant par les agents chimiques que par le sol. Exemple : l'eau de source. Il est favorable au projet.

M. Rochard dit qu'il ne partage pas l'avis de M. Pasteur. Il rappelle les travaux de MM. Schlœsing et Muntz sur la nitrification. Le sol, dit-il, est un grand atelier d'oxydation des matières organiques. L'expérience de Gennevilliers est concluante et les terrains d'Achères présentent les conditions requises pour l'épandage de ces eaux.

M. Armand Gautier craint que l'épandage ne soit nuisible : il faudrait tout au moins, avant de répondre à la question, savoir la quantité d'eau et la surface à irriguer. Il croit que les terrains sont trop perméables : si des filtres en porcelaine, comme il est prouvé, n'empêchent pas le passage des microbes, comment les terrains le arrêteront-ils? A Berlin, après dix ans d'expérience, on dut changer de terrains, les premiers terrains étant complètement saturés. Il y a d'ailleurs des subtances qui ne s'oxydent pas dans certaines conditions, par exemple, lorsqu'elles ne sont pas en présence des ferments. Il conclut, en conséquence, dans le même sens que M. Pasteur.

M. Lagneau croit que l'on a répandu tout d'abord trop d'eau à Gennevilliers; le niveau des eaux s'était élevé de 0 m. 90 c; on a diminué la quantité depuis cette époque. Si l'on veut continuer l'expérience, il faut une étendue de terrains très considérable que l'on ne trouvera pas.

M. Trélat dit que l'eau qui aura passé dans le sol sera assurément meilleure que celle que l'on trouve actuellement dans la Seine. Il y aura donc amélioration. En dehors d'un laboratoire, il est impossible de détruire les microbes : il faut donc s'efforcer de n'en avoir que la plus petite quantité possible. Or, à Berlin, le système proposé fonctionne bien. On a dit que les terrains étaient saturés, cela n'est pas étonnant, car, sans augmenter la surface irriguée, on y a jeté successivement l'eau de tous les quartiers de la Ville. M. Trélat a été bien surpris en voyant Gennevilliers; il s'attendait, d'après les descriptions, à trouver un bourbier et il n'en est rien. Il est convaincu que si l'on arrive à répandre régulièrement les eaux, la ville de Paris aura gagné 1 ou 2 pour 10,000 sur sa mortalité ordinaire et que, si elle peut donner de l'eau pure. elle aura encore fait un grand pas dans la voie du progrès.

M. Alphand cite les résultats acquis par l'expérience depuis 17 ans à Gennevilliers. L'opération n'est pas un simple filtrage. Il faut des terrains perméables, mais suffisamment épais pour que le passage des eaux se produise lentement et que l'oxygène puisse

---

arriuast aucun inconuénient, à quoy se sont présentez plusieurs prisonniers qui estoient là présentz, lesquelz nous ont dict et remonstré que, sy nous leur voullions faire déliurer du boys, de la chandelle et quelque peu d'argent pour auoir à boire la nuict, qu'ilz la garderoient, ce que nous leur auons accordé et à l'instant à eulx faict déliurer de l'argent par nostre greffier, et nous sommes retirez, attendu qu'il estoit neuf à dix heures du soir, et aussy que n'auions beu ny mangé de ce iour là ; ausquelz prisonniers led. curé Pellet auoit laissé de l'eau béniste, laquelle Françoise a dict ne scauoir signer, à cause qu'elle estoit trop tourmentée.

L. Morel. Vauquet.

M. Pelet. Gaultier. J. Vymont.

1591.

ONZIÈME PROCÈS-VERBAL

Du dimenche matin premier iour de septembre mil cinq cens quatre vingtz vnze, aud. lieu de Louuiers, deuant nous, Préuost général susdict, assisté dud. Behotte lieutenant, de Me Iacques (1) Bellet, procureur du Roy au bailliage et siège présidial de Rouen, présence dud. Vauquet, nostre greffier ;

Nous auons fait comparoir deuant nous led. la Prime geollier, pour sçauoir ce qui s'estoit passé la nuict, touchant lad. Françoise.

Lequel geollier nous a faict entendre que, sur l'heure de minuict, lad. Françoise auoit esté fort tourmentée, et que, sans cinq à six prisonniers qui la gardoient, led. malin esprit eust enleué icelle, yans esté lesd. prisonniers contraintz eulx ietter sur elle et luy bailler de l'eau béniste, *par ce que cela l'enleuoit hors de dessus le lith où elle estoit*, sans que iceulx prisonniers ayent veu aucune chose, comme ilz nous certifie: pour raison de quoy, nous auons enuoié prier led. curé Pellet de nous venir trouuer pour conférer auec luy de ce qu'il estoit besoing de faire pour lad. Françoise.

La suite du procès-verbal constate l'insuccès de l'exorcisme et une tentative de suicide de Françoise Fontaine.

DOUZIÈME PROCÈS-VERBAL

De lundy matin second iour du présent mois de septembre mil cinq cens quatre vingtz et vnze, deuant nous, Prévost général susdit, assisté dud. Behotte, lieutenant, et dud. Bellet, procureur du Roy, présence dud. Vauquet, nostre greffier;

On constate sur le corps de Françoise de nombreuses égratignures qu'elle attribue au malin esprit. On continue les exorcismes et on la fait assister à une messe où on doit lui donner la communion.

. . . .

Led. curé Pellet a pris la sainte Eucaristie pour luy bailler et faire receuoir, s'estant approché d'elle aprez auoir faict dire à lad. Françoise tout hautement son *misereatur* et *confiteor*, comme il est accoustumé premier que faire ses Pasques, ainsy que icelluy curé a présenté la sainte hostye deuant la bouche de lad. Françoise pour la receuoir, si s'estoit la volonté de Dieu, il s'estoit apparu comme vng ombre noir hors l'église, qui auoit cassé vng lozenge des vittres de lad. chapelle et prins le cierge qui estoit sur l'autel, où led. Buisson prebstre disoit la messe, qu'il auoit esteint et remplye la mou-

(1) Sur rature de Nicolas.

être en contact pendant quelque temps avec les molécules et détruire les microbes.

M. Alphand cite les analyses faites par M. Miquel en novembre 1887 :

Eau de Seine puisée à Ivry renfermant 5,760 bactéridies.
Au pont d'Austerlitz, 12,000 bactéridies.
A l'égout, 38 800 bactéridies.
Après passage dans le drain :
A Asnières on trouve 54 bactéridies.
A la Garenne, 915 bactéridies.
Moyenne 479.
Les eaux de source, dont voici l'analyse :
De la Vanne, 115 bactéridies,
De la Dhuis, 595 bactéridies,
Moyenne, 355 bactéridies,
Ne donnent pas de résultats bien meilleurs.

Les inconvénients qu'on a signalés à Gennevilliers existaient en effet avant 1878, mais depuis on a assuré l'écoulement de la nappe inférieure par le drainage. Partant, plus d'inondations, plus de fièvres intermittentes ni à Gennevilliers ni dans les environs, bien que la population ait triplé.

La population n'est plus hostile. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui demandent l'irrigation de leurs champs.

La ville de Paris possède seulement six hectares sur les 600 irrigués.

L'eau n'est pas stagnante, elle s'écoule par les petites rigoles et disparaît peu à peu laissant une légère couche des matières en suspension dans l'eau.

On avait dit que la villégiature s'était arrêtée à Gennevilliers ; il n'en est rien : le Grésillon, Asnières et Colombes en font foi. D'ailleurs, si l'on n'envoyait pas les eaux d'égout à Gennevilliers, quel moyen employer pour s'en débarrasser, puisque la Ville croit qu'il lui appartient de ne pas empoisonner la Seine ?

On a parlé du canal à la mer : outre l'énormité de la dépense, c'est une valeur d'engrais de 30 à 40 millions qui serait perdue, et il n'est pas nécessaire d'aller au-delà de Mantes pour utiliser toutes les eaux. Le reject du système proposé aurait pour résultat immédiat l'arrêt des expériences qui se font de tous côtés.

M. Michel Lévy, se plaçant au point de vue géologique, trouve les terrains d'Achères excellents ; ce sont des terrains d'alluvion qui s'étendent dans un rayon de 50 à 60 kilomètres. L'écoulement des eaux est très lent et, à son avis, les terrains ne s'encroûteront pas.

M. Proust a visité en octobre dernier les champs d'irrigation de Berlin, et il a constaté que les résultats étaient excellents ; au début, les essais avaient été moins satisfaisants, parce que, comme à Gennevilliers, on avait omis de drainer. Mais, après l'établissement des drains, on a reconnu que l'eau qui en sort est d'une limpidité parfaite, et l'analyse chimique et bactériologique montre qu'elle est bien épurée. Quant à l'état sanitaire des villages voisins il est tout à fait bon ; on n'y a pas constaté un cas de fièvre typhoïde ; il y a eu moins de fièvres intermittentes qu'avant l'irrigation, et le chiffre relativement considérable des rougeoles et des diphtéries est le fait d'épidémies qui existaient également dans d'autres villages de la région. La municipalité de Berlin a même installé son premier asile de convalescents dans le voisinage des terrains irrigués.

M. Proust rappelle que les maladies qui peuvent résulter des irrigations sont le choléra et la fièvre typhoïde ; or, pendant l'épidémie de choléra de 1884 ; il n'y a pas eu un seul cas à Gennevilliers, bien que les irrigations eussent continué. De même, pendant l'épidémie de fièvre typhoïde de 1881-1882, le nombre des cas n'a pas été plus considérable à Gennevilliers que dans les autres communes de l'arrondissement ; M. Proust donnera donc un avis favorable.

M. Schutzenberger partage l'opinion de M. Pasteur ; on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de danger, car, s'il y a moins de germes dans les eaux qui ont passé par le sol, il n'est pas prouvé qu'ils soient détruits, et les végétaux les ramèneront à la surface.

M. Pasteur ajoute que le sol est un filtre excellent, mais qu'il y a accumulation continue de germes de maladies, lesquels germes ne sont pas détruits par l'oxydation, notamment ceux de la septicémie et du charbon ; quant à ceux de la diphtérie, dit-il, ils ne sont pas connus. « Je ne puis vous démontrer que vous avez tort, mais vous ne pouvez pas non plus prouver que je suis dans l'erreur. » La solution proposée ne lui paraît pas conforme aux données de la science moderne et il se déclare partisan d'un canal à

---

chette et luminon dans led. cierge, qui sembloit à le veoir qu'il y eust plus de dix ans qu'il n'eust esté allumé, et icelle Fontaine estant à deux genoux auoit esté enleuée fort espouuantablement sans auoir peu receuoir le saint sacrement, ouurant la bouche, ayant les yeux tournez en la teste auec vng geste tant effroyable qu'il auoit esté de besoing, à l'ayde de cinq à six personnes, la retirer par ses accoustremens comme elle estoit enleuée en l'air, laquelle ilz auoient iettée à terre, ayantz esté contraintz se ietter sur elle à cause que cela la vouloit enleuer, sans toutefois veoir ny apperceuoir aucune chose, où s'estoit aussy tost présenté led. curé Pellet, qui auoit icelle exorcisée et à elle iette de l'eau béniste, mesmes coniuré led. malin esprit, laquelle estoit reuenue à soy, estonnée et débille, ce que voiant led. curé, auoit de rechef faict abiurer à lad. Françoise led. malin esprit et à elle faict plusieurs remonstrances pour le salut de son âme, à quoy lad. Françoise auoit presté l'oreille.

Cela faict, led. curé auoit de rechef présenté la sainte hostye à lad. Françoise, pour laquelle receuoir s'estant mis à deux genoulx, led. curé luy présentant, *icelle Françoise a de rechef esté enleuée hors de terre, plus hault que l'autel, comme sy l'on l'eust prinse par les cheueux, d'une sy estrange façon, que cela auoit grandement estonné les assistans*, qui n'eussent jamais cru veoir une chose sy espouuantable, s'estantz tous iettez à deux genoulx contre terre et commencé à prier Dieu et implorer sa grâce pour la déliurance de lad. Françoise, ayant esté de besoing, pour icelle reprendre, que plusieurs hommes se soient iettez à ses accoustrementz et icelle abattue à terre, s'estantz iettez sur elle pour s'opposer à l'effect de l'ennemy qui la vouloit enleuer, ayant lad. Françoise la bouche torce et ouuerte, les yeulx qui luy sortoient de la teste, les bras et iambes tournez sans dessus dessoubz.

Ce que voiant led. curé Pellet, s'estoit approché auprez d'elle, luy aiant ietté de l'eau béniste, icelle exorcisée et coniuré led. malin esprit, ayant lad. Françoise la face contremont et aiant demeuré quelque temps en cest estat, led. curé Pellet ayant faict allumer vng autre cyerge, lad. Françoise estoit reuenue à soy et reprins ses espritz, et aprez que lad. Françoise a de rechef cryé mercy à Dieu et renoncé aud. malin esprit, estant à deux genoux, et s'aprochant led. curé Pellet auprez d'elle pour luy présenter la sainte Eucaristie, afin d'icelle receuoir, *pour la troisiesme fois, elle auoit esté comme deuant empeschée de ce faire, ayant esté enleuée pour la troisiesme fois par dessus une grande forme ou banc qui estoit deuant l'autel où l'on célébroit la messe, et emportée en l'air du costé où la vitre auoit esté cassée*, la teste en bas, les piedz en hault, sans que les accoustremens feussent renuersez, au trauers desquelz, deuant et derrière, il sortoit une grande quantité d'eaue et fumée puante, ayant esté plus tourmentée que deuant, auec une telle magnye et fureur, que s'estoit chose horrible à veoir et incroyable à ceulx qui ne l'ont veue, *laquelle Françoise fut quelque temps ainsy transportée en l'air, sans que l'on la peust reprendre*, mais en fin sept à huit hommes s'estoient iettez à elle, qui auoient icelle reprinse et mise contre terre, estant tourmentée de telle façon que s'estoit chose horrible et pitoyable à voir, tellement que ceulx qui estoient là présentz en grand nombre, tant catholiques que de la nouuelle prétendue religion, auoient

la mer. Il est convaincu que, malgré la dépense qu'entraînerait ce travail, la Ville arrivera à cette solution.

M. Armand Gautier ne voit pas d'inconvéniens à l'épandage des eaux sur le sol, pourvu que la surface d'irrigation soit proportionnée à la quantité d'eau qu'elle doit recevoir.

M. Léon Faucher considère la solution par le canal à la mer comme impossible, car on ne pourrait jeter en mer les eaux d'égout que pendant les trois heures qui précèdent la pleine mer; il faudrait donc construire des réservoirs d'une capacité de 180,000 mètres cubes si l'on voulait déverser les eaux d'égout en mer et l'évacuation des réservoirs devrait se faire totalement en trois heures. En Angleterre, on a dû renoncer à ce système.

M. Pasteur constate que MM. les ingénieurs ne sont pas d'accord sur cette question qui, à son avis, aurait besoin d'être mieux étudiée.

M. Schlœsing dit que la question qui effraie est celle du tout à l'égout. Si les eaux d'égout ne contiennent pas de germes de maladies, il ne voit pas d'inconvénients à l'épandage de ces eaux ; sinon, il ne faut pas les utiliser pour l'agriculture, il faut se borner à les épurer. Pour cela, il faudrait un terrain consacré exclusivement à l'épuration de ces eaux, terrain appartenant à la Ville et où toutes les opérations seraient surveillées par les ingénieurs de la Ville.

M. Pasteur appuie les observations de M. Schlœsing. Il ne verrait aucune objection scientifique si l'on ne cultivait plus les terrains irrigués.

M. Proust constate que les terrains irrigués de Berlin sont cultivés et que le rendement des prairies et des champs est satisfaisant. Il existe sur ces terrains des vacheries dont le lait est vendu à Berlin et consommé sans inconvénient.

M. Chatin dit qu'à Versailles l'eau distribuée est puisée en Seine ou dans les étangs; ces dernières ont couru à la surface du sol et sont riches en matières organiques. Versailles devrait donc être une ville tout à fait insalubre. Cependant, elle a toujours été à l'abri des épidémies.

M. le Président croit le Conseil suffisamment éclairé.

La clôture est prononcée.

On passe au vote sur l'art. 1er du questionnaire.

Par 24 voix contre 7, le Conseil décide qu'il n'y a pas de danger au point de vue de la salubrité publique à l'épandage des eaux d'égout. Toutefois, des amendements seront discutés à la prochaine séance fixée à vendredi prochain.

Relations entre l'abus du thé et les troubles du système nerveux.

M. W.-N. Bullard donne dans son article le résultat d'observations nombreuses et prolongées. Voici les conclusions auxquelles il est arrivé : 1° l'empoisonnement chronique par le thé produit un état d'irritabilité et d'excitabilité exagérée du système nerveux, et cela à la fois directement par son action propre sur le système nerveux et indirectement en provoquant des désordres de la digestion.

2° Le système nerveux, par l'usage modéré mais prolongé du thé, devient plus impressionnable aux influences extérieures, ce qui favorise la production des névroses fonctionnelles ou les entretient.

3° Le thé ne saurait provoquer des lésions fonctionnelles du système nerveux, mais il aggrave probablement les symptômes lorsque ces lésions existent.

4° Il n'est pas prouvé que le thé, à lui seul, puisse occasionner des névroses fonctionnelles sérieuses chez des personnes non prédisposées. Mais il constitue un facteur important dans la production des névralgies, de l'hystérie et d'autres affections de ce genre

5° Lorsque le thé est pris habituellement à doses très élevées, les symptômes dyspeptiques surviennent avant que le système nerveux ait subi un dommage irréparable.

6° Dans la migraine et peut-être dans d'autres névroses fonctionnelles, le système nerveux a probablement besoin d'une légère stimulation que le thé procure plus facilement que d'autres substances également accessibles au public, c'est pour ce motif que les migraineux sont si fréquemment buveurs de thé.

(*Boston med. a. surg. Journal.*)

---

pleuré, s'estantz mis à genoux et commencé à prier Dieu pour le salut de l'ame de la dite Françoise.

. . . .

Ce faict, nous nous sommes resouvenuz que toutes les fois que lad. Françoise auoit esté enleuée, elle auoit esté enleuée par les cheueux, mesmes qu'elle nous auoit confessé que pour gage elle auoit baillé de fesd. cheueux aud. malin esprit, et aussy que samedy dernier, interrogeant sur les remonstrances que nous luy faisions qu'en recognoissant et confessant la vérité nous luy sauuerions la vie, à quoy elle debuoit adiouster foy par ce que, sy nous n'eussions eu la volonté de luy sauuer, nous luy eussions faict coupper les cheueux omme on faict aux sorciers, elle nous auoit usé de ces motz ou semblables : ie vou lrois que vous m'eussiez ia faict coupper les cheueux ; pour raison de quoy nous auons délibéré de luy faire coupper et razer, et pour cest effect, l'auons renuoiée en la prison par led. Vymont et ses compagnons noz archers, et commandé aud. la Prime geollier y prendre garde lequel geollier a remis lad. Françoise auec les autres prisonniers qui la gardoient, entre lesquelz estoient un nommé Pascal Loy., orfebvre de Rouen, prisonnier pour rançon, qui auroit veu ce que dessus.

Et viron une heure aprez, nous nous sommes transportez ausd. prisons, assisté dud. sieur abbé de Mortemer, dud. curé Pellet et dud. Bellet, procureur du Roy, présence dud. Vauquet, nostre greffier, et de dix de noz archers, en laquelle estans entrez nous sommes montez en vne petite chambre où nous auons trouué lad. Françoise couchée sur ung lith où lesd. prisonniers la gardoient, qui nous ont dict quelle auoit esté fort tourmentée depuis son retour, ayantz esté contraintz se ietter sur elle et luy ietter de l'eaue béniste, de peur que cela ne l'enleuast ; auquel lieu s'estoit trouuée led. sieur du Rollet gouuerneur, madame de Larchant, femme dud. sieur de Larchant, gouuerneur d'Évreux, la damoiselle du Rollet, femme du sieur du Rollet le ieune, et plusieurs autres seigneurs et damoiselles, en la présence desquelz nous auons demandé à lad. Françoise sy led. malin esprit s'estoit apparu à elle depuis qu'elle estoit partie de l'église et ce qu'il luy auoit dict ou faict.

Ce que voiant, nous auons enuoyé quérir par lesd. Vymont et Dupuys, noz archers, led. Roussel médecin et led. Baugeoys Gautier cirurgien, qui sont à l'instant comparuz en lad. cohue, estant lad. Françoise comme led. iour de samedi dernier demeurée à l'entrée de la salle de lad. cohue, où nous auons esté contraintz faire apporter vng banc pour nous asseoir et oyr et interroger lad. Françoise, présence dud. curé Pellet, dud. Bellet, procureur du Roy, desd. Roussel médecin, Baugeois Gautier, cirurgien, dix de nos archers, led. geolier et plusieurs autres.

. . . .

Sur quoy, aprez auoir ouy led. Bellet, procureur du Roy, qui a requis que lad. Françoise eust présentement ses cheueux rasez et bruslez pour, ce faict, requérir ce qu'il appartiendra, nous, aprez auoir faict mettre lad. Françoise à deux genoulx, auons ordonné qu'elle auroit présentement les cheueux couppez et razez par led. Baugeois Gautier cirurgien, et iceulx bruslez en lad. cohue, en nostre présence, pour, ce faict, ordonner ce que de raison.

A laquelle fin nous auons commandé aud. Baugeois Gautier cirur-

Guérison des coliques hépatiques par évacuation des calculs biliaires

M. le docteur Touatre (de la Nouvelle-Orléans) signale, dans les *Archives roumaines de médecine et de chirurgie*, un mode de traitement des coliques hépatiques, très répandu en Amérique, et qui paraît donner de très bons résultats. Cette médication, bien simple et bien inoffensive, consiste à faire prendre au malade atteint de coliques hépatiques, vingt-quatre cuillerées à soupe, deux grands verres d'huile d'olive de bonne qualité, en deux fois, à un quart d'heure d'intervalle. Après l'absorption de cette quantité d'huile, le malade se couche deux ou trois heures sur le côté droit, et huit à douze heures après, il évacue les calculs. Le docteur Touatre, sujet lui-même à des coliques revenant tous les ans, atteint de fièvre, de douleur et de gonflement du foie se soumit à cette médication après avoir pris une pilule purgative. Dans les dix premières heures, les selles, examinées au tamis, ne contenaient pas de calculs, mais à partir de ce moment, les six selles qui se produisirent laissèrent sur le tamis quatre-vingts calculs variant de la grosseur d'un pois à la grosseur d'un haricot, cinq ou six pourtant ayant la grosseur d'une olive. Après cette évacuation, le soulagement fut considérable, mais néanmoins une nouvelle atteinte s'étant produite quelques mois après, le même traitement fut employé et amena l'expulsion de dix-huit calculs. Depuis cette époque (trois ans) la santé est restée parfaite.

Il est difficile de savoir comment agit l'huile dans ces cas, mais son effet paraît indiscutable. Plus de vingt médecins de la Nouvelle-Orléans ont vu et revu plus de soixante fois le même résultat obtenu par l'administration de l'huile. Aussi l'auteur a-t-il la certitude que l'évacuation des calculs biliaires est aussi facile par ce moyen, qu'il est facile avec une bonne sonde et un urèthre normal, d'évacuer une vessie pleine.

(Journ. de méd. et chir. pratiques.)

Mixture à l'iodoforme. — BOUCHARD.

Iodoforme................	0 gr. 60 cent.
Ether sulfurique..........	70 » » »
Charbon végétal pulvérisé.	200 » » »

Mêlez et ajoutez après l'évaporation de l'éther.

Glycérine	180 grammes.

F. s. a. — Une cuillerée à bouche toutes les deux heures dans un demi-verre de limonade (antisepsie intestinale).

Les ambulances urbaines.

L'œuvre des ambulances urbaines sera bientôt inaugurée à Paris.

L'autorisation vient d'être donnée par l'Assistance publique de relier, par des lignes téléphoniques spéciales, l'hôpital Saint-Louis avec vingt-sept postes avertisseurs placés dans les divers quartiers de Paris, dans un périmètre de huit kilomètres, chez les pharmaciens et dans les bureaux de police. Un accident survient-il sur la voie publique, on prévient l'hôpital Saint-Louis, où se tiennent en permanence les internes. La voiture spéciale, toujours attelée, part au premier signal, et le malade ou le blessé reçoit des secours médicaux dans un laps de temps de trois à dix minutes tout au plus, selon la distance.

Les fonds recueillis par M. Nachtel permettent un essai d'une année. On espère que les Parisiens voudront, dans la suite, subventionner cette œuvre, si elle donne les utiles résultats qu'on en peut espérer.

BIBLIOGRAPHIE

Les courants de la POLARITÉ dans l'aimant et dans le corps humain, curieuse et intéressante monographie des lois des actions des courants fournis par la pile, l'aimant, les métaux, les membres humains, etc., appliqués à la surface cutanée dans un but expérimental ou thérapeutique, avec 118 figures, par le Dr Chazarin et Ch. Dècle.

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

gien, qui s'excusoit et en faisoit difficulté, de mettre présentement nostre iugement à exécution, à peyne de punition.

Lequel iugement nous auons esté contraint de donner seul, par ce que aucuns des iuges et aduocatz dud. lieu ne nous ont voulu assister, pour la crainte qu'ilz nous ont dict auoir dud. malin esprit, qu'ilz auoient veu nous empescher et tourmenter samedy dernier.

Lequel Baugeois Gautier cirurgien nous a requis luy bailler quelques personnes pour tenir lad. Françoise, pendant qu'il luy razeroit les cheueux, ce que nous auons faict et commandé ausd. Vymont, Dupuys, le Préuost, Robert Hellot, Dubusc, Pellet, valet de geolle, le sergeant la Mort, de Rouen, led. Robert Behotte et autres, iusques au nombre de dix, lesquelz ont pris et saisy icelle Françoise et assise en vne petite chaire, l'ayant led. Baugeois Gautier descoiffée et faite apporter de l'eau chaude, de laquelle il auoit laué les cheueux de lad. Françoise, qui estoient assez cours comme viron d'un pied, ayant mis vne nappe à l'entour du col d'icelle Françoise pour receuoir sesd. cheueux, ayant faict faire vng grand feu à l'vn des coings de la salle de lad. cohue.

Lequel curé Pellet et led. Buisson prebstre nous auons à ceste fin faict venir auec de l'eaue béniste, et led. Baugeois Gautier a commencé à razer les cheueux de lad. Françoise par le deuant de la teste, estant tenue par dix de nosd. archers cy dessus nommez, par les iambes, cuisses, bras et corps, ayant pour ce faire osté leurs espées et armes.

Et comme led. Baugeois Gautier a baillé le troisiesme coup de raseoir, venant sur l'os coronal de la teste, lad. Françoise auoit esté enleuée d'entre les mains dud. cirurgien et de nosd. archers, qui la tenoient, lesquelz auoient esté contraintz, pour icelle reprendre, courir aprez, estant en l'air, l'ayant reprinze par ses accoustremens et icelle mise à terre, et contraintz se ietter sur elle, ayant la bouche ouuerte, les yeux gros et renuersez en la teste, se débattant de telle force que lesd. archers n'en pouuoient estre maistres.

Lequel curé Pellet auoit lors exorcisé lad. Françoise, à elle ietté de l'eaue béniste et coniuré led. malin esprit, laquelle s'estoit aussy tost reuenue, l'ayant led. Baugeois Gautier faict reprendre par nosd. archers et continuer à razer sesd. cheueux ; en quoy faisant, *elle auoit esté de rechef enleuée en l'air fort hault*, *la teste en bas*, *les piedz en hault*, sans que sesd. accoustrementz se soient renuersez, au trauers desquelz il sortoit par deuant et par derrière grande quantité d'eaue et fumée puante, et en fin aiant esté reprinse par lesd. archers, ayant la bouche contrefaicte et tourmentée d'une façon épouuantable et horrible à veoir, ils l'auoient abattue contre terre, s'estantz iettez sur elle pour empescher que led. malin esprit ne l'enleuast, pendant lesquelz tourmentz, grand nombre de peuple qui estoit aux fenestres de lad. cohue, qui la regardoient, s'estoient iettez contre terre et mis à genoux, et commencé à prier Dieu pour le salut de lad. Françoise.

Laquelle Françoise estant contre terre, la face en hault, tenue par nosd. archers, nous a uzé de ces motz par trois foys : Faictes les coupper vitement, Monsieur le Prévost, tous les cheueux.

Dr DUPOUY.

(A suivre)

VIN AUGUET

TONI-RÉPARATEUR

Quina, Coca, Ecorces d'oranges amères et Vin vieux d'Espagne

« Les certificats élogieux envoyés à l'auteur par les praticiens distingués qui l'ont expérimenté, recommandent ce produit à l'attention sérieuse du monde médical. »

Ce vin délicieux s'emploie contre l'**Anémie**, la **Chlorose**, les **Fièvres**, **Névralgies**, **mauvaises Digestions**. Il convient particulièrement aux personnes **affaiblies par le travail**, les maladies et les excès.

EXCELLENT pour LES NOURRICES

La bouteille, **4** fr. Pharmacie **AUGUET**, **rue Thomassin, 8, à Lyon, et toutes les bonnes** pharmacies.

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 25 ans

CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.

Extrait de Viande

BOUILLON INSTANTANÉ

LIEBIG

5 Méd^les d'Or, 3 G^ds D^pl^s d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens.

Les trois Eaux de **MONTMIRAIL** (Vaucluse).

Médailles à Paris 1878, Marseille 1879, Avignon, Bordeaux 1880

1° EAU PURGATIVE FRANÇAISE

Unique (d'après l'Académie). Préférable aux purgations Etrangeres (**Gubler**).

Eau sulfurée calcique, la plus riche connue Dartres, catarrhe-inhalations contre bronchite Eau ferrugineuse. — Hydrothérapie térébenthine expéditions. — Saison 1er juin au 1er octobre

---

SOLUTION

DE

BI-PHOSPHATE DE CHAUX

DES FRÈRES MARISTES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re classe à MONTELIMAR (Drome)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix, 3 fr le demi-litre, 5 fr. le litre.

Economie de 50 0[0 sur les produits similaires, solutions ou sirops.

Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède demander la notice, qui est expédiée *franco* contre un timbre-poste de 0 fr. 15 c.

SIROP DEPURATIF

Au Jaborandi Iodé

Préparé par B. CHAUMELLE, pharmacien

PARIS — 23, RUE RÉAUMUR

Doses : Adultes, trois cuillerées à soupe; Enfants, trois cuillerées à dessert.

Prix : Le litre, **8** fr. — La demi-bouteille, **3** fr.

V É R I T A B L E

EAU HEMOSTATIQUE

(RÉSINATE ANTISEPTIQUE DE BENJOIN ALUMINEUX)

P A G L I A R I

PHARMACIEN-CHIMISTE ROMAIN

Le docteur Sédilot, dans son dernier ouvrage de la *Médecine opératoire*, publié en 1865 et 1866, tome pages 218 et 219, dit :

« Depuis nos travaux sur les propriétés de **l'Eau Pagliari**, personne ne conteste plus l'efficacité hémostatiques. **L'Eau Pagliari** n'agit pas simplement comme styptique, elle jouit de la propriété de coagun le sang. Depuis nos expériences, nous avons adopté l'usage de **l'Eau Pagliari** et *nous en avons toujours s flacon à notre disposition dans nos salles de clinique et au moment de nos opérations.* C'est un liquide d'une odeur agréable, sans saveur styptique et *d'une action très favorable sur les plaies récentes ou anciennes.*

MM. les médecins doivent donc prescrire **exclusivement** *la véritable eau de Pagliari.*

L'EAU PAGLIARI se trouve dans un flacon portant une étiquette revêtue des médailles et insigne honorifiques, avec la marque de fabrique de Rome et la Louve. Elle porte en outre les signatures *T. Ga* pharmacien, et *G. P. Pagliari.*

VIN DURAND

Diastasé. — Toni-Digestif.

DYSPEPSIE **NAUSÉES**	**GASTRALGIE** **ANÉMIE**	**CHLOROSE** **CONVALESCENCES**

8, Avenue Victoria, PARIS, et Pharmacies.

DIPLOME D'HONNEUR, Exposition Internationale, PARIS 1875

Médaille de 1re Classe, Bruxelles 1876

MÉDAILLE D'ARGENT, EXPOSITION UNIVERSELLE 1878 — MÉDAILLE D'OR, PARIS 1879

2 Médailles OR, Bordeaux 1882. — Diplôme d'honneur, Paris 1885.

DUPONT

PARIS, rue Hautefeuille, 10, au coin de la rue Serpente (près de l'Ecole de Médecine)



FERMÉ



OUVERT

FAUTEUIL A SPECULUM
Style Louis XIII, patins fer ou bois.



FERMÉ



OUVERT

FAUTEUIL A SPECULUM
en chêne sculpté, patins en fer.
Tiroir avec marche supplémentaire.

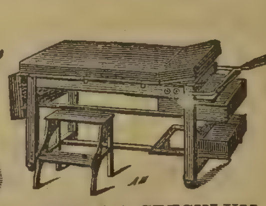


TABLE A SPECULUM
et pour Opérations.



FERMÉ



OUVERT

FAUTEUIL POUR LA LITHOTRITIE

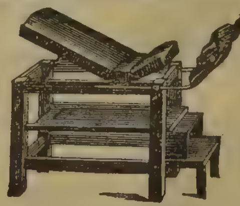


PLATE-FORME
à Speculum
pour Cliniques ou Hospices.



FAUTEUIL OPHTALMIQUE

N° 7 — 14° Année. Paraissant tous les 15 jours 1er avril 1888.

Médecine publique LE MEDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé franco à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Prophylaxie publique de la syphilis (*Suite*)

M. Trélat a fait observer, avec raison, que ce sont les filles mineures qui contribuent surtout à la propagation de la syphilis. Ainsi, sur 106 filles syphilitiques envoyées à Saint-Lazare en 1887, 76, c'est-à-dire les deux tiers, avaient moins de 21 ans.

Il est certain que la fille mineure est beaucoup plus apte à contracter la syphilis que les autres femmes, parce qu'elle a moins d'expérience et qu'elle n'est pas protégée par une inoculation antérieure. La réceptivité est entière chez elle. Ensuite, étant sous l'autorité paternelle, elle n'est pas atteinte par la loi. Il est donc nécessaire qu'elle soit soumise comme les autres aux prescriptions sanitaires. On écartera ainsi un danger permanent. En conséquence, l'orateur propose d'amender dans ce sens l'article 4 en discussion, qui est adopté avec la rédaction suivante :

« Ces divers ordres de provocation ayant pour conséquence la dissémination des maladies syphilitiques, l'Académie réclame des pouvoirs publics une loi de police sanitaire réglant et fortifiant l'intervention administrative, en particulier à l'égard des mineures et permettant d'atteindre la provocation partout où elle se produit. »

L'Académie, sur la proposition de M. Hardy, estimant qu'avant le vote de la loi par le Parlement, qui pourra se faire attendre très longtemps (c'est plus que probable), invitera néanmoins l'Administration à réprimer la prostitution par toutes les mesures actuellement en son pouvoir.

Les articles 5, 6, 7 et 8 sont ensuite adoptés sans discussion, et sont ainsi formulés :

Art. 5. — La sauvegarde de la santé publique exige que les filles se livrant à la prostitution soient soumises à l'inscription et aux visites sanitaires.

Art. 6. — Si l'inscription n'est pas consentie par les filles à qui l'Administration l'impose, elle ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire.

Art. 7. — Toute fille qui sera reconnue, après examen médical, affectée d'une maladie vénérienne, sera internée dans un asile sanitaire spécial.

Cet asile sera exclusivement ce qu'il doit être, à savoir un hôpital dont les malades ne pourront sortir qu'après guérison des accidents transmissibles.

Art. 8. — Les filles inscrites seront soumises à une visite hebdomadaire, visite complète et de date fixe.

Le président donne ensuite lecture de l'article 9.

Art. 9. — Les mesures de surveillance et de prophylaxie, qui fonctionneront dans la capitale seront rendues rigoureusement exécutoires dans les départements.

Hystérie et Force psychique

(*Suite*)

Ce que aiant entendu, nous auons commandé aud. Baugeois Gautier de paracheuer à luy razer lesd. cheueux, ce qu'il a faict, estant tousiours tenue par nosd. archers, laquelle Françoise auoit de rechef esté ostée des mains de nosd. archers et enleuée en l'air le long de lad. cohue, la teste en bas, les piedz en hault, hurlant et cryant estrangement, estant toute contrefaicte et continuant à ietter tousiours de l'eaue et de la fumée qui passoit à trauers du bas de ses accoustrementz, ayant nosd. archers esté longuement sans la pouuoir reprendre, de quoy le peuple qui estoit aux enuirons de lad. cohue, qui la regardoit par lesd. fenestres, estoit demeuré fort estonné, s'estant mis à genoux et commencé à prier Dieu pour lad. Françoise, laquelle led. curé exorcisoit et iettoit de l'eaue béniste, laquelle auoit aussy tost repris ses espritz, ayant led. Baugeois Gautier continuer à luy razer lesd. cheueux, ce qu'il a paracheué auec grand peyne, ayant encores une fois esté enleuée d'entre ses mains et tourmentée estrangement, chose impossible à raconter, et n'a iamais esté veu aucune chose toucher ny tenir lad. Françoise à chacune des foys qu'elle a esté enleuée.

Ce faict, nous auons appellé led. curé Pellet, led. Bellet procureur du Roy, led. Baugeois Gautier cirurgien, nosd. archers et autres qui estoient là présentz, ausquelz nous auons monstré les cheueux que nous auons trrouuez au bas dud. degré par lequel on montoit à la chaire du iuge, dont ilz sont demeurez fort estonnez.

Laquelle Françoise sur ce interrogée nous a confessé que s'estoit ses cheueux qu'elle auoit baillez aud. malin esprit, qui les auoit là rapportez, comme elle auoit veu, ce que aiant entendu, nous auons faict prendre aud. Baugeois Gautier les cheueux qu'il auoit razez à lad. Françoise, que nous auons confrontez contre les cheueux qui estoient dans led. plastre au pied dud. degré, que led. Baugeois Gautier a dict estre des mesmes cheueux et semblables à ceulx qu'il auoit razez à lad. Françoise, comme il nous est à mesme apparu.

Et pour en auoir plus de certaine congnoissance, nous auons faict venir deuant nous led. Pellet vallet de geolle et sa femme, pour sçauoir depuis quel temps ilz demeuroient en lad. geolle et prison, et s'ilz auoient congnoissance que l'on eust faict faire les cheueux à quelque personne dans led. parquet.

Led. Pellet vallet de geolle et sa femme, iurez de dire vérité, nous ont dict qu'il y auoit plus de vingt trois ans qu'ilz se tenoient en lad. prison, pendant lequel temps ilz n'auoient iamais veu faire les cheueux à aucune personne, et que le matin ilz auoient nettoyé lad. cohue et parquet, sachant que nous y venions, où n'auoient veu led. poil ny cheueux que leur auons monstrez au pied dud. degré, et ne sçauoient d'où cela venoit.

Lequel poil estoit fort auant dans led. plastre, tellement que nous auons esté contraint faire apporter vng pic et vne pesle de fer pour oster lesd. cheueux qui estoient plus de trois doigtz dans led. plastre, lesquelz nous auons faict brusler auec les autres cheueux que led. Baugeois Gautier auoit ostez et razez à lad. Françoise.

Ce faict, voiant que lad. Françoise estoit encores tourmentée, aprez auoir sur ce oy led. Bellet procureur du Roy, nous auons

En province, les filles reconnues affectées de maladies vénériennes seront hospitalisées dans un service spécial.

Sur la proposition de M. Trélat appuyée par MM. Le Roy de Méricourt, Brouardel et Legouest, cet article est supprimé, par la raison qu'il serait très difficile d'exiger l'application d'une loi de police sanitaire dans tous les départements, sans en connaître les difficultés et en mettant ainsi obstacle aux mesures administratives que cette application pourra exiger.

Les articles 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont adoptés, sans débats, à part quelques observations insignifiantes :

Art. 10. — Le nombre de lits affectés au traitement des maladies vénériennes est actuellement d'une insuffisance notoire. Il sera augmenté dans la proportion reconnue nécessaire par une enquête ouverte à ce sujet.

Art. 11. — Cette augmentation du nombre de lits affectés aux vénériens et aux vénériennes se fera, non pas par la création de services spéciaux dans les hôpitaux généraux, mais par la création de *nouveaux hôpitaux spéciaux*, lesquels devront toujours être placés en dehors de la zone d'enceinte.

Art. 12. — Les *médicaments*, propres au traitement des maladies vénériennes, seront délivrés gratuitement dans tous les hôpitaux, hôpitaux spéciaux ou hôpitaux généraux.

Art. 13. — Un service de *consultations gratuites*, avec délivrance gratuite de médicaments, sera annexé à l'asile sanitaire spécial destiné au traitement des prostituées vénériennes.

Art. 14. — Dans toute ville de province, tout au moins dans chaque chef-lieu de département, il sera créé un service spécial pour le traitement des affections vénériennes ; — et les locaux affectés à ce dit service seront aménagés suivant toutes les règles de l'hygiène.

Art. 15. — Ouvrir librement tous les services de vénériens ou de vénériennes (y compris ceux de Saint-Lazare), à tout étudiant ou médecin justifiant de seize inscriptions.

L'article 16 est ainsi conçu :

Art. 16. — Exiger de tout aspirant au doctorat, avant le dépôt de la thèse, un *certificat de stage* de trois mois dans un service de vénériens ou de vénériennes.

En sa qualité de doyen, M. Brouardel fait observer que si l'on exige trois mois de stage pour les maladies vénériennes, il faudrait exiger aussi trois mois pour les accouchements et autant de trimestres qu'il y a de spécialités médicales et chirurgicales. M. Fournier insiste vivement pour le maintien de l'article qui est modifié dans sa rédaction et présenté seulement sous forme de vœu.

L'article 17 ainsi conçu :

Art. 17. — Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement du personnel médical chargé du traitement des vénériennes à Saint-Lazare (ou dans l'asile hospitalier qui sera substitué à Saint-Lazare) ; — et de tout ce personnel intégralement, c'est-à-dire des chefs de service, des élèves internes et des élèves externes.

Cet article est adopté avec la suppression de la dernière partie, l'expression personnel médical indiquant les chefs de service, les internes et les externes.

L'Académie adopte ensuite sans discussion l'article 18.

Art. 18. — Attribuer au *concours*, et au concours exclusivement, le recrutement du personnel médical chargé de la surveillance des filles inscrites au dispensaire de salubrité publique.

L'article 19 est adopté, avec la modification réclamée par M. Hardy, c'est-à-dire que les membres du jury ne seront pas choisis exclusivement parmi les spécialistes :

Les jurys des divers concours dont il vient d'être question auraient été composés comme il suit :

1° Pour la nomination du médecin en chef :

Un membre de l'Académie de médecine ; — un représentant de l'Ecole (professeur ou agrégé) ; — trois médecins des hôpitaux spéciaux (Saint-Louis, Lourcine, Midi, Saint-Lazare) ;

2° Pour la nomination de médecins du dispensaire, comme pour celle des élèves internes ou externes :

Quatre médecins du dispensaire, présidés par un membre de l'Académie.

Les articles de 20 à 26 n'ont rapport qu'à la prophylaxie de la syphilis dans l'armée.

M. Legouest, en sa qualité de médecin militaire, demande la suppression de tous ces articles, sous prétexte que les uns sont inutiles, les autres inapplicables. Il refuse les conférences faites aux soldats sur les maladies vénériennes comme inutiles aux simples soldats, qui sont des ignorants, comme dangereuses aux officiers qui pourraient ensuite se croire des syphiligraphes distingués. Il refuse

---

ordonné que lad. Françoise auroit aussy le poil de dessoubz les esselles et celuy des parties honteuses razez et présentement bruslez, ce que nous auons commandé aud. Baugeois Gautier cirurgien d'exécuter, à peyne de punition, de quoy il s'est voulu excuser.

Ce que voiant lad. Françoise, elle nous a dict en pleurant qu'elle ne vouloit pas que l'on luy otast led. poil.

Interrogée pourquoy ;

A dict que sy nous luy voulions faire oster, qu'elle nous pryoit que ce feust par vne femme, de quoy mesme nous a supplié led. Baugeois Gautier cirurgien.

Auquel nous auons de rechef faict commandement d'oster et raser led. poil à lad. Françoise, à peyne de punition, ce qu'il a accordé faire, ayant à ceste fin faict asseoir lad. Françoise au dessoubz de la porte du parquet de lad. cohue, à laquelle nous auons commandé se despouiller, ce qu'elle a faict; et aiant voulu oster son corset, comme elle a commencé à se deslasser, nous auons veu icelle prendre par les deux bras, que l'on luy a renuersez par derrière le doz, et icelle iettée contre terre, et traynée sur le doz, de vitesse, la face en hault, dans le feu où nous faisions brusler ses cheueux, sans veoir aucune chose, ny personne la tenir ny trayner, et sans le secours dud. curé, dud. Baugeois Gautier cirurgien, et de nosd. archers, qui y estoient accuruz et icelle prinse par les piedz, qu'ilz auoient auec grande peyne retirée dud. feu, elle eust esté bruslée par ce qu'il y auoit grand feu.

. . . .

L. MOREL. BELLET.
M. PELET. (1591.) VAUQUET. GAULTIER. J. VYMONT.
IEHAN BUYSSON, *prestre*.

QUINZIÈME PROCÈS-VERBAL

Et ce iour d'huy, cinquiesme iour de ce présent mois de septembre mil cinq cens quatre vingtz et vnze, comme nous estions aux prisons de ced. lieu, voulant procéder à l'interrogatoire de quelques prisonniers, nous auons esté aduertis que en icelle prison il y auoit vng homme de Bernay prisonnier pour rançon, lequel disoit que depuis cinq à six moys il auait veu en lad. ville de Bernay une ieune fille qui estoit fort tourmentée et possédée du malin esprit ;

Pour raison de quoy, nous auons à l'instant faict comparoir deuant nous led. homme et icelluy iuré de dire la vérité.

Interrogé des causes de son emprisonnement ;

A dict que le capitaine Gaujon de ceste garnison l'auoit prinz prisonnier prez la Mesengère comme tenant le party de la ligue, pour raison de quoy il auoit faict mettre led. respondant à rançon, laquelle il auait enuoyé quérir aud. lieu de Bernay d'où il est.

Interrogé s'il a cognoissance d'une ieune fille qui est en ceste ville, tourmentée du malin esprit, et sy il a veu autre fois icelle qui en feust tourmentée et possédée aud. Bernay.

A dict que la femme d'un tailleur de Paris qui est dud. Bernay, appellé Quatremares, auoit depuis cinq à six mois amené auec elle une servante de la ville de Paris, laquelle estoit fort tourmentée et possédée du diable, comme luy qui respond auoit plusieurs fois veu aud. Bernay en la maison dud. Quatremares, et entre autres se resouuient luy qui respond qu'une nuict lad. fille, estant au logis dud. Quatremares, feust apportée et enleuée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, sans que personne touchast à elle, où elle fut fort tourmentée et enleuée hors de terre par plusieurs fois, où il se trouua

la visite sanitaire des soldats en particulier. M. Rochard, en sa qualité de médecin de la marine, accepte les six articles qui ont donné de très bons résultats, dit-il, dans les équipages de la flotte. M. Larrey, voulant concilier les deux armées déclare que les opinions des orateurs sont disparates mais non opposées.

Sur cette déclaration, l'Académie ajourne l'état de la discussion à la prochaine séance. D.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Le tout à l'égout

(*Suite de la discussion*).

M. le Président estime qu'il y a lieu de se prononcer d'abord sur les quatre questions. Il met en discussion l'article 2 du questionnaire ainsi conçu :

« 2° Existe-t-il, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un système connu meilleur au point de vue de la salubrité publique ? »

M. Bourgoin dit que dans la précédente séance il avait exprimé l'opinion que le sol était un merveilleux réactif au point de vue de l'épuration des eaux, que les expériences faites d'abord à Gennevilliers, puis à l'étranger, étaient tout à fait concluantes. La raison de cette efficacité est d'ordre chimique : les eaux, filtrant lentement sur une énorme surface, sont baignées par l'air qui oxyde sûrement et, par suite, détruit les matières organiques auxquelles il faut rapporter surtout les causes d'insalubrité.

Aujourd'hui on a la prétention d'exprimer le degré d'altération des eaux par le nombre de microbes qu'elles renferment. Les eaux d'égout en contiennent une quantité effroyable, 80 millions par litre ; après qu'elles ont été épurées par le sol, elles en renferment encore 500 au moins par centimètre cube, soit 500,000 par litre. Ces chiffres auraient de quoi nous effrayer, si l'expérience n'était pas là pour nous rassurer. En effet, d'après M. Miquel, l'eau de la Vanne, au bassin de Montrouge, renferme en chiffres ronds 250,000 microbes par litre. Or, a-t-on jamais vu des accidents survenir chez un homme sain, lorsqu'il absorbe un litre de cette eau, y compris les 250,000 microbes par-dessus le marché ? Qu'il existe dans les eaux d'égout des microbes dangereux, capables d'engendrer des maladies, c'est possible ; mais cela importe peu. L'expérience en grand nous démontre qu'ils sont détruits ou, si l'on veut, pour employer une expression à la mode, qu'ils sont suffisamment atténués pour devenir inoffensifs. Pour tous les observateurs non prévenus les expériences faites à Gennevilliers depuis dix-sept ans sont autrement démonstratives que les expériences qu'on peut réaliser dans les laboratoires.

M. Bourgoin arrive maintenant à la question de savoir s'il existe un agent aussi efficace ou plus efficace que le sol pour purifier les eaux d'égout. Cet agent n'est pas connu dans l'état actuel de la science.

L'épuration mécanique ne détruit pas les matières organiques. Elle a été expérimentée mais sans succès par la ville de Paris. Même résultat négatif avec les bâtiments de graduation.

Quant aux procédés chimiques proposés pour épurer industriellement les eaux d'égout, bien qu'ils soient au nombre de 500, aucun d'eux n'a donné de résultats satisfaisants. En France, comme à l'étranger, l'échec a été complet. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le fameux système dit de l'A, B, C (argile, charbon, sang, chaux, sels d'alumine) a été successivement abandonné par toutes les villes d'Angleterre où il a été expérimenté. La raison de l'abandon de tous ces procédés est due moins à leur prix plus ou moins coûteux, qu'à leur impuissance à détruire complètement les matières organiques contenues dans les eaux.

En résumé, à la 2e question posée par la commission du Sénat : « Existe-t-il, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un système connu meilleur (épandage des eaux d'égout) au point de vue de la salubrité publique ? » M. Bourgoin répond : non, ce système n'existe pas dans l'état actuel de la science.

M. Rochard fait observer que s'il fallait traiter les eaux d'égout par les agents chimiques, toutes les usines réunies de Paris ne parviendraient pas à détruire les microbes renfermés dans 344,680 mètres cubes d'eau que la ville de Paris laisse écouler chaque jour.

M. le président met l'article 2 du questionnaire aux voix.

Par 29 voix sur 30 votants et 1 bulletin blanc, le conseil décide

---

plusieurs Cordeliers et autres gens d'église, chose qui estoit fort effroyable à veoir, disant led. respondant, sy lad. fille luy estoit représentée, il la recongnoistroit fort bien.

Ce que aiant entendu, nous sommes à l'instant transportez à lad. église Nostre Dame où estoit lad. Françoise, assisté dud. Bellet, procureur du Roy, dud. Vauquet, greffier, nosd. archers et autres, auquel lieu nous auons conduit et mené led. respondant, où estant, sommes entrez en la chapelle où estoit lad. Françoise, lequel respondant aiant veu icelle, nous a dict et iuré que s'estoit la mesme fille qu'il auoit veue aud. Bernay, tourmentée dud. malin esprit, ce que aiant entendu, nous auons faict retirer led. homme, de peur que lad. Françoise ne s'en apperceust, laquelle ne l'auoit veu, et auons faict venir deuant nous lad. Françoise pour estre oye et interrogée sur ce que dessus, sans sortir de lad. chapelle, et icelle iurée de dire vérité.

. . . .

Laquelle Françoise a commencé à dire qu'elle nous vouloit recongnoistre la vérité, et icelle de rechef iurée de dire et recongnoistre la vérité ;

A dict de soy mesme qu'estant en la ville de Bernay en la maison d'un appellé Quatremares, tailleur d'abitz, elle auoit esté fort tourmentée dud. malin esprit, pour raison de quoy elle auoit esté contrainte se retirer et sortir hors dud. Bernay.

Interrogée en quelle façon et comment led. malin esprit l'auoit tourmentée aud. Bernay ;

A dict et confessé qu'estant en lad. ville de Bernay, au logis dud. Quatremares, cela estoit venu la nuit, qui faisoit grand bruit par les chambres, iettant une fois les couuertures des litz par terre, une autre fois iettoit les tables, scabeaux et autre mesnage aussy par terre rompant et brisant tout ; et arriua qu'un soir, comme led. malin esprit tourmentoit lad. Françoise en la maison dud. Quatremares, led. malin esprit l'auoit enleuée et transportée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, où estant il auoit icelle iettée contre terre et grandement tourmentée, présence de plusieurs personnes dud. Bernay et de quelques Cordeliers dud. lieu ; lesquelz Cordeliers la voyoient ainsy vexée et tourmentée, estoient entrez dans led. cymetière et icelle prinse et assistée de leurs prières, tellement que depuis, pour raison de ce, elle auoit esté déchassée dud. Bernay, s'estant retirée en cested. ville de Louuiers.

Monsieur, la vérité est telle qu'il y a eu deux ans à la Saint Iean dernière que, seruant en la maison du sieur de Beaufort, notaire, demeurant en la rue de Champfleury, à Paris, il s'estoit présenté, à elle qui respond, la nuict, comme vng pigeon, et depuis comme vng chat, et par aprez comme vng homme, qui auoit fort tourmenté icelle Françoise, qui fut cause que l'on lauoit chassée de lad. maison, luy disant que l'on n'auoit iamais oy cela que depuis qu'elle estoit demeurante en icelle, comme l'on l'auoit aussi chassée par semblables d'autres maisons où elle auoit demeuré en lad. ville de Paris, au dessus de Saint Iean en Grèue, prez Saint Germain, en laquelle cela s'estoit présenté à elle la nuict, et faict tel bruit que l'on luy auoit baillé son congé, à cause qu'il auoit des petitz enfantz en la maison qui s'en espouuentoient.

Dict qu'aprez cela, elle estoit venue demeurer en la maison d'un cirurgien nommé Maistre Oliuier, demeurant en la maison où pendt pour enseigne les trois boettes, deuant Saint André des Artz, aud.

qu'il n'existe pas relativement à la préservation des eaux de la Seine un meilleur système que l'épandage des eaux d'égout.

M. le Président met en discussion l'article 3 du questionnaire ainsi conçu :

« Le système du tout à l'égout, pratiqué conformément au règlement voté par le conseil municipal. le 28 févr'er 1887, présente-t-il des inconvénients pour la santé publique ? »

M. Levraud croit que, par cette question, le Sénat n'a pas voulu mettre en cause le système du « tout à l'égout », mais qu'il a voulu seulement demander si l'épandage du mélange des matières de vidange dans les eaux d'égout présente des dangers pour la santé publique. Il est d'avis de répondre par la négative. Il s'agit de diluer 2,000 mètres cubes de matières dans 4 et bientôt 500,000 mètres cubes d'eau. On n'a cité aucun fait précis de contamination par les légumes cultivés sur les champs d'épandage. Il existe, du reste, une pratique bien plus grave dans certains départements. Dans le Nord et le Var, par exemple, on emploie des matières fécales en nature et on les répand directement sur le sol.

M. Levraud ne sache pas que cette pratique très ancienne ait jamais engendré des maladies contagieuses. D'ailleurs les inconvénients, que l'on pourrait redouter aujourd'hui en raison de l'exiguïté des terrains, disparaîtront le jour où la Ville sera propriétaire de champs d'irrigation de surface suffisante.

M. Riche demande à M. le directeur des travaux de Paris quelle est la proportion des matières fécales jetées actuellement à l'égout par rapport à l'ensemble des matières produites par la population, et si la Ville compte installer de suite le système du « tout à l'égout. »

M. Alphand répond que la quantité d'azote envoyée aux dépotoirs est environ le tiers de l'azote produit (exactement 6/26). On peut admettre qu'un second tiers disparaît par l'évaporation (fosses, tuyaux d'évent, etc.). Quant au dernier tiers, il est jeté à l'égout soit par les tinettes filtrantes (environ 33,600 existent actuellement), soit par des déversements complets à l'égout (750 à titre d'essai), soit par des établissements, au nombre de 26, Salpétrière, Ecole-Militaire, Monnaie, Chambre des Députés, etc., qui écoulent directement leurs matières, soit par les matières versées dans les plombs des logements d'ouvriers.

Lorsqu'on appliquera le « tout à l'égout », on y jettera donc les 2/3 de l'azote produit. A Gennevilliers, en 1876, les eaux contenaient une quantité d'azote de 0,058 par mètre cube; aujourd'hui qu'on a triplé l'envoi des matières excrémentitielles, le total en azote n'est plus que de 0,025. La quantité d'azote ira donc en diminuant au fur et à mesure de l'augmentation du volume d'eau.

A la deuxième question de M. Riche sur l'établissement immédiat « du tout à l'égout », M. Alphand fait connaître qu'il est impossible de prescrire dès aujourd'hui ce système à l'exclusion de tous autres. Il faut que la taxe soit d'abord rendue obligatoire par une loi. Actuellement, on ne peut pratiquer ce système que chez les propriétaires qui le demandent. D'un autre côté, la Commission d'assainissement, tout en reconnaissant que le système du tout à l'égout peut être admis, a fait des réserves.

La première et la plus importante, c'est de modifier l'état d'un grand nombre d'égouts. Il est nécessaire que les matières s'écoulent aussi rapidement dans l'égout que dans les maisons, et, en ce moment, la présence du sable dans les égouts s'oppose à un écoulement rapide. Il faut donc résoudre ce double problème : faire disparaître les sables et augmenter le volume d'eau.

Pour le premier point, on s'en est déjà occupé. On a remplacé les voies empierrées par le pavage en bois ; on a établi, en outre, au-dessous des bouches d'égout, des paniers qui retiennent les matières solides.

De plus, des réservoirs automatiques de chasse d'une contenance de 10 mètres cubes ont été construits de 200 mètres en 200 mètres dans les égouts qui n'ont pas de pente suffisante.

On sait, d'autre part, que les égouts servent à placer des conduites d'eau, des tuyaux de force motrice, des fils télégraphiques et téléphoniques, etc., il faut donc pouvoir y circuler sans marcher sur une couche de matières. Or, dans l'état actuel de certains égouts, cela ne serait pas possible. Pour remédier à cet état de choses, on a prescrit d'établir dans les nouveaux égouts une cunette où se déversent les produits des cabinets d'aisances. Enfin, les collecteurs actuel de la rive droite et de la rive gauche ayant été reconnus insuffisants pour écouler les sables, on va créer un nouveau collecteur, entre les deux autres.

Cette série de mesures entraîner à des dépenses d'une certaine importance; on peut dire que le tout à l'égout ne pourra être appliqué complètement avant dix ou quinze ans. (*A suivre.*)

Paris, où elle fut quelque temps par ce que led. Maistre Oliuier estoit malade et tenoit le lith ; pendant lequel temps led. esprit venoit en lad. maison en forme de pigeon, de chat et austre bestre, qui faisoit grand bruit et tourmentoit estrangement lad. Françoise, et en fin arriua vng seoir que, comme led. Maistre Oliuier estoit couché dans son lith, fort malade, led. esprit estoit descendu par la cheminée, comme vng brandon de feu qui espouenta tellement led. Maistre Oliuier qu'il se ietta hors du lith, tout malade qu'il estoit, ayant mis la teste à vne des fenestres de sa chambre qui regardoit sur la rue, laquelle il auoit ouuerte, ayant appellé à son ayde les voisins, qui y estoient aussy tost accouruz, et sans l'ayde desquelz il se feust ietté du hault à bas de lad. fenestre, de la peur qu'il auoit ; lequel malin esprit s'estoit adressé à lad. Françoise et icelle iettée contre terre et traynée au fond de la caue de la maison, où estant, il fut impossible ausd. voisins de la retirer de là, qui fut cause qu'aucuns d'iceulx s'en allèrent aux Cordeliers les aduertir de cest accident ; fuyuant lequel aduertissement, quelques Cordeliers y estoient venuz auec la croix et de l'eaue béniste, qui auoient retiré lad. Françoise ; pour raison de quoy, led. Maistre Oliuier auoit faict chasser lad. Françoise de sa maison, laquelle ne sçauoit où se retirer, par ce que vng chacun la déchassoit dans Paris, à cause dud. malin esprit qui la suiuoit par tout où elle alloit.

Confesse qu'estant déchassée d'un chascun, la femme d'un tailleur de la court qu'elle a dict ne sçauoir nommer, et qui estoit vne grande dame qui demeuroit derrière le logis dud. Maistre Oliuier, la voyant ainsy, auoit dict qu'elle ne craignoit point les espritz et ne croyoit qu'il en reuint, demandant à lad. Françoise sy elle vouloit aller demeurer auec elle, elle luy feroit bon traictement ce qu'elle auoit accordé faire, et de faict s'en alla demeurer auec la femme dud. tailleur, où elle fut quelque temps sans que lad. femme s'aperceust dud. malin esprit, sinon vng iour de feste, comme lad. femme montoit en sa chambre, son mary estant absent à la suitte de la court, elle auoit trouué lad. Françoise que led. malin esprit battoit et tourmentoit, et la voulant secourir, led. malin esprit auoit tiré icelle Françoise soubz vng lith, de quoy lad. femme fut estonnée et espouuantée, et s'estoit retirée ; et icelle Françoise estant reuenue à soy, après que led. malin esprit l'eust quitée, s'estoit représentée à sad. maistresse, à laquelle elle auoit raconté le tourment que led. malin esprit luy auoit faict.

Dict aussy qu'aiant esté quelque temps en lad. maison, seroit arriué par vng dimenche que, comme elle frottoit le mesnage de bois et faisoit la chambre de sa maistresse, laquelle estoit à la grande messe, come l'on sonnoit Dieu leué d'icelle, seroit arriué et entré par vne fenestre de lad. chambre auec vng grand bruict, vne personne faict comme vne mort, ayant vng suaire sur sa fesse qui le couuroit, ce que aiant veu lad. Françoise, demeura fort estonnée, laquelle mort luy commença à parler et vser de ces motz :

Françoise, n'aye point de peur, ie suis ton oncle François Cotté, de la rue Saint Denis, qui suys mort il y a long temps. C'est moy qui te tourmente toutes les nuictz, par ce que ie suis en peyne pour deulx vœux que i'ay faictz pendant que i'estois viuant, le premier estoit d aller à Nostre Dame des Vertuz y faire dire vne messe, et le second estoit d'aller à Saint Laurens aux faulx bourgs Saint Denis, et y faire aussy dire vne autre messe, et que n'ayant accomply pen-

Indications et contre-indications des eaux minérales et des bains de mer, fournies par la métalloscopie et par la sensibilité argent en particulier.

Par M. le docteur MORICOURT

Conclusions : 1° Il faut souvent attribuer les qualités actives des eaux minérales aux métaux qu'elles contiennent.

2° La métalloscopie est souvent indispensable pour prescrire avec précision une station thermale.

3° L'idiosyncrasie d'un malade étant connue, il est indiqué de l'envoyer de préférence, toutes choses égales d'ailleurs, à des eaux contenant le métal ou les métaux auxquels il est sensible.

4° Les eaux minérales renfermant des métaux autres que ceux qui répondent à l'idiosyncrasie du malade sont contre-indiquées.

5° Il est utile d'adjoindre au traitement thermal l'usage interne et externe du métal approprié, lorsque l'eau minérale ne renferme pas ce métal en quantité suffisante.

6° Les moindres doses de métal contenues dans une eau minérale ont leur importance, témoin l'efficacité des eaux de Saint-Christau et de Saint-Nectaire (source du Rocher) chez les malades sensibles au cuivre.

7° La sensibilité à l'argent, seule ou combinée à une sensibilité secondaire à un autre métal, tel que l'or, le fer, le zinc, le cuivre, indique l'envoi aux bains de mer ou à des eaux minérales contenant de l'argent comme Aulus ou Saint-Nectaire.

8° Les malades sensibles au fer seul supportent aussi assez bien les bains de mer.

Toutefois, ils ne m'ont pas paru en retirer les mêmes bons effets que les malades sensibles à l'argent.

9° Les sujets sensibles à l'argent font la réaction presque immédiatement, leur peau rougit et quelquefois se couvre d'urticaire ; les bains de mer les calment et les fortifient.

10° Au contraire, les sujets sensibles à un autre métal que l'argent, le fer et l'or peut-être exceptés, font mal la réaction ; les bains de mer les courbaturent et les énervent quelquefois, au point de leur causer une véritable répulsion.

Chez les femmes, souvent les règles se suppriment, et il peut en résulter, dans leur santé, des troubles sérieux, qu'un traitement par le métal approprié suffit d'ailleurs pour faire disparaître.

11° Au point de vue métallothérapique, l'argent est, pour ainsi dire, la caractéristique de l'eau de mer.

12° Les bains de mer produisent des résultats d'autant meilleurs que les effets métalloscopiques de ce métal ont été plus marqués.

Du traitement de la pelade

Les *Annales de dermatologie et de syphilographie* recommandent l'emploi des vésicatoires volants répétés dans le traitement de la pelade, d'après la pratique suivie dans le service du Dr Hallepeau, à l'hôpital Saint-Louis.

L'auteur rappelle que la nature de la pelade a été et est encore beaucoup discutée : les uns y voient une affection nettement parasitaire et contagieuse, les autres, une trophonévrose. En France, la plupart des dermatologistes sont éclectiques et admettent des alopécies d'origine différente, parasitaire ou nerveuse.

Quoi qu'il en soit de la nature de la maladie, le traitement suivant a été institué avec avantage dans une série de vingt-neuf cas : appliquer un vésicatoire aussi large que la plaque elle-même et le laisser en place jusqu'à la formation de bulles. Au bout de trois jours, lorsque la plaque est redevenue sèche, appliquer un nouveau vésicatoire, et ainsi de suite, trois, quatre, jusqu'à six et même dix vésicatoires.

S'il y a plusieurs plaques qui ne sont pas trop étendues, on peut appliquer le vésicatoire simultanément sur toutes. Il est également utile de faire raser le pourtour des plaques sur une étendue d'un centimètre environ.

Simultanément, l'auteur faisait frictionner la tête, matin et soir, avec la lotion suivante : Eau, 100 grammes ; essence de térébenthine, 20 grammes ; ammoniaque, 5 grammes.

Le traitement a toujours été bien supporté et la durée de la maladie n'a jamais dépassé trois mois, à compter à partir de l'application du traitement.

Acide borique, nouveaux usages

L'acide borique cristallisé, ou sel sédatif de Homberg, est un antiseptique qu'on a employé dans ces derniers temps, soit en lotions, soit en injections détersives, soit même en pommade. Sa solubilité

---

dant ma vie, i'en suis demeuré en peyne, et fault que toy mesme accomplisse mon vœu, parlant à lad. Françoise.

Interrogée quelle response elle luy feit, et sy elle le recogneust pour estre led. François Cotté, son oncle ;

A dict et confessé que, comme elle entendist parler led. homme semblable à une mort elle le recogneut pour estre led. Françoys Cotté, son oncle et en auoit la mesme parolle ; auquel elle feist response qu'il auoit vng filz qui luy estoit plus proche que lad. Françoise, qui n'estoit que sa niepce, auquel il se debuoit adresser et non à el.e.

Dict que led. homme comme vne mort luy feist response que la vérité estoit telle qu'il auoit son filz, mais par ce que lad Françoise estoit sa niepce et sa filleulle, s'estoit à elle à qui il se debuoit adresser et non à autre, disant à lad. Françoise que sy elle n'accomplissoit pour luy led. voeu, il seroit à iamais en peyne ;

Pour faire lequel il dict à lad. Françoise qu'il falloit qu'elle se despouillait toute nude, sans chemise, ayant sur sa teste vng grand drap de toille comme led, homme auoit, et qu'elle se gardast bien en allant et reuenant de parler à aucune personne, autrement qu'elle seroit cause qu'il seroit à iamais en peyne, et aussy qu'il tourmenteroit tousiours lad. Françoise, et au contraire, sy elle faisoit et paracheuoit led. vœu, elle déliureroit led. Cotté et se mettroit elle mesme hors de peyne; ce dict, led. homme habillé comme vne mort s'estoit esuanouy en l'air et retourné par lad. fenestre, estant lad. Françoise demeurée fort estonnée.

Dict que comme sad. maistresse estoit reuenue de la grande messe, elle luy dict et feist entendre ce que dessus, qui en feust anssy fort estonnée et dict à lad. Françoise qu'il falloit qu'elle allast trouuer Monsieur le Pénitencier, pour sçaouir de luy ce qu'elle debuoit faire.

Dict que aprez que sad. maistresse eust disné, elle mena lad. Françoise à Nostre Dame vers Monsieur le Pénitencier, auquel elle la feist parler, et dict aud. sieur Pénitencier que s'estoit cette pauure fille qui auoit esté entre les mains de Monsieur de Saint Eustache, laquelle auoit esté tantôt tourmentée du malin esprit, nous aiant lad. Françoise confessé qu'elle auoit esté longuement entre les mains de Monsieur Benoist, curé dud. Saint-Eustache, estant tourmentée dud. malin esprit qu'il auoit par plusieurs fois coniuré dans l'église dud. Saint Eustache, mais n'y auoit sceu que faire ; comme aussy elle nous a dict que, premier que d'estre entre les mains dud. sieur curé de Saint Eustache, elle auoit esté entre les mains de Monsieur Henry, curé de Saint Ian en Grèue, qui l'auoit longuement gardée, ayant roigné et ratté les ongles des mains à lad. Françoise, faict mettre icelle prisonnière et coniuré led. malin esprit, sans qu'il y eust faict aucune chose ny baillé aucun allègement ; qui auoit esté cause que led. sieur curé de Saint-Eustache l'auoit faict amener aud. Saint Eustache.

Dict qu'aiant parlé aud. sieur Pénitencier de Paris, aprez auoir oy lad. Françoise de confession, il luy ordonna d'accomplir led. vœu, ainsy et comme led. homme mort luy auoit dict, ce que lad. Françoise luy promist.

Dict que, quelque temps aprez, sad. maistresse délibéra de mener lad. Françoise à Nostre Dame des Vertuz et aud. Saint Laurens pour accomplir led. vœu, et de faict, le dimenche d'aprez, lad. Françoise se délibéra d'y aller, ce qu'elle feist, et auec elle sad. maistresse,

n'est pas très grande : une partie pour trente-cinq d'eau froide. En injections, lotions et fomentations, on prescrit :

Acide borique cristallisé.........	30 gr.
Eau commune.................	1.000 gr.

On fait tiédir pour en faire usage.

M. le Dr Gaucher a repris l'étude de l'acide borique cristallisé et propose d'en étendre l'emploi à l'extérieur et à l'intérieur. Et, d'abord, il a reconnu que ce corps n'est pas un poison dangereux : il en faudrait environ 75 grammes par jour, et pendant plusieurs jours, pour provoquer peut-être chez l'adulte des accidents mortels. A l'extérieur, contre l'impétigo, affection de nature infectieuse et contagieuse, il emploie la pommade suivante :

Acide borique...................	3 gr.
Glycérolé d'amidon...............	30 gr.

La guérision se produit, en général, très rapidement et tout aussi vite qu'avec l'huile de cade.

M. Gaucher ayant obtenu par l'application de cette pommade la guérison d'une tuberculose cutanée probable, a pensé que l'acide borique, administré à l'intérieur, pourrait être utile contre la phtisie. Il l'a donc donné aux doses de 0 gr. 50 à 1 gramme par jour, à plusieurs malades atteints de lésions tuberculeuses pulmonaires. Il a pu constater une amélioration de l'état local et même une modification heureuse des symptômes généraux. Ainsi, il a vu des crachats perdre de leur fétidité et devenir plus fluides, et il n'a relevé aucun trouble des fonctions gastro-intestinales à la charge du médicament.

Comme l'acide borique élimine très facilement par les urines, M. Gaucher a eu l'idée de l'employer contre les maladies des organes urinaires, qui réclament les antiseptiques par la voie stomacale. C'est un moyen de remplacer les injections détersives avec l'acide borique dans les cystites chroniques purulentes et infectieuses. 1 gramme par jour a suffi pour rendre aux urines leur pureté.

L'acide borique, très employé autrefois comme calmant, s'administrait à l'intérieur sous forme de pilules ou de bols, de potions ou de poudres composées, à des doses moyennes de 1 gramme jusqu'à 4 grammes. Une poudre tempérante assez usitée était composée :

Acide borique...................	1 partie
Nitrate de potasse.............	2 —
Crème de tartre................	4 —

L'on en donnait de 1 gramme 30 à 1 gr. 60 par jour.

Sur l'angine de poitrine d'origine syphilitique

par M. Hallopeau

La syphilis d'après les observations de M. Hallopeau, peut donner lieu, dans ses périodes secondaires et tertiaires, à des accès d'angine de poitrine et ces accès penvent offrir le type classique de cette affection :

D'autres fois ils se compliquent d'autres troubles de l'innervation liée à une excitation réflexe des vaso-constricteurs ou des vaso-dilatateurs, provoquent ainsi des sensations anormales de fefroidissement ou de chaleur dans dans une moitié du corps avec rissonnements et hyperhidrose, et peuvent donner lieu à des parésies par ischémie des centres moteurs.

Ces accès sont liés au développement de néoplasmes spécifiques sur le trajet du plexus cardiaque ou dans son voisinage immédiat, et ils peuvent se modifier dans leurs caractères sous l'influence de l'évolution des lésions, de leur disposition dans les points primitivement affectés et de leur extension à d'autres rameaux du sympathique.

Enfin ces accès peuvent guérir en peu de jours sous l'influence de la médication mercurielle ou iodurée et ne pouvoir se renouveler. (*Annales de dermatologie et de syphiligraphie*, décembre 1887.)

Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre savant confrère, le Dr Brochin, rédacteur en chef de la *Gazette des Hôpitaux*. Le Dr Brochin était le doyen des rédacteurs de la presse médicale française. Il sera remplacé par son fils le Dr Albert Brochin, auquel nous adressons, en cette triste circonstance, nos meilleurs sentiments de confraternité.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

s'estant lad. Françoise despouillée toute nude et prins seulement vng drap de lith qu'elle auoit mis sur sa teste, qui la couuroit, et comme ilz furent passez la porte Saint Denis, par ce que lad. ville de Paris et celle de Saint Denis tenoient lors pour le party de la Ligue, elles furent rencontrées par des soldatz de la garnison dud. Saint Denys qui se saisirent de lad. Françoise, la voiant ainsy accoustrée, et dirent que s'estoit quelque dame de moyens qui s'estoit ainsy habillée pour se sauuer de Paris.

Laquelle sa maistresse raconta ausditz soldatz que s'estoit vue pauure fille sa seruante qui auoit esté long temps tourmentée d'un esprit, laquelle auoit esté entre les mains dud. sieur curé de Saint Eustache, comme lesd. soldatz auoient peu veoir, s'ilz auoient esté là dimanche à la mess aud. Saint Eustache, comme led. sieur curé coniuroit led. malin esprit.

Lesquelz soldatz feirent response que sy lad. Françoise vouloit parler à eulx et leur dire que s'estoit elle, ilz la laisseroient aller, ce qu'elle feist, et, comme lesd. soldatz les eurent quitées, ilz s'en allèrent à Nostre Dame des Vertuz où lad. Françoise fist dire vne messe par vng prestre qu'elle trouua là, pendant laquelle mess lad. Françoise dict qu'il luy feust impossible de prier Dieu, ny de se mettre en oraison, ayant tousiours vng grand bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui la tourmentoit.

Dict qu'aprez que lad' mess feust dicte, sad. maistresse la mena aud. Saint Laurens, où, par semblable, elle feist dire vne autre basse messe, et luy fut aussy impossible de prier Dieu, ny se mettre en oraison ayant tousiours led. bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui l'empeschoit de ce faire, et aprez la messe dicte, s'en retourna au logis de sa maistresse où elle demeura encores quelque temps.

Dict de soy mesme qu'elle fut viron troys fepmaines sans estre tourmentée dud. malin esprit.

Aprez lequel temps passé elle dict qu'un iour de dimanche, comme sad. maistresse estoit allée à la grande messe, lad. Françoise faisant son mesnage, comme l'on sonnoit Dieu leué de lad. grande messe, elle auoit oy du bruit et, tournant la teste, elle auoit veu par la mesme fenestre par où led. homme comme vng mort estoit entré, entrer vng grand homme tout estu de noir, qui auoit vne grande barbe noire avec des grandes moustaches, vng chappeau noir fort enfoncé dans la teste, de grandz yeulz flambans, qui dict à lad. Françoise en ces motz : n'aye point de peur ; et sur ce qu'elle luy demanda qu'il n'estoit point son oncle, et estoit vng marchand de l'autre monde, qui auoit de grandz biens et richesses, lequel auoit moien d'enrichir et faire beaucoup de bien à lad. Françoise, sy elle le vouloit aymer, par ce qu'il estoit amoureux d'elle, et, de faict, auoit prins lad. Françoise, qu'il auoit mise entre ses iambes, s'estant assis à vne chaire.

Dr Dupouy.

(*A suivre*)

N° 8. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 avril 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. — DÉPARTEMENTS 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

L'Hygiène dans les lycées.

Une violente épidémie de fièvre typhoïde a sévi, pendant les mois de février et de mars, au lycée de Quimper, alors que pas un cas n'avait été observé dans la ville.

Les élèves internes ont seuls été frappés, dans la proportion de 1 sur 6, pour la morbidité, et de 1 sur 11 pour la mortalité.

L'enquête médicale, qui vient d'avoir lieu à ce sujet, a établi les faits suivants :

La ville de Quimper fait usage d'eau de source, le lycée consomme une eau spéciale provenant d'une citerne et d'un puits-source. D'autre part, dans le voisinage de ce puits, passe un égout qui reçoit des matières de vidange et n'est pas construit de façon à ne pas les laisser échapper. Enfin, le lycée est dominé par un plateau, qui sert de champ de foire, et où s'accumulent les matières fécales. Celles-ci, s'insinuant avec les urines dans le terrain sous-jacent, peuvent souiller le sous-sol du lycée et contaminer les eaux d'alimentation.

L'eau a été examinée au point de vue bactériologique et on y a trouvé le bacille typhique.

Le fait suivant confirme encore d'une façon remarquable ces vues étiologiques : Une femme habitant en face du lycée fut atteinte de fièvre typhoïde. Or, elle ne buvait que de l'eau, et *de l'eau du lycée*, qu'elle puisait au robinet de la loge du concierge. Elle fut prise le 18 février en même temps que le petit-fils du concierge et succomba le 9 mars. Ce fut le seul cas observé en ville.

En présence de pareilles révélations on se demande à quoi servent les proviseurs des lycées et les médecins titulaires et adjoints de ces établissements? Comment expliquer l'incurie de ces fonctionnaires, qui va presque jusqu'à l'homicide par imprudence! Que répondre aux familles en deuil qui pleurent leurs enfants?

L'*Université* s'est emparée de l'instruction publique et l'a, pour ainsi dire, monopolisée entre ses mains. L'*Université* a bien fait, mais une fois maîtresse de la situation, elle nous a IMPOSÉ son despotisme le plus absolu. Aujourd'hui, l'arrogance d'un proviseur vis-à-vis des familles ne peut être comparée qu'à sa platitude devant ses supérieurs hiérarchiques. L'autorité paternelle n'existe plus à ses yeux, à partir du moment où les enfants sont inscrits sur le registre... à souche.

Ce nouveau pacha, qu'a fait éclore la victoire de l'Université sur l'enseignement libre, ne tolère aucune observation sur l'hygiène physique et morale de *son* lycée. Le médecin, qui y est attaché, est habituellement une de ses créatures ou le membre d'une dynastie médicale qui connaît, par hérédité, les coutumes de subordination et de dépendance exigées pour l'emploi. En d'autres termes, le rôle du médecin d'un lycée est nul : docteur, professeur, académicien même, il n'a droit à aucune initiative, à aucune autorité. Ses fonctions, *qui devraient être une magistrature*, se bornent à médicamenter et à mettre à une diète barbare les malheureux enfants que la maladie contrait à réclamer les soins médicaux de l'*Alma Mater* universitaire. Les rapports annuels ne sont pas toujours exigés, et, quand ils sont remis par hasard, ils se résument en une statistique toujours élogieuse pour le médecin traitant et le dévouement du personnel.

Cet autocratisme provisorial, aussi inconnu du ministre de l'instruction publique que le mécontentement et les réclamations des familles, est arrivé à devenir intolérable. C'est à cet autocratisme suranné qu'il faut attribuer les résultats négatifs des réformes proposées depuis quelques années, au point de vue de l'hygiène. Ennemi né des exercices physiques, le proviseur, fidèle gardien des traditions, s'en tient aux strictes prescriptions du règlement, ne fait aucun cas des réclamations formulées contre le surmenage scolaire, — et répond aux prescriptions les plus sages de l'hygiène, en imposant aux élèves trois heures et même quatre heures consécutives de cours.

Inutile d'aller faire une observation audit proviseur, l'être omniscient des temps modernes, majordome palmé.

« Plus fier qu'un capitan sur la barque amirale. »

De lui, on n'obtient invariablement que cette réponse : « si vous n'êtes pas contents, reprenez vos fils, l'Université n'est pas chargée de faire l'éducation physique de ses élèves. »

Eh bien, non, nous ne sommes pas contents : nous, les pères de famille protestons contre ce nouveau genre de despotisme. Nous disons que les lycées, comme les grandes écoles et les facultés, n'ont pas été créés pour faire des positions à des fonctionnaires payés, logés, chauffés, éclairés, décorés et retraités ; que les lycées appartiennent, avant tout, à la Nation au public, aux contribuables. Et, pour surveiller leurs intérêts, pour atténuer l'insuffisance provisoriale, si bien démontrée par l'épidémie de Quimper, nous demandons qu'une commission consultative prise parmi les pères ou tuteurs des élèves soit instituée dans chaque lycée, avec droit de contrôle absolu.

Allons! assez de tutelle administrative comme cela, le peuple entend faire désormais ses affaires lui-même: 1889 doit compléter 1789.

Dr DUPOUY.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Prophylaxie publique de la syphilis

(Fin de la discussion)

L'Académie, malgré les réclamations de M. Legouest, et sur les observations très justes de MM. Fournier et Rochard, a voté les articles relatifs à la prophylaxie de la syphilis dans l'armée, lesquels ont été modifiés pour la Commission, de la manière suivante :

Art. 24. — Assurer la rigoureuse exécution des règlements militaires, notamment en ce qui concerne les visites de santé, la recherche des foyers de contagion, l'abandon de toute mesure disciplinaire à l'égard de soldats affectés de maladies vénériennes.

Art. 25. — S'efforcer à combattre les progrès incessants de la prostitution clandestine en éclairant les soldats sur les dangers de cette prostitution spéciale et réclamer le concours des autorités civiles pour l'assainissement de certains foyers de contamination, soit dans les villes (débits de vins), soit aux alentours des camps.

Art. 26. — Assurer aux soldats syphilitiques, dont le traitement a été commencé à l'hôpital, la possibilité de continuer à leur corps et sous la direction du médecin de leur régiment le traitement ultérieur nécessaire à leur guérison.

Relativement à la marine, les articles sont adoptés, comme il est dit aux articles 27 et 28 :

Art. 27. — En ce qui concerne la marine, il serait à désirer qu'à bord des bâtiments de guerre une visite médicale de l'équipage fut faite avant l'arrivée dans chaque port, et toutes les fois que la durée de la traversée rendra cette mesure nécessaire, afin d'interdire la communication avec la terre aux hommes qui seraient reconnus contaminés.

Art. 28. — Il est absolument essentiel que, dans toutes les villes du littoral, notamment dans les grands ports de guerre ou de commerce, un service régulier et rigoureux soit institué pour la surveillance et la visite médicale des prostituées, afin de prévenir la contamination que contractent si fréquemment les marins dans les ports de relâche ou de débarquement, et que les filles reconnues malades soient traitées à l'hôpital jusqu'à guérison complète des accidents transmissibles. »

L'Académie, ayant renoncé au paragraphe relatif aux contagions syphilitiques dérivant de l'allaitement, la discussion est close.

Cependant, M. Diday de Lyon, a cru devoir, dans la séance de mardi dernier, donner lecture de la note suivante :

En attendant que les vœux si légitimes de l'Académie, sur la réglementation de la prostitution, aient obtenu l'effet désirable auprès des pouvoirs publics, je voudrais que certaines formes de la prostitution puissent être réglementées par les lois déjà existantes.

Par exemple la prostitution des brasseries, que j'appellerai prostitution *entr'ouverte*, attend encore sa police, car jusqu'ici on n'a proposé contre elle que ce qui s'applique aux autres formes, c'est-à-dire l'inscription.

Or, je considère que l'inscription est ici contre-indiquée à un double titre : 1° comme allant à l'encontre du rôle de sauvegarde sociale que remplit la prostitution ; 2° comme exposant indirectement, mais positivement, à accroître le péril vénérien.

En effet, l'inscription des filles de brasserie aurait pour effet de faire déserter ces établissements, et partant, de conduire ces filles à exercer leur industrie non plus au grand jour et dans des lieux très accessibles, mais dans des réduits plus ignorés, et d'une surveillance moins aisée, d'où un danger plus grand.

Il a été pris à Lyon, à l'endroit des filles de brasserie, une mesure qui, toute bizarre qu'elle paraît être, a donné les résultats les meilleurs ; un préfet a pris un simple arrêté administratif par lequel il a prescrit à toute fille placée dans une brasserie d'être porteur d'un *certificat de bonne vie et mœurs* datant de moins de trois mois.

Toute fille trouvée dans un de ces établissements, brasseries, cafés, non munie du certificat en règle, est citée devant le tribunal de simple police et condamnée à l'amende ; en cas de récidive, la peine peut être portée à cinq jours de prison. Les patrons sont responsables du paiement de l'amende.

Si la fille a été dénoncée comme ayant transmis une maladie vénérienne, elle est amenée au bureau des mœurs, où elle subit une visite médicale.

La responsabilité des patrons est un gage de la bonne exécution de l'arrêté administratif, et on pourrait de plus, temporairement ou définitivement, fermer un établissement dans lequel auraient été trouvées plusieurs fois de suite des filles non munies de certificats.

En outre, et pour plus de sûreté, je voudrais qu'on exigeât de toute fille qui se livre à la prostitution clandestine, et en particulier de toutes celles qui servent dans les brasseries, un certificat sanitaire.

Ce certificat ne devrait être délivré bien entendu qu'après une visite et une inspection minutieuses de tous les organes.

A propos de ces visites je crois encore utile de présenter quelques remarques : il faut avoir soin de se mettre en garde contre les lavages ou ablutions destinés à voiler les lésions des organes génitaux, dans la blennorrhagie par exemple. C'est pourquoi j'ai déjà proposé et je propose encore de n'examiner une fille qu'après l'avoir fait attendre deux heures sous une surveillance vigilante et sans lui permettre de s'écarter un seul instant.

En outre, je désirerais qu'il y eut des visites faites à des époques indéterminées et non fixées à l'avance. Ces visites seraient faites par des médecins-inspecteurs qui s'assureraient en même temps de l'exécution des règlements sanitaires, de l'état du matériel, des instruments, etc.

Grâce à l'adoption de ces différents moyens, on pourrait, selon moi, diminuer dans une large mesure les dangers que la prostitution fait courir aux populations : ces moyens pourraient être appliqués immédiatement sans l'intervention d'une loi qui, malgré son urgence, pourra se faire longtemps attendre.

En tout cas, il est de notre devoir, à nous médecins, d'éclairer le législateur par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Le viol dans le sommeil hypnotique

Leçon de M. Brouardel

En terminant la dernière leçon, j'avais commencé à vous expliquer comment on peut constater et démontrer qu'une femme est hystérique et, partant, hypnotisable. Le signe le plus probant résulte des expériences de Galezowski, Landolt et Charcot. Briquet, le premier, a constaté l'amblyopie hystérique ; Galezowski a découvert le manque de notion des couleurs : les hystériques cessent peu à peu de distinguer les couleurs ; Landolt a signalé le rétrécissement du champ visuel. Enfin Charcot a repris l'étude de la question et a montré qu'au lieu de voir les couleurs complémentaires comme les daltonistes (vert au lieu de rouge, bleu au lieu de jaune), les hystériques ne reçoivent plus, devant certaines couleurs, que la sensation de gris ; ils sont achromatopsiques. La vision des couleurs suit des lignes concentriques qui ne sont pas absolument circulaires autour du centre optique. Lorsqu'elle disparaît, c'est dans un ordre constant : violet, vert, rouge, orange, jaune, bleu. Quelquefois, au lieu du bleu, c'est le rouge qui persiste le dernier.

Il n'est pas difficile de constater l'achromatopsie : il suffit de présenter à la malade des cartons colorés, et de lui demander quelle couleur elle voit sur chacun d'eux.

Pour vérifier le rétrécissement du champ visuel, il existe un instrument spécial, formé d'un demi-cercle en carton noir, sorte de croissant, portant à son milieu un bouton de cuivre brillant. On fait placer le menton de la malade sur un support placé entre les bras du croissant, et on lui ordonne de fixer le bouton de cuivre ;

puis, on prend un carton coloré, visible pour elle, et on l'éloigne lentement du bouton de cuivre qu'elle regarde toujours, en lui demandant de dire quand elle cessera de voir le carton coloré. A ce moment, on lit, à l'endroit du croissant où se trouve le carton, une graduation qui permet d'apprécier l'étendue du champ visuel de la malade.

Vous avez constaté qu'elle est hystérique ; est-elle réellement hypnotisable ? Pour répondre, il est essentiel que l'expert sache le procédé habituel dont se servait son magnétiseur. C'est, en effet, par ce procédé qu'elle s'endormira le plus facilement, même avec un autre opérateur. Il y a des femmes, — ceci est une incidente, — qui s'endorment rien qu'en voyant endormir les autres. De là, le danger très réel des séances publiques. M. Damaschino vient de m'écrire pour me le signaler encore. Une de ses clientes et amies a été prise d'attaques d'hystérie convulsive, à la suite de ces représentations qui sont maintenant interdites en Allemagne, en Autriche et en Italie.

Je n'ai pas à faire ici l'histoire du magnétisme. Qu'il me suffise de vous rappeler qu'après le baquet de Mesmer, après les passes et la théorie du fluide, le magnétisme est entré dans une phase plus scientifique, avec Braid qui a provoqué le sommeil par la fixation d'un objet brillant, placé à quelques centimètres des yeux, et un peu au-dessus. L'exemple d'aveugles qu'on a pu endormir ainsi, prouve bien que le sommeil magnétique résulte du fait que l'attention est vivement portée sur un objet plus ou moins imaginaire. Lasègue l'a provoqué ensuite par la simple occlusion des yeux, en appuyant avec les doigts sur les paupières. Broca, Verneuil, Follin, ont fait des amputations pendant le sommeil hypnotique, sans que l'opéré se réveillât. Il entraîne donc l'anesthésie.

Il existe chez certaines femmes des *zones hypnogènes*, parties déterminées du corps, qu'il suffit de presser pour provoquer le sommeil : par exemple, le lobule de l'oreille, le pouce gauche, la région des coudes. En sorte qu'il est arrivé que des individus, prenant une femme par les coudes, l'ont endormie aussitôt, sans le savoir et sans le vouloir.

Ce n'est pas tout d'endormir ; il faut réveiller. Puységur, qui a été longtemps le grand-prêtre du magnétisme, frottait les paupières de ses patients, au point d'amener parfois des ecchymoses. Aujourd'hui, on ouvre les yeux et on souffle dessus.

Voici quels sont les phénomènes précurseurs du sommeil : les paupières se mettent à battre, les yeux sont en convergence vers le haut, il se produit un mouvement de déglutition, deux ou trois soupirs et c'est tout.

Nous allons suivre maintenant les diverses phases de ce sommeil, et vous verrez que, s'il est très facile de violer une femme dans certaines phases, c'est impossible dans d'autres. La première phase est l'état *léthargique*. La femme tombe tout d'un coup, absolument inerte ; c'est l'image de la mort, moins la rigidité cadavérique. Il y a une anesthésie, une analgésie absolues. Mais le phénomène sur lequel j'insiste, parce qu'il est capable de dépister la ruse et la simulation, est celui-ci : si vous prenez un muscle quelconque, il est atteint d'hyperexcitabilité musculaire, et il entre en contracture ; cette contracture, vous ne la ferez cesser qu'en prenant les muscles antagonistes. De même, si vous appuyez avec la pointe d'un crayon sur le trajet du facial, tous les muscles de la face entrent en contracture.

Lorsqu'une femme est en léthargie, si on lui ouvre les paupières, elle entre tout de suite en *catalepsie*. Elle reste alors, comme un mannequin, dans la position que vous lui imprimez. Les paupières, notamment, restent fermées. Il y a, comme toujours, un diagnostic à faire entre le fait réel et le fait simulé. Si vous lui étendez le bras, la véritable hystérique gardera cette position presque indéfiniment, ou, du moins, ne l'abaissera que très lentement, obéissant aux lois de la pesanteur ; la simulatrice fera des efforts qui se traduiront par un rythme anormal de la main, et au bout d'un certain temps, elle sera baignée de sueur.

Il y a encore quelque chose de très particulier à noter. Lorsqu'on imprime à la femme un geste quelconque, sa physionomie prend immédiatement l'expression correspondante à ce geste. C'est ainsi que si vous lui rapprochez les mains de la figure, elle a l'air de désirer vous envoyer un baiser. De même, si on faradise les muscles du rire, de l'extase, de la colère, du mépris, le geste correspondant à chacun de ces sentiments se produit aussitôt. Cette espèce de suggestion est très intéressante au point de vue philosophique, mais ce qu'il nous importe, à nous, de remarquer, c'est qu'il est à peu près impossible à une femme, à moins qu'elle ne soit une anatomiste très distinguée, de savoir quels sont les muscles qu'il faut faradiser pour obtenir le rire, la colère, etc., et pour jouer une comédie aussi minutieuse.

Je dois ajouter que les sujets accidentels ne présentent pas ces différents caractères aussi nettement et aussi rapidement que les sujets habituels de la Salpêtrière.

Lorsqu'on prend une femme en léthargie, elle entre en catalepsie, si on ne lui ouvre qu'un œil, du côté seulement où l'œil est ouvert.

Si vous frottez légèrement sur le front d'une femme en catalepsie, elle passe dans la phase du *somnambulisme provoqué*. Ici les phénomènes sont tout différents. La volonté de la femme semble abolie dans une certaine mesure, et remplacée par celle de l'hypnotiseur qui fait faire tout ce qu'il veut, ou à peu près, à la patiente. Celle-ci aura oublié, à son réveil, tout ce qui s'est passé. En attendant, elle va et vient comme tout le monde, a les yeux perçants et doués d'hyperesthésie, au point de pouvoir lire facilement dans une demi-obscurité. On peut aussi sembler la faire lire les yeux fermés, parce qu'il suffit que ses paupières soient à peine entr'ouvertes, pour qu'elle y voie très nettement. Il y a chez elle une exaltation de la force musculaire qui lui fait repousser vigoureusement toutes les personnes qui se mettent sur son passage. Enfin, l'hyperesthésie de tous les sens est telle, qu'il suffit de souffler sur le revers de la main pour amener sa contracture, et sur la paume pour faire cesser cette même contracture.

Je voudrais maintenant faire l'application de ces états aux différents cas médico-légaux.

Le premier fait qui se soit présenté date de l'année 1878. Il y avait à Rouen un dentiste ambulant, ayant une clientèle féminine, très nombreuse et très distinguée. La dame B... accusait L... d'avoir engrossé sa fille âgée de vingt ans, dans l'exercice de sa profession.

En entrant dans le cabinet du juge d'instruction où étaient ces deux femmes, L... eut une phrase malheureuse : « Je vous en supplie, dit-il à la jeune fille, ne me perdez pas ; vous étiez pure, tout ce que j'ai vous appartient, mais ne me perdez pas ! » Il nia ensuite énergiquement tout ce qu'on lui reprochait, après s'être ainsi compromis. Or, voici ce qui s'était passé. Il avait accepté les conditions précaires de la mère à une condition : « Il est essentiel, avait-il dit, que je constate si Mlle B... est vierge, avant de commencer le traitement. » Les deux femmes avaient consenti ! Puis les séances de une demi-heure ou une heure s'étaient renouvelées plusieurs fois, toujours en présence de la dame B... Je me suis rendu sur les lieux et j'ai constaté d'abord que la salle où opérait le dentiste L... était longue de plusieurs mètres, de sorte qu'il installait la mère devant le feu à un bout pendant qu'il soignait la fille à l'autre. D'autre part, j'ai mis la jeune fille en état léthargique rien qu'en lui fermant les paupières et j'en ai conclu que c'était une hystérique hypnotisable. Ce qui aggravait les charges, c'est que L... avait été associé avec un magnétiseur de foires. Enfin, il a été condamné à dix ans de travaux forcés, à la grande satisfaction des Rouennais, dont plusieurs étaient fort inquiets et exaspérés. La fille B .. avait dû être violée en léthargie, c'est-à-dire dans l'état de mollesse, d'abandon le plus complet.

Je vous ai fait tout à l'heure l'histoire des états francs, mais vous ne les trouverez pas toujours tels, car il y a entre eux des nuances multiples. Je vous rappelle à ce propos l'état de terreur que je vous ai décrit en le comparant au récit de Livingstone qui avait été secoué par un lion « comme un molosse secoue un rat ».

Je ne connais pas sur ce point d'expertise bien conduite. Je pourrais vous r·porter cependant une expertise du docteur Ladame (de Neufchâteau) et une autre de Lorain qui ignorait les faits que nous connaissons aujourd'hui, au sujet de ces états indéfinissables et incomplets.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Le tout à l'égout

(*Fin de la discussion.*)

M. Riche remercie M. Alphand de sa communication; il demande s'il n'y aura jamais moins d'eau que maintenant relativement au cube de matières envoyées.

M. Alphand répond qu'il y en aura encore plus.

M. Riche demande s'il ne serait pas possible de maintenir le système pneumatique qui fonctionne déjà dans un quartier de Paris. On pourrait, de cette façon, conserver les engrais.

M. Alphand répond que les art. 12 et 20 du règlement voté par le Conseil municipal prévoient l'application de canalisations spéciales. Nous ne sommes point exclusifs. Ce que l'on poursuit, c'est la suppression des fosses d'aisances.

M. Lépine, secrétaire général, dit que ce qui préoccupe le Conseil, c'est de savoir ce qui se passera à Achères dans quinze ans, lorsque le « tout à l'égout » sera complètement installé. On ne peut faire que des conjectures et pourtant il est intéressant de chercher des points de comparaison dans les exemples qu'on a sous les yeux. Lorsque l'on a construit la Maison départementale de Nanterre, on avait pensé à déverser directement à la Seine les matières liquides. Sur sa proposition, le Conseil général a abandonné le système des tinettes filtrantes pour installer le « tout à l'égout ». Les eaux vannes et les matières de vidange produites par une population de 2,500 hommes sont déversées dans un champ d'irrigation d'un hectare environ, attenant aux murs de la maison. Les matières solides sont totalement diluées dans un liquide d'une teinte noirâtre, mais n'exhalant aucune odeur, aucune trace de miasmes. A son avis, cet exemple est topique, car c'est la représentation exacte sur une petite échelle de ce qui se passe en grand à Saint-Germain et à Achères.

M. Bourgoin demande à M. Proust, qui a visité Berlin, si le « tout à l'égout » s'y pratique.

M. Proust répond affirmativement. Les 11[12 des eaux d'égout sont envoyés aux champs d'irrigation; ces eaux proviennent des maisons dans la proportion de 65.38 0[0 et de 34.9 0[0 de la pluie, des bains, des eaux de condensation, etc.

Quant à la superficie des champs d'irrigation elle est de 5,828 hectares, dont 3,510 sont utilisés actuellement. Il n'y a réellement que 71 0/0 de terrains irrigués et drainés. On y cultive des céréales (blés d'hiver et d'été, avoines, maïs, seigles, colza), des légumes (carottes, pommes de terre, choux, navets, etc). Les cultivateurs ont obtenu des récompenses honorifiques pour les produits cultivés sur ces terrains. Voici l'extrait d'un livre qui traite de cette exploitation :

« Aujourd'hui que l'exploitation de ces champs fonctionne depuis dix années, nous avons vu d'année en année les difficultés apparentes disparaître, grâce à l'exploitation systématique, à l'expérience des employés, à l'instruction des ouvriers. On peut donc aujourd'hui considérer la question de l'exploitation des champs d'irrigation comme résolue.

« Le compte rendu financier pour 1885-86 témoigne à son tour de cette amélioration. La caisse de la Ville ne débourse plus rien ; au contraire, elle a touché 37,000 marcks d'excédent. »

M. Trélat demande le rapport existant entre la surface irriguée et le nombre des habitants de Berlin.

M. Proust fait connaître que ce rapport est de 11 à 12,000 habitants par hectare.

M. Voisin dit qu'il vient d'y avoir à Bordeaux une épidémie de fièvre typhoïde et que cette maladie provient, d'après l'opinion d'un homme éminent, de l'arrosage des légumes avec les matières de vidange.

M. Proust répond que l'épidémie dont vient de parler M. Voisin paraît être due à l'infection par l'eau d'alimentation et non point par l'arrosage des légumes. M. Proust a lu tous les rapports concernant cette affaire et il n'y a pas vu que l'arrosage ait été en discussion.

M. Ollivier dit qu'en l'état actuel, les émanations de bouches d'égout sont désagréables, mais non dangereuses ; il craint que lorsque le système du « tout à l'égout » sera généralisé, ces émanations ne deviennent nuisibles. On sais, en effet, que la fièvre typhoïde peut se propager par l'atmosphère. Il lui semble donc indispensable de trouver un moyen d'empêcher ces émanations.

M. Alphand répond que les craintes de M. Ollivier ne se justifieront pas, attendu que le volume d'eau sera augmenté, en même temps que la surface du champ d'épuration prendra de plus grandes dimensions. Achères n'est qu'une étape : ce n'est pas une solution.

Au lieu de 3,000 hectares dont la Ville dispose aujourd'hui, la surface à irriguer sera portée à 12 ou 15,000 hectares, au fur et à mesure de la généralisation du système. La proportion des matières envoyées sur chaque hectare ne sera pas plus considérable qu'aujourd'hui.

M. Schlœsing croit que les proportions d'azote données par M. Alphand ne renseignent pas suffisamment : la quantité d'azote n'est pas proportionnelle à celle des matières de vidanges, car on sait que la quantité d'azote contenue dans les matières fécales est très variable ; c'est surtout dans les urines que se trouve l'azote. Il faudrait connaître le nombre des chutes donnant le « tout à l'égout » par rapport au nombre total des fosses d'aisances.

M. Alphand dit que ce n'est pas le tiers des fosses d'aisances ; il faut ajouter à ce nombre les 26 établissements publics qui déversent directement à l'égout et, en outre, les matières qui peuvent provenir des plombs dans lesquels la population des faubourgs a la détestable habitudes de jeter souvent des matières fécales.

M. Schlœsing, laissant de côté la question des microbes, se demande si les égouts sont actuellement en état de recevoir toutes les matières de vidanges. Il rappelle que la Commission des odeurs de Paris, composée notamment de MM. Wurtz, Pasteur, Brouardel, Sainte-Claire-Deville, a, après visite, répondu négativement.

M. Alphand a parlé d'un système tubulaire pour renfermer les matières fécales, mais alors ce serait parfait ! Il n'y aurait plus qu'à conduire 10,000 mètres cubes de matières dans une usine, les soumettres à une température de 110 à 120° qui est mortelle pour les germes et en faire ensuite ce que l'on voudrait, les conduire, par exemple, à la mer au moyen d'un canal de 40 à 50 centimètres de diamètre. C'est une solution pratique devant laquelle les ingénieurs ne peuvent reculer.

M. Rochard dit que M. le directeur des Travaux de Paris a répondu d'avance aux objections qui viennent d'être faites. Il a rassuré les personnes qui pourraient craindre qu'on ne jetât immédiatement dans les égouts la totalité des matières de vidanges et il a rappelé les conditions qu'il fallait d'abord remplir. Le « tout à l'égout » n'est possible que lorsque les maisons et les égouts s'y prêtent. Il faut que les water-closets soient pourvus d'un effet d'eau de 10 litres par jour et par personne, de siphons hydrauliques, d'un tuyau de chute de petit diamètre, qu'ils soient installés, en un mot, comme ceux des maisons anglaises. Il faut que les égouts soient étanches, qu'ils soient munis d'une cuvette parfaitement lisse, qu'ils aient une pente suffisante et la quantité d'eau nécessaire, ou des réservoirs de chasse convenables. Il faut qu'ils soient débarrassés de 80 millions de mètres cubes de sable qu'y projette le macadam.

Nos égouts ne sont pas encore partout en état de recevoir les

vidanges. Il nous manquent encore 174 kilom. pour compléter le réseau de 1,040 kilom. prévus par les plans de Belgrand. Une grande partie du réseau actuellement construit ne l'a pas été dans ce but et a besoin d'être refait. Nous n'avons pas la quantité d'eau de source nécessaire pour pratiquer le « tout à l'égout. » Il faudra, nous a dit M. le directeur des Travaux de Paris, 10 ou 15 ans pour transformer la ville souterraine et, tout en marchant de front, la quantité d'eau augmentant avec la quantité de matières fécale versée, la surface des terrains d'épandage s'accroissant en même temps, on ne s'en apercevra pas.

Quant aux germes infectieux provenant des malades, ils seront sonmis à la coction ou à la désinfection, et ceux qui proviendront des maisons particulières seront noyés dans de tels torrents d'eau qu'ils seront inoffensifs.

En somme, presque toutes les grandes villes de l'Europe, Londres, Berlin, Edimbourg, Bruxelles, Francfort, Hambourg, Dantzig, Breslau, Pesth, Odessa, pratiquent le « tout à l'égout » et partout la mortalité a diminué. Les égouts de Paris reçoivent déjà une forte proportion de matières de vidanges et aucun inconvénient n'en est résulté,

M. Rochard croit donc qu'on peut répondre à la question posée par le Sénat, qu'il n'y a pas d'inconvénient, pour la santé publique, à pratiquer le « tout à l'égout », conformément au règlement voté par le Conseil municipal, avec toutes les garanties, toutes les restrictions qui y ont été apportées par le Conseil sous la surveillance et sous l'impulsion de M. le directeur des Travaux de Paris.

La clôture de la discussion sur la 3e question est prononcée.

Par 23 voix contre 11, le Conseil décide que le système du « tout à l'égout » pratiqué conformément au règlement voté par le Conseil municipal, le 28 février 1887, ne présente pas d'inconvénients pour la santé publique.

4e QUESTION

« Y a-t-il un système de vidange connu qui offre moins d'inconvénients pour la salubrité publique ? »

M. le président croit que le Conseil est suffisamment éclairé sur la question.

Sur la demande de M. Léon Colin, M. le président consulte M. Alphand.

M. Alphand dit que s'il connaissait un meilleur système de vidange, il l'aurait adopté. M. Schlœsing, dit-il, a fait allusion à un système qui consisterait à conduire à la mer par des tuyaux de vidange absolument clos les matières une fois traitées. Sans parler de l'opposition des pêcheurs du littoral, il y a bien d'autres obstacles. Avec le canal de 0 m. 50 dont a parlé M. Schlœsing, on ne pourrait envoyer que les matières non diluées. A 10 litres d'eau par habitant, ce qui est nécessaire, ce n'est pas 10,000, mais 30,000 mètres cubes de matières à traiter et à transporter. Que fera-t-on de ces matières ? On les mènera à la mer : mais la résistance des intéressés sera encore plus grande que dans dans Seine-et-Oise ! On les traitera dans une usine : mais quelles odeurs se dégageront du traitement de ces 30,000 mètres cubes d'eau chargés de matières ! Ce sera de tous côtés une protestation formidable.

M. Alphand répète que le système adopté par le Conseil municipal n'est pas exclusif. Le système tubulaire dont a parlé M. Schlœsing avait la sympathie d'une Commission d'hygiénistes, dans laquelle il n'y avait pas d'ingénieurs. On a adjoint à cette Commission MM. Rousselle et Pascal qui ont reconnu le système impraticable dans certaines conditions, notamment dans les parties très élevées de la ville, où le vide ne pourrait se faire.

M. Schlœsing croit, au contraire, que ce n'est pas la production de 30 à 40 grammes de matières sèches par jour et par individu qui, dilués dans 10 litres d'eau, pourrait gêner l'écoulement dans les tubes. Ce n'est que 3 millièmes de matières solides qu'il y aurait à écouler. Cela ne saurait être un obstacle pour des ingénieurs.

Au lieu de dix litres d'eau par personne, on peut admettre que 5 litres suffiraient. Il le sait par expérience. Il n'admet pas qu'il ne soit pas possible de conduire par une canalisation spéciale, absolument fermée, 10,000 mètres cubes de matières jusqu'à une usine où elles seraient traitées afin d'arriver, selon l'expression de M. Brouardel, à ce que les égoûts ne soient que la continuation des intestins de chacun. M. Alphand s'effraie du traitement de ces matières. Mais des usines traitent jusqu'à 120 tonnes de soude par jour et elles ont à manier des eaux mères en quantités bien plus considérables que celles dont on parle en ce moment.

M. Schlœsing n'a parlé de la projection dans la mer que comme dernière ressource. Il croit que le Conseil doit déclarer qu'une ca-

---

Hystérie et Force psychique

(*Suite*)

Lequel grand homme auoit voulu baiser icelle, et, par ce que lad. Françoise auoit peur et baissoit la teste, led. grand homme luy dict que leuast la teste, et le regardait entre deux yeulx, et elle n'auroit plus de peur, ayant led. grand homme pour ce faire prins lad. Françoise par le menton, laquelle aiant regardé led. grand homme entre deux yeux, auoit veu comme un million de chandelles allumées, et aussy tost n'auoit plus eu peur ; luy aiant led. homme commencé à faire l'amour, ayant icelle baisée par plusieurs fois et faict plusieurs aleschemens, lequel homme elle disoit auoir au petit doigt de l'vne de ses mains une grosse bague d'or, en laquelle il pendoit une grosse perle, fort luysante. lequel homme l'auoit tellement attirée à l'amour par ses aleschemens et promesses, qu'elle luy auoit accordé de faire ce qu'il voudroit, par ce qu'il luy promettoit de grandz biens et richesses.

Lequel grand homme, aprez auoir plusieurs fois baisé lad. Françoise tant par la bouche, tétins, que autres parties de son corps, dict à icelle Françoise que, puisqu'elle le vouloit bien aymer, il falloit qu'elle se donnast à luy de bon cœur, ce que lad. Françoise auoit accordé faire, et dict qu'elle se donnoit à luy de bon cœur, ce qu'il luy feust référé par plus ieursfois.

Lequel grand homme luy dict que, puisqu'elle s'estoit donnée à luy, il falloit qu'il eust sa compagnie, ce que lad. Françoise luy accorda librement, aprez en auoir fact quelque refuz et difficulté, pensans que ce feust quelque marchand qui la deust prendre et luy faire du bien, et lors led. homme la print par la main et mena icelle Françoise en vne petite chambre proche de celle où elle estoit, où estant il la feist despouiller toute nude, iusque à luy faire oster sa chemise, l'ayant iettée sur vng lith, et par aprez led. grand hommé s'estoit mis sur elle et eu sa compagnie charnelle par quatre fois tout de suite, estant à chacune des fois viron demye heure sur elle, luy faisant grand mal, et sentant comme vng glaçon qu'il rendoit sur la fin, qui luy venoit iusque dans l'estomac et au dessus des tétins, fort froid ; et comme il auoit faict, voulant oster san membre viril, demeuroit dans la nature de lad. Françoise comme celuy d'un chien faict quant il a la compagnie d'vne chienne, ayant lad. Françoise et led. grand homme grand peyne à faire sortir sond. membre de la nature d'icelle Françoise.

Dict qu'aprez ce faict, luy aiant vsé de plusieurs aleschemens, il dict qu'il falloit que lad. Françoise luy promist de s'en aller auec luy, ce qu'elle luy accorda, lequel grand homme luy dict qu'elle print vng temps pour s'en aller, et par elle faict responce qu'elle s'en iroit quand il voudroit, lequel grand homme luy dict alors qu'elle regardast à prend.e vn temps, par ce qu'il la meneroit en vng autre monde, duquel elle ne reuiendroit jamais, et la viendroit quérir sur vng gros courtault noir, sur lequel il l'emporteroit.

Laquelle Françoise auoit prins vng an de temps, et sur la remontrance que led. homme luy feist de rechef qu'elle ne reuiendroit plus, elle print encores deux ans dé temps, qui feust en tout trois ans, dans lequel temps de trois ans icelle Françoise promist de s'en aller auec icelluy grand homme.

Laquelle Françoise demanda aud. grand homme par où il viendroit la quérir et par où il estoit venu et entré en sa chambre, à laquelle il feist response que sy elle vouloit aller auec luy, il luy monstreroit par où il estoit venu et entré, ce qu'elle ne vouleust faire.

Ce faict, led. grrnd homme dict. à lad. Françoise, puisqu'elle s'estoit donnée à luy st promis d'aller auec luy dans trois ans, il falloit

nalisation absolument fermée avec des machines, avec des relais, etc., est bien supérieure au système proposé. A Londres, il en est ainsi; les tuyaux de 15 centimètres, qui partent de chaque maison, aboutissent à des tuyaux de rues d'un diamètre plus grand, ceux-ci se raccordent au grand collecteur, mais tout cela est fermé. En dehors de la ville, il est vrai, le canal est a ciel ouvert : mais alors c'est un torrent, et de pente en pente les eaux arrivent jusqu'à la Tamise. A Berlin. c'est une canalisation fermée, ce n'est pas le « tout à l'égoût. »

En résumé, M. Schlœsing dit que si M. Alphand peut prendre l'engagement d'établir dans un temps donné le système tubulaire, il votera le projet proposé; mais il n'admet pas l'établissement du « tout à l'égout ».

M. Trélat dit que le système tubulaire n'a été généralisé nulle part. Il ne croit pas possible d'établir une canalisation continue des water-closets jusqu'à l'usine, ainsi que le demandait la Commission des odeurs de Paris. Le système tubulaire, d'ailleurs, est expérimenté dans un quartier de Paris; les matières sont envoyées dans une usine où elles sont traitées en partie et l'excédent en est dirigé sur Gennevilliers. M. Schlœsing a parlé de donner 4 à 5 litres d'eau par personne. M. Trélat trouve que cette quantité est absolument insuffisante. Il est également opposé à une canalisation fermée à cause des corruptions qui peuvent s'y produire et des odeurs fétides qui s'y accumulent.

M. Rochard dit que la canalisation spéciale a trois inconvénients à ses yeux. Le premier, c'est qu'elle repose sur un système compliqué de pompes, de soupapes, de petits tuyaux, et il trouve dangereux, pour une grande ville, de confier sa sécurité à de pareils systèmes.

Le second, c'est qu'elle s'oppose à la propreté des cabinets d'aisances, en empêchant d'y jeter la quantité d'eau nécessaire.

La troisième, c'est qu'elle nécessite le maintien des dépotoirs, du transport des matières fécales et de leur traitement dans des usines qui sont de véritables foyers d'infection.

Après ces observations, le président met aux voix le § 4 du questionnaire.

Le Conseil, à la majorité, répond qu'il n'y a pas de système de vidange connu qui offre moins d'inconvénients pour la salubrité publique.

La cocaïne dans le traitement des dermatoses et de la syphilis

En badigeonnages répétés deux fois par jour, à la surface des eczémas aigus et subaigus, la solution de cocaïne à 2 pour 100 diminue le prurit. Elle est efficace surtout contre les prurits vulvaire et anal sous forme d'une pommade contenant 20 grammes de lanoline pour 40 centigrammes à un gramme de cocaïne.

La pommade à l'oléate de cocaïne à 1 pour 100 soulage également les douleurs de l'erpes zoster. Elle rend les même services comme moyen préventif de la douleur quand on doit cautériser une surface malade avec le nitrate d'argent.

M. Lutzgarten la prescrit en suppositoires et à la dose de 5 centigrammes pour diminuer le ténesme rectal, en injections uréthrales de solutions à 2 pour 100 contre les érections douloureuses de la blennorragie.

(*Wien. méd. Woch.*)

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

qu'elle luy baillast vng gage pour asseurance, ayant led. grand homme demandé pour gage à lad. Françoise le poulce de l'vne de ses mains, ce qu'elle ne luy voulust bailler, disant qu'il luy feroit mal; et par led. grand homme dict qu'il luy osteroit bien fond. poulce eans luy faire mal, ce qu'elle ne voulust permettre; ce que voiant led grand homme, demanda à lad. Françoise l'ongle de son petit doigt qu'il luy voulust arracher et luy feist mal, laquelle Françoise eust lors double dud. grand, qui ne feust le malin esprit, et luy dict qu'elle ne luy donnerond sond. ongle ny aucune chose que Dieu luy eust baillé; lequel grand homme lvy dict qu'il ne falloit parler de celuy là, et que, puisqu'elle ne luy vouloit bailler son poulce ny son ongle, qu'elle luy baillast seulement de ses cheueux qui demeuroient dans le peigne quand elle s'estoit peignée, par ce qu'ilz ne luy feruoient de rien, et quant elle les auroit iéttez, il les iroit bien prendre sans les luy demander.

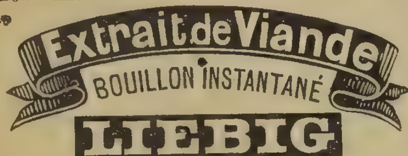
Laquelle Françoise s'estoit lors condescendue à luy bailler de sesd. cheueulx, et de faict, s'en alla quérir le peigne, duquel elle auot accoustumé de se peigner, et s'estant descoiffée, ses cheueux luy pendant iusques sur les tallons, elle s'estoit peignée, et les cheueux qui demeurèrent dans led. peigne, elle les print et, les ayant entortillez ensemble, elle les bailla aud. grand homme qui prinl iceulx et dict à lad. Françoise qu'il falloit qu'elle continuast à lui bailler de sesd. cheueux tous les iours, ce qn'elle accorda librement aud. grand homme, et auoit tellement continué à luy bailler de sesd. cheueux tous les iours depuis qu'elle s'estoit donnée à luy, qu'elle qui les auoit péndantz iusques sur les tallons, ilz luy estoient deuenuz sy courtz, qu'ilz n'auoient pas vng qied de long.

Lequel grand homme, aprez cela, print congé d'elle en la baisant, et luy dict qu'il la reuiendroit veoir tous les iours, mesme le lendemain, s'estant led. grand homme esuanouyt, sans qu'elle ait sceu ce qu'il estoit deuenu, ayant à son partement défendu à lad. Françoise de dire à personne ce qu'il auoit faict auec elle, auirement qu'il la feroit mourir.

Dict aussy de soy mesme que led. grand homme le landemain la reuint trouuer, n'estant plus vestu de noir, ayant vng pourpoint et hault de chausse de couleur tenné et vng bas comme bleu ou viollet, ayant vne grande robe de tenné auec des grandes manches pendantes comme la robbe d'un médecin, lequel eust par deux fois la compagnie de lad. Françoise, mais ne l'auiot faict despouiiler toute nude comme il feist la première fois, et depuis, auoit continué à la venir veoir tous les iours, et auoit sa compagnie vne fois, estant tousiours vestu de tenné, avec lad. grande robbe, lequel grand homme, quant il trouuo t lad. Françoise auec quelle personne, ou qu'il voyoit qu'olle estoit empeschée, il la battoit et outrageoit estrangement, luy disant qu'il vouloit qu'elle feust seule et qu'elle se retirast en quelque maison à l'escart, estant fort amoureux et ialoux d'elle, laquelle Françoie en fin de temps, par continuation, estoit aussy deueunue fort amoureuse dud. grand homme.

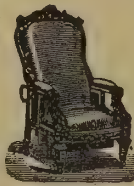
. . . . , ... , ... , ... ;

Dr DUPOUY






FERMÉ — OUVERT
FAUTEUIL A SPECULUM
Style Louis XIII, patins fer ou bois.




FERMÉ — OUVERT
FAUTEUIL A SPECULUM
en chêne sculpté, patins en fer.
Tiroir avec marche supplémentaire.

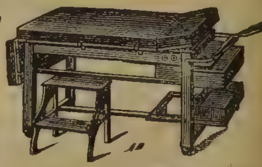


TABLE A SPECULUM
et pour Opérations.




FERMÉ — OUVERT
FAUTEUIL POUR LA LITHOTRITIE

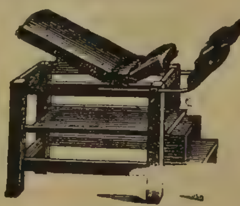


PLATE-FORME
à Speculum
pour Cliniques ou Hospices.



FAUTEUIL OPHTALMIQUE

N° 9 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 29 avril 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. — DÉPARTEMENTS 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

La rage à Paris

M. Dujardin-Beaumetz vient de rendre compte au Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine de deux nouveaux cas de décès par rage.

Le premier cas concerne une femme de cinquante-deux ans, qui ne fut soumise que le cinquième jour aux inoculations pastoriennes; dans le second cas, il s'agit d'un enfant de sept ans, qui ne fut pas conduit au Laboratoire. A propos de ce dernier, M. Beaumetz ajoute que *des inoculations furent faites avec le bulbe de cet enfant* à deux lapins et à autant de cobayes, qui furent pris de rage et succombèrent tous au bout de quelques jours, ce qui a permis de vérifier le diagnostic.

Ces expériences de laboratoire permettent, il est vrai, de vérifier le diagnostic, mais on est en droit de se demander si elles ne sont pas la cause de la dissémination de la maladie rabique et de l'augmentation considérable de celle-ci dans le département de la Seine. On constate, en effet, une progression croissante tous les ans, depuis que l'on a accepté les injections prophylactiques et le traitement du mal par le mal. Ainsi :

En 1883 on constate	183	animaux enragés.	
1884	—	301	—
1885	—	518	—
1886	—	604	—
1887	—	644	—

La mortalité suit la même progression : dans la même séance, M. Ollivier a communiqué un troisième cas de décès chez un enfant de six ans.

A quoi donc attribuer cette épidémie de la rage chez les chiens de Paris? Simple *coïncidence*, disent les chimistes de la rue d'Ulm. Mais les habitants préféreraient peut-être l'emploi de mesures hygiéniques différentes, qui *coïncideraient* avec la disparition de la rage.

M. Armand Gautier, sans en indiquer l'étiologie, a constaté que le nombre des cas de rage augmente d'année en année, que des mesures ont été plusieurs fois discutées et votées au Conseil d'hygiène, sans être jamais exécutées, quoiqu'elles soient de nature à faire complètement disparaître la rage par voie, pour ainsi dire, *d'hygiène administrative*. Accepterons-nous, a-t-il ajouté, que cet état de choses se prolonge indéfiniment, alors que le Conseil d'hygiène et l'Académie de médecine ont, à tant de reprises, indiqué des remèdes? En conséquence, M. Armand Gautier a demandé que le Conseil se prononçât sur le vœu suivant, à faire parvenir au préfet de police :

En présence du nombre toujours croissant des cas de rage, le Conseil émet le vœu que des mesures administratives sévères soient prises pour faire disparaître tout chien errant.

Il serait plus radical, à notre avis, de réclamer l'adoption d'un arrêté analogue à celui-ci : 1° Il est interdit aux habitants de Paris d'entretenir des chiens dans l'intérieur de la ville; 2° Les agents de police et les citoyens sont invités à détruire tous les chiens trouvés en liberté sur les voies publiques du département; 3° L'Institut Pasteur sera transféré au bord de la mer.

La rage disparaîtrait forcément de notre pays, en raison de l'axiome : *Sublata causa, tollitur effectus.* Mais, hélas! notre vieille civilisation est incapable d'avoir recours aux moyens énergiques. Les Pouvoirs publics, les Assemblées délibérantes, consultatives et exécutives sont atteintes de ce même mal d'inertie que quelques-uns appellent opportunisme.

Résignons-nous donc à être mordus et aller ensuite nous faire inoculer par les expérimentateurs pastoriens du Laboratoire. Et, si cela ne nous réussit pas, nous aurons au moins la satisfaction de savoir qu'on inoculera notre bulbe à des lapins et à des cobayes, *pour vérifier le diagnostic.*

DUPOUY.

Rapport adressé au Président de la République française, relatif à une inspection régionale des services de l'hygiène publique.

Monsieur le Président,

Le département du commerce et de l'industrie (1) poursuit, en mettant en œuvre toutes les ressources dont il dispose, l'amélioration et l'extension des services de l'hygiène publique, qui lui sont confiés depuis longtemps et qui intéressent, à un si haut degré, les conditions d'existence des populations laborieuses.

La réorganisation du comité consultatif d'hygiène publique de France, opérée en 1884; la création d'un comité de direction des services de l'hygiène; l'envoi de délégués sanitaires sur les points du territoire de la République, atteints ou menacés par des épidémies; l'installation d'étuves à désinfection dans nos grands ports; l'organisation d'un service mobile d'étuves à désinfection, etc., constituent autant de mesures dont on ne saurait contester l'importance et l'utilité.

J'ai l'honneur d'appeler, aujourd'hui, votre haute attention sur une mesure qui me paraît devoir renforcer le service d'hygiène, en attendant qu'une loi nouvelle fournisse au gouvernement les moyens qui lui font défaut dans la législation actuelle.

Les récentes acquisitions de la science ont prouvé la nécessité qu'il y a, dans l'intérêt de la santé publique et afin d'arrêter la propagation des maladies épidémiques, à ce que l'administration puisse, dès le début, prendre toutes les mesures de préservation que peut commander la situation.

Or, dans l'état actuel et malgré la bonne volonté des préfectures, l'administration centrale est très insuffisamment renseignée sur les conditions sanitaires des diverses parties de la France.

(1) N'est-il pas grotesque de voir l'Administration de l'Hygiène publique confiée au ministre du commerce et de l'industrie? N. D. L. R.

Le comité de direction des services de l'hygiène, institué auprès de mon département, a pensé que l'on pourrait arriver à combler cette lacune, en faisant appel au concours éclairé de MM. les professeurs d'hygiène des Facultés de médecine.

J'ai reconnu moi-même, monsieur le Président, que ces professeurs étaient, en effet, désignés, par leur compétence et leur autorité, pour remplir les fonctions d'inspecteurs régionaux de l'hygiène publique. Tenus par leurs relations et leurs études au courant de tout ce qui intéresse la santé générale du pays, ils pourront donner aux médecins des épidémies des instructions précises, en vue d'arrêter par des mesures prophylactiques le développement des maladies épidémiques, et concentrer, pour en faire l'objet de rapports circonstanciés adressés au ministre, tous les renseignements relatifs à la salubrité et à l'état sanitaire de leur circonscription. Leurs laboratoires pourront d'ailleurs servir à préciser complètement le caractère de certaines épidémies, dont la nature est souvent obscure lors de leur première apparition.

Cette innovation serait réalisée sans imposer aucune charge nouvelle au Trésor, la dépense des allocations à attribuer à ces inspecteurs régionaux pour leurs frais de déplacement pouvant, comme je m'en suis assuré, être prélevée sur les crédits inscrits au budget de nos départements pour le personnel du service sanitaire.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a reconnu, de son côté, que le département du commerce et de l'industrie pourrait être puissamment secondé dans son œuvre par les professeurs d'hygiène des Facultés, et il a bien voulu consentir à les mettre à ma disposition.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre signature un projet de décret ayant pour but de confier les fonctions d'inspecteurs régionaux de l'hygiène aux professeurs d'hygiène des Facultés de médecine des départements, en laissant, bien entendu, hors de leur sphère d'action, ce qui concerne le service des lazarets et des quarantaines.

Quant à la circonscription de la Faculté de médecine de Paris, le professeur d'hygiène est M. le docteur Proust, inspecteur général du service sanitaire. Il n'a point paru nécessaire de lui confier à nouveau et pour une partie des départements, une attribution qu'il tient de ses fonctions actuelles pour tout le territoire de la République. Dans le cas où ces doubles fonctions ne seraient plus réunies dans la même personne, le professeur d'hygiène de la Faculté de Paris pourrait être investi, comme ses collègues des départements, des fonctions d'inspecteur régional.

Je ne doute pas, monsieur le Président, que vous ne reconnaissiez avec moi l'utilité de la mesure que j'ai l'honneur de vous proposer; elle aura le double avantage d'assurer à l'administration sanitaire la collaboration de professeurs intelligents et dévoués, et de fournir à ces professeurs de précieuses indications pour l'enseignement qu'ils sont chargés de donner à leurs élèves.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
PIERRE LEGRAND.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Vu l'avis du comité de direction des services de l'hygiène institué par le décret du 30 septembre 1884;

Vu la lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 13 avril 1888,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les professeurs d'hygiène des Facultés de médecine des départements remplissent, sous l'autorité du ministre du commerce et de l'industrie, les fonctions d'inspecteurs régionaux des services de l'hygiène publique, chacun dans la circonscription territoriale de la Faculté à laquelle il est attaché.

Il correspond avec le médecin des épidémies et avec le conseil d'hygiène publique et de salubrité de cette circonscription.

ART. 2. — Des arrêtés du ministre du commerce et de l'industrie pourvoient aux mesures de détail nécessitées par le présent décret.

ART. 3. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 23 avril 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie,
PIERRE LEGRAND.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond DUPOUY. (1)

Tous les savants qui ont dirigé leurs études vers la partie littéraire et historique de la médecine ont reconnu le puissant intérêt qu'offre, pour leurs recherches, la lecture des poètes et des auteurs dramatiques. C'est dans les œuvres de ces écrivains qu'on trouve, en effet, l'appréciation la plus exacte des idées médicales d'une époque, parce qu'on ne peut juger les mœurs de celle-ci, critiquer ses défauts, se rendre compte de ses tendances, sans faire intervenir, à un moment donné, la science médicale, soit avec ses enseignements, soit avec ses erreurs et ses préjugés.

En ce qui concerne le moyen âge, nous trouverons les premiers dans les écrits des philosophes et dans certaines œuvres dramatiques connues sous le nom de *moralités*, parce qu'elles avaient pour but de démontrer, sous la forme de l'allégorie, un précepte de morale. Les personnages qu'elles mettaient en scène représentaient toujours les idées les plus abstraites et les plus fantasques : le Monde, la Justice, la Bonne-Compagnie, la Gourmandise, le Dîner, le Banquet, l'Expérience, la Goutte, la Jaunisse, l'Apoplexie — Les seconds, erreurs et préjugés, manquent rarement dans quelques œuvres poétiques, dans les *farces* et les *sotties*, poèmes satiriques et bouffons, qui rappellent les *atellanes* du théâtre latin.

Essentiellement empreintes de l'esprit gaulois, ces petites pièces, jouées par les clercs de la basoche, contenaient une critique mordante des travers et des faiblesses de chacun et des médecins en particulier. Elles sont considérées avec raison comme l'embryon de notre théâtre français auquel elles ont prêté plus tard leurs meilleures scènes immortalisées par le plus illustre de nos auteurs comiques, mais aussi le plus hypocondriaque des malades.

Une franche gaieté jaillissait souvent en étincelles brillantes des dialogues de ces œuvres primesautières et suffisait à en assurer le succès. Le public riait avec entrain, sans bégueulerie, et *s'esbaïssait* de bon cœur autour des eschaffaults publics où se donnaient les représentations. Aussi, quand auteurs et artistes étaient en verve, jetant à tous les vents leurs satiriques tirades, tant pis pour ceux qui passaient. Tantôt c'était le clergé, le pape lui même, comme dans la sottie du carnaval de 1511, ou bien la royauté, — l'avarice de Louis XII en sut quelque chose — ou la justice représentée par ses procureurs, ses avocats et ses sergents; mais tantôt

(1) Chapitre extrait de la *Médecine au moyen-âge*.

RÉFLEXIONS. — 1° Les professeurs d'hygiène des Facultés ont été nommés pour enseigner la science hygiénique aux étudiants, en raison de leurs aptitudes pédagogiques, et non pour devenir des fonctionnaires, cumulant des emplois et des traitements. Ce système de cumul préconisé par quelques professeurs de la Faculté de Paris, devient scandaleux et ne devrait pas irradier ainsi vers la province. Il y a dans les antichambres du Ministère du *commerce* une coterie de gens insatiables, encombrant tous les services de leur médiocrité transcendantale, barrant le passage à tout ce qui n'est pas de leur bord, s'opposant à tous les progrès, à toutes les idées nouvelles qu'on ne fait pas passer par la voie hiérarchique, ce sont les pires ennemis de la profession.

2° Maintenant que nous sommes pourvus de six inspecteurs régionaux des services de l'hygiène publique, c'est-à-dire de six chefs de corps d'armée, il ne reste plus qu'à trouver les soldats et les cadres. Ne faut-il pas donner quelqu'un ou quelque chose à inspecter à des inspecteurs? Autrement, ils ne pourraient se livrer à des inspections et faire des rapports au ministre du commerce et de l'industrie! Quand aurons-nous un inspecteur à cheval de l'hygiène morale des classes dirigeantes? Cela devient urgent. D.

Etude médico-légale du somnambulisme

Leçon de M. Brouardel

A côté de ces états francs dont je vous ai fait le tableau, il y en a d'autres plus ou moins analogues, et intermédiaires, qui se rattachent aux premiers par un nombre limité de caractères.

Il y a quelques semaines, le tribunal de la Seine a eu à juger une affaire dont voici la donnée. Un tailleur, nommé B..., âgé de quarante ans, rencontre une femme sur le boulevard, qui tombe sur lui à coups de parapluie. Cette agression ne paraît pas naturelle aux sergents de ville, et ils emmènent l'homme et la femme au poste, où celle-ci accuse celui-là d'avoir abusé de sa fille pendant une période de sommeil qui avait succédé à des crises nerveuses. Or, l'enquête démontra, en effet, que la jeune fille, âgée de vingt-trois ans, avait été atteinte, à la suite de la mort de son père, d'accidents [illegible]rémiques. Elle avait eu d'abord une crise de sommeil comateux, puis une sorte d'extase analogue à celle que nous ont représentée certains maîtres de la Renaissance, et, en particulier, les maîtres italiens; enfin une nouvelle crise léthargique au cimetière. Nous avons constaté que les indications fournies par la mère, par la fille et par le médecin, étaient parfaitement concordantes. Mais comme, d'autre part, le témoignage des commères du quartier établissait que cette jeune fille s'était déjà livrée à l'inculpé dans un grand nombre d'endroits, il y a eu acquittement.

Mais peut-on violer une somnambule à son insu? Il y a une phrase courante dans l'école de Nancy : c'est que la somnambule appartient au magnétiseur comme le bâton du voyageur appartient au voyageur. Cette proposition est absolument fausse. Si un individu agréable à la somnambule lui offre des suggestions agréables ou indifférentes, elle s'y soumet; mais, si ces suggestions mettent en révolte ses affections personnelles ou ses instincts naturels, elle oppose une résistance presque invincible. Vous arriverez assez facilement, après quelques insistances, à faire signer un reçu de 50 francs, par exemple; mais vous n'obtiendrez jamais, d'une femme qui les a conservés, une chose contraire à ses instincts de pudeur.

J'en ai vu une à qui on avait suggéré qu'elle était auprès d'une rivière; on a voulu ensuite lui persuader de se déshabiller : elle a eu aussitôt une attaque de nerfs. On peut vaincre la résistance d'une somnambule au sujet de son testament, mais on ne lui fera pas donner un bracelet qu'elle tient de son amant. Il y a là un élément au delà duquel la puissance du magnétiseur ne va pas, et c'est très important au point de vue médico-légal.

Il est venu, en 1865, devant la cour d'assises du Var, une affaire assez curieuse, dont le rapport médico-légal fut rédigé par les docteurs Auban et Roux (de Toulon). Un nommé C..., sordide magnétiseur, était entré un jour dans une ferme, simulant la surdi-mutité et faisant comprendre par des signes qu'il avait faim. On lui avait offert à souper et à coucher. Déjà, pendant la soirée, il avait frappé l'attention de ses hôtes par des jongleries particulières et étranges, si bien que la fille du fermier, très émue, se coucha tout habillée, par crainte du mendiant. Le lendemain matin, il avait fait mine de s'en aller avec le patron, mais il était revenu et un voisin l'avait aperçu en train de faire des passes et des signes caba-

---

aussi c'était la Faculté, *Facultas saluberrima medicinae parisiensis*, chansonnée comme les autres, sans aucun respect pour sa robe et son bonnet.

Que disaient donc de notre docte aïeule ces esprits frondeurs du bon vieux temps : maître Jehan Bouchet, par exemple, sous son pseudonyme de *Traverseur des voyes périlleuses*, et Pierre Gringore, sous celui de la *Mère sotte*, et Nicolas Rousset, et Coustelier, et Jacques Grevin, et Pierre Blanchet, et les autres, tous membres de ces joyeuses confréries sans souci, sans prétention, mais non sans talent ?... Si l'honneur professionnel ne fut jamais par eux mis en cause, la gaavité ue peu pédantesque de nos anciens, leur accoutrement doctoral, leurs consultations sentencieuses formulées en latin barbare, eurent souvent à supporter de leur part de railleuses et piquantes épigrammes. Nous trouverons, en revanche, dans les autres œuvres que nous nous proposons d'analyser, les mêmes idées fausses du public sur l'art de guérir, la même tendance à toujours vouloir nous induire en erreur et à nous accuser injustement de tous les accidents qui lui arrivent, malgré nos avis les plus sages et les conseils de l'hygiène et de l'expérience.

Qu'un médecin prescrive, par exemple, à son malade, atteint de la fièvre, de mettre arrêt à ses libations quotidiennes, il se trouvera toujours des voisins et des commères pour critiquer l'ordonnance, pour exciter le patient à se soustraire au despotisme doctoral. Cela s'est toujours vu depuis qu'il y a des médecins et des malades, aussi bien au moyen âge qu'à toutes les époques; et Olivier Basselin en a témoigné dans un de ses charmants vaux-de-vire (1), compositions poétiques, rondes et chansons bachiques qui datent déjà du XIV[e] siècle : l'histoire n'est pas longue, il s'agit d'un ivrogne auquel on ne donne à boire que l'eau de la bie (2), et qui recouvre la santé, au dire du poète, dès qu'un ami charitable lui rend sa grande bouteille. Nous l'avons souvent lu avec plaisir :

Au voizin de fiebvre morant,
On faisoit boire l'eau de la bie.
« Hélas! vous me tuez, dizoit-il en plorant.
« Me défendre le vin, c'est m'arrachier la vie.
« Hélas! Je desiroy tousjours
« Morir avec toy, bon breuvaige!
« Quand j'ai plus jamais besoing de ton secours,
« Ung sourdault médecin me deffend ton uzaige.

(1) Olivier Basselin était propriétaire d'un moulin dans le val de Vire où il composait ses petits poèmes, qu'on nomma vaux-de-vire.

(2) Bie, canal ou ruisseau qui conduit l'eau à un moulin, d'où bief et biez. On nommait également bie le vase en terre, qui servait à aller puiser de l'eau.

istiques sur la jeune fille, qui se trouvait seule. Il y eut probablement viol pendant la période léthargique, puis la période de somnambulisme avait succédé et cette malheureuse s'était mise à suivre C... comme son ombre, poussée par une force dont elle avait conscience et à laquelle elle cherchait en vain à résister. Son séducteur n'était pourtant pas un Céladon. Après trois ou quatre jours de pérégrinations, des gens chez lesquels ils étaient entrés ayant voulu mettre C... à la porte, indignés de sa brutalité pour cette jeune fille, celle-ci tomba comme morte, en léthargie. On le rappela aussitôt et il lui rendit l'usage de ses sens. Le lendemain matin, ils étaient partis ensemble, lorsque, tout à coup, on vit revenir la jeune fille en courant. C... avait rencontré des chasseurs, et, pendant qu'il causait avec eux, elle avait pénétré dans un petit bois voisin, qui avait couvert sa fuite. C'est la fin de cette petite épopée qui a valu douze ans de travaux forcés à son héros. Ce qu'il faut en retenir, c'est que ce n'était pas dans l'état de somnambulisme qu'il violait sa victime, — il ne l'aurait pas pu, — mais dans l'état de léthargie.

Dans un autre cas, une femme facilement hypnotisable avait été mise en somnambulisme par un individu qui avait fait monter un de ses amis pour la violer. Cette femme, absolument lucide, se révolta comme dans la veille, et ils furent obligés de se mettre à deux pour la bâillonner.

Si, au contraire, les sentiments et les actes offerts par le magnétiseur à son sujet correspondent aux sentiments intimes de celui-ci, il obéit facilement. Le docteur Bellanger rapporte le fait d'une femme, séparée à l'amiable de son mari, et qui, après avoir fait à son médecin, dans des crises répétées de somnambulisme, des aveux et des déclarations qu'elle ne lui faisait pas dans l'état de veille, parce qu'elle était honnête, se vit, à sa grande surprise, devenir enceinte. Elle a fini dans un asile d'aliénés et le docteur X... a été obligé de s'expatrier.

En effet, dans l'immense majorité des cas, une femme ne se rappelle pas, dans l'état de veille, ce qui s'est passé dans l'état de somnambulisme, et réciproquement. Cependant, les mêmes sentiments l'affectent dans les deux états.

Il y a des femmes qui restent en somnambulisme pendant des périodes relativement très longues de leur vie. Le docteur Azam (de Bordeaux) a raconté tout au long l'histoire d'une certaine Félida X... qui, naturellement triste, déprimée, avec tendances au suicide, devenait en somnambulisme beaucoup plus gaie et intelligente. Elle avait été rendue grosse par un voisin, qui tenait une boutique d'épicier et qui l'avait alors épousée. Or, somnambule pendant des mois entiers, elle se montrait active et entreprenante; mais, dès qu'elle revenait à l'état primitif, elle devenait incapable de tout.

Il y a, dans ce moment-ci, dans le service de M. Charcot, une femme qui est en état de somnambulisme depuis plusieurs mois. Ce sont, malgré tout, des phases qu'il est très difficile d'apprécier, au point de vue médico-légal.

Je vous rappelle, en passant, que cette période hypnotique se reconnaît à ce signe, qu'il suffit de souffler sur la main, pour qu'elle entre en contracture.

Bien qu'elle n'ait pas trait au viol, je veux terminer en vous disant deux mots d'une question subsidiaire. On s'est demandé si on ne pourrait pas, par voie de suggestion hypnotique, faire commettre des crimes aux somnambules eux-mêmes, et si ces derniers ne pouvaient pas être fatalement obligés d'obéir. Nous avons nommé, pour étudier cette question, à la Société de médecine légale, une commission composée d'avocats, de médecins et de magistrats. Elle a déclaré que, certainement, un magnétiseur pouvait déterminer, de la part d'une somnambule ayant pour lui de la déférence ou de l'amitié, des actes qui frisent le crime. Evidemment, dans ce cas, la responsabilité est complètement déplacée.

Mais c'est surtout au point de vue du droit civil, en matière de donations et de testaments, qu'on a proclamé la puissance de la suggestion hypnotique. Eh bien! ces actes ne sont pas aussi compliqués et aussi difficiles à dépister qu'on le pense. M. Liégeois affirme que, toutes les fois qu'il a voulu faire faire une donation ou un testament, il a réussi. Sur le moment, c'est possible. Mais on n'a pas essayé d'envoyer une somnambule dans une étude de notaire, pour lui faire souscrire un acte authentique. D'abord, un officier public prêterait-il son ministère, à la première requête, à une personne d'allures et d'apparences plus ou moins étranges? Et d'ailleurs en admettant que le testament ait été fait, les héritiers ou ayants cause s'informeront; ils sauront facilement quels rapports avait leur parente avec tel individu, et remontant de l'acte authentique à l'état de santé de la personne qui l'a souscrit, ils arriveront

---

« Cher amy, ne me quitte pas
« Sur le dernier poinct de ma vie,
« Sans toy j'estimerey rigoureulx mon trespas,
« Je ne puis avoir bien hors de ta compagnie.
« Si je meurs, à mes bons amis
« Ma grande bouteille je laisse.
« Mais que pleine elle soit comme elle estoit jadis,
« Jugeront, comme moy, que c'est grande richesse. »
Ainsi mon voizin souspiroit,
Mais j'eus pitié de sa misère.
Je lui donnoi le vin que l'on lui refusoit;
La fiebvre le quitta si tost qu'il eust à boire.

La bibliothèque du Théâtre-Français contient un grand nombre d'autres compositions dramatiques, farces ou sotties, dans lesquelles les médecins sont mis en scène avec le rôle principal, il est vrai, mais le plus souvent dans le but de fournir aux auteurs des motifs de plaisanteries, allant presque toujours jusqu'à la licence. Quelques-unes cependant étaient faites avec esprit et sont restées dans nos recueils. Citons *la Farce nouvelle du médecin qui guarist de toutes sortes de maladies*, de Nicolas Rousset; *les Discours facétieux*, de Coustelier; *la Vraye Médecine qui guarist de tous maux et de plusieurs autres*, extrait du *Plaisant Jardin des receptes; la Médecine de maistre Grimache avec plusieurs receptes et remèdes; le Triomphe de très haulte et très puissante dame Vérolle, royne du Puy d'Amours*, de François Juste; *le Conseil du nouveau marié, à deux personnages: le Mary et le Docteur; la Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un Amoureux, à quatre personnages: l'Homme, la Femme, l'Amoureux et le Médecin; les Caquets de l'Accouchée*, etc., (1). Nous pourrions ajouter les *farces* de Tabarin, mais elles appartiennent au XVIIe siècle.

N'ayant à nous occuper que des œuvres présentant un véritable intérêt littéraire et médical, nous bornerons notre étude aux *Farces de maistre Pathelin, du Munyer et de la Folie du Monde*, aux moralités de *l'Aveugle et du Boiteux, de Folie et d'Amour*, de *Condamnacion des banquetz*, aux comédies de *la Trésorière et de Lucelle*, à la tragédie de *la Goutte* et au roman du *Gargantua et de Pantagruel*. — Cela nous suffira pour avoir une idée du rôle de la médecine dans la littérature du moyen âge.

La Farce de maitre Pathelin

La Farce de maître Pathelin, qui a pour auteur Pierre Blanchet, est certainement le plus riche joyau de notre vieux théâ-

(1) Tous ces poèmes ont été réimprimés et font partie du *Recueil de poésies françaises*, des XVe et XVIe siècles, *morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées* par M. A. de Montaiglon. Bibliothèque elzévirienne, P. Jannet.

à se faire rendre justice. En somme, il paraît très difficile de réaliser toutes les conditions nécessaires pour qu'un testateur soit poussé invinciblement à disposer de ses biens en faveur de tel ou tel individu.

Bien que ce système de la suggestion et de l'irresponsabilité puisse avoir de l'influence sur le jury, on commet encore trop souvent, à côté de cela, des erreurs grossières, notamment pour les *morphiomanes*. Rien n'est plus comparable à un alcoolique franc qu'un individu qui fait usage de la morphine, et les voleuses de magasins se recrutent, en grande partie, parmi les morphiomanes. Il y a quelque temps, une de ces femmes a été condamnée à trois mois de prison, quoique MM. Charcot, Motet et moi ayons conclu aux circonstances atténuantes. Elle avait presque fini ses trois mois, lorsqu'on a découvert que le médecin du bureau de bienfaisance lui délivrait tous les jours 20 centigrammes de chlorhydrate de morphine pour calmer ses névralgies.

Nous nous trouvons enfin en présence d'une autre question très délicate en médecine légale. A-t-on le droit d'hypnotiser un prévenu ou une personne quelconque pour obtenir de lui, durant son sommeil, l'aveu de son crime ou des dénonciations? Il y a premièrement une difficulté de fait, car pour constater sa déclaration, il faudrait renouveler en assises le sommeil somnambulique. Ensuite, qu'est-ce que vaut exactement cette déclaration faite pendant le sommeil? Peut-on y ajouter une foi absolue? Je crois que ce serait aller au delà de ce que nous permettent nos connaissances de ce côté. D'ailleurs, il y aurait là une sorte d'extorsion morale qu'on pourrait assimiler aux aveux arrachés autrefois aux patients pendant la torture. N'irions-nous pas enfin au delà de la volonté de l'individu endormi? En un mot, c'est un piège répugnant, et je ne sais pas si, étant donnés le code pénal et le code d'instruction criminelle, nous avons le droit de passer outre. Pour ma part, je n'agirai pas sans une injonction formelle de la magistrature.

Dans ce moment-ci, une femme est accusée d'un vol de 500 francs dans la caisse de son patron, à qui elle servait de maîtresse, et elle aurait simulé un vol avec effraction à l'aide d'un tisonnier rougi au feu. Elle nie. Or, un interne de Saint-Lazare l'endort, et en état de somnambulisme elle reproduit exactement la scène du tisonnier!

Dans d'autres cas, lorsqu'il n'y a aucune préoccupation morale, et lorsque le sommeil provoqué ne peut être que favorable à l'inculpé, l'intervention du magnétiseur paraît très légitime.

Dans un cas qui appartient au docteur Motet, un homme qui avait éveillé l'attention des sergents de ville, parce qu'il s'éternisait dans une *vespasienne*, avait été trouvé mouillant son mouchoir à l'eau qui coule sur les parois, et se frottant les moustaches à plusieurs reprises. Arrêté et accusé d'outrages publics à la pudeur, il ne se souvenait plus du tout, trois jours après, de ce qui s'était passé. M. Motet l'a endormi dans la chambre du Conseil, et il a renouvelé exactement l'histoire du mouchoir, qui avait eu lieu après une hémoptysie. Comme toujours, la mémoire de ce qui s'était passé, dans un état second, est revenue quand cet état second a reparu. L'individu a été acquitté.

Exposition d'hygiène et de sauvetage à Ostende

Une exposition internationale d'hygiène et de sauvetage se fera sous les auspices de l'Administration communale, à Ostende, au Parc Léopold, et sera ouverte du 1er juin au 1er octobre 1888.

Elle comprendra tout ce qui se rapporte à l'hygiène publique et privée, à l'hygiène industrielle, navale et maritime. Une section sera consacrée à l'enfance, une autre à tout ce qui concerne le sauvetage. Un grand nombre de *festivités* seront organisées à cette occasion durant la saison, entre autres une exposition de bébés, un concours international de gymnastique, un festival international, des courses, des régates, etc. Le secrétariat du Comité d'organisation siège à Gand, rue des Régnesses, 3. (*Gaz. méd. de Paris.*)

Police des chemins de fer

Dans notre numéro du 17 janvier dernier, nous avons reproduit le conseil, donné par M. le professeur Le Fort, pour le traitement des tannes.

Le savant professeur recommandait l'emploi de l'acide nitrique monohydraté, jaune, fumant, « comme on en trouve, dit-il, chez tous les pharmaciens ou chez les marchands de produits chimiques ».

---

tre français; c'est elle qui a inspiré Molière dans plusieurs de ses œuvres. Représentée pour la première fois en 1480, cette farce célèbre est un de nos plus précieux monuments littéraires, pour l'étude des mœurs au moyen âge. C'est un chef-d'œuvre d'esprit, de malice, de comique et de naïveté, dans lequel la médecine retrouve son bien à chaque scène, soit avec la simulation des maladies, soit avec les consultations, les drogues et l'éternelle ingratitude des malades.

Tout le monde érudit connaît le sujet de maître Pathelin :

Avocat sans cause, il vit d'expédients, fait des dupes, tout en conservant une certaine correction professionnelle dans son langage et ses allures. Guillemette, sa femme, est sa digne complice : c'est elle qui lui a reproché de ne plus avoir de clients, d'avoir perdu sa renommée d'autrefois, de mourir en un mot « de fine (1) famine ». C'est elle qui l'excite, en lui disant ironiquement :

> Maintenant chacun vous appelle
> Par tout : Avocat dessoubz l'orme.
> . . . .
> Nos robes sont plus qu'estamine,
> Reses (2).

(1) Extrême.
(2) Rapées.

Et Pathelin de lui répondre qu'il saura bien découvrir le moyen de remonter leur garde-robe et de « trouver des robes et des chapperons! » C'est après cela qu'il va chez *le drappier* pour lui acheter la *brunette* nécessaire à la confection de leurs vêtements.

Il faut le voir entrer dans la boutique; il entame la conversation en disant, en forme de salut, « Dieu y soit », en s'informant de la santé, le bien le plus précieux sur la terre, d'après la formule en usage :

> Comment se porte la santé?
> Etes-vous sain et dru, Guillaume?

Puis, il lui parle de son père, « un bon marchand et saige! » auquel il ressemble de « visaige, comme droicte paincture. »

Finalement, il lui achète six aulnes de drap de Rouen, qu'il emporte sous son aiselle et qu'il soldera quand le drapier viendra, le soir même, chez lui prendre sa part de « l'oye que sa femme rostit. » Après l'avoir flatté, il l'invitait à dîner...; c'était habile.

Voici donc maître Pathelin revenu au logis, racontant à Guillemette le bon tour qu'il a joué au drapier. Celle-ci, pour montrer qu'elle a bien compris la chose, récite à son mari la fable du Renard et du Corbeau, dont La Fontaine, deux siècles

N° 10. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 13 mai 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS............... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

Les victimes du devoir professionnel

Il y a quelques jours a eu lieu, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monod, directeur de l'Assistance publique, une réunion préparatoire en vue de la création d'une caisse de secours destinée à venir en aide aux familles des médecins victimes de leurs devoirs professionnels.

Il a été décidé que les internes et externes des hôpitaux, régulièrement nommés, seraient assimilés aux médecins au point de vue des secours à recevoir.

Le Corps médical se souviendra-t-il du nom de celui qui fut le promoteur de cette intéressante question, qui envoya à la Chambre des députés une pétition contresignée par plus de 3,000 médecins de Paris et des départements, qui seul et à ses frais entreprit cette campagne de légitime revendication des droits des veuves et des orphelins des victimes du devoir professionnel?...

Emprisonnement cellulaire

M. A. Voisin a communiqué à l'*Académie de Médecine* une série d'observations prises dans les prisons cellulaires de Belgique, relatives à des détenus ayant subi l'emprisonnement cellulaire depuis dix ans.

Il ressort de ses observations, que la santé physique de ces condamnés, ainsi que leur état intellectuel et moral, ne sont pas atteints; la statistique portant sur les trente années qui se sont écoulées depuis la fondation des prisons cellulaires de Belgique, démontre que la mortalité et la morbidité y sont moins grandes que dans les prisons communes, ainsi que le suicide et la folie.

L'auteur attribue les résultats satisfaisants que fournit en Belgique le régime de l'emprisonnement cellulaire, aux bonnes conditions hygiéniques et morales dans lesquelles sont placées les prisonniers.

Le but absolu et principal de ce régime est d'isoler les détenus les uns des autres et d'éviter toute promiscuité. On peut dire qu'il a été parfaitement atteint.

Par conséquent, il est à prévoir que si le régime cellulaire était appliqué en France comme en Belgique, les préventions qui existent contre ce mode de répression ne tarderaient pas à cesser.

Antipyrine ou analgésine

On a discuté à l'*Académie de Médecine* s'il fallait donner à la drogue nouvelle que l'on emploie, depuis quelques mois, comme la panacée universelle, le nom d'analgésine ou lui laisser celui d'antipyrine. Il paraît que cette dernière dénomination enrichit les Allemands de l'Intérieur et de l'Extérieur. Si la mode ne jouait pas un rôle dans notre thérapeutique, on laisserait de côté cette poudre inerte, qui ne produit pas d'autre effet que des poussées d'urticaire chez certains sujets. Comment des hommes sérieux, comment de véritables cliniciens ont-ils pu s'engouer à ce point de ce prétendu remède importé en France par des spéculateurs allemands? A les voir se jeter sur celui-ci pour le traitement de toutes les maladies, depuis la fièvre typhoïde et les névroses jusqu'aux cors aux pieds, ne dirait-on pas que notre arsenal thérapeutique est épuisé et que tous les médicaments consacrés par l'expérience n'existent plus! Ah! les moutons de Panurge...

Les microbes dans la pathogénie des néoplasmes

M. Verneuil a communiqué à l'*Académie des Sciences* les premiers résultats obtenus, dans son laboratoire, par M. Nepveu sur cette question, qui lui permettent de formuler les conclusions suivantes :

1° Il est possible qu'on arrive un jour à démontrer l'existence d'un bacille du cancer; mais, en présence des contradictions et des incertitudes des expérimentateurs, il me semble utile d'étudier au préalable quelques-unes des conditions dans lesquelles les bactériens peuvent apparaître dans les tumeurs;

2° Je les ai observés dans les tumeurs altérées spontanément ou à la suite d'un trauma; les liquides des cavités dans lesquelles elles baignent parfois sont le plus souvent le lieu d'origine de ces bactériens; les lésions inflammatoires des téguments qui les revêtent, spontanées ou provoquées, auraient le même rôle;

3° Les lésions antérieures au néoplasme (eczéma, abcès, inflammations diverses) réalisent des conditions analogues, par l'introduction des microbes et leur incarcération consécutive dans certains tissus. L'irritation lente et prolongée, qu'ils produisent dans les parenchymes glandulaires, pourrait être une des causes de la production ultérieure des néoplasmes;

4° Il est probable que les bactéries, d'origine externe ou contenus dans le sang, trouvent, dans certains foyers néoplasiques où les éléments cellulaires sont très abondants, un lieu de culture favorable. Les bactériens, en s'y fixant, y activent le ramollissement et la destruction du tissu morbide;

5° Il y aurait lieu de rechercher les microbes, non seulement dans les néoplasmes ramollis, mais encore dans ceux qui sont le siège de ces hyperplasies rapides avec élévation de température locale signalés par Estlander et M. Verneuil.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure

Par le Dr A. Tourdot.

L'alcool $C^2 H^6 O$ ($C^4 H^6 O^2$ équivalents) est le produit principal d'une fermentation particulière de la glucose. Arnauld de Villeneuve qui vivait à Montpellier, vers 1300, et Aboucasis connais-

saient l'esprit-de-vin, raymond Lulle enseigna sa rectification par le carbonate de potasse. Pur, c'est un liquide incolore dont la fluidité ne le cède qu'à celle de l'éther ; sa densité à 15°5 est égale à 0.7939. Il bout à 78° sous la pression de 0 m. 76. Exposé à un froid de 100° il prend une consistance oléagineuse. Il n'a pas encore été solidifié. Il possède une grande affinité pour l'eau avec laquelle il se mélange en toutes proportions. Ce mélange produit un léger dégagement de chaleur et une contraction. Ainsi, 52,3 volumes d'alcool et 47,7 volumes d'eau à 15 degrés ne produisent par leur mélange que 96°35 volumes. Il dissout un grand nombre de matières organiques et inorganiques. Il coagule la gélatine ainsi que les diverses modifications de l'albumine proprement dite.

C'est pourquoi il durcit et blanchit les tissus qui en renferment (Gubler). Soumis à une température de 15 à 30° en présence d'une matière animale, il subit la fermentation acétique.

Action physiologique. — Appliqué sur la peau saine, l'alcool produit une sensation de froid due à une évaporation rapide. Sur la peau dépouillée de son épiderme, sur une muqueuse ou sur une solution de continuité, il détermine une irritation plus ou moins violente qui consiste en picotements, sensation de brûlure, contraction des capillaires sanguins et pâleur de la région, coagulation de la sérosité albumineuse et durcissement de la surface. Plus tard, il y a de la dilatation des capillaires en même temps que la douleur et la chaleur locale augmentent. Il peut même se produire une eschare suivie d'une inflammation éliminatrice et ulcéreuse. Il agit de même quand on l'injecte dans le tissu cellulaire sous-cutané où il occasionne souvent de vastes décollements (1).

L'injection d'alcool dans les veines détermine la coagulation et la formation de thromboses et consécutivement la mort (2). S'il se forme des embolies, ils vont obstruer les ramifications de l'artère pulmonaire. Il exerce une action irritante sur les membranes et les tissus avec lesquels il est mis en contact.

Le sang tiré d'une veine, sur lequel on fait agir de l'alcool, se coagule et les globules sont décolorés (Schultz).

Lallemand, Perrin et Duroy ont démontré qu'avec 60 grammes de sang humain additionnés de 20 grammes d'alcool à 28° (Cartier) la coagulation est immédiate, qu'elle est légère avec de l'alcool à 21° et inappréciable avec de l'alcool à 16° (3).

Absorption. — L'alcool est absorbé par les membranes et les tissus soit à l'état liquide, soit à l'état de vapeurs (Perrin, Lallemand, Duroy) (4). Dans ce dernier cas, c'est par la muqueuse pulmonaire ; les expériences d'Orfila, qui a empoissonné des chiens en leur faisant respirer de l'air chargé de vapeurs alcooliques, le démontrent (5). Des individus sur la peau desquels on appliquait des compresses imbibées de liquides alcooliques ont été en état d'ivresse, et, d'après Racle, dans l'appréciation de ce fait, il faut tenir compte de l'inhalation. Mesnet rapporte qu'un négociant en alcools était ivre toutes les nuits et mourut de paralysie générale : sa chambre à coucher était située au-dessus du magasin d'eaux-de-vie, et les vapeurs alcooliques pénétraient par les fentes d'un mauvais plancher (6).

Les séreuses (plèvre, péritoine, tunique vaginale) et le tissu cellulaire jouissent aussi de cette propriété d'absorption. Mais elle se fait habituellement sur la muqueuse du tube digestif, l'alcool pénétrant dans la circulation par la voie des veines de l'estomac et de l'intestin, et probablement aussi des chylifères. D'après Bouchardat et Saudras, l'absorption a lieu surtout dans l'estomac et avec rapidité. Chez un chien sacrifié deux heures après avoir avalé 150 grammes d'alcool, ils en retrouvèrent fort peu dans les matières renfermées dans l'estomac ; les intestins n'en contenaient

(1) Recherches expérimentales sur la puissance toxique des alcools, par les docteurs Dujardin-Beaumetz et Audigé.

(2) Fr. Petit, Royer-Collard, Orfila, Magendie.

(3) Du rôle de l'alcool et des anesthésiques sur l'organisme (Paris, Chamerot, 1860, page 44).

(4) Ouvrage cité.

(5) Orfila (*Traité de Lexicologie*). *Leçons sur les anesthésiques et sur l'asphyxie* par Claude Bernard, Paris, Baillière, 1875 : « Nous voyons donc, et c'est une question sur laquelle nous reviendrons, que l'absorption la plus active, celle qui est vraiment efficace, est celle qui se produit au niveau du poumon : c'est ainsi que l'ivresse alcoolique est produite chez les personnes exposées à des vapeurs d'alcool, quelque peu abondantes que ces vapeurs soient en apparence, comme chacun a pu l'observer, chez les ouvriers, chez les vignerons qui transvasent du vin pendant un certain temps. » (Pages 62, 63.

(6) Nous devons à l'obligeance de M. Levasseur, médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen et de son interne M. Fortin, la connaissance d'un fait du même genre. Un malade est entré dans son service, le 16 mai 1885, atteint d'alcoolisme aigu, avec attaques d'épilepsie. Il travaillait, au milieu des vapeurs alcooliques, à la fabrique d'alcool de Croisset, près Rouen.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

C'est-à dire : passe-lui une étole autour du cou, comme on le faisait aux possédés, pour chasser le démon.

Ces physiciens m'ont tué
De ces brouilliz qu'ilz m'ont fait boire :
Et toutefois les faut-il croire,
Ils en œuvrent comme de cire.

Il accuse naturellement les médecins de lui avoir donné des drogues (des brouilliz), qui lui ont fait du mal, drogues dont ils usent, les *physiciens*, comme *de cire*, comme si c'était à propos.

Malgré cela, le drapier n'est pas convaincu ; il veut son argent. Et Pathelin le prend alors pour le médecin :

Ha ! maistre Jehan ! plus dur que pierre,
J'ai chié deux petites crottes
Noires, rondes comme pelotes.
Prendrai-je un autre cristère? (2)

Ces trois petits morceaulx becuz (1)
Les m'appelez-vous pilloueres,
Ilz m'ont gasté les machoueres.
Pour Dieu ! ne m'en faites plus prendre,
Maistre Jehan : ilz m'ont fait tout rendre
Ha! il n'est chose plus amère.
. . . .
Et mon orine
Vous dit-elle point que je meure?...
. . . .
Se peussiez esclaircir ma merde,
Maistre Jehan : elle est si très dure,
Que je ne scay comment je dure,
Quand elle yst hors du fondement.

Nous savons l'importance que les médecins attachaient alors à l'examen des urines, quoique ne sachant y reconnaître ni l'albumine, ni le sucre, ni les autres principes morbides qu'elles peuvent contenir. Les charlatans exploitaient surtout la médecine des urines, et exerçaient illégalement dans les campagnes, sous le nom de *jugeurs d'eau*. Il en existe encore en Normandie et dans certaines provinces du Nord de la France. Il y en aura toujours.

Les fonctions intestinales avaient une importance au moins

(1) Chapitre extrait de la *Médecine au moyen-âge*.

(2) Le peuple disait déjà cristère pour clystère.

(1) Becuz, noirs.

point ; le chyme n'accusait pas la présence de l'alcool à l'odorat le plus subtil. Cependant Tiedemann et Gmelin ont retrouvé de l'alcool dans l'intestin grêle d'un cheval trois heures et demie après son ingestion. Küss professait que les liquides ne font que traverser l'estomac. M. Charles Richet, dans ses expériences sur Marcelin, nous dit que « l'absorption des liquides contenus dans « la cavité gastrique ne pouvait guère être étudiée avec exactitude « Comment, en effet, savoir s'ils passent par le pylore où s'ils son « absorbés par les veines stomacales ? Il est probable que les deux « phénomènes coïncident, une partie des aliments passant dans la « circulation veineuse, une autre partie s'introduisant par le « pylore dans le duodénum pour être absorbée dans les vaisseaux « mésentériques. » Ce savant expérimentateur nous apprend qu'i ne trouvait plus de traces d'alcool dans l'estomac de son sujet une heure après son introduction ; Bouchardat et Saudras n'ont pas retrouvé d'alcool dans le chyle ; peut-être, comme le dit Longet, le peu d'alcool qu'il renfermait a empêché d'en constater la présence. Après cette pénétration dans les veines il se répand rapidement dans l'économie et joue, par excellence, le rôle de stimulant diffusible (Gubler) à une certaine dose. Pris en quantité suffisante, l'alcool détermine l'ivresse que la plupart des auteurs divisent en trois degrés. « Les premiers verres, dit un proverbe italien, donnent du sang d'agneau qui adoucit ; les seconds, du sang de tigre qui rend furieux ; les derniers, du sang de porc qui fait rouler dans la boue (Casper). » Dans le premier degré de l'ivresse l'homme éprouve un bien-être particulier : une douce chaleur se fait sentir à l'estomac d'abord, puis dans tout le corps. Du reste, la température est légèrement augmentée, la respiration et le pouls accélérés, les capillaires dilatés ; de là, l'injection et la turgescence de la peau et surtout du visage. L'augmentation des forces, le sentiment de réfection qui suit incontestablement l'ingestion des boissons spiritueuses expliquent déjà en partie l'usage et par suite l'abus qu'on en fait. Les facultés intellectuelles sont exaltées, le regard s'anime, la physionomie s'épanouit ; l'individu se montre courageux, plein de générosité et prodigue de marques de tendresse ; les idées gaies se succèdent rapidement et s'expriment sous une forme loquace et expansive ; les gestes et les mouvements participent à cette alacrité, et sont souvent brusques.

Dans cet état, l'homme, oubliant ses ennuis, est porté vers les plaisirs de l'amour : « *sine Baccho friget Venus* ». Heureux alors, il répand la gaieté autour de lui, veut faire partager son bonheur et voit toutes choses sous l'aspect le plus riant. Il a perdu le sentiment de la réalité (1). Il se complaît dans cet état, le prolonge, et souvent passe insensiblement au deuxième degré de l'ivresse.

Prises à doses assez élevées, très variables du reste suivant les individus, les boissons alcooliques produisent l'ivresse confirmée. Tout d'abord, nous avions de l'exaltation plus ou moins marquée, mais ici c'est un état pathologique spécial, ayant son symptôme prédominant, la perversion fonctionnelle. Le sujet ressent une chaleur âcre et pénible ; les artères des tempes et du cou battent avec force, le pouls est plein, le visage est congestionné et enluminé ; la respiration est irrégulière, souvent plus fréquente, quelquefois suspirieuse ; il y a une véritable fièvre et du malaise. La puissance musculaire est affaiblie, principalement dans les membres inférieurs : l'expérimentation démontre que chez les animaux soumis à l'intoxication alcoolique, la paralysie débute également par le train postérieur ; ainsi, la station debout est difficile et la marche titubante ; comme l'a dit le docteur Issartier (2) « le corps cherche l'horizontale, et l'alcooliste s'efforce de lui imposer la perpendiculaire ; il fait des angles avec le sol, s'il arrête ; et des S, s'il veut marcher ». Malgré ses efforts, malgré l'écartement des jambes pour agrandir la base de sustentation, les chutes sont fréquentes, mais l'ivrogne s'affaisse plutôt qu'il ne tombe ; de là, la rareté relative des accidents et le dicton populaire qui reconnaît « un dieu pour les ivrognes ». En même temps que les mouvements perdent de leur force et de leur précision, l'homme est moins maître de sa pensée et de sa volonté (Gubler) (3). L'empâtement de sa parole, l'incohérence de ses pensées, traduisent le trouble de son esprit, il n'est plus *compos suî*. Il dévoile ses secrets, met au grand jour ses mauvais instincts et ses turpitudes, se montre violent, trahit et querelle même ses amis. Souvent au milieu du désordre de la pensée, on remarque surtout des idées érotiques mais l'impuissance est généralement absolue dans ce degré. On a

(1) *Leçons sur les maladies mentales*, par M. Ball, professeur à la Faculté de Paris. — Paris, Asselin et Cie, 1882, 4e fascicule, page 617.

(2) *L'alcoolisme moderne*. Paris, 1861.

(3) *Commentaires thérapeutiques*, page 840, 2e édit.

égale aux yeux du public. Et les médecins n'étaient pas toujours consultés pour savoir s'il y avait lieu de se médicamenter. On envoyait chez l'apothicaire commander un clystère avec casse ou autres ingrédients, selon la formule suivante de la pharmacopée : **Cassia pro clysteribus**, — *Est eadem pulpa cassiae cum decocto herbarum aperitivarum extracta et saccharo Thomaeo condita. Oportet autem illas herbas adhibere recentes, parumque decoquere, alias viribus aperitivis omnio privantur : siccae autem per se carent virtute illa aperitiva.*

Grands et petits étaient donc tributaires de M. Fleurant. Ainsi, dans la *Revue historique*, d'Angers, on trouve un document qui se rapporte à la vie intime du cardinal de Richelieu ; il a pour titre : « *Parties fournies pour la personne de monseigneur éminentissime cardinal duc de Richelieu, durant l'année 1635, par Perdreau, appoticaire de mondit seigneur.* » Ce mémoire porte pour cette seule année 75 clystères, et 27 bols de casse, sans compter les médecines laxatives et les bouteilles de tisane, le tout pour la somme de 1,401 livres 14 sous.

« C'était beau temps alors », pour les apothicaires, et l'on peut dire que Molière leur à fait un tort considérable.

Revenons à maître Pathelin Il commence à respirer ; car Guillemette a congédié son créancier rébarbatif, en lui disant qu'on pourrait *gloser* de sa présence chez elle, et que les physiciens allaient venir. Mais ce repos ne sera que de courte durée ; le drapier reviendra presque aussitôt réclamer son drap ou son argent, quoique la maligne garde-malade lui affirme derechef que son mari va mourir de « frenaisie ». Et, en effet, maître Phatelin recommence devant le tenace marchand de drap une nouvelle scène de simulation maniaque. Cela vaut la peine de l'entendre :

Sus tost ! la Royne des Guiternes !
A coup qu'ell' me soit approuchée ?
Je scay bien qu'elle est accouchée
De quatre petits Guiternaux.

Le drapier « enraige » toujours d'avoir son argent. Pathelin est donc forcé de recourir aux grands moyens ; il se met à délirer en patois limousin, flamand, bas-breton, dans la pensée que plus ses paroles seront inintelligibles, plus il convaincra de sa folie :

Mère de Diou la Coronade,
Par fié, y m'en voul onar,
Or renague biou, outre mar !
Ventre de Diou ! zeu dict Gigone.

dit que la sensibilité devenait humide (Bergeret), parce que certains sujets pleurent sans motif. Les sens sont émoussés ; l'ouïe, la vue, l'odorat, sont le siège d'illusions fréquentes. Les tendances à la fureur ont été la cause de crimes nombreux. Ceux-ci le seraient davantage si la parésie musculaire ne mettait un frein à la volonté égarée. L'angoisse précordiale, les pâleurs de la face avec tendance à la syncope, sont des symptômes qui se présentent assez fréquemment.

Il en est de même des nausées et des vomissements qui constituent alors un bienfait pour l'organisme qu'ils débarrassent du poison qui n'a pas encore été absorbé. A ce moment, le buveur cède souvent à un sommeil profond. Une transpiration abondante se manifeste généralement, surtout au réveil, qui se fait attendre plus ou moins longtemps. A dose excessive, nous avons le tableau le plus sombre de l'intoxication alcoolique aiguë : c'est l'ivresse au troisième degré, comateuse ou apoplectique ; parfois éclamptique (Gubler). Les troubles de la motilité, de la sensibilité et de la volonté qui caractérisaient le deuxième degré sont remplacés par leur abolition plus ou moins complète.

Motilité. — Le corps est gisant, comme une masse inerte, les membres dans la résolution, les joues flasques ; la lèvre inférieure pendante laisse écouler la salive ou l'écume au dehors. L'œil est demi-clos, le releveur de la paupière supérieure ne pouvant plus remplir son rôle ; l'expuition est impossible. Les sphincters relâchés ne retiennent plus l'urine et les matières fécales (1).

Sensibilité. — On peut piquer ou pincer la peau, sans que l'individu manifeste aucun signe de douleur. Il n'est pas jusqu'à la conjonctive et à la cornée qui ne répondent plus à l'excitation directe. Aussi, a-t-on comparé l'action de l'alcool à celle des anesthésiques, tels que le chloroforme, l'éther et l'amylène. Les recherches de Lallemand, Perrin et Duroy, confirmées, en 1869, par les travaux de Claude Bernard, ont montré de nombreux traits de ressemblance qui font ranger ces corps dans une classe spéciale, au point de vue de l'action physiologique. Dans le degré de l'ivresse dont nous parlons, l'insensibilité est telle, que sans douleur, une femme, citée par Buisson, d'après Deneux, a pu accoucher, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens ; qu'un homme a pu être amputé par Blandin, un autre par Marvaud.

(1) Du temps de Percy, les rebouteurs administraient l'alcool pour obtenir chez les patients l'insensibilité et la résolution musculaire.

Bergeret rapporte qu'un individu de trente-deux ans succomba trente-six heures après une brûlure au dos, qui lui était survenue dans le sommeil de l'ivresse. Le feu avait pris à ses vêtements. Les expérimentateurs du Val-de-Grâce cités plus haut, ayant mis à nu la moelle épinière et les nerfs chez un animal en état d'ivresse, se sont assurés de différentes manières, en irritant, piquant et broyant le tissu nerveux, que l'alcool abolit la sensibilité et la motricité des nerfs et les propriétés excito-motrices de la moelle (2).

Facies. — La face est pâle, les traits altérés ; l'individu « fume la pipe » et n'étaient les commémoratifs et l'odeur alcoolique qui se dégage de l'haleine, il serait facile de confondre cet état avec une attaque d'apoplexie causée par une hémorragie cérébrale. L'œil est terne, vitreux ; les pupilles peuvent encore être contractées comme dans les premières phases de l'intoxication ; mais le plus souvent elles sont dilatées et ne réagissent plus sous l'influence de la lumière.

Circulation. — Le pouls est petit et lent. Du reste, dans les injections d'alcool dans les veines, on a constaté que la colonne mercurielle de l'hémodynamomètre monte d'abord pour redescendre ensuite, de telle sorte qu'une excitation plus ou moins marquée est ici encore suivie d'une dépression plus ou moins considérable (Lancereaux). La tension sanguine est diminuée.

Respiration. — Elle est ralentie, profonde, stertoreuse, irrégulière, diaphragmatique et embarrassée. On a vu chez le chien les mouvements respiratoires tomber à cinq par minute (Lallemand). Des mucosités abondantes obstruent la bouche et les bronches ; il y a asphyxie imminente.

Température. — Elle est toujours abaissée et souvent à un degré considérable : Abstraction faite de l'action spéciale de l'alcool sur la marche de la température, on se rend compte facilement de ce phénomène, en prenant en considération les troubles de la respiration et de la circulation et par suite de l'hématose.

(*A suivre.*)

(2) Expérience citée pages 35 et 36. Lallemand, Perrin et Duroy.

Castuy carrible, et res ne donne.
Ne carillaine, fuy ta none :
Que de l'argent il ne me sone
Avez-vous entendu, beau cousin ?

Passons le baragouin flamand, qui n'a pour nous aucun intérêt ; c'est assez de pouvoir comprendre notre fou dans sa propre langue, surtout quand il fait usage de dialectes différents, comme dans cet autre passage :

Or cha, Renouard au Tiné,
Bé dea, que ma c...... est pelouse ! (1)
Ell' semble une catte pelouse
Ou a une mousque a miel.
Bé ! parlez a moy, Gabriel ?
Les playes Dieu ! Qu'est ce qui s'ataque
A men c... ? Est-che or une vaque,
Une mousque ou ung escarbot ?
He dea, j'ay le mau *sainct Garbot !*

Le symptôme psychique, qui domine dans le délire simulé de maistre Pierre Pathelin, est surtout la mobilité des idées et l'incohérence du langage. L'auteur de cette fine comédie avait certainement observé l'instabilité progressive de la pensée chez certains maniaques, l'impossibilité de fixer leur attention, les idées se succédant trop vite pour qu'il soit possible de saisir leur ordre. C'est cette mobilité qu'on remarque dans la première scène. Dans la seconde, il y a plus ; — il y a incoordination absolue, une sorte d'automatisme cérébal, qui annonce un état beaucoup plus grave, l'affaiblissement des facultés intellectuelles, principal caractère de la démence. L'incohérence, qui se manifeste par des phrases saccadées, entrecoupées et inintelligibles, est un signe pathognomonique de la manie, mais c'est aussi celui dont il faut se méfier le plus, car il est très fréquemment employé dans la simulation de la folie.

(1) Velue, couverte de poils.

Quant au mal de saint Garbot ou saint Gerbold, c'était la dysenterie, que Genin a traduit par hémorrhoïdes. Saint Gerbold, évêque de Bayeux, au VIIe siècle, fut chassé de son siège par ses diocésains, et, pour se venger, il leur envoya la dysenterie. On n'est pas parfait.

Nous ferons remarquer, à ce propos, qu'au moyen âge, on avait donné à beaucoup de maladies des noms de saints auxquels on avait recours pour en obtenir la guérison. On invoquait saint Ladre ou Lazare pour la lèpre, saint Roch pour la peste, saint Quentin pour l'hydropisie, saint Leu, saint Loupt, saint Mathelin, saint Mathurin, saint Jehan, saint Nazaire,

Traitement des maladies mentales par hypnotisme

M. Voisin (de Paris)

L'auteur présente les observations suivantes : 1° Une folie lypémaniaque avec hallucinations et idées de suicide, la maladie datait de deux mois et a guéri par un traitement de quinze jour ;s 2° Une folie lypémaniaque, avec agitation, impulsions violentes, qui a guéri en deux séances d'hypnotisme. — 3° Une hypochondriaque atteinte de nervosisme chronique datant de huit ans et de paralysie commençante qui a guéri en trois séances par le même traitement. — 4° Dipsomanie datant de dix ans avec état mélancolique, guérie par la même méthode. En outre, M. Voisin a employé le sommeil hypnotique pendant la durée de l'époque cataméniale chez des aliénées agitées et turbulentes pendant cette période. Qu'importe que ces malades soient hystériques ou non. Il n'en est pas moins vrai qu'elles sont guéries.

M. Grasset fait ressortir l'importance de cette communication. Les séances d'hypnotisme successives sont à recommander, et l'on obtient des résultats absolument étonnants. Dans les premières séances, il faut concentrer tout le pouvoir suggestif sur la détermination du sommeil. M. Grasset rappelle le cas d'une malade qui a été guérie en quarante-huit heures d'une paralysie hystérique datant de six mois. (*Congrès d'Oran.*)

Traitement de la fièvre typhoïde

D'après une clinique de M. Jaccoud, à la Pitié

Comme régime, lait et bouillon, vin de Bordeaux 250 gr. tous les jours. Quatre fois par jour au moins, lotions froides avec l'eau vinaigrée, afin d'amener par cette antithermie sans danger, une détente organique heureuse. Contre l'adynamie, on emploie la formule stimulante suivante :

Julep gommeux....................	160 gr.
Teinture de cannelle..............	20 gr.
Vieux cognac......................	30 gr.
Extrait de quinquina..............	3 gr.
Acétate d'ammoniaque..............	4 gr.

M. S. A.

Quatre cuillerées à soupe par jour.

Contre le catarrhe bronchique concomitant, faire des applications réitérées de ventouses sèches.

Dans le cas où l'état pyrétique reste grave, ce que l'on reconnaît à la faible importance des rémissions matutinales, on administre, en une heure, quatre cachets de 50 centigr. de bibromhydrate de quinine et cela 7 à 8 heures avant l'apparition de la température que l'on désire modifier. L'acide salicylique peut remplacer la quinine. Mais son emploi est contre-indiqué par la faiblesse cardiaque, la néphrite et l'état cérébral, complications communes de la fièvre typhoïde. Dans les cas d'asthénie du cœur, l'infusion de digitale à 60 cent. rend de très grands services.

M. Jaccoud proteste enfin contre l'usage du naphtol et de l'antisepsie intestinale par la méthode du Dr Bouchard. Les matières étant évacuées normalement, il est inutile de chercher à les désinfecter, car le naphtol, principal agent de la méthode, provoque la constipation, source des accidents les plus graves. Et d'ailleurs, les dangers de septicémie proviennent bien plus de la présence d'agents septiques dans la rate, les ganglions, le foie et autres viscères touchés par la maladie, sur lesquels l'antisepsie intestinale ne possède aucune action.

Les grand succès thérapeutiques appartiennent tous à la méthode traditionnelle à laquelle les théories les plus microbiennes ne feront point renoncer les vrais praticiens.

Traitement de l'épilepsie par les pointes de feu sur le cuir chevelu

M. Féré présente un malade qu'il a soumis au traitement de l'épilepsie par les applications répétées de pointes de feu sur le cuir chevelu. Cet homme, qui offrait de fréquentes attaques consécutives à une lésion cérébrale suivie d'hémiplégie, a été rapidement amélioré, et, depuis cinq mois, n'a plus eu aucun accident épileptique. M. Féré a, d'ailleurs, expérimenté dans son service cette méthode, déjà préconisée par Delasiauve. Il a choisi dix malades atteints de lésions cérébrales avec hémiplégie plus ou moins marquée, et offrant des accès épileptiformes revêtant chez les uns les allures de l'épilepsie jacksonienne, chez les autre celles des

---

saint Victor, pour l'épilepsie, les vertiges, la fièvre chaude l'étourdissement, la folie, la frénésie.

Le mal saint Andrieux, le mal saint Antoine (1), le mal saint Firmin, le mal sainte Geneviève, le mal saint Germain, le mal saint Messent, le mal saint Verain désignaient le feu sacré, l'érysipèle, le scorbut. L'ivresse s'appelait le mal saint Martin. Les abcès, l'esquinancie étaient désignés sous les noms de mal saint Eloi, mal saint Julien. Le mal saint Aignen ou saint Santin était une espèce de maladie que nos anciens auteurs n'ont pas désignée. La syphilis a porté naturellement plusieurs noms de saints : Mal du saint homme Job, mal de saint Mévais, mal de saint Seurant, mal de sainte Euphémie. Le mal saint Main était donné tantôt à la galle, tantôt à la lèpre, et le mal saint Lazare à l'éléphantiasis. Il y avait aussi des saints évoqués pour le feu, pour le mariage, pour la fécondité, etc.

Revenons à maître Pathelin. Il va encore accentuer l'incohérence de ses idées dans un mélange de vers de prophéties avec des poèmes bretons du temps, et, comme l'a dit Emile Souvestre « le tout entremêlé d'une manière grotesque, pour reproduire le désordre de la folie ». Il terminera par cette tirade en latin rimé dans laquelle il finit par confesser sa tromperie au pauvre drapier, qui ne peut le comprendre naturellement :

Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime,
Pater reverendissime.
Quomodo brulis ? Quae nova ?
Parisius non sunt ova.
Quid petit ille mercator ?
Dicat sibi quod trufator
Ille, qui in lecto jacet,
Vult ei dare, si placet,
De oca ad comedendum :
Si sit bona ad edendum,
Pete sibi sine mora.

Dont voici la traduction : « Je vous souhaite le bonjour, mon très cher maître, père révérendissime ! Comment allez-vous ? Quoi de nouveau ? Il n'y a pas d'œufs à Paris. Que demande ce marchand ? Qu'on lui dise que le trompeur, qui est couché dans ce lit, veut lui donner s'il lui plaît, à manger de l'oie. Si celle-ci est cuite à point, qu'on le lui dise sans retard. »

Cette fois, le drapier est convaincu, il part pour ne pas

(1) Saint Antoine donnait aussi son nom au *mal des ardents*, maladie épidémique et gangréneuse, qui a régné a diverses reprises au moyen âge. La pellagre portait différents noms : *Mal de la rosa, mal del sol, mal de misère mal de Mélada.*

l'épilepsie générale vulgaire. Se basant sur la topographie crânio-cérébrale, il a fait au niveau des centres psycho-moteurs, du côté opposé à l'hémiplégie, des applications d'une quinzaine de pointes de feu légères répétées tous les trois jours environ. L'amélioration a été évidente chez huit de ces sujets, et en particulier chez le malade qu'il présente aujourd'hui.

(Formule de Campbell Black.)

Monobromure de camphre. . . . . 0 gr. 50.
Extrait de belladone. . . . . 0 gr. 40.
Extrait de gentiane. . . . . Q. s.

Pour f. s. a. 12 pilules. — A prendre matin et soir une de ces pilules. Dans les cas d'épilepsie grave, la dose quotidienne sera portée à deux fois trois pilules.

Traitement de la blennorragie par les injections d'atropine

Dans des cas de gonorrhée, où il existait des symptômes d'une irritation violente de la vessie, M. Boone a eu recours à l'injection de 4 à 8 grammes d'eau, tenant en dissolution de 0,015 à 0,03 de sulfate d'atropine. Cette injection était poussée lentement à travers l'urèthre jusque dans la vessie. Toujours ce remède a procuré du soulagement, dans la plupart des cas même une amélioration considérable.

La même remède réussit très bien chez les sujets qui souffrent d'une cystite cantharidienne ; en pareille circonstance, une injection unique de la solution d'atropine indiquée ci-dessus procure une amélioration immédiate. Il laisse séjourner le liquide dans la vessie, ce qui n'a aucun inconvénient.

Rev. hebd. de therap.)

Traitement de la chorée par l'arsenic

On fait un mélange de parties égales de liqueur de Fowler et d'eau distillée, et l'on injecte par gouttes dans le tissu cellulaire sous-cutané; on commence par une goutte et l'on arrive par progression journalière jusqu'à huit et dix, après quoi on ramène progressivement ce nombre à une goutte. D'après le docteur Fruhwald, la guérison serait presque assurée et prompte. Par exemple, il y aurait une amélioration très grande en deux semaines environ, et très souvent la guérison en quatre semaines. Le reste du traitement est purement hygiénique.

(*Gaz. médic. de Montréal.*)

Médication excellente mais pas nouvelle.

Anthrax; emploi de l'ipécacuanha

Nous lisons dans la *Revue générale de clinique*, que M. le Dr Muskett recommande d'appliquer sur l'anthrax, en guise de cataplasme, une pâte peu épaisse, composée d'ipécacuanha et d'eau, et de donner en même temps ce médicament à l'intérieur. Il a employé ce traitement avec un succès complet, chez 50 malades atteints de cette affection; l'effet favorable se produit très rapidement. Selon l'auteur, l'ipécacuanha est à l'anthrax ce que la quinine est à la fièvre intermittente et le mercure à la syphilis.

Vin tonique. — Luton.

Extrait de feuilles de noyer. . . . . 30 grammes.
Phosphate de soude . . . . 15 —
Vin de Malaga. . . . . 1 litre.

Faites dissoudre. — Une cuillerée à bouche entre les repas pour un adulte, une cuillerée à dessert pour un enfant ; aux tuberculeux qui ont fait usage de phosphate de cuivre. — Ce vin est destiné à confirmer la guérison et à prévenir les rechutes.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris.— Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

assister « au trespassement » de son débiteur. Puis subitement notre fou ressuscite et s'empresse de recevoir le fripon Aignelet, le berger du drapier. Le maître a accusé son varlet d'avoir tué ses brebis pour les vendre, lequel varlet lui disait qu'elles étaient mortes de la clavelée.

On comprendra la stupéfaction du pauvre drapier, quand il verra maistre Pathelin, dans une robe neuve faite avec la brunette qu'il lui a escroquée, plaider devant le juge pour son « bergier ». Et sa stupéfaction lui fera confondre fatalement, dans sa plainte, les six aunes de drap dérobées par Pathelin avec les trois cents brebis volées par Aignelet. Il s'embrouillera donc, s'emportera accusera l'avocat Pathelin, requierrera contre son « bergier », et finalement perdra si fort la tête, devant la simulation d'idiotie et les « Bée » d'Aignelet, que le juge le prendra pour un vrai fou et le déboutera de sa plainte, en disant :

J'ay affaire ailleurs
Vous estes par trop grands railleurs :
Vous ne m'y ferez plus tenir :
Je m'en voys. Voulez-vous venir
Souper avec moy, maistre Pierre?

C'est ainsi que déjà se rendait la justice. Telle est la farce de Maistre Pierre Pathelin, qui eut une vogue immense dans la seconde moitié du xve siècle, et qui restera comme un document précieux de l'histoire des mœurs rançaises au moyen âge, aussi intéressantes pour la médecine que pour le théâtre.

(*A suivre.*)

Ancienneté de l'anesthésie en Chine.

On a dit souvent que toutes nos découvertes, même les plus merveilleuses, ont vu le jour en Chine bien longtemps avant d'éclore en France. L'anesthésie, entre autres, était connue en Chine bien avant les travaux des médecins américains. Des preuves de ce fait ont été maintes fois données · en voici une nouvelle : D'après le *Dental Luminary*, en examinant les livres chinois, à la librairie nationale de Pékin, on trouve la preuve formelle que les chirurgiens chinois se servent, depuis bien longtemps, des anesthésiques pour pratiquer des opérations. C'est à un médecin célèbre, vivant au troisième siècle de notre ère, qu'est due l'initiative de l'administration des anesthésiques. On se servait d'une préparation de chanvre qui, au bout de quelques moments, rendait le patient aussi insensible qu'un homme ivre-mort ou passé à l'état cadavérique.

IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY

24, rue Chauchat, 24

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

N° 11. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 28 mai 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.......... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

La microbiolâtrie et la lèpre

Nos lecteurs doivent se rappeler qu'au mois d'octobre dernier nous avons mentionné la communication de M. Besnier à l'*Académie de médecine* sur la nature microbienne de la lèpre, constatée par Hansan, dit-on...

M. Leroy de Méricourt a pris son temps pour lui répondre : il est venu cette semaine communiquer à l'Académie ses doutes, très fondés d'ailleurs, sur l'étiologie bacillaire de la lèpre et le microbisme latent.

Le savant hygiéniste n'a pas eu de peine à réfuter la théorie de l'incubation, période de sommeil de l'élément pathogène pendant laquelle celui-ci, *quærens quem devoret*, attend avec résignation qu'un terrain propre à son développement se présente à lui... Voilà où en sont arrivés les intransigeants de la microbiolâtrie! et c'est par la suggestion irrésistible de l'opinion publique que M. Leroy de Méricourt n'a pas hésité à leur dire, en la personne de M. E. Besnier, que l'histoire du microbisme latent doit être considérée comme du pur *romantisme médical*.

Pour répondre au cri d'alarme poussé par M. Besnier, qui voit des lépreux partout, M. Leroy de Méricourt a examiné les rapports des médecins des colonies hollandaises et anglaises relatifs à l'endémie lépreuse dans les Indes. « Si la lèpre, dit-il, est assimilée à la syphilis par son mode de transmissibilité, les conditions extrinsèques au lépreux, agent de transport de bacilles, n'ont plus qu'une valeur tout à fait secondaire. Mais il suffit de lire certains passages des leçons de M. Leloir sur la syphilis pour voir réfutées les assertions de M. Besnier. »

Relativement à l'extension qu'a prise la lèpre aux îles Sandwich depuis 1884, M. Leroy de Méricourt fait observer que cette extension coïncide avec l'état de déchéance organique dont est atteinte la population havaïenne, déchéance qui favorise à ce point le développement de cette maladie que d'endémique celle-ci est devenue épidémique par les modifications des mœurs et de la résistance vitale des habitants. Aussi, ajoute-t-il, tout en reconnaissant que la cohabitation conjugale ou sexuelle peut être une des causes de la transmission de la maladie, comme il paraît en être de même, assez souvent, pour la tuberculose, l'endémo-épidémie des Sandwich serait plutôt de nature à prouver qu'il faut y joindre des prédispositions particulières, parmi lesquelles il faut placer, au premier rang, l'aptitude tenant à la race. Tous les rapports des médecins de Hawaï, même ceux rédigés par les plus ardents contagionnistes, constatent que les cas de lèpre chez les blancs et même chez les Chinois forment une infime proportion relativement au total des lépreux indigènes et des métis. Et cependant l'on sait à quel point sont faciles les rapports sexuels extra-conjugaux, combien est grande la licence chez les femmes kanaques, et combien est marquée la salacité chez le lépreux, tout à fait au début de la maladie.

Après avoir établi la valeur de l'hérédité dans la propagation de la lèpre, M. Leroy de Méricourt a repris encore une fois son argumentation sur les rapports du bacille de la lèpre et de la transmissibilité de la maladie de l'homme à l'homme. Puis il a terminé sa communication en disant que la notion du bacille de Hansen n'a rien fait connaître qui ne soit connu sur les conditions extrinsèques qui favorisent la propagation de la lèpre; nous en sommes toujours aux causes banales telles que la misère sociale et la promiscuité. Les conditions inverses, c'est-à-dire un état social régulier, l'application des lois de l'hygiène générale et privée annihileraient à peu près sa faculté contagieuse.

En somme, conclut-il, les mesures prophylactiques resteront les mêmes aussi bien avant qu'après la découverte de Hansen, et, je le crains fort, la lèpre, comme la tuberculose, comme la syphilis, continueront à peser lourdement sur l'humanité.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot.

Chez les chiens, MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé l'ont vue s'abaisser jusqu'à 15 et 18 degrés (Cas de la femme conduite dans le service de M. Peter).

D'après Duvergie, l'ivresse comateuse est mortelle, une fois sur dix ; le même auteur, dans son travail sur les morts subites, signale l'ivresse comme cause déterminante de la mort dans quatorze cas sur quarante.

L'alcool qui a été absordé en certaine quantité et a imprégné tous les tissus et les liquides de l'économie, s'élimine en partie par diverses voies dont les principales sont : les poumons, les reins et la peau.

Depuis longtemps l'on a été frappé de l'odeur alcoolique qu'exhale l'haleine des buveurs : Magendie, Liedemann, Royer-Collard, ont admis l'élimination de l'alcool en nature par les poumons. En 1847, Bouchardat et Saudras recueillirent le gaz et les vapeurs provenant de la respiration chez un homme qui avait pris deux cents grammes d'alcool dilué en un quart d'heure. Il y trouvèrent une quantité insignifiante de liquide alcoolique. Ils répétèrent cette expérience avec le même résultat. Lallemand, Perrin et Duroy ont nettement démontré ce fait. Quatre hommes ayant pris chacun 100 grammes d'eau-de-vie leur fournirent dans les produits de leur expiration 4 grammes d'un liquide alcoolique à odeur très faible, mais verdissant le réactif de Luton, pouvant être enflammé, et sans action sur l'azotate ammoniacal (1).

Les mêmes expérimentateurs l'ont retrouvé dans les gaz de l'expiration pulmonaire après l'ingestion d'une quantité beaucoup plus

(1) (Page 74.) Du Rôle de l'alcool dans l'organisme. — Ce réactif ou liqueur d'épreuve du Luton consiste en 1 décigramme de bichromate de potasse pour 30 grammes d'acide sulfurique : Les traces d'alcool donnent avec lui une magnifique couleur émeraude.

faible (20 à 30 grammes d'eau-de-vie). Cette élimination durerait environ 8 heures; et malgré l'impossibilité de doser tout l'alcool rejeté par cette voie, les auteurs précités reconnaissent que la quantité ainsi éliminée est toujours minime.

Klencke, le premier, a trouvé l'alcool dans l'urine et dans la bile; tous les physiologistes, y compris Woehler, avaient avancé auparavant que les organes secréteurs, les reins en particulier, n'éliminent pas l'alcool. Lallemand, Perrin et Duroy l'ont retrouvé dans 60 grammes d'urine chez un homme qui avait pris 30 grammes d'eau-de-vie dans un verre d'eau une demi-heure auparavant; ils concluent, de leurs expériences, que chez un homme, après l'ingestion d'une quantité ordinaire de boissons spiritueuses, les reins éliminent de l'alcool pendant quatorze heures (1).

C'est encore aux expérimentateurs du Val-de-Grâce que l'on doit la connaissance certaine de l'élimination de l'alcool par la peau. Ce serait même par cette voie qu'il en sort le plus chez l'homme, bien qu'il soit difficile d'en donner la preuve directe à cause de l'état physique dans lequel se trouvent les produits de la perspiration cutanée (2).

Ayant pris une jeune levrette, de préférence à tout autre animal à cause de la rareté de son poil et de la finesse de sa peau, ils la plongèrent dans une torpeur ébrieuse assez forte, à l'aide de 30 grammes d'alcool à 21 degrés Cartier; ils obtinrent un quart d'heure après le début de l'expérience la réaction de l'alcool sur la dissolution de bichromate de potasse dans l'acide sulfurique : réaction qui ne pouvait être obtenue que par l'alcool éliminé par la surface cutanée (3). Il n'est pas douteux que l'alcool passe aussi dans la sécrétion lactée : ici, il ne se comporte pas autrement que beaucoup d'autres substances, telles que les essences des crucifères, d'anis, d'iode, etc. N'a-t-on pas vu des nourrissons guéris de l'impétigo et des convulsions par la simple cessation des habitudes alcooliques de leurs nourrices (4)?

1. Page 121.
2. M. Perrin (Dictionnaire A. Dechambre).
3. Voir pages 117, 118 et 119. Du rôle de l'alcool et des anesthésiques sur l'organisme (Chamerot, libraire-éditeur, Paris, 1866).
4. Nous pourrions rapporter l'exemple remarquable d'un enfant atteint de convulsions provenant d'alcoolisme et produites par le régime de la nourrice. — Observations de M. le docteur Charpentier dans le *Bulletin* de la Société protectrice de l'Enfance. — Extrait du *Bulletin* de la Société de tempérance, année 1873.

Rabuteau cite le cas d'un enfant qui éprouvait de violentes convulsions après avoir teté sa nourrice en état d'ivresse (5). Dans les crèches on a remarqué que les enfants de parents alcooliques qui ne prennent que le lait de leur mère dépérissent rapidement et meurent presque tous, que le nourrisson nourri à l'allaitement mixte, chaque fois qu'il a teté sa mère, crie et s'agite plus que de coutume et donne quelquefois pendant deux heures tous les signes d'une mauvaise digestion (6). Nous nous réservons de revenir plus tard sur cette question. Il est important de savoir si l'alcool, après sa pénétration dans le sang, s'élimine en totalité ou s'il se transforme partiellement. En 1847, MM. Bouchardat et Saudras (7) conclurent de leurs recherches, qu'il subit une combustion complète dans l'organisme où il peut être immédiatement converti en eau et en acide carbonique tout en se transformant quelquefois, d'abord en un produit intermédiaire, l'acide acétique. Ce dernier avait été reconnu dans le sang à son odeur caractéristique. Il est bon de remarquer que Proust a démontré l'existence de l'acétate de soude dans le sang normal. Quelques années plus tard, Liébig confirma la théorie de Bouchardat en donnant à l'alcool un rang distingué parmi les aliments respiratoires et en affirmant qu'il se brûle en eau et en acide carbonique dans l'économie. Duchek, en 1853, expérimenta sur des chiens et fut plus affirmatif encore. Pour cet auteur, l'alcool subit une série de transformations par des oxydations successives et graduelles (aldéhyde, acide acétique, acide oxalique, acide carbonique). Il est détruit totalement en eau et en acide carbonique. Mialhe soutint aussi (1856) que l'alcool passe peu à peu à l'état d'acide acétique et que les acétates formés se brûlent complètement dans la circulation en donnant des carbonates alcalins qui s'éliminent par les urines. Ces idées généralement admises, furent vivement attaquées et presque victorieusement combattues par Lallemand, Perrin et Duroy (8). Les conclusions de leur travail, paru en 1860, sont :

5. Thèse de Guyot. Contribution à l'étude des boissons fermentées usitées en France, Paris, 1880, pages 19 et 20.
6. Docteur Goyard (Communication au congrès international de 1878 pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme, page 128.
7. Bouchardat et Sandras (De la digestion des boissons alcooliques et de leur rôle dans la nutrition),
8. Page 233 de leur ouvrage.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

LE TESTAMENT DE PATHELIN

Quelques années après Maitre Pathelin, paraissait le nouveau Pathelin, copié sur le premier, farce à trois personnages : *Pathelin*, *le Pelletier* et *le Prestre*, nous n'avons rien à en dire ; c'est un simple pastiche.

Nous trouverons, en revanche, quelques faits intéressants dans le Testament de Pathelin, composé vers 1490, par un des poètes de la troupe de la *Basoche* ou des *Enfants sans souci*. Le sujet en est très simple : Pathelin, toujours occupé de méchants procès, est devenu réellement malade. En se rendant à l'audience, il est pris d'une syncope, qui l'oblige à rentrer chez lui et à mander l'apothicaire et le curé. Ils viennent tous les deux, le premier avec des drogues dont celui-ci reconnait l'inefficacité sur le malade, le second avec les sacrements dont il peut constater également le peu d'action sur l'esprit du patient. Pathelin, en effet, se contente de dicter à messire Jehan, le curé, un testament fort peu catholique, qui rappelle celui de Villon, factum satirique, moitié bouffon, moitié sérieux, offert comme amende honorable aux mânes des nombreuses dupes qu'ils avaient faites, l'un et l'autre, pendant leur vie.

Voyons d'abord la scène de l'apothicaire : Pathelin se sent indisposé, et c'est très sincèrement qu'il dit, cette fois :

Quoy je me sens un petit fade,
Et crains que ne soye malade :
Je me tiens fort fayble et cassé.
A mon hostel, par sainct Macé !

A Guillemette lui demandant d'où viennent les douleurs dont il souffre, il répond :

Je suis demouré et failly (1)
El cuide (2) que la mort m'assault...
Venez à moy ! Le cueur me fault...
Je voulsisse un peu reposer
Sur mon lict.

Il demande à sa femme un couvre-chef, et un peu de brouet

(1) Chapitre extrait de la *Médecine au moyen-âge*.

(1) Je suis resté en route et tombé en défaillance.
(2) Je pense, de *cogitare*.

1° L'alcool n'est pas un aliment.

. . . .

3° L'alcool n'est ni transformé ni détruit dans l'organisme.

. . . .

5° L'alcool est éliminé de l'organisme en totalité et en nature.

Les voies d'élimination sont : les poumons, la peau et surtout les reins. Ces conclusions si absolues, qui d'abord avaient frappé Racle, quand il en prit connaissance pour sa thèse d'agrégation (1860), furent bientôt critiquées par Gallard, Holl-Smith et Baudot. Si, comme le font remarquer Bouchardat et Saudras, « c'est une question que la balance peut décider », il est certain qu'il y a loin de la quantité d'alcool recueillie dans les sécrétions à la quantité absorbée. En 1866, Hugo-Schulinus se livra à d'intéressantes et sérieuses recherches sur ce sujet, en se servant exclusivement de la voie stomacale chez des animaux de forte taille, chevaux et chiens de basse-cour. Pour lui, le sang contient toujours proportionnellement plus d'alcool que les autres organes, la majeure partie de l'alcool ingéré est décomposée dans l'organisme, et les quantités d'alcool éliminées par les poumons, la peau et les reins sont insignifiantes comparativement à la totalité de l'alcool absorbé (1). C'est à cette théorie que se rattache Gubler. Ce savant professeur prouvait « que la destruction de l'alcool est d'autant plus complète que la quantité est plus minime, et qu'il ne passe abondamment au dehors sans avoir subi d'altération, que lorsqu'il a été introduit à doses immodérées ou toxiques (2). Plus loin, il dit : « L'alcool se brûle en proportion d'autant plus grande qu'il est ingéré en plus petite quantité. C'est un aliment respiratoire. » Il lui assigne aussi le rôle de médicament dynamophore à côté du thé, du café, de la coca, etc. Pour Albertoni et Lussana une certaine quantité d'alcool s'incorpore dans les tissus et concourt à la formation de la graisse et de quelques autres substances (3). Anstie et Brunton en Angleterre, M. Proust, ainsi que la plupart des contemporains se rallient aux idées de M. Bouchardat.

Pour en finir avec cette question, nous nous contenterons de rappeler la thèse remarquable de M. Jaillet, élève de M. Dujardin-Beaumetz. A la suite de recherches très bien conduites, il admet que l'alcool à très faible dose est entièrement brûlé dans la circulation parce qu'il est presque entièrement absorbé par le globule rouge ; qu'à dose plus forte, il est éliminé en très faible quantité, le sérum en contenant alors une quantité assez grande pour qu'il exsude des vaisseaux par diffusibilité et par exosmose : qu'à haute dose, dans le torrent circulatoire, il diminue le pouvoir oxydant de l'hémoglobine, et finit par entraver l'oxydation du sang parce que le sérum alcoolique dissout et retient peu à peu l'hémoglobine, aux dépens de la matière colorante du globule. Dans du sang de bœuf défibriné, soumis à une température de 38 degrés dans une atmosphère d'oxygène, M. Jaillet (4) a obtenu l'acétification de l'alcool

1. Marvaud, *Les aliments d'épargne* (page 180).
2. *Commentaires thérapeutiques* (1874). Pages 844 et 847.
3. *Traité d'hygiène* de Proust (1878).

4. Nous analysons brièvement la thèse de M. Jaillet. L'oxygène est dans l'organisme l'agent principal et unique des réactions et des fermentations, et l'oxyhémoglobine est la source véritable des principaux phénomènes de la vie. Le rôle essentiellement comburant de l'oxyhémoglobine ne peut manquer de s'exercer sur l'alcool, produit très oxydable. Sous l'influence d'une grande quantité d'alcool, le sang devient noir et cela par défaut d'oxygène ; il contient une quantité anormale d'acide carbonique et le globule perd la propriété de transformer son hémoglobine en oxyhémoglobine. Deux expériences sur l'analyse des gaz du sang démontrent l'emmagasinement de l'acide carbonique et la diminution de l'oxygène, après l'injection d'alcool sous la peau d'un chien. Chez les fébricitants l'oxydation de l'alcool est d'autant plus rapide et plus complète que la température est plus élevée ; les expériences de Binz sont assez probantes à cet égard. Chez un homme qui a succombé dans le service de M. Dujardin-Beaumetz, pour avoir bu de l'eau-de-vie de marc, M. Jaillet retrouve de l'aldéhyde dans les viscères, parce que l'eau-de-vie de marc est un liquide alcoolisé impur, c'est-à-dire qu'il contient autre chose que l'alcool éthylique ; en effet d'autres expériences lui prouvent qu'après l'ingestion d'alcool pur, on ne découvre nulle trace d'aldéhide.

Les conclusions de la première partie sont : 1° l'alcool fixé sur le globule rouge, ne produit pas d'aldéhyde en s'oxydant, ou du moins s'il passe à l'état d'aldéhyde ce corps est immédiatement oxydé en acide acétique ; 2° l'alcool en petite quantité dans la circulation passe à l'état d'acétate alcalin avant sa destruction complète en eau et en acide carbonique ; 3° cette oxydation se trouve bientôt arrêtée quand l'alcool se trouve en très grande quantité dans le sang, parce que le sérum alcoolique dissout l'hémoglobine aux dépens des globules et fait perdre à ces globules une grande quantité de pouvoir oxydant ; 4° l'alcool en petite quantité dans le sang ne peut plus être isolé par la distillation après un contact de 36 heures avec l'oxygène. Dans ces conditions, l'alcool est entièrement brûlé. En injectant 10 grammes d'acétate de soude sous la peau d'un chien, il n'a pu retrouver d'acide acétique dans le caillot, une heure après l'opération, tandis qu'il en existait dans le sérum. Un fait intéressant, c'est que sous l'influence d'une certaine quantité d'alcool, les urines deviennent neutres. Dans une expérience sur un chien qui prit 20 grammes d'alcool deux jours consécutifs, il ne retrouva pas d'alcool dans le sang, tandis qu'il constata sa présence dans les viscères, ce qui prouve qu'à faible dose, il est entièrement brûlé dans la circulation, tandis qu'il n'est pas détruit aussi rapidement dans les autres organes.

(potage) à humer. Mais Guillemette lui répond très judicieusement :

Pour vous donner quelque remède,
Feray-je venir l'apoticaire ?

Mais cela ne paraît pas le satisfaire, il préfère aux drogues proposées par sa femme quelque chose qui flatte davantage son goût, un verre de vieux Bourgogne :

Se je mouroye tout maintenant
Je mourroye de la mort Rolant.

C'est-à-dire de soif. « Dans les anciennes épopées, dit en effet Paul Lacroix, le paladin Roland, assailli à Roncevaux par les Sarrasins, qui poursuivaient l'armée de Charlemagne, souffre tellement de la soif qu'il cherche à l'étancher du sang de ses blessures. » D'où l'expression de mort Rolant.

Ainsi, que veut-il ?

Un coup de quelque bon vin vieulx.

Et il recommande bien à Guillemette :

N'apportez point de vin nouveau
Car il fait avoir la *va tost*.

La *va tost*, c'est la diarrhée, bien entendu.

Après cela, Guillemette ira quérir le *prebstre* et ensuite maistre *Aliborum*, l'apothicaire. Elle va en premier lieu chez ce dernier, en le priant d'apporter « à son mary brief remede ». Et elle ne manque pas d'ajouter :

Je vous prie qu'on y remedie
Sans espargner or ne argent.

L'apothicaire, sur cet avis, se rend avec empressement chez Pathelin, et lui dit :

Que faictes-vous, han, maistre Pierre
Comment se porte la santé ?
Et je viens pour vous secourir.
Où vous tient vostre maladie ?

A cette question, il répond tout simplement :

Donnez-moi à boire un horion
Oyez-vous, maistre Aliborum.

L'apothicaire lui fait observer qu'il est très malade, et, revenant à la question professionnelle :

Dites-moy se point vous voulez
User de quelque médecine.
. . . .
User vous fault de sucre fin,
Pour faire aller tout ce flume.

et il pense avec raison, selon nous, que dans l'organisme les conditions sont bien plus favorables pour produire cette transformation. D'après lui, quand l'alcool se trouve en très grande quantité dans le sang, son oxydation s'arrête parce que le sérum alcoolique dissout l'hémoglobine et fait perdre aux globules une grande partie de leur pouvoir oxydant. C'est de la sorte qu'il diminue les combustions organiques au niveau des tissus et des capillaires et abaisse la température; dans ce cas, il l'abaisse encore par son action sur la substance nerveuse quand il détermine le coma, par exemple.

Notons encore les conclusions de sa thèse, où il dit qu'un alcool est d'autant plus toxique qu'il est plus oxydable, ou qu'il contient une proportion de plus en plus grande de produits très oxydables, els que les aldéhydes et les essences volatiles.

Par le mot alcoolisme on entend toute une série d'affections engendrées par l'abus des liqueurs spiritueuses (1). Magnus Huss, qui créa le mot, donna le premier une description magistrale de cet état morbide, en 1852. Il se divise en alcoolisme chronique et en alcoolisme aigu qui n'est autre que l'ivresse si variable dans son intensité et dans ses formes suivant les individus, la nature, la qualité du liquide ingéré.

Ivresses anormales. — En dehors des trois degrés de l'ivresse décrits plus haut, l'on rencontre des états spéciaux se produisant sous l'influence des alcooliques chez les personnes prédisposées et rangés dans les ivresses anormales ou pathologiques (2). Ce sont: l'ivresse maniaque et l'ivresse convulsive.

1° *Ivresse maniaque.* — Elle débute ordinairement d'une façon brusque, parfois après l'ingestion d'une légère quantité d'alcool; parfois, quelques instants après de véritables excès, se manifestant souvent tout d'abord par une certaine concentration, de l'inquiétude, de l'irritabilité, puis par la rougeur de la face, un malaise général, de la céphalalgie, des battements dans le cerveau, de l'anxiété précordiale et des sensations variées du côté des yeux et des oreilles; elle peut ne pas présenter ces symptômes précurseurs, ou bien ceux-ci sont quelquefois fugaces. Quoi qu'il en soit, elle éclate d'une façon assez souvent soudaine et toujours terrible. C'est alors un accès d'agitation maniaque violente, indomptable.

1. Lancereaux.
2. Lenz (De l'alcoolisme, 1884).

L'individu éprouve le besoin de se mouvoir et il le fait avec une force, une rapidité extraordinaires. L'incohérence des idées, la fureur inconsciente, les impulsions constituent les caractères dominants, et provoquent ces actes de sauvagerie si dangereux pour tout ce qui entoure le forcené; pour nous servir de l'expression de Lenz, qui consigne un certain nombre d'observations de cet état, c'est un véritable carnage automatique (3). Ajoutons à cela les menaces, les vociférations, les cris, l'aspect du patient dont les yeux sont saillants, la face grimaçante et congestionnée, la fréquence du pouls, la sputation, la rareté des illusions, l'absence des hallucinations et nous aurons les teintes les plus caractéristiques de ce tableau. Le résultat est trop souvent l'homicide ou le suicide. La terminaison de l'ivresse furieuse est aussi brusque que l'invasion. L'épuisement est un sommeil prolongé mettent fin à la scène. Le plus souvent tout rentre dans l'ordre au réveil, et l'individu ne conserve nullement le souvenir de ce qui s'est passé.

2° *Ivresse convulsive.* — Cette forme diffère peu de la précédente, cependant les mouvements ne se traduisent pas en actes intentionnels; ils sont convulsiformes et se rapprochent des convulsions de la grande attaque d'hystérie. Le malade se roule par terre, a des convulsions désordonnées, agite bras et jambes, essaie de mordre ce qui est à portée de sa bouche, se heurte la tête, lance son corps en l'air. Les mouvements sont aussi énergiques que dans la forme précédente, mais ils sont plus automatiques. L'intelligence n'y prenant aucune part, ils sont moins dangereux pour l'entourage. Du reste même état congestif de la tête et même terminaison. Au réveil il n'existe aucun souvenir de l'orage passé.

Ces deux formes de l'ivresse seraient l'apanage des personnes névropathique ou psychopathiques (4), bien plutôt que la suite de

(3) De l'alcoolisme, page 101 à 117.

(4) Union médicale, n° 114, 20 août 1885.
Société médical des hôpitaux, séance du 14 août 1885.
M. Féré a fait une communication sur la facilité avec laquelle des accidents alcooliques apparaissent après l'absorption d'une faible quantité chez les prédisposés.
Ces sujets (alcoolisables de Lasègue) sont nombreux et il faut chercher dans certaines tares congénitales du système nerveux, dans l'hérédité nerveuse, l'explication de cette aptitude à s'alcooliser si facilement.
M. Féré a observé un homme qui, subissant l'influence d'accidents mentaux héréditaires, n'eut pourtant que vers la 40e année, les premiers troubles psychiques. Subitement, il manifeste une jalousie excessive, dont les accès

---

Fume, c'est *fleume*, *flegme*, *flegmon*, c'est-à-dire inflammation.

Mais Pathelin aimerait mieux « une escuellée de bons coulis, » à quoi l'apothicaire lui répond sentencieusement :

Un peu de laict d'amande
Vous serait meilleur à humer.

Guillemette, impatientée, interrompt alors le dialogue, et engage son mari à se confesser et à faire son testament ; ses intérêts l'exigent, on le comprend.

Mais, laissons la confession, et arrivons : *Icy où Pathelin commence à faire son testament en la manière qui s'ensuyt* :

Tout premier, à vous, Guillemette,
Qui sçavez où sont mes escus
Dedans la petite layette,
Vous les aurez, s'ilz y sont plus.

Après tous vrays gaudisseurs,
Bas percez, gallans sans soucy,
Je leur laisse les rostisseurs,
Les bonnes tavernes aussi.

Aux quatre convens aussi,
Cordeliers, Carmes, Augustins,
Jacobins, soient ors, ou soient ens,
Je leur laisse tous bons lopins.

Item : Je donne aux Filles-Dieu,
A sainct Amant, et aux Béguines,
Et à toutes nonnains, le jeu
Qui se faict à force d'eschines.

Item : Je laisse à tous sergens,
Qui ne cessent, jour et sepmaine,
De prendre et de tromper les gens
Chacun une fièvre quartaine.

A tous chopineurs et yvrongnes,
Noter vueil que je leur laisse
Toutes goutes, crampes et rongnes,
Au poing, au costé, à la fesse.

Après, à vous, mon conseiller,
Messire Jehan, sans truffe ou sornette,
Je vous laisse pour faire oreiller
Les deux fesses de Guillemette.

Et à vous, maistre Aliborum,
D'oingnement plain un boiste
Voire du pur *diaculum*,
Pour exposer *supra culum*
De ces fillettes.....

Comme dernière volonté, Pathelin demande à messire Jehan que « son corps soit bouté en sépulture » en une cave :

Dessoubz ung muid de vin de Beaulne.

la quantité d'alcool absorbé ou de sa mauvaise nature, comme on l'a cru longtemps.

Percy, dans sa magnifique description, avait englobé les deux variétés.

(*A suivre.*)

L'eau potable à Vienne et la fièvre typhoïde

par M. Mosny.

Ce court travail, très intéressant, peut se résumer en ceci : à Vienne, on boit de l'eau très pure, très bonne, et les maladies épidémiques ont presque entièrement disparu, notamment la fièvre typhoïde. Depuis que l'eau de source a remplacé l'eau du Danube, les cas de fièvre typhoïde sont devenus à l'hôpital une rareté clinique qu'on montre aux étudiants à titre de curiosité.

Les eaux du Danube ne servent même plus pour le nettoyage des rues; en 1887, pour avoir utilisé ces eaux du fleuve à la place des eaux de source, arrêtées dans leur débit par un hiver rigoureux, on vit se manifester, dans les quartiers fournis d'eau du Danube, une épidémie de fièvre typhoïde des plus meurtrières.

La preuve était donc faite. Aussi le conseil municipal et les autorités sanitaires de Vienne, persuadés qu'on devait attribuer à la quantité insuffisante de l'eau potable la propagation de certaines maladies infectieuses, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour fournir aux habitants une quantité suffisante d'eau de source de qualité indiscutable.

Et le succès a couronné leurs efforts, car la dysenterie a disparu et la fièvre typhoïde est une rareté.

C'est un exemple à suivre. (*Revue d'Hygiène.*)

A ce propos, nous demandons à l'administration de la Ville, si elle va nous faire boire cette année de l'eau de l'Ourcq? Si l'argent manque dans la caisse municipale, qu'elle s'oppose, comme c'est son devoir, à laisser les conseillers municipaux prélever sur elle des émoluments, sous le nom d'indemnité parlementaire.

Ces 80 bonshommes empochent, pour se faire une position, cinq à six mille francs chacun par an. Et cela contrairement à la loi, le mandat de conseiller municipal étant essentiellement gratuit. Allons, Messieurs du gouvernement, donnez de l'eau potable à Paris avec l'argent que nous prennent nos grotesques conseillers, — ou nous irons augmenter le nombre des mécontents... et il est grand, à l'heure qu'il est.

Remarques sur l'albuminurie comme conséquence d'une intoxication par les égouts

Par M. G. Johnson

Les maladies infectieuses mises sur le compte des gaz d'égouts deviennent tous les jours plus nombreuses ; ce sont : la fièvre typhoïde, certaines diarrhées et dysenteries, certaines angines diphtéroïdes. L'auteur a vu, en effet, plusieurs angines graves déterminées par cette cause, s'accompagnant, dans quelques cas, d'adénites sous-maxillaires pouvant aboutir à la suppuration.

On doit encore citer la pleuro-pneumonie ; l'auteur en donne un exemple assez net, dont le sujet est un jeune groom couchant à côté d'un cabinet mal tenu. Enfin, il faudrait ajouter à cette liste l'albuminurie.

Dans le premier fait cité, il s'agit d'une femme qui présenta de l'albumine dans les urines en assez grande abondance avec cylindres hyalins, leucocytes et débris épithéliaux, quelques jours après avoir

n'étaient aucunement légitimés, il eut de l'insomnie, des hallucinations et un peu de tremblement. Or, cet homme ne buvait jamais plus qu'une demi-bouteille de vin à chaque repas. La suppression du vin le ramena à l'état normal. Mais bientôt, sous l'influence d'un oubli momentané de la sobriété, les symptômes toxiques reparurent.

Un malade vu à la Salpétrière par M. Féré eut de même des accès de jalousie absurde et ne buvait que fort peu. La suppression absolue fit tout disparaître. Cet alcoolisable comptait dans sa famille plusieurs personnes affectées d'accidents nerveux, et c'était un choc moral qui avait fait éclater chez lui la prédisposition latente.

Et sur sa pierre enfin, on fera graver ses armes :

Trois belles grappes de raisin
En un champ d'or, semé d'azur.

Ainsi meurt maistre Pierre Pathelin.

Parmi les choses de la médecine dont il est question, nous ferons remarquer que cette *fièvre quartaine* que Pathelin lègue aux sergens, c'est-à-dire aux huissiers d'alors, c'est la fièvre quarte, très fréquente à l'époque Dans un vieux poème roman, on trouve cette sage recommandation aux gens sédentaires, pour éviter la fièvre :

Chevaliers, clers, borgois, chanoine,
Contrait, muel, mesel et moine,
S'ils hurtaissent à tel quintaine,
Jamais n'eussent la quartaine.

Or, *hurter la quintaine* signifie mot à mot frapper le poteau auquel on tire au blanc, soit à l'arc ou autres armes. C'est donc par l'exercice des cinq sortes de jeu qu'on devait prévenir la fièvre quarte.

La recommandation est tout à fait hygiénique.

Relativement au legs fait aux « chopineurs et ivrongnes », Pathelin ne se trompe pas en leur donnant « la goute aux poings et la crampe au costé ; » mais pourquoi ajoute-t-il des rongnes aux fesses? Les rongnes (de rongir, rogner, ronger, *rodere*) ne pouvaient être que des plaies, des ulcères, des maladies de la peau. S'agissait-il de cette espèce de goutte cutanée avec manifestations exanthématiques que Trousseau appelait la gravelle de la peau ? Ces manifestations cutanées de la goutte, dont l'eczéma est la forme la plus fréquente, classées par Bazin dans les arthritides, pouvaient bien être les rongnes des ivrognes d'autrefois ; elles ont dû faire partie du cortège symptômatique de la goutte, de même que les accidents des bronches et des reins. Car, de tous temps, elles devaient être les équivalents pathologiques des arthrites et des altérations viscérales de la diathèse, ayant invariablement pour cause, comme celles-ci, l'accumullation des urates dans les tissus.

Le lot offert par Pathelin au pauvre apothicaire n'est pas non plus des plus enviables. Le moribond ne reconnaît ses soins que par des paroles moqueuses et impertinentes ; et il montre par là les tendances populaires à gloser l'art médical et tous ceux qui le pratiquent. De quel droit cet avocat sans cause appelle-t-il l'apothicaire « Maistre Aliborum » ? C'est le nom donné aux gens prétentieux et ridicules, aux ignorants et aux ânes. Et celui que l'on goguenarde si facilement est au moins un brave homme, car il pardonnera volontiers

souffert d'une *angine*. Elle venait d'habiter un appartement incommodé par des fuites de gaz d'égout. En trois semaines, d'ailleurs, l'albumine avait totalement disparu des urines.

Le deuxième fait concerne un *cardiaque* à lésions multiples (double souffle aortique et bruit systolique de la pointe) ; cette affection est attribuée à une endocardite urémique. La maison était effectivement très malsaine, du fait d'une canalisation défectueuse. La femme du patient, ancienne dysentérique, avait eu fréquemment des récidives de diarrhée.

La troisième observation se rapporte à un homme jeune, d'un état de santé généralement bon, et qui commença, peu de temps après s'être fixé dans une maison nouvellement bâtie des environs de Londres, à souffrir de l'estomac et des intestins, avec diarrhée presque constante. Ces accidents disparaissaient lorsqu'il s'absentait quelque temps, puis se montraient de nouveau à son retour ; enfin était survenue une hydropisie, se rattachant à une albuminurie très caractérisée. Les cabinets donnaient de l'odeur dans la maison ; un cas de fièvre typhoïde s'était manifesté dans les dépendances ; Johnson demanda que l'état de la canalisation fût soigneusement vérifié ; il fut constaté qu'une fissure des conduites des cabinets avait donné lieu à une fuite des matières dans le sous-sol même de l'appartement habité.

Le dernier cas est celui d'une femme de trente-cinq ans, tombée malade après avoir présidé aux travaux d'organisation d'un hôtel, quelque six mois avant qu'elle fût vue par l'auteur ; il s'agissait d'une albuminurie avancée avec urines sanglantes, rares, et symptômes urémiques ; la mort ne devait pas tarder à suivre. Cette femme avait toujours joui d'une excellente santé, jusqu'au jour où elle entreprit ces travaux au cours desquels il avait fallu refaire la canalisation.

Tels sont les faits qu'on a rapportés avec assez de détails pour que le lecteur pût se faire, par lui-même, une opinion motivée du plus ou moins de fondement de l'opinion professée par l'auteur. L'impression qu'on en retirera est qu'ils ne sont pas suffisants pour entraîner la conviction. L'innovation étiologique tentée par Johnson ne paraît pas, d'autre part, trouver un grand appui dans cette dernière considération qu'il invoque : que les relations cliniques étroites de la diphtérie et de l'albuminurie impliquent l'identité de provenance. (*British Med. Journ.*)

Delenda est Carthago

Ici *Carthago* c'est la race canine. Dans la dernière séance du *Conseil d'hygiène de la Seine*, M. Dujardin-Beaumetz a, comme à toutes les précédentes séances, signalé les cas de rage humaine à Paris. En voici encore trois :

1° La jeune Marie R., âgée de huit ans, mordue le 7 mars dernier à la tête, par un chien errant. Elle n'a suivi aucun traitement : on se contenta de laver la plaie à l'ammoniaque. La malade a succombé le 25 avril. (Durée de la maladie, 24 heures.) On a pu croire un instant qu'il s'agissait d'une angine couenneuse; mais les circonstances qui ont accompagné le décès ne permettent pas de douter de sa nature rabique. L'enfant avait de l'hydrophobie et de l'aérophobie, et une agitation tellement considérable qu'elle a mordu sa mère.

2° François R..., âgé de 15 ans, à Courbevoie, mordu le 7 août 1887 par un chien errant : la blessure a été aussitôt cautérisée au nitrate d'argent. Pendant cinq jours seulement, R... suivit le traitement pastorien. Le 9 avril, il tombait malade et succombait le 12. La longueur de la période d'incubation (245 jours) et l'absence de certains symptômes, ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agisse d'un cas de rage.

3° La dame P.... avait été mordue le 20 février dernier au bras par son chat : cet animal ayant été abattu et reconnu sain à l'autopsie, la dame P... ne prit aucun soin et ne suivit aucun traitement. Les premiers symptômes de la rage se sont déclarés le 25 avril, et le 27 la malade succombait à l'Hôtel-Dieu.

Après avoir entendu la lecture de ces rapports, le Conseil, en présence du nombre croissant des cas de rage humaine, émet le vœu que M. le préfet de police prenne un arrêté qui, conformément à la loi, exige que tous les chiens circulant à Paris sur la voie publique, soient tenus en laisse.

Mort à tous les chiens non muselés, à tous les chiens errants, à toutes les chienneries des faubourgs.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

au rusé Pathelin ses mauvais procédés, ses épigrammes de mauvais goût. Et sans sans savoir si ses honoraires seront payés par la veuve, il aura la charité de dire devant le cadavre du vieux fourbe :

Que Dieu lui soit misericors
Et à tous ceux qui sont en vie!

Pauvre Aliboron, mais, hélas!
Quantum mutatus ab illo ! (*A suivre.*)

Le stypage

Tel est le nom donné par le Dr Bailly (de Chambly-Oise) à un nouveau mode de réfrigération instantanée. Au lieu d'employer directement le jet de chlorure de méthyle, qui se dégage d'un syphon, M. Bailly le reçoit sur un tampon de ouate sèche, entouré de bourre de soie, qu'on tient à l'extrémité d'une pince, et qu'on applique ensuite sur la peau. L'action frigorifique serait ainsi beaucoup plus invariable, puisqu'on l'appliquerait à volonté, ou sur un point, ou suivant une ligne quelconque plus ou moins étendue. Quant aux indications, elles sont les mêmes que celles du chlorure de méthyle employé directement. Ouvertures d'abcès ou de panaris, névralgies dentaires par applications sur la joue, névralgies diverses, rhumatismes musculaires, gastralgies, coliques hépatiques, et généralement toutes les douleurs.

(*Rev. de Thér.*)

Remède contre les cors

Prenez un citron à peau épaisse, exprimez-en le jus dans lequel vous mettez infuser des portions du zeste de ce citron, c'est-à-dire la partie blanche et spongieuse de l'écorce dont vous aurez supprimé la pellicule. Ajoutez dans ce jus de citron autant de sel gris qu'il pourra en dissoudre et laisser infuser pendant vingt à trente heures ; retirez une portion du zeste, et appliquez-là en vous couchant, sur le cors ou durillon, en la maintenant au moyen d'une bandelette de toile.

Ce remède sera appliqué pendant plusieurs jours. Voici l'effet qu'il produira : le sel dont est saturée la partie spongieuse de l'écorce du citron, pénétrant dans la substance incomplètement organisée du cor, en dissoudra les parties, et le fera tomber pour ainsi dire en poussière ainsi que ses racines.

Injections sous cutanées d'ammoniaque dans les cas d'alcoolisme aigu

Le docteur Glinsky recommande d'injecter sous la peau un mélange formé par une partie d'ammoniaque avec deux à six parties d'eau pour combattre l'alcoolisme aigu. Il a vu un malade dans un état comateux alcoolique revenir à lui complètement dans l'espace de trois minutes à la suite de cette injection sous-cutanée. Une rougeur érésipélateuse se manifeste autour de la piqûre au bout de deux ou trois minutes, et une légère douleur le lendemain matin.

(*The med. Rec.*)

IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY

24, rue Chauchat, 24

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

N° 12 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 12 juin 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

Loi militaire et études médicales

Le Sénat, au cours de la première délibération sur la loi organique militaire, vient de voter « la réduction à un an de service en temps de paix en faveur des jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir soit le diplôme de docteur en médecine, de pharmacien de 1re classe ou le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours dans une ville où il existe une Faculté de médecine ».

En outre, il a voté les dispositions suivantes :

« En cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie sont versés dans le service de santé.

« A l'expiration de leur année de service, tous les jeunes gens énumérés ci-dessus seront envoyés en congé dans leurs foyers.

« Au cours de chacune des deux années suivantes, ils seront rappelés pendant quatre semaines. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent. »

D'après les explications fournies par le ministre de la guerre, les docteurs en médecine et les étudiants en médecine, après leur première année de service, bénéficieront des dispositions du décret du 5 juin 1883 et des règlements actuellement en vigueur, c'est-à-dire que les docteurs seront appelés comme médecins aides-majors et les étudiants comme médecins auxiliaires.

Il résulte de cette disposition de la loi, acceptée par le Sénat mais susceptible d'être repoussée par la Chambre des députés, qu'en raison de la durée de leurs études et des services exceptionnels que les médecins et les pharmaciens sont appelés à rendre en temps de guerre, il sera fait pour eux une exception à la règle générale : le service militaire sera pour eux réduit à un an.

Il serait à désirer que cette année ne fût pas perdue à faire banalement l'exercice du soldat et celui de compagnie, et qu'elle servît au contraire à dresser les futurs médecins des armées au service de santé en campagne. J'entends par là la nécessité d'initier ces jeunes gens à la vie militaire, à la caserne et au camp ; de les forcer à se rendre compte de l'action de l'encombrement et des conditions d'aération des chambrées, de la fatigue des grandes marches militaires avec le poids du sac et de l'arme, et des maladies qui en résultent.

Ils auraient encore à voir de près l'action funeste des liqueurs alcooliques et le parti qu'on peut tirer des boissons alimentaires et des conserves, destinées à la nourriture des hommes, ce que les médecins militaires, qui vivent avec les officiers, ne peuvent facilement connaître par eux-mêmes.

Ces étudiants-soldats feraient encore d'excellents instructeurs pour apprendre à leurs camarades à appliquer un pansement sur une blessure légère et à faire usage de la cartouche hémostatique réglementaire.

Au point de vue de leur instruction médicale militaire, ils auraient à savoir le rôle de médecin régimentaire pendant le combat, à apprendre à monter à cheval, à s'initier enfin à l'hygiène et à la comptabilité des armées.

Ainsi comprise l'année de service militaire des étudiants en médecine serait d'une grande utilité pour nos troupes, et dans quelques années nous aurions un corps de santé militaire complet, ayant les aptitudes indispensables aux médecins des armées en campagne, — ce qui ne s'est pas encore vu en France.

Les martyrs

Par ces temps de chaleurs sénégaliennes, je plains tous les travailleurs en général, que la lutte pour la vie condamnent au surmenage de l'esprit et du corps. Mais particulièrement j'ai pitié de la jeunesse de nos écoles soumise à l'entraînement barbare des examens et des concours.

De cinq heures du matin à neuf heures du soir, les études succèdent aux classes et celles-là aux conférences, sans trêve ni repos, sans arrêt véritable, sans la moindre défaillance qui entraîne la *colle* du dimanche.

Les employés de l'Université sont satisfaits : pendant les journées orageuses et énervantes de juillet et d'août, la *jeunesse studieuse*, disent-ils, se prépare aux combats athlétiques de l'intelligence : certificats de fin d'études ! baccalauréat ! licence ! doctorat ! agrégation ! concours ! et tout cela commence en thermidor, comme dans le bon vieux temps. Les candidats veilleront, s'épuiseront, s'étioleront, crèveront s'il le faut, mais il n'y aura rien de changé à la routine traditionnelle.

Ces gens sont féroces, ignorants, inhumains, durs. Ils assassineraient un ministre intelligent qui voudrait tenter cette réforme réclamée par l'hygiène : licencier les écoles pendant les mois de juillet et d'août et faire commencer l'année universitaire après les vacances du jour de l'an.

Quand aurons-nous un gouvernement viril, qui ne craigne pas les ciseaux de la salle de bain des sultans ?...

La Lèpre

M. Leloir a pris la parole à l'*Académie de médecine* pour répondre aux précédents orateurs.

« Tout d'abord, dit-il, je demanderai à M. Le Roy de Méricourt sur quels faits se fonde M. van Leent, dont il cite l'opinion, pour ne pas vouloir faire de la lèpre systématisée nerveuse (dite lèpre anesthésique) une névrite bacillaire. Cette pathogénie spéciale de la lèpre anesthésique découverte par Cornil est pourtant acceptée sans conteste par des hommes tels que Cornil, Unna, Lang, Neisser, Eisenlohr, qui ont étudié la lèpre d'une façon spéciale.

Relativement à la contagion de la lèpre, je ne puis mieux la défendre que de renvoyer aux conclusions déjà posées par moi en 1886, et d'après lesquelles il reste établi, pour moi, que cette mala-

die est partie d'un ou peut-être deux foyers primitifs, pour de là se répandre de par le monde par une contagion évidente. Chaque fois qu'une nation souillée par la lèpre a été mise en contact avec un peuple vierge jusque-là, ce peuple a été infecté, à quelque race qu'il appartînt. Et réciproquement chaque fois qu'un peuple a évité le contact avec la nation envahissante, ou immigrante, infectée, il a échappé au fléau.

La mauvaise hygiène ne pouvant créer la lèpre, la lèpre n'étant pas une maladie télémique, il est de toute évidence que les foyers lépreux ne produisent la lèpre que parce qu'ils renferment des lépreux. Or l'hérédité étant insuffisante pour expliquer l'apparition d'un grand nombre de cas observés, force nous est d'admettre que les cas où l'hérédité ne peut être invoquée sont le résultat de la contamination directe ou indirecte, immédiate ou secondaire.

Bien plus, l'étude des épidémies modernes a montré que des individus habitant des pays non lépreux, n'ayant jamais habité des pays infectés par la lèpre, sujets nés, d'ailleurs, de parents sains, ont été contaminés pour avoir eu des rapports avec des malades revenus des colonies atteints de lèpre ; ces faits constituent un exemple absolument démonstratif de la contagion : ils sont dus à Hantrey, Benson, Edmunson, Atkinson, Munro, etc.

Mais M. Le Roy de Méricourt, tout anticontagioniste qu'il se constitue, a admis pour la lèpre la contagion sexuelle, ce qui est, en définitive, une des formes principales de la contagion directe.

Si les influences climatériques peuvent s'expliquer d'une certaine façon, ce n'est qu'en admettant une dissémination du virus lépreux (bacilles et spores) dans le sol, les eaux, qui demeurent ainsi infectés pour un temps plus ou moins long. Mais, en fin de compte, c'est toujours la lèpre qui reproduit la lèpre. C'est encore de cette façon qu'on pourrait expliquer la difficulté qu'éprouve la lèpre à prendre pied dans certaines régions ; il y aurait une résistance du sol à l'infection, analogue à cette résistance à l'égard de la fièvre typhoïde et du choléra que Pasteur a mise en évidence.

La lèpre vient donc de l'homme et retourne à l'homme. Reste à savoir si elle est contagieuse d'emblée, d'individu à individu ; si, en un mot, le bacille de la lèpre peut transmettre la maladie directement ou seulement secondairement par une forme de fructification encore inconnue. Développé chez l'homme, le virus aurait besoin d'une source de développement intermédiaire dans un milieu que nous ignorons, pour redevenir contagieux et inoculable.

Peut-être aussi le virus n'est-il inoculable qu'à de certaines périodes de l'évolution de la lèpre et non pas à toutes ?

Cette contamination secondaire expliquerait peut-être les résultats négatifs obtenus jusqu'ici par l'inoculation de la lèpre à l'homme et aux animaux. En tout cas la conséquence de ce fait c'est que les craintes de l'inoculation vaccinale doivent disparaître en partie.

Présence du bacille typhique dans le sol

M. Madé a communiqué à l'Académie des sciences une série de recherches instituées dans le but d'élucider l'étiologie d'une épidémie de fièvre typhoïde. Il a été conduit à faire l'analyse bactériologique du sol. L'eau d'un puits était fortement soupçonnée. Sur 108 cas de fièvre typhoïde constatés, 101 affectaient des individus s'alimentant au puits; il y a eu 23 décès, portant inclusivement sur les malades de la deuxième série. Les symptômes observés étaient ceux de la forme ataxique.

Quatre forages furent pratiqués, autour du puits, à une distance de $1^{m}50$, à l'aide d'un trépan de $0^{m}10$ de diamètre; leur profondeur variait de 2 mètres à $3^{m}20$. L'instrument fut poussé jusqu'à la rencontre du roc ; il ramena, dans chaque opération, une terre glaise compacte, paraissant peu perméable. La méthode d'analyse employée fut celle des cultures sur plaques de gélatine, un peu modifiée; en voici les résultats :

Les cultures de la terre de deux forages contenaient un assez grand nombre de colonies de *bacilles typhiques*, qu'il a été possible d'isoler, et à l'aide desquelles ont été obtenues des cultures démonstratives sur gélatine, sur gélose, sur pommes de terre et dans le bouillon ; tandis que l'eau du puits n'a offert aucun indice de la présence de cette bactérie pathogène. Ce fait négatif, cependant, ne saurait en rien infirmer la croyance dans la contamination de l'eau. L'analyse chimique qui en a été faite est, du reste, loin de pouvoir la faire regarder comme pure.

Les eaux du lac de Neuchâtel à Paris

Conférence faite à la Société de topographie de France;

par M. G. Ritter

Tout le monde se plaint, à Paris, de l'insuffisance des eaux de source distribuées aux habitants. Celles de la Seine, de la Marne ou de l'Ourq, qui parent à cette insuffisance, ont des inconvénients que tout le monde connaît ; de plus et surtout, elles renferment un nombre énorme de microbes qui peuvent être l'origine de trop fréquentes épidémies de fièvre typhoïde. Les sources que l'on essaie de capter en ce moment à l'ouest et à l'est de Paris ne fourniront encore qu'un maigre appoint aux 130,000 mètres cubes livrés par les dérivations de la Vanne et de la Dhuys, et il faudrait faire de bien nombreuses dérivations de ce genre, pour arriver à alimenter Paris d'une manière suffisante en eau de source.

La dérivation des eaux du lac de Neufchâtel, en Suisse, résoudrait d'un seul coup et d'une manière définitive, le problème de l'alimentation de Paris en eau saine. La distance à parcourir serait d'environ 400 kilomètres, et, à cause de l'altitude du lac (environ 1,400 mètres), non seulement la pente serait suffisante pour l'écoulement, mais encore on pourrait, par la création des chutes, produire une force motrice énorme qui servirait à rémunérer d'autant les capitaux engagés. On arriverait par ce moyen et par la distribution d'eau saine aux 1,700 villes ou villages disséminés sur le parcours de la dérivation, qui en manquent plus ou moins, à réaliser un revenu annuel de 25 millions.

L'eau du lac serait puisée à 100 mètres de profondeur et non à la surface : de cette façon, non seulement les eaux, à leur départ, seraient à une température constante d'environ 4°, mais encore le nombre de microbes serait moindre ; on aurait donc de l'eau saine et fraîche. Elle serait même plus saine qu'aucune eau de source, car le lac de Neufchâtel étant surtout alimenté par des glaciers, ses eaux n'ont pas eu, comme les eaux de source, à filtrer au travers de terres végétales qui les chargent plus ou moins de matières azotées, encore incomplètement oxydées.

La Suisse ne pourrait guère élever d'objections contre ce projet, car on ne prendrait au lac que le douzième environ de ce qu'il peut fournir, et les habitants de ce pays n'auraient nullement à souffrir de cette soustraction.

Organisation sanitaire en Suisse

M. de Cérenville (de Lausanne) a présenté à l'*Assemblée générale des médecins suisses* un rapport très remarquable dont voici les conclusions :

1° La création d'une commission sanitaire fédérale, conseil permanent que le Conseil fédéral consulterait pour toute mesure sanitaire importante et qu'il réunirait sous la présidence du chef du département fédéral de l'intérieur. Cette commission, qui servirait d'intermédiaire autorisé entre les sociétés médicales des cantons et le gouvernement fédéral, serait nommée par lui sur la présentation du corps médical. Il suffirait que le Conseil fédéral

donnât une consécration officielle à notre commission médicale suisse, telle qu'elle est déjà constituée, et lui accordât le droit d'initiative. Ce serait une organisation semblable à celle des chambres sanitaires de Prusse, nommées par le corps médical des provinces et dans lesquelles le gouvernement est représenté par un délégué spécial. Le Conseil fédéral suisse a déjà demandé le préavis de notre commission sur plusieurs points importants. Il ne reste plus qu'à établir des relations officielles et régulières entre le pouvoir central et la commission existante.

2° Nous demanderions la création d'un secrétariat permanent pour les affaires sanitaires, annexé au département du l'intérieur; le titulaire serait un médecin choisi par le corps médical. Ce serait un bureau central d'informations sur l'hygiène publique, sur les questions sanitaires, professionnelles, intéressant nos vingt-cinq administrations cantonales, sur la statistique suisse et étrangère, sur le contrôle des denrées, sur l'application de la loi des épidémies, sur les remèdes secrets et l'exercice illégal de la médecine, etc.

Les cantons conserveraient le droit d'appliquer les mesure décrétées.

Ces rapports doivent être considérés comme une préconsultation. Ce projet pourra être discuté dans les assemblées d'automne des trois sociétés.

Après une courte discussion, l'assemblée décide de proposer une réforme de notre organisation sanitaire; elle vote, en principe, qu'il est nécessaire *d'établir un rapport officiel entre la commission médicale et le Conseil fédéral.*

Lésions produites par la balle du fusil Lebel

M. Delorme vient de faire au *Val-de-Grâce* une série d'expériences sur les lésions produites par le nouveau fusil à des distances variables. Il en résume en quelques lignes les résultats suivants qui établissent la réalité des traumatismes considérables produits par cette arme de guerre :

« Les orifices d'entree et de sortie des sétons cutanés musculaires se présentent avec leurs caractères usuels; à l'entrée, perforation nette circulaire, habituellement de 4 à 6 millimètres, c'est-à-dire d'un diamètre inférieur à la balle; cet orifice diminue de diamètre quand la vitesse s'abaisse, au point de n'avoir plus, à la portée de 1,600 mètres, que la faible étendue du méplat de la balle; il augmente au contraire quand cette vitesse s'élève. Orifice de sortie, soit régulièrement circulaire, soit de forme variée, en étoile, en T, en L, suivant les régions traversées. Le diamètre de ce dernier est un peu supérieur à celui de l'orifice d'entrée.

Les perforations faites à travers les aponévroses sont variables de forme et d'étendue, suivant la constitution de ces aponévroses, et la vitesse du projectile, comme elles le sont, lorsqu'elles ont été produites par les balles du fusil Gras.

Les perforations musculaires ont des dimensions un peu supérieures à celles des orifices cutanés, comme dans le tir avec la balle ancienne.

A des distances inférieures à 300 mètres, surtout à la portée de 200 mètres et au-dessous, on peut observer des effets explosifs, des orifices cutanés et musculaires, des perforations musculaires très agrandies, parfois énormes, que les os soient d'ailleurs ou non fracturés. Ce sont les plaies d'enfilade produites par les balles animées de cette vitesse qui semblent présenter le plus d'extension.

Sur les os, on retrouve toutes les lésions typiques que produisent les balles du fusil Gras.

Pour les diaphyses, les lésions ordinaires entrent dans la classe des gouttières et des perforations à grandes esquilles plus ou moins subdivisées, suivant la vitesse dont le projectile est animé, et plus ou moins étendues suivant que l'os a un tissu compact plus épais, un canal médullaire de moindres dimensions, et pour les grosses diaphyses que la vitesse du projectile est moindre. Comme nous l'avons indiqué à propos des projectiles anciens, les dimensions diamétrales des orifices de sortie renseignent le chirurgien sur l'état plus ou moins comminutif de la fracture et l'utilité de la recherche des esquilles.

Des orifices de sortie du diamètre du petit doigt ou de l'index indiquent une fracture comminutive avec esquilles.

Il n'est pas jusqu'aux fractures simples transversales ou obliques sans esquilles qu'on ne puisse rencontrer, comme vous pouvez le constater sur cet humérus et sur ce cubitus, frappés pourtant par des balles animées d'une grande vitesse.

Mais, à l'encontre de ce qu'on observait avec la balle du fusil Gras, ces fractures ne peuvent plus guère être produites par le contact direct de la balle qui frappe l'os en plein, elles sont surtout déterminées par des balles qui frappent tangentiellement. Et comme les balles du calibre de 8 millimètres ne se déforment pas par ce contact, ainsi que cela arrivait avec les balles du fusil Gras, il en résulte que les dimensions et l'aspect des orifices de sortie ne peuvent plus servir de guide pour établir le diagnostic de ces fractures, qui souvent ne s'accompagnent pas de déplacement des fragments.

L'abrasion en gouttière de crêtes peut être accompagnée de fêlures longitudinales comme cela arrivait autrefois. Avec les balles du fusil Gras les lésions épiphysaires, quels que soient leur degré de communication et leur type, étaient d'ordinaire limitées à la portion de l'os sous-jacente au cartilage d'accroissement ou à la portion d'os sous-jacente aux points que le cartilage occupait; et quand des fêlures dépassaient ce niveau, elles étaient peu étendues.

La lésion était par contre plus complexe, prolongée par des fissures sur la diaphyse et ressemblait aux fractures du corps de l'os quand la balle avait pénétré au delà de la ligne du cartilage. Les mêmes caractères des lésions osseuses épiphysaires se retrouvent sur les os frappés par les balles de 8 millimètres.

Les os courts se laissent perforer, sillonner, échancrer, par les nouvelles balles comme avec les anciennes. Les sillons et les perforations sont plus ou moins nets ou compliqués d'éclatement de l'os. De même les perforations des os plats, crâne, os iliaque, omoplate, se présentent avec leurs caractères habituels. On a avancé que les balles de calibre réduit, de plomb dur et à enveloppe métallique, ne se fragmentaient pas au contact des os, à l'encontre des autres balles cylindro-coniques de plomb mou qui se divisaient si aisément. Ce qu'il y a de certain, c'est que si des balles à enveloppe métallique peuvent traverser les diaphyses sans subir ni déformation notable ni segmentation, elles peuvent aussi, dans une proportion que nous ne pouvons établir, subir des déformations de pointe, ou se fragmenter, ce qui arrive assez souvent. Dès que la balle à enveloppe métallique subit une faible déformation de pointe, son enveloppe se déchire, la balle se fragmente alors avec la plus grande facilité en nombreux morceaux qu'il est difficile de retrouver dans le foyer de fracture, alors même qu'on l'a mis à découvert par de grandes incisions.

En faisant nos expériences, nous avons constaté un fait singulier qui semble venir à l'appui de la théorie du projectile-air de Melsens. On sait que cet expérimentateur a admis que la balle pousse devant elle une certaine quantité d'air et que ce phénomène a surtout lieu quand la balle est arrivée à une grande vitesse et qu'elle présente un méplat à sa partie antérieure.

Pour nous rendre compte de la force de pénétration de la balle de 8 millimètres, nous avons successivement tiré, contre un peuplier de 65 centimètres de diamètre, trois balles chassées par une charge pleine.

La première balle est restée dans l'arbre, les deux autres l'ont perforé.

Examinant l'arbre immédiatement après le coup, nous constatâmes par l'orifice d'entrée de la balle qui n'avait pas perforé l'arbre, l'issue et l'éclatement bruyant de grosses bulles d'air; ce

phénomène dura assez longtemps, peut-être deux minutes, puis quand les bulles d'air cessèrent de sortir, nous entendîmes, les assistants et moi, un sifflement perceptible à deux pas, lequel sifflement s'arrêta après quelques secondes.

Après la perforation complète de l'arbre par les deux autres balles, perforation faite dans des points très distants de celui où avait porté la première balle, nous ne constatâmes plus le même phénomène. Il n'était donc pas possible de l'expliquer par l'issue des gaz de l'arbre, car nous l'eussions aussi bien constaté, sinon mieux, après les perforations complètes. Nous serions plutôt tenté de l'expliquer par l'issue de l'air propulsé au-devant de la balle.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot.

Ivresse chez les aliénés. — Les aliénés offrent généralement une susceptibilité remarquable à l'égard des alcooliques et leur ivresse s'éloigne souvent du type ordinaire : il est habituel de rencontrer des conceptions délirantes plus actives et chez celui qui en est le sujet une réaction violente qui n'eût pas existé sans cette cause d'excitation.

Le paralysé général, après le début de son affection, ressent vivement l'influence de l'alcool même à faible dose. Il entre rapidement dans un état d'excitation maniaque, le délire s'aggrave; on remarque un besoin de locomotion extraordinaire, un trouble général plus accentué ; c'est alors qu'il est le plus dangereux. Les imbéciles et tous ceux qui présentent avec eux quelques liens de parenté mentale sont indomptables, tous leurs mauvais instincts se révèlent, fussent-ils même d'habitude très doux et inoffensifs.

L'épileptique ivre est impulsif au suprême degré : du reste l'alcool peut réveiller chez eux les hallucinations terrifiantes qui leur sont assez communes, et susciter par suite des actes d'une cruauté inouïe. Une attaque de haut-mal vient souvent à la suite de leur ivresse. Le dipsomane est remuant, affairé et fait des discours sans liaison (Lenz). Chez les individus qui succombent à l'intoxication aiguë, l'on rencontre le plus souvent des lésions de nature congestive et quelquefois hémorrhagique. L'estomac contient un liquide acide et aigre (1), sa muqueuse est rouge, injectée, ecchymosée. On a même signalé l'infiltration purulente de ses parois consécutive aux grands excès alcooliques (Leudet). M. Duvergie a noté l'état de plénitude générale du système vasculaire du cerveau, des poumons et du cœur, et la couleur rouge-brique plus ou moins foncée du tissu pulmonaire. Pourtant, la substance cérébrale est quelquefois remarquablement dure et blanche (2), caractère qu'elle doit à l'action directe du poison. L'hémorrhagie méningée est fréquente (Tardieu) ainsi que l'apoplexie pulmonaire. Ce dernier auteur a reconnu que la sérosité des ventricules exhale une odeur alcoolique, et qu'elle est plus abondante. Le sang est généralement noir, liquide, mélangé de caillots peu volumineux. Béranger-Féraud a vu des hépatites suppurées et une broncho-pneumonie. Les hémorrhagies méningées chez les alcooliques, qu'elles soient primitives ou consécutives à une pachyméningite, indiquent une action pour ainsi dire élective de l'alcool sur les organes encéphaliques et spécialement sur leurs membranes d'enveloppe.

Alcoolisme chronique. — Les organes digestifs subissant les premiers le contact excitant de l'alcool sont généralement les premiers lésés. La muqueuse linguale est rouge, fendillée ; les papilles sont hypertrophiées. Il en est de même de la muqueuse pharyngée, et le tabac prend probablement une large part dans ces modifications. L'estomac est quelquefois dilaté et ses parois amincies, surtout chez les buveurs de bière ; chez les buveurs d'eau-de-vie, sa capacité est plutôt rétrécie : la muqueuse est recouverte de plaques rougeâtres disséminées, parsemées quelquefois de petites ecchymoses brunâtres ; à un degré plus avancé, elle est épaissie, rétractée, recouverte de saillies formées par l'hypertrophie des glandules en état de dégénérescence granulo-graisseuse ; ses replis longitudinaux sont saillants. Le tissu conjonctif sous-muqueux, qui est quelquefois le siège d'une infiltration purulente (Leudet) et la tunique musculeuse participent dans ce cas à l'hypertrophie. Celle-ci peut être partielle ou générale. L'estomac peut aussi être le

(1) Une partie de l'alcool peut y subir la fermentation acétique, d'où l'acescence si prononcée des vomissements qui surviennent à la suite de l'ivresse.

(2) Jaccoud. Traité de pathologie interne, page 128, tome II, 5e édition, Delahaye.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

LA FARCE DU MUNYER

Cette farce, qui a pour auteur André de la Vigne, date, comme la précédente, du XVe siècle. Le meunier du moyen âge, l'aïeul du pierrot moderne, était à cette époque le type du commerçant malin et fripon. D'où le proverbe : « On est toujours sûr de trouver un voleur dans la peau d'un meunier. »

Dans cette farce, nous voyons encore le personnage principal, le meunier « couché en ung lict comme malade, » faisant entendre de longs gémissements sur les douleurs qu'il endure, — gémissements auxquels sa femme reste insensible. Il commence ainsi :

Or, suis-je en piteux desconfort (2)
Par maladie griefve et dure ;
Car espoir je n'ay de confort
Au grant mal que mon cueur endure.

LA FEMME

Faut-il, pour ung peu de froidure
Tant de fatras mectre dessus !

LE MUNYER

J'ai moult grant paour, si le froid dure,
Qu'aucuns en seront trop deceus
Ha! les rains!

LA FEMME

Sus, de par Dieu, sus !
Que plus grant mal ne vous coppie! (3)

LE MUNYER

Femme pour me mectre au-dessus
Baillez-moi...

LA FEMME

Quoi ?
La gourde pie,
Car mort de si très-près m'espie,
Que je vaux moins que trespassé.

La gourde pie, c'est la dive bouteille, qui apporte la consolation suprême, et donne des forces aux pauvres malades.

(1) Chapitre extrait de la *Médecine au moyen-âge*.

(2) Tristesse, douleur, accident fâcheux.

(3) Frappe.

siège d'une ou plusieurs ulcérations ne s'étendant pas généralement au delà de la tunique muqueuse, leur plus grand diamètre correspond à celui de l'estomac. M. Leudet en a observé plusieurs cas à Rouen (1).

On peut aussi trouver des ulcérations analogues dans la dernière portion de l'œsophage et dans le duodénum. Le cœur peut aussi être le siège d'épaississement avec induration et coloration ardoisée de la muqueuse. Les ulcérations y sont rares. Des troubles fonctionnels divers sont déterminés par ces lésions de l'appareil digestif. Au début c'est de l'inappétence qui est de plus en plus marquée, puis du météorisme, une sensation de tiraillement, de pincement, de cuisson au niveau de la région épigastrique, et enfin le plus caractéristique de tous ces désordres, la pituite que l'on a intitulée « Vomitus matutinus potatorum » (Hufeland). Ce vomissement survient le matin à jeun, quelquefois sans efforts et comme par régurgitation, souvent au milieu de contractions longues et pénibles, d'une toux fatigante et d'une violente constriction pharyngienne. La matière rejetée, généralement peu abondante, est liquide, visqueuse, blanchâtre, à moins qu'elle ne soit colorée en jaune ou en vert par la bile. L'état saburral, l'amertume de la bouche, la sécheresse de la langue, la soif vive, le malaise, la fatigue qui accompagnent ces accidents poussent généralement le malade à demander du soulagement à la liqueur favorite. Dans le cas d'ulcérations de l'estomac, les troubles dyspeptiques sont plus marqués, la douleur plus vive peut être ressentie au niveau de l'appendice xyphoïde et au point correspondant du dos, les vomissements apparaissent à toute heure de la journée et ils sont quelquefois noirâtres et même sanglants. Suivant M. Leudet, si compétent en pareille matière et qui n'a pas manqué à Rouen de sujets d'observation, les hématémèses sont à noter dans le plus grand nombre des cas d'ulcères de l'estomac.

En ce qui concerne l'intestin, l'on observe des coliques, des flatuosités, des alternatives de diarrhée et de constipation ; les selles peuvent être colliquatives, lientériques et même sanguinolentes. Leur fréquence contribue à ramener rapidement l'émaciation et la cachexie.

Glandes annexes du tube digestif. — M. Lancereaux a signalé dans un cas, la consistance molle, la coloration jaunâtre et la dégénérescence granulo-graisseuse des glandes parotides et sous-maxillaires.

Plusieurs fois le pancréas lui a présenté les mêmes altérations chez les alcooliques chargés d'embonpoint. Cet organe peut être atteint de cirrhose comme le foie (2). Celui-ci est rarement intact chez les buveurs ; après l'estomac, il reçoit la première influence des alcooliques. Les lésions hépatiques sont d'autant plus rapides et plus intenses que la boisson spiritueuse est plus riche en alcool, et partant l'irritation directe plus vive. Elles sont de deux ordres : la stéatose et la cirrhose.

La stéatose peut se présenter à divers degrés dont le plus faible est encore compatible avec la santé. Une quantité anormale de gouttelettes graisseuses se rencontre dans les cellules hépatiques qui conservent encore leurs formes habituelles. Le dépôt graisseux envahit à peu près uniformément le lobule tout entier et non pas seulement la périphérie, ce qui le distingue des modifications de même nature ayant une autre cause. Le foie pâle ou jaunâtre, mou, un peu flasque, plus volumineux et plus épais au niveau de son bord libre, graisse le couteau à la coupe.

A un degré plus avancé, la coloration du foie est d'un jaune mat ou fauve, sa surface est souvent granuleuse par suite de la proéminence des lobules infiltrés de graisse, sa consistance est pâteuse, sa forme prismatique rectangulaire. Les cellules hépatiques sont arrondies, fortement réfringentes, le pigment y fait défaut. La bile, quelquefois un peu pâle, est le plus souvent poisseuse, foncée, brunâtre. D'après M. Lancereaux, les calculs de cholestérine se rencontrent assez fréquemment dans la vésicule biliaire chez les alcooliques. La percussion et la palpation font reconnaître l'abaissement du bord antérieur du foie et l'augmentation de son volume ; à cela s'ajoutent le plus souvent de la sensibilité exagérée de la région épigastrique et des troubles digestifs : développement de

(1) Des ulcères de l'estomac à la suite des abus alcooliques (congrès de Rouen 1863).

(2) Lancereau (Dictionnaire Dechambre, p. 630). Voir aussi les *Belles leçons cliniques* de M. Lancereaux à la Pitié. D'après cet auteur, la cirrhose serait plus fréquente chez les buveurs de vin.

On sait que Lallemand, Perrin et Duroy ont démontré que le foie renferme plus d'alcool que le sang et même que le cervaau quand l'absorption a eu lieu par l'estomac; cependant les expérienees de Schulinus l'ont amené à conclure qu'il en contient moins que les poumons, les reins, le cerveau, et même que le sang.

Mais la femme lui refuse obstinément ce remède souverain, quoiqu'il se plaigne « des rains », puis du ventre.

> Mort suis pour toute récompense
> Se je refforme ma panse
> De vendange délicieuse !

Ce qui veut dire : si je ne me refais pas l'estomac, si je ne me remets pas le ventre.

Et la meunière reste insensible ! Mieux que cela, elle reçoit la visite du curé, son amant, et donne au moribond le spectacle cynique de ses amours adultères. Cette scène n'est pas faite pour soulager notre malade. Mais, sentant sa fin venir, il demande à « mourir catholiquement ». Il se confesse audit curé, avoue ses vols, ses fraudes, ses falsifications, et ses parties de « fine vinée ». Il se prépare ainsi à rendre l'âme.

Oui, mais le pauvre « Munyer » partage l'opinion populaire professée par quelques philosophes naïfs du temps : il croit qu'au moment de la mort l'âme de l'homme s'échappe par l'anus. Il avertit donc le curé, en train de l'absoudre de ses péchés :

> Mon ventre trop se détermine... (1)
> Hélas ! je ne scay que je face...
> Ostez-vous !

LE CURÉ

> Ha ! sauf vostre grace !

LE MUNYER

> Ostez-vous, car je me conchye... (2)

LE CURÉ

> Par sainct Jehan ! sire, preu vous face,
> Fy !

LE MUNYER

> C'est m... reffreschie
> Apportez tost une breschie (3)
> Ou une tasse sans plus braire,
> Pour faire ce qui est nécessaire.
> Las ! à la mort je suis eslis (4).

LA FEMME

> Pensez, si vous voulez, de traire (5)
> Pour mieux prendre vostre délit (6),
> Votre c... au dehors du lit :
> Par là s'en peut vostre âme aller.

(1) Se vide.

(2) Souiller, gâter, faire des ordures, de *coinquinare*.
(3) Un vase.
(4) Qui mérite d'être distingué, élu, choisi, *electus*.
(5) Tirer, faire, partir, *trahere*.
(6) Joie, plaisir, attention, *delectamentum*.

gaz et ballonnement du ventre, lenteur dans les digestions, selles rares, pâles, argileuses, ou bien tendances à la diarrhée et aux hémorrhagies ; la peau est quelquefois pâle, exsangue, lisse comme du satin, ou grasse et onctueuse au toucher.

(*A suivre.*)

Exposition d'hygiène à Paris en 1888.

Nous avons déjà annoncé qu'une Exposition d'hygiène devait avoir lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, et qu'elle ouvrirait ses portes le 20 juillet prochain.

L'importance que prend cette Exposition nous engage à rappeler à tous les intéressés qu'elle a reçu l'approbation du gouvernement et que son Comité d'organisation a pour vice-président M. Georges Berger, l'infatigable directeur général de l'Exposition de 1889, qui a déclaré récemment dans la réunion plénière, tenue le 7 mai, que cette sorte de réunion générale de tout ce qui touche à l'hygiène était de la plus grande utilité à la veille de l'Exposition de 1889, et qu'il était fort heureux de pouvoir encourager les efforts de la Direction de 1888.

Parmi les membres éminents qui ont bien voulu apporter leur précieux concours à cette œuvre et qui composent la Commission d'organisation, nous devons citer notamment MM. Berthelot et baron Larrey, de l'Institut; Drs Dujardin-Beaumetz et Ed. Bourgoin, de l'Académie de médecine ; Dr Hanriot, professeur à la Faculté de médecine ; Dr de Saint-Germain, chirurgien de l'hôpital des Enfants malades ; Capgrand-Mothes, président de la Chambre syndicale des pharmaciens : Dr Richelot, Dr de l'*Union médicale* ; Dr Monin, secrétaire de la Société française d'hygiène ; Desnoix, président de la Société de pharmacie ; Ferrand, Dr de l'*Union pharmaceutique* ; Chevrier et Portes, pharmaciens, etc.

C'est notre confrère, M. Louis Bourne, directeur du journal *le Travail* et de la *Revue de thérapeutique*, dont la compétence en ces matières est fort connue, qui a été nommé commissaire général, chargé de cette installation, et c'est dans ses bureaux, 2, rue de Provence, à Paris, que nos lecteurs, qu'une Exposition d'hygiène peut intéresser, trouveront tous les plans et les conditions d'admission.

NOUVELLES

La rage. — Un arrêt du préfet de police enjoint aux propriétaires de chiens d'avoir à ne laisser sortir ces animaux sur la voie publique que tenus en laisse. Les chiens munis d'un collier seront conduits en fourrière, ceux qui seront trouvés sans collier seront immédiatement abattus.

Cette satisfaction donnée à l'opinion publique nous dispense de publier un article très énergique de notre distingué collaborateur Maret-Leriche, sur le nombre toujours progressif des cas de rage dans le département de la Seine.

Nous félicitons M. le préfet de police d'avoir entendu les justes réclamations de la population parisienne, et nous espérons qu'il exigera de ses subordonnés l'exécution ferme de son arrêté, en été comme en hiver.

La Société française de tempérance, association contre l'abus des boissons alcooliques (reconnue d'utilité publique par décret du 5 février 1880), tiendra sa séance solennelle sous la présidence de M. Jules Simon, sénateur, assisté de M. le Dr Dujardin-Beaumetz, de l'Académie de médecine, président de la Société, le dimanche 10 juin 1888, à 2 heures de relevée, à l'hôtel de la Société nationale d'horticulture, rue de Grenelle, 84, à Paris.

Ordre du jour.

1° Allocution de M. le docteur Dujardin-Beaumetz, président de la Société.

2° Rapport sur la situation morale et financière de l'œuvre, par M. le Dr A. Motet, secrétaire général.

3° Allocution de M. Jules Simon, sénateur.

4° Rapport de la commission des récompenses exceptionnelles, par M. E. Decaisne.

5° Rapport sur les récompenses à décerner en 1888, par M. Guignard.

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

LE MUNYER

Hélas! regardez, si voller
La verrez point par l'air du temps !

« *Il mect le c.. dehors du lict, et le Deable tend son sac, cependant qu'il c... dedans : puis s'en va cryant et hurlant.* »

Ce diable, c'est Berith, un novice qui est venu sur terre pour faire son apprentissage, et qui veut rapporter à son patron Lucifer une âme damnée dans son sac. Voyant le meunier à l'agonie, il s'est caché sous son lit, et, au moment psychologique, il a reçu précieusement dans ledit sac ce qui s'est échappé de l'anus du farceur. Car, il faut bien le dire, quand le néophyte des lieux infernaux videra son paquet dans une chaudière, en présence de Proserpine, il ne trouvera pas l'âme du « Munyer », mais du « bran moullé. »

Nous laisserons de côté cette scène infernale, dans laquelle Berith est battu et vertement secoué par tous les diables. Nous ferons remarquer cette tendance de nos premiers auteurs comiques à aller prendre leurs scènes principales dans de burlesques péripéties pathologiques. Et cela tient à ce que les transes de la colique et les poses bouffonnes de la défécation excitaient alors le rire désopilant du peuple, et donnaient facilement un libre essor à la gaieté gauloise, précédant ainsi les effets comiques de M. de Pourceaugnac avec les clystères détersifs, insinuatifs et carminatifs de Molière.

Cette farce eut autrefois un grand succès ; elle est encore considérée aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de malice et de joyeuseté, par nos critiques littéraires les plus distingués (1). On rira toujours en France du larron atteint d'une affection ridicule, de ce meunier malade, finissant sa vie dans le gâtisme, ne donnant au diable qu'une âme infecte, que la déesse des enfers caractérise d'ailleurs de la manière la plus réaliste.

(*A suivre.*)

Injection anti-blennorrhagique

(Audhoui.)

Eau distillée de roses..............	ââ 100 gr.
Eau distillée de laurier-cerise.......	—
Antipyrine..........................	5 gr.
Sulfate de zinc.....................	0 gr. 50

F. S. A.

(1) *La Farce du Munyer* a été publiée pour la première fois en 1831 par M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

N° 13. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 24 juin 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.......... 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser à M. COCHEGRUE, 33, rue de Rivoli

La fièvre du surmenage

Nous avons assez souvent attiré l'attention de nos lecteurs sur les effets du surmenage chez les enfants pour que nous laissions passer sous silence un travail d'ensemble présenté à la Faculté de médecine par le Dr Rendon.

Dans sa thèse inaugurale notre jeune confrère a réuni les appréciations de nos plus grands hygiénistes sur cette intéressante question dont ne paraissent pas se préoccuper suffisamment, à notre avis, les pouvoirs publics.

La fièvre du surmenage affecte, comme on le sait, la forme de la fièvre typhoïde, et la pathogénie est d'ailleurs semblable à celle-ci.

L'auteur démontre en effet que les états pathologiques produits par le surmenage résultent de l'altération du sang et de l'imprégnation de l'organisme par l'accumulation des matières extractives, des leucomaïnes, en un mot, de tous les déchets de désassimilation des tissus, surabondamment produits, avec insuffisance momentanée d'élimination des émonctoires qui sont sains en général.

Il est certain que c'est à l'accumulation des matières cadavérisées de l'organisme et à l'altération du sang que doivent être attribuées certaines complications : les myosites, les thromboses et les gangrènes spontanées.

D'un autre côté l'examen des urines est une recherche pleine d'intérêt dans tous les cas de surmenage, non seulement parce que la quantité d'urée éliminée est le critérium véritable de ces états pathologiques, mais aussi parce que la recherche de la toxicité des urines des surmenés et la recherche de la provenance de chacune des subtances extractives avec leur mode d'action spéciale sur leur organisme pourront apporter chaque jour des lumières nouvelles à l'étude de cette question.

De l'assistance publique dans les campagnes

Il y a quelques jours a commencé la première session du Conseil supérieur de l'assistance publique. Après le discours ministériel M. H. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur, a fait au Conseil un exposé des travaux qui lui seront soumis. Nous détachons de ce document les passages suivants :

19,111 communes n'ont aucune organisation officielle prévoyant les secours à donner aux indigents. Or la commune est et doit rester la base de l'assistance publique. L'un des membres du Conseil supérieur, très compétent à coup sûr, M. Théophile Roussel, a écrit :

« Les nécessités de l'organisation de l'assistance publique exigent qu'il soit créé dans chaque commune un bureau de bienfaisance. » Il n'est pas effrayé par l'objection que la plupart de ces bureaux n'auront pas de ressources. Il sait que leur seule existence sera une attraction pour les dons ; que, même sans fonds en caisse, il est bon qu'il y ait une représentation officielle des pauvres ; que ce système, appliqué en Italie, y est très fructueux.

L'administration pense qu'il faudrait tout d'abord étudier les moyens de venir en aide aux indigents qui ne peuvent pas travailler, qu'ils soient arrêtés dans leur activité temporairement par la maladie, ou bien définitivement par la vieillesse ou les infirmités. Pour ceux-là, quelle objection peut-on faire ? Dira-t-on qu'ils auraient dû être prévoyants, mettre de côté dans les années de force de quoi subvenir aux années d'affaiblissement ? Certes, il faut par tous les moyens encourager la prévoyance, il faut multiplier les facilités pour qu'elle s'exerce ; mais est-il bien sûr que tous les travailleurs puissent épargner ? Et, s'ils ne l'ont pas fait, faut-il pour cela les abandonner ? Nous demandons que l'on rétablisse dans la loi, et surtout qu'on fasse entrer dans la pratique des faits, la prescription de la loi du 24 vendémiaire an II (art 18) : « Tout malade domicilié, de droit ou non, qui sera sans ressources sera secouru à son domicile de fait ou dans l'hospice le plus voisin. » Nous demandons que cette prescription soit étendue aux vieillards et aux infirmes. Nous demandons que, puisque 44 départements ont organisé le service de la médecine gratuite, les 42 autres soient contraints de l'organiser aussi. Nous demandons enfin que la loi vienne au secours de ce que Diderot appelle « la partie de l'espèce humaine la plus à plaindre, les malades indigents ». Quand l'homme ne peut plus travailler, la société doit, à défaut de sa famille, le secourir. Sur ce point, la doctrine de la Révolution nous semble la vraie, et les difficultés d'exécution ne sont pas insurmontables.

D'où viendraient les plus graves de ces difficultés ?

Des médecins ? On a dit parfois qu'ils se déroberaient aux exigences d'un service insuffisamment rémunéré, fatigant, désagréable, ou bien n'y apporteraient qu'un zèle médiocre. Je ne partage pas ces craintes. Ma conviction, fondée sur l'expérience, c'est que l'administration trouvera le corps médical disposé à lui apporter un concours dévoué toutes les fois qu'elle le lui demandera sans chercher à le faire sortir de son rôle professionnel (1).

De la dépense ? Elle ne serait pas énorme. Il résulte de calculs faciles à établir que tous les indigents malades de France pourraient être soignés aussi bien que le sont actuellement les membres ma-

(1). M. le directeur de l'Assistence publique aurait pu ajouter que si on pouvait toujours compter sur le dévouement du corps médical, ce serait à la condition d'obtenir de l'administration de renoncer aux trafics qui se sont produits l'année dernière à Paris. M. Monod n'ignore pas que des médecins, qui comptaient plus de vingt ans de service dans les bureaux de bienfaisance, ont été privés de l'investiture ministérielle votée par le Conseil municipal, sans autre motif que des rancunes politiques ou professionnelles. Le ministre qui, pour donner satisfaction aux mauvais sentiments de quelques misérables conseillers municipaux, a contresigné les propositions imposées aux bureaux de bienfaisance, a commis une insigne maladresse et un acte d'injustice dont le corps médical n'a pas encore perdu le souvenir.

lades des sociétés de secours mutuels, moyennant une dépense totale d'environ 29 millions. Or, les dépenses de nos 15,250 bureaux de bienfaisance, qui laissent en dehors une population de 18 millions d'habitants, ont été, en 1884, de 34,450,000 fr. Le rapprochement de ces deux chiffres ne fait-il point ressortir la possibilité de pourvoir, par une bonne organisation, aux frais d'un service médical libéralement ouvert à tous les pauvres?

Le plâtrage des vins

Voici les conclusions du rapport présenté à l'Académie de médecine par M. Marty :

1° Les documents relatifs à l'enquête faite à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier ne paraissent pas à votre Commission de nature à infirmer les résultats de l'enquête générale ordonnée en 1884 par M. le ministre du commerce ;

2° Les renseignements et les faits, analysés dans le présent rapport, démontrent que le plâtrage exagéré exerce sur la santé publique une influence fâcheuse ;

3° Se plaçant au point de vue exclusif de l'hygiène, la Commission ne peut approuver, en principe, le plâtrage des vins ;

4° Cependant, préoccupée des nécessités de la production et du commerce, et tenant surtout compte de l'intérêt des consommateurs, qu'il serait imprudent, par une mesure trop absolue, de priver dans certaines années de vins, que seul, jusqu'à ce jour, le plâtrage modéré paraît propre à conserver ;

5° Considérant que si le sulfate de potasse se rencontre normalement dans les vins purs, il n'y existe jamais dans une proportion supérieure à 6 décigrammes (0 gr. 60) par litre, ainsi que l'analyse permet de le constater ; qu'il n'est pas clairement démontré que, jusqu'à la dose de 2 grammes par litre de vin, le sulfate de potasse, introduit par le plâtrage, ait une action nuisible sur la santé, mais qu'il est indispensable de fixer la limite maxima de sulfate de potasse qui peut, sans danger sensible, être introduite dans le vin par le plâtrage ;

Emet l'avis :

Que la présence du sulfate de potasse dans les vins du commerce, quelle qu'en soit l'origine, ne doit être tolérée que jusqu'à la limite maxima de 2 grammes par litre.

En outre, la Commission exprime le vœu que la circulaire de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 27 juillet 1880, reçoive une application effective.

RÉFLEXIONS

On sait très bien aujourd'hui que c'est au plâtrage des vins qu'il faut attribuer ces innombrables affections de l'estomac qu'on voit à Paris et dans les grandes villes. Nous estimons donc que la commission a fait acte de faiblesse en admettant la tolérance de 2 grammes de sulfate de potasse dans les vins du commerce. Le plâtrage est une falsification d'un liquide alimentaire, falsification dangereuse qu'il faut condamner impitoyablement.

Magnétiseur et médium prévenus d'exercice illégal de la médecine

L'emploi du *magnétisme animal* comme moyen de traitement des maladies a souvent attiré l'attention de la justice. Il constitue incontestablement l'exercice de la médecine. Employé par un médecin, c'est un mode de traitement que les tribunaux n'ont pas à apprécier plus que tout autre moyen thérapeutique, mais entre les mains d'un magnétiseur non pourvu de diplôme doctoral il constitue un fait d'exercice illégal, dont le magnétisé ou le médium n'est pas considéré comme complice.

La cour de Rennes vient de corroborer par un récent arrêt cette jurisprudence. Elle avait à se prononcer sur les deux points suivants :

1° Le fait par un magnétiseur et un médium d'établir le diagnostic des maladies et de prescrire une thérapeutique constitue-t-il une escroquerie, lorsqu'il n'y a pas mauvaise foi de la part de ce magnétiseur et de ce médium ?

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

L'AVEUGLE ET LE BOITEUX

Moralité d'André de la Vigne

Un aveugle et un boiteux implorent la charité publique sur une route déserte. Le premier se désole de n'avoir pas vu la lumière et le second se plaint non moins amèrement de ne pouvoir faire un pas devant lui. C'est la goutte, paraît-il, qui l'a rendu paraplégique ?

Tous deux finissent par se rencontrer et se faire l'aveu de leurs infirmités. Et, comme l'union fait la force, ils conviennent de s'aider mutuellement : le boiteux montera sur le dos de l'aveugle et ils chemineront ainsi, en demandant aux âmes charitables de les secourir.

Mais, voici que, chemin faisant, ils entendent le bruit d'une procession de moines, allant en pèlerinage au tombeau de saint Martin. Que disent-ils? demande l'aveugle. Le boiteux lui répond :

Comment !
L'on dit des choses sumptueuses.
Ung sainct est mort nouvellement,
Qui faict des euvres merveilleuses.
Malladies des plus périlleuses
Que l'on sçaurait penser ne dire,
Il guerist, s'elles sont joyeuses :
Icy suis pour le contredire.

Nous connaissons l'éternelle croyance populaire aux miracles produits par les saints. Cependant il faut, pour que saint Martin agisse, que les maladies soient « joyeuses », c'est-à-dire que les malades les supportent avec résignation. Et c'est le cas de nos deux mendiants ; mais ils refusent une guérison qui leur enlèverait leur gagne-pain. Aussi ont-ils fait, inutilement d'ailleurs, tout leur possible pour éviter les pèlerins, et fuir la rencontre d'une si fâcheuse compagnie. Donc, ils ont beau dire et beau faire, l'un recouvre la lumière et l'autre retrouve ses jambes. C'est alors que le boiteux raconte à son compagnon ce qu'il compte faire pour continuer son commerce de mendicité. Il simulera toutes les maladies, pour attirer, comme avant, la commisération publique. Il

(1) Chapitre extrait de la *Médecine au moyen-âge*.

2° Le magnétiseur se rend-il coupable d'exercice illégal de la médecine ? Le médecin peut-il être considéré comme coauteur de la contravention, alors que le fait constitutif de ladite contravention n'a eu lieu que lorsque le médium était plongé dans le sommeil magnétique ?

Les juges ont écarté le délit d'escroquerie, ont mis hors de cause le médium David et condamné le magnétiseur, la femme Quentin, pour exercice illégal de la médecine.

Le jugement s'appuie sur de nombreux considérants dont quelques-uns sont très curieux à connaître et que pour cette raison nous allons reproduire :

Attendu, en fait, que la femme Quentin, non munie d'un diplôme de médecin ou autres équivalents, tient à Rennes un cabinet de consultations ; qu'au moyen du fluide magnétique et de l'imposition des mains elle endort David ; que ce dernier, ainsi endormi, dévoile à la femme Quentin la maladie dont le client est atteint et indique le traitement à lui faire suivre, traitement qui consiste exclusivement dans des frictions, des insufflations et l'imposition des mains ;

Attendu qu'il s'agit donc bien, dans l'espèce, du magnétisme appliqué à l'art de guérir ;

Qu'elle affirme, en outre, que le sommeil qu'elle procure à David est le vrai sommeil magnétique ; que sous l'influence de ce sommeil David devient un véritable médium ; qu'il est alors hanté par l'esprit de feu Anatole de Brandidier, l'une des célébrités magnétiques de Paris ; que c'est par les yeux de ce dernier qu'il voit la maladie, et que c'est d'après ses conseils qu'il indique le traitement à suivre ;

Attendu que David, de son côté, déclare que chez lui le sommeil n'était pas feint ; qu'il subissait réellement l'influence des passes de la femme Quentin, et qu'une fois endormi il devenait un être inerte et inconscient, se bornant à transmettre par la parole ce qu'un esprit étranger lui suggérait ; qu'il ne recouvrait qu'à son réveil le sentiment de son individualité propre ;

Attendu que de telles données, si elles sont exactes, sont exclusives de la mauvaise foi ;

Attendu que le rôle de David s'est borné à prêter son concours à la femme Quentin, à se laisser endormir par elle et à lui trasmettre en qualité de médium les suggestions qu'il recevait ;

Attendu que, si la complicité en pareille manière était punissable, il serait certainement complice ; mais que la question est de savoir s'il peut être considéré comme coauteur ;

Attendu qu'il a été allégué plus haut, et non contredit, que David était réellement plongé dans le sommeil magnétique ; qu'il devenait alors inerte et inconscient ; qu'il dépouillait sa propre personnalité pour revêtir celle d'un autre ;

Que, dans ces conditions, on ne saurait dire qu'il a joué un rôle actif ; qu'il n'était qu'un instrument dans la main de la femme Quentin, et qu'ayant perdu pour un moment l'usage de la raison il avait cessé d'être responsable au point de vue pénal ;

Que, sans doute, il était conscient au moment où il se soumettait aux passes magnétiques ; mais que le diagnostic, fait constitutif de la contravention, n'a eu lieu qu'alors qu'il était devenu l'instrument passif dont il vient d'être parlé ;

Qu'à aucun point de vue David ne saurait donc être retenu dans les liens de la prévention ;

Par ces motifs, etc.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot.

D'après plusieurs observateurs : Cambay, Twinning, etc., l'action des spiritueux contribue puissamment au développement de l'hépatite suppurée des pays chauds. Il en est de même de l'hépatite diffuse aiguë de nos climats, qui dans certains cas n'a pu être rattachée qu'aux excès de liqueurs fortes. L'ictère aigu des ivrognes (Leudet) a souvent une marche fatale. Il est souvent précédé de symptômes gastriques : nausées, vomissements, douleurs siégeant à l'épigastre ou à l'hypochondre droit. Il s'accompagne de phénomènes nerveux graves ; vestiges, état syncopal, tremblement des membres, de la langue, des lèvres, secousses convulsives, etc. L'adynamie est rapide et profonde. Les lésions cadavériques correspondent à celle de l'atrophie jaune aiguë du foie. Les boissons alcooliques concentrées, très rarement le vin ou la bière en grande quantité, sont la cause de cette maladie. La lésion hépatique la

---

est curieux de l'entendre énumérer les moyens qu'il emploiera pour cela :

Puisque de tous je suis reffait (1),
Maulgré mes deus et mon visaige,
Tant feray, que seray deffaict (2),
Encore ung coup de mon corsaige (3).
Car je vous dis bien que encor scay-je
La grant pratique et aussi l'art,
Par ongnement et par herbaige,
Combien que soye miste (4) et gaillart.
Que huy on dira que ma jambe ait (5)
Du cruel mal de sainct Anthoyne (6).
Reluysant seray plus que lart :
A ce faire je suis ydoyne (7).
Homme n'aura, qui ne me donne
Par pitié ou par compassion.
Je ferai bien de la personne
Plaine de desolacion :
« En l'honneur de la Passion.
Diray-je, voyez ce pauvre homme,
Lequel, par grant extorcion,
Est tourmenté, vous voyez comme ! »
Puis, diray que je viens de Romme,
Que j'ay tenu prison en Acre,
Ou que d'icy m'en voys en somme,
En voyage à Sainct Fiacre.

(1) Rétabli, guéri.
(2) Privé, mutilé, de *defectus*.
(3) Embonpoint, apparence de santé.
(4) Propre, bien arrangé.
(5) Brûle, de arter, *ardere*.
(6) Feu Saint-Antoine (voir le chapitre *Grandes Épidémies*).
(7) Savant, *idoneus*.

Ainsi, notre homme connaît les onguents et les herbes, qui permettent de simuler les plaies : la clématite bien nommée l'herbe aux gueux, la véronique, dite l'herbe aux ladres. Et si cela ne suffit pas, il se donnera comme pèlerin, prisonnier des infidèles, ou atteint du mal de saint Fiacre, affection caractérisée par des fics et des ulcères à l'anus ! N'est-ce pas le cas de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ?

DÉBAT DE FOLIE ET D'AMOUR

Moralité en prose, en 5 discours et à 6 personnages, de Louise Labé, dite la *Belle Cordelière* (1556).

L'amour a, de tout temps, servi de sujet inépuisable d'analyse et d'observation, non seulement aux poètes et aux romanciers, mais aux moralistes et médecins. Les psychologues l'ont toujours considéré, quand il est excessif, comme une cause de folie. Et, quoiqu'Esquirol ait écrit que « l'amour a perdu son empire en France, l'indifférence des esprits ayant

plus fréquente occasionnée par l'abus des spiritueux est la cirrhose. Les auteurs sont unanimes pour reconnaître, dans la genèse de cette maladie, l'influence considérable de l'alcool, et les Anglais lui ont donné le nom caractéristique des buveurs de gin (Gin drinker's liver).

Elle est essentiellement constituée par l'hyperplasie et l'hypertrophie des éléments conjonctifs du tissu cellulaire interstitiel. La production d'un exsudat et la congestion qui l'accompagnent produisent d'abord une congestion de volume de l'organe. L'augmentation primitive fait place à une diminution par rétraction de l'exsudat déposé dans les mailles du parenchysme. Les célules hépatiques, énucléées en quelque sorte par cette rétraction des éléments fibroïdes, rendent la surface du foie granuleuse et inégale. Le foie est d'une consistance ferme; il crie sous le scalpel. Au milieu d'un tissu présentant une couleur analogue à du lard, on remarque des grains jaunâtres ou brunâtres d'un volume variable : ce sont les lobules hépatiques survivants, la cyrrhose syphilique qui se rapproche le plus de la cirrhose alcoolique, n'offre pas anatomiquement les mêmes caractères. La coexistence de gommes et de cicatrices, les sillons, les bosselures volumineuses, l'irrégularité de la surface de la glande, sa déformation, son atrophie inégale constitue les caractères distinctifs de la cirrhose syphilitique. En laissant de côté la symptomatologie de la cirrhose alcoolique, rappelons seulement l'amaigrissement ropide qu'elle produit, l'incurabilité et la fréquence de cette maladie dans les grands centres où les excès sont frésuents.

La rate est souvent hypertrophiée, surtout quand il y a coincidence de cirrhose, molle, friable, et parsemée de petites taches hémorragiques, quelquefois ratatinée et petite, elle adhère au diaphrame par sa capsule opaque, épaissie et recouverte de néomembranes.

Le mésentère et les épiploons sont habituellement le siège d'une forte surcharge graisseuse. Ces dépôts, abondants dans cette région, sont assez caractéristiques, s'observant plutôt chez le buveur de bière que chez le buveur d'eau-de-vie, qui est plutôt émacié. On a signalé aussi (Bright, Lancereaux, Thomeuf) une péritonite adhésive. Dans les poches formées par les fausses membranes, on n'a jamais trouvé de pus. M. Lancereaux a encore décrit une péritonite granuleuse qu'il a observée plusieurs fois et à laquelle l'alcoolisme ne serait pas étranger. « Il s'agissait, dit-il, d'individus robustes et chez lesquels les antécédents tuberculeux faisaient défaut. ». Les poumons étaient quelquefois envahis de granulations semblables à celles de la phtisie aiguë.

Les voies respiratoires, organes importants de l'élimination de l'alcool, sont presque toujours plus ou moins atteintes dans l'alcoolisme chronique. La muqueuse laryngée est injectée, parsemée de points ecchymotiques, quelquetois épaissie, granuleuse et même ulcérée. C'est à ces alcérations qu'il faut rapporter : 1° les modifications de la voix qui devient rauque (vulgairement nommée voix de rogomme) et quelquefois aphone ; 2° l'expectoration de crachats blancs, filants et pelotonnés ; 3° une dispepsie spéciale signalée par Marcet, caractérisée par une oppression momentanée avec suffocation gutturale et indépendante de toute affection pulmonaire (1). La muqueuse bronchique peut être envahie de la même façon ; sa teinte devient grisâtre et ardoisée ; les petites bronches se dilatent ; Magnus Huss a même signalé l'emphqsême pulmonaire. La congestion des poumons n'est pas rare, surtout à la suite d'excès prononcés et dans le cours d'accidents aigus tels que le *delirium tremens*. Les refroidissements sont souvent une cause adjuvante d'une grande valeur. Le siège lo plus fréquent de cette maladie se trouve dans les bords postérieurs et la base des poumons. Aux caractères ordinaires, s'ajoutent des taches ecchymotiques sur la plèvre et même les apparences de l'état dit de carnification dans le parenchyme pulmonaire.

Que les excès alcooliques puissent produire de toutes pièces la pneumonie, cette opinion a été soutenue pour beaucoup de cas où l'on ne trouvait pas d'autre cause. Quoi qu'il en soit, celle qui survient chez les ivrognes affecte une marche et une gravité toutes spéciales, souvent elle occupe les sommets, suppure et présente une certaine analogie avec la gangrène pulmonaire. Déjé, en 1829, Chomel racontait qu'il avait observé une effroyable mortalité sur les ivrognes atteints de pneumonie, et Grisolle professe que chez eux le pronostic de cette maladie est toujours aggravé. D'ordinaire, elle évolue suivant le type catarrhal et s'accompagne de phénomènes généraux très graves : délire, ataxie, dépression des forces, sueurs profuses, affaiblissement de l'action du cœur. Le

1. Voir Jaccoud. *Traité de pathologie interne*, tome 2, page 1026, 2e edit.

---

gagné les cœurs, et les passions amoureuses n'avant ni l'exaltation ni la pureté qui engendrent la folie érotique », — le savant aliéniste n'a pas moins constaté, dans ses *Tableaux des causes morales de la folie*, que sur 323 cas l'amour figurait pour 46 dans les classes pauvres, et pour 25 sur 167 dans les classes riches.

Ces relations étroites entre la Folie et l'Amour, admises depuis que les hommes vivent en société, ont servi de texte à cette moralité du moyen âge connue sous le nom de *Débat de Folie et d'Amour*, œuvre curieuse et pleine de finesse, malgré la forme badine employée par l'auteur. En voici l'analyse :

Amour et Folie arrivent en même temps pour assister à un festin auquel Jupiter avait convié tous les dieux. Folie, pleine d'arrogance, veut entrer dans la salle du festin avant l'Amour et le bouscule pour arriver à ses fins. Le petit dieu vindicatif se venge en lui décochant une flèche. Mais Folie l'évite, en se rendant invisible ; et, dans sa colère, se jette sur l'amour, lui arrache les yeux, et habilement applique ensuite un bandeau sur la blessure.

Amour, au désespoir d'avoir perdu la vue, va implorer le secours de sa mère. Celle-ci veut lui ôter son bandeau, mais ses tentatives sont inutiles : les nœuds sont indissolubles.

Vénus aussitôt en appelle à la justice de Jupiter ; elle réclame une punition pour l'outrage fait à son fils bien-aimé. Le père des dieux accepte l'arbitrage et fait comparoir les parties devant le tribunal. Mercure sert d'avocat à Folie, et Apollon plaide pour l'Amour.

Dans l'interrogatoire, l'Amour veut apprendre à Jupiter la façon d'aimer et lui conseille, s'il veut connaître le vrai bonheur, de descendre sur la terre, de se dépouiller de sa grandeur, et, sous la figure d'un simple mortel, de chercher à plaire à quelque beauté.

Appollon parle ensuite pour son client, le jeune Cupidon. Et il est tellement éloquent que les dieux sont séduits et veulent condamner Folie sans l'entendre. Mais Jupiter fait respecter l'impartialité de son tribunal ; il donne la parole à Mercure, qui plaide avec grande éloquence et arrive à convaincre la moitié du jury olympien que Folie est non coupable.

Jupiter est indécis. En sage président, il rend cet arrêt : « Pour la difficulté et importance de vos différents et diversité d'opinions, nous avons remis votre affaire d'ici à trois fois sept fois neuf siècles (18900 ans), et Folie guidera l'Aveugle, et le conduira partout où bon lui semblera : Et sur la restitution de ses yeux, après avoir parlé aux Parques, en sera ordonné. »

Amour et Folie seront donc éternels sur la terre ; ils seront

delirium tremens la complique souvent. Quelquefois, les phénomènes locaux sont si peu marqués, qu'il faut beaucoup d'attention pour ne pas les méconnaître. La pneumonie interstitielle ne peut guère se développer indépendante de toute autre maladie du poumon que chez les buveurs (1). Quant à l'apoplexie pulmonaire, elle se rencontre plutôt à la suite des ivresses graves que dans l'alcoolisme chronique. La pleurésie, fréquente chez les ivrognes, surtout s'ils s'exposent au froid, est remarquable par son début insidieux, son épanchement peu abondant, la présence de néomembranes, et plus tard par l'adhérence entre le poumon et les parois costales.

L'alcoolisme est-il une cause de phtisie ?

Magnus Huss a prétendu que « bien loin de causer la phtisie, l'alcoel peut entraver la dyscrasie pulmonaire ». Mais il observait surtout des pêcheure, hommes généralement robustes, actifs et vivant en plein air. A ce sujet, nous aimons à emprunter une démonstration à un clinicien éminent, M. le professeur Peter (2). A propos d'un varioleux, porteur à la halle, buveur effréné, mort de phtisie après avoir eu, dans le cours de son éruption, une pneumonie et une pleurésie purulente, il reconnaît que cet homme est devenu phtisique parce qu'il était alcoolique (3) : « la fièvre, dit-il, lui a valu, les causes de la tuberculisation étant réalisées par la dégradation organique, une tuberculose à type aigu ». Et plus loin : « Que le vigneron de Bourgogne boive beaucoup, se grise même asssz volontiers de son propre vin, il ne deviendra pas peur cela tuberculeux, parce qu'il vit en plein air et d'une existence active. Mais, pour l'ouvrier des villes, qui reste tout le jour enfermé et s'enivre de breuvages détestables, dans d'infectes tabagies, il n'en est plus ainsi : vous le voyez se tuberculiser sous l'influence, non pas de l'alcool, mais de l'alcoolisme... L'alcoolisme, c'est l'intoxication, la dégradation de l'organisme. » Retenons encore ces paroles : « Eh bien, avec la débauche, la misère; avec la misère, les privations; avec les privations, les chagrins ; voilà pour rendre malade; mais avec l'alcoolisme, la dégradation orgaganique; voilà pour rendre tuberculeux ». M. Peter nous cite deux exemples remarquables de phtisie acquise à la suite d'alcoolisme.

(1) Jaccoud, *Pathologie interne*, tome 1, page 46.
(2) *Leçons de Clinique médicale*, tome 2, 3e edition, par M. Michel Peter.
(3) Page 91, 92 et suivantes jusqu'à 100.

Il s'agit, pour l'un, d'un riche propriétaire d'une forte constitution, exempt de toute tare héréditaire tuberculeuse, qui succombe à la phtisie pulmonaire à l'âge de 42 ans, après 20 ans d'une ivresse presque continuelle; pour l'autre, du concierge de celui-ci qui suivit en tout point l'exemple de son maître, mais s'anéantit plus vite, parce qu'il se grisait à meilleur marché avec de l'eau-de-vie.

Ces exemples ne sont pas rares, et il est permis d'affirmer que l'alcoolisme est une cause puissante de tuberculose (4). La cirrhose du foie, les altérations de la rate contribuant, par les troubles de l'hématopoïèse, à la déchéance de la nutrition, ne peuvent qu'aider à la production de cette maladie, si le temps le permet,

(A suivre.)

NOUVELLES

Fondation Galignani. — M. Galignani, décédé à Paris en 1882, a chargé, par son testament, l'Assistance publique de créer une maison de retraite pour y recevoir c nt personnes des deux sexes, âgées de soixante ans révolus, de très bonne moralité et reconnues pour être sans moyens d'existence.

Pour être admis dans cette maison, chaque personne devra payer une pension annuelle de 500 francs, fournir son mobilier et prendre à sa charge les frais personnels d'éclairage et de chauffage. Toutefois, dans ce nombre de cent personnes, il y aura cinquante admissions gratuites, c'est-à-dire ne payant pas les 500 fr. de pension, et toujours renouvelables au fur et à mesure des décès en faveur de personnes dans les conditions de position sociale déterminées, par exemple la suivante : vingt hommes de

(4) Dans une communication faite le 12 novembre 1883, à la Société d'hygiène publique du Havre, M. le docteur Gibert, après avoir exposé qu'au Havre chaque habitant consomme annuellement 27 litres d'alcool, fait remarquer que les quartiers les plus ravagés par la phtisie sont ceux où il y a le plus de débits, tels que le quartier Notre-Dame, qui en compte 400. Il y a lieu de tenir compte de la densité de la population dans les quartiers les plus éprouvés par cette cause de la mortalité..

---

liés l'un à l'autre, pour le bonheur de l'humanité et pour celui des psychologues, philosophes et moralistes, qui trouveront longtemps encore avec eux des sujets toujours nouveaux de méditations et d'études. Et les aliénistes continueront à s'en faire, par leurs soins, de nombreux clients.

(A suivre.)

Vin tonique

(Luton.)

Extrait de feuilles de noyer.....	30 grammes.
Phosphate de soude...........	15 —
Vin de Malaga...............	1 litre.

Faites dissoudre. Une cuillerée à bouche entre les repas pour un adulte, une cuillerée à dessert pour un enfant, aux tuberculeux qui ont fait usage de phosphate de cuivre. Ce vin est destiné à confirmer la guérison et à prévenir les rechutes.

Folie diphtérique

Au quatrième jour d'une diphtérie survinrent des accès aigus de manie chez un homme de trente-trois ans, une mobilité dans les idées, confuses, délire de persécution, avec conceptions mélancoliques, alternant avec la folie des grandeurs et la terreur de la mort. Agitation et surexcitation génésique.

Cet état dura quatre jours avec hypothermie. Avec la guérison de la diphtérie disparurent les troubles intellectuels, et tout fut considéré comme terminé au bout de deux semaines et demie.

M. Montefusco rappelle un cas semblable de Lombroso. Il y voit une dépendance de la diphtérie.

(Arch. de laryngologie.)

Pommade contre le prurit anal.

Accident assez fréquent chez les femmes herpétiques. Dans ce cas, en dehors de fréquentes lotions d'eau tiède, Besnier conseille l'emploi de la pommade suivante qu'on emploie en onctions, le soir en se mettant au lit :

Cocaïne..........	30 centig.
Vaseline.........	30 —

Traitement de la chorée.

(Descroizilles.)

Valérianate de zinc.....	âà 5 gr.
Extrait de jusquiame ..	
Sous nitrate de bismuth.	

Mêlez et divisez en 30 pilules, 3 à 6 par jour.

ettres ou artistes français, leurs pères ou leurs mères, leurs veuves ou leurs filles, à la nomination d'une commission déléguée, à cet effet, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts.

Les fêtes de l'Université de Bologne. — Les manifestations dont les étudiants français de Paris, délégués par leurs camarades au centenaire de l'Université de Bologne, viennent d'être l'objet méritent de ne pas passer inaperçues.

C'est la première fois, depuis de longues années, que la jeunesse française est représentée à l'étranger dans une fête universitaire. Il y a là un fait de nature à donner joie et confiance à tous ceux qui se sont voués à la constitution, en France, de grands foyers d'enseignement supérieur et d'esprit national. Aujourd'hui, elle est en Italie l'occasion d'une manifestation sympathique à la France. La délégation des étudiants français est arrivée à Bologne dimanche. Plus de six cents étudiants italiens l'attendaient à la gare. A peine débarqués, nos étudiants sortent de l étui leur drapeau. C'est alors un enthousiasme indescriptible. Les délégués des étudiants allemands étaient là aussi; ils saluent de la rapière le drapeau des étudiants français. Puis on se met en marche aux cris répétés de : *Evviva la Francia!* Ce n'est pas assez ; on dételle les chevaux des voitures qui portaient nos jeunes gens, et leurs camarades d'Italie se mettent à les traîner. Bologne est une ville d'Italie où l'on se souvient de ce que l'on doit à la France.

Le lendemain, nos étudiants, respectueux du gouvernement du pays dont ils recevaient l'hospitalité, sont allés au-devant du roi avec les Italiens et les autres étrangers. Leur drapeau marchait en tête, avec le drapeau de Rome à droite et celui de Venise à gauche. A peine descendu de wagon, le roi l'a aperçu ; il s'est avancé vers celui qui le portait et lui a exprimé sa joie de voir là des étudiants français. Puis le porte-drapeau s'est trouvé placé devant la voiture du roi, qui a fait son entrée précédé par nos couleurs.

La saccharine. — Le ministre de l'agriculture se propose de demander l'avis du comité consultatif d'hygiène de France sur la saccharine, afin de savoir si ce produit possède une réelle innocuité au point de vue de la santé publique.

Au cas où cette innocuité serait constatée, le ministre pense qu'il faudrait obliger les fabricants qui se servent de ce produit à placer sur leurs flacons des étiquettes portant la mention : *sirops* ou *confitures à la saccharine*, comme on a fait pour établir une distinction entre la margarine et le beurre. En outre, le ministre de l'agriculture est d'avis qu'il faudrait frapper la saccharine d'un droit de douane et d'accise proportionnel à celui qui frappe le sucre.

Du calomel comme moyen d'empêcher les cicatrices de la variole au visage

Le Dr Drzewiecki, médecin de l'hôpital du Saint-Esprit, à Varsovie, après avoir essayé sans succès tous les moyens préconisés contre la formation des cicatrices désagréables de la variole, s'est arrêté à l'emploi du calomel, dont il a constaté les bons résultats dans un grand nombre de cas pendant une épidémie récente de variole à Varsovie.

Le calomel répandu sous forme de poudre sur le visage n'empêche pas, il est vrai, le développement des papules et des vésicules; mais, lorsque les vésicules ou les pustules sont formées, il en amène presque immédiatement le dessèchement, et de cette manière il s'oppose à la production des cicatrices. Comment agit le calomel, dit l'auteur, est-ce comme calomel, comme sublimé, comme mercure métallique? car le calomel se décompose en ces deux derniers corps sous l'influence de la lumière; et dès lors, doit-on admettre une action microbicide?

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE

PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR : **M. FERDINAND DE LESSEPS**

Emprunt de 720 millions

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État.

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots

ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1er Décembre et 1er Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 99 ANS

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — **1er tirage le 16 Août 1888**

3 lots de 500.000 fr. — 3 lots de 250.000 fr. — 6 lots de 100.000 fr., etc.

16 Août.	Francs.	15 Octobre.	Francs.	15 Décembre.	Francs.	15 Février.	Francs.	15 Avril.	Francs.	15 Juin.	Francs.
1 lot de	500.000	1 lot de	250.000	1 lot de	500.000	1 lot de	250.000	1 lot de	500.000	1 lot de	250.000
1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000
2 lots de 10.000.	20.000	2 lots de 10.000.	20.000	2 lots de 10,000.	20.000	2 lots de 10.000.	20.000	2 lots de 10.000.	20.000	2 lots de 10.000.	20.000
2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10 000	2 — 5.000.	10.000
5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000
50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50 000

Par an : **366 lots** s'élevant à Fr. **3.390.000**

4 tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500.000 fr. — 2 lots de 250.000 fr. — 4 lots de 100.000 fr., etc.

16 Août	Francs	15 Novembre	Francs	15 Février	Francs.	15 Mai	Francs.
1 lot de............	500.000	1 lot de............	250.000	1 lot de............	500.000	1 lot de............	250.000
1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000
1 —	10.000	1 —	10 000	1 —	10.000	1 —	10 0000
1 —	5.000	1 —	5.000	1 —	5.000	1 —	5 000
5 lots de 2,000.....	10.000	5 lots de 2,000	10.000	5 lots de 2.000.....	10.000	5 lots de 2.000......	10.000
50 — 1,000.....	50.000	50 — 1,000	50.000	50 — 1.000.....	50.000	50 — 1.000......	50 000

Par an : **236 lots** s'élevant à Fr. **2.200.000**

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 juin 1888 (art. 1er, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront « garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le « Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou Titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'émission payable comme suit :

		SOMMES NETTES A VERSER	
1er Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.	»
	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888).	40	»
2e —	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an	59	84
3e —	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888 — —	59	18
4e —	45 fr. du 5 au 10 Février 1889 — —	43	44
5e —	45 fr. du 5 au 10 mai 1889 — —	43	10
6e —	45 fr. du 5 au 10 Août 1889 — —	42	60
7e —	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1er Décembre 1889	41	18
	TOTAL.	349 fr.	34

(2e à 7e versements : timbre compris.)

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale *pour favoriser le développement du Commerce et de l'industrie en France,* 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Et dans leurs bureaux de quartiers à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N° 14 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 juillet 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements { PARIS................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

La Psychologie expérimentale devant la science et les savants

Il y a un peu plus de trois siècles, Michel Montaigne écrivait ces lignes : « Combien de choses appelons-nous miracu« leuses, et contre nature? Cela se fait par chaque homme, et « par chaque nation, selon la mesure de son ignorance. Com« bien trouvons-nous de propriétez occultes et de quint'essen« ces ? car *aller selon la nature* pour nous, ce n'est qu'*aller « selon nostre intelligence*, autant qu'elle peut suivre, et autant « que nous voyons : ce qui est au delà, est monstrueux et « désordonné. » (*Lib.* II. *cap.* XII).

C'est à ceux qu'on appelle les savants que je dédie cette grande pensée de Montaigne, — j'entends les savants officiels, grands dispensateurs de la notoriété à ceux qui cultivent le champ de la science. Or, puisqu'ils se font nos juges, puisqu'ils occupent des fonctions publiques, il est juste qu'ils soient soumis à la libre critique, et qu'à un moment donné la presse les appelle à sa barre

Nous avons à les interroger sur les choses considérées comme miraculeuses par leur ignorance, et leur rappeler que si l'on ne progresse que selon la nature on ne marche que selon son intelligence, mais qu'on arriverait plus vite en ne rejetant pas *a priori*, comme ils ont l'habitude de le faire, toutes les questions qui leur apparaissent sous un aspect surnaturel.

Demandez, en effet, à ces classiques, qui font commencer la science du jour où ils ont ouvert leurs premiers livres de physique, de chimie, de physiologie, demandez aux universitaires qui pontifient sur les autels du positivisme, ce qu'ils savent des grandes questions de psychologie expérimentale dont on s'occupe si activement à l'étranger? Ils vous répondent qu'ils ne sanctionnent que les découvertes constitutionnelles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas en désaccord avec les connaissances acquises de la majorité. C'est pour cela que leurs prédécesseurs appelaient Galvani « maître de danse des grenouilles », et qu'ils considéraient les premiers électriens comme des utopistes. Cela ne revient-il pas à dire que tout est monstrueux et désordonné, selon l'expression de Montaigne, quand c'est au delà de ce qu'ils voyent et de ce que leur intelligence peut concevoir sans forcer la Nature. L'un d'eux ne disait-il pas tout récemment : « Si cela était, la science physiologique entière serait à refaire. » Il s'agissait de certains phénomènes de psychologie expérimentale classés sous le nom de Force psychique. — Donc, il leur paraît plus facile de ne pas approfondir la question, de ne pas s'exposer à la critique des demi-savants et de ne répondre que par un silence prudent qui, aux yeux du public, est malheureusement une condamnation... provisoire au moins.

Tels sont les savants officiels de notre pays, la terre du progrès et de l'indépendance.

Qu'on les appelle comme l'on voudra, ces hommes; moi, je les récuse, je les trouve inférieurs à la considération qu'on leur accorde généralement. Autrefois ils ont nié le magnétisme, aujourd'hui ils l'acceptent, sous un autre nom, parce que l'opinion publique les y a contraints. Ils n'ont en vue que leur réputation, que leur intérêt personnel. Ils ont peur; et, sous les larges rubans rouges dont ils se chamarrent la poitrine, bat un cœur faible, atonique, mou, graisseux...

Les savants que j'estime, que j'accepte pour juges, ont le courage de dire et d'écrire tout ce qui fait leurs convictions. Ils se nommaient autrefois Galilée, Harvey, Jenner, Franklin, Galvani, Denis Papin, Laplace... Ils se nomment aujourd'hui William Crookes, Sexton, Morgan, Varley, Mapes, Robert Hare, Oxon, Russel Wallace, Zœllner, Barkas, Boutlerow, Cox, Huggins, Dumontpallier, Luys, Richet — et aussi Charcot, s'il voulait parler. Physiciens, chimistes, physiologistes, mathématiciens, ils ne craignent pas les critiques de leurs contemporains, ils conviennent loyalement des faits qu'ils ont observés, que ces faits appartiennent à la psychologie expérimentale ou à la physiologie, qu'ils soient acceptés par les académies ou mis à l'index par ces capharnaüms autocratiques.

Les malins les appellent hallucinés; mais eux se contentent de lever les épaules et passent.

Moi, humble pionnier, je ne saurais avoir leur sang-froid

Volontairement descendu dans l'arène de la discussion, j'ai accepté de défendre par la plume et par la parole ce que je crois être la vérité. Je ne puis garder le dédaigneux silence des maîtres. Donc je réponds à ces prétendus esprits forts : vous qui nous appelez hallucinés, savez-vous ce qu'est un halluciné? Vous savez que c'est un malade, au physique comme au moral, qui perçoit des sensations sans causes extérieures capables de les provoquer? Or, quand M. Crookes mesure la force psychique à l'aide d'*appareils enregistreurs* aussi exacts et aussi rigoureux que ceux d'Atwood et du général Morin pour calculer les lois de la pesanteur, quand des membres de la Société royale de Londres constatent les tracés autographiques obtenus par un curseur muni d'une aiguille sur une plaque de verre dépolie se mouvant au moyen d'un mouvement d'horlogerie, quand ces tracés autographiques représentent les variations de poids déterminées par la force psychique; — quand Zœllner observe certains phénomènes électriques, produits par la même force, avec l'aiguille de sa boussole; lorsque des observateurs français reconnaissent par les sens de la vue, de l'ouïe et du toucher le mouvement sans contact d'une table dont les pieds laissent sur le parquet les traces d'un morceau de craie fixé à l'un de ses pieds, sont-ils hallucinés tous ??... Je sais bien que je vous embarrasse... Continuons.

Physiologistes et psychologistes de la Faculté et de la Sorbonne, n'y a-t-il pas dans les sensations perçues par ces

expérimentations l'*impression*, la *transmission* et la *perception* accomplies par les diverses parties du système nerveux, et que vous considérez, comme nous, comme les éléments constitutifs de la sensation ?

Répondez à cela !...

Il est plus facile certainement, quand on ne veut pas être importuné par la puissance des faits de rompre la discussion, en s'abritant sous les fortifications casematées de la science officielle, en se renfermant dans les données académiquement reconnues par les magistrats séniles du palais Mazarin. Mais les faits sont là, ils protestent, et les résultats de l'expérimentation réclament leurs droits. Et il faudra bien un jour ou l'autre les enregistrer, au nom même du positivisme scientifique dont vous vous dites les adeptes fervents et fidèles. A moins de répéter, comme le nouveau Joseph Prudhomme « *même si je le voyais, je n'y croirais pas*, » il faudra alors avouer non seulement que « cela est possible, mais que cela est. »

En attendant, nous consentons à subir les critiques des uns, nous sourirons aux railleries des autres, mais nous continuerons notre marche en avant, dans le sillon tracé par les maîtres de la psychologie expérimentale, appelée bientôt, qu'on le sache bien, à jeter ses rayons lumineux sur les lois obscures de la vie, de l'esprit et de la science médicale.

DUPOUY.

HYGIÈNE PUBLIQUE

—

Plâtrage des vins

M. Marty a présenté à l'Académie un rapport supplémentaire dans lequel, après avoir réfuté les arguments donnés dans les mémoires par MM. de Girard et Cot, en faveur du plâtrage des vins à la dose de quatre grammes de sulfate de potasse par litre, il termine par les considérations suivantes :

La Société centrale d'agriculture de l'Hérault émet ce premier considérant :

« Que les expériences faites à l'Ecole d'agriculture de Montpellier prouvent l'innocuité absolue du sulfate de potasse dans le vin, à la dose de 4 grammes par litre. »

La commission de l'Académie pense le contraire.

La Société centrale d'agriculture de l'Hérault fait observer :

« Que le rapport de M. Marty ne s'appuie sur aucune expérience directe, contradictoirement à celles qui ont été faites à l'Ecole d'agriculture de Montpellier. Elle prie l'Académie de médecine d'ordonner des expériences sur le plâtrage des vins, qui seraient faites à Montpellier, par ses délégués, conformément à un programme préalablement étudié. »

La commission se croit suffisamment éclairée par les faits consignés dans le rapport et l'Académie n'a pas qualité pour entreprendre les expériences qui lui sont demandées. Son rôle est de juger les expériences qui lui sont présentées ou d'indiquer les principes qui doivent régir les questions d'hygiène publique.

En conséquence, la commission persiste dans ses conclusions et les soumet de nouveau à l'approbation de l'Académie.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.)

Intoxication par l'oxyde de carbone. — Poêle Choubersky

M. Pouchet a lu à la *Société de médecine légale* un rapport sur une affaire d'intoxication par un poêle Choubersky.

Il s'agissait de deux individus trouvés, l'année dernière, dans un garni de Belleville, l'un mort, l'autre mourant. Chez l'un comme chez l'autre, l'analyse spectroscopique du sang a donné le spectre caractéristique de l'hémoglobine oxycarbonée. L'examen chimique a montré qu'il existait environ 0.6 d'oxyde de carbone pour cent.

De plus, le sang de celui des deux individus qui a survécu avait la propriété de se conserver sans putréfaction, ce qui est encore caractéristique de l'empoisonnement par l'oxyde de carbone.

L'accident, suivant moi, dit M. Pouchet, a été occasionné par un poêle Choubersky pourvu d'un tirage presque nul.

Ce qui est intéressant au point de vue médical, c'est que l'oxyde de carbone a été retrouvé dans le sang de l'individu resté vivant soixante heures après l'accident, alors que celui-ci était déjà en voie de rétablissement.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond DUPOUY. (1)

La Goutte

TRAGÉDIE DE J. D. L. DE BLAMBEAUSAUT

Ce petit poème, composé vers la fin du XVIe siècle, n'a que trois scènes. C'est le triomphe de la Goutte. Le poète nous montre un vieillard, accablé par les douleurs multiples de la podagre, adressant à celle-ci des prières pour obtenir d'elle d'amoindrir ses effets et de mettre un terme aux douleurs atroces qu'il endure. La Goutte, divinité malfaisante, après avoir rejeté les vœux du patient, se trouve en présence d'une troupe de médecins, se vantant de pouvoir juguler toutes les maladies et d'avoir des remèdes pour tous les maux. Pour les punir de leur présomption, elle leur donne la maladie qui porte son nom et les raille ensuite de leur impuissance à se guérir.

Cette tragédie, nom donné par l'auteur à son poème, est un document curieux de la goutte. On y retrouve les théories pathogéniques, qui avaient cours avant l'époque où la chimie médicale nous a révélé l'action de l'acide urique en excès dans l'organisme. Le sang, la bile, les humeurs peccantes, en venant se fixer sur les parties affectées étaient, comme on le sait, les causes attribuées à la diathèse, par la plupart des auteurs du moyen âge.

Ainsi, le goutteux, dans ses imprécations contre celle qu'il appelle « la bourelle des humains », en arrive à lui dire :

Si que du chef jusqu'au bout des orteils,
Je suis attaint de tourmens non pareils,
Un sang tout noir, une humeur bilieuse
Dedans mes os coule malicieuse,
Qui va rongeant d'un plastre enfariné
Tous les tendons qu'elle m'a butiné,
D'un souffle amer, impétueux et vague
Je sens roidir mes doigts comme une dague.

Notre malade ne paraît pas cependant ajouter une foi bien robuste dans les théories humorales de ses médecins, car il

(1) Chapitre extrait du *Moyen-âge médical*.

M. VIBERT. — Ce malade qui a survécu, a-t-il présenté quelques phénomènes de paralysie pendant sa convalescence?

M. POUCHET. — Il n'a rien présenté d'autre qu'une anémie assez prononcée. J'ai observé cette même anémie, mais extrêmement intense, chez deux jeunes filles intoxiquées par l'oxyde de carbone d'un poêle Choubersky également.

M. BOUCHEREAU. — J'ai vu, à la suite de pareille intoxication, survenir une démence véritable avec perte de la mémoire et affaiblissement de l'intelligence.

M. BRYANT. — On a plus d'une fois remarqué, à la suite de ces accidents d'empoisonnement par l'oxyde de carbone, ces pertes de la mémoire et de l'intelligence; il a été fait jadis à la Société une communication, par M. Barthélemy, dans laquelle des faits de ce genre sont indiqués expressément.

Personnellement j'ai observé le fait suivant, qui est curieux : un lithographe, atteint d'intoxication par l'oxyde de carbone, avait perdu la mémoire à un point tel que, pour garnir de couleurs données certaines parties de ses pierres lithographiques, il devait à tout instant consulter une planche indicatrice destinée à lui rappeler que telle couleur s'appliquait à tel point de la pierre. Pour effectuer ce travail, qui lui était très habituel, il n'avait jamais eu besoin auparavant du moindre repère. Ces phénomènes particuliers de perte de mémoire se prolongèrent durant quelques semaines.

M. MOTET. — M. de Beauvais a observé un jour en ce sens un fait très curieux. Il s'agissait de plusieurs personnes atteintes ensemble de vomissements à la suite d'une intoxication par un poêle Choubersky. M. de Beauvais fut appelé le soir même et revint le lendemain encore; ce jour-là le malade principal fit preuve d'une amnésie complète en perdant la notion de sa maladie elle-même et ne sachant pourquoi le médecin venait le trouver.

M. SOCQUET. — Il a été observé aussi des troubles de l'audition et de la vision.

M. VIBERT. — Il est probable que ces troubles de l'audition et de la vision sont placés sous d'autres influences que les phénomènes d'amnésie qui sont d'origine cérébrale; les troubles sensoriels seraient plutôt dus à des névrites périphériques.

Régime cellulaire

M. Lagneau a communiqué à l'Académie son rapport sur l'état physique, intellectuel et moral des détenus dans les prisons cellulaires, à propos d'un travail communiqué à l'Académie par M. le docteur Auguste Voisin.

L'orateur rappelle d'abord que l'emprisonnement cellulaire a été adopté en France, conformément à la loi du 5 juin 1875, pour les prévenus non encore reconnus innocents ou coupables, ainsi que pour les condamnés à de courtes détentions de moins de neuf mois; mais l'emprisonnement cellulaire n'a pas paru devoir être employé pour les condamnés à de longues détentions.

Ce mode d'emprisonnement aurait accru le nombre des suicides et des cas d'aliénation mentale.

Mais, en France, par suite de mauvaises dispositions de certaines prisons, par suite du trop grand nombre de détenus, par suite de leur isolement imparfait, on n'obtient pas du régime cellulaire les résultats obtenus en Belgique. Dans ce pays, ce régime est strictement appliqué; chaque détenu est réellement séparé des autres détenus. Mais de nombreuses visites leur sont faites par les gardiens, les aumôniers, les directeurs, les instituteurs et par des contremaîtres leur apprenant des métiers.

Dans les prisons cellulaires de la Belgique, la mortalité générale, la proportion des suicides et des cas d'aliénation mentale ne paraissent pas plus grandes que dans les prisons en commun. Les détenus ne s'y démoralisent pas, et, par leur apprentissage durant leur détention, sont mis à même de gagner honnêtement leur vie lors de leur sortie de prison.

Peines contre la prostitution en Finlande

La Diète de la Finlande, réunie cette année, a adopté définitivement l'article suivant (C. P., chap. 20, art. 9) : Si, dans tout autre cas que ceux de minorité, de faiblesse d'esprit, de proche parenté, etc., un homme et une femme sont convaincus de cohabitation clandestine, ils seront punis, au maximum, d'une amende de 40 marcs pour l'homme et de 20 marcs pour la femme.

La noblesse et la bourgeoisie (députés des villes) avaient d'abord

---

ajoute, en accusant ce mal qui a ruiné sa santé, qui ne lui laisse aucun repos :

Mal que jamais l'homme n'a pu comprendre,
Qui le plus sage induirait à se pendre,
. . . .
Où le mire ne voit goutte.

C'est-à dire où le médecin ne comprend rien! Pensée commune à tous les patients qui ne guérissent pas de leurs maladies, au gré de leurs désirs.

Dans la scène suivante, la Goutte adresse un éloge pompeux à sa puissance sur les humains, que chacun s'efforce cependant d'ébranler, et contre laquelle les médecins inventent chaque jour une drogue nouvelle :

L'un pile le persil, et l'autre le plantain ;
L'autre par les vergers va cueillir au matin
La feuille de laitue et le pourpier sauvage,
Et le blanc nénuphar qui croist au marescage ;
L'autre plus curieux s'écarte par les bois,
Pesle-mesle arrachant les simples à son choix,
L'angélique, l'yris, le thin, la gentiane,
L'espervanche, le meurthe[1], et la necothiane.
L'hisope, le cresson, le cerfeuil et l'aspic[2],
La Bourrache, l'anis, le houblez, la roquette[3],
La sauge, le mastic[4], avec la sarriette[5],
Et le Meschoacan[6], merveille des Indois,
Et ce feuillage verd qui couronne les Rois.
Le silvestre cartame[7] et le grand consolide[8]
Et le plan sommeilleux du verger Hespéride,
Et le marrubium[9], qui chasse le poison,
Et la bette cueillie en la prime saison.
L'un veut la fleur du Lis; l'autre, plus sale, cherche
Les noyaux du fient qu'il consomme et dessèche :
L'autre veut seulement la fleur du Pescher,
La jusquiame et saffran, pour son mal assécher
Assemble les panez, le fenouil, les carotes,
Les pile en un mortier avec les échalotes.
L'autre n'a pour onguent, misérable et poltron,
Que l'escorce d'orange ou celle d'un citron,

(1) Le myrte.

(2) Lavande (*lavandula spica*).
(3) *Eruca sylvestris* (crucifères).
(4) Résine du lentisque.
(5 *Gale opsis ladanum.*
(6) Mechoacan, *convolvulus mechoacana*, jalap.
(7) Cardamome (ses graines aromatiques étaient employées en médecine).
(8) Grande consoude.
(9) Famille des *labiées*.

adopté pour cet article une rédaction semblable, sauf une amende un peu plus forte, à la loi suédoise, encore en vigueur en Finlande. Toutefois, pour ne pas entraîner le rejet du projet de loi tout entier, ces deux ordres revinrent sur leur décision et adoptèrent la rédaction du projet primitif votée par le clergé et les paysans (députés des communes rurales).

L'article 10 du même chapitre a été adopté sous la forme suivante : Tout individu qui favorise, dans un établissement quelconque, l'exercice de la prostitution ou excite une femme à la débauche sera puni, pour fait de proxénétisme, de trois ans, au plus, de travaux forcés (disposition à peu près pareille à celle de la loi de 1734), et de la perte de ses droits civiques.

Toute tentative semblable est punissable.

Une femme qui se livre publiquement à la débauche dans un établissement pareil, ou autrement, sera punie de deux ans de prison, au plus.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot.

Appareil de la circulation. — Le cœur est souvent atteint d'hypertrophie à des degrés variables. Parker, de Netley Hospital et Wollowicz ont démontré que le régime alcoolique chec un sujet sain augmente les battements du cœur. Leurs expériences ont porté sur un jeune soldat qui fut soumis pendant un certain temps au régime de l'eau, puis pendant une autre période de temps au régime de l'alcool. Pendant la première période le sujet soumis à l'observation avait 106,000 battements du cœur en 24 heures, et pendant la deuxième 127,000. Le premier jour du régime alcoolique avec une seule once d'alcool, ils ont constaté que, déjà, le cœur battait 4,300 fois de plus que le jour où il a le plus grand nombre de battements dans la période de l'eau. En poussant la dose journalière d'alcool jusqu'à 10 onces, au sixième jour, ils augmentèrent les battements d'une quantité sensiblement égale à une proportion arithmétique (1). Du reste, 6 jours après la cessation de l'alcool, le cœur donna manifestement des signes de faiblesse. L'on comprend alors facilement qu'un organe habituellement surmené finisse par s'hypertrophier. Le cœur gauche est le siège habituel de cette maladie, à la production de laquelle concourent tous les obstacles que l'alcool apporte dans les organes à la circulation du sang. A l'hypertrophie du cœur nous ajouterons sa surcharge comme aussi sa dégénérescence graisseuse. Dans le premier cas, un dépôt de tissu adipeux se présente surtout à la base de l'organe, sur le trajet de l'artère coronaire antérieure, entre le péricarde et le tissu musculaire, et quelquefois même sur le bord et la totalité du ventricule droit. Dans la dégénérescence graisseuse, la fibre musculaire elle-même est infiltrée, granuleuse, la substance du myocarde a une teinte jaune cannelle, jaune pâle ou feuille morte ; l'atrophie du tissu musculaire s'ajoute sa friabilité. Il se laisse facilement déchirer, et s'aplatit s'il est déposé sur une table. Les valvules sont rarement altérées ; cependant M. Lancereaux signale un épaississement blanchâtre ou grisâtre des valvules aortiques siégeant un peu au-dessous du tubercule d'Aranzi. La dilatation des capillaires est fréquentee, que la causé réside dans l'action paralysante de l'alcool sur les vasomoteurs, ou que cela résulte de la dégénérescence graisseuse des fibres musculaires lisses des vaisseaux. Les stases sanguines, les congestions passives en sont la conséquence (face des ivrognes, par exemple).

Les artères peuvent subir la dégénérescence graisseuse ou la dégénérescence athéromateuse. Le siège de prédilection de la première, reconnaissable par des plaques jaunes et lisses, est l'aorte thoracique et l'artère pulmonaire. Dans l'athérome artériel, on rencontre de petits foyers gélatineux disséminés à la surface interne des vaisseaux. Ces produits subissent des métamorphoses régressives, la paroi artérielle finit par être atteinte de dégénérescence calcaire. On note encore des inflammations adhésives des veines. La pyléphlébite, affection si rare, a été rencontrée presque toujours chez les buveurs de profession (2). Dans ces cas, une néomembrane adhère à la paroi interne du vaisseau épaissi et l'on observe souvent dans l'intérieur des coagulations d'un rouge noirâtre. En dehors de la veine porte, on trouve fréquemment cette affection dans l'artère pulmonaire et dans les gros troncs veineux des membres.

(1) Température, 1870 (pages 370-371).

(2) Six fois sur sept (Lancereaux).

L'herbe aux pulces (1), l'encens et la racine forte
Du veratre qui ouvre aux sens humains la porte,
Le salpestre meurtrier et l'onguent souverain
Qui rend par sa fureur l'homme espans et sans frain,
L'un de farine et d'œuf apreste un cataplasme,
Et l'autre d'un rasœr toute sa chair entame,
L'autre aime le pain d'orge et la noix de cipres (2),
La graine d'Ache et l'ail ensemble mis espres,
L'autre aplique d'un chou la feuille rougissante,
Ou le rouge lumaz (3) à la trace gluante :
L'autre destrampe en vain le plastre mordicant,
La fumée des dains et le lisard piquant,
La fiente de l'homme et la fève pilée,
De la pierre d'Azur (4) et la fleur distillée.
L'autre, pour estre un médecin renommé
De grenouilles et de rats apprète un consommé,
Fait bouillir le gresset, le renard, la belette,
Le castor, la muraigne, et l'humide reinette,
Et, pour le faire court, quel métal s'est trouvé
Que contre mon pouvoir l'homme n'ait esprouvé ?
Quel just, quelle liqueur, ou quelle quintessance
Et des arbres gemmeux quelle humide substance.
Quel serpent, quel vipère et quelle bigearre aspic
N'a t'on fait distiller par le triste allambic ;
De tous les animaux les os, les nerfs, la rable
Et la gresse on espreuve, et le laict amiable
La moëlle et le sang ; l'autre se fait purger
Et, à diverses fois, pour son mal alléger
Avale l'Elebore ou la Reubarbe amère,
Ou jeusne et se contient et fait diette entière :
L'autre se va plonger dedans les tièdes bains,
L'autre d'un linge chaud se fait frotter les reins,
Ou pense estre guari par l'obscure parole
De quelque charlatan qui le pipe et le vole :
Un autre plus niais me fait exorciser,
Ou par un circoncis se fait cabaliser :
Bref, ces beaux guarisseurs, afin de me destruire
Par mille inventions s'efforcent de me nuire,
Et le tout pour néant ; car, sans guères tarder
Je reviens des goutteux les jointures darder,
Et fremir de courroux d'avoir été chassée.

Telles étaient les drogues employées contre la goutte, et certainement elles ne sont pas toutes indiquées dans l'énumération que donne la malfaisante déité. Le traitement d'Alexandre de Tralles, par exemple, non moins bizarre que ceux-là, n'y figure pas, comme on peut s'en convaincre ; et il est assez original pour dire en quoi il consistait : La myrrhe, le corail, la girofle, la rue, la pivoine et l'aristoloche étaient pilés et mélangés dans de certaines proportions, pour faire un anti-

(1) Plantain psylle.
(2) Muscade.
(3) Limaçon.
(4) Lapis-lazuli.

Le sang est loin de présenter une constitution normale dans l'alcoolisme chronique. L'augmentation de l'eau correspond à une diminution de la fibrine, qui est elle-même modifiée qualitativement; en effet, chez les sujets qui ont succombé à une phlegmasie viscérale, le sang reste fluide et on ne trouve pas de caillot fibrineux dans le cœur. D'après MM. Duménil et Pouchet (1), les globules rouges seraient rétractés, déformés, granulés et même dépouillés de leur matière colorante. M. Lancereaux a constaté souvent une augmentation relative du nombre des globules blancs. Quant à la présence de la graisse à l'état libre dans la masse sanguine, elle n'est plus mise en doute. D'après Lecanu, la proportion de cette graisse serait de 11 pour cent, plus du double qu'à l'état normal (2).

(*A suivre.*)

Stérilité

Le *Boston med. and surg. Journ.* enregistre l'extrait suivant d'une étude du docteur F.-A. Kehrer sur l'intéressant sujet de la stérilité. Plus souvent qu'on ne le croit généralement, c'est du côté du mari qu'il faut chercher la cause de la stérilité dans beaucoup de ménages. Cette opinion résulte de l'examen du sperme dans quatre-vingt-seize cas. Dans trois pour cent des cas observés il y avait impossibilité d'accomplir la copulation, et chez tous ces sujets on constatait l'influence de la masturbation; ces hommes étaient soumis à des pollutions fréquentes ou tourmentés par une éjaculation prématurée avant l'intromission complète du pénis. Dans les cas de ce genre, la conception est possible si l'on a soin d'introduire un spéculum cylindrique avant la tentative de coït! Il paraît que dans plusieurs cas cette manœuvre a été suivie de succès. — Chez trente pour cent de maris examinés dans le cas de stérilité conjugale, on put constater l'azoospermie, et il y avait généralement des antécédents de blennorragie, avec orchite simple u double. L'auteur accorde une grande importance à l'occlusion des conduits éjaculateurs, par suite d'une prostatite blennorragique. Il a observé aussi l'azoospermie sans aucune maladie antérieure et sans rien d'anormal appréciable dans l'état des organes génitaux. L'oligozoospermie existait chez onze pour cent des sujets qu'il a observés dans la circonstance indiquée, et il y avait des antécédents de blennorragie avec orchite, ou de syphilis, et ordinairement l'habitude de la masturbation. — L'auteur conclut de ces faits que les maladies des organes génitaux qui sont, chez les femmes, une cause de stérilité, sont beaucoup moins fréquentes qu'on ne le suppose en général. Il pense que ce sont les affections catarrhales qui sont les causes les plus communes de la stérilité chez les femmes, et que des bactéries, dans ces cas, détruisent l'ovule. Et il ajoute : les batéries produisent-elles l'inflammation de la membrane muqueuse, ou bien trouvent-elles là des conditions favorables à leur développement?

(1) Gazette hebdomadaire (1862).
(2) Leng (page 270).

Acuité du sens du goût chez l'homme et chez la femme,

par Bailey et Nichols

La femme perçoit le goût amer dans une solution de 1 pour 456,000 de sulfate de quinine; l'homme dans une solution de 1 pour 392,000.

Le sucre est perçu par la femme dans une solution	à 1 p. 204;	l'hom.	1 p. 199
L'acide	1 p. 3280;	—	1 p. 2080
L'alcalin	1 p. 129;	—	1 p. 98
Le sel	1 p. 1980;	—	1 p. 2240

Il n'y a que pour le goût salé que l'homme perçoit mieux que la femme; pour les autres goûts, c'est la femme qui l'emporte.

Le savon chirurgical de M. Aug. Reverdin

On parle peu du savon qui a pourtant une importance capitale dans la chirurgie moderne. M. Reverdin pense que le choix de ce précieux auxiliaire de la toilette antiseptique doit appartenir exclusivement au chirurgien. Kummel (de Hambourg) préconise le *savon noir* (à base de potasse et fait avec des huiles inférieures). Le professeur Bottini (de Milan) emploie un savon au sulfophénate de zinc, qui a paru à M. Reverdin très recommandable. Lui-même

---

dote que son inventeur prescrivait pendant 365 jours, de la manière suivante : Cent jours consécutifs et trente jours d'arrêt, puis cent autres jours suivis de quinze jours d'arrêt; enfin tous les deux jours, pendant 260 jours.

Ce traitement est un exemple du système méthodique; il repose sur des données superstitieuses, dit Sprengel. Mais on peut découvrir, dans cette superstition apparente, cette grande vérité, que la goutte est une maladie constitutionnelle produite par le luxe, et par conséquent incurable aux médicaments, un régime sévère étant seul capable d'en atténuer les effets.

Cependant, il ne faut pas oublier que la thérapeutique possède une action puissante sur la goutte, et que Cœlius Aurelianus avait déjà recours aux purgatifs et aux eaux minérales. Si parmi les simples dont les goutteux usaient au moyen âge et essayaient les vertus, on avait par hasard trouvé la pâle veillotte des prés, c'est-à-dire la fleur et le bulbe du colchique, l'altière podagre n'eut pas été aussi dédaigneuse des armes de la médecine. Elle n'aurait pas osé tenir ce langage aux physiciens et aux mires :

Gardez-vous, Siriens,
Menteurs magiciens,
Vendeurs de thériaque,
Qu'elle ne vous attaque.

Il faut convenir, il est vrai, que le coup était bien porté, et qu'on ne pouvait mieux fermer la bouche aux médecins d'autrefois qu'en les appelant vendeurs de thériaque! Comment, en effet, cette drogue absurde, inventée par un esclave de Néron, et conservée depuis lors dans les pharmacopées, *ad ostentationem artis*, comme a dit Pline, a-t-elle pu jouir d'une réputation que n'ont jamais pu justifier ni ses trente six ingrédients aromatiques, ni les différentes gommes inertes qui entraient dans sa composition!

Dans la troisième scène, la Goutte rappelle aux médecins les victimes illustres qu'elle fit dans l'Intiquité; elle leur dit :

Priam, dispos à courir fut goutteux,
Par moi périt Achille, il fut boîteux
Le Forgeron, Bellorophon volage,
Œdipe aussi sentirent même rage,
Plisthène issu d'un sang pélopéan,
Ce vil podagre, et le fils de Péan.

Et tant d'autres. Puis, appelant à elle ses fidèles serviteurs, elle leur ordonne de porter sur ses ennemis un feu que tous leurs remèdes ne sauront éteindre :

Toy, brûle ici par des douleurs nouvelles
Le chef premier, les cuisses et tendons,

a modifié la constitution de ce savon et voici la formule à laquelle il a recours :

Huile d'amandes douces	72
Lessive de soude	24
Lessive de potasse	12
Sulfophénate de zinc	2
Essence de roses	9,5

Ce savon est très doux, nettoie à merveille et aurait un notable pouvoir désinfectant.

NOUVELLES

Le Conseil municipal de Paris vient de s'occuper d'un projet de création d'un Institut vaccinal : Prix, 150,000 francs à prélever encore sur le budget de la ville. Le Dr Després a très justement reproché aux lanceurs de cette nouvelle machine de vouloir créer des places pour leurs amis et protecteurs des comités électoraux : « Il y aura, dit-il, un directeur du service vaccinal, des employés du service vaccinal, vous aurez enfin une nouvelle armée de fonctionnaires, une nouvelle armée de rentiers de la ville de Paris. »

Les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, les sages-femmes, les vaccinateurs de l'Académie, etc., ont suffi jusqu'à présent au service de la vaccine. On ne manque ni de vaccin ni de vaccinateurs. Le Conseil a eu la pudeur de renvoyer ce projet à la commission avec ses vœux pour les revaccinations laïques et obligatoires.

***

Le service d'inspection de la boucherie du département de la Seine a constaté, le 4 juillet, la présence du *cysticercus bovis* chez une vache de race bernoise saisie pour indigestion avec météorisme à l'abattoir public de Boulogne-sur-Seine.

Cette constatation, faite par M. Bascou, est assurément très intéressante, puisque, jusqu'à ce jour, on n'avait pas constaté, en France, l'existence du *cysticercus bovis*.

Administration et Rédaction

Depuis le 1er juillet 1888, l'Administration et la Rédaction du *Moniteur de l'Hygiène publique* sont l'une et l'autre dirigées par le Dr Dupouy, gérant et seul propriétaire du journal.

Nos lecteurs, qui sont inscrits sur le registre des abonnés mais qui ne sont pas portés comme ayant payé l'abonnement pour 1888, sont prévenus que nous soulignerons leur nom au crayon bleu sur la bande d'envoi de ce numéro. Nous les prions de nous faire parvenir, à notre domicile, 81, boulevard Sébastopol, le montant de leur abonnement. Dans le cas contraire, nous aurions le regret de cesser l'envoi du journal.

En raison de l'irrégularité du service provenant des administrations précédentes, nous leur ferons pour cette année une réduction de 40 0/0 du prix ordinaire de l'abonnement. On aura donc à nous envoyer trois francs, soit en un mandat soit en timbres de la poste. Nous espérons que tous nos lecteurs anciens et nouveaux nous sauront gré de notre désintéressement et de notre ardent désir de les voir attachés à l'avenir d'une publication aussi originale qu'indépendante. Nous leur adressons d'avance nos plus sincères remerciements.

A l'avenir, tous les abonnements partiront du 1er janvier.

Paris 15 juillet 1888.

CORRESPONDANCE

Lettre d'un professeur de province à M. Sireygeol.

Paris, 13 mai 1887.

Monsieur Sireygeol,

D'après l'essai que j'ai fait sur moi de votre bonbon, je crois que vous avez eu une bonne idée en donnant sous cette forme agréable le thé Saint-Germain. On est en effet toujours embarrassé, malgré les médicaments nouveaux, lorsqu'il faut faire accepter pendant un certain temps un moyen destiné à combattre la constipation, je parle bien entendu des cas où la constipation peut céder à la médication laxative, et plus embarrassé encore près des personnes alitées, convalescents, femmes en couches, chez qui les fonctions intestinales sont paresseuses et qui répugnent aux purgatifs sous forme liquide, c'est-à-dire à tous les purgatifs salins.

Le seul bonbon employé, tamar, est drastique et inconstant. Les médicaments nouveaux, cascara, évonymine et la podophylle déjà oubliée, n'ont pas d'action contre l'embarras gastrique, ensuite leur effet sur le gros intestin n'est que celui des drastiques.

Aussi lorsque la constipation est liée à une entérite chronique, ce qui est fréquent, ces agen s sont douloureux et exaspèrent l'affection qu'ils devraient combattre. Même dans les cas favorables, ils sont inconstants.

Mettre sous une forme commode, sous la forme d'un bonbon agréable, deux cathartiques connus, comme le séné et la crème de tartre, me paraît constituer un vrai progrès pharmaceutique, étant donnée la nombreuse application de la médication laxative, et c'est pourquoi je me fais un plaisir de vous en féliciter.

Veuillez agréer, etc. Dr ***

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Toy, couvertis leurs nerfs en noirs charbons,
Et vous aussi, d'une fureur soudaine,
Froissez leurs mains, rendez leur drogue vaine.

Et superbe, elle termine enfin par cette péroraison :

Or dea, Messieurs, de vostre chirurgie,
Faites nous voir maintenant l'énergie
Faites nous voir maintenant le pouvoir
De vos ongents ; faites votre devoir :
Un médecin se doit guarir luy mesme.
Vous reluirez d'une gloire supréme
Si je sucombe au combat entrepris
Et que sur moi vous emportez le prix :
Car aussi tost dans l'obscure caverne
Du noir Cocythe, et au fond de l'Averne
Lieux de silence inconnus aux mortels
Je m'enfuiray et quitteray mes autels.

Aux pauvres mires devenus subitement goutteux, graveleux, arthritiques, il ne restait plus qu'une chose à faire : avouer leur impuissance et demander grâce à l'horrible Podagre. C'est ce qu'ils firent, et pour cela il leur fut beaucoup pardonné, comme nous le dit, du moins, le sire J. D. L. de Blambeausault, l'auteur du poème.

A (suivre).

Pilules d'iode dans la tuberculose pulmonaire

(Hérard)

L'utilité incontestable des préparations d'iode dans la scrofule devait nécessairement conduire à leur emploi dans la tuberculose pulmonaire. Aujourd'hui, un motif de plus doit engager les praticiens à recourir à la médication iodée : c'est son action antivirulente démontrée par des faits nombreux expérimentaux et cliniques. On peut affirmer que l'iode est un antiseptique de premier ordre, en même temps qu'il agit puissamment sur les sécrétions de la muqueuse bronchique et qu'il rend la respiration plus facile, plus libre.

Lorsque l'on veut administrer l'iode sous forme pilulaire, il est avantageux de l'associer à l'extrait de feuilles de noyer, selon la formule suivante :

Iode	0,015 milligrammes.
Extrait de noyer	0,20 centigrammes.

Pour une pilule.

Ces pilules sont très bien supportées, même à une dose élevée, pourvu qu'elles soient prises au moment des repas.

N° 15. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 31 juillet 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Les organisateurs des Congrès.

Il fut un temps où Apollon était le dieu de la médecine, comme de toutes les *belles choses,* des beaux-arts, des lettres, des sciences, etc.

Aujourd'hui, le grand Manitou de la médecine n'est autre que Mercure, c'est-à-dire le ministre du commerce. C'est lui qui vient de nommer les membres des comités d'organisation des congrès internationaux de 1889 : congrès d'hygiène, de physiologie, de thérapeutique, de zoologie, d'hydrologie, de climatologie, d'électricité... et de photographie.

A côté d'hommes éminents, de savants de premier ordre, M. le ministre du commerce a cru devoir placer un certain nombre de médiocrités politiques, remarquables par le tapage forain qu'elles font auprès des électeurs et des auditeurs inconscients qui les écoutent.

Les uns et les autres appartiennent, d'ailleurs, à des coteries habiles, qui se réservent, au nom de la République, le partage des emplois, des fonctions, des comités, auxquels sont attachés des jetons de présence.

On remarque que tous les rédacteurs de la presse scientifique ont été exclus de ces comités d'organisation des congrès. Des journalistes appelés à délibérer dans ces petites Eglises avec les grands pontifes de la Faculté et de l'Institut, avec les lévites sacro-saints du conseil municipal !!! On se contentera de leur dire, à ces journalistes, ce qui aura été décidé, et il faudrait avoir l'esprit vraiment bien mal fait pour ne pas être enthousiaste d'un gouvernement aussi impartial, fondé sur un suffrage universel qu'on ne consulte qu'avec prudence et dont on a peur. — Oui, dont on a peur.

L'Institut vaccinogène à Paris.

Cette bonne vache à lait qu'on appelle la *Ville de Paris* vient de profiter d'un vote intelligent du Conseil municipal, qui a refusé d'adopter les dépenses insensées proposées pour la création d'un institut vaccinogène à Paris, institut inutile, d'ailleurs.

Tous les médecins du Conseil municipal out donné dans l'affaire : Peyron, Levraud, Chautemps voulaient cette innovation aussi dispendieuse que superflue. Després, Navarre, Deschamps, Cattiaux, Dubois ont défendu les finances de la Ville.

M. Navarre, après avoir établi qu'en 1884 il n'y a eu que soixante-quinze décès par variole et cent quatre-vingt-cinq en 1885, continue ainsi :

« Eh bien ? pour combattre une maladie aussi peu dangereuse et contre laquelle, d'ailleurs, la médecine est déjà très complètement armée, un institut vaccinogène est parfaitement inutile.

« A moins cependant qu'on n'ait en vue de créer des fonctions pour des fonctionnaires au lieu de créer des fonctionnaires pour des fonctions.

« Je vois, en effet, une longue liste d'emplois : un médecin en chef, un vétérinaire, un préparateur, deux hommes de service, un concierge et sa femme, un commis-comptable, etc., c'est-à-dire toute une administration pour le service intérieur ayant pour mission tout simplement de fabriquer du vaccin, et tout cela coûtera la bagatelle de 20,500 francs seulement pour les traitements tandis que, actuellement, on paie 15,300 fr. pour le service de vaccinations gratuites tous frais compris, personnel, matériel et vaccin.

« A l'institut vous adjoignez un comité de surveillance qui sera composé des membres suivants :

« 1e Le doyen de la Faculté de médecine ;

« 2o L'inspecteur général des services sanitaires ;

« 3e Le directeur de l'école d'Alfort ;

« 4o L'inspecteur général des écoles vétérinaires ;

« 5o Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique ;

« 6o Le vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine ;

« 7o Trois membres du Conseil municipal de Paris ;

« 8o Deux membres du Conseil de surveillance de l'Assistance publique ;

« Tout un état-major !...

« Avec des jetons de présence à la clef, bien entendu.

« Tous les médecins peuvent et savent vacciner. Et quand des accidents se produisent, cela dépend de la qualité du vaccin.

« Les médecins que l'on veut instituer coûteront à la ville de Paris une somme de 51,000 francs. Et cela, alors que les médecins des bureaux de bienfaisance ne coûtent pas plus de 15 à 20 francs par an.

« Les médecins des bureaux de bienfaisance ne nous ont jamais marchandé leurs concours, et si ce n'est pas suffisant, demandez aux médecins des écoles le même service qu'aux médecins des bureaux de bienfaisance.

« Au moment de la discussion du budget de 1888, j'ai présenté un rapport sur la réorganisation de l'inspection médicale des écoles, et vous avez voté la création d'un dispensaire par arrondissement.

« Aussi étais-je fondé à demander au Conseil de surveillance de l'Assistance publique que la vaccination continuât d'être faite dans les bureaux de bienfaisance par les médecins de ces bureaux et fût pratiquée aussi par les médecins inspecteurs des écoles. Cependant le Conseil de surveillance a été d'un autre avis.

« Il en aurait été peut-être autrement si la dépense avait dû être prélevée sur le budget hospitalier.

« En réalité, c'est une subvention nouvelle que versera la Ville à partir de 1889 à l'Assistance publique pour une institution inutile.

« Aujourd'hui, les dépenses de la vaccine montent à 75,000 francs pour primes aux mères de sujets vaccinifères et indemnités aux médecins vaccinateurs. Elles s'élèveront, si le projet est adopté, à 100,860 francs.

« En résumé, le service de la vaccination est assuré par les mé-

decins des bureaux de bienfaisance dans les mairies et dans les maisons de secours.

« A ce titre, la création proposée est donc inutile. Elle est inutile encore, même dans l'hypothèse contraire. Car, s'il était vrai que le service de vaccination qui fonctionne en ce moment est insuffisant, il ne serait pas nécessaire de créer un service nouveau, il suffirait d'étendre celui qui existe et d'adjoindre aux médecins des bureaux de bienfaisance, les médecins inspecteurs de nos écoles, car ce ne sont pas les médecins vaccinateurs qui nous manquent, mais les sujets à vacciner.

« Ce serait, selon moi, la solution la plus simple, la plus pratique et en même temps la plus économique. C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer le projet de résolution suivant :

« *Il n'y a pas lieu de créer un institut vaccinogène.*

« *Pour compléter le service existant, les vaccinations et revaccinations dans les écoles seront confiées aux médecins-inspecteurs des établissements scolaires.* »

M. Desprès a pris ensuite la parole et il a reppelé que nous avons depuis longtemps, à Paris, un institut vaccinal modèle.

« Cet institut, dont personne ne niera la haute compétence, c'est l'Académie de médecine, chargée spécialement de la conservation, de l'entretien et de la surveillance du vaccin, absolument comme l'institut que l'on veut créer aujourd'hui.

« Cette académie, il ne faudrait pas l'oublier, rayonne sur toute la France et même sur l'étranger, sans compter nos colonies, envoie 6,000 tubes de vaccin et en a fourni à 110 stations étrangères. Quand un établissement a acquis une pareille notoriété européenne, il peut, ce me semble, comme a dit M. Léon Donnat, remplacer parfaitement un institut vaccinal.

« Suivant les variations de la médecine, et vous savez avec quelle rapidité elles se succèdent, la médecine étant essentiellement un art conjectural, suivant les variations de la médecine, dis-je, on a prétendu successivement que le seul moyen de vacciner convenablement était d'employer le vaccin de bras à bras, puis les plaques de vaccin, puis les tubes. Mais on ne peut s'appuyer sur des opinions aussi variables pour fonder des établissements comme celui qu'on vous propose, sans s'exposer à des changements et à des charges incessantes.

« Aujourd'hui, ce sont les plaques et les tubes du vaccin qui sont en faveur : et l'Académie, l'an dernier, a expédié avec 102,800 plaques, préférées par certains médecins, 22,000 tubes de vaccin de génisse parfaitement surveillé.

« Quand on songe qu'une plaque ou un tube permet de vacciner 10 à 12 personnes, on peut affirmer que l'Académie a satisfait ainsi à toutes les demandes et qu'il n'est pas besoin d'un autre service vaccinal.

« Remarquez, du reste, que ce service est établi par les lois et les règlements d'administration publique à l'Académie de médecine. C'est elle qui surveille la préparation du vaccin, les sujets vaccinifères, et le service est admirablement fait sous la direction d'hommes de talent et tout à fait capables. »

Après cela, le conseil a voté l'amendement de M. Navarre qui renvoie aux calendes grecques cet institut vaccinogène inventé par quelques malins qui avaient probablement des amis à caser, comme leur a très bien dit le Dr Desprès.

HYGIÈNE PUBLIQUE

—

Phosphatage et tartrage des vins

M. Gautier a lu à l'Académie de médecine un rapport sur les nouveaux procédés de vinification qui ont été proposés pour remplacer le plâtrage des moûts de vin et, en particulier, sur le phosphatage et le tartrage.

« Il résulte, dit M. Gautier, de nombreuses recherches qui ont été faites à ce sujet que, au point de vue de l'hygiène publique, les pratiques du phosphatage ou du tartrage des moûts ne sauraient présenter aucun inconvénient sensible.

« Elles ont l'une et l'autre le grand avantage d'augmenter le titre alcoolique des vins en activant la vie des levures viniques et, corrélativement, en s'opposant au développement des organismes d'où résultent les alcools secondaires et supérieurs, c'est-à-dire les produits les plus nuisibles des alcools de vin.

« L'une et l'autre méthode augmentent dans les vins la quantité de substances dissoutes, c'est-à-dire les principales matières tannantes, toniques et souvent ferrugineuses, quoique dans une proportion généralement moindre que ne le fait le plâtrage.

« Le phosphatage introduit aussi dans le vin, à l'état de phosphates de potasse et de chaux, 1 gramme à 1 gr. 25 de sels utiles à la

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

Condampnacion des bancquets à la louenge de diepte et sobriété pour le prouffit du corps humain.

Cette moralité, à laquelle nous pourrions donner l'épithète d'hygiénique, parut en 1507, sous la signature de son auteur, Nicole de la Chesnaye, en même temps qu'un autre ouvrage en prose : *la Nef de santé et gouvernail du Corps humain.*

Nicole de la Chesnaye n'était pas seulement poète, il était aussi médecin et d'une notoriété suffisante pour avoir été le médecin du roi Louis XII, à l'instigation duquel il écrivit cet ouvrage considéré par les critiques comme un chef-d'œuvre du genre, comme un poëme original, aussi curieux pour l'histoire des mœurs du temps que pour l'histoire du théâtre. Dans un prologue, Nicole de la Chesnaye nous apprend comment il a été conduit à se faire poète, ou plutôt à écrire en vers, pour être représentés « sur l'eschaffaut public (1), les préceptes d'hygiène et de diététique acceptés par les doctrines médicales de son époque. La première partie de ce prologue est assez intéressante pour être citée : »

« Combien que Orace en sa Poeterie ait escrip : « *Sumite materiam vestris qui scribitis aptam viribus.* C'est-à-dire : O vous qui escrivez ou qui vous meslez de copier les anciennes œuvres, elisez matière qui ne soit trop haulte ne trop difficile, mais soit seullement convenable à la puissance de capacité de votre entendement. Ce néantmoins, l'acteur ou compositeur de telles œuvres peut souventesfois estre si fort requis et sollicité par plus grand que soy, ou par aucuns esprouvez amys, ou par autres, desquels les requestes luy tiennent lieu de commandement, qu'il est contraint (en obeyssant) mettre la main et la plume à matière si élégante ou peregrine que elle transcede la summité de son intelligence. Et à telle occasion, moy, le plus ignorant, indoct et inutille de tous autres qui se meslent de composer, ay prins la cure, charge et hardiesse, à l'ayde de Celuy qui « *linguas infantium facit disertas* », de mettre par ryme en langue vulgaire et rediger par personnages en forme de moralité ce petit ouvrage qu'on peut appeler *la Condampnacion de Banquet :* à l'intencion de villipender, détester et aucunement extirper le vice de gloutonnerie, crapule, ébriété, et voracité, et par opposite, louer, exalter et magnifier la vertu de sobriété, frugalité, abstinence, temperence et bonne diette, en ensuyvant ce livre nommé *la Nef de santé et gouvernail du Corps humain.* Sur lequel ouvrage est à noter qu'il y a plusieurs noms et personnages des diverses maladies, comme « Appoplexie, Epilencie, Ydropisie, Jaunisse, Goutte », et les autres. »

(1) Chapitre extrait du *Moyen-âge médical.* Meurillon, édit., 16, rue Serpente.

(1) C'est-à-dire le théâtre du temps.

reconstitution des tissus, ceux-là mêmes que nous fournissent tous les jours la viande et le pain.

« Le tartrage ne modifie pas sensiblement la composition du vin produit, abstraction faite de l'augmentation de l'alcool et de la diminution des composés plus ou moins dangereux qui résultent des fermentations secondaires.

« En produisant une fermentation rapide, une défécation plus complète des vins produits, en augmentant leur acidité et leur alcool, ces deux méthodes paraissent devoir réussir, lorsqu'elles seront bien appliquées, à préserver ces vins de toute altération ultérieure ; mais à cet égard c'est à l'expérience à prononcer en dernier ressort, le rôle de l'Académie devant se borner à juger le phosphatage et le plâtrage au seul point de vue de l'hygiène et de la santé publiques. »

Nous estimons néanmoins que les vins phosphatés et tartrés ne doivent être vendus au public qu'avec la mention de l'opération qu'ils ont subie, et à plus forte raison quand ils sont plâtrés. Les vins sophistiqués peuvent être nuisibles à certaines personnes. En n'en faisant pas la déclaration, il y a tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Étiologie et traitement de la fièvre jaune

Communication à l'Académie de Médecine, par M. le Dr Gibier, *d'après ses recherches faites récemment à la Havane, où il avait été envoyé en mission.*

Conclusions

1° Dans le sang, l'urine, la bile, la sérosité péricardique et les viscères (sauf le tube digestif), des sujets morts de la fièvre jaune, on ne trouve, dans la très grande majorité des cas, aucun micro-organisme. A tel point qu'il est juste de se demander, dans les cas rares où l'on rencontre des microbes, s'ils ne se sont pas introduits accidentellement dans les cellules, d'autant mieux que, dans ces circonstances exceptionnelles, ils sont d'espèces variables. Cependant, on peut admettre comme possible leur entrée fortuite dans la circulation à la suite des lésions intestinales.

2° L'intestin des sujets atteints de fièvre jaune contient une matière noire, ou foncée, plus ou moins abondante et toxique, ainsi que le démontrent les expériences de M. Gibier.

3° De la matière noire prise dans l'intestin, il a isolé un bacille qui semble jouer un rôle important dans la coloration de cette substance, sinon dans la pathogénie de la fièvre jaune. Ce microbe noircit les corps en présence desquels il se développe. C'est un bacille tantôt droit et court, tantôt un peu plus allongé et courbe. Il liquéfie la gélatine. L'inoculation d'une petite quantité de son liquide de culture dans l'intestin des animaux (cobayes, chiens) provoque des accidents graves et même la mort avec formation dans l'intestin d'une matière analogue à celle qu'on observe chez l'homme qui succombe à la fièvre jaune. Les autres caractères de ce microbe sont les suivants :

Les cultures exhalent une odeur *sui generis* semblable à celle des vomissements noirs.

Une température de 60 degrés centigrades le détruit en dix minutes ; un froid de 10 degrés au-dessus du zéro soutenu pendant une heure ne le tue pas.

La dessiccation, à l'air libre et à l'ombre, le fait périr en vingt-quatre heures. Il se cultive bien dans l'eau de mer, et vit au moins six mois, en contact avec des microbes vulgaires.

Une température supérieure à 20 degrés est nécessaire à son développement. Il ne paraît pas produire des spores. La forme allongée et onduleuse qu'il prend dans les cultures anciennes pourrait le faire ranger dans la classe des spirilles.

Si ce bacille est bien celui qui détermine les accidents du *vomito negro*, les caractères qui précèdent donneraient l'explication de ce fait, que la fièvre jaune ne s'observe pas endémiquement ailleurs que dans un certain nombre de ports de mer des pays chauds dont la vase renferme le germe d'une maladie pour ainsi dire inconnue à une très faible distance dans l'intérieur des terres.

4° La présence constante dans l'intestin d'une matière plus ou moins abondante toxique ; l'apparition précoce d'accidents gastro-intestinaux (vomissements, douleurs épigastrique, etc.) qui persistent ordinairement pendant toute la durée de la maladie ; le début brusque des accidents, l'absence de microbes dans le sang et dans les viscères autres que l'intestin, sont autant de caractères qui militent en faveur d'une théorie intestinale de la fièvre jaune.

Et si cette théorie est d'accord avec les faits, le traitement que M. Gibier a indiqué dans une conférence aux médecins de la Havane (purgatifs répétés et désinfectants intestinaux), devra facilement avoir raison de la maladie qu'il est destiné à combattre.

Inversement : si un cas grave de l'hôpital civil de la Havane, auquel ce traitement a été appliqué avec succès, ne reste pas isolé, la théorie intestinale de la fière jaune pourra être considérée comme établie : *naturam morborum ostendunt curationes.*

L'objet de cette Moralité est donc de prouver les dangers de l'intempérance et les avantages de la sobriété. Pour mettre cette grande vérité de l'hygiène en évidence, l'auteur nous montre « Dîner, Souper et Bancquet » préparant un guet-apens contre d'honnêtes personnages, qui ont eu la faiblesse d'accepter leur perfide invitation. Ces personnages s'appellent : « Bonne-compagnie, Accoutumance, Friandise, Gourmandise, Jeboy-à-vous, Je-pleigne-d'autant. »

Au milieu du festin, des scélérats se jettent sur les convives et les accablent de coups. Ce sont les nommés « Esquinancie, Apoplexie, Epilencie, Goutte, Gravelle, etc. » Presque tous les imprudents, qui se sont fourvoyés dans cette mauvaise réunion, sont tués ou blessés. Mais sur la plainte de « Bonne-compagnie, d'Accoutumance et de Passe-temps », qui ont réussi à s'échapper sains et saufs, « Dîner, Souper et Bancquet » sont cités devant le tribunal présidé par « Expérience » et amenés à la barre par des recors qui ne sont autres que « Remède, Secours, Sobress, Diète et Pilule ».

« Expérience » a pour l'assister plusieurs juges : « Hypocras, Galien, Avicenne et Averroys ». « Bancquet et Souper » sont accusés d'avoir fait mourir quatre personnes à force de manger. « Expérience » condamne « Bancquet » à être pendu : c'est « Diette » qui est chargé de l'office du bourreau. Le condamné demande alors à se confesser ; on lui amène immédiatement le beau Père Confesseur, il fait sa confession publiquement, marquant le plus grand repentir de sa vie passée, et dit son *Confiteor*. Le beau Père Confesseur l'absout : Et « Diette », après lui avoir mis la corde au col, le jette de l'échelle et l'etrangle. « Souper » n'est condamné qu'à porter des *poignets de plombs*, pour l'empêcher de pouvoir mettre trop de plats sur la table : il lui est défendu aussi d'approcher du « Dîner » plus près que de six lieues, sous peine d'être pendu, s'il contrevient à cet arrêt. « Souper » est fort content de n'avoir été condamné qu'à cette punition, et jure d'observer la sentence avec la plus grande exactitude.

Plusieurs passages méritent certainement l'honneur d'une citation. C'est d'aborb le *sermon* du docteur prolocuteur, qui arrive au milieu des convives, sermon dans lequel il prévient des conséquences funestes des *commessasions* de la grande chère et de l'ivresse. Ecoutons-le, car il parle, comme un livre, ce bon docteur prolucuteur :

Le vin fait des prouffitz cinq cents (1),
Quand discrettement on l'appete, (2)
Mais quand il fait perdre le sens,
C'est une très-piteuse feste.
Est-il chose plus deshonneste,
Dit Beroaldus plainement,
Que d'ung homme devenu beste,
Et perdre son entendement ?

(1) Le vin fait profit aux cinq sens.
(2) Recherche.

Nouveau procédé d'hypnotisation.

Communication de M. Luys à la *Société de biologie.*

Les personnes qui s'occupent de recherches hypnotiques savent combien il faut de persévérance, de fatigue et d'attention soutenue pour arriver à produire, au début, chez les sujets non entraînés, les phénomènes de l'hypnose.

Les uns, à l'exemple de Braid, font miroiter devant les yeux du sujet un objet brillant, un bouchon de cristal, par exemple; ou bien ils agissent directement sur la sensibilité de la rétine en comprimant légèrement le globe oculaire d'avant en arrière.

Les autres s'adressent, plus directement, au nerf acoustique et à la sensibilité auditive. Tantôt ils produisent une série de sons articulés, et incitent, itérativement, le sujet à s'endormir; tantôt ils ont recours soit aux vibrations d'un diapason, soit ou tic-tac d'une montre, soit à un bruit violent et soudain, produit par la résonnance d'un gong chinois, etc...

En présence de ces difficultés multiples, bien souvent suivies d'insuccès, j'ai songé à avoir recours à des moyens plus pratiques et plus actifs, en remplaçant l'action propre de l'hypnotisateur par celle d'agents mécaniques, agissant par eux-mêmes et aptes, par conséquent, à produire les résultats désirés.

L'instrument qui m'a paru le plus propre à atteindre le but que je me proposais, c'est le miroir à allouettes. En songeant, en effet, à l'action spéciale, fascinatrice que ces miroirs mobiles, éclairés par le soleil, sont susceptibles de déterminer chez ces oiseaux, je me suis demandé si, par analogie, ces mêmes instruments ne seraient pas aptes à produire chez l'homme, du moins chez certains sujets névrosiques, prédisposés, des actions similaires et à développer ainsi, mécaniquement, leurs aptitudes latentes à l'hypnotisation.

Ces instruments d'après ce que j'ai vérifié, ont chez les sujets hypnotisables, soit du sexe masculin, soit du sexe féminin, chez les hystériques et les non hystériques, chez les hémiplégiques, et même chez les ataxiques, une action somnifère des plus évidentes.

Une fois le sujet placé devant un de ces appareils en mouvement, l'appareil étant lui-même disposé de manière à réfléchir convenablement la lumière, une fois, dis-je, qu'on lui a dit de fixer le miroir, la fatigue des yeux arrive vite et, en général, au bout de cinq à six minutes, quelquefois même d'une façon instantanée, on les voit fermer les yeux et s'endormir. On reconnaît alors que tantôt ils sont en catalepsie franche, les membres gardant leurs attitudes, et tantôt dans un état de sommeil, naturel en apparence, et profond.

Au fur et à mesure qu'on répète les séances de fascination, j'ai remarqué que les sujets, d'abord en catalepsie, sont aptes insensiblement à passer en période de léthargie profonde avec les phénomènes d'yperexcitabilité neuro-musculaire qui n'apparaissent pas dans les premiers temps. Il est à noter qu'on peut grouper trois ou quatre sujets autour d'un appareil en rotation et qu'on peut ainsi les endormir tous à la fois; c'est là un point utile à connaître pour l'étude des phénomènes hypnotiques, que l'on peut suivre ainsi simultanément sur plusieurs sujets à la fois.

Dans la même série d'idées, j'ai eu encore recours comme moyen succédané des appareils rotatifs, à l'emploi de la lumière électrique sous forme de lampe à incandescence, sous forme de bijoux étincelants, etc.

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot.

Le nombre des globules rouges diminue sensiblement. Au lieu de 141,1 pour 1000, ils descendraient jusqu'à 123 suivant Bocker. C'est à cause de ces altérations qu'on a accusé l'alcoolisme d'engendrer le purpura et la mélanodermie, et que Dumesnil et Pouchet ont fait de l'anémie aiguë des ivrognes une entité morbide. Nous avons vu succomber, à l'âge de 50 ans, une femme issue de parents robustes. La mère, âgée de 85 ans, s'acquittait encore très bien de ses fonctions de garde-malade. Les excès d'eau-de-vie étaient quotidiens et considérables; et pendant les deux derniers mois de son existence, la malheureuse alcoolisée avait une pâleur extrême des muqueuses, une teinte terreuse, un essoufflement au moindre effort; le pouls était petit; les bruits du cœur sourds; sur les vaisseaux du cou et sur la base du cœur on entendait des bruits de souffle. L'inappétence était presque absolue. C'était là un cas remarquable d'anémie avec cachexie.

Appareil génito-urinaire. — Il n'est pas douteux qu'il existe un rapport chronologique entre les abus des spiritueux et les lésions rénales. Ce fait ne saurait surprendre aujourd'hui que l'on a reconnu aux reins la propriété de contribuer dans une certaine

---

Le vin perturbe (1) l'homme saige,
Le vin fait ung homme hébété;
Le vin corrompt sang et langaige,
Le vin engendre volupté,
Le vin faict perdre agilité,
Le vin rend cerveaux furieux,
Le vin esmeut charnalité (2),
Le vin faict gens luxurieux.

Il prend ensuite des exemples; il montre Alexandre-le-Grand tuant Clitus, son ami, après s'être enivré; il cite l'opinion de saint Jérôme, celle des saints docteurs et celle de Térence; il montre Loth déflorant ses filles, Noë s'exposant aux moqueries de ses fils, Holoferne se faisant décapiter par Judith, parce que tous les trois s'étaient livrés à l'intempérance. Puis il ajoute :

Dont viennent tant de gens malades,
Catherreux, gravelleux, gouteux,
Debilitez, fragiles, fades (3),
Podagres, poussifz et boiteux,
Fébricitans et paresseux,
Qu'on ne peut tyrer de la couche?
Dont viennent tels maux angoisseux (4)?
Tout vient de mal garder la bouche.

(1) Agite, trouble, *perturbare.*
(2) Débauche.
(3) Tristes, désagréables, *fastidiosus.*
(4) Qui détermine l'oppression, *angustia.*

D'où vient gravelle peu prisie (4),
Ydropisie,
Paralisie,
Ou pleuresie,
Collicque qui les boyaulx touche?
Dont vient jaunisse, ictericie (5),
Appoplexie,
Epilencie,
Et squinencie?
Tout vient de mal garder la bouche.

Les symptômes de l'alcoolisme sont parfaitement énumérés. Il est bien évident que l'épilepsie mentionnée par l'auteur n'est autre chose que les convulsions épileptiformes de l'alcoolisme chronique.

Quant à l'*ictericie*, qu'un critique moderne a traduit par *humeur noire*, c'est bien chez les alcooliques la cirrhose du foie. Nicole de la Chesnaye était médecin, et le commentateur ne l'était pas. Aussi a-t-il fait un contre-sens.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les innombrables raisons qu'il donne pour blâmer l'ivrognerie et vanter la sobriété. Cependant mentionnons encore cette strophe, qui est vraiment originale :

(1) Estimée, *preusare.*
(2) Ictère.

mesure à l'élimination de l'alcool. La polyurie et l'hypérémie fonctionnelle doivent entrer en ligne de compte parce que, au dire de M. Jaccoud, les altérations rénales paraissent être plus communes (1) chez les buveurs de bière et de cidre que chez les buveurs d'alcool. Si l'on s'en rapporte à l'opinion de Bright, Grégory, Christison, Carpenter, pour les îles britanniques, Magnus Huss pour Stockholm, Frerichs pour le nord de l'Allemagne, Becquerel, Rayer pour Paris, il semble qu'à l'étranger les lésions rénales observées dans l'alcoolisme sont plus fréquentes que chez nous. La La néphrite parenchymateuse et la sclérose rénale que l'o« rencontre ordinairement ne présentent rien de bien spécial, quant à leur origine, dans leur anathsmie pathologique et leur symptomatologie. Pourtant l'urémie est plus fréquente dans la néphryte parenchymateuse d'origine alcoolique que dans les autres lésions chroniques du rein (Jaccoud). Le catarrhe vésical est fréquent chez es ivrognes (Lancereaux). Le même auteur a observé la cavité de la vessie dilatée, la présence de pigment sanguin déposé au pourtour des glandules hypertrophiées, sur la muqueuse de la vessie, des uretères et des bassinets. Dans ces conditions, la miction peut être lente et difficile. Les testicules sont quelquefois atrophiés (2), réduits au volume d'un haricot ou d'un pois et remontent jusqu'à l'anneau inguinal; le scrotum et la verge sont flasques. Le sperme qui contient peu de spermatozoïdes et beaucoup de sympexions, est jaunâtre comme chez les vieillards; et en effet, l'ivrogne devient un vieillard précoce chez lequel il y a souvent non seulement impuissance génésique, mais encore absence de désirs vénériens (3). Chez la femme on a signalé des troubles de la menstruation, hémorrhagies, cessation prématurée; la disparition des désirs vénériens, la fréquence des avortements. Du reste, dans certains cas de ménopause survenue avant l'âge, M. Lancereaux a noté plusieurs fois le petit volume des ovaires.

(1) Jaccoud, page 1821, *Rathologie interne*, tome II.
(2) Roesch (*Annales d'hygiène et de médecine légale*).
(3) Cette maladie fut commune chez nos soldats en Egypte, et Larrey incrimine l'abus de l'eau-de-vie de dattes ou les excès vénériens; Schœnlein émet la même opinion concernant les peuples de l'Asie occidentale. Nous avons traité un ivrogne qui s'adonna pendant six semaines à des excès effrénés d'eau-de-vie. Agé seulement de trente-huit ans, il est depuis deux ans d'une impuissance génésique absolue avec absence complète de désirs, t cela depuis l'abus excessif que nous venons de signaler.

Appareil de la locomotion. — Les faisceaux musculaires peuvent être infiltrés de dépôts graisseux et les fibres contractiles atteintes de dégénérescence granulo-graisseuse. Ce n'est pas seulement dans le muscle cardiaque que l'on rencontre ces altérations, mais encore dans les muscles du tronc, des membres et même du larynx. Les os eux-mêmes ne sont pas toujours indemnes. Dans ce cas, le canal médullaire des os longs est agrandi, la substance graisseuse a pris la place du tissu osseux qui est devenu mince, friable et cassant; les os courts présentent la même altération dans leurs vacuoles. Alors il n'est pas rare d'observer des douleurs qui ne manquent pas d'une certaine ressemblance avec les douleurs ostéocopes. Prédisposition aux fractures, et difficulté de leur consolidation, telles sont les conséquences de ces désordres. Falck a rattaché à l'alcoolisme une arthropathie spéciale. M. Lancereaux a rencontré chez des buveurs les cartilages rotuliens érodés sur leur circonférence, la synoviale injectée avec un léger épanchement séreux; on a observé encore une maladie assez peu différente du rhumatisme articulaire aigu.

(*A suivre*).

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Sur la proposition de M. Viette, ministre de l'agriculture, et conformément au vœu formulé par le congrès de la tuberculose, dont les délibérations n'ont pas encore pris fin, M. le président de la République a signé un décret dont les dispositions ajoutent à la nomenclature des maladies contagieuses (police sanitaire des animaux) le charbon symptomatique ou emphysémateux et la tuberculose dans l'espèce bovine, le rouget et la pneumo-entérite infectieuse dans l'espèce porcine.

Ce décret permettra au ministre de l'agriculture d'appliquer aux épizooties ci-dessus dénommées les prescriptions de la loi du 21 juillet 1881.

Des bains de mer dans le traitement des dermatoses.

Dans ce travail, M. le docteur Piffard fait connaître le résultat de ses observations cliniques et constate que les effets locaux thérapeutiques des bains d'eau salée dépendent tout à la fois de leur

---

Le satirique Juvénal
Avoit bien tout considéré,
Quand il dist qu'il vient tant de mal
De long repas immodéré :
Et après qu'il a référé
Balnea, cœnas et sordes,
Quand il a tout énuméré,
Il dit : *Hinc subitae mortes* (1).

Peut-être les banqueteurs se seraient-ils laissés convaincre par les solides arguments du prolocuteur, mais *le Fol* revient « à l'estourdy, comme pour empescher », et dit tout ce qu'il fallait pour ranimer l'entrain dans la réunion. Les libations recommencent donc, quand *Bancquet* rentre en scène avec la bande de mauvais sujets qu'il est allé chercher à la porte. Qui vive, dit *Bonne-compagnie* ? Les plus forts, répondent *Esquinancie*, *Appoplexie*, *Epilencie*, *Pleuresie* et les autres. A mort ! crie *Paralysie*. Et *Goutte*, *Gravelle*, *Jaunisse* assomment les malheureux invités. *Le Fol*, qui a été complice des assassins et qui a bu avec les autres, est puni immédiatement. On l'entend geindre horriblement :

Alarme! je ne puis pisser :
La Gravelle me tient aux rains!

(1) *Hinc subitae mortes atque intestata senectus.*
De là tant de morts subites, tant de vieillards intestats. (Juvénal sat. 1 vers 144.)

Venez ouyr mes piteux plains,
Vous, l'Orfevre et l'Appoticaire :
La Gravelle, dont je me plains,
M'a fait devenir lapidaire.
. . . .
Je ne sçay plus que je doy faire ?
Apportez-moy ung orinal.

(*Pause pour pisser le Fol. Il prend ung coffinet* (1), *au lieu de orinal, et pisse dedans, et tout coule par bas*).

. . . .

Arrivons maintenant à la scène du jugement. *Expérience* préside et se présente au public, selon la mode grecque, Retenons seulement ce passage :

Expérience je me nomme,
Plaine de grant subtilité :
Je n'excepte femme ne homme :
Chascun sent mon utilité.
In Speculo, ma faculté,
Le bon Docteur enregistra,
Declarant sans difficulté
Que je suis *rerum magistra*.

Laissons de côté les débats du procès et, comme *Expé-*

(1) Corbeille, petit panier, du grec Κοφῖνος

action générale, de leur durée et de la température à laquelle on les administre.

M. Piffard a obtenu de bons résultats contre le psoriasis, l'eczéma chronique, la furonculose, les affections prurigineuses et la scrofule. Mais comme les bains doivent être continués pendant plusieurs mois, condition difficilement réalisable sous notre climat, on peut leur substituer des bains additionnés de sel marin dans la proportion d'un demi pour 100. L'immersion doit être prolongée pendant dix ou vingt minutes et la température du bain maintenue entre 90° et 95° Farenheit.

Ces bains salés artificiels rendent d'incontestables services dans les formes subaiguës de l'eczéma, contre le psoriaris, la furonculose, les éruptions successives papuleuses ou pustuleuses, contre l'urticaire et dans les scrofulo-dermatoses et les syphilo-dermatoses pustuleuses ou ulcératives.

M. Piffard, qui n'a jamais observé aucun accident après l'emploi de ces bains, les considère comme un agent thérapeutique puissant et incontestablement très efficace.

(*Journ. of cutaneus and ven. dis.*)

Bain térébenthiné contre les douleurs rhumatismales

(Howard Pinkney).

On fait une émulsion concentrée de savon noir, 200 grammes, on y ajoute 100 au 120 grammes de térébenthine et on agite fortement le tout; on obtient ainsi une belle émulsion crémeuse. Pour un bain on emploie la moitié de cette mixture, qui a une odeur agréable de sapin. Au bout de cinq minutes on ressent une diminution des douleurs et une chaleur bienfaisante dans tout le corps. Après un quart d'heure de séjour dans le bain on se met au lit, où de suite on ressent une sensation de piquotements non désagréable sur tout le corps; de suite après l'on s'endort, et au réveil on constate une diminution considérable des douleurs rhumatismales.

NOUVELLES

Crémation. — M. André-Saturnin MORIN vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il était membre du Comité de la Société pour la propagation de la crémation. Conséquent avec lui-même, aux termes de son testament, il a voulu que son corps fut conduit à Milan, par ses exécuteurs testamentaires, M. V. Poupin et J.-Maret Leriche, pour y être incinéré.

***

Dans sa séance du 5 juillet, le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine a émis le vœu que les règlements concernant les vacheries soient strictement exécutés et que la phtisie soit comprise dans la nomenclature des maladies d'animaux réputées contagieuses.

***

Une épidémie de variole sévit en ce moment à Pantin, dans le quartier dit les Quatre-Chemins, qui avait été déjà fort éprouvé l'année dernière par la même maladie.

BIBLIOGRAPHIE

LE MOYEN AGE MEDICAL

Par le Dr EDMOND DUPOUY

Vol. in-12, Meurillon, éditeur, 16, rue Serpente.

PREMIÈRE PARTIE. — Les médecins au moyen âge. Mires, physiciens et docteurs, chirurgiens, barbiers, étuvistes, apothicaires.

2e PARTIE. — Les grandes épidémies. — La peste. — Le mal des ardents. — Les fièvres éruptives. — La suette d'Angleterre. — Le scorbut. — La lèpre et la syphilis.

3e PARTIE. — La démonomanie au moyen âge. — Origine de la magie et de la sorcellerie. — Les théologiens et les juges démonologues. — Les médecins démonographes. — Possédés, sorciers et démonomanes. — Hystéro-démonomanes des cloîtres. — Hystérie et force psychique.

4e PARTIE. — La médecine dans la littérature du moyen âge. — Chroniqueurs, poètes, auteurs dramatique. — Vaux-de-vire. — Farces. — Moralités et sotties.

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

rience, demandons à ses conseillers leur avis sur la question. Ils se présentent dans l'ordre suivant :

YPOCRAS

Ma dame je me resjouis,
Quand me baillez ceste ouverture :
Vous sçavez bien que je jouys
De plusieurs secretz de nature ?
Vous avez, par mon escripture,
Les Amphorismes de renom,
Et si ay fait la confiture
Du boire, qui porte mon nom (1).

GALIEN

Et moy, la Commentacion
Sur les livres de nostre maistre :
Velà mon occupation :
De cela me scay entremettre,
Puis par escript ay voulu mettre
Ung regime de sanité,
Et aussi rediger par lettre :
De morbo et accidente.

(1) C'est moi qui est donné la recette du breuvage qui porte mon nom, c'est-à-dire l'hypocras, nfusion de canelle, d'amande douce, d'ambre et de musc dans du vin sucr .

AVICENNE

Combien j'ay nobilité,
Pour principer et pour regner,
Si ay-je curiosité
De sçavoir les corps gouverner :
Et à celle fin de donner
Enseignement plus prouffitable,
J'ay prins plaisir à ordonner
Quatuor fen, livre notable.

AVERROYS

Ypocras est docteur louable,
Galien est scientifique,
Avicenne est moult honnorable,
Prince puissant et magnifique ;
Mais mon engin philosophique
Aquilibus non indiget,
Car j'ai composé en phisique
Ce livre qu'on dit : *Colliget*.

(*A suivre.*)

Collodion iodoforme contre les névralgies.

Iodoforme........................ 3 gr.
Collodion .... 30 gr.

Appliquer deux ou trois couches superposées. — Très utile dans la sciatique.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

VIN DU DOCTEUR FORESTIER **(Quinquina, pyrophosphate de fer, écorces d'oranges amères et Malaga.)** Voir : Traité de thérapeutique, Trousseau et Pidoux ; Commentaires du Codex, Gubler. Fabrication : J.-B. BOSREDON AINÉ, Brive (Corrèze).

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

GRAINS DE SANTÉ du docteur FRANCK. Formule du Codex nº 603. — L'étiquette, imprimé en 4 couleurs sur boîtes bleues, est la marque des véritables **Grains de santé** du docteur FRANCK.

FARINE MALTEE DEFRESNE Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du foie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans les hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs) Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfance, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère,

DRAGEES QUINOIDINE-DUREZ Très efficaces contre les **récidives des fièvres intermittentes**. Paris, 20, place des Vosges.

VIN DE CHASSAING Digestions difficiles ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc.

PILULES d'extrait de CASCARA SAGRADA de KUGLER. Constipation rebelle, Affections du foie et des voies digestives. Une pilule correspond à 50 centigrammes d'écorce. 1 à 3 par jour au dernier repas. **Kügler**, pharmacien de 1re classe, docteur ès sciences, 87, boul. Malesherbes et les bonnes pharm.

CAPSULES DE RAQUIN Au Kava et Copahivate de Soude. Employé seul, le Kava est un médicament incertain ; combiné au Copahivate de soude, il constitue une excellente préparation prescrite dans les mêmes cas que les Capsules au Copahu ou au Cubèbe, etc. Dose, 6 à 9 capsules seulement. 5 fr. le flaçon.

PAPIER RIGOLLOT Moutarde en feuilles pour sinapismes. Le plus simple, le plus commode et le plus efficace des révulsifs. En prescrivant le papier Rigollot, le médecin devra recommander à ses malades de n'accepter que les sinapismes portant en travers, imprimée en rouge, la signature Rigollot.

POUDRE DE VIANDE et nutricine Moride. Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies.

PHENOL-BOBŒUF Antiépidémique, désinfectant, hygiénique, rue Coq-Héron, 7. Prix Montyon, décerné par l'Institut de France. Médaille d'or et diplômes d'honneur.

RHUMATISMES Guérison par la flanelle et l'Ouate végétale du Pin sylvestre. Raynaud, 22, rue de la Paix. Envoi franco du catalogue.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies.

POUGUES-SAINT-LEGER Pour tous renseignements sur la station, commandes d'eaux, demandes de notices, brochures, albums et photographies, s'adresser à l'administration centrale de la Compagnie des Eaux minérales de Pougues, 22, rue de la Chaussée-d'Antin. Paris.

SOURCE BADOIT L'Eau de table sans rivale. La plus gazeuse. 30 millions de bouteilles par an. Vente : 12 millions.

VIN DE VIAL Viande, Quina, Phosphates, Tonique, Analeptique, Reconstituant. Composé des substances indispensables à la formation et à la nutrition des systèmes musculaire et osseux. Nous laissons au médecin le soin d'apprécier tout le parti qu'il peut tirer de l'heureuse association de ces trois substances : Viande, Quina, phosphate de Chaux. Pharmacie J. Vial, 14, rue Bourbon, Lyon.

FARETTE Eau minérale, Arsénicale, Ferrugineuse, Magnésienne. Anémie. gastralgie, convalescence, maladies de la peau. 22. rue du Quatre-Septembre, Paris.

OVULES CHAUMEL à la glycérine solidifiée et à tous les médicaments. Médication la plus rationnelle des maladies utérines, 87, rue Lafayette.

PILULES DE BLANCARD à l'iodure ferreux inaltérable. L'approbation de l'Académie de médecine et leur insertion au *Codex* les ont fait adopter par le corps médical dans le traitement de la chlorose et des affections provenant de la pauvreté de sang. — Exiger toujours la « signature » de l'inventeur.

MALADIES DE LA PEAU Eczémas, Dartres. guéri par les Granules et le Sirop d'Hydrocotyle asiatica de J. Lépine. — Pharmacie : rue d'Anjou Saint-Honoré, 56, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

CAPSULINES balsamiques de J. HOUDAS Créosote, Tolu, Térébenthine. — La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous les principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86, rue Maubeuge et toutes pharm.

FARINE LACTÉE NESTLE Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.

En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS OU VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.

Christen frères, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

Hémoptysies, Hémorragies, Accouchements Granules de chlorhydrate d'**ERGOTININE** Prix : 2 fr. — Bruel, Gallardon (Eure-et-Loir).

EAU BALSAMIQUE de Geoffrion, pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux. Toilette intime Cette préparation contient sous un petit volume tout ce que la femme peut employer pour sa toilette intime et remplace avec avantage toutes les injections connues. Pharmacie Geoffrion, 20, rue Grande-Truanderie, à Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies.

MALADIES DE L'ESTOMAC. Les Pastilles antalgastres suppriment absolument la douleur. Aîchain, pharmacien à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

QUINIUM ROY granulé. Formé de l'extrait aqueux et du quinium, contenant ainsi le Tannin et tous les Alcaloïdes ; il représente son propre poids du meilleur quinquina titrant 3 0/0 d'alcaloïdes. — Soluble dans l'eau, le vin, etc. A Roy, pharmacien, 3, rue Michel-Ange, Paris, et pharmacies.

PHOSPHATINE FALIERES. Aliment très agréable. Facilite la dentition, le développement des os, prévient le Rachitisme ou l'arrête dans sa marche.

HEMORRHOIDES — **Fissures à l'anus.** La pommade et les suppositoires Royer (*cum extracto Achillæ*), déterminent la cessation de la souffrance, — la disparition des hémorrhoïdes, — la cicatrisation des fissures, — la suppression ou la diminution du flux hémorrhoïdal.

Pharm. A. Dupuy, successeur de Royer, 225, rue Saint-Martin, à Paris, et pharmacies.

VIN DE BUGEAUD **Toni-nutritif au quinquina et au cacao.** Sᵗ dép. dét. à Paris, Phie LEBEAULT, 53, rue Réaumur.

ENTREPOT GÉNÉRAL : **5, r. Bourg-l'Abbé, Paris.**

EUONYMINE PAUL THIBAULT **Pilules laxatives** contre la constipation, les hémorrhoïdes, les affections du foie et de voies digestives.

BROMURE de POTASSIUM GRANULÉ de FALIERES Approbation de l'Académie de Médecine. Paris 1871. Préparation économique. Une cuiller-mesure contenant 50 centigrammes accompagne chaque flacon, Le malade peut préparer lui-même sa solution au moment du besoin suivant la prescription du médecin.

SAVON ANTISEPTIQUE AU GOUDRON BORATE Maladies de la peau et lavages antiseptiques. Prix : 2 fr. J. LIEUTAUD aîné, Marseille.

BOUGIES, PORTE-REMÈDE Reynal. Suppositoires ; injection solide, soluble en 2 h. de contact avec les muqueuses, renfermant au gré du médecin tous les médicaments usités contre les maladies des organes génito urinaires : Blennorrhagie, Goutte militaire, Vaginites, Ulcères, Hémorrhoïdes, Fissures. REYNAL. — Pharmacie : rue des Archives, 19, à Paris.

LES CAPSULES ROUSSEAU au Valérianate d'ammoniaque permettant d'absorber sans répugnance ce médicament. — Chaque capsule renferme 0 gr. 10 de Valérianate cristallisé.

Dépôt : 54, rue de Rome, Paris.

AMPOULES BOISSY à l'iodure d'éthyle pour le traitement de l'Asthme par la méthode iodurée. Il suffit de faire respirer le contenu d'une ampoule pour calmer l'Accès d'Asthme. — 4 francs la boîte. — Pharmacie BOISSY, 2, place Vendôme, à Paris.

PILULES SUISSES (Pilules de Coloquinte composées) Purgatives, Laxatives, Dépuratives.

MM. les Médecins qui désireraient les expérimenter, en recevront gratis une boîte sur demande adressée à M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

VINAIGRE PENNÈS

Antiseptique, cicatrisant, hygiénique

Purifie l'air chargé de miasmes. Préserve des maladies épidémiques et contagieuses. Précieux pour les soins intimes du corps

Exiger Timbre de l'Etat.— Toutes pharmacies.

N° 16 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 août 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé franco à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Le congrès de la tuberculose

Le premier congrès pour l'étude de la tuberculose, qui vient de se tenir à Paris, a terminé ses travaux. Les questions soulevées par les membres qui y ont pris part intéressent assez l'hygiène publique pour que nous en donnions un compte rendu fidèle à nos lecteurs.

D'abord, nous constaterons que le congrès pour l'étude de la tuberculose se composait en majorité de chirurgiens, vétérinaires, anatomistes et anatomo-pathologistes. Très peu de cliniciens, les seuls hommes compétents, il est vrai, pour parler d'une maladie qui appartient avant tout à la pathologie interne. Le congrès était donc présidé par M. Chauveau, un vétérinaire distingué, et par M. Verneuil un chirurgien habile...

M. Chauveau, dans son discours d'ouverture, s'est appliqué à retracer l'histoire des récentes découvertes relatives à la tuberculose.

L'étude de la phtisie tuberculeuse, a dit M. Chauveau, a, au point de vue médical, une importance sans égale. Ce mal est un véritable fléau, un fléau permanent, frappant sans relâche sur l'espèce humaine et la décimant d'une manière continue. Le chiffre de ses victimes est navrant, non pas seulement à cause du nombre énorme des morts qu'il décèle, mais encore parce que la moitié au moins des malheureux qui succombent sont frappés dans toute la force de l'âge, au moment où ils sont le plus en état de rendre service à leur pays. Et le mal frappe dans tous les rangs sociaux, les riches comme les pauvres, les gens de loisir comme ceux que le travail fatigue. Et c'est ainsi dans tous les pays du monde.

Mais, aujourd'hui, le physiologiste et le clinicien croient connaître la cause principale de l'excessive multiplication de la tuberculose ; ils sont autorisés à concevoir l'espérance d'arriver à en restreindre considérablement les ravages. Cette espérance est née le jour où s'est affirmée la démonstration définitive du caractère infectieux de la tuberculose. L'honneur en revient à un médecin français, M. Villemin, professeur au Val-de-Grâce. Au lieu de faire entrer par effraction dans l'organisme le virus dont on niait l'existence, il l'y avait introduit par les voies naturelles de la contagion et les animaux en expérience étaient devenus tuberculeux, même plus vite et plus complètement que dans le cas où la matière tuberculeuse était déposée dans le tissu conjonctif sous-cutané. Il y a de cela vingt ans.

Les expérimentateurs se lancèrent dans la voie ouverte, M. Chauveau ayant montré que les virus ne sont pas des substances liquides ou dissoutes, mais des éléments figurés existant au sein des humeurs ou des tissus à l'état corpusculaire. S'il y avait un virus tuberculeux, il fallait montrer qu'il était élément figuré ; la preuve en fut faite par des inoculations comparatives au moyen d'humeurs tuberculeuses filtrées et non filtrées.

Plus tard, on chercha à isoler et à cultiver en dehors de l'organisme cet élément. Toussaint, dont le souvenir n'a pas été suffisamment rappelé par les bactériologistes, le malheureux Toussaint, qui n'a fait que passer sur la scène scientifique où il a pourtant joué un rôle d'initiateur, fit connaître le premier le résultat positif de ses cultures et des inoculations de ses cultures. S'il ne découvrit pas le microbe spécifique et s'il y eut quelque méprise dans ses expériences, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il détermina, avec des cultures éloignées de la première génération, une maladie *d'apparence tuberculeuse.*

Celui qui a découvert le microbe de la phtisie tuberculeuse est M. Robert Koch. La découverte fut féconde et provoqua de nombreux travaux dans lesquels la recherche et la détermination du *bacille de Koch* jouent un grand rôle. Ici, M. Chauveau rappelle les expériences de Davaine, qui furent le point de départ de toute une branche nouvelle de la science, la microbiologie, et se demande avec raison pourquoi on n'appelle pas de même le microbe du charbon le *bacille de Davaine.*

La tuberculose infecte les animaux dont nous buvons le lait, dont la viande nous alimente, dont la fourrure nous revêt. Pendant longtemps on a ignoré le danger que le mal dont ils souffrent nous fait courir à nous-mêmes.

Virchow s'était gravement trompé en donnant une apparence d'autorité scientifique à l'opinion que la phtisie du bœuf était d'une nature spéciale. M. Villemin prouva que la tuberculose bovine pouvait, comme celle de l'homme, être inoculée au lapin. La démonstration fut complète quand la matière tuberculeuse humaine, provenant de lésions de tout âge et de toute forme, eût été administrée par ingestion à de jeunes animaux de l'espèce bovine en parfaite santé, qui *tous* devinrent tuberculeux. C'est à l'Ecole vétérinaire de Lyon que ces expériences furent faites.

L'orateur indique les points principaux à élucider pour renseigner le clinicien sur le mode de pénétration du virus dans l'organisme, sur la manière dont il procède à l'invasion générale de l'économie, sur les conditions qui favorisent ou entravent cette invasion, etc.

Après M. Chauveau, M. Verneuil a fait, en quelques mots, l'historique du congrès et montré l'importance de l'alliance scientifique de la médecine humaine et de la vétérinaire pour l'étude de la pathologie. Très bien dit, M. le chirurgien, mais vous auriez bien dû faire appel à la clinique et réclamer le concours des praticiens qui soignent les tuberculeux.

A son tour, M. Cornil a communiqué les résultats de ses recherches sur la contagion de la tuberculose par les muqueuses, même quand celles-ci sont intactes, le bacille établissant facilement des colonies sous la couche pavimenteuse de l'épithélium.

Enfin, M. Nocard, d'Alfort, a montré les dangers que présentent le lait et la viande des animaux tuberculeux, quand ils ne sont pas soumis préalablement à l'ébullition.

Un règlement, élaboré par la Société de médecine vétérinaire, va prochainement être mis en vigueur. Il satisfait aux justes exigences de l'hygiène publique. Il porte que les animaux dont la tuberculisation tend à se généraliser, c'est-à-dire chez lesquels les ganglions afférents aux organes tuberculeux sont déjà atteints, seront séquestrés, abattus et feront l'objet d'un rapport au préfet ; les peaux seront désinfectées ; le lait des autres animaux malades, mais moins avancés dans leur maladie, sera utilisé sur place pour les animaux et après ébullition.

La séance d'ouverture s'est terminé par la lecture de la correspondance faite par M. le Dr H. L. Petit, secrétaire général du Congrès.

Les questions qui ont été discutées dans les séances du Congrès

et sur lesquelles nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sont les suivantes :

1. *Des dangers auxquels expose l'usage de la viande et du lait des animaux tuberculeux ; moyens de les prévenir.*
2. *Tuberculose hépatique et périhépatique.*
3. *La tuberculose bovine dans ses rapports avec la phtisie vermineuse.*
4. *Etude statistique sur la tuberculose à Limoges.*
5. *Méningite tuberculeuse chez l'adulte.*
6. *De la méningite tuberculeuse pendant la grossesse.*
7. *Hérédité tuberculeuse et grossesse.*
8. *Vaccination et tuberculisation.*
9. *Tuberculose et impoludisme en Syrie.*
10. *Persistance des germes de la tuberculose dans l'eau de rivière.*
11. *Moyens locaux et généraux d'arrêter l'extension de la tuberculose expérimentale.*
12. *Les associations bactériennes du bacille de la tuberculose.*
13. *Tuberculose ganglionnaire.*
14. *Des pseudo-tuberculoses chez l'homme et chez les animaux.*
15. *Usage de la viande crue.*
16. *De l'intervention chirurgicale dans les ostéo-arthrites tuberculeuses des articulations tibio-tarsiennes et du pied chez l'enfant.*
17. *Des races humaines, des espèces animales et des milieux organiques au point de vue de leur aptitude à la tuberculose.*
18. *Hérédité de la tuberculose chez le cobage.*
19. *De la cirrhose tuberculeuse.*
20. *De l'hérédité de la tuberculase animale.*
21. *Corrélation entre la fréquence de la tuberculose chez les vaches et leur aptitude à être de bonnes laitières.*
22. *Les familles des tuberculeux.*
23. *Faits relatifs à l'hérédité de la tuberculose dans les familles.*
24. *De l'hérédité de la tuberculose.*
25. *Contagion de la tuberculose de l'homme aux poules.*
26. *Arthrites tuberculeuses chez un arthritique.*
27. *Poly-adénopathie infantile.*
28. *Concrétions pulmonaires chez les tuberculeux.*
29. *Nature des variétés atypiques du lupus vulgaris.*
30. *Forme supurative du lupus tuberculeux.*
31. *Evolution de la tuberculose dans un milieu salubre.*
32. *Inoculation aux animaux comme élément du diagnostic de la tuberculose de l'homme.*
33. *Essai de tuberculisation expérimentale du sac lacrymal.*
34. *Tuberculose des glandes salivaires.*
35. *Hérédité de la tuberculose et propagation d'animal à animal.*
36. *Voies d'introduction et de propagation du virus tuberculeux dans l'économie, mesures prophylactiques. — Des voies de propagation des bacilles de la tuberculose.*
37. *Conséquences d'une inoculation, par piqûre anatomique, du virus tuberculeux.*
38. *Sur la généralisation de la tuberculose expérimentale.*
39. *Infection locale tuberculeuse.*
40. *Propagation de la tuberculose dans les pays marématiques.*
41. *Résistance des poules à la tuberculose par ingestion.*
42. *De la première enfance envisagée comme milieu organique dans les rapports avec la tuberculose.*
43. *Contagion de la tuberculose par les crachats.*
44. *Sur un cas de lupus.*
45. *De l'inoculation secondaire de la peau par des foyers tuberculeux sous-cutanés ou profonds.*
46. *De la tuberculose du thymus. — Tuberculisation par les voies digestives.*
47. *Hygiène hospitalière du tuberculeuse.*
48. *Tuberculose des os de la face.*
49. *Hérédité tuberculeuse paternelle.*
50. *Origine alimentaire de la tuberculose chez l'enfant.*
51. *Opérations successives chez un tuberculeux.*
52. *Du tubercule anatomique.*
53. *Pathogénie de la douleur des moignons chez les amputés tuberculeux.*
54. *Thérapeutique chirurgicale dans les affections tuberculeuses.*
55. *Relation d'une culture de matière tuberculeuse de poumon humain.*
56. *Diagnostic précoce de la tuberculose chez l'homme.*
57. *De l'inoculation aux animaux comme élément de diagnostic de la tuberculose à son début.*
58. *Diagnostic des lésions tuberculeuses par l'inoculation dans le péritoine des cobages.*
59. *De l'opportunité tuberculeuse innée et acquise.*
60. *Diagnostic précoce de la tuberculose chez les animaux.*
61. *Traitement et prophylaxie de la tuberculose.*

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le D[r] Edmond Dupouy. (1)

Condampnacion des bancquets à la louenge de diepte et sobriété pour le prouffit du corps humain.

(*Suite*)

Hippocrate se contente de rappeler qu'il est l'auteur des *Aphorismes*, qu'il considère probablement comme son chef-d'œuvre, Galien ne veut être que l'auteur des *Commentaires* des écrits du médecin de Cos; il oublie de citer son livre *De usu partium* et son traité *De Locis affectis*. Avicenne, l'Hippocrate et l'Aristote des Arabes, fait allusion à ses *Préceptes de médecine*, tirés en grande partie des œuvres de Galien, qui furent pendant plusieurs siècles la base de l'enseignement médical en Europe et en Asie. Averroës, l'élève d'Avenzoar, parle de son *Recueil* d'écrits sur la médecine, connu sous le nom de *Collyget*, de l'arabe *Kullygat*, c'est-à-dire le *Livre de tous*, mais il ne dit rien de ses autres ouvrages, et notamment de ses *Commentaires sur Aristote*, qui ont une valeur presque égale aux écrits encyclopédiques du Prince des philosophes.

Les quatre savants entrent ensuite dans une longue discussion sur l'action de l'intempérance sur la production des maladies. Nous n'en prendrons que les principaux arguments.

YPOCRAS

Nous ne faisons que commander
Qu'on se reigle, qu'on se tempere,
Mais nul ne se veult amender :
Velà dont vient le vitupère *.
Quant à part moi je considere
Les excès et potacions,
Si le monde ne se modere
Il en mourra par millions.

GALIEN

Tous maulx viennent par gloutonnie
Escripture en est toute plaine,
Mais la sobre parsimonie
Rend la creature toute saine.
Senecque, qui tousjours amaine
Quelque mot digne et vertueux,

(1) Chapitre extrait du *Moyen-âge médical*. Meurillon, édit., 16, rue Serpente.

* Blâme, de *vituperare*.

De la sollicitation expérimentale des phénomènes émotifs chez les sujets en état d'hypnotisme

M. Luys est venu répondre au rapport de la Commission académique chargée de contrôler ses expériences. Il établit d'abord que la première séance lui fut favorable et devait être considérée comme un fait acquis en faveur de sa thèse. La Commission n'en a pas su tenir compte, et au lieu d'assister en spectatrice désintéressée, elle a voulu, d'après M. Luys, expérimenter pour son compte.

L'action du tube vide sur les hypnotisés relevée par les enquêteurs, doit être attribuée, d'après l'honorable académicien, à un rayonnement des faisceaux lumineux réfractés et réfléchis par les parois de ce tube de verre.

Relativement aux supercheries possibles de la part des sujets, très enclins, comme on le sait, à tromper tous ceux qui expérimentent sur eux, M. Luys ajoute :

« Il fut convenu que les tubes de verre destinés à être essayés contiendraient des solutions titrées complètement incolores, et que ceux qui contiendraient des poudres actives seraient recouverts d'une enveloppe de papier ; qu'ils seraient bouchés et scellés à la cire, pourvus d'un numéro d'ordre et que ce numéro d'ordre coïnciderait avec un numéro semblable indiquant le nom de la substance et enfermé sous pli cacheté. Tous ces tubes devaient être préparés par une personne tierce suivant le mode indiqué. »

Arrivé à ce passage de son discours, M. Luys dépeint l'étonnement qu'il a éprouvé quand il a entendu prononcer par un membre de la Commission, l'expression de SUGGESTION MENTALE, dont il donne ainsi l'interprétation :

« Il paraît, dit-il, qu'il y a actuellement dans le domaine des choses de l'hypnotisme un courant d'idées spéciales en vertu duquel un hypnotiseur étant en présence d'un sujet hypnotisé, il y a une influence occulte qui rayonne de l'un à l'autre d'une façon silencieuse, si bien que la pensée du premier s'impose à l'esprit du second, le dirige dans le sens qu'il lui plaît sans qu'il lui adresse la parole, et qu'ainsi en tenant, je suppose, un tube contenant de la strychnine et sachant que cette strychnine donne des convulsions, ou un autre tube contenant de la morphine, etc..., rien que cette pensée peut suffire à déterminer des convulsions ou le sommeil chez le sujet hypnotisé. Bien plus, toujours dans la crainte de cette suggestion mentale, il fut convenu qu'aucun des assistants même ne devait être dans le secret des substances mises en expérience

« Cette idée-là n'est elle pas plus voisine du spiritisme et de l'évocation des esprits que de la saine appréciation des phénomènes de la physiologie cérébrale ? Et cependant, il a fallu compter avec elle, et elle devint bientôt, au sein de la Commission, comme un axiome démontré, comme un véritable *credo* (j'ajouterai *quia absurdum*), auquel il fallut se conformer. Pour éviter donc que ledit sujet, dans sa malice extrême, ne pût connaître, par ce rayonnement merveilleux, la pensée intime de l'expérimentateur, il fut convenu qu'aucun des assistants ne serait initié au secret du contenu des tubes et que ce n'est qu'à la fin des expériences qu'on ferait le dépouillement général. »

M. Luys nous permettra de lui dire qu'il n'est pas logique avec lui-même. Il n'hésite pas à dire qu'il ne croit pas à la suggestion mentale, et il dénonce celle-ci à la sévérité légendaire de l'Académie pour tout ce qui ne rentre pas dans « le cercle de nos connaissances acquises ». Il ne manque pas cependant de travaux sur la suggestion mentale, et il y a des savants dont on ne peut récuser la loyauté scientifique qui ont apporté des faits qu'il ne peut nier. Pourquoi donc M. Luys, qui défend ses travaux avec toute l'ardeur d'un homme convaincu, a-t il l'air de faire fi des travaux des autres, non moins convaincus que lui de la réalité de leurs observations ? Comme lui, ils pourraient répondre à son déni de justice par ces paroles qu'il adresse à la Commission, à la fin de son discours :

« Reste à savoir si la Commission, en entrant ainsi dans une voie optimiste, ne se réserve pas un grand nombre de déceptions ; c'est, à mon avis, une grosse responsabilité qu'elle prend que de nier ainsi, d'une façon absolue, l'action des substances toxiques sur l'organisme humain en état hypnotique. C'est nier l'évidence des faits acquis, c'est nier l'évidence de tout ce qui a été constaté dans les procès-verbaux. »

M. Luys a raison de se révolter contre l'esprit réactionnaire de l'Académie, mais ne devait-il pas s'attendre à ce qui lui est arrivé? En allant demander à ses collègues de la maison de la rue des Saints-Pères la sanction de travaux qui sont en désaccord avec le catéchisme académique, il fallait qu'il soit ou bien naïf ou bien téméraire.

Dit à la créature humaine
Cet enseignement somptueux :
« Scez-tu comment tu dois manger ?
Ung peu moins que saturité. »

AVERROYS

A Salerne, loingtaine terre,
Les medicins d'auctorité
Firent, pour ung roy d'Angleterre,
Ung Régime de santé :
Enseignemens y a planté :
Il ne les fault que visiter,
Combien que j'aye voulenté,
D'aucuns passaiges reciter :
Omnibus assuetam jubeo servare dyetam,
Ex magna cena, stomacho fit maxima pena.
Ut sis nocte levis, sit tibi cena brevis.

Ces trois derniers vers peuvent se traduire ainsi : Je prescris à tous un régime sévère. Un long repas force l'estomac à un trop grand travail. Si tu veux passer une nuit calme, que ton dîner soit court. Cet aphorisme est tiré d'un vieux poème intitulé : *A Regimine sanitatis;* il fut dédié au roi d'Aragon par son médecin, maître Arnauld de Villeneuve

Le quatrième conseiller parle à son tour :

AVICENNE

C'est très bien dit, ce m'est advis
Diette est regle d'excellence,
Et l'estomach reçoit envys [1]
Long soupper ou grant opulence [2].
Ung mot qui est de preference,
Pour gens d'estude et de noblesse :
Ne quid nimis, ce dit Terence :
Le trop nuyst, la quantité blesse.

Térence a dit en effet : « Rien de trop, c'est, je crois, la maxime la plus utile dans la vie [3] ». Nos confrères du moyen âge connaissaient vraisemblablement leurs classiques latins, autant que nous et peut-être mieux.

Hippocrate blâme dans un autre endroit le banquet qui se faisait la nuit, auquel nous avons donné, de nos jours, le nom de souper. Il dit avec l'assentiment de Galien :

Corporelle refection
Greve, quand elle est diuturne;
Mais plus, sans comparaison,
Replection qui est nocturne.

Nous savons que les règles de l'Hygiène générale relative aux *ingesta* condamnent toujours les festins de nuit; elles

1) Avec peine, avec répugnance, à contre cœur.
2) Mets recherchés, succulents.
3) *Nam id arbitror*
Adprime in vita esse utile, ut ne quid nimis:
Andria.

De la responsabilité des parents dans les cas où un petit enfant communique à sa nourrice une maladie contagieuse héréditaire.

La 9e Chambre correctionnelle du tribunal de Paris vient de rendre un jugement aux termes duquel les époux X..., dont l'enfant, atteint par hérédité d'une maladie contagieuse d'un caractère spécial, a communiqué cette maladie à sa nourrice, sont condamnés chacun à 100 francs d'amende et solidairement à 2,000 francs de dommages-intérêts.

Il a été établi qu'ils n'ignoraient pas l'état de leur enfant.

Dans ces conditions, le tribunal a assimilé ce fait aux coups et blessures par imprudence.

Le jugement dit, en effet, qu' « en droit les articles 319 et 320 du Code pénal, en visant les coups et blessures, ont entendu prévoir et punir les faits qui, par une analogie parfaite avec les coups et blessures, ont atteint matériellement les personnes et ont, par cette atteinte, troublé gravement leur santé et mis leur vie en danger. »

Il est à noter que la même Chambre du tribunal, en mars 1884, avait, dans une espèce analogue, jugé le contraire en décidant que « la communication involontaire à un tiers, même par imprudence ou négligeance, d'une maladie contagieuse ou d'un virus organique occasionnant la mort, n'était réprimée par aucune loi pénale, les mots : homicide, blessures et coups insérés aux articles 319 et 320 du Code pénal impliquant nécessairement l'idée d'une *action violente* sur le corps humain ».

De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. (*Suite.*)

Par le Dr A. Tourdot

Le rôle étiologique de l'alcool dans la pathologie du système nerveux est immense et les lésions qu'il produit sont aussi nombreuses que variées quant à leur siège.

Dure-mère. — Elle présente quelquefois les altérations de la pachyméningite, ce sont de fausses membranes formées sous l'influence d'un processus inflammatoire de nature adhésive et qui ont pour siège habituel la convexité, ou la région pariétale. Elles ont pour origine une exsudation fibrineuse, qui s'organise peu à peu en lamelles plus ou moins nombreuses adhérant à la dure-mère. Celles-ci sont constituées par une trame de tissu conjonctif parsemé de nombreux capillaires à parois minces et fragiles. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des taches ecchymotiques, des suffusions et même des épanchements sanguins dans l'intérieur des néo-membranes. Grande vascularité et tendance aux hémorragies, tels sont les caractères spéciaux de ces produits quant ils sont dus aux accès alcooliques.

Arachnoïde et pie-mère. — Les autopsies d'alcooliques que nous avons faites nous permettent d'affirmer, avec tous les auteurs, que ces membranes sont très rarement exemptes d'altérations.

L'arachnoïde est épaissie, opaline, blanchâtre, dure et résistante. Les taches laiteuses occupent le plus souvent la face supérieure et convexe des hémisphères, le long du sinus longitudinal ; si l'épaississement n'est pas uniforme, il se présente sous la forme de traînées blanchâtres qui suivent la direction des vaisseaux.

Les corpuscules de Pacchioni sont nombreux, jaunâtres et volumineux.

La pie-mère est souvent œdématiée et infiltrée d'une sérosité blanchâtre ou rougeâtre que la pression du scalpel peut déplacer. Il est fréquent d'y rencontrer des taches ecchymotiques occupant de préférence la grande circonférence du cervelet, les côtés latéraux des hémisphères cérébraux et les parois des ventricules cérébraux. On y trouve quelquefois des plaques jaune d'ocre, résultant des suffusions anciennes. Les vaisseaux sont le plus souvent dilatés, gorgés de sang, atteints par la dégénérescence graisseuse. Le liquide céphalo-rachidien est plus abondant qu'à l'état normal et quelquefois trouble et même rougeâtre.

Cerveau et cervelet. — Les parties le plus fréquemment atteintes sont la substance grise des circonvolutions du cerveau et du cervelet, celle des couches optiques et des corps striés. Au début de l'alcoolisme, les lésions s'observent principalement sur les vaisseaux, qui sont distendus, sinueux. Dans l'épaisseur de leurs parois, on remarque des ganulations grisâtres ou jaunâtres, indice de dégénération.

Les cellules de la substance grise, surtout au voisinage des vaisseaux malades, sont souvent déformées et renferment des granules brillants ayant l'aspect de granules graisseux (Lancereaux). Dans cette même période, la consistance de la pulpe cérébrale est souvent augmentée ; la masse encéphalique est ferme et comme macérée dans l'alcool.

A une période avancée, il y a souvent atrophie du cerveau, par-

---

indiquent que le principal repas doit être le déjeuner, parce que la digestion s'opère mieux pendant la journée que le soir et pendant le sommeil ; elles prescrivent également de prendre celui du soir entre six et sept heures, afin que la digestion ait le temps de se faire, c'est-à-dire trois ou quatre heures avant le coucher. On voit que Nicole de la Chesnaye a bien rendu la pensée d'Hippocrate, qui considérait comme le médecin le plus habile celui qui guérit par le régime.

Le jugement rendu par le tribunal contient toute la moralité du poème. *Remède*, qui servait de greffier, le lisait ainsi aux spectateurs *hault et cler*, afin qu'ils en fassent leur profit :

Veu le proces de l'accusation,
. . . .
Et, au surplus, ouy les médecins,
Tous opinans que le long Soupper nuyst,
Et que Bancquet, rempli de larrecins,
Fait mourir gens, et se commect de nuyt :
Item aussi, par le proees conduit,
Discretement pesé et compensé,
Trouvons qu'il a l'homicide introduit
Par dol, par fraulde et par guet-apensé.
Pourtant disons, tout par diffinitive,
A juste droit sans reprehension
Que le Bancquet, par sa faute excessive,
En commectant cruelle occision,
Sera pendu à grant confusion,
Et estranglé pour punir le malice ;
Voz gens feront ceste execution
Et le mectront à l'extresme supplice.
Quand à Soupper, qui n'est pas si coupable,
Nous lui ferons plus gracieusement.
Pour ce qu'il sert de trop de metz sur table,
Il le convient restraindre aucunement :
Poignetz de plomb pesans bien largement
Au long du bras aura sur son pourpoint,
Et du Disner, prins ordinairement,
De six lieues il n'approchera point.

Il nous reste maintenant à entendre la confession publique de *Bancquet* au Père Confesseur. Le morceau est intéressant.

(*Il parle à genoulx, en tournant le visaige au peuple.*)

J'ai tousjours fait quelque finesse :
Devers le soir, en mes repas,
J'ay fait dancer le petit pas
Aux amoureux vers moy venus,
Et puis, sans ordre ne compas,
User des œuvres de Venus.

J'ay fait les gourmans gourmander,
J'ay fait les frians friander,
J'ay fait choppiner choppineurs,
J'ay fait doulx regards regarder,
J'ay fait brocardeurs brocarder,
J'ay fait mutiner mutineurs,
J'ay fait ces gros ventres enfler,
Et vent par derrière souffler,
Comme souffletz de marteleurs

tielle ou générale. On constate sur la dure-mère des rides et des affaissements au-dessus desquels les circonvolutions apparaissent aplaties, petites, inégales en volume, pâles ou grisâtres et comme lavées; c'est alors que le liquide séreux abondant comble le vide, remplit les ventricules dilatés. La substance blanche, rarement ramollie, est le plus souvent plus ferme et indurée Quelquefois, il existe des noyaux indurés se détachant du tissu ambiant par leur couleur blanche et leur consistance. On trouve souvent chez les buveurs des plaques jaunâtres ramollies, dans la masse encéphalique, sorte d'émulsion (Calmeil) (1).

Les foyers de ramollissement ne sont pas rares, surtout à la périphérie; si on y laisse tomber un filet d'eau, il entraîne une sorte de bouillie crémeuse, mélangée de détritus de tissu cellulaire fin, comme cotonneux. Le ramollissement, diffus, siège le plus souvent dans la substance grise périphérique qui adhère plus ou moins intimement aux méninges. Quelquefois, on trouve des sortes de kystes vides dont les parois sont appliquées l'une à l'autre et des indurations cicatricielles formées par du tissu conjonctif. En général, il y a une multiplication abondante et diffuse des éléments conjonctifs et de névroglie, analogue à ce qui existe dans la paralysie générale (Hayem, 1868).

« L'induration, le ramollissement, l'apparence kystique ou cicatricielle ne sont que des modes variés des divers degrés d'un même processus morbide... Il y a lieu de se demander si, alors, la dégénérescence graisseuse des capillaires et des éléments nerveux est toujours la conséquence d'un travail phlegmasique, ou si elle n'est pas quelquefois primitive et indépendante de toute modification de la substance conjonctive, ainsi qu'il arrive pour les éléments cellulaires du foie et d'autres organes » (Lanceraux.)

Dans la moelle épinière, comme pour le cerveau, mais un peu rarement, on trouve la dégénérescence granulo-graisseuse avec épanchement séro-sanguinolent entre les mailles de la pie-mère. La dilatation des vaisseaux, l'état congestif, sont des modifications fréquentes.

Des hémorragies méningées avec pachyméningite spinale, l'œdème des membres, l'hydrorachis, ont été constatés par Leyden. Les affections bien définies des cordons médullaires sont peut-être plus rares que celles du cerveau (2). Les expériences sur les animaux sont loin d'être négatives à cet égard. Chez un chien, âgé de deux ans et demi, pesant 16 kilogrammes, intoxiqué lentement avec une dose quotidienne de 16 grammes d'alcool, M. Magnan a trouvé à l'autopsie une teinte grisâtre des cordons postérieurs (1), surtout à la région dorsale.

Chez un autre chien qui succomba après cinq mois et demi d'un régime alcoolique à doses variables (trois-six du commerce), le même auteur a trouvé l'arachnoïde et la pie-mère injectées, surtout à la fin de la région dorsale, ainsi que la substance grise de la moelle (2). Les nerfs phériphériques eux-mêmes ne sont pas toujours épargnés dans l'alcoolisme chronique. Ils peuvent être atteints de lésions dégénératives (névrite parenchymateuse) respectant la moelle et les racines médullaires. Il survient alors des accidents paralytiques localisés surtout aux membres inférieurs et quelquefois supérieurs. Tantôt ce sont de simples parésies s'accompagnant d'incoordination motrice, tantôt de la paralysie à évolution lente chronique, tantôt enfin des paralysies qui se généralisent assez rapidement et qui empruntent encore le masque d'une affection médullaire. « Elles s'accompagnent, dans la majorité des cas, d'atrophie musculaire, de troubles trophiques et vasomoteurs (altération de la peau, des ongles et surtout œdème), de troubles de la sensibilité.

« Ceux-ci se caractérisent par les symptômes suivants : troubles subjectifs, apparaissant au début, et consistant en douleurs très vives, en fourmillements, etc. : hyperesthésie souvent intense des téguments des membres inférieurs et supérieurs, s'accompagnant parfois de diminution dans la sensibilité du tact, et de retard dans la perception des sensations. L'anesthésie, qui peut accompagner également l'hyperalgésie, succède souvent à l'hyperesthésie ; elle est surtout fréquente dans les formes à évolution rapide. La paralysie alcoolique se localise habituellement aux membres, respectant la face et les viscères. Le réflexe tendineux est aboli. Grave et fatale dans les formes les plus rapides, qui évoluent en quelques semaines, mais le plus habituellement en quelques mois, son pronostic est plus favorable dans les formes chroniques susceptibles de guérison ou du moins d'amélioration (3). »

(1) Dagonet. De l'alcoolisme au point de vue de l'aliénation mentale, 1873.
(2) Lenz (page 328).

(1) *Etude experimentée et clinique sur l'alcoolisme*, par Magnan.
(2) *De l'alcoolisme, des diverses formes du délire alcoolique*, page 23,1874.
(3) *Etude sur la paralysie alcoolique, névrites multiples chez les alcooliques*, par M. le Dr William Œttinger. Paris. Delahaye et Lecrosnier. (Voir la *Gazette des hôpitaux*, nº du 10 septembre 1885.)

J'ay fait rire, et riffleurs rifler (1),
Railler, router (2), ronger, ronfler,
Retribuant rudes douleurs.

J'ay fait assembler jeunes gens
De nuyt, pour faire bonne chiere :
Là sont gorriers (3), joliz et gens (4);
Là se trouve la dame chiere :
Le galant taste la premiere,
Comme pour la mener devant,
Et puis on souffle la lumière.. ..
Oa ! je n'en dis point plus avant.

J'ay fait, par trop ingurgiter,
Venir morbes innumerables (5) ;
J'ai fait causer et susciter
Egritudes intollerables :
Fievres, catherres formidables,
Viennent par ma subtilité ;
J'ay commis moult de cas pendables,
Il fault dire la vérité,

A tous mes privez familliers,
Ou mort ou grant langueur je donne.
J'ay tué des gens par milliers :
Je prie à Dieu qu'il me pardonne !

Par moy souvent la cloche sonne
Pour chanter curez et vicaires ;
Je n'ai fait proffit à personne,
Que aux prestres et appoticaires.

Par moy est vendu à leur gré
Colloquintide et cassia,
Scamonea, stafizagré,
Aloes, catapucia,
Dyaprunis, ierapigra,
Bolus, opiate et turbie,
Sené, azarabacara,
Myrabolans et agarie.

Par pillules, jullepz, sirops,
Ou drouguerie laxative,
Faiz nourir gens gresles et gros,
Dont je suis cause primitive :
Ma condicion inflative,
Mes oultrages et grans excès
Amainent gens à fin hative,
Et font perdre vie et procès.

De tous les vices et peschez
Que m'avez oy nommer cy,
Et d'autres deffaulx et meschiefz,
Humblement crie à Dieu mercy !
J'ay mis moult de gens en soucy,
Et fait despendre argent et or.

. . . .

Pour ce que j'ay bien fait gaigner
Les médecins bons et parfaictz,

(1) Ecorcher, égratigner.
(2) Roter, de roupte, rot, vent de la bouche.
(3) Homme et femme recherchés dans leur toilette, gens glorieux, magnifiquement parés, vêtus à la mode.
(4) Et gens joyeux.
(5) Maladies innombrables.

Nous écarterons à dessein la description des troubles psychiques et somatiques, qui sont le résultat de l'intoxication alcoolique, pour aborder de suite l'étude des habitudes particulières à la Seine-Inférieure et même à la Normandie tout entière.

Sur la morve aiguë et sur la pénétration du bacille de la morve dans la peau intacte

M. Babès (de Bucharest). — Pour démontrer que le bacille virulent de la morve pouvait passer par la peau intacte, j'ai incorporé une certaine quantité de ces bacilles à de l'huile de vaseline et j'ai frotté pendant une à deux minutes la peau des cobayes avec ce mélange. Dans un cas sur trois, il s'est formé un ulcère morveux à la place où avait eu lieu le frottement; les ganglions voisins se sont tuméfiés, ils sont devenus caséeux et ont suppuré. Le foie et la rate contenaient des masses de tubercules morveux suppurés au centre.

Des expériences de contrôle, faites au laboratoire de M. Cornil, nous ont donné des résultats semblables. Bien que l'infection par la peau ne réussisse qu'exceptionnellement chez le cobaye, et seulement avec la morve la plus virulente, le résultat de l'examen histologique de la peau des morveux, de même que l'expérience, montrent que ce mode d'infection ne saurait être mis en doute.

Le bacille de la morve pénètre dans le follicule pileux; il s'y multiplie en produisant d'abord une dilatation du follicule. Ensuite, il traverse les couches épithéliales, se répand dans les fentes lymphatiques et infiltre toutes les cellules du derme.

En outre de ces manifestations cutanées de la morve, j'ai trouvé dans un cas, par places, de petites plaques proéminentes, comme de petites papules, sans aucune lésion de continuité de la peau. En examinant ces papules, j'y ai constaté les lésions suivantes : la couche cornée est normale, de même que la couche de Malpighi, dans laquelle on peut seulement constater quelques fentes intercellulaires plus larges, renfermant par places des cellules polynucléaires.

BIBLIOGRAPHIE

LE MOYEN AGE MEDICAL

Par le Dr EDMOND DUPOUY

Vol. in-12, Meurillon, éditeur, 16, rue Serpente.

PREMIÈRE PARTIE. — Les médecins au moyen âge. Mires, physiciens et docteurs, chirurgiens, barbiers, étuvistes, apothicaires.

2e PARTIE. — Les grandes épidémies. — La peste. — Le mal des ardents. — Les fièvres éruptives. — La suette d'Angleterre. — Le scorbut. — La lèpre et la syphilis.

3e PARTIE. — La démonomanie au moyen âge. — Origine de la magie et de la sorcellerie. — Les théologiens et les juges démonologues. — Les médecins démonographes. — Possédés, sorciers et démonomanes. — Hystéro-démonomanie des cloîtres. — Hystérie et force psychique.

4e PARTIE. — La médecine dans la littérature du moyen âge. — Chroniqueurs, poètes, auteurs dramatiques. — Vaux-de-vire. — Farces. — Moralités et Sotties.

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Car ils ont eu à besongner (1),
A guerir les maulx que j'ai faitcz,
Veu qu'ilz sont riches et refaitcz (2);
Je veulx qu'il me fasse promesse,
Que pour mes pechez et meffais
Chascun fera dire une messe.

C'est fini.

Diette saisit alors le coupable, le boute jus de l'eschelle et l'estrangle à la mode des bourreaulx.

Et c'est justice.

La moralité de Nicole de la Chesnaye est remplie de bonnes intentions, mais je ne sache pas qu'elle ait produit un résultat plus considérable, sur les mœurs du moyen âge, que les discours, conférences et écrits des hygiénistes modernes sur celles de notre époque. Pendant bien longtemps encore, tant que les instincts domineront dans notre société, l'homme sans instruction ne sera guère qu'un tube digestif plus ou moins mal servi par des organes (3).

(*A suivre.*)

(1) Travailler.
(2) Retablis dans leur fortune.
(3) Un gouvernement vraiment soucieux de l'hygiène publique et de l'avenir du Pays ne devrait pas hésiter à prohiber le débit des boissons alcooliques autres que le vin, la bière et le cidre de bonne qualité.

FORMULES MÉDICALES

Collodion iodoformé contre les arthrites.

Iodoforme	2	grammes.
Beaume du Pérou	2	—
Savon médicinal	2	—
Collodion	30	—

M. S. A.

Amygdalite et angine inflammatoire

℞ Borate de soude	} àà 2	grammes.
Chlorate de soude		
Miel rosat	4	—
Glycérine pure	8	—

F. S. A. Toucher, cinq ou six fois par jour, le fond de la gorge avec un pinceau fin trempé dans ce collutoire.

Chimie en musique

Voulez-vous fair' de l'hydrogène?
Prenez un tub' de porcelaine,
Mettez-y du fer et de l'eau,
Placez le tout sur un fourneau;

L'eau, par le fer décomposée,
Est par là même analysée;
L'oxygène s'unit au fer,
Et l'hydrogèn' s'en va-t en l'air.

N° 17. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 1er Septembre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

L'Exposition d'hygiène et de sauvetage au Palais de l'Industrie.

Depuis un mois, on a placardé sur tous les murs de la capitale des affiches annonçant la grande Exposition d'hygiène et de sauvetage de 1888 au Palais de l'Industrie. Le public, croyant a une œuvre utile, est venu, a payé, a fui, en levant les épaules : cette exposition n'est qu'une affreuse fumisterie.

Il y a bien là quelques bateaux de sauvetage, quelques bouées, quelques échelles à incendie, mais tout cela ne sert que de prétexte à un bazar où se débitent des choses qui n'ont rien d'hygiénique. On y trouve, comme l'a dit le Dr Robert Piquet, dans le *Progrès médical*, « des étoffes et des dentelles, des services en faïence, des canapés-lits et des pianos-billards, des porte-plumes identiques à ceux d'Ostende, des chaises en bois tourné, des poêles mobiles, des moules à cigarette, des pommades régénératrices de la chevelure et des jeunes filles aimables qui offrent la reine des absinthes, le roi des apéritifs et le parfait amour. On y voit également deux petites femmes russes en costume national, avec des colliers de Venise et vendant du nougat de Moscou tel qu'il se fabrique à Montélimart. » Je ne parle pas de la canonnière Farcy...

Et cependant, les organisateurs de ce caravansérail ont eu l'habileté d'attirer là plusieurs ministres et même le Président de la République !

Qui doit répondre devant l'opinion publique de cette mauvaise plaisanterie ? Evidemment, c'est le ministre qui a accordé l'autorisation, le secrétaire d'Etat auquel incombe l'hygième publique. Et malheureusement ces importantes fonctions sont confiées chez nous au ministre du commerce, c'est-à-dire à un fonctionnaire dont l'incompétence scientifique n'est pas à démontrer. Si une exposition d'hygiène ne pouvait s'ouvrir qu'avec l'autorisation et sous la surveillance d'un hygiéniste, on éviterait certainement le montage d'entreprises semblables, qui ont le grave inconvénient de compromettre la science française aux yeux de l'étranger. Comment ? lorsqu'on va dans un de nos palais pour y étudier les moyens nouveaux de salubrité des villes et des habitations, les projets d'assainissement du sol, le captage des sources, la distribution des eaux pures, la recherche des falsifications des produits alimentaires, etc., on rencontre des mercantis qui vous offrent de l'absinthe et des bocks, on vous propose des « ameublements de salle à manger en bambou ou en cuir, des porte-allumettes pyrogènes, le coricide, le trésor du fumeur, la corde électrivore ainsi que le flacon intitulé *Bain du grand monde*. » C'est de la farce.

Que dirait-on si de pareils faits se produisaient sous un gouvernement monarchique ?... Et nos radicaux républicains, qui ne comprennent rien à cette austérité des mœurs républicaines qui a fait des hommes de notre génération les ennemis de l'Empire, nos radicaux, dis-je, s'étonnent que l'opinion publique les abandonne et se jette dans les bras d'un soldat qui se présente avec le fouet vengeur de Némésis...

DUPOUY.

Vaccination préventive du choléra asiatique.

Communication à l'Academie des sciences.

M. Gamaleia (d'Odessa). — Le travail suivant n'est qu'une simple et fidèle application de la *méthode expérimentale* qui a été créée au laboratoire de M. Pasteur et qui a déjà donné de si beaux résultats pour le choléra des poules, le rouget du porc, le charbon et la rage.

Je n'ai pas besoin de rappeler quel obstacle cruel s'est opposé, il y a cinq ans, à l'application de cette méthode au choléra asiatique. Cet obstacle a forcé M. Pasteur de laisser cette maladie pour les recherches de ses futurs élèves. Or, comme je l'ai dit, je n'ai fait qu'appliquer au choléra deux grands principes de la méthode expérimentale : celui de la virulence progressive et celui des vaccins chimiques.

Il est connu que les cultures ordinaires des vibrions cholériques n'ont qu'une virulence minime, à ce point que M. Koch, qui les a découvertes, a cru, après de nombreux échecs, que le choléra n'était pas inoculable aux animaux.

D'autre part, les élèves de M. Pasteur, lors de l'expédition française en Egypte, n'ont qu'une seule fois réussi à donner le choléra à une seule poule. Or, il est facile de douer le vibrion cholérique d'une *virulence extrême* : il ne faut pour cela que le porter sur un pigeon après un passage par le cobaye ; il tue alors le pigeon en lui donnant le choléra sec avec l'exfoliation de l'épithélium intestinal. Ce qui est plus important encore, le microbe apparaît aussi dans le sang des pigeons qui ont succombé. Après quelques passages, ce microbe acquiert une telle virulence que le sang des pigeons de passage, à la dose d'une ou de deux gouttes, tue tous les pigeons frais dans l'espace de huit à douze heures. Ce virus tue aussi avec des doses encore plus petites les cobayes. Il est important de noter que tous les animaux de ces deux espèces succombent à l'infection virulente. Avec ce virus absolument mortel, nous avons pu constater l'existence de l'*immunité cholérique*. Ainsi, nous avons inoculé un pigeon deux fois, avec une culture ordinaire (non virulente), du choléra : la première fois dans les muscles pectoraux ; la deuxième, dans la cavité abdominale. Ce pigeon est devenu réfractaire à l'infection réitérée par le virus le plus virulent, le sang du pigeon de passage. Le fait de l'immunité a été ainsi acquis.

Maintenant, si l'on cultive ce virus de passage dans un bouillon nutritif, et si l'on chauffe ensuite cette culture à 120° pendant vingt minutes, pour tuer sûrement tous les microbes qu'elle contient, on constate alors que le chauffage a laissé subsister une substance très active dans la culture stérilisée. Cette culture, en effet, contient une substance toxique qui détermine des phénomènes caractéristiques chez les animaux d'expérience.

Inoculé en quantité de 4 centimètres cubes à un cobaye, le bouillon stérilisé produit un abaissement progressif de la température et la mort en vingt ou vingt-quatre heures (à l'autopsie, on trouve une hyperhémie prononcée de l'estomac et des intestins, et, comme de raison, une absence complète des microbes cholériques).

Les pigeons succombent aussi avec les mêmes phénomènes mor-

bides. Seulement, ils sont plus résistants vis-à-vis de ce poison et leur mort n'arrive qu'à la suite d'une dose de 12 centimètres cubes injectés à la fois. Au contraire, si on leur introduit cette même quantité de 12 centimètres cubes, mais en trois, quatre ou cinq jours (en injectant, par exemple, 8 centimètres cubes le premier jour et 4 le surlendemain), on ne les tue plus.

Sur ces pigeons on constate, en outre, un phénomène de la plus grande importance : ils sont devenus réfractaires au choléra. Le virus le plus virulent, le sang d'un pigeon de passage, inoculé même en quantité de 1/2 centimètre cube, n'est plus capable de les tuer. La vaccination des cobayes réussit encore plus facilement : en leur introduisant le bouillon toxique et vaccinal par la quantité de 2 centimètres cubes, on les vaccine en deux ou trois séances (en tout 4 ou 6 centimètres cubes).

Ainsi, nous sommes en possession d'une méthode de vaccination préventive du choléra. Cette méthode est fondée sur l'emploi du vaccin stérile et elle possède tous les avantages de la vaccination chimique, la *sûreté* et la *sécurité*, puisque le vaccin chimique peut être mesuré d'une manière tout à fait rigoureuse et introduit par des doses assez petites pour être entièrement inoffensif, tandis que la somme de celle-ci peut donner la quantité voulue, nécessaire pour une immunité complète.

Ainsi, dans nos expériences, l'immunité est conférée *sans danger* et *sans exception*. Nous espérons, par conséquent, que cette méthode pourrait être appliquée à la vaccination humaine pour préserver les populations du choléra asiatique.

M. Pasteur. — *Dans une lettre particulières que j'ai reçue en même temps que la note qui précède, M. Gamaleïa m'écrit ce qui suit :*

« Je vous autorise à déclarer que je suis prêt à répéter toutes mes expériences dans votre laboratoire à Paris, en présence d'une commission de l'Académie des sciences ; je m'offre également à trouver sur moi-même la dose inoffensive et suffisante pour la vaccination humaine, comme aussi d'entreprendre un voyage dans les pays ravagés par le choléra pour prouver l'efficacité de la méthode.

« Si vous jugez nécessaire quelques autres détails, je puis vous les donner dans une note complémentaire, où je pourrais vous parler de la durée de l'immunité, du mode d'infection, etc. »

J'ai l'honneur de prier M. le président de l'Académie de vouloir bien renvoyer la note de M. Gamaleïa à la commission du grand prix Bréant sur le choléra.

En ce qui me concerne, il est inutile de dire que j'accepte avec empressement que les expériences de M. Gamaleïa soient faites dans mon laboratoire, conformément au désir qu'il m'exprime. M. Gamaleïa a déjà travaillé à plusieurs reprises au milieu de nous, notamment dans l'année 1886, lorsqu'il fut envoyé à Paris par la municipalité d'Odessa, à la demande de la savante compagnie des médecins russes de cette uille, afin d'étudier la pratique des inoculations préventives de la rage, méthode dont il nous fait connaître aujourd'hui une extension et une application si remarquables à la vaccination préventive du choléra asiatique.

Mais, comme il dit avec toute la modestie d'un grand inventeur, il a joint aux méthodes de mon laboratoire les inspirations des pages publiées par moi sur le vaccin chimique de la rage dans le premier numéro des Annales de M. Duclaux, et des belles et décisives expériences de M. le docteur Roux sur le vaccin chimique de la septicémie, dans le numéro de décembre dernier de ces mêmes Annales.

Depuis les travaux que je rappelle, les découvertes grandissent et s'accumulent en ce qui touche les vaccins chimiques. On ne saurait douter que nous en posséderons bientôt beaucoup d'autres : celui de la rage, par exemple, ne peut tarder à être connu et utilisé.

Voici l'une des dernières expériences que j'ai faites avec l'assistance d'un de nos jeunes aides du laboratoire, Eugène Viala, qui a acquis dans l'art des trépanations une habileté particulière.

Le 16 novembre 1887, 15 centimètres en longueur de la moelle d'un lapin du 171e passage, mort rabique, ont été délayés dans 30 centimètres cubes de bouillon stérile, après qu'on eût porté le cylindre de moelle pendant quarante-huit heures à la température de 35°. Deux chiens, trépanés et inoculés par cette moelle diluée, n'ont pas pris la rage, ce qui constitue la plus grande probabilité, sinon la certitude, que la moelle, par le chauffage au contact de l'air pur et sec, avait perdu sa virulence dans toute sa longueur.

Cependant, les deux chiens traités avaient été rendus réfractaire à la rage ; car, inoculés par trépanation, le 23 mai 1888, avec la moelle bulbaire d'un chien mort de rage furieuse, ces deux chiens ont résisté et sont encore bien portants.

La moelle chauffée, rendue non virulente était donc vaccinale par un vaccin chimique.

Le travail de M. Gameleïa est renvoyé à la commission du prix Bréant : 100,000 fr. plus autant d'arrérages. Les expériences du médecin d'Odessa seront contrôlées à Paris au mois de novembre prochain. Nous faisons des vœux pour que ces expériences soient couronnées de succès ; mais, jusqu'à preuve du contraire, nous ne croyons plus aux vaccinations préventives.

De la construction dans la banlieue de Paris d'hôpitaux d'isolement pour les malades atteints d'affections contagieuses.

M. Léon Colin a donné lecture au Conseil d'hygiène publique et de salubrité du rapport qu'il avait été chargé de faire sur la construction dans la banlieue d'hôpitaux d'isolement. Divers systèmes ayant été proposés, le rapporteur a soin de les examiner chacun en particulier. Le premier de ces systèmes, celui qui consisterait en l'isolement des contagieux dans des pavillons annexés aux hôpitaux ordinaires, présente plusieurs inconvénients : celui, d'abord, d'attirer dans les hôpitaux un certain nombre de malades pouvant communiquer leur mal soit dans la salle de consultation, soit au vestiaire, soit enfin dans tous les services communs d'un grand hôpital : la cuisine, la pharmacie, la salle de bains, le personnel, etc.

Le pavillon spécial constituerait cependant un progrès ; mais il serait un acheminement vers un système d'hôpital complet, « qui aurait non seulement son vestiaire, ses bains, son étuve à désinfection, mais encore sa cuisine, sa pharmacie, sa porte d'entrée, son personnel absolument distincts de ceux de l'établissement auquel il serait annexé ; par le fait, ce ne serait plus une annexe, ce serait un hôpital voisin d'un autre ; et comme, dès lors, le seul danger serait encore le voisinage, nous voici naturellement conduits à l'édification, non plus de pavillons, mais d'hôpitaux fatalement consacrés aux contagieux ».

Ce seraient de véritables « hôpitaux spéciaux, *intra muros* », tels que les examine M. Colin dans la deuxième partie de son rapport. M. Colin, après avoir dit que ce système donnait satisfaction aux intérêts les plus légitimes, constate que « s'il existe à l'intérieur de Paris des terrains suffisamment vastes pour recevoir des établissements de cette nature avec tous les développements qu'ils comportent, aucun de ces terrains ne remplit les conditions requises, attendu que tous se trouvent à proximité d'agglomérations populeuses et que plusieurs sont situés dans le voisinage de groupes scolaires pour lesquels les dangers d'infection seraient tout particulièrement à craindre ».

M. Colin examine enfin le troisième système, celui qui consiste en la construction d'hôpitaux spéciaux dans la banlieue. Il estime qu'il sera plus facile « de trouver *extra muros* des emplacements absolument dégagés et sans danger comparable pour l'état sanitaire de la population avoisinante ». Contrairement aux prévisions qui faisaient craindre que le transport des contagieux à travers Paris pût avoir de fâcheuses conséquences pour la santé publique, il dit qu'on a démontré :

« Qu'aucun des varioleux dirigés sur l'hôpital de Bicêtre, provenant de tous les quartiers de Paris, et même des forts les plus éloignés, ceux du Nord, par exemple, qui en sont à plus de 10 kilomètres, n'avait eu à souffrir de la longue durée du transport ; que la réunion de ce grand nombre de malades ne paraît pas avoir aggravé leur affection ; la mortalité, en effet, fut comparable à celle des mêmes malades traités à la même époque, en nombre infiniment moindre, soit au Val-de-Grâce, soit en d'autres ambulances. »

M. Colin, d'ailleurs, ne propose pas que ces hôpitaux d'isolement édifiés dans la banlieue soient des constructions définitives. L'espérance qu'il conserve de voir les pratiques de la vaccination et de revaccination pénétrer si bien dans les habitudes d'hygiène de la population parisienne que leur raison d'être soit enlevée à ces hô-

pitaux, lui fait estimer qu'il suffira « d'élever successivement, en commençant au voisinage des quartiers les plus atteints, des baraques en bois dont l'édification pourra toujours être aussi facile que l'expansion du mal ».

Toutefois, M. Colin, en terminant son rapport, fait une réserve à propos de l'épidémie cholérique. Il pense qu'en ce cas il faudra toujours que les hôpitaux de Paris contiennent des pavillons d'isolement pour cette maladie. En outre, il pense qu'il faudra perfectionner les moyens de transport des contagieux.

En résumé, il propose au Conseil l'adoption du troisième système, qui consiste dans « l'édification d'hôpitaux de contagieux en dehors de Paris, spécialement en ce qui concerne les malades atteints de variole, de rougeole, de coqueluche et de diphtérie ».

Ces conclusions ont été approuvées à l'unanimité, mais elles appellent toutefois quelques réserves en ce qui concerne le droit des communes suburbaines d'interdire la construction de ces hôpitaux d'isolement sur leur territoire.

Il est certain que ces communes protesteront contre ces foyers d'épidémies que la Ville de Paris se propose de placer chez elles. Et nous devons bien convenir qu'elles n'auront pas tort.

Comité consultatif d'hygiène publique de France

Hygiène des cimetières. — Le Comité consultatif d'hygiène publique de France a approuvé un rapport de MM. Brouardel et Du Mesnil sur les mesures hygiéniques à observer pour l'établissement des cimetières.

Dans le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures, le législateur s'est montré surtout soucieux de préserver le voisinage contre les émanations des cimetières. Cette préoccupation pouvait être justifiée à l'époque où la profondeur insuffisante à laquelle étaient faites les inhumations, et la multiplicité des corps accumulés dans une même fosse constituaient de véritables charniers, etc., et donnaient lieu à des dégagements d'odeurs fétides. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui avec l'ensevelissement des corps à une profondeur de 1_m50, l'espacement des fosses dans les cimetières, et la défense de superposer les cadavres dans la même fosse, inscrite dans les règlements administratifs. Dans ces conditions, il ne se produit plus de dégagements d'odeurs méphitiques en temps ordinaire dans les cimetières, et si, lors de certaines opérations, telles que les exhumations, des émanations désagréables sont perçues sur le point limité où elles se produisent, elles ne peuvent avoir aucune action sur la santé publique. Dès lors, il n'y a plus lieu d'insister sur la nécessité de placer le cimetière dans telle ou telle direction par rapport à l'agglomération qu'il doit desservir, pas plus qu'il n'est nécessaire qu'il soit clos par un mur de deux mètres de hauteur. Cette clôture, aussi inutile qu'onéreuse, ne peut que diminuer la libre circulation de l'air dans les champs de repos.

Mais si le danger des émanations des cimetières est reconnu aujourd'hui pour tous comme chimérique, il n'en est pas de même de la souillure des eaux de la nappe souterraine par les matières organiques qui se détruisent dans le sol. Sur ce point, au contraire, tous les travaux récents invitent à la plus extrême prudence afin de prévenir la pollution des nappes aquifères où la population va chercher l'eau nécessaire à sa consommation. Le Comité a pensé que, pour atteindre ce but, il faut, avant d'installer un cimetière sur un point donné, bien connaître la nature du sol et son aménagement. Le terrain devra être meuble et de préférence sablonneux ; dans le cas où le roc empêcherait de creuser toutes les fosses à la profondeur réglementaire, le terrain du cimetière devra être préparé et déroché jusqu'à 2 mètres de profondeur. Si le terrain est compact et aquifère, le sous-sol du cimetière devra être draîné et les eaux épurées. Dans tous les cas, l'emplacement du cimetière sera aussi éloigné que possible de la nappe d'eau souterraine qui alimente les populations voisines et sans communication possible avec elle. Il devra être distant de 100 mètres au moins des habitations.

Les caveaux dans lesquels les familles sont autorisées à inhumer leurs morts en des cases superposées fermées par des dalles, emprisonnent des odeurs fétides et des gaz toxiques; quand on ouvre les cases renfermant les bières, on y trouve des liquides sanieux répandant des émanation putrides.

Pour prévenir cette cause d'infection, le Comité a été d'avis qu'il y a lieu de mettre dans ces cases, sous la bière et au pourtour, une matière pulvérulente, charbon ou sciure de bois, mélangée à un désinfectant chimique, et d'assurer la ventilation permanente du caveau.

Quant au transport des cadavres d'un point du territoire à un

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

Folie du Monde

Nicole de la Chesnaye a écrit encore quelques sotties. Il y en a une très curieuse, représentée en 1524, dans laquelle il fait intervenir un médecin. En voici l'analyse :

Grand'mère Sottie conduit au *Monde* plusieurs personnages que celui-ci invite, pour juger de leur adresse, à travailler à leur métier. Mais ils sont tous aussi maladroits les uns que les autres : le *savetier* fait des souliers trop étroits, le *couturier* des habits trop larges, le *prêtre* dit des messes trop longues ou trop courtes, etc., etc.

Il résulte de cette expérience que le Monde est malade et qu'il y a lieu de consulter un médecin. On demande donc au malade de son urine qu'on s'empresse de porter au docteur, qui déclare, après en avoir fait l'examen, que le Monde a le cerveau très affecté. Le praticien juge nécessaire de faire néanmoins une visite à son nouveau client ; il l'interroge sur son état et lui pose plusieurs questions nécessaires à son diagnostic. Le Monde lui dit que ce qui lui trouble le plus la tête, c'est l'idée d'un déluge de feu, qui doit un jour le consumer. Le médecin lui répond alors :

Et te troubles-tu pour cela ?
Monde, tu ne te troubles pas
De voir ces larrons attrapars,
Vendre et acheter bénéfices;
Les enfants ez bras des nourrices,
Estre abbés, évêques, prieurs,
Chevaucher très bien les deux sœurs,
Tuer les gens pour leurs plaisirs,
Jouer le leur, l'autrui saisir,
Donner aux flatteurs audience,
Faire la guerre à toute outrance
Pour un rien entre les Chrétiens.

Le Monde goûte peu les sages remontrances et les satiriques observations du médecin. Aussi s'empresse-t-il de le congédier. Et pour se guérir, il se donne alors à la Folie. On le voit, en effet, prendre les attributs de celle-ci et recouvrer

(1) Chapitre extrait de *La Médecine au moyen-âge.*

autre, qu'il soit fait immédiatement après la mort ou après exhumation, le Comité demande qu'il ne puisse être opéré que dans un appareil métallique parfaitement clos et étanche.

Concours et faveur

Dès que la République fut proclamée, il fut convenu que toutes les places dans les hôpitaux et hospices, conformément à la loi de 1849, ne seraient données qu'au concours ou à l'élection.

Le premier acte de Gambetta, après le 4 septembre, fut de nommer, à la faveur, médecin en chef de l'hospice des Quinze-Vingts son ami le Dr Fieuzal, un brave garçon d'ailleurs, mais sans idées préconçues sur l'ophthalmologie.

Decorse fut nommé en 1871, dans les mêmes conditions, chirurgien de la maison de Charenton, de même que son successeur; et je ne sais plus qui médecin de l'Asile de Vincennes.

Quelques années après, deux médecins remplacèrent à Charenton M. Calmeil. On les choisit, après un concours sur titres, devant un jury fantaisiste composé d'un professeur d'histologie et d'agents administratifs du ministère de l'intérieur.

Dans les asiles de la Seine, on ne sait pas au juste comment se font les nominations; mais on peut dire que le favoritisme leur sert de base principale. Il en est de même pour les médecins des prisons et du dépôt des aliénés.

Pour l'assistance publique à domicile, on a d'abord eu recours à l'élection. Mais ce mode de nomination ayant laissé passer des médecins soupçonnés d'hostilité aux farceurs du Conseil municipal, on a décidé d'inaugurer le concours. Et l'on a réinvesti immédiatement tous les anciens titulaires, sans concours, à part une trentaine déplaisant aux farceurs susnommés.

Enfin, la mort de Fieuzal vient de laisser vacant le poste des Quinze-Vingts. Le ministre de l'intérieur l'a remplacé par quatre oculistes : deux titulaires et deux suppléants, sans la moindre condition de concours.

D'après cela, on peut conclure, je crois, que personne ne sait comment sont nommés les médecins des établissements de bienfaisance.

Les ministres ont trente-six poids et trente-six mesures. Avant tout, ils favorisent les amis et les protégés des hommes influents; ils taillent, ils rognent, ils emploient tous les moyens, sauf un seul : celui de l'impartialité. Et c'est en cela comme pour tout.

Bien naïfs les honnêtes gens qui ont combattu autrefois contre le despotisme impérial.

Influence des vapeurs d'acide fluorhydrique sur les bacilles tuberculeux

Par MM. Grancher et Chautard

Ces auteurs, prenant à partie le traitement de la tuberculose actuellement en honneur, ont étudié : 1° L'influence de l'absorption de vapeur d'acide fluorhydrique par les voies respiratoires sur l'évolution de la tuberculose conférée aux lapins par inoculation intra-veineuse; 2° l'action de l'acide fluorhydrique sur les cultures de tuberculose in vitro.

Dans une première série d'expériences, les auteurs de ce travail ont fait respirer à leurs animaux de l'acide fluorhydrique en dilution à 10 0/0; les animaux sont morts sans que la tuberculose eût été enrayée. Pensant que la dose d'acide fluorhydrique était trop faible, ils ont essayé sur une seconde série de lapins de l'acide chlorhydrique en dilution à 40, puis à 60 0/0.

Les animaux ont néanmoins succombé et aussi vite que les animaux témoins non traités par l'acide chlorhydrique. La conclusion de MM. Grancher et Chautard est donc celle-ci : que l'action des vapeurs d'acide fluorhydrique sur l'évolution de la tuberculose expérimentale est nulle.

Après avoir constaté que l'acide fluorhydrique ne pouvait rien sur un organisme infecté, les auteurs ont traité des cultures pures de tubercule, in vitro, par un courant de vapeurs fluorhydriques diluées à 10, 40, 60 et même 80 0/0, puis ils ont pratiqué des inoculations à l'aide de ces cultures ainsi modifiées. Les animaux inoculés n'ont pas échappé à la tuberculose, à la vérité, et sont morts, mais ils ont succombé plus tardivement que les animaux témoins inoculés avec des cultures non traitées par l'acide fluorhydrique. Par conséquent, il faut conclure que l'action de l'acide fluorhydrique

---

toute sa gaieté. Il est facile de saisir l'apologue cherché par l'auteur.

Ainsi quoique nous soyons à peine au commencement du XVIe siècle, l'on voit déjà la place que prendra le médecin dans les revendications sociales du XVIIIe siècle. Les abbés, prieurs et autres gens d'église, qui vivent dans la luxure et l'oisiveté, avec toutes les sinécures octroyées aux flatteurs, aux bâtards, aux clients des princes et des hauts personnages de l'aristocratie, — les injustices du pouvoir absolu, les guerres que se font les rois, dans lesquelles les hommes se font tuer pour la gloire de la couronne : voilà les parasites de la société, voilà les maladies qui frappent endémiquement le pauvre Monde. Mais celui-ci ne sait pas comprendre ; il n'aime pas les leçons de la sagesse, il préfère les amusements et les grelots de la Folie... Ah ! Monde, quand écouteras-tu donc les prescriptions de la science ?...

Lucelle. — L'Innocence découverte.

Nos pharmaciens délivrent souvent, et malgré la loi, des potions narcotiques sans ordonnance ; il en était de même autrefois, comme nous allons le voir dans une comédie du XVIe siècle, de Louis Le Jars. Le titre en est : « Lucelle ».

Au moment où un riche banquier accorde la main de sa fille Lucelle au baron de Saint-Amour, il apprend, par son valet, que celle-ci est mariée secrètement au jeune Ascagne, employé à ses comptes. Dans sa colère, notre banquier présente à Ascagne un pistolet et un gobelet de poison, lui laissant le choix du genre de mort. Ascagne choisit le poison. Il prend bravement la moitié du breuvage et tombe inanimé. Le père fait alors porter le corps du jeune homme et le reste du poison à sa fille, qui n'hésite pas à boire sa part. Et, comme son amant, elle tombe sans connaissance.

Presque immédiatement après ce double empoisonnement on voit arriver un courrier qui demande Ascagne, et qui annonce que celui-ci est un prince polonais. Le banquier est au désespoir ; il envoie quérir sur-le-champ l'apothicaire, qui a fourni le poison, lequel apothicaire avoue alors n'avoir donné qu'un somnifère, dont il neutralise aussitôt l'effet. Conclusion : Scène d'attendrissement, de pardon, de joie, et mariage, cela va sans dire.

sur le bacille tuberculeux diminue sa virulence, mais ne le tue pas.

Il semble ainsi que ces expériences n'autorisent pas toutes les espérances qu'a fait naître l'observation de cas favorables dans l'espèce humaine, à moins que, par une action indirecte sur les sécrétions et la nutrition, les vapeurs d'acide fluorhydrique n'influencent favorablement la marche de la tuberculose. Toutefois, il ne faut pas compter atteindre et détruire, au plus profond de l'économie, par les vapeurs d'acide fluorhydrique le bacille tuberculeux, que ces mêmes vapeurs ne tuent pas, in vitro, après un contact prolongé; celles-ci ne devront rester dans la pratique que comme un moyen d'atténuation du principe morbide.

La rougeole dans les salles d'asile et crèches

Les enfants prennent souvent la rougeole, mais la gravité de la maladie est bien différente suivant l'âge : au-dessus de cinq ans la mort est rare, au-dessous de cet âge elle est fréquente. D'autre part, la mortalité de la rougeole est en progression croissante à Paris, et c'est la première enfance qui fournit cet excédent.

Depuis quelques années les salles d'asile se sont multipliées, et c'est dans ce milieu que sévit surtout la rougeole et qu'il faut la combattre.

Il y a trente ans, on croyait que la période de contagion allait du début de l'éruption à la fin de la desquamation. Aujourd'hui, on sait que le maximum d'activité du contage correspond à la période d'invasion.

La période d'invasion dure quatre à cinq jours. Si on éloignait l'enfant dès le premier jour, les chances de contagion diminueraient. Lorsqu'un enfant a de la fièvre, les yeux un peu larmoyants, qu'il tousse, s'il n'a pas la rougeole, il peut l'avoir. Par conséquent, il faut l'isoler dès ce moment, d'autant que, en cas d'erreur de diagnostic, cet isolement ne saurait lui être nuisible.

(*Communication du Dr Ollivier*).

VARIÉTÉS

Les Paraphes

Jean-Hippolyte Michon, ancien président de la Société de graphologie, a étudié les paraphes. Il prétendait qu'on peut connaître un homme en étudiant sa signature :

Si le paraphe manque absolument, que le nom soit simplement mis avec toutes les lettres qui le composent sans aucune modification faite à la dernière lettre, nous sommes en présence de la signature familière aux rois, aux grands écrivains, aux natures élevées. C'est la *signature royale*. Signaient ainsi : Jeanne d'Arc, Henri IV, Bossuet, Fénelon, Olivier Cromwell, Gœthe, Marie-Antoinette, Sainte-Beuve, Lincoln, Victor Hugo, George Sand.

Si le paraphe est suivi d'un point, il indique une nature défiante, se tenant sur ses gardes, prudente et réfléchie. Signature de Thiers, Byron, Calvin, Bernard Palissy, la reine Hortence, Eugène Delacroix.

Si le point est suivi d'un petit trait, si ce même petit trait termine les lignes de la page écrite, c'est la caractéristique d'une extrême défiance, d'une prudence froide qui calcule tout.

Si le paraphe a la forme d'un lasso avec boucles et mouvement ascendant, il indique une imagination artistique. Signature d'Ingres.

S'il est formé de lignes enchevêtrées présentant l'aspect d'une toile d'araignée (graphologiquement *signature arachnéide*), c'est l'écriture familière aux négociants et aux hommes d'affaires.

Lorsqu'il a la forme d'un glaive aigu, descendant, soit rigide, soit faiblement recourbé ; c'est la signature habituelle aux lutteurs, aux natures qui aiment à se mettre en avant, à se produire. Signature de Louis Veuillot, Dupanloup, Taxile, Delort, Hyacinthe Loyson, Jules Janin, Galilée, Rachel, Gounod, Gambetta.

Si le paraphe n'est qu'un long prolongement aigu de la finale, en forme de stylet, nous avons la colère, la violence, le lutteur terrible. Signature de Robespierre.

Si c'est un trait vif descendant en zigzag, en forme de foudre, c'est la signature fulgurante, caractère de la grande énergie. Signature de Fouquier-Tinville, Jules Vallès, Vermorel, Gustave Flaubert, Cham, Barbey d'Aurevilly, Cavaignac, Chatrian, Berryer, Louis-Napoléon Bonaparte.

Voici maintenant le pendant de l'histoire :

Il arrivait quelquefois que les médecins délivraient eux-mêmes des médicaments toxiques, sans se soucier des droits du *medicamentarius venenum coquens* du voisinage. Jean Auvray, avocat au Parlement et poète, a mis ce fait en évidence dans une tragi-comédie intitulée : « *L'Innocence découverte* ».

Disons tout de suite que c'est l'histoire bourgeoise de Phèdre et d'Hippolyte. Marsilie en effet est éprise de Fabrice, fils de Phocus, son mari. Son amour est tellement violent qu'elle en tombe malade. Et dans une visite que lui rend Fabrice, celui-ci apprend la passion qu'elle éprouve et la combat loyalement. Marsilie comprenant l'infamie de sa conduite, veut se tuer ; mais, pour la calmer, Fabrice lui promet de satisfaire son ardeur, un jour que son père sera absent. Phocus ne tarda pas à partir en voyage, Marsilie rappelle à Fabrice la promesse qu'il lui a faite. Mais Fabrice lui répond avec horreur et la quitte avec mépris.

Conseillée par sa nourrice, Marsilie consent à faire mourir Fabrice : elle envoie son valet Thomas chercher du poison chez un médecin. Le malheureux Thomas est bien embarrassé pour dire ce qu'il veut, et il finit par consulter le docteur sur une maladie imaginaire qu'il lui explique de la manière suivante :

Monsieur, ces jours passés, mon maître qui excède
Les Perses de coisine et metz délicieux,
Fait un fort beau festin, tel que celui des Dieux
Aux nopces de Thétis, où moi le plus notable
De tous les serviteurs, servois dessus la table.
Là, par ordre, j'allois tous les plats compassant,
En lozange, en quarré, en triangle, en croissant,
Quand de fortune un pet, d'une horrible furie,
Dans mon ventre grondoit pour trouver sa sortie ;
Et plus, pour l'empêcher, les fesses je serrois,
Plus ce pet courageux faisoi bruit de sa voix,
Faisant dans mes boyaux un si grand tintamarre.
Que sur les hauts coupeaux des roches de Tartare,
Jupin ne va si fort son tonnerre esclatant :
L'enfer s'en étonna, le Palais chancelant,
Montra ses fondements, les tables en tomberent,
Les conviez aussi de frayeur se troublerent :
En cette extrémité, je n'ai d'autre recours
Qu'à ce rapide vent lacher un peu le cours,
Dilatant doucement l'une et l'autre fesse
Pour métamorphoser un pet en une vesse.
Lors fut en un clin d'œil ce tumulte party ;
Mais ce pet demeurant en mon ventre applaty
Me cause une douleur qu'on appelle colique,

Si le paraphe entoure la signature complètement, nous sommes en présence des instincts personnels, instincts de la vie de famille, absence de vie rayonnante autour de soi, vivre pour soi et les siens. Signature de Rouber, Mirès, Prim, Désaugiers, Scribe.

Si le trait de plume formant le paraphe revient sur lui-même, mais sans faire le tour de la signature (paraphe en lasso), c'est l'habileté à atteindre le but, coquetterie de l'esprit, grand désir d'arriver. Ce paraphe est celui de beaucoup de jeunes filles. Signature de Guizot, Béranger, Louis Blanc, Laboulaye, Edmond Tarbé, Montalembert, Boieldieu, Talma, Carrier, Freppel, le cardinal Guibert, la duchesse de Berry, Charlotte Corday.

Si le paraphe est un simple soulignement terminé par un petit crochet ou harpon, nous sommes en présence de la ténacité. Signature de Louis XIV, de Grétry, d'Emile Augier.

Si un trait descendant terminé carrément par un coup de plume épais forme le paraphe, *Signature en massue*, nous avons le caractère de la résolution, l'esprit militant et résolu, l'inflexible. Signature de Renan, Jules Favre, Bazaine, Félix Pyat, Balzac, Ed. About, Napoléon Ier.

Enfin, si le paraphe a une forme bizarre, sans caractère défini, on est en présence d'une nature étrange, d'un fantaisiste ou d'un original.

Traitement de la phtisie pulmonaire par les insufflations de borax.

Les pulvérisations de solutions boriquées ont été inutilement employées par Fenoglio à titre d'antiseptique contre la phtisie. C'est alors que ce médecin essaya de les remplacer dans cinq cas de son service, à l'hôpital de Cagliari, par des inhalations de borax finement pulvérisé. Un courant d'air traversait un flacon de Wolff à deux tubulures dans lequel on avait placé le borate de soude en poudre, et l'air chargé de cette poussière était directement inspiré au moyen d'une canule de Schultzer.

Les résultats de cette médication furent les suivants : l'appétit s'améliora et le poids des malades fut accru, en même temps que la fièvre devenait moins vive et que l'expectoration se tarissait. En même temps, MM. Canio et Fenoglio constataient une diminution notable de la toux, des lésions pulmonaires et de l'insomnie. De plus, chez les malades qui expectoraient du sang, les hémoptysies cessèrent rapidement.

Ces faits méritent d'autant plus l'attention, d'après MM. Canio et Fenoglio, que les malades étaient dans une période avancée de la maladie et en puissance de lésions d'une irrémédiable gravité. Il y aurait donc lieu de mettre à l'essai cette médication dans une phase moins avancée de la maladie et peut-être d'en espérer quelques résultats heureux.

(*Centralbl. f. die med. Wissench.*)

BIBLIOGRAPHIE

LE MOYEN AGE MEDICAL

Par le Dr EDMOND DUPOUY

Vol. in-12, Meurillon, éditeur, 16, rue Serpente.

PREMIÈRE PARTIE. — Les médecins au moyen âge. Mires, physiciens et docteurs, chirurgiens, barbiers, étuvistes, apothicaires.

2e PARTIE. — Les grandes épidémies. — La peste. — Le mal des ardents. — Les fièvres éruptives. — La suette d'Angleterre. — Le scorbut. — La lèpre et la syphilis.

3e PARTIE. — La démonomanie au moyen âge. — Origine de la magie et de la sorcellerie. — Les théologiens et les juges démonologues. — Les médecins démonographes. — Possédés, sorciers et démonomanes. — Hystéro-démonomanie des cloîtres. — Hystérie et force psychique.

4e PARTIE. — La médecine dans la littérature du moyen âge. — Chroniqueurs, poètes, auteurs dramatiques. — Vaux-de-vire. — Farces. — Moralités et Sotties.

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

Fait dedans mes boyaux un concert de musique,
Si bien que du depuis mon cul musicien
Semble garder les tons du troupeau gnosien,
Et par diverses voix on entend quand il pette
La Meze par ameze et l'hippate et la nette.

Le médecin se fâche naturellement, et traite le valet d'impudent. Mais pour le calmer, Thomas lui propose cent écus, en échange d'un peu de poison. Le médecin tient sa vengeance ; il accepte ; mais, au lieu de poison, il ne donne qu'une liqueur soporative, que Thomas apporte à Marsilie.

Or, Antoine, le fils de celle-ci, en revenant de la chasse, aperçoit la fiole et la vide d'un trait. Aussitôt, il tombe inanimé et on le croit mort. Marsilie accuse Fabrice d'avoir empoisonné son frère; le malheureux est conduit devant le juge qui le condamne au supplice. On va l'exécuter, quand le médecin accourt, raconte tout ce qui s'est passé, et rappelle à la vie le prétendu mort.

Marsilie est reconnue coupable et répudiée ; et Fabrice, plus heureux qu'Hippolyte, voit son innocence reconnue par son père.

Sans faire de plus amples commentaires et de plus nombreuses citations, on voit la place que déjà, au moyen âge, la médecine et les médecins occupaient au théâtre, et par conséquent dans la société. Nous aimons à constater également que si des irrégularités pouvaient se commettre dans l'exercice de la médecine, l'honneur professionnel restait toujours sauf.

(*A suivre.*) (1)

La contagiosité de la morve

M. Babès, de Bucarest a communiqué une note dans laquelle il expose que la morve est fréquente et très violente en Roumanie. Il y a pu recueillir, dans l'intervalle de quinze jours, l'observation de trois cas dont le point de départ était le cheval et dont la contagion s'était opérée par simple contact sur la peau saine. La marche du mal fut rapide ; les follicules pileux du derme parurent très enflammés. On prit un peu de la culture des bacilles, que l'on mêla à de la vaseline pour en frotter la peau d'un cobaye. M. Babès détermina ainsi une morve caractérisée par l'apparition d'un ulcère sur le point frotté, un abcès dans une glande voisine et des tubercules morveux dans le foie et la rate.

(1) Dans notre prochain numéro, nous commencerons une étude médicale de *Gargantua* et de *Pantagruel*, de Rabelais.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

N° 18 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 Septembre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Doctorat et Licence.

La prochaine dissolution de la Chambre des députés va encore rendre caduc le projet de loi sur l'exercice de la médecine.

Il est plus que probable que l'Assemblée Constituante, qui viendra légiférer après celle-ci, aura à s'occuper de trop de politique intérieure et même extérieure pour reprendre *ab ovo* la discussion sur les droits et les devoirs des médecins.

Il importe cependant que cette question soit réglée ; elle intéresse tout le corps médical français, c'est-à-dire 30,000 praticiens environ, sans compter les étudiants.

En pareille occurence, je crois que M. le ministre de l'Instruction publique, dans le cas où il voudrait donner satisfaction à nos intérêts professionnels, pourrait détacher de l'ensemble des projets les articles suivants :

Article premier. — Nul ne peut exercer la médecine en France et dans les colonies s'il n'est docteur ou licencié en médecine.

Art. 2. — Pour être reçu docteur en médecine, il faut avoir satisfait aux examens prescrits par les Facultés de médecine, être pourvu préalablement du diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles, d'une des licences ès-sciences et avoir fait quatre années de stage dans les hôpitaux, dont deux en qualité d'interne dans les hôpitaux, hospices ou asiles des villes où existe une Faculté ou une Ecole de plein exercice.

Art. 3. — Pour être reçu licencié en médecine, il faut avoir satisfait aux examens prescrits par les Facultés de médecine, être pourvu préalablement du diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles ou de celui de l'enseignement secondaire spécial, et avoir fait quatre années de stage dans les hôpitaux des villes où existe une Faculté ou une Ecole de plein exercice.

Art. 4. — Les docteurs et les licenciés exercent avec des droits semblables sur tout le territoire de la République.

Art. 5. — L'Officiat de santé est supprimé. Les officiers de santé échangeront leur diplôme contre celui de licencié et les aspirants à l'Officiat leurs inscriptions contre celles de la licence.

Avec ces cinq articles votés d'urgence, nous pourrions attendre une loi complète de nos futurs législateurs.

Dr Dupouy.

Privilèges universitaires

Autrefois nos anciennes Universités étaient indépendantes des pouvoirs publics. Professeurs et élèves ne relevaient que de la juridiction de l'*Alma parens*, fidèle gardienne des droits et privilèges de la corporation. Alors les Universités avaient des représentants aux Etats généraux et savaient résister aux volontés royales, tout en portant le titre de *Filles aînées des rois*, titre qui leur donnait le droit de prendre rang, dans les cérémonies, après les princes du sang.

Que sont devenus les privilèges de nos anciennes Universités ?

Sans doute, ils ont disparu dans le nivellement révolutionnaire, qui a fondé le droit commun pour tous ; et nous aurions mauvaise grâce de venir protester contre les principes d'égalité et de justice qui ont détroné sans retour noblesse, titres et privilèges. Mais au moins que le droit commun soit pour nous ce qu'il est pour tous les citoyens français. C'est justice.

Or, voici un fait qui prouve que l'Université, loin de protéger ses membres contre les sévérités de la loi, a tenté, peut être dans un but d'intérêt politique, d'aggraver encore ces sévérités envers un étudiant en médecine de la Faculté de Nancy : M. Marconnet prévenu de rébellion envers les agents de l'autorité, ou plutôt de propagande boulangiste, a été condamné à un mois de prison.

Le délit de M. Marconnet avait-il un caractère infamant, susceptible de nuire à la considération professionnelle ? Evidemment non. C'était un de ces délits politiques qui ne touchent en rien à l'honorabilité d'un homme, une peccadille que la jeunesse et la bonne foi du prévenu pouvaient facilement excuser, — une de ces infractions enfin qui ont aidé jadis à la fortune politique de certains radicaux les plus chevelus de notre époque.

Hé bien ! l'*Alma parens* de la Lorraine n'en a pas jugé ainsi. Représentée par le recteur de l'Université de Nancy, elle a fait comparaître M. Marconnet devant le grand conseil académique, dans le but d'infliger à l'étudiant, partisan de la dissolution et de la révision, une peine disciplinaire : l'exclusion temporaire ou perpétuelle de l'Université ?

Le conseil s'est contenté, il est vrai, de voter un blâme à l'étudiant. Mais, ce simple blâme n'est-il pas déjà une injustice ? Si les étudiants n'ont plus de privilèges, ils ont conquis la liberté d'avoir une opinion politique, puisqu'ils sont électeurs et éligibles, et il ne doivent plus à la Faculté que le montant de leurs inscriptions et de leurs examens. N'ayant plus de droits universitaires, ils n'ont plus de devoirs envers l'Université, les uns et les autres étant corrélatifs, dans toutes les philosophies, en République comme en monarchie. M. le président du conseil devrait savoir cela, lui qui a été avocat.

Un étudiant de la Faculté de Paris.

Des signes de la mort et des inhumations précipitées.

Communication à l'*Académie de médecine* de M. Bénard, de Saint-Germain-en-Laye.

Voici les conclusions de ce travail :

1° Non seulement les maires, mais aussi les habitants des communes doivent prendre connaissance des prescriptions relatives aux ensevelissements; que les enfants soient, dès l'école, instruits des précautions sur lesquelles insistent les circulaires ministérielles. Je rappellerai les termes de celle du 25 janvier 1884 :

« Le corps, dit-elle, doit être laissé dans son lit; on doit éviter de le transporter sur un sommier de paille ou de crin, de l'exposer à un air trop froid, et couvrir et envelopper le visage. Le corps doit rester dans toutes les conditions de chaleur et d'air susceptibles de faciliter le retour à la vie. On doit se garder de procéder à l'ensevelissement, à la mise en bière et à toute autre opération analogue, et toutes ces prescriptions doivent être observées pendant le délai de vingt-quatre heures à partir de la déclaration à la mairie. » Si donc le médecin vérificateur, à son arrivée, constate quelque infraction aux dispositions réglementaires qui viennent d'être indiquées, il doit adresser, à cet égard, des recommandations à la personne présente. Si, par exemple, il trouve le corps déjà enseveli, il doit prescrire le désensevelissement et le faire exécuter sous ses yeux.

En général les médecins vérificateurs devront rappeler aux familles toutes leurs obligations à l'égard des individus déclarés pour morts, et leur faire observer que pendant le délai de vingt-quatre heures, on doit prendre autant de soin d'une personne présumée décédée que s'il s'agissait d'un malade;

2° L'officier de l'état-civil, étant responsable, s'il omet de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire vérifier les décès et donner, de cette façon, à la société et aux familles les garanties désirables, doit être puni pour manquement grave à son devoir.

Les maires devront suivre, à la lettre, les prescriptions contenues dans la circulaire ministérielle du 24 décembre 1866, et, à part la vérification directe, qui ne peut être faite que par un médecin et seulement par lui, ils rempliront les autres formalités requises telles que : nomination de médecins vérificateurs et surtout (car, en cas d'accident, c'est là ce qui dégagera leur responsabilité avis donné aux médecins des décès survenus dans leurs communes.

Les préfets doivent exiger qu'il soit enfin tenu compte des prescriptions si sages qu'ils ne cessent de transmettre aux maires de leurs départements. Pour arriver au but, il faudra briser certaines résistances, lutter contre le mauvais vouloir des uns, s'attaquer à l'insouciance des autres ou même détruire les préjugés nés de l'ignorance chez d'autres; mais on atteindra certainement ce but si l'on veut bien ne pas reculer devant les mesures suivantes, si rigoureuses qu'elles puissent paraître : après dénonciation des contraventions commises à ce sujet par l'officier de l'état civil, poursuites, condamnations aux amendes, puis révocation du maire démontré incapable de veiller sérieusement aux intérêts de ses administrés sans préjudices des peines qui pourraient lui être appliquées dans le cas où l'on constaterait l'inhumation d'une personne vivante.

Un examen consciencieux fait par un médecin étant la meilleure garantie contre les périls de la mort apparente, il est de toute nécessité, que le médecin-vérificateur s'assure, *de visu*, de la réalité de la mort. Les seuls signes infaillibles étant et la rigidité cadavérique et la putréfaction, le médecin ne délivrera son attestation que lorsqu'il aura constaté la présence de ces phénomènes.

La rigidité cadavérique peut se montrer avant la mort; elle est, d'ailleurs, un signe trop fugace pour les constatations; il sera donc préférable d'attendre, dans tous les cas, le premier signe extérieur de la putréfaction. On sait que la coloration verdâtre de l'abdomen est le phénomène initial de cette décomposition. Le médecin-vérificateur pourra donc signer le certificat de décès dès son apparition, sans même attendre les trente-six ou quarante-huit heures de délai minimum.

L'attente serait du reste, sans danger, puisque cette coloration semble, à l'abdomen, marcher de dehors en dedans; on constate, à l'autopsie, que les viscères sont bien conservés. Dès que la tache se montre, on cesse l'emploi des moyens qui ont servi à en hâter l'apparition; le but est atteint et on le dépasserait, d'une manière nuisible pour l'hygiène, en attendant une putréfaction plus avancée.

4° Comme conclusion dernière, avec Tardieu et la plupart des médecins qui se sont occupés de la mort apparente, je demanderai la création de dépôts mortuaires.

Dans la création de ces dépôts, l'on se rallierait aux conclusions adoptées par la Société d'hygiène et de médecine publique dans sa séance du 23 février 1880.

Épidémie de fièvre et eau de puits

M. Marty a lu à l'Académie un rapport sur l'analyse de l'eau du puits de l'école normale des institutrices de Saint-Brieuc.

Il s'agissait d'une épidémie de fièvre typhoïde survenue dans cette école.

Une analyse chimique sommaire a été faite par M. Shutzen-

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

(*Suite*)

Gargantua et Pantagruel

Parmi cette pléiade fameuse de savants et de philologues, qui furent l'honneur du XVIe siècle et qui s'appelaient Montaigne, Amyot, Calvin, Marot, Michel de l'Hospital, Etienne Dolet (2), il en est un dont le génie les éclipse tous : c'est Rabelais. Il fut à la fois médecin, philosophe, littérateur et philanthrope. En d'autres termes, il illustra les sciences et les lettres par son érudition, et mérita d'être placé au rang des gloires de la France et des bienfaiteurs de l'humanité.

Fils du cabaretier de *la Lamproie*, à Chinon, il entra dans les Ordres, comme il était de mode à son époque, quand on voulait consacrer sa vie à l'étude. Pendant les quelques années qu'il passa dans la vie monacale, il s'initia à la littérature latine, et plus encore à la littérature grecque, à laquelle il dut son style concis, nerveux, viril, comme celui d'Aristophane. Mais bientôt, fatigué des hypocrisies religieuses, dont il faillit être victime, il quitta les Cordeliers et les Bénédictins, et alla se réfugier dans la charmante villa de Legugé que son ami, l'évêque de Maillezais, avait mise à sa disposition. Là, il se livra avec ardeur à l'étude des lettres et des sciences, ne recevant que quelques libres penseurs, avec lesquels il discutait les grandes questions philosophiques qui commençaient déjà à préoccuper les esprits supérieurs. C'étaient d'Estissac, Bonaventure Desperriers, Clément Marot, Jean Bouchet, Guillaume Budé, Louis Berquin, etc.

Etienne Dolet, le poète, le philosophe et l'imprimeur célèbre, qui paya de sa vie son opposition à la tyrannie monarchique et religieuse, se montra particulièrement l'ami et le conseiller de François Rabelais. Un jour, il lui traça le programme du *livre*, destiné, dans sa pensée, à dévoiler les vices des grands et à consoler les victimes des iniquités sociales.

« — Oui, lui répondit Rabelais (1), un livre vraiment humain se doit « adresser à tous. Les temps sont venus où la philosophie doit enfin

(1) Chapitre extrait de *La Médecine au moyen-âge*.

(2) La pléiade des poètes, appelée classiquement *la pléiade* du XVIe siècle se composait de Ronsard, du Bellay, Jodelle, Dorat, Belleau, Baïf et Pontus de Thiard.

(1) Eugène Noel, *Rabelais médecin, écrivain et philosophe*.

berger. Il en résulte que cette eau contient une forte proportion de phosphates de chaux et de matières organiques.

D'autre part, l'examen bactériologique a été également pratiqué. On a fait des cultures sur plaques sur lesquelles se sont rencontrées de nombreuses colonies. On y a trouvé trois espèces de bacilles : 1° la bactérie de la putréfaction ; 2° un streptocoque, analogue à celui qu'on rencontre normalement dans les matières fécales ; 3° le bacille d'Eberth.

Ce dernier bacille a été isolé et ensemencé ; et il a partout fructifié.

Aussi M. Marty conclut-il que l'eau de ce puits doit être rejetée parce que :

1° Elle est mauvaise ; elle renferme en effet trop de phosphates, trop de matières organiques ;

2° Elle est dangereuse ; elle contient le bacille pathogène de la fièvre typhoïde.

Une épidémie de fièvre typhoïde due à l'usage d'un lait infecté

L'épidémie dont il est question frappa, en novembre et décembre 1886, la ville de Cambridge, des Massachussetts, et se manifesta par 73 cas. Jusqu'au milieu de novembre, l'endémie typhoïde était restée dans les limites normales et c'est très exactement à cette époque que l'apparition d'une moyenne de 4 à 5 cas par jour vint révéler la présence de l'épidémie.

Il n'existait pas de foyer à proprement parler ; les malades appartenaient à différents quartiers de la ville et c'est ce qui créait la difficulté des recherches étiologiques ; l'eau d'alimentation est la même pour toute la cité ; le système des égouts est irréprochable ; les conditions météorologiques étaient évidemment uniformes ; on pensa, dès lors, à une infection par le lait, et en effet, tout d'abord, malgré la surface considérable sur laquelle régnait l'épidémie, on put constater que 58 des 73 familles atteintes recevaient leur lait d'un seul fournisseur ; de plus, la plupart des personnes malades avaient l'habitude de boire leur lait sans l'avoir préalablement fait bouillir. D'autre part, le nombre des fièvres typhoïdes observées en dehors de la zone alimentée par le lait de cette provenance, n'était pas sensiblement plus élevé qu'en temps ordinaire.

Le lait soupçonné provenait d'un fournisseur de seconde main, qui le recevait de cinq fermes différentes. Les échantillons examinés à l'arrivée, ne fournirent, comme on devait s'y attendre, aucun résultat positif. On décida d'aller se livrer à une enquête sur place. Cette enquête fut d'abord négative ; les conditions hygiéniques des fermes étaient bonnes, les animaux sains, installés dans des étables irréprochables ; rien à dire de l'eau d'alimentation ou servant aux besoins généraux, des fosses, etc. A la ferme Mann, on finit par apprendre qu'un enfant avait eu la fièvre typhoïde au milieu du mois de septembre, qu'il avait été constamment soigné par son père, lequel n'avait pas discontinué pour cela de vaquer à son exploitation, à la fourniture du lait, etc. Le 1er novembre, un employé de la ferme quittait l'établissement et il avait lui-même la fièvre typhoïde trois semaines après. Quelques jours après son départ, M. Mann avait procédé au curage de sa fosse d'aisances et en avait répandu le contenu sur ses terres aux environs de la ferme. C'est trois semaines après, on se le rappelle, que la fièvre typhoide éclatait à Cambridge. Dans la même ferme, précisément, la conduite d'eau entretenait avec la fosse d'aisances des rapports de voisinage assez suspects, bien qu'on n'ait pu, à la vérité, relever le moindre vice de construction.

L'examen chimique et biologique des eaux des cinq fermes n'apporta cependant aucun éclaircissement ; ces eaux renfermaient un petit nombre de bactéries sans caractère pathogénique particulier, et l'eau de la ferme Mann n'était pas de qualité inférieure aux autres. Cet examen était fait en janvier ; or, à cette date, le sol était complètement gelé et on jugea qu'il y avait dans cette circonstance un élément susceptible de trasformer pour un temps les conditions de l'infection du sous-sol et de l'air, notamment dans le cas de la vidange à ciel ouvert de la ferme Mann. Une nouvelle analyse fut faite en mai ; à côté de modifitations peu importantes de la constitution chimique, on constata en effet que l'eau de la ferme Mann renfermait alors un grand nombre de colonies, jusque près de 2000 par centimètre cubique ; mais on ne put d'avantage préciser la valeur pathogénique ni même les caractères morphologiques des dits organismes, dont le rôle dans la production de l'épidémie typhoïde de Cambridge reste par conséquent des plus problématiques. Une der-

---

« sortir de l'école et rayonner comme le soleil sur l'univers entier.
« Nous devons, à cette heure, tenir suspendus fraternellement aux « mamelles de vérité les ignorants et les doctes. Je voudrais pour ce « qui est de moi, si je faisais un livre de philosophie, qu'il pût « amuser, consoler, instruire mes braves vignerons de la Devinière « et les buveurs de Chinon, aussi bien que les plus savants; qu'il « fut le piot universel, que princes, rois, empereurs et pauvres gens « y vinssent d'eux-mêmes boire ensemble gaiement. La vérité, — « d'accès difficile et scabreux, doit être ni plus ni moins que l'Evan- « gile de Dieu, présentée sous forme vivante si humaine et si débon- « naire, qu'enfin acceptée de tous, elle réveille l'âme de tous à la « pensée commune. Quel moyen y a-t-il, sinon en s'appuyant sur « l'éternelle conscience, de conter aux bonnes gens les histoires qu'ils « aiment qu'on leur conte, des histoires qu'eux-mêmes ils ont faites? « Par exemple, les Chroniques de géants, tant et tant imprimées à « notre âge, depuis la découverte de cet art divin que vous prati- « quez, me semblent très propres à cela. Par toute la France, j'en- « tends compter les prouesses épouvantables de l'énorme géant Gar- « gantua ; il faudrait s'emparer de cette histoire, y enfermer le monde « tout entier, et la rendre, ainsi anoblie, aux bonnes gens qui l'ont « inventée. Voilà le véritable secret : emprunter aux plus simples « leur idée, et la leur rendre ornée de tout ce que l'étude et la phi- « losophie nous ont révélé. La pensée rustique et villageoise, tel est « le point où je voudrais rattacher tous les trésors enfouis, cachés « jusqu'ici par les ennemis de la lumière. »

Tel était le plan conçu par Rabelais, qui devait lui servir bientôt pour écrire *Gargantua et Pantagruel*. Cependant, sous la forme frivole d'une histoire impossible, suivant les conseils de Doiet, il se proposait d'attaquer dans son livre les préjugés hypocrites, les idées surannées, les superstitions politiques et religieuses du moyen âge (1), il préparerait ainsi la révolution, qui devait un jour s'accomplir dans nos mœurs sociales, au profit de la science et de la raison. Pour donner le change aux gardiens de l'autoritarisme orthodoxe et monarchique, il devait avoir recours à tous les stratagèmes, dissimuler ses plans d'attaque et prendre le langage et les idées des classes supérieures. Celles-ci, en entendant leurs expressions grossières et souvent obscènes dans la bouche de ses personnages, en retrouvant leur amour effréné du luxe et de la parure, leurs penchants batailleurs, leurs tendances à la sensualité, dans les différents livres du roman projeté, ne comprendraient pas l'ironie ni le sens de ses paraboles. Ils accorderaient par conséquent à l'auteur leur investiture officielle, ne voyant en lui qu'un gai compagnon, dont la philo-

(1) Dans l'heureuse abbaye de Thélème que Gargantua veut faire bâtir (et dont la description a peut-être bien pu inspirer à Fourier le phalanstère destiné à ses élus), il faut voir l'inscription mise sur la grande porte :

Ci n'entrez pas hypocrites, bigots.
Vieulx matagots, mariteux, boursouflés.
. . . .
Haires, cagots, caphards empantouplés,
Gueux mitouflés, frapparts escarniflés.
. . . .
Ci n'entrez pas, maschefaim practiciens,
Clercs, basochiens, mangeurs de populaire,
Officiaulx, scribes et pharisiens,
Juges anciens . . . .

nière analyse faite en novembre ne porta même pas sur la constitution biologique.

Les lacunes de cette relation n'en mettent pas moins bien en relief le fait d'une épidémie typhoïde sévissant dans une ville sur les personnes s'alimentant avec du lait d'une même provenance, fait coïncident avec la présence bien établie de la fièvre typhoïde dans une des maisons de ferme fournissant ce lait ; les délais de l'incubation sont d'ailleurs respectés. Il est très probable que ceci a causé cela, par un mécanisme qui reste réservé, qui peut être l'eau, l'air, et qui laisse très douteuse, en tous cas, l'intervention microbienne. (*Boston Med. a. Surg. Jour.*)

Congrès pour l'étude de la tuberculose chez l'homme et chez la femme

DES DANGERS AUXQUELS EXPOSENT LA VIANDE ET LE LAIT DES ANIMAUX TUBERCULEUX

Après la communication de M. Nocard, d'Alfort (voir notre numéro 16), la parole est donnée à M. Arloing, de Lyon.

M. Arloing est d'avis qu'en prenant de sérieuses mesures sanitaires, en inscrivant la tuberculose parmi les maladies contagieuses et en prohibant l'usage de la viande tuberculeuse, on parviendra à éteindre les ravages de cette maladie. Il faut absolument uniformiser les prescriptions sanitaires relatives à la tuberculose et laisser le moins possible à l'initiative privée des administrations et au bon plaisir des vétérinaires officiels.

Il peut arriver qu'une viande déclarée par l'un impropre à la consommation, soit déclarée de qualité suffisante par un autre. L'auteur cite à ce propos des exemples absolument instructifs. Il faut abandonner une pratique flottante et hésitante, établir des règles fixes et des bases *ne varietur*.

L'auteur voudrait une certaine tolérance laissée aux propriétaires d'animaux suspects, mais en revanche, exigerait une surveillance rigoureuse de toutes les vaches d'un établissement, quand on en a reconnu une tuberculeuse parmi elles. L'auteur se montre plus rigoureux que le précédent orateur, sur la question des viandes provenant d'animaux tuberculeux : dans ses expériences avec M. Chauveau, il a obtenu des résultats différents de ceux de M. Nocard. Ainsi, sur trente-quatre séries de cobayes soumis à l'inoculation de jus de viande tuberculeuse, ils ont obtenu sept fois la tuberculose. Le bacille virulent était dans la viande. Or, la cuisson de ces viandes est aléatoire comme remède au mal, souvent les viandes sont mangées saignantes et la température de 70° à laquelle ces viandes sont ordinairement soumises, est insuffisante à détruire le germe du mal.

L'auteur voudrait voir proclamer la prohibition absolue des viandes tuberculeuses, jusqu'à ce qu'on ait pu les rendre pratiquement inoffensives. Comme corollaire à ces desiderata, il faudrait étendre le service vétérinaire de surveillance aux campagnes.

M. Bang (de Copenhague). — Le danger du lait tuberculeux est plus grand si ce lait provient d'une glande tuberculeuse.

Pour M. Bang, cette lésion n'est difficile à diagnostiquer qu'au début, alors qu'il ne s'agit que d'une tuméfaction diffuse; malheureusement, cette affection n'est pas très rare. Lorsque la mamelle n'est pas atteinte, l'auteur estime que le danger est réduit. Si donc le lait est dans ces cas suspect, il n'est pas toujours virulent. A Copenhague, les vaches laitières commerciales sont inspectées de deux en deux semaines.

L'auteur croit que pour détruire la virulence du lait par la chaleur, il faut le porter à une température de 85°; cependant, une ébullition à 60 ou 75° suffit à atténuer singulièrement la virulence et même à rendre le lait impropre à amener une infection par les voies digestives.

M. Baillet (de Bordeaux) partage plutôt les idées de M. Arloing. Il ne conteste pas la transmission de la tuberculose des animaux à l'homme par l'alimentation, mais il estime que le rôle de la viande a été enflé. Il n'admet pas que l'on conclue des résultats d'une inoculation de suc de viande tuberculeuse, à l'analogie des résultats produits par l'ingestion de ces viandes. Il défend éleveurs et producteurs contre l'extension de mesures prohibitives draconiennes. Il y aurait lieu de retirer de la consommation la viande des sujets chez lesquels la tuberculose est généralisée, mais que, pour les animaux gras et en bonne chair, du vivant desquels on n'a pu soupçonner aucune maladie, la saisie n'en serait autorisée que si

---

sophie n'était pas dangereuse pour les prérogatives nobiliaires, et dont les doctrines ne présentaient rien de subversif, ni pour le pouvoir séculier, ni pour la domination sacerdotale. Cependant les Sorbonnistes, qu'il avait eu l'imprudence de railler, se doutaient peut-être de la place qui leur était réservée dans la satire rabelaisienne, car, depuis quelques années, ils lui étaient sourdement hostiles, et le fait était grave.

La condamnation au feu de Louis Berquin, comme propagateur de la Réforme, les poursuites exercées contre Desperriers accusé d'athéisme, et les lueurs rougeâtres, qui s'élevaient alors de tous côtés, déterminèrent Rabelais, avant de publier son ouvrage, à quitter la Touraine et à aller demander asile à la Faculté de Monpellier. Son goût prononcé pour les sciences naturelles, son avidité à étendre continuellement le cercle de ses connaissances, et surtout les franchises de la vie universitaire l'attiraient d'ailleurs depuis longtemps vers l'étude de la médecine.

C'est dans ces conditions qu'il quitta Longey pour se rendre à Montpellier, où sa réputation d'érudition, de finesse d'esprit alliée à la plus parfaite bonhomie l'avait dévancé, depuis longtemps déjà.

La lecture des auteurs grecs et principalement d'Aristote l'avait initié aux sciences naturelles, à ce point qu'il put se faire recevoir bachelier en médecine quelques jours après son arrivée à Montpellier, dans les circonstances suivantes : Il avait suivi la foule des étudiants, qui se rendait dans la salle des thèses publiques ; il se trouvait mêlé ainsi aux auditeurs d'une séance doctorale. La discussion s'était engagée sur un point de botanique. Les arguments des orateurs lui paraissaient si faibles qu'il en arriva à manifester son impatience par une mimique très accentuée, immédiatement remarquée par le doyen. Invité à entrer dans l'enceinte réservée aux docteurs et à prendre part à la discussion, il s'excusa d'abord d'émettre son opinion devant des savants, alors qu'il n'était pas seulement bachelier. Puis, il aborda la question, la traita magistralement, avac tellement d'éloquence et de savoir que les applaudissements partirent de tous les côtés de la salle à la fois. La Faculté lui décerna, séance tenante, le baccalauréat. C'était en novembre 1530.

Il n'avait pas encore pris son bonnet de docteur que son grand talent était déjà reconnu et apprécié par les professeurs et par tout le Corps médical de Montpellier où, grâce à sa bonne humeur, à son esprit, à sa gaieté communicative, il ne comptait que des amis.

C'est avec deux d'entre eux, Antoine Saporta, qui fut plus tard doyen de la Faculté, et Guillaume Rondelet, qu'il inaugura à Montpellier les représentations théâtrales des farces célèbres, et qu'il joua la *Femme mute* composée par lui, — farce qu'il fait raconter ainsi, dans *Pantagruel*, par Panurge, sous le titre du *Bon mari qui avait épousé une femme mute* :

les poumons, les plèvres, les ganglions et tous les organes parenchymateux, portaient au dedans des lésions tuberculeuses.

M. Butel (Meaux) voit un très grand danger, lui, dans la consommation des viandes tuberculeuses. Eloignant toute idée de protection à l'élevage du bétail, il parle au nom de l'hygiène et veut que dès qu'il n'y a plus doute sur la nature tuberculeuse d'une lésion, si petite soit-elle, la viande soit déclarée impropre à la consommation. Comme compensation, il voudrait établir le principe des indemnités sérieuses aux propriétaires d'animaux saisis,

M. Grisonnanche (Aigueperse). — Les animaux vivants en troupeaux dans les pacages, sont plus exposés que d'autres à la contagion tuberculeuse ; aussi désirerait-il faire pratiquer l'isolement des bêtes suspectes. Du 15 mai au 15 septembre ou octobre, les animaux montent et descendent les plateaux élevés, vivent exposés nuit et jour aux intempéries, puis en hiver sont enfermés dans des étables petites et basses, qu'ils quittent rarement ou jamais.

Cette hygiène est mauvaise et favorable à l'extension de la maladie dès qu'un cas de tuberculose éclate.

M. Veyssière (Rouen) voit dans les divergences d'opinion des membres du Congrès, sur les dangers de la viande, une nécessité absolue d'imposer une règle fixe et uniforme. Si les membres du Congrès n'admettent pas de mesure prohibitive générale, il voudrait voir nettement spécifier les lésions qui doivent faire interdire ou permettre l'usage d'une viande tuberculeuse.

A propos de l'alimentation pour matières tuberculeuses, il cite ce fait que sur 15 cas de porcs atteints de tuberculose intestinale, 3 provenaient de chez des équarrisseurs et 6 de laitiers des environs.

M. Spillman (de Nancy) insiste sur la fréquence de la tuberculose chez les bovidés, et voudrait ne voir permettre la consommation que des viandes présentées à l'examen des vétérinaires par quartiers avec organes adhérents.

MM. Van Hertsen et *Degive*, de Bruxelles, sont partisans des mesures radicales, ainsi que M. Robinson, de Greenack.

Le président met aux voix le principe de la discussion ainsi formulé :

Il y a lieu de poursuivre par tous les moyens possibles, y compris l'indemnisation des intéressés, l'application générale du principe de la saisie et de la destruction totale pour toutes les viandes provenant d'animaux tuberculeux, quelle que soit la gravité des lésions spécifiques trouvées sur ces animaux.

Ce principe a été adopté à l'unanimité des membres présents, moins trois voix.

La tuberculose et la folie chez les nègres émancipés

Le nègre aux Etats-Unis d'Amérique doit être libre, c'est là un axiome aujourd'hui incontesté et incontestable, mais a-t-il bénéficié de sa libération au point de vue physique, c'est là une question à laquelle il semble que l'on puisse répondre par la négative.

Il résulte, en effet, des documents statistiques dressés dans les principales villes de l'Union, que la condition physique et sociale des nègres, à l'heure actuelle, est pire qu'elle n'était avant leur libération.

Avant la guerre de sécession, la tuberculose était presque inconnue parmi les nègres de race pure ; aujourd'hui leur mortalité, due à cette maladie, est double de celle des blancs. De même la folie fait de rapides progrès parmi eux. Cette situation provient de ce que l'état hygiénique dans lequel vivent ces nègres est inférieur à celui dans lequel vivaient les esclaves.

Recherches de psychologie expérimentale

M. Pinel ayant constaté qu'un carton écran vibratoire, tenu à la main par sa partie inférieure et serré par les dents au sommet, permettait la transmission d'une vibration phonique jusqu'au centre de l'audition, lorsque le son était dirigé perpendiculairement à la surface, a fait construire un premier appareil, basé sur cette expérience, pour les personnes dont l'ouïe est nulle ou faible ; l'audition, dans ce cas, semble se transmettre par l'intermédiaire des nerfs dentaires, maxillaires supérieur et inférieur.

Il présente un deuxième appareil qui est un écran fait en bois

---

« Le bon mari vouloit qu'elle parlast. Elle parla par l'art du médicin et du chirurgien, qui lui couparent une encyliglotte qu'elle avoit soubs la langue. La paroie recouverte, elle parla tant et tant, que son mari retourna au médicin pour remède de la faire taire. Le médicin respondit en son art bien avoir remèdes propres pour faire parler les femmes, n'en avoir pour les faire taire. Remède unique estre surdité du mari, contre cestui interminable parlement de femme. Le paillard devint sourd, par ne sçai quels charmes qu'ils feirent. Puis le médicin demandant son salaire, le mari respondit qu'il estoit vraiment sourd et qu'il n'entendoit sa demande.

« Les médicins voulant lui rentre l'ouïe, à force de drogues pour cela le font devenir fou. Adoncques le fol mary et la femme enragée se raslièrent ensemble, et tant bastirent les médicin et chirurgien, qu'ilz les laissèrent à demy morts. »

Cette farce, représentée à Montpellier par une troupe de bacheliers en médecine, eut un grand succès, et inspira plus tard à Molière le *Médecin malgré lui*.

Ses productions littéraires ne nuisaient pas cependant à ses travaux scientifiques. Pendant les quelques années qu'il séjourna à Montpellier, il publia une traduction de quelques œuvres d'Hippocrate et de Galien, en même temps que le commencement du PANTAGRUEL, où l'histoire de la médecine peut trouver quelques documents, car il s'y montre presqu'à chaque ligne médecin autant que philosophe (1).

Nous ne relèverons pas, cela serait trop long et peu intéressant, toutes les expressions qui rappellent son érudition anatomique, et dont il sait se servir avec tant d'art et d'à-propos dans son œuvre littéraire. On peut s'en faire une idée assez juste par la description du combat de frère Jean contre les soldats de Pichrocole, qui avaient envahi l'abbaye de de Sévillé, description qui se termine par ces lignes drolatiques : « Les uns mourroient sans parler ; les aultres parloient sans mourir ; les uns se mouroient en parlant, les autres parloient en mourant. »

Dans tous ses chapitres, il est facile de voir que l'auteur de *Pantagruel* n'oublie jamais qu'il est médecin, et, par conséquent, philanthrope. Il plaint tous ceux qui souffrent, et d'abord les goutteux auxquels il a dédié en partie ses écrits ; il le dit en tête de son prologue de *Gargantua*. C'est à eux qu'il apporte la gaieté : « pour ce que rire est le propre de l'homme. » On ne peut que l'approuver.

(*A suivre.*)

(1) La première édition de Pantagruel date en effet de 1533 et l'année suivante il était médecin à l'hôpital de Lyon où il fit le premier, avant Vésale, des leçons d'anatomie sur le cadavre.

sonore, de même nature que le bois employé dans les instruments téléphoniques.

Enfin dans un troisième appareil, il ajoute un sytème microphoniqué à la partie postérieure, analogue à la plaque de transmission du téléphone. Cet appareil lui a donné de bons résultats chez les sourds-muets.

M. Pinel avait espéré que les rayons lumineux isolés, obtenus par le spectre et projetés sur le fond du voile du palais et de l'isthme du gosier, retentiraient sur le fond de l'œil, par action réflexe, et il avait espéré pouvoir être de quelque utilité pour les personnes qui voient peu. Mais rien jusqu'à ce jour ne lui a paru digne d'être enregistré.

Dans le cours de ses recherches, M. Pinel a modifié l'ophthalmoscope actuel, en plaçant un petit appareil photographique au centre du miroir réflecteur. L'image de la rétine se produit d'une manière satisfaisante, et on obtient d'assez bonnes photographies du fond de l'œil.

(*In of American Association*).

Enlèvement des immondices à Milwankee

De même à Milwankee, on a utilisé l'incinération pour se débarrasser des ordures. Depuis plus de cinq mois, ce système fonctionne, et chaque jour les immondices sont consumées. La Commission d'hygiène de la ville réclame l'honneur d'avoir été la première à adopter ces dispositions. On a consumé 40,215 livres d'ordures, qui ont donné 5,000 livres de cendres, soit 4,3 0/0. Au printemps, le four crématoire ne fonctionnait que 8 à 10 heures par jour.

Il serait réellement à désirer que la ville de Paris prît des mesures semblables à celles de ces deux villes américaines, afin de débarrasser les gares de nos chemins de fer de ceinture et de la banlieue, de ces wagons remplis d'immondices, qui y sont une cause d'infection.

Traitement de la leucorrhée par l'acide borique

par F. Schwartz.

Ayant obtenu d'excellents résultats de l'acide borique en poudre dans l'otorrhée, l'auteur se demanda si on ne pouvait pas l'employer de la même façon dans la leucorrhée. Dans le premier cas, il s'agissait d'une malade chez laquelle les remèdes les plus divers, le nitrate d'argent, la teinture d'iode, le bismuth, les irrigations chaudes, etc., avaient absolument échoué et qui, au bout de quinze jours, était parfaitement guérie par l'acide borique. L'auteur l'a employé fréquemment depuis, et toujours avec les mêmes résultats favorables.

Il conseille d'opérer de la façon suivante : faire une irrigation vaginale avec de l'eau aussi chaude que possible, introduire le spéculum et sécher avec des éponges et du coton hydrophile. On introduit alors une quantité d'acide borique en poudre suffisante pour remplir la partie supérieure du vagin et recouvrir complètement toute la partie intra-vaginale du col. On tasse la poudre et on la maintient en place au moyen d'un gros tampon de coton absorbant.

On laisse le pansement en place pendant trois ou quatre jours et on le renouvelle s'il est nécessaire, ce qui est rare. Les deux premiers jours, il y a encore un léger écoulement aqueux à travers la poudre et le coton, mais il disparaît promptement.

L'auteur, sans vouloir faire de l'acide borique une panacée dans tous les cas de leucorrhée, a toujours obtenu la guérison et pense que ce nouveau mode de traitement rendra de signalés services.

Blennorrhagie.

Emploi de la pyridine. — M. le docteur Rademaker, de Louisville (Kentucky), considérant que la blennorrhagie est une maladie locale sous la dépendance d'un parasite, pense qu'un traitement local seul suffit; mais que ce traitement doit avoir pour agent un parasiticide : la pyridine, qu'il considère comme le meilleur des *antiparasites*, employée en injections uréthrales, au moyen d'une solution dans la proportion de 10 centigrammes pour 30 grammes d'eau. Il affirme que ce moyen de traitement guérit en trois ou quatre jours.

Tuberculose

Un traitement nouveau. — Un habitant riche de Berlin fait construire en ce moment, sur un terrain qu'il a acquis à cet effet, un bâtiment où les malades atteints de la tuberculose seront soumis à un traitement spécial. Le rez-de-chaussée du bâtiment, qui aura la forme circulaire, se composera d'étables contenant des centaines de vaches. Les malades occuperont les étages supérieurs, qui communiqueront avec le rez-de-chaussée ; le traitement consistera à faire respirer aux patients l'odeur des étables, qui leur arrivera par des conduites d'air spéciales.

Le journal, qui a publié le *traitement nouveau* de la tuberculose, n'est pas un journal de médecine. Il y a belle lurette qu'il a été employé en France avec plus ou moins de succès. Nous ne nous expliquons pas comment un de nos confrères de la presse médicale ait reproduit sans commentaires le *Vieux neuf* venu de la rive allemande du Rhin.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

ALIMENTATION DES ENFANTS LACTAMILE Aliment lacto-farineux soluble préparé avec du **Lait suisse** Nourriture rationnelle des enfants et des personnes débiles. Seule composition pouvant véritablement remplacer le lait maternel. Aisément digestible et assimilable, la Lactamylecontient tous les éléments propres à la formation des muscles et des os et à l'enrichissement du liquide sanguin. — Prophylaxie scientifique du Rachitisme et de l'Athrepsie. La seule farine lactée ne contenant point de sucre en excès nuisible. — Toutes les pharmacies. Gros : VERDEIL, 12, rue Saint-Anne, Paris.

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARETTE Eau minérale, Arsénicale, Ferrugineuse, Magnésienne. Anémie. gastralgie, convalescence, maladies de la peau. 22. rue du Quatre-Septembre, Paris.

FARINE MALTEE DEFRESNE Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du foie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans les hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs) Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfance, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère.

DRAGEES QUINOIDINE-DUREZ Très efficaces contre les **récidives des fièvres intermittentes.** Paris, 20, place des Vosges.

VIN DE CHASSAING Digestions difficiles ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc Avenue Victoria, 6.

GRANULES D'ARSENIATE D'OR dynamisé du Dr ADDISON. Le plus énergique et le plus actif des reconstituants. L'arséniate d'or dynamisé du Dr Addison est indiqué dans les cas de Chlorose, Anémie, Epuisements, Maladies nerveuses, Pertes, Débilité, Maladies des femmes et du sang. Son efficacité n'est pas douteuse dans le traitement des Engorgements scrofuleux, de la Syphilis, de l'Aménorrhée, des Affections cutanées, etc. Il combat victorieusement la Phtysie, les Bronchites chroniques, l'Asthme, les Névralgies anciennes ou récentes et toutes les fièvres qui résistent au sulfate de quinine. Le flacon de 60 granules : 6 fr. Chaque granule contient un milligramme de subtance active. A Paris : Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart, et toutes pharmacies.

ELIXIR DE ROBINIA LAVOCAT Ce nouveau médicament, importé d'Amérique, est très efficace pour faire disparaître la Leucorrhée, le Catarrhe utérin, etc. — Dose : 2 ou 3 cuillerées à soupe par jour et plus, avant ou après les repas. — Prix du flacon : 4 fr. — Dépôts : Pharmacie Lavocat, 42, rue Ferrandière, Lyon. — Pharmacie Moppert, 51, rue du Temple, Paris, et toutes pharmacies.

MIEL EUCALYPTE NATUREL GUILMETH Fébrifuge, antiseptique, modificateur des muqueuses. CHEVRIER, pharmacien, 21, r. du Fg-Montmartre.

POUDRE DE VIANDE et nutricine Moride. Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

RHUMATISMES Guérison par la flanelle et l'Ouate végétale du Pin sylvestre. Raynaud, 22, rue de la Paix. Envoi franco du catalogue.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

POUGUES-SAINT-LEGER Pour tous renseignements sur la station, commandes d'eaux, demandes de notices, brochures, albums et photographies, s'adresser à l'administration centrale de la Compagnie des Eaux minérales de Pougues, 22, rue de la Chaussée-d'Antin. Paris.

CAPSULINES balsamiques de J. HOUDAS Créosote, Tolu, Térébenthine. — La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous les principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86, rue Maubeuge et toutes pharm.

FARINE LACTÉE NESTLE Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.

En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS OU VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.

Christen frères, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et néphrétiques. **PILULES GRAND** Quiniques-Lithinées. Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnées par tous les Médecins, expérimentées avec succès dans les hôpitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Médecins.

Maladies de l'estomac ANTIGASTRALGIQUE WINCKLER cocaïne et pepsine acidifiée, gastralgies, gastrites, dyspepsies; vomissements des tuberculeux et douleurs d'estomac résultant d'affections cancéreuses. — 20 gr. renferment 1 centig. de cocaïne, 1 centig. de narcéine et 10 centig. de pepsine. — WINCKLER, Montreuil (Seine), et pharmacies.

SPARADRAP CHIRURGICAL à la GLU de A. BESLIER. Ce sparadrap, qui ne ressemble à aucun de ceux connus, possède toutes les qualités depuis si longtemps réclamées par le Corps médical; grande adhérence, grande souplesse, conservation très longue, inocuité absolue sur la peau, même sur celle des plus jeunes enfants, quelque temps qu'il y séjourne. — Se vend par bande de 1 mètre dans un étui : 0,60; et par la poste, 0,70 c.

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLE de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRUS. Nombreuses Contrefaçons à éviter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31. rue d'Amsterdam.

QUINIUM ROY granulé. Formé de l'extrait aqueux et du quinium, contenant ainsi le Tannin et tous les Alcaloïdes; il représente son propre poids du meilleur quinquina titrant 3 0/0 d'alcaloïdes. — Soluble dans l'eau, le vin, etc. A Roy, pharmacien, 3, rue Michel-Ange, Paris, et pharmacies.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN, inventeur, Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

HEMORRHOIDES — Fissures à l'anus. La pommade et les suppositoires Royer (*cum extracto Achillæ*), déterminent la cessation de la souffrance, — la disparition des hémorrhoïdes, — la cicatrisation des fissures, — la suppression ou la diminution du flux hémorrhoïdal

Pharm. A. Dupuy, successeur de Royer, 225, rue Saint-Martin, à Paris, et pharmacies.

VIN DE BUGEAUD Toni-nutritif au quinquina et au cacao. St dép. dét. à Paris, Phie LEBEAULT, 53, rue Réaumur.

ENTREPOT GÉNÉRAL : **5, r. Bourg-l'Abbé, Paris.**

TRIBROMURE DE A. GIGON Bromure triple contenant en proportions égales les trois bromures : potassium, sodium, ammonium en poudre et chimiquement purs. Le Tribromure est employé avec succès dans le traitement des névroses, des affections nerveuses : épilepsie, hystérie, convulsions, maladies cérébrales, etc., du diabète, et dans certains cas où le bromure de potassium seul a échoué. — Chaque flacon est accompagné d'une cuillière-mesure dosant exactement un gramme de Tribromure, qu'il suffit de faire dissoudre au moment du besoin dans un peu d'eau pure ou sucrée. Dosage facile. Conservation indéfinie. En flacons de 30, 60 et 125 gr. : 2 fr. 50, 4 fr. 50, 8 fr. Pharmacie Gigon, 7, rue Coq Héron, Paris ; et toutes Pharmacies. Envoi par la poste.

A la même pharmacie : SIROP TRIBROMURE DE GIGON, contenant un gramme de tribromure par cuillerée à bouche de Sirop d'écorce d'orange amère. — Bromure de potassium pur de Gigon, en poudre et en flacons accompagnés d'une cuillère-mesure dosant un gramme.

VIN AUGUET (toni réparateur), quina. coca, écorces d'oranges amères et vin vieux d'Espagne. — Les certificats élogieux envoyés à l'auteur par les praticiens distingués qui l'ont expérimenté, recommandent ce produit à l'attention sérieuse du monde médical. — Ce vin délicieux s'emploie contre l'anémie, la chlorose, les fièvres, névralgies, mauvaises digestions. Il convient particulièrement aux personnes affaiblies par le travail, les maladies et les excès. Excellent pour les nourrices. — La bouteille, 4 fr. Pharmacie AUGUET, rue Thomassin, 8, à Lyon.

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr. Envoi franco contre mandat par la poste. — Pharmacie TREHYOU, 71, rue Ste-Anne, Paris.

L'EAU MINERALE DE LA VALLIÈRE, au goudron minéral, est d'une efficacité certaine dans le traitement des maladies du larynx et de l'appareil vocal, et de toutes les voies respiratoires : *Pharyngite granuleuse*, Laryngite chronique et aiguë, Aphonie, Affections des bronches, Asthme, Emphysème pulmonaire, etc.

N° 19 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 1er Octobre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS................ 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER.......... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Recherches physiologiques sur les produits de la combustion du gaz d'éclairage

M. Gréhant

Lorsqu'on brûle du gaz d'éclairage dans un bec d'Argant et qu'on recueille les gaz provenant de cette combustion, on trouve qu'ils renferment 4,25 d'acide carbonique, 11,6 d'oxyde et 84,1 d'azote.

La respiration d'un pareil mélange apporte des modifications dans la composition des gaz du sang d'un animal. La proportion d'acide carbonique a très peu varié. Mais ce qui est très remarquable, c'est la diminution très notable dans la proportion de l'oxygène contenu dans le sang artériel qui diminue de 5 centimètres cubes. L'homme ou l'animal qui respire les produits de la combustion du gaz se trouve en état d'*anoxyhémie*.

En voyant l'oxygène ainsi diminué, M. Gréhant s'est demandé si le sang de l'animal ne renfermait pas de l'oxyde de carbone. Il n'en existe pas ; tout l'oxyde de carbone est transformé en acide carbonique. Il n'en est pas de même lorsque la combustion du gaz est incomplète. Des expériences sur un animal vivant montrent que la quantité d'oxyde de carbone dégagé par un seul bec de Bunsen brûlant par le bas pendant deux heures dans une chambre de douze mètres cubes de capacité, est suffisante pour oxycarboner le sang presque complètement et pour mettre l'animal en danger de mort.

En résumé ces recherches démontrent que le mélange des produits de la combustion du gaz de l'éclairage avec l'air que nous respirons est nuisible, et qu'il serait utile, et hygiénique d'expulser au dehors les gaz riches en acide carbonique et pauvres en oxygène.

M. Potain possède à l'hôpital de la Charité un poêle à gaz qu'il a fait entourer d'une enveloppe de tôle qui, recevant l'air extérieur par un tuyau horizontal, présente en outre un tuyau vertical qui expulse dans une cheminée tous les produits de la combustion mélangés avec un certain volume d'air entraîné. Cette disposition est très bonne et devrait être généralisée.

Surmenage intellectuel et sédentarité des écoliers

M. Gustave Lagneau remarque que la commission, nommée par le ministre de l'instruction publique, pour remédier à la sédentarité et au surmenage intellectuel dans l'enseignement primaire, d'après le rapport de M. Jacoulet, a demandé une diminution des heures de classes et d'études, une augmentation des heures données aux exercices physiques, et la suppression des devoirs faits à la maison.

La sédentarité et le surmenage étant beaucoup plus redoutables dans les enseignements secondaire et supérieur, le ministre, par une circulaire, vient de consulter les professeurs sur les réformes à apporter à ces enseignements. Leurs avis devront servir à éclairer la nouvelle commission qui est composée d'universitaires de l'enseignement secondaire, mais devrait comprendre aussi des professeurs des écoles supérieures, polytechnique, militaire, navale, forestière, désignés par les autres ministres.

Déjà un comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation réunit d'anciens ministres de l'Instruction publique, des recteurs d'Académie, des membres de l'Institut, des directeurs d'écoles spéciales supérieures, ainsi que des généraux, des députés et des médecins.

Pour prévenir le surmenage dans l'enseignement secondaire qui prépare, soit aux examens qui sanctionnent cet enseignement, soit aux concours d'admission aux grandes écoles qui donnent l'enseignement spécial ou supérieur, il faudrait modifier non seulement les programmes et la répartition du temps, mais aussi les modes d'examens et les conditions de concours. Aux examens généraux, encyclopédiques, qui, en exigeant un travail excessif et peu profitable, motivent une sédentarité et un surmenage funeste pour des jeunes gens en pleine croissance, il faudrait substituer des examens partiels et fréquents ne motivant qu'un travail régulier, modéré et profitable. Les titres et diplômes seraient obtenus d'après l'ensemble des notes méritées dans ces examens partiels.

Pour prévenir la nocuité du surmenage lors des concours, il importe que dans les programmes de concours, comme dans ceux d'examens, les exercices physiques (gymnastique, armes, équitation, exercices militaires) figurent pour un coefficient élevé à côté des sciences et des lettres. Les jeunes gens seront alors amenés à développer leurs aptitudes corporelles en même temps que leurs aptitudes intellectuelles.

Etiologie de la dilatation dite primitive de l'estomac et de la dyspepsie idiopathique

Par M. Clozier (de Beauvais).

La dilatation de l'estomac reconnaît quatre causes principales qui sont : 1° l'attitude verticale ou attitude bipède de l'homme ; 2° la mauvaise hygiène stomacale de l'homme ; 3° une sécrétion morbide ou hypersécrétion de la muqueuse de l'estomac ; 4° le relâchement consécutif ou secondaire des parois de l'organe.

Eu égard à ses rapports anatomiques, l'estomac, lorsqu'il est distendu physiologiquement ou pathologiquement, ne peut que s'abaisser vers la partie inférieure de la cavité abdominale en refoulant les intestins. Cet abaissement s'effectue peu à peu sous l'influence, d'une part, de l'attitude verticale et, d'autre part, des repas généralement trop copieux qui distendent la cavité stomacale.

La distension de l'estomac a pour conséquence la prolongation du séjour des ingesta dans sa cavité : ceux-ci jouent alors le rôle de corps étrangers et provoquent, par excitation mécanique, une

abondante sécrétion de mucus. A ce mucus contenu dans l'estomac anormalement distendu, vient s'ajouter une certaine quantité des liquides ingurgités aux repas. Les parois de l'estomac cèdent alors peu à peu, mécaniquement au poids et au volume de la masse contenue dans la cavité qu'elles circonscrivent.

L'orateur se refuse par contre à concevoir une dilatation stomacale ou distension permanente des parois, de l'organe, créée de toutes pièces, brusquement, par la seule action du système nerveux central ou périphérique, et cela d'autant mieux que la cavité n'est le plus souvent que virtuelle puisque, à l'état de repos, les deux faces de l'organe doivent normalement s'appliquer l'une contre l'autre pour se diriger verticalement en bas.

Les Etrangetés de la géographie médicale

Depuis quelques années la diphthérie est la maladie épidémique qui en France cause le plus grand nombre de décès. Si nous utilisons les chiffres fournis par la statistique du comité consultatif d'hygiène en 1886 pour les villes qui ont plus de 10,000 habitants, nous trouvons pour 210 villes que :

La diphthérie a causé	4.838	décès.
La fièvre typhoïde	4.334	—
La variole	3.229	—

Mais il faut remarquer que les renseignements que nous possédons à peu près complets pour ces 210 villes, nous manquent absolument pour le reste du territoire, et comme, d'autre part, l'histoire des épidémies de diphthérie nous apprend que les campagnes sont plus cruellement frappées que les villes, ou du moins que, quand une épidémie s'abat sur un village, elle fait plus de victimes, toutes proportions gardées, que dans les grandes villes, on peut par suite apprécier quel tribut la France paie à la diphthérie.

D'après les données statistiques officielles, 23,975 enfants seraient morts de coqueluche et de ses complications pendant l'année 1883 en Autriche-Hongrie. Le prof. Hagenbach évalue à environ 35,000 le nombre des enfants qui, chaque année, sont atteints de coqueluche en Allemagne.

Si maintenant on admet, avec le prof. Kiermer, une mortalité moyenne de 7,6 0/0 pour la coqueluche, on peut en conclure qu'il meurt de cette maladie environ 19,000 enfants par an en Allemagne.

Le « vaccin chimique. »

Si l'on fait cuire la moelle d'un lapin enragé, que l'on ouvre le crâne de « deux chiens » et qu'on leur inocule dans la cervelle la moelle enragée, mais cuite, du lapin, les chiens ne deviennent pas enragés, mais réfractaires à la rage, car si on leur inocule maintenant la moelle crue d'un chien mort de la rage, ils ne deviennent pas enragés. « La moelle chauffée (du lapin) et rendue non virulente, était donc vaccinale par un vaccin chimique ».

Quelle cuisine, mes enfants ! — Et c'est ça de la science !

« Vaccin chimique. » Vous avez remarqué ce nouveau vocable. — Sans en avoir l'air et malgré son aspect connu, il marque et est destiné à marquer une nouvelle évolution de la doctrine microbienne.

Malgré que tous les microbiâtres aient jeté les hauts cris, déclaré que ce n'était pas vrai, que c'était absurde, que c'était impossible, il a bien fallu reconnaître que certaines maladies infectieuses peuvent se transmettre par des virus privés de tout microbe ; dans certains cas même, on a dit que ces virus privés de microbes peuvent agir comme vaccin préservatif. — J'ai signalé ici même différents travaux récents émanant d'expérimentateurs sérieux, et établissant ces faits d'une manière incontestable. — Déjà, on avait été amené, pour expliquer certains phénomènes sur lesquels on n'insistait pas, à admettre que les microbes peuvent *sécréter* diverses substances, des ptomaïnes, des poisons variés. — De sorte qu'à la fin il a bien fallu reconnaître qu'il n'était pas impossible de communiquer des maladies virulentes avec des liquides sans microbes, que cela n'était pas absurde, mais que c'était tout simplement vrai.

Notez, comme je l'ai déjà fait remarquer, que ce simple fait de la production d'une maladie reconnue microbienne par un virus préparé sans microbes, avec cette complication de la production possible d'un *virus atténué*, vaccinal, sans microbes, était la ruine

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

Gargantua et Pantagruel

(*Suite*)

C'est le même sentiment d'humanité qui le poussa à donner ses soins désintéressés aux malheureux syphilitiques que les médecins du xvi[e] siècle délaissaient avec mépris. En 1538, il était à Paris et faisait tous ses efforts pour les arracher au traitement barbare auquel ils étaient soumis On sait que leur nombre était grand. Il nous l'apprend à sa manière par le récit qu'Epistemon donne de l enfer où, sans le pape Sixte, il en avait compté plus de cent millions. « Car croyez, ajoute-t-il, que ceulx qui n'ont eu la vérole en ce monde-ci, l'ont en l'aultre. » — Mais la tiendront-ils des mains de Vénus ou des angles crochus des microbes de l'Ether?... Cela serait assez important à savoir...

Il plaint donc les pauvres vérolés, atteints d'hydrargyrisme. « O quantesfois, dit-il, nous les avons veus, à l'heure qu'ilz estoient bien oingtz, et engraissez à poinct; et le visaige leur reluisoit comme la clavure d'un charnier, et les dents leur tressailloient comme font les marchettes d'un clavier d'orgues ou d'espinettes, quand on joue dessus, et le gousier leur escumoit, comme à un verrat que les vaultres ont aculé entre les toilles (1) ».

Il faut savoir cependant qu'on employait déjà les sudations dans le traitement de la syphilis, comme paraît le prouver ce passage de la nativité du très redoubté Pantagruel : « Car toute sueur est salée, ce que vous direz estre vrai, si voulez taster de la vostre propre, ou bien de celle des vérolés, quand on les faict suer. »

Nous savons, d'ailleurs, que G. Torella affirmait que « le meilleur moyen de guérir la vérole, c'est de faire suer le malade dans une étuve ou un four chaud, pendant quinze jours de suite, à jeun. »

La syphilis, comme nous l'avons dit déjà, était très fréquente au xvi[e] siècle, si l'on s'en rapporte aux écrits des spécialistes italiens et français. Rabelais corrobore ce fait, car il est très fréquemment question de cette maladie dans ses ouvrages. Les grands personnages n'en étaient pas exempts,

(1) Chapitre extrait de *La Médecine au moyen-âge*.

(1) *Prologue de Pantagruel.*

de la doctrine parasitaire : l'amorphe pouvait ainsi déterminer ce qu'on donnait comme l'apanage exclusif de l'élément figuré.

D'ailleurs, M. Pasteur lui-même, pour expliquer l'action de son vaccin antirabique, les fameuses moelles de lapin, cuites ou crues, ne pouvait invoquer l'action d'un microbe, puisqu'il n'a pu découvrir le microbe de la rage ; d'autre part, M. Peyrault, qui vaccine contre la rage avec de l'essence de tanaisie, ne pouvait, malgré la bonne envie qu'il en a, faire raisonnablement intervenir le microbe.

De sorte qu'il a fallu inventer quelque chose pour soutenir la doctrine qui s'effondrait. — C'est bien simple : ce n'est plus les microbes qui produisent la maladie, mais ils produisent quelque chose qui produit la maladie et, au besoin, en préserve. Ce « quelque chose », c'est le virus ou le « vaccin chimique ».

Ainsi voilà le microbe pathogène officiellement relégué au second plan. Ce n'est plus qu'un producteur au second degré. Un peu de patience donc encore, et vous le verrez bientôt tomber au cinq ou sixième, c'est-à-dire au rang d'un de ces « facteurs » banals avec lesquels on n'a plus à compter.

Il y a longtemps que je le lui ai prédit, et c'est tout ce que je lui souhaite.

Dr J. PELLETAN.

Accidents de la vaccine.

Septicémie aiguë. — Le 13 mars 1885, 42 enfants sont vaccinés à Asprières, dans l'Aveyron ; six meurent dès le lendemain ou le surlendemain, et les autres sont plus ou moins malades. Chez tous, les accidents ont été identiques. Fièvre apparaissant de la quatrième à la dix-huitième heure après l'inoculation et durant de deux à quatre jours chez ceux qui ont guéri : vomissements suivis de diarrhée, convulsions chez quelques-uns. Ce ne sont ni les plus jeunes, ni uniquement les premiers vaccinés qui ont succombé. Les phénomènes locaux chez les enfants qui ont survécu ne ressemblent en rien à ceux d'une vaccination normale. Dès le premier jour, rougeur intense autour des piqûres ; le troisième jour, au plus tard, sécrétion séreuse ou séro-purulente ; cicatrisation lente ; éruption consécutive généralisée d'impétigo.

M. Brouardel a été chargé de faire un rapport médico-légal sur ces accidents. Le vaccin original était un tube de vaccin animal envoyé de Paris le 16 février et utilisé le jour même. Il avait subi dès lors quatre transmissions successives de bras à bras. Mais dès la troisième (sinon même dès la deuxième) transmission, la vaccine n'avait pas suivi son évolution normale; les vaccinifères ont eu une éruption et une fièvre précoce, permettant de croire à des générations successives de fausse vaccine, et la série des accidents a été s'aggravant toujours ; en outre, pour la quatrième transmission, on a choisi des pustules déjà ouvertes la veille.

Il est évident qu'il s'agit ici d'une fausse vaccine compliquée de septicémie aiguë, mais la cause de cette dernière reste inconnue. La lancette semble innocente. L'hypothèse d'une infection par inoculation d'un liquide altéré n'est pas impossible ; on aurait alors des accidents comparables à ceux de la piqûre anatomique ; mais on ne saurait invoquer des cas analogues en faveur de cette idée. D'autre part, l'hypothèse d'un germe septique cultivé pendant une série d'inoculations successives, ne trouve, elle aussi, aucune preuve directe dans la pathologie humaine ; mais on peut invoquer en sa faveur les expériences de Coze et Feltz sur le ferment putride et celles de Davaine sur le sang putréfié.

(*Journal de Méd. et de Chir. Prat.*)

Syphilis et épilepsie

Par M. le docteur PARIZOT, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole de médecine de Dijon.

Les rapports de l'épilepsie et de la syphilis, mis en lumière par le professeur Fournier, sembleraient s'appliquer aussi bien à la syphilis héréditaire qu'à la période secondaire de la syphilis acquise, si l'on en juge par l'observation suivante :

Camille L..., âgé de sept ans, m'est amené à la consultation au mois de février dernier. Son père, boulanger, marié à l'âge de vingt-deux ans, communique à sa femme, dès la première année, la syphilis (plaques muqueuses à la bouche, à l'anus, aux grandes lèvres, roséole généralisée) ; elle est soignée pendant six mois pour cette affection. Le mari meurt phtisique à trente et un ans. Per-

---

pas plus le pape et le sacré-collège que les rois, le peuple et la noblesse. Nous lisons, en effet, dans le *cap.* XVII de *Pantagruel* :

« D'advantage le pape Sixte me donna quinze cents livres de rente sur son domaine et thrésor ecclésiastique, pour lui avoir guéri une bosse chancreuse, qui tant le tourmentoit, qu'il en cuida devenir boiteux toute sa vie. » La bosse chancreuse, c'est le bubon inguinal dont la suppuration était considérée alors comme un phénomène favorable de la maladie.

Le bon Pantagruel n'échappa pas plus que les autres à la contagion : au milieu de ses pérégrinations,

« Il tomba malade, et fut tant prins de l'estomach qu'il ne povoit boire ni manger, et parcequ'un malheur ne vient jamais seul, lui print une pisse-chaulde, qui le tourmenta plus que ne penseriez : mais ses médicins le secoururent très-bien, et avecques force drogues énitives et diuretiques le feirent pisser son malheur. Son urine était tans chaulde que depuis ce temps-là elle n'est encore refroidie. Et en avez en France en divers lieux, selon qu'elle print son cours, et l'on appelle les bains chaulds comme A Coderets (*Cauterets*), A Limons (Limoux), A Dats (*Dax*), A Belleruc (Balaruc), A Néric (*Néris*), A Bourbonnency (Bourbon-Lancy).

« Et m'esbahi grandement d'un tas de fols philosophes et médicins, qui perdent leur temps à disputer d'ond vient la chaleur de ces dictes eaux, ou si c'est à cause du baurach ou du souphre, ou de l'alun ou du salpètre qui est dedans la minière : car il n'y font que ravasser, et mieulx leur vaudroit se aller frotter le cul au panicault, que de perdre ainsi le temps à disputer ce dont ils ne savent l'origine. Car la résolution est aisée et n'en faut enquester d'advantage, que lesdicts bains sont chaulds parcequ'ils sont issus par une chaulde-pisse du bon Pantagruel (1). »

(1) Cette origine de nos sources thermales est assez curieuse, et certainement ignorée de leur clientèle ordinaire.

Les chapitres qui témoignent le plus des connaissances médicales de Rabelais sont ceux qui se rapportent aux perplexités de Panurge sur la question du mariage. Pantagruel a longuement commenté le pour et le contre, mais l'intéressé n'a pris aucune détermination ; il ne veut demander la solution du problème ni aux dés, ni aux songes, ni aux oracles de la sibylle. Il consent cependant à prendre conseil de Her Trippa, nom allégorique par lequel Rabelais désigne l'allemand Camille Agrippa de Netesheim, philosophe et médecin célèbre par ses travaux sur l'alchimie, la magie et les sciences occultes (1) Celui-ci lui proposa de lui dévoiler sa destinée conjugale par « la pyromantie, l'aéromantie, l'hydromantie, la gyromantie, etc. » : « Ou bien encore par nécromantie. Je

(1) Agrippa a défini le rôle de ceux qui s'occupent de la magie, dans son ouvrage *De vanitate scientiarum, cap. de magia naturali.* Il dit : « Les mages, ainsi que très diligents enquesteurs de la nature, conduisans et adressans bien à propos les choses qu'elle a préparées, appliquans les actives avec les passives, bien souvent font voir des effets extraordinairement et avant le temps, lesquels le vulgaire juge estre miracles, combien que ce ne soyent qu'œuvres naturelles, advancées aucunement du temps. » *Traduction de Louis de Mayerne-Turquet, médecin du roi Henri IV. 1603.*

sonne, ni dans sa famille, ni dans celle de sa femme n'a été atteint d'affections nerveuses, et en particulier d'épilepsie.

De cette union naissent d'abord deux enfants qui ne viennent pas à terme, puis deux autres qui, à leur naissance, présentent un pemphigus généralisé. Le dernier, venu à terme, ne vit que quelques jours. Le troisième, seul survivant, est atteint jusqu'à la première année de plaques muqueuses et de manifestations cutanées, se rapportant à la syphilis. A ce moment il est pris pour la première fois d'attaques convulsives qui se répètent toutes les trois semaines, puis tous les mois jusqu'à l'âge de trois ans. Il est facile alors de se rendre compte des accidents. C'est l'épilepsie avec tous ses caractères (sidération, chute avec perte de connaissance, convulsions toniques d'abord, puis cloniques, écume de la bouche, morsure de la langue).

A partir de trois ans, le petit malade reste sans crises par intervalles de six mois, jusqu'à l'année dernière où elles reprennent avec intensité toutes les trois semaines.

C'est dans cet état qu'il m'est présenté au mois de février de cette année. L'enfant est intelligent et me rend un compte exact des phénomènes qu'il éprouve. Persuadé, d'après les antécédents familiaux et personnels, que la syphilis n'est pas étrangère au développement de ces accidents épileptiques, j'administre l'iodure de potassium à la dose de 80 centigrammes par jour, concurremment au bromure administré à raison de 1 gr. 50 avec interruptions hebdomadaires.

Cet enfant m'a été ramené récemment. Il n'a eu que trois crises très atténuées depuis février. Il n'a plus la sidération du début, la perte de connaissance. Il se rappelle le début de la crise. Je pense que le traitement spécifique atténuera pour une large part, s'il ne fait disparaître complètement, le mal comitial dont il est atteint (1).

Je conclus de cette observation :

1° L'enfant syphilitique se trouve dans des conditions semblables à l'adulte pour subir les atteintes de l'épilepsie;

2° Si cette affection se rencontre dans le jeune âge, en dehors de toute prédisposition héréditaire, il faut s'enquérir de la syphilis chez les parents, et, chose capitale au point de vue du traitement, associer le traitement spécifique à l'usage du bromure;

3° En pareil cas le pronostic, toujours si terrible, peut être modifié. Les crises peuvent disparaître ou s'atténuer sous l'influence de la médication.

(1) *Cette observation est une nouvelle preuve de l'origine diathésique des névroses, qui fut, il y a plus de vingt ans, le sujet de mon mémoire au concours du prix Esquirol.* Dr D.

La prostitution à Kazan

Dans la *Revue du gouvernement de Kazan pour l'année* 1887. On trouve des données assez intéressantes sur la prostitution à Kazan : le nombre de maisons de tolérance était de 28 avec 269 femmes ; en outre, il y avait 259 femmes solitaires exerçant sous l'inspection de la police et 119 arrêtées pour exercice clandestin. Donc, 528 prostituées légales (78 pour 100) et 119 clandestines (22 pour 100), ce dernier chiffre étant évidemment de beaucoup au dessous de la vérité. De la totalité des prostituées (647), 497 (76 pour 100) étaient atteintes de maladies vénériennes; en autres termes, un habitant de Kazan qui a des relations avec les prostituées risque de contracter une maladie vénérienne avec la probabilité de 7 à 10. Parmi les formes des maladies vénériennes la place d'honneur appartient à la syphilis : 59,8 pour 100. Parmi les 269 femmes qui habitent les maisons de tolérance, le nombre de malades était de 156 (58 pour 100), tandis que parmi les 119 clandestines il était de 65 (54,6 pour 100) (*Wratch*, 18 août 1888).

Les alcaloïdes de l'huile de foie de morue

MM. Gauthier et Mourgues ne nous ont pas fait attendre longtemps les révélations qu'ils avaient promises sur les alcaloïdes de l'huile de foie de morue. Ils nous en font connaître six : la butylamine, l'amylamine, l'hezylamine, la dihydrolutidine, l'aselline, la morrhuine, plus l'acide gaduinique, à la fois acide et base. Ces noms sont barbarement chimiques et doivent nuire au succès de ces produits. Il faudrait leur appliquer une autre terminologie qui sentît moins le laboratoire et un peu plus la morue.

La butylamine détermine une accélération des fonctions de la peau et des reins, qui finit par provoquer la fatigue, la stupeur et

---

vous ferai soubdain, dit-il, ressusciter quelqu'un par ci-devant mort, comme fit Apollonius de Tyane envers Achilles, comme fait la pythonisse en présence de Saül, lequel nous en dira totage, ne plus ne moins qu'à l'invocation de Erichto, un défunt prédit à Pompée tout le progrès et issue de la bataille pharsalique... »

Panurge refuse toujours, mais il finit par accepter de prendre l'avis d'un théologien, d'un médecin, d'un légiste et d'un philosophe, pour élucider la question. La consultation du médecin Rondibilis, c'est-à-dire de Guillaume Rondelet, l'ancien condisciple de Rabelais à la Faculté de Montpellier, est particulièrement intéressante pour nous, en raison des arguments physiologiques et anatomiques qu'il fait valoir.

Voici donc ce qu'il répond à Panurge au sujet de la question du mariage :

« Vous dites que senty en vain les poignants aiguillons de la sensualité. Je trouve en notre faculté de médicine, et l'avons prins de la résolution des anciens platoniques, que la concupiscence charnelle est réfrénée par cinq moyens :

« Par le vin ; car l'intempérance du vin advient au corps humain refroidissement de sang, résolution des nerfs, dissipation de semence générative, hébétation des sens, perversion des mouvements, qui sont tous impertinences à l'acte de génération. De faict, vous voyez peinct Bacchus, dieu des ivrognes, sans barbe et en habit de femme tout efféminé, comme eunuche. Aultrement est du vin prins tempéramment. L'antique proverbe nous le désigne auquel est dict : que Venus se morfond sans la compagnie de Cérès et Bacchus. »

Les effets généraux sur le système nerveux de l'alcoolisme sont très justes. Quant aux effets particuliers sur les fonctions de la génération, il est admis par tous les hygiénistes que l'alcool pris *passagèrement* en excès excite les désirs vénériens, mais que pris *habituellement* il affaiblit les fonctions génératrices. Amyot avait déjà dit que ceux qui boivent beaucoup de vin sont *lâches à l'acte de la génération et ne sèment rien qui vaille et qui soit de bonne trempe pour bien engendrer*.

Rondibilis était donc dans le vrai. Examinons les autres moyens proposés par lui à son client :

« Secondement, par certaines drogues ou plantes lesquelles rendent l'homme refroidi, maléficié et impotent à la génération. L'expérience y est en nymphea heraclia, amérine, saule, chenevé periclymenos, tamaris, vitex, mandragore, ciguë, orchis le petit et aultres, lesquelles dedans les corps humains, tant par leurs vertus élémentaires, que par leurs propriétés spécifiques, glacent et mortifient le germe prolifique; ou dissipent les esperits qui le debvoient conduire aux lieux destinés par nature ; ou apilent les voies et conduicts par lesquels povoit estre expulsé. »

Nous ne pouvons discuter la valeur anaphrodisiaque de toutes les herbes citées par Rondibilis. On reconnaît cependant encore cette propriété à l'*agnus castus* (vitex ou poivre aux moines), à la belladone, à la ciguë, à la digitale, au lupulin du houblon, au nénuphar, au camphre, etc. Quant au chenevé (chenevis), au peryclimenon (chèvrefeuille), au

les vomissements. L'amylamine est un poison violent et actif. A petite dose, elle excite les réflexes et les fonctions urinaires. L'hezylamine est moins toxique. La dihydrolutidine est un médicament vénéneux, nuisible, qui détermine la paralysie.

THÉRAPEUTIQUE

Traitement des sueurs odorantes

Par M. le Dr Bardet.

Un préjugé veut que l'on ne puisse pas *supprimer* impunément les sueurs; et, cependant, il est très facile, dans la plupart des cas, de faire disparaître rapidement non pas la sueur, mais son odeur, chez les sujets atteints de cette incommode infirmité.

1° *Sueurs des pieds :*

Se laver les pieds tous les matins en hiver, matin et soir en été, et faire des lotions à l'alcool après le bain de pied. Changer de chaussettes tous les jours et verser sur celles-ci une petite quantité de la poudre suivante :

Talc	40	grammes.
Sous-nitrate de bismuth	45	—
Permanganate de potasse	13	—
Salicylate de soude	2	—

Cette poudre doit être soigneusement porphyrisée de manière à former un mélange impalpable.

2° *Sueurs du corps :*

Beaucoup de personnes, et particulièrement les femmes rousses, exhalent, lorsqu'elles ont très chaud, une odeur sûre fort désagréable qui est due aux acides valérianique et caproïque éliminés par la sueur. Cette odeur disparaît ou se trouve très diminuée en poudrant le buste avec la poudre suivante, à l'aide d'une houppe à poudre de riz :

Poudre de riz	60	grammes.
Sous-nitrate de bismuth	15	—
Permanganate de potasse	10	—
Poudre de talc	5	—

Comme la précédente, cette poudre doit être impalpable.

(*Nouv. remèdes.*)

Traitement de la constipation par l'attitude,

par M. Ed. Williams.

Quelques auteurs américains, Abbott, entre autres, ont insisté, dans ces derniers temps, sur ce qu'il y a d'antiphysiologique dans l'attitude assise, adoptée pour l'exonération, et recommandent l'attitude accroupie comme étant celle qui permet de donner à l'action du diaphragme et des muscles abdominaux, dans l'effort, le maximum de l'effet utile. M. Williams revendique aujourd'hui l'idée comme sienne, l'ayant mise en pratique depuis de longues années, et ayant rendu, par ses conseils, de réels services à une classe intéressante de malades. Il va même jusqu'à dire que le moyen n'a jamais manqué son effet, rendant presque inutile, dans beaucoup de cas, l'emploi des purgatifs et des lavements.

L'adoption de cette pratique doit entraîner une réforme complète de l'aménagement des water-closets, devenant de simples « lieux à la turque » qui, au point de vue de l'hygiène des habitations, ne seraient pas sans inconvénient. L'emploi du vase répond au même but et a été conseillé par l'auteur à des malades qui s'en sont bien trouvés. (*Boston Med. a. Surg. Journ.*)

L'éther contre les pédiculi des enfants

Un procédé recommandable par sa simplicité, pour tuer les *pediculi*, consiste dans la simple application de l'éther. Ce dernier est encore plus innocent pour la peau que le chloroforme, qui produit le même effet. Le mode d'application de l'éther dans ce but, sera de le projeter au moyen d'un pulvérisateur.

Eczéma de l'anus et des organes génitaux.

Lustgarten propose, pour combattre cette pénible complication des affections utérines.

1° Bains de siège chauds et lotions savonneuses.

2° R. Oléate de cocaïne	0.40 à 1	gr.
Huile d'olive	2	—
Lanoline	10	—

M. S. A. L. pour onctions deux fois par jour sur la région malade.

---

tamarin, au saule ; leur action est au moins douteuse. Mais, par cet exemple, il est permis de conclure que les propriétés thérapeutiques des plantes étaient déjà passablement bien connues au XVIe siècle.

« Tiercement, dist Rondibilis, par labeur assidu, car en icellui est faicte si grande dissolution du corps, que le sang qui est par icellui espars pour l'alimentation d'un chascun membre n'ha temps ne loisir ne faculté de rendre celle résudation séminale et superfluité de la tierce concoction. Nature particulièrement se la réserve, comme trop plus nécessaire à la conservation de son individu, qu'à la multiplication de l'espèce et genre humain. Ainsi est dite Diane chaste, laquelle continuellement travaille à la chasse. Ainsi jadis estoient dicts castres, comme castes, esquels continuellement travailloient les athlètes et souldars. Ainsi escript Hippocrate, *lib. de Aere, Aqua et locis*, de quelques peuples de Scythie, lesquels de son temps plus estoient impotents que eunuches à l'esbatement vénérien, parceque continuellement ils étoient à cheval et au travail. Comme au contraire, disent les philosophes, oisiveté estre mère de luxure..... »

Il n'est pas besoin de longs commentaires pour démontrer que les travaux manuels et encore plus le surmenage physique éloignent les personnes qui s'y adonnent des idées érotiques. Les ouvriers et les paysans sont, comme tout le monde le sait, moins portés à l'amour que les citadins et les oisifs. Et les raisons que donne le médecin du moyen âge sont admises aujourd'hui par tous les physiologistes.

« Quartement, par fervente étude. Car en icelle est faite incrédible resolution des esperits, tellement qu'il n'en reste de quoi porter aux lieux destinés ceste resudation générative, et enfler le nerf caverneux, duquel l'office est hors la projecter, pour la propagation d'humaine nature. Qu'ainsi soit, contemplez la forme d'un homme attentif à quelque estude, vous voirez en lui toutes les artères du cerveau bandées, comme la chorde d'une arbaleste, pour lui fournir dextrement esperits suffisants à emplir les ventricules du sens commun, de l'imagination et appréhension, de la mémoire et recordation ; et agilement courir de l'un à l'aultre par les conduicts manifestes en anatomie, sur la fin du rets admirable (1), auquel se terminent les artères, lesquelles de la senestre armoire du cœur prendent leur origine, et les esprits vitaux affinent en longs ambages pour estre faits animaulx. De mode qu'en tel personnage studieux vous voirez suspendues toutes les facultés naturelles, cesser touts sens extérieurs... »

A ces explications physiologiques assez discutables, nous nous contenterons d'ajouter que l'excès des travaux intellectuels, appliqués aux sciences, aux lettres ou aux arts est reconnue comme cause d'affaiblissement de la puissance virile, de l'éloignement des désirs vénériens et enfin de l'impuissance.

(*A suivre.*)

(1) Selon les anciens anatomistes, enlacement de vaisseaux situé près de l'os sphenoïde.

La maladie et le caractère

Un vieux philosophe a dit non sans raison :

« Quand vous avez à aborder un homme dont vous avez besoin, cherchez bien le moment. S'il est dyspeptique, ne le dérangez pas à l'heure du repas; s'il est névrosique, attendez que le ciel soit bleu. Et s'il s'agit d'une femme, oh ! alors, multipliez les précautions, car le caractère change de mois en mois, d'heure en heure. »

Le caractère est changeant comme un kaléidoscope et très modifié par l'état de santé. La maladie et surtout les affections chroniques exercent une influence manifeste sur l'état nerveux et par suite sur l'état moral de l'individu. Changez le naturel et il revient toujours. L'adage est inexact souvent.

Voltaire ne l'a pas caché : « Voulez-vous changer absolument le caractère d'un homme, écrit-il? Purgez-le tous les jours avec des délayants jusqu'à ce que vous l'ayez tué. Charles XII, dans sa fièvre de suppuration sur le chemin de Bender n'était plus le même homme; on disposait de lui comme d'un enfant. »

Le caractère du goutteux est connu.

Tel était le plus aimable des hommes à 30 ans; est-il devenu assez insupportable depuis qu'il est perclus de rhumatismes?

Au fond, c'est la maladie qui a fait voter la loi du divorce. M. Naquet est trop homme de science pour nous démentir.

Les caractères s'alliaient convenablement, tout était bien dans le meilleur des mondes, puis le système de l'un a pris à droite, celui de l'autre à gauche, l'urate de soude s'est accumulé sournoisement dans les tissus et peu à peu le désaccord est venu. Un peu trop de nerfs, un peu de cristal urique et voilà les caractères aux antipodes!

On pourrait en dire bien long sur ce sujet, assez mal exploré par les psychologues, mais nous serions indiscrets.

M. le professeur Azam, de Bordeaux, a repris la question des modifications que peut éprouver le caractère dans les maladies.

« Toute personne atteinte d'une maladie chronique quelconque, affirme M. Azam, voit son humeur s'aigrir et son caractère changer ».

M. Azam cite quelques cas intéressants, notamment des exemples où les modifications du caractère persistent après la disparition des troubles qui les ont produits ! Ainsi, une fracture de jambe, de cuisse, suffit, même après guérison, pour faire d'un homme doux un homme insupportable. Un homme se brise les deux os de la jambe; le voilà au lit pour trois mois. Qu'il soit de mauvaise humeur, qui ne le comprendra pas? Mais le malade devient sombre, taciturne et prend en grippe tout son entourage. Puis, lorsqu'il peut se relever et marcher, ses sentiments, loin de se modifier, s'aigrissent et provoquent chez lui des impulsions bizarres, si bizarres qu'il est pris de l'idée fixe d'éventrer sa femme, sa fille, n'importe qui pourvu qu'il éventre.

Ce malade avait la conscience si nette de ces impulsions homicides, qu'il s'en désolait et suppliait qu'on ne se mît pas à sa portée. Singulière influence d'une fracture de tibia et de peroné.

Un notaire est cloué sur son lit pendant plusieurs mois. Quand il commença à marcher, on fut tout étonné de trouver un autre homme. Il était gai, il devint triste, hypocondriaque, craintif, abattu. Et ce nouvel état mental persiste toujours. Ce sont là des transformations de caractère par cause indirecte; il en est qui dérivent d'une cause de traumatisme cérébral. Les perversions de caractère sont aussi nombreuses que les transformations. M. Azam appelle l'attention sur les troubles moraux que l'on peut observer chez les névralgiques, chez les malades atteints d'angine de poitrine, de troubles digestifs d'affections diverses.

Tout le monde peut le constater à loisir chez son prochain. La souffrance nous change. Peut-on localiser le caractère dans une région quelconque du cerveau ! M. Luys le croit et il est d'avis que le caractère réside dans les régions de la base du cerveau qui reçoivent les irradiations du cervelet. C'est une opinion et des plus autorisées; toutefois elle est toute spéculative, et il va de soi qu'il ne viendra à personne l'idée d'aller examiner le cervelet de quelqu'un pour savoir s'il a bon ou mauvais caractère.

H. de Parville.

NOUVELLES

Conseil municipal de Marseille

Dans une de ses dernières séances il a émis un vœu exposant à MM. les Ministre de l'Instruction publique, de la marine et de la guerre, que la municipalité de Marseille est prête à tous les sacrifices pour créer une Faculté et l'Ecole de santé militaire. Parmi les raisons invoquées en faveur de ce vœu, le Conseil fait valoir que l'Etat ne saurait méconnaître, d'une part, qu'en dehors des avantages budgétaires et administratifs que présenterait la réunion, auprès de la même Faculté, des Ecoles de santé militaire (armée et marine), c'est un réel danger que de laisser une ville de 400,000 âmes sans de larges et vastes institutions de haut enseignement qui ne sont et ne peuvent être que des Ecoles de lumière et de moralisation, et d'autre part, qu'il voudra bien se rappeler qu'il « n'y a pas, dans tout l'univers civilisé, une ville aussi importante que Marseille qui ne soit dotée d'Université. » Cette situation déplorable, conséquence de l'excès de la centralisation, peut et doit être modifiée. L'édification d'une Faculté de médecine ayant pour annexes les Ecoles de la marine et de la guerre, sera la pierre d'attente de cette future Université méditerranéenne, que Marseille scientifique réclame depuis plus de vingt ans.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

ALIMENTATION DES ENFANTS LACTAMILE Aliment lacto-farineux soluble préparé avec du **Lait suisse** Nourriture rationnelle des enfants et des personnes débiles. Seule composition pouvant véritablement remplacer le lait maternel. Aisément digestible et assimilable, la Lactamyle contient tous les éléments propres à la formation des muscles et des os et à l'enrichissement du liquide sanguin. — Prophylaxie scientifique du Rachitisme et de l'Athrepsie. La seule farine lactée ne contenant point de sucre en excès nuisible — Toutes les pharmacies. Gros : VERDEIL, 12, rue Saint-Anne, Paris.

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARETTE Eau minérale, Arsénicale, Ferrugineuse, Magnésienne. Anémie, gastralgie, convalescence, maladies de la peau. 22 rue du Quatre-Septembre, Paris.

FARINE MALTEE DEFRESNE
Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du oie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans lee hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs)
Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfance, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère,

DRAGEES QUINOIDINE-DURIEZ
Très efficaces contre les **récidives des fièvres intermittentes**. Paris, 20, place des Vosges.

VIN DE CHASSAING Digestions difficiles ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc. Avenue Victoria, 6.

GRANULES D'ARSENIATE D'OR dynamisé du Dr ADDISON. Le plus énergique et le plus actif des reconstituants. L'arséniate d'or dynamisé du Dr Addison est indiqué dans les cas de Chlorose, Anémie, Epuisements, Maladies nerveuses, Pertes, Débilité, Maladies des femmes et du sang. Son efficacité n'est pas douteuse dans le traitement des Engorgements scrofuleux, de la Syphilis, de l'Améuorrhée, des Affections cutanées, etc. Il combat victorieusement la Phtysie, les Bronchites chroniques, l'Asthme, les Névralgies anciennes ou récentes et toules les flèvres qui résistent au sulfate de quinine Le flacon de 60 granules : 6 fr. Chaque granule contient un milligramme de subttance active. A Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart, et toutes pharmacies.

BANDE en tricot caoutchouc, brevetée s.g.d.g. Bas, ceintures et genouillères en peau de chien. Bandages. Bas élastiques à jour. Orthopédie. **E. CHANE**, bandagiste-fabricant breveté, 319, rue Saint-Martin, Paris.

MIEL EUCALYPTE NATUREL GUILMETH Fébrifuge, antiseptique, modificateur des muqueuses. CHEVRIER, pharmacien, 21, r. du Fg-Montmartre.

POUDRE DE VIANDE et **nutricine Moride**. Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

POUGUES-SAINT-LEGER Pour tous renseignements sur la station, commandes d'eaux, demandes de notices, brochures, albums et photographies, s'adresser à l'administration centrale de la Compagnie des Eaux minérales de Pougues, 22, rue de la Chaussée-d'Antin. Paris.

CAPSULINES balsamiques de **J. HOUDAS** Créosote, Tolu, Térébenthine. — La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous les principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86, rue Maubeuge et toutes pharm.

FARINE LACTÉE **NESTLE** Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.
En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS OU VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.
Christen frères, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et nephretiques.
PILULES GRAND Quiniques-Lithinees. Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnes par tous les Medecins, experimentees avec succès dans les hopitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Medecins.

Maladie de l'estomac ANTIGASTRALGIQUE WINCKLER cocaïne et pepsine acidifiée, gastralgies, gastrites, dyspepsies; vomissements des tuberculeux et douleurs d'estomac résultant d'affections cancéreuses. — 20 gr. renferment 1 centig. de cocaïne, 1 centig. de narcéine et 10 centig. de pepsine. — WINCKLER, Montreuil (Seine), et pharmacies.

SPARADRAP CHIRURGICAL à la GLU de A. BESLIER. Ce sparadrap, qui ne ressemble à aucun de ceux connus, possède toutes les qualités depuis si longtemps réclamées par le Corps médical; grande adhérence grande souplesse, conservation très longue, innocuité absolue sur la peau, même sur celle des plus jeunes enfants, quelque temps qu'il y séjourne. — Se vend par bande de 1 mètre dans un étui : 0,60; et par la poste, 0,70 c.

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLÉ de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRES. Nombreuses Contrefaçons à éviter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31. rue d'Amsterdam.

QUINIUM ROY granulé. Formé de l'extrait aqueux et du quinium, contenant ainsi le Tannin et tous les Alcaloïdes; il représente son propre poids du meilleur quinquina titrant 3 0/0 d'alcaloïdes. — Soluble dans l'eau, le vin, etc. A Roy, pharmacien, 3, rue Michel-Ange, Paris, et pharmacies.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN, inventeur, Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

HEMORRHOIDES — **Fissures à l'anus.** La pommade et les suppositoires Royer (*cum extracto Achillæ*), déterminent la cessation de la souffrance, — la disparition des hémorrhoïdes, — la cicatrisation des fissures, — la suppression ou la diminution du flux hémorrhoïdal.
Pharm. A. Dupuy, successeur de Royer, 225, rue Saint-Martin, à Paris, et pharmacies

VIN DE BUGEAUD **Toni-nutritif au quinquina et au cacao.** Sr dép. dét. à Paris, Phie LEBEAULT, 53, rue Réaumur.
ENTREPOT GÉNÉRAL : **5, r. Bourg-l'Abbé, Paris.**

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr. Envoi franco contre mandat par la poste.— Pharmacie TREHYOU, 71, rue Ste-Anne, Paris.

L'EAU MINERALE DE LA VALLIÈRE, au goudron minéral, est d'une effieacité certaine dans le traitement des maladies du larynx et de l'appareil vocal, et de toutes les voies respiratoires : *Pharyngite granuleuse*, Laryngite chronique et aiguë, Aphonie, Affections des bronches, Asthme, Emphysème pulmonaire, etc.

CHLORHYDROTHERAPIE Traitement des maladies de l'estomac. Pepsine chlorhydrique maté, quina et coca. Elixir toni-digestif Bertrand. Association des ferments digestifs aux amers et toniques, employé avec succès pour la guérison d'un grand nombre de maladies de l'estomac, telles que : Dyspepsies, gastralgie, anémie, vomissements de la grossesse, manque d'appétit, épuisement, convalescences difficiles, Troubles gastro-intestinaux des enfants (lientérie). Chaque verre à liqueur contient une goutte d'acide chlorhydrique pur et 0,50 de pepsine dialysée. — Dose : adultes, un verre à liqueur aux repas; enfants, une à deux cuillerées à dessert. — Dépôt général, pharmacie **Bertrand**, 182, avenue de Versailles, Paris. — Echantillon franco et gratuit à MM. les médecins. — Prix du flacon : **3 fr. 50** pour 10 jours de traitement.

N° 29. — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 Octobre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS.................. 5 fr. DÉPARTEMENTS..... 5 ETRANGER........... 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Prime du *Moniteur de l'Hygiène publique*

M. Meurillon, notre éditeur, a bien voulu mettre à notre disposition Cent exemplaires de **la Prostitution dans l'antiquité** et un nombre égal d'exemplaires du **Moyen Age médical**, au prix de 3 fr. 50 le volume, rendu *franco*, au lieu de 5 fr. 50.

Nous offrons ces deux cents exemplaires à nos abonnés anciens et nouveaux, qui nous en feront la demande, en nous faisant parvenir le montant de l'abonnement pour 1889. C'est une remise de 40 0/0. Nous ferons en plus, à nos nouveaux abonnés, le service du journal jusqu'à la fin de l'année 1888, à titre gracieux.

Les femmes et l'étude de la médecine

La question des femmes-médecins vient d'être agitée au *Congrès des médecins et naturalistes allemands* tenu à Cologne. Un professeur d'anatomie de la Faculté de Berlin, le Dr Waldeyer, après avoir rappelé succinctement le rôle joué par les femmes-médecins dans l'antiquité, a examiné les raisons qui poussent quelques femmes de notre époque vers l'étude des sciences médicales.

Le désir d'avoir une existence indépendante et d'élargir le cercle de leurs moyens d'existence : telles sont ces raisons.

Cependant, faut-il, ajoute l'orateur, accorder à la femme l'accès de la médecine et demander aux pouvoirs publics de donner une existence réelle à ce desideratum?

Non, répond énergiquement le professeur Waldeyer. Dans l'art des accouchements, que les femmes pratiquent depuis le commencement du monde, elles ne sont jamais allées au delà d'une dextérité manuelle; la science de l'obstétrique a été créée entièrement par nous; elle est l'œuvre de l'homme et de l'homme seul.

D'ailleurs, il en est des autres arts comme de celui des accouchements. Nulle part, la femme n'a produit quelque chose de remarquable, de persistant; jamais elle n'a été l'auteur d'un chef-d'œuvre. Même en musique, science qui semble lui appartenir en propre, elle n'a rien fait qui puisse immortaliser un nom.

L'infériorité de la femme est notre œuvre, nous dit-on, parce que nous l'avons exclue de presque toutes les branches de l'activité humaine, et c'est nous qui sommes responsables de la flétrissure de ses forces vives. A cette objection, Waldeyer, répond, comme Freund et Siebold :

« Si les femmes ont toujours été opprimées, c'est qu'elles n'ont jamais pu se rendre compte du grand mouvement de culture qui nous a entraîné et nous entraîne encore; on ne doit donc pas s'attendre de leur part à quelque impulsion, même vers les arts et les branches scientifiques, qui longtemps sont restés leur monopole exclusif. Et quand même cette impulsion existerait, elle ne saurait jamais arriver à la hauteur de l'activité de l'homme, mieux organisé pour la lutte, comme elles l'avouent si ingénument.

« Je proteste, au nom de l'histoire, contre l'allégation que le rôle de la femme a été moins important et sa situation plus défavorable que celle de l'homme.

« Chez les peuples cultivés la femme était égale sinon supérieure à l'homme.

« A Athènes tous les moyens de culture étaient à leur disposition; les races ioniques et doriques ont toujours reconnu la complète liberté de la femme.

« Chez les Lacédémoniens, la liberté dont jouissaient les femmes nous donne à réfléchir sur le bonheur des ménages de ces temps-là. Même à l'époque à laquelle Rome avait une vie sévère, les femmes n'étaient pas opprimées.

« Durant tout l'empire romain, et il s'agit de 400 ans de culture intense, les femmes jouissaient d'une grande liberté. Comme preuve, il suffit de rappeler qu'à cette époque, la femme disposait complètement et absolument de ses biens.

« Malgré cette brillante situation, cette liberté qu'elles réclament continuellement, les femmes n'ont rien fait. Cependant les esclaves, les libérés, hommes pendant longtemps avilis, ont atteint des hauteurs scientifiques qui nous étonnent encore aujourd'hui.

« Au moyen âge, la femme est instruite, l'homme ne l'est pas; les preux, les chevaliers, les artisans, savaient mieux manier les armes que la plume.

« Elles ont bien fait des travaux, quelques-uns intéressants à coup sûr, mais elles n'ont jamais atteint le niveau intellectuel de l'homme.

« Chez la femme, le désir de régner, de sortir de la masse est tout aussi vif que chez l'homme. Pourquoi se sont-elles laissées asservir, alors qu'elles avaient et qu'elles ont encore l'avantage du nombre? C'est parce qu'elles ne peuvent ni ne savent lutter.

« Il est probable que cette inaptitude à la lutte est inhérente a l'organisation de la femme. En disant cela, je ne pense nullement à la supériorité de l'homme au point de vue de la force physique. Celle-ci n'a rien à voir dans ce débat. L'arme la plus puissante de l'homme est le cerveau. Bischoff, qui allait peut-être trop loin dans sa lutte contre la masculinisation des femmes, n'a-t-il pas démontré la grande importance de la supériorité absolue du poids du cerveau de l'homme sur celui de la femme? »

. . . .

C'est donc dans l'intérêt de l'humanité qu'il faut que la médecine reste dans la main des hommes.

Il ne faut pas oublier que la médecine a besoin de travailleurs. Malgré les grands progrès faits, dans ces derniers temps surtout, nous sommes encore au seuil de notre science.

Les femmes n'y feront rien. Carl Vogt, qui a eu l'occasion de voir beaucoup d'étudiantes, s'exprime très désavantageusement sur leur compte. « Elles sont attentives, dit-il, suivent religieusement la leçon du maître, ont bonne mémoire, mais rien de plus. Aux examens, elles sont parfaites toutes les fois qu'on s'adresse à leur mémoire; mais, dès qu'on leur pose une question traitée au cours mais sous une autre forme, elles ne se retrouvent plus et perdent complètement la tête.

« Dans les laboratoires, elles sont maladroites et peu soigneuses. Elles se heurtent contre la moindre difficulté, et les chefs de laboratoire se plaignent toujours des étudiantes, qui les assomment de questions, leur demandant à chaque instant des conseils pour une vétille. »

Quant à moi, je ne comprends pas ce mouvement vers l'émancipation. Dans toutes les classes policées, les femmes sont l'objet d'un grand respect de la part de l'homme, et nous sommes toujours prêts à leur céder le pas lorsqu'il s'agit de conduire la maison, la famille, pour peu qu'elles exercent avec douceur cette direction.

Les libérâtres, qui se sont faits plus ou moins inconsciemment les défenseurs du droit des femmes à la haute culture intellectuelle, les médiocrités de l'Université, qui ont voulu se rendre populaires en aidant quelques douzaines de libres-penseuses à forcer les portes de nos Facultés, ont été les pires ennemis de la science et des femmes. Nos anciens étudiants, ceux de 1830 et de 1848, les auraient conspués ces efféminés protecteurs du droit des femmes, ces mâles hystériques en état permanent d'hypnotisme devant les précieuses ridicules du XIX[e] siècle !

S'il est vrai qu'il y a eu des matrones habiles, comme la sage-femme Soranus d'Ephèse, il est faux que les couvents de femmes du moyen âge aient jamais servi de refuges aux sciences et aux lettres (1). C'est une erreur de croire que l'école de Salerne ait eu pour professeurs des femmes de talent : c'est toujours la légende que répètent sans contrôle les ignorants de l'histoire de la médecine. Voyez donc, par exemple, le fameux traité des maladies des femmes de Trotula, professeur à ladite école. Ce n'est qu'un banal formulaire à l'usage des femmes : bains de sable de mer à l'ardeur du soleil pour les faire maigrir, — signes auxquels on reconnaît une bonne nourrice, — manière de façonner, par une sorte de pétrissage, la tête, le nez et les membres des enfants nouveau-nés, qu'on doit tenir ficelés dans des langes, — emploi de la spatule fétide et de la vigne vierge macérées dans du miel contre les rides de la vieillesse...

« Le *Commentaire* de Bernard le provincial nous fait connaître, a dit Daremberg, certaines pratiques ou passablement dégoûtantes ou tout à fait superstitieuses auxquelles se livraient les femmes de Salerne, médecins ou non médecins. En voici quelques-unes : manger elles-mêmes et faire manger à leurs maris des excréments d'âne frits dans la poêle pour combattre la stérilité ; manger du cœur de truie farci pour oublier les amis morts, etc » (1).

Voilà donc ce qu'étaient les savantes du moyen âge, les *médecinnes* qui professaient à l'école de Salerne...

Conclussion : laissons les femmes au gynécée, et travaillons seuls dans nos laboratoires et dans nos amphithéâtres. La science et la morale ne pourront qu'y gagner.

(1) A l'exemple des prêtres, les religieuses du moyen âge voulurent aussi se livrer à l'exercice de la médecine. Au XII[e] siècle les nonnes du couvent du Paraclet, en Champagne, s'essayèrent, sur les conseils d'Abélard, aux pratiques chirurgicales. L'abbesse dudit couvent était Héloïse, qui ne nous a laissé aucun souvenir dans l'histoire de la chirurgie.

(1) Daremberg, *Histoire de la Médecine.*

HYGIÈNE PUBLIQUE

Le plâtrage des vins.

On sait que l'Académie a eu la faiblesse de fixer la limite de tolérance du plâtrage des vins à 2 grammes de sulfate de potasse par litre. Comme nous l'avons déjà dit, cette dose de sel peut être toxique pour certaines personnes et elle est toujours suffisante pour déterminer de la gastralgie, au bout d'un temps relativement court.

Les marchands de vins du Midi ont obtenu un délai d'un an pour écouler leur camelotte alcoolique, qui a déjà cependant trop abîmé nos estomacs. Et ils sont en instance en ce moment pour qu'on leur accorde un second délai, en attendant le troisième et les autres, jusqu'à ce qu'ils réussissent à faire rapporter la loi.

Nous espérons que les pouvoirs publics refuseront de se faire les complices de ces empoisonneurs. L'hygiène s'oppose à tolérer plus longtemps l'usage des vins plâtrés. Elle devrait même exiger que tous les fûts employés au transport de ceux-ci portent en lettres rouges la quantité de sulfate de potasse qu'ils contiennent. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question. D.

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le D[r] Edmond DUPOUY. (1)

Gargantua et Pantagruel

(*Suite*)

« Quintement, par l'acte vénérien. Et suis en ceste opinion que plus aptement ne pourroient les ermites de Thébaïde macérer leurs corps, dompter ceste paillarde sensualité, déprimer la rébellion de la chair, que le faisant vingt-cinq ou trente fois par jour. »

Cela revient à dire qu'une cause certaine d'impuissance consiste dans les excès de l'appareil génital, de quelque nature qu'ils soient ; et, à cela, nous ajouterons ce que n'a pas mentionné le médecin de Montpellier, qu'ils entraînent après eux la spermatorrhée, dont on connaît les effets morbides sur l'économie.

Nous ne suivrons pas maître Rondibilis dans ses dissertations sur les imperfections anatomiques et morales de la femme, qu'il attribue à l'égarement du bon sens ordinaire de Nature, qui a pensé, « en forgeant la femme, plus à la délectation de l'homme et à la perpétuité de l'espèce humaine qu'à la perfection de l'individuale muliébrité. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a parlé avec un grand esprit physiologique, et que le bon Panurge, enchanté de cette savante leçon, n'oublia pas les honoraires : « S'approchant de lui, il lui mist en main, sans mot dire, quatre *nobles à la rose*, que Rondibilis preint très bien. » C'étaient quatre pièces d'or très fin frappées en 1334 par Edouard III d'Angleterre. Elles portaient d'un côté la figure d'un navire, et de l'autre celle d'une rose, armes des maisons d'York et de Lancastre. La consultation était royalement payée.

En continuant notre étude, nous verrons que Rabelais était un contagioniste très convaincu, mais qu'il ne connaissait d'autre prophylaxie contre les maladies pestilentielles que la fuite du pays contaminé. C'est ce qu'il fait faire à Pantagruel, lorsque celui-ci était dans une ville « où il se trouvoit fort bien et y eust demouré quelque espace, n'eust été que la peste l'en chassa. » Dans un autre passage, il dit : « La cause de la peste a hesté pour une puante et infecte exhalaison. » Il faut se rappeler que la peste était pour ainsi dire endémique, à cette époque, et le peuple, sur la parole des prédicateurs, en attribuait la cause à la colère divine. Les routes étaient encombrées de pèlerins allant faire des vœux et des prières aux chapelles de Saint-Sébastien. Combien de fois Rabelais a-t-il essayé de combattre ces superstitions !

(1) Chapitre extrait de *La Médecine au moyen-âge.*

Des réformes à apporter, au point de vue de l'hygiène, à la législation de l'alcool et, en général, au régime des boissons.

La commission extra-parlementaire des alcools a clos ses travaux la semaine dernière et, convaincue que les progrès de l'alcoolisme sont dus tout à la fois à l'excès de consommation et à la mauvaise qualité des alcools consommés, elle a demandé au ministre du commerce de préparer des lois et règlements qui permettraient :

1° De surveiller la rectification des alcools d'industrie et de proscrire la mise en consommation des alcools dont le degré d'impureté dépasserait un maximum de tolérance déterminé par l'administration;

2° De surveiller la mise en vente de toutes les boissons alcooliques, eau-de-vie, liqueurs, vins, etc... et d'étendre aux boissons nuisibles à la santé publique les dispositions de la loi de 1855 sur les falsifications, les mixtures et les mélanges;

3° D'exiger des déclarations préalables de tous les distillateurs industriels, agricoles ou autres;

4° D'abolir le privilège des bouilleurs de crû, en ce qui concerne la surveillance, et de ne leur accorder de franchise d'impôt, s'il y a lieu, que sur une quantité d'alcool de dix litres au plus;

5° De surveiller la fabrication, la vente et l'emploi des alambics et autres appareils propres à la distillation;

6° D'asseoir l'impôt sur les vins d'après la force alcoolique, en les taxant proportionnellement au degré;

7° De permettre le vinage jusqu'à concurrence de 3 0/0 et jusqu'à la limite de 15 degrés, au taux de la taxe du degré alcoolique dans le vin;

8° De renforcer le taux des licences dans le calcul de la parité entre la base du nouveau droit au degré et les taxes diverses qui existent aujourd'hui;

9° De prendre pour point de départ les tarifs actuels des droits sur l'alcool et le vin, modifiés comme il a été dit ci-dessus dans leur mode de recouvrement et dans leur assiette, pour augmenter le taux de l'impôt, tant au point de vue des ressources nouvelles que l'on pourrait y trouver, que du frein à apporter à l'abus de l'alcool.

Causes des suicides

(Statistique de 1887 pour toute la France)

Misère et revers de fortune		
Misère (ou crainte de la)	483	888
Embarras de fortune	305	
Perte d'emploi, de procès, perte au jeu	100	
Chagrins de famille		
Douleur causée par la perte d'ascendants, de conjoints, d'enfants	56	1.031
Chagrins domestiques non spécifiés	975	
Amour, jalousie, débauche		
Amour contrarié	200	1.125
Jalousie entre époux, entre amants	27	
Honte d'une mauvaise action	89	
Ivrognerie, alcoolisme	809	
Peines diverses		
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires (délits)	202	1.785
Suicide d'auteurs d'assassinats, de meurtres, d'empoisonnements, d'incendies	29	
Désir de se soustraire à des peines disciplinaires militaires	16	
Désir de se soustraire à des souffrances physiques	1.228	
Dégoût du service militaire	25	
Dégoût de la vie et contrariétés diverses	287	
Maladies cérébrales		
Aliénation mentale	1.975	2.168
Hypocondrie	100	
Monomanie	70	
Idiotisme	14	
Motifs inconnus		575
Total général		7.572

« Les faux prophètes, leur disait-il, vous annoncent cet abus ! ils blasphèment en telle façon les justes et saints de Dieu, qu'ils les font semblables aux diables. Ainsi prêchait un cafard, dans mon pays, que saint Antoine mettait le feu aux jambes, saint Eutrope faisait les hydropiques, saint Gildas les fous, saint Genou les gouttes. Je m'ébahis si notre roi les laisse prêcher par son royaume de tels scandales : car ils sont plus à punir que ceux qui, par magie ou autrement, auraient mis la peste dans le pays. La peste ne tue que les corps ; mais de tels imposteurs empoisonnent les âmes »

Il fallait un certain courage pour tenir de tels propos au XVIe siècle, en face des bûchers de l'Inquisition. Ce courage, Rabelais ne le prenait ni dans ses doctrines philosophiques, ni dans ses idées religieuses : il lui était inspiré par ses convictions scientifiques dont le Saint-Office n'osa pas lui demander la rétractation, comme il le fit à Galilée. Car les papimanes de toutes les époques ont toujours évité d'entrer en lutte ouverte avec la science médicale. Et c'est le cas ici de rappeler la devise que Rabelais avait inscrite dans son cœur comme à la première page de tous ses livres : à *François Rabelais médecin et à ses amis.* Il était fier de son titre, et il considérait l'exercice de la médecine, — un ancien normalien l'a écrit, lui qui n'appartient pas à la confrérie médicale, — comme une sorte de magistrature et de sacerdoce ; mais il demandait aussi, comme première condition pour guérir, que le cœur de celui qui l'exerce soit sain.

C'était pour les malades, dont le sort le préoccupait constamment, qu'il avait composé son livre. Il voulait rendre le calme à leurs sens, par la révélation du grand spectacle du monde. Et on peut dire qu'il eut pour but d'inspirer aux hommes l'amour de l'humanité, n'ambitionnant lui-même d'autre rôle que celui de panser les souffreteux, les infortunés, les malades du corps et de l'esprit.

La mâle indépendance de son caractère s'attaquait par contre à toutes les oppressions, aussi bien à celles des princes de la science qu'à celles des princes de l'Eglise. Il refusait de se soumettre aveuglément à l'autorité des maîtres ; il se réservait de discuter librement leurs doctrines : « Hippocrate, Galien, Aristote, disait-il, aussi grands qu'ils aient été, n'ont pu tout observer. Il faut à la science le travail successif des générations; et ce qu'elle a de mystérieux dans sa grandeur, c'est que plus nous saurons, plus nous verrons se présenter à nous de nouveaux problèmes à résoudre. La science comme la nature est infinie. » Ce fier langage étonnait profondément les esprits, et ameutait contre son auteur cette même tourbe pontifiante et servile, qui rôdait déjà dans les antichambres des châteaux, race qu'on voit aujourd'hui circuler en file indienne dans les couloirs des académies, des facultés, des ministères... et des chancelleries. Pour les nouveaux comme pour les anciens, c'est toujours le même mot de passe : *Magister dixit.* Cela ne change jamais.

Pendant qu'il professait à Lyon, Rabelais faisait son cours

Les alcools dits supérieurs et les bouquets artificiels

M. Laborde a fait à l'Académie une communication sur l'*alcool et sa toxicité, sur les alcools dits supérieurs et d'industrie et sur les bouquets artificiels.* L'industrie, aidée de la chimie, ajoute à des produits naturels des produits artificiels auxquels elle s'évertue de donner les qualités intrinsèques de ces produits naturels. Ces produits artificiels constituent en réalité des poisons dangereux. Le vin est constitué de toute pièce avec de l'alcool, des matières colorantes et une huile essentielle, à laquelle on donne le nom de bouquet. Le bouquet est un produit complexe; il y en a deux variétés, l'huile de vin français et l'huile de vin allemande. Or, ces bouquets peuvent déterminer des accidents toxiques. L'alcool est un poison convulsivant; il emprunte sa puissance convulsivante à deux aldéhydes, l'aldéhyde pyromucide ou furfurol et l'aldéhyde salicylique. La faculté convulsivante et épileptisante du furfurol ne se produit qu'à la suite d'injections intra-veineuses et non par le fait de l'ingestion stomacale. L'aldéhyde salicylique et le salicylate de méthyle donnent aux liqueurs et aux bouquets cette même propriété convulsivante. Parmi les bouquets, il en est d'inoffensifs, mais la plupart sont des poisons. Le type de ces poisons est la liqueur d'absinthe. Dans le vermouth et le bitter, il existe aussi un bouquet artificiel des plus dangereux, l'aldéhyde salicylique. Cet aldéhyde, injecté aux animaux, par la voie intra-veineuse, détermine des attaques épileptiformes. Le vermouth et le bitter peuvent encore contenir une substance convulsivante, le salicylate de méthyle.

M. Dujardin-Beaumetz estime que l'on aurait tort de conclure des expériences de M. Laborde à la réalité clinique. M. Laborde injecte ces substances toxiques dans les veines, d'où les altérations immédiates du sang et la formation possible d'embolies. Or, ces mêmes substances, introduites dans l'estomac, subissent des modifications avant de passer dans le sang et ne sauraient engendrer tous les accidents décrits par M. Laborde. Que dit la clinique? Elle nous démontre que les absinthiques ont des attaques d'épilepsie, absolument comme les alcooliques. Cet accident relève non de l'intoxication, mais des dégénérescences diverses de la moelle.

Déclaration obligatoire par le médecin traitant des maladies épidémiques et des causes de décès

Dans sa séance du 24 septembre dernier, le comité consultatif d'hygiène publique de France a approuvé un rapport de M. Brouardel sur la déclaration obligatoire par le médecin traitant des maladies épidémiques, ainsi que sur la déclaration des causes de décès et les moyens de rendre cette déclaration compatible avec le secret professionnel.

Après avoir établi, d'après la tradition et par l'interprétation des arrêts les plus récents, les éléments constitutifs du secret médical, le rapporteur a montré que ces éléments ne se rencontrent pas pour l'immense majorité des maladies épidémiques, sauf dans certaines circonstances tout à fait spéciales. Aussi le comité a-t-il été d'avis, conformément aux conclusions du rapport, qu'il y a lieu de préparer un projet de loi qui rendrait obligatoire pour le médecin la déclaration d'un certain nombre de maladies, indiquées sur une liste nominative qui pourrait être modifiée par décret, suivant que les découvertes scientifiques rendraient des adjonctions utiles à la santé publique. Dès maintenant cette liste pourrait comprendre les maladies suivantes : choléra, choléra infantile, coqueluche, diphtérie, dysenterie, fièvre jaune fièvre typhoïde, maladies infectieuses puerpérales, maladies septicémiques, peste, rougeole, scarlatine, suette, typhus exanthématique, variole.

En ce qui concerne la déclaration des causes de décès, le comité a, en outre, émis le vœu qu'une statistique de ces causes, basée sur les déclarations de médecins traitants, fût organisée dans toute la France avec le concours des conseils d'hygiène, d'après le système adopté pour les villes, et notamment pour la ville de Paris, par l'Académie de médecine, et, par les autres communes, par l'assemblée générale des médecins de France.

Nous avons déjà dit bien des fois, au sujet de ces deux questions, que la médecine est une profession libérale et que le médecin ne doit compte à personne de ce qu'il a vu et entendu chez ses clients. Il paye patente, comme un commerçant, il doit être libre comme celui-ci et ne relever que du droit commun.

Les autoritaires de la profession, qui voudraient nous transformer en fonctionnaires publics, perdent donc leur temps. Ils peuvent faire voter toutes les lois qu'ils voudront, faire signer tous les

---

d'anatomie avec une telle éloquence, écrit Eugène Noël, il y montrait si bien comment l'homme, construit d'une si savante et si précieuse architecture, est un être de prédilection, que la foule accourait pour l'entendre. Dolet suivait ses leçons. Rabelais, un jour, disserta sur un pendu avec tant de chaleur d'âme, il montra si nettement sur ce cadavre le miracle de notre nature, que Dolet s'écria, en sortant, qu'il enviait le sort du pendu, lequel venait d'être l'occasion d'un discours si divin.

Quelques passages de cette leçon célèbre se retrouvent dans *Pantagruel;* on voit qu'il enseignait, outre la grandeur de la création, le respect de la vie et combien le *sang* doit être sacré.

« Un seul labeur peine en ce monde, disait-il, c'est forger sang continuellement. En ce travail, chaque membre a son office propre. La matière est fournie par la nature entière; c'est le pain, c'est le vin, ce sont les aliments de toute espèce. Pour les trouver et préparer, les mains travaillent, les pieds cheminent et portent toute la machine; les yeux conduisent, la langue goûte, les dents mâchent, l'estomac reçoit et digère. »

Ici le professeur décrit la formation du sang et le rôle que joue chacun de nos organes; puis il ajoute :

« Quelle joie parmi ces officiers, quand, après tant de travaux, de soins, de dépenses, ils voient ce ruisseau d'or! Chaque membre se sépare et s'évertue de nouveau à purifier, à épurer ce trésor. Le cœur, par ses mouvements diastolique et systolique, le subtilise et enflamme, tellement que, par le ventricule droit, il le met à perfection, et, par les veines, l'envoie à tous les membres... L'harmonie des cieux n'est pas plus grande que celle du corps de l'homme. On se perd, on s'égare, quand on entre au profond abime de ce *microcosme.* Croyez qu'il y a là quelque chose de divin; ce *petit monde* est si bon, que, cette alimentation achevée, il pense déjà à ceux qui ne sont pas encore nés. »

Cet aperçu des doctrines médicales et philosophiques de Rabelais répond victorieusement à l'accusation de scepticisme si souvent formulée contre lui. C'est là qu'on peut constater qu'il y avait deux hommes dans le célèbre écrivain du XVI[e] siècle : le savant qui parlait aux lettrés, et le philosophe original qui s'adressait aux déshérités de la fortune et de la science. C'est pour ceux-ci qu'il réclamait du pouvoir séculier le droit aux satisfactions matérielles de la vie, et au pape d'être relevé de ses vœux pour se faire leur infirmier. Il était vraiment l'incarnation de la philanthropie, et c'est par là surtout qu'il a honoré la profession médicale.

C'est encore pour les pauvres, pour les indigents, qu'il souhaitait d'être l'*architriclin* joyeux des pantagruélistes. C'est à eux qu'il disait : « Beuvez, ô mes amis, sempiternellement, à tire-larigot. Je serai en cette beuverie seigneuriale votre échanson, je dis infatigable; et ne craignez que le vin faille, comme aux noces de Cana; autant que vous en tirerez par la dille, autant en entonneray-je par le bondon; ainsi demourera le tonneau inexpuisible ; il a source vive et veine perpétuelle. »

(A suivre.)

décrets, ils n'obtiendront rien du corps médical. Les trois quarts de nos confrères opposeront à toutes les circulaires administratives la puissante force d'inertie que toutes les palmes académiques ne parviendront pas à vaincre.

Surmenage dans les lycées

Dans une circulaire qu'il a adressée dernièrement aux recteurs, le ministre de l'instruction publique annonce que la commission du régime intérieur des lycées et collèges, n'ayant pu être nécessairement ni réorganisée avant les élections du Conseil supérieur, ni convoquée pendant la tournée annuelle des inspecteurs généraux, se réunira aussitôt après les vacances. « Je ne saurais prévoir, dit M. Lockroy, quelle sera la durée de ses travaux, ni rien préjuger de ses résolutions et des réformes qui en seront la suite naturelle. Mais il me semble utile de ne pas attendre davantage pour faire l'essai des améliorations que vous avez jugé bon d'introduire dans le *régime* de nos établissements secondaires.

« Je vous autorise donc, ou plutôt je vous invite à vous concerter dès maintenant avec les proviseurs et principaux de votre ressort, afin de modifier soit la répartition des heures de travail et de récréation, soit le régime disciplinaire, soit, dans certains cas, les méthodes d'enseignement. Les documents que vous m'avez fournis seront pour la commission la matière même de ses discussions : ils n'en auront que plus d'intérêt et d'autorité si l'on peut constater que votre initiative personnelle, dont ils sont le témoignage, a déjà produit d'heureux résultats. »

Voilà donc la question de surmenage intellectuel et de la sédentarité portée sur le terrain pratique; il sera assurément intéressant de savoir dans quelle mesure l'Université suivra d'elle-même les conseils donnés déjà maintes fois par les membres les plus éminents du corps médical.

Crémation en Autriche-Hongrie

Les partisans de la crémation des morts ont tenu, le 23 septembre, un congrès à Vienne. Des Sociétés de Berlin, de Chemnitz, de Darmstadt, de Francfort, de Heidelberg, de Zurich, etc., avaient envoyé des délégués. Le congrès a discuté surtout la question des rapports des assurances pour la vie avec les sociétés pour la crémation des morts, un certain nombre d'assurances ayant fait difficulté de payer la rente obligatoire aux survivants des morts incinérés, sous prétexte que l'incinération pouvait être ordonnée et exécutée trop vite. La seconde question traitée a été la question du tarif du transport des cadavres dans les villes où se trouve un four crématoire. Le congrès a décidé qu'on demanderait aux gouvernements de l'Autriche et de l'Allemagne l'abaissement des tarifs. Il paraît résulter des impressions échangées par les délégués que la question générale de la crémation des morts n'a pas fait grand progrès pendant l'année 1887. La Hesse est le seul pays de langue allemande où les habitants marquent une tendance à se familiariser avec le procédé; encore cette tendance ne se remarque-t-elle que dans les classes instruites de la population.

Congrès des naturalistes et médecins allemands
(*Session de Cologne*)

M. Gœrtner (de Iéna). — *De l'intoxication par les viandes*

Il convient d'en distinguer trois groupes :

I. Viandes empruntées à des animaux malades dans toute leur substance, tout leur individu étant toxique ou la toxicité ne se rattachant qu'à certains organes de leur économie (foie et reins).

II. Viandes immédiatement toxiques ou n'empoisonnant qu'au bout d'un temps assez long après l'ingestion.

III Viandes toxiques à l'état de crudité ou malgré leur cuisson (par exemple sous forme de soupes).

Vomissements, diarrhée, fièvres, collapsus accompagnés d'un pouls mou, misérable, de soif et de faim, sopor, rigidité tétanique, diplopie, aphasie, contractions laryngo-œsophagiennes semblables à celles de la rage. Il s'agit très probablement d'une invasion de l'économie par des bactéries qui intoxiquent en produisant des ptomaïnes. On ne connaît encore que peu de chose sur le mécanisme de cette intoxication. Voici le résumé d'une observation apportant quelque lumière sur le sujet.

Le 7 mai 1888, la vache d'un propriétaire de Frankenhausen était atteinte de diarrhée. Comme elle était incurable on l'abattit et l'on ne constata qu'une gastrite catarrhale. Le 11, un ouvrier en mangea 800 gr. crue ; une heure plus tard il était malade et mourait en 36 heures. L'autopsie révéla l'existence d'une fièvre typhoïde. Puis 25 familles présentèrent pour la même cause 58 cas de maladie. A l'exception de la mère de l'ouvrier, le premier atteint qui fut contaminé directement, toutes ces victimes avaient mangé de cette viande, soit en nature (le plus petit nombre), soit accommodée sous la forme de soupe. Il n'y eut pas d'autre mort, mais la convalescence de presque tous les patients se montra lente et fut accompagnée d'une desquamation étendue de la peau. Immédiatement les autorités *prirent les dispositions nécessaires pour faire rendre le reste de la viande de l'animal avant qu'il ne fût passé dans le commerce de détail ; l'épidémie put être entravée de cette façon.* L'examen du jus fait de cette viande décéla des bactéries qu'on ne trouve jamais en pareil cas (études comparatives) ; les mêmes bactéries furent rencontrées dans la rate du malade qui avait succombé. Elles étaient représentées par des bâtonnets, entourées d'auréoles végétants dans la gélatine où elles atteignaient des dimensions énormes tout en ne se colorant plus que partiellement, dans l'agar-agar et dans le sérum sanguin. Les inoculations, négatives chez le chien, le chat, la poule, le moineau, infectèrent gravement rats, lapins, cobayes en leur donnant de violentes diarrhées (entérites hémorrhagiques à l'autopsie). M. Gœrtner propose le nom de *Bacillus enteriditis*. Les cultures de ce bacille infectèrent la viande saine de vache au point de déterminer par la voie gastrique, chez des cobayes et des rats la même intoxication, tandis qu'elle ne détermina pas d'accidents par la même voie chez le lapin. Tandis que des bactéries de la putridité occupent le tissu musculaire, ces bacilles envahissent les vaisseaux sanguins ; parfois ils s'agglomèrent plus particulièrement dans le foie, les poumons et autres organes, qui deviennent alors le foyer générateur de la toxicité. Ils empoisonnent en passant du tube intestinal dans les vaisseaux. Quand l'estomac est vide ils ont beau jeu.

Hygiène dans les casernes

A la suite d'une convention qui vient d'être conclue avec la Ville, tous les établissements militaires de la capitale vont désormais être pourvus d'eau de source.

En ce qui concerne les autres villes de garnison, les études se poursuivent et l'on peut espérer qu'avant peu toutes nos casernes seront également alimentées d'eau de source à l'usage des hommes.

On aura ainsi fait disparaître une des causes de mortalité les plus fréquentes qui sévissent dans les rangs de notre armée. Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher de filtrer l'eau de source destinée à la boisson des troupes.

Le ministre de la guerre vient d'inviter les directeurs des services administratifs et de santé à établir un projet permettant de fournir, en campagne, à tous les officiers et soldats une trousse de pansement. Le modèle proposé consisterait en une enveloppe imperméable renfermant une bande de toile fine longue de 3 mètres environ, deux petites compresses antiseptiques et une épingle de sûreté.

LE MOYEN AGE MÉDICAL

Par le Dr DUPOUY

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les Médecins au moyen âge

DEUXIÈME PARTIE

Les grandes Épidémies

TROISIÈME PARTIE

La Démonomanie au moyen âge

QUATRIÈME PARTIE

La Médecine dans la Littérature du moyen âge

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

N° 21 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 1er Novembre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. — DÉPARTEMENTS 5 — ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Prime du *Moniteur de l'Hygiène publique*

M. Meurillon, notre éditeur, a bien voulu mettre à notre disposition Cent exemplaires de **la Prostitution dans l'antiquité** et un nombre égal d'exemplaires du **Moyen Age médical**, au prix de 3 fr. 50 le volume, rendu *franco*, au lieu de 5 fr. 50.

Nous offrons ces deux cents exemplaires à nos abonnés anciens et nouveaux, qui nous en feront la demande, en nous faisant parvenir le montant de l'abonnement pour 1889. C'est une remise de 40 0/0. Nous ferons en plus, à nos nouveaux abonnés, le service du journal jusqu'à la fin de l'année 1888, à titre gracieux.

Pro Patria.

Ligue pour l'éducation physique de la jeunesse

La campagne menée par les hygiénistes, en faveur de l'*éducation physique de la jeunesse*, campagne à laquelle nous nous honorons d'avoir pris part, vient d'obtenir un succès important : Une ligue nationale vient de se former, contre le surmenage scolaire, avec MM. Berthelot, Brisson, Anatole de la Forge, Clémenceau, etc.

Il s'agit de rendre à la France ses générations vigoureuses d'autrefois ; — et, pour cela, de réformer le plus tôt possible l'éducation stupide de nos établissements d'instruction publique. On a fini par comprendre enfin que les dix années que l'on fait passer à la jeunesse dans les prisons de l'Université, ne doivent plus être occupés uniquement par des classes et des études, coupées par de pauvres et silencieuses récréations dans des cours étroites et sans air. On s'est aperçu que les leçons de gymnastique, avec les banales barres parallèles et le sacramental trapèze, étaient insuffisantes. Et de même, les tristes promenades du jeudi et du dimanche, processions monotones en double file indienne, le long des maisons et des arbres des boulevards, sous la conduite d'un pion honteux et d'un larbin galonné.

A l'exemple des anciens, nous voulons faire de nos chétifs potaches d'aujourd'hui des jeunes gens robustes et des soldats intrépides. Des humides préaux où on les envoie, à certaines heures, circuler, d'un pas tranquille et lent, et causer des ennuis de leur existence, nous voulons faire de modernes palestres où tous se livreront *avec plaisir* aux exercices du corps. Nous les convierons, sinon aux jeux penthaliques de la Grèce, du moins à tous les arts sportiques : à l'escrime, à la boxe, à la course, au maniement des armes, à la gymnastique rationnelle, à la paume. Au dehors, nous les habituerons, suivant leur âge, aux marches militaires, aux manœuvres d'ensemble, aux courses équestres, au canotage, à la natation.

On stimulera leur ardeur par des concours annuels aussi sérieux, aussi honorables que les concours en version latine et en thème grec de la Sorbonne. En d'autres termes, ils auront leurs jeux olympiques de même que leurs jeux floraux. Et on couronnera les vainqueurs des arts physiques comme ceux des sciences et des lettres.

Cette réforme est *indispensable* pour arrêter la dégénérescence physique de notre race. Tous les vrais patriotes le savent et veulent s'associer aux efforts de la Ligue nationale. Et ces efforts, qu'on n'en doute pas, devront être plus qu'énergiques pour vaincre la routine des bureaucrates, le dédain des cuistres, l'opportunisme des commissions budgetaires, la force d'inertie des réactionnaires cléricaux et laïques.....

Donc, au nom de l'hygiène, au nom des intérêts les plus vitaux de la Patrie française, apportons tous notre concours le plus dévoué à cette grande œuvre : stimulons le zèle de nos députés, aiguillonnons nos sénateurs, animons nos ministres du feu sacré. Suggérons, en même temps, le goût des exercices corporels à nos enfants, honorons les forts et plaignons les faibles. Combattons l'anémie par le mouvement, par l'entraînement, laissant désormais aux femmes et aux infirmes l'huile de morue et l'iodure de fer. Une heure de boxe ou d'escrime détruit plus de microbes pathogènes et produit plus d'hématies dans notre sang que toutes les drogues du codex. A l'œuvre.

Dr Dupouy.

Accidents survenus en Allemagne à la suite de vaccinations à l'aide de la lymphe animale.

Nous trouvons dans les publications officielles du Comité d'hygiène de Berlin un fort intéressant rapport sur un nombre considérable d'accidents cutanés, d'éruptions contagieuses (dont quelques-unes suivies de morts) et déterminées par les inoculations vaccinales faites à l'aide de la lymphe animale.

Vu son importance et en raison de l'intérêt attaché à la question de la vaccination animale encore à l'étude, nous croyons devoir traduire ici, malgré sa longueur, la plus grande partie de ce document.

Les rapports médicaux de Glogau attiraient l'attention sur l'apparition d'éruption cutanées survenues à la suite d'inoculations vaccinales faites à l'aide de la lymphe fournie par l'établissement du docteur Protze, à Eberfeld. Le gouvernement royal, à Dusseldorf, ordonna une enquête à ce sujet. Il fut établi qu'à Eberfeld s'étaient

montrés des accidents analogues et, dès lors, les vaccinations furent suspendues.

Les docteurs Feldmann et Kusme, médecins en chef de l'hôpital, déclarèrent, après examen, que les procédés de vaccination employés avaient été réguliers et, un autre rapport de M. Jansen, vétérinaire de première classe, chargé de visiter les génisses productrices de la lymphe, établit que lesdites génisses avaient été soumises, avant comme après les vaccinations, aux visites prescrites ; qu'en outre, propreté des écuries, désinfections des locaux, litières, etc., rien ne laissait à désirer.

Sur ces entrefaites, on apprit que dans plusieurs localités du cercle de Schlaive, où avaient eu lieu la vaccination publique à l'aide la lymphe provenant de l'Institut Protze (le 26 juin), plusieurs vaccinés et revaccinés avaient été atteints des éruptions dont il est fait mention plus haut et sur la description desquelles il y aura lieu de s'étendre. L'affection cutanée s'était communiquée à plusieurs personnes non vaccinées. Des rapports semblables venant de plusieurs autres régions s'accordaient tous à attribuer à la lymphe de l'Institut Protze la cause des affections cutanées.

L'extension et les caractères de la maladie différant quelque peu, il convient d'étudier les cas suivant les régions où ils se sont produits.

I. A Demmin, où furent pratiquées les premières vaccinations, vers la fin d'avril, rien d'anormal ne se produit chez les premiers enfants vaccinés, mais un grand nombre des enfants inoculés avec la lymphe prise sur ces premiers vaccinifères furent atteints d'impetigo contagiosa. Il faut noter cependant cette exception qu'un seul vaccinifère ne communiqua aux autres enfants aucune affection.

II. Dans le cercle de Schlaive, les vaccinations eurent lieu le 24 juin 1886. Quatre jours après, les vaccinifères et plusieurs autres enfants furent atteints d'une éruption se développant lentement, s'étendant à tout le bras et présentant les caractères du pemphigus ou de l'urticaire. (Quaddel auschlag) de l'impétigo ou même de l'herpès.

Au commencement de juillet, tandis que les régions primitivement atteintes guérissaient en se couvrant de cicatrice cuivrées sans perte de substance, l'éruption impétigineuse s'épanouit sur le dos de presque tous les enfants. A Prantzen, dans deux familles, elle se communiqua à des personnes n'ayant pas été vaccinées. Tous les membres d'une de ces deux familles eurent plus ou moins à souffrir de l'affection qui se déclara neuf jours environ après la vaccination d'un des enfants.

La maladie ne revêtit aucun caractère d'une grande gravité. Tous les enfants, cependant, furent en proie, au début du mal, à de l'inappétence, aux insomnies, à la fièvre ; après la disparition de l'exaspération fébrile, les petits malades restaient agités, inquiétés par des démangeaisons pénibles. Les adultes se plaignaient d'un prurit brûlant affectant les régions envahies.

Les médecins d'arrondissement du cercle de Schlaive émirent cet avis que la maladie en cause est identique à celle constatée en 1885 à l'île de Rügen, et à une autre affection cutanée rebelle, observée Sydow, à la suite des vaccinations. Nous aurons à revenir sur cette question lors de la publication prochaine des travaux de l'Office sanitaire de l'Empire sur les résultats des vaccinations en 1885.

Bien que l'affection qui nous occupe n'eût pas pris de caractères fort alarmants, le gouvernement ordonna une enquête immédiate à l'effet de rechercher si les vaccinations avaient eu les mêmes suites fâcheuses dans d'autres localités du cercle de Schlaive. Avant que cette enquête fût terminée, les rapports annonçaient que les éruptions contagieuses s'étaient produites en maints endroits et que dans deux communes elles avaient causé la mort de quatre enfants.

Le gouvernement délégua alors son conseil médical qui se rendit sur les lieux, étudia l'épidémie et fit le rapport suivant :

Le 20 juin 1887 eut lieu à Erangen la vaccination de vingt jeunes enfants et la revaccination de quinze garçons plus âgés, inoculés avec la lymphe animale de l'Institut Protze, à laquelle on avait ajouté de la glycérine très pure. Dans la majorité, des cas se développait (au rapport des parents), deux jours après l'inoculation, au niveau de chaque piqûre, une petite vésicule remplie d'une sérosité claire. La vésicule ne tarda pas à grossir et à se confondre avec celle qui était née sur la piqûre voisine, puis elle se rompit bientôt en laissant échapper son contenu, de sorte qu'au septième jour (jour de la révision par le médecin chargé des vaccinations), au lieu de pustules isolées, on ne voyait sur le bras qu'une surface excoriée, humide, entourée d'une zone rouge. Aucun symptôme générale n'a été constaté pendant cette période. Plus tard, la dessiccation se fit, laissant après elle, non une cicatrice, mais les taches d'un rouge plus

---

La médecine dans la littérature du moyen âge

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

Gargantua et Pantagruel

(*Suite*)

Les souvenirs de sa jeunesse, vécue calme et heureuse, dans la salle du cabaret de la *Lamproie*, au milieu des braves *beuvans* et *gaudissans*, autour des cruches pleines de purée septembrale, furent toujours présents à son esprit, et eurent une grande influence sur ses idées de penseur et de philosophe. Il se rappelait les gais propos des vignerons qu'il avait entendus sous la tonnelle de son clos de la Devinière, et les refrains chantés en chœur qui « mouillaient leurs ailes » dans le divin piot. C'est là qu'était le bonheur pour maître François, et il ne pouvait jeter un regard vers le passé, sans être envahi par un vague et indéfinissable sentiment de poésie. Il disait alors :

O bouteille!
Pleine toute
De mystères,
D'une oreille
Je t'écoute.
. . . .

Jamais il n'y avait dans son cœur ni fiel, ni tristesse. Il rêvait l'âge d'or, la fraternité universelle, la joie pendant la durée de notre exil sur la terre.

C'est au bon vin de France qu'il faut demander cette analgésie morale, qui chasse les passions et les soucis qu'engendre la sotte ambition du monde. A la tête d'un César il préférait la physionomie d'un brave ivrogne dont le nez semble « la fleute (1) d'un alambic, tout diapré (2), tout étincelé de bubelettes (3), pullulant, purpuré, à pompettes (4), tout esmaillé, tout boutonné, et brodé de gueules. Et tel avez vu le chanoine Panzoult, et Piedebois, médecin d'Angers : de laquelle race peu furent qui aimassent la ptisane, mais touts furent amateurs de purée septembrale. »

Rabelais n'ignorait pas que ces « beuveurs » auraient un jour la goutte, et il n'oubliait pas de mentionner le pronostic des médecins sur le vorace Gargantua : « il sera toute sa vie

(1) Chapitre extrait de *La Médecine au moyen-âge*.

(1) La fleute ou flete, bateau, nacelle.
(2) Ornement d'étoffe précieuse qui est varié de plusieurs couleurs, *diasprus*.
(3) Bouffotte ou bubette, du lat. *bubo*, bubon, tumeur.
(4) Bouffette ou nœud de rubans.

ou moins foncé. (Le délégué du gouvernement a pu observer ce détail *de visu.*)

Entre le onzième et le quatorzième jour après la vaccination, la fièvre se declara chez tous les vaccinés. Dans les points voisins des inoculations se montrèrent des vésicules, puis des postules. L'éruption se déclara aussi sur d'autres régions. Elle fut fréquente au pourtour des narines et au bord des lèvres, les extrémités (mains et pieds), et n'épargna pas le cuir chevelu. Les postules restaient tantôt isolée, tantôt elles se confondaient. Les surfaces finissaient par se couvrir de croûtes qui, en tombant, laissaient à nu une tache rorge ou une partie du derme déprimée à fond mou. L'affection fut d'assez longue durée, grâce à la lenteur de l'extension de l'éruption et à la réapparition des lésions sur les régions déjà atteintes.

A côté de ces affections cutanées à caractères d'impétigo, d'ecthyma ou de pemphigus, et dans plusieurs cas, indépendamment de celles-ci, se produisirent chez quelques individus d'autres éruptions n'ayant avec les premières qu'un symptôme commun : le prurit. C'étaient des urticaires, des éruptions herpétiformes ou se rapprochant, chez d'autres malades, des éruptions de la varicelle.

Des enfants vaccinés, l'affection, dont le caractère contagieux est manifeste, se communiqua d'abord aux parents, aux membres de la famille et ensuite aux étrangers. La principale voie de propagation fut l'école.

Le nombre des atteints fut très considérable. Il n'a pu être fixé à cause des travaux de la moisson.

Au début, on ne conçut aucune crainte pour la vie des enfants; plus tard survinrent quatre décès. Il est probable que la mort fut, dans ces cas, déterminée par l'affection en cause, bien qu'il soit difficile de porter un jugement absolu sur ces faits, les symptômes qui précédèrent la mort n'ayant été observés que par des personnes étrangères à la médecine.

Suivant les observations concernant les quatre enfants morts. L'autopsie de l'un d'eux, qui a pu être faite le 26 août, nous semble fort probante : éruption donnant lieu à un abcès de l'épaule avec grande quantité de sérosité sanguinolente dans les plèvres.

IV. A Duben (cercle de Bitterfeld) un enfant fut seul atteint des affections cutanées déjà observées ailleurs.

V et VI. Cercle de Lippstadt. Toutes les vaccinations avaient été suivies de succès, mais la réaction se fit bientôt très vive autour des pustules qui furent entourées d'une zone rouge inflammatoire assez large. Dans la deuxième semaine, une éruption vésiculeuse se montra d'abord au bras, puis couvrit la poitrine, la tête et le cou ; elle se communiqua parfois à la mère, et aux frères et sœurs du vacciné, mais resta bénigne.

Nous passons une foule de détails intéressants pour arriver au rapport d'Eberfeld, qui nous apprend que 200 individus environ ont été atteints des lésions déjà décrites.

A Barmen, 64 vaccinés et personnes atteintes par contagion ont été traités par les médecins. Mais le nombre des cas est bien supérieur à celui des malades observés par nos confrères.

A Lennep, enfin, où 58 enfants furent vaccinés, à Malmedy (Prusse rhénane), où 30 autres furent inoculés, on observa, à quelques variantes près, les mêmes symptômes et les mêmes lésions cutanées.

Ainsi qu'il résulte de tous ces rapports, il est hors de doute que les lésions susmentionnées ont été causées par la lymphe animale provenant de l'établissement du Dr Protze et que, par les enfants, elles se sont communiquées à d'autres personnes. C'est (fait à remarquer) la lymphe des mêmes génisses qui a déterminé, dans le même espace de temps, les mêmes affections.

L'institut Protze fut fermé par ordre du gouvernement le 28 août. Il ne put être réouvert qu'après une désinfection parfaite de tout le matériel, après la destruction de tous les instruments jusque-là en usage, après surtout que le Dr Protze se fut déclaré responsable et eut garanti la parfaite pureté de sa lymphe. D'après les derniers rapports, aucune éruption cutanée ne s'est produite.

Il n'a pas été possible de découvrir les causes qui ont provoqué l'apparition des affections qui nous occupent; il n'a pas été possible non plus de déterminer en quoi différait de celle des autres la lymphe fournie par les trois génisses qui ont déterminé les accidents.

Le Dr Protze a envoyé à l'Office d'hygiène de Berlin un tube capillaire contenant la sérosité recueillie sur les éruptions vésiculeuses dont nous avons parlé. On y a trouvé des bacilles isolés ou de nombreux micrococci se multipliant sous forme de chaînettes et ne liquéfiant pas la gélatine.

---

subject à la gravelle. » Mais, qu'importe la gravelle, la goutte et la couperose nasale, auprès des chaudes consolations que donne à l'homme le petit vin pineau; celui-ci rougit son sang et le console des amertumes de la vie, il lui fait oublier les injustices des uns, l'ingratitude des autres, ses misères, ses soucis, ses appréhensions. Le buveur est un sage, Horace l'a dit ou a dû le dire. Et Rabelais, qui avait lu le maître de la poésie latine, avait inscrit au frontispice de son temple ces deux mots :

Hic bibitur.

C'est ici que l'on boit... « cette nectarique, délitieuse, prétieuse, céleste, joyeuse, déïfique liqueur.

Mais au fond du tonneau de maître François, il y avait, jusque dans sa lie même, comme l'a dit Sainte-Beuve, l'on ne sait quelle saveur que les hommes préfèrent à tout. Cette saveur, c'était celle de la libre pensée, n'opposant à toutes les tyrannies sociales que les éclats homériques d'une voix sonore, dont l'écho devait être conservé par les siècles futurs? Nos philosophes, nos historiens et nos poètes l'ont du moins compris ainsi. et le plus grand d'entre eux a résumé leurs pensées, en disant : « Rabelais, c'est la Gaule, et qui dit la Gaule dit aussi la Grèce... car Rabelais, c'est le masque formidable de la comédie antique détaché du proscénium grec, bronze fait chair, désormais visage humain et vivant, resté énorme et venant rire de nous, chez nous et avec nous. » Un pareil jugement prononcé par l'auteur des *Burgraves* et de *Notre-Dame de Paris*, permet de considérer comme une quantité négligeable les appréciations malveillantes de l'hypocrisie et de l'ignorantisme. L'œuvre de Rabelais est immortelle.

Médecin, philosophe, écrivain, il fut la conception première du monde positif, du monde vrai, de la foi profonde identique à la science. C'est pour cela que la médecine du moyen âge l'a revendiqué, comme une de ses gloires, et c'est pour la même raison que ses œuvres doivent être désormais classées dans notre littérature médicale. Dans l'épitaphe qu'il a laissée, il n'a pas oublié d'ailleurs son titre doctoral, qu'il a toujours honorablement porté :

Cordiger et medicus, dein pastor et intus obivi :
Si nomen quaeris, te mea scripta docent.

Il ne pensait pas cependant, en faisant ces vers, que les Parisiens graveraient, un jour, son nom sur le marbre d'une statue — pour témoigner aux générations futures que son souvenir ne s'est jamais effacé de leur mémoire

(*A suivre.*)

Tuberculose chez le veau

Depuis longtemps les médecins des hôpitaux cherchaient à connaître si la tuberculose avait été observée chez le veau dans les abattoirs de Paris. L'importance de cette constatation tient à ce que cet animal sert de terrain de culture au vaccin jennérien. Jusqu'ici, les recherches avaient été vaines. Samedi dernier, à l'abattoir de Grenelle, M. Lavaud a trouvé un cas de tuberculose pulmonaire sur un veau de deux mois et demi de première graisse et de première qualité — vendu 2 francs le kilog. — Les tubercules, non envahis par l'élément calcaire, étaient de couleur blanchâtre et disséminés, dans la trame pulmonaire, en masses globulaires du volume d'une noix; sous la plèvre viscérale, on en voyait également en plaques irrégulières.

Aucun n'était ramolli. L'examen microscopique, fait par M. Moulé, a montré le bacille de Koch.

Donc, le veau peut être tuberculeux. Conséquence : il peut infester le vaccin. D'où intérêt, après avoir fait la cueillette du vaccin, de faire l'autopsie du sujet, afin de voir s'il n'est pas atteint de tuberculose. Il y aurait danger, évidemment, à continuer la pratique de colporter les veaux — peut-être suspects — de mairies en mairies et d'hôpitaux en hôpitaux, ou même de domicile en domicile.

Les boîtes de conserve.

Dans une de ses dernières séances, le comité consultatif d'hygiène publique de France a approuvé les conclusions d'un rapport de M. Gabriel Pouchet sur une réclamation des industriels du Morbihan et du Finistère relativement à la soudure des boîtes de conserves.

Aux termes de ces conclusions, le comité, en raison des quantités de plomb que l'on trouve dans les conserves de poisson et des dangers que ces aliments font courir à la santé publique, a été d'avis qu'il n'y a pas lieu de retirer l'arrêté du 4 mars 1879, interdisant les soudures à l'intérieur des boîtes de conserves et prescrivant l'étamage du fer blanc à l'étain fin. Toutefois il ne s'est pas opposé à ce qu'un nouveau et dernier délai d'une année soit accordé aux industriels pour l'écoulement des produits fabriqués avec les anciens procédés.

Sur un rapport de M. Dubrisay, le comité a émis d'autre part, l'avis qu'il y a lieu d'interdire l'emploi des feuilles d'étain plombifères pour envelopper les fruits, les confiseries, les chocolats, les fromages, les saucissons et, d'une manière générale, toutes les substances alimentaires. Les feuilles destinées à cet usage doivent être constituées par de l'étain fin, c'est-à-dire en alliage contenant au moins 97 0/0 d'étain.

Désinfection des mains

Depuis que l'antisepsie règne en souveraine dans tous les services hospitaliers, il n'y a pas de menus détails qui soient indignes de sa sollicitude. L'air des salles de malades, sa composition, sa température, le linge, l'eau qui sert à la toilette ou aux pansements, ou encore aux ablutions du chef de service ou de son personnel, toute la vie intime du blessé et du fiévreux, tout doit être aseptique... et malheur aux mains profanes qui songeraient à s'affranchir de la toilette réglementaire!

On ne se doute pas de ce qu'une main qui passe pour propre renferme, abrite, nourrit et laisse pulluler de germes perturbateurs! Derrière les ongles, dans les replis des doigts, se logent des tribus entières de schizomycètes errants et d'hyphomycètes voyageurs qui n'attendent qu'un prétexte, qu'un attouchement pour fomenter le désordre, la fièvre purulente ou puerpérale, l'érésipèle, voire même la simple suppuration... Il n'y a donc pas à récriminer et à crier à la tyrannie, il nous faut des mains absolument aseptiques.

M. le docteur Mugnai a fait, avec les germes recueillis sur diverses mains médico-chirurgicales, des cultures très virulentes; il conseille les immersions pendant quelques minutes dans une solution de sublimé au millième, après un nettoyage attentif et consciencieux des ongles, de leur matrice et des replis interdigitaux, pour être complètement aseptique.

Mais ce que l'on doit faire excellement pour les mains, ne conviendrait-il pas aussi d'y songer quelque peu pour les vêtements du médecin, pour tout ce qui le touche, et qui peut à ce compte-là devenir un poste avancé pour une infinité de ferments révolutionnairds?... Brrr! brrr!

(*Ref. medica.*)

CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un de nos plus anciens abonnés, une lettre qui pourrait avoir pour titre :

Les médecins militaires et le budget

La voici :

« Mon cher directeur,

« Vous savez, comme moi, avec quelle ardeur les membres de la Commission du budget recherchent les économies possibles à réaliser dans tous les ministères. Je crois en avoir trouvé une qui permettrait, si elle était adoptée, de réaliser pas mal de millions. Il s'agit de la suppression des médecins de l'armée, qui sont insuffisants en temps de guerre et trop nombreux en temps de paix. En en comptant deux par régiments, avec le service des hôpitaux et de l'état-major, on arrive environ au chiffre de douze cents médecins, depuis le grade d'inspecteur général jusqu'au grade d'aide-major de 2e classe. Si nous ajoutons à ce nombre les retraités et les élèves de l'école de médecine militaire, avec leurs professeurs et leurs surveillants, nous atteindrons un chiffre double de majors et d'aides-majors, vivant aux dépens du budget, et ne rendant que fort peu de services.

« Si nous considérons, d'un autre côté, que la nouvelle loi militaire va incorporer, pendant trois ans, près de deux mille jeunes docteurs dans les rangs de l'armée, soit comme soldats, soit comme infirmiers, soit comme médecins auxiliaires, que restera-t-il à faire aux titulaires? On ne verra plus qu'eux en bottes molles éperonnées traîner un sabre inutile sur le pavé des villes de garnison.

« Sans parler des médecins de la réserve et de la territoriale, qui sont disposés à donner gracieusement leurs soins aux troupes de leur résidence, en tout temps, — j'estime que les médecins appelés à payer leur dette militaire sont plus que suffisants pour assurer le service de santé de tous nos corps d'armée, tant en France qu'aux colonies, dans les régiments comme dans les hôpitaux.

« Or, ce que je dis des médecins, on peut le dire également des pharmaciens et des vétérinaires.

« Vous voyez donc qu'il ne faudrait qu'un peu de bonne volonté pour faire des économies sérieuses, dont nous, contribuables, avons tant besoin.

« Je livre ces réflexions à votre appréciation, mon cher confrère, en vous priant de les appuyer de votre autorité, dans le vaillant journal que vous dirigez, avec tant d'indépendance.

« Croyez à mes meilleurs sentiments de confraternité.

« A. C. »
(du Gers.)

RÉPONSE. — Tout ce que je puis faire, mon cher ami, c'est de publier votre intéressante communication, et de faire le nécessaire pour attirer sur elle l'attention du ministre de la guerre et des membres de la commission du budget.

Je vous promets que votre proposition sera lue par un certain nombre de nos représentants. C'est tout ce que vous pouvez espérer avec un Parlement atteint de paralysie générale et une constitution idiote. Si vous voulez être édifié sur l'un et sur l'autre, lisez la petite histoire suivante, que je pourrais intituler :

Une chinoiserie parlementaire

Au mois de mai dernier, j'adressais à la Chambre des députés la pétition suivante :

« Messieurs les députés,

« La guerre avec l'Allemagne paraît plus que jamais inévitable à tout le monde. Dans quelques mois, peut-être, nous serons forcés de défendre notre honneur et notre indépendance.

« A l'heure marquée, certainement nous serons prêts, notre patriotisme n'attend qu'un mot pour faire explosion. Et cette fois, nous serons en nombre, et notre armement n'aura rien à envier à celui de nos ennemis.

« Cependant, sous un certain rapport, j'estime que nous sommes encore dans un état d'infériorité avec ceux-ci : ils ont un trésor de guerre et nous n'en avons pas.

« Je viens, en conséquence, vous proposer, Messieurs les députés, d'en créer un, exclusivement constitué à l'aide d'une souscription nationale et des libéralités du peuple français. En très peu de temps, j'en suis convaincu, nous aurions quelques centaines de millions.

« Cette manifestation financière affirmera d'ailleurs à l'Europe que l'unité de tous nos partis politiques, pour la défense de la patrie, est absolue, et elle contribuera par cela même à accroître notre prestige vis-à-vis de l'Etranger.

« Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma respectueuse considération

Dr DUPOUY,

Paris, 81, boulevard de Sébastopol.

Deux mois après l'envoi de ma pétition, je reçus de la questure un accusé de réception avec une note m'informant qu'on ne pouvait donner suite à mon projet, attendu que ma signature *n'avait pas été légalisée*.

Ainsi : rejeter la proposition d'un citoyen, parce que sa signature n'est pas accompagnée du paraphe illisible d'un officier de police, refuser d'examiner une proposition, qui est peut-être une mesure de salut public, à cause d'une formalité insignifiante...

Tel est le parlementarisme, tel est le *self-governement*, qu'on nous a promis jadis! Et l'on s'étonne que l'opinion publique acclame un général, qui promet la cessation de l'inertie parlementaire, qui se présente au peuple en défenseur du parti national!

Ne devrait-il pas y avoir des hommes préposés à l'hygiène morale des gouvernements comme il y en a à l'hygiène physique des hommes? D.

L'instruction considérée au point de vue de la santé, la sociabilité et la criminalité

Rien de la *politique* et de la *morale religieuse.*

Victor Hugo a écrit : « Eclairez les têtes et vous n'aurez pas besoin de les couper», mais il a dit aussi : «L'ignorance vaut mieux que la mauvaise science ; laissez au peuple qui travaille la croyance à un meilleur monde. »

Avec le maître, tous les moralistes reconnaissent que l'*instruction* ou nourriture de l'esprit a ses dangers, de réels dangers si elle n'est pas tenue en laisse par l'*éducation*, c'est-à-dire « l'action de développer à la fois les facultés physiques, intellectuelles, morales et sociales. »

Qu'est-ce que l'instruction sans l'éducation, sinon la lanterne sans feu des habitants de Falaise ou du singe de Florian.

J.-J. Rousseau ne pensait pas autrement quand il défendait à son *Emile* de « *lire dans un livre* », il n'en exceptait qu'un seul, le *Robinson Crusoé*. C'est ce même écrivain qui a dit, en parlant de l'instruction : « Il ne faut pas que les femmes soient savantes, la curiosité les rend vaines et précieuses, il suffit qu'elles sachent gouverner leur ménage et obéir à leur mari sans raisonner.»

Si je cite le philosophe de Genève, ce n'est pas comme une autorité prépondérante — cet homme n'est pas toujours *sérieux* — je le *cite* comme *expert*, comme témoin pour les besoins de ma cause.

Avant de m'engager... ou plutôt pour dégager ma responsabilité dans les débats qui vont suivre, j'ai hâte de dire que je ne parlerai pas en mon propre nom. Je me bornerai à citer des autorités plus grandes que la mienne en pareille matière.

Tolle et lege.

L'assaut du *gradus ad Parnassum* par une légion de jeunes filles appartenant à toutes les classes de la société, villageoises ou vilaines (sans *métonomase*) a quelque chose d'affolé ; la croisade a été prêchée par des législateurs de mérite, convaincus et ne poursuivant d'autre but que ce qu'ils croyaient être le plus grand bien de la société, mais... le bon esprit de ces messieurs me permettra de leur dire qu'en fait de culture des plus belles plantes de la famille humaine, leurs mains ne seront jamais aussi délicates et exercées que celles de Mmes Bourdon, de Campan et autres grandes maîtresses, pour sarcler, émonder et arroser ce joli parterre... Avant d'entrer au gynecée, messieurs, faites voir *patte blanche.* — Ici, j'ouvre une parenthèse.

Le service de la salubrité d'une ville devrait être confié à un médecin, comme le réglage de ses horloges à un horloger... eh bien ! non. — On ne l'écoute pas, le médecin, on l'élimine le plus possible, et surtout alors que ses connaissances spéciales seraient le plus utiles. — Pourquoi cela? — parce que de nos jours les fonctions sont interverties... — Un seul exemple du plus haut pittoresque :

Un coup de coude bombarde un *neveu* inspecteur d'un réseau de chemin de fer (grand-central). — Entendant un bruit strident à la dérise d'un train sur un plan incliné, le *neveu* s'écrie : Qu'est-ce que c'est que ça ? — Monsieur l'inspecteur, répond le chef de gare, ce sont les freins. — Les freins, vous dites, eh bien ! GRAISSEZ-LES (!!) (historique).

A qui confie-t-on le service si délicat de l'inspection des enfants assistés (en nourrice, en sevrage ou en garde)?... «Au premier venu, répond le docteur Brochard (v. la *Jeune Mère*), et la meilleure recommandation pour obtenir cet emploi, c'est de *ne pas connaître le premier mot de l'hygiène infantile.* »

C'est comme cela, mères de famille, et si vos enfants meurent par *omission*... vous n'avez rien à dire, cela ne vous regarde pas.

Il y a plus d'un demi-siècle, l'*Hôtel-Dieu* de Lyon, le plus grand et le plus riche des hôpitaux du monde, était administré par un *conseil* qu'un journal sarcastique de la ville a éreinté. Ce conseil d'administration qui, de parti pris, n'acceptait aucun médecin dans ses rangs, était composé (d'après le journal cité) «d'un commissaire-chargeur dont l'avis était d'un grand poids, d'un marchand de liqueurs qui avait plus d'esprit à lui seul que tous les autres, » etc. Un jour, pourtant, le docteur Potton entra au *cénacle* et, dès ce jour, des réformes hygiéniques urgentes, et surtout l'éloignement d'un *abattoir* qui existait dans les bâtiments mêmes de l'hôpital, amenèrent une très notable amélioration dans la statistique des décès.

Le médecin a charge de corps... le baron Larrey l'a bien prouvé quand (malgré les ordres ou la défense du grand Napoléon) il com-

mandait et effectuait l'arrêt ou la marche de la grande armée. Le médecin *doit* sauvegarder, autant que possible, la salubrité publique, il y a mieux : c'est son devoir.

1° INFLUENCE DE L'INSTRUCTION SUR LA SANTÉ

Les études faites par les commissions scientifiques autorisées sont connues, je ne saurais y ajouter un mot.

A *Rio-Janeiro* (Brésil) tous les fils *de famille* se font recevoir *docteurs en médecine* ; non pour exploiter leur diplôme, mais simplement comme titre honorifique. — En France, toutes les jeunes filles ambitionnent un *brevet* qui ne leur vaudra ni honneur ni profit (une élue sur cent appelées) et qu'elles achètent trop cher !...

Avant l'examen, il coûte : la névralgie cérébrale, l'anorexie, l'agrynie, les nausées de l'attente, la crainte d'un échec, etc., et, après..., que de déceptions, que d'amour-propre humilié ! que de *Berthe* ont vu casser leur pot-au-lait ! et dire que quelques-uns de ces pots renfermaient une toge et une toque !... mais soyons généreux, n'en disons pas davantage.

Croit-on que cette souffrance morale ne soit pas sans quelque influence fâcheuse sur la santé des jeunes filles, et cela juste à l'époque des orages de la puberté ?... Pour moi, le plus clair des bénéfices de ces tournois académiques se compte par des névroses ou des névropathies incurables. — Bientôt, comme dans *le Monde où l'on s'ennuie*, de mon honorable cousin *Edouard Pailleron*, toutes les femmes auront la *migraine*.

Oh ! Monsieur Carnot, nommez-moi donc ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, pour un jour seulement .. Je ne l'emploierai pas, comme M. *Narcisse-Achille de Salvandy*, à pêcher des gougeons sous le pont de la Concorde ; oh non ! je sais bien ce que je ferai.

2° INFLUENCE DE L'INSTRUCTION SUR LES RAPPORTS SOCIAUX

Les anciens cultivateurs affermaient de préférence les domestiques et les bergers *qui ne savaient pas lire* — les vaches n'en étaient pas pour cela moins bien gardées, n'est-ce pas ? — Pour moi, si j'avais à changer de logement, je choisirais une maison dont la concierge ne sût pas lire... mes lettres.

Ah ça ! qu'on ne me lapide pas pour mon *audace* à vouloir saper l'instruction primaire... certes, non ! Si cela ne dépendait que de moi, il n'y aurait pas, d'ici à demain, un seul homme au monde qui ne sût lire, écrire et calculer... ce que je critique ce sont les abus de l'enseignement secondaire. — Ecoutez cette *sortie* de M. Macé : « L'instruction, telle qu'on la donne aujourd'hui avec le manuel civil, n'est pas une garantie de moralité ; on apprend à bien dire (1). Mais ne vaudrait-il pas mieux savoir bien faire. » (*Le joli monde*).

Pas n'est besoin, mesdemoiselles, d'être si ferrées sur la règle des participes. Sans doute, cette apostrophe « que ne le fîtes-vous si vous le pûtes » est très savamment et très élégamment dite, à côté des petites bourgeoises qui disent prosaïquement : « Pour quoi ne l'avez-vous pas fait si vous le pouviez » ; mais il y a temps pour tout. Assez de jours consacrés aux participes, réservez-en quelques-uns pour apprendre des choses plus pratiques et plus utiles à la vie réelle.

Sur les garçons, on a écrit 365 romans dont le thème ne varie pas.

Un propriétaire campagnard veut faire de son fils un *monsieur*, il l'envoie à Paris — les appels de fonds se succèdent. — Le père vend une paire de bœufs, puis un *lopin* de terre, et enfin... il se lasse. — Arrive l'heure des grands moyens ; le facteur apprend à sa *ganache* de père (qui ne sait pas lire) que l'apprenti avocat est malade à l'hôpital ! — Le paysan arrive à Paris en sarrau et en sabots. — Sur le boulevard, il rencontre son fils, le monocle sur l'œil gauche, entouré de ses amis... — Ah ! mon *fieu*, viens dans mes bras que je t'embrasse ! — Le fils : CONNAIS PAS !

(1) Une bachelière disait à son mari « Que ne le fîtes vous si vous le pûtes. » (Ch. Paul de Koch).

L'extension des sachant lire a d'abord entraîné celle d'immondes petites feuilles à un sou, puis la publication des livres orduriers que la multiplication des lecteurs permet de vendre à bas prix en concurrence avec les ouvrages sérieux. Le poison se vend un franc le volume et l'antidote, trois francs cinquante centimes ; le premier dit : *Principium dulce est*, et le second : ... *Ne sedeas, sed eas, ne pereas per eas.*

« La surexcitation du système nerveux, a dit un moraliste célèbre, doit en partie être attribuée aux émotions violentes des lectures malsaines. Ces émotions affaiblissent les constitutions en favorisant le développement des passions érotiques, causes très fréquentes de l'aliénation mentale » ; et plus loin, il ajouta en parlant du *feuilleton-roman* : « Cette littérature vive, alerte, qui ne connaît pas d'entraves, n'a-t-elle pas ses dangers pour la société ? La pudeur et la décence n'ont-elles rien à redouter de ces personnages nus ou débraillés qu'on fait passer chaque jour sous les yeux de plusieurs millions de lecteurs ?... Ces types tirés des tabagies ou des bagnes, se montrent les apologistes du vice, du libertinage et du crime. »

Ces productions ordurières rapportent fortune à leurs auteurs, grand bien leur fasse... quant à moi, en serais-je réduit aux dernières tortures de la faim, je ne voudrais manger une miette de leur pain trempé de larmes, de sang et de pus. — Nous en savons quelque chose, nous, médecins spécialistes en syphiliographie ! — Nous en avons vu des vieillards de vingt ans !

Est-ce ainsi qu'on forme des hommes pour la patrie ?... Dites qu'ainsi l'on procrée des enfants au sang vicié *in utero matris*, graine d'hommes efféminés et de femmes hystériques.

Avant *Capoue*, les soldats d'Annibal avaient vaincu les Romains, à Trébie, à Trasimène et à Cannes, après l'énervement des *délices* ils furent vaincus par Scipion l'Africain, et mordirent la poussière à Zama.

Un émule de Lacordaire disait un jour, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris : Lorsqu'un libertin veut faire le siège d'une place, il commence par jeter un mauvais livre par-dessus les murs... au bout de quelque temps il pourra se présenter sans crainte à toute heure de la nuit, il trouvera ouverte la petite porte du fond du clos, le chien muselé et attaché, et, à son lever, la fille de la ferme n'ira pas, selon son habitude, embrasser sa mère ! »

Parodiant la phrase de *Néron* qui, en signant un arrêt de mort, s'écria : Plût aux Dieux que je ne *susse* pas écrire, elle s'est dit à elle-même : Plût à Dieu que je n'aie jamais appris à lire :

Je termine par des chiffres brutaux et je défie qui que ce soit de pouvoir les récuser. — Veuillons-le ou ne le veuillons pas, *un* et *un* font et feront toujours *deux*.

3° L'INSTRUCTION DANS SES RAPPORTS AVEC LA CRIMINALITÉ

Je cède la plume à M. Macé, *chef de la police de sûreté*, — il s'y connaît celui-là.

« La statistique criminelle, établie chaque année par les soins du ministère de la justice, permet de suivre le mouvement de la moralité publique ; les résultats constatés sont lamentables.

Il est établi que les départements *les moins instruits* sont dépourvus de malfaiteurs ; les vols y sont rares, les crimes presque inconnus ; le contraire existe dans les contrées où l'instruction se développe ».

Et, comme si M. Macé eût crainte de ne pas s'être fait suffisamment comprendre, il ajoute :

« Les crimes prenant leur source dans la violence n'ont fait qu'*augmenter avec le progrès de l'instruction*, et les délits prennent des proportions incalculables. » — R. S. V. P.

Dr C. BARBIER (d'Alger).

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARINE MALTÉE DEFRESNE
Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du foie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans les hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et néphrétiques.
PILULES GRAND Quiniques-Lithinees. Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnes par tous les Medecins, experimentees avec succès dans les hopitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Medecins.

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLÉ de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRES. Nombreuses Contrefaçons à éviter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31, rue d'Amsterdam.

QUINIUM ROY granulé. Formé de l'extrait aqueux et du quinium, contenant ainsi le Tannin et tous les Alcaloïdes; il représente son propre poids du meilleur quinquina titrant 3 0/0 d'alcaloïdes. — Soluble dans l'eau, le vin, etc. A Roy, pharmacien, 3, rue Michel-Ange, Paris, et pharmacies.

HEMORRHOIDES — **Fissures à l'anus.** La pommade et les suppositoires Royer (*cum extracto Achillæ*), viennent combler un vide dans la thérapeutique, en offrant au médecin un traitement sûr et radical de ces affections.
Pharmacie A. Dupuy, 225, rue St-Martin, Paris.

VIN DE BUGEAUD **Toni-nutritif au quinquina et au cacao.** S' dép. dét. à Paris, Ph^ie^ Lebeault, 53, rue Réaumur.
ENTREPOT GÉNÉRAL : **5, r. Bourg-l'Abbé, Paris.**

FER BODIN **oxyde ferro-manganique** assimilable et phosphate de soude.
Cette préparation se dissout instantanément dans l'eau, le vin et les liqueurs alcooliques; elle a un goût très agréable et ne constipe jamais. — **Dose** pour adultes : **une mesure** avant les principaux repas.
Pharmacie LACHARTRE, 5, rue de la Tacherie.

CAPSULINES balsamiques de **J. HOUDAS**
Créosote, Tolu, Térébenthine. — La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous les principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86, rue Maubeuge toutes pharm.

BANDE EN TRICOT CAOUTCHOUC brevetée s. g. d. g. Bas, ceintures et genouillères en peau de chien. Bandages. Bas élastiques à jour. Orthopédie. **E. CHANE**, bandagiste-fabricant breveté, 319, rue Saint-Martin, Paris.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs)
Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfance, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère.

DRAGEES QUINOIDINE-DURIEZ
Très efficaces contre les **récidives des fièvres intermittentes.** Paris, 20, place des Vosges.

PANSEMENT ANTISEPTIQUE
MÉTHODE LISTER
M. DESNOIX, pharmacien, 17, rue Vieille-du-Temple, à Paris, prépare toutes les pièces nécessaires au pansement antiseptique par la méthode de Lister.
1° La gaze antiseptique **0** fr. **50** le mètre; 2° le catgut n°s 1, 2, 3, 4, **1** fr. **25** le flacon; 3° le taffetas dit *protective*, **1** fr. **25** le mèt.; 4° le macintosh, **5** fr.
Tous ces produits, préparés d'après les formules et les indications du docteur LISTER, offrent toutes les garanties aux chirurgiens.
Sparadrap chirurgical des hôpitaux de Paris, Toile vésicante (action prompte et sûre), Sparadrap révulsif au thapsia, Bandes dextrinées pour bandages inamovibles, Coton hydrophile, Coton hydrophile phéniqué, Coton à l'acide salicylique, Lint à l'acide borique, etc., etc.

MIEL EUCALYPTÉ NATUREL DE GUILMETH importé d'Australie en France par une Maison française, est un produit antiseptique de premier ordre, produit par des abeilles nourries exclusivement avec les fleurs et les feuilles de l'eucalyptus. Véritable panacée des affections aiguës et chroniques des membranes muqueuses : laryngite, bronchite, gastrite, entérite, cystite, métrite, uréthrite. *Dose pour adultes* : 2 à 4 cuillerées à soupe par jour dans du lait ou infusion béchique.

POUDRE DE VIANDE et **nutricine Moride.** Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

POUGUES-SAINT-LEGER Pour tous renseignements sur la station, commandes d'eaux, demandes de notices, brochures, albums et photographies, s'adresser à l'administration centrale de la Compagnie des Eaux minérales de Pougues, 22, rue de la Chaussée-d'Antin. Paris.

FARINE LACTÉE NESTLE Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.
En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS ou VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.
Christen frères, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

VIN DE CHASSAING Digestions difficile ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc. Avenue Victoria, 6.

Méd. aux Ex.: Vienne, Philadelphie, Paris, Sidney
FOUGÈRE MALE ET CALOMEL
TÆNIFUGE, préparé par LIMOUSIN
Le flacon de 16 capsules, dosées selon la formule du Dr Créquy, suffisent pour expulser le **ver solitaire.** (Envoi par poste.) — **Prix 6 fr.**
Pharmacie Limousin, 2 *bis*, r. Blanche, Paris.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN, inventeur, Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

SALICOL DUSAULE salicylate de méthyle (Winter-Green)
Désinfectant, antiseptique, cicatrisant, possède une odeur agréable, n'est ni caustique, ni vénéneux. S'emploie pur en pulvérisations ou additionné d'eau en compresses, lavages, etc.
Le flacon, 2 fr. **Pulvérisateur Dusaule**, 6 fr. Dépôt : 105, r. de Rennes, Paris, et les pharmacies.

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr. Envoi franco contre mandat par la poste. — Pharmacie TREHYOU, 71, rue Ste-Anne, Paris.

L'EAU MINERALE DE LA VALLIÈRE, au goudron minéral, est d'une efficacité certaine dans le traitement des maladies du larynx et de l'appareil vocal, et de toutes les voies respiratoires : *Pharyngite granuleuse*, Laryngite chronique et aiguë, Aphonie, Affections des bronches, Asthme, Emphysème pulmonaire, etc.

CHLORHYDROTHERAPIE Traitement des maladies de l'estomac. Pepsine chlorhydrique maté, quina et coca. Elixir toni-digestif Bertrand. Association des ferments digestifs aux amers et toniques, employé avec succès pour la guérison d'un grand nombre de maladies de l'estomac, telles que : Dyspepsies, gastralgie, anémie, vomissements de la grossesse, manque d'appétit, épuisement, convalescences difficiles, Troubles gastro-intestinaux des enfants (lientérie). Chaque verre à liqueur contient une goutte d'acide chlorhydrique pur et 0,50 de pepsine dialysée. — Dose : adultes, un verre à liqueur aux repas; enfants, une à deux cuillerées à dessert. — Dépôt général, pharmacie **Bertrand**, 182, avenue de Versailles, Paris. — Echantillon franco et gratuit à MM. les médecins. — Prix du flacon : **3** fr. **50** pour 10 jours de traitement.

THE DE CHINE ET DES INDES
MARQUE DÉPOSÉE **LE DÉLICIEUX** MARQUE DÉPOSÉE
de **E. THIBAULT**, importateur, NANTES.
Le **Thé LE DÉLICIEUX** est exclusivement composé de thés noirs de qualités extra-supérieures et choisies avec le plus grand soin. Il mérite d'être recommandé :
A toutes les personnes soucieuses de leur santé, si elles doivent en faire usage comme tonique, stimulant ou stomachique;
A toutes les personnes en général faisant un usage journalier de cette boisson et qui peuvent plus que toutes les autres, en apprécier la finesse et le parfum délicat;
Enfin à toutes les maîtresses de maison ayant à cœur de bien traiter leurs invités.
Dépôt général : A Nantes, E. Thibault, 15 et 19, r. St-Léonard. — *Gros* : A Paris, Michelet et Lesueur, 9, r. des Guillemites. — *Détail* : Ttes ph^ies^.

FARETTE Eau minérale, Arsénicale, Ferrugineuse, Magnésienne. Anémie, gastralgie, convalescence, maladies de la peau. 22, rue du Quatre-Septembre, Paris.

N° 22 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 15 Novembre 1888.

Médecine publique LE MEDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Virements administratifs

Nous avons reçu cette semaine, d'un de nos confrères et amis, qui exerce dans le sud-est de la France, une lettre très intéressante. Elle caractérise parfaitement, en effet, le sans-gêne du gouvernement à l'égard du Corps médical et le genre de compromis politiques que nous impose le parlementarisme. Voici le passage principal de cette lettre, qui a toute la valeur d'un document :

« Cette année 1888, nous écrit le Dr G..., a vu tous les médecins des prisons de France subir une réduction de traitement de 50 0/0. Ceux qui touchaient la modeste indemnité de 300 fr., par exemple, n'ont reçu que 150 fr. — Et cela, parce que la Chambre, l'année dernière, a refusé de voter les crédits pour le traitement des aumôniers des prisons.

« Ne voulant pas supprimer les aumôniers, l'administration a pris, pour les payer, la moitié du traitement des médecins...

« N'est-ce pas un comble, ajoute notre honorable confrère. Et cependant, beaucoup de médecins des prisons ont réclamé, bien inutilement, hélas! »

Combien de maladresses semblables pourrait-on porter au compte de cette administration, dont le despotisme, sous le masque du radicalisme, n'a jamais été plus absolu? S'ils ne voulaient pas déplaire aux cléricaux, pourquoi les agents du pouvoir n'ont-ils pas prélevé sur leurs émoluments le traitement des aumôniers? Cela aurait été plus logique et plus juste que de prendre la moitié des maigres honoraires alloués aux médecins des prisons.

Les médecins républicains, qui siègent à la Chambre et au Sénat, pourraient bien demander des explications au ministère, lors de la discussion du budget des prisons. Mais sont-ils assez indépendants de MM. les secrétaires d'Etat pour oser leur reprocher cet acte de jésuitisme laïque!

Quant aux doyens de nos Facultés de médecine, cela ne les regarde pas. Ils ne sont plus aujourd'hui que les délégués administratifs du Corps enseignant.

Jadis, quand la Faculté de Paris avait un doyen élu par les docteurs, un pareil fait ne se serait pas passé ainsi. On aurait fait entendre ses doléances à qui de droit et, comme toujours, on aurait sauvegardé les intérêts de la confrérie médicale. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. On ne nous connaît pas, et c'est notre faute. Usons donc de notre autorité auprès des populations et imprimons au suffrage universel une bonne direction : c'est le seul remède à l'injustice et à l'ingratitude des soi-disant radicaux de gouvernement.

Dr Dupouy.

L'HYGIÈNE A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

De l'action de la liqueur d'absinthe sur le système nerveux.

M. Dujardin-Beaumetz présente une note de M. le docteur Mairet (de Montpellier) relative à des expériences sur la liqueur d'absinthe. M. Mairet s'est servi d'absinthe commerciale, d'absinthe de débit et d'absinthe fabriquée à son laboratoire. Il introduisait la liqueur par l'estomac.

Dans la première observation, il s'agit d'un chien pesant 14 kil. qui a pris successivement, pendant six mois, jusqu'à 10 grammes de liqueur d'absinthe par kilogramme et ce n'est qu'au bout de dix mois que le chien est pris d'attaques épileptiformes et qu'il succombe à la quatrième attaque. A l'autopsie on put constater chez lui des lésions organiques du système nerveux déterminées par l'alcoolisme chronique.

Dans une autre expérience, M. Mairet donne 2 grammes par kilogramme du poids du corps et porte la dose progressivement jusqu'à 9 grammes. Ce n'est que lorsque cette dose est atteinte que se produit l'attaque d'épilepsie et quand on ne donne plus que 6 gr. les attaques disparaissent.

Dans la troisième observation, il s'agit d'absinthe fabriquée au laboratoire et ce n'est que quand on a atteint la dose de 7 grammes par kilogramme qu'apparaissent les attaques d'épilepsie.

M. Mairet conclut que la liqueur d'absinthe ingérée par l'estomac ne provoque des attaques d'épilepsie qu'à une dose fort élevée, suffisante pour produire une ivresse complète et persistante; il faut même, pour que les attaques se produisent, que les hautes doses soient prolongées pendant plusieurs jours consécutifs et elles n'apparaissent guère qu'à ce moment où la vie de l'animal est gravement compromise.

Dans une autre série d'expériences, M. Mairet a étudié comparativement l'action de l'alcool et fait remarquer qu'il y a une identité complète entre l'action de l'alcool et celle de la liqueur d'absinthe. Aussi affirme-t-il que ce n'est pas à l'essence d'absinthe, mais à l'alcool que renferme cette liqueur qu'il faut attribuer les attaques qui se produisent sous l'influence de l'ivresse et que dans l'absinthisme aigu l'épilepsie n'est pas plus fréquente que dans l'alcoolisme aigu.

M. Mairet adressera prochainement à l'Académie un travail clinique qui vient à l'appui des résultats expérimentaux qu'il a obtenus.

Les vins empoisonnés d'Hyères et les épidémies d'acrodynie.

M. Ollivier lit un rapport sur les communications de MM. Vidal, Marquez et Dubrandy, relative à l'affaire des vins empoisonnés d'Hyères.

Après avoir rappelé les faits cliniques signalés par ces auteurs, M. Ollivier ajoute que M. Vidal (d'Hyères) a rattaché tous ces faits à l'acrodynie, et qu'il présume que toutes les épidémies d'acrodynie signalées jusqu'à ce jour ont une même origine que celle observée à Hyères.

Peut-on accepter cette manière de voir?

Peut-on, après les épisodes du Midi, déclarer que ces épidémies étaient une forme d'arsénicisme due, selon toute probabilité, à l'addition d'acide arsénieux à des matières alimentaires ?

M. Ollivier ne le croit pas. Sauf dans l'épidémie d'acrodynie observée pendant la campagne de Crimée le processus clinique fut notablement différent de celui observé à Hyères. A Hyères, les phénomènes gastro-intestinaux n'ont existé que pour mémoire.

Dans les acrodynies de Paris, de Meaux, de la Ferté-Gaucher, de Coulommiers, au contraire, il y a eu des diarrhées rebelles, opiniâtres, des diarrhées cholériformes et dysentériformes. La seule différence dans la manière dont ce symptôme se comporta ne permet guère d'assimiler les acrodynies d'il y a soixante ans à l'arsénicisme. Puis il y a dans celles-là des bizarreries de diffusion. La maladie d'Hyères est restée cantonnée dans la zone où l'on débitait les denrées toxiques; l'acrodynie vraie sautait d'un quartier à l'autre, et aucune relation commerciale ne pouvait expliquer ces particularités. De plus, il y eut enquêtes sur enquêtes. On connaissait l'empoisonnement par l'arsenic à peu près aussi bien qu'on le connaît aujourd'hui. Tout fut scruté, examiné ; les soldats, qui ne buvaient pas de vin, étaient malades, et les civils qui en buvaient dans le voisinage ne l'étaient pas ; le pain des quartiers de Lourcine ou du faubourg du Temple ne valait ni plus ni moins que celui des quartiers voisins.

Malgré des similitudes indiscutables, M. Ollivier ne trouve pas, dans l'évolution et la nature de la maladie d'Hyères, une explication qu'on puisse adapter intégralement aux épidémies d'acrodynie, et il en reste aux conjectures de ses devanciers. C'étaient probablement des maladies d'alimentation, mais on ne sait à quel produit rattacher les accidents qui les caractérisèrent.

Du nombre des enfants par ménage, d'après les résultats du dernier dénombrement de la population

M. Chervin. — Il résulte de cette vaste enquête que les familles françaises peuvent se classer de la manière suivante :

2.073.205	n'ont pas d'enfants, soit........	20 0/0
2.542.611	ont 1 enfant, soit...............	24 —
2.265.317	ont 2 enfants, soit..............	22 —
1.512.054	ont 3 enfents, soit..............	15 —
936.853	ont 4 enfants, soit.............	9 —
549.693	ont 5 enfants, soit.............	5 —
313.400	ont 6 enfants. soit.............	3 —
232.188	ont 7 enfants, soit.............	2 —

La moyenne en France est de 259 enfants pour 100 familles ayant des enfants. C'est là une proportion tout à fait insuffisante et qui explique parfaitement l'extrême faiblesse de l'accroissement de la population française.

Les départements où le nombre des enfants est minimum se divisent en cinq groupes :

Au nord-ouest : Orne, Calvados, Eure, Oise, Seine-et-Oise et Seine.

Au nord-est : Aube et Côte-d'Or.

Au sud-ouest : Charente-Inférieure, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne.

Au sud-est : Gard et Bouches-du-Rhône.

Au centre : Indre-et-Loire et Rhône.

Dans ces départements la moyenne des enfants varie de 200 à 228 pour cent familles.

Les départements où les enfants sont les plus nombreux sont représentés d'un côté par la Bretagne et le Poitou ; de l'autre, par la Savoie, l'Auvergne et une partie du Limousin et du Berry.

Au Nord, par les Flandres et l'Artois.

Enfin nous trouvons, çà et là, quelques départements isolés, comme les Basses-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Aveyron, l'Ardèche et la Corse.

Les moyennes de ces départements varient de 285 à 340 pour cent ménages.

Tous les autres départements sont intermédiaires entre ces deux grands groupes et servent de traits d'union entre les départements à moyenne maximum et ceux à moyenne minimum.

HYGIÈNE PUBLIQUE

—

De l'épandage des eaux d'égout au point de vue de la salubrité publique

Nous avons fait connaître la réponse que le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine avait faite au questionnaire que lui avait adressé la commission du Sénat chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'assainissement de la Seine et à l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris.

La commission sénatoriale a voulu avoir aussi l'avis du comité consultatif d'hygiène publique de France. Voici la réponse que ce corps savant vient de faire aux quatre questions posées :

1° L'épandage des eaux d'égout, tel qu'il est pratiqué à Gennevilliers et tel qu'il résulterait de l'adoption par le Sénat du projet de loi voté par la Chambre sur l'utilisation agricole des eaux d'égout et sur l'assainissement de la Seine, offre-t-il des dangers au point de vue de la salubrité publique ?

Il n'est pas démontré que l'épandage des eaux d'égout, même chargées de matières excrémentitielles, offre un danger pour la salubrité publique, pourvu que l'on tienne compte de la nature du sol épurateur, de son étendue et des volumes d'eaux déversés ; les rapports de ces différents facteurs ne peuvent être établis que par la pratique.

2° Existe-t-il, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un système connu meilleur au point de vue de la salubrité publique ?

Relativement à la préservation de la Seine, nous ne connaissons pas de meilleur système, sous la condition que les surfaces à irriguer auront une étendue suffisante pour permettre une épuration aussi complète que possible, et que les eaux d'égout seront employées en totalité, sans qu'aucune portion de ces eaux puisse être soit habituellement, soit accidentellement projetée à la Seine.

3° Le système du *tout à l'égout*, pratiqué conformément au règlement voté par le Conseil municipal, le 28 février 1887, présente-t-il des inconvénients pour la santé publique ?

Le système du *tout à l'égout* présente actuellement des inconvénients. Malgré les modifications que l'on se propose d'appliquer aux aménagements des égouts, certains de ces inconvénients persisteront : ceux par exemple qui résultent de la large communication des égouts avec l'air extérieur et de la complexité des services installés dans ces égouts.

4° Y a-t-il un système de vidange connu qui offre moins d'inconvénients pour la salubrité publique ?

Théoriquement, on peut concevoir des systèmes de vidange meilleurs que le *tout à l'égout*. Le comité consultatif n'a pas qualité pour étudier ou proposer un de ces systèmes.

La toxicité des conserves étrangères.

L'administration française prend chaque jour, sous prétexte de salubrité, des mesures tendant à réglementer les procédés indus-

triels dont la légalité ne paraît pas bien démontrée. Les fabricants les acceptent, il n'y a donc rien à dire. Mais si l'on met de pareilles entraves à la liberté de l'industrie, si l'on dose la composition des soudures tout comme le Parlement de Paris le faisait autrefois pour celle les pains au lait, il n'est pas juste que la douane laisse entrer et mettre en vente des conserves étrangères, qui sont défectueusement préparées, plus mal logées encore, détériorées et, conséquemment, malsaines. Nous ne sommes pas suspect de protectionnisme, et ce que nous en disons est uniquement inspiré, sans arrière-pensée, par un sentiment d'équité et par la connaissance que nous avons de la toxicité de ces produits. Les détaillants recherchent de préférence les conserves étrangères parce qu'elles laissent beaucoup plus de bénéfices que les conserves françaises, et les commissionnaires et fabricants ne se gênent pas avec eux sur la qualité. L'importance que les conserves ont prise dans l'alimentation est telle que l'on doit les soummettre à une surveillance aussi rigoureuse que celle dont les produits pharmaceutiques sont l'objet. Les traités de commerce n'ont rien à voir avec la police sanitaire. Il est absurde que l'on astreigne les fabricants français à des conditions que l'on n'oblige pas les étrangers à respecter. Si l'on pratiquait un contrôle sur les conserves d'origine étrangère exposées aujourd'hui en vente aux vitrines des épiciers parisiens, on n'en trouverait que très peu de « dignes d'entrer dans le corps de l'homme », suivant l'expression consacrée dans les formulaires de nos vieilles cours de justice.

(*Sem. Vet.*)

De la dipsomanie chez la femme.

Il n'était pas rare autrefois de voir confondre la dipsomanie avec l'ivrognerie, l'alcoolisme et les divers troubles nerveux qui peuvent en être la conséquence.

L'ivrognerie c'est l'habitude de s'adonner à la boisson, sans que l'individu qui s'y livre cesse de jouir de son libre arbitre. La dipsomanie, au contraire, est un état pathologique qui abolit presque la liberté morale et dans lequel le malade est poussé malgré lui, par un entraînement irrésistible, à boire avec excès des boissons fortes. « Les ivrognes, a dit Trélat, sont des gens qui s'enivrent lorsqu'ils trouvent l'occasion de boire, les dipsomanes sont des malades qui s'enivrent toutes les fois que leur accès les prend. »

Esquirol donnait à la dipsomanie le nom de *monomanie d'ivresse*, et les aliénistes d'aujourd'hui la font entrer, comme lui, avec juste raison, dans la même classe que certains délires partiels caractérisés principalement par des impulsions violentes, instinctives, qui poussent les malades au meurtre, à l'incendie, au suicide, délires dans lesquels on ne voit pas apparaître d'une manière évidente le trouble des facultés intellectuelles. Aussi on comprend que cette folie impulsive soit une des espèces d'aliénation mentale qui embarrasse le plus les médecins légistes, car il n'est pas toujours facile dans bien des cas, de déterminer la part de responsabilité morale encourue.

La dipsomanie a des retours d'accès plus ou moins régulièrement périodiques pendant lesquels les malades ne cessent de boire. En général, dans l'intervalle, ils sont sobres. Après l'accès, ces malheureux sont honteux de leur état, ils reprennent leurs habitudes régulières et manifestent un dégoût prononcé pour les boissons alcooliques, jusqu'à ce qu'un nouvel accès éclate. La durée de ces accès peut être de quelques jours seulement; on en a observé qui duraient plusieurs semaines et même plusieurs mois.

Lasègue a dit que le dipsomane n'est pas exposé à entrer dans une de ces attaques ardentes par la fièvre, débordantes de sueurs, terribles rien qu'à leur aspect, et où se décide en trois jours la vie ou la mort du malade. « Ce serait une hardiesse de dire, ajoute-t-il, que la dipsomanie et même l'ivresse sont l'antidote de l'alcoolisme, et pourtant cette assertion toucherait au plus près de la vérité. »

Les observations que nous avons recueillies contredisent un peu les idées de Lasègue sur ce point, car nous avons rencontré un certain nombre de sujets qui présentaient à différentes reprises, au cours de leurs accès, les phénomènes les plus accentués de l'alcoolisme aigu. Quant à dire que la dipsomanie et l'ivresse sont l'antidote de l'alcoolisme, cela nous paraît du paradoxe.

Mais nous sommes de l'avis du savant et brillant professeur, quand il dit que la dipsomanie est rare dans les classes pauvres; ce que nous pouvons dire, pour notre compte, c'est que les trois quarts de nos dipsomanes femmes appartenaient à la classe aisée et instruite de la société.

On cite comme principales causes de la dipsomanie : le début de la folie et de la paralysie générale, les émotions morales vives, la perte de la fortune, les chagrins domestiques, le libertinage, l'hérédité.

Comme l'a fait justement observer Esquirol, au début de l'aliénation mentale, l'estomac est dans un état particulier qui jette le malade dans un affaissement physique fort pénible, l'estomac alors appelle les boissons fortes, c'est un appétit désordonné. Souvent le moral est affaissé, le malade est sans énergie, incapable de penser et d'agir. Il est accablé d'ennui et de morosité, il boit d'abord pour s'exciter, pour se distraire et bientôt il s'enivre.

A certaines phases de leur existence, un assez grand nombre de femmes se trouvent dans les conditions physiques et morales dont parle le célèbre aliéniste.

Chez la femme, la dipsomanie éclate souvent au moment de l'établissement de la puberté, à l'occasion des divers troubles de la menstruation, pendant sa grossesse et surtout au retour d'âge.

Dans le cours des études sur l'alcoolisme que nous poursuivons depuis vingt-cinq ans, nous avons recueilli cinquante observations de femmes dipsomanes.

Sept étaient âgées de 14 à 17 ans. Toutes avaient eu leur premier accès à l'occasion de l'établissement plus ou moins irrégulier et difficile de la menstruation.

8 avaient de 23 à 32 ans et étaient devenues dipsomanes pendant le cours de la grossesse.

24 âgées de 45 à 54 ans, à l'époque de la ménopause;

1 âgée de 27 ans, au début d'une affection mentale;

14 de 48 à 65 ans, à la suite de chagrins domestiques;

Chez 10 de ces 54 femmes, on pouvait en outre accuser l'hérédité.

Toutes à l'exception de 3 se livraient pendant leurs accès exclusivement aux boissons spiritueuses.

41 avant leur premier accès étaient parfaitement sobres et n'avaient jamais fait usage de spiritueux;

Chez 12, les accès revenaient quatre ou cinq fois par an et duraient de cinq à dix jours;

Chez 18 ils éclataient une fois par an et duraient huit ou dix jours;

Chez 10 deux fois par an pendant cinq ou six jours;

Chez 6, aux époques menstruelles, une fois sur deux ou trois époques et duraient quatre ou cinq jours;

Chez 8 qui avaient deux ou trois accès par an, ces accès duraient plus d'un mois.

Cinq ou six fois nous avons vu des sujets présenter dans le cours de leur accès tous les symptômes de l'alcoolisme aigu

39 de ces femmes appartenaient à la classe aisée ou riche de la société et 15 à la classe ouvrière.

CONCLUSIONS

De l'étude que nous avons faite de 54 femmes atteintes de dipsomanie il résulte :

1° 31 des sujets avaient eu leur premier accès à l'occasion de l'établissement de la menstruation ou à l'époque de la ménopause.

2° Chez 3 autres, les accès revenaient à chaque grossesse, pour disparaître complètement après l'accouchement. Chez 5 autres, l'accès durait pendant le premier mois de la grossesse seulement.

3° Les chagrins domestiques entrent pour un quart dans l'étiologie de la dipsomanie, chez les malades que nous avons observées.

4° Une seule malade avait eu son premier accès au début d'une affection mentale.

5° L'hérédité n'a pu être bien reconnue que 10 fois.

6° La plupart de nos dipsomanes, avant leur premier accès étaient parfaitement sobres et n'avaient jamais fait usage de spiritueux.

7° Toutes à l'exception de 3 se livraient exclusivement aux liquides spiritueux : rhum, eau-de-vie, kirsch, anisette, absinthe, eau de Cologne, eau de Botot, eau de mélisse.

8° La durée des accès et leur retour étaient très variables. Chez huit malades nous avons constaté deux ou trois accès par an, dont chacun durait plus d'un mois.

9° Contrairement à ce qu'ont avancé plusieurs auteurs, un cer-

tain nombre de nos sujets présentèrent plusieurs fois, pendant leur accès, tous les phénomènes de l'alcoolisme aigu.

10° Nos observations nous ont montré que la dipsomanie chez la femme comme chez l'homme était plus fréquente dans la classe aisée et instruite de la société que dans la classe pauvre.

11° L'isolement nous a paru être le meilleur moyen de traitement de la dipsomanie. C'est à peu près le seul, en effet, qui permette d'exercer sur le malade une surveillance parfaite, et de l'amener par la pratique de la sobriété à abandonner son funeste penchant.

Dr E. DECAISNE.

Des séances publiques d'hypnotisme

Discussion à l'Académie de médecine de Belgique

M. Bodaert. — Dans la majorité des cas, les pratiques hypnotiques sont innocentes; mais les accidents, lorsqu'ils se produisent, n'ont pas que l'importance d'un rêve; ce sont des névropathes, des amoindris, des déséquilibrés de toute nature qui sont les sujets préférés des hypnotiseurs; de là des accès de manie hypnotique active, des accidents nerveux, des accès de mélancolie délirante, des syncopes de longue durée, des convulsions violentes, des accès d'hystéro-épilepsie, des contractures et des paralysies permanentes, des céphalalgies, de la torpeur intellectuelle. De plus, les magnétiseurs de professions manquent du tact et de la prudence nécessaires pour manier un modificateur aussi dangereux.

M. Nuel. — Faut-il interdire les séances publiques ou non ? On a dit longuement des choses fort intéressantes, mais aucune susceptible de faire trancher cette question. Je constate qu'aucune voix ne s'est élevée pour défendre Lombroso, et cependant, sans les histoires de ce professeur colportées partout, on n'aurait pas songé à interdire les séances publiques d'hypnotisme. M. Liegeois a fourni la plupart des matériaux qui ont servi à cette discussion, et cependant M. Liégeois n'est pas partisan de l'interdiction. L'école de Nancy a démontré que le nervosisme est un obstacle à la production des phénomènes hypnotiques, contrairement à la croyance générale; donc ce ne sont pas les malades, les névropathes, qui fournissent les meilleurs sujets aux hypnotiseurs.

L'hypnotisme en anesthésie

M. Maurice Lenté publie, dans la *Gazette médicale de Picardie*, l'article suivant :

Tout le monde connaît aujourd'hui les avantages de l'hypnotisme employé comme moyen thérapeutique dans le traitement des maladies nerveuses.

En anesthésie, il est encore un puissant moyen de soustraire le malade à la douleur et de pouvoir pratiquer sur lui les opérations chirurgicales. Chez les hystériques hypnotisables je n'emploie jamais d'autres moyens; j'ai pu ainsi pratiquer différentes opérations; entre autres un accouchement, il y a quelque temps, j'ai pu, par ce moyen, enlever, chez le même sujet, une dent et deux racines pour l'extraction desquelles la malade aurait atrocement souffert, si elle eut été à l'état de veille. Avec l'hypnotisme, plus de surveillance sur la circulation et la respiration; par suggestion, le malade respirera et se réveillera au temps fixé. Il serait à désirer que son emploi se répandit davantage; les charlatans deviendraient moins nombreux (*recedant profani!*) et le médecin en retirereit de grands avantages; il pourrait ainsi éviter de se servir du chloroforme dont l'emploi n'est pas toujours sans danger chez les névropathes.

Cependant, bien des doutes persistent encore aujourd'hui sur l'utilité de la pratique de l'hypnotisme.

Je viens aujourd'hui rapporter une observation qui a le mérite d'avoir été prise dans la pratique médicale courante.

Mme G... est une névropathe, que M. le docteur Bax a déjà soignée pour différentes maladies et qui est atteinte aujourd'hui d'une affection utérine dont le diagnostic restait encore obscur.

Cette personne, en effet, avait une hyperesthésie de la paroi abdominale, telle que, la palpation avait été jusque-là impossible. Au moindre attouchement la malade poussait des cris déchirants et un examen complet n'avait jamais pu être fait.

Connaissant les antécédents hystériques de la malade, M. le docteur Bax pensa que, par l'hypnotisation, on pourrait peut-être abolir l'hyperesthésie et éclairer le diagnostic en pratiquant la palpation et l'examen direct. Il me pria donc de l'accompagner et d'essayer l'anesthésie par le sommeil nerveux provoqué. J'endormis la malade par le regard, après deux minutes de fixation et je la remis, complètement insensible, entre les mains de M. Bax, qui put facilement palper sa malade et confirmer son diagnostic de tumeur interne d'origine cancéreuse.

Ce fait, messieurs, n'est pas nouveau, mais j'ai pensé qu'il méritait d'être soumis à votre judicieuse appréciation, en montrant que l'hypnotisme n'est pas exclusivement renfermé dans le domaine de la spéculation, qu'il ne doit pas être considéré comme un frivole passe-temps, mais, au contraire, entrer dans la pratique journalière où nous avons si souvent occasion de l'employer, et prendre place parmi les différents agents que le malade nous réclame pour le guérir ou soulager ses souffrances.

Exercices physiques.

M. Bischoffsheim vient de mettre à la disposition du ministre de l'Instruction publique, une somme de 5,000 francs, pour être distribuée en un ou plusieurs prix destinés à récompenser les meilleurs travaux relatifs à l'établissement des jeux gymnastiques, notamment dans les établissements d'enseignement primaire. Parmi les membres de la commission chargée de fixer les conditions de ce concours, nous relevons les noms suivants : MM. Brouardel, Marey (de l'Institut), François Franck (de l'Académie de médecine) et le Dr Lagrange. — Le *Comité pour la propagation des exercices physiques* a tenu une nouvelle séance ces jours-ci à la Sorbonne, sous la présidence de M. Jules Simon ; le Comité a pris connaissance des statuts de la Ligue nationale de l'éducation physique qui vient de se fonder; après un échange d'observations entre MM. Gréard, Ribot, le Dr Javal, Godard, il a été reconnu que la Ligue poursuivait la réalisation d'un plan d'ensemble différent sur plusieurs points de l'œuvre pédagogique entreprise par le Comité ; le Comité a ensuite entendu la lecture d'un rapport du secrétaire général et a élu trois nouveaux membres : MM. A. Delaire, Rohefeu et le Dr Lagrange. De ce comité font partie MM. Ribot, Janssen, le Dr Javal, le Dr Lagneau, le Dr Rochard, MM. Gréard Duruy, le professeur Brouardel, Godard, Picot, de l'Institut, etc.

Ligue nationale de l'éducation physique.

Le Comité d'initiative de la ligue a tenu, mercredi 31 octobre à 2 heures, une réunion plénière sous la présidence de M. Berthelot ; assesseurs : MM. Dietz-Monin et Ranc. La séance a été ouverte par un discours de M. Berthelot. Le président a ensuite donné la parole à M. Paschal Grousset, secrétaire-général du comité, qui a communiqué à l'assemblée un très grand nombre de lettres d'adhésion parvenues au siège social de la ligue, 51, rue Vivienne.

A la suite de cette lecture, l'assemblée est passée à la discussion des statuts. Le texte de ces statuts, une fois adopté, le comité d'initiative a constitué son bureau provisoire, composé ainsi qu'il suit : président, M. Berthelot ; vices-présidents, MM. Clémenceau,

Anatole de la Forge, Jean Macé, Alf. Mezières, amiral Peyron, J. Sansbœuf; secrétaire général, M. Paschal Grousset.

Nous rappellerons, à cette occasion, que M. Paschal Grousset vient de publier, sous le titre : *Renaissance physique*, un excellent livre sur lequel nous nous plaisons à rappeler l'attention de nos lecteurs.

Prophylaxie de la pelade

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets et aux recteurs la circulaire suivante relative aux mesures à prendre contre la contagion de la pelade :

Pour les écoles maternelles et les classes enfantines, tant qu'un certificat médical n'aura pas attesté la guérison, la non-admission ou l'exclusion seront la règle, parce que la rigueur de ces mesures n'a pas pour les enfants de cet âge la même gravité que pour ceux qui sont plus avancés et parce qu'il est impossible de compter en rien sur leur concours.

Dans les autres écoles, les instituteurs seront autorisés à admettre les élèves atteints de pelade, après avoir préalablement reçu un certificat médical attestant la possibilité de recevoir le sujet et sous la réserve de l'observation des prescriptions ci-dessous.

Les peladiques devront être séparés pendant les classes et isolés pendant les récréations. Si la présence d'un de ces malades, admis ou conservés par tolérance, venait à occasionner des cas nouveaux, la tolérance cesserait aussitôt.

Pour préserver les sujets sains, les contacts immédiats seront évités en obligeant les peladiques à maintenir leur tête couverte ou au moins la surface malade. Les autres élèves seront prévenus de n'employer aucun objet appartenant à leurs camarades et particulièrement les objets qui ont été en rapport avec la tête et la face de ceux-ci. L'échange des coiffures, cause fréquente de transmission, sera sévèrement interdit.

Dans les écoles normales, en outre des prescriptions ci-dessus, les objets de toilette du malade lui seront exclusivement réservés ainsi que sa litterie, spécialement les oreillers et les traversins.

Des erreurs de la pensée humaine en général. — *M. Exner*, professeur extraordinaire de physiologie à Vienne. — Jusqu'à présent, la distinction entre l'instinct et l'intelligence a été faite d'une manière superficielle. Je crois que la différence est plus profonde et consiste surtout dans le fait que l'instinct exerce ses actions multiples dans un territoire étroitement limité et dans un but invariablement le même. Ces limites, l'animal ne peut les dépasser. Il lui manque, pour cela, toutes les associations nécessaires du système nerveux. Certains processus propres à l'instinct ont leur point de départ dans le système nerveux et visent des actes dont la base est constituée par des combinaisons précises. Plus l'instinct est développé, plus ces combinaisons sont étroitement liées les unes aux autres. Les tours qu'un animal peut exécuter ne sauraient nullement donner la mesure du degré de développement de son instinct. Ce qui donne cette mesure, c'est la justesse dans la combinaison de ses actes. L'homme a, lui aussi, une sorte d'instinct, puisque les mêmes erreurs de jugement reviennent chez l'homme et chez l'animal. Lorsqu'un chien rencontre un obstacle, il ne cherche pas à l'éviter ou à le contourner. Il essaie toujours de le sauter, et son acharnement est en raison directe de son impuissance. Il pourrait peut-être enlever cet obstacle, comme il enlève habituellement les os pour les cacher; cependant, il n'en est rien. L'oiseau est un tisserand merveilleux tant qu'il s'agit de faire son nid; mais, dès qu'il est pris dans un lacet, ses talents pour le tissage disparaissent comme par enchantement. On pourrait dire qu'il n'a jamais tenu un fil dans son bec ou dans ses griffes. Il bat des ailes, saute, se débat et s'enfonce de plus en plus. La poule pond un certain nombre d'œufs; on les lui enlève au fur et à mesure, mais cela ne l'empêche pas de couver à une époque déterminée. Son nid a beau être vide, elle continue quand même à couver.

Lorsqu'on attaque un lapin, il se défend, mais il ne mord pas. Cependant, dans les luttes avec ses semblables, il emploie ses dents d'une manière assez adroite.

Chez nous les instincts sont révélés par les actes réflexes. Nous clignons des paupières dès qu'on approche quelque chose de l'œil, et nous ne pouvons empêcher ce clignement même lorsque notre volonté intervient. L'oculiste maintient les paupières du malade, sans quoi ces organes entreraient en contracture malgré la volonté de ce dernier.

Il y a là certains mouvements, certains actes de la vie physiologique que l'homme, et encore moins l'animal, ne peut appliquer que dans un certain but.

Dans ces cas, il n'y a pas d'union entre les impressions actuelles et les actes de la mémoire.

L'animal applique les connaissances qu'il a emmagasinées aux manifestations qu'il a déjà vues; mais dès que quelque chose d'insolite se présente, il ne peut plus combiner l'impression avec la mémoire. Les combinaisons nerveuses étroites sont propres aux animaux inférieurs. L'homme combine mieux, et cependant il y a un grand nombre d'individus qui se trouvent dans l'impossibilité de faire avec deux combinaisons une troisième. L'illusion est l'absence de cette combinaison, et l'intensité de l'erreur dans le jugement d'un homme cultivé est au minimum dans l'illusion.

Ainsi, aux foires on voit des têtes parlantes. Le public les regarde et s'émerveille; mais dès qu'il connaît le mécanisme des glaces qui donne l'illusion de la tête mystérieuse, il remplace facilement l'image par l'être réel qui la produit.

Cet exemple prouve nettement que l'association des effets de la mémoire constitue l'intelligence.

L'homme qui applique le mieux les connaissances acquises aux choses qu'il voit pour la première fois a le jugement le plus sûr. L'animal ne peut appliquer ce qu'il sait à des choses nouvelles. Or, ce fait constitue l'instinct.

Pour éviter les erreurs, il faut donc sortir de l'instinct. Il faut considérer tous les cas comme spéciaux et leur appliquer les lois relatives aux choses habituelles. C'est ainsi qu'on enrichira sa mémoire et qu'on s'habituera à combiner les impressions actuelles avec les impressions passées.

Le sel dans les affections nerveuses de l'estomac

Dernièrement Batrom recommandait le sel de cuisine contre la migraine et Nothnagel le prescrivait dans l'épilepsie, l'un et l'autre faisant fond sur l'action réflexe de cette substance sur les centres nerveux. M. Cerné estime que son efficacité dans la première de ces affections résulte d'une modification favorable de la richesse du suc gastrique en acide chlorhydrique. Il en a fait usage dans un cas de gastralgie et chez un migraineux, en augmentant sa quantité dans les aliments et il a vu les phénomènes dyspeptiques et les douleurs stomacales disparues. C'est pourquoi notre confrère de Rouen invite d'autres observateurs à contrôler ces succès par de nouveaux essais.

NOUVELLES

Nous avons rendu compte du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris, le 27 juillet 1888, contre des parents dont l'enfant, atteint par hérédité d'une maladie contagieuse d'un caractère spécial, avait communiqué cette maladie à sa nourrice. Dans son audience du 22 octobre courant, l'affaire est venue devant la Cour

d'appel, qui a confirmé le jugement rendu en première instance.

Ainsi donc, la jurisprudence tend à s'établir que les mots *coups et blessures* comprennent dans leur généralité toute lésion ou maladie ayant pour cause l'un des faits prévus par l'article 319 du Code pénal, et s'appliquent par suite au mal vénérien communiqué à une nourrice par un enfant que ses parents, le sachant malade, commettent l'imprudence de ne pas faire préalablement examiner.

* * *

M. le ministre de l'intérieur a soumis au conseil d'Etat un projet de décret ayant pour but de rattacher à la préfecture de la Seine divers services qui dépendent actuellement de la préfecture de police. Parmi ces services se trouvent ceux qui concernent les affaires médicales et qui sont compris dans la nomenclature suivante : la surveillance des voies publiques au point de vue de la salubrité, les mesures destinées à prévenir les épidémies et les épizooties, le conseil de salubrité et les commissions d'hygiène publique, les règlements concernant l'insalubrité des maisons, le laboratoire municipal de chimie, l'inspection des viandes de boucherie et de charcuterie, la surveillance de l'abatage des animaux destinés à l'alimentation, le service médical et pharmaceutique de nuit, la désinfection des locaux occupés par des personnes atteintes de maladies contagieuses, le transport dans les hôpitaux des personnes atteintes de diverses maladies, la police sanitaire des animaux, l'abatage et l'équarrissage de ceux qui sont atteints de la morve ou autres maladies contagieuses, la réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, etc.

Paris est la seule ville de France où les prescriptions hygiéniques puissent être légalement appliquées et sans la moindre contestation, parce que le préfet de police, qui a les affaires sanitaires dans ses attributions, est en même temps le chef de la police; dès lors, ses décisions sont forcément suivies d'effet. Or, si le décret projeté venait à être publié, il ne pourrait plus en être de même, car le préfet de la Seine, pas plus que les préfets des départements, n'a à sa disposition les agents de la police active.

Il ne faut pas oublier que le service de la police sanitaire, bien que constituant en apparence un service purement administratif, ne peut fonctionner que grâce au concours actif et permanent des agents de la police, et qu'en dehors de ce concours, ce service demeurera fatalement impuissant.

* * *

La propreté allemande. — Lawson Tait, illustre gynécologue anglais, dit que le temps qu'on dépense à apprendre l'allemand est une perte sèche. Il rapporte le fait suivant : « Un très célèbre chirurgien allemand me harcelait de questions au sujet de mes succès exceptionnels en chirurgie abdominale. J'évitais autant que possible de répondre directement à ses obsessions, lorsque, poussé au pied du mur, je répliquai que *je donnais une grande attention a la propreté de mes ongles* ».

Le chirurgien regarda *ses* ongles et me tourna le dos ; je ne le revis plus. Je ne sais s'il est devenu plus propre, mais il ne pouvait être plus furieux. Depuis, je ne vois plus de visiteurs allemands, par contre, la presse médicale allemande m'honore d'attaques continuelles.

* * *

FORMULES MÉDICALES

Mixture créosotée contre la tuberculose pulmonaire

M. Verstraeten

Créosote	10	grammes.
Huile d'amandes douces	10	—

Mêlez. — A prendre : 5 à 10 gouttes trois ou quatre fois par jour dans 30 grammes de lait ou de bouillon.

De l'eau de menthe poivrée contre le prurit vulvaire

M. A. Routh recommande ce remède contre le prurit vulvaire causé par les pediculi, les ascarides, les polypes utérins, le cancer du col, les leucorrhées vaginales et la métrite. Quelle qu'en soit la cause diathésique, il prescrit des lotions avec la solution d'une cuillerée à café de borax pulvérisé dans un demi-litre d'eau tiède et additionnée de cinq gouttes d'essence de menthe poivrée. Les lotions sont pratiquées avec une éponge douce.

Dans les cas où il existe un eczéma ou des ulcérations, il substitue à l'application de ce liquide des onctions avec une mixture contenant 25 centigrammes d'iodoforme pour 30 grammes d'huile d'olives. Au demeurant, les lotions avec l'eau de menthe poivrée sont efficaces surtout contre le prurit vulvaire de la grossesse.

(*Brit. med. Journal.*)

Le gérant redacteur en chef : Dr DUPOUY

Paris. — Alcan Lévy, 24, rue Chauchat.

GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARINE MALTEE DEFRESNE
Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du oie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans lee hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et nephretiques.
PILULES GRAND Quiniques-Lithinees.
Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnes par tous les Medecins, experimentees avec succès dans les hopitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Medecins

---

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLÉ de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRES. Nombreuses Contrefaçons à éviter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31. rue d'Amsterdam.

HEMORRHOIDES — **Fissures à l'anus.** La pommade et les suppositoires Royer (*cum extracto Achillæ*), viennent combler un vide dans la thérapeutique, en offrant au médecin un traitement sûr et radical de ces affections.
Pharmacie A. Dupuy, 225, rue St-Martin, Paris.

FER BODIN **oxyde ferro-manganique** assimilable et phosphate de soude.
Cette préparation se dissout instantanément dans l'eau, le vin et les liqueurs alcooliques; elle a un goût très agréable et ne constipe jamais. — **Dose** pour adultes : **une mesure** avant les principaux repas.
Pharmacie LACHARTRE, 5, rue de la Tacherie.

CAPSULINES balsamiques de **J. HOUDAS**
Créosote, Tolu, Térébenthine. — La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n est pas caustique : elle est débarrassée de tous es principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86. rue Maubeuge toutes pharm.

BANDE EN TRICOT CAOUTCHOUC brevetée s. g. d. g. Bas, ceintures et genouillères en peau de chien. Bandages. Bas élastiques à jour. Orthopédie. **E. CHANE**, bandagiste-fabricant breveté, 319, rue Saint-Martin, Paris.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs)
Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfan e, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère,

---

DRAGEES QUINOIDINE-DURIEZ
Très efficaces contre les **récidives des fièvres intermittentes**. Paris, 20, place des Vosges.

APPAREIL DUBOIS pour bains de sudation par air sec à haute température. Ces bains se prennent dans le lit dans les conditions de l'étuve sèche. Prix de l'appareil composé de trois boîtes munies de briques hygrométriques spéciales : 100 francs. Il rendrait de grands services aux médecins de campagne.
M. Dubois loue ses appareils et donne lui-même les bains à domicile. Rue Château-Landon, 22.

PANSEMENT ANTISEPTIQUE
MÉTHODE LISTER
M. DESNOIX, pharmacien, 17, rue Vieille-du-Temple, à Paris, prépare toutes les pièces nécessaires au pansement antiseptique par la méthode de Lister.
1° La gaze antiseptique **0** fr. **50** le mètre ; 2° le catgut nos 1, 2, 3, 4, **1** fr. **25** le flacon ; 3° le taffetas dit *protective*, **1** fr. **25** le mèt.; 4° le macintosh, **5** fr.
Tous ces produits, préparés d'après les formules et les indications du docteur LISTER, offrent toutes les garanties aux chirurgiens.
Sparadrap chirurgical des hôpitaux de Paris, Toile vésicante (action prompte et sûre), Sparadrap révulsif au thapsia, Bandes dextrinées pour bandages inamovibles, Coton hydrophile, Coton hydrophile phéniqué, Coton à l'acide salicylique, Lint à l'acide borique, etc., etc.

MIEL EUCALYPTÉ NATUREL DE GUILMETH importé d'Australie en France par une Maison française, est un produit antiseptique de premier ordre, produit par des abeilles nourries exclusivement avec les fleurs et les feuilles de l'eucalyptus. Véritable panacée des affections aiguës et chroniques des membranes muqueuses : laryngite, bronchite, gastrite, entérite, cystite, métrite, uréthrite. *Dose pour adultes* : 2 à 4 cuillerées à soupe par jour dans du lait ou infusion béchique.

POUDRE DE VIANDE **et nutricine Moride.** Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

FARINE LACTÉE **NESTLE** Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.
En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS ou VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.
Christen frères, 16, rue du Parc s

VIN DE CHASSAING Digestions difficile ou incomplètes. Maux d'estomac. Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc. Avenue Victoria, 6.

Méd. aux Ex.: Vienne, Philadelphie, Paris, Sidney
FOUGÈRE MALE ET CALOMEL
TÆNIFUGE, préparé par LIMOUSIN
Le flacon de 16 capsules, dosées selon la formule du Dr Créquy, suffisent pour expulser le **ver solitaire**. (Envoi par poste.) — **Prix 6 fr.**
Pharmacie LIMOUSIN ※, 2 *bis*, r. Blanche, Paris.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN inventeur,
Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

SALICOL DUSAULE salicylate de méthyle (Winter-Green)
Désinfectant, antiseptique, cicatrisant, possède une odeur agréable, n'est ni caustique, **ni vénéneux**. S'emploie pur en pulvérisations ou additionné d'eau en compresses, lavages, etc.
Le flacon, 2 fr. **Pulvérisateur Dusaule**, 6 fr. Dépôt : 105, r. de Rennes, Paris, et les pharmacies.

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr. Envoi franco contre mandat par la poste. — Pharmacie TREHYOU 71 rue Ste-Anne, Paris.

CHLORHYDROTHERAPIE Traitement des maladies de l'estomac. Pepsine chlorhydrique maté, quina et coca. Elixir toni-digestif Bertrand. Association des ferments digestifs aux amers et toniques, employé avec succès pour la guérison d'un grand nombre de maladies de l'estomac, telles que : Dyspepsies, gastralgie, anémie, vomissements de la grossesse, manque d'appétit, épuisement, convalescences difficiles, Troubles gastro-intestinaux des enfants (lientérie). Chaque verre à liqueur contient une goutte d'acide chlorhydrique pur et 0.50 de pepsine dialysée. — Dose : adultes, un verre à liqueur aux repas ; enfants, une à deux cuillerées à dessert. — Dépôt général, pharmacie **Bertrand**, 182, avenue de Versailles, Paris. — Echantillon franco et gratuit à MM. les médecins. — Prix du flacon : **3** fr. **50** pour 10 jours de traitement.

THE DE CHINE ET DES INDES
MARQUE DÉPOSÉE **LE DELICIEUX** MARQUE DÉPOSÉE
de **E. THIBAULT**, importateur, NANTES.

Le **Thé LE DÉLICIEUX** est exclusivement composé de thés noirs de qualités extra-supérieures et choisies avec le plus grand soin. Il mérite d'être recommandé :
A toutes les personnes soucieuses de leur santé, si elles doivent en faire usage comme tonique, stimulant ou stomachique ;
A toutes les personnes en général faisant un usage journalier de cette boisson et qui peuvent plus que toutes les autres, en apprécier la finese et le parfum délicat ;
Enfin à toutes les maîtresses de maison ayant à cœur de bien traiter leurs invités.
Dépôt général : A Nantes, E. THIBAULT, 15 et 19, r. St-Léonard. — *Gros* : A Paris, MICHELET et LESUEUR, 9, r. des Guillemites. — *Détail* : Ttes phies.

FARETTE Eau minerale, Arsénicale, Ferrugineuse, Magnésienne. Anémie, gastralgie, convalescence, maladies de la peau. 22. rue du Quatre-Septembre, Paris.

N° 23 — 14e Année. Paraissant tous les 15 jours 1er Décembre 1888.

Médecine publique LE MÉDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

A propos de l'Institut Pasteur

Voici ce que l'histoire de la médecine nous apprend :

Depuis le septième siècle, la variole faisait de nombreuses victimes en Europe, et plus encore en Orient. Dans certaines épidémies, presque tous ceux qui étaient atteints par le fléau succombaient fatalement. Pour se préserver, on eut recours à la méthode d'inoculation préventive. Après avoir été longtemps en usage en Orient, cette méthode se répandit en Europe vers la fin du dix-septième siècle, préconisée par Antoine Petit, par Bordeu, par toute la Faculté de médecine. Jenner y eut recours pour son fils.

La vaccine, c'est-à-dire l'inoculation de la picote de la vache à l'homme, comme préservatif de la variole, était connue, dès la plus haute antiquité, des médecins indous et persans. Les travaux de Jenner popularisèrent, comme on le sait, cette grande découverte, qui remplaça les inoculations.

Quels sont les noms des savants qui ont découvert la méthode des inoculations préventives par la variole des vaches et par le pus de la variole ? L'histoire n'en parle pas, et les bienfaits dont a bénéficié l'humanité par cette méthode ont été portés purement et simplement, par les historiens, à l'actif de la science médicale des temps anciens, si injustement inconnue et dédaignée de ceux qui se disent les chefs de l'Ecole moderne.

Il est incontestable que la méthode des inoculations ne reposait que sur l'empirisme ; la réceptivité aux maladies virulentes disparaissait sous l'influence d'une intoxication légère de l'organisme par un agent virulent semblable, — mais on ne connaissait pas les microbes.

En 1850, Rayer et Davaine découvraient que la bactéridie est le principe actif des maladies charbonneuses (*Bacillus anthracis*). M. Rayer, ayant examiné au microscope le sang d'un mouton mort à la suite d'une inoculation du *sang de rate*, relatait dans sa note à l'*Académie des sciences* l'observation suivante : « Les globules sanguins, au lieu de rester bien distincts comme les globules du sang sain, s'agglutinaient généralement en masses irrégulières ; *il y avait en outre dans le sang de petits corps filiformes, ayant environ le double en longueur d'un globule sanguin. Ces petits corps n'offraient pas de mouvements spontanés.* »

Quelques années plus tard, un chimiste, ne connaissant rien aux sciences médicales, se mit à la recherche des bactéridies des autres maladies infectieuses. Il n'eut pas beaucoup de peine à en apercevoir sous l'objectif de son microscope. Puis il les cultiva et les proposa, comme vaccins de ces maladies, après avoir atténué leur virulence. C'était, en résumé, revenir à l'ancienne méthode des inoculations préventives avec des liquides obtenus par la culture des bacilles découverts par Rayer et Davaine.

Ce chimiste s'appelait M. Pasteur.

N'exerçant pas la médecine, puisqu'il n'avait pas de diplôme, il fut porté aux nues par les hauts barons de la clinique médicale, qui n'avaient pas à redouter sa concurrence. Le gouvernement le fit chevalier, officier, commandeur, grand officier, grand'croix de la Légion d'honneur. Et le public s'associa au gouvernement ; on le pensionna, on lui envoya de l'argent et, finalement, on en arriva à donner son nom à une institution destinée à étudier la bactériologie pathologique.

A-t-on bien fait d'honorer un travailleur ? A t-on bien eu raison d'accorder des distinctions à un des pionniers de la science ? Oui, certainement. Mais était-il juste de lui attribuer l'honneur d'avoir découvert la méthode des inoculations préventives, l'honneur d'avoir isolé les premières bactéridies ? Non, mille fois non. Et l'histoire sera de mon avis. Elle ne craindra pas de dire un jour : La réputation de M. Pasteur a été surfaite.

Dr Dupouy.

Communications à l'Académie de médecine

Différentes espèces de lait, par M. Béchamp

Toutes les espèces de lait sont caractérisées par la constance des globules et des microzymas lactés ; le lait de femme contient des matières albuminoïdes spéciales et, parmi celles-ci, surtout une zymase (ferment soluble) d'une activité singulière, bien différente de celle du lait de vache et autres, que M. Béchamp désigne comme laits à caséine ; si bien que l'orateur assure que la femme est ce qu'elle est, même quant à son lait. C'est, du reste, ce qui résultait déjà du fait connu que le lait de femme ne se caille pas avec le temps quand on l'abandonne à lui-même, ce que font, au contraire, si aisément les laits à caséine.

Quant au caillé des laits à caséine, M. Béchamp a étudié les conditions de cette coagulation. Elle est vraiment spontanée, indépendante du contact de l'air et d'une absorption d'oxygène. De quel ordre est le phénomène ? De l'ordre de ce qu'on appelle les fermentations. Quel est le ferment et quelle est son origine ? Le ferment n'est autre que ces granulations moléculaires, ces microzymas normaux du lait dont l'existence n'était pas soupçonnée et que M. Béchamp a mis en évidence.

En effet, il y a longtemps déjà, — c'était en 1865, — M. Béchamp a fait voir que le lait *non cuit* se trouvait être devenu très acide avant de se cailler et que le caillé était toujours formé avant qu'on y pût apercevoir aucun vibrionien proprement dit, mais uniquement les microzymas propres du lait. C'est seulement après la coagulation accomplie que ces microzymas évoluent, pour devenir microzymas en 8, en chapelets et, enfin, bactéries. Des mêmes recherches, M. Béchamp a conclu que le lait de vache contient deux sortes de microzymas : la preuve en est que le caillé de lait *cuit* est autre que celui de lait *non cuit ;* les microzymas qui produisent le caillé de lait cuit ne sont pas tués à la température de l'ébullition.

Nature contagieuse de la lèpre, par M. Leroy de Méricourt

A l'appui de la contagiosité de la lèpre, l'orateur apporte plusieurs documents, parmi lesquels les faits observés chez un condamné

à mort havaïen sur lequel le Dr Emerson a fait l'inoculation de la lèpre, le 5 novembre 1885. On constatait le 25 septembre 1888 les symptômes suivants :

Tête : Le front et les oreilles sont tuberculeux et hypertrophiés ; la face, le nez et le menton présentent des infiltrations tuberculeuses ; la bouche est saine ; les yeux sont atteints de sclérotite et infectés.

Corps : Le dos est pour ainsi dire parsemé de tubercules aplatis, inégaux, de couleur brun jaunâtre ; sur la poitrine et l'abdomen les tubercules sont réunis en plaques et celles-ci sont séparées par des intervalles de grandeur variable et de couleur rosée.

Membres supérieurs : Au lieu de l'inoculation faite au tiers supérieur de l'avant-bras gauche, il y a une cicatrice assez épaisse, de forme irrégulière, de couleur pourpre sombre, longue d'un pouce et demi et large d'un demi-pouce ; cette cicatrice ressemble à une kéloïde. Les mains sont tuméfiées ainsi que le commencement des doigts ; l'extrémité de l'index et du pouce gauche est ulcérée.

Membres inférieurs : L'infiltration tuberculeuse n'existe que sur les cuisses et va en diminuant jusqu'aux genoux ; les jambes sont absolument indemnes ; la face dorsale des pieds est œdémateuse et, par suite de la gêne de la circulation veineuse, elle présente une teinte bleuâtre ; la face plantaire est saine.

On n'a observé aucun symptôme de paralysie ; on n'a fait aucune expérience pour s'assurer s'il existait ou non des points anesthésiques.

Hygiène des ouvriers des fabriques d'allumettes, par M. Magitot

A la suite d'accidents graves survenus chez des ouvriers employés à la Compagnie générale des allumettes, on a constaté que les moyens prophylactiques préconisés par les conseils d'hygiène n'ont jamais été appliqués sérieusement.

Les accidents auxquels sont sujets les ouvriers du phosphore peuvent se résumer ainsi : intoxication, action sur les voies respiratoires et surtout la nécrose qui mutile ou tue les ouvriers. Par un grand nombre d'observations personnelles, qui s'élèvent au chiffre de 65 cas observés en France et à l'étranger, l'auteur se croit en mesure d'affirmer, pour la production de la nécrose, un mécanisme déjà indiqué par M. Th. Roussel, c'est-à-dire la pénétration des vapeurs irritantes du phosphore par la carie dentaire. Toutefois, ce n'est pas une carie quelconque qui servirait de porte d'entrée à la nécrose, mais une forme spéciale, unique, qu'il désigne sous le nom significatif de *carie pénétrante*. C'est une pathogénie exclusive que M. Magitot tend à faire prévaloir par les faits qu'il a rassemblés et en contradiction avec les théories anciennes qu'il combat et réfute : celle des Allemands ou théorie de l'action élective du phosphore sur les os (Lorinser) et celle de la voie gingivale et périostique, défendue par MM. U. Trélat, Lallier, etc.

De là à la prophylaxie, la conclusion est tout indiquée : perfectionnement des moyens de ventilation et d'isolement des services de fabrication : suppression ou neutralisation de l'atmosphère phosphorée des ateliers ; voilà pour l'hygiène de l'usine. Pour l'hygiène individuelle de l'ouvrier : interdire l'entrée de la fabrique à tout individu dont la santé ou la constitution sont défectueuses et surtout s'il est reconnu menacé de nécrose par l'état de sa bouche ; visites fréquentes autorisant le renvoi immédiat de tout porteur de lésions prédisposantes. Dans ces conditions, M. Magitot affirme qu'en attendant la réalisation du vœu, tant de fois et si stérilement émis, de la substitution du phosphore rouge au blanc, l'application rigoureuse des règles et prescriptions qu'il formule à la fin de son travail peuvent réaliser sûrement et radicalement la suppression de tout danger pour l'ouvrier, et, en particulier, celui de la nécrose phosphorée.

La mendicité par les enfants et l'alcoolisme

Par le docteur E. Decaisne.

Dans une communication que j'ai faite, il y a déjà longtemps, à l'Académie des sciences, je disais que sur 500 familles d'ouvriers que j'avais visitées à divers titres à Paris dans l'espace de douze ans, j'en avais trouvé plus de 400 réduites à la plus affreuse misère et livrées à tous les vices et à tous les désordres uniquement par l'ivrognerie du chef de la famille.

Les nombreuses observations que j'ai recueillies depuis cette époque sur ce sujet n'ont fait que confirmer la triste vérité du fait que j'avançais il y a une vingtaine d'années, et je puis affirmer, du moins, si je m'en rapporte à mon expérience, que le mal croît cha-

LES MÉDECINS AU MOYEN AGE

Par le Dr Edmond Dupouy. (1)

Nous sommes au IVe siècle de notre ère, la civilisation romaine expire, l'Europe occidentale est envahie par les Barbares ; les lettres et les sciences vont chercher un dernier refuge à Alexandrie : le moyen âge commence.

La médecine grecque essaie de survivre à la révolution, dans la ville des Ptolémées, et produit encore quelques médecins célèbres : Aëtius d'Amide, Philothée, Alexandre de Tralles, Paul d'Egine. Mais, à la fin du VIIe siècle, l'Ecole d'Alexandrie tombe, à son tour, et disparaît dans les nuages d'une fausse philosophie, léguant les traditions hippocratiques aux Arabes, qui s'avançaient en vainqueurs vers l'Occident.

Les écoles arabes de Dschondisabur, de Bagdad, de Damas et de Cordoue se fondent successivement et deviennent florissantes, grâce à quelques savants Nestoriens grecs et juifs qu'elles savent attirer à elles. Aaron, Rhazès, Haly-Abbas, Avicenne, Avenzoar, Averrhoës, Albucasis et d'autres encore écrivent quelques travaux remarquables sur la médecine et la chirurgie, et continuent l'œuvre scientifique des médecins grecs. Malheureusement les prescriptions de l'islamisme leur interdisent tous travaux anatomiques (2), et limitent, par conséquent, les progrès qu'ils auraient pu faire faire à la médecine.

Que se passe-t-il alors dans l'Europe occidentale pendant cette période de transition ?

Le flambeau des sciences s'est éteint, le feu sacré n'a plus pour emblême que la pâle veilleuse de la chapelle des monastères. La médecine, abandonnée aux prêtres, tombe en une routine empirique et aveugle. « Ils n'avaient recours, dit Sprengel, dans la plupart des cas, qu'aux prières, à l'eau bénite, à l'évocation des saints et martyrs, à la communion et aux huiles saintes. Ces moines étaient indignes du nom de *médecins* et n'auraient pas dû en avoir d'autre que celui d'infirmiers fanatiques. »

Un éphémère rayon de renaissance se montre en 805,

(1) Chapitre extrait du *Moyen Age médical*.

(2) Les Mahométans considéraient la dissection des cadavres non seulement comme une chose impure, mais l'anatomie était encore défendue par leurs dogmes religieux. Ils croyaient que l'âme, après la mort, n'abandonne pas le corps tout d'un coup, mais qu'elle se retire peu à peu, d'abord d'un membre dans un autre, et ensuite dans la poitrine. Ainsi, un cadavre ne peut être disséqué sans souffrir. Ils ne négligèrent cependant pas l'occasion d'étudier l'ostéologie, sur les os des corps humains recueillis dans les cimetières. Sprengel.

que jour et que le flot montant de l'ivrognerie ne s'arrête pas dans la classe ouvrière.

Il y a quelques jours, je lisais devant la Société de médecine publique le résultat d'observations que j'ai faites cet hiver dans les quartiers des Invalides et de Saint-Thomas-d'Aquin, sur la mendicité au moyen d'enfants en bas âge et les dangers qu'une pareille pratique fait courir à ces pauvres petits êtres exposés le soir et pendant de longues heures à la pluie, au froid et à la neige.

Pendant quatre mois, j'ai compté rue Saint-Guillaume, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Varenne, rue de Babylone, rue de Monsieur, rue Vaneau et rue de Chanaleilles, 48 femmes se livrant à ce genre de mendicité avec des enfants de 6 à 13 mois dans les bras. J'ai pu recueillir des renseignements assez précis sur 27 d'entre elles et leurs familles. Or, 24 mendiaient sur l'ordre de leurs maris, 3 seulement de leur plein gré. Toutes, à l'exception de deux, avaient un mari ivrogne, et douze n'avaient pour faire vivre le pauvre ménage et entretenir le vice et la paresse du mari que le produit de la mendicité.

Permettez-moi de reproduire en quelques mots une des observations que j'ai lues à la Société de médecine publique. C'est le tableau ordinaire des misères que j'ai eues si souvent devant les yeux dans les familles des ouvriers de Paris où le mari se livre à l'ivrognerie.

Le 6 novembre 1887, à huit heures du soir, rue Saint-Guillaume, sous la porte du n° 19, je vis une femme d'une trentaine d'années portant dans ses bras un enfant de 6 à 8 mois, assez chétif, enveloppé dans des loques de toile. Cette femme était assez proprement mise. Elle m'aborda en me disant : « Pitié, monsieur, pour mon pauvre petit, c'est mon dernier, il y en a deux autres à la maison qui sont gardés par leur père malade. Nous sommes sans pain. »

Je demandai à voir le petit, qui poussait de temps en temps un gémissement plaintif et saccadé. La femme retira la petite coiffure en laine qui couvrait le visage de l'enfant, et à la lumière du gaz, je pus l'examiner assez longtemps pour constater qu'il présentait une altération profonde des traits. Ses narines se dilataient avec effort, ses sourcils se rapprochaient, ses lèvres s'écartaient pour faciliter la respiration. Je sentais les côtes se déprimer latéralement avec violence et le ventre faire une saillie considérable. La peau était brûlante, l'enfant toussait. Sans pousser plus loin mon examen, je dis à la mère : « Votre enfant a une fluxion de poitrine. »

La femme m'avoua que depuis la veille au soir le pauvre petit présentait les symptômes que je viens de dire, qu'elle avait cru que ce ne serait rien, car il avait ordinairement « la poitrine grasse. » — « Il faut au plus vite rentrer chez vous, lui dis-je; où demeurez vous ? » Je crus qu'elle allait hésiter, mais l'amour maternel eut le dessus, et elle me donna le numéro de sa maison, rue de la Comète, au Gros-Caillou.

Voulant m'assurer que le mari et les deux enfants à la maison n'étaient pas une fable, je fis avancer une voiture qui passait au coin du boulevard Saint-Germain, j'y montai avec la femme et l'enfant, et dix minutes après, j'entrai dans un affreux taudis où je trouvai un homme de trente-cinq ans environ exhalant une forte odeur d'alcool et qui se leva à notre arrivée, se tenant à peine sur ses jambes et présentant un tremblement marqué des mains et tous les signes extérieurs de l'alcoolisme. Il était calme cependant et je finis par lui faire comprendre le but de ma visite. Sur une méchante paillasse, près de la fenêtre, dormaient deux enfants qui ne se réveillèrent pas.

Je fis déshabiller le nouveau-né et je constatai une pneumonie double. J'allai chez le pharmacien prendre quelques médicaments et je fis mes prescriptions, disant que je reviendrais le lendemain matin, après que j'aurais demandé à une dame charitable de visiter ces malheureux.

Huit jours après, le petit garçon était hors de danger. Je fis entrer le père à l'hôpital où il mourut un mois après d'une affection du foie.

La malheureuse femme qui, en somme, était une bonne et douce créature et qui excita la commisération profonde de plusieurs personnes du quartier, me raconta que quelques mois après son mariage, son mari commença à se livrer à la boisson pour arriver, au bout de deux ans, à l'état où je l'avais vu. Bientôt le ménage fut réduit à la plus affreuse misère, et le travail de la femme et le bureau de bienfaisance ne parvenant plus à l'entretenir, la mère avait, il y a deux ans, sur l'ordre de son mari, mendié avec son avant-dernier enfant, une petite fille de dix-huit mois rachitique qui avait déjà passé quelque temps à l'Enfant-Jésus. A peine était-

---

Charlemagne ordonne d'ajouter aux études des écoles cathédrales celle de la médecine, comme une partie du *quadrivium*. Quelques moines commencent à lire les ouvrages de Celse et de Cœlius Aurelianus. Mais, ne connaissant pas l'anatomie, puisque la religion leur interdisait, comme aux Musulmans, de disséquer les corps humains, ils ne se montrent pas, dans l'art médical, plus forts que leurs devanciers. Le peuple ne leur accorde d'ailleurs que fort peu de confiance et d'estime.

Nous en trouvons la preuve dans les lois gothiques promulguées par Théodoric, lois suivies jusqu'au XIe siècle dans la plus grande partie de l'Occident. Il y était dit :

« Aucun médecin ne doit ouvrir la veine d'une femme ou d'une fille noble sans être assisté d'un parent ou d'un domestique; *quia difficillimum non est, ut sub tali occasione ludibrium interdum adhærescat*... (Leurs mœurs étaient donc sujettes à caution.)

« Lorsqu'un médecin est appelé pour panser une plaie ou traiter une maladie, il doit, après avoir pris connaissance, fournir une caution et s'arranger pour ses honoraires qu'il ne pourra réclamer dans le cas de danger pour les jours du malade.

« Il recevra cinq sous pour l'opération de la cataracte grise.

« Si un médecin blesse un gentilhomme par la saignée, il sera condamné à payer cent sous, et si le gentilhomme meurt des suites de cette opération, le médecin doit être livré entre les mains des parents, qui pourront faire de lui tout ce qu'ils voudront.

« Si le médecin estropie un esclave ou bien lui cause la mort, il est tenu à la restitution.

« Lorsqu'un médecin se charge d'un élève, il lui est dû douze sous pour l'apprentissage. »

Vers le Xe siècle cependant, un progrès se réalise. On voit quelques moines aller étudier à Salerne et au Mont-Cassin, où les Bénédictins avaient fondé, depuis plus d'un siècle, une école de médecine Constantin d'Afrique leur avait apporté quelques manuscrits des Arabes, et notamment leur traduction en latin, avec commentaires, des œuvres des médecins grecs et des traités d'Aristote sur les sciences naturelles. C'est à Salerne qu'Ægidius de Corbeil avait fait ses études, avant de devenir le médecin de Philippe-Auguste.

Malgré cela, la médecine restait toujours dans les ténèbres les plus cléricales. La superstition et le despotisme de l'église étaient des barrières infranchissables à toutes les sciences. Une première réforme s'imposait, et elle se fit, en 1206, par la fondation de l'Université de Paris, qui comprit une Faculté de médecine, où se firent inscrire de nombreux étudiants.

Le *physicus* Hugo, et Obiso, médecin de Louis-le-Gros, en furent les premiers professeurs.

La maîtrise-ès-arts fut accordée indistinctement aux reli-

elle remise de ses dernières couches que le mari l'avait forcée de recommencer le même métier avec le nouveau-né.

Cette femme m'a dit que dans le quartier du Gros-Caillou elle connaissait cinq femmes qui se livraient de cette manière à la mendicité, tantôt avec leurs propres enfants, tantôt avec des enfants de leurs voisines, et que toutes les cinq avaient un mari ivrogne qui les forçait de mendier sous peine de mauvais traitements.

Les renseignements que j'ai pris dans divers autres quartiers m'ont appris que ce genre de mendicité, qui ne fait que s'étendre partout à Paris depuis quelques années, est devenu la ressource presque unique d'un assez grand nombre d'ivrognes pratiquant généralement avec succès cette nouvelle *traite des blancs* qu'il faut porter pour une certaine part à l'actif de l'alcoolisme.

Le filtre Maignien

Le filtre Maignien a la prétention de ne se laisser traverser par aucun micro-organisme, avantage que ne possède pas le filtre Chamberland. Comme preuve de son assertion, M. Maignien affirme que 22,000 hommes de l'armée anglaise en Egypte ont pu retourner dans leurs foyers sans avoir perdu aucun des leurs par les maladies attribuables aux mauvaises eaux.

La *Revue d'Hygiène* rend compte du nouveau filtre en ces termes :

« Jusqu'ici nous n'avions, pour ainsi dire, pas un filtre sérieux ; la plupart se bornaient à clarifier l'eau, à retenir les matières en suspension. Le filtre Maignien agit à la fois d'une façon physique et chimique, et, outre une clarification complète, il a pour effet de retenir les matières en dissolution dans l'eau.

« Il n'est pas douteux qu'il se produit là des phénomène très remarquables. Sans doute on connaît depuis longtemps la propriété qu'a le charbon de fixer les principes minéraux et même la matière animale en dissolution dans l'eau ; mais l'action ici est beaucoup plus rapide, beaucoup plus vive. Elle doit tenir en partie à l'état de division extrême de la poudre Carbo-Calcis, qui adhère au tissu d'amiante; il se fait là, soit des oxydations, soit des attractions moléculaires, dont les physiciens et les chimistes n'ont pas encore parfaitement expliqué le mécanisme. »

Contribution à l'étude des affections de l'estomac.

Communication à l'Assemblée des naturalistes et médecins allemands (Session de Cologne).

M. Litten (de Berlin). — A la période initiale du catharre gastrique, l'absence de l'acide chlorydrique est la règle. L'acidité du suc stomacal n'est due, à cette période, qu'à la présence de l'acide lactique. Celui-ci n'est à son tour que le produit d'une fermentation qui ne tardera pas à devenir putride.

Les digestions, tout en étant pénibles, se font encore suffisamment. Le malade, croyant à un léger malaise, qu'il appelle dyspepsie, ne se soigne pas ; il arrive ainsi à une période ultérieure où le lait même n'est plus toléré. Cette intolérance pour le lait se manifeste par des vomissements qui peuvent survenir immédiatement ou quelques heures après son ingestion. Le lait est rendu tel qu'il a été pris, sans la moindre trace de coagulation. Le malade, on pourrait dire la malade, parce que ce sont surtout les femmes qui succombent à cette affection, éprouve, en dehors de ces vomissements, une sensation doulourense au niveau du creux épigastrique, notamment après l'ingestion d'aliments.

En examinant le contenu de l'estomac et les secrétions, on est frappé de l'absence presque totale de pepsine. Les secrétions, qu'on considère habituellement comme donnant la clef du diagnostic, ne suffisent plus. A l'épreuve chimique, il faut ajouter l'épreuve physiologique, si importante pour l'affection qui nous occupe. On fait agir *in vitro* le suc retiré de l'estomac malade sur un petit disque d'albumine coagulée (blanc d'œuf). Quelque longue qu'ait été la durée de cette digestion artificielle, le disque reste absolument intact: et cependant on sait que les petits disques d'albumine introduits dans l'estomac s'émoussent pour ainsi dire, et lorsque le fragment d'albumine est irrégulier, les coins s'arroudissent, car le suc gastrique porte son action, au début de la digestion, sur les pointes ou saillies du fragment. Cette action si nette ne se voit nullement

---

gieux et aux laïques, à la condition cependant que ceux-ci feraient vœu de célibat.

On organisa un service médical et chirurgical à l'Hôtel-Dieu, qui venait d'être bâti, devant le parvis Notre-Dame, sous la direction des chanoines. A certains jours, ceux-ci se réunissaient autour du bénitier de la cathédrale, *supra cupam*, pour discuter sur les questions médicales, ou plutôt sur la philosophie scolastique dans ses rapports avec la biologie et la pathologie.

L'Université ne reconnut pour ses élèves que les médecins, c'est-à-dire les clercs qui étaient candidats à la maîtrise-ès-arts. Elle écarta sévèrement les *mèges* et *mires*, chirurgiens, rebouteurs et barbiers, qui n'avaient pas fait d'études classiques, et auxquels les médecins abandonnaient comme indigne d'eux, tout ce qui concernait la petite chirurgie. Ces officiers de santé du moyen âge étaient fort peu considérés ; ils tenaient boutique et ne sortaient jamais sans avoir sur le dos une ou deux boîtes à pansement, qui les assimilaient à des colporteurs. L'Université ne leur imposait pas le célibat.

Dans beaucoup d'œuvres littéraires de langue romane, il est souvent question des médecins et des mires, et certains passages pourraient servir de pièces justificatives aux historiens médicaux. Dans le *Roman de Dolopatos*, [1] par exemple, le poëte constate la nécessité de ne pas laisser *envenimer* les plaies, parce qu'elles sont plus faciles à guérir, quand elles sont récentes :

Vous avez oï (1) la novelle, (1) *entendu.*
Tandis com li plaie est novele
Lors puet (1) estre mieux garie (1) *peut*
Que lors quant ele est envieillie.
Le mal doit-on medeciner
Ains qu'on le laist envenimer,
Car à tart vient la medecine
Puisque li max (1) trop s'enracine (1) *maux*

Dans le fabliau du *Vilain mire* [1], où Molière a pris le sujet du *Médecin malgré lui*, on voit la femme du *mire* assurer que son mari est non seulement bon chirurgien, mais qu'il sait autant de médecine et d'uroscopie qu'Hippocrate lui-même. (Il ne faut pas oublier que la *connaissance des urines* faisait partie des attributions des mires et des mèges.) Voici ce qu'elle disait :

Quart mon mari est, je vous di
Bons *mires*, je le veus afi,
Certes il scet plus de *mecines*
Et de vrais jugements d'orines,
Que oncques ne sot (1) Ypocras. (1) *ne sut*

Le *Roman de la Rose* nous montre encore un pauvre

1. Le roman de Dolopatos ou des sept sages est l'œuvre d'un trouvère du XII[e] siècle, du nom de Herbers. La première idée de ce poëme paraît remonter à la littérature indienne.

1. Manuscrit sans nom d'auteur, n° 7218 de la bibliothèque nationale.

dans l'épreuve dont nous parlons, ce qui prouve que la pepsine est absente, de même que l'acide chlorhydrique.

Cette abolition complète des fonctions de l'estomac est la traduction clinique d'un état qui, au point de vue anatomo-pathologique, n'est que l'atrophie totale de la muqueuse de l'organe. Or, cette atrophie a une existence clinique et anatomo-pathologique des mieux caractérisées; je fais allusion à l'atrophie de la muqueuse de l'estomac, consécutive à l'ingestion des matières corrosives.

La muqueuse a pour ainsi dire disparu; les glandes n'existent plus quant à leur cul-de-sac, l'épithélium de leur orifice est en voie de prolifération polypeuse.

Outre ces détails anatomiques et cliniques, ce qu'il y a surtout d'important à savoir, c'est le fait que cette atrophie de la muqueuse cette abolition des fonctions digestives, est toujours la conséquence de ces légers catarrhes chroniques de l'estomac, dont les symptômes cliniques sont si peu alarmants. L'atrophie de la muqueuse gastrique, par le fait que toute régénération est impossible, est une maladie mortelle. Son traitement est nul pour ainsi dire. Il manque au malade de l'acide chlorhydrique et de la pepsine, il faut lui en donner; mais ces digestions artificielles ne sont pas longtemps supportées.

Le véritable traitement de cette affection est encore la prophylaxie. Tout catarrhe gastrique, quelque léger qu'il soit, peut donner naissance à l'état morbide qui nous occupe. Il faut donc absolument soigner, et soigner avec une vigilance et une attention soutenues, ce catarrhe initial.

Les Enfants assistés en Algérie

Il y a six ans, sur l'initiative de M. le D[r] Thulié, le Conseil général de la Seine décida la création en Algérie d'une colonie d'enfants recueillis par les soins de l'Assistance publique dans la Seine. Pour réaliser cette création, on arrêta en principe la fondation d'une école d'agriculture et d'horticulture où seraient envoyés seulement les bons sujets, travailleurs, intelligents et ayant eux-mêmes demandé leur envoi en Algérie. Le département de la Seine avait consacré en 1884 une somme de 1,100,000 francs à l'exécution de cette idée. L'Etat fit aussi quelque chose. Pour assurer la dotation en terres des futurs colons, une loi attribua, le 27 avril 1886, au département de la Seine, deux concessions importantes : l'une de 1,232 hectares dans la province d'Alger, la seconde de 2,035 hectares dans la province de Constantine. Enfin, l'abbé Rondil offrit, en mars 1887, pour l'école elle-même, quatre domaines d'un seul tenant et d'une superficie de 1,500 hectares, situés dans la commune mixte de Ben-Chicao, à deux lieues de Médéah. La seule condition de ce don imposée par le généreux aumônier fut que l'école, qui devra être installée partiellement le 1[er] janvier prochain, serait dénommée : Etablissement agricole des pupiles du département de la Seine (fondation Rondil). On voit qu'un heureux concours de circonstances va permettre de tenter un essai grandiose de rénovation sociale, sans que les sacrifices financiers que le département aura à supporter soient bien lourds. Malheureusement, des difficultés matérielles s'élèvent sur place, écrit-on, qui peuvent compromettre la réalisation de ce plan magnifique. Il faut que toutes les difficultés soient surmontées et que la réalisation du programme tracé par le Conseil général se poursuive sans retard. Il serait déplorable de voir rester infructueux les efforts réalisés depuis six années et de rendre inutiles les sacrifices consentis.

Une épingle à cheveux dans la vessie

M. L. Roux publie l'observation suivante dans le *Journal de médecine de l'Algérie :*

Une jeune fille de quinze ans, accompagnée de ses parents, se présente dans mon cabinet; la mère me déclare que sa fille, *en s'asseyant sur son lit*, s'est enfoncé une épingle à cheveux dans les parties sexuelles. Après des explorations avec le doigt, la sonde et le spéculum (car la jeune fille était déflorée), je déclare que je ne trouve aucun corps étranger. Quinze jours après, retour des parents et de la fille qui se plaint de vives souffrances en urinant, et ajoute que l'urine s'écoule par gouttes. L'introduction de la sonde fait entendre, cette fois, un frottement métallique et ramène des urines purulentes et sanguinolentes. Plus de doute, l'épingle à cheveux

---

diable qui se plaint de ne pas trouver un *mire*, pour panser sa playe ; il dit :

Ne sceus que faire, ne que dire,	
Ne pour ma playe trover mire (1),	(1) *trouver un chirurgien.*
Ne par l'herbe, ne par racine	
Je ne peus trover medecine.	

Quelques années après la fondation de l'Université de Paris, un grand mouvement scientifique s'était produit dans tous l'occident. La faculté de Montpellier avait déjà acquis une grande célébrité. Le collège des chirurgiens de Paris s'était fondé (1 71.) Les sciences médicales comptaient une pléïade de savants remarquables : Richard de Wendmere, Jean de Saint Amand, Guillaume Saliceto, le grand Albert, Bernard Gordon, Arnauld de Villeneuve, Lanfranc, Roger Bacon. L'Ecole de médecine de Paris voulut posséder son autonomie complète. En 1280, elle se sépare de l'Université et prend le titre de *Physicorum Facultas*, et ses membres deviennent des *physiciens*. Soutenus par le pouvoir royal, beaucoup obtiennent soit de riches canonicats, soit des charges publiques. Mais ces marques de faveur devaient leur attirer des jalousies nombreuses. Les critiques pleuvent de tous côtés sur eux et sur leur art ; elles semblent vouloir laisser sur les physiciens du XIII[e] siècle un document historique duquel viendront s'inspirer les comiques des siècles futurs. On retrouve un témoignage de cette tendance malveillante dans Guyot de Provins[1]. Il écrivait sur les physiciens :

Un boins truanz (1) bien en parlez (2),	(1) *bon gueux* (2), *orateur*
Ne mez (1) qu'il soit un pou letrez,	(1) *à moitié.*
Feroit fole gent herbe pestre (1),	(1) *se repaître*
Tuit (1) sont fisicien et mestre,	(1) *tous.*
En lor (1) dye (2(gargariton (3)	(1) *leur*, (2) *parlé*, (3) *jargon.*
Ce dient (1) mès (2) un cras chapon,	(1) *ils disent*, (2) *maintenant.*
Ameroie miex que lor boistes (1),	(1) *aimerais mieux que leurs boîtes.*
Qui sont trop courouses (1) et moistes (2),	(1) *coureuses*, (2) *dissimulées, hypocrites.*
Et cil (1) qui vient devers Salerne,	(1) *celui-ci.*
Lor vent (1) vessies pour lanternes,	(1) *vend.*
Ils vendent or brun et syphoine (1),	(1) *cerat pour blessure.*
Pour espices (1) de Babiloiue,	(1) *épices (de species).*
Qui les orroit (1) de colerique (2),	(1) *entendrait*, (2) *affection bilieuse.*
Pledoier (1) ou de fleumatique (2),	(1) *discuter*, (2) *pituite.*
Li (1) uns a le foie eschaufe,	(1) *les.*
Et li autres vèentouseté (1);	(1) de *ventous, sujet aux vents.*
Trop par (1) sont lor huevres(2) repostes (3),	(1) *semblables*, (2) *œuvres*, (3) *cachées.*
Et lor paroles si enpostes (1),	(1) *fourbes.*
N'i a se vilonnie (1) non (2),	(1) *action méprisable*, (2) *non* (se non, *sinon*).
Et par ce commence leur nom (1) :	(1) *nom.*

(A suivre.)

est implantée au col de la vessie. Prenant la jeune fille à part, je lui demande des renseignements sur ce qui s'est passé ; je lui fais comprendre que les médecins connaissent parfaitement les habitudes vicieuses des jeunes filles, qu'en se livrant à la masturbation elle a introduit cette epingle dans le canal urinaire, où elle lui a échappé ; et que, du reste, elle est déflorée. Elle nie tout et se prétend vierge, bien que le spéculum pénètre avec facilité. Séance tenante, je la chloroformise avec l'aide d'une sage-femme : j'introduis dans le canal urinaire les pinces à pansement de la trousse, je saisis l'épingle, mais les mors glissent et ne ramènent qu'un dépôt d'urates formé sur l'aiguille. Après de nombreuses tentatives, toutes identiques et infructueuses, je parviens, en explorant avec le doigt la paroi supérieure du vagin, à sentir à travers les tissus la pointe de l'aiguillr. Par une incision en ce point, la pointe de l'aiguille fait saillie dans le vagin, et la saisissant avec les mêmes pinces, je parviens à l'extraire, non sans efforts. Elle sort toute recourbée et enduite d'un dépôt d'urates.

Légère hémorragie ; incontinence des urines qui passent par la fistule ; émission, pendant une quinzaine de jours, de nombreux calculs, dont quelques-uns très volumineux : guérison complète au bout d'un mois.

Tout extraordinaire que paraisse chez une jeune fille l'emploi d'une épingle à cheveux pour se procurer des sensations voluptueuses, on ne peut pas le mettre en doute ; plusieurs observations analogues ont été publiées ; et, généralement, les victimes de cette pratique vicieuse ayant eu plus de franchise que le sujet de cette observation, ont fait des aveux complets.

FORMULES MÉDICALES

Eczéma rebelle

(Ricketts.)

℞ Poivre noir	0 gr.	0,015 à 0,06
Opium	0 gr.	005 à 0,015
Acide arsénieux	0 gr	005 à 0,0075
Poudre et suc de réglisse	Q. s.	

Pour f. s. a. pilules n° XXX.

On commencera par faire prendre deux pilules par jour, une après chacun des principaux repas. Tous les deux jours on augmentera la dose quotidienne d'une pilule.

Lotion contre le prurit vulvaire

(Georges).

Décoction de feuilles de noyer	500 gr.
Borax	5 gr.
Lait de benjoin	40 gr.

F. s. a. — Faire plusieurs lotions par jour.

L'éther contre les pédiculi des enfants

Un procédé recommandable par sa simplicité, pour tuer les *pediculi*, consiste dans la simple application de l'éther. Ce dernier est encore plus innocent pour la peau que le chloroforme, qui produit le même effet. Le mode d'application de l'éther, dans ce but, sera de le projeter au moyn d'un pulvérisateur.

NOUVELLES

Concours sur la liberté de conscience

M. Agnellet, notaire à Paris, 38, rue Saint-Georges, a reçu d'un donateur anonyme une somme de 15,000 francs, destinée à récompenser le meilleur ouvrage ayant pour objet de faire sentir et reconnaître la nécessité d'établir de plus en plus la liberté de conscience dans les institutions et dans les mœurs.

Ce concours étant institué à l'occasion du Centenaire de 1789, les manuscrits devront être déposés chez M. Agnellet avant le 31 mars 1889.

Le jugement sera rendu le 1er juillet 1889, au plus tard, par un jury qui a été constitué ainsi qu'il suit :

MM. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française, président ; Franck, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France ; Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Foncin, inspecteur général de l'Université ; Raoul Frary, publiciste ; Carreau, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, secrétaire.

Le prix pourra être partagé ; mais la récompense attribuée à l'ouvrage jugé le meilleur ne descendra pas au-dessous de 10,000 francs.

Chaque concurrent sera libre de choisir la forme qu'il jugera la meilleure pour faire valoir ses idées et agir sur l'esprit public. Le roman même n'est pas exclu. On recommande aux concurrents, dans l'intérêt même de la cause qu'ils veulent servir, de faire en sorte que leur ouvrage, tout en offrant un réel intérêt aux esprits cultivés, soit accessible à un large public. Le donateur, d'accord avec les membres du comité, se réserve, pour une période de trois ans, le droit de procurer la publication et la diffusion de l'ouvrage par les moyens qu'il jugera les plus prompts et les plus efficaces. Mais tout bénéfice produit par cette publication appartient de plein droit à l'auteur. Trois ans après la publication du jugement rendu par le comité, l'auteur reprend l'entière possession de ses droits de propriété.

Les manuscrits devront être anonymes et porter seulement une devise reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur.

Education physique de la jeunesse

Signalons une très intéressante innovation introduite dans le régime de l'internat des lycées de Paris.

L'Etat a mis à la disposition de l'administration universitaire, pour les jeux et exercices des élèves, une partie des terrains affectés à l'observatoire de Meudon.

Jeudi dernier, le lycée Louis-le-Grand a inauguré la série de ces promenades au grand air. Deux cents internes ont pris possession des terrains, où des jeux de toutes sortes avaient été installés. Un goûter, servi dans l'ancien parc réservé, n'a pas peu contribué à la gaieté de cette promenade.

Jeudi prochain, ce sera le tour du lycée Henri IV, puis du lycée Saint-Louis, etc.

* *

La prostitution dans l'antiquité, *étude d'hygiène sociale* ; par le Dr Edmond Dupouy, comprenant les différentes formes de la prostitution dans l'antiquité. La prostitution hospitalière, sacrée et légale. Corruption des peuples par les prêtres des religions payennes. — La prostitution dans l'Inde, en Asie-Mineure, en Egypte, chez les Hébreux ; — la prostitution légale, les dictérions ; — lois sur la prostitution à Athènes ; — la prostitution libre, les courtisanes ; — grands hommes et Hétaires ; — l'amour-antiphysique en Grèce ; — tribaderie et saphisme ; la prostitution sacrée en Italie ; — les fêtes de la prostitution à Rome ; — la prostitution religieuse en Italie et de la prostitution légale ; — les auxiliaires de la prostitution ; — lois et règlements de la prostitution à Rome ; — la prostitution masculine, corruption des Césars ; — la pédérastie légale ; — dépravation des mœurs dans la société romaine ; — maladies vénériennes chez les Grecs et les Romains ; monuments figurés de l'histoire de la prostitution. — 1887, volume in-8° de 220 pages. — Prix : cinq francs. Meurillon editeur, 16, rue Serpente.

Le gérant redacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24. rue Chauchat.



GRANDES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARINE MALTÉE DEFRESNE
Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du oie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans lee hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et nephretiques.
PILULES GRAND Quiniques-Lithinees.
Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnes par tous les Medecins, experimentees avec succès dans les hopitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Medecins

---

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLÉ de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRES. Nombreuses Contrefaçons à éxiter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31. rue d'Amsterdam.

TABLETTES LAXATIVES DE SIREYGEOL aux espèces purgatives du Codex Séné, crème de tartre, pulpe de fruits. — Effet certains dans tous les as où il y a indication de débarrasser l'intestin, t notamment dans la constipation des femmes et es troubles digestifs des enfants. La boîte : 2 fr.

FER BODIN **oxyde ferro-manganique** assimilable et phosphate de soude.
Cette préparation se dissout instantanément dans l'eau, le vin et les liqueurs alcooliques; elle a un goût très agréable et ne constipe jamais. — **Dose** pour adultes : **une mesure** avant les principaux repas.
Pharmacie LACHARTRE, 5, rue de la Tacherie.

CAPSULINES balsamiques de **J. HOUDAS**
Créosote, Tolu, Térébenthine. La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous es principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86. rue Maubeuge toutes pharm.

BANDE EN TRICOT CAOUTCHOUC brevetée s. g. d. g. Bas, ceintures et genouillères en peau de chien. Bandages. Bas élastiques à jour. Orthopédie. **E. CHANE**, bandagiste-fabricant breveté, 319, rue Saint-Martin, Paris.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs)
Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfan e, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère,

---

APPAREIL DUBOIS pour bains de sudation par air sec à haute température. Ces bains se prennent dans le lit dans les conditions de l'étuve sèche. Prix de l'appareil composé de trois boîtes munies de briques hygrométriques spéciales : 100 francs Il rendrait de grands services aux médecins de campagne.
M. Dubois loue ses appareils et donne lui-même les bains à domicile. Rue Château-Landon, 22.

PANSEMENT ANTISEPTIQUE
MÉTHODE LISTER
M. DESNOIX, pharmacien, 17, rue Vieille-du-Temple, à Paris, prépare toutes les pièces nécessaires au pansement antiseptique par la méthode de Lister.
1° La gaze antiseptique **0** fr. **50** le mètre; 2° le catgut n°s 1, 2, 3, 4, **1** fr. **25** le flacon; 3° le taffetas dit *protective*, **1** fr. **25** le mèt.; 4° le macintosh, **5** fr.
Tous ces produits, préparés d'après les formules et les indications du docteur LISTER, offrent toutes les garanties aux chirurgiens.
Sparadrap chirurgical des hôpitaux de Paris, Toile vésicante (action prompte et sûre), Sparadrap révulsif au thapsia, Bandes dextrinées pour bandages inamovibles, Coton hydrophile, Coton hydrophile phéniqué, Coton à l'acide salicylique, Lint à l'acide borique, etc., etc.

MIEL EUCALYPTÉ NATUREL DE GUILMETH importé d'Australie en France par une Maison française, est un produit antiseptique de premier ordre, produit par des abeilles nourries exclusivement avec les fleurs et les feuilles de l'eucalyptus. Véritable panacée des affections aiguës et chroniques des membranes muqueuses : laryngite, bronchite, gastrite, entérite, cystite, métrite, uréthrite. *Dose pour adultes* : 2 à 4 cuillerées à soupe par jour dans du lait ou infusion béchique.

POUDRE DE VIANDE **et nutricine Moride.** Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

FARINE LACTÉE **NESTLE** Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.
En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS OU VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.
Christen frères, 16, rue du Parc s

VIN DE CHASSAING Digestions difficiles ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc. Avenue Victoria, 6.

Méd. aux Ex.: Vienne, Philadelphie, Paris, Sidney
FOUGÈRE MALE ET CALOMEL
TÆNIFUGE, préparé par LIMOUSIN
Le flacon de 16 capsules, dosées selon la formule du Dr Créquy, suffisent pour expulser le **ver solitaire.** (Envoi par poste.) — **Prix 6 fr.**
Pharmacie LIMOUSIN ✻, 2 *bis*, r. Blanche, Paris.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN inventeur,
Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

SALICOL DUSAULE salicylate de méthyle (Winter-Green)
Désinfectant, antiseptique, cicatrisant, possède une odeur agréable, n'est ni caustique, ni vénéneux. S'emploie pur en pulvérisations ou additionné d'eau en compresses, lavages, etc.
Le flacon, 2 fr. **Pulvérisateur Dusaule,** 6 fr. Dépôt : 105, r. de Rennes, Paris, et les pharmacies.

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr Envoi franco contre mandat par la poste.— Pharmacie TREHYOU 71 rue Ste-Anne, Paris.

CHLORHYDROTHERAPIE Traitement des maladies de l'estomac. Pepsine chlorhydrique maté, quina et coca. Elixir toni-digestif Bertrand. Association des ferments digestifs aux amers et toniques, employé avec succès pour la guérison d'un grand nombre de maladies de l'estomac, telles que : Dyspepsies, gastralgie, anémie, vomissements de la grossesse, manque d'appétit, épuisement, convalescences difficiles, Troubles gastro-intestinaux des enfants (lientérie). Chaque verre à liqueur contient une goutte d'acide chlorhydrique pur et 0,50 de pepsine dialysée. — Dose : adultes, un verre à liqueur aux repas; enfants, une à deux cuillerées à dessert. — Dépôt général, pharmacie **Bertrand,** 182, avenue de Versailles, Paris. — Echantillon franco et gratuit à MM. les médecins. — Prix du flacon : **3** fr. **50** pour 10 jours de traitement.

DRAGÉES **QUINOIDINE DURIEZ**
Puissant tonique.- Très efficace contre les ***récidives des fièvres intermittentes.***
Dix centigr. de Quinoïdine par Dragée. — Fl. de 100: 4 fr.
PARIS, 20. Place des Vosges, et toutes Ph^ies.

CHLORAL BROMURÉ DUBOIS
La préparation de chloral la mieux supportée des malades.
"Associé au Bromure, le chloral donne mêmes effets à dose moins élévée.. Il perd sa causticité.."
Maladies nerveuses, Insomnies.
Sirop prescrit à la dose de 1 à 6 cuillerées selon l'âge dans les 24 heures.
PARIS, 20, Pl. des Vosges, et t^tes Ph^ies.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO
TONIQUE RECONSTITUANT
Précieux pour les personnes qui ne peuvent vaincre la répugnance que leur inspirent les aliments
Les matières premières qui concourent à la préparation de cet ***ELIXIR*** *sont: la* **viande,** *l'alcool et les* **écorces d'oranges amères.** *Il est d'une excellente conservation et d'un goût très agréable.*
Paris, 20, pl. des Vosges, et toutes Ph^ies

Médecine publique LE MEDECIN Ethnographie — Sociologie

Moniteur de l'Hygiène Publique

Publié sous la direction du docteur DUPOUY

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé *franco* à M. le Dr DUPOUY, boul. Sébastopol, 81

Abonnements: PARIS 5 fr. DÉPARTEMENTS 5 ETRANGER 6

Administration, Abonnements et Annonces s'adresser : 81, boulevard Sébastopol.

Tous les abonnements au **Moniteur de l'Hygiène publique** *expirant fin décembre courant, nous prions instamment nos souscripteurs de ne point attendre la fin du mois pour nous adresser le montant de leur renouvellement, afin de leur éviter tout retard dans la réception du journal. Une carte postale autorisant le Dr Dupouy de faire toucher par la poste suffit.*

Hygiène des fabriques d'allumettes

M. Magitot, dans sa dernière communication à l'Académie, faisait la pathogénie de la nécrose phosphorée et réclamait, comme moyen prophylactique, que l'on instituât une inspection médicale des fabriques d'allumettes confiée à des docteurs dentistes.

M. Brouardel, sans contester la valeur de ce moyen, a proposé de mettre en pratique les décisions bien connues et très formelles des Sociétés savantes, réclamées par tous les hygiénistes : la substitution du phosphore rouge au phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

Tout le monde sait que le phosphore blanc est dangereux pour les ouvriers et que le phosphore rouge ne l'est pas. En Suède, on ne fait usage que de ce dernier et la nécrose phosphorée ne se voit plus.

Conclusion logique : Imposer à la Compagnie des allumettes de ne faire usage, pour sa fabrication, que du phosphore rouge. Le prix de revient est le même, — et la Compagnie ne peut guère arguer contre l'emploi exclusif du phosphore rouge qu'une diminution de ses recettes, par suite de la meilleure qualité de ses produits. C'est à tort qu'on a dit que, son monopole ne finissait qu'à la fin de 1890, il faut attendre cette date pour l'astreindre à une mesure destinée à garantir la santé de ses ouvriers. Elle est responsable, d'après la loi, de tous les accidents qui peuvent, par sa faute et sa négligence, survenir à ces derniers. Et si la question morale ne suffit pas pour la convaincre, les tribunaux sont là pour accorder aux victimes de son égoïsme et de son avidité des indemnités qui lui donneront une plus juste idée du droit et de l'équité

Des mutilations chez les aliénés

M. Laugier vient de faire une communication intéressante sur cette question, à l'*Académie de médecine.*

Il a rappelé d'abord que, depuis longtemps, les médecins aliénistes avaient signalé l'acharnement avec lequel certains monomanes se frappent et se mutilent. M. Laugier aurait pu, en cette circonstance, faire connaître un travail d'ensemble, sur l'insensibilité physique des aliénés, fait par le Dr Galais, ancien interne de Charenton, thèse où l'auteur a très bien décrit les altérations de la sensibilité chez ces malades.

Le Dr Galais, comme en général tous les aliénistes, a montré que l'insensibilité physique accompagne certaines formes de la monomanie et de la démence, et il en a rapporté de nombreuses et curieuses observations. Il a cité un malade se coupant le bras d'un coup de hache pour se mettre dans l'impossibilité de tuer sa femme; un autre se faisant l'amputation de la main et du pied, dans un accès de délire religieux; un troisième se pratiquant l'ablation des testicules pour éviter la concupiscence charnelle ; une princesse russe lypémaniaque se brûlant trois doigts de la main, dans un accès d'exaltation religieuse; une monomane se faisant une plaie à l'abdomen par laquelle elle fit sortir l'intestin, dont elle sectionna 17 pouces à l'aide de ciseaux, mutilation qui fut suivie de guérison, quoique l'intestin eût été complètement détaché avec une partie du mésentère; un pellagreux se coupant les organes génitaux à l'aide d'un tranchet, guérissant complètement sans autre soin que l'application d'herbes employées par les paysans pour arrêter l'hémorragie consécutive à son opération, et réussissant à se crucifier l'année suivante, etc.

C'est d'un cas analogue que M. Laugier est venu entretenir l'Académie.

« Il s'agit, dit-il, d'une femme de soixante-trois ans qui s'est « suicidée. A l'autopsie, j'ai trouvé, indépendamment de douze « coupures involontaires de la main droite, cent quarante-deux « plaies par instrument tranchant; cent trente-six n'étaient que « des incisions des parties molles extérieures; les six autres siégeaient au cou et dans la région péri-ombilicale. Ces dernières « avaient perforé l'intestin. Par la plaie béante de l'abdomen, la « malheureuse avait sectionné, au fur et à mesure de leur sortie, « sept fragments d'intestin grêle d'une longueur totale de 3m9.

« Cette femme de soixante-trois ans, se frappant elle-même avec « un couteau de cuisine, offre, il me semble, l'exemple le plus « saisissant de fureur raisonnée et destructive, en même temps « que d'insensibilité à la douleur physique, qu'ait jamais donné « un aliéné ».

Cette insensibilité est excessivement fréquente chez les aliénés ; les expériences faites par Michea sur des lypémaniaques établissent que sur vingt, on en trouve quatorze qui ont un affaiblissement plus ou moins marqué de la sensibilité. La proportion est presque aussi grande pour les idiots et les imbéciles.

Aussi Galais a-t-il eu raison de rattacher ces faits à la doctrine que Jean Brown a développée avec tant de talent au XVIIIe siècle, c'est-à-dire qu'il y a chez les idiots et les déments inertie absolue de toutes les sensations internes et externes, *anesthésie asthénique*, alors qu'il y a *anesthésie sthénique* ou anesthésie par excès d'incitation chez les individus dont l'imagination est exaltée sous l'influence des sentiments religieux ou des sentiments d'honneur, c'est-à-dire chez les martyrs de la foi et de la politique.

Dr DUPOUY

Transport des blessés

IMPROVISATION DE BRANCARDS ET TRANSFORMATION DES VOITURES DE CULTURE ET D'INDUSTRIE

Par M. le docteur P. BOULOUMIÉ (de Vittel).

Jusqu'à présent, bien qu'il fût indiqué dans les règlements militaires que les voitures de culture et autres seraient réquisitionnées dans certaines circonstances de guerre pour le transport des blessés, il n'était fait mention que d'aménagements permettant de transporter un blessé, deux au plus, par voiture.

Par notre procédé, on peut transporter trois à six blessés couchés par voitures ou bien trois à sept blessés, les uns couchés, les autres assis. Les conditions du transport sont très bonnes, grâce au système de suspension et aux brancards employés.

Les brancards sont fabriqués et les voitures sont aménagées exclusivement avec ce que l'on trouve partout dans nos régions frontières, dans les villages en particulier.

Le *brancard* se compose : 1° de deux perches de 2m20 de longueur, en bois quelconque, assez solide pour porter chacune un homme; 2° de deux petits rondins de 64 centimètres de longueur constituant les traverses d'écartement, fixées par une ficelle à deux travers de main des extrémités des hampes; 3° d'une toile de 1m80, de longueur sur 60 centimètres de largeur, formée par un ou plusieurs sacs disposés, suivant leurs dimensions, dans le sens de la longueur ou de la largeur; 4° d'un bottillon servant de traversin. Les sacs sont disposés de manière à laisser entre la face supérieure et la face inférieure du brancard un espace libre qui sera garni de paille pour transformer celui-ci en brancard-paillasse.

Voitures. — A peu près toutes les voitures se prêtent à notre aménagement dont l'élément essentiel est une corde solide, destinée à former ressort, tendue longitudinalement au milieu de la voiture et maintenue à l'avant et à l'arrière par des rondins de bois quelconque un peu au-dessus du plan de la partie supérieure des ridelles.

Dans la voiture lorraine, on peut ainsi placer cinq blessés dont quatre suspendus et un couché dans le fond. Les brancards supérieurs sont supportés par des cordes transversales s'attachant aux ridelles en passant par-dessus la corde longitudinale, de manière que l'aire supérieure de la voiture se trouve divisée en quatre rectangles allongés, deux à l'avant et deux à l'arrière.

Le brancard placé sur le fond de la voiture repose par ses deux extrémités sur un fagotin.

Le passage de la voiture sur des obstacles donne lieu à des oscillations verticales et horizontales très adoucies et rappelant celles de la voiture à huit ressorts, aux hommes placés sur les brancards suspendus.

Dans les voitures dites jardinières ou voitures de boucher, on peut transporter par le même procédé quatre blessés, dont deux couchés dans le fond et deux dans le haut.

Les voitures, trop étroites pour recevoir deux blessés de front, peuvent être facilement élargies en disposant deux cordes longitudinales formant ressort et fixant par-dessus deux traverses assez longues pour donner un appui suffisant aux deux brancards placés côte à côte dans le sens de la longueur.

Ces installations se faisant sans difficulté, sans frais, sans détérioration du matériel employé, sont très rapidement apprises par les brancardiers que nous organisons sous le nom de « Brancardiers de France » dans nos départements frontière.

(*Gaz. des Hôp.*).

Nouvelle méthode de désinfection des mains du chirurgien

Communication à l'Académie des sciences, par MM. JULES ROUX et H. REYNÈS

Depuis longtemps, de nombreuses expériences de Kummel, de Gœrtner, de Fœrster, etc., ont montré que la méthode employée ordinairement par les chirurgiens, pour se désinfecter les mains, parvient bien à tuer tous les microbes saprophytes ou pathogènes qui se trouvent normalement sur la surface de la main, mais non ceux de l'espace sous-unguéal. Après avoir essayé différents liquides, M. Furbringer (de Berlin) a intercalé un lavage à l'alcool à 80° entre le lavage au savon et le lavage au sublimé. Par l'emplo

---

LES MÉDECINS AU MOYEN AGE

Par le Dr Edmond DUPOUY. (1)

(*Suite*)

Fisicien (1) sont apelés,	(1) *physicien.*
Sans *fi* (1) ne sont-il pas nommés	(1) *foi, bonne foi, lèpre, terme de mépris. Ces différents sens prêtent au jèu de mots.*
Por ce a *fi* ou commencement (1)	(1) *au commencement.*
Por le vilain définement (1) :	(1) *achèvement, terminaison.*
De *fi* doit toute leur huevre (1) estre,	(1) *œuvre (opus).*
Et de *fi* doit fisique nestre (1)	(1) *naître.*
Sans *fi* ne les puet on (1) nommer,	(1) *peut-on.*
Ainsinc (1) ne s'i doit nus (2) fier,	(1) *ainsi*, (2) *personne, nul.*
De *fi* (1), *fisique* me défie,	(1) (*Voir les significations de fi*).
Fox (1) est qui en tel art se fie,	(1) *fou.*
Où il n'y a rien qu'il n'y ait *fi*.	
Dont sui je fox se je m'i *fi* (1).	(1) *fie.*

Comme on le voit, les physiciens, aux yeux de ce mauvais plaisant, ne jouissaient pas d'une grande estime, malgré le caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus. Cependant, dans le *Roman du Nouveau Renard* (1), on trouve un passage qui permet de supposer que les *fisiciens* possédaient déjà une certaine érudition médicale, qu'ils connaissaient les œuvres de Galien, et qu'ils étaient au courant de l'enseignement des Arabes et de l'école de Salerne :

Je faisoie le *phisicien*
Et allegoie Galien,
Et montroie œuvre ancienne
Et de Rasis et d'Avicenne...
Et à tous les faisoie entendre
Qu'estoie drois (1) *phisiciens*, (1) *honnête.*
Et maistre des praticiens.

En revanche, l'auteur du *Roman* n'accorde qu'une médiocre confiance à la *physique*, car il dit assez méchamment :

Trop croire physique c'est folie ;
Maint en l'an en perdent la vie,
Pour un que physique en retorne (1) — (1) *rétablit.*
Je crois que deux elle en bestorne (1) — (1) *détruit.*

Mais, dans un autre passage, parlant des médecins en

(1) Chapitre extrait du *Moyen Age médical.*

(1) Branche ajoutée par Jacquemars Giélée (de Lille), en 1288, au fameux « Roman du Renard », poème de Perrot de Saint-Cloot, chef-d'œuvre d'invention et d'esprit, considéré comme le monument littéraire le plus remarquable du moyen âge.
Mss. de la Valière, 2736.

de l'alcool, l'aseptie de l'espace sous-unguéal est assurée, grâce, semble-t-il, au mouillage complet que ce liquide réalise. Il nous a paru intéressant de contrôler ces expériences; mais les résultats que nous avons obtenus ne sont pas aussi favorables que ceux que M. Furbringer reconnaît à sa méthode.

Au point de vue *expérimental*, ils montrent que, sur 40 ensemencements, l'aseptie a été réalisée 33 fois, c'est-à-dire dans une proportion supérieure à 80 0|0.

Au point de vue *clinique*, que sur 8 séries, l'aseptie complète n'a été réalisée que 4 fois, c'est-à-dire dans 50 0|0 des lavages.

Bien que de nos expériences il résulte que la méthode de Furbringer ne réalise pas encore la perfection, nous croyons cependant que, vu l'insuffisance de l'ancien procédé, bien démontré par nous et par d'autres, les chirurgiens se trouveront bien de l'emploi de cette méthode, principalement dans la chirurgie abdominale et gynécologique, étant donné surtout qu'au cours d'une opération l'espace sous-unguéal n'est jamais soumis à un frottement si énergique que le réclament des expériences de laboratoire et a ainsi moins de chances de perdre les germes nuisibles qu'il contient.

Dangers des représentations théâtrales de l'hypnotisme ; nécessité de leur interdiction

COMMUNICATION A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

Par M. GILLES DE LA TOURETTE

Il y a longtemps que l'on a signalé les accidents nerveux qui surviennent à la suite des séances d'hypnotisation pratiquées par des hommes inexpérimentés ou ignorants et l'on pourrait facilement se convaincre que déjà, au siècle dernier, Mesmer déterminait souvent tout autre chose qu'un véritable sommeil, puisqu'une des salles du local où il expérimentait était appelée salle des convulsionnaires.

Quand on détermine l'hypnotisme, on ne fait pas apparaître, comme le veut l'école de Nancy, un état mal défini, intermédiaire entre le sommeil et l'état de veille naturel, mais bien une véritable névrose expérimentale, manifestation de l'hystérie, qui se révèle souvent alors par des attaques convulsives; une fois apparue, nul ne peut dire si cette maladie ne persistera pas pendant de longues années ou même toute la vie. Souvent aussi, à la suite de ces tentatives maladroites d'hypnotisation, se développe un état mental particulier qui aboutit au somnambulisme spontané ou à de véritables idées de suicide.

Parfois aussi, quand ces expériences sont faites en public, on voit des personnes de la salle s'endormir spontanément; je pourrais enfin citer bien des cas où, à la suite de représentations publiques d'hypnotisme, de véritables petites épidémies de cette névrose se sont déclarées; le plus souvent, de véritables attaques convulsives hystériformes en étaient la conséquence.

Je demande donc que la Société de médecine légale émette le vœu que, *en raison des accidents nombreux qui en résultent, les séances publiques d'hypnotisme soient interdites.*

Des signes de la mort

COMMUNICATION DU Dr RICHARDSON A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LONDRES

L'auteur a été fréquemment consulté pour des cas où la coloration de la face du défunt avait attiré l'attention de la famille; il se rappelle entre autres une jeune fille qui avait succombé très rapidement d'une scarlatine maligne avant l'apparition de l'éruption; lors de la mort la face était livide; quelques heures après elle présentait une coloration rose très frappante bien que la mort fût réelle. Ce changement de coloration se produit surtout par un temps froid et dans les cas où la mort a été causée par une asphyxie lente; il est dû à des phénomènes d'osmoses qui s'établissent entre l'air et le sang des vaisseaux superficiels de la peau.

D'autre fois, c'est la conservation de la chaleur du corps qui fait croire à une mort apparente; M. Richardson a vu un cas d'apoplexie où la température, le lendemain de la mort, était normale; l'arrêt de la circulation dans certaines parties du cerveau produit une élévation de température telle que le corps met fort longtemps à se refroidir.

---

général, il laisse échapper de sa plume cette ironie facile et banale de nos ennemis professionnels :

Nule vie ne s'appareille (1) — (1) *se compare.*
A la lor, trop par est diverse,
Et sor totes autres parverse (1); — (1) *perverse.*
Bien les nomme li comuns nons;
Mès je ne cuit (1) qui ne soit bons (2) — (1) *pense* (2) *homme.*
Qui ne les doie molt douter (1) — (1) *craindre.*
Ils ne voudroient jà trover
Nul homme sans aucun mehaing (1) — (1) *blessure, douleur.*
Maint oignement (4) font et maint baing, — (1) *onctions.*
Où il n'a ne sanz (1) ne raison, — (1) *ni sous.*
Cil eschape d'orde (1) prison, — (1) *infecte.*
Qui de lor mains ne puet eschaper.

Pourquoi le poète du *Roman du Renard* était-il si plein de fiel pour les médecins de son temps qu'il considère presque comme des malfaiteurs, comme des individus dangereux, mais qu'il n'a pas manqué sans doute d'appeler à son chevet avant de mourir? En général, les médecins ont été toujours fort critiqués par les littérateurs français, aussi bien dans les temps modernes qu'au moyen âge. Nos écrivains ne surent jamais, comme les maîtres de la poésie grecque, nous reconnaître comme leurs frères en Apollon. Qu'ils me permettent de leur rappeler à ce propos ce qu'un des auteurs de l'anthologie grecque disait des médecins : « Le fils de Phœbus lui-même, Esculape, a mis dans ta poitrine, ô Praxagore, la connaissance de l'art qui fait oublier les soucis. Il a imprimé tes mains du baume qui guérit tous les maux. Tu as appris de la douce Epionne quelles douleurs accompagnent les longues fièvres et quels médicaments il faut appliquer sur la chair divisée ; si les mortels possédaient des médecins tels que toi, la barque des morts ne voguerait pas si chargée... »

Cependant, malgré les sarcasmes, malgré les épigrammes et les calomnies, la médecine a toujours été et sera toujours la grande consolatrice des affligés, des malades, des souffrants riches et pauvres. Aussi, à toutes les époques de l'histoire, voyons-nous les prêtres enclins à la pratique médicale; et à leur exemple, peut-être à leur instigation, les religieuses voulurent, dès les premiers siècles du moyen âge, se livrer à l'exercice de la médecine. Au XIIe siècle, on vit même les nonnes du couvent du Paraclet, en Champagne, s'essayer, sur les conseils d'Abélard, aux pratiques chirurgicales. Il est vrai que la première abbesse du monastère fut Héloïse, dont l'histoire de la chirurgie conservatrice n'a jamais fait mention.

On donnait aux femmes médecins qui pansaient les blessés le nom de *médeciennes* ou de *miresses*. Gauthier de Coinsi en a fait mention dans ses œuvres (1) :

Tout le monde fait esmerveillier
En Salerne, n'a Montpellier

(1) Gautier de Coinsi, *Miracles de Notre-Dame*. 1219.

On sait que, dans certaines circonstances et surtout dans les cas de choléra morbus, le cadavre exécute des mouvements assez étendus ; l'auteur a observé des exemples nombreux de ce curieux phénomène; en général c'est la jambe droite qui se soulève, se plie et se glisse sous la jambe gauche ; quelquefois la main se ferme ou fléchit ou bien le visage se contracte; ces mouvements peuvent persister pendant une heure et sont surtout marqués chez les sujets bien musclés, après une maladie rapidement fatale.

Les parents ou amis du défunt croient souvent observer des mouvements de la poitrine après la mort. M. Richardson a vu, chez trois enfants, une conservation remarquable de l'expression ordinaire du visage, ce phénomène a persisté pendant plusieurs heures et les parents ont, au début, refusé de croire à la réalité de la mort.

L'absence de décomposition dans le délai ordinaire est assez fréquente; en général, la décomposition commence (en Angleterre) au bout de 16 à 20 heures, rarement de 4 à 16 heures ou de 20 à 24 heures après la mort; lorsque le temps est froid et sec, que le sujet est maigre ou qu'il a succombé à des excès alcooliques, on voit la décomposition tarder beaucoup à se produire; parfois elle ne survient qu'au bout de 8 à 9 jours.

Certains médicaments, ingérés à forte dose, peuvent occasionner des accidents qui simulent la mort de très près. Le vin de mandragore était fréquemment employé, du temps des Romains, pour soulager les souffrances des crucifiés ; c'est ce vin qui était désigné sous le nom de *morion*; il produisait une mort apparente si difficile à distinguer de la mort réelle qu'on mutilait les crucifiés afin de s'assurer qu'ils ne reviendraient pas à la vie. Le morion a été employé dans l'antiquité et même jusqu'au treizième siècle comme anesthésique dans les opérations chirurgicales. La narcose du chloral simule la mort d'une façon très remarquable chez les animaux et chez l'homme; on voit, par exemple, des pigeons empoisonnés par le chloral revenir à la vie après un laps de temps très considérable. M. Richardson a été appelé une fois auprès d'un médecin qui avait ingéré 8 grammes de chloral, il paraissait être tout à fait mort; le pouls avait disparu, les bruits du cœur ne se faisaient plus entendre et la respiration avait apparemment cessé ; la température, dans le rectum, était de 36°; on plaça le malade dans une chambre chauffée à 30° et on lui administra des lavements de lait chaud; il revint graduellement à la vie.

La catalepsie peut aussi simuler la mort, surtout lorsqu'elle est produite par la foudre, par un choc électrique violent ou par un traumatisme.

Beaucoup de personnes prennent, pendant leur vie, des dispositions pour qu'on s'assure après leur mort que le décès est bien réel; la loi anglaise n'oblige pas les parents à se conformer à ces instructions, même lorsqu'elles sont contenues dans le testament ; les parents ne sont pas non plus tenus de soumettre le corps à la crémation, car la loi anglaise n'accorde à aucun individu le droit de disposer de son corps après la mort. Le cadavre appartient, légalement, à la famille ou aux exécuteurr testamentaires.

Les signes de la mort sont au nombre de onze :

1° La cessation de la respiration, qui ne possède qu'une importance relative.

2° La disparition du pouls et des bruits du cœur ; ce signe n'est pas non plus constant, car la circulation peut être excessivement faible et cependant suffire à maintenir la vie pendant un certain temps.

3° L'absence de turgescence des veines après l'application d'un cordon sur le dos du poignet.

4° L'abaissement de la température ; on a vu revenir à la vie des gens dont la température rectale était tombée à 38°.

5° La rigidité cadavérique est un des meilleurs signes de la mort. Il ne faut pas la confondre avec la rigdité produite par le froid ou le tétanos.

6° La coagulation du sang; lorsqu'on trouve le sang coagulé dans deux ou trois veines, on peut être sûr que la mort est réelle.

7° La décomposition. Elle doit avoir atteint un certain degré pour pouvoir être considérée comme un signe absolument sûre; une odeur de putréfaction peu marquée ne suffit pas. La flaccidité du globe de l'œil avec opacité de la cornée est un signe certain ; elle est retardée d'une manière très notable par le froid et chez les personnes qui ont ingéré de grandes quantités d'alcool peu de temps avant la mort; en cas de doute, il faut placer le cadavre dans une chambre chauffée à 30°, de façon à activer la décomposition si elle doit se produire.

8° L'absence de transparence des plis interdigitaux ne prouve pas grand chose.

N'a si bonne fisicienne
Tant soit bonne medecienne.
Tous ceux sanes (1), qui tu atouches. (1) *guéris.*

Cette tendance de la femme à offrir ses soins aux malades était générale. « Dans nos anciens poètes et romanciers, dit Roquefort, on voit souvent des jeunes filles employées à guérir des plaies (1), parce qu'on prétendait qu'elles étaient plus compatissantes et qu'elles avaient plus de légèreté dans les mains. » En voici un exemple :

Gérard de Nevers ayant été blessé fut mené dans un chastel, alors : « Une pucelle de léans le prist en cure, sy en pensa tellement, que en peu d'espace commença fort à amender; tant le fist assoulagier, que assez competamment le fit mengier et boire, tellement et si bien en pensa la pucelle, que, avant que le moys fut passé, il fut remis sus et du tout guery. »

Déjà, au VI[e] siècle, nous voyons, dans les *Récits des temps mérovingiens*, d'Augustin Thierry, que la reine Radegonde, femme de Clotaire I[er], avait transformé la maison royale d'Aties en un hôpital pour les femmes indigentes. « L'un des passe-temps de la reine était de s'y rendre, non pour de simples visites, mais pour remplir l'office d'infirmière dans ses détails les plus rebutants.»

A l'époque de la féodalité, il était de mode de faire entrer dans l'éducation des jeunes filles de qualité quelques notions de médecine pratique, un peu de chirurgie, et particulièrement cette partie de la chirurgie qui regarde le traitement des plaies.

Cela leur était utile pour leurs pères, leurs frères et leurs maris quand ils revenaient des combats ou des tournois mutilés ou estropiés. Souvent leurs mains délicates rendaient les mêmes services aux chevaliers étrangers qui arrivaient blessés dans un château. C'est la raison pour laquelle ces guerriers rendaient des honneurs sans fin au sexe faible auquel ils devaient tant d'amour et de reconnaissance.

Dans un fabliau : *Aucassin et Nicolette*, nous trouvons ce passage : « Nicolette alarmée l'interrogea sur la cause de ses douleurs ; elle lui tâta l'épaule pour s'assurer si elle était déboîtée, et fit si bien qu'elle la lui remit en place. Sa main ensuite appliqua sur le mal certaines fleurs et plantes salutaires dont la vertu lui était connue. »

Quoique l'Eglise fut hostile à la philosophie d'Aristote,

(1) Le pansement des plaies se faisait avec des chiffons appelés *naies* et de *estoupe.*

Le pié avoit tel meschief (1), (1) *accident.*
Et la jambe si boursouflee,
Si vessiée (1) et si enflée, (1) *gonflée.*
Si pleine de treus (1) et de plaies, (1) *trous.*
Qu'il i avoit, ce croi, de *naies* (1) (1) *chiffons.*
Et d'estoupes demi giron (1) (1) *tour, circuit.*
Boue et venin tout environ,
De toutesp arts en saillait fors

GAUTIER DE COINSI.

9° La disparition de l'excitabilité électrique peut servir comme signe accessoire.

10° L'apparition d'une tache brunâtre après l'injection d'ammoniaque sous la peau est un excellent signe; on emploie environ 1 gramme d'ammoniaque; lorsque la vie n'est pas encore tout à fait éteinte, cette injection produit une tache érythémateuse d'un rouge vineux. Lorsqu'au lieu de cette coloration rouge on voit apparaître, cinq heures au plus après l'époque présumée du décès, une tache brune, on peut être certain que la mort est réelle.

11° Le signe de Cloquet. On enfonce une aiguille dans les tissus, on la retire et on la suspend à l'air à côté d'une autre aiguille qui sert pour la comparaison. Si l'aiguille plongée dans les tissus se recouvre promptement de rouille, le corps n'était pas tout à fait mort. Ce signe a peu de valeur, car l'acide lactique, qui se forme dans les muscles peu de temps après la mort, peut déterminer l'apparition rapide de la rouille.

(*Semaine médicale*).

Dyspepsie et gymnastique

J'ai peu de choses à dire sur les applications de la gymnastique aux troubles de la digestion. Je dois vous rappeler cependant que ces exercices augmentent et activent les fonctions digestives. La Kinésithérapie (de *kinesis*, mouvement et *thérapia*, traitement) est applicable à la cure de l'anorexie et des dyspepsies ; on met aussi en pratique le vieil axiome de Chomel : On digère plus avec ses jambes qu'avec son estomac. Mais il est un point sur lequel je désire insister, c'est le traitement de la constipation par la gymnastique et en particulier par la gymnastique abdominale.

De même, en effet, que l'on a décrit une gymnastique respiratoire, de même on a créé un ensemble de mouvements et d'exercices auxquels on a donné le nom de *gymnastique abdominale*. Ce sont surtout les médecins suédois qui s'en sont occupés, et Nycander, de Stockholm, nous a donné une description fort complète de tous ces exercices, qui appartiennent beaucoup plus au massage qu'à la gymnastique. Ce sont en effet des glissements, des foulements, des tapotements et des secouemnts de l'abdomen que je décrirai à propos du massage.

Cependant il est d'autres exercices purement gymnastiques qui combattent très heureusement la constipation, et qui augmentent dans de notables proportions la tonicité des muscles ab[illegible]inaux. Ces exercices sont de deux ordres ; les uns portent sur le[illegible]exions du tronc, soit debout, soit assis ; les autres sur les mouve[illegible]ents d'élévation des bras. Pour les premiers, vous pouvez utiliser très heureusement ici la gymnastique de l'opposant. Vous placez le malade sur un chaise, les pieds arc-boutés contre une tablette fixe, vous lui faites saisir par deux mains les manettes tenues aux boudins élastiques, et, les bras étant étendus, vous faites exécuter des séries de tractions et relâchements, qui compriment l'abdomen.

Pour donner plus de tonicité aux muscles abdominaux et en particulier au muscle droit, dont le relâchement est une cause de cette obésité que Brillat-Savarin caractérisait par le mot de *gastrophorie*, c'est-à-dire par le dévelopement de l'abdomen tout en conservant une gracilité relative des membres, vous pouvez vous servir d'un exercice que Dally a décrit sous le nom *d'exercice du mur*.

Cet exercice consiste à appliquer le patient le plus exactement possible contre une surface verticale, puis à lui faire élever les deux bras en les tenant rigides, des parties latérales du corps au-dessus de la tête, jusqu'à ce qu'ils viennent toucher la surface verticale contre laquelle le corps est appliqué. C'est là un exercice que je ne saurais trop vous recommander.

Dr DUJARDIN-BEAUMETZ.

Hygiène thérapeutique. (Doin, édit.)

Crème de toilette à la lanoline

Par M. Vincent FASSATI, pharmacien à Prague (Bohême)

Avec le mélange suivant, j'ai obtenu une pâte cosmétique très efficace contre les boutons, tannes, comédons et autres affections de la peau :

Lanoline	5	grammes.
Huile d'amandes douces	5	—
Soufre précipité	5	—

dont les ouvrages furent brûlés publiquement en 1209 par ordre d'un Concile, Pierre de Vernon publia dans ce même XIIIe siècle un petit poème ayant pour titre : *Les Enseignements d'Aristote*, qui paraissait avoir pour but de vulgariser la partie scientifique des œuvres du grand encyclopédiste grec.

Ces enseignements commencent par les vers suivants :

Primes saciez ke icest treticz
Est le secré de secrez numez,
Ke Aristotle le Philosophe y doine,
Le fiz Nichomache de Macedoine
A sun deciple Alisandre en bone fei,
Le grant, le fiz à Philippe le Rei.
Le fist en sa graunt vielesce.

En voici la traduction : « D'abord apprenez que ce traité est le secret des secrets qu'Aristote le philosophe, fils de Nicomaque, donne à son élève Alexandre le Grand fils du roi Philippe, et qu'il composa dans sa vieillesse. »

En rappelant qu'Aristote était fils de Nicomaque, Pierre de Vernon, probablement, voulait fixer l'attention plus sur les connaissances médicales et naturelles, que son auteur tenait de son père, le médecin célèbre, que sur le brillant élève de Platon.

Parmi les passages intéressants de ce petit poème, nous en distinguerons quelques-uns qui se rapportent à l'abstinence et aux maladies qu'engendrent les excès de table :

Une gent sunt, devez saver (1) — (1) *savoir.*
Ke (1) sanz vin ne purrunt manger, — (1) *que.*
Et autre gent sunt sanz dutance (1), — (1) *doute.*
Ke de vin beivre ont grevance (1) ; — (1) *tort.*
Esquels le manger od (1) vin beu — (1) *avec.*
Est en l'estomac corrumpu.
Et repleciun fet, e engrutement (1) — (1) *maladie.*
E fievres engendre ensement (1) — (1) *semblablemnt,*

Il s'agit donc de la gastralgie par acidisme de l'estomac.

Les signes de mal estomac en sun
Et de fieble digestiun,
Sunt pesantume de cors et molesce,
Enflure de face et peresse,
E baaler (1) de buche suvent, — (1) *bailler.*
E pesantume des oils (1) ensement (2) — (1) *yeux* (2) *pareillement*

(*A suivre.*)

Oxyde de zinc........................ 2 gr. 50
Extrait de violette.................... 0 — 50
Extrait d'orcanette (*Anchusa tinctoria*). q. s. pour obtenir une couleur de chair plus ou moins foncée.

Cette pâte présente l'avantage d'être facilement absorbée par la peau, à cause de la présence de la lanoline ; sa couleur permet d'en faire usage même pendant le jour. Il suffit d'en appliquer une couche très mince et de saupoudrer ensuite de stéatite ou d'amidon pulvérisé.

(*Arch. de pharm.*)

Des inhalations avec l'ipécacuanha dans les affections broncho-pulmonaires

Par M. Murrell.

La méthode que propose l'observateur avait déjà été employée avec succès par Ringer, pour combattre les bronchites. C'était en 1874, et elle consistait alors en inhalations des vapeurs dégagées par une décoction d'ipécacuanha.

Entre les mains de M. Murrell, cette méthode vient de donner des résultats favorables contre la bronchite chronique, le catharre bronchique, et pour l'amélioration de la toux chez les phtisiques. Cet observateur conseille des inhalations au moyen d'un vaporisateur, et a constaté, ajoute-t-il, sous leur influence, la disparition de l'enrouement dans le cas où il existait une congestion de la muqueuse laryngée. En tout cas, aucun accident n'aurait accompagné l'emploi de ces vaporisations.

(*The Med. Press. and Circ*).

Traitement du coryza

Par M. Gretschinski

M. Gretschinski a obtenu les meilleurs résultats de l'usage de la racine de quillaya saponaria dans le coryza aigu et même dans le coryza chronique négligé. Les effets se produisent, dans le premier cas, au bout de vingt-quatre heures, et, dans le second, vers le troisième ou quatrième jour. Voici la formule :

Racine de quillaya concassée...... 30 grammes
— — pulvérisée..... 4 —

Mode d'emploi : mettre cette poudre dans un petit sac en papier et agiter tout en respirant.

Une abondante secrétion nasale se produit, d'abord d'un gris blanchâtre, puis incolore. La secrétion diminue ensuite et les fosses nasales se dessèchent complètement.

Traitement abortif du panaris

Par le Dr Gaucher, d'Aïn-Témouchent

D'après l'auteur, il suffit d'humecter légèrement le point douloureux et ses alentours avec un peu d'eau et de promener sur cette surface un crayon de nitrate d'argent. Quelques heures après, la peau est devenue d'un beau noir ; toute douleur a disparu, et l'inflammation est arrêtée. L'épiderme noirci ne reçoit aucun pansement, et il suffit de six jours pour que la couleur noire disparaisse.

L'auteur relate le fait suivant : M. C... est atteint d'un accès de goutte ; le gros orteil est gonflé à sa base, douloureux au toucher, un peu rouge, et le siège d'élancements qui ne laissent pas de repos au malade.

L'articulation douloureuse humectée est frottée avec un crayon de nitrate d'argent.

Le lendemain, l'articulation a diminué de grosseur et est recouverte d'une peau d'un beau noir. La douleur a complètement disparu un quart d'heure après le badigeonnage et le malade s'est levé pour vaquer à ses occupations.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau traitement de l'épilepsie, par le Dr Emile Goubert, travail couronné par l'Académie de Médecine.

M. le Dr Goubert indique comme traitement le bromure d'or en granules ou en solution, à la dose moyenne par jour, pour un adulte, de huit milligrammes. On peut augmenter progressivement la dose, mais sans dépasser celle de douze milligrammes par 24 heures.

NOUVELLES

Une épidémie de suette miliaire sévit depuis plusieurs semaines dans le canton de Buzançais (Indre) ; le ministre du commerce a envoyé sur les lieux un délégué pour faire une enquête sur les causes de cette épidémie et en même temps pour indiquer, s'il y a lieu, aux autorités des localités atteintes les mesures hygiéniques à prendre. D'après les renseignements que nous avons reçus, la suette miliaire se serait montrée après une épidémie de rougeole.

* * *

La variole sévit épidémiquement à Toul ; la municipalité a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la maladie ; les écoles publiquss ont été fermées.

* * *

La Chambre a été saisie d'un projet de loi tendant à prohiber en France et en Algérie l'introduction de la saccharine et des substances saccharinées. Le gouvernement a déjà réalisé cette mesure au moyen d'un décret qu'il soumet aujourd'hui à l'approbation du Parlement.

* * *

Le 9 et le 30 mars dernier, au cours de la discussion du budget de 1888, la Chambre des députes avait par deux fois supprimé les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur ; mais le ministre de l'instruction publique n'a pas cru devoir un seul instant se soumettre aux volontés du pays. M. Lockroy a trouvé dans un des chapitres de son budget assez d'élasticité pour suppléer à ce défaut de crédit : il a fait signer un décret qui instituait des missions et des délégations temporaires pour assurer l'inspection des Facultés de l'Etat. C'est ainsi que les Facultés de médecine ont été inspectées, comme d'habitude, dans le cours de la présente année.

Des protestations s'étant élevées contre ce qu'on considérait comme un moyen de tourner la loi, le ministre, d'accord avec la commission du budget, demandait cette année le rétablissement des quatre inspecteurs généraux, un par ordre de Facultés : médecine, droit, lettres, sciences, soit un crédit de 48,000 fr. par an. Mais la Chambre n'a pas estimé que cette dépense fût utile et, dans sa séance de lundi dernier, elle a rejeté le crédit proposé.

* * *

Le gérant rédacteur en chef : Dr Dupouy

Paris. — Alcan Lévy, 24, rue Chauchat.

COALTAR SAPONINÉ LE BEUF

Antiseptique puissant et nullement irritant, cicatrisant les plaies, admis dans les hôpitaux de Paris et les *hôpitaux de la* marine militaire française.

GOUDRON LE BEUF

« L'émulsion du Goudron Le Beuf peut être substituée, dans tous les cas, à l'eau de Goudron du Codex. » (*Nouv. Diction. de Méd. et de Chir. pratiques*, tome XVI, page 528.)

TOLU LE BEUF

« Les émulsions Le Beuf, de goudron, de TOLU possèdent *l'avantage* d'offrir **sans altération**, *et sous une forme aisément absorbable*, tous *les principes* de ces médicaments complexes, et de représenter conséquemment **toutes leurs qualités** thérapeutiques. » (*Com. thérap. du Codex*, par A. GUBLER, 2e éd., p. 167 et 314.)

Dépôt: 25, rue Réaumur, et dans toutes les Pharmacies.

PANSEMENTS VAGINAUX PAR LA MALADE ELLE-MÊME (à la Glycérine solidifiée à tous médicaments). LA BOITE 3 FR. 50 C. Rue Lafayette, 87 PARIS

OVULES CHAUMEL

Sortes courantes. — Ovules simples (glycérine 30°), au tannin, au sulfate de zinc, à l'alun, à la belladone, à l'acide borique, à l'iodoforme, etc., etc., et tous médicaments sur prescription (Echant. sur demande).

PASTILLES DE CHLORHYDRATE Contre les Affections de la Gorge et de l'Estomac. LA BOITE : 3 FR. — Rue Lafayette, 87, PARIS

COCAINE CHAUMEL

Anesthésique local dans les affections douloureuses du larynx, du pharynx et de l'estomac.

HÉMORRHOIDES

Fissures à l'Anus

La **Pommade** et les **Suppositoires** de **ROYER**, viennent combler un vide dans la Thérapeutique, en offrant au médecin un traitement sûr et rationnel de ces affections.

Envoi d'échantillons à titre gracieux. Phie A. DUPUY, 225, Rue Saint-Martin, PARIS

Les trois Eaux de **MONTMIRAIL** (Vaucluse).

Médailles à Paris 1878, Marseille 1879, Avignon, Bordeaux 1880

1° EAU PURGATIVE FRANÇAISE

Unique d'après l'Académie). Préférable aux purgations Etrangères (Gubler).

Eau sulfurée calcique, la plus riche connue
Dartres, catarrhe-inhalations contre bronchite
Eau ferrugineuse.— Hydrothérapie térébenthine
expéditions. — Saison 1er juin au 1er octobre

Eaux Thermales sulfurées sodiques et arsenicales de

SAINT-HONORÉ

(NIÈVRE)

LES SEULES EN FRANCE

Maladies de la gorge, de la voix, de la poitrine, les catarrhes, asthmes et les affections de la peau. Débilité, lymphatisme et maladies des enfants.— Vaste piscine, bains et douches. Inhalation et pulvérisation. Hydrothérapie.

L'eau de SAINT-HONORÉ se transporte sans altération aucune. Elle se trouve chez tous les pharmaciens et marchands d'eaux minérales.

SAISON DU 15 MAI AU 1er OCTOBRE

VÉRITABLES PILULES DU Dr BLAUD

Peu de préparations ferrugineuses peuvent se présenter à la confiance des médecins et des malades, appuyées sur des documents aussi authentiques que ceux qui suivent :

1° Insérées au nouveau *Codex*, ces Pilules sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 50 ans, par la plupart des médecins pour guérir l'anémie, la chlorose (pâles couleurs) et faciliter la formation des jeunes filles.

2° Voici l'opinion des hommes les plus *éminents* dans les sciences médicales qui les ont expérimentées :

« Depuis 35 ans que j'exerce la médecine, j'ai reconnu aux Pilules de Blaud des avantages incontestables sur tous les autres Ferrugineux, et je les regarde comme le meilleur antichlorotique. » Dr DOUBLE, ex-Président de l'Académie de médecine.

« De toutes les préparations ferrugineuses qui nous ont donné de bons résultats dans le traitement des affections chlorotiques, les *Pilules de Blaud* nous paraissent devoir tenir le premier rang. » (T. II, p. 99, *Dictionnaire universel de médecine.)*

Ces Pilules, préparées, d'après la véritable formule de l'auteur, par son neveu, AUG. BLAUD, pharmacien de la Faculté de Paris, ne se vendent qu'en flacons de 200 Pilules et 1/2 flacons de 100 Pilules du prix de **5** et **3** fr., et jamais au détail.

Enfin, exiger que son nom soit gravé sur chaque Pilule comme ci-contre. BLAUD

Paris, 8, rue Payenne, et dans chaque Pharmacie. (*Se défier des contrefaçons.*)

PANCRÉATINE DEFRESNE

Adoptée officiellement par la Marine et les Hôpitaux de Paris

La **Pancréatine** est le digestif le plus puissant et le plus complet; elle n'a rien à redouter de l'acidité du **chyme** (*comptes rendus de l'Institut et de l'Académie année 1879*). C'est pourquoi il faut l'administrer à la fin des repas.

UN GRAMME PANCRÉATINE DEFRESNE.....	Peptonisent........... 30 gr. albumine
OU CINQ PILULES DEFRESNE.............	Dédoublent........... 11 gr. corps gras
OU UNE CUILLERÉE SIROP DIGESTIF......	Saccharifient.......... 10 gr. amidon

Dégoût des Aliments,	*Lienterie,*	*Gastralgie,*
Digestions difficiles,	*Dyspepsie,*	*Gastrite, etc., etc.*

DOSES { **PANCRÉATINE DEFRESNE** en poudre, 2 à 4 cuillerettes, **4** fr.
PILULES DIGESTIVES DEFRESNE 3 à 5 pilules. **3** fr. Elixir et Sirop.

DÉPOT : **2, Rue des Lombards** *et toutes les Pharmacies*

DEFRESNE, Auteur de la Peptone pancréatique.

Affections aiguës et chroniques

DES MUQUEUSES

Nouveau Traitement par

Le Miel eucalypté naturel Guilmeth

Dose pour Adultes :

2 cuillèrées à soupe par jour dans du lait.

CHEVRIER, ph., Paris.

EAU NITREE D'ALSACE

Treize centigrammes par litre

Eau minérale unique en Europe

Action diurétique précieuse
HYDROPISIE, BLENNORRHAGIE
CYSTITES ETC., ETC.

Autorisation de l'Etat.

Se trouve dans toutes les pharmacies

SOLUTION

DE

BI-PHOSPHATE DE CHAUX

DES FRÈRES MARISTES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re classe à MONTELIMAR (Drome)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible et délicate.

Prix, 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre.

Economie de 50 0[0 sur les produits similaires, solutions ou sirops.

Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède demander la notice, qui est expédiée *franco* [illegible] de [illegible] fr. 25 c.

DUPONT, rue Hautefeuille, 10

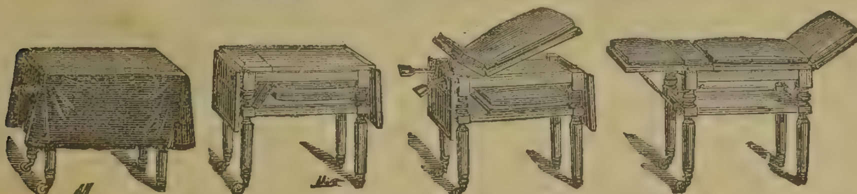


TABLE A SPECULUM ET A OPÉRATIONS

Se transformant dans toutes ces positions.—Coussins mobiles.

GRANDES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

FRANÇAISES

LE GOUDRON LE BEUF a mérité la sanction la plus élevée qu'une préparation pharmaceutique puisse ambitionner. C'est la seule formule adoptée par le Codex.

FARINE MALTEE DEFRESNE

Nutriment complet comparable au lait maternel desséché. Cette farine, dont le gluten et l'amidon ont été rendus assimilables par la germination du blé, emprunte au jaune d'œuf des matières grasses et son phosphate de chaux. Rue de la Verrerie, 56.

BOLDO-VERNE. Dans les congestions et les troubles fonctionnels du foie, les cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds, la dyspepsie atonique, les fièvres intermittentes, on prescrit dans les hôpitaux, à Paris et à Vichy, le BOLDO-VERNE à la dose de 50 à 100 gouttes par jour ou 4 cuillerées à café d'Elixir de Boldo-Verne.

VIN DURAND Toni-digestif, dyspepsie, anémie, convalescence. Le vin Durand convient tout spécialement aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Il est toléré par les estomacs les plus délicats. Paris, 8, avenue Victoria, et pharmacies. Lachartre, pharmacien.

Goutte, Rhumatisme, Gravelle, Coliques hépatiques et nephretiques.
PILULES GRAND Quiniques-Lithinees.
Dose : 4 à 6 par jour. — Ordonnes par tous les Medecins, experimentees avec succès dans les hopitaux. — Pharmacie Grand, 5, place Maubert, Paris. — Echantillons à MM. les Medecins

---

VINAIGRE AROMATIQUE SALICYLÉ de CHAUMEL DU PLANCHAT, en lotions et injections. — Pertes blanches, brûlures, démangeaisons, ulcérations, antiseptique et hygiénique. — Précieux pour les soins intimes du corps. Une cuillerée à café dans un demi-litre d'eau tiède. — 87, rue Lafayette.

COQUELUCHE guérie sûrement et promptement par le **Sirop Benzoïque** au Bromure d'Ammonium de Ch. SERRES. Nombreuses Contrefaçons à éviter en exigeant la signature du seul préparateur actuel G. MEYNET, pharmacien à Alfortville (Seine). Dépôt à Paris, Pharmacie, 31, rue d'Amsterdam.

TABLETTES LAXATIVES DE SIREYGEOL aux espèces purgatives du Codex Séné, crême de tartre, pulpe de fruits. — Effet certains dans tous les cas où il y a indication de débarrasser l'intestin, notamment dans la constipation des femmes et les troubles digestifs des enfants. La boîte : 2 fr.

FER BODIN oxyde ferrô-manganique assimilable et phosphate de soude.
Cette préparation se dissout instantanément dans l'eau, le vin et les liqueurs alcooliques; elle a un goût très agréable et ne constipe jamais. — **Dose** pour adultes : **une mesure** avant les principaux repas.
Pharmacie LACHARTRE, 5, rue de la Tacherie.

CAPSULINES balsamiques de **J. HOUDAS**
Créosote, Tolu, Térébenthine. La créosote de J. Houdas, purifiée avec un soin tout particulier, n'est pas caustique : elle est débarrassée de tous les principes pouvant avoir une action nuisible sur l'estomac. Pharm. J. Houdas, 86, rue Maubeuge et tes phar...

BANDE EN TRICOT CAOUTCHOUC brevetée s. g. d. g. Bas, ceintures et genouillères en peau de chien. Bandages. Bas élastiques à jour. Orthopédie. **E. CHANE**, bandagiste-fabricant breveté, 319, rue Saint-Martin, Paris.

ELIXIR GREZ CHLORHYDROPEPSIQUE (Amers et Ferments digestifs)
Dyspepsie, anorexie, vomissements de la grossesse, anémie, troubles digestifs de l'enfance, etc. Paris, GREZ, pharm. laur. des hôp., 34, r. La Bruyère,

---

APPAREIL DUBOIS pour bains de sudation par air sec à haute température. Ces bains se prennent dans le lit dans les conditions de l'étuve sèche. Prix de l'appareil composé de trois boîtes munies de briques hygrométriques spéciales : 100 francs. Il rendrait de grands services aux médecins de campagne.
M. Dubois loue ses appareils et donne lui-même les bains à domicile. Rue Château-Landon, 22.

PANSEMENT ANTISEPTIQUE
MÉTHODE LISTER
M. DESNOIX, pharmacien, 17, rue Vieille-du-Temple, à Paris, prépare toutes les pièces nécessaires au pansement antiseptique par la méthode de Lister.
1° La gaze antiseptique **0** fr. **50** le mètre; 2° le catgut n°s 1, 2, 3, 4, **1** fr. **25** le flacon; 3° le taffetas dit *protective*, **1** fr. **25** le mèt.; 4° le macintosh, **5** fr.
Tous ces produits, préparés d'après les formules et les indications du docteur LISTER, offrent toutes les garanties aux chirurgiens.
Sparadrap chirurgical des hôpitaux de Paris, Toile vésicante (action prompte et sûre), Sparadrap révulsif au thapsia, Bandes dextrinées pour bandages inamovibles, Coton hydrophile, Coton hydrophile phéniqué, Coton à l'acide salicylique, Lint à l'acide borique, etc., etc.

MIEL EUCALYPTÉ NATUREL DE GUILMETH importé d'Australie en France par une Maison française, est un produit antiseptique de premier ordre, produit par des abeilles nourries exclusivement avec les fleurs et les feuilles de l'eucalyptus. Véritable panacée des affections aiguës et chroniques des membranes muqueuses : laryngite, bronchite, gastrite, entérite, cystite, métrite, uréthrite. *Dose pour adultes* : 2 à 4 cuillerées à soupe par jour dans du lait ou infusion béchique.

POUDRE DE VIANDE et **nutricine Moride.** Les brevets, pris en 1880 par M. Moride, établissent, en même temps que ses droits de priorité, la perfection absolue de ses procédés de préparation. Ces produits, sans odeur, sont parfaitement tolérés par les malades. Rue Rougemont, 13.

PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet contre les Maux de gorges, Angines, Extinctions de voix, Ulcérations de la bouche, Scorbut, Salivation mercurielle, etc. — Dose : 10 à 12 pastilles par jour dans l'intervalle des repas. — Dans toutes les pharmacies. Rue Baudin, 23.

FARINE LACTÉE NESTLE Cet aliment DONT LA BASE EST LE BON LAIT est le meilleur pour les enfants en bas âge : il supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage.
En outre, pour les ADULTES CONVALESCENTS OU VALÉTUDINAIRES, cet aliment constitue une nourriture à la fois légère et substantielle.
Christen frères, 16, rue du Parc ... s

VIN DE CHASSAING Digestions difficile ou incomplètes, Maux d'estomac, Dispepsies, Gastralgies, Vomissements incoercibles, Consomption, Perte de l'appétit, des forces, etc. Avenue Victoria, 6.

Méd. aux Ex. : Vienne, Philadelphie, Paris, Sidney
FOUGÈRE MALE ET CALOMEL
TÆNIFUGE, préparé par LIMOUSIN
Le flacon de 16 capsules, dosées selon la formule du Dr Créquy, suffisent pour expulser le **ver solitaire.** (Envoi par poste.) — **Prix 6 fr.**
Pharmacie LIMOUSIN, 2 *bis*, r. Blanche, Paris.

ELIXIR ET VIN DE COCA de J. BAIN inventeur,
Tonique et fortifiant, stimulant énergique, puissant réparateur des forces épuisées. Convient merveilleusement, en raison de ses propriétés alibiles, là où le quinquina est impuissant. Vente en gros : à Paris, BAIN Frères et FOURNIER, 43, rue d'Amsterdam.

SALICOL DUSAULE salicylate de méthyle (Winter-Green)
Désinfectant, antiseptique, cicatrisant, possède une odeur agréable, n'est ni caustique, ni vénéneux. S'emploie pur en pulvérisations ou additionné d'eau en compresses, lavages, etc.
Le flacon, 2 fr. **Pulverisateur Dusaule**, 6 fr.
Dépôt : 105, r. de Rennes, Paris, et les pharmacies.

PILULES TREHYOU au benzoate de lithine ferrugineux ou sans fer, contre la goutte, la gravelle et les coliques néphrétiques. — Le flacon de 100 pilules, 10 fr. Envoi franco contre mandat par la poste. — Pharmacie TREHYOU 71 rue Ste-Anne, Paris.

CHLORHYDROTHERAPIE Traitement des maladies de l'estomac. Pepsine chlorhydrique maté, quina et coca. Elixir toni-digestif Bertrand. Association des ferments digestifs aux amers et toniques, employé avec succès pour la guerison d'un grand nombre de maladies de l'estomac, telles que : Dyspepsies, gastralgie, anémie, vomissements de la grossesse, manque d'appétit, épuisement, convalescences difficiles, Troubles gastro-intestinaux des enfants (lientérie). Chaque verre à liqueur contient une goutte d'acide chlorhydrique pur et 0,50 de pepsine dialysée. — Dose : adultes, un verre à liqueur aux repas; enfants, une à deux cuillerées à dessert. — Dépôt général, pharmacie **Bertrand**, 182, avenue de Versailles, Paris. — Echantillon franco et gratuit à MM. les médecins. — Prix du flacon : **3** fr. **50** pour 10 jours de traitement.

DRAGÉES **QUINOIDINE DURIEZ**
Puissant tonique. — ***Très efficace*** contre les ***récidives des fièvres intermittentes.***
Dix centigr. de Quinoïdine par Dragée. — Fl. de 100 : 4 fr.
PARIS, 20, Place des Vosges, et toutes Ph^ies.

CHLORAL BROMURÉ DUBOIS
La préparation de chloral la mieux supportée des malades.
"Associé au Bromure, le chloral donne mêmes effets à dose moins élevée.. Il perd sa causticité.."
Maladies nerveuses, Insomnies.
Sirop prescrit à la dose de 1 à 6 cuillerées selon l'âge dans les 24 heures.
PARIS, 20, Pl. des Vosges, et t^tes Ph^ies.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO
TONIQUE RECONSTITUANT
Précieux pour les personnes qui ne peuvent vaincre la répugnance que leur inspirent les aliments
Les matières premières qui concourent à la préparation de cet ELIXIR sont : la viande, l'alcool et les écorces d'oranges amères. Il est d'une excellente conservation et d'un goût très agréable.
Paris, 20, pl. des Vosges, et toutes Ph^ies

Pasteur — 1/2 3/5 7/3 9/6 27/1 49/4 14me année 9/1 17/2 23/1

Microbes 14me année 11/1

Vaccine — 19/4 14me année 14/6 15/1 19/2 19/3 21/1

Inoculation 13me 37/2 14me année 1/4 17/1

Rage 37/4 14me année 2/5 1/1 11/6

Tables à la fin de 49–50

